BIBLIOTECA NAZIONALE VITTORIO EMANUELE
12
16 F
7

L'INCREDVLITE'
ET
# MESCREANCE
# DV SORTILEGE
## PLAINEMENT
## CONVAINCVE.

OV IL EST AMPLEMENT ET CVRIEVSEMENT traicté, de la verité ou Illusion du Sortilege, de la Fascination, de l'Attouchement, du Scopelisme, de la Diuination, de la Ligature ou Liaison Magique, des Apparitions: Et d'vne infinité d'autres rares & nouueaux subjects.

*PAR P. DE L'ANCRE CONSEILLER du Roy en son Conseil d'Estat.*

A PARIS,
Chez NICOLAS BVON, ruë Sainct Iacques, à l'enseigne Sainct Claude, & de l'Homme Sauuage.

M. DC. XXII.
*AVEC PRIVILEGE DV ROY.*

LVDOVICVS XIII. D. G. FRANCORVM ET NAVARRÆ REX. INVICTISS.

*Ne mirere meos (non ſunt ſine cæde) triumphos.*
*Iuſta gero, ſed geſta gemo: pius aſpera flecto.*
*Me maiora manent, campis vbi lætus Eois*
*Enſis in externum vertentur & arma cruorem.*

# AV ROY.

SIRE,

*Il y a quelque temps, que Voſtre Majeſté eſtant venuë viſiter les Prouinces plus eſloignées de voſtre ſejour ordinaire, vous honorates la Guyenne de voſtre Royale preſence, pour diſſiper les nuées de nos derniers mouuemens. Et voulant paſſer outre, pour voir le patrimoine ancien de vos ayeulx en Bearn; quelque eſprit parauanture plus curieux que deuot, donna enuie à V. M. de voir & conſiderer en vn lieu que i'ay choiſi pour ma derniere retraicte, vne Chappelle des Grottes & des Fontaines, dans vne montagne d'Huiſtres, ayant ſon aſpect ſur la riuiere de Garonne: baſties comme les maiſons de Sparte, vn peu groſſierement, & à la ruſtique, des mains ſeules de la Nature. Où V. M. recognut & admira ſes esbats & menus plaiſirs.* SIRE, *c'eſt le Mont Parnaſſe de mes Muſes, où ie me ſuis reduit, pour y*

*trouuer mon repos, à l'exemple de ces anciens Romains, qui auoient baſty le temple du Repos en la campagne. Ie ſuis bien marry,* SIRE, *de n'auoir peu vous offrir moy meſme, les fleurs & les fruicts des Muſes qui habitent en ce lieu, deſquelles ie tire comme l'inſpiration d'vne nouuelle vie, mon eſprit ſur mes vieux iours ne ſe nourriſſant guiere d'autre choſe. Le bruit de la guerre, m'auoit en ce temps-là renfermé dans la ville prochaine, & les incommoditez qui accompagnent la vieilleſſe, m'y retenoient à regret. Mais deſgagé maintenant de l'vn & de l'autre, ie viens offrir à V. M. ces Diſcours & Traictez, concernans les Magiciens & Sorciers: contre leſquels le feu Roy Henry le Grand, ayant cy-deuant decerné commiſſion en toute Souueraineté, qui nous fut miſe en main; nous nous en ſommes acquitez auec toute la prudence & integrité qu'il nous a eſté poſsible.* SIRE, *ce ſont d'eſtranges crimes, malefices & cas nouueaux, & le recit veritable de leurs peines, tirez la plus part des Regiſtres de ce grand Conſiſtoire de Demi-dieux (comme Cyneas appelloit les Senateurs Romains) pour faire mieux déloger l'incredulité & meſcreance, que les compagnies Souueraines, & tous Iuges & autres grands perſonnages en pourroient auoir; & conuaincre d'erreur & d'aueuglement, ceux qui ſe plaiſent plus aux obſcuritez des Eclipſes, qu'aux purs & clairs rayons du Soleil. Academiciens nouueaux qui ſouſtiennent, qu'il n'y a nulle verité en ce qu'on dit des Sorciers et du Sortilege, ains que le tout n'eſt qu'illuſion. Ie ſçay bien,* SIRE,

*qu'il eſt plus aiſé, ſelon l'opinion des Philoſophes, de renger à la raiſon preſque tous autres animaux, que le ſeul homme, & le ramener en bonne creance, quand il en eſt vne fois déuoyé. Mais ie m'aſſeure, que ſi ces eſprits legers & incredules, veulent prendre la peine de lire exactement cet ouurage, qu'ils changeront d'aduis. L'importance eſt que V. M. l'ait agreable, & qu'il ſoit iugé & eſtimé, non par le merite externe & apparent de l'œuure, ains par l'affection interieure & deſir extreme que i'ay de profiter au public. Ce n'eſt vn preſent,* SIRE, *duquel ie me vueille ſeruir comme de hameçon, pour en attirer de plus grands. Ie me recognoy meshuy indigne de rechercher dignitez, graces, bien-faicts, ny faueurs. Mon deſſein eſt de tenir touſiours mes Muſes en plaine liberté, & ne ſoubsmettre leurs labeurs à ceſte vileté, qu'ils ſoient peſez dans la ſeule balance de la gratification & de la faueur, craignant trouuer le contrepoix d'vne recompenſe forcee, telle qu'on donne à vn importun. Les Muſes eſtans comme Deeſſes, tenans quelque choſe de la Diuinité, ſe doiuent laiſſer plus volontiers chatoüiller à l'honneur & à la gloire, qu'à nulle ſorte de bienfaits. Non pas qu'il ne fuſt tres-honorable, l'occaſion aduenant, de n'offenſer en ce poinct leur grand & ſouuerain Mecenas, lequel ayant prins la peine de viſiter leur Mont Parnaſſe, n'auroit voulu le laiſſer tout à faict deſert & ſterile d'offrandes; car on ne peut clorre la main aux Royales ſans crime ou temerité. Mais ce n'eſt plus à moy d'auoir l'eſprit embarraſſé des habitu-*

*des & mauuaiſes inclinations qui tendent à la vanité. Le feu d'Ambition eſt meshuy enſeuely ſoubs les froides cendres, deſquelles l'aage commence à me couurir. Qui faict que ie m'aſſeure qu'on tirera de ces Diſcours plus d'vtilité, que ie n'en eſpere de gloire. Ie ne recherche auſsi plus tant de iour ny de lumiere. Il me ſuffit de teſmoigner à tout le monde, que ie n'aſpire doreſnauant à rien plus, qu'à ſortir du tracas de cette vie mortelle, le plus leger & deſchargé de tout fardeau que ie pourray. Ie ne taſche qu'à cloüer la roüe de ma fortune, pour le peu d'annees qui me reſtent: Et m'y trouuant en aſſez haut poinct, pour l'accompliſſement de mes plus grands ſouhaits, que i'ay deſia moderez, luy oſter ſeulement le moyen de ceſſer. Plus d'eſleuation me ſeroit peut-eſtre à l'aduenir, plus onereuſe & nuiſible, que dés maintenant, vn mediocre & doux precipice. Ie ne ſouhaite donc nul autre bien, ſinon que mes labeurs ſoient agreables à V. M. & demeurer doucement en mon Parnaſſe, pour y finir le reſte de mes iours, & les employer en ceſte meſme occupation: car il ſeroit malaiſé que i'en trouuaſſe de meilleure ny plus vtile. Tirant touſiours ma ligne à ce poinct, iuſqu'à ce que le Tout-puiſſant, qui comme vn beau Soleil, faict reluire voſtre Couronne en l'excellence & pieté de vos mœurs, verſant ſur vous vn monde de benedictions; inſpire V. M. & luy mette ardemment en affection, de bannir & exterminer entierement de voſtre Cour et de cet Auguſte et ſainct Royaume les Magiciens, Sorciers, Deuins, Tireurs d'Horoſcopes, Iuifs, Apoſtats, Athees, et tous*

*ces autres ennemis de Dieu. Proteſtant auec voſtre licence & auctorité Royale, leur eſtre toute ma vie autant cruel ennemy & rude perſecuteur, comme ie deſire que V. M. me croye en ce poinct, & en toutes autres occaſions, ou mes veux & mes ſeruices pourront atteindre,*

*SIRE,*

Voſtre tres-humble, tres-obeïſſant,
& tres-fidelle ſubjet & ſeruiteur,
P. DE LANCRE.

# TABLE DE TOVT LE
## contenu en cet Oeuure.

Aduertiſſemens.

## TRAICTEZ.

I. Sçauoir ſ'il y a quelque verité & certitude au Sortilege, ou bien ſi tout ce qu'on dit des Sorciers, n'eſt vrayement qu'illuſion. page 1
II. De la Faſcination. p. 69
III. De l'Attouchement. p. 113
IV. Du Scopeliſme. p. 178
V. De la Diuination. p. 200
VI. De la Ligature ou Liaiſon magique. p. 309
VII. Des Apparitions. p. 360
VIII. Des Iuifs, Apoſtats, & Athées. p 445
IX. Aduis & explication du Can. *Epiſcopi.* 26. *q.* 5. p. 523
X. De l'Incredulité & Meſcreance des Iuges. p. 598

Hiſtoire Prodigieuſe, & Arreſt d'vn Sorcier ſacrilege, qui s'obligea enuers Sathan, de deſrober le Saint Sacrement de l'Autel, en l'Egliſe Saint Sauueur à Blaye. p. 659
Arreſts notables ſur tous les hauts points & rares ſubjects du Sortilege, tirez des Regiſtres du Parlement de Paris, & autres, portans preſque tous peine de mort contre les Sorciers. p. 764. *& ſuiuant.*
Aduis aux Lecteurs. p. 834

ADVER-

# ADVERTISSEMENS.

C'Est *icy (amy Lecteur) la deſcription & eſclairciſſement des Orgies, & aſſemblées nocturnes des Magiciens & Sorciers. C'eſt l'Anti-demon, dans lequel l'impoſture des Demons, en ce qui concerne la Magie, & le Sortilege, eſt plainement deſcouuerte. C'eſt l'Anti-ſabat, & le grand Manifeſte contre Sathan & ſes ſuppoſts. C'eſt icy le Soleil qui chaſſe l'Eclipſe tenebreuſe de leur Synagogue, & tous les nuages de ceſte abomination. C'eſt le Miroir, dans lequel les Sorcieres ſe voyent en leur Sabath deſmaſquées & deſvoilées, à fin qu'vn chacun les voyant à pleins yeux, les puiſſe non ſeulement voir ſans terreur, ains les denoncer, accuſer & conuaincre, pour leur faire ſouffrir le feu, & les iuſtes peines & tormens qu'elles meritent.*

*Et par ce qu'ayant deſia traicté ce meſme ſubject, ie pourrois rebuter le monde, ſi ce ſecond ouurage eſtoit ſeulement prins pour quelque repetition du premier: Il eſt raiſonnable que ie marque la difference qu'il y a en tous les deux: Et que ie ſupplie tres-affectueuſement le Lecteur, ſi ce faiſant il m'eſchappe quelque redite, de la vouloir prendre en bonne part: m'aſſeurant que s'il daigne porter les yeux iuſqu'à la fin, il iugera luy meſme, que c'euſt eſté vne faute notable de l'obmettre & oublier.*

*Ce n'eſt pas que i'ignore que les repetitions ne ſoient ſi importunes, qu'à peine les peut-on pardonner à vn eſcriuain ſerieux, & qu'il n'y a rien qui deſgouſte tant le Lecteur: Mais par fois elles ſont ſi neceſſaires, qu'il eſt impoſſible de les éuiter. Car il peut aduenir, que celuy és mains duquel tombera ce ſecond Tome des Sorciers, n'ayant eu la curioſité de voir le premier, perdra la contexture, l'ordre, & le ſubject, & ne ſçaura les occaſions qui m'ont eſmeu à mettre celuy-cy en lumiere.*

*Il eſt donc tres-à-propos de faire ſçauoir encore vn coup, à ceux qui voudront prendre la peine de lire ces diſcours; que le feu Roy Henry le Grand, ayant decerné commiſſion contre les Sorciers, à la requeſte de la Nobleſſe, & Scindic du pays de Labour, elle fut miſe en main au ſieur d'Eſpaignet Conſeiller du Roy en ſon Conſeil d'Eſtat, & Preſident au Parlement de Bourdeaux, & à moy, qui ay eu l'honneur d'y auoir ſerui le Roy l'eſpace de trente quatre ans. La commiſſion nous fut decernée en toute Souueraineté, & verifiée audit Parlement. Eſtant expirée, ledit ſieur Preſident ſen alla ſeruir le Roy en la Chambre de Nerac: Si bien que n'ayant loiſir de rendre compte au Roy, & à Monſeigneur le Chancelier, de tout ce qui ſ'y eſtoit paſſé, (dequoy il ſe fuſt acquitté beaucoup mieux que moy) il me laiſſa ceſte couruée, qui me donna occaſion de mettre la main à la plume, pour dreſſer mon premier Tome, lequel contient toutes les procedures les plus celebres des Sorcieres, que nous auons ou condamnées à mort, ou bannies, ou renuoyées audit Parlement: & ce ſecond Tome en contient les raiſons, & deſcouure tant que faire ſe peut, comment le Diable & ſes ſuppoſts les Sorciers, peuuent faire tant de maux, & maleſices qui ſe trouuent au Sortilege.*

*Donc le premier Tome eſt comme le Regiſtre ou procés verbal, contenant l'inſtruction & les procedures ſur leſquelles eſt fondée leur condemnation. Et ce ſecond en contiẽt les raiſons, & le commerce qui ſe paſſe par tout le monde entre Sathan & les Sorciers : car ils ont meſme maiſtre, & meſme proceder par tout l'Vniuers.*

*Mais ce que i'appelle raiſons du Sortilege, doit eſtre prins & entendu ciuilement. Car ie ne ſuis pas ſi preſomptueux, ne ſi ignorant auſſi, de vouloir temerairement publier par le monde, que ie puiſſe ſçauoir & deſcouurir toutes les impoſtures du Diable, du Sortilege, & des Sorciers, ny en quelle maniere, & comment ils font tant de choſes execrables. Noſtre Seigneur ne veut que l'homme entre en vne ſi haute recherche. Et le Diable meſme peut bien commander à vn Sorcier de faire cecy & cela ; mais il ſe garde bien de luy en deſcouurir les moyens & la façon. De maniere que quand nous aurions fait le procés à toutes les Sorcieres de l'Europe, & qu'elles auroient entierement confeſſé tout ce qu'elles ſçauent : elles ne nous auroient iamais peu ſi bien inſtruire ny repreſenter leurs meſchancetez, que nous puiſſions rendre raiſon valable, pourquoy ny comment elles l'ont fait; ny faire voir à l'œil l'artifice dont Sathan a vſé pour les faire ſiennes, pour les tranſporter au Sabbath, pour les illuder en la Lycanthropie & autres transformations, & pour leur donner moyen de malficier & gaſter les hommes, & les fruicts, comme il a de couſtume.*

*Mais ie rends toutes les raiſons probables, que l'experience, leur veuë, leurs confeſſions, ſoient libres, ſoient torturées, & tous les liures qui en parlent, m'ont peu apprendre. I'en ſçay, & en deſcouure tout autant qu'il plaiſt à Dieu que i'en ſçache : ma curioſité ne ſe doit eſtendre plus auant, & ne ſçauroit-on paſſer outre ſans s'y engluer ſoy-meſme.*

*Il ne s'en peut apprendre ny enſeigner dauantage, ſi on ne veut changer de Maiſtre, & quitter le Sauueur pour ſe ietter & embarraſſer dans ces abominables curioſitez & impoſtures de ſon ennemy. C'eſt beaucoup de grace que Dieu nous a fait, vacquans à vne ſi faſcheuſe & extraordinaire occupation, & ne parlant iamais que du Diable en procedant à leurs Auditions; de chaſſer toutes mauuaiſes idées & impreſſions de Sathan; éuiter tous mauuais ſonges qui repreſentent la nuict, ce qu'on a veu ou entendu de iour: Et voir toucher & manier deuant nous ces Sorcieres, par ceux qui faiſoient la recherche des marques & characteres que le Diable a bien ſouuent empraint és plus ſecrettes parties de leurs corps, ſans ſouïller l'eſprit ny noſtre ame d'aucun mauuais ſouuenir.*

*Il a dõc fallu vſer de redites en certains Diſcours: comme en parlant du Tranſport, du Sabbath, de la Tranſformation, & des Apparitions: n'eſtant raiſonnable d'oublier en ce ſecond Tome, les exemples les plus formels de ces quatre ſubiects, les plus doubteux de tout le Sortilege. C'eſt pourquoy i'ay baillé au public vn autre ſecond liure tout different du premier, de peur qu'on ne creuſt, que ce n'eſt icy qu'vn appendix, ou quelque petite addition à mon premier Tome: Ce ſont deux liures entierement differents.*

*Et à fin que le Lecteur, qui n'aura par aduenture ny le loiſir ny la patience de les vouloir lire entierement tous deux, en puiſſe mieux recognoiſtre la diuerſité: Il trouuera icy dés l'entrée, qu'au premier Traicté il eſt diſcouru; ſçauoir ſi tout le Sortilege n'eſt qu'illuſion & preſtige, ou bien s'il y a quelque choſe de réel.*

*Au ſecond il ſe parle de la Faſcination, & principalement de celle des yeux, & comment vne Sorciere, jettant*

*ſon regard ſur pluſieurs petits enfans, n'en faſcinera par aduenture, ou n'en maleficiera que celuy qui eſtoit en apparence le plus ſain : Où ceſte queſtion notable eſt traittée ; ſçauoir ſi ceſte Faſcination ſe fait ou ſe peut faire par emiſſion, ou par reception des rayons des yeux de l'enfant ou de la Sorciere, ou de tous les deux enſemble.*

*Au troiſieſme de l'Attouchement : ſçauoir comment il eſt poſſible, frappant vn ſi petit coup, qu'à peine vne mouche en pourroit eſtre effarouchée : & neantmoins le membre touché, qui eſt au deſſous, quoy que veſtu & couuert, ſe trouue maleficié, & caſſé, en telle façon qu'il eſt non ſeulement inutile, mais bien ſouuent tout le corps en demeure perclus pour iamais.*

*Au quatrieſme du Scopeliſme, qui eſt vn charme ou Sortilege pratiqué en Arabie, tiré de la* l. ſunt quædam. de extraord. crimin. D. *duquel on a ſeulement donné iuſqu'icy quelques coniectures, les vnes plus foibles, les autres plus fortes. De maniere que ne ſ'y trouuant aucun intellect qui le puiſſe deſcouurir pleinement, pluſieurs gens doctes pour n'en aucir peu trouuer le vray ſens, ont ſouſtenu que ceſte loy ne parloit nullement de Magie ny de Sortilege, dequoy ( ſouſtenant le contraire ) nous nous remettons à l'accort & ſçauant Lecteur.*

*Au cinquieſme il eſt parlé de la Diuination, & n'y en a nulle ſorte dont les liures anciens ou modernes ayent fait mention qui n'y ſoit traittée, & miſe par Alphabet, pour eſtre plus facilement trouuée. Les Sibylles & tous les Deuins anciens les plus fameux y ſont auſſi deſcrits : Et ceſte queſtion traictée, ſçauoir ſi* ſortes Virgilianæ, *& toutes autres ſemblables qui ſe font à l'ouuerture des liures profanes, ſont prohibées par l'Egliſe, & comment on les peut rendre licites. Et pluſieurs autres choſes rares & ſingulieres,*

*pour contenter toute ſorte d'eſprits les plus curieux, auec la determination de l'Egliſe.*

*Au ſixieſme qui eſt de toute ſorte de Liaiſon ou Ligature Magique, & principalement de celle qui trouble les Mariages, on void la difference qu'il y a entre la frigidité naturelle, & la ligature Demoniaque: ſçauoir ſi l'vn & l'autre ſe peuuent cognoiſtre & diſcerner : Auec vn exemple notable que veritablement elle eſt, & qu'elle ne conſiſte en imagination ſimple, comme aucuns ont creu, & laiſſé par eſcrit.*

*Au ſeptieſme il ſ'agiſt des Apparitions, deſquelles ayant parlé fort ſobrement en noſtre premier Tome, nous auons adjouſté en celuy-cy beaucoup de choſes, qu'on y pouuoit deſirer. On y trouuera les imitations, & les ſingeries du Diable, qui a voulu faire vne Religion du Sortilege, & auoir ſes Temples, ſes Ceremonies, & ſes Adorations. Nous y auons meſlé entres autres les ſuperſtitions des Breuets, & ſçauoir ſi les mots incogneus & paroles barbares, & inutiles dont ils ſont compoſez, peuuent auoir quelque effect, en la gueriſon des maladies.*

*Au huictieſme il ſe parle des Iuifs, Apoſtats, & Athées: où, bien qu'il y ait pluſieurs choſes ridicules; (car toutes Sectes qui ſe ſont deſuoyées de la creance de l'Egliſe Apoſtolique & Romaine, ſe ſont remplies d'inepties, vaines obſeruances, ſuperſtitions, & ceremonies ſi inſipides & ridicules, qu'Heraclite meſme en riroit;) Neanmoins il y a des choſes tres-ſerieuſes, & entre autres ceſte queſtion importante y eſt diſputée bien au long, ſçauoir ſi parmy les Portugais refugiez en France, & meſmement en la ville de Bourdeaux, il y a point des gens qui Iudaïſent, & qui ſont meſmes en effect Iuifs de creance. Le Plaidoyer fait au Parlement y eſt inſeré tout au long, auec vne Hiſtoire me-*

*morable d'vne Portugaiſe Iuifue , laquelle faiſant ſemblant de faire ſa Communion auec douze autres de meſme nation à Sainct Jean de Luz ; ayant eſté ſurpriſe comme elle cachoit la Saincte Hoſtie dans ſon mouchoir , fut bruſlée par le peuple. Il y a auſſi pluſieurs rares exemples, des Apoſtats & Athées, & meſme d'vn moderne qui fut bruſlé par Arreſt du Parlement de Tholoze l'an 1619.*

*Au neufieſme ſe trouue l'explication du* Can. Epiſcopi. 26. q. 5. *que nous auons voulu loger icy , d'autant que pluſieurs hommes doctes s'arreſtans en tous affaires à la determination de l'Egliſe , & des Conciles , ont trouué ce Canon tiré du Concile d'Ancyre, qui ſemble dire formellement, que tout ce que les Sorcieres diſent & confeſſent, n'eſt qu'illuſion & preſtige : & ſont allez ſi auant , que Del Rio, ayant ſouſtenu le contraire, & clairement prouué qu'il ne parle, ny ne peut eſtre entendu des Sorcieres de ce temps, ils ont tout à faict rejetté ſon intellect. Voire celuy qui a traduit ſon liure en François, a obmis ceſte piece. Peut-eſtre en rendroit-il quelque bonne raiſon : mais ne l'ayant miſe dans ſa traduction , & moy ne la pouuant deuiner (la croyant neantmoins tres-vraye, & tres-neceſſaire,) ie l'ay traduitte pour bannir toute ſorte d'incredulité & de doubte, & edifier & eſclaircir ceux qui n'entendent la langue Latine, & qui paraduenture ne s'aduiſent pas, que ceſte traduction eſt defectueuſe en ce poinct. Nous y auons auſſi apporté d'autres raiſons tres-pertinentes, pour confirmer le ſens que Del Rio luy donne; par le moyen deſquelles ce Canon demeure expliqué, & ſi clairement eſclaircy, que le plus ignorant homme du monde ne pourroit meſ-huy luy en donner d'autre que par malice.*

*Au dixieſme de l'Incredulité & Meſcreance des Iuges, lequel vient à ce poinct, qu'ayant monſtré par bonnes raiſons,*

*par authoritez, par loix Diuines & humaines, par experience, & par Arreſts notables de ce grand Parlement de Paris; voulant encore conuincer ceux qui parmy eux pourroient auoir quelque doubte du Sortilege, & leur en oſter toute incredulité & meſcreance par leurs Arreſts, & les vaincre & ramener ſeulement par eux meſmes, ſçachant qu'ils ne veulent deferer à ceux des autres compagnies Souueraines. Ceſte queſtion y eſt traictée: ſçauoir s'il eſt loiſible à vn bon Iuge de doubter du Sortilege, & ſur ce doubte garentir les Sorciers de tout ſupplice, & ne les faire mourir.*

*L'vnzieſme eſt vne hiſtoire prodigieuſe d'vn miſerable Sacrilege, lequel s'eſtant obligé enuers le Diable, de deſrober le Cyboire & le Sainct Sacrement de l'Autel, en l'Egliſe Sainct Sauueur à Blaye, fut bruſlé par Arreſt du Parlement de Bourdeaux.*

*Le douzieſme, ſont les Arreſts notables ſur tous les hauts poincts & ſubjects du Sortilege, tirez la pluſpart du Parlement de Paris, & fort peu des autres Parlemens, n'en ayant guiere voulu mettre d'eſtrangers, ſinon ceux qui ſont ſi celebres & notoires, qu'on en a fait des liures entiers, & qui ſont tellement cogneus par toute la France, qu'il n'y a moyen d'en doubter.*

*A la ſuitte des Arreſts des Cours Souueraines de France, pour monſtrer la conformité du Sortilege, & que le Diable fait faire & operer aux Sorciers par tout le monde, meſmes traits, meſmes aſſemblées & Sabbats, meſmes ceremonies, meſmes abominations & malefices: i'auoy mis & logé ſur la fin vn traicté admirable de deux filles, dont l'vne prenoit la qualité de Princeſſe de la Magie, nommée Marie des Sains, & l'autre eſtoit ſa compagne, toutes deux Religieuſes du Monaſtere de Saincte Brigide en la ville de l'Iſle;*

*l'Iſle : mais ayant ſceu que le R. P. qui m'auoit fait la courtoiſie de me l'enuoyer, le vouloit faire imprimer, ie n'ay voulu luy en deſrober la gloire.*

*Prens donc en bonne part (amy Lecteur) ce que tu y trouueras, & reçoy mon intention pour bonne & candide, puis que ceſte deſcouuerte ſe faict à l'honneur & gloire du Tout-puiſſant, & n'a autre viſée que ſon exaltation & ſon ſeruice. Souſmettant tout mon liure, puis que ie m'y ſouſmets & reſigne entierement & de bon cœur moy-meſme, à la cenſure de l'Egliſe Catholique Apoſtolique & Romaine, eſtant preſt de paſſer l'eſponge, & d'annuller, reigler, retracter, & corriger tout ce qui pourroit offenſer tant ſoit peu, les pures & doctes oreilles de tous ceux qui manient ceſte Saincte Faculté de Theologie, & me ſouſmettre à la rigueur de leur bon & ſain iugement, puis qu'à eux ſeuls en appartient la cognoiſſance.*

*Mais apres les Aduertiſſements qui concernent mon liure, il eſt raiſonnable que ie die vn mot de ceux qui viſent ſur moy : car autrement l'Epiſtre que i'ay adreſſée au Roy au commencement de cet ouurage ſembleroit eſtre vne choſe recherchée, & (comme on dit) vne pierre hors d'œuure.*

*Tu ſçauras donc (amy Lecteur) qu'en l'année 1620. enuiron le 2. d'Octobre, le Roy eſtant venu en Guienne, s'eſtant arreſté quelques iours en la Parroiſſe de Preignac, attendant nouuelles & reſolution de Bearn, il paſſa l'eau : Et ie ne ſçay par quel bonheur du Ciel pour moy, allant à la chaſſe, il fut conduit, & veid en paſſant vne maiſon que i'ay ſur la riuiere de Garonne, nommée Loubens, que ie tiens à foy & hommage de luy, laquelle ſa Majeſté voyoit aiſément du lieu où elle eſtoit logée, par ce qu'elle eſt à la cime d'vne Montaigne. Le Roy eſtant monté iuſqu'au ſommet, ne s'arreſta point, ains paſſa outre : mais au retour on*

*quelle voulant former de la pierre dure s'eſtoit arreſtée, & n'auoit formé que du coquillage, dans lequel on trouuoit des langues de ſerpent, des limaçons à pluſieurs retortillons, & vne infinité d'autres ſortes de coquilles: meſme que faiſant ladite Chappelle, il ſ'y eſtoit autresfois rencontré parmy ces Huiſtres, vn cimier ou bois de cerf.*

*Le principal entretien des Princes & Seigneurs ſans nombre qui eſtoient pres du Roy, fut à conſidérer ces Huiſtres ou Eſcailles, & ceſte Chappelle: Et deſcendans plus bas, à voir vne autre allée des Fontaines, où il ſ'y trouue encor vne autre ſorte de coquilles plus menues, & toutes differentes des premieres; Ils admirerent vne infinité de ſimples qui ſuiuent les Fontaines, & marquent la bonté, & excellence des eaux.*

*Sa Majeſté meſpriſant ces petits plaiſirs pour ſonger à ceux de la guerre qui s'en eſt enſuiuie; deſcendit à pied auec vne viſteſſe merueilleuſe, & repaſſa l'eau. La cauſe fut que ſa Majeſté attendoit à Preignac, auec ardeur, la derniere nouuelle de Bearn, où l'inſpiration de Dieu, notoirement le pouſſoit d'aller, pour y apporter le bon heur & benediction de ſa derniere main. Et y eſtant arriué, la recommandation du lieu, ſortant de ſa bouche Royale, ou ſon exemple & viſite feit vn tel effect, qu'en moins de cinq ou ſix iours qu'il ſejourna encore en ce village, il y eut vne ſi grande affluence & concours de gens à viſiter ceſte Montaigne, qu'il n'y a eu Prince ne Seigneur, qui n'en ait prins tres-volontiers la couruée. Et de fait Monſeigneur frere du Roy auec toute ſa maiſon, y eſtant allé le lendemain, apres auoir aſſez longuement conſideré ceſt amoncellement d'Huiſtres, & veu le reſte des ſingularitez; celuy qui a ſoing de ſa ſanté, ayant deſcouuert du* Capilli Veneris *en tres-grande quantité, fut tres-aiſe de ſe trouuer en com-*

*modité de faire du ſyrop pour la moitié de la Cour. Ce ſont les cheueux de mes Fontaines, qui renaiſſent preſque auſſi toſt qu'ils ſont arrachez ou tondus.*

*Ce ne fut pas tout ; car le plaiſir ſe conuertiſſant en deuotion, la Chappelle qui eſt dans vne Grotte naturelle, ſe trouua au gré de pluſieurs ſi deuote, que quelques Seigneurs & Gentils-hommes, baillerent des piſtolles aux Preſtres du village, où le Roy faiſoit ſon logement, pour y venir dire Meſſe, & leur y donner la Communion. Ce que pluſieurs accomplirent auſſi ſainctement, comme ſi c'euſt eſté vn Pelerinage ou vn vœu ſolemnel, & ſe reſouuiendront toute leur vie, d'auoir eſté à la Chappelle de Noſtre Dame de Saincte Croix du Mont, car elle porte ce nom.*

*Il n'y auoit rien à deſirer pour moy, ſinon que ceſte Royalle viſite ou heureuſe rencontre, fut accompagnée de l'œil du Maiſtre de la maiſon. I'eſtois allors dans la ville de Bourdeaux, maugreant & deſpitant vne furieuſe & violente goutte (laquelle me viſite importunement quand il luy plaiſt) qui me priua du bien & honneur de voir mon Roy, & mon Prince Souuerain (ce que ie ne puis iamais plus eſperer) dans le mont Parnaſſe de mes Muſes. Et ſi bien pluſieurs en pareille occaſion, deſireroient paraduenture éuiter la foule d'vne Cour ſi groſſe & populeuſe qu'elle eſtoit pour lors, ſi n'ayie autre deſplaiſir plus cuiſant que celuy-là. Si bien que i'ay mis vn Tableau, contenant vne tres deuote & pieuſe Oraiſon, à l'entrée de ma Chappelle, pour teſmoigner mon regret à la poſterité, & pour obliger tous ceux qui y entreront deſormais, de prier Dieu pour ſa proſperité & ſanté, à fin qu'il luy plaiſe benir ſes iours, ſes deſſeins, ſes armes, & ſes victoires, & les pouſſer ſi auant ſur la terre, qu'il puiſſe quelque iour eſtre logé dans le Ciel, le troiſieſme en rang apres le grand Sainct Louys Roy de France, & le ſecond Sainct*

*Louys ſon nepueu, fils de Charles II. Roy de Naples, & ſa bonne vie & ſes geſtes tirez de la main de Dieu, ſeellez de meſme ſceau, glorifiez de meſme canoniſation, & la feſte celebrée en meſme mois, en meſme ſepmaine, comme ſont ſes deux premiers deuanciers, qui ſe rencontrent en meſme octaue au mois d'Aouſt.*

*Duquel le 2. iour fut à la verité infauſte parmy les Atheniens, leſquels paſſerent l'eſponge au deſſus, & l'oſterent de leurs Olympiades, par ce qu'en ſemblable iour, les Dieux Neptune & Minerue auoient debatu la Seigneurie d'Athenes; deſirans arracher entierement vne ſi deſplaiſante Hiſtoire de leurs Faſtes ou Annales.* Le 2. iour d'Aouſt eſtoit infauſte aux Atheniens.

*Mais tout au contraire, ie veux inſinuer en la memoire de tous peuples ce mois d'Aouſt: par ce que nos deux Saincts Louys, qui foulent aux pieds toutes ces faulſes deïtez des anciens, ſe trouuent canoniſez en iceluy: Et qu'en pareil mois noſtre Roy tres-Chreſtien Louys XIII. s'achemina en Guyenne pour oſter tout le different, que la rebellion & l'hereſie, deux faulſes deïtez, auoient fait naiſtre en ſon païs de Bearn: & partant de la ville de Bourdeaux le iour de S. Michel, il s'en alla ouïr Meſſe en l'Egliſe qui porte ce nom Auguſte, pour prendre langue auant partir, & conſulter l'Oracle de ſon bon Ange S. Michel Patron de la France.*

*Et le 2 d'Octobre enſuiuant (iour ſolemnel pour moy) ayant paſſé la Garonne, fille aiſnée de ce grand Ocean, le meſme bon Ange le guida vers ma Montagne: iour & mois heureux, duquel il faut dater deſormais le Sainct principe, & heureux commencement de l'exterminaion de l'hereſie, par vn Roy de vingt ans, auquel Dieu a fait entreprendre & finir des faicts ſi heroïques & ſi hardis, qu'auant eſtre exploictez, doubtant de l'euenement, ſes plus aſſidez ne luy oſoient conſeiller, ſes plus zelez ſeruiteurs eſperer, ny*



BIBLIOTECA NAZ. ROMA VITTORIO EMANUELE

*ſes propres ennemis craindre ny apprehender.*

*Qui monſtre clairement que ceſt Embleme eſt tres-veritable, par lequel vne fille eſt repreſentée coupant temerairement la iube à vn lyon, pour marquer vne action ſi hardie par ce bon mot, & eſtre mis en exemple aux plus mal-aduiſez & hardis :*

En tel danger ſe met, qui ſe prend à ſon Prince.

*Car il ſe peut dire que ceſte morgante aſſemblée des Rebelles, qui a donné commencement à ces derniers mouuements, eſt ceſte fille temeraire, laquelle penſant abuſer de la ieuneſſe de ſon Prince, ſans bien peſer l'euenement d'vne ſi folle entrepriſe, au lieu de venir à iubé, & ſuiure ſes commandemens, s'eſt temerairement eſſayée de luy coupper la iube, & retrencher ſon authorité Royale, qui s'eſtend également par tout ſon Royaume.*

*Mais il eſt aduenu tout au rebours, qu'il luy a plus qu'à demy couppé la iube; ſi bien que l'ayant deſia tonduë aſſez rez, comme il appert par ceſte miraculeuſe desfaicte de l'iſle de Riez, & par la demolition de ſes villes, elle eſt maintenant comme errante & vagabonde dans ce grand Ocean, où elle va cherchant ſa derniere retraicte.*

*Si mieux on n'ayme dire qu'elle y cherche inutilement quelque Remore, pour ſe plaquer tellement à ceſte puiſſante armée nauale du Roy, qui va fondre ſur elle, que ſes galeres & autres vaiſſeaux demeurent en l'arreſt comme inutiles: Mais le Roy a d'autres plongeons, que n'auoient ny M. Antoine, ny l'Empereur Caligula, pour l'arracher ignominieuſement hors de là, & la mettre & tirer au dedans comme en priſon, la tenant ſous boucle, & à la cadene, iuſqu'à ce qu'apres auoir eſté menée par tout le Royaume en triomphe, elle ſoit en fin punie de ſon inſolence & preſomption comme elle merite.*

*Ce qu'on ne peut trouuer ny mauuais ny eſtrange, veu que les Empereurs & les Roys ont vne telle & ſi forte ialouſie de l'authorité de leurs Empires & Royaumes, que ce grand Empereur Ottoman, celuy qui print Conſtantinople, ne peut ſouffrir en ſon temps, que ſes Fauconniers glorieux luy portaſſent la nouuelle, que deux Faucons des ſiens auoient tellement entrepris ſur vne Aigle, qu'ils l'auoient faict deſcendre à force de coups en terre. Si bien qu'il les feit tuer, diſant qu'il ne falloit entreprendre ſur ſon Roy. Qui nous apprend que la rebellion contre ſon Prince, eſt choſe ſi deſnaturée, que les Empereurs & les Rois ne la peuuent pas meſme ſouffrir parmy les animaux. L'Aigle eſt vn oyſeau Imperial, qui marque & repreſente les armoiries de l'Empire: quiconque s'eſſaye ſeulement d'eſgratigner vne ſi belle repreſentation, & mettre bas ceſt oyſeau qui viſe de ſa premiere naiſſance, & a touſiours les yeux dreſſez vers le Soleil, doit eſtre banny du Ciel & de la terre.*

*Que ſi les Monarques & Roys de ce Monde, ſont ſi jaloux de leur auctorité & grandeur, qu'ils puniſſent de mort meſme les oyſeaux qui oſent attaquer & entreprendre choſe quelconque ſur leur Roy; que doit eſtre ce grand Roy tout-puiſſant, Maiſtre ſouuerain du Ciel, & de la terre, contre les Demons, Magiciens, & Sorciers, oyſeaux de proye de l'Enfer, qui ſont cent fois plus hardis que les hommes les plus fiers? veu qu'ils n'ont autre viſée, deſſeing, ny entrepriſe que ſur luy, & ſur ſes plus nobles creatures, & voudroient volontiers l'oſter hors de ſon Throſne comme faucons rauiſſans, ſi ce meſme grand Dieu, leur ayant r'accourcy leurs longes, n'auoit entierement bridé & aneanti leur pouuoir.*

*Ce que ie lairray à pourſuiure à quelque autre, de peur de m'eſloigner par trop de mon ſubject: eſtant d'ailleurs tres-certain, qu'il ne ſe void meshuy en ce ſiecle exemples plus fre-*

*quents, que ceux de ceſte tres-iuſte ialouſie des Rois, Empereurs & Monarques, fondée ſur la rebellion & reuolte de quelques mauuais ſubjects: Mais ie ne veux pourtant finir ce diſcours, que ie ne donne encore quelque ſatisfaction à ceux qui deſireroient ſçauoir ſi les Huiſtres ou Coquilles qu'on void au ſommet des Montagnes, y ont eſté portées par le Deluge ou ruine des eaux: ou bien ſi c'eſt vn eſbatement de la Nature, ou de quelque autre plus grand ouurier qui l'a produitte à elle meſme.*

*Surquoy il ſe peut dire, que les rochers qui ſont ſur la terre, ont par fois des merueilles & ſingularitez admirables: mais ceux qui ſont dans les abyſmes & profondeurs de la mer, ſemblent en auoir encore dauantage. I'en lairray les exemples pour eſtre de trop longue haleine: Et diray ſeulement qu'il ne faut trouuer eſtrange, ſi la pluſpart du monde vit en l'ignorance de cent mille choſes curieuſes qui ſe trouuent en ces abyſmes de la Mer: veu que la Nature a donné à la pluſpart des creatures, ſoient hommes ou femmes, certain degouſt de la Mer, qui leur fait ſouſleuer le cœur dés auſſi toſt qu'ils ſe mettent deſſus. Et comment pourroient-ils deſcouurir ce qui eſt au deſſous, puis que la moindre nauigation leur eſt interdicte, par ce ſous-leuement, & par cent mille frayeurs & perils qui leur oſtent le courage, & qui leur donnent mal de cœur (voire de terre en hors) ſeulement de la voir agitée? Il n'appartient donc à ces gens-là de voir les merueilles de Dieu, que la Mer couure d'vn eſtage ou couuerture ſans fermeté ny appuy, qui fond auec danger, ſous les pieds de ceux qui veulent faire les plongeons, pour deſcendre & penetrer iuſques au fonds, & qui ſurnagent au deſſus, quand ils veulent eſtre, & demeurer à mont en ſeureté: & comme dit tres-bien le Pſalmiſte; Ceux qui deſcendent en la mer, & trafiquent en pluſieurs eaux, iceux*

Pſalm. 106. *Qui deſcendunt mare in nauibus, facientes*

*iceux ont veu les ouurages du Seigneur, & ſes merueilles en la Mer profonde.*

*operationem in aquis multis. Ipſi viderunt opera Domini, & mirabilia eius in profundo.*

*Qui ſçauroit rendre raiſon de l'Aymant, & pourquoy la Nature luy a communiqué ceſte faculté, d'auoir touſiours ſon aſpect & mouuement vers le Nord, ſans iamais s'eſcarter de là; ny varier en quelque partie du monde que ce puiſſe eſtre? N'eſt ce pas vne merueille, qu'vne ſi petite piece par ſon attouchement, contraigne ceſt abyſme infini de l'Ocean, & de toutes les autres Mers, de luy obeïr & de ſuiure ſon commandement, & qu'elle ſe tourne ainſi perpetuellement vers le Nord, ſans iamais ſe diuertir ailleurs? ſeruant de guide ſi certain en toutes nauigations, qu'auec la Bouſſole & l'Aymant, on peut voyager par tout le monde?*

*Combien de gens doctes ont reſué ſur la Remore ou Echeneis? N'y en a-il pas pluſieurs, leſquels n'ayans peu ſouffrir qu'elle euſt ce pouuoir d'arreſter vne armée Imperiale, ont ſouſtenu que ceſte vertu venoit pluſtoſt de certains rochers d'Aymant, qui arreſtoient les vaiſſeaux paſſans au deſſus, que non attribuer à vn ſi foible & petit animal, vne ſi notable puiſſance & faculté, qui ſemble eſtre entierement au deſſus de la Nature?*

*Qui eſt-ce donc qui ſemblera plus eſtrange & inoüy: trouuer des Huiſtres ou Coquilles qui portent des Perles de ſi haut prix au fonds de la Mer; ou bien trouuer ſeulement des Coquilles ſans prix à la cime des Montagnes, qui ſont des lieux approchants du Ciel, & les plus eſloignez de la Mer?*

*Seray-ie point blaſmé de dire vn mot de ces Huiſtres, Nacres, ou Coquilles, & deſcouurir comment les Perles s'y trouuent & s'y peſchent, puis que ie deſire rendre raiſon, & donner quelque contentement à tant de Princes & Sei-*

*gneurs, qui ont prins la peine de voir ma Montagne composée d'Huistres ? & à tant de Dames & Princesses, qui adorent les Perles par dessus toutes autres Pierreries? N'est-il pas à propos de dire la difference qu'il y a, de celles qui se trouuent és Montagnes, d'auec celles qui se trouuent en la Mer? Est-ce paraduenture ouurir vn dessein à sa Majesté pour le voyage du Peru, ou pour la Mer du Nord, où les Perles se trouuent?*

*Robert Regnaud Castillan, traducteur de l'Histoire des Indes de Ioseph à Costa, dict vn iour au Roy Henry le Grand, auquel il l'a dediée, que les Espagnols jaloux & enuieux, qu'on eust aucune cognoissance du voyage des Indes, auoient fait brusler par commandement du Roy d'Espagne, tous les Exemplaires de ceste Histoire.*

*Mais les François sont trop delicats, pour rechercher des thresors si penibles: ils ayment trop leur liberté, ils n'entreprennent pas volontiers les voyages d'outre Mer que par vœu: la deuotion y attire quelque pauure Religieux pour voir le Sainct Sepulchre, & y porter ses moyens, mais non pour en rapporter thresors autres que ceux du Ciel; aussi sont-ce les plus precieux.*

*Outre que la pluspart des François, mesmement ceux qui hantent la marine, lesquels communément n'ont cognoissance des lettres, tiennent pour fables les Perles de Cleopatra, & autres dont l'Histoire Romaine fait mention, soit pour la grandeur, soit pour le prix, & tiennent pour vn conte fait à plaisir ce qu'on dit qu'elle en mangea vne, dissoute dans du vinaigre, en certain banquet qu'elle feit à Marc Antoine, esperant par ce moyen emporter la gageure faicte auec luy, qu'elle luy feroit vn festin qui cousteroit plus de cent mille escus: Et que l'autre fut taillée*

Pline estime chascune mille ducats. D'autres les ont mises à 60. mille Sesterces, qui sont vn million & demy.

*en deux, & puis miſe & employée au Pantheon à Rome pour ſeruir de pendants d'oreille à la ſtatuë de Venus.*

*Et quoy que paraduenture il ſoit vray ce que dit à Coſta, qu'en l'an 1587. il en vint pour le Roy d'Eſpagne dixhuict Marcs, & trois Caſſons, & pour les particuliers mille deux cens ſoixante quatre marcs, & ſept ſachets: Si eſt ce que cela eſt accompagné de tant de peine & de peril, qu'ils ne le peuuent croire que foiblement, & ſont des richeſſes & threſors meſpriſez pour eux. La France eſt vn ſi bon pays, & les François communément ſi nonchalants, que ces voyages d'outre-mer, leur ſemblent eſtre ſeulement propres pour quelques Pelerins, & s'il y faut aller pour autre deſſeing que pour prier Dieu, voyages d'eſclaues.*

*Ils ont ouy dire (car peu de François ſe ſont mis en peine de l'aller voir) qu'on prend les Huiſtres, ou la Nacre dans laquelle les Perles ſe trouuent, en la Mer du Nort, proche la riuiere de la Hache, par le moyen de certains Eſclaues, qui ſe plongent par fois iuſques à douze braſſes de profond dans ces abyſmes; & les trouuans, attachées aux Rochers, ils les arrachent & s'en chargent, retenant leur haleine par fois demye heure, vſans de ceſte precaution pour les y diſpoſer, de les nourrir fort peu, & leur faire manger des viandes fort ſeiches.*

*Et apres tout, la Religion eſt ſi indifferente à pluſieurs, qu'il y a des gens eſtimez fort doctes, qui ont laiſſé par eſcrit, que les voyages d'outre-mer ont plus nuy que profité à la France. Les Croiſades mettent pluſieurs mauuais Chreſtiens en Croix, par ce qu'ils tiennent irreuerem̃ent & malicieuſement la pluſpart des choſes Sainctes en indifference ou en doubte.*

*Mais cherchons vn peu la raiſon de ces Huiſtres ou Co-*

*quilles qui ſe voyent au haut de ma Montagne, qui ont mis en eſmoy toute la Cour, lors que ſa Majeſté daigna paſſer la Garonne pour la voir. Tout le monde, & doctes & ignorants, la chercherent eſtans ſur les lieux, & ne ſçay ſ'ils l'ont trouuée, ny ſi ie la trouueray moy-meſme, quelque recherche que i'en aye fait dans les liures, leſquels encore n'en ont parlé que fort ſobrement, laiſſant cela pluſtoſt au rang des merueilles de la Nature, les ſecrets de laquelle il ne faut fouiller plus auant, & au nombre des choſes douteuſes, dont on ne peut trouuer la verité, la raiſon, ny l'eſclairciſſement, qu'au rang de celles dont on peut rendre quelque bonne, ſolide, & apparente raiſon.*

*Il ſemble donc qu'il la faut attribuer, ou au Deluge qui a changé la face de la terre; ayant eſlargi, eſtendu, & fait monter la Mer & les riuieres, & ſouſleué les abyſmes, & les choſes qui eſtoient au fonds, pour les mettre & releuer au plus haut des Montagnes. Ou bien à la Nature, laquelle s'eſt ioüée & eſbatuë à faire de grandes eſleuations, qui ne ſont par fois, ny terre ny rocher.*

*Entre ceux qui l'attribuent au Deluge, qui a ramené au deſſus des Montagnes, ce qui eſtoit au plus profond, & a changé la face de la Terre. Tertullien ſemble l'auoir dict clairement en ces mots, reprenant Platon d'auoir creu le contraire.* Mutauit & totus orbis aliquando aquis omnibus oblitus: adhuc maris Conchæ & Buccinæ peregrinantur in montibus, cupientes Platoni probare, etiam ardua fluitaſſe: ſed & enatando, rurſus infima mutauit; rurſus orbis alius idem mutat, & nunc localiter habitus cùm ſitus lædit̃ur.

Tertull. de Pallio.

*Or que le Deluge ait changé la face de la Terre en telle façon que ce qui eſtoit au profond de la Mer, ſe trouue par*

*fois au plus haut ſommet des Montagnes, en quelque part du monde que ce ſoit, l'Eſcriture ſaincte le teſmoigne formellement au Geneſe ſixieſme*: Ecce ego adducam aquas diluuij ſuper terram, vt interficiam omnem carnem, in qua ſpiritus vitæ eſt ſubter cælum, & vniuerſa quæ in terra ſunt conſumentur. *Et au ſeptieſme noſtre Seigneur dit*: Adhuc & poſt dies ſeptem, ego pluam ſuper terram quadraginta diebus, & quadraginta noctibus, & delebo omnem ſubſtantiam quam feci, de ſuperficie terræ. Geneſ. 6. Geneſ. 7.

*D'où viennent paraduenture ces grandes concauitez dans les Rochers, & ces pierres troüées & ſcabreuſes, & les longues ouuertures dans les montagnes, par leſquelles meſme de groſſes riuieres entieres ſe font vn paſſage, & ſe conduiſent auec vne telle rapidité, quoy que bien loing & à couuert, qu'en fin elles trouuent leur yſſue, & reprennent leur cours, & par fois ſe diuiſant ſeulement en deux, elles ne laiſſent, cachant vn des rameaux, de retenir le plus grand en ſa droite route, pour ne troubler la nauigation, & n'eſtre inutile aux villes, au commerce deſquelles il ſemble que dés leur origine la Nature les ait deſtinées.*

*A quoy ſe rapporte ce que dit Freculphus Eueſque de Liſieux, parlant de l'opinion que les Philoſophes auoient du Deluge. Et dit qu'il y a vn lieu que les Armeniens appellent* Egreſſorium, vbi Arcæ ſolutæ reliquias, prouinciales oſtendunt. Huius autem diluuij indicium hactenus videmus in lapidibus, quos in remotis montibus Conchis & Oſtreis ſcabros, etiam ſæpe cauatos aquis viſere ſolemus. Freculphus liure 1. chap. 25. Tom. 1.

*Mais tout le monde ne doit parler du Deluge, ny de ce qu'vne ſi grande & vniuerſelle inondation a laiſſé ſur les*

*Montagnes, de peur qu'il ne leur aduienne comme à Ouide, duquel Seneque en ſon troiſieſme liure des queſtions Naturelles s'eſt honneſtement mocqué, faiſant neantmoins quelque ſemblant de loüer ſon bel eſprit.*

*Ouide auoit dit que pendant ce grand Deluge, les Montagnes paroiſſoient, comme font les Iſles dans la Mer, ayant accreu le nombre des Cyclades. Surquoy Seneque donnant ſon aduis, a laiſſé eſchapper ces mots*: Vt ait ille poetarum ingenioſiſſimus egregiè, ſicut ille pro magnitudine rei dixit.

Omnia pontus erat, deerant quoque littora Ponto.

Niſi tantum impetum ingenij & materiæ, ad pueriles ineptias reduxiſſet.

Nat Lupus inter Oues, fuluos vehit vnda Leones.

*Seneque voulant dire, qu'Ouide en ce premier vers auoit parlé ſerieuſement, mais qu'il n'auoit pas continué au ſecond. Et que la choſe eſtoit de telle importance, que la deſcriuant, il ne la falloit tourner en riſée.* Non eſt res ſatis ſobria, laſciuire deuorato orbe terrarum.

Exſpatiata ruunt per apertos flumina campos,
—— preſſæque labant ſub gurgite turres.

Magnificè hoc (*dit-il*) ſi non curauit, quid Oues & Lupi faciant.

*L'animaduerſion & cenſure de Seneque ne me ſemble digne de luy: ſe pouuant dire de tous les deux, qu'à la verité, & les Poetes & les Philoſophes anciens, qui n'auoient la cognoiſſance de l'Autheur du Deluge, n'en ont bien ſceu diſcourir ny parler pertinemment. Seneque a dit en autre part, qu'Ouide faiſant de mauuais vers,* non ignorauit

Seneque liu. 2. des Contr. chap. 2.

vitia ſua, ſed amauit. *Mais le voulant verifier, ceſte cenſure ne luy a pas reüſſi non plus que la premiere, comme les curieux pourront voir dans ſon liures des Controuerſes.*

*Alexander ab Alexandro, s'eſt vn peu plus eſtendu, laiſſant neantmoins touſiours en doubte, ſi ces Illuſtres qui ſe trouuent ainſi au ſommet des Montagnes, eſtoit vn ouurage du Deluge, ou vn eſbatement de la Nature. La curioſité (dit-il) a tellement picqué l'eſprit de pluſieurs, qu'ils ont voulu ſçauoir l'origine & les cauſes de la Nature, & ce qui eſt le principe de ce grand vniuers dans lequel nous habitons, & de toute ceſte nature, en laquelle nous voyons vn perpetuel contour, & vne circonuolution continuelle. Ce qui a eſté anciennement vne tres grande queſtion.* Alex. ab Alex. liu 5. chap. 9. Genial. Diez.

*Surquoy il y a eu diuers aduis parmy les Philoſophes anciens, & entre autres d'Epicure, Leucippus, & Democrite, qui ſouſtenoient que toute la force des Elements & leur ſubſtance, & les formes & figures de toutes choſes ſont nez & ont prins leur origine des Atomes, & de ces petits & menus corps, tumultuairement concurrents, eſtans confus & condenſez enſemble.*

*Pendant lequel temps il peut eſtre aduenu, que pluſieurs choſes de differente forme & eſpece en vne ſi grande Machine, ſe ſont ioinctes & attachées à la terre. Dequoy fait foy ce qu'on void, que la terre mouuante, & amenuiſée eſtant confuſe, durcit & ſe tourne en pierre par longueur & traict de temps: & pluſieurs choſes de diuerſe eſpece deuiennent meſme corps dans les entrailles des pierres, & ſe condenſent enſemble en toute eternité: ceſte bonne ouuriere la Nature donnant touſiours aux choſes diuerſes faces.*

*C'eſt pourquoy nous voyons des marbres de diuerſes couleurs, dans leſquels chacun peut voir & conſiderer des meſ-*

*langes, qu'on ne ſçauroit diſcerner ny ſeparer, raſſemblez & entaſſez, maintenant en vn ſeul corps, que ie croirois volontiers auoir eſté autresfois diſtincts & ſeparez en pluſieurs. Ce qui donne des arguments infallibles de ceſte premiere origine & aſſemblage.*

*Ou bien, comme aucuns ont dit, que les eaux eſtans ramenées de diuers endroits, ou bien la Mer eſtant deſbordée, & les pluyes abondantes, le monde fut inondé par quelque certain Deluge : Et que par apres toutes choſes s'eſtants meſlées auec la Mer & les flots, la tempeſte ayant fini, & la terre deſſeichée apres tant de rauines d'eaux & rapidité de Torrents, les terres fermes & ſolides ſe deſcouurirent & apparurent : qui fait qu'on trouue maintenant és montagnes, quoy que fort eſloignées de la Mer, beaucoup de choſes qui ont accouſtumé de ſe trouuer en ſes bords, & quoy qu'à demy terreſtres, paroiſtre neantmoins comme Maritimes.*

*Il me ſouuient d'auoir veu és Montagnes de la Calabre vne piece de Marbre fort dur de pluſieurs couleurs, bien loing de la Mer, dans lequel on voyoit vne infinité de Coquilles maritimes entaſſées, nourries & eſleuées enſemblément auec le Marbre ne faiſant qu'vn corps, leſquelles eſtoient d'os, & non de pierre, & toutes telles que nous les voyons ſur les coſtes de la Mer. Que ſi on eut taillé & diuiſé ce Marbre en pieces, on y euſt veu pluſieurs Coquilles en chaque piece, comme ſi elles euſſent eſté naturelles, & ſouffrir meſme ſection & diuiſion que les pierres.*

*Ce qui nous donne vn tres-grand ſubject de croire que c'eſtoient des corps diſſemblables, & de leur naiſſance ſeparez : mais par apres s'eſtans reünis par la rencontre & meſlange des choſes, & longuement peſtris & ioincts enſemble, ils s'eſtoient*

*s'eſtoient ainſi eſclos: Laquelle ſorte de Marbre, dans lequel ſe voyent & rencontrent ces Coquilles, ſe trouue principalement en Theſſalie, & Hæmonie, comme diſent certains Autheurs, voire qu'il y'en a en Ægypte, comme dict Herodote, qui ſuent quelque ſueur ou liqueur ſalée. Si bien qu'aux plus hautes collines, on y voit aiſément tout ce que la Mer orageuſe rejette. Et d'autres ont atteſté que parmy les Megarenſes, & par toute la Macedoine, on tire des pierres des plus hauts Rochers, dans leſquelles on trouue force choſes maritimes, deſquelles on baſtit pluſieurs hoſtels & grandes machines.*

*Iouianus Pontanus, homme en ce ſiecle ingenieux en eſprit, & grand ouurier, diſcourant en ma preſence, auec d'autres grands perſonnages, dit qu'au promontoire de Pauſilippe pres de Naples, la Montagne s'eſtant rompuë par l'effort d'vn tres-violent orage, il veit au milieu d'icelle, vne poutre reueſtue & enceinte de tous coſtez de pierre dure, qui eſtoit creüe auec le dos de ceſte Montaigne, ne faiſant qu'vn meſme corps: laquelle merueille (qui n'eſt en rien moindre que voir des Coquilles ſur des Rochers) fut veuë & admirée de tous les curieux qui prindrent la peine de la conſiderer exactement.*

*Mais à fin qu'on ne penſe que ce ſoit vne choſe feinte & inuentée à plaiſir; Il eſt notoire qu'vn peu auant noſtre ſiecle, pendant qu'on ſcioit du Marbre à Naples pour quelque baſtiment, les ouuriers trouuerent vn tres-beau & clair diamant, non pas brut, ny en ſa veine naturelle, rude & informe, mais parfaict & poli par la main de quelque excellent Lapidaire, merueilleuſement bien enchaſſé, & mis en œuure, né au milieu d'vne piece de Marbre, lequel fut donné au Roy, comme choſe miraculeuſe, & mis entre les raretez de ſon cabinet; & ſe conte encore auiourd'huy*

*au rang des choſes plus precieuſes. Outre leſquelles nouueautez, il s'en dit & raconte encore beaucoup d'autres tres-dignes de memoire.*

*Palamedes, mon grand amy, tres-bon orfebure, d'vn eſprit hardi & releué, m'a ſouuent raconté, que pendant qu'il ſcioit & rompoit du Marbre, il auoit trouué au milieu d'vne grand' piece qu'il n'auoit peu briſer qu'à grands coups de marteau, de l'huile enfermé & clos comme dans vn vaſe, d'vne odeur tres-ſoüefue & agreable à voir, qu'on diſoit auoir certaine vertu de guerir pluſieurs maladies, lequel ayant eſté manié par luy, ſes mains en retindrent longuement vne tres-bonne & ſoüefue odeur: de quoy ie ne pourrois rendre raiſon; car ie ne ſçay en quelle maniere, ceſte piece ſolide demeurant touſiours en ceſt eſtat, ceſt huile s'eſtoit peu ramaſſer & enfermer de la façon.*

*Auſſi auons nous leu en quelques autheurs (l'importance eſt, s'ils diſent vray) qu'aux pierreries de Chio, ayant rompu vne pierre, on y veit vne teſte d'vn petit Satyre, en la meſme forme qu'on peint le Dieu Pan: Et dans ceſte Prouince d'Eſpagne qu'on appelle Boetis, il y naiſt des pierres leſquelles eſtans taillées, on y trouue au dedans de petites pieces d'or pur, & d'autres petites pierres. Et depuis l'Europe iuſques à Elim, tout ce qui eſt en ceſte coſte de mer ſe tourne en cailloux. Et dit-on de l'arene de Pouzzol, que tout ce que l'eau de ceſte Mer, ſe conuertit ou durcit en caillou.*

*Et en la Mer Rouge ſe trouuent des foreſts: eſquelles on void meſme naiſtre & viure au dedans, l'oliue & le laurier, dans leſquels naiſſent certains Potirons, qui ſe tournent en pierre-ponce dés auſſi toſt qu'ils ont eſté veus du Soleil. Et en Lucanie, Cappadoce, & Hierapolis de Myſie, il y a certaines eaux, dans leſquelles ayant jetté des baguettes & autres bois, bien toſt apres ils ſe petrifient.*

*Que ſi ceſte proprieté eſt donnée aux eaux, ſoit par les deſtinées, ſoit par le conſeil de Dieu (qui fait & ordonne le reſte des autres merueilles de l'Vniuers) de conſolider & durcir l'arene, la glaize, & autres choſes ſemblables: Combien eſt-il plus probable, que par de longs ſiecles, la mere des choſes la Nature, ait peu conſolider, par vertu & raiſon Phyſique, des corps diſtincts & ſeparez, & de diuerſe eſpece? veu que nous voyons tous les iours croiſtre les Montagnes & Rochers, & les lieux foſſoyez & creuſez ſe remplir d'eux meſmes, & d'autres ſe diminuer & changer: Et les Mers qui ſont en perpetuelle agitation, les vnes ſe reculer, les autres inonder; & la face d'vne infinité de lieux ſe diuerſifier.*

*Albert le Grand, qui ſe dit ſi grand rechercheur de la Nature, & auoir veu tant de choſes inoüyes, que pluſieurs gens Doctes ont eſté en jalouſie & en doubte, comment il a peu voir tant de merueilles qui ſe trouuent dans ſes liures: attendu (diſent-ils) que luy ſeul ſe vante d'auoir veu plus de ſingularitez, & choſes rares & eſtranges, que n'ont faict tous les hommes les plus curieux de l'Europe. Il dit donc en quelque endroict, que les Intelligences qui meuuent les Cieux, influent icy bas les ſemences des choſes inferieures. Mais que comme toutes choſes qui dependent de ces influences, ſont agitées par les vents & autres inconſtances de l'air, il arriue ſouuent, que ce qui deburoit tomber ſur la mer, tombe & eſcheoit ſur la terre: & que pour ceſte cauſe il ſe trouue quelque fois aux lieux plus eſloignez de la Mer, des Coquilles & autres figures de poiſſon, formées dedans les Montagnes & Rochers.*

*Et s'il eſt vray ce que Pline dit, qu'en haute mer, on trouue non des Rochers, mais des Cheſnes & Sapins, aux branches deſquels les Coquilles ſe tiennent ordinairement*

Pline liu. 15. chap. 25. Et au liure 9. chap. 51.

*attachées. Et au liure 9. chap. 51. qu'il y a des Poiſſons, & meſme de ceux qui ont eſcaille, qui s'engendrent indifferemment, & en la terre & en l'eau, ſelon que le temps eſt doux. Tellement qu'au printemps les grandes Coquilles de S. Iacques s'engendrent de la douceur du temps: la choſe ſera encore plus doubteuſe.*

Ælian. lib. 7. cap. 26. de Hiſt. animal. Pinnothere. Opian. liu. 2. de la Peſcherie.

*Mais que dirons-nous de ces Poiſſons qu'Ælian appelle* Turbines & Cancellos, *leſquels trouuans ſur le riuage de la Mer des Coquilles vuides, y prennent leur logement, comme vne inueſtiture d'vn domicile acquis par le droit de Nature? Pline appelle ce poiſſon Pinnothere, auquel Chryſippus donnoit ceſte meſme proprieté.* Huic ſolertia (*inquit*) inanium Oſtrearum teſtis ſe condere, & cùm accreuerit, migrare in capaciores. *On dit le meſme d'vn certain petit Chancre, auquel la Nature ayant donné vne queuë à deſcouuert, & ſans defenſe ny garniture quelconque, il ſe fourre dans ces Coquilles vuides, pour s'y mettre à couuert, comme dans vne maiſon empruntée, pour raiſon dequoy on l'appelle communément Bernard l'hermite: Et Scaliger,* inquilinum inanium Teſtarum.

Scalig. en ſes Exercitatiõs.

*Veritablement ie ne ſçay s'il y en a quelqu'vn dans les Eſcailles de mon Rocher, veu qu'en celles qui ſont cloſes, quand on les ouure, il ſe trouue en aucunes quelque choſe au dedans, qu'on ne ſçauroit dire, ſi c'eſt vn de ces petits poiſſons deſſeichez, ou l'Huiſtre meſme, ou quelque autre petit animal qui ſe ſoit voulu loger de la façon. Car elles ſont comme ces Pierres que Pline appelle Peantides ou Gemonides, qui veut dire, enceintes: car elles ont certaine matiere dans le ventre qu'elles rendent en temps pluuieux.*

Pline liu. 37. ch. 10. de ſon Hiſt. Natur.

*Mais entrant en quelque autre plus grande conſideration: Puis qu'on dit que l'Ambre-gris naiſt de l'eſmeutiſſement de certains oyſeaux ſur les Rochers qui ſont ſur le*

*bord de la Mer : Ou bien qu'il naiſt au fonds de la Mer contre des Arbres ou Rochers, d'où les vagues l'arrachent par apres en tormente, & de là le rejettent à bord, comme dit Serapion : Ou bien s'il eſt vray, ſuiuant le dire de Garcias, que ce ſoit vne eſpece de terre griſaſtre, comme vne infinité de groſſes pieces qui ſe ſont autresfois trouuées le font croire : voire meſme il eſt eſcrit que l'on a veu vne Iſle de pur Ambre-gris, nageant ſur Mer, qui ſe perdit parmy les vagues & la tormente, ainſi qu'on couroit apres de toutes parts pour l'enleuer. Et qu'aux Indes il s'en trouua vne piece en l'an 1555. du poids de trois mille liures, & vne autre de quatre vingts dix pas de longueur, & dixhuict de largeur.*

Serapion lib. de ſimplicib. & Plantis cap. 196.

Edouard Barboſſe en ſon liure des Indes

Et Theuet.

Le Sieur de Neſmond, en ſon Arreſt de l'Ambre gris.

*S'il eſt donc vray que ce chef d'œuure de la Mer ſe porte ainſi par quelque orage, pouuant eſtre entrainé par tout, & à plus forte raiſon par le Deluge : Il y auroit grande apparence de croire & ſouſtenir, que des Montagnes & des leuées d'Ambre-gris, ſoient grandes ou petites, pourroient auoir eſté pouſſées par le rauage des eaux du grand Deluge vniuerſel, & s'eſtre amoncelées dans des Grottes ou Cauernes, puis qu'on en a veu des Iſles entieres, & des pieces ſi grandes & monſtrueuſes, & en telle quantité, que le Roy de la Chine en faict entrer tous les ans en ſon Eſpargne, pour vn million trente cinq mil eſcus, comme ceux qui ont fait l'Hiſtoire des Indes nous ont laiſſé par eſcrit.*

*Neantmoins quelques raiſons que nous ayons couché cy deſſus, que cela vient du Deluge, il y a beaucoup plus d'apparence de croire, que c'eſt plustoſt vn effect & eſbattement de la Nature, laquelle a voulu faire de la pierre, & a faict des Huiſtres ou Coquilles meſlées auec de la pierre, & cimentées de terre, laiſſant ſon ouurage imparfaict. Et qu'on conſidere bien toutes les autres raretez qui ſe trouuent dans les*

Raiſons pour monſtrer que les Huiſtres qu'on void ſur les Montagnes eſt vn eſbatement de la Nature.

*bons Autheurs, & que chacun dit auoir veu: Il n'y a homme bien ſenſé qui ne die, que cela vient pluſtoſt de ceſte ingenieuſe ouuriere, que de la rauine des eaux.*

*On trouue eſtrange de voir du Coquillage de toutes ſortes, enfermé dans de la pierre dure, & des poiſſons enfermez dans des Eſcailles. N'eſt-il pas auſſi eſtrange, de voir vn lezard auoir choiſi ſon tombeau dans vne grande piece d'Ambre iaune que i'ay veu dans la Tribune du grand Duc de Thoſcane, où il eſt clos & enfermé de toutes parts, ſans qu'il y ait apparence d'ouuerture quelconque? Sur quoy on peut dire que ſoit qu'il ait eſté ſurpris par la fluidité de l'Ambre alors qu'il decoule du lieu de ſa naiſſance, rencontrant par ce moyen vn Mauſolée plus precieux que Cleopatre.*

Ne tibi regali placeas Cleopatra ſepulchro,
Vipera ſi tumulo nobiliore iacet.

*Soit que la Nature l'ait comme peſtri de meſme matiere, la verité eſt qu'il ſemble qu'on luy ait donné vn ſepulchre ſi honorable, pour eſtre par curioſité veu & admiré de tout le monde, ſe trouuant qu'on enfermoit ainſi anciennement* Mulos piſces, *dans du verre ou du cryſtal, à fin d'obſeruer & leur couleur & leur bien-ſeance en mourant, & de faire voir qu'il n'y a rien de plus beau que ce poiſſon lors qu'il eſt aux derniers abois.*

*Vt obſeruaretur mortientium color & cerneremus nihil eſſe Mulo expirante formoſius.*

*On n'en peut pas dire de meſme du cercueil du Roy Seruius Tullius, que la fortune ſemble luy auoir baſti par vn deſſeing tout contraire, le voulant, comme on diroit, deshonnorer, & le faire voir dans ſon tombeau auec vne poſture infame. Car ayant en ſon temps fait baſtir vn temple en honneur de la Fortune Sejane, l'Empereur Neron le rebaſtit de la pierre Sphengites auec vn tel artifice, qu'eſtant d'elle meſme diaphane & tranſparente, les portes du Temple ouuertes, on y voyoit perpetuellement ce Roy (qu'il deſiroit*

Alexander ab Alex. lib. 1. cap. 10. Genial. Dier.

Fortune Sejane.

*auilir*) *dans ſon ſepulchre, la face couuerte, affublé & bouché de ſa robe.* Quaſi vt lateret fortunæ dedecus, quòd ſerua natus imperitaret. *En quoy faiſant il ſe peut dire que la Nature s'eſt monſtrée plus fauorable aux animaux, que la fortune aux hommes & à telle ſorte de Roys.*

*Le Deluge n'a donc pas faict toutes ces cloſtures, ains la Nature ſemble y auoir plus de part. Et puis qu'il ſe trouue vne infinité de ſaincts Myſteres que la Nature a clos & enſerré dans les Marbres les plus durs, à l'honneur & exaltation du Createur du monde: il vaudroit quaſi mieux, n'en pouuant rendre nulle raiſon, (non pas meſme probable) en ceſte diuerſité d'opinions des Philoſophes anciens, les attribuer, non à la longueur des ſiecles, à la Fortune, au Deluge, ny à la Nature meſme, ains au ſeul Autheur & Maiſtre de la Nature; & encore loger & tenir toutes ſes merueilles au rang de ſes moindres & plus petits ouurages.*

*Comme eſt ceſte Colomne, que i'ay veu en l'Egliſe Sainct George à Venize, dans laquelle on void l'image precieux d'vn Ieſus Chriſt crucifié qui s'eſt trouué miraculeuſement dans le Marbre, ſi bien graué dans ſa durté, qu'il n'y a peintre qui le ſceuſt mieux figurer. Et vne autre Colomne de flagellation, auec vne teſte de mort, en ceſte pierre ou Marbre qui ſert d'ornement au deuant de l'Autel.*

*Et quoy que Solin & Pline ayent ſi haut releué l'Agathe du Roy Pyrrhus, dans laquelle ſe voyoit naturellement empraincte l'image d'Apollon, qui ſonnoit de la Cithre au milieu des neuf Muſes, qui paroiſſoient toutes diſtinctement auec leurs enſeignes. Et la pierre Euſebes de laquelle eſt faict & compoſé le ſiege au Temple d'Hercules de Tyr, où les Dieux ſe monſtrent merueilleuſement bien formez.*

Solin. lib. 11. mirabili. Et Plin. lib. 37 cap. 1. de ſon Hiſt. nat. & chap. 10.

*Si n'y a-il rien là qui s'approche de ce qui eſt à Rauenne en*

*l'Egliſe S. Vital, où nous auons veu dans du Marbre, la figure d'vn Preſtre reueſtu de ſes ornemens, leuant la Saincte Hoſtie, dequoy le Pape Paul III. fut ſi raui qu'y ayant ietté les yeux, il y porta auſſi toſt la main, & racla auec vn couſteau ceſte figure, croyant que ce ne fut que peinture: Mais il trouua que l'Autheur de la Nature s'eſtoit veritablement graué luy meſme dans vne ſi noble repreſentation: laiſſant à Pline d'en raconter d'infames, comme eſt celle qu'il dit eſtre naïfuement repreſentée dans la pierre Diphris, où il ſe voit ce ſale portraict de la Nature de l'homme & de la femme grauez naturellement l'vn aupres de l'autre.*

Pline liure 37. ch 10. de ſon Hiſt. Natur.

*Qui fait qu'auec tant de Philoſophes anciens, qui attribuoient ce rencontre d'Eſcailles chaſcun à diuerſes choſes; Et auec tous ces Princes Cardinaux & Seigneurs, qui accompaignerent ſa Majeſté lors qu'elle veid ma Montagne compoſée de diuers Coquillage, qui en feirent le meſme, ayans veu clairement que la baſe & pied du Rocher eſt de pierre dure & nette ſans autre meſlange; que le ſecond eſtage allant à mont, eſt d'vn Coquillage en forme de petits limaſſons entortillez, que Tertullien appelle* Buccinæ; *Qu'au deſſus il y a encore vne couche de Pierre dure: & apres ſe trouue vne grande leuée, & comme vn troiſieſme eſtage d'autres Huiſtres amoncellées, dont la Nacre paroiſt en aucunes auſſi blanche, qu'aux plus naturelles & communes: parmy leſquelles il y en a de cloſes & entieres, qui ne monſtrent que le dehors rude & mal-poli. Et encores au deſſus & preſque au ſommet des pieces de Rocher ſcabreuſes, où il y a de grandes Eſcailles attachées, tout de meſme qu'on les trouue bien ſouuent aux rochers qui ſont dans la mer: Ie ſuis contraint de confeſſer ingenuement, qu'il eſt plus aiſé d'en reciter pluſieurs opinions que d'en trouuer vne veritable. Car de croire que*

*toute*

*toute ceſte partie de ma Montagne qui eſt compoſée d'Huiſtres, ſoit toute de ceſte pierre que Pline appelle* Oſtracites, *pour ce qu'elle retire entierement à vne Eſcaille d'Huiſtre; ie croy qu'il n'y en a pas tant par tout le monde.* Pline liu. 17. ch. 10. Hiſt. Nat.

*Ainſi ie demeure en ſuſpens, n'oſant apres tant de graues & diuers Autheurs, irreſolus auſſi bien que moy, decider ou dire abſolument, ſi c'eſt vn effect du Deluge, ou vn eſbatement de la Nature: Ou bien s'il le faut attribuer à Dieu ſeul, qui s'eſt moqué de tous ces Philoſophes, & Naturaliſtes: leur ayant laiſſé plus de quoy doubter & admirer, qu'il ne leur a donné d'entendement & de ſuffiſance pour eſclaircir ces merueilles, & cent mille autres plus grandes: & quiconque l'attribue à autre qu'au Tout-puiſſant Createur de toutes choſes, ſemble luy vouloir oſter ſon vray nom, ou pour le moins le luy changer: & pour le dire Chreſtiennement auec Seneque*, Siue hunc Naturam vocas, ſeu Fatum aut Fortunam, omnia eiuſdem Dei nomina ſunt, variè vtentis ſua poteſtate. Num intelligis, cùm hæc dicis, te mutare nomen Dei? *L'ordre des choſes vient & ſe donne par la Nature: mais Dieu ſeul eſt l'Autheur de celle qui donne ceſt ordre.*

*Et ſi quelqu'vn en ſçait de meilleures raiſons, ou penſe mieux l'eſclaircir, qu'il prenne la peine de venir ſur les lieux, où il verra à plus pres ce qu'vn Poëte ſemble auoir dict tout à propos.*

Vidi egò quod fuerat quondàm ſolidiſſima Tellus Ouide au 15. de ſa Metam.
Eſſe fretum, vidi factas ex æquore terras.
Et procul à pelago Conchæ iacuere marinæ,
Et vetus inuenta eſt in montibus Anchora sũmis.

*Car il trouuera certainement au deſſus de ma Montagne, vne vieille* Ancre, *qui eſt moy-meſme, preſt à le receuoir, & luy & ſes bons aduis, auec tout l'honneur, applau-*

*

*diſſement & courtoiſie qu'il ſçauroit deſirer. Eſperant qu'auant qu'il en ſorte, la ſeule veuë le iettera en des opinions ſi diuerſes, qu'en fin il ſera contraint de s'en retourner auſſi perplex & irreſolu, comme ie ſuis contraint de le laiſſer par ce mauuais diſcours, lequel ie le ſupplie tres-humblement vouloir prendre en auſſi bonne part, & de pareille affection, que ie le preſente à tout le monde, & particulierement à ceux qui y ont deſia eſté, & qui voudront encore prendre la peine d'y reuenir.*

---

## *PRIVILEGE DV ROY.*

LOVYS PAR LA GRACE DE DIEV Roy de France & de Nauarre, A nos amez & feaux les Gens tenans nos Cours de Parlement de Paris, Thoulouze, Roüen, Bourdeaux, Dijon, Aix, Grenoble & Bretagne, Baillifs, Preuoſts, & Seneſchaux deſdits lieux, & tous nos autres Officiers, Salut. Receu auons l'humble ſupplication de noſtre bien amé NICOLAS BVON, l'vn de nos Libraires & Imprimeurs en noſtre Vniuerſité de Paris, diſant qu'il a recouuert vn liure tres-rare, intitulé *L'Incredulité & Meſcreance du Sortilege plainement conuaincuë. Où il eſt amplement & curieuſement traicté, de la verité ou Illuſion du Sortilege, de la Faſcination, de l'Attouchement, du Scopeliſme, de la Diuination, de la Ligature ou Liaiſon Magique, des Apparitions: Et d'vne infinité d'autres rares & nouueaux ſubjects. Par P. de l'Ancre Conſeiller du Roy en ſon Conſeil d'Eſtat.* Lequel ledit ſuppliant deſireroit imprimer: Mais il doute qu'autres Libraires & Imprimeurs que luy ne vouluſſent faire le ſemblable, & le fruſtrer par ce moyen de ſes labeurs, frais, & deſpence, ſous ombre de quelque particuliere addition, verſion & traduction, ou autre couleur, dont ils pourroient prendre pretexte, au grand preiudice dudit Expoſant, ſi par nous ne luy eſtoit pourueu, & permis iceluy imprimer. Pour ces cauſes, deſirant iceluy Expoſant n'eſtre fruſtré de ſes labeurs, frais & deſpences, luy auons par ces preſentes permis, & permettons pouuoir imprimer ou faire imprimer & mettre en lumiere, vendre & diſtribuer par tout noſtre Royaume & terres de noſtre obeïſſance, ledit liure en toutes les formes & marges qu'il verra bon eſtre, faiſant tres-expreſſes inhibitions & deffen-

ces à tous autres de quelque qualité & condition qu'ils ſoient ou puiſſent eſtre, d'imprimer ou faire imprimer, vendre & diſtribuer ledit liure, & œuure entierement ny aucun traicté ſepatément ſous pretexte de quelque changement, ou quelque autre forme & deſguiſement que l'on voudroit prendre & y apporter en quelque maniere que ce ſoit, ſinon de ceux qui auront eſté imprimez & ſeront faicts par ledit Buon & de ſon conſentement, pour le temps & eſpace de dix ans entiers, à compter du iour que ledit liure aura eſté acheué d'imprimer. Declarant dés à preſent comme pour lors, tous les autres exemplaires de quelque ſorte & maniere qu'ils ſoient ou puiſſent eſtre, acquis & confiſquez audit Buon, qu'il pourra faire ſaiſir par Officiers de Iuſtice, en quelques lieux qu'ils puiſſent eſtre trouuez, nonobſtant oppoſitions ou appellations quelconques, & ſans preiudice d'icelles. Voulans en outre que les contreuenans ſoient condamnez aux dommages & interests dudit Buon, & de mil liures d'amende, dont moitié enuers nous, & l'autre enuers ledit Buon pour la contrauention à noſtre vouloir & intention. Si vous mandons, & à chacun de vous commettons endroit ſoy, ſi comme à luy appartiendra, que de noſtre preſent Priuilege, & de tout le contenu en iceluy, vous faictes & ſouffriez iceluy ſuppliant iouyr & vſer plainement & paiſiblement, enſemble ceux qui auront charge de luy, & à ce faire ſouffrir & obeïr, contraignez tous ceux qui pour ce ſeront à contraindre par toutes voyes deuës & raiſonnables. Et en mettant par ledit ſuppliant au commencement ou à la fin dudit liure, le contenu ou l'extraict du preſent Priuilege: Voulons qu'il ſoit pour deuëment ſignifié: & à la charge, qu'iceluy Buon mettra deux exemplaires dudit liure dans noſtre Bibliotheque, à peine de décheance du fruict du preſent Priuilege: Car tel eſt noſtre plaiſir. Donné à Paris le dixhuictieſme iour de Mars mil ſix cens vingt deux, & de noſtre regne le douzieſme. Signé,

Par le Roy en ſon Conſeil,

RENOVARD.

Scellé du grand Sceau de cire jaune.

---

*Acheué d'imprimer pour la premiere fois le 1. iour d'Octobre 1622.*

# LE SABBAT.

## TRADVIT DV POEME LATIN DE MONSIEVR LE PRESIDENT D'ESPAGNET, CONSEILLER DV ROY en ſes Conſeils d'Eſtat & Priué.

### A L'HONNEVR DE MONSIEVR DE L'ANCRE SVR SON LIVRE DE l'Inconſtance des Demons.

*APres auoir quitté le terroir Cantabrois,*
*Et cauſé iuſtement les triſtes des-arrois*
*Des malignes Sorcieres,*
*Et fait en fin couper leur miſerable fil*
*Aux Parques filandieres,*
*En puniſſant leur crime ou de flame ou d'exil.*

*Jà Proſerpine voit ſon Empire augmenté,*
*Car la nef de Charon à peine a ſupporté*
*Ces Megeres affreuſes,*
*Qui me laiſſoient en paix, ne troubloient plus mes ſens*
*De leurs perfides ruſes,*
*Joyeux d'auoir rendu leurs efforts impuiſſants.*

*Mais, L'ANCRE, d'où prouient que tes doctes eſcrits*
*M'eſſorent hors de moy, enchantent mes eſprits?*
*Et dans quelle contrée*
*Veux-tu que nous allions derechef faire voir*
*Les balances d'Aſtrée?*
*Nous faut-il derechef les Enfers eſmouuoir?*

*Ie me ſens tranſporter vers ces funeſtes lieux*
*Deſtinez à ſentir les diſ-graces des Cieux.*
*Ià tinte à mes oreilles*
*L'eſpouuantable bruit des volages Demons,*
*Qui me vont, ô merueilles!*
*De la Lune monſtrant les effroyables mons.*

*I'oy des flots irritez l'horrible muglement*
*En ce triſte manoir, où ſouffrent leur tourment*
*Les mal-heureuſes ames.*
*Là les Demons affreux eſleuent leurs autels,*
*Là les gloutonnes flames*
*De l'Orque cauerneux eſtonnent les mortels.*

*Encore nous voyons nos logis aſſiegez,*
*Encore nous voyons nos ſieges engagez*
*Dans vne grande preſſe,*
*Dont les bourdonnemens & les confuſes voix*
*Nous mettant en détreſſe,*
*Nous forcent d'exercer la puiſſance des loix.*

*On ne pourroit nombrer les peuples deſolez*
*Qui viennent s'eſcrier d'eſtre tous affolez*
*Des Sorciers deteſtables,*
*Qui les ſoüillent de poudre & leur oignent le corps*
*D'onguents abominables*
*Pour les precipiter au Royaume des morts.*

*Le Roy des Enfers marque à ſes pauures captifs*
*Miſerables, piteux, mal-heureux & chetifs,*
*Ou le bras, ou la teſte,*
*Ou la cuiſſe, ou le pied, ou l'aiſne, ou le genoux,*
*Cruel à ſa conqueſte*
*Il la repaiſt d'eſpoir & la traitte de coups.*

*Quelques-vns ſont ſaiſis d'vn tel enchantement,*
*Qu'ils n'ont pour toute voix qu'vn lourd abayement;*
*On diroit que la foudre*
*Les a rendus ſacrez: la fille de la nuict*
*Qui taſche de reſoudre*
*Tout le monde en chaos les afflige & leur nuit.*

*D'autre part nous voyons les coupables venir,*
*Hommes deſnaturez, dont le ſeul ſouuenir*
*M'eſpouuante & m'effraye,*
*Qui ne ſont que pour nuire, & qui peuuent darder*
*Vne ſecrette playe*
*Dedans le cœur de ceux qu'ils veulent regarder.*

*Ià parmy ces diſcords & parmy ces horreurs*
*Il nous faut regarder les yeux empoiſonneurs*
*De ces vieilles matrones:*
*Mais Dieu veut affoiblir miraculeuſement*
*Leurs œillades felones*
*Pour l'execution de noſtre iugement.*

*Ainſi ſans nul danger nous entendons leurs mots,*
*Nous les oyons parler de leurs traiſtres complots*
*Et des vains artifices*
*De leur Roy tenebreux, qui pour mieux receuoir*
*Leurs ſales ſacrifices,*
*En eſtranges façons à leurs yeux ſe fait voir.*

*Sur vn viſte cheual elles fendent les airs,*
*Prenant dedans l'horreur de ces triſtes deſers*
*La menſongere forme*
*D'vn corbeau, d'vn taureau, d'vn bouc affreux à voir,*
*Ou d'autre beſte enorme,*
*Courant des Africains le barbare terroir.*

*Pires que la tempeſte & que les fiers Autans*
*Elles font eſchoüer les nauires flottans:*
*Et puis apres ces foles*
*Nous content leurs ſabbats, leurs vices & leurs tours:*
*Las! leurs ſeules paroles*
*Nous enſorceleroient ſans le diuin ſecours.*

*Comme ſpectres hideux dans l'horreur de la nuit*
*Suiuant la volonté du bouc qui les ſeduit,*
*Vont oinctes ou non oinctes,*
*Charmant de leurs maris & les yeux & les mains,*
*Et ſoigneuſement jointes*
*Auecques leurs enfans, à ces ieux inhumains.*

*Le lieu eſt paſle, affreux, profane, deſerté,*
*De toutes parts s'y voit la mort, la cruauté,*
*Là les eaux Auernales*
*Leur ſeruent de boiſſon, là l'objet odieux*
*Des ombres infernales*
*Trouble trompeuſement leur aſpect chaſſieux.*

*Les celeſtes flambeaux & les ſables marins*
*Seroient pluſtoſt nombrez que ces peuples malins,*
*De qui l'humeur volage*
*Or' deçà, or' delà change comme vn chaos*
*Pour venir rendre hommage*
*A ce ſeul ennemy du bien & du repos.*

*Voyez le throſne d'or du Tyran orgueilleux,*
*Qui rend aux aſſiſtans ſon regard merueilleux*
*Terrible & ſanguinaire,*
*D'vn goſier alteré du ſang de ſes ſubjects,*
*Eſbranlant ſa criniere*
*A la meſme façon que Pan Dieu des foreſts.*

*Deſireux d'exercer ſa tyrannique loy*
*Il appelle à l'inſtant ſes eſclaues vers ſoy,*
*Où ſont plus de femelles:*
*Pluſieurs enfans y vont comme on voit au Printemps*
*Sur les plantes nouuelles*
*Les oyſeaux par amour enſemble voletans.*

*Ces vilains pour hommage au milieu des deſers*
*Sans honte vont offrir leurs vœux & leurs baiſers*
*A ſes membres plus ſales:*
*Ils l'adorent ſans peur, & les vices peruers*
*De ces Sorcieres paſles*
*Peruertiſſent du tout l'ordre de l'Vniuers.*

*L'exercice eſt commun, chacun eſt empreſſé,*
*Le ſiege principal eſt ſur tout delaiſſé*
*Aux femmes plus expertes,*
*Qui pour rendre les cœurs de leurs charmes épris,*
*Et cauſer mille pertes,*
*Des herbes de Colchos vont tirant les eſprits.*

*Elles prennent plaiſir d'eſcorcher des crapaux,*
*Des poudres d'araignée aſſaiſonnans leurs peaux,*
*Et dans les eaux puantes*
*Du lac Tenarien détrempans leurs venins,*
*Ces maraſtres meſchantes*
*Font mourir les humains de leurs charmes malins.*

*Leur*

*Leur ſecret monopole & myſtere peruers*
*Ne ſont iamais ailleurs cognus ny deſcouuers.*
*Pour l'autre compagnie,*
*Elle n'eſt qu'impudique & voüée à Cypris:*
*La honte en eſt bannie,*
*Cupidon y reçoit la loüange & le prix.*

*Suiuant tous les appas de l'impudicité*
*On voit la ſœur ſe joindre à ſon frere éhonté,*
*Et le fils à ſa mere:*
*Chacun s'eſtime heureux; ainſi reſte impuny*
*L'inceſte & l'adultere,*
*Tant le reſpect des loix de ces lieux eſt banni.*

*Pluton a ſes Venus dont il eſt accolé,*
*Lors que d'vn corps humain on le voit affublé.*
*La troiſieſme aſſemblée*
*Eſt des femmes qui n'ont autre art que de flatter*
*Et ſurprendre d'emblée*
*Les enfans qu'à ce Diable elles vont preſenter.*

*Ce Prince du ſabbat captiue dans ſes fers,*
*Et marque de ſon ſeing ces innocens offers*
*En ſigne de ſeruage;*
*Et les ayant ainſi marquez & recogneus,*
*Tout premier les engage*
*A garder les crapaux dans les lacs deteneux.*

*Apres ſuiuent les bals, ce peuple s'ébaudit,*
*Il trepigne des pieds, l'air ſombre rebondit,*
*Conduiſant ſes carolles*
*Au ſon mal concerté de flutes, de tambours,*
*De cloches & violes,*
*Qu'on entend retentir autour des carrefours.*

**

*Des aſtres radieux offenſans la clarté*
*Ils danſent dos à dos d'vn pas precipité,*
*Comme ſi leur eſchine*
*Auoit meſme des yeux; tellement que Cerés*
*Cherchant ſa Proſerpine*
*Monſtre auoir moins ſes ſens de fureur eſgarés.*

*Apres auoir mis ceſſe à ces confus balets,*
*Leur ventre eſt affamé, ils courent ſur les mets*
*Preparez ſur les tables,*
*Qui ſeduiſent leurs yeux, trompent le vain eſpoir*
*De leurs mains deteſtables,*
*Et ſans les contenter ne ſe laiſſent que voir.*

*Le banquet eſt ſuiuy de ſpectres odieux,*
*D'vn horrible conflit & debat furieux*
*De Larues, de Lamies,*
*Qui grommellent dans l'air & qui font leurs efforts,*
*Des hommes ennemies,*
*A remplir noſtre terre & de maux & de morts.*

*Ainſi le Roy d'Enfer augmente ſon butin.*
*Tel eſt le train piteux & le triſte deſtin*
*De ces trompeuſes ombres.*
*Là des chiens enragez heurlent d'vn triple abois,*
*Et durant les nuicts ſombres*
*Chaſſent l'Amour des champs & les Nymphes des bois.*

*O combien de citez, d'empires, de pouuoir*
*A le cruel Tyran du tenebreux manoir!*
*Et l'Europe & l'Afrique,*
*Et le reſte du monde eſt plein de ſes ſuppoſts,*
*Vn ſommeil fantaſtique*
*Et doubteux ſeme là ſes funeſtes pauots.*

*Ah, mon* L'ANCRE, *ayde-moy pour m'oſter du treſpas*
*De grace preſte-moy ton ſalutaire bras,*
*Ie ſuis plein de manie,*
*Mes ſens ſont déuoyez ; ſi ie ne me deçois,*
*Quelque ſecret genie*
*Me change meſme en ombre, & me priue de voix.*

*Du Cerbere grondant les effroyables cris*
*Ont ſans doubte banni la paix de mes eſprits :*
*Mais ie reprens courage,*
*C'eſt faict, ie ſuis remis ſans peur, lors que ie tiens*
*Ton bien-heureux ouurage,*
*De qui ie ne penſois receuoir tant de biens.*

*D'vne ſeconde vie il ranime mon cœur,*
*Et me rend de la mort heureuſement vainqueur :*
*O combien redeuable*
*Suis-ie à ta charité digne du ſiecle d'or !*
*Ainſi fut charitable*
*Le bien-aymé Pollux à ſon frere Caſtor.*

*Mais ſans eſtre ſuject aux iniures du Sort,*
*Puiſſes-tu garentir & venger de la mort*
*Les beaux fruicts de tes veilles,*
*N'oubliant de combler & d'honneur & de los*
*Les vertus nompareilles*
*Et tous les biens receuz de noſtre grand Heros.*

*C'eſt* BRVSLART *qui du Roy tient les ſeaux & les loix,*
*Qui nous a fait domter ces monſtres Cantabrois,*
*Et dont la ſage vie,*
*De ce puiſſant Empire eſt l'vnique ſupport,*
*Seruant ſans nulle enuie*
*A la belle Themis & d'aſyle & de port.*

G. GVAY.

ΕΙΣ ΤΗΝ ΜΕΤΑΦΡΑΣΙΝ ΚΕΛΤΙΚΗΝ
ΡΩΜΑΙΚΗΣ ΩΔΗΣ ΤΗΣ ΥΠΟ ΤΟΥ ΙΩ. ΣΡΑΓΝΕΤΟΥ
Βουργιγάλης γερουσίας μεγίστης ὑπηλαχτῆος
γερφωπάτου ἐκ διδυμάων,

## ΕΠΙΓΡΑΜΜΑ.

Τί πάσομ', Αθάναζοι; αἰσχροῖς ἡμὶς ἄρα μιαίνειν
Ρήμασι σφωϊτέρου ἄξιον ὠτὸς ἔπος;
Πηλίκον ὦ πόνου ὃ σίλβωμα ὀλωλίσας ἥδη
Τοῦτο σέλας φάτεως φαίνεται Αὐσονίας;
Ρωμαϊκοῖς σὺν αὖαξ Ερέβου ἐὲ ὤρσεν ὅπλοις
Νικᾶζ, ϗ ὀλφὶ ἐῖο χρόνι τι δόλους.
Αλλ' ἀμβλὺς νῦν ἦν ἀκμὴ, ὦ ἴθεν, δὺ ἐχθρὼ
Οὐκ ἀμβάλλεσθαι Κελτικὰ τέχνα τόσον.

ΓΑΙΟΣ ἡμισπόλος.

---

## E GRÆCO.

*QVod ſcelus, ô ſuperi? mihi conſpurcare pudendâ*
*Fas voce hoc veſtrâ dignius aure melos?*
*Natiuæ non paruæ pati diſpendia lucis*
*Hoc iubar Auſonij cogitur eloquij.*
*Rex Erebi hiſce priùs Latijs ſe viderat armis*
*Euinci, atque ſuos pæne perire dolos.*
*Aſt hebes eſt nunc horum acies, &, prô pudor, hoſti*
*Huic faciunt nullas Gallica tela moras.*

GAIVS I. C.

# L'INCREDVLITE'
## OV MESCREANCE
## DV SORTILEGE PLEINEMENT CONVAINCVE.

*Sçauoir s'il y a quelque verité & certitude au Sortilege, ou bien ſi tout ce qu'on dit des Sorciers, n'eſt vrayement qu'illuſion & preſtige.*

1 *Si le Poëte Catulle a dis vray, que peur bien parler du Sortilege, il faus eſtre Sorcier & fils de Sorcier.*
2 *Raiſons dont vſent les meſcreans peur dire que le Sortilege n'eſt qu'illuſion.*
3 *Cardan parle irreueremment de S. Auguſtin, & ne croit ny les Demons ny le Sortilege.*
4 *Hiſtoire memorable d'vne femme innocente accuſée d'adultere recitée par ſainct Hieroſme.*
5 *Sçauoir ſi par maladie, & ſans nulle ſorte d'eſtude, on peut parler & entendre les langues eſtrangeres.*
6 *Iean Baptiſte à Porta releue par trop ſa Magie naturelle, & luy attribuë des choſes ſi eſtranges, qu'on la croit & tient pour Demoniaque ou Magique.*
7 *La Steganographie de Trithemius.*
8 *Reſponces pertinentes aux raiſons & argumens des incredules qui nient le Sortilege.*
9 *Les Sorcieres ne peuuent toutes auoir faict meſme ſonge.*
10 *En quelle façon les Sorcieres peuuent eſtre illudées.*
11 *Pourquoy Dieu a permis que chaque Apoſtre ait eu vn concurrent Magicien auſſi bien que Moyſe.*
12 *Epiſtre du Precenſul P. Lentulus pendant qu'il eſtoit en Hieruſalem eſcrite au Senat, en laquelle il parle de Ieſus-Chriſt en treſbenne odeur.*
13 *Vertus & proprietez que les idolâtres attribuoient à Apollenius, pour le mettre en parallele auec Ieſus-Chriſt.*
14 *Si le Sortilege n'eſt q'u'illuſion ou reſuerie, à quoy faire tant d'hiſtoires des Magiciens & Sorciers dans la Bible, & és Actes des Apoſtres, & autres preuues authentiques.*
15 *C'eſt vne effrontée impudence de vouloir nier & cauiller ce que Dieu a dit & prononcé de ſa propre bouche contre les Sorciers.*
16 *Quand le Diable a rompu le col à quelque Magicien ou Sorcier (ce qui eſt aduenu fort ſouuent) ce n'eſt pas par illuſion.*

## TRAITTE' PREMIER.

S'il le Poëte Catulle a dit vray, que pour bien parler du ſortilege, il faut eſtre ſorcier ou fils de ſorcier.

LE Poëte Catulle ſemble auoir voulu blaſonner ceux qui ſe ſont mis en deuoir d'eſcrire les impoſtures & malefices des Magiciens & Sorciers, quand il a dit, que pour bien traitter ce ſubiect, il falloit eſtre fils d'vn homme qui eut engroſſé ſa mere, tenant le fils qui en naiſtroit, pour vne perſonne ſingulierement propre pour diſcourir & parler pertinemment du ſortilege. Mais ie trouue que d'autres l'ont grandement enchery, & dit plus à propos, qu'il ne ſuffit pas qu'il ſoit né par vne accointance ſimple, & commune d'vn fils auec ſa mere, ſi ce fils n'eſtoit Sorcier ou Magicien luy-meſme: faiſant par ce moyen la propoſition plus eſtrange, & plus approchante de ce qui ſe fait communement és Sabbats & aſſemblées nocturnes: où il eſt certain que les plus illicites embraſſemens, & les plus desbordez & execrables, ſont les plus agreables à Sathan: comme de la fille auec le pere, & du fils auec la mere.

Mais à ces execrations il ſeroit raiſonnable d'y en adiouſter vne plus eſtrange & nouuelle: C'eſt qu'il fut né d'vn accouplement execrable fait au Sabbat, en preſence du mauuais Demon qui preſide en iceluy, & de tant de teſmoins qui ont accouſtumé de s'y trouuer, voire des plus intereſſez, & en lieu qui ne s'eſloigne gueres de l'enfer. Car hors de là, où tous les crimes les plus deteſtables ſont les plus licites, & les plus eſtimez & priſez: qui pourroit eſtre ſi deſnaturé de vouloir r'entrer vne ſecõde fois dans le ventre de ſa mere? s'il n'eſtoit de la race de cét enfant duquel parle T. Liue, lequel en ſa naiſſance eſtant tout à fait ſorty hors des flancs de ſa mere, apres auoir (comme on diroit) ſalué le monde, y rentra vne ſeconde fois, & s'y r'enferma auſſi toſt.

C'eſt donc vne inuention fabuleuſe, mais artificielle, d'vn Poëte, qu'on diroit n'auoir dit cela à autre deſſein que pour déterrer le monde d'en parler, & de couurir le myſtere & les abominations:

*Naſcatur Magus ex Gelli matriſque nefando*
*Concubitu, & diſcat Perſicum Aruſpicium.*

*Nam Magus ex matre, & gnato naſcatur oportet,*
*Si vera eſt Perſarum impia religio*
*Natus vt accepto veneretur carmine diuos*
*Omentum in flamma pingue liquefaciens.*

Ie ne lairray pourtant d'en parler, & auec le plus de verité & de certitude que faire ſe pourra. Tirant les poëtes hors de leurs fables pour leur faire dire la verité, & expoſer clairement au iour ce qu'ils ont voulu cacher pour n'eſtre entendus lors qu'ils ont parlé de la Magie, du ſortilege, & des demons: donnant touſiours de nouuelles tenebres à leurs deſcriptions pour aliener la creance des hommes, & ſur tout des Iuges & Magiſtrats, & eſloigner par ce moyen la iuſte punition des abominations & malefices des Magiciens & Sorciers.

Et comme lors qu'vne infinité de Dames Romaines furent condamnées pour eſtre Sorcieres, il y euſt vn Dictateur qui eſtoit comme le ſouuerain Magiſtrat parmy les Romains, lequel ficha le Clou (couſtume celebre parmy eux) afin que ceux qui eſtoient hors de ſoy & comme inſenſez, ſe trouuans enſorcelez & charmez par elles, reuinſſent en leurs bons ſens. Auſſi deſire je en ce temps, qu'vne infinité de perſonnes de tous ſexes & qualitez ſe trouuent tachez de ceſte ordure: meſme qu'on nous a aſſeuré, qu'és ſabbats, les grandes Dames ſont voilées de peur d'eſtre recognuës: faire en ſorte que ie les puiſſe deſuoiler, & oſter la meſcreance aux Parlemens & Compagnies ſouueraines qui ſont comme les vrays Dictateurs de la France ſous l'authorité du Roy, afin de pouuoir meſ-huy que la maladie eſt ſi frequente, ficher le clou, & faire reuenir en leur bon ſens, toute ſorte de meſcreans, & autres que les Magiciens & Sorciers ont enſorcelez & charmez.

*Le Dictateur fichoit le clou parmy les Romains.*

*Les Parlemens en Frãce, ſont les vrais Dictateurs du Royaume ſous l'authorité du Roy.*

Ie diray donc, que celuy qui le premier a publié ce commun dire, que le plus puiſſant & ſouuerain Seigneur de la terre qui peut commander abſolument à toutes choſes, eſtoit neantmoins foible à eſtablir vne petite croyance dans la cerueſle & entendement du moindre de ſes ſujects, ſembloit auoir raiſon: Car le malheur du ſiecle & le temps nous ont appris, qu'on ne peut forcer le monde à croire que ce qui luy plaiſt, d'où viennent tant de ſortes de religions, & l'indifference d'icelles; tout de meſme comme dans Menandre il eſt dit, qu'on ne peut eſtre forcé à faire quelque choſe contre ſon cœur, la liberté eſtant vne des plus nobles prerogatiues

*Toutes les plus grandes puiſſances de la terre ne peuuẽt forcer vn hõme de croire que ce qui luy plaiſt.*

L'homme le plus conſtant & reſolu du monde, peut bien dire ie ne feray pas cela, mais nõ, ie n'endureray pas cela.

de la nature, à laquelle chacun s'attache tout autant qu'il luy plaiſt. Si bien que le Sage peut bien dire lors qu'on le preſſe de faire quelque laſcheté, non ie ne feray pas cela, veu que perſonne ne peut forcer ſon eſprit libre de le faire, s'il ſe reſout de ſouffrir & endurer pluſtoſt toute ſorte de tourmens, mais le Sage ne peut dire ie n'endureray pas cela. Le tyran peut exiger de mon corps à force de tourments des choſes iniuſtes, & l'entrainer où il voudra, mais vne ame forte & genereuſe, bien reſoluë & reſignée à Dieu, ne peut ſouffrir ny force ny liaiſon, & met ſous les pieds la violence des tourmens, pour auoir les mains libres à portet la couronne du martyte ſur ſa teſte.

Quand on vint dire à Socrates le plus ſage homme du monde, que pour n'auoir voulu obeïr il eſtoit condamné à mourir par ordonnance des Atheniens, apres auoir dit ce bon mot, *& eux par ordonnance de nature*; cela ne peut eſbranler ſa conſtance.

Seneq. ep. 53 *Sapiens habet aliquid quo ſuperet Deum.* Seneque eſtimoit ſon ſage plus que ſon Dieu Iupiter.

Et c'eſt enquoy Senecque ſe mocque de Iupiter, & teſmoigne qu'en ce point d'endurer, tout Dieu qu'il eſt, & le premier & le plus grand, il eſt pourtant moindre que l'homme. Iupiter (dit-il) eſt incapable de rien endurer, & monſtrer ceſte belle vertu de patience: l'homme au contraire ſe peut faire voir & maintenir auſſi ferme & entier dans l'enfer de toute ſorte de tourmens, que Iupiter dans le faux paradis de ſa gloire. Il eſt bien heureux, mais c'eſt plus par le benefice de ſa nature que par ſa propre vertu. Il ne ſçauroit eſtre mauuais ny changer de nature.

Le ſoleil, les Cayers ſacrez, la verité meſme, ſont des preuues trop foibles pour les incredules & meſcreans du Sortilege.

C'eſt pour dire à tous les meſcreans du ſottilege, que i'ay beau leur alleguer des preſomptions violentes & indubitables, raiſons fortes & euidentes, exemples certains, hiſtoires veritables, preuues notoires & manifeſtes, Arreſts des Cours de Parlemens & particuliers & generaux, loix diuines & humaines: on a beau leur faire voir des Sorciers enuironnez de gens maleficiez, qui ont gaſté tout leur voiſinage, Loups-garoux & Lycantropes affreux & eſpouuantables, qui ont confeſſé d'auoir bleſſé, tué, & ecraſé pluſieurs enfans, leſquels en effect ſe trouuent morts bleſſez & ecraſez deuant les Iuges, Antropophages qui ont mangé, & fait manger de la chair humaine.

Si eſt-ce qu'on oit touſiours dire à ces meſcreans, qu'ils

n'ont garde de le croire, que ce n'eſt qu'illuſion & preſtige, que tous ces gens qu'on leur repreſente, ſont maleficiez ou morts par d'autres accidents. Partant que ces pauures Sorciers ſont plus dignes de compaſſion que de punition & chaſtiment, eſtant plus conuenable, laiſſant leurs crimes impunis, leur donner moyen d'en tuer encore mille autres, que non les expoſer auec vne telle incertitude à nulle ſorte de ſupplice.

Mais particulariſons vn peu plus leurs raiſons. La premiere eſt qu'il faut tirer du pair les Sorciers & Sorcieres, & ne leur donner vne pareille peine qu'aux Magiciens, parce que les Sorciers confeſſent & auoüent, où pour mieux dire ſe feignent des choſes du tout impoſſibles, leſquelles par apres on leur reduit en crimes : comme d'auoir fait pacte auec les demons, auoir eu compagnie charnelle auec les Incubes & Succubes, auoir excité des tempeſtes & ſubmergé des nauires & vaiſſeaux, auoir gaſté & fait perir toute ſorte de fruicts, auoir volé par l'air auec Diane ou Herodiade, ores montées ſur des boucs & autres animaux, ores ſur des balais qui n'ont ny iambes ny pieds. Auoir fait mourir des enfans par la faſcination de leur ſeul regard, & eſtropié des hommes par le ſimple attouchement de leurs habits, & autres choſes impoſſibles ineptes & ridicules.

2. Raiſons dont vſent les incredules ou meſcreans pour dire que le Sortilege n'eſt qu'illuſion.

La ſeconde que ce dont on les accuſe ſont le plus ſouuent pechez ou crimes legers, pluſtoſt commis par leur ſeule penſée ou ſimple effort dont les loix ciuiles ont meſpriſé la peine, que non crimes formez dignes de mort & de ſupplice.

La troiſieſme que les pauures abuſées doiuent eſtre miſes en conſideration comme perſonnes qui dorment ou ſommeillent, d'autant qu'elles confeſſent des crimes commis en excez ou rauiſſement d'eſprit, ou pendant leur ſommeil.

La quatrieſme que les Docteurs meſmes qui ont traicté ce ſujet, confeſſent que ces pauures femmellettes, ou radotent de vieilleſſe, ou auoüent par foibleſſe, où par fragilité du ſexe, que ſouuent elles ſont deceuës & trompées par le demon: De ſorte que leur imagination bleſſée, elles croyent certainement & le confeſſent bien ſouuent deuant les Iuges, qu'elles ont commis tout ce que le demon obſcurciſſant l'œil de leur ame; a fauçement fait paſſer & repaſſer deuant leur ſeule fantaſie: feignant par fois vn certain tranſport, & auoir eſté au ſabbat bien loing, quoy qu'on ſoit treſ-aſſeuré qu'elles n'ont

bougé d'vne place, en laquelle on les auoit miſes expres pour recognoiſtre leur erreur & meſconte.

La cinquieſme que les Sorciers auoüent des ſonges pour veritez, & que meſme les ſonges leur ayant eſté procurez, non par cauſe naturelle comme ſonges ordinaires, mais bien ſuggerez par le demon (qui eſt cauſe qu'ils ſont ſi conformes) cela ſeul les deuroit exempter de toute peine.

La ſixieſme eſt qu'vn pauure innocent peut eſtre repreſenté au ſabbat en leurs aſſemblées, & chargé de pluſieurs teſmoings, qui depoſeront luy auoir veu, bien qu'il n'y ait iamais eſté.

La ſeptieſme qu'on prend le ſortilege & les pactes & conuentions que les Sorciers font auec leur demons; & autres mauuais traicts qui leur échappent en ce commerce, pour vne abnegation de la Foy: d'autant que ceux qui pechent mortellement renient la Foy, & ſe retirent de Dieu pour ſuiure les demons.

La huictieſme (cela eſtant preſuppoſé & tenu pour veritable) c'eſt qu'ils maintiennent que les Iuges ne peuuent agir ſeurement, adjouſtant foy aux confeſſions des Sorciers, ſoit volontaires, ſoit extorquées à force de tourmens, & ont tort de les tenir comme preuues ſuffiſantes pour paſſer à leur condemnation: & ne faudroit pour tout cela les condemner à la mort. Car puis meſmes que ſouuentesfois Dieu permet que pluſieurs malefices ſe faſſent, & neantmoins laiſſe viure les autheurs d'iceux: De meſmes les hommes & les Iuges ne deuroient faire mourir ces pauures abuſez, ains les renuoyer à leurs paſteurs pour les redreſſer & remettre en leur bon ſens, comme ſouloient faire anciennement les Parlemens.

C'eſt donc ſe ſemble vn labeur bien inutile que le mien, de penſer tirer le ſortilege de ſon eclypſe, de vouloir inſinuer dans le cœur des Parlemens & Iuges ſouuerains, qui veulent croire & iuger ce poinct ſur tous en ſouueraineté, ſans ſe vouloir reigler par la creance & raiſons d'autruy qu'il y a du ſortilege & des Sorciers, auſquels il faut faire le procez ſuiuant les loix diuines & humaines.

Ie ne lairray pourtant d'en faire l'eſſay, & de taſcher à le garentir de toutes ces oppoſitions & nuées qui l'enuironnent, ayant recognu le grand bien & notable, qu'a fait mon premier Tome des Demons, Magiciens, & Sorciers: dans lequel

Le premier Tome de l'autheur contre les

non plus que dans celui-cy ie n'ay inſeré que des procedures iuridiques qui ſont toutes dans le greffe du Parlement de Bordeaux où chacun peut auoir recours, & non des contes faits à plaiſir & encheris comme les autres nouuelles, qui croiſſent & preſque ſe renouuellent en ſe rediſant & ſe portant çà & là. Sorciers, a eſté bien receu.

Ie ſçay que le doute de la Magie & du Sortilege de ſçauoir s'il y a des Magiciens & Sorciers a eſté ſi grand, qu'il en a formé encore vn plus grand, ſçauoir s'il y a des demons. Car cuidant renuerſer la Magie & le Sortilege & faire meſcognoiſtre les Magiciens & Sorciers, pluſieurs ont ſouſtenu qu'il n'y auoit point du tout de demons. Ainſi que c'eſtoit vne folie de diſputer, & plus encore de croire tant de maux & malefices qu'on leur impute, & à leurs ſuppoſts les Sorciers. Le doute de la Magie a engéndré cet autre, ſçauoir s'il y auoit des Demõs.

Et à la verité les Philoſophes qui ont ſouſtenu qu'il n'y auoit rien dans le monde ny qui peut conſiſter en iceluy qui ne fuſt corporel, comme faiſoient les Epicuriens: ſemblent auoir voulu deſtruire les demons, leſquels l'antiquité, & la plus ſaine opinion des ſçauans hommes modernes ont creu & croyent eſtre incorporels, comme ſi le monde n'eſtoit compoſé que de deux choſes, ſçauoir du vuide & des choſes corporelles, qui occupent chacune leur place, & font leurs mouuements dans ce vuide, comme s'il ne falloit rien auoüer ne recognoiſtre, que les choſes qui ſe peuuent toucher & atteindre de nos mains: faiſant comme les Iuriſconſultes, *idem iudicium de his quæ non ſunt & quæ non apparent*; rejettant toutes les choſes inuiſibles (qui ſont pourtant en degré eminent ſur toutes les autres choſes) comme ſi elles n'eſtoient point. Sçauoir s'il y a des Demons.

Les Sadduceens & les Manicheens eſtoient en cet erreur, & croyoient qu'il n'y auoit ny Ange ny eſprit, prenant les Anges dont il eſt fait mention dans les cinq premiers liures de Moyſe pour les bons mouuemens, enſeignemens & inſpirations de Dieu: D'autres on dit que les vertus & proprietez des arbres, plantes, pierres, mineraux, & meſme des animaux, eſtoient les vrais Anges, quoy que deſtituez de raiſon: par le moyen deſquels Dieu auoit manifeſté ſa toute puiſſance aux mortels. Et les poëtes y ont donné vn autre ſens, feignans que les paſſions & concupiſcences de l'ame fuſſent non ſeulement Anges directeurs des hommes, ains leurs ſeuls vrais Dieux: chacun tenant pour Dieu ce qu'il conuoitoit le plus Erreur des Sadducées.

ardemment donnant ce ſens à ces mots, *An ſua cuique Deus ſit dira cupido.*

La Philoſophie Chreſtienne recognoiſt de bons & de mauuais Anges.

Mais toute la Philoſophie & Theologie approuuée des Chreſtiens, a recognu de bons & mauuais Anges, qui furent en l'origine de leur creation creés tous purs & innocens, auec liberté de pouuoir ſe tenir en grace, ou la laiſſer eſchapper: aucuns deſquels y perſiſterent & furent confirmez en icelle, & les autres en deſcheurent par orgueil, & furent bannis du Ciel.

Que tous les Anges ſont incorporels.

Et S Greg. au 4. de ſes Dial.

*Nemo ſapiens negabit Angelos eſſe incorporeos.*

Tous leſquels Anges ſont incorporels: la perfection de l'vniuers deſirant des creatures purement incorporelles & intellectuelles; & l'excellence de l'ouurier & le miniſtere & diuins offices à quoy ils ſont appliquez le requerant ainſi, qui fait que nul homme ſage & Chreſtien (dit ſainct Gregoire) ne peut nier que les Anges ne ſoient incorporels.

Il y a donc des Demons voire par l'aduis des anciens Philoſophes, qui n'auoient meſmes la cognoiſſance du maiſtre des Demons. Car les vieux Theologiens non Chreſtiens, Homere, Heſiode, & Platon qui les a ſuiuis a traicté de leur creation au Timoée.

Si Ariſtote a eteu qu'il y auoit des Demons.

Et quoy qu'on die qu'Ariſtote en a parlé ſi ſobrement & ſi obſcurement, que pluſieurs ſçauans hommes qui le liſent tous les iours publiquement, nient tout à fait qu'il en ait fait mention quelconque. Si eſt-ce qu'ayant dit qu'il y auoit des intelligences abſtraictes de toute matiere, leſquelles mouuoient les corps celeſtes, il ſemble auoir recognu les eſprits ou demons, outre qu'on tient qu'il en a parlé. *ex profeſſo* au liure 1. *de Anima*. 5. *Metaphyſi.* & 3. *Eudamiorum.*

Platõ a recognu la cheute des Anges.

Et Platon *in Phædro* recognoiſt la cheute des Anges, veu qu'il dit que quelques Anges ayans les aiſles rompuës tomberent du Ciel en bas. Et Homere en la cheute d'Até. Empedocles fait auſſi mention de quelques Demons tombez du ciel dans Plutarque.

L'Iſle des Demons.

Et ſi bien il ſemble que les anciens les ayent releguez dans les deſerts, pour n'effaroucher le monde, comme on lit dans Plutarque, qu'il y auoit en Angleterre des deſerts qu'on appelloit l'Iſle des Demons: ſi eſt-ce qu'on lit le meſme dans l'Eſcriture ſaincte que Dieu les a ſouuent renuoyez dans les deſerts, pour eſprouuer la conſtance de pluſieurs ſaincts Peres. *Cecidit Babylon & facta eſt habitatio dæmoniorum.* Et en

Eſaie

Esaye 34. *occurrent ibi dæmonia & pilosus clamabit, ibit alter ad alterum, ibi cubabit lamia, & inuenit sibi requiem.* Le Demon Asmodée fut lié és deserts de la haute Ægypte, & dans Tobie il se retira à la fumée du cœur d'vn poisson. Et au liure des Roys, le mauuais Demon de Saul fut chassé par la musique. Et dans les quatre Euangelistes, ces mots, *assumpsit eum diabolus*, monstrent clairement qu'il y a des mauuais esprits, dont l'vn deux transporta ou mena le Sauueur sur le pinacle du Temple. Tant de passages de l'Escriture saincte qui en parlent. *Nolo vos fieri socios demoniorum.* Et ailleurs dans l'Euangile, *& demonium erat mutum.* Et dans les Pseaumes de Dauid, quand il prie Dieu qu'il le deliure, *ab incursu & dæmonio meridiano in Angelus suus reperit prauitatem Angelus peccantibus non pepercit. Angeli qui non seruauerunt suum principatum.* Et que peut on respondre à l'experience de tant de gens possedez par les Demons, & les remedes que l'Eglise a fourny aux Chrestiens pour les chasser & exorciser? Et le bouc qui tient ses assises és Sabbats & assemblées nocturnes, *Hircus ille Emissarius*, qui n'est autre chose dict Origene, sinon que le Demon ou maling esprit fut renuoyé au desert. D'où vient qu'encore pour le iourd'huy Dieu les tient principalement en quelque desert affreux & espouuentable, pour n'estre en butte aux Chrestiens. Mais nostre Seigneur en l'Apocalipse chap. 12. dict clairement qu'il y a des Demons qui portent haine & enuie aux hommes, *væ terræ & mari, quia descendit diabolus ad vos, habens iram magnam.* Et donne aduis à tous les habitans de la terre, & de la mer, que le diable est descendu en terre fort irrité contre eux, afin que les hommes s'en prennent garde.

Et pour les Demons Incubes & Succubes, qui est-ce qui les peut reuocquer en doubte, apres le tesmoignage de ce grand S. Augustin. qui dit en son liure de la Cité de Dieu, que c'est vne extreme impudence de le denier. Et le P. Innocent VIII. & Iules II. ayant decerné des excommunications contre ceux qui en abusent, abuseroient grandement la simplicité de tant de bonnes ames, s'il n'y en auoit point. Demons Incubes & Succubes.

Donc apres tant de graues historiens Grecs & Romains, l'opinion de tant de celebres Philosophes, & Chrestiens & autres, aucuns desquels en ont faict des liures, tant de passages de l'Escriture saincte, l'authorité des Apostres, & de tant

de Saincts Peres, tant de Conciles: eſt-il poſſible de le nier, voire eſt-il loiſible d'en douter.

Incredule, ie te prie quitte l'erreur de ceux qui ont penſé qu'il n'y auoit point d'Anges ny bons ny mauuais, parce que Moyſe n'auoit rien dict de leur creation, ayant neantmoins faict vn tres-ample diſcours de la creation de tout le monde, mais il y a pluſieurs bonnes raiſons, pour leſquelles il a voulu cacher non pas oublier ce myſtere, par leſquelles on peut renuoyer les Saduceēs, & de noſtre ſiecle les Quintiniſtes, & les libertins de Brabant, qui eſtoient en ceſte meſme erreur, puis que Moyſe auoit ſupprimé leur creation dans la Geneſe: mais ſainct Auguſtin dit, que par ces mots Dieu crea le Ciel & la terre, il veut dire que Dieu crea la nature ſpirituelle & corporelle. Et lors que Dieu commanda que la lumiere fut faicte, cela s'entend auſſi de la nature Angelique qui fut creée pour l'ornemēt de l'vniuers, comme l'interprete ſainct Gregoire de Nazianze, diſant qu'il y a trois lumieres, Dieu, l'Ange & l'homme. Et Dieu ſepara la lumiere des tenebres deiettant Lucifer du Ciel & ſa troupe maudite, qui eſt ce que Ieſus-Chriſt dit en S. Luc 10. qu'il voyoit Sathan tombant du Ciel comme vn foudre. Et tant s'en faut qu'il n'y ait point d'Anges ny bons ny mauuais, que les Saincts Peres & les Theologiens en conſtituent vn ſi grand nombre, qu'ils ſurpaſſent tous les termes numeraux de l'Arithmetique ſuiuant ce que dit Iob: y a-il quelque nōbre en la celeſte gendarmerie?

Lucian a faict vn dialogue intitulé Incredule.

Ie te renuoye apres tant de Soleils au dialogue de Lucian faict pour des ſorciers, qu'il a intitulé Incredule: car les SS. Peres qui eſtoient illuminez de Dieu, ce ſont autant de lumieres & de Soleils pour t'eſclairer en tes doubtes. Veux-tu attendre à le croire apres que tu as veu tant de malefices en la perſonne de tes amis, & par aduanture de ta famille, & de tes enfans, que quelque mauuais Demon te tienne au collet & t'eſtrangle? Veux-tu ſortir hors de la creance de l'Egliſe vniuerſelle, qui prie tous les iours qu'il t'en deliure? Veux tu fermer les yeux à l'experience ſi formelle, qu'on voit tous les iours des maux qu'ils font & ſement par tout le monde?

Qui doute qu'il y ait des Sorciers, ſemble ſe vouloir maintenir en

En fin tu me rameneras à ce poinct que ie ſeray forcé de croire, que tu n'en doutes que pour les maintenir, & qu'eſtāt iuge, ta ſeule creance engendre l impunité, & oſte les fers des pieds à tant de meſchans ſorciers qui font vne pepiniere d'en-

Digitized by Google

sans pour les voüer à Sathan, & les porter aux Sabbats & assemblées nocturnes? non, non, ne raporte pas là ce beau traict de sainct Augustin, *Melius est dubitare de occultis, quàm iudicare de incertis.* Car il n'a pas dit cela pour doute qu'il fist, qu'il n'y eust des Demons, Magiciens & Sorciers: Ains parce que la curiosité des hommes est telle, qu'ils veulent sçauoir raison de toutes choses, & pourquoy Dieu permet que le Diable pouuant de luy seul infecter les hommes, & vser de toutes sortes de malefices, il se sert neantmoins des Sorciers & Magiciens; & autres questions semblables, ils veulent sçauoir comment Sathan peut faire tant de choses estranges, qui excedent la capacité de l'entendement humain, c'est à ces folles curiositez qu'il faut appliquer ces belles parolles.

cet erreur pour maintenir les mesmes sorciers. *S. Aug. li. 10. in Gentes.*

Il vaut mieux douter des choses cachées que iuger des incertaines.

Comme il y a plusieurs questions qui sont indifferentes, & trop curieuses, desquelles il vaut mieux douter que les decider: comme quand tu veux approfondir les questions des Demons, & sçauoir s'ils sont corporels ou incorporels, qui traine apres soy vne infinité d'autres questions: Sainct Augustin dict que tenir l'vne ou l'autre opinion est chose indifferente. Et sainct Bernard met cela *inter opinabilia.* Arreste donc ta creance à celle de l'Eglise qui ne peut errer. Car les Demons ne découurent presque iamais les choses singulieres, & les moyens particuliers dont ils se seruent, pour faire ou verser les maux & malefices qu'ils font, quoy qu'ils les facent par le ministere des Magiciens & Sorciers, & peut estre pour accomplir la paction qu'ils ont faicte auec eux, & ne t'amuse plus à dénier les Demons, si tu ne veux quon te die:

Qu'il y a plusieurs questions indifferentes & trop curieuses, desquelles il vaut mieux douter que les decidet.

L'Eglise ne peut errer.

*A toy sage mondain,*
*Tousiours aueugle & vain,*
*Es choses de l'esprit,*
*Pour te donner science,*
*Par mon experience,*
*I'ay dressé cet escrit.*
*Que si par mes leçons,*
*Des Mages & Demons,*
*Tu ne concedes l'estre,*
*Tu es rendu coulpable*
*En desniant le Diable,*
*D'auoir nié ton maistre.*

Non pas que i'approuue l'aduis des Platoniciens, lesquels voulans introduire ceste infinie multitude de Demons sont presque aussi reprehensibles que les Peripateticiens en les exterminant tout à faict. Surquoy ils alleguẽt Lactance au liure *de origine erroris*, qui dit que *Dæmones hominum credulitatem mentita diuinitate deludunt de quâ contentione* (dit vn Medecin moderne) *Deus ipse viderit.* Et afin que chacun puisse iuger, si ce mesme Medecin croit qu'il y en ait ou non, ie mettray ces mesmes mots: *Fauerem Peripateticis* (escrit-il en ce lieu) *nisi religioni Christianæ Platonicorum doctrina ex parte magis consentiret. Malim errare cum ecclesiâ quam cum philosophis benè sentire.*

Vn sçauant hõme ne deuroit iamais dire son aduis de chose importante, qu'en parolles claires & qui ne se peussent prendre à double sens, puis qu'il est en son pouuoir de s'esclaircir tout autant qu'il veut.

Il semble qu'il vueille dire par ces mots æquiuoques & à double sens, que l'Eglise erre croyant qu'il y ait des Demons, & neantmoins quoy qu'elle erre, qu'il ayme mieux estre de son aduis, que de celuy des Philosophes, car à la verité en tout le chapitre il approuue l'opinion des Peripateticiens qui s'en mocquoient: si bien qu'il semble dire qu'il ayme mieux estre de l'aduis de l'Eglise comme forcé, & contre sa propre creance, croire auec elle ce qu'elle en croit, que de l'aduis des Peripateticiens, lequel il trouue le meilleur par tout son discours. Ie sçay bien qu'il peut donner vn sens & interpretation à ces parolles qui l'osterõt du tout hors de blasme. Mais il seroit grandement à desirer, que des gens doctes comme celuy-là, en chose d'importance comme est celle-cy, l'exprimassent auec des parolles plus claires & qui ne fussent couchées de façon qu'on feust en peine de choisir leur aduis & douter de leur creance.

Cardã qui ne croyoit qu'il y eut des demons, se mocque de ceux qui ont escrit que Trimegiste en publioit vn si grand nõbre, qu'il en a fait trente six mille cinq cens volumes.

A quoy se peut rapporter ce que dit Cardan, lequel se mocque de ce qu'on dit de Trimegiste, & parauanture de Trimegiste mesme. *Nonne, inquit, & illud admirabile quod Iamblicus notat ex Seleuco, Mercurium viginti millia volumina scripsisse, de principiis rerum atque diuinis, ac dæmoniacis potestatibus, maius vero quod à Meneto, qui non viginti millia, sed triginta sex millia & quingenta volumina, de ijsdem Mercurium Trimegistum scripsisse commemorat.* Surquoy Cardan donne son aduis, & dit que ce seroit bien assez, prenant le cas que Trimegiste eust vescu cent ans, & que Dieu luy eust donné ceste grace singuliere de sçauoir faire des vers dés le premier iour de sa naissance: si au lieu d'vn volume qu'on luy attribuë par iour, il auoit faict seulement chasque iour vn vers, car en cent ans, à vn par iour,

cela reuiendroit à trente cinq mille cinq cens vers. Si cela eſtoit certain (dit-il) on le deuroit mettre au rang des miracles, bien que tout tant qu'il y en a eu ſe ſoient perdus auec ceſte Bibliotheque que Ceſar fit bruſler, & ſoit que ce fuſſent vers, & non autant de volumes, c'eſtoit pourtant choſe merueilleuſe qu'en ce ſiecle là, vn Preſtre & Roy tout enſemble, euſt peu inuenter tant de diuerſes choſes en vn ſeul ſubiect.

C'a touſiours eſté la couſtume des plus grands Magiciens & Sorciers de faire les meſcreãs, pour en eſuiter l'accuſation, meſdire de la Magie pour faire accroire qu'ils ſont peu verſez en choſe laquelle ils font ſemblant d'improuuer & reiecter tout à faict. Faire paroiſtre les conuentions illicites qu'ils ont auec Satan, inepties & choſes ridicules, faire accroire que toute ſorte d'accidens, malefices & autres maladies monſtrueuſes qui outrepaſſent & ſont au delà de la nature, ne ſont qu'illuſions, præſtiges & impoſtures des diables, qui ne courent & ne vont qu'au deuãt des yeux du ſimple vulgaire, & des melancholiques & ignorans, ſuiuant l'aduis d'Ariſtote, qui attribuë les vaticinations & les entouſiaſmes à ces gens-là.

Ariſtote aux probl.

Ce qui eſt notable en Cardan qui n'a point eſté ſi ſubtil en ſes liures de *ſubtilitate rerum*, qu'il ait peu cacher & couurir la mauuaiſe inclination qu'il auoit à la magie: ayant communement eſté recogneu pour Magicien & Sorcier, inſtruict par ſon pere, qui eut l'eſpace de vingt huict ans vn eſprit ou Demon enfermé dans vne caſſette, auec lequel il diſcouroit ordinairement, & luy communiquoit ſes affaires.

Cardan a eſté inſtruict en la Magie par ſon pere, qui a gardé vn eſprit familier l'eſpace de 28. ans. Valderame le 3. c. 3. de ſon hiſtoire vniuerſelle du mõde. Et Cardan parlant de ſon pere au liu. *de Daemonib. de ſubtilit. rer*

Ce qu'on aſſeure auſſi de Scaliger & de Pic de la Mirandole.

C'eſtoit la ruze de ce grand ſorcier d'Agrippâ, lequel faiſant ſemblant de rabroüer les Magiciens & Sorciers, & en deſtourner le blaſme & l'accuſation de deſſus ſa teſte: Souloit dire pour ietter le monde en curioſité & mécreance, que ſeulement les peureux & les credules eſtoient admis aux myſteres de la Magie; tenant la credulité & la crainte pour les premiers fondemens de la Magie ceremoniale ſuiuant le commun dire ancien.

*Primus in orbe Deos fecit timor.*

Interpretant ce mot *Deos Dæmones* δεισιδαιμονίαν, *quòd timorem inferunt*: les Demons n'apparoiſſant iamais aux ſages

(dit-il) *interritis & incredulis, ſacris quantúmue rite peractis.*

Qu'eſt-ce qu'Agrippa a laiſſé de bon en ſes liures.

Tout ce qu'Agrippa a laiſſé de bon à la poſterité, ayant faict courir trois pernicieux liures des ſiens de la magie Demoniaque: C'eſt vne confeſſion que la verité a extorqué de luy, ayant confeſſé ingenuëment ſans crainte du Demon qui l'accompagna iuſques à ſa mort, (& ne ſçay s'il la luy procura ſi infauſte,) qu'on ne reçoit aucun bien fait des Demons, ains ſimplement vn peu de vaine gloire qu'on achette au prix de la perte de l'ame & du corps. *Libri Magici* (ce ſont ces mots) *aperte ſeſe produnt non niſi meras nugas ac impoſturas Dæmonum continere, ac poſterioribus perditiſſimus, perditionum artificibus eſſe conflatos ex profanis quibuſdam obſeruationibus, noſtræ religionis ceremonijs permixtis inſitiſque multis ignotis nominibus Dæmonum & ſignaculis, vt perterreant rudes & ſimplices, & ſtupori ſint inſenſatis, & his qui neſciunt bonas literas.*

Voyez mon liure des Demõs lib. 5. diſ. 2. f. 376.

S. Hieroſme en ſon commentaire.

Ils ont meſmes voulu appliquer en ce poinct l'authorité & teſmoignage de S. Hieroſme, lequel ſur l'Epiſtre de ſainct Paul aux Galates, ſemble (diſent-ils) douter qu'il y ayt des Sorciers. Et en eſt-on venu iuſques là, qu'ils n'en veulent pas meſme croire ſainct Auguſtin, duquel Cardán rejette la foy de ce qu'il a couché par cy-deuant dans ſes œuures ſur ce ſubject, ſauf (dict-il) de ce que ſainct Auguſtin ſeulement aſſeure auoir veu de ſes propres yeux, ne voulant croire rien qu'il die, & nommément des Sorciers s'il n'atteſte par meſme moyen l'auoir veu, le logeant apres le fabuleux & plaiſantin Apulee: ains au contraire il le blaſme d'auoir chargé ſes eſcripts de fauſſetez & de narrations abſurdes. *Sed & beatus Auguſtinus* (dict-il) *à tam abſurdis narrationibus ſi abſtinuiſſet, licet forſan pauciores habiturus lectores, grauiorus tamen viri opinionem nactus fuiſſet apud eruditos; ſed ea fuit ſeculi labes, vt plurimi, velut nunc de regno, ſic grandioribus mendacijs decertarent, quæ ille vir ſanctus pro veris accipiens, ac quaſi æmulatione gentilium figmentorum libris ſuis inſeruit: itaque illi tantum fidei habeo, quantum ſe oculis vidiſſe teſtatus eſt, in alijs minimè: Iam enim cõſtat apud vnumquemque; maiorem partem talium narrationum fabuloſam eſſe.*

Cardan ne veut croire ce que S. Auguſt. a laiſſé par eſcrit dãs ſes œuures, ains ſeulement ce qu'il dit & aſſeure auoir veu.

3. Cardan parle irreuerem̃ent de S. Auguſtin, & ne croit ny les Demons ny le ſortilege.

Cardan de Rer. varietate lib. 14. c. 76. Oſtenta quæ hominibus attribuë tant à la nature qu'il ſemble en vou-

Il ne veut pas meſme attribuer choſe tant ſoit peu extraordinaire à autre qu'à la nature. Et voulant deſrober les miracles à la ſacrée vierge Marie, bien qu'il fuſt Italien, où communement ſe trouue vne deuotion particuliere à la ſaincte Vierge; il compte qu'il y auoit l'an 1540. vn homme qu'il

vit conduire au ſupplice; lequel eſtant frappé par deux fois de cet inſtrument trenchant qu'on laiſſe tomber ſur la teſte des pauures patiens, neantmoins il fut ſauué miraculeuſement, l'ayant ainſi predit luy-meſme auant y eſtre mené. Tellement qu'on le vit tout froiſſé allant accomplir certain vœu qu'il auoit faict. Et par apres il raconte qu'il en vit vn autre que le bourreau ne peuſt eſtrangler, parce (dit-il) qu'il auoit au gozier *oſſeam venam.*

loit abolir les miracles & la vouloir mettre au deſſus.

*Vidimus & hominem qui anno 1540. damnatus pœna capitis biſque clava percuſſus cadente etiam ſuccula ou ſecula ſeruatus eſt.*

Puis il adiouſte, *Picta ibi res eſt, & ad beatam Virginem tantum prodigium refertur.* Voulant reuocquer en doute vne infinité d'autres miracles qui ſe ſont faicts de ſon temps, & deuant ſes yeux à Milan d'où il eſtoit, à la Madona de S. Celſe. *Ego verò de hoc dicam quid ſentiam prior cum vulneratus eſſet, oſtendit ſe minimè operâ diuinâ ſeruatum, ſed cum iamdiu nemo ſecuri percuſſus eſſet, falx æruginem contraxerat, carnifex minimè expertus, ipſe qui plectebatur confidens & robuſtus, ac partibus loci more defenſus.* Pour les autres il baille tout de meſme quelques mauuaiſes raiſons.

Cardã, quoy qu'I a'ienne trouue pas bon qu'on attribuaſtant de miracles en Italie à la ſaincte Vierge.

Si bien que pour deſrober ce miracle à la ſaincte Vierge; Il dict qu'vn pauure condamné n'a peu auoir la teſte trenchée, parce que l'inſtrumẽt s'eſtoit rouïllé, & le bourreau inexperimenté: Et l'executé robuſte & plain de confiance, qui n'eſt autre choſe ſinon donner à vn criminel confiance en ſon forfaict, choſe que Dieu ne donne iamais quand le criminel eſt coulpable: de façon que le meſchant a beau auoir confiance & eſtre robuſte; car c'eſt comme vn homme qui veut luitter contre quelqu'autre fort à droict, eſtant certain que où plus il faict d'effort de ſe tenir roide & ferme, plus le luicteur adroict luy faict prendre vn mauuais ſaut, & le terrace auec plus de violence.

Ie laiſſe donc au Lecteur à iuger apres cela les raiſons de Cardan, puis qu'il met ainſi en mécreance, & impute à fourbe les Miracles des Saincts, & de la Saincte Vierge.

Et voulant rendre la choſe plus douteuſe, pour exprimer cet inſtrument dont on vouloit faire mourir le premier; il vſe de ce mot *clava*, qui eſt vne maſſuë ou vn mail, auec lequel on faict mourir les gens ſur la roue: par fois il l'appelle *ſuccula*, ou *ſecula à ſecando*, qui eſt cét inſtrument attaché à vne cordelle, auec lequel on trenche la teſte en Italie, par fois il l'appelle *ſecurus*, & par fois *falx*. Or ſi *clava* veut dire vn mail, il ſemble

qu'il ait fondé son aduis sur ce qu'on lit dans Vopisque, que Firmius Saturnin, auoit les nerfs & muscles si estrangement roides & reserrez, & le corps si robuste qu'il enduroit vn enclume sur son estomach, & trois ou quatre martellans à bon escient là dessus, luy demy renuersé & penchant sur son dos. *Incudem* (dit-il) *superpositam pectori constanter aliis tundentibus perferebat, cum ipse recluus & resupinus ac curuatus in manus penderet, potius quàm iaceret.*

4 Histoire memorable d'vne femme innocente accusée d'adultere recitée par sainct Hieroſme.

I'alleguerois volontiers icy en pareille occasion vn miracle beaucoup plus grand que celuy que Cardan racôte auoir veu & non creu: & appelleroit sainct Hieroſme à garand qui le conte tout du long en l'Epist. 49. si ie n'auois peur, qu'il ne le mit au rang de S. Augustin, mais parauenture auroit-il plus de vergogne de le nier s'il viuoit. La saincteté du criminel dont il parle, n'estant manifeste & cognuë comme celle de ceste saincte Dame, de laquelle S. Hieroſme faict mention. Ie le veux pourtant loger icy, parce qu'il est aduenu à Verceil ville de Lombardie proche de Milan, où Cardan a passé ses meilleures années, si bien qu'il en peut auoir eu nouuelles certaine, & à moins d'occasion d'en douter que tout autre.

Vne Dame innocente fut accusée d'adultere par son mary ialoux, & tenant vn certain ieune homme en soupçon, *ils* sont prins tous deux, & menez pardeuant vn Lieutenant Criminel, lequel ayant ouy la plaincte, & les soupçons du mary & sa preuue, il les condamne à la torture.

Ce ieune homme se voyant ainsi tourmenté, lasche de courage, quitte les delices de la vie pour se redimer & finir ces maux pour vne mort ignominieuse & infame, & confesse le crime duquel il estoit innocent, ostant par ceste fausse & mal'heureuse confession, tous moyens de iustification à ceste pauure femme. De maniere qu'estant executé, sa mort mist ceste ieune femme du tout sans defence, & la rendit si odieuse, que le monde la tenant comme cause principale de sa mort, croyoit presque iniuste de l'ouyr en ses deffenses, imputant à effronterie le grand martyre & souffrance de ses tourmens. Elle ne laissa pourtant de prendre ce cœur viril, que ce faux amant & aposté auoit laissé eschapper. Et ayant constamment soustenu aux tourmens, qu'elle estoit innocente, & faict sa plaincte de ce que la lascheté d'vn seul estoit

cause

cauſe de la mort de tous les deux, elle eſt liée à vn poteau auec la corde de ſes cheueux, afin qu'il n'y euſt piece en elle qu'on ne fiſt ſeruir pour ſon ſupplice: & ſon corps delicat ſurchargé de chaiſnes & de fers, le bourreau luy met le feu ſoubs les pieds, & luy deſchire en meſme inſtant les flancs & les mamlnelles. A quoy la purete de ſa conſcience la rendit ſi immobile, & luy charma tellement le ſentiment, que le Iuge cruel acharna de nouueau ce rude executeur, à l'encontre de ce pauure corps tout deſchiré de tourmens. Apres cela s'appreſtant à la mort, s'eſtant proſternée à genoux, ſa priere faicte à Dieu & à la ſaincte Vierge: comme le bourreau cherchoit à luy couurir ſes beaux yeux de cét infame bandeau de la mort: Elle dit fort pieuſement qu'on ne me couure point les yeux, & puis que le monde qui eſt icy m'empeſche de voir la terre, que pour le moins ie puiſſe voir le ciel teſmoing de mon innocence. Le bourreau cruel deſirant finir ſa charge au pluſtoſt, lance ſon coup de ſi grande roideur, qu'il y en auoit aſſez pour mettre à bas la teſte du plus fort geant de la terre. Mais l'eſpée alentie par la main de quelque bon Ange, s'arreſtant ſur la peau delicate de ceſte tendre innocente, ne fit autre effort, que tirer de la playe trois ou quatre goutelettes de ſang, le coup ſi rude n'ayant laiſſé autre marque que d'vne legere eſgratigneure. Le bourreau eſtonné & faſché tout enſemble, redouble vne ſeconde fois ſon coup plus puiſſamment que le premier, mais ſon eſpée reboucha comme ſi le coup euſt eſté porté ſur vn enclume. A la troiſieſme fois le bourreau ayant retrouſſé ſa iuppe, & mis ſon bras à nud iuſqu'au coude, pour oſter tout empeſchement, & mieux aſſeurer ſon coup, luy donna ce troiſieſme coup de colere auec vn ſi grand effort, qu'vn crochet d'or auec lequel il accrochoit ſon habit tombé à ſes pieds, ceſte vierge auſſi honneſte & courtoiſe que chaſte, l'ayant leué de terre, le baiſe & le luy preſente. Mais quoy qu'il euſt tourné ceſte courtoiſie en cruauté, ce troiſieſme coup ne fit plus grand effect que les deux premiers. Dequoy le bourreau hué de tout le peuple, qui imputoit plus cela à ſon inſuffiſance, qu'au miracle que Dieu vouloit faire en ſa perſonne: eſtant comme au deſeſpoir, tenant le trenchant pour inutile, ſe ſeruit de la poincte, auec laquelle il luy porte vn furieux coup dans la gorge cuidant la luy percer à iour & donner yſſuë à ſa

vie, mais (ô auanture estrange) la poincte reboucha, & comme r'entrant en soy-mesme, & fuyant vers son pomeau, ce quatriesme coup fut encor inutile.

Le peuple vouloit mettre le bourreau en la place de ceste pauure colombelle, si le Greffier, qui couroit fortune de sa vie, n'eust faict ramener à execution la sentence du Iuge, n'eust repreſenté qu'il n'estoit raisonnable qu'il mouruſt pour la faute d'autruy, qui fût cause que le peuple aucunement refroidy en ses compassions, on en fit venir vn nouueau auec vne autre espée, si bien choisie & si affilée, qu'on croyoit qu'il n'en pouuoit venir de faute. Ceste saincte victime estoit cependant touſiours en oraison, souffrant non vne seule mort, mais autant de morts qu'elle auoit souffert de coups, les seuls appreſts & changement d'executeur & d'espée, luy estant plus que la mort meſme, qu'elle ne pouuoit auoir que trop apprehendé, estans venus à des actes si proches.

Ce nouueau Athlete & miniſtre de la Iuſtice meſpriſant ceſte creature & les miracles que Dieu auoit desja operé en elle, n'en sceut venir à bout non plus. Et quoy qu'il luy donna trois coups si rudes, que le plus puiſſant homme de la terre en euſt eſté esgorgé du moindre: si est-ce qu'elle n'en mourut pas, ains au premier elle fut seulement vn peu estourdie, au second aucunement entamée, & au troiſieſme elle cheut comme paſmée par terre, les trois premiers coups furent sans bleſſeure, & aux derniers trois elle se trouua aſſommée & portée par terre, comme si elle fuſt treſpaſſée: qui fut cauſe que les miniſtres de la Iuſtice & le Greffier furent satisfaicts croyant qu'elle fuſt morte, ayant eſté decolée sept fois, on l'enuelope chaudement croyant qu'elle fuſt decedée, on l'emporte faiſant ſemblant de luy vouloir donner ſepulture.

Il y eut encore là quelques accidents merueilleux, qui seroient long à raconter, leſquels Dieu opera auſſi viſiblement qu'és coups de sa mort. Car ils ne ceſſerent iamais iuſqu'à ce que par la grace ſinguliere de celuy qui l'auoit prinſe en protection, elle fut miſe en vne maiſon de vierges, où elle finit le reſte de ses iours, loüant & remercians le Sauueur qui l'auoit si ſouuent ſecouruë & aſſiſtée, luy redonnant la vie & l'honneur tout à la fois, & la faiſant tout à vn coup declarer innocente, saincte & martyre, & la publiant telle en la terre

& au ciel. Et apres cela quel moyen d'imputer ce miracle à l'inexperience des bourreaux, à la roüille des eſpées, & à la confiance des criminels.

Ie ne puis oublier ceſte autre impieté à laquelle Cardan ſe iette à ſuitte, par laquelle il ſemble apres auoir blazonné les miracles & les vœux, qu'il vueille deſtruire les hoſpitaux & maiſons inſtituées pour le ſecours des pauures. Et pour couurir vn admirable accidẽt, & deſtourner le monde d'en croire la verité, il en rend des raiſons ſi chetifues, que c'eſt merueille qu'vn homme communement eſtimé ſi ſuffiſant que luy, les ait voulu faire voir au public.

Il aduint (raconte-il) n'y a pas deux ans, que dans vn Hoſpital à Rome, ſeptante filles furent en vne ſeule nuict faictes Demoniaques. Et deux ans entiers ſont paſſez, que pas vne n'a peu eſtre guerie. *Cauſa igitur ex habitu loci prouenire poteſt, aut ex aqua: aqua enim pilos & humores mutat, poteſt & eſſe dolus.*

Septantes filles en vne ſeule nuict faictes Demoniaques. Raiſons ineptes de Cardan d'vn ſi eſtrange accident.

Il ayme mieux attribuer cela au mauuais air du lieu, à la mauuaiſe eau, ou à la fourbe, qu'au ſortilege ou malefice de quelque ſorcier qui auoit faict ce mal'heureux coup par le moyen de Sathan.

Pour le mauuais air, ce ſeroit vne grande imprudence & improuidence à tant de grands & notables perſonnages qui en ont la charge, de mettre & loger de pauures filles dans vn Hoſpital, où le corps & l'ame ſe perdent, & où elles ſont en martyre, l'eſpace de deux ans tourmentées par le Diable, ſans auoir repos ny nuict ny iour, & eſtre priuées de tous les Sacremens dont elles auoiẽt accouſtumé d'vſer & eſtre ſainctement repeuës en ſanté?

C'eſt auſſi accuſer les prudens Magiſtrats & autres officiers qui ſont ſuperieurs en ceſt Hoſtel-Dieu, & vne infinité de Princes Cardinaux & Seigneurs Romains qui vont continuellement viſiter & traicter les pauures dans cette maiſon, de faire boire de l'eau à ces filles qui leur facent aualler le Diable, lequel les poſſede & tourmente par apres: l'eau du Tybre dont ladite maiſon eſt ſi proche, eſtant d'ailleurs ſi bonne, que toutes les meilleures eaux de Rome portees, batuës & trainées de loing par des Aqueducts, ne la valent pas. Car i'ay veu en l'an mil cinq cens ſeptante & cinq, qu'on ne beuuoit preſque d'autre eau par toute la ville: la multiplicité des

fontaines, ayant eſté faicte par Xiſte V. & autres ſaincts Peres qui ſont venus depuis.

Que ſi c'eſtoit par fraude, & qu'elles ne fuſſent veritablement Demoniaques : ſeptante filles ſeroient-elles bien capables d'aſſortir vne meſme fraude & deception, ſeroient-elles de ſi bonne intelligence, & ſi flexibles & aiſees à manier, qu'elles peuſſent repreſenter vn meſme ieu, & continuer à faire les demoniaques vn ſi long temps ſans ſe deſcouurir, ne l'eſtant pas en verité? Auroient-elles bien & le courage & la malice de ſe feindre ſi longuemẽt? ſeroient-elles ſi ennemies de leur propre bien que de ſe vouloir priuer des Sacremens, & abuſer les Magiſtrats, & mettre en peine les adminiſtrateurs de ceſt Hoſtel-Dieu, & eſtre tourmentées nuict & iour l'eſpace de deux ans? on en trouuera bien d'autres plus violentées, en vn traicté que i'ay logé icy ſur la fin de ce liure.

C'eſt au Monaſtere ſaincte Brigide à Tournay.

Le pis eſt que Cardan par les paroles qui ſuiuent, teſmoigne aucunement, qu'il ne veut qu'on croye qu'il y ait des Demoniaques, & que c'eſt vne folie de le croire. *Sed ſi quis* (dit-il) *obſirmato animo ſecum reputet, talia omnia eſſe vana, & dolis plena, facile ſubolebit fucus, at Dæmone corripi ſeu inſanire, quis vanum non eſſe dubitat.*

Cardan ne veut croire qu'il y ait des Demoniaques.

En fin vous diriez qu'apres auoir donné quelque ſentiment de la ſaincte Vierge, qu'il en veut dire tout autant du Sauueur en vn autre endroit, à force qu'il veut ietter le monde en mécreance des Magiciens, & ſur tout faire meſcognoiſtre la Magie Demoniaque.

Cardan liu. 4. ch. 77. de Rer. variet.

Quand on void tant de choſes monſtrueuſes & eſtranges (dit-il) comme eſt veritablement celle qu'il a compté de ces ſeptante filles : Pluſieurs diſent, *Nullam his fidem adhibendam, quod Dæmonis ſit præſtigium. An Dæmon* (adiouſte-il apres) *poteſt humanam formam mutare? ſi ſic, delebit eam: ſi Dei permiſſione, igitur, Dei eſt hoc factum non Dæmonis, Deus enim nihil perſe facit.* Il veut perſuader que les maux ou maleficés que les Demons font par la permiſſion de Dieu, que c'eſt Dieu qui les faict. & non le Demõ, & que c'eſt *factum Dei non Dæmonis*. Tout de meſme pourroit-on dire des malefices commis par le plus meſchant Sorcier du monde; lequel les ayant faits par la permiſſion de Dieu chercheroit ſon excuſe, diſant que ce n'eſtoit de ſon faict, ains de Dieu ſeul qui luy auroit permis de les faire.

Cardan veut qu'on croye que les maux qui ſe font par la permiſſion de Dieu, C'eſt Dieu meſme qui les faict.

Surquoy Bodin atteſte qu'il ne faut trouuer cela eſtrange, veu qu'il y a des malings eſprits qui ſe tiennent quelquesfois dix & vingt ans dans les corps des perſonnes ſans qu'on les puiſſe chaſſer, comme l'an 1556. il ſe trouua dans la ville d'Anſterdam trente ieunes enfans Demoniaques, qui n'ont peu eſtre deliurez pour tous les exorciſmes qu'on y a faicts. Mais il fut reſolu que c'eſtoit par ſortileges & malefices, d'autant qu'ils iettoient des ferremens, des lopins de verre, des cheueux, des aiguilles, des drapeaux & autres choſes ſemblables, que les perſonnes malades par ſortilege rendent ordinairement.

Bodin liu. 3. thap. 6. de la Demonom.

Puis il met vn exemple qu'on diroit tout à faict eſtre celuy de Cardan. Et dit que l'an 1554. il y auoit quatre-vingts filles & femmes demoniaques à Rome qui furent exorciſées par vn Moyne de S. Benoiſt, que Monſieur Gondy Eueſque de Paris y auoit mené, lequel n'y fit pas grand' choſe, encore qu'il y fuſt ſix mois. Il interrogea Sathan, pourquoy il auoit ſaiſi ces pauures filles, il reſpondit que les Iuifs l'auoient enuoyé là par deſpit de ce qu'on les auoit baptiſées, pour ce qu'elles eſtoient pour la pluſ-part Iuifues. On penſoit que Sathan dit cela, parce qu'il eſtimoit que le Pape Theatin feroit mourir les Iuifs. Mais vn Ieſuiſte ſouſtint deuant le Pape que les hommes n'ont pas ceſte puiſſance, ce qui eſt bien certain, ny Sathan non plus. Mais ſi Dieu le permet aux vns & aux autres, cela ſe peut faire: & d'entrer en conſeil pour examiner le pouuoir de Dieu, c'eſt choſe incomprehenſible. Non pas que ie penſe que Sathan fut enuoyé par les Iuifs. Car ceux de leur religion en ſeroient pluſtoſt poſſedez que ceux qui ſe font baptiſer & renoncent à leur loy.

Bodin vſe preſque de meſme exemple que Cardan.

Mais Cardan ſe deſcouure encore mieux & en parle le plus ouuertement en ſon Traicté 19. de *Dæmonibus* au liu. de *Subtilitate*, ou apres auoir dit que ſon pere auoit entretenu vn Demon bien prés de trente ans, & raconte vne apparition de deux principaux Demons ſuiuis comme maiſtres, l'vn de trois valets, l'autre de deux, & les diſcours qu'ils tindrent deuant luy: où ie ne trouue rien de veritable que ce traict qu'ils luy dirent, *Dæmones nihil nobis commodi aut detrimenti poſſe afferre præter ſpectra atque terrores & ſcientiam.* En fin il en dit ſon aduis, & croit que ſon pere eſtoit vn reſueur, & que c'eſt vne fable. Puis parlant des Demons, il adiouſte ces mots

Cardan raconte vne viſion de certains eſprits qui apparurent à ſon pere.

dignes d'vn Athée. *Nolim ego* (dit-il) *ad trutinam hæc sectari, velut Porphirius Psellus Plotinus Proclus Iamblicus, qui copiosè de his quæ non videre velut historiam natæ rei scripserunt. Philosophus sum ego, placitis quantum licet Peripateticorum hærens, hi vero non admittunt Dæmonas, nec probabilis est opinio quæ illos concedit in tam vasta mole. Nam hic, vt aues, & longe plus frequentes, adessent, cum vix in vna prouincia tota, semel vestigium & in pluribus annis appareat. Principes etiam, quorum fortuna esse sapientissimos mortalium suadet, hæc taliaque contemnunt. Illud multos mouet, quod si intelligentius agnoscunt, mortales simul erunt ac immortales, quod esse non potest. si non: quid prohibet ne humanum genus deleant, inuinsibiles cum sint, & nullius imperio addicti?*

Il y en a vne infinité d'exemples qui destruisent entierement la mauuaise opinion qu'auroit Cardan & autres, que ce n'estoit que maladie naturelle, ou vne vraye fourbe. Car au Monastere de Kẽtorp.. au costé de Marche en Allemagne, l'an 1552. les Relgieuses furent vexées des malings esprits d'vne façon estrange, mais les Sorciers & les Dames interrogées respondirent que c'estoit la cuisiniere du Monastere nommée Else Kame, laquelle confessa qu'elle estoit Sorciere: & qu'elle en auoit prié Sathan & faict des sortileges pour ceste effect. Les Demoniaques estoient enleuées en l'air par chacun iour, & quelquefois à chasque heure, & retomboient sans douleur. Puis elles estoient chatoüillées sous les pieds, & rioient sans cesse: & tantost se frappoient les vnes les autres. Et quand il se trouuoit quelque personne de vertu, faisant sa priere, ou parlant de Dieu serieusement, elles estoient vexées. Et si elles disoient leurs heures & menus suffrages en Latin, ou qu'on leur parlast de ioüer ou de folastrer, elles ne sentoient plus de douleur, se trouuans en ce poinct fort allegées. Et toutes rendoient vne haleine fort puante. Et au Monastere de Nazareth au Dioceze de Cologne, toutes les Religieuses furent assiegées des malings esprits, par vne ieune Sorciere nommée Gertrude, qui auoit accointance auec vn Demon chaque nuict depuis l'aage de douze ans.

*Christianus Massæus Chronico lib. 20. Et Ioannes Molinetus Valencenensis in Chronico Belgæ nõ.*

Christianus Massæus en recite vn pareil exemple fort memorable, & dit que l'an 1491. les Demons commencerent tellement à posseder vn certain Monastere & les Religieuses qui estoient dans iceluy qu'il appelle *Moniales Querceten ses*, qu'elles furent tourmentées par les malins esprits quatre ans

& quatre mois si furieusement, qu'elles couroient par les champs comme chiennes, voloient par l'air comme oyseaux, descouuroient les secrets d'autruy, & prophetisoient les choses à aduenir. Apres auoir essayé plusieurs remedes, leurs noms furent portez à Rome, & leus par le Pape Alexandre VI. pendant qu'on lit la Bulle *in Cœna Domini*, & qu'on celebroit le diuin seruice : Mais cela ne profita rien. Il y en auoit vne entre autres nommée Ieanne Potiere, qui donna commencement à ce mal'heur, laquelle dés les neuf ans eut accoinctance auec le Diable, lequel l'accusa d'auoir sa compagnie dans le Monastere 434. fois, en fin estãt ramenée au lieu qu'il appelle Cameracum aagée de plus de 40. ans, elle mourut en prison, & toutes les autres enuiron 4. ans apres furent deliurées du malin esprit, & recouurerent leur santé.

*dum edito, lequel fut communiqué au P. Del-Rio, cõme il dict, lib 4. cap. 1. q. 2. sectio. 2.*

De mesme aduint-il au Monastere du mont de Hesse en Allemagne, où presque toutes les Religieuses furent Demoniaques, & voyoit-on sur leurs licts des chiẽs qui attentoient impudiquement celles qui estoient suspectes d'en auoir abusé, & commis le peché qu'ils appellent le peché muet.

**Bodin liu. 3. chap. 6. de sa Demonom.**

Et mesmes depuis la mort de ce grand Magicien & Sorcier Louys de Gaufridy qui fut executé en Prouence par arrest de la Cour de Parlement d'Ayx, il s'y est trouué dans ladite ville vne infinité de Religieuses possedées du malin esprit.

A la verité i'ay recognu que plusieurs doctes Medecins pour destourner le monde de la creance de ceste Magie Demoniaque & du sortilege, & exalter leur art de Medecine, attribuënt tant de vertu aux plantes, herbes, pierres & mineraux, qu'ils en font des contes ridicules, & ne sçay si tenant les malefices des Sorciers pour contes de vieilles, on les doit accuser d'en faire de plus estranges & sauuages. Riolãd homme docte & suffisant, dit qu'il y a des gens lesquels sans aucune cognoissance de lettres, & sans auoir apprins nulle langue estrangere ; peuuent parler Grec, Hebrieu, & autres langues incognuës, & ce par maladie, & non par estude, par art, ou par suffisance, de laquelle estant gueris, leur langue chante vn autre ramage : estans plus doctes malades que sains. Si bien que ce langage se tarit en leur bouche estans venus en conualescence, comme l'eau faict en ceste fontaine qui ne fluë que le Samedy & se tarit tout le reste de la sepmaine. Et dict le tenir d'Erasme, lequel en faict aussi le compte.

**En Auril l'an 1610.**

*Riolãd de Ab. Rer caus. c. xj. An ex eo quod quispiam stomate loquatur mandato, censendus sit dæmoniacus. Sçauoir si par maladie, & sans nulle sorte d'estude on peut parler des langues estrangeres.*

Conte celebre d'Eraſme, d'vn hõme malade qui parloit le haut Alemãd qu'il ne ſceut iamais parler en ſanté.

I'ay cogneu (dit-il) en ma ieuneſſe & fort honoré, vn Medecin celebre appellé Panacée, lequel remit en ſanté vn Philaretus, qui eſtoit de Spolete, ſi tourmenté des vers qu'il eſtoit tombé en vne nouuelle eſpece de manie. Si bien que pendant ſa maladie, il parloit bon Allemand, ce qu'il n'auoit iamais faict en ſanté: Or qui eſt celuy (adiouſte-il) lequel ignorant la Medecine ne l'euſt creu Demoniaque? Neantmoins ce Medecin le remit facilement en ſon premier bon ſens, où eſtant paruenu, il ne parloit ny n'entendoit l'Allemand: que ſi on le tient pour vray Demoniaque, c'eſt faire vn grand honneur à la faculté de Medecine de luy attribuer la vertu de faire obeïr les Demons, qui ne conuient qu'à Dieu, ou à ceux auſquels par grace diuine ou particuliere il en donne la puiſſance. Il n'y auoit pas faute de gens qui l'attribuoiẽt à l'art Magique, deſquels ie conuertis la calomnie en la loüange de la Medecine, qui fait ce que le monde ne croit pas que la force ny l'entendement des hommes puiſſe faire.

M. Ambroiſe Paré liu. 25. ch 31 faict vn conte tout cõtraire à celuy d'Eraſme.

Mais il faut oppoſer à ce conte, cét autre de Maiſtre Ambroiſe Paré, qui narre, qu'vn Gentil-homme ſur la meſcognoiſſance qu'on auoit qu'il fuſt poſſedé d'vn mauuais Demon, fut tant drogué par les Medecins qu'ils luy aduancerent grandement ſes iours, iuſques à ce que le Diable ſe moquant d'eux, ſe deſcouurit luy-meſme. Voila ce que cauſoit l'incredulité des parens & des Medecins, deſquels le Diable auoit raiſon de ſe moquer comme il faiſoit en leur preſence, deſcouurant leur ignorance deuant tout le monde: ayant preſque faict mourir ce Gentil-homme auec des Medecines inutiles, & peu conuenables à ſon indiſpoſition. Il y auoit là quelque maladie ſurnaturelle, car toutes les fois que ſon pere le venoit voir, il crioit de loing qu'on le fit retirer, & qu'il n'entraſt point dans ſa chambre, ſi on ne luy oſtoit la chaine, que comme Cheualier il portoit au col auec l'Image de ſainct Michel, qui monſtre qu'il eſtoit Demoniaque, & non ſimplement attaint d'vne maladie melancholique.

Sçauoir ſi vn hõme ignorant peut parler diuerſes langues, deſquelles il n'a iamais eu cognoiſſance:

Donc quand on void vn homme ignorant qui n'a iamais eu cognoiſſance des lettres, parler, interroger & reſpondre doctement en diuerſes langues, qui ne ſe peuuent ny entendre ny ſçauoir que malaiſement, voire auec vn long apprentiſſage: reueler les choſes les plus ſecretes, comme ſont les pechez d'autruy les plus cachez, & porter la nouuelle de ce qui ſe faict

ce faict en certaines contrées d'vne tres eſloignée diſtance : pouuons-nous dire que ce ſoit autre choſe, qu'vn mauuais Demon eſprit babillard ? y a-il apparence que ce ſoit ceſte ame idiotte qui a touſiours informé ce corps ? & veu que cét eſprit vient de dehors, qu'il n'a prins là ſon commencement, & que deietté de ce corps à force d'exoreiſmes, il ne perd rien de ſon eſtre : il s'enſuit tres-bien qu'il y a des Demons & des eſprits ſans corps. Et ne peut-on dire que cela ſoit cauſé par quelque humeur melancholique qui agite le cerueau, ains ſi la plus parfaicte diſpoſition de l'homme ne le peut faire parler Allemand, Eſpagnol, Italien : Grec ou Latin, ny autre langue eſtrangere, ſans l'auoir premierement appriſe : Il n'y a point d'apparence qu'il ſe puiſſe par l'indiſpoſition des ſens, prouenant d'vn humeur triſte frenetique & reſueur, ou en quelque autre façon vitié & defectueux.

Ou bien ſi c'eſt par le moyen de quelque mauuais Demon.

Et croy-ie que lors qu'Eraſme tremblant de la fieure au College de Montagu où il demeuroit, ſe voüa à ſaincte Geneuiefue, & fut guery, qu'il eſtoit de meilleure foy & creance, que non lors qu'il diſoit, pour oſter & n'attribuer la gueriſon des Demoniaques ou autres maladies aux Saincts : que voir parler Allemand, Latin, Grec & Hebreu à vn pauure idiot, eſtoit ſimplement vne maladie naturelle procedant de quelque humeur melancholique. Car s'acquittant de ſon veu, il compoſa vn Panægire en l'honneur de la Saincte qui l'auoit guery, qui ſe voit & liſt encore tout aupres de ſa chaſſe. Eſtant certain d'ailleurs, que tous les poſſedez de la ville de Tours, qui eſtoient vn nombre infiny, furent tous deliurez par vœux & moyens ſemblables, les Diables criants qu'ils ne pouuoient ſuporter la preſence de la ſaincte Vierge, que leurs peines redoubloient, & qu'ils eſtoient bruſlez par l'atouchement de ſes doigts.

Eraſme eſtãt malade ſe voüa à ſaincte Geneuiefue & gueriſt.

Qu'ils aillent donc faire le procez à S. Hilarion & à S. Hieroſme, qui a deſcrit ſa vie : qui diſent qu'vn ſeruiteur de l'Empereur Conſtance, ayant eſté dés ſon enfance poſſedé du Diable, le vint trouuer, & quoy qu'il fuſt Allemand de nation, il luy reſpondit en langage Syriaque ſans l'auoir aprins : il le deliura par ſes prieres. Ces deux grands perſonnages ne diſant pas qu'il fuſt trauaillé d'vne maladie naturelle, l'oyant parler des langues incognues qu'il n'auoit iamais apprins, comme font Eraſme & Cardan.

S. Hilarion & S. Hieroſme ne font de l'auis d'Eraſme & Cardan.

Mais il ne faut trouuer eſtrange, qu'ils ayent voulu imputer à des maladies naturelles pluſtoſt qu'aux Demons, les diuerſitez de langues qu'on oit parler à des perſonnes qui n'en ont iamais eu cognoiſſance: veu qu'il y en a qui ont auſſi ſouſtenu contre toute verité, qu'on pouuoit rendre vne cauſe naturelle des oracles des faux Dieux, diſans que c'eſtoit la nature de certains lieux, leſquels comme des Ecchos pouuoient eſclorre des reſponces eſtrãges, imputant cela à vne certaine exhalaiſon particuliere de la terre de ces lieux là, qui rendoit les Preſtres & Sacrificateurs voüez au culte de ces Dieux: tout à faict fanatiques, & les faiſant parler comme par force.

*S'il ſe peut rendre quelque raiſon naturelle des oracles, & reſponces des faux Dieux.*

Tout de meſme que les gens tourmentez d'vne cholere noire, peuuẽt parler diuers langages qu'ils n'ont iamais apris: mais ils ſe trompent, car les plus doctes Medecins & Theologiens ont tres bien dit, que ceux qui ſont tourmentez de cette cholere noire ne pouuoient rendre ny raporter diuerſes langues dont ils n'ont iamais ouy parler, & qu'ils ceſſent d'entendre parler eſtans ſains, ny deſcouurir ou manifeſter pluſieurs autres ſecrets comme font les Demoniaques. Et que cela n'en pouuoit eſtre la cauſe efficiente, veu que la cognoiſſance des langues depend de certaine conſideration, ſans laquelle on ne les peut exprimer. En quoy la Philoſophie Chreſtienne eſt conforme à l'aduis de Pſellus, comme auſſi les Philoſophes & Medecins modernes plus ſuffiſans. Condronchus & Fernel & autres, ſont d'aduis qu'il faut attribuer tels & ſemblables effects non à maladie quelconque naturelle, ains au Demon poſſeſſeur aſſiſtant ou enuironnant l'homme, l'antre ou la ſtatuë. Que c'eſt ſeulemẽt par accident que le Demon faiſoit choix de ces lieux là, pluſtoſt que de ces autres communs, où ne ſe rencontroient de telles exhalaiſons propres à leurs mauuais deſſeins: tout de meſme comme auſſi il aſſiege plus volontiers & ſe ſaiſit des corps des melancholiques.

*Condron. de morb. malefic. c. 8. Fernel de Abd. rer. cau. c 1.*

De maniere qu'encore qu'il ſemble que telle diuination des choſes incogneuës & diuerſité de langues ceſſe, apres que les corps de ces pauures malades ſont purgez par medicamens. Cela ne vient de la force du medicament ou purgation: ains de ce que le Demon faiſant ſa retraicte a abandonné ces lieux & ce corps, ne trouuant plus les diſpoſitions fauorables à ces illuſions.

Ie trouue ſeulement eſtrange, que par fois les Medecins les plus celebres, font ceſte melancholique ſi forte, qu'elle apprend (diſent-ils) & faict parler le haut Allemand, & autres langues faſcheuſes à des idiots, la tenant tout à faict incurable par leur art, & neantmoins par fois ils la font ſi foible & aiſée à guerir, qu'auec vne petite galanterie ou ſornete, pour violente qu'elle ſoit, ils la font deſloger auſſi-toſt. Le conte en eſt celebre. Le Cardinal Paleoto que i'ay veu fort ſouuent à Rome, ſe trouua ſaiſi d'vne ſi forte melancholie, qu'il fut abandonné de tous les plus ſuffiſans Medecins d Italie, que ſon eminẽte qualité auoit appellez à ſon ſecours. Neãtmoins il fut guery par vn remede ridicule, luy ayãt ſimplement fait venir vn pauure vielleur, & Cardan l'ayant introduit furtiuement dans ſa chambre, s'eſtant mis à danſer, ledit ſieur en prit vne telle ioye qu'à l'inſtant, & la melancholie & toutes ſes apprehenſions de la mort, qu'on croyoit ſi proches s'eſuanouirent.

Par fois les medecins diſent que la melancholie eſt vne maladie ſi forte & violente qu'elle faict parler toute langue, & neãtmoins, par fois ils diſent, qu'ils l'ont guerie auec vne petite ſornete. Conte celebre de la gueriſon du Cardinal Paleoto.

Cardan diſoit beaucoup mieux en vn autre endroit, parlant de ſes maladies & autres choſes eſtrãges, qui ſembloient eſtre maladies communes & naturelles & ne le ſont pas: ains qui viennẽt de la main de Dieu, & qui ne ſont curables par la main des hommes. Que ſi nous conſiderõs l'ordre que Dieu a mis, lors qu'il a creé l'Vniuers, il ſe trouuera qu'il n'a manqué en choſe quelconque. *Sed in pleriſque latet cauſa* (dit-il) *quod maior ſit ſapientia opificis antequam conſiderit, quam noſtra qui tam res perfectas videmus.*

Cardan euſt donc mieux fait de parler touſiours ainſi & ſe tenir en ſon ſilence pluſtoſt que rendre des raiſons ineptes & impies, de beaucoup de choſes que Dieu a retenu & retient dans le cabinet ſecret de ſes grands & admirables effects, Imitant en cela ſon maiſtre Hippocrates, lequel eſtant interrogé de certaines choſes ſales n'y voulut rien reſpondre, & comme on luy demanda pourquoy il ne reſpondoit quelque choſe, il s'en excuſa fort accortement, diſant ces mots. *Reſponſio ſuper talibus eſt tacere*, Cardan qui n'eſtoit qu'vn ver de terre au reſpect d'Hypocrates, eut bien faict en des choſes plus ſales (puis que Sathan y eſt meſlé) & plus miſterieuſes & dignes d'admiration, de dire en eſtant interrogé que la vraye reſponce conſiſtoit en ſilence. Il deuoit auoir aprins ceſte belle ſentence de ce grand Philoſophe Empedocles.

Belle reſponce d'Hipocrates.

*Tria sunt* (dit-il) *in tota rerum varietate præcipua: scilicet mobilis affluentiæ contemptus, futuræ felicitatis appetitus, & mentis illustratio, quorum primo nihil honestius, secundo nihil felicius, tertio nihil ad amborum compendiosam adeptionem efficacius.*

Plusieurs font semblant de sçauoir de tres grãds secrets, par le moyen de la seule magie naturelle. Mais neantmoins il se decouure en fin que c'est par la magie Demoniaque. & Iean Baptiste à Porta releue par trop sa magie naturelle : Et luy faict faire des choses si estranges qu'on la croit & tient pour Demoniaque.

Il y a plusieurs Magiciens & sorciers lesquels faisant semblant de sçauoir de grands & tres-importans secrets, de la nature, ne se descouurent que trop. Et voulant faire accroire que par la seule Magie naturelle, dont ils disent sçauoir les secrets, ils font plusieurs choses admirables, mais neantmoins ils se mettent plustost en reputation de Magiciens & Sorciers, que de Medecins & Naturalistes.

Et qu'il soit ainsi, qui croiroit iamais ce qu'a dict Iean Baptiste à Porta Napolitain au liu. 2. de la Magie Naturelle. Qu'il y a des gens qui sçauent fascíner les yeux, de façon que ceux qui sont prés d'eux voyent ou pensent voir vne infinité de choses qu'ils ne voyent point. Et dit qu'il y a moyen de faire des lampes artificielles, qui feront sembler que ceux qui sont dans vne Salle, ont des testes de cheuaux ou autres animaux, Que des salles paroistront paincts de diuerses couleurs, Que les maisons paroistront toutes argentées & estincellantes, qu'vne tres-belle face & vermeille paroistra maigre & deffigurée, Que les assistans seront sans teste. Que la nuict à la lueur de certaine lampe les Grenoüilles ne pourront crier, ains se tiendront en perpetuel silence. Qu'on verra des hommes ayans tous la taille de Geans. Que les astres vont & viennent, & sont en continuel mouuement. Et encore plusieurs autres choses estranges, comme de faire dormir des gens, quoy qu'ils n'en ayent nulle enuie, les rendre comme insensez. Infecter les corps de façon qu'en leur superficie, ils sembleront lepreux, du seul attouchement faire vne playe ou vne vlcere toute formée, cheuiller & arrester l'vrine aux femmes, empescher de manger ceux qui sont en festin. Descouurir vn larcin, garder des chiens d'abbayer, chasser la gresle, & destourner vn orage eminent, tourmenter les hommes en les faisant trop dancer ou sauter, faire naistre vn coq auec quatre aisles & quatre pieds, suggerer des songes clairs, tenebreux, ioyeux, tristes & pleins de terreur.

Ces gens trop ingenieux attribuent tout cela & plusieurs autres choses encore plus dignes d'admiration & estonnement, à la seule Magie naturelle. Et asseurent & taschent de:

faire accroire, qu'en toutes ces inuentions & artifices, il n'y a nulle impoſture faſcination ny præſtige, ains ils attribuent le tout à certaines cauſes naturelles, leſquelles parce que les plus fins ne peuuent entendre, ils appellent ignorans ſtupides & peu entendus és ſecrets de la nature. Voire ils veulent perſuader au monde, qu'ils ſont doüés en ce poinct d'vne particuliere grace de Dieu. Et qu'ils ſont enſeignez & inſtruicts par des genies qu'ils appellent celeſtes.

Tout de meſme ceux qui font profeſſion d'eſcrire tout ce qu'ils veulent dans le rond de la Lune, en telle façon qu'il ſe peut lire par des perſonnes tres-eſloignées, comme on dit que faiſoit Pithagoras. Surquoy on a dit tres à propos, qu'il valoit mieux ignorer vne ſcience que communément preſque tout le monde ignore, que la ſçauoir, & la ſçachant eſtre tenu pour Magicien ou Sorcier.

Les ſciences qui ſont tout à faict hors le cõmun nous mettent en reputation de magiciens & ſorciers.

Mais en voicy vne autre qui l'encherit bien par deſſus Iean Baptiſte à Porta. C'eſt Trithemius Abbé du Monaſtere S. Iacques Herbipolitain & Preuoſt de ſainct Martin au Dioceſe de Majence, homme docte, lequel nous a laiſſé par eſcrit luy-meſme, pour rabatre & euiter ceſte mauuaiſe reputation de Magicien ou Sorcier, ces parolles tres-importantes & dignes de conſideration.

Trithemius Abbas ſevantoit de faire des choſes encore cent fois plus eſtrãges que Ian Baptiſte à Porta.

L'an de la natiuité de noſtre Seigneur 1499. (dit-il) indiction ſeconde ſelon l'vſage des Romains, Arnaud Boſtius Carmelite au village de Gandauie, s'informant par vne lettre qu'il m'eſcriuit, qu'eſt-ce que ie faiſois de nouueau, & à quels eſtudes ou exercices ie m'occupois, ie luy rendis reſponce, mais elle ne vint entre ſes mains, parce qu'il eſtoit mort quelque temps auparauant: tellement que par ce moyen il aduint que mes lettres veuës & diuulguées par tout, me firent tomber en ſoupçon ou de menſonge, & vaine iactãce, ou de communication auec les Demons pour certaines choſes pleines d'admiration que i'auois gliſſé là dedans. Or pour ſçauoir quelles choſes ce ſont, il l'explique luy-meſme en ce meſme lieu auec telles & ſemblables parolles.

7 La Stegano-graphie de Trithemius.

I'ay deſia entre mes mains vn grand ouurage, lequel s'il eſt iamais publié (ce que ie deſire qu'il ne ſoit point) tout le monde l'admirera, il contiendra quatre liures, dont le premier aura pour tiltre la *Stegano-graphie*, & chacun de ces quatre liures contiendra pour le moins cent chapitres. Il apprend

& enſeigne de grandes merueilles, & à tous ceux qui ne le ſçauront, eſtranges & incroyables, pour n'auoir iamais eſté ouyes en ſiecle.

Car le premier liure contient plus de cent ſortes ou manieres d'eſcrire à cachettes tout ce qu'on voudra, hors de tout ſoupçon, ſoit de tranſpoſition de lettres, ſoit de toute autre crainte ou apprehenſion. De maniere qu'il n'y a homme au monde, qui par aucune ſorte d'induſtrie naturelle, & de ſoy, puiſſe meſme ſoupçonner ce qui eſt contenu en mes lettres, ſauf celuy à qui i'auray aprins le ſecret, & qui le tiendra de moy.

Le ſecond apprendra à declarer ma conception par le moyen du feu, à vn amy abſent & fort eſloigné de moy, & en fuſt-il en lieu diſtant de cent mille ou plus: & ce ſans parler ny eſcrire, & ſans ſignes, par vne perſonne qui ne ſçaura rien de mon intention. Ie puis auſſi faire entendre tout ce que ie voudray à vn mien amy, quoy qu'enfermé & priſonnier dans vne baſſe foſſe, pourueu qu'il ſçache l'art, quand meſme il ſeroit detenu dans vn cachot fort profond & ſecret, & ſans ſuperſtition ny aucune aide d'eſprit.

Le troiſieſme aprẽd le moyen par lequel vn homme groſſier & idiot, pourra en deux ou trois heures ſeulement, apprendre & ſçauoir la langue Latine, Grecque ou autre quelle que ce ſoit, ſi exactement qu'il pourra aiſément eſtre entendu des gens doctes.

Le quatrieſme contient pluſieurs choſes dignes d'admiration, mais purement naturelles. Comme ie declareray tout ce que i'ay en penſée en mangeant, me ſeant, ou me promenant. Sans parolles, geſtes ny ſignes, & pluſieurs autres choſes qu'il ne faut publier ny diuulguer à tout le monde. Apres il adiouſte.

Trithemius tache à ſe deffendre d'eſtre eſtimé magicien.

Ie dy cecy, afin que ſi parauanture cy-apres le bruit court de moy que ie ſçay & que ie fais les choſes admirables, que tu ne m'eſtimes pas Magicien, veu que ie fay tout cela ſans ſuperſtition ny art magique, ſans inuocation ny miniſtere d'aucuns eſprits, afin qu'il ne m'aduienne ce qui aduint à Albert le Grand, tres profond ſcrutateur des choſes naturelles: lequel pour les choſes admirables qu'il operoit, par la ſecrette vertu de la Nature, fut tenu du vulgaire en reputation de Magicien. Si tu demandes d'où ie tiens cela, ie ne le tiens ny

ne l'ay appris d'homme viuant, ains ie le tiens par reuelation, ie ne ſçay de qui. Car eſtant dans mon lict, & ruminant mon deſſein & le tenant comme impoſſible, quelqu'vn ſe trouua à mon coſté qui me dict, ô Tritheme, ce que tu as penſé ne ſont point choſes vaines. Et apres pluſieurs conferences, & auoir parlé de chaſque poinct, il m'inſtruiſit par ordre de toutes choſes, me monſtrant qu'elles ſe pouuoient faire & ramener à effect. Or ie les puis enſeigner toutes en quelque langue que ce ſoit, bien que ie ne l'aye iamais apprinſe.

Et en autre part il dit, qu'il a monſtré ces liures à Philippe Prince Palatin & Eſlecteur de l'Empire, & qu'il a fidellement communiqué le tout à luy ſeul: Parce qu'il eſt dangereux és mains d'autres hommes, leſquels abuſans de ces ſacrés miſteres de la nature, ils pourroient faire par leur moyen pluſieurs choſes prophanes, impies & mauuaiſes.

Par apres il tance & ſe plaint aigrement contre certain calomniateur nommé Picard Boiuille, qui l'accuſoit en France qu'il eſtoit Magicien. Duquel crime il ſe deffend, & dict qu'il en eſt bien eſloigné, & le proteſte par notable ſerment & execration d'iceluy, car il ſe donne à tous les mauuais Demons s'il a aucun commerce auec les eſprits malings, & s'il s'eſt iamais addonné à la Magie.

Picard Boiuille publioit par tout en France que Trithmius eſtoit magicien.

Sur quoy pour ce qui eſt de Iean Baptiſte à Porta, & s'il faut lire & croire ce qu'il dict de la Magie naturelle. Ie ſuiurois volontiers l'aduis de Del-Rio, voicy ces mots. *Ioannes Baptiſta à Porta, ſpecioſo magiæ naturalis titulo, ſuperſtitioſa multa, & illicitæ Magiæ velare nititur, verbi gratia de conficiendo ſagarum vnguento, & hiſ ſimilia.* C'eſt pourquoy Philippus Camerarius l'appelle fort à propos Magicien naturel.

Del-Rio li. 1. c. 3. *de Magia naturali ſeu Phyſica.*

Philip. Camer liu. 4. ch. 12.

Et pour Trithemius voicy le iugement qu'il faict de ſa Steganographie. *Vix dubito aliquod in manus Ioan. Trithemij incidiſſe, unde. Et partitionem & materiam ſuæ Steganographiæ pericvli & ſuperſtitionis pleniſſimæ acceperit, cuius operis nomen, quod nondum prohibitis ab eccleſia libris ſit incertum, ſuſpicor accidiſſe: quia liber nondum typis vulgatus in paucorum manus incidit: alioqui quando prohibiti libri omnes magici, ſatis iſte prohibitus cenſendus, qui inter alios familiam ducat.* En quoy il ſe trompe, car veritablement il eſt imprimé & és mains de tout le monde il y a trop long temps. Et ſe trouueroit fort peu d'habilles Secretaires en France, ny gueres ailleurs qui ne l'ayent, chacun taſchant

Del Rio croioit que le liure de Trithemius n'eſtoit pas cenſuré, parce qu'il n'eſtoit encore imprimé, mais il ſe trompe.

par iceluy à apprendre à dechiffrer toute sorte de Caracteres, chose grandement conuenable & vtile, voire necessaire à leur profession.

Boëce attribuoit tant de vertu à la magie naturelle en laquelle il se disoit versé qu'il fut en fin soupçonné d'estre versé en la Demoniaque.

Boëtius vouloit aussi faire accroire qu'auec certaine magie naturelle il faisoit mugler les metaux, siffler des serpens d'airain, chanter melodieusement des oyseaux contrefaicts, & sonner la trompette à des hommes ou des statuës d'airain, mais cela le mit en tel soupçon d'estre versé en l'autre magie Demoniaque, qu'il en fut non seulement accusé, mais en fin conuaincu & condamné.

Ie sçay bien que Salomon estoit excellent en ceste Magie comme il est escript au troisiesme des Roys 2. & ne voudrois nier qu'vne certaine partie de ceste Magie naturelle ne puisse estre pratiquée & mise en vsage, sçauoir la Physique & la Medecine, entant qu'elles n'apprennent simplement que les secrets de la nature, & qu'on tire d'icelles vne infinité de remedes pour la conseruation de la vie de l'homme, qui sont des presens & graces de Dieu, que nous deuons priser & cherir si ce n'estoit la porte ou l'entrée par laquelle d'autres curiositez impies se gliſſent insensiblemẽt dans nos cœurs, qui faict que nous meslons ces deux premieres pieces auec d'autres choses tres pernicieuses. C'est pourquoy d'autant qu'il aduient rarement que les secrets de nature soiẽt traictés sans s'embrouiller auec les Demons & Genies de l'air qui les apprennent aux hommes: car ceux-là entre autres comme ils sont malings & insidiateurs à nostre salut, meinent par ce moyen comme par degrez les hommes curieux aux vaticinations & responces des choses futures, & leur enseignent la cure & gueriſon des maladies par charmes & enchantemens, par ligatures caracteres & parolles monstrueuses.

La Physique & la Medecine en quoy dangereuses.

La magie naturelle n'est nullement necessaire ny vtile pour la societé des hommes.

Outre que d'ailleurs ceste magie sceuë & cognuë de peu de gens, n'est necessaire ny vtile pour en conseruer la societé parmy les hommes, ains que publiquemẽt & secretement plusieurs maux en deriuent. C'est pourquoy ie serois plustost d'aduis d'arracher du tout des cœurs des hommes, qu'en estimer les vanteries ou iactances de ceux qui s'en disent les maistres ou inuenteurs, ny en publier leurs inuentions & leurs liures. Car à celle-là se refere & a quelque rapport & cõnexité cette autre Magie Præstigiatrice, qui elude tellemẽt nos sens, qu'il semble qu'on voye plusieurs choses, faictes & formées

Magie præstigiatrice ou illusoire.

lesquelle,

leſquelles veritablement ne ſont ny ne ſe font, & au contraire que d'autres qui veritablement ſont & ſe font on ne les voye point du tout.

Et pour la mieux euiter il eſt bon de ſçauoir, que ceſte Magie illuſoire & præſtigiatrice, ou elle eſt Optique, ou elle eſt Pharmatique. Il y a deux ſortes de magie præſtigiatrice.

L'Optique conſiſte en agilité de mains, & en quelque certaine mobilité des autres parties du corps, ſi prompte & ſoudaine, qu'elle elude & trompe aiſement la veuë de tout le monde qui s'attend à la regarder. L'optique.

La Pharmatique trompe tellement les ſens interieurs & exterieurs, par collyres Suffumigatiõs ou parfums, ligatures, potions & pluſieurs autres moyens que parmy les choſes exterieures, ce qu'on void & qu'on touche, on le iuge tout autrement qu'il n'eſt pas. A quoy ils appliquent leurs images Miroirs, lumieres & anneaux, & autres choſes accommodées pour bien repreſenter ce qu'elle entreprend de faire. La Phatmatique.

D'où vient qu'Apollonius aſſeuroit, qu'il auoit veu en Æthiopie les Gimnoſophiſtes qui faiſoient incliner les arbres & parler aux perſonnes comme faiſoient les creatures raiſonnables. Et de faict Theſpion commande à vn arbre de ſaluër Apollonius, ce qu'il fit, inclinant & rabaiſſant le ſommet de ſa teſte & ſes branches plus hautes, vſant en ce compliment d'vne voix diſtincte, mais greſle & fœminine. Cela ſurpaſſe la magie naturelle, à laquelle pourtant ils attribuent beaucoup d'autres operations plus merueilleuſes & dignes d'admiration que celle-là. Les Gymnoſophiſtes faiſoient encliner les arbres & parler aux perſonnes. Philoſtrate & Fulgoſe liur. 8 c. 11. Volaterran liu. 13 ch 8.

Mais que dirons-nous à ce que l'experience nous apprend, que pluſieurs maladies & naturelles & autres, que tous les plus ſuffiſans Medecins ne peuuent guerir, non pas meſme cognoiſtre par leur art, gueriſſent neantmoins par des ſimples paroles tirées de l'Eſcriture ſaincte? Ce qui a tiré Fernel en admiration, qui dict en auoir veu faire l'experience & la gueriſon deuant ſes propres yeux: n'en pouuant dire autre choſe ſinon que c'eſt vne ſuperſtition formelle. Si on peut guerir certaines maladies & naturelles, & autres, ſimplement par des paroles tirées de l'Eſcriture ſaincte ou profanes.

Sur quoy la verité eſt que bien ſouuent les Magiciens & ſorciers appliquent tres-mal de fort bonnes oraiſons & prieres qui ont eſté ſainctement inſtituées, leſquelles eſtant dictes par vne bonne ame & pieuſe, auec la ſeule intention d'exalter la puiſſance de Dieu, de ſa benoiſte mere, & de ſes fleurs du Les magiciẽs & ſorciers appliquent bien ſouuent tres-mal, de fort bonnes & ſainctes prieres.

ciel, les Saincts de Paradis, il eſt impoſſible qu'on n'en tire de bonnes cures.

Le Roy Ochozias mourut pour auoir en ſa maladie conſulté à Beelzebud.

Il faut euiter la ſuperſtition, & beaucoup plus l'idolatrie, & auoir touſiours deuãt les yeux l'exemple d'Ochozias Roy de Samarie, lequel eſtant venu idolatre, Dieu luy enuoya vne grande maladie, de laquelle ne ſe voulant amender & recognoiſtre: ains ayant enuoyé des ambaſſadeurs vers l'idole des Accaronites nommé Beelzebud pour en ſçauoir le ſuccéz: Dieu fit marcher ſon Prophete Helie: qui luy denonça ſa mort auec ces paroles. *Hæc dicit Dominus, quia miſiſti nuncios ad conſulendum Belzebud Deum Accaron, quaſi non eſſet Deus in Iſraël à quo poſſes interrogare ſermonem, ideo de lectulo quem ſuper aſcendiſti, non deſcendes ſed morte morietis*, auſſi mourut-il bien toſt apres.

Il ne faut point douter qu'il n'y ait des Demoniaq. & par conſequent vne magie Demoniaq.

Ainſi il ne faut point douter qu'il n'y ait des Demons, puis qu'en l'Apocalypſe le bon Ange lia le Demon, que Dieu l'a prononcé de ſa propre bouche, qu'il n'a point pardonné aux Anges pecheurs. Et que les Demons ont vn tel pouuoir en ce monde inferieur, que Dieu meſme les appelle Princes du monde. Que l'Eſcriture ſaincte faict mention de pluſieurs Demons qui furent adorez par le peuple, comme d'Acteon par les Syriens, Adramelech par les Capharnaites, Aſima par ceux d'Emath.

Et puis qu'il y a des Demons, il y a auſſi vne certaine Magie Demoniaque, pratiquée par les Magiciens & Sorciers: car ces mots ſe confondent pour le iourd'huy, les ſciences ſe meſlent, & leurs autheurs & ceux qui s'en meſlent s'ils n'ont vne meſme ſcience, & que les vns ſoient plus ou moins ſuffiſans, la verité eſt qu'ils ont pour le moins vn meſme maiſtre, ſe trouuans tous enroollez ſoubs la banniere de Sathan. Le nom de Samaritain du temps de Ieſus-Chriſt, eſtoit vſurpé & prins pour vn enchanteur: Si bien qu'on dit en opprobre à noſtre Seigneur, *Samaritanus es, & Dæmonium habes.*

Le nom de Samaritain prins anciennement pour vn enchanteur.

Les magiciẽs & ſorciers, & autres ſuppoſts de Satã ont diuers noms, & ſe prennẽt promiſcuëment les vns pour les autres.

De maniere que les Iuriſconſultes & les Theologiens vſent & ſe ſeruent promiſcuëment de ces mots, *Magici, Arioli, Augures, Aruſpices Caldei, Theſſali, Genethliaci la Ruæ, Striges, Veratrices, Maleſici, Sortilegi.* Les Lombards en leurs loix les appelloient *Maſcas.* Se rapportant parauanture à ce que diſent nos Sorciers, qu'encor pour le iourd'huy au Sabbath, il ſe void vne infinité de gens maſquez & voilez & *in Can. vlt. 33. q. 2.*

ils ſont appellez *Sortiarios & ſortiarias.* Leur crime & leur appellation eſtant ſi anciens qu'on peut dire qu'ils eſtoient deuant l'aduenement de noſtre Seigneur, teſmoing Medée, Circe, Canidia, Eriſictho, Theſſala, & vne infinité d'autres tres anciennes, dont il eſt faict mention dans les Poëtes. Que s'il n'y auoit ny Demon, ny Magie Demoniaque, Magiciens ny Sorciers, mal à propos les loix auroient eſtably des peines ſi rigoureuſes contre telle ſorte de gens: car on ne faict point de loy de choſe qui ne conſiſte comme diſent les meſcreans qu'en præſtige & illuſion.

S'il n'y a point de ſorciers mal à propos les loix ont eſtably des peines pour les punir.

Et m'eſtonne que Cardan qui dit meſme que ſon pere a gardé prés de trente ans vn demon, oſe nier ſi hardiment les Demons. Ne voulant mãquer de faire reſouuenir ceux qui voudront prendre la peine de lire cét ouurage, de ce que tres à propos a dict le bon P. Del-Rio. *In Cardani de ſubtilitate & varietate libris, paſſim latet Anguis in herba, adeo vt indigeant expurgatione eccleſiaſtica lima.*

*Card lib. 10. de ſubtil. ut. de Demon.* nie qu'il y ait des Demons.

*Del-Rio cap 3. de Magia naturali:* dict qu'il y a quelque venin caché és liures de Cardan.

Pour l'experience qui pourroit effacer la preuue manifeſte & euidẽte (afin que je ne parle que de ce que nous auons veu de nos propres yeux) d'vn monde de perſonnes en Labourt affligées par les Sorciers: pluſieurs infectez de ceſte abominatiõ, & abuſez par le Diable qui les tient en ceſt exercice, & les appelle au Sabbat preſque toutes les nuicts, & les autres vexez en mille façons, les Sorciers ores leur rauiſſant leurs enfans, & les tirans d'entre les bras de leurs peres & meres, ores faiſans le degaſt de leurs fruicts, ores les faiſans abbayer comme chiens, ores les affligeans de l'Epilepſie, maux d'eſtomach, tremblemens, langueurs: & par fois de mort ſoudaines, & beaucoup plus à ſouhaitter, que celles qu'ils donnent, tenant les perſonnes ſecs comme du bois cinq ou ſix ans ſans pouuoir guerir. N'eſt-ce pas vne choſe deplorable, d'auoir veu vne douzaine de meres en vn ſeul village, accuſer vne Sorciere de mener toutes les fois qu'elle alloit en ces aſſemblées nocturnes, vne douzaine d'enfans que ces pauures peres & meres portoient tous les iours en noſtre preſence pour nous tirer en commiſeration. Criant inceſſamment iuſqu'à ce que le procez luy fuſt faict & parfaict, tous les douze enfans ſe trouuans marquez de la marque du Diable, veuë & recognuë inſenſible par deuant des Chirurgiens experimentez qui en faiſoient l'eſpreuue en preſence de huict Iuges perſon-

nes notables: & ces enfans quoy que de diuers lieux, diſans s'eſtre veus au Sabbat & recogneus, & parlans ſi iudicieuſement, ſi conformement & vnanimemẽt, que douze hommes bien ſenſez, apres meſme vn long eſtude à peine euſſent-ils peu eſtre ſi contextes, ny en depoſer ſi certainement. Ceux d'Aeſcain, d'Vrogne, de S. Pé, d'Vſtarits, de Biarrix, S. Iean de Lux, Subiboro, & autres diſans tous meſme choſe auec meſmes circonſtances, eſtans tous marquez.

Et entre autres vne infinité qui eſtoient eſchappez du Parlement de Bordeaux, par vn arreſt fauorable de plus ample inquiſition, eſtre trouuez reuenir touſiours à leur premier vomiſſement, le Diable ne les ayant iamais abandonnez iuſqu'à ce qu'il les auoit conduicts au ſupplice.

Royne du Sabat.

En chaſque village trouuer vne Royne du Sabbat, que Sathan tenoit en delices cõme vne eſpouſe priuilegiée; confeſſer les meſmes careſſes, dire les meſmes choſes tout à vn coup, & tout en meſme temps qu'elles auoient veu en public & en priué: & tous les Sorciers d'Allemagne, d'Italie, d'Eſpagne, d'Angleterre, & de toutes les autres contrées de France, & en fin de toute l'Europe dire meſme choſe. Eſt-il poſſible que ſi c'eſtoit reſuerie, illuſion ou ſonge, que meſmes ſonges roulaſſent dans la ceruelle de gens compoſez de ſi diuerſes humeurs? Les vns melancholiques, les autres ioyeux: les vns collerez, les autres paiſibles, les vns vieux, les autres ieunes, les autres de bon aage. Et tel qui eſtoit fils de Sorcier, dire la meſme choſe & les meſmes circonſtances du Sabbat que ſon pere, ayeul ou ayeule Sorciers auoient dict & depoſé en Iuſtice cent ans auparauant.

Ce n'eſt pas tout en meſme temps, en l'année 1609. que nous vacquions par commiſſion ſouueraine qu'il auoit pleu à ſa Majeſté donner à Monſieur le Preſident d'Eſpaignet & à moy: on vaquoit auſſi en Eſpagne & Nauarre à meſme inquiſition & recherche, i'en ay les procedures en Eſpagnol: ſi bien qu'il s'y trouue que ce ſont meſmes accuſations, meſmes circonſtances, & meſmes depoſitions. Toutes les Sorcieres ſoiẽt Françoiſes, Eſpagnolles, ou Nauarroiſes comme s'exerçans à meſmes abominations, ſe trouuoient attainctes de meſmes crimes, & affligeoient le monde de pareilles maladies.

Si le ſortilege n'eſt que reſuerie ou il-

Et apres tout, la France, l'Italie, l'Allemagne, l'Eſpagne, l'Angleterre, Flandres, & les Pays bas, bref toute l'Europe

eſtant touchée de ceſte maladie, eſt-il poſſible que tous les peuples reſuent, & s'ils reſuent ſe peut-il faire que tant de gens ſi eſloignés & ſi diſſemblables ayẽt meſmes reſueries & meſmes groteſques, facent meſmes ſonges, eſtans ſi diuers d'humeur? ayent le Diable en apparition en meſme forme, ayẽt pareilles viſiõs, pareilles ceremonies, maux ſemblables? & ne ſe trouuans aux Sabbats encourroient-ils meſmes deffauts, & le tout ſe paſſeroit-il ainſi auec meſmes circonſtances & meſmes folies? A Biarrix toutes les Sorcieres preſque ſe trouuoient de noſtre temps marquées à l'œil, la marque en forme d'vne pate de chat ou de crapaut. Eſt-ce illuſion? l'œil ſe monſtre vn œil eſgaré & deffiguré, tous les Chirurgiens du monde ſçauroient ils faire ny imprimer vne pareille marque auec inſtrument quelconque ſans creuer l'œil? & la grande quantité de tous aages qu'on en void, n'oſte-il pas tout ſoupçon que ce ne ſoit qu'vn præſtige? L'Illuſion ne dure pas touſiours, & neãtmoins c'eſt vne marque perpetuelle qui demeure touſiours inſenſible, iuſqu'à ce que Dieu leur faict la grace par le moyen des ſuffrages de l'Egliſe de venir à reſipiſcence: qui fait qu'à meſure qu'ils quittẽt leur abomination, & entrent en la recognoiſſance de Dieu, ils r'entrẽt dans leur premier ſentiment, & la marque ſe fait viſiblement ſenſible. Et en ay veu vne infinité d'exemples, ſi bien qu'eſtãt ſondées & picquées en cet endroit où eſtoit la marque, le ſang qui c'eſtoit retiré en ſortoit comme des autres parties & endroicts du corps.

Illuſion, toutes les nations, & toutes les ſtoüinces de l'Europe ſont en perpetuelle reſuetie, puis qu'il le trouue par tout des ſorciers.

Deffauts cõtre les ſorciers qui ont manqué de ſe trouuer au Sabat.

Les marques des ſorciers ne ſe peuuent faire par art ny ſuffiſance d'homme mortel.

Les marques des ſorciers ſont touſiours inſenſibles, ſauf lors qu'abandonnant le Diable, ils ſe reiettent tout à faict à Dieu.

Et les teſmoings aagez de dixhuict à vingt ans, que les Sorcieres qui les auoient menez en leur ieuneſſe menoient encore au Sabbat: eſtant par fois battus par le Diable en ce meſme lieu, pour auoir depoſé par deuant nous, & auoir accuſé celles qui les ſouloient mener & tranſpotter; les marques & ſtigmates des coups de foüet paroiſſans ſur le dos, eſtoit-ce illuſion? Vn de ces teſmoings nous diſoit auiourd'huy librement tout ce qu'il auoit veu au Sabbat la nuict precedente, & la nuict apres ayant eſté battu par Sathan à outrance, ſe trouuant le lendemain morné triſte & deſploré, ſe tenant en ſillence, & n'oſant parler, eſtant deſcouuert par douze ou quinze autres enfans, qui diſoient l'auoir veu battre & foüetter, pour auoir decelé ce qu'il auoit veu en ce lieu: peut-on dire que ce n'eſt qu'illuſion? 2. Le Diable y mettroit-il tant de

façon, veu qu'il ne taſche qu'à perdre & ruiner tout à faict ceux qui ſe ſont donnez à luy, ne les entretenant, que pour les mener à ce poinct de leur ruine entiere.

N'obſte les raiſons que les incredules alleguent au contraire.

*8 Reſponce pertinéte aux raiſons & argumens des incredules qui nient le ſortilege.*

1. La premiere qu'il ne faut punir les ſorciers comme les Magiciens, parce que les Sorciers & ſorcieres auoüent & ſe feignent des choſes impoſſibles: comme d'auoir faict pacte auec les Demons, auoir eu accointance auec eux, excité des tempeſtes, gaſté des fruicts, volé par l'air, faſciné des enfans, & eſtropié des perſonnes par le ſimple attouchement, & infiniré d'autres choſes ſemblables, ineptes & ridicules.

Car la reſponce eſt, qu'il n'y a rien de tout cela impoſſible au Demon, & que chaſque choſe dont on les accuſe, ſe trouue confirmée par tant d'exemples notables, voire par leurs propres confeſſions, qu'il n'y a homme pour docte ou ignorant qu'il ſoit, qui les puiſſe contredire ou nier. Ce que nous auons clairement verifié dans noſtre premier liure des Sorciers. Comme pour le pacte il ſe void dans la vie du grand S. Baſile, qui contraignit le Diable de rendre la promeſſe à Theophile en pleine Egliſe & vn iour ſolemnel, en preſence de tout le monde, contenant le pacte faict auec Sathan. Et n'aguieres par celuy qui auoit deſrobé le ſainct Ciboire dans l'Egliſe ſainct Sauueur à Blaye, qui fut executé par arreſt du Parlement de Bordeaux, dont l'hiſtoire eſt au long en ce liure, lequel exhiba deuant les Iuges vne promeſſe que le Diable luy auoit faict faire ſur vn deux de cœurs, laquelle i'ay gardé longuement comme eſtant des Iuges: qui nous monſtre que le Diable auoit choiſy ceſte carte comme pour marquer qu'on ne peut auoir deux cœurs pour departir à deux maiſtres:

*Pacte que les ſorciers font auec Satan ne peut eſtre fait par illuſion.*

Et la Sorciere Steuenote de Audebert qui fut bruſlée par arreſt du meſme Parlement, en Ianuier mil ſix cens dixneuf, nous monſtra vne promeſſe, contenant le pacte & conuention qu'elle auoit auec faict le Diable qui l'auoit ſeduite, eſcrite en ſang de menſtruës, & ſi horrible qu'on auoit horreur de la regarder.

*Conuention ou promeſſe d'vne ſorciere faicte à Satan eſcrite en ſang de menſtruës.*

Pour l'accointance des Incubes & Succubes, le grand S. Auguſtin dict, qu'vn homme de bien ne les peut nier. Ie lairray les autres poincts, ſçauoir celuy du tranſport, de la faſci-

*Incubes & ſuccubes.*

nation, du malefice par l'attouchement, & du degaſt des fruicts parce que ie les ay verifiez amplement dans mes deux liures.

2. A la ſeconde obiection que ce dont on accuſe les Sorciers, ſont crimes & fautes legeres, qui ne ſe commettẽt reélement, ains par la ſeule penſée, où l'acte & malefice le plus ſouuent n'eſt ramené à execution, tenant pour certain que la volonté ſimple que les Iuriſconſultes appellent *Conatus*, n'eſt puny de mort ny gueres d'autre peine corporelle.

Le ſimple effort eſt parfois puni par les loix.

On reſpond qu'il n'y a que trop de realité, & quand meſme il n'y auroit que le ſimple effort, tous les Iuriſconſultes tiennent qu'il eſt ſouuent puny ſelon les circonſtances de l'affaire, comme tient *Iulius Clarus* §. *f. q.* 93. *nu.* 2.

3. Quand à la troiſieſme il faut conſiderer ces pauures abuſées comme perſonnes qui dorment & ſommeillent, d'autant qu'elles confeſſent des crimes, ou qu'on les accuſe de choſes qu'elles ont cõmis eſtans ou rauies en extaſe, n'eſtant maiſtreſſes d'elles meſmes ou pendant leur ſommeil.

Il eſt treſfaux que le Diable n'abuſe iamais les ſorciers qu'en dormant.

La reſponce eſt, que veritablement le Diable abuſe, & veillant & dormant. Et puis que Sathan a accouſtumé de conſpirer touſiours & les ramener aux plus grãds maux qu'il peut, il ne faut pas ſe perſuader qu'il les vueille touſiours ſeulement deceuoir en ſonge, ny pendant qu'elles ſont en extaſe, veu qu'il les peut entrainer en des maux plus horribles & enormes lors qu'elles ne dorment point, & qu'elles ſont en pleine liberté, peut meſme ſe gliſſer à l'entour voire au dedans de leurs corps, les obſeder & poſſeder ſuiuant l'aduis de Lactance liu. 2. chap. 14. Les Diables ſont (dit-il) eſprits non maſſifs, ains qui ſe gliſſent plus viſte que nous ne ſçaurions imaginer, prenant par fois logis és corps humains, deſquels ils corrompent la ſanté, formẽt des maladies eſtranges, troublent le cerueau de ſonges terribles, agitent l'entendement de fureur, & contraignent par telles vexations & tortures les pauures affligez de recourir à eux. De maniere qu'il luy eſt beaucoup plus aiſé de tranſporter les Sorciers, les faire boire & manger, dancer, leur apprendre à faire du poiſon, gaſter les fruicts & faſciner charmes, lier & eſtropier le monde, que de leur faire ainſi rouler deuant le ſens interieur lors qu'elles dorment, les idées, images, ſimulachres & fantoſmes de tant & ſi diuerſes choſes, veu que les imaginations

& fantaiſies de toutes les ſorcieres ne ſont en meſme diſpoſition, toutes ne pouuans auparauant, auoir conceu en meſme temps & imprimé dedans leur eſprit, les conditions de tous les obiects qui leur deuoient eſtre repreſentez meſme le premier iour qu'elles ſe donnent à Sathan, & qu'elles le vont recognoiſtre au Sabbat & pactiſer auec luy, & ne peut pas meſme le Diable leur imprimer dedans la fantaiſie telles eſpeces qu'il voudroit bien à ce que dit S. Thomas, & quand elles commettroient tout cela pendant leur ſommeil, encore meriteroient-elles pareille punition, d'autãt que deuant leur ſommeil elles l'ont premedité, & l'ont encores ratifié par aprés, voire y ont prins plaiſir à leur reſueil.

*S. Thomas prima q. 3. art. 3. à no. 2. Sinancas in 4. præ. c. x. nu. 4.*

Quand à la quatrieſme que les Docteurs meſme qui ont traicté ce ſubiect confeſſent, ſçauoir que ces pauures femmelettes, ou radotent par vieilleſſe, ou aduoüent par fragilité du ſexe & foibleſſe, comme font auſſi les enfans qui vont au Sabbat, & qui les accuſent d'y auoir eſté menez par elles, qu'elles ſont deceuës & trompées par le Demon. De ſorte que leur imagination bleſſée, elles croyent certainement & le confeſſent par fois deuant les Iuges, qu'elles ont commis tout ce que le Demon obſcurciſſant l'œil de leur ame, a fauſſement faict paſſer & repaſſer deuant leur ſeule fantaiſie: feignant bien ſouuent vn tranſport, & auoir eſté au Sabbat bien loin, quoy qu'on ſoit tres aſſeuré qu'elles n'ont bougé d'vne place, en laquelle on les auoit ionchées exprés, pour mieux s'aſſeurer de leur erreur & meſconte.

Preuue du tranſport.

Les ſorcieres qui n'ont bougé d'vne place, diſent qu'elles ont eſté tranſportées, *ergo* le tranſport eſt faux. Cet argument ne vaut rien.

La reſponce eſt, que veritablement elles ſe croyent ſouuent tranſportées bien loing, & content choſes merueilleuſes qu'elles cuident auoir veu, bien qu'elles n'ayent bougé d'vne place, où les Iuges les voyans rauies, les laiſſent exprés, pour voir ce qu'elles diront, comme Bodin dict que feu le ſieur de Belot en fit faire l'eſſay au Parlement de Bordeaux. Mais ſoubs pretexte qu'on a laiſſé reſuer à ſon aiſe vne Sorciere rauie en extaſe, laquelle à ſon réueil a conté ſes reſueries à plaiſir; de conclurre par là, que toutes ont pareille extaſe & pareilles reſueries, c'eſt vn erreur & menſonge notable, dementy par cent mille experiences que nous auons veu & reueu en toutes les Parroiſſes de Labour. C'eſt l'argument ou la raiſon de Iean Baptiſte à Porta au liu. des Prognoſt. qui dict, qu'vne Sorciere s'oignit & graiſſa luy le voyãt par la

par la fente de la porte. L'efficace des ſucs ſoporiferes dont cet onguent eſtoit compoſé, le fit tomber par terre, & s'endormit ſi profondemẽt, qu'eſtans entrez dedans quoy qu'on frappaſt la Soreiere, iamais elle ne peut s'eſueiller. Mais longuent ayant acheué ſon operation, elle s'eſueilla & conta merueilles. Nous luy ſouſtenions que ſon corps n'auoit bougé, & les coups que nous luy auions donné: Et elle nous maintint le contraire. C'eſt ce que dict ce Magicien naturel, dict Philippus Camerarius liu. 4. chap. 12. fort à propos, ſe moquant de cet argument, & ſouſtenant que cela peut eſtre arriué, mais neantmoins que pour cela le tranſport ne laiſſe d'eſtre tres-veritable.

Et quant à ce qu'on dict, que la vieilleſſe & la fragilité du ſexe deuroient pour le moins amoindrir & diminuer la peine. La verité eſt que la vieilleſſe n'eſt pas vne cauſe idoine pour diminuer la peine és delicts ſi execrables qu'elles ont accouſtumé de commettre. Et d'ailleurs que c'eſt vn conte de dire que toutes les Soreieres ſoient vieilles: car entre vne infinité que nous en auons veu pendant noſtre commiſſion au pays de Labour, il y en auoit preſqu'autant de ieunes que de vieilles. Car les vieilles inſtruiſent les ieunes & non les vieilles, & Sathan cherche plus les ieunes que les autres. C'eſt pourquoy il demande perpetuellement aux vieilles qui vont à l'aſſemblée de luy mener tant d'enfans qu'elles pourront, & les punit & maltraicte ſi elles y manquent. Et pour les Loups-garoux ou Lycantropes ordinairement ils ſont ieunes, comme eſtoit celuy du Parlement de Paris, & cet autre du Parlement de Bordeaux, dont i'ay mis icy les Arreſts, & ſe vantent qu'ordinairement ils ſont employez à chaſſer au loing les vieilles Sorcieres, comme dit Peucer dans ſon liu. 4. ch. 9. des Deuins, où vn Lycantrope confeſſe auoir tant couru apres vne Sorciere qui voltigeoit en forme d'vn Papillon de feu, qu'en fin il l'attrapa cachée ſoubs vn cheual: ſi bien que penſant frapper la Soreiere il donna vn ſi grand coup, qu'il coupa le cheual en deux. D'ailleurs ny le ſexe ny l'aage n'excuſe, ny en faict d'hereſie ny en ſemblables crimes enormes. Ie ne dis pas que les Iuges ſouuerains bien conſiderez n'exemptent de la mort les ieunes Soreiers ou Sorcieres quelques malefices qu'ils ayent commis, ſelon les circonſtances & les occaſions: comme il eſt aduenu en ces

*Sçauoir ſi toutes les ſorcieres ſont vieilles.*

*Les loups garoux ſont ordinairement ieunes gens.*

*L'aage n'excuſe perſonne en matiere de crimes execrables. Iul. Clarus. §. vlt. q. 60. nu. 6.*

deux Lycantropes du Parlement de Paris & de Bordeaux, qui furent ſeulement enuoyez tous deux en des Monaſteres, bien que les perſonnes qu'ils confeſſoient auoir eſgorgées, & mangées en partie, ſe trouuaſſent veritablement morts ou eſtropiez, qu'ils en euſſent encore la gorge chaude & toute ſanglante lors qu'ils furent menez deuant les Iuges.

La cinquieſme que les Sorciers aduoüent des ſonges pour veritez, & que meſme ces ſonges leur ayant eſté procurez non par cauſe naturelle comme ſonges ordinaires, mais bien ſuggerez par le Demon (qui eſt cauſe qu'ils ſont ſi conformes) cela ſeul les deuroit exempter de toute peine.

9 Les ſorcieres ne peuuét toutes auoir faict meſme ſonge.

La reſponce eſt, que ſi elles auoient ſongé tout ce qu'elles diſent auoir veu au Sabbat, & qu'elles n'y euſſent eſté reellement, comment eſt-ce que toutes auroient ſongé la meſme choſe en diuers lieux, voire en diuerſes nations, en meſme temps, en meſme iour, ou en meſme nuict, & en meſme heure.

Quelles choſes ſont cauſe que le monde faict diuers ſonges.

Et s'il en faut croire les Medecins, ils diſent que les quantitez & les qualitez des viandes, l'aage & le temperament des humeurs diuers, engendrent diuers ſonges: car ceux qui ſont tachez d'vne bile iaune qu'ils appellent *Flaua Bilis*, ſongent au voler, aux incendies, aux querelles & aux homicides.

Les ſanguins ſongent touſiours & penſent eſtre és feſtins, és ieux ou commedies, és recherches d'amour, bals & autres exercices ioyeux.

Les melancholiques en tenebres, en promenoirs par lieux ſolitaires, l'apparition des morts & ſpectres nocturnes plains d'effroy.

Les flegmatiques en eaux, inondations, precipices, bains, nauigations, charges onereuſes au corps, ou qui empeſchent ou prohibent de marcher.

Les fameliques voyent touſiours les viandes & les appetent. Les alterez ſongent touſiours qu'ils boiuent, les enfans qu'ils ſont à l'esbat, les ieunes gens qu'ils ſont és ieux & exercices, les gens lettrez auec les liures, les marchands ſont en commerce, comptent de l'argent, ſi bien qu'il n'y a nul aage, nul ſexe ny nulle condition de vie, ſoit en la maiſon ou dehors, en temps de paix ou de guerre, qui n'ait ſes ſonges particuliers en dormant, correſpondans aux exercices ou vacations auſquelles ils s'exercent, & partant tous diſſemblables.

Ce que Platon au neufieſme de ſes Politiques a fort bien ſçeu diſcerner. Et toutesfois les vieux & les ieunes, les decrepites & les enfans, les riches & les pauures, ceux qui ſont à ieun & les ſouls, les bilieux & les flegmatiques, les ſanguins & les melancholiques, deſlors qu'ils ſont Sorciers ſont tous meſmes ſonges, & racontent meſmes choſes. Or puis que cela eſt tres-veritable & ne ſe peut nier, il faut qu'ils confeſſent que ces ſonges ſont artificiels, & ſurpaſſent la nature, & qu'ils ſont procurez & ſuggerez par le Demon. De maniere que par meſme raiſon ils deuroient pareillement confeſſer, que cela & tout le reſte dont on accuſe les Sorciers, ſe faict auſſi par le Demon, lequel les abuſe non pas illuſoirement en ſongeant, ains pendant qu'elles veillent. Car l'vn luy eſt auſſi facile que l'autre, & ne repugne à l'Eſcriture ſaincte, ny à l'opinion des Saincts Peres, ny à la droicte raiſon.

Outre qu'il n'y a nulle apparence que cela ſoit ſeulement repreſenté en ſonge par le Demon ſi conformémẽt par tout, à tant de diuerſes perſonnes, de diuers lieux, de diuers aages, de diuers temperamens, & de diuerſes nations. Car cela ne ſe faict pas en meſme temps, ny par vn meſme Demon, veu qu'il ne peut pas eſtre & operer à meſme temps en pluſieurs lieux égaux, comme l'enſeigne Iuſtin Martyr & Didyme. Tellement qu'il faudroit qu'il y euſt preſqu'autant de Demons forgeurs & enchaſſeurs de ſonges qu'il y a de Sorciers & Sorcieres ſongeans de ceſte façon. Et qu'à certains iours à eux ordonnez, ils ne fiſſent autre choſe que feindre & inuenter des ſonges, pour les ſuggerer à tant de diuerſes perſonnes.

*Iuſtin Martyr q. 49. Orthodox. Didyme lib. 1. de Spiritu ſancto.*

La ſixieſme qu'vn pauure innocent peut-eſtre repreſenté au Sabbat, & chargé de pluſieurs teſmoings qui depoſeront l'y auoir veu.

*Sçauoir ſi vn innocent qui n'a nul commerce auec Sathan, peut eſtre repreſenté au Sabbat.*

La reſponce eſt, que Dieu eſt touſiours pour les innocens, & ne ſe trouue point qu'il ait iamais permis ſemblable accuſation, ou s'il l'a permiſe, cela n'eſt iamais allé iuſqu'à leur condamnation. Ayant ſçeu d'ailleurs par la depoſition d'vne Sorciere Baſque qu'on appelloit Barendeguy au Parlement de Bordeaux, qui diſoit, eſtant accuſée d'auoir eſté au Sabbat, que ſi elle y auoit eſté c'eſtoit ſeulement par eſprit, & depoſa ſur la ſellette qu'elle auoit ouy dire que celles qui n'y alloient qu'en eſprit, ou que le Diable y repreſentoit &

*Cõment eſt-ce qu'vne Sorciere expliquoit ce qu'on dict, qu'on ſe trouue par fois au Sabbat en eſprit.*

faisoient voir vn esprit seulement, n'y estant pas corporellement & réellement, demeuroient au Sabbat immobiles comme statuës, sans qu'on leur vit iamais faire aucun mouuement, Dieu parauanture ne voulant permettre qu'aucun tesmoing du Sabbat peut deposer contre elles, ny les accuser de nulle mauuaise action autre que leur simple presence. Aussi ceux qui parlent du Sabbat sont d'accord, que la plus noble partie de ceux qu'on y void est composée de gens voilez, que le Diable veut faire passer pour incognus pour les dégager de la peine autre que celle qu'il leur apreste.

La septiesme est, qu'on apprend le sortilege & les conuentions ou pactes que les Sorcieres font auec leurs Demons, & autres mauuais traicts qu'elles laissent eschapper en tout cé commerce, pour vne abnegation de la foy, d'autant que ceux qui pechent mortellement, comme font les Sorciers, renient la foy & se retirent de Dieu pour suiure le Demon. Voulans dire que les Sorciers ne deuroient souffrir la mort pour l'abnegation de la foy, veu que tous les hommes lesquels en autres occasions pechent mortellement, renient la foy & se retirent de Dieu pour suiure le Demon: & neantmoins ils ne sont condamnez à la mort pour ce subiect. Et alleguent là dessus l'exemple de S. Pierre qui renia par trois fois le Sauueur, & pourtant il ne mourut pas pour cela.

L'abnegatiõ de la foy que font les Sorciers au Sabbat.

La responce est, que les pecheurs ordinaires se reculent de Dieu par inobedience, partant ils sont improprement appellez infidelles & auoir renié la foy: Mais les Sorciers se retirent de Dieu par vne expresse abnegation de la foy, qui est vne apostasie ou espece d'infidelité, qui constituë vne forme de peché specifique, distinct des autres pechez mortels. Et sainct Pierre a seulement peché contre le precepte de la confession de foy, mais il n'a pas faict perte de la foy, pour cela les Sorcieres font bien autrement: car elles renient la foy de cœur & de bouche, & de leur bon gré sans y estre poussées d'aucune crainćte; outre que S. Pierre se repentit aussi-tost, & les Sorcieres demeurent obstinées en leur abnegation.

La huictiesme est, que cela estant presuppose & tenu pour veritable, les Iuges ne peuuent agir seurement, adioustant foy aux confessions des Sorciers, soit volontaires soit ex-

torquées à force de tourmens, & ont tort de les tenir comme preuues ſuffiſantes pour paſſer à leur condamnation. De maniere qu'il ne faudroit pour tout cela les condamner à la mort: car puis meſmes que Dieu permet ſouuentesfois les malefices, & neantmoins laiſſe viure les autheurs d'iceux; de meſme les hommes & les Iuges ne deuroient faire mourir ces pauures abuſées, ains les renuoyer à leurs Paſteurs pour les redreſſer & remettre en leur bon ſens, comme ſouloient faire anciennement les Parlemens.

Si les Iuges doiuent adiouſter foy aux cõfeſſiõs des ſorciers.

La reſponce eſt, que les Iuges qui les condamnent, ne ſe fondent pas ſeulement ſur leurs confeſſions ſoit volontaires, ſoit tirées par la force de la torture, ains ſur d'autres preuues preſumptions & circonſtances, & ſur vne infinité de malefices manifeſtes, qui meinent le Iuge le plus doux & le plus incredule à leur condamnation, & s'ils en vſoient autrement, il s'enſuiuroit qu'il ne faudroit condamner nuls coulpables à la mort. Ce que pluſieurs graues autheurs Catholiques nous enſeignent eſtre vne certaine hereſie, Dieu ayant baillé le glaiue au Magiſtrat pour la vindicte & chaſtiement des meſchans.

Ainſi ceſt argument ne peut eſtre vallable, elles ſont ſouuent deceuës, & auoüent des choſes fauſſes en leurs confeſſions, ſoit volontaires ou autres: donc le Iuge ne les doit iamais croire ny adiouſter foy à leurs confeſſions. La conſequence n'en vaut rien, car pour faire quelle ſoit bonne il ſeroit neceſſaire qu'elles fuſſent touſiours deceuës, ce qui n'aduient que fort rarement: le Iuge donc erreroit plus ſouuent en ne les croyant pas, qu'en leur adiouſtant foy.

10 En quelle façon les ſorcieres peuuẽt eſtre illudees. Del. Rio li. 5. ſect. 16. f. 819.

Mais pour mieux donner à entendre l'illuſion & præſtige duquel le diable les peut abuſer. Il faut noter que les Sorcieres ont accouſtumé d'eſtre abuſées & deceuës en pluſieurs ſortes: ou bien fantaſtiquement ou par imagination interieure ſeulemẽt: ce qui peut aduenir lors qu'vne forte penſée leur met en la fantaiſie la ſemblance vaine de quelque choſe, & la leur imprime & fiche auſſi fermement & viuement, que ſi reellement la choſe meſme leur eſtoit remiſe deuant les ſens, ce qui aduient ordinairement aux perſonnes qui ont leurs ſonges vigoureux, cõme ſont ceux qui font toutes leurs actiõs auec ardeur promptitude & aſpreté. Mais cela ne peut arriuer ni eſtre dit des Sorcieres, deſquelles les crimes na-

peuuent eſtre dicts imaginaires, ny faicts en ſongeant, puis qu'il ſe trouue ordinairement preſque en toutes leurs accuſations & procedures des choſes reelles, qui ſont de tres-mauuais effects, qui ſe voyent ſi clairement qu'ils ne ſe peuuent nier: comme quand il ſe void qu'vne ſeule femme en vn village tenuë pour ſorciere a menacé de gaſter les fruicts pour quelque vindicte ou inimitié dont l'occaſion eſt recognuë ſur les lieux de tous ceux qui la cognoiſſent, & que le lendemain ils ſe trouuent gaſtez: ou pluſieurs perſonnes maleficiez ou charmez, ou pluſieurs enfans à demy mangez & ecraſez par quelque Lycantrope: leſquels enfans ſe trouuent en ce piteux eſtat, & les Lycantropes ſurprins en crime flagrant, la bouche & les ongles encore tous ſeigneux, comme on trouua le Lycantrope d'Angers, & autres circonſtances ſemblables: auquel cas, il n'eſt poſſible voyant de ſi mauuais effects, qu'on puiſſe dire que cela ce ſoit faict par illuſion & præſtige, & ait eſté ſeulement commis par ſonge.

La procedure de l'arreſt ſont en ce tome tout au long.

Ou bien l'homme eſt eludé par illuſion & præſtige encore en deux façons: Car ou la mutation ou changement vient de la part de la choſe veuë, ou de celuy qui la void.

Si de la part de la choſe veuë, comme lors que les Sorciers penſent eſtre trãſformés en loups, en chats ou en autres animaux, s'il n'y a point de malefice, & que leur deception ou illuſion ne ſoit accompagnée de vrais crimes, comme eſgratignures, bleſſures, homicides, & autres choſes ſemblables, la ſorciere n'eſt illudée qu'en opinion.

Si de la part du voyant, d'autant que l'obiect eſt autrement expoſé à ſes yeux qu'il n'eſt en effect, & ce par aduanture par le changement du milieu, ou par la repreſentation d'autres eſpeces que celles de l'obiect: comme lors que la ſorciere ſemble eſtre vn loup, vn aſne ou vn chat, c'eſt auſſi vne illuſion & deception d'opinion, laquelle neantmoins conſiſte le plus ſouuent & eſt accompagnée de vrays crimes.

Ou bien finallement l'illuſion ſe faict par l'apparition de la choſe telle qu'elle eſt, & qu'elle apparoiſt à la ſorciere meſme: comme quand elle eſt de nouueau fabriquée par le Diable à la ſemblance de quelque choſe vraye: ou bien qu'il ſe forme vn corps d'air à la ſemblance d'vn homme ou d'vne femme, comme il faict quand il veut faire l'incube ou ſuccube, & qu'il apparoiſt ainſi aux Sorciers. Et alors ſeulement elles ſont de-

ceuës, ſi elles penſent que ce ſoit vn vray homme, ou vne vraye femme. Mais la deception en celã eſt de la part de l'obiect,& non de la Sorciere ou du voyant, laquelle n'eſt deceuë qu'en l'opinion, non pas au ſens exterieur: d'autant qu'elle penſe & croit ſeulement voir vne choſe pour vne autre. Neantmoins ſi vn homme s'accouple auec vn tel ſuccube,ou vne femme auec vn tel incube, ou qu'elle adore le Diable en quelque autre forme, & ſoit par luy tranſportée au Sabbat, il n'y a poinct de deception quand à l'enormité du crime, ou grauité de la malice,veu que le crime y eſt tout entier.

Ainſi toute la difficulté conſiſte en la deception qui eſt,ou de la part de la choſe ou de la part du faict. Et come diſent les modernes qui en ont plus d'experience que les anciens: bien ſouuent vne ſorciere croit & aſſeure auoir eſté reellement tranſportée au Sabbat, laquelle eſt neantmoins demeurée aſſoupie en certain lieu, où on l'a touſiours veuë conſtamment ſans bouger. Toutesfois auparauant ceſt aſſoupiſſement, & ceſt appreſt, elle a vrayement faict tout ce que les Sorcieres ont accouſtumé de practiquer en leur tranſport.

Ou bien elle a creu formellement, qu'elle s'eſtoit accouplée auec le Demon en veillant, encore que veritablement elle ait eu telle illuſion en dormant. Mais d'où vient ceſte illuſion, c'eſt que ſes deſirs eſtoient portez auec ardeur à tels embraſſemens abominables, & qu'en ſon eſprit elle conſentoit à telle copulation execrable. Auquel cas ſon mauuais & pernicieux deſir, l'effort où le deuoir auquel elle s'eſt miſe de le ramener à effect,qui luy en a fait naiſtre la penſée, & former le ſonge, la paction faicte auec le Demon qui l'attire à ſa ruine par tous les moyens qu'il peut, ſoit en veillant, ſoit en dormant, l'obſtination perfide auec laquelle elle abandonne Dieu pour ſeruir le Demon. Et la recherche & complaiſance qu'elle prend en cela pendant qu'elle veille, auec vne ferme reſolution de l'accomplir & executer, la rendent coulpable & criminelle.

*D'où vient l'illuſion de la ſorciere qui croit s'eſtre acouplee auec le diable en veillant, quoy que ce ſoit en dormant.*

Comme auſſi par fois elles croyent auoir faict, ce que le ſeul demon a faict luy-meſme pour mieux les engager & aſſortir ſon affaire, & ſa domination auec elles. Comme par exemple elle ſe penſe auoir par fois excité des tempeſtes & orages, & briſé des vaiſſeaux, & gaſté des fruicts, auoir faict mourir du beſtail & des enfans, & c'eſt le Demon qui l'a

faict, ſuiuant le pacte & le ſignal qu'il leur en auoit preſcript. Auquel cas encore elles ne laiſſent d'eſtre comptables : car il n'importe rien qu'elles l'ayent faict, ou par elles ou par vn ſi mauuais maiſtre & meſchant ouurier, ſoubs la domination duquel elles ne ſe ſont miſes que pour faire du mal.

S. Aug li. 18. c. 18. de Ciuit.

En quoy tout le monde ſe ſert des exemples & raiſons que nous en donne ce grand Sainct Auguſtin, quoy qu'on luy attribuë pour prouuer le contraire, le Canon *Epiſcopi 26. q. 5.* qu'on dit fauſſement eſtre tiré de luy meſme en ce liure qu'on luy ſuppoſe *De ſpiritu & anima.*

Raiſons de S. Auguſt. pour cognoiſtre s'il y a de la realité en ce que font & diſent les ſorciers.

La premiere raiſon pour recognoiſtre (dit-il) s'il y a de la realité en ce dont on accuſe les Sorciers : ou bien ſi tout n'eſt qu'vne vraye illuſion & præſtige. Car il n'y a homme ſi hebeté qui ne ſçache qu'en ce qu'elles confeſſent, il n'y ayt bien ſouuent de l'illuſion. Mais auſſi que tout ſoit illuſion, & qu'en tout ce qu'on les accuſe, & qu'elles confeſſent, il n'y ait rien qu'illuſion, que præſtige, que ſonge, ſans aucune realité, c'eſt choſe qui eſt contre la verité, contre l'euidence notoire, & contre l'experience. Donc pour cognoiſtre & bien iuger ce poinct, il en faut prendre & tirer le iugement des effects qui s'en ſont enſuiuis : comme pour decider ſi ce qu'on raconte du ſacrifice d'Iphigenie eſtoit vrayement aduenu, ou bien ſi ce n'eſtoit qu'vne fourbe & illuſion : Il ſouſtient qu'elle ne fut vrayement & reellement immolée ny metamorphoſée en beſte : Ceſte verité demeurant clairement verifiée par l'effect & experience qui s'en enſuiuit. Ains ce fut vn animal finement ſuppoſé par fraude en la place d'Iphigenie, ayant long temps apres eſté veuë & trouuée viuante en autre part.

Au contraire les miracles de Moyſe en Egypte furent vrays & non ſuppoſez comme cela, d'autant que les poiſſons du Nil furent vrayement trouuez morts, & les vignes & les fruicts vrayement gaſtez par les locuſtes & ſauterelles. Qui nous faict dire, qu'en la plus part des crimes que les Sorciers confeſſent, il y a quelque verité de la part de la choſe, & non pas vne ſimple illuſion.

Secõde regle pour cognoiſtre s'il y a de la realité en ce que les ſor-

Et pour ſeconde regle il dict, que la verité & realité s'y trouue, puis qu'en quelque façon qu'on le puiſſe deſguiſer, les enfans qu'elles confeſſent auoir tuez, ſe trouuent ſuffoquez eſcraſez & eſgratignez, comme ſe trouuent ordinaire-

ment

nent ceux qui ſont eſchappez des mains des Lycantropes, le deterrement des corps des enfans inhumez, & le violle-ment de la Religion & pieté des ſepulchres qui ſe cognoiſt & manifeſte, parce que les corps tirez des ſepulchres ne ſe trouuent en leurs cercueils, & les pieces & lambeaux de leurs habillemens & ſuaires, dont elles confeſſent auoir faict preſent au Diable pour arres de leur ſeruice, ſont recogneuës manquer au meſme endroict qu'elles recitent. Comme il ſe void en l'hiſtoire da Philinion que le Demon auoit repreſenté à Machates viuante, doüée d'vne parfaicte beauté, quoy qu'elle fuſt morte ſix mois auparauant, on la trouua à dire dans le cercueil où elle auoit eſté miſe, & n'y fut trouué autre choſe, que quelques affiquets auec leſquels elle auoit eſté enſeuelie. ciers confeſſent.

Pour la troiſieſme il faut conſiderer ſi tout ce qu'elles aſſeurent ne ſurpaſſe point les bornes du pouuoir des Demõs. Ce que ſainct Auguſtin monſtre auſſi clairement par l'exemple de Diomedes, duquel les compagnons ne furent pas vrayement changez en oyſeaux par vne transformation eſſentielle, pource que le changement ſpecifique d'vne eſſence en vne autre, eſt au delà & ſurpaſſe la puiſſance de toute creature: Mais cela fut faict (dict ſainct Auguſtin) par ſubſtraction & ſuppoſition, ce que les Demons peuuent faire leur eſtant permis de Dieu. Troiſieſme regle de S. Auguſt.

Sainct Thomas a ſuiuy ce meſme aduis en ce qu'il dict, que lors qu'il s'agiſt de la reſurrection des morts, & autres choſes naturelles, ſi on les attribuë à quelque Demons, il faut croire que ce n'a eſté qu'illuſion, car cela excede ſon pouuoir. Ainſi ſuiuant ceſte regle il faut croire tout au contraire, que quand la Sorciere par le moyen du demon auec lequel elle a faict pacte exprés, a faict quelque choſe qui n'exede ſon pouuoir, & qu'elle le confeſſe, qu'il eſt vray, & que reellement cela eſt aduenu ſans aucune illuſion, veu que cela n'eſt pas au deſſus des forces de ſon Demon, & n'y a rien qui repugne à l'Eſcriture ſaincte, ny à la doctrine des Peres. S. Thomas 1. p. q. 14. art. 4. ad 2.

Pour la quatrieſme regle, il la tire de la multitude infinie des teſmoins marquez de la marque inſenſible, & du caractere de Sathan, & de la conformité des narrations: car la depoſition contexte, & le conſentement vnanime de tous ſi vniuerſel & conforme en tout & par tout, exclud tout ſoup- Quatrieſme regle de S. Auguſt.

çon de fraude, d'illuſion & de ſonge. Et puis qu'en la cauſe & procedures des Sorciers de differentes regions, les Inquiſiteurs & Iuges qui leur ont faict le procez diſent & racontent meſmes choſes, comme en Italie, Grillandus Albertin, Silueſtre & autres: En Allemagne, Spranger, Nider, Moller: En Eſpagne, Ciruel, Caſtrius, Toſtat, Turrecremata: En France, Iaquier, Michaëlis, Creſpet, Bodin, Boguet, Filezac: En Sauoye, Antonius Faber, ce grand perſonnage qui en a veu vne infinité en ces montagnes de Sauoye: En Lorraine, Remy: En Trieues, Gregoire: En Flandres, Binſteldius & Del-Rio. Et que les Sorcieres diſent en Italie, ce qu'elles diſent en Allemagne, recitent en Eſpagne, les meſmes ceremonies du Sabbat, meſmes tranſports, & meſmes malefices que ceux qui ſe font & ſe commettent en France: les Sorciers & Sorcieres Athées, & autres qui eſtoient enuiron en nombre de 53. ayans dict à Logrogne (en meſme temps que nous vaquions à noſtre commiſſion) par deuant les Inquiſiteurs d'Eſpagne & de Nauarre, ce que pluſieurs autres en plus grand nombre, auoient dict & redict deuant nous, en dix diuerſes Parroiſſes de Labour, confeſſant ſur la ſellette & à la torture & deuant les Iuges ſouuerains, & principalement à la mort en preſence d'vn million de perſonnes, que tout ce qu'elles ont faict le long du cours de l'année de leur mort, elles l'auoient faict & commis tout de meſme les années auparauant, par fois plus de ſoixante ans continuels, comme nous dict vne Sorciere à Bayonne qui confeſſoit auoir eſté au Sabbat & faict ce meſtier comme les autres, l'eſpace de ſoixante ſept ans: & auoüans le tout auec vne telle certitude, clairté & ſuffiſance, auec des tenans & aboutiſſans, & des circonſtances ſi certaines, que les femmelettes & petits enfans ignorans, d'ailleurs de bonnes lettres lors qu'ils en depoſent, ſemblent auoir leu, entendu & retenu tout ce que les plus doctes hommes de toutes nations en ont laiſſé par eſcrit par tout le monde, & en toutes ſortes de langues.

Qui ſera donc l'homme bien ſenſé, veu le conſentement ſi vniuerſel & general, qui oſera ſouſtenir, que tout ce qu'elles racontent par toutes les nations ſi diuerſes, tout le commerce du Sabbat, toutes les ceremonies, tous les malefices, cela ne leur ſoit iamais arriué qu'en illuſion & par ſonge?

Et pour y aller encore plus seurement, il faut considerer si les crimes & malefices qu'elles confessent, sont si horribles & si dignes d'admiration & d'estonnement, qu'ils soient du tout impossibles au Demon, & qu'ils surpassent la creance des plus sçauans & doctes personnages. Car en ce poinct l'aduis des ignorans ne doit estre mis en ligne de compte.

Et n'en faut pas croire simplement les Naturalistes, Medecins & Iurisconsultes, & beaucoup moins certains Athées Politiques, & autres libertins de nostre temps, qui pour ne croire que ce qui leur plaist, se sont desuoyez de la creance de l'Eglise Catholique, Apostolique & Romaine, laquelle seule & ceux qui la seruent dignement, est capable d'en faire iugement, auec le tesmoignage de l'Escriture saincte.

Comme aussi il est tres à propos de considerer les moyens & instrumens dont elles se sont seruies, les occasions de leur déuoyement, & du pacte & conuention qu'elles ont fait auec Sathan: tels que sont ordinairement les desespoirs, les vindictes, les voluptez & plaisirs insatiables de la chair, les curiositez, mendicitez & accidens soudains qui ont mis en vn moment leurs affaires en desroute.

A quoy il faut adiouster, s'ils ont esté trouuez saisis de poudres, onguens, crapaux, caracteres, miroirs, breuets, platines, images, marmousets & autres choses semblables.

Et s'il n'y auoit des Magiciens & Sorciers, & qu'on ne les vit mesler auec les Demons que par abus, fraude & illusion, qu'ils n'abandonnassent Dieu, qu'en sommeillant, dormant, songeant, ou resuant, comme les incredules disent qu'ils font. Pourquoy est-ce que la loy de Dieu seroit si rigoureuse enuers eux, que de les punir de mort, & n'eust voulu permettre que les peuples les souffrissent en vie parmy le reste des hommes? Car si le Diable les a trompez, & qu'ils ne pechent que par illusion, le commandement si exprez de les faire mourir sembleroit tyrannique: qui n'est pas seulement vne loy de droit positif, ains de droit diuin & naturel, & partant non aboly par la Loy de l'Euangile.

*S'il n'y auoit des sorciers la loy de Dieu qui cõmande de les faire mourir sembleroit tyrannique.*

Pourquoy la destruction de Niniue, soubs pretexte que les Magiciens & Sorciers y estoient en vogue, qui faisoient vne infinité de sorcelleries, & y regentoient à plaisir, comme dit le Prophete Nahum, s'ils sont forcez à cela par la violence du Demon, qui les priuant de volonté & liberal arbitre,

*Niniue destruite pour ce que les magiciens & sorciers y estoient en vogue. Nahum. c. 3. v. 4.*

les meine comme enchaisnez lors qu'ils dorment, & qu'ils ne sont pas à eux-mesmes?

Pourquoy est-ce que le Prophete Michée menace ceste belle & grande Cité de Hierusalem pour estre abondante en Magiciens & Sorciers? Les Cananeens n'auroient-ils pas raison de se plaindre d'auoir esté ruinez & bannis de leur patrie pour semblable occasion?

Michee c. 5. v. 10. menace Hierusalem cõme abondante en sorciers.

Or s'il est vray que le Roy Saül n'a perdu son Royaume, qu'apres auoir eu recours à la Pythonisse, & Ochosias la vie pour s'estre enquis de la durée d'icelle à des Magiciens & Sorciers. Si le Roy Manassés a esté rendu miserable pour vn pareil subiect. Et depuis vne infinité d'Empereurs, Princes & Roys, qui pour auoir eu mesme commerce, sont morts, aucuns du foudre comme Zoroastre inuenteur de la Magie, & d'autres de quelqu'autre plus outrageuse mort, comme recite le Petrarque & Paule Iouë: n'ont ils pas iuste raison de se plaindre, s'il n'y a point de Magiciens & Sorciers, & si en leur faict n'y a que songe & resuerie, & du tout point de realité?

4 Reg 21. v 8.
4. Reg 3. v. 1.
4. Reg 21. & 25.
Plin. l. 30. c. 1. & lib. 11. c. 42.
Paule Iouë. Petrar. l. 4. Ret. memorab. c. 1. 2. 3.

Les Magiciens de Pharaon qui combattoient Moyse ce grand Legislateur, & vne infinité d'autres exemples qui sont dans les Cayers sacrez, ne dira-on pas que ce sont autant de contes, ou si ce sont veritez qu'iniustement on a puny de mort ceux qui adheroient, & s'estoient addonnez & meslez auec eux.

Exod. 8. Les magiciẽs de Pharaon qui combattoient les miracles de Moyse, ce ne sont ni contes ni illusions, ains des veritez tres certaines.

Et puis qu'il est vray que nostre Seigneur pour l'exaltation de son nom, & pour sa plus grande gloire, s'est faict vn si puissant ennemy que le Diable, qu'on diroit à la part qu'il se trouue auoir dans le monde par la permission de Dieu, qu'il l'a comme partagé auec luy pour l'expiation des pechez des mortels, qui pourra nier les Demons?

Pourquoy Dieu s'est fait vn si puissant ennemy que le diable.

Or si Dieu a permis que la vie de la plus part des Apostres, & des principaux (qui sont les creatures qu'il a tenu le plus en faueur, en grace & en delices, & ausquels il a donné le plus de pouuoir, apres sa mere la bien-heureuse Vierge) ait esté infectée & troublée de la concurrence des Sorciers, qui laissoient eschaper tant de choses admirables pour destruire sa Loy: qui pourra nier les Magiciens & sorciers qui font hommage aux Demõs, & qui sont enroollez soubs leur banniere, pour destruire les meilleurs amis de Dieu par ma-

11 Pourquoy Dieu a permis que chaque Apostre ait eu vn concurrent magicien aussi bien que Moyse.

lefices & cent mille autres meſchancetez?

Et apres cela ſi parmy les actes & miracles des Apoſtres, il ſe trouue des traicts ſi merueilleux des Magiciens & Sorciers que le peuple par fois eſtoit la plus-part de leur coſté: & que Dieu pour ſouſtenir ſa cauſe les ait perdus & precipitez aux enfers, donnant la victoire aux ſiens, les auroit-il ainſi perdus, s'ils n'euſſent vſé que d'vne ſimple illuſion & præſtige, & qu'en tout le commerce qu'ils ont auec Sathan, & tout ce qu'ils traictent & manient auec ceux qu'ils attirent à ſon ſeruice, ils n'euſſent vſé que d'vne ſimple reſuerie, ſans nul autre mauuais effect ny realité?

*S. Pierre auoit pour concurrent Simon le Magicien.*

Sainct Pierre ayant entendu apres la mort de Ieſus Chriſt ſon tres-cher maiſtre, que Neron aimoit les Magiciens & ſorciers, les recherchant de toutes parts, & les honorant comme les premiers hommes du monde, meſme qu'il auoit appellé prés de luy Simon le Magicien, ſçachant que le Sauueur auoit auſſi tenu prés de luy vn autre Simon qui eſtoit Sainct Pierre, qu'il auoit faict chef de ſon Egliſe & de ſes Apoſtres, haſta ſon voyage pour retourner à Rome, apres auoir couru par les Prouinces d'Orient; & trouua que ce miniſtre de Sathan, auoit tellement charmé Neron: pource que luy ayant dict pour monſtrer ſon grand pouuoir, que s'il luy vouloit faire trancher la teſte, il reſſuſciteroit dans trois iours, ce qu'il fit, ayant ſuppoſé en ſa place vne brebis, qui fut cauſe que Neron luy fit dreſſer vne ſtatuë entre les deux ponts, auec ceſte inſcription faſtueuſe, comme s'ils n'euſſent recogneu autre Dieu que luy, *Simoni Deo Sancto.*

Mais neantmoins auec tout cela, voyant que Sainct Pierre & ſes compagnons faiſoient tant de miracles, il voulut & tacha d'achepter vne pareille grace & tant de beaux ſecrets de Sainct Pierre, ſuiuant ce qu'on lit aux Actes des Apoſtres ch. 8. mais S. Pierre le renuoya auec ceſte imprecation. *Aurum & argentum tuum tibi ſit in perditionem.*

*S Irenæus contra Valentinum. c. 19.*

Mais oyons vn peu Sainct Irenée parlant de ce Simon, il ſe publioit eſtre Dieu (dit-il) & s'eſtoit forgé vne religion compoſée de l'Ethnichiſme du Iudaiſme, & du Chriſtianiſme, & aſſeuroit qu'il auoit paru en Samarie comme Dieu le Pere tout puiſſant, en Iudée comme fils, & parmy les nations & autres peuples comme le Sainct Eprit, & ſe vantoit d'eſtre deſcendu du ciel, que Ennée ou Selene ou He-

lene mere de Anges celestes, estoit sortie de luy, & estoit descendu du ciel en terre, pour deliurer vne brebis esgarée ou perduë. Qu'en Iudée, il y auoit seulement souffert imaginairement, qu'il donnoit la grace & le salut aux hommes par le moyen de l'accointance qu'il auoit auec son Helene, & non par des œuures iustes. Que les corps mourans se perdoient tout à faict, & que la seule ame estoit immortelle. Et disoit que le cheual de Troye estoit l'ignorance de toutes les nations. Le P. S. Clement dict qu'il euoqua l'ame d'vn enfant mort de mort violente, auquel il commanda de se tenir prés de luy pour luy reueler tout ce qu'il desiroit sçauoir. Par mesme art il fit parler artificiellement vn chien, & toutesfois il auoit esté baptisé par sainct Philippe.

Mais neantmoins il ne laissa par apres d'estre vn grand ennemy du Sauueur, qui semble luy auoir donné subiect de changer & oster à Sainct Pierre le nom de Simon, quoy que ie sçay qu'on donne d'autres & meilleures raisons de ce changement, lequel a aussi parauanture produict ceste autre changement de nom, que font les souuerains Pontifes au commencement de leurs elections, quittans les noms de leurs bapteſmes pour prendre le nom de quelque Sainct.

Fin malheureuse de Simon le Magicien.

Or ce Simon faisoit des choses merueilleuses, s'estant rendu singe du Sainct Apostre, & le voulant contrecarrer par ses faux miracles. Mais en fin ayant vn iour commandé à ses demons de l'esleuer en l'air, faisant accroire qu'il prenoit le chemin du ciel, & que c'estoient ses Anges ausquels il auoit faict le commandement de l'y porter: Sainct Pierre leur fit vn commandement contraire de le laisser cheoir deuant tout le peuple, luy faisant rompre les jambes en tombant, afin que celuy qui auoit faussement donné à entendre, qu'il monteroit au ciel en despit de celuy qui gouuerne le ciel, n'euſt pas seulement moyen de frayer sur la terre comme vn pauure serpent, & que celuy qui sembloit auoir emprunté de Sathan des aisles pour voler, fondist à terre comme cet Icare fabuleux, & n'euſt pas seulement des pieds pour cheminer.

Menandre le Magicien succeda à Simon.

Menander le Magicien succeda à Simon du temps des mesmes Apostres, & faisoit des choses dignes de plus grande admiration & estonnement que luy, comme dict Eusebe liure 3. qu'il a tiré des liures de Sainct Irenée, il estoit

Samaritain, & publioit par tout que le grand Dieu ſouuerain eſtoit incogneu aux hommes, & ineſcrutable à cauſe de ſa diuinité infinie, qui combloit tout le monde, l'entretenoit & le conſeruoit en ſon entier. Que pour luy, il eſtoit vne certaine puiſſance emanée ou enuoyée du Pere; qu'auec ſa Magie il eſtoit ſuperieur aux Anges celeſtes, & que tous les Demons auoient commandement de luy obeyr, qu'il eſtoit enuoyé par les puiſſances inuiſibles pour le ſalut des hommes, & comme leur conſeruateur, que par ſon bapteſme tous mortels acqueroient l'immortalité à leurs corps: & pluſieurs autres blaſphemes & impietez qu'il laiſſa eſchapper de ſa propre bouche eſtant en Antioche où il floriſſoit, regnant à Rome l'Empereur Claudius.

Carpocrates ſuiuit Menandre.

Il en vint apres vn autre qu'on appelloit Carpocrates, qui fut chef des heretiques, qu'on appelloit Gnoſtiques, lequel auoit auſſi eſté inſtruict par le Magicien Simon.

S. Paul & S. Iean auoient pour concurrent le magicien Cinops: puis Cinops alla attaquer S. Iean; & Barieſus Elimas & la Pythoniſſe Philippis firent tout ce qu'il peurent contre S. Paul.

Dans la vie de Sainct Paul & Sainct Iean, il ſe trouue dans l'Iſle de Pathmos vn Magicien nommé Cinops, lequel par ſes merueilles leur oſtoit la vogue & la creance des peuples, comme le raporte Prochorus diſciple de S. Iean, qui fut celuy qui luy ſeruit de ſecretaire pour eſcrire ſon Euangile, mais non l'Apocalypſe, car il l'eſcriuit de ſa propre main. Ceſtuy-cy fut ſi excellent que Prochorus nous en a laiſſé ces parolles. *Omnis virtus Sathanæ in eo habitabat, & fœdus ac pactum habebat cum vniuerſis principibus Dæmonum, & illi pariter cum eo habebant, ſicque Dæmones illi obſequebantur, & cinops illis.*

Or pour S Paul eſtant en l'Iſle de Cypre & en la ville de Paphos, il eut vn furieux combat auec vn autre grand Magicien, Barieſus Elimas, qui faiſoit dix mille maux dans ladicte Iſle. Mais ſainct Paul luy creua les yeux, parce qu'il taſchoit à deuoyer de la foy le Proconſul Sergius Paulus, comme il eſt dict aux Actes des Apoſtres ch. 13. & au 16. il eſt auſſi narré qu'il y auoit vne fille Pythoniſſe nommée Philippis, laquelle deſcouurit que ſainct Paul & Sila eſtoient fort addonnez au culte du vray Dieu, & annonçoient la nouuelle de noſtre ſalut: Dequoy S. Paul faſché, *Nec Diaboli teſtimonium admittens*, chaſſa ce mauuais Demon.

S. Iean fut perſecuté par Cinops, mais il en raporta

Sainct Iean preſque en meſme temps attaqua Cinops, & en raporta la victoire: car ces prieres firent que Cinops ſe noya tout ſur l'heure dans la mer, dans laquelle il s'eſtoit

uiſement la victoire.

precipité pour plaiſir, croyant que deux Demons qu'il auoit prés de luy le rameneroient ſain & ſauue.

S. Iacques le Maieur Debella, & vainquit Hermogene & Filete, & leur fit quitter Sathan.

Quand à S. Iacques le Maieur preſchant en Hieruſalem, vn tres-grand Magicien nommé Hermogene enuoya Filete ſon diſciple vers luy (deſdaignãt le S. Apoſtre, & n'y daignant aller luy-meſme) pour confondre & deſtruire le credit & reputation d'vn ſi ſainct perſonnage : mais le pauure Filete l'ayant veu & conferé auec luy, demeura ſi confus, qu'il ſe fiſt Chreſtien, & luy demanda pardon, priant Hermogene d'en faire tout autãt: dequoy Hermogene irrité, charma de ſi mauuaiſe ſorte le bien-heureux Filete, qu'il le rendit comme vne ſtatuë ſans ſe pouuoir remuër çà ny là, iuſqu'à ce que le ſainct Apoſtre luy enuoya ſon mouchoir, par le moyẽ duquel auec la grace de Dieu il fut auſſi-toſt decharmé : & l'eſtant venu trouuer, Hermogene en voulut tirer ſa raiſon, ne pouuant ſouffrir la perte de ſon diſciple, & commanda à ſes Demons de luy amener l'Apoſtre & Filete tous deux liez & garottez. Mais par vn commandement contraire l'Apoſtre fit en ſorte, qu'ils luy emmenerent Hermogene enchaiſné, lequel Filete par compaſſion deſlia au nom de Ieſus : ſi bien qu'en fin Hermogene ſe conuertit & fut diſciple de S. Iacques, lequel luy fit ietter au feu tous ces liures de Magie.

S. Thomas eut aux Indes les Brachmanes & ſacrificateurs qui eſtoient autãt de magiciens & ſorciers pour ennemis.

Quand à ſainct Thomas il eſt dict dans ſa vie que le Roy Saganie s'eſtant conuerty aux Indes par le moyen de ſes predications, les Brachmanes & Preſtres qui eſtoient autant de Sorciers & Magiciens, en conceurent vne ſi grande haine contre luy, voyans que ny eux ny leurs Dieux n'eſtoient pas tant recherchez comme ils ſouloient, qu'ils l'aſſaſinerent, & l'vn d'eux luy bailla vn coup de lance au trauers du corps : & en l'an mil cinq cens ſoixante & deux, l'Eueſque de Cochin enuoya au Cardinal Henry qui fut depuis Roy de Portugal, vne information authentique, qui porte qu'en la ville de Malipur aux Indes, qu'on appelle maintenant de S. Thomas, en l'Egliſe qu'on tient par tradition eſtre le lieu où il fut martyriſé : Il y a vne croix grauée dans vne pierre, auec quelques taches de ſang és bouts, ſur laquelle il y a comme des fleurs de lys, & au bout du milieu il y a la figure d'vne colombe, & au deſſus vn arc, auec certaines lettres incogneuës, le tout d'vne ſeule pierre. Il eſt dict auſſi par Marc Venitien, que ceux qui ſont deſcendus des meurtriers de ſainct Thomas,

ne

ne peuuent entrer par force dans ceſte Egliſe, & en l'Egliſe Sainct Thomas baſtie ſur la montagne de Sion, qui n'eſt habitée d'aucune nation, mais ſeulement viſitée par les Pelerins Chreſtiens. Les Turcs n'y entrent iamais, & comme on dict du ſerpent qui aimeroit mieux paſſer par le feu que par deſſus des branches de freſne: de meſme ils aimeroient mieux marcher ſur des pointes aiguës que d'entrer en ceſte chappelle tant ils apprehendent la mort: l'opinion commune eſtant telle ſur les lieux, que iamais Turc n'y entra qu'il ne mouruſt trois iours apres.

Le P. Boucher en ſon bouquet ſacré.

Pour S. Philippe il s'en alla en Phrygie en la ville de Hieropolis, où il trouua dans vn temple, que certains Sacrificateurs Magiciens & Sorciers, faiſoient adorer au peuple vne monſtrueuſe vipere, & luy ſacrifioient comme à leur Dieu. Et le bon Sainct voyant que pluſieurs eſtoient deuorez par ce ſerpent, les autres immolez & ſacrifiez, ſe mit en oraiſon & priere, par le moyen de laquelle la vipere tomba roide morte.

S. Philippe Debella vne mõſtrueuſe vipere laquelle deuoroit le peuple qui n'eſtoit autre choſe que Satan.

Et dans celle de Sainct Matthieu il eſt dict, qu'il chaſſa des Indes ces deux grands Magiciens & Sorciers Zaroés & Arfaxad, leſquels infectoient le peuple par le moyen de deux horribles dragons qu'ils amenoient par la ville, pour tenir tout le monde en terreur; mais ayant faict ſa priere à Dieu, ils ſe rendirent doux comme aigneaux au grãd eſtonnement de tout le peuple. Puis ces deux Sorciers ayans prins la roure de Perſe trauaillerent Sainct Simon & Sainct Iude, & ayant mené Sainct Simon au temple du Soleil, & Iude qui depuis fut appellé Thadée (parauanture pour éuiter ce nom infauſte de Iudes ou Iudas) à celuy de la Lune pour les luy faire adorer: les Apoſtres ſe mirent en prieres & les Idoles s'eſtans briſées d'elles meſmes, les Diables en ſortirent en forme d'Æthiopiens, & les deux Magiciens en furent bruſlez & leurs corps mis en cendre.

S. Matthieu eut ces deux grãds magiciens & ſorciers, Zaroés & Aſaxat, pour perſequteurs.

S. Simon & S. Iude les perdirent du tout.

En la vie de Sainct Barthelemy, il ſe trouue que certains Sacrificateurs & faux Preſtres Sorciers faiſoient adorer en Armenie, où le bon ſainct eſtoit allé pour inſtruire le peuple, vn Diable nommé Aſtaroth, lequel tout auſſi-toſt que ledit Sainct entra dans ſon temple, deuint muër & ne peut rendre ſes reſponces comme il auoit accouſtumé, il baptiſa le Roy Polemon, en la preſence duquel & de tout le peuple,

S. Barthelemi rendit muet & ſans pouuoir vn diable nommé Aſtaroth.

il fit confeſſer à Aſtaroth qu'il n'eſtoit pas Dieu, & les ruſes & mauuais artifices dont il auoit acouſtumé d'vſer pour tromper & abuſer ce peuple.

Le Diable prenoit volontiers pour inſtrument de ſes mauuais deſſeins, les Magiciens & Sorciers, pour les oppoſer aux Apoſtres & autres Saincts perſonnages choiſis de Dieu: afin que ce que les vns operoient auec la verité & eſprit du ciel, les autres le deſtruiſiſſent auec le menſonge & l'eſprit de l'enfer. Ils trompoient le peuple par vne vaine & Diabolique oſtentation, & le deſtournoient de la cognoiſſance & vraye creance de Dieu.

Ce magiciés du temps des Apoſtres ſe ſeruoient de certaines femmes endiablées & ſorcieres, deſquelles ils faiſoient ſemblãt de prendre inſtruction & conſeil.

Ce n'eſt pas tout, car ces Magiciens & Sorciers eſtoient ſi ruſez, que pour mieux ſe mettre en credit auec toute ſorte de gens, & les tenir plus obſtinément en erreur, ils ſe ioignoient auec certaines Sorcieres qu'ils faiſoient tenir au peuple pour Deeſſes, & faiſoient accroire qu'ils ſe ſeruoient de leurs aduis & conſeil, comme Simon Magicien ſe ſeruit d'Helene, Carpocrates de Marcelline, Apollo & Seuerus de Philumene, comme auparauant auoit fait Numa d'Egerie & autres ſemblables.

Plusieurs SS. ont trouué pendant leur vie vn pareil rencontre de magiciens & ſorciers.

Ie laiſſe à part vne infinité d'autres Saincts, leſquels ont trouué en leurs geſtes & en leurs miracles, meſme rencontre de Magiciens & Sorciers, & meſmes oppoſitions, comme il ſe void en leur vie, laquelle a eſté bien ſouuent deſcrite par d'autres ſaincts qui en auoient la reuelation, auec commandement exprez de Dieu de les rediger par eſcrit.

Sathan a bien porté plus auant ſes oppoſitions, ſes contradictions, les miracles de ſes ſuppoſts Magiciens & Sorciers, & la creance impie de ceux qui les adoroient & les admiroient. Car ils n'ont pas eu de honte d'oppoſer à Moyſe les faux miracles de Iamnes & Mambres: à S. Pierre ceux de Simon le Magicien: à S. Paul, ceux de Barieſus Elimas, & de la Pythoniſſe Philippis: à S. Iacques le Majeur, ceux de Hermogene & Filete: à S. Iean, ceux de Cinops: à S. Matthieu, S. Simon & S. Iude, ceux de Zaroës & Arfaxad: à S. Thomas, ceux de Brachmanes: à S. Philippe qui auoit baptiſé le Magicien Simon, ceux qui le firent mourir à Hieropolis en Phrygie, parce qu'il auoit deſtruit la vipere auec laquelle ils tenoient toute la ville en terreur.

A Moyſe & à ſes miracles s'oppoſerent Iamnes & Mambres inſignes magiciens, cõme dict l'Apoſt. 2. Timoth. 3.

Ie ſus Chriſt

Et outre ce ils ont eſté ſi impies & meſchans, que quelques

vns d'entre eux ſe ſont voulus aparier & parangonner au Sauueur du monde. Si bien que Simon le Magicien n'a iamais nié que Ieſus-Chriſt ne fuſt né d'vne vierge, mais ç'a eſté parce qu'il vouloit que ces Diſciples creuſſent & publiaſſent qu'il eſtoit auſſi fils d'vne vierge, afin que par ce moyen on ne l'eſtimaſt en rien inferieur à Ieſus-Chriſt, & tenans Appollonius pour Dieu, ils l'ont auſſi voulu tout à faict comparer à Ieſus-Chriſt, non pas le luy oppoſer durant ſa vie, car il l'euſt tellement confondu & abiſmé, deſtruict, auily & effacé ſes faux miracles, qu'il n'en euſt iamais eſté faict mention en liure du monde. Le Sauueur euſt pluſtoſt ietté dans l'eſprit des meſcreans (car les gens de bien n'en peuuent ſeulement receuoir les contes ſans horreur) vn perpetuel oubly, leur arrachant vne memoire ſi infame & outrageuſe, & euſt abyſmé tous manuſcrits, liures & caracteres & leurs Imprimeurs & autheurs.

meſme eut pſt reputatiõ magicien Appollonius pour concurrent.

Mais ils ſe ſont aduiſez d'en parler ſi irreueremment apres la mort de Ieſus-Chriſt, qui auoit deſia abatu tous les faux Dieux, & deſtruit leurs temples, faict ceſſer les oracles: & qui eſtant dans le monde auoit mis ſa bonne vie & ſes actions en ſi bonne odeur, meſmes parmy les Gentils les plus puiſſans qui eſtoient les Romains, que Pilate meſme qui auoit donné la ſentẽce de mort contre luy en donnãt aduis à l'Empereur Tybere, ne laiſſa de rendre teſmoignage de ſa bonne vie & de ſes miracles, deſquels les Romains furent ſi viuement touchez au cœur, que le Senat mit en deliberation de ſçauoir s'ils le recognoiſtroient pour leur Dieu. Et quoy que le Senat n'y fut encore diſpoſé pour pluſieurs cauſes & raiſons cognuës de Dieu ſeul, ſi eſt-ce que Tybere luy defendit de ne moleſter deſormais les Chreſtiens. Et Publius Lentulus Proconſul en Hieruſalem en eſcriuit au Senat vne autre lettre pleine d'honneur, n'oſant paraduanture en parler ouuertement ſelon ſa creance.

---

## EPISTOLA PVBLII LENTVLI ROMANI Proconſulis, quam dum Hieroſolymis agebat, ad Senatum populumque Romanum ſcripſit, Eutropio teſte.

12 Epiſtre du Proconſul Lentulus pendant qu'il eſtoit en Hieruſalem, eſcrite au Senat, en la-

*Apparuit temporibus iſtis noſtris, & adhuc eſt homo magnæ virtutis nominatus Ieſus Chriſtus, qui dicitur à gentibus Pro-*

quelle il parle de Iesus-Christ en tres bonne odeur.

*pheta veritatis, quem eius discipuli vocant filium Dei, suscitans mortuos, & sanans omnes langores. Homo quidem statura procerus & spectabilis: vultum habens venerabilem, quem intuentes facile possunt & diligere & formidare. Capillos habens coloris nucis auellanæ præmaturæ, & planos vsque ad aures: ab auribus vero cincinnos crispos aliquantulum cæruliores & fulgentiores, ab humeris ventilantes, discrimen habens in medio, iuxta morem Nazaræorum: frontem habens serenissimam, cum facie sine ruga & macula aliqua: barbam habens copiosam, & puberem capillis concolorem, non longam sed in medio bifurcatam. Aspectum habens simplicem & maturum, oculis Glaucis variis & claris existentibus. Naris & oris nulla prorsus est reprehensio, quam rubor moderatus venustat. In increpatione terribilis, in admonitione blandus & amabilis: hilaris seruata grauitate, qui numquam visus est ridere, flere autem sic: in statura corporis propagatus & rectus, manus habens & brachia visu delectabilia. In colloquio grauis rarus & modestus, speciosus inter filios hominum.*

L'Epistre de Lentulus au Senat, & autres honorables recognoissances, firent que les Idolatres par jalousie releuerent la reputation du magicien Appollonius.

Le Diable ennemy de ceste honorable recognoissance d'vn homme si releué parmy les Romains: fit aussi (comme ialoux d'vne si veritable reputation) que tous peuples, & tous les Princes du temps d'Apollonius le tenoient pour Dieu, insinuant ceste opinion dans le cœur d'vne infinité de monde pour diminuer l'authorité & la creance de Iesus-Christ, qui auoit precedé Appollonius fort peu d'années, le Sauueur ayant esté soubs Auguste & Tybere, & Appollonius soubs Domitian. Car la doctrine Euangelique s'estant fomentée & accreuë presque par tout l'vniuers par ces oracles de Dieu les Apostres, Plusieurs faux Prophetes, Heresiarches, Magiciens, Sorciers & imposteurs, troublerent par tout le repos, & les beaux reglemens qu'ils auoient mis en l'Eglise.

13 Vertus & proprietez que les Idolatres attribuoient à Appollonius, pour le mettre en parallele auec Iesus-Christ. Volaterran lib. 23. c. 3. Antorph.

Or parlant en particulier de ce Magicien ils publioient par tout sa vertu, comme auoit faict P. Lentulus celle de Iesus-Christ, disant qu'il estoit d'vne vie incorruptible, s'abstenant de manger ny gouster d'aucune sorte d'animal, tenant Bacchus & Venus & leurs delices pour ennemis, se rendant souple, commode & vtile à tout le monde, & nuisible à personne: il prohiba les Bacchanales aux Atheniens & aux Gladiateurs. L'Empereur Adrian fit mettre vn liure qu'il auoit composé, en sa Biblioteque, il en fit vn autre de *Conicis figuris*, qu'on garde encore à Rome en la Bibliotheque du Vatican. Ce reglement admirable duquel il vsoit en sa vie, & des ver-

tus ſurnaturelles ſurpaſſant le commun qu'il faiſoit paroiſtre en l'exterieur, furent cauſe & donnerẽt occaſion à vn eſtourdy Hierocles, de le mettre en paralelle auec Ieſus-Chriſt, laquelle opinion comme impie & erronée, Euſebe a refuté dignement en ayant faict vn liure tout entier.

Euſebe a refuté dignement tous ces paralleles de Ieſus Chriſt, & d'Appollonius contre ces eſtourdi Hierocles.

Mais il y a bien difference des miracles que Ieſus-Chriſt faiſoit en vertu de ſa propre diuinité, d'auec les choſes dignes de quelque admiration d'Apollonius qui les faiſoit non ſeulement ſe ſeruant des choſes naturelles qu'il cognoiſſoit tres-bien, ains par le miniſtere du Diable cõme Magicien & Sorcier. A laquelle cognoiſſance Apollonius adiouſta l'eloquence & la perſuaſion qui luy eſtoient familieres : Si bien qu'on diſoit, adiouſtant à ces autres premieres loüanges. *Bibiſſe cum Hiarcha & Reliquis Bracmanis Indis ſapientibus, de Phiala Tantali,* Voulant dire qu'outre qu'il auoit deſia acquis ceſte force & vertu d'vne merueilleuſe eloquence, il auoit par meſme moyen cõtracté vne ſoif & alteration perpetuelle, & vn apetit & deſir inſatiable des ſciences, & ſur tout de la Philoſophie, lequel croiſſoit perpetuellement en luy.

Que vouloit dire ce qu'on diſoit d'Appollonius, qu'il auoit beu auec les Brachmanes dans la phiole de Tantalus.

Mais toutes les vertus ſont effacées par la Magie qu'il ſçauoit, & par le commerce du maiſtre qu'il ſeruoit. Et pour monſtrer qu'il faiſoit toutes ſes merueilles par le moyen des Demons, quoy que Iuſtin parlant de luy ſemble le vouloir excuſer, diſant que Dieu n'a pas caſſé ſes miracles, parce qu'ils eſtoient faicts par le moyen de la ſcience qu'il auoit des choſes naturelles. *Et Apollonij quidem opera* (dit-il) *quoniam facta ſunt ex ſcientia rerum naturalium, ad corporalem actionem hominum, propterea ea non euertit Deus.* Si eſt-ce qu'on ne peut nier que le Demon n'operaſt en ſes œuures, leſquelles outrepaſſant la nature, & n'eſtant faictes par authorité du vray Dieu comme celles des Apoſtres, venoient de la main des Demons, qui l'auoient engagé & attiré à eux.

Qu'Appollonius eſtoit vrayement magicien & ſorcier.

*Iuſtin in quæſtionibus ad Orthodoxos q. 24.*

Ie n'en diray en ce lieu qu'vn ſeul traict, me reſeruant d'en parler ailleurs : Il y a encore pour le iourd'huy vne Colomne erigée en la ville de Conſtantinople dans l'hippodromie, qui eſt vne lice ou vn champ, dans lequel ils dreſſent & manient les cheuaux, que nous appellons vn Manege, & eux Atminda, dans lequel ſont entrelaſſez trois ſerpens d'airain, tellement noüez & embraſſez entre eux, que Mahomet Roy des Turcs ne pouuant les diſtinguer & delacer, les voulut

Appollonius fit planter la colonne aux trois ſerpens d'Airain dans l'Hyppodrome de Conſtantinople: tellement enchãtez qu'on ne les a iamais peu tirer de là.

faire abbattre : & de faict il fit bailler vn ſi grand coup d'vne maſſuë tout au trauers, que par rencontre ou hazard, la bouche de l'vn des ſerpens s'en trouua offencée, qui fut cauſe que tout auſſi-toſt, des ſerpens en vie farouches & hideux, commencerent à ſe promener, roüer & ramper par la ville, à ſi grande foules & monceaux, que tout le monde en eſtoit effrayé: iuſqu'à ce que quelqu'vn des anciens s'aduiſa de prier Mahomet de faire ceſſer, & laiſſer le mal bien repoſant & ce ſerpens en repos, afin que la ville ne fuſt plus infectée de ces couleuures qui ſemboient comme irritées en vouloir tirer raiſon. Il fit ceſſer, la conſecration n'eſtant du tout violée, & peu à peu les ſerpens s'eſuanouïrent.

On dit que le grand Conſtantin, le temple de Delphe eſtant abbatu, fit porter en Conſtantinople le trepied qui y eſtoit, & que l'Empereur le mit ſur la teſte de ces ſerpens en forme de couronne. Or aucuns diſent, qu'entre pluſieurs Colomnes qu'Apollonius auoit faict poſer & conſacrer à Conſtantinople à la priere des citoyens (qui durent encore) pour oſter les maladies & l'infeſtation des animaux nuiſibles, celle-là en eſtoit l'vne.

Nul ne peut prendre la protection des ſerpens, ſoit en vie, ſoit en figure que le diable.

Ie vous laiſſe à penſer qui eſt-ce qui pouuoit prendre la protection de ces ſerpens, que le Diable qui les auoit plantez par les mains ou par l'induſtrie & miniſtere d'Apollonius: & d'où pouuoient venir tant de ſerpens communs ennemis de l'homme qui par l'artifice de Sathan qui les repreſentoit fauſſement (n'eſtant parauanture qu'autant de Demons) ou bien les ayant euoquez & faict venir de bien loing.

14 Si le ſortilege n'eſt qu'illuſion & reſuerie, à quoy faire tant d'hiſtoires des magiciens & ſorciers, dans la Bible & és Actes des Apoſtres, & autres preuues authentiques.

Or ſi tout cela n'eſtoit qu'illuſion & præſtige, ſi les choſes merueilleuſes qu'ils faiſoient en preſence de tout le monde, n'eſtoient que reſueries, fraudes & choſes en apparence ſans realité quelconque: A quoy faire tant d'hiſtoires des Magiciens dans la Bible, dans les Actes des Apoſtres, & dans la vie des Saincts? A quoy faire tant d'informations authentiques, lettres d'aduis, liures & memoires de tant de bons Peres Ieſuiſtes & autres Saincts glorieux qui ſont és païs & regions les plus eſloignées de l'Europe, pour planter la loy de Ieſus-Chriſt, qui parlent des Magiciens & Sorciers, & les tourmens que les Demons leur donnent de

nuict, voire par fois de plain iour? *Quod apud multos vnum inuenitur non eſt erratum, ſed traditum*, dict Tertulian, *de Præſcript.* Et ce que les Peres Ieſuiſtes eſcriuirent au bon Pere Loyola, qu'à Lorete y auoit des Demons, leſquels pour effaroucher ces bons Peres, & les détourner de la deuotion qui eſt ſinguliere & non-pareille en ce lieu, les frappoient & tourmentoient meſme en plein midy, eſtoit-ce reſuerie & en ſonge qu'ils ſe trouuoient terraſſez & proſternez par terre?

Sorciers merueilleux dans la ville de Bordeaux, qui voloient la nuict les Egliſes.

Et pour ne nous eſloigner de noſtre ville de Bordeaux, ceux qui ont dreſſé la Chronique Bourdeloiſe, nous ont laiſſé par eſcrit, qu'ils ont trouué dans leur maiſon de Ville vn certain regiſtre qui diſoit, que dans la meſme Ville il y a quelque temps, furent ſurprins vne certaine trouppe de volleurs de nuict, Enchanteurs & Sorciers, leſquels deſroboient les Egliſes, deſ-enterroient les petits enfans, deſquels ils prenoient les bras, & entroient aiſement aux maiſons tenans en main de la lumiere enchantée: ils n'eſtoient veus ny leur lumiere recognuë: & ceux du logis n'auoient nul pouuoir de dire mot: ils prenoient librement les clefs des armoires, emportoient tout l'argent, & s'en retournoient en toute liberté. Finalement eſtans ſurprins, ils furent menez dans la maiſon de Ville, & condamnez par les Maire & Iurats, d'eſtre pendus & executez à mort. Ils auoient entre autres malefices deſ-enterré vn Preſtre pour luy auoir & enleuer ſes habits.

Le diable fait beaucoup de choſes par illuſion. *Ergò*, tout ce qu'il traicte auec les ſorciers n'eſt qu'illuſion. Cet argument ne vault rien, & ne peut tomber en la creance d'vn hõme qui a ſens commun.

Que nul ne ſoit donc deſormais ſi incredule, & qu'il croye hardiment que le Diable faict beaucoup de choſes auec præſtige & illuſion (cela ne ſe peut nier) mais qu'il ne face iamais rien qu'auec præſtige & illuſion, & qu'en tout ce qui ſe dict & eſt confeſſé volontairement par les Sorcieres, qui ont eſté au Sabbat par l'eſpace de trente, quarante ou ſoixante ans, leſquelles n'y vont plus; Il n'y ait ny verité ny realité quelconque, c'eſt vn abus & vne meſcreance intollerable.

Eſtant du tout impoſſible, voire ridicule de croire, que pendant tout ce temps-là, le Diable les ait menées & tranſportées au Sabbat en ſommeillant & ſongeant, & qu'vn million de Sorcieres qu'il y a par le monde, le Diable leur fourniſſe à toutes meſmes ſonges en meſmes iours, meſmes heures, & meſmes nuicts qu'elles y vont.

Les Epicuriens font en ce poinct vn meilleur iugement

Les Epicuriens se moequét des songes, parce qu'il n'y a nul ordre. Or il y auroit vn trop bon ordre és songes des sorciers, s'ils songeoient tousiours a mesmes nuicts, & mesmes heures, mesmes songes, comme on dict qu'ils font allans au Sabbat.

des songes. *Epicurei omnia decident somnia, quòd in illis nullus sit ordo neque constantia ideo contra naturam fieri credendum est, quæ amica est ordini.* Il y auroit vn trop bon ordre & trop de constance és songes des Sorcieres, si en toutes nations, en tous aages, & à mesmes iours ou nuicts, & en mesmes heures, elles faisoient constamment & perpetuellement mesmes songes. Outre que Sathan songeant tousiours plus volontiers au plus grand mal, & à la plus grande ruine & preiudice qu'il peut porter aux hommes; c'est vne folie de croire qu'ils s'amuse à deceuoir seulement en songe ceux qu'il peut trainer veillans, en des pechez plus enormes, auec vne ruine encore beaucoup plus grande & plus dangereuse.

Vne sorciere insigne, ayãt frequenté les sabbats plus de 30. ans, s'en estãt retirée fit confesser deuant nous ce qu'elle y auoit veu, à d'autres sorcieres jadis ses cõpagnes. Est-il possible que toutes ensemble eussent resué l'espace de trente ans?

I'en ay veu vne qui auoit esté plus de trente ans continuellement au Sabbat, laquelle estant remediée par grace particuliere de Dieu, confessoit tout ce qui se dict & se void par les Sorciers en leurs assemblées, & le maintint à celles qui auoiẽt esté ses compagnes l'espace de trente ans, & qui y alloient encore, les exhortant de quitter ceste abomination comme elle auoit faict, voire le leur faisant confesser. Elle estoit hors de toute crainte parmy nous, ne nous seruant que d'esclaircissement de ce qu'elle auoit veu par tant d'années: le soustenant de telle façon à ses compagnes, qu'elles ne le pouuoient nier. Et pourroit-on dire de bonne foy & en saine conscience, que ceste femme estant en si bon estat, resuast, puis que Dieu luy auoit faict la grace d'entrer en son ame, pour mieux informer sa creance, & chasser le Diable qu'elle y auoit autrefois receu & logé tres-volontairement? La merueille fut d'vne nommée Echeuerry, laquelle toutes les Sorcieres de mesme parroisse, ensemble tous les enfans qui estoient menez au Sabbat par les Sorcieres, qui auoient accoustumé les y mener: auoüoient tous vnanimement qu'ils luy auoient veuë autresfois, mais qu'il y auoit enuiron huict mois qu'elle s'estant reiettée à Dieu, nul d'eux ne l'y voyoit plus.

Le Iuge qui ne croit le sortilege, & ne daigne punir les sorciers, se met en grãd soupçon, d'estre de leur parti.

Qui ne dira donc que celuy-là est priué de tout sens commun, qui se met dans la teste vne si forte mécreance, & ne voudra croire qu'il faille abolir ceste peste abominable, semence de Sathan, par le glaiue & par le feu? ne donnera-il pas à bon droict vn soupçon formel de consentement, de conspiration, & de societé cachée, se mettant en deuoir lors qu'il est au Tribunal de Iustice de vouloir proteger & deffendre

dre les mortels & coniurez ennemis de Dieu & des hommes.

Croyez donc ie vous prie que ce que le Diable faict & manie auec les Sorciers, n'eſt pas tout præſtige & illuſion, qu'il n'y a que trop de realité, de peur que ſi vous viuez en autre creance, on ne vous die. *Venit Diabolus, & tollit verbum de corde eorum, ne credentes ſaluifiant.* Faictes que le Diable ne vienne chez vous, & ayez touſiours cete iuſte creance s'il y vient, que ce n'eſt que pour vous arracher ceſte verité du cœur, & empeſcher que vous ne ſoyez ſauuez. Auſſi ſeroit-ce vn tres-grand desbordement de langue & d'eſprit, & vne trop effrontée impudence, que de nier ce que Dieu meſme en a dit de ſa propre bouche. Et pour parler auec ceſte lumiere de l'Egliſe S. Auguſtin, liu. 4. ch. 6. de Trinit. *Contra rationem nemo ſobrius, contra ſcripturas nemo Chriſtianus, contra Eccleſiam nemo pacificus ſenſerit.*

*Luce 8.*

11 C'eſt vne effrontee impudence de vouloir nier ou cauiller ce que Dieu a dict & prononcé de ſa propre bouche contre les ſorciers.

Ie finiray auec ce mot, qu'on a tenu iuſqu'à nos derniers ſiecles l'inuention de la quadrature du cercle ſi difficile, & le moyen d'en faire la demonſtration ſi malaiſée, qu'on aimoit quaſi mieux en douter, que la croire ny en faire ſeulement l'eſſay. Neantmoins Archemenides en a faict vn liure, & depuis qu'Ariſtote a laſché ce mot que, *ſcibilis quidem eſt ſed tamen non ſcitur*, Tant d'eſprits ingenieux pleins de curioſité, ſe ſont employez à la rechercher & deſcouurir, qu'on en tient maintenant la demonſtration comme certaine. Il en eſt de meſme du ſortilege, Zoroaſtre, Pythagoras, Plotin, Iamblicus, Porphire, Apollonius, Apulée, Lucian, Agrippa, Vuier & vne infinité d'autres Magiciens & Sorciers, nous ont tenu les ſecrets de la Magie & du ſortilege ſi enuelopez de nuées, qu'on en a plus deſcouuert apres leur mort, qu'ils n'ont faict ny oſé faire pendant leur vie. Si bien qu'on pouuoit dire que la Magie & le ſortilegle, chacun en ſa façon, eſtoit vne faculté, *Quæ ſcibilis quidem erat, ſed tamen non ſciebatur.*

La quadrature du cercle a eſté autrefois de fort difficile demonſtration. *Ariſt. in Prædicam. Relationu*, a dict que la quadrature du cercle ſe pouuoit ſçauoir, mais pourtãt qu'elle ne ſe ſçauoit pas.

Toutesfois la maladie s'eſt depuis tellement augmentée, & le nombre des Magiciens & Sorciers ſi fort accreu & multiplié, que les Cours de Parlemens eſueillées par tant d'abominations execrables qu'ils faiſoient en leurs Sabbats & aſſemblées nocturnes, & par les ſeminaires des enfans qu'ils y menoient toutes les nuicts, & par les maux horribles qu'ils iettoient ſur les perſonnes & ſur les fruicts, que toutes les na-

Le ſortilege eſtoit iadis fort tenebreux & preſque incognu, mais maintenant il n'eſt que trop en vſage.

tions du monde, tous les inquisiteurs, toutes les compagnies souueraines, & tous les Iuges se trouuent en fin auoir dessillé les yeux: ayans apprins par la propre bouche des Sorciers, & de ceux qui l'auoient esté, ausquels Dieu auoit faict la grace de ne l'estre plus, que quoy que le Diable fust tenebreux, & vouluſt cacher la cognoissance de tous ses mysteres, les couurât d'vne infinité de nuées, præstiges & illusions: que maintenant c'estoit vne science, laquelle *scibilis erat, & fieri poterat, & sciebatur.* Ce que nous auons monstré par nostre premier liure des Sorciers, & encore plus ouuertement & clairement en ces derniers discours: sans vouloir pourtant entrer dans les cercles des Magiciens & Sorciers, la quadrature desquels, ie tiens mille fois plus dangereuse que la cognoissance de la quadrature des cercles communs, n'est & ne fut onc difficile.

Il est dangereux d'euoquer les demons pour les contraindre dans des cercles.

Craignant (outre l'apprehension particuliere qu'vne bõne ame doit auoir, d'offencer son Createur) que qui se mesle de dresser des cercles pour y euoquer & enclorre des Demõs, ne face mesme rencontre que fit ce Tyran qui faisoit gehẽner le Philosophe Zenon: lequel faisant semblant de luy descouurir ses cõplices, le print par la teste à belles dents, & le mordit si rudement qu'il y laissa la vie, & le Tyran l'oreille. Estant certain que le plus souuẽt le curieux qui est si fol de se renfermer dans quelque cercle magique pour y attẽdre le Demon, ou perd le membre, ou ceste partie de son corps qu'il a voulu tirer dehors, ou meurt à mesme instant de frayeur, ou vient hors de sens, perdant l'ame & l'entendement tout ensemble, comme fit le Magicien & Sorcier Allemand Fauste Docteur en Theologie, lequel apres auoir fait par le moyẽ de son Demon, cent mille traicts admirables és Cours des Princes & principales villes d'Allemagne, fut mis en mille pieces & emporté par le Diable, auec des vents, esclairs, foudres & si horribles tempestes qu'il en sera memoire à iamais. Et cet autre duquel il est parlé dans l'abregé des histoires de Siffridus li. 2. c'estoit vn ieune homme de Fribourg lequel esperant par le moyen d'vn Magicĩ iouïr d'vne certaine fille qu'il aimoit, le Diable luy apparut en forme de cette fille, & cet amant infortuné, ayãt tendu & mis la main hors du cercle, enchãté pour l'embrasser, fut soudain empõigné par le malin esprit qui le froissa contre vne muraille, & en fit voler les pieces çà & là,

Digitized by Google

puis ietta ce corps mort ainsi despecé cõtre le Magicien, dont il demeura creué sur la place. Ce que ie n'ay iamais desiré ny voulu conseiller à personne de sçauoir, & moins encore quãd par mal'heur ceste detestable enuie m'eut pris, l'eusse-ie voulu enseigner à autruy ayant apprins de là, l. 2. & 8. *de Hæreticis C.* que, *par crimen est discendi atque docendi profana atque vetita.* En matiere de science Diabolique quelque sorte que ce soit, *Idem est dicere atque docere.* Car on ne la peut enseigner qu'on ne soit cõptable de l'auoir apprise. *Illos tantum admittere* (dit Seneque) *quos tu potes facere meliores, mutua ista sunt, & homines cum docent discunt.* Quiconque donc apprend ou enseigne la Magie ou le Sortilege ne peut nier, qu'il ne soit sous l'enseigne de Sathan, lequel en fin luy rompra le col, non par illusiõ & præstige, (car il ne songe à rien moins (ains reellement & de faict, contre l'aduis des incredules & mescreans.

*Idem est discere atque docere profana atque vetita.*

16 Quand le diable rompt le col à quelque magicien ou sorcier (ce qui est aduenu fort souuent) ce n'est pas par illusion.

Estant certain que le Diable se laisse contraindre & encaiqler dans des bagues, cercles, & certains espaces par vne tres-grande simulatiõ, se laissant lier par des vers ou parolles contées, desquelles il est luy mesme l'autheur: & faisant semblant de n'en vouloir outrepasser les bornes ou barrieres, afin de se fournir de plus notables occasiõs de gloire, & te donner ceste vaine impression, que par ceste contrainɛte tu commãdes aux enfers, & te donnant sur luy en ces petites choses (esquelles il fait grand estat de te garder la foy) comme vn commandement absolu. Il le faict afin que par apres se payant sur la personne mesme qui l'a lié, il puisse emporter la piece entiere, qui est l'ame & le corps.

Pourquoy le diable se laisse contraindre & enserrer dans des bagues, fioles & miroirs.

Et comme dit le Roy d'Angleterre en sa Demonologie liu. 1. ch. 5. *Hoc solum addo, comparente adurato Dæmone, quod non nisi omnibus quotquot sunt, precandi mussitandique peractis anxie cæremoniis cõtingit. Eõ inquam comparente, si quis cæremoniarum apex neglectus sit, aut eius præsentia pauidi, vel latum vnguem figuram transierint: continuo de vita eorum conclamatum est: sathanas non exspectatis mortis Kalendis, rationes suas cum illis purgat, corpora & animas secum ex pacto abripiẽs.* C'est pourquoy en fin les Magiciens mesmes s'ennuyent de toutes ces adiurations, soit qu'on considere la longueur laborieuse qu'on y employe, soit la superstitieuse obseruation des iours & des heures, soit la terreur des apparitions, & le peril eminent de l'omission de la moindre niaiserie: qui sont tous artifices dont

La realité du sortilege se monstre en ce que le diable est si ialoux de ces ceremonies, que si les magiciẽs ou sorciers en oublient la moindre, il leur faict payer l'omission au prix de leur vie.

il a accoustumé se seruir, afin de contraindre les Magiciens de viure & conuerser auec luy sans y mettre tant de façon, & les accoustumer en tout & par tout sans autre ceremonie de dependre de luy seul, qui est cause que mon dessein n'est pas en ces recherches, de paroistre bon maistre, ny trop suffisant precepteur, & moins encore mon intention, de les presenter à des disciples trop curieux, qui en cherchent plus que ie n'en sçay, & parauanture plus qu'vn bon Chrestien ne doit desirer d'en sçauoir.

Ie ne veux estre estimé en cet ouurage trop suffisant precepteur, ny le presenter à quelque disciple trop curieux.

# DE LA FASCINATION.

1. *Qu'eſt-ce que Faſcination.*
2. *Raiſons de ceux qui croyent & ſouſtiennent qu'en la Faſcination il n'y a nulle operation des Demons, ains que c'eſt vn ſeul effect de la nature.*
3. *C'eſt vne reſuerie d'attribuer la Faſcination des enfans à la ſeule puanteur & mauuaiſe haleine des Sorcieres, veu qu'il y en a de ieunes, encore plus puantes, qui portent tous les iours des enfans ſur le col ſans nulle leſion.*
4. *Raiſons de ceux qui diſent que la Faſcination vient du ſeul regard ſans operation d'aucun mauuais Demon.*
5. *Si l'enuie a quelque vertu de Faſcination auſſi bien que l'amour.*
6. *Qu'il n'y a qu'vne ſorte de Faſcination, qui eſt la Demoniaque ou Magique.*
7. *Si la Faſcination ſe faiſoit par le ſeul regard des Sorcieres, la viſion ſe feroit par emiſſion ſuiuant l'aduis de Platon, ce qui eſt grandement douteux. C'eſt pourquoy la queſtion en eſt icy agitée de toutes parts.*
8. *Sçauoir ſi l'amour eſt vne eſpece de Faſcination qui ſe charge par les yeux.*
9. *Les œillades ou regards des plus belles, ſont pieces muettes qui n'ont charme que pour les idiots.*
10. *Que les yeux d'vn amant pour artificiels ou paſſionnez qu'ils ſoient, ne peuuent charmer vne Dame, non pas meſme les Philtres.*
11. *Le ſeul aſpect ou regard des Sorciers ne peut charmer ny donner mal quelconque, ſi le Diable n'y a part.*
12. *Comment ce doit entendre ce mot de ſainct Paul,* quis vos faſcinauit.
13. *Explication de l'Adage* Telchinum faſcinatio.
14. *Le ſubiect des yeux eſt plaiſant & agreable à traicter : Mais celuy que les anciens appelloient* Faſcinum *eſt bien ſale & vilain.*
15. *Le* Faſcinum *des Poëtes, d'où eſt venu ce mot de Faſcination, eſtoit vn Priape. Et pourquoy, & comment cela.*
16. *D'où eſt venuë ceſte ſale couſtume de porter la forme d'vn membre viril au col, pour empeſcher le charme & la Faſcination.*

## TRAICTE' SECOND.

1 Qu'eſt-ce que Faſcination.

LA Faſcination ſe faict par les cinq cens de nature: mais à la prendre comme on l'entend communement, c'eſt vn mal ou malefice qui ſort des yeux des Magiciens ou Sorciers, & s'attache comme vn venin aux yeux de ceux qu'ils ont charmez & enſorcelés. Or les yeux & la veuë ſont choſes ſi precieuſes (quand ce ne ſeroit que la nature les a empraincts és hommes vrays images de Dieu, pour contempler le ciel, & tirer d'iceluy entre autres choſes infinies, la lumiere pour la conduitte de la vie) que toutes les plus belles parolles des hommes les plus eloquens ne pourroient rencontrer vn plus beau & agreable ſubiect.

Au contraire le remede duquel on ſe ſeruoit anciennement pour guerir & chaſſer le charme & la faſcination (qui eſt en certaine façon en vſage encore pour le iourdhuy) eſt choſe ſi ſale & ſi honteuſe, qu'vne bonne ame, ie ne dis pas Chreſtienne, ains ſeulement imbuë morallement des vertus plus communes, n'en pourroit bonnement parler ſans vergógne. Que ſi le Philoſophe Socrates n'oſoit parler de l'amour ſans ſe voiler & couurir des yeux, comm̃ eſt il poſſible de vouloir chaſſer le mal des yeux auec vne ſi ſale porture que celle qu'on a accouſtumé d'enfiler au col des enfans & filles, ſans que les yeux meſmes nous tombent de honte.

Mais quoy, tout le diſcours du ſortilege n'eſt il pas encore plus deſagreable & plus deſplaiſant? puis que pour en diſcourir au vray, il faut touſiours auoir l'ẽnemy de Dieu en la bouche & le rouler dans la teſte auec de ſi ſales idées & repreſentations, qu'on ne le peut bonnement faire ſans peril: l'imaginatiõ nous en laiſſant bien ſouuẽt, à force de le promener par la langue, de ſi fortes & dangereuſes impreſſions qu'auec le guet que le mauuais eſprit fait à l'homme pour ſurprẽdre ſon ame incaute en dommage, il eſt danger que ſon eſprit & entendement ne ſe trouble & deſuoye, s'il n'eſt aſſiſté de Dieu.

Ie choiſiray donc les parolles les plus auenãtes & honneſtes que ie pourray, pour n'effaroucher les yeux, & les oreilles chaſtes des plus modeſtes & reſeruez: afin que voulant traicter de la Faſcination, laquelle giſt principalement és yeux, ie

ne face vn cõtraire effect à celuy que ie desire tirer de cet ouurage, & que le Diable ne leur face trouuer mon discours plein & remply d'vne fascination feinte, qui les pourroit mettre en plus grand degouſt que la vraye fascination ne pourroit faire elle-meſme.

Ie lairray à part la distinction des modernes, aucuns desquels la diuisent en Poëtique ou vulgaire, philosophique ou naturelle, & en Demoniaque ou Magique : les autres en naturelle, accidentaire & volontaire : parce que ie n'en veux recognoistre d'autre que la Demoniaque, & celle qu'on prend ordinairement pour vn charme ou sortilege. Del-Rio. Auch. de la Fascination. *Varrus de Fascino.*

Ie diray donc que les Medecins la definissent, & disent que la Fascination est vn dommage, læsion ou passion, procedant des yeux des Magiciens ou Sorciers, eslancez sur autruy auec hayne & enuie. En ceste definition, ces parolles, dommage, læsion & passion ne signifient pas maladie ou symptome, veu qu'estant incorporelles elles ne peuuent se mouuoir d'vn lieu en autre, ny estre transferées par vn malade en vn corps sain. Mais elles denotẽt vne cause insalubre & mal affectée, & vne qualité tabifique, inhærente à vn corps malade, ou à vn esprit visoire qui est alteré & corrompu, laquelle pour cet effect la colere pousse ou iette des yeux de celuy ou celle d'où part ceste Fascination, & l'enuie auec vn rayon les iette de loin contre des personnes saines, tout au premier traict qu'elle les a enuisagées. *Hueherus de stirpis atq; vtriusque sexus l. 4. de Maleficiis.* Deffinitiõ de la Fascination des yeux.

Or croit-on que ceste Fascination vient par l'air, & qu'elle bleſſe par vn regard fixe ou mal affectionné, où mal-faisant, par le moyen duquel la plus grande faculté de l'esprit animal souïllée & cõtaminée par des vapeurs infectes & corrompuës, est portée aux yeux de ceux qui se trouent ensorcellez & charmez, desquels meſmes, reciproquement & à leur tour, elle s'escoule par apres és yeux des autres qui leur sont à l'entour. Car (disent-ils) les yeux des hommes viuans pour estre desnuez de peau ou de cuir, sont fort disposez à enuoyer & receuoir les vapeurs & les esprits, si bien que le Cadauer des animaux qui sont morts de peste, ne sont si dangereux que lors qu'ils sont viuans, non seulement à cause de l'accoisemẽt ou apaisement des symptomes de l'esprit & des humeurs, ains à faute de chaleur, & à faute d'esprits & de vapeurs : Et encore plus, d'autant que les yeux d'vn animal mort sõt clos, & toute sa peau rabaissée. Or celle qui est

ſpontanée, *Nec ſpiritibus neque vaporibus graſſatur, ſed vnico peſſimæ imaginationis Faſcino.*

Cardan eſt de ceſt aduis, & ſouſtient que la Faſcination agit principalement contre les enfans qui ſont encores tendrelets, leſquels (dict-il) *Maxime peccant tractatione, intuitu, oſculo*, parceque ces vieilles Sorcieres, *cum fœdum habeant anhelitum, vitiant perſæpe illorum pulmones vnde tabeſcunt.* Et adiouſte (car il veut touſiours eſcarter ceſte ſorte de Faſcination qui vient des Demons) que ce que Virgile a mis en ces vers lequel eſt allegué de tout le monde vray ou non:

Cardan ſouſtient que ce que Virgile a dit en cevers, parlant de la Faſcination, n'eſtoit pas ſeulement poëtique, ains naturel.

*Neſcio quis teneros oculus mihi Faſcinat agnos.* Ne fait pas que *de intuitu id omnino ſolum poëticum ſit, ſed naturale & ipſa quoque experientia comprobatum.* Car il y a (dit-il) des ſerpens qui tuent les hommes de leur ſeul regard, & des femmes leſquelles pendant leurs fleurs infectent les miroirs, & d'autres qui tuent les enfans, ou qui les font mourir en langueur.

2 Raiſons de ceux qui croient & ſouſtiénent, qu'en la Faſcination il n'y a nulle operation des demons, ains que c'eſt vn ſeul effect de la nature: Les ſorcieres eſtans capables d'infecter l'air, & les petits enfans diſpoſez d'en receuoir l'infection.

Cardan a eſté ſuiuy de pluſieurs autres, mais ils ne croyent non plus, que cela ſe face par la voye des Demons, ains par cauſe naturelle: laquelle ils ſe forgent ſi foible & ſi commune, qu'il eſt malaiſé qu'vn homme d'entendement & qui eſt en bonne creance, puiſſe referer toutes les faſcinations & enſorcellemens que les Sorciers font enuers ces petits enfans, ny meſme enuers les animaux, à ces cauſes naturelles.

Comment la Faſcination agit ſur les enfans tédrelets par la mauuaiſe haleine des ſorcieres.

Ces harpies (diſent-ils) ont vne tres-mauuaiſe haleine. Premierement elles ſont communement vielles, corrompant leurs haleines par la pauureté, ne viuant que de chaſtaignes, febues, & autres legumes, & encore mendiez: deſquels rempliſſans leur eſtomach, la qualité de ceſte matiere leur faict l'haleine forte, & rend leurs eſprits de mauuais rencontre.

Commét les ſorcieres cõtractét ceſte mauuaiſe haleine.

Secondement elles ieuſnent par ſuperſtition. Or que l'haleine de ceux qui ieuſnent ſoit ingrate & deſplaiſante, le Philoſophe l'a dict, & chacun en recognoiſt tous les iours l'experience & en peut faire l'eſpreuue en ſoy-meſme.

Tiercement ces meſchantes Sorcieres frequentent & viſitent tous les iours les cimetieres & funerailles, & manient les corps morts, deſquels puyſans & contractans vne odeur puante, il ne faut s'eſmeruciller, ſi elles en reſpirent vne pareille.

D'auantage elles habitent dans des vallons, & logent dans

des

des Burons ou logettes humides & limonneuſes, & la nuict demeurent ſous des noyers, deſquels l'ombre comme eſtant tres-pernicieuſe (car le Soleil n'en peut attirer les vapeurs pour l'eſpaiſſeur de ſes brãches & multiplicité de ſes feuilles) leur eſt grandement nuiſible, meſmement la nuict pour la froideur de l'air dont elles & leur cerueau ſont enuironnez. Car en ce temps l'ame a euoqué au dedans les eſprits pour faire la digeſtion: car ce qu'apres le ſouper elles vont au rendez-vous, & y accourent ordinairement pour celebrer comme Bacchantes les orgies à Satan, ou par apres aiſémẽt eſtans paruenuës ſoubs l'ombre de ces noyers, ces mauuaiſes vapeurs les ſaiſiſſent & engendrent en elles ceſte puanteur, qui faict qu'elles ſont ſubiectes à vne infinité de maladies, ce que les villageois croyent leur aduenir pour peine ou expiation de leur peché.

Veu donc qu'elles ont l'haleine ſi forte & ſi meſchante, facilement elles peuuent infecter les enfans tendrelets, ſi bien que c'eſt enuers eux qu'elles exercent principalement & employent leur infection & venin: non par la vertu des Demõs, car ils n'ont aucune puiſſance ſur les innocẽs & immunes du peché cõme ſont les enfans, ains c'eſt à cauſe de leur molleſſe, pour la grande humidité qui eſt en eux, que la puãteur de ces viures s'introduit facilemẽt, & leur donne ces mauuaiſes vapeurs, auec leſquelles elles offencent & gaſtent ces pauures enfans.

Comme au contraire il eſt ſouuent aduenu, que la maladie eſtoit enleuée par le bon air & ſouëfue odeur d'vne bõne haleine, cõme on liſt d'Alexandre, duquel le corps eſtant eſchauffé d'vne certaine chaleur naturelle, & nullement artificielle, le rendoit ſi odoriferent, que tous ceux qui eſtoiẽt prés de luy s'en trouuoient merueilleuſement refaicts & recreés.

*Les maladies qui ſe peuuẽt cauſer par vn mauuais air, ſe peuuent auſſi diſſiper & enleuer par bon.*

D'où on peut inferer que nos corps peuuent eſtre affligez & abatus par des mauuaiſes odeurs, leſquelles ſortãs du corps de ces Sorcieres, il ne ſe faut eſmerueiller ſi elles gaſtent & alterent les poulmons des petits enfans, ſi bien qu'en fin ils tombẽt en vne extreme langueur.

*Les ſorciers peuuent gaſter & faſciner les fruicts, en meſme façon qu'elles peuuent ietter leur faſcination ſur les enfans.*

Comme auſſi ſe peut-on ſeruir de ceſte meſme raiſon pour prouuer qu'elles peuuent en meſme façon gaſter les fruicts, & les faſciner & charmer.

Car (diſent-ils) ſi la noix muſcade eſt portée par vn ieune *La noix muſ-*

cade portee par vn ieune hõme de bõne odeur cõſerue & augmente la ſienne.

homme de bonne haleine, non ſeulement elle conſerue ſa bonne odeur, ains elle l'augmente, & ſe rend plus ſucculente & de meilleur gouſt. Et puis qu'entre toutes, celles-là eſt plus excellente qui pezele plus, qui a le plus de ſuc, & qui eſtant picquée de la poincte d'vne eſpingle ſent cõme à l'oliue auec vne ſoefue odeur: la chaleur du ieune hõme luy conſerue ceſte faculté, & (ce qu'il faut admirer) la rend plus belle & plus agreable à l'œil & plus pleine de ce ſuc d'oliue, principalement ſi celuy qui la porte eſt adulte & vigoureux: Veu qu'il ſort de ce corps là vne ſi douce & agreable haleine, & vapeur, pour la temperature de leur chaleur naturelle, ſi ſouëfue & penetrante, que la noix muſcade l'attire, & l'ayant imbuë, elle ſe rend de plus viue couleur & plus odiferente, car elle ſe nourrit & eſt affectee de ceſte vapeur aërée, & de ce ſoufle tiede & à demy chaud, que ce ieune corps reſpire comme choſe qui luy eſt grandement amie & plaiſante.

Donc ſi les fruicts ſe conſeruent par la bonne odeur de la ieuneſſe: qui empeſche que certains fruicts ne reçoiuent au contraire quelque alteration par l'haleine forte & infecte d'vne vieille ſorciere? Et ceux-cy eſtans corrompus & infects qu'ils n'infectent ceux qui leur ſont plus proches par quelque contagieuſe communication? comme il appert és poires & pommes, ceriſes & autres fruicts, leſquels eſtant gaſtez & pourris, gaſtent & pourriſſent aiſement de leur ſeul attouchement ceux qui leur ſont aupres. Ainſi la pourriture croiſſant, les fruicts eſtourdis & mal-affectez, teſmoignent aiſement qu'ils ſouffrent la leſion du charme, & de la faſcination.

*Iul. Cæſ. Vaninus dialog. de Faſcinationibus*, faict ſemblant de ne croire les demons. *Pomponat. de Incantation.*

A quoy on peut reſpondre, que c'eſt par aduanture l'aduis de pluſieurs Medecins naturaliſtes, leſquels attribuans tous ces merueilleux effects à la nature, ayment mieux dire que cela ſe faict par elle, *Quam Dæmonum opera*: Veu que comme dict vn moderne qui a intitulé ſon liure, *de Admiranda Naturæ reginæ Deæque mortalium arcanis, nullus ex eis ſit, qui credat eſſe Dæmones, vt Agrippa Magorum princeps, in lib. de vanitate ſcientiarum ingenue fateri non erubeſcit. Multi inquit Pomponatius habiti ſunt Magi & Necromatici, vt Petrus Aponenſis Ciclus Eſculanus, qui tamen nullum commercium habuerunt cum ſpiritibus immundis,*

*imo fortaſsis cum Ariſtotele crediderunt non eſſe dæmones. Ego quidem complures allocutus ſum in inferiori Germaniâ vulgari cognomento Necromantiſtas, qui ingenuè confeſsi ſunt, ſe firmè ſatis credere, meras fabulas eſſe, opiniones quæ de Dæmonibus vulgò circumferuntur.*

Outre que i'ay veu vne infinité de Sorciers & Sorcieres qui n'auoient pas plus de dix-huict, vingt, vingt-cinq ou trente ans, car il eſt certain que les peres & meres Sorciers ne laiſſent gueres iamais eſchapper leurs enfans qu'ils ne les meinent au Sabbat, & ne leur apprennent le meſtier. Le Diable les y oblige: & ſi de pluſieurs enfans qu'ils ont, quelqu'vn eſchappe, pour le moins ils y engagent ceux qu'ils recognoiſſent les plus faciles, & y auoir le plus de diſpoſition. Ainſi c'eſt vne reſuerie d'attribuer la faſcination des enfans & des fruicts à la mauuaiſe haleine d'vne vieille, car i'en ay veu des ieunes qui auoient cent fois plus meſchante haleine que la plus puante Sorciere du monde, & ſi portoient tous les iours des petits enfans ſur le col, ſans les gaſter, alterer, ny corrompre. Et haleinoient & trauailloient tous les iours leurs champs & leurs fruicts, qu'on voyoit par apres tres-beaux & bien nourris.

De là donc ils ſont allez à vne autre reſuerie. Car d'autres ont ſouſtenu, que la faſcination ou charme n'eſtoit autre choſe qu'vne dommageable & pernicieuſe qualité, qui prouient de haine ou d'amour, qui ſe faict tant par le moyen d'vne forte imagination, que par la veuë, l'attouchement & la voix tout enſemble ou ſeparement, auec l'obſeruation des corps celeſtes.

D'autres ont dit que la Faſcination de laquelle on parle communement, procedoit du regard des Sorciers, ou des belles parolles & loüanges des enuieux, qui loüent ou iettent la veuë ſeulement ſur ceux qu'ils haïſſent.

Or pour abuſer encore plus le monde, & confirmer que la Faſcination vient par fois, ou peut venir du ſeul regard, ſans operation d'aucun mauuais demon, voire ſans y appliquer ou apporter nul mauuais deſſein, ſoit de haine, d'enuie ou d'aucune autre paſſion: ils diſent que cela ſe peut faire par cauſe naturelle, comme nous auons dict.

3 C'eſt vne reſuerie d'attribuer la Faſcination des enfans à la ſeule puanteur & mauuaiſe haleine des vieilles ſorcieres, veu qu'il y en a des ieunes encore plus puantes qui portent tous les iours des enfans ſur le col ſans oul le leſion. *Vairus l. 1. c. 2. de Faſcinat.* rapporte cette definitiõ, mais il n'eſt pas pourtant de cet aduis: ſçauoir ſi la Faſcination prouient de haine ou autre paſſion iointe auec vne forte imagination. Del-Rio au c. de la Faſcination, dict qu'on definit ainſi la Faſcination vulgaire ou poëtiq. bien qu'il ne ſoit de cet aduis.

4 Raiſons de ceux qui diſent que la Faſcination vient du ſeul regard ſans operation d'aucun mauuais demon.

Car il y en a (diſent-ils) qui ont les yeux ſi bruſlãs & pleins de feu, que d'vne ſeule œillade ils infectent les autres, & principalement les enfans : le venin ou faſcination agiſſant ſur eux, à cauſe de la peruerſe & maligne qualité & impreſſion interieure de l'œil infect du Sorcier, lequel agit facilement ſur la delicate foibleſſe de l'œil des enfans tendrelets. A quoy le Poëte Perſe ſemble auoir voulu enſeigner le remede, & empeſcher la Faſcination par ces vers:

Perſe Saty. 2. ad Plocum.

*Ecce auia aut metuens Diuum matertera cunis*
*Exemit puerum frontémque atque vda labella*
*Infami digito, & luſtralibus ante ſaliuis,*
*Expiat vrentes oculos inhibere perita.*

Ou bien des amoureux à cauſe du voiſinage de la racine des ſens, auec les organes de l'imagination: le venin des yeux du Sorcier ayant infecté tout l'air d'alentour, & cet air les yeux de l'amant paſſionné.

En quel ſens on prend ce qu'a dit le Petrarque des yeux larmoyans de ſa Laure:

Petrarque.

*Che dal deſtrocchio, anzidal deſtro ſole*
*De la mia donna, al mio deſtrocchio venne*
*Il mal che mi diletta è non mi duole.*

Voulant dire que tout auſſi-toſt que les larmes ſortirent des yeux de ſa Laure, elles reſauterent en meſme inſtant ſur les ſiens, & la rougeur y parut emprainćte. Laquelle faſcination ou charme aucuns eſtiment venir de l'air qui eſt à l'entour qui donne & faict reiaillir ceſte mauuaiſe qualité de laquelle il eſt plein, ſur ces choſes interieures.

D'autres attribuent ceſte faculté à l'ame, d'autres à la contagion des eſprits, qui ſortent des yeux, & à l'air d'alentour tout enſemble, d'autres l'imputent aux intelligences celeſtes, d'autres à l'imagination, d'autres à la geniture celeſte & à la nature du Sorcier ou enchanteur, d'autres au Demon, lequel auec ſa malignité, peut par permiſſion de Dieu cooperer à ce mauuais effect.

A quoy ils apliquent deſirant prouuer que ceſte Faſcination ſe peut faire par cauſe naturelle, l'exemple des Triballes, des Illiriens, des Bithiers, des Thybiens, des Scythes, des Parthes, & de ceux du Pont, leſquels ayans regardé quelqu'vn fixement & d'vn regard attentif & colere, ils le faſcinoient de telle ſorte, que bien-toſt & preſque en vn moment ils

Plineli. 2. c. 2. Solin ch. 5. Plin. li. 7. c. 2.

mouroient. A quoy ſe rapporte ceſte Sorciere nommée Eriphile dans Manutius, laquelle auoit ceſte faculté, que toute ſorte d'animal qu'elle regardoit eſtoit en meſme inſtãt empoiſonné. Qui a dõné lieu à ce mot *Anus Eriphus*, & qui a celebré cet autre Sorcier nõmé Eſſagon, Legat des Oblogenes peuples de l'Iſle de Cypre, lequel en preſence du Cõſul Romain ſe fit ietter de ſon gré dans vn vaiſſeau de ſerpens, leſquels furent tellemẽt charmez par luy, qu'ils commencerent auſſitoſt à l'amadoüer & reblandir. Comme auſſi Olaüs Magnus raconte, qu'entre les Septentrionaux, les Biarmes ſont excellens enchãteurs: De ſorte que par vn malicieux clin d'œil, ou par vn murmure de certains mots pleins d'enuie, ou par quelqu'autre choſe, ils troublent de façon l'entẽdement des perſonnes, qu'ils les mettẽt hors de toute raiſon, & les ayant faict venir extremement maigres & languiſſans, ils les font perir tout deſſeichez.

Plin. liu 28. Faſcination des ſerpens.

Que ſi la cauſe naturelle, & la raiſon de ceſte Faſcination nous eſt cachée, il ne faut pourtant (diſent-ils) la tenir pour ridicule, veu qu'il y a vne infinité de choſes ſemblables, à la raiſon deſquelles nous ne pouuons atteindre. Auſſi ne faut-il trop curieuſement rechercher la cauſe & raiſon de chaſque choſe, car c'eſt abolir entierement les merueilles de nature, Dieu ayant voulu que les cauſes fuſſent ſi occultes & cachées au ſens humain, afin de nous donner plus de moyen d'en diſcourir, les admirer & de l'en loüer.

Il ne faut trouuer eſtrãge ſi l'hõme a ceſte faculté de faire pleurer les yeux de ſon ſemblable, veu que les aulx & les oignons ont ceſte meſme proprieté.

Et ne faut s'eſtonner ſi l'homme a ceſte faculté dans ſes yeux, veu qu'elle ſe trouue meſme bien ſouuent en pluſieurs plantes. Comme les aulx & les oignons font pleurer, meſme eſtans pelez aſſez loing de nos yeux, tout ainſi que le poiure faict eſternuer. Il ſe trouue auſſi pluſieurs animaux qui peuuent charmer & maleficier, comme il ſe void (diſent-ils) au Baſilic qui tuë de ſes yeux ceux qu'il regarde, és yeux du coq qui donnent effroy au lyon, és loups qui arrachent la voix & enroüẽt la parolle de ceux qu'ils ont deſcouuers les premiers, de la tortuë qui couue ſes œufs & faict eſclorre ſes petits auec ſes yeux, des femmes qui ont le marquis logé en leur maiſon, qui marque les miroirs de certaines taches, des Amans qui ſont portez des yeux aux baiſers & autres attraicts qui les bruſlent inceſſamment, iuſqu'à-ce qu'ils ayent fourny tout à faict la carriere d'amour.

Si les regards des amants peuuent faire languir, maigrir & dessecher.

La veuë à cause du mouuement naturel qui est en elle, ioincte auec ceſt esprit rayonnant des yeux, iette çà & là vne puissance ignée qui brusle le cœur, & le faict desirer de venir aux prises, si bien que n'y pouuant paruenir, il faict languir, maigrir & dessecher les Amans. Il y a des yeux qui ne foudroïent que flãmes & esclairs, & sur tout ils se seruent de l'exemple du Loriot, qui attire la iauniſſe de son seul regard, & des chiens, lesquels combattans contre les bestes sauuages, à force de s'y acharner s'aueuglent & perdent les yeux.

De là vient (adiouſtent-ils) que plusieurs vieilles Sorcieres, ayant ietté leurs yeux impurs & malins sur quelques beaux enfans, les ont tellement maleficiez & enſorcelez, qu'ils en sont morts miserablement, leurs œillades causent l'auortement, la sterilité, & font perdre le laict aux animaux: les cheuaux en deperiſſent & deuiennent maigres, les arbres en deseichent, & les fruicts en empirent & reçoiuent du dommage. Surquoy meſme Vairius asseure qu'vn sien amy luy a raconté, qu'il auoit veu vn homme, lequel ayant apperceu entre les mains d'vn Lapidaire vne pierre precieuse, polie d'vn merueilleux artifice, & l'ayant contemplée fixement, tout sur l'heure elle se rompit d'elle meſme en deux pieces, tant il auoit l'œil plein d'vn puissant venin & fascination.

*Voir. l. 1. c. 3. de Fascina.*

Si nous pouuons receuoir quelque Fascination par ceux meſmes qui nous aiment le plus. Plut. au li. 5. des propos de table c. 5.

Ils ont encore ceſte autre opinion, qu'on peut meſmes estre charmé par ses plus chers & fauoris, & soustiennent auec Plutarque que les peres peuuent de leur seul regard enſorceller leurs enfans. De maniere que bien souuent leurs meres les leur ostent de deuant les yeux, & ne les veulent exposer à leur veuë, craignant l'enſorcellement. Voire adiouſte Plutarque il y en a qui s'enſorcellent eux meſmes, & la raiſon qu'il allegue est, d'autant que toutes les passions demeurans longuement en l'ame, y impriment de mauuaises habitudes, lesquelles apres y auoir longuement croupi & prins force de nature, s'esmeuuent à la moindre occasion du monde, & bien souuent causent la mort aux hommes malgré eux, par la violence de leurs propres & accoustumées passions. Comme vn hõme subiect à la colere, s'en prend bien souuent à ses plus grands amis: car l'accoustumance a vne force merueilleuse de conduire la diſ-

Si on se peut enſorceller & fasciner soy-meſme.

position à ce qui luy est familier : comme celuy qui a accoustumé de broncher, choppe & se heurte à tous coups. Si bien que ceux qui ont contracté en eux mesme vne habitude enuieuse, maligne & Sorciere, s'esmeuuent selon la particularité de leur passion, contre leurs plus grands amis ; & s'estans vne fois esmeus, ils ne font plus ce qu'ils veulent, mais bien ce à quoy ils sont plus enclins & disposez.

Heliodore au liu. 3. de son histoire Æthiopique, le dict encore plus formellement. Et leur raison est, que quand quelqu'vn se pense mieux habitué & pourueu de graces & perfections, & que pour ceste cause il se regarde de tous costez, despriſant tout le reste du monde pour se tenir au dessus, il est en fin contrainct de decliner : & sa bonne habitude allant de pis en pis, on a opinion qu'il se charme luy mesme : ce qui arriue coustumierement és claires eaux, & és miroirs reluisans, car là les rayons des yeux sont repercutez & recourbez, & d'vn reciproque eslancement & comme *per risposta* (dit l'Italien) sont redardez sur leurs maistres, si bien qu'en fin ils sont punis par leur propre venin, comme le basilic qui se tuë, quand il tourne & reflechit sa veuë contre luy mesme, & produisent là dessus les exemples d'Eutelidas & de Narcisse. *Vair. c. 10.*

La principale raison de Plutarque est, que le trop grand embonpoint, ou le trop haut point de santé, vient à retrograder & se perdre, quand on en est venu si auant qu'on n'en peut plus. De maniere que se voyant au dernier poinct de leur plus forte santé, s'ils se mirẽt & s'enuisagẽt bien, ils trouuent que leur corps est proche à changer. *Nam cum corpus maxime valet, veluti in pingui agro, tribuli, spinæ, Cardui, Paliuri, vepres, sentes suffocant sata, & intra pauca temporis momenta, vis infesta morbi corpus corripit, & ignauo lecto torpentia membra affigit. Non illum vlla Cereris voluptas mulcet, nec vina falerna palatum oblectant, & dapes toto orbe quæsitæ. Sed lenta fastidia in ieiunis faucibus regnant : adeo vt Balsama Idumæis siluis sudata, sint ingrata naribus fatuis. Non ipsa voluptas iucunda esse potest. Interea decor formæque venustus languescit moriens, vt flos succisus aratro. Pallor occupat ora, macies artus extenuat, vires defluunt, vox debilis vix per infirmas fauces ductatur, & quæsitas magno laboribus opes in nullos possidet vsus.* Ainsi (adiouste il) estant sur la pente, *& per habitus vitium, in deterius tracti, seipsos fascinant.*

Le trop grãd bon-point est subiet au declin.

Voicy encore d'autres raiſons dont ils ont accouſtumé ſe ſeruir, les rayons des yeux, la ſenteur, la voix, la parole, & l'haleine (diſent-ils) ſont des fluxions ou decoulemens qui ſortent du corps des animaux par la chaleur & le mouuement, & lors qu'ils ſont eſmeus & eſchauffez, les eſprits vitaux en prennent vn hauſſement de poux & vn battement plus viſte & preſſé, duquel le corps eſtant agité & ſecoüé, iette continuellement hors de ſoy quelques defluxions. Ce qui ſemble eſtre encore plus propre à la veuë qu'à aucun des autres ſens. Car la veuë eſtant vn ſentimẽt fort leger & mobile, elle reſpand vne merueilleuſe puiſſance enflammée auec l'eſprit qui la digere. Si bien que par la veuë l'homme ſouffre & faict pluſieurs grands effects, & reçoit de notables plaiſirs & deſplaiſirs des choſes qu'il void.

La veuë eſt la Royne de tous les autres ſens, c'eſt la fauorite de l'eſprit, c'eſt auec luy qu'elle a plus de conuenãce que auec tous les autres ſens: car quand il a quelque deſplaiſir les yeux ne le peuuẽt celer, & quand il eſt gaillard & vigoureux ils ſoubſrient, vne peur nous ſuruenant ils ſe troublent, s'il bruſle de courroux, ils eſtincellent & rougiſſent, ſi l'eſprit eſt en effroy & couue quelque profonde penſée, ils demeurent quoy & en repos ne regardans çà & là, ains ſont fichez & cloüez en vn lieu, & comme ſi l'ame ſouffroit Eclipſe, ils ſemblent ſe deſloger de leur place, ſi quelque amy arriue & s'approche de nous ils ſe monſtrent ſeruans & amiables, ſi vn ennemy, ils font incontinent paroiſtre leur deſpit & indignation, en hardieſſe ils treſſaillent, en obeyſſance, ils s'abaiſſent, en faiſant l'amour ils blandiſſent, en haine ils s'effarouchent.

*La veuë eſt la royne de tous les autres ſens.*

Que l'amour eſt comme la Naphthe, laquelle les naturaliſtes diſent s'allumer en la monſtrant ſeulement de loing au feu.

Et quand aux autres maladies ceux qui frequentent des gens qui ont mal aux yeux, facilement prennent le mal & promptement, tant la veuë a de diſpoſition de pouuoir attacher à vn autre le principe de quelque contagion: tout de meſme que le preiudice qu'aportent bien ſouuent des attouchemens nuiſibles.

*Sprenger. in Malleo. q. 15.*

De maniere que les Iuges ſe doiuent donner garde, que les Sorciers detenus en priſon ne leur touchent la main & les bras

bras nuds : ou bien qu'ils ne les regardent, & iettent les yeux sur eux les premiers, de peur qu'ils ne les corrompent par ce moyen.

*Del-Rio lib. 5. sect. 7. de l'Emprisonnemẽt des Sorciers.*

Quand à l'enuie ils soustiennent aussi, qu'elle n'est pas moins subtile à penetrer les ames que l'amour, la jalousie, la colere & autres passions : qu'elle emplit le corps d'vne maligne & pernicieuse disposition, de façon que quand les enuieux viennent à ietter les yeux, & darder leurs rayons sur certaines personnes, s'ils s'en trouuent offencez, il ne le faut trouuer estrange, n'estant chose à laquelle on doiue refuser creance.

5 Si l'enuie a quelque vertu de Fascination aussi bien que l'amour la jalousie, & la colere.

Et à ce propos Plutarque a dit, que l'enuie infecte & enforcelle premierement le propre corps où elle loge, duquel se desbordant par apres elle attainct & s'attache aux autres & les offence, tenans pour certain, que les passions & affections de l'ame, fortifient & renforcent les puissances & facultez du corps : qui faict qu'on euite & destourne tant qu'on peut ces regards malefiques, afin qu'ils soient moins nuisibles à ceux qui les souffrent.

Si la loüange a quelque vertu de Fascination.

Quand à la loüange, Pline raconte qu'il y a en Affrique certaines familles charmeresses, par la loüange desquelles les bestes meurent, les arbres se seichent, & les enfans à veuë d'œil se deperissent. Ce qui se rapporte aucunement au discours qui se trouue au liure de la constance de Lipsius : lequel estant allé en Flandres voir son amy Langius, dés qu'il ietta les yeux sur ces beaux iardins, il commença à les loüer si fort que Langius le tança ; & par forme d'exclamation luy dict, *præfiscine Lipsi*, mot que les anciens souloient dire pour empescher la fascination ou charme qui nous pouuoit porter preiudice sous des paroles de loüange & d'admiration. Ce qui est confirmé par Aule Gele qui dit l'auoir leu dans Pline.

Aule Gelle l. 9 c. 4. *Noctis Attic.*

D'où parauanture est venuë la coustume d'Irlande, où il n'est permis de loüer vn cheual ou quelqu'autre animal, sans dire aussi-tost (Dieu le gard) ou sans luy cracher à l'encontre : que si dans trois iours apres il luy arriue quelque mauuais accident, ils cherchent ce dõneur de loüanges, afin qu'il luy die la Patenostre à l'oreille. Et comme aussi les nouuelles mariées & celles qui s'acouchent, s'estiment infames, si elles ne donnent leurs meilleurs habits à ces donneurs de loüanges, croyans parauenture par tels presens, chasser ou esuiter leur fascination.

Du Chesne au liure des Estats, Empires & Principautez. En Irlande il n'est permis de loüer quelque chose sans dire aussi tost quelque mot de precaution.

D'autres ont dit, que la Fascination se faisoit principalement en loüant, parce que d'entendre nostre propre loüange nous resiouit, & ceste ioye desirant estre communiquée à toutes les parties de nostre corps, elle engendre principalement en nous vne certaine dilatation ou esslargissement du cœur, des esprits, de la face entiere, & sur tout des yeux: De maniere que c'est comme vne ouuerture ou vne porte, par laquelle le venin qui nous est eslancé par le loüeur ou Fascinateur, faict son entrée & nous entame. D'où vient parauanture ceste commune præface, de laquelle nous auons accoustumé d'vser, quand nous voulons loüer quelqu'vn, de luy souhaiter dés l'entrée de nos loüanges, toute prosperité, & le comble de toute bonne fortune. Et au contraire ceux qui sont loüez tournent le visage d'vn autre costé, nõ seulement pour tesmoigner que ceste loüange leur est ennuyeuse, ains afin qu'ils en puissent esuiter la Fascination.

6 Qu'il n'y a qu'vne sorte de Fascinatiõ qui est Demoniaque ou Magique.

Mais ie croy qu'à proprement parler, il n'y a qu'vne sorte de Fascination ou de charme, qui est celle qu'on peut ou doit iustement appeller Fascination Demoniaque ou Magique, qui ne peut venir d'autre-part que du mauuais Demon, ny ne peut estre exploictée par d'autres personnes, que par celles qui ont pacte ou conuention expresse ou tacite auec luy. Or celle-cy comprend la vulgaire ou Poëtique. Si bien que celle dont parle Virgile & les autres Poëtes, & celle que le vulgaire veut ordinairement entendre, lors qu'il parle de la Fascination, n'est autre que la Demoniaque.

Del. Rio de *Fascinatione & Virtus de Fascino.*

Car quant à celle que les Modernes appellent Philosophique, ou naturelle, qui se faict par la vertu de certains animaux, plantes, pierres, mineraux, venins & autres compositions ou agens naturels, sympathies ou antipathies qui sont entre eux, on ne les peut droictement appeller charmes ou Fascinations; Ains ce sont venins, infections & contagions qui tuent le monde, desquelles les Magiciens & Sorciers se seruent, instruicts bien souuent par le Demon auec lequel ils ont pacte exprés, qui leur apprend leur vertu, & la maniere de les appliquer & exploicter.

Car les Demons exercent premierement & employent toute leur puissance naturelle, laquelle espuisée & se trouuant foible & impuissante, & ne la pouuant estendre iusqu'à l'effect qu'ils desirent: ils ont accoustumé d'y mesler des choses

pernicieuſes, propre à procurer les malefices qu'ils taſchent à donner aux perſonnes.

Or pour ſçauoir s'il ſe peut faire par ceſte Faſcination qu'ils appellent naturelle ou Philoſophique, que quelqu'vn ſoit bleſſé és yeux eſtant regardé, ou regardant ceux d'autruy malades, ſuiuant le dire du Poëte:

*Dum ſpectant oculi læſos læduntur & ipſi*
*Multaque corporibus tranſitione nocent.*

Reſpõce à la Faſcination qu'ils veulẽt tirer par cõparaiſon ou exemple de l'amour.

Ils ont accouſtumé de ſe ſeruir de la comparaiſon ou exemple de l'amour: parce que les regards ſont vn principe de l'amour, dardans des fleſches qui penetrent iuſqu'au cœur: d'où vient que l'amant s'extenuë & s'allangourit, voyant la beauté de pluſieurs filles ou femmes, à force qu'il deſire s'approcher ou s'acointer d'icelles: & par le moyen du regard il ſe faict vne telle diffuſion & inflammation qu'ils en reçoiuent du dommage, & en ſont par fois bien malades, voire ils en perdent le ſens n'en pouuant venir à bout.

Qui a faict chanter à vn amant paſſionné pour auoir veu les yeux de ſa Dame.

*O beaux yeux qui vous void & ſoudain ne vous ayme.*
*Eſt priué comme vn roc, d'ame & de ſentiment;*
*Car Amour de vos raiz s'embraſeroit luy-meſme,*
*S'il n'eſtoit empeſché de ſon aueuglement.*

Reſponce à ce qu'on allegue du Loriot.

Tout de meſme croyent ils, que le Loriot ne peut ſouſtenir le regard ny les yeux d'vn homme qui a la jauniſſe. C'eſt pourquoy il en deſtourne ſa veuë, & tient les yeux clos à ceſte rencontre: non pas qu'il porte enuie au malade, mais c'eſt qu'auec ce regard, il eſt bleſſé comme d'vn certain coup ou attaincte.

Quand à la Faſcination qui procede du regard des enuieux, ils diſent auſſi qu'il eſt plus nuiſible que celuy d'vn ennemy: De maniere que quand les hommes ainſi affectez d'enuie ont deſia attiré la malice de l'ame, ils dardent des fleſches comme teintes de venin, ſi bien qu'ils nuiſent à ceux qui en ſont regardez, comme les morſures des chiens ſont plus dangereuſes s'ils ont mordu quelqu'vn pendant qu'ils ſont aigris & en colere: Tout de meſme qu'on tient que la ſemence de l'homme eſt plus efficace pour engendrer, quand elle ſe donne & reçoit auec paſſion & amour reciproque.

Surquoy voicy ce qu'en diſent nos modernes apres l'auoir

Plutarq. aux Simpoſ 5. propos de table 7. Heliodore en ſon hiſt. Æthi. Ariſt probl. 20. Richar. q 12.

deſrobé de Plutarque & Heliodore. Nous voyons (dit Richard) qu'vn homme qui a mal aux yeux, bleſſe par fois vn autre de ſon regard, ce qui aduient, d'autant que les yeux affectez de quelque mauuaiſe qualité, *Aerem medium inficiunt, multum ad hoc cooperante imaginatione illius, qui aſpiciens oculos infirmos imaginatur ſe læsi. Et ego expertus ſum in me ipſo, me quandoque non potuiſſe tenere aciem viſus, niſi cum difficultate, directe contra oculos illius qui infirmitatem patentem in oculis patiebatur.*

De maniere que le defaut que les yeux ont de pleurer touſiours & d'eſtre chaſſieux, ne s'engẽdre que des yeux meſmes & par le regard, tant les yeux ont vne pernicieuſe & dommageable force, pour darder leur propre vice ſur les autres. Ce qu'on eſtime ſe pouuoir faire à raiſon que l'eſprit mal ſain & mal affecté, rend pareillement le corps mal ſain & deffectueux.

Raiſons par leſquelles il eſt prouué qu'il n'y a nulle Faſcination des yeux.

Mais neantmoins nonobſtant toutes ces raiſons, ie tiens que c'eſt vne erreur populaire & choſe fauſſe, que le ſeul regard, & les yeux malades d'autruy, puiſſent charmer ny apporter aucune ſorte de Faſcination à d'autres yeux qui ſont bien ſeins: La nature n'ayant baillé puiſſance ny faculté quelconque aux yeux, de nuire, charmer ou deſtruire aucune choſe, ains ſeulement de voir. Et ſi quelqu'vn nioit cela (dict Varius) il meriteroit d'auoir les yeux creuez ou arrachez.

*Vair. de Faſcino. l. 2 c. 9.*

7 Si la Faſcination ſe faiſoit par le ſeul regard des Sorciers, la viſiõ ſe feroit par emiſſion, ſuiuant l'aduis de Platon: ce qui eſt grandement douteux; c'eſt pourquoy la queſtion en eſt icy agitée de toutes parts.

Et s'il eſtoit vray que les yeux par le ſeul regard infectaſſent le monde, il faudroit confeſſer auec les Platoniciens, que la viſion ſe fit par l'emiſſion des rayons & par action, ce qui eſt faux: car elle ſe faict par paſſion & reception, comme prouue tres-bien Ebulenſis *queſt.* 11. & 14. & Vairus liure 2. chap. 59. *de faſcino.*

Mais afin que chacun en ſoit pleinement ſatisfaict, & par ce que l'opiniõ de Platon pour l'authorité du perſonnage eſt de grand poix, laquelle eſt du tout contraire. Ie mettray icy tout au long les raiſons par leſquelles il taſche de prouuer que la viſion ſe faict par emiſſion, non par reception.

Raiſon de Platõ que la viſion ſe fait per emiſſion. Ariſtot. 3. Metheor.

1. La premiere eſt que les Sorciers faſcinent auec les yeux.
2. Que le Baſilic tuë l'homme de ſon ſeul regard.
3. Qu'vne femme gaſte vn miroir de ſon ſeul aſpect.
4. L'aſpect des loups rend les hommes enroüez.
5. L'Empereur Tybere de ſon ſeul regard eſtõna vn ſoldat.
6. Antiphon voyoit touſiours sõ image au deuãt de ſes yeux.

7. Pourquoy pour y voir plus ſubtilement, appetiſſons nous la prunelle des yeux; n'eſt-ce pas afin que les raiſons & les eſprits qui en ſortent ſoient plus vnis & raſſemblez?

8. Pourquoy eſt-ce que l'œil s'affoiblit en regardant, s'il ne faict nulle emiſſion.

9. Si la viſion ſe faiſoit par reception, & non par emiſſion, il ne ſeroit ia beſoing de tourner l'œil vers l'obiect, car nous verrions les obiects ſans les regarder.

10. Ny la grandeur ny la figure ou la forme des choſes ne ſe verroient, car l'œil eſtant petit ne ſeroit capable de receuoir des choſes ſi grandes.

11. La prunelle dilatée, on y verroit mieux; parce que la reception des obiects en ſeroit plus grande.

12. Des eſpeces contraires ſeroient receuës enſemblement & tout à la fois par meſmes yeux: parce que l'œil peut regarder deux obiects contraires à la foys, l'vn blanc & l'autre noir.

13. En fin vne petite choſe ſe verroit auſſi-bien qu'vne tres-grande, ce qui eſt faulx: car la pointe d'vne eſguille tirant vers le ciel ne ſe peut voir, pource que les rayons ſeparez ne ſe peuuent vnir, à cauſe de la petiteſſe de l'obiect, que ſi nous la voulons voir, il faut nous mettre à coſté.

Ariſtote eſt le chef de l'opinion contraire au liu. 2. de *Anima*. Et aux liures de *Senſu & Senſili*: Lequel a eſté ſuiuy par les Peripateticiens, par Alexandre Themiſtius & Auerroës, qui ſouſtiennent que la viſion ſe fait par la ſeule reception & non par l'emiſſion. *Que la viſion ſe faict par reception, & nõ par emiſſion, ſuiuant l'aduis d'Ariſtote.*

1. Parce que tout ſentiment (*ſenſio omnis*) eſtant vne paſſion, elle ſe doit faire par la ſeule reception, comme l'ouye reçoit le ſon, l'odorat, les odeurs, le gouſt, les ſaueurs, & le tact, les qualitez touchables.

2. Ceux qui ont les yeux humides, voyent touſiours les obiects plus grands qu'ils ne ſont, parce que l'humidité rend les ſpectres plus gros & plus maſſifs.

3. Vn obiect qui a vn grand eſclat, deſtruict le ſens.

4. Nous voyons dans vn miroir l'image ou repreſentation de la choſe qui luy eſt oppoſée: ce qui n'aduiendroit pas, ſi la marque de la choſe ne venoit des obiets au miroir, & n'eſtoit multipliée iuſqu'à luy. *Extellens viſile deſtruict ſenſum.*

5. Ariſtote ſect. 31. probl. demande pourquoy la main droite

trauaille plus proprement & plus parfaictement que la gauche, & neantmoins l'œil & les aureilles voyent & entendent eſgalement. Il reſpond, que les facultez des mains ſe font en agiſſant, & celles des yeux & des aureilles en ſouffrant ou receuant. Or l'vn & l'autre ſens, & l'vn & l'autre organe, ſouffre & reçoit égallement.

Que la viſion ſe faict partie par emiſſion, partie par reception, ſuiuant l'aduis de Galien.

Gallien lib. 7. *de Placitis & de vſu partium*, pour accorder les Platoniciens auec les Peripateticiens, dict que la viſion ſe fait par tous les deux : ſçauoir, en partie par emiſſion, en partie par reception.

Mais auant de mettre & dire ſes raiſons, ie cõtinueray celles qui prouuent que la viſion ſe faict par paſſion & reception, & non par emiſſion.

Du Laurens *in lib. de opera Anatomica, q. 16.* qui a recueilly & aſſemblé les raiſons de toutes ces opinions, eſt d'aduis, que la viſion ſe faict par la reception & non par emiſſion. Et dict que veritablement, Galien eſt ſon Maiſtre : neãtmoins qu'il ayme mieux ſuiure l'aduis d'Ariſtote, *Quem alteram naturam* (dict-il) *ſed eloquentiſſimam appellare poſſum.* Et ſouſtient qu'il n'eſt rien enuoyé de l'œil pour voir la choſe qu'on voit, qui puiſſe ſeruir pour la voir : c'eſt à dire, ny raiſon, ny lumiere, ny eſprit.

Il ſe ſert d'vne demonſtration ou argument qu'il tire d'Alexandre. Ce qui ſort des yeux (dict-il) ou il eſt corporel ou incorporel : il n'eſt pas incorporel, car il ne pourroit ny ſortir ny changer de lieu, comme auſſi les choſes incorporelles ne peuuent eſtre ny reſider dans l'œil comme dans vn lieu.

Il n'eſt non plus corporel : car l'œil ſe deſtruiroit en vn ſeul iour, & ne ſe porteroit ainſi en vn momẽt iuſqu'au Ciel, comme il a accouſtumé de faire, veu que nul corps ne ſe meut ainſi en vn inſtant : à quoy on peut adiouſter qu'il ſeroit diſſipé par les vents. Que ſi cela eſtoit, il y auroit penetration de corps. Que ſi tu veux que l'air cede à ce petit corps lors qu'il ſort : iamais la viſion ne ſe fera & n'y pourra atteindre, car il ne s'y fera vne continuation de ce rayon auec l'œil, ains quelque corps s'interpoſera entre les rayons & les yeux.

Et reſpondant aux rayons des Platoniciens.

1. Que la faſcination ſe face par la ſeule veuë, ſuiuant le vers du Poëte.

*Neſcio quis teneros oculus mihi faſcinat agnos.*

Nous le nions (dict-il) ſi ce n'eſt par Magie.

2. & 3. Que le Basilic & la femme qui a ses purgations, n'infectent pas de leur seul regard; ains parce qu'ils respirent par la bouche, par les yeux, par le nez, & par tout le corps, vne certaine vapeur mauuaise & veneneuse, laquelle estant continuelle infecte l'air.

4. Ce qu'on dict des loups est ridicule.

5. Tybere n'effraya ce soldat par le rayon de ses yeux, mais par vn fier & affreux regard.

6. Antyphon estoit fol, ainsi son defaut n'estoit és yeux, ains procedoit de sa ceruelle.

7. Nous clignons & rastraignons nostre prunelle, affin que les esprits internes ne soient dissipez par quelque lumiere externe.

8. L'œil veritablement s'offense par fois en voyant; mais c'est par l'effort que l'œil faict, pour s'asseurer & affermir à voir ce qu'il veut voir.

9. L'œil se doit tourner vers l'obiect qu'il veut voir, parce que l'obiect ne se faict qu'en droicte ligne.

10. La grandeur ne se reçoit pas; ains seulement l'espece: laquelle estant immaterielle se peut receuoir toute entiere.

11. La dilatation de la prunelle, lasche autant d'esprits qu'il en est besoin pour la reception des obiects.

12. Le blanc & le noir sont receus par l'œil tout à la fois, parce qu'ils sont receus en espece, qui est seulement intentionnelle, immaterielle & incorporelle.

13. En fin si la poincte de l'esguille qui vise en haut, ne se peut voir, c'est que l'obiect n'est proportionné, ny esgal à la veuë.

Galien *lib. 7. de Hipocr. & Platonis Placitis c. 5. & lib. de vsu partium*, pour accorder les Platoniciens auec les Peripateticiens, est d'aduis que la vision se faict partie par reception, & partie par emission.

Aduis de Galien que la vision se faict partie par emission, partie par reception.

Et pour prouuer que la vision ne se faict par reception, voicy ce qu'il dict.

Nous regardons par le petit trou de la prunelle de l'œil; donc si quelque partie ou faculté, simulachre ou qualité des corps qui luy viennent en obiect de dehors, venoit à elle; nous ne receurions iamais ny n'aperceurions la grandeur des choses, comme seroit quelque grande montagne: car pour grande que fust la vision ou spectre, il faudroit

Raisons de Galien que la vision ne se faict par reception.

qu'il entraſt en nos yeux auec vne pareille grandeur: ce qui eſt du tout abſurde.

Il y a encore vne autre raiſon: c'eſt que s'il ſe trouuoit qu'vne infinité de gens regardaſſent meſme choſe tout à la fois, les meſmes images ſeroient portees & receuës en vn meſme moment.

Raiſons de Gallien, que la viſion ne ſe fait par emiſſion.

Que la viſion ne ſe faſſe auſſi par emiſſion, & qu'il n'y ſort des yeux aucun eſprit, il le prouue ainſi:

Si l'eſprit qu'ils appellent (viſuel) ſortoit, il ne pourroit en aucune façon s'eſtendre ou dilater en telle diffuſion, qu'il peut voir & embraſſer tous les obiects expoſez à ſa veuë, que confuſement. Car que ſeroit-ce autre choſe que ceſte goutte imaginaire des Stoiciens, qui eſt meſlee & confuſe auec toute la mer?

Il croit donc que l'eſprit qui eſt porté aux yeux de prim' abord, s'vnit auec l'air qui eſt à l'ẽtour; & que deſlors qu'il l'a touché, il le conuertit & le change, & luy faict prendre la proprieté de ſa nature, ſans toutesfois qu'il paſſe outre ny s'eſtende plus auant. Et cet air qui eſt alẽtour nous eſt (lors que nous voyons) vn tel inſtrument, qu'eſt touſiours le nerf dans le corps. Car l'air qui nous enuironne ſemble eſtre affecté par la rencontre ou concours de l'eſprit viſuel, tout en meſme façon que quand il l'eſt de la lueur du Soleil: car ayant touché ou rencontré le haut ou la ſommité de cet air, incontinent il eſtend la force de ſa clarté ou lueur par tout. Et la poincte de noſtre eſprit viſuel, paſſant par les nerfs viſoires, remply d'vne ſubſtance ſpirituelle, quand il choque cet air au premier rencontre, faict en luy quelque alteration, laquelle eſparſe du long & du large par ce corps continuel qui nous enuironne, tout auſſitoſt s'eſtend & eſparpille par tout. Ce que nous voyons clairement eſtre de meſme en la force & vertu du Soleil: car ſi nous luy oppoſons quelque corps ſolide entre deux, nous verrons auſſitoſt, l'air luy eſtant deſrobé ou ſouſtraict, qu'il eſt deſtitué de lumiere, comme celuy qui pendant qu'il prend & iouyt d'vne mutation continuelle, eſt illuſtré: mais non deſlors qu'ayant receu quelque mutation, il n'y perſeuere plus. Car s'il eſtoit ainſi la lumiere y demeureroit encore quelque temps, voire meſme ce qui l'eſclairoit eſtant oſté.

Tout de meſme auſſi, ſi tu couppe vn nerf, toute ceſte partie qui aura eſté ſeparee par ſectiõ de la continuité du cerueau, ſe

ſe rendra incontinent ſtupide. Il eſt donc notoire qu'il aduient vne pareille & preſque ſemblable affection à tous les deux, aux nerfs & à l'air. Auſſi ont-ils de leur propre nature quelque certaine reſſemblance, & nommément en ce qui concerne la choſe qui les change. Ils ſe reſſemblent en égale continuité, & ont touſiours beſoin d'vne aſſiduelle & recente information, comme fait auſſi l'air qui nous enuironne quand il eſclaire.

L'œil donc, ſuiuant l'aduis de Galien, vſe & ſe ſert de l'air comme d'vn inſtrument. Or l'air luy eſt vne telle ſorte d'inſtrument pour la cognoiſſance de ſes propres ſens, que le nerf eſt au cerueau. De maniere que la meſme raiſon qu'il y a du cerueau au nerf, de meſmes eſt-il de l'œil à l'air. *Aer tale eſt inſtrumentũ, oculo ad proprietum ſenſibilium dignotionem, ſicut nerus cerebro.*

Et la veuë differe en cela des autres ſens, qu'ils attendent que la choſe ſenſible leur ſoit preſentée & miſe au deuant, ou offerte. Au contraire la veuë par le moyen de l'air s'eſtend, *ad coloratum*, qui faict que tout ſeul auec la couleur, il prend & la grandeur & la forme de la choſe veuë. Ce que ne peut nul autre ſens, ſi ce n'eſt par fois le tact ou l'attouchement, & encore par accident.

Auſſi eſt-il concedé à la ſeule veuë (outre ce que nous auons dict) de pouuoir diſcener & la ſituation & la diſtance du corps colloré, nul autre ſens n'ayant ceſte faculté.

Donc la ſeule veuë de tous les autres ſens, touche & paruiẽt à ſon propre ſenſible, par le moyen de l'air, s'en ſeruant non comme d'vn baſton, ains quaſi comme d'vn membre auec lequel il a conformité & quelque affinité. Et ceſte grace luy eſt cõcedée à luy ſeul, auec ceſte autre, qu'il puiſſe regarder par reflexion. Et à iuſte raiſon a-il eu beſoin de ceſt eſprit eſclairant, qu'il luy influë d'enhaut, affin que rencontrant l'air auec quelque certaine ſecouſſe, il ſe rendit ſemblable. *Sola viſio inter omnes ſenſus, attingit proprium ſenſibile mediante aere.*

Nous dirons donc tres à props, que l'inſtrument de la veuë eſt lumineux, celuy de l'ouye aërien, celuy de l'odorat vapoureux, celuy du gouſt humide, celuy de l'attouchement terreſtre. Et c'eſt ce que Empedocles vouloit ſignifier par ces parolles.

*Conſpicimus terram Tellure, liquore liquorem,*
*Aere naturam Aeream, ignem cernimus igne.*

Donc la viſion par l'aduis de Galien ſe faict partie par emiſſion, partie par reception. Toutesfois le plus grand ad-

uis est celuy d'Aristote & des Peripateticiens, qui est l'aduis de du Laurens, que *visio fit sola receptione vel susceptione.*

N'obste l'argument de Galien, qui dit que si la vision se faisoit par reception, elle se feroit *patiendo*, tellement que tout le monde y verroit également, & les yeux seroient égaux, & nul homme ne les auroit ny plus larges ny plus estroits qu'vn autre, ce qui est absurde: parce que l'experience nous apprend, qu'en la veuë il y a vne tres grande difference: tous ne voyans les obiects qui leur sont mis au deuant d'vne mesme sorte.

Car quoy que la vision se face par passion & reception, il ne s'ensuit pas pour cela, que tout le monde y voye également & que les especes soient portées à tous en mesme façon, l'eau reçoit les especes d'vne façon, l'air d'vne autre, & la glace d'vne autre; comme aussi faict vn miroir caue, vn courbé, vn plainier: Bien que toutesfois rien ne se reçoiue que par passion ou susception, car ils ne iettent pas des rayons d'eux mesmes, afin qu'en iceux les especes soient imprimées.

En outre nous pourriõs aussi leur obiecter, & leur dire, donc par la mesme raison tout le monde orroit ou entẽdroit également: car l'audition se fait seulement par passion, que sera ce donc tout de mesmes cõme les miroirs les plus nets & polis, ou ceux qui le sont moins & ont la glace moins nette, ou bien ceux qui sont composez au dedãs & au dehors de diuerse matiere, representent les obiects ou images qui leur sont mis au deuant plus clairement ou plus obscurement, plus prés ou plus loing: Ainsi dans les yeux de tout le monde, la vision ne peut estre ny semblable ny égale.

*Lampas est actus medij per lucidi.*

Donc pendãt qu'vne lãpe, qui est l'acte du moyẽ lumineux, tire ou extrait les especes des choses, & les couleurs de la matiere, & les porte par le milieu de l'air à l'instrumẽt du sens qui le doit faire voir; c'est à dire à la prunelle de l'œil, & à l'esprit qui est caché en icelle: la vision se forme. Car l'espece portée, agit par le moyen du sens, & ceste action est appellée vision.

*Visio est insita vis sentientis animæ.*

Donc la nature du regard, & la faculté d'y voir, est vne vertu ou faculté de l'ame sensitiue, de laquelle pendant que l'instrument bien disposé, sçauoir l'œil, est orné ou affecté, il reçoit les especes au dedans & en soy, & par leur moyen cognoist les choses.

Quand aux Optiques qui croyoient que la vision se faisoit

par emiſſiõ, entre pluſieurs choſes qui les ont trõpez, c'eſt premierement & principalement celle-cy, que l'arc en ciel qui paroiſt dans l'eau, n'eſt pas veu cõtre la muraille par toute ſorte d'yeux, ce qu'il faut auoüer: il ne faut pas pourtãt cõclurre; Donc c'eſt l'œil qui faict l'arc en ciel, ains il ſe faict, parce que les gouttes d'eau reçoiuent la lumiere par certaines lignes, & par d'autres du tout point, ainſi les yeux rendẽt ceſte lumiere par ces lignes. De maniere que l'œil n'enuoye & ne iette rien, ains c'eſt que l'air eſt peinct pour toutes eſpeces.

C'eſt pourquoy en quelque part que l'air eſt terminé ou borné de quelque ſuperficie, tout incontinent l'eſpece paroiſt, & l'œil auſſi par meſme moyen.

Qui eſt cauſe que ſi quelqu'vn regarde l'œil de celuy qui voit l'arc en ciel, il verra en ſa prunelle l'arc en ciel, & vn tiers le meſme arc en ciel en la prunelle du ſecond, & le quatrieſme dans celle du troiſieſme: & neantmoins il n'eſt point enuoyé des rayons iuſqu'au ciel par les yeux de ces gens-là.

Par ainſi la viſion ne ſe faict, ny par emiſſion comme les Optiques ont maintenu auãt Ariſtote, ny partie par emiſſion, & partie par reception comme Galien ſouſtient, ains par la ſeule reception, comme Ariſtote & toute l'academie des Peripateticiens a ſouſtenu.

Or par tous ces argumens, raiſons & diſcours ie recognois que c'eſt la plus celebre de toutes les queſtions touchant les operations des ſens, tant à cauſe du doubte, & de l'opinion que de la creance des autheurs qui l'ont diuerſement agitée.

*Franciſc. Valeſ Philoſophicarum & medicarum. Queſt. lxxx. de modo quo viſio fit.*

Franciſcus Valæſius grand perſonnage & Medecin du Roy d'Eſpagne Philippe II. eſt d'aduis cõtraire à celuy de du Laurens Medecin du Roy Hẽry IIII. qui ſouſtiẽt l'aduis d'Ariſt. & des Peripateticiens, lequel au liu. des ſens & des choſes ſenſibles aſſeure, que la viſion ſe fait dãs l'œil meſme, receuãt les images ou eſpeces des choſes non corporelles ains indiuiduës, ſans qu'aucune faculté ou puiſſance ſorte ou opere en l'air. Et dit Valeſius contre du Laurẽs, que ceſte opinion d'Ariſtote luy peut eſtre iuſtement ſuſpecte, puis que le meſme Ariſtote ſon Autheur l'a ſouuent renoquée. Car en ſa Phiſique liure cinquieſme de la generation des animaux chap. 1. il ſe trouue qu'il a ainſi couché ces mots. Ceux qui ont les yeux cauez & enfoncez peuuent voir de loing, à cauſe que le mouuement ne ſe diſſipe point en l'air, ains va en droicte ligne: teſmoignant clairement par là, que la puiſſance viſiue

Du Laurens ſouſtiẽt l'aduis d'Ariſtote & des Peripateticiens, qui eſt que la viſion ſe fait par receptiõ. Valeſius ſouſtient contre du Laurens, que la viſion ſe faict par reception & par emiſſion.

ſort & ce faict par emiſſion. Et au 3. des Meteores ch. 4. vn certain homme (dit-il) auoit touſiours ſon image deuãt ſoy: Ce qui arriuoit ainſi, pour ce que les rayons de ſes yeux reflechiſſoient & rebondiſſoient contre luy meſme, à cauſe qu'ils eſtoient ſi affoiblis & extenuez de maladie, qu'ils ne pouuoient pas repouſſer l'air qui eſtoit deuant eux, & qui cõme eſloigné & condenſé, luy ſeruoit de miroir; Où encore icy on void combien clairement Ariſtote dict, que la viſion du miroir ſe faict non par la reflexion de l'image, ains par les rais de la veuë, qui eſt par emiſſion.

Puis il adiouſte. Mais ie ne puis que ie n'admire comment ce grand Philoſophe a depuis oublié ceſte opinion; & voyant vne ſi grande & exacte memoire en ſes autres doctrines, ie veux preſumer auec Galien, qu'Ariſtote recognut ſon opinion aucunement abſurde, & qu'à eſcient il la changea: car ie penſe que les Ariſteliciens ne peuuent reſpondre ny decider ceſte queſtion propoſee, ſans qu'ils reforment leur opinion, tout ainſi qu'a faict l'autheur d'icelle, Ariſtote.

Cet homme s'appelloit Antiphon,

Il faut donc que cet homme dont nous auons parlé cy-deuant, euſt pour ſe voir ainſi touſiours deuant ſoy, où les rayons de ſa veuë reflechiſſans, ou l'eſpece: Mais il n'appert point que l'eſpece reflechiſſe, quoy que la veuë de l'homme fut extenuée & affoiblie, c'eſtoient donc les rayons de la veuë qui reflechiſſoient, & par ainſi il appert clairement qu'il faut de neceſſité que la puiſſance ſorte pour voir.

Valxſius eſt d'aduis que la viſion ſe fait par emiſſion & par receptiõ, ſelon l'aduis de Galien.

Puis approuuant l'opinion de Galien, il dict. C'eſt donc l'aduis de Galien, que les couleurs engendrent & multiplient des eſpeces de leur meſme & propre nature, pour les tranſmettre iuſques à la prunelle de l'œil: Et en outre qu'il y a quelques eſprits animaux qui ſortent iuſques à l'externe ſuperficie de l'œil, & que là quelque lumiere celeſte de meſme nature que la lumiere du Soleil, par laquelle ſeule l'air ne peut eſtre eſclairé, ſe conjoinct auec la lumiere externe. Et ſuiuant ceſte opiniõ, l'air reçoit par ceſte illuſtration, l'influxion de la vertu viſiue, tout ainſi que les nerfs. De ſorte que l'air nous ſert d'vn millieu dãs lequel nous voyõs. La ſeule viſion ſe fait donc en l'air & en l'œil; car ces deux milieux ne ſont qu'vn.

De là nous inferons aucunement, que l'air eſt ſenſible & ſent, à cauſe que nous voyons par l'air; non pas comme les Stoiciens diſoient, que nous voyons par l'air, comme nous ſentons par le baſton. Car lors que nous touchons quelque

choſe auec vn baſton, l'attouchement ſe faict en la main, mais vne ſeule impulſion ſe faict par le baſton: aucune faculté n'influë dans le baſton, ſi faict bien dans l'air. Donc la viſion ſe faict par deux moyens, ſçauoir eſt par l'entree des eſpeces, affin que les couleurs ſoient veuës, & que le propre inſtrument de la veuë ſoit alteré: & par la ſortie de la faculté, affin que la diſtance & la grandeur ſoient meſurees & recognuës.

La difference qu'il y a en cecy eſt, qu'il faut neceſſairement que l'eſpece de la couleur obiectee paruienne iuſqu'à l'œil: mais il n'eſt pas neceſſaire que la puiſſance viſiue touche la choſe veuë: car de vray & en effect, elle ne touche pas les Aſtres, mais elle les void, quoy qu'eſloignee d'eux. Neantmoins nous ſommes trompez en la diſtance & en la grãdeur, quand nous les apperceuons de loing. D'où s'enſuit, que la lumiere eſt requiſe, non pour la ſeule faculté, ny pour les ſeules couleurs; ains par l'vn & par l'autre. Pour les couleurs, à cauſe que leurs eſpeces ne ſe peuuent multiplier dans les tenebres: pour la puiſſance, à cauſe que la ſeule clairté des eſprits animaux, n'eſt pas ſuffiſante d'illuſtrer l'air, ſi ce n'eſt qu'elle ſoit conioincte auecques la lumiere externe.

Vn fort argument nous reſte à diſſoudre (dict encore Valæſius) il s'enſuit (direz-vous) ſi la lumiere eſt neceſſaire non ſeulement pour les couleurs, mais encore pour la puiſſance, que le feu ne peut pas eſtre veu de loing par des yeux qui ſont en vn lieu obſcur: car la clairté des yeux ſeroit amortie par les tenebres, comme dict Galien. Mais l'experience nous monſtre le contraire: car nous voyons le feu d'vn lieu obſcur, voire plus la nuict eſt obſcure, plus il eſt veu de loin reſplendiſſant.

Galien ne deſmeſle point ceſt argument, que neantmoins il n'a pas, comme ie croy, negligé: car il eſt difficile à diſſoudre. Toutesfois voicy la ſolution que nous auons inuentee.

Veu que l'air nous eſt comme vn membre pour voir, l'air illuminé eſt comme vn nerf conſtitué en bon temperament & compoſition: l'air qui eſt priué de toute clairté, eſt comme vn nerf entierement obſtrus: mais ſi cet air eſt eſclairé de ceſte ſplendeur interne, ou d'vne ſplendeur externe, foible & extenuee, il eſt comme vn membre ſtupide, & quaſi inepte ou inutile.

Tout ainſi donc qu'vn nerf ſtupide, qui n'eſt pas encore

tout à fait inſenſible,ſent vne vehemẽte & forte paſſion,mais ſi elle n'eſt vehemente & forte,il ne la ſent du tout point;ainſi la flãme ſe void en l'air eſclairé ſeulement de cette lumiere interne:les couleurs qui ſont des flammes,mais petites & fort temperees, ne peuuent eſtre veuës que dans l'air eſclairé de l'vne & de l'autre lumiere.

Valeſius dict beaucoup d'autres choſes ſur cette queſtion.

Il dit beaucoup d'autres choſes ſur ce ſubiect,que ie ſupprimeray de peur d'eſtre ennuyeux, parce que les curieux le pourront voir tout au long dans ſon liure.

Que s'il me falloit interpoſer mon iugement apres celuy de tant de grands perſonnages,l'experience & la nature ſemblẽt preſque nous forcer d'eſtre de l'opiniõ de Gal.& de Valæſius, qui eſt que la viſion ſe fait par tous les deux: ſçauoir par emiſſion & par reception. Et quand nous ne ſerions de ceſte opinion, ſi y a-il beaucoup plus d'apparence de croire,que la viſion ſe faict par reception, ſuſception, ou paſſion, que par action ou emiſſion.

Que le ſens de la veuë ne peut faſciner, ſoit paſſif ou actif.

Et reuenant à noſtre faſcination, ſi le ſens de la veuë eſt paſſif,il ne peut faſciner ny charmer. Que s'il eſt actif,il ne peut faire autre choſe que comprendre les eſpeces qu'il a en obiect, & par conſequent il ne peut nuire par aucune ſorte de charme:eſtãt certain que la veuë n'engẽdre qu'vne ſimple cognoiſſance des obiets qui luy ſont repreſẽtez & mis au deuãt.

D'ailleurs la veuë eſt quelque certaine choſe,qui demeure & ſe tient ferme en ſoy,& non vne action ſe ruant ſur autruy, & paſſant d'vn obiect à l'autre. C'eſt pourquoy Ariſtote recognoiſt la lumiere comme ne bougeant de la maiſon, & comme choſe naturelle aux yeux, & non pas pour ſortir d'iceux & ſe renforcer par la rencontre d'vne lumiere.

Outre cela ceſte façon de ſentiment repugneroit à tous les autres ſens, leſquels exercent leur action en receuant & comprenant les eſpeces des choſes,& non pas en pouſſant & dardant hors de ſoy quelque choſe. Que ſi cela ſe faiſoit ainſi,l'action de la veuë ſeroit debilitee, à cauſe d'vne ſi grande ſaillie de rayons. Et d'autant que la vertu du ſentiment ſe contregarde & cõſerue en la chaleur,ſi tant de rayons ſortoiẽt touſiours à la foule hors des yeux,la puiſſance de voir deuiendroit froide,&en ceſte ſorte la veuë ſeroit deſtituee de ſa vertu.

Et ne faut receuoir la cõparaiſon ordinaire des plantes,ny l'argument qu'on fait des beſtes aux hommes,l'hõme eſt bien

d'autre nature, & ſe trouueroit entr'eux beaucoup plus de differentes qualitez, que de conuenance. Outre que ceux qui parlent de la nature des animaux, & qui adiouſtent, à ce qu'Ariſtote & Pline en ont dit, n'ont pas l'aduantage qu'a eu Ariſtote, lequel trouua ſon maiſtre Alexandre ſi volontaire, qu'il commanda à tous Bergers, Veneurs, Fauconniers, & autres qui ſe meſlent de nourrir toute ſorte d'animaux, qu'ils euſſent à luy venir rendre compte de ce qu'ils en ſçauoient, pour luy donner moyen d'en eſcrire plus certainement.

La cõparaiſon & argument qu'on faict des plãtes ou des beſtes aux hõmes, n'eſt bonne pour faire accroire qu'il y a és perſonnes nulle autre ſorte de faſcination que la demoniaque. Et la deſcription des animaux faicte par Ariſtote, il y a mille bourdes, cõme l'experience nous faict voir tous les iours.

Cecy ſont de pauures villageois, ſans foy, ou voyageurs mercenaires qui tirent tous les animaux de leurs pays & repaires, & les nourriſſent & eſleuent en la façon, non du pays où ils ont eſté nourris, & d'où ils les ont tirez, ains de celuy où ils les trãſportent: ſi bien que deſcriuant leurs proprietés, bien ſouuent ils impoſent & donnent mille bourdes. Voire Ariſtote meſme, de qui tous les Autheurs le tiennent, en parle diuerſement: car quoy qu'on die que la Salemandre vit dans le feu, ſi eſt-ce qu'on tient que c'eſt vn erreur populaire: mais la verité eſt qu'à cauſe de ſa grande froideur, elle reſiſte longuement au feu, mais en fin elle y bruſleroit & mourroit. Et quoy qu'Ariſtote ait laiſſé par eſcrit, qu'il y a certains petits animaux en Chipre qui viuent dans les fournaiſes, le feu y eſtant bien allumé, ſi eſt-ce que Galien dit qu'eſtant en ce pays là, il s'en enquit exactement, & trouua que cela eſtoit faux. Surquoy le meſme Ariſtote au 4. des Meteores a deſtruit ce qu'il en auoit dit, par ces paroles, *Nullum animal adhuc nouimus quod viuat in cere, multo minus quod viuat in igne.*

Virus f. 52. Reſponce à ce qu'on dit que les aulx & oignons font pleurer.

Et pour venir au particulier des plantes & des animaux, ce n'eſt merueille que les aulx & les oignons facent pleurer, & le poiure eſternuer: car il ſort de toutes ces choſes certains corps inſenſibles, qui sõt portez tout autour de nous, & deſquels l'actiõ & la force eſt diuerſe, qui ont puiſsãce de nous eſmouuoir.

Reſponce à l'argument qu'on faict du Baſilic, que comme il a cette vertu de faire mourir de ſon ſeul regard de meſme la ſorciere iettant les yeux ſur quelque enfant. *Fernel de ſympathia l. 2. c. 6. Ætius.*

Et quãd au Baſilic, on dit qu'il a vne marque ou tache blanche ſur le haut de la teſte, cõme s'il eſtoit orné d'vn diadeſme, & comme ſi par ceſte marque, il eſtoit declaré par la nature le Roy de tous les animaux és choſes veneneuſes: neantmoins *ſolo ſibilo*, il chaſſe tous les ſerpens venimeux. Et dit-on que ſon venin ſe guerit par le venin de la Muſtele; il n'eſt donc pas le plus venimeux de tous les animaux. Et y a meſme des plantes qui le ſont plus que luy, veu qu'on tient que ſi quelqu'vn ſe laue les mains du ius de Rue ſauuage, qu'il pourra toucher

toute ſorte d'animaux venimeux, ſans qu'ils exceptent le Baſilic. Ainſi c'eſt vne folie de croire qu'il tuë ceux qu'il regarde à force de venin qu'il a aux yeux, car c'eſt vn animal qui ne ſe trouue point, & ce que les Philoſophes en ont dit, eſt ſelon l'opinion commune, & puis dire auoir veu à Naples les Cabinets de l'Imperione où il y a toute ſorte de ſerpens, leſquels il ſçait ſi biẽ droguer & enbaumer, qu'ils ſe tiẽnent vne infinité d'années ſans ſe conſommer, voire ſans ſe deffigurer; mais il ne nous en mõſtra iamais, nous n'en viſmes non plus à Bologne dans ce rare Cabinet d'Achilles Aldrourandus: & s'ils en euſſent eu, ie croy volontiers, que la rareté & difficulté d'en trouuer, les euſt conuiez auſſi-toſt à nous les monſtrer & publier, que cent mille autres choſes rares qu'ils nous mirent deuant les yeux.

Mais prenons le cas que le Baſilic ſe trouuaſt, il eſt certain qu'il ne pourroit nuire par ſes eſprits viſuels, ouy bien pluſtoſt par ſon haleine venimeuſe, rendant par ſon ſiflemẽt, vne exalaiſon peſtilẽtieuſe. Non plus croy-ie qu'il meure pour s'eſtre regardé dans l'eau ou dãs vn miroir: la raiſon eſt qu'il n'y peut ſortir aucũs eſprits des yeux qui puiſsẽt faire cet effect: & quãd bien il en ſortiroit, ils ne luy pourroiẽt apporter nul dõmage, eſtant de ce naturel de contenir en ſoy certain venin qui eſt né quand & luy, qui ne pourroit eſtre nuiſible à luy-meſme.

Reſponce à ce qu'on dit que s'il n'y auoit point de Baſilic, l'Eſcriture ſaincte n'en feroit point mention cõme elle faict.

Et bien qu'il en ſoit faict mention en l'Eſcriture ſaincte, c'eſt qu'elle a touſiours accouſtumé de referer ce qui peut ſeruir pour l'inſtruction des hommes, ſuiuant le commun dire de tout le monde. De maniere que les Docteurs ont accouſtumé de prendre le Baſilic pour Sathan, qui s'eſt tué luy-meſme, en tant que par ſa gloire & ſuperbe il s'eſt priué luy-meſme de la grace de Dieu.

Ils font la naiſſance du Baſilic ſi eſtrãge qu'il eſt preſque impoſſible de la croire.

Auſſi font-ils ſa naiſſance ſi eſtrange, qu'il n'y a nul moyen de la croire. Car on dit que quand vn coq commence à entrer ſeptieſme, neufieſme ou quatorzieſme an de ſon aage, qui eſt la decrepitude: il faict vn œuf vers Iuin, Iuillet ou Aouſt les plus chauds iours de l'Eſté, qui s'eſt formé de l'excrement pourry de ſa ſemence, ou d'vn ord & bourbeux amas d'humeurs: & de cet œuf ils aſſeurent que ſort le Baſilic; ce qui eſt tres malaiſé à croire, perſonne ne s'eſtant iamais amuſé à voir faire vne ſi eſtrange experience, puis qu'ils diſent qu'il a la force de tuer celuy qui s'amuſeroit à le voir.

Pour

Pour le coq qui engendre vne extreme douleur au lyon, ie confesse qu'il y a ou peut auoir vne certaine anthipathie entr'eux: mais outre qu'aucuns disent que ce ne sont pas ses yeux, lesquels parauanture sont plus solaires que ceux du lyon, ains que c'est son seul chant qui l'espouuante: ie puis asseurer en toute verité, que i'en ay veu faire l'experiẽce toute contraire en presence de plus de cent personnes, deuant Monsieur le Cardinal de Sourdis en la ville de Bordeaux, par le commandement duquel & à ma priere, desireux d'en voir l'essay, vn coq fier & bien cresté, fut ietté par trois fois sur vn lyon, lequel ne bougea iamais ny ne s'esmeut, quoy qu'il chantast & & coquelisast hautement pour esueiller le lyon, & qu'on le luy presentast deuant ses yeux de fort prés: Bien est vray qu'estant couché sur ses pattes, le coq luy ayant esté ietté droictement sur les yeux, il voulut se l'oster de dessus auec vne de ses pattes, retournant neantmoins desdaigneusement en sa place sans se remuër.

*Responce à l'argument qu'on veut tirer du coq enuers le lyon.*

Pour les loups qui arrachent la voix & enroüent ceux qu'ils voyent les premiers, c'est vn conte faict à plaisir; & si cela estoit, i'aymerois mieux l'attribuer à l'espouuante qu'il donne à celuy qui le void par vn rencontre inesperé, qu'à tout autre chose, d'autant que la crainte & l'effroy engendrent le froid, lequel couppe les conduicts, qui empesche la sortie de la voix.

*Responce à ce qu'on dict que les loups peuuent enroüer & destrober la voix.*

Pour la tortuë les Naturalistes ne disent pas qu'elle couue ses œufs auec les yeux, mais bien craignant qu'on les endommage, elle ne retire ses yeux de dessus iusqu'à ce que ses petits soient exclos, la chaleur seule de la terre, estant capable pour les faire esclorre, comme on void és lezardes & autres animaux, mesme és poissons, qui ne laissent pas de couuer & esclorre leurs œufs dans l'eau.

*Si la Tortuë peut couuer ses œufs auec les yeux.*

Pour les femmes qui ont leurs purgatiõs qui laissent certaines taches ou marques empraintes dans les miroirs à mesme instãt qu'elles y iettẽt les yeux, il s'en fait vne infinité de mauuais contes, lesquels ie tiens pour fabuleux; Comme quand ils disent, qu'estans en cet estat, si elles tournoient toutes nuës en quelque piece de terre ensemencée en bled, elles feront tomber les chenilles, vermisseaux, les escarbots & autre vermine qui rongent l'espy. Et Pline raconte, que si elles iettent les yeux sur des ieunes plantes de vigne, elles en sen-

*S'il est vray ce qu'on dict que les femmes tachent les miroirs, lors que le marquis est en leur maison. Et vne infinité d'autres choses estranges qu'on en dict.*

*Plin. l. 11. c. 11. de Fascino.*

ſentiront le dommage à iamais ; que la ruë & la lierre en meurent, que des nois muſcades portées par elles en cet eſtat deuiennent ſeiches & ſans gouſt, que les abeilles en quittent leurs ruches, que les lins quand ils ſont cuits en noirciſſent, que les trenchans des raſoirs s'eſmouſſent, que le fer s'en empoiſonne & ſe roüille, les iumens pleines en auortent non ſeulement par l'attouchement, mais auſſi par le ſeul regard d'icelle ; & qui plus eſt les chiens ayant gouſté du ſang menſtrual deuiennent ſi furieuſement enragez que leur morſure eſt incurable.

Mais quand bien il ſeroit ainſi, ce n'eſt pas de leur regard que procedent tous ſes mauuais effects, puis qu'il eſt deſia prouué clairement, que la veuë ne ſe faict par le dardement des eſprits viſuels, ains par la reception des eſpeces viſibles. Donc les eſprits qu'on croit communement que iettent les yeux, ce ne ſont pas ceux qui tachent les miroirs, ains ſe feroit pluſtoſt les vapeurs qui ſortent de la bouche & du nez, dequoy l'experience fera foy à qui en voudra prendre le ſoing, ou pour mieux dire ce ne ſont pas les eſprits qui eſchappent & ſortent de la propre ſubſtance des yeux, qui impriment ces marques : ains ce ſont les humeurs qui deriuent & procedent du cerueau, & decoulent par la circonference de la boitte des yeux.

*Fernel. l. 2. c. 16. de Abdit. rer. cauſ.*

Voyez ce qu'en dict vn fameux Medecin, *Anum ſolo oculorum intuitu & radio naturaliter pueros aut infantes faſcinare non facile credam : ſunt qui perſuadere contendant in Anus menſtruam purgationem ſupreſſam in corpus omne redundare, tempore venenatum reddi, ſpiritus inficere eoſque potiſſimum qui ab oculis foras exiliunt, hos aërem contaminare, pueros & tenellos infantes faſcino ledere. quæ rationes parui ponderis ſunt. menſtrua purgatio quum Anubus ex ætate & naturæ præſcripto deficiat, neque ipſis neque aliis eſt incommodatura. Quin etiam tum prægnantes, tum quibus ex morbo ſuppreſſi ſunt menſes, multo vehementius pueros faſcinarent. Adde quod non oculis modo, verum etiam halitu & expiratione efficacior vis eſſet.*

Si le Loriot guerriſſoit la jaunifle, les Princes & grands Seigneurs en eſtans malades, on iroit

Quant au loriot c'eſt vn erreur populaire qui s'eſt eſcoulé par le monde comme vne fauſſe tradition ; & ay veu pluſieurs perſonnages de qualité, ayans la iauniſſe, aſſiſtez de notables Medecins bons naturaliſtes, qui n'ignoroient pas que les liures & la fauſſe tradition leur attri-

buoient ceſte gueriſon, leſquels euſſent trouué des loriots & fuſſent-ils eſté cachés dans les nuées, qui n'ont iamais recherché ce remede.

recherche cet oiſeau iuſqu'au ciel.

Quand à l'amour, i'entends ceſte forte paſſion d'amour qui nous violente par fois ſi rudemẽt, qu'il nous ſemble que nous ſoyons non ſeulement charmez, ains tout à faict forcenez: ce ne ſont pas les yeux qui nous chargent ce mal, le regard de la choſe aymée n'infecte ny n'offence aucunemẽt l'eſprit de celuy qui bruſle d'amour, ains c'eſt ſon ſeul amour. Si bien que chacun eſt cauſe & autheur de ſa paſſion, & des maux qu'elle entraine. L'amoureux loge plus volontiers en ſon imagination, l'effigie & le portraict naturel des beautez excellẽtes de celle qu'il aime, que ſon amour, lequel ne peut ſe former en ſa teſte auec tant d'ardeur par le premier traict des yeux: ains il requiert quelque autre choſe. Il n'eſt pas tourmẽté de ce qu'il eſt regardé de la choſe aimée, ce ſont ces propres yeux qui luy ont cauſé le mal, & non ceux de ſa dame. C'eſt qu'ayant ietté ſes yeux ſur elle, il l'a priſe plus qu'il ne doit, puis il la deſire, & entre en conuoitiſe de la poſſeder, & ſe la faire ſienne.

Sçauoir ſi l'Amour eſt vne eſpece de Faſcination qui ſe charge par les yeux.

Et qu'il ſoit ainſi comment pourroit-on attribuer l'amour de tous ces ieunes Samiens au charme & faſcination des yeux de ce rare portraict que fit le peintre Cteſicles, *commendatur enim Cteſicles, quòd marmoream ſtatuam tanta induſtria confeciſſet, vt Samij adoleſcentes eius potiundi deſiderio in templo pernoctarent.*

Ce n'eſt donc pas proprement le regard de la choſe aimée qui charme, ains ceſte conuoitiſe & ſalle cupidité qui eſt en l'eſprit de l'amant. Car il ſe voit ordinairement que pluſieurs autres, ſoit qu'ils regardent, ou qu'ils ſoient regardez, ne ſont rauis d'vne telle folie.

Zorobabel eſtoit ſi eſperdu de l'amour d'Aſpame ſa concubine, qu'elle le ſoufletoit comme vn eſclaue, & luy oſtoit le Diadeſme de deſſus ſa teſte pour en orner ſes cheueux, indignes d'vn tel ornement, iuſqu'à le faire rire & pleurer quand bon luy ſembloit.

Zorobabel amoureux d'Alpame ne fut prins & charmé par les yeux.

Eſtoit-ce les yeux d'Aſpame qui faiſoient cet effort? c'eſtoit ſa concupiſcence, & la volupté effrenée qui auoit allumé ceſte paſſion en luy, qui luy faiſoit endurer toutes ces indignitez.

Ie confeſſe bien que la ſeule premiere veuë donne quelque occaſion & entree à l'amour, parce que les yeux qui ſuiuent l'eſprit, ſont meſſagers des paſſions de l'ame, & aux premieres rencontres : la veuë reçoit l'obiect de la beauté & le porte à l'imagination, lequel obiect eſtant remué & contourné par la fantaſie, cela eſt cauſe que l'homme iuge & eſtime que ceſt obiet eſt plus digne d'eſtre aimé qu'vn autre. Neantmoins ce n'eſt pas pource qu'il void vn bel obiect de ſes yeux exterieurs : car ordinairement les abſens ſont plus tourmentez de l'amour que les preſens: mais c'eſt d'autant qu'il a touſiours cet obiect en la penſee, lequel il eſtime plus qu'il ne faut, & ſe l'imaginant plus grand qu'il n'eſt, il allume luy-meſme le feu pour ſe bruſler, & preſte des amorces à ſon ardeur.

Les yeux meſſagers ordinaires du faux Amour.

I'aduouë auſſi que les yeux qui ſemblent n'auoir eſté donnez à l'homme principalement que pour viſer vers le Ciel, & pour ſe conduire en la terre, ſeruent preſque tous les iours à noſtre fouruoyement : les regards inconſiderez nous donnans de mauuaiſes penſees, comme Meſſagers ordinaires du faux amour.

Si la Faſcination ou charme en amour dependoit des yeux, la plus part des femmes & filles en Italie & Eſpagne ſeroient charmees.

Que ſi la faſcination ou charme en amour, dependoit du ſeul regard de celuy qui regarde, ou eſt regardé, cela auroit principalement lieu en Italie, ou en Eſpagne, où les femmes & les filles eſtans comme priſonnieres, n'ont ny conuerſation, ny commerce quelconque auec les hommes, non pas meſme auec leurs parẽs plus proches: Et ne leur reſte moyen ne commodité pour faire l'amour que leurs yeux, auec leſquels ne bougent preſque tout le iour de leurs ialouſies, elles cherchent inceſſamment leurs amans. Et n'eſt merueille ſi par fois elles s'y prennent & engluent, veu qu'en ce pays-là, les ieunes gens ne pouuans s'approcher des dames par les ruës où elles ne vont point, ny moins en leurs maiſons, où ils n'ont point d'entree, quelque proximité qu'il y ait : il faut de toute neceſſité qu'eſtans aux ialouſies, elles voyent ceux qui s'arreſtent, iugeant à l'œil, que celuy-là vray-ſemblablement les aime & courtiſe, qui prend peine de ſe tenir tout le iour au deuant de leurs maiſons, & qui en ſes promenades paſſant & repaſſant, hauſſe & baiſſe les yeux pour recueillir quelque œillade & quelque ſigne, lors que la ſolitude de la ruë leur en donne la commodité ; & cela aduenant en meſme façon, & par meſmes repriſes, vne infinité de fois, & les amans s'obli-

geans d'ailleurs à guetter leur ſortie aux Egliſes ( car elles ne vont gueres ailleurs ) & s'aheurtans à leur ſuitte: il eſt impoſſible ne voyant iamais qu'vn meſme ſubiect, & vn meſme homme qu'elles ne conçoiuent quelque amour, lequel elles nourriſſent ſelon le merite des perſonnes qui les recherchẽt. Si bien que par fois les hommes qui portent la clef des cadenas, dans leſquels l'honneur des Dames eſt renfermé, les forcent de les aymer & d'eſchapper, deſnoüãt & deſſerrant toutes contraincts.

La prudence des Italiens a parauanture choiſi ce moyen charmeur de recherche, parce qu'il donne moins d'occaſion de ſoupçon aux marys & parens, quoy qu'ils fuſſent preſens. Ils croyent que les yeux ( & fuſſent-ils priſonniers ) font plus d'effect en amour que la parolle: quand ce ne ſeroit que l'amy & l'amie, ſe peuuent regarder tout à la fois, & pourtant ils ne peuuent parler tous deux à la fois, qu'auec confuſion & ſans ſe pouuoir entendre. Outre qu'en Italie les voir parler enſemble, apporte plus de ſcandale & de ialouſie, que de les voir s'entreœillader.

Mais cela ne peut produire vne raiſon vniuerſelle, auſſi en eſt-il tout autrement en France, où la ſeule prohibition de ſortir de la maiſon, leur faiſant naiſtre l'enuie d'eſtre en conuerſation, & aller au Bal, aux Comediens, & par tout, & hanter toute ſorte de compagnies: Se viſiter, s'approcher, parler, dire & eſcouter tout ce qu'on veut: faict que la veuë & les œillades, ne ſont que les plus foibles inſtrumens pour eſtre prins & enſorcelez d'amour. Si bien qu'vne belle Dame ſe preſentant & œilladant tout le monde en quelque cõpagnie celebre, n'en ſçauroit bleſſer vn ſeul, & ſes regards n'auroient nulle autre ſuitte, que pour faire admirer ſa beauté & perfection, mais non pour s'y attacher, & les hommes pour beaux & auenans qu'ils ſoient, encore moins. Les laſciues & filles de ioye pourroient en ce poinct beaucoup plus par leurs careſſes effrontées, que les plus belles par leurs regards.

9 Les œillades ou regards des plus belles ſont pieces muettes qui n'ont charme que pour les idiots. Les grenouilles paroiſſent Dianes à qui eſt bien amoureux. *Quiſquis amat ranam, ranam putat eſſe Dianam.* L'amour des Courtiſanes

Qui me faict dire que les regards des plus belles ſont pieces muettes, qui n'ont charme ny enſorcellement que pour les idiots; la ſeule beauté n'y pouuant que fort peu, veu que les grenoüilles paroiſſent Dianes à qui eſt bien amoureux, & n'y a point de laides amours. Outre qu'en Italie on a beau regarder les plus belles courtiſanes, leur amitié ( ſi elles en peu-

en Italie eſt mercenaire, & ne ſe conduit que par la bourſe.

uent nourrir) eſt mercenaire & à prix. Nul ne paſſe pour beau, & fut-il vn ſecond Adonis.

Tellement que quand on dit, que le regard de celles qui ſont paſſionnées d'amour, eſt plus malin, plus efficace & propre au mal, lors qu'elles regardent plus fixement & auec plus d'aſpreté: parce que ceſte lumiere ignée qui eſt plus reſplendiſſante & enflammée, adiouſte quelque choſe à ſa beauté: cela s'entend des filles de ioye, ou belles courtiſanes, qui veulent attirer la ieuneſſe à elles, & qui taſchent à venir aux priſes ſans amour ny autre affection que celle de l'argent.

Le prix faict de la diſtinction du vray amour, tout ainſi que de la vraye amie & de la courtiſane. Le prix aporte bien ſouuent de l'infamie. *Non eſt abſurdum* (diſoit quelqu'vn) *in mercede reponere aliquam labem maiorem, nam & Amicæ nomen eſt quam meretricis honeſtius.* Les crimes ſe rehauſſent & s'encheriſſent par le ſeul prix. *Quia merces nihil aliud eſt, quam auctoramentum ſeruitutis.* C'eſt le ſurpoids, qui faict pencher la balance de l'amour (qui eſt vne eſpece de ſeruitude) au decry. Et comme diſoit Socrates, parlant de ceux qui ſe mettent à prix pour enſeigner, c'eſt ce vendre ſoy-meſme que de ſe mettre à prix.

Xenophon lib. 1. Soc.

Il n'y a donc en cela aucune faſcination, ains la bourſe & non l'amour, eſt le leurre certain de tous les deux, car auec icelle & ſoubs l'eſperance de la pouuoir vuider la femme les y appelle ſans affection, & l'homme y paruient de meſme ſans charme ny faſcination tous regards y eſtans inutils.

Lucian en ſon dialogue Philopſeudes.

Ce qui eſt tres-bien deſcrit par Lucian, lequel parlant d'vn grand Sorcier ou Magicien, raconte que Glaucias eſtant perdu de l'amour de Chriſis, ce Sorcier la luy fit venir en certain lieu où d'abord elle luy ſauta au col, & puis (adiouſte-il) *& cum eo verſata eſt quoad Gallos canentes audiuimus.*

Mais en fin il dit que ceſte Chriſis eſtoit femme ſi facile, qu'il ne falloit point de Magicié recherché dans les Hyperborées (comme eſtoit celuy duquel il parle) pour la faire venir en diligence en quelque lieu qu'on euſt ſceu la deſirer. Tellement qu'elle auoit quelque choſe de contraire à tous ces ſpectres dont ſe ſeruent les Magiciens. *Nam ea quidem ſpectra aeris* (dit-il) *ferriue ſonum ſi audierint, fugiunt: illa vero ſi argentum vſpiam ſonuerit accurrit ad tinnitum.*

10 Que les

Voire non ſeulement les yeux, & tous leurs regards artificiels & paſſionnez, ſont inutiles pour enſorceler vn amãt, que

meſme les Philtres dont les amans deſeſperez vſent bien ſouuent par le moyen des Magiciens & Sorciers, n'y peuuent rien operer. Car la verité eſt, que les Philtres eſchauffent bien les femmes enuers toute ſorte d'hommes, mais non qu'ils puiſſent en attirer vne particuliere à aimer particulierement vn ſeul, & la contraindre à quelque amour reglé, où y a vn amour brutal, comme à vne femme eſchauffée par charme & enſorcellement.

yeux d'vn amant pour artificiels & paſſionnez qu'ils ſoient ne peuuent charmer vne Dame, non pas meſmes les Philtres.

Et puis qu'on void qu'il y a ſouuent telle ſympathie & conformité de mœurs entre certaines perſõnes, qu'ils s'entraimẽt s'eſcriuent, ſe loüent & ſe font tous les meilleurs offices qu'ils peuuent ſans s'eſtre iamais veus: qu'on voit des aueugles extrememẽt amoureux, & des femmes riches belles & de bõne part qui les ont aimés & preferés à vne infinité de clairuoyãs, qui eſtoiẽt au plus haut poinct de la rouë de fortune: qui pourra ſouſtenir que les yeux des Dames puiſsẽt charmer les hommes de façon, qu'ils ſoient malgré eux contraincts d'obeyr à leur paſſion, ny des hommes non plus?

On a veu des femmes de bonne maiſon aimer des aueugles & les preferer à des Gẽtils-hommes clair-voyans, qui auoient de tres beaux yeux.

Pour les vieilles Sorcieres qui ont fait tomber le monde en cet erreur, & deſquelles on ſe plainct le plus, meſmes pour les beaux & ieunes enfans. La verité eſt que leur regard eſt ſi foible & debilité par l'aage, qu'elles n'y voyẽt du tout point ou fort peu, à cauſe des groſſes rides & tayes redoublées qui eſpaiſſiſſent & debilitẽt leur veuë; qui faict que les eſprits viſuels ne leur decoulent pas du cerueau en telle abondance, qu'ils ſouloient faire en leur ieuneſſe. Ces vieilles donc n'y voyant gueres, & ne poſsãt de leurs yeux que de foibles eſprits, il eſt impoſſible que ce grand effort de charmer puiſſe loger en leur regard.

Si les ſorcieres peuuent de leur ſeul regard charmer les enfans.

A la verité on eſt venu là, que vulgairemẽt on vſe de ce mot de faſcination & de charme pour exprimer toute ſorte d'illuſion & præſtige. Et croit-on qu'en tous maux nouueaux, dont les Medecins & naturaliſtes ne trouuent la cauſe, ny leurs remedes dans Hypocrate, Galien & leurs autres liures, qu'il y a quelque faſcination ou enchãtement, croyans qu'elle vient ou des yeux ou du ſouffle ou de l'haleine ou de l'atouchement ou de la parolle des Sorciers.

11 Le ſeul aſpect ou regard des ſorcieres ne peut charmer ny donner mal quelcõque ſi le diable n'y a part. Del-Rio l. 3. in c. *de Faſcinatio.*

Il faut neantmoins croire que par le ſeul regard des yeux on ne peut charmer ny dõner mal quelconque: ce regard ou aſpect n'eſtant accõpagné d'autre choſe que du ſimple & vray naturel. Auſſi eſt-ce la reſolutiõ de l'Egliſe & la croyãce qu'vn

bon Chreſtien en doit auoir, comme verifie Abulenſe 4. 18. Nous reprenons (dit-il) auec toute l'Egliſe la faſcinatiõ vulgairement entenduë: car ceux qui parlent ſuiuant l'opinion du vulgaire, aſſeurent que les enfans tendrelets, les faons, & pareillemẽt tous les autres animaux domeſtiques, ſont quelquesfois charmez & faſcinez, ne ſçachans que c'eſt que faſcination.

La Faſcination vulgaire ou poëtique n'eſt qu'vne reſuerie ſuperſtitieuſe. *Scalig. de ſubt. exercit. 349. Valeſ. ſacr. philoſ. c. 68. Du Laurens lib. 11. hiſtor. Anatom q. 1. Richard. lib. 3. q. 12. Ciruel part 3. de ſuperſtit. cap. 5.*

Ainſi il faut tenir ceſte faſcination vulgaire ou Poëtique, que tout le commun croid venir du ſeul regard conioinct auec vn deſir ou imagination malueillante, pour non naturelle fabuleuſe & pleine de ſuperſtition. Et c'eſt l'aduis de Scaliger Valeſius & du Laurens grãds Philoſophes & Medecins, confirmée par Richard Abulenſe, Ciruel, grands Theologiens, appuyez de S. Baſile, lequel en ſon homelie de l'enuie s'en moque ouuertement.

La Faſcination philoſophique ou naturelle ne peut eſtre appellee Faſcinatiõ qu'improprement, ains c'eſt vne eſpece de cõtagion ou infection qui peut agir ſur les enfans, & ſur tous autres ſubiects qui ſont en diſpoſitiõ de la receuoir.

Pour la Faſcination Philoſophique ou naturelle, ce n'eſt point auſſi vne faſcination, & ne la peut-on nommer ainſi qu'improprement: car c'eſt veritablement vne contagion ou infection. Tenant pour veritable, que naturellement & ſans charme & faſcination, quelqu'vn peut eſtre offencé par le regard d'vn autre: & que celuy qui frequente vne perſonne qui a mal aux yeux, peut fort facilement & promptement prendre le mal. Tenant pour certain que les aulx & oignons peuuent faire pleurer, & le poiure eſternuer: veu que ſi l'odeur ſaute au nez, comme elle faict indubitablement à ceux qui en ſont proches: il eſt fort croyable que les meſmes eſprits qui la portent font encore cet effect, & ſautent aux yeux: leſquels eſtans chaſſieux & pleureurs, ou ſubiects au rhume tant ſoit peu, font bientoſt voir des larmes, tout de meſme qu'on voit és yeux de ceux qui ſont enuironnez de fumée.

Mallæus f. 340. Les bons Iuges ne peuuent eſtre charmez par les ſorciers.

Non pas vn Iuge, comme nous ont laiſſé par eſcrit les Inquiſiteurs d'Allemagne, qui ont creu qu'il eſtoit en la puiſſance des Sorciers, de corrompre & charmer tellement les Iuges, qu'ils ne peuuent executer ſur eux aucune ſorte de tourmens ny ſupplices. Ce que ie ne puis croire des bons Iuges, & qui ſont bien en la grace de Dieu, s'ils ont vne bonne ame, & s'ils ſont de bonne foy. Car pour les autres qui ne ſont de bon alloy, la verité eſt que bien ſouuent la curioſité les perd, Dieu le permettant ainſi, comme nous auons prouué ailleurs plus amplement.

Ie loüe

Ie loüe neantmoins auec le P. Del-Rio la coniecture de Valæſius, qui dit que les petits enfans graſſets, tendres & potelés, ſont volontiers regardez, baiſez & maniez de chacun. Et de tant que le ſupreme embonpoint penche incontinent & viſe vers ſon contraire, qui eſt le deſchet & l'indiſpoſition: & qu'eſtans veus en leur meilleur eſtat inopinément ils viennent à deſcheoir & tomber en vn moment en maladie: le vulgaire ſoupçonneux n'entẽdant la cauſe d'vne ſi ſoudaine mutation, la reiette ſur les yeux de ceux qui l'ont baiſé, loüé & careſſé, & de tant qu'il eſt paſſé par les mains & careſſes de pluſieurs, & qu'il eſt malaiſé que quelque vieille de rencontre ne l'ait veu & manié comme les autres, on luy attribuë plus volontiers le malheur de cet accident qu'à tout autre. Ce qui a ſuiuy des enfans, aux animaux, & des animaux aux plantes, bleds & autres fruicts.

Coniecture de Valæſius ſur ce qu'on tient cõmunement que les ſorciers iettẽt de leur ſeul regard certain faſcination ſur les enfans.

Mais en fin Plutarque confeſſe que quand les petits enfans ſe trouuent mal, qu'on en attribuë la cauſe à faulſes enſeignes à ceux qui les regardent.

Aduis de Plutarque ſur la Faſcination des enfans. *Plut au Simpoſ. l. 5. c. 7.*

Prenant donc ceſte ſorte de faſcination pour vne contagion & non pour charme, ſortilege ny enchantement, à vray dire & à proprement parler.

Il n'y en aura que d'vne ſeule ſorte, qui eſt vne certaine & par trop vſitée faſcination depẽdante du malefice du Diable, lequel opere auec les Sorciers, & leur faict donner le charme porté par leur conuention.

A proprement parler il n'y a qu'vne ſorte de Faſcination qui eſt la malefique ou demoniaque.

Comme auſſi les Saincts Peres approuuent tous celle-cy, enſemble les autres Theologiens: Outre que la confeſſion des Sorciers nous l'apprend, & l'experience rapportée par tous ceux qui leur ont faict le procez ſur la magie & ſortilege, le teſmoigne & deſcouure manifeſtement. Dequoy nous auons raporté des exemples tres-veritables, confirmez par des Arreſts des compagnies ſouueraines.

Et tels eſtoient les Tryballes, Yllyriens, Bithies, Telchines, Thibiens, Marſes, ſortis de Marceus fils de Circé, & autres dont parlent Pline, Aule Gele, Solin & Iſidore, inſeſtes non ſeulement aux ieunes enfans, ains aux hommes faicts. Ce qui ne ſe peut faire par raiſon & cauſe naturelle, laquelle ſeroit cognuë & curable par les Medecins: leſquels neãtmoins ſont contraints lors qu'il y a du charme, de dire qu'ils n'y cognoiſſent du tout rien, & que leurs liures n'en font nulle mention.

Aule Gele l. 2. c. 2.

Comme ils ont n'aguieres raporté s'eſtans aſſemblés auec pluſieurs notables Theologiens pour conſulter la maladie d'vne ieune Dame de Guienne: laquelle allant à nopces, qui eſt vne action de plaiſir, ieune, ſaine & gaillarde, s'eſt trouuée en preſence de deux mille perſonnes, ſi fort affligée d'vn certain charme & faſcination, que toute la Prouince en eſt en admiration & eſtonnement, les Medecins en ignorance de ſon mal, & les Theologiens en priere, laquelle hiſtoire ſe verra vn iour en lumiere, ſi quelque notable occaſion n'y donne de l'empeſchement.

Fernel *de Abditis rer. cauſis. l. 2. c. 16.*

A quoy conuient auſſi l'aduis de Fernel, qui a dit fort à propos. *Si qui forte ſunt in Triballis & illirio aliiſq; regionibus, qui authore Plinio viſu effaſcinent, interimántq; quos diutius intueãtur, ſratis præcipue oculis. Et hoc malum facilius ſentiant puberes, horum cauſam priuatim reddit, naturam in quorundam toto corpore, in aliorum oculis venena genuiſſe, nequid vſquam mali eſſet, quod in homine non eſſet, hæc vero rara, & quaſi miraculo priuatis quibuſdam irrogata.*

11 Comment ſe doibt entẽdre ce mot de S. Paul, *Quis vos faſcinauit.*

Et quant à l'explication des SS. Peres ſur le paſſage de S. Paul aux Galates, 3. v. 1. *Quis vos faſcinauit.* Et entre autres de S. Hieroſme, S. Chryſoſtome & S. Anſelme. Il n'y a point de doute que ces bons Peres recognoiſsẽt par là ceſte faſcinatiõ Diabolique, comme s'ils vouloient dire quel mal'heureux Sorcier, ennemy & enuieux de voſtre ſalut vous a charmez?

A quoy il faut adiouſter ce que Tertulian dit, lequel parlant des Etniques & Payens, attribuë à leur haine & enuie contre les Chreſtiẽs ce mot de *faſcinum*. Et parce qu'il croyoit que le charme ou faſcination eſtoit plus dangereux pour les belles creatures que pour les autres. *Ideo pro remedio velamen capitis virginibus commendat.* Parce que le voile leur ſeruoit d'eſcran pour les garãtir du feu & charme de tous les mauuais regards, attendu que l'Eccleſiaſte, *Nil peius eſſe oculo pronuntiat.* Et les choſes ſales cõme le Higo, le Priape, ou *Faſcinum* qu'on pend au col des enfans pour ſeruir de remede contre la faſcinatiõ, comme dit Varron, ne s'y mettẽt pour autre raiſon que pour deſtourner les yeux de ceux qui regardent les belles filles & enfans: & afin qu'eſtans ordes & ſales & de vilaine veuë, les vieilles Sorcieres ſoient deſtournées de les regarder fixemẽt & auec trop d'attention. Ceſt pourquoy ce grand Medecin Mercurial a ainſi interpreté ou defiy ces ſales portures dont parle Varron qu'on a accouſtumé de pẽdre au col des enfans, *quamcunque rem turpem aptam ad auertendum intuitum.*

Mais ce n'eſt pas que les bons Peres ayent creu, qu'il y ait quelqu'autre ſorte de faſcination que celle que nous appellõs Magique ou Diabolique. Ains c'eſt qu'ils ſe ſont voulus accommoder à l'opinion du commun, & leur donner entendre qu'il n'y a autre que le Diable ou ſes ſuppoſts, enuieux de la bonne doctrine Euangelique, qui leur ait peu imprimer ceſte faſcination ou charme de n'adiouſter foy à la doctrine des Chreſtiens.

Et en ce ſens faut-il prendre ce qu'on dit, que les Lacedemoniens chaſſerent les Orateurs, *quod præſtigiis orationis populũ quo vellent pertraherent & veluti faſcinarent.* Ils chaſſerent l'enfant qui eſtoit allé à Athenes pour apprendre à bien dire, *adiecta cauſa quod rediret inſtructus arte faſcinandi.* Et en ce meſme ſens S. Paul crioit auſſi contre les Galates, *quis vos faſcinauit*, c'eſt à dire, *declamando impediuit ne pareatis veritati.* En quoy cõuiennent Fernel & Rioland qui ſouſtiennent qu'il n'y a point de faſcination par les yeux, ains que c'eſt choſe imaginaire & ſans raiſon.

Fernel & Rioland au traict. *Eſt ne Ars aliqua faſcinandi de Abditis rer. cauſis.*

Il n'y a donc à vray dire & propremẽt parler, que ceſte ſeule ſorte de faſcination Magique dependãte du malefice des Magiciens & Sorciers & du mauuais Demon, lequel opere auec eux moyennãt le pacte qu'ils ont auec luy. Cepẽdant les pauures idiots & ignorans, eſtiment que c'eſt par la ſeule veuë, qu'ils ont ſouffert & encouru tous ces malefices, deſquels ils ont accouſtumé d'eſtre affligez.

A quoy il faut auſſi rapporter ce que les anciens ont dit des Telchines, d'où eſt venu l'Adage Τιλχίνες, & *Telchinum faſcinatio*, dans S. Gregoire de Nazianze, & Sineſius pour deſigner les enuieux Sorciers & enchãteurs, qui auoient pacte auec les mauuais Anges & Demõs. Ce que les Poëtes nous marquẽt bien clairement, lors qu'alludant aux neuf Hierarchies des bons Anges, & aux neuf ordres des Demõns, ils ont dict que ces Telchines eſtoient neuf freres, leſquels eſtãs au cõmencement neuf chiens d'Actcon, furent conuertis en hommes en l'Iſle de Rhodes, cõpagnons de la Deeſſe Rhea qui ſe transformoient en diuerſes ſortes & eſpeces, par fois d'hommes, ayans les pieds & les mains tronquez & deffectueux, & par fois de poiſſons, ſerpens ou Demons, qui eſtoiẽt des Sorciers inſignes, vrais miniſtres de Sathan, qui loüoient & flatoient le monde pour les perdre, faiſans ſemblant de les guerir.

13 Explicatiõ de l'Adage *Telchinum Faſcinatio.*

Et pendant que i'eſcriuoy cecy, on m'a eſcrit que le 8. de Iuin 1618. vne Sorciere de Bearn eſtant arriuée à Bayonne donna de ſon ſeul regard viſiblement le haut mal à deux ieunes filles: car on ne vit qu'elle vſaſt d'aucun attouchement ny autre ſorte de faſcination. Sa diffamation ſeule fut cauſe, les voyant furieuſement attaquées de ce mal, qui iuſques à ce moment n'en auoient eu ſentiment quelconque, qu'on la tira en ſoupçon. Si bien que tout le peuple s'eſtant ietté à foule à voir ce piteux ſpectacle, les voyant proſternées par terre auec des ſymptomes & eſlancemens furieux & cruels, s'eſlança tellement ſur elle, qu'elle fut aſſommée à coups de pierre. Et non contens de cela, ils la couurirent de paille & y mirent le feu. Ce qu'eſtant venu à l'oreille du Magiſtrat, il y accourut & en dreſſa ſon procez verbal, & en fit quelques vns priſonniers. Vous pouuez penſer, cela eſtant arriué de la façon & ſi ſoudainement, que le Diable cooperoit en elle, & que toute la faſcination & tout le mal venoit du pact qu'elle auoit auec luy, & non de la ſeule faſcination de ſes yeux.

14 Le ſubiet des yeux eſt plaiſant & agreable à traicter, mais celuy que les anciens appelloient *Faſcinum* eſt bien ſale & vilain.

Ie lairray meshuy le ſubiect agreable des yeux, pour parler de cet autre *faſcinum*, d'où eſt deriué le mot qui exprime le mal du charme, & celuy d'où anciennement auſſi on prenoit le remede pour le chaſſer. Plinc en parle li. 37. ch. 3. le mot eſt bien ſale, & eſt quaſi honteux de l'eſcrire. Mais puis que S. Auguſtin en parle au 6. liure de la Cité de Dieu ch. 9. il ſemble qu'on en peut parler & l'expliquer, mais auec le plus de decence, & auec les plus hõneſtes parolles que faire ſe pourra.

Cinq poëtes ont laſché ce mot *Faſcinum.*

Cinq Poëtes ſeuls que ie ſçache, ont laſché ce mot de *faſcinum*, Theocrite, Virgile, Ouide, Horace & Catulle: la plus part deſquels ont vſurpé ce mot pour le membre honteux du Dieu Priape. Ouide en parle plus clairement que tous, donnant entendre vne mauuaiſe couſtume des anciens, par laquelle il eſtoit enioinct aux nouuelles eſpouſées de s'aſſeoir ſur ce membre. Surquoy S. Auguſtin liu. 7. ch. 12. de la Cité de Dieu, l'ayant tiré de Varron, dict, parlant des vieilles ceremonies, que les anciens ſouloient faire au Dieu Bacchus: qu'il falloit qu'vne mere de famille la plus hõneſte, attachaſt deuant tout le monde vne couronne au membre honteux de Bacchus, & s'allaſt ſeoir deſſus, comme ſi c'euſt eſté le vray & ſeul moyen de l'appaiſer & le gratifier, pour auoir bonne vinée, & comme ſi on euſt chaſſé tout charme des champs &

prairies, en contraignant vne ſage matrone de faire vn acte ſi ſale en public.

Et Horace l'employe en ce meſme ſens en ces mots.

*Minuſue languet faſcinum.*

Parce qu'on ſe ſeruoit de la defformité de ce membre, quand on vouloit charmer quelqu'vn. Tellement que les Latins, *Vocauerunt Priapum faſcinum, quaſi faſcini depulſorem*, comme on attachoit auſſi à meſme fin le Priape aux charriots triomphans des Romains. *Vt faſcinum in authores retorqueret.* D'où ont eſté tirés les vers feſcinins qu'on auoit accouſtumé de chanter és nopces, croyant que par tel chant, la force de la faſcination eſtoit deſtournée, & les deſnouëurs d'eſguillette, & ceux qui ſçauoient deſenſorceller eſtoient auſſi appellez de ce nom: Voulant dire que comme Priape Dieu des ſemẽces, & gardien des jardins eſtoit adoré és champs; de meſme eſtoit-il inuoqué le iour des nopces, de peur que la fertilité d'auoir des enfans fuſt empeſchée & deſtournée par quelque faſcination. Ce que Lactance aime mieux attribuer au Dieu Mutin, au Giron duquel les mariées ſe mettoient auant que ſe coucher auec leurs eſpoux, afin que tout le monde ſceuſt, que ce Dieu auoit le premier effleuré leur pucelage.

15 Le *Faſcinum* des poëtes d'où eſt venu ce mot de Faſcination, eſtoit vn Priape, & pourquoy, & comment cela.

Et pour monſtrer l'orde & ſale origine de ce Dieu Priape, duquel les anciens ont faict vn Dieu qu'ils ont autresfois adoré, & l'impoſture de leur *faſcinum*, duquel le Diable meſme encor pour le iourd'huy en ſeme les briſées parmy les Sorciers, voicy ce qu'on en trouue par eſcrit.

Orde & ſale origine du Dieu Priape.

Pluſieurs perſonnes ayans conſpiré la mort de Serapis, ils firent vn coffre, & ſe ioüant vn iour en feſtin, chacun à ſon tour entrant comme en riant dans iceluy: quand ce fut à Serapis on le couurit & enferma de la couuerture, où il mourut: Puis on le mit en pieces, deſquelles ſon membre viril fut ietté dans le Nil, d'où apres il s'eſcoula dans la mer, & là il fut deuoré par trois poiſſons, l'Epidaure, Phragre, Oxyrinche

Sa femme Iſis ſe doutant qu'on l'auoit faict mourir, le chercha par toute la Lybie & l'Arabie. En fin elle en ſceut quelques nouuelles. Si bien que nous apprenons de Pline liu. 2. chap. 37. qu'ayant ramaſſé toutes les pieces de ſon mary tant qu'elle peut, elle les laiſſa dans Abato vne des Iſles de la Palu Memphitique, qu'on dit eſtre inacceſſible à cauſe des filamens & de la boüe ou vaze eſpaiſſe qui entoure ladite Palu,

Là eſt ſon corps dans vn tombeau qu'on y a eſleué, & la Palu a eſté appellée Stix, c'eſt à dire Mœror, Triſteſſe.

Mais Iſis n'ay ãt encore parmy toutes ces picces, trouué les patẽtes de naturalité de ſon mary, elle les chercha tant, qu'en fin elle aprint par quelque Nymphe marine, qu'elles auoient eſté mangées par ces trois poiſſons, ſi bien qu'elle cõmanda que les Egyptiens ne mãgeaſſent plus de ces poiſſons, & voulut qu'ils fuſſent ſacrez. Toutesfois elle fit faire & mouler vn Priape d'or, qu'elle appendit au deſſus du temple & l'expoſa au peuple pour l'adorer, comme vne piece principalle, donnée par la nature, propre pour la generatiõ, & neceſſaire pour la propagatiõ du genre humain, & l'appella *Phalum*, laquelle diuinité les Preſtres honorerent de certains ſacrifices: & tout auſſi-toſt les Arabes & Syriens embraſſerent ce culte. Apres ſuiuit toute la Grece, tant Aſiatique qu'Europée, & appellerent ce Dieu propre pour la generation, Priape: Bien que leur Dieu commun Priape, ſoit né comme pluſieurs croyent, chez les Lampſaceniens de Venus & de Bacchus.

Les Iuifs ou Hebrieux l'ont auſſi adoré, & l'ont auſſi appellé Phegon ou Beelphegor, duquel l'ayeule fut Maacha mere du Roy Aſa, comme il eſt dit. Paralipom. 2. v. 16.

16 D'où eſt venuë cette ſale couſtume de porter la forme d'vn membre viril au col, pour empeſcher le charme & la Faſcination.

Or ceſte couſtume ſale & deshonneſte, de porter vn mẽbre viril au col, penſant par iceluy deſtourner la faſcination ou le charme, s'eſt eſcoulée parmy nous vn peu moins honteuſement. Car les peres & meres en Labourt, attachent bien ſouuent vne main de jayet, ou d'argẽt ou de plõb, au col de leurs enfans ou filles, qui a le pouſſe paſſé entre les deux doigts, croyant par iceluy chaſſer le malin eſprit, & tout charme de Sorciers quel que ce ſoit. Ce qu'ils ont tiré du voiſinage des Eſpagnols qui l'appllent Higo, & dit-on que quand on ſe leue de bon matin, & qu'on porte & range ſa main & ſes doigts de la façon, cela leur ſert de preſeruatif contre le charme ou faſcination. Et attribuent cela par mauuais exemple (dit Del-Rio) à certaine Royne.

Il me ſouuient qu'vne fille de Sibore nous dict eſtant ouye deuant nous, que le Diable luy auoit oſté la nuict ſon Higo, mais qu'il ne l'auoit ſceu emporter, & de faict il fut trouué le matin ſur le ſeuil de la porte de la chambre où elle couchoit. Et vne fille nommée Morguy, que nous auions appellée prés de nous pendant noſtre commiſſion, pource qu'elle eſtoit

merueilleuſemene ſuffiſante & entenduë pour cognoiſtre & trouuer la marque du Diable aux enfans & filles qu'on menoit au Sabbat, en portoit touſiours vn. Et de faict celle qui la ſouloit mener au Sabbat, ne l'y menoit plus & ſe tenoit pour remediée. Non pas que ie croye ceſte niaiſerie, que ce Higo en fut cauſe: car ie ſçay qu'elle & les ſiens auoient faict des vœux & de grandes prieres à Dieu, pour la tirer des pattes de Satan, auquel ie veux deferer ceſte grace, & non à ceſte ſale & ſuperſtitieuſe porture.

I'ay auſſi veu vne Sorciere celebre pẽdant noſtre cõmiſſion, laquelle ayant eſté ſurpriſe & deferée, de ce que puis meſme que nous l'auions ouye, on l'auoit encore veuë au Sabbat; elle ne nous en ſceut donner autre raiſon, ſinon que c'eſtoit pour y aller dancer, en quoy elle ne penſoit auoir offencé perſonne. Puis elle nous dit, monſtrant le pouſſe paſſé dans ſes deux premiers doigts, comme on repreſente le Higo par repreſentation commune, qu'elle y eſtoit auſſi allée pour faire la figue au Diable, qui eſt vn geſte fort ſale duquel nous auons auſſi accouſtumé d'vſer en France.

Faire la figue au diable.

Et le Poëte Catulle alludant à ce qui ſe dict communement parmy le vulgaire, que le charme ou la faſcination ne peut endommager les choſes deſquelles on ne ſçait le nombre, a auſſi vſé du mot *faſcinare*, mais en autre ſens.

*Quum nec permunerare curioſi:*
*Poſſint, nec mala faſcinare lingua.*

Trois de ces Poëtes l'ont employé à faire le charme. Theocrite (qui eſt le plus ancien) à le deſtruire & l'empeſcher, *vt non faſciner ter in meum expuiſinum.*

Ie ne veux oublier ce qu'Olaus Magnus racõte des Bothniciens peuples Septentrionaux, leſquels ont vn tel artifice & dexterité à eluder les yeux de ceux qui les regardent, qu'ils changent & leurs viſages, & ceux des autres, en vne infinité de façõs. Car ils changent ſi prõptement l'air moyen, leau ou le corps diaphane, & luy ſçauẽt donner vne autre qualité que toutes choſes qui luy ſont à l'entour ſe voyẽt auſſi-toſt deprauées & chãgées. Ou bien en mouuãt l'air, ils ſçauẽt multiplier les eſpeces, & empeſcher qu'elles ne ſoient portées aux yeux. Ils affectẽt les organes changeans leur ſituation; ils oſtent les pupiles de leur Plan, qui faict que toutes choſes paroiſſent

Olaus Magnus parle de certains ſorciers qui ſçauoient charmer les yeux en mille ſortes.

double. Ce qu'ils font auſſi par fois en déniant à l'eſprit viſible, & à la lumiere interne l'entrée aux nerfs optiques, & cet humeur criſtalin qui eſt le principal inſtrument de la viſion. Tout leur principal artifice conſiſte à varier les obiects. Ils les ſçauent agiter en vn moment, les cacher, les dreſſer, les contourner, & en ſuppoſer de nouueaux. Ils ſçauent prendre, changer & former des corps d'eau, d'air & autres eſlemens quand ils veulent; de façon que les Metamorphoſes des Poëtes, ne ſemblent eſtre faulſes tout à faict, ayant feint que Saturne auoit eſté changé en cheual, Io en vache, Actæon en cerf, Æcuba en chien, Philomele en roſſignol, Daphné en laurier, Clitia en fleur du Soleil, & Arethuſe en fontaine.

Or ſi les hommes par ſemblables artifices & dexteritez, peuuent faire des choſes qui ſemblent eſtre & qui ne ſont point: combien plus viſte, plus dextrement, & plus facilement le fera le Demon & malin eſprit, qui a tant de ſagacité à cacher & deſguiſer ſes fraudes? *Quam magnum* (dit S. Auguſtin) *fuerit Diabolo & Angelis eius, de corporeis elementis aerea corpora facere, quæ caro miretur, aut oculis inſpirationibus ad illudendum humanos ſenſus phantaſmata machinari, quibus vigilantes & dormientes decipiat.*

*S. Auguſt. lib. de Trinitat.*

Ainſi on void clairement que la faſcination ne vient d'aucune cauſe naturelle, ains cela appartient & ſe doit referer aux venins & aux Demons. C'eſt pourquoy encore pour le iourd'huy (dit Valæſius) ie ne ſçay par quel reſpect religieux, tout auſſi-toſt qu'vn pauure ruſtique a nommé le Diable, comme celuy qui a paſſé par ſa bouche ce mot ſale & infect, il a accouſtumé de cracher tout de meſme que contre les faſcinations.

*Franciſc. Valeſius de ſacra philoſ. c. 68.*

Sinon qu'on vouluſt dire auec Auicenne (dit-il) que l'ame de l'homme a vne ſi grande vertu, qu'elle peut auec la ſeule imagination eſmouuoir vne matiere fort eſloignée. Mais iamais homme ſage (dit-il) ne tint ceſte opinion, car alors ce ſeroit vne faſcination de l'imagination & non des yeux.

C'eſt donc vn nom bien ancien que la faſcination, mais il ne ſignifie nul mal naturel, ains vne vaine ſuperſtition, née de l'opinion du vulgaire, de laquelle ny Hypocrate ny Galien ne firent onc mention.

DE L'AT-

# DE L'ATTOVCHEMENT.

1 *Que les ſens ſont les courtiſans de la raiſon, & lequel de tous les ſens eſt le plus grand courtiſan.*

2 *Aduis d'Ariſtote ſur la preeellence de l'attouchement par deſſus les autres ſens.*

3 *S'il eſt vray que nos corps eſtans glorifiez tous les ſens ſeront reſtablis au plus haut degré qui puiſſe eſtre : ſçauoir mon, ſi le Gouſt & l'Attouchement le ſeront auſſi.*

4 *Quoy que l'Attouchemẽt ne chatouille que le corps, ſi eſt-ce que les Amans eſtiment plus les plaiſirs du corps que ceux de l'eſprit.*

5 *Sçauoir ſi les ſorciers peuuẽt auſſi bien charmer & maleficier par le ſimple Attouchement, que par la Faſcination des yeux.*

6 *D'où vient que les Sorcieres quãd elles veulent bleſſer ou faire mourir quelqu'vn par l'Attouchement, ne frappe les perſonnes, & ne leur donnent qu'vn petit coup, le plus leger qu'elles peuuent.*

7 *Exemples & raiſons dont on ſe ſert pour prouuer que le ſeul Attouchement peut nuire ſans aucune operation des demons.*

8 *L'Attouchement de la Remore eſt ſi merueilleux, qu'il a mis le monde en eſmoy de douter s'il y en auoit.*

9 *Malicieuſes et diaboliques façõs dont vſent les Magiciens & Sorciers en cueillant la fougere & la mandragore.*

10 *Guillaume Tooker a fait vn liure intitulé* Chariſma ſiue donum ſanationis, *par lequel il maintiẽt que les Roys d'Angleterre gueriſſent des eſcroüelles.*

11 *Sçauoir ſi vne perſonne qui eſt hors l'Egliſe Catholique, Apoſtolique & Romaine peut guerir les eſcroüelles, ſoit Roy, Roine, ſeptieſme ou autre.*

12 *Si les ſeptieſmes maſles nez à ſuite, par leur Attouchement peuuent guarir les eſcroüelles.*

13 *Que l'hiſtoire de la Pucelle Iane eſt receuë en Italie, en France, & par par tout la Chreſtienté tout autrement qu'en Angleterre.*

14 *Boiſſard à tort d'auoir farcy ſes belles œuures de fauſſeté, ayant dict que ceſte grace & benediction de guerir des eſcroüelles concedée de Dieu à nos Roys auoit ceſſé és enfans d'Henry II.*

15 *Teſtament magique duquel ſe ſeruoient les Alemands.*

16 *D'où vient que les ſorciers gaſtent le bras par leur Attouchement, ſans que la manche reçoiue leſion.*

## TRAICTE III.

Les sens sont les courtisans de la raison, & quel de tous les sens est le plus grand courtisan.

S'IL est vray ce qu'on dit, que les sens sont ou doibuent estre les courtisans de la raison: ce n'est pas vne petite question de sçauoir, quel est le plus grand courtisan de tous les sens, & celuy duquel l'homme reçoit plus de seruice & de contentement, & qui luy est le plus necessaire.

De tous les sens les yeux semblẽt d'abord les plus necessaires.

Les yeux semblent estre d'abord les plus excellens & necessaires, nature les ayant logez au plus haut de la teste pour aduiser comme d'vne forteresse, à pouruoir & guider le reste du corps, voire mesme tous les autres sens.

Et ne sçauroit-on soustenir que pas vn d'eux se puisse passer des yeux, veu qu'on ne peut rien entendre, fleurer, gouster, ny toucher, que les yeux ne l'ayent premierement agrée: les plus belles fleurs du monde se trouuans desagreables, & l'hõme desdaignant mesme de les porter au nez pour les odorer, si les yeux n'en ont trouué belle la couleur & l'agẽcement; comme aussi les oreilles ne peuuent bonnement escouter les vertus & perfections qu'on attribuë au plus habille homme du monde si les yeux n'en ont approuué la forme, & ne l'ont trouué de bonne façon.

Le gouſt ſes plus rares feſtins ſemble auoir beſoin des yeux pour en admirer l'ordre & l'apreſt.

La bouche ne s'ouure pour receuoir les bonnes viandes de quelque rare festin, si les yeux n'y ont trouué l'ordre & l'apreſt beau & agreable: non plus que les mains aueugles incapables d'amour, ne pourroient par nulle sorte de blandices & attouchemens s'insinuer à la bonne grace des Dames si les yeux ne trouuoient le subiet aduenant gracieux & digne d'estre aimé.

Si les mains qui ſont les maiſtreſſes de l'attouchemẽt ſont preferables aux yeux.

Mais à vray dire nature ayant voulu donner la charge de l'attouchement aux mains, il semble que ces mesmes mains ayent quelque aduantage sur les yeux, sur les oreilles, sur la bouche, sur le nez & sur les autres parties desquelles les autres sens dependent, c'est pourquoy elle s'est estudiée de les rendre si parfaites, qu'il y a plaisir d'entendre l'excellence de leur structure, pour bien iuger de l'attouchement.

De l'excellence de la main.

Nature a faict la main en dix pieces ne pouuant loger tant de belles qualitez en vne seule, elle l'a composée de dix

doigts, afin qu'elle fuſt plus forte, & capable d'apprehenſion & de retenuë. Elle a fait chaſque doigt myſterieux, & les a deſtinez à la repreſentation de certaines choſes tres-importantes, leſquelles elle a auſſi accompagnées de quelque ornement. Les Cardinaux, Patriarches, Archeueſques, Eueſques portent dans certains doigts de leurs mains, la marque des principales dignitez de l'Egliſe vniuerſelle, ornãt leurs mains d'anneaux & bagues precieuſes : les ſouuerains Pontifes ſe glorifient de l'anneau du pecheur. Et l'anneau nuptial ſe loge & met par ceremonie en certain doigt, lors qu'on celebre ce S. Sacremẽt de mariage; toutes leſquelles choſes ne ſe font ſans quelque grand & notable miſtere, la main eſt celle qui nous deliure des demons par le ſigne de la croix. C'eſt elle qui nous diſtribuë les benedictions du ciel par celles que la main beniſte des Prelats nous donne en la terre. C'eſt pourquoy il eſt ſi ſouuent parlé dans l'eſcriture ſaincte de l'impoſition des mains.

Et pour venir au particulier de la ſtructure de la main, nature faict les doigts mollets, d'autant que s'ils euſſent eſté faits plus durs, & ſemblables en fermeté à l'os, ils ſeroient moins commodes à prendre, pource qu'ils ne pourroient obeïr n'eſtans ſouples, ny eſtre en rien flechis, ains ils ſe romproient aiſement, comme font ordinairement toutes choſes dures. Les doigts ſont ronds, parce qu'entre toutes les figures, la ronde eſt celle qui eſt la moins diſpoſée à receuoir outrage, comme n'ayant aucun angle eminent qui puiſſe eſtre froiſſé & briſé.

Pourquoy nature a faict les doigts mollets.

Gali. au liu. 17. de l'vſage des parties du corps humain.

Les ongles croiſſent en long, comme le poil, & vn autre ongle nouueau renaiſſant par embas, pouſſe le vieil en deuant, afin qu'au lieu de celuy qui s'vſe aſſiduellement, & ſe conſomme en ſon extremité, il y ayt dequoy le reſtituer & ſuppleer à ſon deffaut.

Pourquoy les ongles croiſſent en long, & l'ongle nouueau renaiſſant pouſſe le vieil par embas.

La main a des os pour mieux exercer ſon action, que ſi les doigts n'eſtoient compoſés d'os, ils n'auroient aſſez de fermeté pour agrapher, & pour eſcrire ou tailler quelque choſe: car les doigts nous trembleroient à cauſe de leur trop grande moliſſe.

Pourquoy la main a des os.

Elle eſt compoſée de pluſieurs os, car elle n'auroit ce mouuement ſi elle eſtoit compoſée d'vn ſeul, & ne pourroient ſeruir que ſeulement és actions eſquelles il faut qu'ils ſoient

eſtendus & non pliez, pour ſe contourner. Elle faict donc vne parfaicte flexion, auſſi bien qu'vne aſſez longue & commode extention.

Elle a garny ces os de chair, mais elle n'a engendré aucune chair au dehors des doigts: mais bien au dedans aſſez ſuffiſamment és parties qui ſont entre les ioinctures, & aux ioinctures bien peu: & à coſté des doigts autant qu'il en eſt beſoing pour remplir l'eſpace qui eſt vuide en cet endroict. De maniere que ioignant & approchant les doigts enſemble, l'eſpace qui eſt entre-d'eux ſe trouue tellement ſerré, garny & rembourré de la chair, que quand bien on voudroit contenir quelque ſubſtance liquide dans la main, elle demeure enfermée ſans pouuoir, ny couler, ny diſtiller.

Combien il y d'os à chaque doigt.

A chaque doigt y a trois os parce que toutes ſes actions ſe font commodement auec ce nombre de trois, & ſont fichez, montez & aſſemblez à la façon de gonds & fiches de portes, chaque ioincture ayant vn auancement ou eminence qui entre dans vne cauité.

C'eſt pourquoy nature apres tant de perfections a donné la charge aux mains des plus nobles & vtiles fonctions qui appartiennent à toute ſorte de creatures, & particulierement celles eſquelles le monde a accouſtumé de loger les Attouchemens de ſes delices, qui faict que leur ayant baillé quelque aduantage ſur toutes les parties du corps, afin qu'elles communiquaſſent ce meſme aduãtage à l'attouchement: il faut croire que bien qu'il ſoit communement logé le dernier en rang parmy les cinq ſens de nature, qu'il a neantmoins obtenu ceſte belle prerogatiue de meriter le premier rang.

La main eſt le vray inſtrument des inſtrumens.

Donc il ſe peut dire que la main qui n'a eſté donnée à l'homme que pour manier & toucher toute ſorte d'inſtrumens, eſt le vray & ſeul inſtrument des inſtruments qui communique ceſte qualité à l'attouchemẽt, & faict qu'on le peut iuſtement nommer l'inſtrument de ſapience ou ſageſſe. C'eſt pourquoy la main a eſté donnée au ſeul homme, par ce qu'il eſt ſeul ſage parmy toute ſorte d'animaux, ayant eſté pourueu d'vn attouchement ſi delicat, qu'il peut diſcerner toute ſorte de qualitez traictables par le Tact, tout de meſme que les couleurs ſe diſcernent par la veuë, les ſons par l'ouye, les odeurs par l'odorat, les ſaueurs par le gouſt.

Digitized by Google

Auec ce poinct decidé par les Medecins, que le cuir ou la pellicule de la main, & autres parties du corps, *erat vere ſenſorium tactus.* De maniere qu'eſtant l'inſtrument pour diſcerner les qualitez qui ſe peuuent toucher, il eſt raiſonnable qu'elle ſoit eſtimée le vray iuge & cenſeur des temperamens, & l'homme qui cognoiſt le temperament de toutes choſes, & qui excelle par deſſus tous animaux, doit auſſi tenir l'attouchement pour reigle & meſure, tout ainſi que l'Orfeure par la pierre de touche ſçait diſcerner l'or pur du faux, & le naturel du compoſé & ſophiſtiqué: & l'Architecte auec la reigle, ſçait recognoiſtre ce qui eſt droict ou oblique, car le droit eſt iuge de luy-meſme, qui eſt la droicture, & de ce qui ne l'eſt pas.

La main eſt l'inſtrument pour diſcerner les qualitez des choſes qui ſe preſentent au toucher.

*Temperamentorum Criterion.* dit Riolan *lib. de Tempe. c. 5.*

Auec les mains & l'attouchement on regle & meſure toutes choſes.

Et quoy que Platon die en ſon Timæe, que la chair meſme que nature a mis en la main pour mieux aſſortir l'attouchement, eſt vne deffence & rampart contre le chaud, contre le froid, contre les cheutes & mauuais rencontres en proportion & ſimilitude d'vn feutre preſſé & foulé, obeyſſant doucement & ſouëfuement à ce qui la touche: car elle a dedans ſoy vne humidité chaude, afin que ſuant l'Eſté, & exterieurement elle donne vn rafraiſchiſſement, qui eſt conuenable & familier au corps, & au contraire l'hyuer auec ſa chaleur elle rechaſſe & reiette moderément la froideur qui penetre exterieurement & nous enuironne.

Pourquoy nature a garny la main de chair.

Si eſt-ce que pluſieurs ont ſouſtenu que ce n'eſtoit pas la chair de la main ny des autres parties du corps, qui formoit l'attouchement, ains que c'eſtoit le cuir, ayant maintenu que *cutis erat organum tactus*: car ſi nous conſiderons la ſtructure de la peau, il y a plus de nerfs qui s'attachent à elle qu'à la chair. Or le nerf eſt le porteur des eſprits ſenſiles, & celuy qui les confere aux ſens. Auſſi eſt-ce la peau qui eſt en ſituation plus proche & voiſine de tous obiects qui ſe pourroient rencontrer, que non pas la chair, car c'eſt la fin & couuerture de toutes les parties, par ainſi, c'eſt elle qui nous admoneſte auſſi-toſt, & nous donne aduis de tout ce qui nous peut nuire ou profiter, ſauf en ce qui eſt du manger, en quoy la chair preuaut la peau, pource que *Alimentũ cutis vniuerſaliter reprobatur.* Contre l'opiniõ des Peripateticiẽs, qui diſent au cõtraire que la chair eſt l'organe du Tact: croyant faulſement que la peau ſent ou cognoiſt ce qu'elle touche par le ſeul benefice de

Qui eſt-ce qui faict ou forme l'attouchemẽt, la chair de la main ou le cuir.

la chair : veu que le nerf qui s'attache à la chair eſtant couppé, Tout auſſi-toſt le mouuement ſe perd, ſans que la chair perde ſon ſentiment: & neantmoins le nerf qui s'attache à la peau eſtant couppé, tout auſſi-toſt ledit ſentiment ſe perd. D'auantage la chair eſtant à nud & non couuerte de peau, eſt plus ſenſible & douloureuſe, parce qu'elle eſt plus laſche & moins accouſtumée à ſouffrir: au cõtraire la peau expoſée nuë à l'air, ne ſouffre & ne ſent nul dommage: comme les dents qui ne ſouffrent & ne ſentent l'air, ſi font bien les autres os deſnuez de chair. C'eſt donc le cuir ou la peau qui eſt l'organe du Tact, & non la chair, auſſi eſt-elle tres-temperée, tenant vne place moyenne contre le ſanguin ou l'exangue d'où elle eſt appellée nerueuſe.

2 Aduis d'Ariſtote ſur la preeellence de l'attouchement, ſur les autres ſens.

Qui a faict dire à Ariſtote que l'attouchement excelloit par deſſus les autres ſens, parce qu'il eſtoit neceſſaire à tous les autres animaux, & ſur tout à l'homme, qui ne ſçauroit viure ny ſe repaiſtre de viande quelconque, ſans premierement la toucher auec les mains: pouuant neantmoins viure ſans les autres ſens, mais non ſans celuy-cy. C'eſt l'attouchement qui diſcerne les choſes vtiles des inutiles, & les bons alimens des venins pernicieux: C'eſt luy qui les ſçait diſtinguer, & qui enſeigne d'embraſſer & courir apres les vns & fuir & eſuiter les autres.

3 S'il eſt vray que nos corps eſtans glorifiez, tous les ſens ſeront r'eſtablis au plus haut degré qui puiſſe eſtre.

Ceux qui ont parlé de la glorification de nos corps, ont bien releué l'attouchement plus haut: car ils ont dit qu'au grand iour de la Reſurrection tous les ſens leur ſeront redonnez, & r'eſtablis auec de telles excellences, qu'il ne ſe trouue preſque des parolles aſſez fortes & efficaces pour l'exprimer.

Sçauoir ſi le gouſt & l'attouchement le ſeront auſſi.

Et quoy que venant à particulariſer celles qui ſeront données au gouſt & à l'attouchement, ils diſent qu'il ſemble que l'vſage d'iceux, ſoit tout à faict inutile en Paradis, puis que le manger, le boire & le toucher ne ſont neceſſaires à l'entretien des bien-heureux.

Le manger, le boire & le toucher ſemblent inutiles lors que nos corps ſeront glorifiez.

Neantmoins puis que la nature humaine doit eſtre ornée & miſe en ſa perfection ſouueraine, en ſon tout & en toutes ſes parties: & que les facultez ſenſitiues ne manqueront au ciel de leurs propres & naturels obiects: Il eſt certain que Dieu leur a preparé tout ce que l'on peut imaginer de conuenable à leurs facultez & deſirs: & partant que le gouſt & l'attouchement auſſi bien que les autres ſens, exerceront tout de

meſmes leurs functions, afin qu'ils ſoient ſalariez au corps des bien-heureux, comme ils ſeront punis en celuy des reprouuez.

Mais il faut entendre que le corps eſtant glorifié n'ayant beſoing d'aliment pour l'entretien de ſon eſtre; A la verité le gouſt qui eſt ioinct à l'attouchement, ne ſera en action pour la delectation d'iceluy, ainſi l'appetit des corps, ſelon l'aduis de S. Thomas, ne conſiſtera ny en quantité de viandes, ny en quantité de breuuages prins en forme de manger ou boire, mais bien vne humeur tres-agreable, laquelle en maniere de ſaliue remplira la langue, & touchera tous les organes du gouſt, non d'vne ſeule delicateſſe comme la Manne, laquelle faiſoit trouuer à la bouche, & ſentir le gouſt de la viande ſeulement que l'appetit deſiroit: Mais de toutes les ſaueurs delectables enſemble, & tout à la fois. Et ce plaiſir ne ſera aucunement corrompu comme le gouſt de nos viandes, qui ne plaiſt & chatoüille que tandis que l'on mange & que l'appetit dure, ains il ſera continuel & à iamais.

S. Thomas 4. part. 982. art. 4.

En fin le ſens de l'attouchement ſera beatifié des doux baiſers & ſaincts attouchemens de Dieu, de la ſaincte Vierge, des Saincts & des chaſtes embraſſemens de nos chers amis & de tous les autres bien-heureux. Et Dieu meſme eſtant au ciel vray ſemblablemẽt ne refuſera ce contentement à perſonne, veu qu'en ce monde il ſe laiſſoit toucher à ces deuots, & ne refuſa le baiſer à Iudas ſeul traiſtre parmy ſes Apoſtres. Et ne pourra ceſte qualité de l'attouchement eſtre empeſchée d'aucune diſtance de lieux, ny interpoſition de corps eſtranger.

De maniere que ſi les damnez par l'action du feu qui les aſſaut, & penetre de toutes parts, ſont plus griefuement tourmentez pour ce qui eſt du corps par l'attouchement ou ſentiment du toucher: par meſme raiſon les bien-heureux doiuent eſtre beatifiez en ce meſme ſens, veu que c'eſt en luy qu'ils ont enduré le plus d'afflictions & d'incommoditez pour le ſeruice de Dieu.

On deffinit l'attouchement, & dit-on que c'eſt vne deprehenſion & recepte des choſes palpables, qui ſe faict lors que ce qui a la vertu de toucher & manier, s'approche de la choſe palpable, c'eſt luy qui iuge des choſes rudes ou polies, & douces à la main, dures ou molles, tendres & gluantes, lubriques & gliſſantes, arides ou ſeiches, chaudes ou froides, pe-

Deffinition de l'attouchement.

ſantes ou legeres. Donc le Tact ou l'attouchement *eſt temperamentorum Critirion*, il l'eſt auſſi des choſes qui peuuent eſtre touchées. Mais par quel moyen, & qui eſt l'inſtrumēt de cela? c'eſt la grande difficulté. *Profecto magna contentione pugnatur de ſenſorio Tactus*, dit vn moderne: Car Ariſtote dit que le cœur eſt par fois *ſenſorium Tactus*, par fois la chair, par fois les nerfs. ce qu'il faut diſtinguer. Car à la verité le cœur eſt le premier, & comme l'original & radical principe, duquel Ariſtote a creu que les nerfs ſortoient, & que la faculté & vertu de ſentir influoit des nerfs au cuir. Ce que pourtant les Medecins attribuent au cerueau, la chair eſt vn moyen interne. Tellement que quand Ariſtote eſcrit que l'attouchement ſe faiſoit ſans nul moyen. Il entend & veut dire ſans nul moyen externe, car il ne ſent ny par le moyē de l'air, ny par le moyen de l'eau, ains il croid que c'eſt par le miniſtere du nerf, *viſen ſifica influente à cerebro ad interiectam carnem*. Mais dit Rioland, *Præſtat cutem conſtituere Tactus ſenſitorium, conſtat enim Tactus ſubiecta carne infinitis neruulis conſperſa*. Et auec ces deux conioinctement & non ſeparément l'attouchement diſcerne & diſtingue la qualité & le temperament des choſes qu'il touche & manie.

*Riol. lib. de Temper. c. 5.*

D'autres diſent que le ſens du Tact conſiſte principalement en la peau interieure des extremitez des doigts, & y eſt plus exacte Mais il doit eſtre ſans aucun excez des qualitez, autrement il ne ſçauroit faire bon iugement, ny eſtre certain combien il y a de chaleur, froideur, humidite & ſeichereſſe en ce qu'il touche. Or telle temperature aduient aux doigts, d'autant qu'ils ſont compoſez de chair qui eſt chaude & humide, & de tendons froids & ſecs, toutes leſquelles parties ou qualitez meſlées enſemble, font la partie ainſi temperée.

Mais dit du Vair, ſoit que la chair ſoit propre à receuoir les qualitez touchables, & ayt en ſoy la faculté de toucher: ſoit qu'il y ait quelqu'autre choſe interieure qui les reçoiue: ſoit que nous accordions que la chair eſt vn ſenſoire ſemblable aux oreilles, aux yeux & aux narines, & qu'au dedans il y ait vn autre corps qui face l'office de ſentir. Soit qu'on attribue au toucher deux ſenſoires, à ſçauoir le cœur & le cerueau, le cœur comme le commencement, & le cerueau comme l'accompliſſement. La verité eſt que le cœur eſt le ſenſoir du toucher, veu qu'il eſpand certains nerfs par tout le corps

*Vair l. 2. c. 10. de Fuſcino.*

deſquels

deſquels tout animal ne ſe ſert qu'à toucher les choſes palpables.

Son organe, c'eſt vn certain nerf qui prend ſa ſource du cœur, & eſt eſtendu par tout le corps en la façon d'vn ret qui eſt couuert de la peau, & meſlé parmy la charnure de l'homme, qui faict qu'il donne ores plaiſir, ores douleur. *Voir lib. 1. c. 4. de Faſcino.*

Que ſi c'eſt le cerueau, il depart des eſprits animaux, par le moyen deſquels toutes les parties du corps iugent des choſes touchables.

Il eſt encor bon de ſçauoir, que l'inſtrument de la veuë eſt aquée, celuy de l'ouye aerée, de l'odorat en partie ignée, en partie acrée, mais celuy du Tact eſt terreſtre & ſe communique au gouſt, car le gouſt eſt vne certaine eſpece d'attouchement. Ce qu'on tire de la doctrine de Pythagoras & de Platon, qui ont deriué les ſens, & ont dit que chacun d'eux auoit ſon propre element, donnant l'air plus ſubtil & prochain du feu qu'on appelle Æther à l'aſpect, l'autre air plus groſſier à l'ouye, le feu à l'odorat, l'humeur eueuſe au gouſt, & la terre à l'attouchement.

L'attouchement à la verité ſemble eſtre le ſens le plus groſſier, & le plus brutal & moins ſubtil de tous; & comme le plus eſloigné de l'entendement, ſon vice a plus de l'animal que les autres. Mais puis qu'il gouuerne la volupté & les plus grandes douceurs de nos plaiſirs, ſi faut-il confeſſer qu'il eſt le maiſtre de l'amour, duquel le but principal & excellence giſt en la iouïſſance charnelle: & ſi bien l'eſprit s'y meſle par fois, ſi eſt-ce que le plaiſir charnel du corps preuaut, rauit & emporte l'homme, l'amour & tous les autres ſens, ne viſent qu'à cét attouchement, qui eſt ſi ſenſible, & ſi delicat & plaiſant, qu'il emporte les mieux ſenſez, & ſi rauiſſant qu'à peine les Philoſophes ny les plus Saincts hommes, en ont peu eſuiter les delices, qui les ont menez à des pechez ſi grands, que pour les expier, il a fallu faire de rudes penitences, & ſouffrir cent mille auſteritez.

*L'attouchement quoy que ce ſoit le ſens le plus brutal de tous: ſi eſt ce qu'il eſt le maiſtre de la volupté & de l'amour.*

Or pour monſtrer que l'attouchement quoy qu'il ne chatouïlle que le corps donne plus de plaiſir & contentement à l'homme que ne ſçauroit faire toutes les autres choſes qui pourroient chatouïller l'eſprit: Ils penſent le prouuer clairement par les experiences d'amour, deſquelles les corporelles ſont plus ſenſibles & apportent cent fois plus de plaiſir & ſa-

*4 Quoy que l'attouchement ne chatouïlle que le corps, ſi eſt-ce que les amans eſtiment plus les plaiſirs du*

corps que ceux de l'eſprit.

tisfaction à l'homme que les ſpirituelles, ſuiuant le dire commun que les amans ont ordinairement en bouche, en honneur de l'amour & de l'attouchement corporel.

*La chair ſent les doux fruicts des voluptez preſentes,*
*L'eſprit ne ſemble auoir qu'vn eſpoir des abſentes.*

C'eſt vne grande pitié, diſent les amans, quand on nous veut faire embraſſer des ombres, & qu'vn pauure amant paſſionné abſent & eſloigné de ce qu'il ayme, eſt contrainct de changer ſon amour & ce plaiſir corporel qu'il recherche, ou parauanture duquel en preſence il auoit accouſtumé de iouyr, en petits auortons de lettres, qui ne ſont que petits poincts & nombres. C'eſt vne pauure choſe que les affections par cœur, comme ſont celles qui ne ſe remuënt que par eſcrit. C'eſt vn pauure attouchement, au lieu d'vne belle Iunon de ne toucher ny embraſſer que des nuées. L'attouchement eſt le vray & propre ſens de l'amour. Il faut que toutes choſes qu'on luy veut repreſenter pour venir à quelque eſſay luy ſoient preſentes, car il n'a nul commerce auec les abſentes.

Et ſi bien la faſcination & le charme, s'il y en a de quelque ſorte dans laquelle le mauuais Demon ne ſoit meſlé, a plus de lieu en ceſte paſſion d'amour qu'en toutes autres actions des mortels: ſi eſt-ce que ceſte meſme faſcination a ſes plaiſirs & delices. Et prenant l'amour pour vne faſcination qui cherche l'attouchement, on peut ramener en ce poinct les belles paroles qui ſe diſent entre les deux amans Clitophon & Leucipe, leſquelles la langue Italienne, pour eſtre plus efficace & flateuſe exprime mieux que toute autre. Dans ceſte hiſtoire il eſt dit que Leucipe ſçauoit enchanter les piqueurs des Abeilles: De maniere que Clitophon fit ſemblant d'eſtre picqué, & ſe mit la main deuant le viſage en la façon d'vn homme bleſſé. Leucipe le voyant en ceſte action, luy demanda où eſtoit ſon mal, il luy dit que c'eſtoit aux léures, feignant ſentir vne tres-grande douleur.

Charme qui s'engendra de certain attouchement entre Clitophon & Leucipe.

*Ella venne* (dit Clitophon) *& acoſto la ſua bocca à la mia come per acquetare il dolore, è baſſamente diceua non ſo che parole, toccando le mie labra à pena, ne la ſomita: è io tacitamente la baſciaua, occultando il ſuono dei baſci. Ella appriua è chiudeua la cõgiuntura de le labra, col mormorio de lincanteſimo, ei baſci faceuano l'incantamento. Allora hauendola io abraſciata, apertamente la baſciaua, il che vendendo ella, dice che coſa fai, ancora allincontro incanti me, l'incantage*

*gione diſſi io, éche amo, è cerco di medicare il mio dolore. Abimſon ferito di nuouo, il colpo ediſceſo al cuore.*

Voila le charme & la Faſcination d'vn amant. Voila la contagion de l'amour procedant du ſimple Attouchement, & Faſcination d'vn baiſer ingenieuſement expliquée. Car l'amant faiſant ſemblant de guerir la piqueure des leures par vn baiſer, ſe trouua nauré dans le cœur.

Surquoy on peut dire que la vierge qui ſe laiſſe ainſi aller à ſon amant par compaſſion, comme fiſt Leucipe, ſemble vn manteau qui ſouffre la pluye pour couurir autruy, auſſi ſouffre-elle bien ſouuent par vn fort leger Attouchement vne roſée nouuelle, par laquelle ſon manteau de virginité ſe gaſte.

Fille qui ſouffre le moindre attouchement de ſon amant ſe met en danger de ſe perdre. *Marc. tom. 1. coll. 3.*

Dequoy les filles en certaines nations, comme en Italie, ont plus d'apprehenſion qu'és autres, ſi bien qu'vn Eueſque dict auoir veu vne fille mourir par le charme & enſorcellemẽt d'vn ſeul baiſer, mais d'vne fa, on toute cõtraire. C'eſtoit vne ieune fille ſi ingenuë & d'vne ſi forte apprehenſion, que ſon fiancé luy ayant deſrobé furtiuement vn baiſer, elle mourut vne heure apres, tant la prohibition & couſtume du païs auoit chargé ſon imagination de la turpitude de ceſte action. Tellement qu'afin que ceſte alliance ne fuſt eludée & deſtruicte, par vn traict d'amour de ſi peu d'importance, ils luy donnerent vne ſœur qu'elle auoit, à cõdition qu'il ne la baiſeroit, qu'il ne l'euſt tout à faict eſpouſée. Eſtoit-ce vne faſcination ou enſorcellement de ce fiancé, puis qu'il luy donna ainſi le baiſer de la mort en ſi peu de temps, par vn ſi foible & leger attouchement. C'eſtoit-il nourry de Napel, comme ceſte fille qu'vn Roy des Indes auoit nourrie, ne luy donnant autre viande pour faire mourir ce grand Alexandre ? encores dict-on qu'elle ne l'euſt pas tué par ſes embraſſemens ou Attouchemens impudiques, mais pluſtoſt par la contagion de ſa ſueur, & de ſon halaine meſlées enſemble.

Vn fiancé ayant dérobé furtiuement vn baiſer a ſa fiancee, l'imagination de la turpitude qu'elle creut eſtre en ceſte action la fit mourir.

Chaque ſens eſt pouſſé & ſe deut & reçoit douleur par la vehemẽce de la choſe qui luy eſt miſe en obiect. Cõme l'œil reçoit leſion d'vn eſclat d'vne trop grãde lumiere, l'oreille par vn bruict trop rude & bruyãt, le Tact quãd il eſt frappé auec trop de violẽce & de ſoudaineté. Ainſi les douleurs de l'attouchement, ſont cõmunement fort rudes & violentes, parce qu'eſtant vn ſens trop groſſier, & logé dans vne matiere tres-

Chaque ſens ſe deut par la vehemence de la choſe qui luy eſt miſe en obiect.

eſpaiſſe, c'eſt le premier & le plus commun à tous animaux, & qui a ſes qualitez tres-efficaces : Tellement que quand elles preuallent & frappent l'attouchement ou le Tact, auec celerité ou rudeſſe, elles excitent la douleur. Ce n'eſt pas pourtant la perception des qualitez nuiſibles, qui faict & engendre la douleur, ains c'eſt l'affection qui naiſt & procede de là. Et comme ceſte affection, ou ce qui naiſt du regard de l'ennemy, n'eſt pas la triſteſſe ou la colere. Tout de meſme l'attouchement d'vne choſe nuiſible, n'eſt pas proprement douleur, ains c'eſt le mal qui eſt ſorty d'iceluy. De façon que comme la colere eſt le ſimptoſme de l'ame, ainſi doit-on croire, que la douleur eſt le ſimptoſme du Tact. Car le Tact ou l'attouchement, n'eſt pas l'vnique & ſimple inſtrument de la douleur, ains la froideur ou chaleur, l'humidité ou ſiccité, la moleſſe ou dureté, la rudeſſe ou douceur, la peſanteur ou legereté, & la mediocrité, la forme ou aſſiette conuenable, ou le poinct & l'eſtat auquel les choſes ſe trouuent, veu que la douleur ne vient des choſes temperées ny de ſes ſemblables, mais bien des diſſemblables contraires, leſquelles ne font ſentir que par offenſion & læſion, de façon que tout ce qui ſera chaud outre meſure, froid, rude, aigu, peſant, ou lors qu'il y aura quelque choſe de trop, cela ſe ruëra incontinent ſur le Tact & engendrera douleur : & ce par la force & efficace de la qualité qui eſt la cauſe proche de la douleur. *Nempe* (diſent les Naturaliſtes) *calefaciens, refrigerans, contendens, ſecans, excedens, aut diuellens* : Ainſi la cauſe de la douleur ne ſera pas vnique, ains il y en aura tout autant de cauſes que le Tact aura d'obiects : mais tout ce qui frappe & ſe ruë ſur le Tact auec violence & ſoudaineté, quoy qu'il apporte douleur tant qu'il agit & meut ce ſens, ſi eſt-ce que dés que la mutation du ſens ſe faict, la douleur ceſſe & s'eſuanoüit.

Sçauoir ſi les ſorciers peuuent auſſi bien charmer & maleficier par le ſimple attouchement que par la faſcination des yeux.

Mais venons à cet autre poinct, ſçauoir ſi les Sorciers peuuent par les ſimples attouchemens faſciner, charmer, enſorceller & maleficier le monde. Car s'ils le peuuẽt par les yeux, & par leur ſeul regard ; ils peuuent beaucoup mieux par l'attouchement qui eſt plus materiel, & plus proche des obiects, & plus ſenſible. De maniere qu'encore que le Poëte Virgile ſemble n'auoir parlé dans ce Vers.

Virgile n'a

*Neſcio quis teneros oculus mihi faſcinat agnos.*

Que de la faſcination des yeux, ſi eſt-ce que tous ceux qui ont traicté ceſte matiere de la faſcination, ont dit qu'elle ſe pouuoit faire par l'attouchement, par le flairer, par la parolle par la voix, & par tous les cinq ſens de nature. Tellement que ſi ce berger dans Virgile ne ſe plaint que de la faſcination des yeux; quelqu'autre pourroit auec plus de raiſon ſe plaindre de la faſcination de l'attouchement, eſtant plus aiſé à vn Sorcier d'enſorceler & maleficier toute ſorte d'animaux en les touchant, que les regardant ſimplement.

On dit que le Magicien ou Sorcier, *Solis oculis non tantum inficit ſed etiam interficit*. Il ſemble donc que s'il y a porté les mains & l'attouchement, qu'il infectera & tuëra beaucoup plus aiſément que non auec les yeux, c'eſt pourquoy quand le mauuais Demon veut que quelque Sorcier enſorcelle par l'attouchement pour affoiblir & elider ceſte creance, il faict donner de ſi petits coups par ſes ſuppoſts, qu'à peine le plus foible animal en pourroit-il mourir; car par fois le Sorcier ne frappe pas ſeulement, ains il fait ſemblant d'oſter quelque feſtu de deſſus les perſonnes, leſquelles ſe trouuent neantmoins meſmes eſtropiées pour certain temps, & bien ſouuent pour toute leur vie.

Nous en auons veu vne claire experience pendant noſtre commiſſion en l'an 1609. Il nous fut menée à Bayonne vne Sorciere celebre appellée Mandibouro, de laquelle vne ieune femme de l'aage de vingt cinq ans ſe plaignoit, de ce qu'enuiron la my-Careſme de ceſte meſme année, cõme elle eſtoit ſortie à l'yſſuë de la Meſſe pour prier Dieu ſur la ſepulture de ſes parens: cette Sorciere la trouuant en cet eſtat faiſant ſemblant de luy tirer officieuſement vne petite plume ou feſtu qu'elle auoit ſur la manche de ſon bras droict, ſans autre plus rude attouchement, il luy print tout auſſi-toſt, vn aſſoupiſſement & vn tremblement de ce bras, lequel pendant cinq ou ſix ſepmaines alloit touſiours ſe formant, auec vne telle langueur de tout ſon corps, qu'elle eſtoit toute decolorée & de my morte. Et au confrontement, il ſe trouua qu'à la veuë de ceſte Mandibouro, le bras & tout le coſté droit de ceſte ieune femme, luy alloient ſi viſte que nul homme auec tout l'artifice du monde n'en euſt peu faire vn ſi furieux branſle, ny mouuement ſi ſoudain. Nous luy fiſmes tenir le bras & la

pas voulu dire dans ce vers qu'il n'y eut nulle autre faſcination pour perdre & gaſter le beſtail que celle des yeux.

Il eſt plus aiſé à vn ſorcier de gaſter le beſtail par le ſeul attouchemẽt que par nul mauuais regard.

6 D'où vient que les ſorcieres, quand elles veulent bien & tout à faire mourir quelqu'vn par l'attouchement elles ne frappent qu'vn petit coup le plus leger qu'elles peuuent.

main par des hommes robuſtes, apres les auoir tenus nous meſmes pour eſtre plus aſſeurez du ſortilege, mais il ne fut iamais poſſible, bien que ce fuſt vne femme fort foible & grandement allangourie de la tenir aſſiſe ſur vn coffre, où ſa foibleſſe nous auoit eſmeus de la loger durant ſon recolement. Et pendant ceſte experience, le ſilence de la Sorciere & ſon maintient, firent que tous les aſſiſtans qui y eſtoient accourus en grand nombre, la tenoient à demy conuaincuë, voyant clairemen que l'ayant faict oſter de la preſence de ceſte pauure maleficiée, & r'apeller par trois fois, ſon tremblement s'adouciſſoit par l'abſence, & ſe renouuelloit & renforçoit à vn inſtant à la veuë de tout le monde, par la preſence de la Sorciere.

Et puis que la faſcination eſt faicte & inuentée pour tuer ou infecter quelqu'vn: ſi les Sorciers auoient ceſte faculté de faſcination perpetuelle, & qu'ils peuſſent infecter tous ceux qu'ils regardent, la faſcination ne ſeroit pas arbitraire ny en leur puiſſance, car regardant leurs amis, ils les infecteroient auſſi-toſt que leurs ennemis: & leur ſeroit bien plus aiſé de les tuer & infecter auec les yeux & les regards, que par l'attouchement. Car puis que d'vn clin d'œil on peut voir des hommes à foulles & à monceaux, ils en feroient mourir par vn ſeul regard plus que ne feroit l'attouchement & le combat de dix mille hommes en quelque armée.

Et puis que ce Tact ou Attouchement a eſté donné à l'hõme pour la conſeruation de ſa propre vie, & n'a autre faculté que de toucher: s'il auoit ceſte autre, de pouuoir maleficier, tuer ou eſtropier en touchant, ceſte proprieté ou faculté ſeroit ou ſalutaire ou dommageable. Si ſalutaire, elle le ſeroit premierement à ſoy-meſme, & pourroit donner gueriſon, ce qu'il ne peut pas. Si dommageable ou nuiſible, elle nuiroit auſſi premierement à ſoy-meſme, & tueroit celuy qui le poſſede & dans lequel il eſt. Or cela n'aduiét point, ny n'a accouſtumé d'aduenir, ainſi cela eſt notoirement faux.

D'auantage cet attouchement agiroit eſgallement contre tous ceux qu'il toucheroit & bleſſeroit, meſme ceux qu'il ne voudroit pas: & ne faudroit obſeruer rien autre choſe, ny faire autre ceremonie ny obſeruation, & neantmoins on void manifeſtement aduenir tout le contraire.

Surquoy du Vair faict ceſte bonne ratiocination que ſi

l'homme pouuoit charmer par ſon attouchement, il faudroit qu'il euſt cette faculté ou par la puiſſance de toucher qui eſt en luy, ou par quelques particuliers inſtrumens de ſon corps, ou qu'elle fuſt cauſée par les viandes dont il ſe nourrit, ce qu'il ne peut faire en aucune de ces trois ſortes.

Si l'homme pouuoit charmer par le ſeul attouchement, il faudroit que ce fuſt en vne de ces trois façons.

Ou par la puiſſance de toucher qui eſt en luy.

Or qu'il ne l'ait par la puiſſance de toucher, cela eſt certain: parce que le toucher eſtant diuers, il a auſſi vne diuerſité & multiplicité de diſpoſitions, & en quelques parties auſſi vne particularité qui le rendent propre à receuoir tant de contrarietez. Les diuerſes diſpoſitions ſont celles qui ſont infuſes par tout le corps, comme celle du chaud, du froid, de l'humide, du ſec, de la douleur, & de la ioye. Mais les particuliers ne ſont pas par le corps, mais elles ſont ioinctes auec quelqu'vne de ſes parties: comme la diſpoſition de la langue aux ſaueurs, la diſpoſition pour receuoir la nourriture, la diſpoſition par laquelle on ſent quelque titillation aux parties naturelles. Quant eſt du ſenſoire, la ſage & prouidente nature ayant preueu, qu'il falloit que tous animaux fuſſent diſpoſez à toucher viſtement, & à ſentir les choſes qui leur eſtoient vtiles ou contraires, elle leur a auſſi baillé vn inſtrument ou moyen de toucher, ſoit que ce ſoit la chair, ou quelqu'autre choſe qui n'a le ſentiment lent ny engourdy pour éuiter vn monde d'accidens, dont la viſteſſe du changement l'a faict eſchapper. Soit que ce ſoit le cœur, lequel ne faict qu'eſpandre certains nerfs, deſquels l'homme ne ſe peut ſeruir qu'à toucher les choſes palpables: ſoit que ce ſoit le cerueau qui deſpart certains eſprits, par le moyen deſquels toutes les parties du corps iugent auſſi des choſes touchables.

Or ſi l'action & l'office du toucher (quel qu'il puiſſe eſtre) n'eſt autre choſe que cela, & ne prouient d'autres parties que de la chair du cœur ou du cerueau, quelle raiſon y a il, que par la ſeule puiſſance du toucher l'homme puiſſe nuire & faſciner.

Surquoy pour l'eſclaicir encore mieux, il faut entendre que tout ce qui ſe preſente à nous pour eſtre touché, eſt receu de l'ame comme agreable, ou comme à contrecœur: s'il eſt agreable, il engendre en nous vne dilatation ou eſlargiſſement: ſi à cõtre-cœur, il cauſe vne cõtraction ou reſſerrement:

l'eſlargiſſement ſe faict, d'autant que les plus ſecretes & interieures parties, reçoiuent ce bien & ceſte ioye qui s'eſt offerte. Car tout le corps ne ſe porteroit pas bien, ſi chacune de ſes parties ne iouyſſoit d'vn tel bien. Le reſſerrement vient de ce que l'attouchement taſche en chaſque moindre partie de ſe garantir & retirer de toutes choſes nuiſibles, pour peu qu'elles le puiſſent eſtre. Or ces deux qualitez de la dilatation & du reſſerrement. La premiere qui eſt de la dilatation, produit & cauſe vn air frais & nouueau, qui rafraiſchit le cœur. Et le dernier qui eſt le reſſerrement, produict au contraire vn air eſchauffé, qui reſſerre le cœur, mais il ne peut charmer ny corrompre ſans pourriture. Car il faut que l'endroit duquel ſort ou paſſe vne infection ſoit pourry: Or il n'y a point de pourriture, en celuy qui pouſſe l'air, qui ſoit capable de darder vne infection. Ainſi cet air eſchauffé ne peut aucunement charmer ou corrompre.

Ou par quelque particulier inſtrument de ſon corps.

Ce charme ou faſcination ne ſe peut auſſi faire par aucun inſtrument du corps: Premieremẽt pour la peau il ne ſe peut, car l'homme eſtant de la meilleure temperature qui ſoit entre tous les animaux, les vns eſtans excez, les autres en deffaut de quelque qualité, l'homme tient touſiours le milieu. C'eſt pourquoy eſtant d'vne ſi bõne temperature, il eſt impoſſible que ces eſprits vitaux puiſſent ietter & faire ſortir des membres de ſon corps, & principalement de la peau, vne ſi pernicieuſe qualité: veu qu'elle eſt d'vne moyenne temperature entre toutes les extremitez, & meſmement celle qui eſt en la main, c'eſt pourquoy nature a voulu qu'elle fuſt reculée d'vne égalle diſtance de toutes extremitez, comme du chaud, du froid & des autres: qui eſt cauſe que l'homme ne peut aucunement charmer ny faſciner par l'inſtrument de la peau.

Ou par les viandes dont il a accouſtumé d'vſer.

Il ne peut non plus charmer par les viandes dont l'homme a accouſtumé d'vſer & ſe nourrir, car ſi la puiſſance de charmer en procedoit, elles engendreroient vne meſme proprieté de charmer en tous corps qui vſeroient d'vne meſme viande, ce qui ne peut eſtre ny arriuer. Que ſi les viãdes ont vne qualité & vertu venimeuſe, comme celles de ceſte fille qu'on nourriſſoit de Napel pour faire mourir Alexãdre: ceſte fille n'euſt peu nuire par vn ſimple attouchement, ains pluſtoſt par ſon haleine infecte & par ſa ſueur.

Or tout animal ſe nourrit de la viande qui luy eſt propte, & la

& la viande eſt eſtimée propre & conuenable à vn chacun, quand il la conuertit en ſa nature, & reiette & deſdaigne celle qui luy eſt contraire. Que ſi la nature eſt debile & foible, & qu'elle ne puiſſe faire ſon office en triant, & iettant hors les choſes nuiſibles & contraires à ſa nourriture: cela engendre de grandes maladies, leſquelles infecteront pluſtoſt les corps dans leſquels elle ſe ſont miſes, qu'elles n'endommagent les autres.

L'ellebore eſt excellent pour les cailles, & mortel pour les hõmes.

Outre qu'il y a des viandes bonnes pour d'aucuns animaux, qui ſont nuiſibles aux autres, comme l'Ellebore eſt excellent pour les Cailles, & tuë l'homme en vn moment: que ſi quelqu'vn eſſayoit de s'en nourrir, tant s'en faut que pour cela il peuſt infecter perſonne par ſon attouchement, qu'au contraire il en mourroit auſſi-toſt.

Mais ſuppoſons qu'és corps & inſtrumens de certains hommes il ſe trouuaſt vne extreme chaleur ou froideur, ou autre exceſſiue qualité, ſi ne verroit-on que pour cela aucun peuſt charmer par icelle, que premierement il n'euſt infecté ſon propre corps: & en ce cas ceſte infection ne pourroit eſtre appellée charme ou faſcination, ains pluſtoſt contagion.

Trois choſes ſont contraires à noſtre ſanté. *Fernel. de abſcõdit. rerũ cauſis lib. 2. c. xi.* qu'il a intitulé *etiologorum morborum differentiæ.*

Surquoy pour mieux dénoüer cet affaire il eſt beſoing de ſçauoir, ce que dit Fernel, que trois choſes ſont contraires à noſtre ſanté & nous font malades: l'air contagieux comme en temps de peſte, pluſieurs choſes externes, comme les morſures d'vn chien enragé, & le venin ou virus des choſes venimeuſes: & par fois les internes, comme les viandes & breuuages que nous prenons, voire en forme de medecines, touſiours cela preſuppoſé, que ce venin eſt le plus dangereux, qui nous meine pluſtoſt à noſtre fin.

Or parmy ces venins, *Quodcunque venenum contactu ferit, minus efficax eſt, neque in ſolo ſpiritu vel in aere, ſed in humore quodam prouehente vires habet. Hic vero in partem cute detectam cum inſederit, contactu eam primum, deinde vero proximas, reliquumque corpus omne, conſecutione quadam inquinabit. Non enim rabidi canis ſolus halitus contagione quemquam pollicit, ſed in partem de morſu apertam, vel ſaliuam vel humorem eructat, cum quo virus illinc ſenſim in omne corpus euadit, in integram vero cutem ſi inſidat, nihil officit.*

Puis donc qu'il y a trois cauſes occultes & veneneuſes, il faut auſſi croire qu'elles engendrent trois ſortes de maladies

occultes, *& alij morbi maxime quidem ab aere, alij contactu, alij à venenata quæ intus ſit materia procedant & contrahantur.* Or ces maux ſont tous venimeux, mais non en pareille ſorte, ny par meſmes cauſes : car ceux qui ſont venus par vne matiere enfermée & enſerrée au dedans, ne ſortans ny paroiſſans au dehors, & ne rampans iuſqu'aux voiſins par contagion, ſont appellez ſimplement veneneux, & tous les autres ſont appellez contagieux, tant pource qu'ils ſont engendrez d'vne cauſe externe & veneneuſe : qu'auſſi d'autant que par contagion & mutuelle ſocieté, ils contaminent les voiſins : il y a donc trois ſortes de maladies occultes, les veneneuſes, les contagieuſes, & les peſtilentes.

Il y a trois ſortes de maladies occultes.

Les contagieuſes & ceux qui en ſont attaints, *Emiſſo halitu, nihil aut minimum offendunt, at maxime plurimumque contactu*, ſi bien qu'vn peſtiferé nuit beaucoup moins par ſon haleine, que par ſon attouchement.

Or tout cela eſt vray és maladies qui ſe contractent par l'attouchement naturel, & a lieu és maladies qui viennent naturellement, ou qui ſont enuoyées du ciel par l'infection de l'air ſans charme ny faſcination.

Il ſemble que les ſorciers ne peuuẽt faire nul mal par l'attouchemẽt, puis que leur maiſtre meſme ne peut pas, veu qu'il ne peut rien toucher.

Surquoy eſt grandement conſiderable, que le charme & la faſcination par le ſimple attouchement, ſemble eſtre faux & de nulle conſideration : car ſi les Sorciers pouuoient enſorceller par le ſimple attouchement, ils pourroient plus faire que leur maiſtre, lequel vray ſemblablement ne peut rien toucher, parce que l'attouchement n'appartient qu'aux choſes corporelles, & non aux incorporelles comme ſont les Demons. Et puis que toute action ſe faict *per contactum*, dict Ariſtote li. 1. *De generatione, tangere enim vel tangi niſi corpus nulla poteſt res*, il ſemble que les Demõs ne peuuent rien toucher ny offencer par leur attouchement, ny eſtre touchez eſtãs incorporels, & moins encore les ſorciers leurs ſuppoſts, ſi bien que par ceſte raiſon ils ne pourroient charmer ny faſciner par l'attouchement, le Diable ou leur mauuais Demon ne pouuant par nul pacte leur conferer vne faculté qu'il n'a pas.

Le ſimple attouchement des ſorciers ne donne pas le mal, ou ne faict le male-

A quoy on reſpond, laiſſant ceſte queſtion tres-malaiſée, ſçauoir ſi les Demons ſont corporels ou incorporels, que la verité eſt, que le ſimple attouchement des Sorciers ne faict ny le charme, ny ne donne le mal. Ains c'eſt le venin ou

poiſon que le Diable par le moyen du pacte & conuention qu'il a auec le Sorcier, a infus dans ſa main ou ſes doigts, ſi violent & maling, qu'il faict comme le foudre qui agit ſi puiſſamment, qu'il peut rompre vne eſpée ſans gaſter le fourreau. De meſme le Diable peut gaſter vn bras ſans eſgratigner ſeulement la manche. Ainſi ce n'eſt pas l'attouchement d'vn petit coup leger qui donne le malefice, ains c'eſt le poiſon que le mauuais Demon y a infus, qui fait le coup, & outrepaſſe toute ſorte de veſtemẽs, qui n'ont rien de ſolide pour empeſcher que le venin ne penetre ſi auant qu'il luy plaiſt.

fice, ains c'eſt le venin que le diable a mis en ſes mains.

Ce qui eſt plus miſterieux qu'on ne penſe, qui a faict dire à Remigieux tres ingenieuſement & veritablement, que la maniere d'exploicter le veniñ qui ſe pratique parmy les Sorciers eſt grandement inſidieuſe: quand s'eſtans frotté les mains de quelque ordure, ils touchent ſeulement la ſuperficie ou les extremitez de nos veſtemens, le plus doucement qu'ils peuuent, ce qu'il eſt preſque impoſſible d'euiter. *Quod habeat ea res ſpeciem beneuolentiæ potius quam iniuriæ.* Ce qui eſt plus a admirer & qui eſtonne plus le monde, c'eſt que la main prepare, reçoit & applique ce venin impunément, & ſans en receuoir aucun dommage, quoy qu'il penetre au trauers tous les plis & replis de nos veſtemens.

Les ſorciers voulant malificier quelqu'vn par l'attouchement, luy donnent vn coup ſi leger, qu'on diroit qu'ils le veulent flatter pluſtoſt que l'offencer, & pourquoy. *Remigius Demonolatriæ. lib. 1. c. 3.*

Donc cet attouchement des Sorciers eſt plus contagieux que la peſte, de laquelle pluſieurs infectent autruy, demeurans eux meſmes ſains & ſaufes, au lieu que leur attouchement, eſt ſeulement nuiſible à ceux auſquels ils ont faict deſſein de nuire, au lieu que la peſte frappe ceux que moins nous deſirerions eſtre frappez, il y a donc quelque myſtere du Demon. *Quod non apparet, ſed interius tantum graſſatur*, teſmoing ce que dit Iean Hũbert vn des Sorciers de la procedure de Langres, que le Diable qu'on appelloit Heras eſtant au Sabbat, leur bailla à chacun vne boitte de greſſe, les aſſeurãt, que tous ceux qui la ſentiroient ſeulement, mourroient ou ſeroient malades tant & ſi longuement que voudroit celuy qui la bailloit: & non content de cela, l'ayant vne autre-fois trouué vne heure auant iour en la ruë proche de la halle de la Ferté, il luy donna vne autre boitte de laquelle ledit Humbert frotta ſa corgée cinq iours apres, laquelle il toucha ſur les cheuaux d'vn ſien ennemy nommé Humbelot, deux deſquels moururent, & neantmoins il n'en auoit touché que l'vn d'iceux.

L'attouchement des ſorciers plus venimeux que la peſte.

Et la Gautiere Sorciere inſigne, qui fut priſe à S. Genot prés la Ferté par le peuple, qui la vouloient tuer ſi le Lieutenant du Bailly ne l'euſt empeſché, dit que le Diable luy fit prendre au Sabbat des poudres noires pour empoiſõner les hõmes & le beſtail, & mettre le Diable au corps des perſonnes: qu'elle en donna ſeulemẽt dans vne noix à vne fille qui mourut en langueur: qu'elle donna auſſi vne poire à vne fille de Guillaume Fleur-depoix aagée de 12. ans, dans laquelle poire y auoit vn Diable, lequel entra dans le corps de ceſte fille, & la tourmenta long temps. Mais frere Nicolas aux Arondes Prieur des Auguſtins de Bourges, le fit ſortir comme en forme de fumée puante par la bouche de ladite fille, tout le monde le voyant. Mais il eſt certain que ceſte onction exterieure n'eſt qu'vne marque qu'ils y appliquẽt par ſon conſeil & aduis: car l'experience nous fait voir, que les Sorciers eſtans en priſon, on les peut traicter & manier par tout, ſans receuoir nul dommage, comme ayans deſlors rompu ſocieté auec le mauuais Demõ.

Le diable faict prendre aux ſorciers des poudres au ſabbat, pour tuër les hommes & le beſtail, & mettre le diable au corps des perſonnes.

L'onction exterieure des ſorciers pour aller & eſtre trãſportez au ſabbat, n'eſt qu'vne niaiſerie: Mais la graiſſe, l'eau & les poudres que le diable leur donne pour empoiſonner, c'eſt veritablement du poiſon ou venin le plus exquis.

Ce qui nous fut confirmé par vne de nos Sorcieres au païs de Labourt, qui nous dit que le Diable leur donnoit quelque eau ſi enuenimée pour toucher & maleficier, ceux qu'ils auoient concerté de perdre & faire mourir, que les Sorciers meſme ne la pourroiẽt ſupporter que trois ou quatre heures, courãs fortune s'ils la portoient au de là, ſans ſe lauer de quelque autre eau deterſiue, de demeurer eſtropiats & maleficiez eux-meſmes, dequoy le mauuais Demon qui les a pourueus d'vne ſi meſchante drogue ne ſe ſoucie gueres, rompant aiſément le pacte & cõuention qu'il a auec ſes Sorciers, lors qu'il croit les pouuoir perdre tout à faict & les faire mourir: faiſant profeſſiõ de ne garder la foy à perſonne quelcõque, ni meſme iamais en auoir, que pour la violer aux meilleures occaſions: prenant touſiours ſon auãtage cõme fait vn oyſeau de proye.

Le diable fait profeſſion quelque pacte qu'il ait faict, de ne garder la foy, & n'en auoir que pour la violer.

Et pour ne demeurer ſans exemple le Curé de Liſtrac en Medoc m'a aſſeuré, qu'vn certain Sorcier luy ayant ſeulement touché legerement ſa ceinture, il fut tellement indiſpoſé & mal affecté quelque momẽt apres, qu'il luy ſembloit que ſa ceinture eſtoit vn cercle de fer bien rude qui luy ſerroit eſtroittement le ventre & les reins. Si bien qu'vn de ſes amis luy ayant donné conſeil de la quitter & ne la porter iamais plus, il s'en trouua grandement allegé. Mais pourtant il m'a dict qu'il s'en eſt touſiours ſenty deſpuis, & s'en ſent encore,

bien qu'il y ait ſix ou ſept ans de cela. Et le Curé de Molis ſon voiſin, ayant eſté touché & vn peu preſſé au bout du pied par vn Sorcier, le bout des pieds & des mains luy firent vne telle douleur, qu'il en mourut dans trois iours.

Ainſi il faut croire que l'attouchement des Sorciers, qui eſt ordinairement ſi leger & ſi foible qu'il ne ſçauroit endommager ny maleficier vne mouche, ne peut enſorceller ny charmer le monde, ains tels effects merueilleux & ſoudains doiuent pluſtoſt eſtre attribuez aux malins eſprits qu'à la ſuffiſance ou infection des Magiciens & Sorciers, qui n'ont nulle Anthipatie ny puiſſance ſur les hommes creatures de Dieu (qui ſont de meſme eſpece) que par le moyen & artifice de Sathan, auec leſquels les gens de bien ont vne Anthipatie formelle.

Ie ſçay qu'on ramene icy pluſieurs exemples pour deſtruire ceſte verité, deſquels il faut que ie me ſerue, pour rendre la choſe plus claire, & n'eſt poſſible d'en trouuer d'autres que ceux qui ſont dans les liures qui ont traicté ce ſubiect pluſtoſt que moy. Mais on peut adiouſter quelque raiſon aux leurs, & deſcouurir encore quelque experience que nous auons veu de l'attouchement.

7 Exemples & raiſons dõt on ſe ſert pour prouuer que le ſeul attouchemẽt peut nuire ſans aucune operation des Demons.

On argumẽte de la Torpille qui infecte la ligne & le filet, & endort & engourdit le bras du peſcheur, de façon qu'elle eſchappe & ſe fait laiſſer. Mais quoy pour cela, la Torpille nuit à l'homme par ſon attouchement ſi reculé, par conſequent l'hõme nuira tout de meſme à l'hõme par le ſien plus approché. On reſpond que la comparaiſon des beſtes aux hommes eſt deffectueuſe, & ne ſe peut rapporter, attẽdu que les hommes & les beſtes ſont differents d'eſpeces, de proprietez, d'alimens & de maniere d'engendrer. On attribuë donc cela à quelque Antipatie naturelle, & à quelque proprieté ſecrette de ce poiſſon, laquelle il ne faut trouuer eſtrange s'il eſt vray ce que dit Fernel l'ayant tiré d'Auicenne, que le Baſilic & la Torpille ſont ſi cõtagieux & infects, qu'ils ne tuent pas ſeulement ceux qui les touchent auec la main ou autre partie de leur corps, voire meſme ceux qui les touchent auec vne baguette, & en vn moment: ce que le Baſilic fait, dit-on, par ſon ſeul regard, ou par ſon ſifflemẽt, & la Torpille par ſon attouchement. D'ailleurs elle eſt differente en eſpece de l'homme contre lequel la nature luy a donné ceſte deffence qui ne peut

La Torpille nuit à l'homme par ſon attouchement.

La comparaiſon des beſtes aux hommes eſt deſectueuſe, quand ce ne ſeroit qu'ils ſont differents d'eſpece.

Le Baſilic fait mourir ceux qui le touchent ſeulement auec vne baguette.

A ce qu'on dit que l'Antipatie qui eſt entre certains animaux & les hommes, qui faict que leur attouchemẽt leur eſt nuiſible:

eſtre en l'homme: veu que tous hommes eſtans de meſme eſpece, il ne s'y peut trouuer entr'eux nulle ſorte d'Antipatie, & ne peut l'homme endormir le bras d'vn autre homme naturellement & ſans l'ayde de quelque Demon.

On pourroit auſſi dire qu'il y a tout de meſme des hommes qui ſont encores plus cruels enuers d'autres hõmes que nulle ſorte d'animaux.

Quelque homme de bien ſe plaindra par auanture en cét endroit, & dira qu'encore qu'il ſoit né animal, capable de dominer ſur toutes choſes comme le reſte des hommes, neantmoins qu'il ſe trouue de ſi mauuaiſe condition par la malice de quelqu'autre homme, que *Intra brutorum ſortem deprimitur, & vinculapati liber cogitur.* La ſuperbe de Sathan meine l'homme à tel orgueil, qu'il ne faict conſcience de viure tyranniquement, & vſer de toute ſorte de meſchanceté enuers ſon ſemblable. *Supplicium enim plerumque exercet in ſuum genus, quale nulla fera in feras: Nam nec equus equo ſeruit, nec Taurus, Tauro.* Et bien que l'Elephant excelle ſur tous animaux en force, & le Tygre en viſteſſe, nul d'eux pourtant n'exerce ſon empire ſur ceux de ſon eſpece, *Nec vrſi, leones aut lupi, niſi ſtimul ante fame prædam venantur, in ſumma etiam penuria ſuo generi parcunt.* Au lieu que l'homme, *ſine teſte, ſine iudice, hominem plerumque ferro inurit, flagris concidit, virgis inſcribit, in crucem agit, idem cognitor, accuſator, aduerſarius, carnifex.* O meſchant quand bien tu ne ſerois ſi cruel à ton ſemblable, n'eſtime tu rien, que tu tiens le plus ſouuent à ton ſeruice quelqu'vn, qui eſt plus vertueux & plus homme de bien que toy? *Quod melior te ipſe tibi ſeruiat, & omnes labores patiatur, vt vitijs tui miniſtret alimenta: Quod diuinum ingenium, & ad magna natum, in ſordidas curas incuruas?*

L'homme né libre, eſt par fois comme l'eſclaue cõtraine de ſeruir l'homme.

Les animaux les plus affamez ne ſe prennent iamais à ceux de leur eſpece. Et neantmoins parmy les hommes il ſe trouue des Antropophages.

Ie ſçay qu'il ſe trouue par fois quelque Antropophage melancholique qui fuit les hommes & la ſocieté, & les pourſuit à outrance comme ſi c'eſtoient des beſtes farouches: teſmoin cét homme furieux & endiablé d'Allemagne, lequel puis quelques années auoit fait mourir neuf cens & tant de perſonnes, deſirant (diſoit-il) aller iuſqu'à mille. Et cét autre Tailleur de la ville de Chalon, lequel par arreſt de la Cour de Parlement de Paris, fut condamné à eſtre bruſlé tout vif, pour auoir mangé pluſieurs enfans tant roſtis que boüillis, comme ſi c'euſt eſté de la chair commune acheptée en plein marché, & ſe trouua ſaiſi d'vn barril plein d'os des enfans qu'il auoit ainſi mangez.

L'homme tient ſouuent à ſon ſeruice quelque autre hõme qui vaut mieux que luy.

Vn tailleur à Chalõ auoit mangé pluſieurs enfans. Arreſt du 14. Decembre 1598.

Mais les Magiciens & Sorciers, & ces vieilles affreuſes

voyans qu'elles n'ont nulle Anthipatie auec les perſonnes qu'elles charment, puis qu'elles charment par fois leurs propres enfans, & ceux qu'elles ont les plus chers, ſe ſeruent des Demons & font pacte auec eux, ſçachant bien qu'ils ont vne plus forte Antipathie auec les hommes, voire auec les plus gens de bien, que la Torpille ne ſçauroit auoir auec les peſcheurs. On peut appliquer ceſte meſme raiſon à ce ſerpent qu'Auicenne dict qu'vn Cheualier tua d'vn coup de lance, par l'attouchemẽt de laquelle le ſerpent rendit le corps de ce Cheualier tout enerué & roidy ſans ſe pouuoir ayder d'aucun membre. Mais ceſte qualité eſt bonne pour vn ſerpent, ou pour vn Diable, & non pour vn homme Chreſtien.

Les ſorcieres n'ont antipathie auec ceux qu'elles empoiſonnent, veu qu'elles s'en prennẽt meſme à leurs enfans.

Vn Cheualier tuë vn ſerpent d'vn coup de lance, & le ſerpent luy eſtourdit tous les membres comme faict la torpille le bras du peſcheur.

Secondement on employe l'exemple de l'Echeneis qui eſt la remore qu'ils ont tiré de Lucrece, laquelle dénuée de force pour eſtre vn petit poiſſon, par ſon ſimple attouchement s'eſtant accrochée à vn puiſſant Nauire l'arreſte tout court. Et comme dit vn moderne, le donnant pour argent comptant.

8 L'attouchement de la Remore eſt ſi merueilleux qu'il a mis le mõde en eſmoy de doubter s'il y en auoit.

*Nonne Echeneis in mediis aquis tenſa carbaſa moratur, licet Æolus vacuo antro ventos emittat omnes? Neptunus in fluuium totum mare vertat, ſemper tamen bellua in tabula hærens aduerſus mundi vires luctatur; & cum nullis ſit prædita viribus, cum ventorum impetu tempeſtatumque violentia & hominum viribus contendit* Pline en parle auſſi liu. 32. ch. 11. & la donne & tient pour cognuë des anciens, & meſme de ſon temps, & dit qu'elle arreſte vn tres-grand Nauire quoy qu'agité des vens ſans faire nul effort, ains par ſimple adhærence eſtant plaquée, colée à l'encontre.

*Non labore vllo*, dict-il, *nec renitendo, nec aliter quã adhærendo.*

Mais quand ainſi ſeroit, la proprieté des hommes ne ſe doit, ny ne ſe peut meſurer par celle d'vn poiſſon. De maniere qu'on penſe que la remore ne cauſe pas cet arreſt, ains ſimplement ils diſent que c'eſt vne marque ou aduertiſſement pour monſtrer qu'en cet endroit où la Nauire eſt arreſtée, il y a au deſſous de l'eau de gros monceaux ou quelque rocher de pierre d'aimant, la vertu & force deſquels attirent les clouds de fer dont la nauire eſt rapieſſée, & tient ce fer ſi bien lié & acroché, qu'elle ne peut aller auant ny arriere. C'eſt pourquoy (diſent-ils) pluſieurs ſe ſeruent de cheuilles & attaches de bois au lieu de cloux, pour eſuiter ce danger. Mais Valrius Impute cela à quelqu'autre empeſchement in-

Ce qu'on dit de l'Echeneis eſt aduenu fi rarement qu'on le nẽt ou ſi pour fabuleux.

cogneu qui ne ſuruient que par accident, ſoit parce qu'il eſt aduenu ſi rarement qu'il le faict mettre au rang des choſes fortuites, ſoit parce qu'on n'en trouue rien ou fort peu par eſcrit, & que ces monceaux ou montaignes d'aimant, eſtans au milieu de la mer ſont inuiſibles. A quoy on adiouſte, que les nauigations ne furent iamais ſi frequentes, & neantmoins ceux qui les ont faictes n'ont rien veu de pareil depuis quinze ou ſeize cens ans.

Ceux qui ont faict ces grandes nauigations puis cent ans n'en ont iamais ouy parler.

Del-Rio dit que cela n'eſt aduenu qu'vne fois ou deux, & en verité il ne s'en trouue pas d'auantage par les liures. Car on dit qu'en la defaicte d'Albanie qui ſe fit en la ville d'Actiũ, la Galere du General M. Anthoine fut arreſtée par ce petit poiſſon, ce qu'ayant eſté recognu par Auguſte, voyant que la Gallere de M. Anthoine qui auoit eſté veuë voletant à force de rames pardeuant tous ſes vaiſſeaux, & allant de vaiſſeau en vaiſſeau pour les encourager s'eſtoit arreſtée tout à faict, il print tellement ce temps en ceſte occaſion aux cheueux, qu'il fracaſſa toute l'Armée d'Antonius. On dit de meſme de l'Empereur Caligula, lequel fut touché d'vne pareille auanture, & voyant que de tous ſes vaiſſeaux celuy dans lequel il eſtoit, ne pouuoit voguer, & neantmoins c'eſtoit vne Gallere à quatre cens eſpalliers ou galiots qui eſtoient à la rame cinq à chaſque banc, il fit ietter ſes plongeurs en mer, & ſe trouua vne Remore attachée à ſon timon, laquelle luy eſtant portée il fut en admiration de l'effort d'vn ſi foible ennemy, ne pouuant bonnement croire, qu'vn ſi petit animal euſt le pouuoir d'attaquer vn ſi grand Monarque, & ſurmonter l'effort de quatre cens eſpalliers, & s'eſtonna de ce qu'eſtant ſeulement plaqué contre ſa Gallere il l'auoit arreſtée, & eſtant dedans apres l'auoit prins, il n'auoit nul pouuoir, & s'apperceuant que les poiſſons ne peuuent agir, & n'ont force ny vertu hors leur élement.

Plutar. 97. liu. 2. des propos de Table.

On appelloit Rome l'Ancre dorée du genre humain, mais s'il eſt vray ce qu'on dit de ce petit poiſſon, on pourroit dire tres à propos que la Remore eſt l'Ancre de l'Ancre dorée ayant retenu deux ſi puiſſans Empereurs. Et comme dit tresbien, celuy qui a parlé de la Remore en ſon liure de l'éloquence, on appelloit à Rome Iupiter le Stator, qui arreſtoit & affermiſſoit l'Empire Romain: ce poiſſon eſt le vray Iupiter Stator de Rome, arreſtant les Monarques en lieu où tout

ſe meut

ſemeut & rien ne s'arreſte. O merueille de Dieu, ce petit poiſſon faict honte non ſeulement à la grandeur Romaine, mais à Ariſtote qui perd icy ſon credit & à toute la Philoſophie qui y faict banqueroute. Car ils ne trouuent nulle raiſon de cet effort. C'eſt vn charme de nature qui arreſte auec la foibleſſe de ce petit animal, & charme & enchante les armées nauales. Surquoy du Bartas ſe laiſſant couler comme les autres à ce bruit commun, a laiſſé eſchaper ces vers.

Du Bartas au 5. iour.

*La Remore fichant ſon debile muſeau,*
*Contre le moitié bord du tempeſté vaiſſeau,*
*L'arreſte tout d'vn coup au milieu d'vne flotte,*
*Qui ſuit le veuil du vent & le veuil du Pilote.*
*Les Reſnes de la nef on laſche tant qu'on peut,*
*Mais la nef pour cela charmée ne s'eſmeut,*
*Non plus que ſi la dent de mainte ancre fichée,*
*Vingt pieds deſſous Thetis la tenoit accrochée.*

C'eſt vn grand cas que parmy tant de grands voyageurs, qui ont redigé leurs voyages par eſcrit, on n'en ait iamais ouy parler. Ce n'eſt pas (adiouſte Del-Rio) que l'eſpece en ſoit perduë, en ayant veu vne chez vn ſien amy, qu'il nomme Iaques Plateau, ſi bien qu'il ne l'oſe bonnement nier: apres que Pline liu. 32. ch. 1. S. Baſile & S. Ambroiſe, & vne infinité de graues autheurs, en ont fait mention. Il dit que c'eſt quelque ſecrette qualité de ce petit poiſſon, qui a puiſſance d'arreſter les mouuemens des vaiſſeaux.

*Conimbricenſes in lib. 7. Phyſ. 2. q 8. Fracaſtor de ſimpathia & antipathia. cap. 8.*

Fracaſtor dit le meſme, adiouſtant que c'eſt folie d'en faire vne plus curieuſe recherche. *Nec plura quidem dici aut inquiri debent de abdita re.*

Franciſcus Valxſius ce grand Medecin de Philippe II. Roy d'Eſpagne en ſon liu. 4. *Controuerſiarum Medicarum & Philoſophica: cap.* 6. faict auſſi comme Fracaſtor, & n'en reſoult rien: ains dit ſeulement. *Ita cenſendum eſt (inquit) vires quaſdam occultas rebus quibuſdam ineſſe, & qualitates quaſdam incorporeas per corpora permeare, quas cum ignoremus, in diſſoluendis problematis allucinamur, & quæ libet vnuſquiſque delirat.*

Ie finiray par ce mot d'Ariſtote, lequel au liu. 2. de *Naturæ Animal.* ch. 14. dit que c'eſt vn animal pour charmer & ſe faire aimer. *Remoram (inquit) errore nonnulli pedes habere prodiderunt, expes enim omnino eſt: ſed quoniam habet pinnas pedibus ſimiles: hinc fit, vt pedibus inſtare videatur. Piſciculus quidem hic eſt ſa-*

*xus assuetus, nomen à remorandis nauibus adeptus, vtilis ad iudiciorum causas, & amatoria veneficia,* mais adiouſtãt apres ces mots (*vt aliqui volunt*) c'eſt ſigne qu'il ne le croyoit gueres bien.

Nicander Opianus. Aelian.

Le poiſſon appellé Paſtinaca a vn venin à l'extremité de la queuë ſi fort & ſi preſſant, que ſi vif ou mort il touche quelque plante ou quelque animal, ils meurent auſſitoſt.

De l'attouchement du poiſſon appellé Paſtinaca.

Pour l'Aimant ſon ſimple attouchement a ceſte vertu, de pouuoir attirer le fer ſuſpendu ſur vne petite poincte ou eſguille, ſi bien que ſi elle a vne fois touché l'Aimant, on voit ce bel effect de la Bouſſole & des cadrans, tournans touſiours la poincte vers l'vn ou l'autre pole du mõde. Voire le fer frotté contre l'Aimant peut tirer à ſoy vn autre fer. Et puis dire auec vne infinité de Gentils-hommes François qui l'ont veu comme moy, qu'vn Suiſſe, de ceux qui ſont ordinairement en garde au portail du Palais de Pithy à Florence, ayant approché le fer de ſon hallebarde d'vn grand quartier de pierre d'Aimant, qui eſtoit au deſſous le portique, elle le tira ſi rudement qu'il fut contrainct d'obeyr & la luy laiſſer baiſer & embraſſer quelque effort qu'il fit au contraire.

De l'attouchement de l'aimant.

*Franciſcus Rueus de Gẽmis lib. 2.*

Mais voicy comment en parle vn moderne: tout de meſme (dict-il) que la nature a donné aux pierres vne voix qui parle à l'homme, voire vn Echo reſonante: Ainſi ſemble-il qu'elle ait donné à l'Aimant quelque ſentiment & des mains. Car la nature indomptable du fer lors qu'elle s'approche de l'Aimant, luy cede auſſi-toſt, & plus il s'auoiſine de l'Aimant plus il le ſerre & l'embraſſe eſtroitemẽt. Aucuns l'appellent Siderites, d'autres la pierre d'Hercule, & bien qu'elle ait eſté premierement trouuée aux Indes, ſi eſt-ce qu'il s'en trouue communement en Eſpagne & en pluſieurs autres lieux, le blanchaſtre neantmoins n'a pas tant de vertu que le bluaſtre, qui ſe tire d'Æthiopie. Le parfaict ſemble de l'argent, & eſt grandement propre pour les malefices, il ſert de remede à ceux qui ſont bleſſez d'vn fer empoiſonné.

*En Ida.*

La merueille eſt en ſon attraction, car elle donne vne pareille vertu attractiue au fer qu'elle a vne fois touché, ſi bien que i'ay veu des eſguilles ſuſpenduës en forme d'eſchelle, comme ſi elles s'eſtoient donné mutuellement les mains l'vne à l'autre.

Et y en a qui diſent, que le fer attiré ou ſuſpendu en vne balance, par la force & vertu de l'aimant, ne confere ou contribuë aucun poids audit Aimant, plus qu'il n'a lors qu'il eſt ſeul, comme ſi la grauité ou peſanteur du fer, eſtoit abſorbée par la vertu de l'Aimant.

L'Aimant attire & emprunte ceſte vertu d'attraction de l'Ourſe celeſte.

En fin ils coniecturent, que ceſte vertu attractiue luy eſt conferée, & qu'elle l'emprunte de l'Ourſe celeſte, parce que l'eſguille frottée à l'Aimant pendant librement és Cadrans ou Bouſſoles, elle ſe meut pour le moins à l'Ourſe Mineur: la puiſſance en vertu de l'Aimant attirant à ſoy l'eſguille; & l'Ourſe attirant à ſoy les deux, & l'eſguille & la vertu de la pierre, tous les deux appetant & conuoitant cét Aſtre.

Le fer & l'aimant, tous les deux ont quelque ſimpathie auec l'Ourſe.

Ainſi la cauſe de ceſte attraction à l'Ourſe eſt la force & vertu de ceſte pierre, & la ſympathie qu'elle a auec le fer, & le rapport que tous les deux ont auec l'Ourſe celeſte, à laquelle neantmoins l'Aimant eſt plus lié, & a plus de connexité & correſpondance que le fer. Ce qui ſe monſtre par ce que Pline dit, que les playes qui ſe font par vn fer qui a eſté touché de l'Aimant ſont plus cruelles.

Les playes faictes par vn fer qui a eſté touché d'vne pierre d'Aimant ſont plus cruelles.

Il y a auſſi vne autre ſorte de pierre que les Lapidaires appellent Theamedes qui a vn naturel tout contraire à l'Aimant: car elle abhorre le fer. Mais on y adiouſte encore vn poinct bien notable, car on dict que d'vn coſté elle attire le fer, & de l'autre elle le repouſſe, & ſi on la frotte d'aulx, ou qu'on la couure de fient, elle perd la vertu d'attirer & repouſſer iuſqu'à ce qu'on l'ait lauée auec du vin. L'Aimant a auſſi quelque Antipathie auec les aulx, veu qu'en eſtant frotté il perd ſa vertu: & auec le Diamant veu qu'eſtant poſé prés d'iceluy, il luy oſte ceſte vertu d'attraction, & ſi vigoureuſement, que le Diamant faict laſcher le fer que l'Aimant a deſia attiré.

La pierre de Theamedes ennemie de l'Aimant.

Le Diamant faict laſcher à l'Aimant le fer qu'il auoit attiré.

Toutesfois ie tiens pour fable ce qu'on dict, qu'eſtant mis en dormant ſur la teſte d'vne femme, *Adulteram lecto deturbat, fidelem vero probamque vxorem ad mariti amplexus etiam dormientem prolectat.* Comme i'eſtime vain & preiudiciable au public. *Quod quidam magnetem furibus, ſuo fumo atque nidore vſui eſſe narrant, quaſi ſcilicet ad furta lapis natus ſit.*

S'il eſt vray ce qu'on dit, que l'Aimant mis ſoubs la teſte d'vne femme qui dort chaſſe l'adultere hors la couche nuptiale, & au cõtraire reſiouyt la femme de bien.

Les larrõs ſe ſeruent de l'Aimant, cõme eſtãt vne pierre naturellement propre pour l'attraction.

En fin l'attraction de l'Aimant a touſiours ſeruy pour

Euſebe liu. 11. Eccleſ. hiſt. chap. 20. Ruffin. liu. 1. ch. 23.

abuſer le monde, teſmoing l'adoration qu'on faiſoit au Dieu Serapis, duquel l'Aimant & la fourbe qu'on faiſoit par le moyen d'iceluy, a tellement rendu ſon ſepulchre & ſon temple recommandables, que ſa diuinité n'eſtoit pour la pluſpart fondée que là deſſus.

Tẽple merueilleux où eſtoit l'idole du Dieu Serapis.

Il auoit ſon temple en Alexandrie, où eſtoit ſon image ou idole, de demeſurée grandeur, qui fut gardé auec grãd ſoing iuſqu'au temps de l'Empereur Theodoſe, que Theophile Eueſque d'Alexandrie fit raſer du tout: Ses murailles eſtoient faictes d'airain, d'argent & d'or: ſi bien agencées, que par vn ouurage merueilleux, les premieres oſtées, les ſecondes ſe voyoient toutes entieres. Son idole eſtoit de bois, & couuert de toute ſorte de metaux: dans la bouche duquel eſtant ouuerte, on auoit fait vne feneſtre, dans laquelle le Soleil leuant entroit ſi à propos pendant qu'on luy faiſoit ſacrifices, qu'on diſoit alors que le Dieu Serapis receuoit en ce poinct vn baiſer du Soleil, & vne pierre d'Aimant attachée au deſſus, qui a vertu d'attirer le fer.

L'idole du Dieu Serapis receuoit vn baiſer du Soleil.

Il y auoit vne autre Idole du meſme Dieu Serapis non du tout ſi grande, couuerte de lames de fer, poſée ſur l'Autel, laquelle s'eſmouuoit peu à peu, & s'eſleuoit tout doucement en haut par la force de l'Aimant. Mais afin que par apres il ne tombaſt tout d'vn coup & ſe briſaſt, & que par ce moyen on ne vint à deſcouurir la fourbe: le Sacrificateur receuoit doucement & religieuſement ceſte Idole, la prenant entre ſes mains, & la remettant en ſa place, & diſoit tout haut: *Surrexit ſol & Serapi vale dixit, vt ad propria reuertatur.*

Le Soleil s'eſt leué, il a ſalué le Dieu Serapis, & l'a congedié.

Ce grand coloſſe ou Idole premiere fut en fin miſe en pieces & bruſlée, & le corps ou le deuant de ce Dieu, qui ſouloit eſtre peint & appoſé comme Amulete à la porte de chaque maiſon, fut oſté & rayé & mis au lieu vne Croix, qui ſignifioit aux Hieroglifiques des Ægyptiens prophetiques & ſacrez, la vie eternelle, ſçauoir qu'alors eſtoit deſia venuë, & auoit eſté donnée aux hommes la vie par la Croix de noſtre Sauueur Ieſus-Chriſt.

En Alexandrie le portraict du Dieu Serapis eſtoit mis cõme Amulete ou preſeruatif à la porte de chaque maiſon: mais en fin il fut oſté & mis au lieu vne Croix.

En fin ils auoient faict accroire & donné vne telle terreur au peuple de ceſte Idole, qu'ils auoient publié par tout que ſi quelqu'vn la touchoit, autres que les ſacrificateurs ou miniſtres, qu'incontinent le Ciel tomberoit, & que la terre s'ouuriroit toute en abiſmes horribles, dans leſquels ce propha-

ne violateur ou toucheur des choſes ſacrées ſeroit englouty. Mais neantmoins vn certain ſoldat Chreſtien deſcouurant la fourbe, abbatit auec vne coignée ceſte Idole ou ſtatuë de ce Dieu impoſteur, & l'ayant miſe en pieces, la fit bruſler ſans aucun peril, comme dit Euſebe liu. 11. de ſon hiſtoire Eccleſiaſtique ch. 20. & Ruffin liu. 2. ch. 23.

La vertu & attraction de l'aimant a Deifié Mahomet, comme le Dieu Serapis.

On diroit que Mahomet a prins de là l'inuention de ſe faire adorer: car ayant trouué moyen de faire eſleuer ſon Mauſolée, & le ſuſpendre en l'air, les Mahometãs l'adorent comme Dieu, la vertu de ceſte pierre formant toute ceſte impoſture. Il eſt au milieu de ceſte grande Cité de la Meque en Arabie, baſty en forme de Coliſée, mais en rond, en forme de tour, enrichy de belles peintures, orné de cent portes cõmme la ville de Thebes; dans lequel on deſcend par dix ou douze degrez: chaſque porte aſſortie d'vne infinité de marchands de diuerſes nations, auſquels il n'eſt permis de vendre que bagues & pierres precieuſes: & au dedãs de ladite tour, on dit qu'il y a ordinairement vne infinité de marchands qui ne vendent qu'odeurs & baumes precieux.

Tous les ans les Mores, Turcs & Arabes y vont gaigner les pardons, qui commencent le vingt troiſieſme May, viſitans le ſepulchre, lequel eſt au milieu de ce temple dans vne tour de trente pas de circuit, large de ſix pas, couuerte d'vn riche drap de ſoye de la hauteur de quatre braſſees, auec vne porte d'argent qui ſert d'ornement à ceſte entrée. Dans ce pourpris eſt baſty ce ſepulchre ou cercueil tout de fer, eſleué & ſuſpendu en l'air, par la force & vertu de quatre groſſes pierres d'Aimant, qui ſont aux quatre coings de ceſte Tour.

Laquelle eſt garnie de grands vaſes pleins de Baume pur, qui ne ſe voyent que le iour de la Pentecoſte, il y a là aupres vn puis, l'eau duquel eſt tirée perpetuellement par ſept ou huict hommes, & verſée ſur la teſte de ces pauures abuſez à grands ſeaux, leſquels eſtiment par ce moyen eſtre purifiez de tous leurs pechez.

Ils croyent auſſi que ceſte tour ſoit baſtie au meſme lieu où Abraham edifia ſa premiere maiſon; & de faict leur Predicateur mõtant au deſſus de ceſte tour, entre autres choſes leur dit à haute voix: O Abraham bien aimé de Dieu, bien voulu de Dieu: ô Iſaac eſleu de Dieu, amy de Dieu, priez Dieu pour le peuple de Nabi. A l'entour de ce ſepulchre, vont vo-

conte en eſt plaiſant dans Philippus Camerarius. Maximilian l'employoit à deſcouurir les larrons domeſtiques, & Domitian les traiſtres & conſpirateurs, en ayant pour cet effect bordé ſa gallerie où eſtoit ſon promenoir ordinaire. Mais laiſſons l'attouchement des pierres precieuſes ou myſterieuſes, qui ont quelque proprieté en ſoy, & parlons de l'attouchement des animaux.

Phililamr. liu. 4 c. 5. Suetone en la vie de Domitian.

Attouchement des animaux. *Hieronyme. Ruſelli* en ſes armoiries.

Pour le taureau furieux, lequel attaché à vn figuier s'adoucit auſſi-toſt, on ne le croit nullemẽt, & ne ſe trouueroit guere de gens le voyant en cet eſtat, qui en vouluſt faire l'eſſay & s'en oſaſt approcher. Bien que Glicas le mette au rang des choſes dont on peut rendre quelque raiſon naturelle.

Pour le lieure Marin, qui dõne par fois la mort par le ſeul attouchement, & bien ſouuent par le ſimple regard, outre que ſi les femmes groſſes en voyent la femelle elles ont vn extreme enuie de rẽdre leur gorge, & quelque peu de temps apres, elles auortent. Et au cõtraire le maſle eſtant ſaupoudré & endurcy par la ſaumure, eſtant appliqué au bras en façon de poignets, il oſte l'appetit de vomir, ce ſont des contes que Pline nous a laiſſé par eſcrit, enſemble que l'attouchement du liéure Marin eſt ſi dãgereux, que qui le touche ou de la main ou d'vn baſton il tõbe auſſi-toſt en paſmoiſon: mais toutes ces choſes ſi eſtrãges auroient beſoin de quelque autre garand & aſſerteur que Pline.

Attouchement du lieure Marin.

L'argument de l'Hyene ſemble eſtre plus preſſant, qui fait taire & ceſſer les abois des chiẽs par ſon attouchement. C'eſt vn animal qui frequente les cimetieres & tombeaux ayant la voix humaine: on dit auſſi qu'ayant apperceu vn hõme ou vn chien endormy, elle s'aproche d'eux & ſe meſure, de maniere que ſi elle eſt plus longue que le dormãt, bien-toſt apres il deuient inſenſé, & de crainte que s'eſueillant il ne vienne à reſiſter, elle luy ronge & attire la force des mains & des pieds. Mais ſi elle ſe trouue plus courte, elle s'enfuit tãt qu'elle peut: que ſi dauanture en pareilles occaſions, elle ſe vouloit ruer ſur quelqu'vn comme enragée, il faut empeſcher qu'elle ne ſe iette à main droitte: Car alors elle engendre vn tel eſpouuantement, qu'elle engourdit tout l'homme, de façon qu'il ne peut demeurer ferme pour luy reſiſter: Mais ſi on la peut faire deſtourner à gauche, on luy peut courir ſus hardimẽt & la tuer, parce qu'elle n'a la force d'engourdir & geler l'ennemy.

*Fair. l. 1. c. 4. de Faſcin.*

Quant aux plumes d'vn Aigle, leſquelles meſlées auec d'autres plumes d'oyſeaux plus grands & plus forts, ſont conſommées, & meſlées auec des plumes d'oyſeaux moins grands & moins forts, plus molles & tendres que celles de l'aigle, elles ſe conſeruent entieres: C'eſt vne certaine Antipatie qu'il a auec les autres oyſeaux, qu'on croyoit eſtre capables de faire reſiſtance à cet oyſeau Royal, lequel deſdaigne les oyſeaux foibles, & n'a vne pareille vertu contr'eux, ne voulant les offencer ny morts ny vifs.

Comme on voit vne expetience toute contraire des cordes de Loup & de celles d'vn Agneau, qui ont beau eſtre en meſme ton, ſi eſt-ce qu'elles ne rendent iamais meſme harmonie, & meſlées enſemble, celles de l'Agneau ſe trouuent touſiours en fin conſommées & rompuës. Auſſi biẽ qu'on dit que le ſon d'vn tambour faict de la peau d'vn Loup, rompt vn autre tambour faict de la peau d'vn Agneau, auſſi tient-on les Loups comme les tyrans parmy les beſtes, qui faict qu'ils ne viuent longuement, & meurent le plus ſouuent de rage & de faim.

Opianus lib. 3.

Mais toutes ces ſimilitudes prinſes de la vertu des animaux ſont du tout diſſemblables, car les hommes ſont de diuerſes eſpeces, & ont diuerſes proprietez.

Toutes ces ſimilitudes ou compariſons de l'Attouchement des animaux, auec celuy des Sorcieres ſont du tout diſſemblables.

Et c'eſt toute la bonne raiſon qu'on en peut rẽdre, ſi mieux on n'aime auoüer que les Medecins & Naturaliſtes, voire les plus ſubtils & ceux meſmes qui ont eſcrit de la ſubtilité des choſes, voulans rendre raiſon de toutes, en ont laiſſé eſchaper bien ſouuent de ſi ineptes, qu'il leur euſt mieux vallu confeſſer ingenuëment qu'ils n'en ſçauoient point, par ce parauanture qu'il n'y en a dũ tout point. Et quoy qu'on die qu'il n'y a rien en la nature ſans nature, c'eſt à dire qui ne ſe face par cauſe naturelle, ſi eſt-ce qu'il faut croire qu'il y a vne infinité de choſes, deſquelles bien que la verité ſoit certaine, les cauſes toutesfois nous ſont incognuës, la nature les ayant cachées d'vn voile ſacré, la cognoiſſance deſquelles en apartient à Dieu ſeul, lequel ſe l'eſt reſerué ſans l'auoir voulu meſmes communiquer à ſes Anges, afin qu'ils n'euſſent la hardieſſe de ſe vãter qu'ils l'auoiẽt de leur propre nature. Si bien qu'il ne faut s'eſmerueiller ſi l'homme pour ſuffiſant qu'il ſoit ignore ces ſecrets & cachez myſteres, & comme on dit communemt. *Deſipient proculdubio in hac re qui nimium ſapiunt*, Les Philoſophes

Les Naturaliſtes voulans rendre raiſon de toutes choſes en rendent de ſi ineptes qu'il vaudroit mieux qu'ils diſſent n'en ſçauoir point.

Philoſophes y bronchẽt le Medecins s'y aueuglent, les naturaliſtes y perdent le ſens, & le vulgaire en demeure rauy & plein d'eſtonnement.

Surquoy Pline a dit tres à propos que les Magiciens & Sorciers admirent la Taupe entre tous les animaux. Et les Augures ne croyent & n'adiouſtẽt tant de foy à entrailles d'animal quelconque, & n'en iugẽt nul autre ſi propre pour decider vn poinct qui concerne la religion. De maniere que ſi quelqu'vn auoit auallé vn cœur de taupe tout frais & palpitant, il auroit le don & faculté de diuination, & pourroit aſſeurer l'euenement de pluſieurs choſes, dont il ſeroit enquis. Et neãtmoins Pline grãd rechercheur de la nature, dict que c'eſt vn particulier indice de vanité contre les Magiciẽs & autres qui ont ceſte creance: veu que la Taupe eſt en pluſieurs façons condamnée par la Nature à cecité perpetuelle: outre qu'elle eſt enfoncée en d'autres tenebres, & vit comme ſi elle eſtoit enſeuelie.

En voulez vous voir l'ineptie ſans ſortir du meſme ſubiect des animaux? on dit que le loup craint plus l'attouchement, & le coup d'vne pierre que celuy d'vne eſpée: *Quia ictu lapidis* (diſent ils) *quo inſtigitur, vulnus fit putre & verminoſum* Cõme ſi le loup eſtoit capable de ceſte imagination, & qu'il peuſt apprehender quel coup de la mort luy ſera plus doux, ou qu'elle playe plus fauorable celle qui engendrera des vers, ou celle qui n'en engendrera point. Outre que c'eſt merueille, que iamais vn loup meure d'vn coup de pierre. Comme auſſi ſemble eſtre bien eſtrange ce qu'on dit, que la peau d'vn loup miſe ſur vne perſonne morduë d'vn chien enragé, guerit la rage, & que le pied d'vn loup attaché à celuy qui a la colique, le guerit, voire que ce ſeul vers.

*Rieland. de Abd. rer. cau. c. 18.* On dict que le loup craint plus d'eſtre bleſſé d'vn coup de pierre que d'vne eſpee.

*Fugite Cantarides Lupus crudelis vos perſequitur*, ſert de remede à toute ſorte de charme. En fin on donnera tant de proprietez au loup, que peu à peu nous tomberons au ſacrilege des Hiberniens ou Irlandois, qui tiennent en grand honneur les loups le iour des eſtraines, & les prennent pour parrains, les appellans *Chari Chriſt*, faiſans de bonnes prieres & imprecations pour eux. Ne craignans apres cela d'en eſtre offencez en façon quelconque.

*Cambdenus in Britanniæ Antiquitatibus.*

Et ceſte autre queſtion que faict vn Moderne, *An equus obſtupeſcat, equa vero abortiat, ſi lupi veſtigiũ caleant. Si veſpertilio*

*Rieland de Abdit. rer. cauſ. c 17.*

*ſtupeat tactus Platani foliis ſi ille ſolo tactu oua Ciconiæ efficiat ſterilia, quemadmodum & illud quod Galeno tribuitur, ſi colico dolore vexatus, canem à ſomno excitarit, & in eo loco minxerit in quo dormiebat, confeſtim canem moriturum. Coli vero dolorem diſparituram.*

De l'attouchement des plantes.

Quand à l'attouchement des Plantes ou herbes qui ſe font mourir l'vne l'autre, cõme faict la ruë qui ſe ſeiche, & meurt eſtant plantée aupres du chou: cela procede de ce que l'vne & l'autre eſtant chaude, il arriue que par deffaut d'humidité, celle qui eſt plus foible vient à mourir, & par fois toutesdeux.

Ie trouue bien plus eſtrange, celle que Matheole dit auoir veu en certaines montaignes d'Italie, laquelle preſſée ou touchée des pieds d'vn cheual, luy faiſoit incontinent tomber les fers des pieds.

*Matheole Epiſtola Nuncupatoria in Dioſcoridem.*

Et ce qu'il dit de l'herbe Æthiopique, laquelle par l'attouchement ouuroit auſſi-toſt les cadenats & ſerrures: à quoy il adiouſte que de ſon temps, on fit pendre vn larron à Venſe, qui ouuroit ainſi toute ſorte d'huys clos.

Sur quoy il ſe conte mille bourdes, tant par les Medecins & Naturaliſtes, qui veulent en honneur de leur art, faire valoir par trop la proprieté des Herbes, Plantes & Mineraux, que par les voyageurs, qui ſe plaiſent pour celebrer leurs voyages à conter des choſes qui excedẽt la creance des hommes. Comme ce qu'on dit du Pommier d'Adam en Ægypte, qui ne peut viure que dans l'eau, qui meurt & renaiſt tous les ans de ſoy-meſme comme vn Phœnix. Les fueilles ſont lõgues de deux aunes, & large de deux pieds, c'eſt pourquoy il ne faut trouuer eſtrange ce qu'on dict qu'Adam en couurit ſa nudité dans le Paradis terreſtre, ſon fruict eſt ſemblable à nos concõbres ſi la couleur ne tiroit ſur le rouge brũ. Sa douceur eſt ſi grande, qu'elle affadit le cœur de celuy qui en mange. Et la merueille eſt, que le trenchant à roelles il ſe voit en chacune vne croix biẽ formée, on luy a donné ſur les lieux ce beau nom de pomme d'Adam, parce qu'ils croyent que c'eſt la meſme eſpece du fruict deffendu, duquel Adam gouſta contre le commandement de Dieu, pour la tranſgreſſion duquel, noſtre Seigneur a enduré le ſupplice de la croix.

*L. P. Boucher en ſon bouquet ſacré.*

*Plinius li. 26. c. 4.*

Mais Pline en rapporte bien d'autres plus eſtrãges, car parlãt de la force & vertu de certaines herbes Magiques, il dit qu'on peut ſecher les fleuues & eſtangs iettant dedans ceſte herbe

Aethiopide, & du ſeul attouchement ouurir toute ſorte de fermure. Bien qu'on tienne pour certain que c'eſt l'herbe au Pic verd, qui repouſſe ſeulement les coings de fer, vne fois fichez en quelque matiere que ce ſoit. Et dont a prins credit ceſte fable commune qu'elle ouuroit toute ſorte de ſerrures.

L'herbe au Pic verd repouſſe les coings de fer, d'où eſt venu l'erreur qu'elle ouuroit toute ſorte de ſerrures.

Comme eſt auſſi ce qu'on dit, que ſi on briſe l'herbe Achemenide parmy les eſcadrons des ennemis, ils prennent auſſitoſt la fuitte, qui eſt choſe notoirement faulſe. Car s'il eſtoit ainſi, les Princes & les Roys en rempliroient leurs jardins, & en feroient vne notable prouiſion, eſtans aſſeurez auec icelle d'emporter la victoire ſur leurs ennemis. Et puis qu'elle peut eſmouuoir la fuitte, ſi les Scythes qui combattent en fuyant euſſent eu quelque guerre ciuilſe, & ſe fuſſent battus entr'eux, il eſt vray ſemblable qu'elle euſt eſté inutile & euſt empeſché tout exploit militaire, mettant l'vn & l'autre party en fuitte, & ne leur ſeruant que de barriere & ſeparation.

L'herbe Achemenide ſemee parmy des eſcadrons les met en fuite.

Ie tiens auſſi pour choſe fabuleuſe ce qu'ils nous ont laiſſé par eſcrit, que ſi on prend la racine de l'Archemenide en petites pelotes, & qu'on la faſſe aualler aux criminels auec du vin, elle les endort, & puis elle tire d'eux l'entiere confeſſion du crime, ſi bien qu'elle a plus de puiſſance, que n'ont les plus puiſſans tireurs de Gehenne qu'on ſçauroit choiſir

Plinelib. 24.

Comme ſont auſſi fabuleuſes les proprietez qu'on donne aux herbes Magiques, qu'on dit que Pythagoras mettoit ſouuent en vſage, que les Latins appellent, *Coraceſiam*, *Calliciam*, *Menaidem*, *Corinthadem*, *& Aproxin*. Par les deux premieres l'eau (diſent-ils) ſe glace & congele auſſi-toſt. La Corinthade miſe en decoction dans de l'eau, guerit auſſitoſt les morſures des ſerpens s'ils en ſont frottez. Et ſi on met du jus ſur l'herbe, ſi quelqu'vn la touche & manie, ou que par fortune il en ſoit arrouſé, il en mourra auſſi-toſt, car c'eſt vn attouchement incurable. De meſme en eſt-il de celles dont faict mention Democrite, qui ſont propres à empoiſonner comme eſtans veneſiques, qui ſont, Chirocineta, Aglaophotin, Marmoritin, Achemenidon, Hippophouada, & Adamantida. Il dit que les Magiciens vſoient de la Marmoritide entre autres, lors qu'ils vouloient euoquer les Dieux, les Genies de l'air, & les Demons, & les attiroit à rendre leurs reſponces fatidiques. Les racines de l'Achemenide reduites en Trochiſque, en paſtilles ou boulettes,

Herbes magiques.

Chirocineta.

ſi les criminels en boiuent auec du vin, ils ſont ſi tourmentez la nuict, qu'ils confeſſent tout ce qu'ils ont commis, voire ce que meſme la Gehenne n'a peu extorquer d'eux.

Herbe cõtre le tonnerre.

Et ailleurs Pline dit encore que l'herbe appellée Britannica, qui eſt la ſeconde eſpece de Bethoine, eſtant cueillie & mangée auant qu'on n'ait ouy le tonnerre, rend les perſonnes aſſeurées & ſans crainte. Mais ce ſont les armes du Tout-puiſſant dont il a accouſtumé d'eſtonner & punir les meſchans & les foudroyer, en telle façon qu'ils ne peuuent ſe garantir auec des plantes.

Et apres auoir enſeigné & fourny aux hommes mortels des plantes qui donnent des victoires, & d'autres qui font meſpriſer & tenir pour foibles ou vaines les armes de Dieu, ils en donnent & enſeignent d'autres qui nous comblent de biens comme faict ceſte herbe qu'ils appellent la tace, que les Roys de Perſe ſouloient donner à leurs Ambaſſadeurs, laquelle donne abondance de toutes choſes. Et les Gaules ou baguettes fourchuës du Coudre, & non autres arbres qui ſont là prés, qu'ils croyent eſtre propres pour mõſtrer les endroits où ſont les veines d'or ou d'argent, la baguette ſe courbant és places au fonds deſquelles ſont ces veines.

Lazace donne abondãce de tous biẽs. Camerar. l. 4. ch. 13.

La Theãgelide eſt propre pour la diuination.

Et d'autres qui nous donnent des qualitez qui ne ſont propres qu'à Dieu, ſçauoir la diuination, car ils diſent que la Theangelide qui croiſt au Liban de Syrie & aux montagnes de Crete en Babylone, prinſe en breuuage faict deuiner.

L'Aſterion luit la nuict, & ſemble vn fantoſme.

Apulée nous a laiſſé par eſcrit que l'Aſterion luit la nuict, en telle façon que faict vne eſtoille dans le ciel, ſi bien que celuy qui la verroit ignorãt ſa proprieté, croiroit voir vn Phantoſme & ſe feroit mocquer de ſoy, le voyant ſaiſi de la peur d'vne choſe qui n'eſt pas.

Agneau Scytique.

*Libanius ſophiſtarum diſputationum de agno Scythico Sigiſmõdus in Moſcouia. Cardan. lib 6. de Varietate rerum.*

*Scalig. contra Cardan. Exercitatio 181. diſt. 29.*

*Poſtel au diſt. de cauſis vtriuſque naturæ.*

En fin il y a des plantes qu'ils forment Zoophites qui ſont plantes & animaux tout enſemble, comme eſt le Boramets de Tartarie, autrement l'Agneau Scytique, qu'on ſeme de graine vn peu plus grande que celle du mellon. Ceſte graine produict vne plante en forme d'Agneau eſleuée trois pieds haut de terre, auec oreilles, ongles & pieds, & toute la teſte ſemblable à vn Aigneau viuant, hors mis des cornes, au lieu deſquelles elle a des poils agẽcez & pliez en forme de cornes. Elle eſt couuerte d'vn cuir fort deſlié & ſubtil preſque raz & liſſé, duquel on yſe & ſert en Tartarie pour faire quelque ac-

couſtrement de teſte. Elle a ſa chair comme celle d'vne eſcreuice ou langouſte de mer. Et ſi on en couppe ou trãche quelque piece, il en ſort du vray ſang. Elle a vne tige ou racine qui ſort de terre, & vient ſe rendre dans le nombril ou milieu d'icelle: & tant qu'elle eſt entournée d'herbes, elle vit & ſe repaiſt comme feroit vn vray agneau dans vn bon Paſturage, & apres qu'elles ſont broutées, elle fleſtrit & ſe meurt: ce qui n'arriue pas ſeulement en certain temps de l'année, mais auſſi quand on vient à luy oſter les herbes qui luy croiſſent à l'entour. La merueille eſt que la ſeule taupe, & non les autres animaux qui ſe paiſſent de chair appettent ceſte plante. La ſeule taupe appete le Borrametz de Tartarie.

*O merueilleux effect de la dextre diuine,*
*La plante a chair & ſang l'animal a racine.* Du Bartas.
*La plante cõme en rond de ſoy meſme ſe meut,*
*L'animal a des pieds, & ſi marcher ne peut.*
*La plante eſt ſans rameaux, ſans fruict & ſans feuïllage,*
*L'animal ſans amour, ſans ſexe, & vif lignage.*
*La plante a belle dents paiſt ſon ventre affamé,*
*Du fourrage voiſin l'animal eſt ſemé.*

Ioſephe fait mention d'vne certaine racine indiquée par Salomon, par le moyen de laquelle il dit auoir veu vn certain homme nommé Eleazar, chaſſer vn demon en preſence de l'Empereur Veſpaſian, luy ayant ſeulement porté au nez vne certaine bagne, ſoubs la feuïlle ou ſçeau de laquelle eſtoit cachée ceſte racine. Ioſephe liu. 8. chap.

Ce ſont les herbes & les plantes, que les Magiciens & Sorciers adorẽt comme leurs Dieux & Deeſſes. C'eſt pourquoy ils mettent encore pour le iourd'huy tant de mauuaiſes façõs à les cueillir, que ie ne m'eſtonne de ce qu'en dict le meſme Pline, qu'il y a vne herbe qu'on appelle ſelago ſemblable à la ſabine, que les Druides arrachoient ſans fer, & la cueilloient veſtus d'vn ſurpelis blanc, les pieds nuds, bien nets & lauez, conſacrant du pain & du vin auant que la ſerrer; ce que voulant faire, ils la mettoient dans vne nape bien blanche, auec tant d'autres miſteres & ſuperſtitions, qu'on diroit qu'ils faiſoient ſemblant de deſirer qu'on les creut animées, pour en louër la ceremonie. Et ſçauoir bon gré à ceux qui la cueillent de ſi bonne façon, & comme les en remercier. Ils croyoient auſſi qu'eſtant cueillie auec certaines ceremonies, de ſa ſeule fumée elle gueriſſoit de tous maux. Pline liu. 24. chap. 11.

Estranges & superstitieuses conditiõs en l'achapt de la ratelle de quelque animal, auec lesquelles on la croyoit propre pour guerir les maux de la rate, & non autrement.

A quoy on peut adiouster ce traict qu'il dict, que les Mages enioignoient à celuy qui estoit trauaillé de la rate, d'acheter la ratele de quelqu'autre animal pour guerir, auec vne si rude condition, que le vendeur l'ayant mise à prix, l'achepteur le print aussi-tost au mot, sans dire ny proferer aucune parole de rabatement, qu'il n'eut aucun esgard à la charté, & qu'il le payast tout content, donnant entendre, que la rudesse ou rigueur de toutes les conditions estoient essentielles, & comme du-tout necessaires pour la guerison de telle maladie.

Le Petrarque voyant que Pline auoit tant escrit & parlé de toutes choses a dict de luy qu'il estoit plus acort à escrire qu'à mourir.

Qui a donné occasion au Petrarque parlant de la facilité d'escrire, & des contes fabuleux de Pline, de lascher ce traict contre luy, *A scriuer molto, ea morir poco acorto.* Le voulant blasmer de ce que par le moyen de certains esclaues qu'il auoit fort sçauans, du labeur desquels il s'aydoit & mettoit en lumiere tout ce qu'ils luy mettoient en fantasie, il s'est fait recognoistre plus copieux à escrire que discret & preparé à mourir, quelque mauuais Demon l'ayant pressé de se precipiter dans le vesuue. Outre que plusieurs doctes hommes ont dict de luy, *Multa ex mendacissimis Græculis transcripsit Plinius.*

Comme c'est aussi ce mesme Demon qui persuade aux Sorciers de prendre du jus de certaines herbes, & par fois d'aualer le Roy des Abeilles, croyant que cela les rendra insensibles aux tourmens : mais c'est vne espece de mouche, ou quelque mauuais Demon qui les assiste venant de la part de Beelzebud Roy des mouches, quoy que quelqu'vn die en auoir veu faire l'experience par vn Turc en la ville de Venise.

9. Malicieuses & diaboliques façõs dont vsent les Magiciẽs & sorciers en cueillant la fougere.

Mais qui est-ce qui ignore, les mauuaises & diaboliques façons desquelles on vse, pour cueillir la fougere, le vingt-quatriesme Iuin, qui tombe en la veille de la sainct Iean? Car apres auoir ieusné neuf iours, plusieurs aueuglez par quelque certaine fascination de Sathan, se preparent & appreſtent en ceste nuict pour cueillir de la graine ou semence de ceste herbe, laquelle n'a ny tige, ny fleur, ny semence; ains elle naist & renaist de la seule racine. Surquoy le Diable se iouë de façon auec ces miserables Sorciers, que ayant excité des tempestes, foudres & orages furieux, bien souuent il leur apparoist en quelque forme monstrueuse, pour plus

eſpouuenter ces gens, leſquels ſe penſent deffendre du Demon par exorciſmes execrables, cercles & caracteres qu'ils font ſur la terre à l'entour de leurs perſonnes. Ayant donc mis vne nappe neufue de fin lin ou de chanure, au deſſoubs de la fougere, laquelle il croyent fleurir en vne heure, & donner ſa ſemence ou graine bien meure: ils cueillent ceſte graine auec certaines prieres & paroles rangées & prononcées par ordre: & l'ayant pliée auec vn certain tafetas, ou auec du parcheminvierge, ils le gardent ſoigneuſement pour deuiner par des ſonges. Et le Diable eſt menteur iuſque-là, & ſi artificiel & malitieux impoſteur, qu'il elude ainſi ceux qui ſont ſoubs ſa banniere, ſi bien qu'il leur perſuade que ceſte ſemence ſuppoſée, n'eſt pas ſeulement propre pour deuiner; ains ioignant vne fable à ceſte impieté, ils aſſeurent, que ſi on met des pieces d'or ou d'argent dans la bource dans laquelle on gardera ceſte ſemence, que le iour enſuiuant le nombre de ces pieces ſe trouuera redoublé, que ſi l'euenemẽt te trompe, les impoſteurs Magiciens te reſpondront, que tu as faute de foy, ou bien que tu es ſouïllé de quelque crime, qui t'a eſloigné de la grace de Dieu, tant nous nous laiſſons aller à ces abominables curioſitez & impoſtures de Sathan.

Ils diſent bien des choſes plus eſtranges de la racine de la Mandragore, que les Sorciers & vulgaire ignorant parmy les François appelle mandagloire, laquelle ſert auſſi pour multiplier le nombre des pieces d'or & d'argent qu'on a chez ſoy, pour deuiner, pour tirer à ſoy l'amour des femmes, donner de mauuaiſes nuicts, & à autres abominables & impies vſages, auſquels cet affreux ennemy du genre humain preſide. Car il n'y a point de doute que le Diable qui eſt deſchcu de la grace de Dieu par ſa coulpe, n'ayt encore retenu pardeuers luy vne merueilleuſe puiſſance, & qu'il ne face des choſes merueilleuſes. C'eſt pourquoy par la permiſſion de Dieu il donne par aduanture quelque certaine vertu à ceſte racine, ſi bien qu'il ſemble que par le moyen d'icelle, le mauuais Demon y cooperant, les hommes obtiennent & font pluſieurs choſes, & paruiennent à la plus part de leurs mauuais deſirs. Et afin que le lecteur tienne cela non de moy qui y ſuis, & veux eſtre plus nouueau, plus ignorant, & moins curieux que luy, voyez les propres mots de Boiſſard, d'où ie l'ay tiré.

De la mandragore & les horribles impietez que les Magiciẽs commettent, ſeulement a la cueillir.

ritable que les attouchemens de certains animaux, ſont dangereux à cauſe de leurs proprietez & antipathies, qui faict que du venin composé des vns on tire la mort des autres, le Diable s'en ſeruant le plus ſouuent & cooperant auec les Sorciers, pour deſtruire, charmer & empoiſonner les hommes. A quoy ſe rapporte l'aduis des Manichæans, qui tiennent, que les venins & les ſerpens, ſont les creatures du Diable.

Des attouchemens des hommes.

Ie commẽceray par ce traict cõmun, que le corps d'vn hõme meurtry, eſtant touché ou approché du meurtrier, fait reiaillir du ſang, teſmoignãt qu'il entre auſſi-toſt en accuſation, & crie vẽgeance contre luy, voulãt cõme tirer à compaſſion tous ceux qui le voyent, & comme les eſmouuoir à luy en faire auoir raiſon. Theodoric vit dans vne eſcaille ou teſt de poiſſon qui luy fut ſeruy à table, la teſte de Symmachus qu'il auoit tué, laquelle le menaçoit, verſant du ſang en quantité, dequoy il eut vne ſi grande frayeur, qu'il en mourut bien toſt apres. Et ne ſçay ſi ce qu'on dit y eſt neceſſaire qu'il faut que ce ſoit vn corps fraiſchemẽt aſſaſſiné: veu qu'vn homme d'honneur, faiſant le procez à vn meurtrier m'a aſſeuré, que l'ayant approché du corps mort qu'il nioit auoir tué, ietta du ſang par le nez aſſez abondamment, apres le ſeiziesme iour de l'homicide commis: ſurquoy Del-Rio dit qu'il ne voit aucune raiſon plus ſolide que celle de l'ãtipathie qui eſt entre le meurtry & le meurtrier & leur haine, laquelle aggraue certaine qualité latente & cachée, & la tient imprimée dans le corps demeurant encore auec le cadauer, employant là deſſus ces vers de Lucrece:

Sçauoir ſi vn meurtrier, s'approchant ou touchant le corps d'vn hõme qu'il a meurtry en peut faire reſaillir du ſang.

*Vaird 2 c.10. de Fuſcino.*

*Del-Rio in ra. de Contact.*

*Idquẽ petit corpus mens vnde eſt ſaucia amore,*
*Namque homines plerumque cadunt in vulnus, & illam*
*Emicat in partem ſanguis, vnde icimur ictu*
*Et ſi cominus eſt, hoſtem ruber occupat horror.*

Lucrece.

Comme s'il y auoit quelque conuenance & raport, entre vn amy viuant, & vn ennemy mort.

Mais la verité eſt, qu'on ne ſçauroit colliger de là nulle ſorte de charme, cauſé par la veuë ou par l'attouchement, vn corps mort eſtant bien d'autre nature, que celuy d'vn homme viuant. Et de dire que c'eſt quelque diſſenſion cachée, qui teſmoigne l'inimitié qui eſt entre eux, laquelle ce corps ainſi outré, faict encore paroiſtre apres ſa mort, le declarant par ceſte emiſſion de ſang. On ne ſçauroit rendre nulle raiſon

*Lemnius de occultis naturæ miraculis cap. 7.*

valable de ceſte diſſenſion. Et ſe peut dire, qu'aucuns ont auancé & tenu ceſte experience pour veritable, pour l'auoir parauanture eſſayée ou veuë vne ſeule fois, & par cas fortuit. Car il ſe peut faire que le corps d'vn homme mort, qui a demeuré ſeize iours giſant en repos en quelque lieu, eſtant remué pour ſouffrir quelque viſite de Chirurgiens, eſmouuera par ce mouuement le ſang qui s'eſt retiré és veines, & le fera ſortir en abondance. Mais cela n'arriuera pas pluſtoſt en la preſence du meurtrier, que du Iuge qui luy faict le procez, ou deuant quelqu'autre que ce ſoit.

Sçauoir ſi ceſte fille qu'õ auoit nourrie de Napel euſt peu faire mourir Alexandre de ſon ſeul attouchement.

Pour ceſte belle fille qu'vn Roy des Indes auoit nourrie de Napel, en intention de l'enuoyer à Alexandre pour le faire mourir, outre que cela ne ſe peut faire qu'auec vn long traict de temps, elle ne luy euſt peu nuire par vn ſimple attouchement, c'euſt eſté pluſtoſt par la ſueur & exalaiſon qui fuſt ſortie de ſon corps & de ſon haleine. Et en cet exemple particulier on pourroit dire que ceſte infection ou puanteur de ſon corps euſt eſté vaincuë, ou pour le moins corrigée, par la bonne odeur que rendoit ordinairement le corps d'Alexandre, laquelle Plutarque met en tel degré d'excellence, qu'on euſt dit que tout ſon corps auoit eſté parfumé de Baume & autres bonnes odeurs. Outre que les Medecins tiennent, que s'eſtant habituée à ceſte nourriture de choſes venimeuſes, elle auoit conuerty ceſte habitude en nature.

Plutarque en la vie d'Alexandre.

Comme on lit dans l'hiſtoire des Indes que le Roy de Cãbaie, s'eſtoit tellemẽt accouſtumé au venin, & eſtoit deuenu ſi venimeux à force d'en vſer, que les mouſches qui ſuccoiẽt ſa peau, comme frappées de la contagion de ce venin, mouroient auſſitoſt, luy neantmoins ſe maintenant en ſanté.

Le Roy de Cãbaie aux Indes s'eſtoit tellement habitué au venin que les mouſches qui ſuccoiẽt la peau en mouroiẽt.

Quant à ce qu'on dit d'Antée, qu'il ſe rendit inuincible par l'attouchement de la terre, duquel pluſieurs ont tiré ceſte Deuiſe, *Concuſſus ſurgo*. Euſebe nous monſtre l'origine de cet erreur, & nous apprend que c'eſtoit le plus excellent luicteur de ſon ſiecle, qui fut cauſe qu'on l'appella fils de la terre, croyant que ces forces fuſſent rafraiſchies par l'attouchement de ſa mere: donnant vne pareille vertu aux corps de ces valeureux Heroës, qui eſtoit vne impaſſibilité que les Stoiciens attribuoient à l'ame de leurs Sages, laquelle ils logeoiẽt en eux en ſi haut degré de perfection, qu'ils la ren-

Comment ſe doit entẽdre l'attouchement d'Antee.

doient exempte de toutes afflictions & perturbations qui leur pouuoient aduenir par l'attouchement, & autres accidens humains.

Mais tout cela ſe faiſoit par diſcours, & non par agens naturels : comme ceux dont parle Cardan : l'experience deſquels ſemble vn peu malaiſée à croire, quoy que M. Ambroiſe Paré les ait inſerez dans ſes liures. Ils parlẽt tous deux d'vn attouchement bien hardy, & diſent qu'ils ont veu des hõmes qui touchoient aiſément & ſe lauoient les mains de plomb fondu ſans læſion, pource qu'ils ſe lauoient auparauant de leur vrine, ou bien ils ſe frottoient les mains d'vn onguent, qu'ils appellent *Vnguentum Aureum*. Ce que M. Ambroiſe Paré dit auoir experimenté, en ayant veu faire l'eſſay à vne de ſes filles. Et leur raiſon eſt, parce que leur ſubſtance craſſe, empeſche que le plomb n'adhere aux mains, & les chaſſe d'vn coſté & d'autre à papillotes.

S'il y a moyẽ de ſe lauer de plomb fondu ſans læſion. *Cardan. li. de ſubtilit.*

Strabon dit qu'en Caſtabile il y a vn temple de Diane qu'il appelle Perſique, où l'attouchement des charbons ardans ne peut apporter nul preiudice à ceux qui s'y ſont voüez, tout de meſme qu'en la ville de Ceronie au deſſoubs le mont Borrate, dans le temple de la Deeſſe Feronie, les deuots ne craignent l'attouchement du feu, ains ils marchẽt librement deſſus ſans eſtre offencez.

Dans le temple de Diane Perſique, l'attouchement des charbõs ardans ne pouuoit nuire.

Dans le temple de la Deeſſe Feronie, on marchoit ſur les charbons ardans ſans læſion.

Ie ſuis pourtant d'aduis de mettre cela au rang de cet autre conte qu'Albert le grand a laiſſé par eſcrit : d'vn attouchement merueilleux de deux enfans iumeaux qu'il dit auoir veu en Allemagne, dont l'vn ouuroit les portes fermées les touchant ſeulement auec ſon bras droict, & l'autre les fermoit les touchant auec le gauche. Ce qui a donné ſubiect à Antoine de la Mirandole, auec vne infiniré d'autres choſes eſtranges qui ſe liſent dans ſon liure, de dire qu'il s'eſmerueille qu'Albert le grand ſe vante d'auoir veu plus de choſes rares & dignes d'admiration, luy ſeul, que tous les autres eſcriuains enſemble qui ont eſté iuſques à luy. Que ſi cela eſt aduenu, il le faut attribuer au præſtige des Demons, comme tres-bien ont remarqué tous ceux qui ont ramené cet exemple.

Merueilleux attouchemẽt de deux enfans iumeaux en Allemagne.

Del-Rio dit ſeulement que l'vn les ouuroit à droicte & l'autre à gauche. Del-Rio l. 1. c. 3. q. 4.

Il y a vn traict fort commun qui appartiẽt à l'attouchemẽt qui ne laiſſe pas de tirer le mõde en quelque admiration, voire en quelque eſmoy, ne ſçachãt rendre aucune raiſon cõment cela ſe puiſſe faire naturellement. C'eſt ce que Pline raconte

On ne ſçauroit rendre raiſon pourquoy le ro-

chet de Harpasa se mouuoit estant seulement touché du petit doigt, & touché par l'effort d'vn corps tres-puissant, il demeuroit immobile.

qu'en vn village d'Asie nommé Harpasa, il y a vn grand & superbe rocher, qui se meut quand on le touche auec vn seul doigt, & auec l'effort d'vn corps bien puissant; il demeure immobile. C'est vn bien rare & singulier attouchement, lequel à mon aduis ne vient point des Demons. Mais que cela se face aussi naturellement, il est malaisé d'en rendre nulle raison, non pas mesme probable; n'estant possible de deuiner; pourquoy la nature qui ne faict rien d'inutile & en vain, eust rendu cet attouchement & remuëment de rocher aisé à mon petit doigt, & impossible à tout mon corps, & à mille autres comme le mien, non plus qu'il est mal-aisé de rendre la raison de ce qu'il dict, que l'or se fond plus facilement auec vn feu de paille, que non auec vn brasier bien ardant & enflammé.

Il est mal-aisé de rendre vne raison naturelle pourquoy l'or se fond mieux à vn feu de paille, qui est foible qu'à quelque autre puissant brasier. Sozomene liu. 6.

En fin ie tiens pour fabuleux ce que dit Sozomene, que soubs l'Empereur Valens, il y eut vn moyne nõmé Beniamin, lequel gueriſſoit toute sorte de maladies par le seul attouchement de sa main.

Le Moine Benjamin gueriſſoit tous maux par le seul attouchement.

Qui feroit que ie laisrois volontiers couler toutes ses cures estranges qui se font par le simple attouchement, mesmes celles qui se font par nos Roys, parce que plusieurs gens doctes en ont parlé bien amplement: si ie n'estois obligé d'en rafraischir icy le discours. Parce qu'il semble que les Anglois veulent donner ceste mesme grace de Dieu à leurs Roys.

*Del-Rio liu. 1. ch. 3. q. 4. & du Laurens de mirabili strumæ sanandi. visa in Gallia regib. diuinitus concessa.*

Plusieurs soldats gueriſſent de fort cruelles & grandes playes par le seul soufle, par le baiser, ou par l'application d'vn simple linge qu'ils appellẽt l'art de S. Anselme. Il y a aussi certaines gens qu'ils appellẽt en Espagne Insalmadores, qui gueriſſent par la saliue, & par le soufle, comme faisoit l'Empereur Vespasian qui gueriſſoit par la saliue: d'où parauanture Iosephe a prins occasion de l'appeller le Messie.

L'Art de S. Anselme.

Los Isalmadores.

Los Saludadores.

D'autres qu'ils appellent Saludadores qui gueriſſent par des prieres & oraisons, d'autres qui se disent de la race de saincte Catherine ou de S. Paul, & ceux-cy ont vogué en Italie, & en ay veu souuent sur le chemin de l'Egliſe S. Pierre tirant vers l'Egliſe S. Paul, & en Flandres les enfans nez le Vendredy oré. Tous lesquels sont appuyez de l'authorité de Pomponatius au liu. des Enchantemens chap. 3. qui dict, que tout ainsi qu'il se trouue des plantes, des pierres & des animaux qui ont ceste vertu de guerir, tout de mesmes n'y a-il rien qui em-

Certaines gens qui se meslent de guerir, qui se disent de la race de saincte Catherine, & d'autres de S. Paul.

D'autres qui

peſche que parmy toute la race des hommes, il ne s'y trouue des gens qui ayent vne pareille vertu: ſçauoir, qu'en vn tel homme ſe trouue la vertu d'vne telle pierre, & en quelqu'autre d'vne telle plante. Tellement que ce que peut ceſte plante & cette pierre, l'homme le pourra par la force de ſa nature.

ſont nez le vendredy S. qui gueriſſent de la fiebute.

On dict que Antonius Mirandule a faict ce liure ſous le nom de Pomponatius.

Ie dis donc premierement que le don de guerir & conferer la ſanté eſt vn don ſurnaturel, & vne grace donnée de Dieu grace. Ce qu'il faut tenir & croire de certaine foy ſuiuãt les paroles de ſainct Paul, *Alij quidem per ſpiritum datur ſermo ſapientiæ, alij autem ſermo ſcientiæ ſecundum eundem ſpiritum, alteri fides in eodem ſpiritu, alij gratia ſanitatum in vno ſpiritu, alij operatio virtutum, alij prophetia, alij diſcretio ſpirituum*

*Gratia gratis data.*

Paul Corinthior. 12. vers. 9.

Or en Flandres on croyoit que tous ceux qui ſont nez le Vendredy ſainct, ont receu ce don de Dieu de pouuoir guerir de la fiebure, & tous ceux qui naiſſent legitimement ſeptieſmes maſles ſans meſlange de filles de guerir des eſcrouëlles, ce qui ne ſe peut reduire, ny attribuer à aucune cauſe naturelle, ains pluſtoſt à ce que Dieu a concedé ceſte grace en honneur du iour, ſaincteté du Miſtere, & du Sacrement de Mariage.

Les ſeptieſmes maſles nèz à ſuitte ſans meſlange de filles gueriſſẽt des eſcrouelles.

Comme auſſi ne s'eſt-il peu faire ſans quelque vertu diuine, ce qu'on dict qu'anciennement les Roys d'Angleterre auoiẽt beny certaines Bagues ou anneaux propres pour guerir la contraction des nerfs, le ſpaſme, & l'epilepſie, & qu'ils auoient auſſi ceſte faculté de guerir par le ſeul attouchement ceux qui auoient les eſcroüelles, que l'vn & l'autre don auoiẽt eſté concedez aux merites du Roy S. Edouard.

Les Roys d'Angleterre gueriſſẽt certaines maladies, mais non des eſcrouëlles.

Polidore Virg. liu. 8 de ſon hiſtoire d'Angleter.

Et ie ne ſçay s'il faut referer ou raporter à cela ce que dict Pierre de Blois, *Fateor quidem, ait, quod ſanctum eſt domino Regi aſſiſtere, ſanctus enim & Chriſtus domini eſt, nec in vacuum accepit vnctionis regiæ ſacramentum: cuius efficacia ſi neſcitur, aut in dubium venit, fidem eius pleniſſimam faciet defectus inguinariæ, peſtis, & curatio ſcrophularum.* Il n'en dit pas d'auantage en Epiſt. 150.

10. Guillaume Tooxer a faict vn liure intitulé *Chariſma ſiue donum ſanationis* par lequel il maintiẽt que les Roys d'Angleterre gueriſſent des eſcrouëlles.

Guillaume Tooxer a faict vn liure qui portoit ce tiltre, *Chariſma ſiue donum ſanationis*, par lequel il taſche de monſtrer que la Roine Elizabeth, laquelle regnoit pour lors en Angleterre, eſtoit doüée de ceſte grace de pouuoir guerir les eſcroüelles, en conſequence de ce qu'il appelle *Chariſma*, ou don de ſa nation.

Il dict premierement que ce don en ceſte grace a touſjours eſté en la perſonne des Rois d'Angleterre depuis *Lucius*, ſans qu'il en apporte aucune preuue: ce qui n'eſt poſſible, car apres *Lucius* il y a eu pluſieurs Rois en Angleterre qui n'ont pas eſté Chreſtiẽs, leſquels il n'oſeroit ſouſtenir auoir receu cette ſacree onction: ce ſainct Chreſme, ceſte onction a donc deffailli en eux, & ce don de gueriſon a eſté interrõpu.

Et pourquoy oſte-il aux merites de S. Edoüard, ce que les autres luy attribuent? eſt-ce point pour oſter aux Rois de France la ſplendeur d'vn priuilege plus ancien, ou bien pour monſtrer ce qu'impudemment il ſouſtient, que les Rois de France l'ont eu par quelque dependance des Rois d'Angleterre. Parce, dict-il, que preſque toutes les Prouinces de la Frãce eſtoient tõbees en la ſubiection du Roy d'Angleterre.

Deux impoſtures de Tooker, l'vne que les Rois d'Angleterre gueriſſent de eſcroüelles. En la pag. 84.

L'autre que les Roys de France n'ont ceſte grace que par la dependance des Rois d'Angleterre.

Ils le tiendroient bien pluſtoſt de nous, ſi leurs Rois auoiẽt receu ceſte grace de Dieu comme les noſtres, veu qu'il a fallu que pluſieurs de nos Saincts ayent eſté en Angleterre pour guerir & les maladies ſpirituelles & les corporelles. S. Germain Eueſque d'Auxerre y fut ſi heureuſemẽt appellé par les Anglois, qu'il chaſſa l'erreur & hereſie de Pelagius, & leur fit gaigner la bataille cõtre les Saxons luy eſtant en l'armee auec eux pour les aſſiſter: & en s'en retournãt il ſe bleſſa à vn pied, qui le contraignit de s'arreſter à vn bourg, où le feu ſe print bruſlãt pluſieurs maiſons à ſuitte, mais le feu paſſa par deſſus celle où il eſtoit ſans l'incommoder. Il gueriſſoit tout le mõde & ne ſe vouloit guerir luy meſme. En fin le peuple l'importuna de ce faire, & Dieu permit qu'il ſe preſenta auſſi-toſt vn homme d'vn aſpect venerable qui le guerit par le ſeul attouchement de ſes mains. Et encore depuis l'hereſie de Pelagius qu'il auoit vne fois eſteincte, commençant à ſe reſueiller, les Anglois le rappellerent, & fut contrainct vaincu par leurs prieres d'y retourner: ce qu'il fit ſi heureuſement, que iamais plus ils ne retomberẽt en cet erreur, & en chemin faiſant par tout le peuple accouroit à trouppes pour luy toucher & baiſer la robe, ou quelque choſe qu'il eut touché, eſtãt dict en ſa vie que iuſqu'à la paille de ſon lict, ſur laquelle le corps de ce ſainct perſonnage auoit repoſé, fut prinſe comme choſe ſacrée, & que les malades qui la touchoient ou y repoſoient apres luy, gueriſſoient entierement.

Les Anglois ont bien eu beſoing de pluſieurs Frãçois gens de bõne & ſaincte vie, pour guerir leurs maladies & ſpirituelles & corporelles.

S. Germain Eueſque de Auxerre gueriſſoit les Anglois.

S. Germain s'eſtant bleſſé à vn pied, Dieu luy enuoya vn hõme qui le guerit par ſon ſeul attouchement.

Or Tooker ne dict pas ſimplement que ce don a eſté con-

cedé à Elizabeth, mais bien plus excellemment, qu'à tous autres, parce qu'il la fait plus ſaincte qu'Edoüard, en la vie duquel eſcrite par Eilrhedus Rhiuallenſis, il ne ſe trouue point que cette grace ait eſté communiquee à ſes ſucceſſeurs. Car il la prefere aux Apoſtres, à tous les Saincts, voire meſme au S. des Saincts, & au deſſus s'il euſt peu monter plus haut.

Ie lairray à quelqu'autre la continuation de ce Diſcours, où il eſt faict mention des miracles qu'elle faiſoit en ſemblables cures, leſquels ſont notoiremẽt faux & ſuppoſez n'eſtans approuuez de l'Egliſe vniuerſelle, qui eſt la catholique.

Auſſi y en a-il vn liure tout entier de du Laurens Medecin du Roy Henry le Grand, homme treſ-docte & bien ſenſé, lequel il a intitulé, *De mirabili ſtrumas ſanandi vi, ſolis Galliæ regibus diuinitus conceſſa.* Où il dict que ceſte grace & faculté de guerir, concedée aux ſeuls Rois de France, eſt deriuée de Clouis premier Roy de France Chreſtien, laquelle a eſté communiquée à tous Rois ſes ſucceſſeurs en ligne hereditaire, quoy qu'ils aient eſté de diuerſes familles.

Laquelle grace s'eſt touſiours continuée en eux, & continuë encore depuis que par le bon aduis & priere de ſa femme Clotilde, il fut baptizé & oingt du ſainct Chreſme enuoyé du Ciel par vne Colombe, & ce par les mains de ſainct Remy Archeueſque de Rheims, ſurquoy on cite ſainct Thomas Autheur & teſmoing irrefragable, lequel nous a laiſſé ces mots tres-veritables, appuyez d'vne tradition generalle ſemée parmy toutes les nations de l'Europe. *Sanctitatis ſacræ vnctionis argumentum aſſumimus ex geſtis Francorum, & B. Remigij ſuper Clodoueum Regem ex delatione olei deſuper per columbam, quo rex præfatus fuit inunctus, & inunguntur poſteri ſigni Portentis, ac variis curis apparentibus in eis, ex vnctione prædicta.*

L'hiſtoire de celuy qui en fut guery le premier par le Roy Clouis, eſt fort ancienne & merite d'eſtre miſe en ce lieu. C'eſtoit vn Caualier nommé Lancinet, de l'aduis duquel le Roy ſe ſeruoit ordinairement, lors qu'il eſtoit queſtion de faire la guerre à ſes ennemis. Eſtant affligé de ceſte maladie, s'eſtant voulu ſeruir de la recepte dont parle Cornelius Celſus, qui dict que les eſcroüelles gueriſſent ſi on mange vn ſerpent: l'ayant eſſayé par deux fois, ce remede ne luy ayant reuſſi, vn iour comme le Roy Clouis ſommeilloit, il luy fut aduis qu'il touchoit doucement, & manioit le col &

Si ſçauoit ſi vne perſonne qui eſt hors l'Egliſe Catholique, Apoſtolique & Romaine, peut guerir les eſcroüelles, ſoit Roy, Royne ſeptieſme ou autre.

Tooker dãs la preface de ſon liu. & c. 3. & 4.

Enuiron l'an 498.

S. Thomas *ſecundo de regimine principum.*

*Fortatulus l. de Imperio, & Philoſophia Gallorum.*

Premiere cure des eſcroüelles faicte par le Roy Clouis.

*Cornelius Celſus lib. 5. de Re Medica.*

la playe à Lancinet, & qu'auſſi-toſt ſon lict fut tout brillant & enflammé d'vn feu celeſte, & qu'à meſme inſtant Lancinet ſe trouua gueri, ſans que meſme il parut aucune cicatrice. Le Roy s'eſtant leué plus ioyeux que de couſtume, tout auſſi-toſt qu'il fut iour, il fit ſon premier coup d'eſſay, & eſſaya de le guerir en le touchant: & eſtant arriué comme il deſiroit, auec l'applaudiſſement de tout le monde, en ayant rendu generallement graces à Dieu, touſiours depuis ceſte grace & faculté a eſté comme hereditaire aux Rois de France, & s'eſt infuſe & tranſmiſe à leur poſterité, la tenant purement de Dieu.

*Moralestertia lib. 11. cap. 49. Robertus Canalis Hiſtoriæ Galliæ lib. 1. deſcriptionis Galliæ Periocheta.*

D'autres ne le prenant du tout ſi haut, ont creu que c'eſt par le benefice celeſte, ou par la grace que ſainct Marculphe impetra de Dieu en faueur de nos Rois, qui ont touſiours depuis & eux & leurs ſucceſſeurs ioüy de ce beau priuilege du Ciel: ſi bien que la couſtume eſt touſiours depuis, que tout auſſi-toſt que les Rois de France ſont oingts, ils s'en vont à Loudun en l'Egliſe de S. Marculphe. Mais du Laurens a raiſon d'improuuer ceſt aduis, parce que ſainct Marculphe n'eſtoit du temps de Clouis, ains du temps de Childebert & Clotaire.

*Nos Roys eſtãt oingts ſouloient aller auſſi toſt à Loudun viſiter l'Egliſe S. Marculphe, mais cela n'eſt plus.*

Sainct Louys y adiouſta le ſigne de la Croix, afin que la cure qui s'en enſuiuroit, fuſt pluſtoſt attribuée à la vertu de la Croix, qu'à la dignité royalle.

*Il ne faut attribuer la gueriſon des eſcrouëlles des Roys de France a S. Marculphe, car Clouis qui en guerit le premier eſtoit deuant luy. Nangey dãs la vie de S. Louys. Paſcalius.*

Comme auſſi il ne faut prendre, ny attribuer le commencement de ce don celeſte du temps de ſainct Marculphe: car on dict ſeulement qu'il guerit vne certaine femme, & vn certain homme nommé Robert. Et quoy que quelqu'vn de nos Rois, ait eſté par deuotion en ſon Egliſe à Loudun, ſi eſt-ce que ceſte couſtume n'eſt plus, & s'en trouuera pluſieurs qui n'y furent iamais, qui n'ont laiſſé d'auoir ceſte meſme grace auſſi bien que les autres.

Ce n'eſt donc par nulle dependance des Roy d'Angleterre que nos Roys ont receu ceſte grace & benediction du Ciel, qui n'ont dependãce que de Dieu ſeul. Si bien que pour ſçauoir ce que nous en deuons croire, enſemble tous eſtrangers: il ſuffiroit de bien pezer la reſponce que fit le Roy Louys XI. au Roy Edoüart d'Angleterre. Car ayant enuoyé ſes Heraux au Roy Louys enuirõ le mois d'Aouſt l'an 1474. pour le ſommer de luy rendre les Duchez de Guyenne & de

*En la vie du Roy Louys vnzieſme, en la chronique des geſtes memorables.*

Normandie,

Normandie, qu'il diſoit luy appartenir. Le Roy leur donna au lieu de ces deux belles Prouinces quatre ſortes de beſtes, pour porter au Roy Edoüard leur maiſtre, ſçauoir vn cheual, vn aſne, vn loup & vn ſanglier, qu'aucuns interpreterent deſlors en diuerſes façons, l'vne deſquelles ſemble eſtre myſterieuſe. Car aucuns diſoient que comme anciennement parmy les Romains, on enfermoit les parricides dans vn ſac de cuir, auec quatre animaux de diuerſe ſorte ou eſpece, vn coq, vn ſerpent, vn chien, & vn ſinge? que tout de meſme le Roy, tenant en ce temps-là les Roys d'Angleterre comme criminels de leze Majeſté, pour ne luy auoir voulu rendre l'hommage qu'ils deuoient: donnoit aduis au Roy Edoüard, que tant luy que ſes ſucceſſeurs, ſe deuoient contenter de ces quatre animaux, qu'il luy enuoyoit pour toutes pretenſions. Luy voulant comme donner entendre, que meshuy la France, & particulierement ceux qui habitent en ces deux Prouinces, luy eſtoient ſi fidelemẽt acquis, & de telle volonté & ferueur au ſeruice de ſa Majeſté: que quand le Roy Edoüard, ny autre Roy d'Angleterre voudroit ſuiure ce deſſein, ils ne commanderoient iamais aux hommes qui y ſont, ains ſeulement aux beſtes: marquãt par le cheual, la viſteſſe ou legereté auec laquelle ſes Heraux ſe deuoient retirer, pour en donner aduis à leur maiſtre, par l'aſne la patience qu'il deuoit prendre en ce poinct, & cloüer ſon deſſein par le loup ennemy des Anglois, & qui ne peut habiter en leur pays, le peu d'intelligence & raport qu'il y a entre les François & les Anglois, ne pouuant guere compatir enſemble. Et par le ſanglier la ferocité auec laquelle ils ſeroient attaquez, ſi iamais plus ils reuenoient en France. Tout cela n'ayant autre viſée qu'à leur dire, que c'eſt bien aſſez qu'on leur tollere, de porter le ſeul nom qu'ils mettent en leurs tiltres, lequel ils n'ont iamais voulu quitter, qui eſt toute la dependance qu'ils peuuent pretendre ſur nos Roys, & ſur ce beau Royaume tres Chreſtien.

Quant aux ſeptieſmes maſles legitimes, & nez ſans meſlange de filles: pluſieurs grands perſonnages tiennent, que c'eſt choſe imaginaire, n'aprouuans tout ce qui ſe dit communement en France, que par le ſeul attouchement ils gueriſſent des eſcroüelles au nom de Dieu & de ſainct Marculphe, ieuſnant trois iours, ou neuf iours, comme ſi c'eſtoit vne marque diuine de la loy Salique, qui exclud les femelles.

12 Si les ſeptieſmes maſles par leur attouchemẽt gueriſſent les eſcroüelles.

Paſcalius & Du Laurens.

Tous les Medecins & Philoſophes s'en mocquent auſſi, & diſent que ce ſeroit atribuer trop de vertu aux nombres, & particulierement à ce nombre de ſept: qu'vn ſeptieſme, en tant que ſeptieſme, ne peut non plus guerir qu'vn huictieſme, ou né en quelque autre nombre.

Surquoy ie puis dire auoir veu toucher à vn ſeptieſme, non vne fois, mais pluſieurs, duquel attouchement certaines perſonnes ſont gueries. Ce n'eſt pas que ie donne & attribuë ceſte vertu aux Nombres, mais bien pluſtoſt aux choſes ou perſonnes nombrées. Tant y a qu'on pourroit ſouſtenir le voyant toucher quelque bonne feſte de l'année, en gueriſſant pluſieurs, & ceſte grace continuant en luy, qu'il ſemble que comme ſeptieſme ou par quelqu'autre benediction de Dieu, il ait ceſte faculté de guerir. Mais ie ſçay bien qu'à peine a-il iamais ouy parler de Sainct Marculphe: enquoy la ſeule experience & le rencontre du ſeptenaire combattent pour luy, & en telle ſorte, qu'à force de malades importuns, il eſt bien ſouuent preſſé de toucher contre ſa volonté. Tout de meſme ce qu'on lit que le P.S. Alexandre guerit des eſcroüelles la fille du Tribun Quirinus, ne doit eſtre attribué au rencontre de ce que c'eſtoit Alexandre VII. ains à ſa ſainteté.

Du Laurens *de Mirab. ſtramas ſanan. vi. lib. 1.*

Du Laurens ne croit non plus ce qu'on dit du fils aiſné du Baron d'Aumõt Comte de Chaſteau-Roux, qu'il guerit non par l'attouchement comme les ſeptieſmes, ains par la grace du pain beniſt, parce qu'il a dans ſa terre vne fontaine, dans laquelle ſe ſont trouuées & ont repoſé les Reliques des trois Roys.

Qu'il eſt faux que les Eſpagnols gueriſſent des eſcroüelles par le ſeul bon air & bõnes eaux de France.

Chaſque païs a ſes maladies, qui faict que les peuples ne trouuans leur gueriſon chez eux, & en leur patrie, & par le moyen de leur Prince naturel, attribuant parauanture leur mal au mauuais air du lieu de leur naiſſance, vont facilement recourir à quelqu'autre païs & à quelqu'autre Prince. Ce qui a engendré vne autre impoſture contre la gueriſon que tous peuples tirent de la France. Car ils ont voulu fauſſement ſouſtenir, que le ſeul attouchement de nos Roys ne gueriſſoit les Eſpagnols des eſcroüelles, ains le climat & le ſeul bon air du Royaume de France, & les bonnes eaux qu'ils y trouuent. Mais qui ne voit la calomnie, veu qu'ayant eſté touchez en France, ils ſont gueris pour iamais?

ſi c'eſtoit l'air de leur païs, eſtans de retour, le mal leur reuiendroit encore, ſi la benediction du Roy n'y auoit apporté la derniere main, & chaſſé la maladie pour iamais comme il faict.

Ie ſçay bien qu'on dit que pluſieurs Roys & Princes ont eu ceſte faculté de guerir chacun d'eux de quelque ſinguliere maladie, cõme Pirrhus, Veſpaſian, Adrian, Aureliã, Agrippa.

Comme on dit auſſi que les Roys d'Angleterre auec leurs anneaux, gueriſſent de l'epilepſie, & l'ãneau du Roy Edoüard la contraction des nerfs: c'eſt pourquoy ils ſouloient benir tant de bagues le Vẽdredy ſainct, ſe trouuãt par leurs Annalles; que l'ãneau royal d'Angleterre, eſt gardé dans les Archiues de l'Egliſe de Vuaſmonſtier, & qu'ils ont receu ceſte vertu de leur anneau de Ioſeph d'Aritmathie, pour auoir hebergé en Angleterre & eſtre leur patron, lequel par des anneaux & la force ou vertu de quelques herbes chaſſoit les Demons. Les Roys d'Eſpagne chaſſent les Demons par le ſigne de la croix, les Roys de Hõgrie gueriſſent de la iauniſſe. Gregoire de Tours dit que le Roy Guntchramnus gueriſſoit la peſte & la fieure quarte, & dans Ioſephe Moyſe fit des bagues d'amour & d'oubly.

*Polid. Virg.* L'anneau du Roy Edoüard d'Angleterre gueriſſoit pluſieurs maladies.

Gregoire de Tours li. 9.

Mais pour la gueriſon que faiſoit Pirrhus par l'attouchement de ſon orteil, pluſieurs bons autheurs s'en mocquẽt, & entre autres Mirandula, & dit qu'il eſtoit Sorcier, immolãt vn coq, & le ſacrifice faict, en reprenant vn autre pour ſa peine.

Mirandula, Du Laurens & Del Rio ſe moquent de la cure de Pirrhus.

On dit que Veſpaſian a guery vn aueugle & vn paralitique, mais ſes cures ſe faiſoient par le moyen du Diable au dire de Sabellique.

Adrian eſtoit Sorcier & enchanteur, ſi on en veut croire Dion Caſſius, lequel en rend ceſte raiſon, *Quia aquam intercutem quibuſdam incantationibus eduxit*, l'Empereur Aurelian tout de meſme.

Sabellique Ennead. *ſeptimi lib.* 3.

Agrippa gueriſſoit certaines maladies, mais c'eſtoit auec vne bague enchantée que luy auoit donnée Octauius Auguſtus, vous pouuez penſer s'il y auoit dedans quelque Demon caché. Et pour s'approcher de noſtre ſubiect ie tiens pour fable, ce qu'on dit qu'vne fille vierge guerit les eſcroüelles ſi les touchant à ieun & y aplicquant quelque herbe ſur la partie malade, elle dict ces mots charmez.

*Negat Apollo peſtem poſſe creſcere, quam nuda virgo reſtringat.*

Que les Rois qui sont hors l'Egliſe ne peuuent conferer des graces qu'ils ne peuuent tirer que du Sauueur & de ſon Egliſe.

Et quant aux Roys d'Angleterre on croit qu'ils gueriſſent auſſi bien l'epilepſie que les eſcroüelles, car on ne nous en monſtre nuls exemples, que s'il y auoit dans ſa bague de gueriſon du pied d'elan, ou de la racine de Peonie, pourquoy attribuera-on à miracle, ce qui peut aduenir par vn agent naturel. Ie ne dy pas que le Roy S. Edouard, n'ait peu faire toute ſorte de cures, eſtant en la grace de Dieu, & qu'il n'ait faict pluſieurs miracles, mais non Henry VIII. ny la Royne Elizabeth, ny tous autres qui ont eſté & ſeront hors l'Egliſe vniuerſelle.

Dequoy i'ay veu vn exemple notable, ce que ie puis dire puis qu'il m'eſt loiſible d'argumenter des petits aux grands. Car enuers Dieu, en ce qui eſt de la gloire eternelle, nous ſommes tous eſgaux. I'eſtois à Paris vn peu apres la conuerſion du Roy Henry le Grand, logé chez vn Huguenot, homme d'honneur & de qualité, & moralement fort homme de bien, ſes enfans eſtoient affligez des eſcroüelles, ie luy demanday pourquoy il ne les faiſoit toucher au Roy, duquel il auoit eſté toute ſa vie ſeruiteur & officier domeſtique, & l'eſtoit encore pour lors, veu qu'il en eſtoit en toute commodité. Ie recogneus aux propos qu'il me tint qu'il portoit impatiemment ceſte heureuſe & ſaincte conuerſion du Roy, car il me dit, que voulãt toucher, le Roy faiſoit des ſignes de croix, ſe mettoit en prieres & oraiſons, & receuoit le S. Sacrement de l'Autel, & autres choſes qu'il ne pouuoit approuuer. En fin ayant conſideré que le Roy n'auoit iamais iouy de ceſte grace auant qu'il fuſt Catholique, luy auſſi n'ayant iamais voulu, pendant qu'il eſtoit déuoyé de l'Egliſe, faire toucher ſes enfans, ayant peſé quelques paroles que nous euſmes enſemble ſur le ſubiect. Ie trouuay au ſecond voyage que ie fis à la Cour, qu'à l'exemple du feu Roy ſon maiſtre, il s'eſtoit faict Catholique luy & toute ſa famille, laquelle deſlors Dieu beniſt en telle façon, que ie trouuay tous ſes enfans ayans eſté touchez du Roy gueris & en bonne ſanté: & tout le reſte de ſes affaires auparauant en deſroute, en ſi bon eſtat, que maintenant ſes enfans ſont eſleuez en de tres belles charges & offices. Il eſt depuis decedé apres auoir veſcu pres de ſoixante dix ans, homme cogneu à la Cour, pour auoir ſeruy le feu Roy iuſqu'à ſes derniers iours. Qui monſtre clairement, ſoit qu'on conſidere la choſe & l'euenement, ſoit du coſté du

Roy, ſoit de ſon coſté, que c'eſt vne grace qui ſe tire de l'Egliſe, pour s'attacher à vn Roy tres-Chreſtien fils de l'Egliſe, & non à autre, & que hors l'Egliſe il n'y a ny ſanté ny ſalut, ny Roy qui les puiſſe donner.

Et pour reuenir aux autres Roys & Princes qui ſont touchez de quelque autre creance que celle de l'Egliſe Catholique, Apoſtolique & Romaine. La verité eſt que le Roy d'Angleterre Iacques qui eſt pour le iourd'huy regnant, touche encore bien ſouuent ceux qui ont les eſcrouelles, croyant par là ſe conſeruer deux tiltres ſpecieux, l'vn de chef de l'Egliſe Anglicane, & l'autre de Roy de France. Et de faict il toucha à ce qu'on m'a aſſeuré, Monſieur le Marquis de Trenel Ambaſſadeur de France preſent, eſtant allé de la part du Roy l'an 1619. en Angleterre ſe condouloir auec luy de la mort de la feuë Royne ſa femme. Et ce faiſant, il eſt forcé contre ſa conſcience & ſa Religion, d'vſer du ſigne de la croix eſtably par S. Louys tout de meſme que font nos Roys: ou pour le moins en touchant diſpoſer ſa main en forme de croix: Mais c'eſt vne pierre miſe en œuure par vn mauuais Orpheure, auſſi n'y va-il que des gens de ſon païs, car les Eſpagnols & tous les autres eſtrangers tiennent cela pour vn abus. Il n'eſt ny Pape ny Roy de France, ny Sainct, & ſi il faut qu'il vſe du ſigne de la croix qu'il repudie en toutes autres actions. Auſſi n'y va-il qu'Anglois & Eſcoſſois, leſquels y vont plus en eſperance d'auoir vne aumoſne d'vne piece d'or qu'il leur met au col à chaſcun en forme de breuet, laquelle vaut enuiron cent ſols de la monnoye de France, que de guerir.

Et pour monſtrer qu'ils ne ſont Roys de France, ſi choſe ſi claire a beſoing de demonſtration: ains que Dieu meſme les en a voulu priuer & les en chaſſer cõme iniuſtes vſurpateurs. L'Hiſtoire ſeule de la pucelle Ieanne, laquelle fut comme enuoyée du Ciel pour cet effect, le teſmoigne aſſez, quand il n'y auroit autre marque que celle-là, qui n'eſt pas ſeule, car il y en a vne infinité d'autres. Et quoy qu'ils l'ayent tenuë en hayne de ſon diuin ſecours, & luy ayent faict le procez comme ſi elle euſt eſté Magicienne ou Sorciere. Si eſt-ce qu'il en vaut mieux croire l'examen faict apres ſa mort par les SS. Peres, qui ont faict faire le procez aux Iuges qui l'auoient condamnée comme vrais heretiques & de faction Angloiſe, que les Anglois qui ſont parties. Elle mourut l'an 1456. vingt ans

13 Que l'hiſtoire de la pucelle Iãne eſt receuë & en Italie, & en France, & par toute la Chreſtienté, tout autrement qu'en Angleterre.

Les ſaincts Peres ont fait faire le procés à ceux qui auoient faict & inſtruit le pro-

cés à la pucelle Ieanne vingt ans apres sa mort.

apres vne exacte recherche de sa vie prealablement faitte. Le Pape Calixte III. decerna commission à Iean Archeuesque de Rheims, & à Guillaume Eueſque à Paris, pour reuoir tout le procez, lesquels ayãs recogneu l'accusatiõ calomnieuse, & mort iniuste qu'on luy auoit faict souffrir, la declarerẽt innocente, condãnerent deux de ses iuges à estre bruslez, & deux qui estoient morts furent deterrez, & iettez au feu. Puis fut bastie à Roüen vne Egliſe, & sur les biens de ses iuges, fut fondée vne messe en icelle pour prier Dieu pour son ame, & luy furent erigez de tres-honorables trophées, qui se voyent encore sur le pont d'Orleans.

Sçauoir si les Rois d'Espagne ont pouuoir de chasser les demõs auec le seul signe de la croix.

Quand au Roy d'Eſpagne, les Eſpagnols meſmes ne sont pas bien d'accord qu'il chasse les Demons par le signe de la Croix, non plus que nul autheur digne de foy, n'atteste que les Roys d'Hongtie gueriſſent de la iauniſſe.

Si les Rois d'Hongtie gueriſſent de la jauniſſe.

Mais quand aux Roys de France, la preuue en est si forte & si authentique, que les Eſpagnols meſmes n'en oſent douter. Car outre le teſmoignage de sainct Thomas confirmé, parce qu'on liſt dans la vie de sainct Rhemy & S. Marculphe, les annales de France, & le conſentement general de toutes les nations de l'Europe, qui courent à foules, & viennent recueillir en France la benediction de cet attouchement Royal. Il y a encore la tradition generalle qui est semée par toute l'Europe, & ce petit monde du peuple de Paris, & cent mille eſtrangers qui y abordent de toutes parts, qui en voyent faire l'experience, & qui sont curieux de voir toucher les Roys trois ou quatre fois l'année, oſtent la choſe hors de tout doute & diſpute.

Toute l'Europe tient pour certain & indubitable que le Roy de Frãce guerit les eſcroüelles de son seul attouchement.

Et si le Roy d'Eſpagne ne le croyoit luy meſme, il ne permettroit pas à tant de pauures Eſpagnols affligez de los Lamparones, de venir mendier leur ſanté en vn pays que pluſieurs ſiecles ils ont tenu communement pour ennemy. Outre qu'il sçait bien qu'il se preſente plus d'Eſpagnols deuant le Roy en vne ſeule année, que de toutes autres nations en cinquante.

Le Roy François I. eſtant priſonnier en Eſpagne gueriſſoit les Eſpagnols.

Et pour monſtrer qu'en Eſpagne meſme c'eſt vne creance publique & generale : toutes les Annales atteſtent que le Roy François premier eſtant detenu priſonnier en Eſpagne gueriſſoit tous les Eſpagnols, & autres eſtrangers qui se preſentoient à luy. Teſmoin les vers de Laſcaris, qui dict

que le Roy gueriſſant par ſon attouchement, ne laiſſoit eſtãt meſme captif, d'eſtre en la grace de Dieu, comme il eſtoit en pleine liberté. Ainſi, dit-il, Roy tres-ſainct, ie tiens pour ennemy de Dieu ceux qui te perſecutent.

Mais la raiſon la plus preſſante qu'on ſçauroit alleguer, c'eſt qu'en Eſpagne tiennent vn bras de ſainct Louys, & celuy auec lequel il ſouloit toucher, en telle veneration que les Eſpagnols, & autres de toutes parts vont à foules en Catalogne où il eſt, pour guerir des eſcroüelles, qui monſtre que ce n'eſt pas le changement d'air, qui guerit les Eſpagnols malades venant en France, puis que nos Rois & morts & vifs, libres & priſonniers, gueriſſent par leur attouchement en France & en Eſpagne. Depuis le Roy Louys xiii. à preſent regnant, s'eſt tellement eſpris de ce beau & ſainct nom de ſainct Louys, qu'apres qu'en ſon voyage de Guienne & en la ville de Bourdeaux, on luy euſt faict voir tous les xiii. Louïs aſſis & tournoyans vne meſme roüe: il fit prier & requerir le Pape, que la feſte de S. Louïs fut Celebree & gardée comme feſte de commandement, le 25. iour d'Aouſt. C'eſtoit touſiours vne feſte de Parlement, & vne feſte des Colleges où tous eſcholiers mettoient des oraiſons Epiſtres poemes, & des Ænigmes à deuiner en honneur dudit Sainct.

Le bras duquel ſainct Louys ſouloit toucher les eſcroüelles eſt en Catalogne où les Eſpagnols courent à foules.

On fit voir au Roy Louys xiii. tous les xiii. Louys tournoyans & aſſis en meſme roüe.

La feſte de S. Louys eſt receuë en France pour feſte de commandement, puis le 8. d'Aouſt 1618.

Le bref & mandement en ont eſté publiez aux proſnes des Egliſes Parroiſſialles de Paris, par auctorité du ſainct Pere, & de monſieur le Cardinal de Retz, comme Eueſque de Paris, le 8. d'Aouſt 1618.

Si bien qu'à Paris, qui eſt le modelle ſur lequel ſe reglent les autres villes de France, cette feſte fut celebrée auec vne grande deuotion & reſiouïſſance. Les ruës furent dés le matin tendues de Tapiſſeries, par où la ſaincte Chapelle debuoit paſſer en proceſſion, & porter les reliques que le Roy ſainct Loys auoit apportées de la terre Saincte, & données à cette Egliſe. On y attendoit le Roy, mais il fut auec la Royne faire ſes deuotions & prieres à l'Egliſe dediée à S. Louys en la maiſon profeſſe des Peres Ieſuittes ruë S. Anthoine, & ce tant le matin que l'apreſdinee.

Le ſoir ce ne furent que feux de ioye par toute la ville, auec des lumieres aux feneſtres: on n'entendoit que coups de canons. Il ſe fit vn feu d'artifice ſur la Seine vis à vis du Louure, où Morel fit paroiſtre l'excellence de ſes belles

inuentions aux diuerſes ſortes de feux, & de figures que les fuſées faiſoient en ſerpentant ſur l'eau & en l'air.

Les Eſpagnols ont eu du Roy Louys VII vn bras de S. Eugene 1. Eueſque de Tolede, & depuis tout le reſte du corps du Roy Charles IX.

Ce n'eſt pas la ſeule obligation que les Eſpagnols ont à nos Rois, ny le ſeul corps ſainct qu'ils tiennent de nous. Louys ſeptieſme Roy de France, gendre du Roy Alphonſe, fut en voyage à ſainct Iacques de Galice, & paſſa par Tolede, où le Roy ſon beau-pere le receut magnifiquement, & le pria de luy donner quelques reliques de S. Eugene premier Eueſque de Tolede. Le Roy Louïs luy en enuoya le bras droict, & fut tiré de ſon corps qui eſtoit à ſainct Denis, lequel fut receu ſolennellement dans Tolede, & porté ſur les eſpaules par le Roy Alponſe & ſes enfans, le 12. Feurier 1156. Apres cela les Eſpagnols non contens d'auoir oſté ce threſor à la France, ont voulu auoir le tout: ſi bien que l'an 1565. le Roy Philippe II. demanda au Roy Charles IX. ſon beau-frere, & à la Royne mere Catherine de Medicis lors regente, le corps entier de ſainct Eugene, lequel ils firent deliurer à leur inſtante priere à Pierre Maurique fils de l'Adelãtade de Caſtille Chanoine de Tolede, qui depuis ſe rendit Ieſuitte, lequel auoit eſté enuoyé en Frãce tout exprez. Il fut recueilly pompeuſement & auec de grandes & notables ceremonies, & porté par le Roy Philippe, le Prince Charles ſon fils, les Archiducs d'Auſtriche, Rodolphe, qui a eſté depuis Empereur, & Erneſt ſon frere, enfans de l'Empereur Maximilien & nepueux du Roy Philippe.

S. Eugene eſtoit plus honorablement à S. Denis en France qu'en Eſpagne.

Ce bon Sainct repoſoit tres-bien en France, & encore que Tolede ſoit comme le cœur & le centre de toute l'Eſpagne: s'il falloit en ce remuëmẽt auoir eſgard à la terre, & non au ciel, à l'excellence des Royaumes, & au lieu particulier où Dieu auoit premierement logé ce corps Sainct. Il ſe pourroit iuſtement ſouſtenir, qu'il eſtoit beaucoup mieux & plus dignement à ſainct Denis, qu'à Tolede; car c'eſt auſſi dans l'iſle de France, qui eſt preſque le cœur, & comme le centre de tout ce beau Royaume, le ſeiour de nos Rois, qui ſont les fleurs de la terre, comme les Saincts ſont les odoriferentes fleurs du ciel, où il y a tant de reliques, qu'on peut dire que c'eſt vn petit Paradis en ſainteté. D'auantage on luy fit perdre la moitié de ſon contentement, s'il faut ainſi dire, & de ſa gloire, le diuiſant & ſeparant de ſon amy & compagnon le glorieux S. Denis Apoſtre de la France.

S Eugene eſtoit compagnon de S. Denis.

Iacques

Les Eſpagnols ne peuuent taire l'honneur, & le bien qu'ils reçoiuent du bras de S. Louys auec lequel il ſouloit toucher.

Iacques Valdeſius Eſpagnol, au liu. de la dignité des Roys & des Royaumes d'Eſpagne, quoy qu'il taſche de deſrober à nos Roys pluſieurs graces qui leur ont eſté concedées par les Saincts Peres: ſi ne s'eſt-il peu empeſcher de dire ces mots que la verité a extorqué de luy.

*Non deſunt qui detrahere gloriæ gallorum velint, id euenire dicentes occaſione cæli gallici curandis ſtrumis ſalubris, & ita omnes aerem mutantes, & ad regionem Galliæ venientes, valetudinem recuperare. Sed ego ſentio id accidere, gratia conceſſa à Deo optimo maximo, eius obſequio deditis regibus Galliæ, & fidelibus, Præſertim D. Ludouico, à Deo quod in oppido Poblete, in Regione Hiſpana Cataloniæ, vbi brachium veneratur D. Regis Ludouici, quos laborantes ſtrumis tangit, brachium illud ad ſanitatem reducit.*

14 Boiſſard a tort d'auoir fancy les belles œuures de fauſſeté, ayãt dit que cette grace & benediction de guerir les eſcroüelles auoit ceſſé aux enfans du Roy Henry II.

Il en parle plus pertinemment & plus veritablement que *Ianus, Iacobus Boiſſardus*, lequel en ſon liure de *Diuinatione* au ch. 11. *de ſenatoribus*, n'ayant oſé apres tant de notables preuues nier que les Roys de France n'ayent aſſeurément ceſte grace particuliere de Dieu, a dict que Dieu l'auoit oſtée aux enfans du Roy Henry II. & qu'elle auoit tout à faict ceſſé en eux, ce qui eſt notoirement faux: car ie ſçay de certaine ſcience que Charles IX. eſtant à Bordeaux en a guery vne infinité, & qu'apres luy Henry III. le plus deuot qui ait regné en France, puis Sainct Louys a iouy plainement de ceſte grace, à l'vtilité & contentement de toutes nations, & pour le feu Roy Henry le Grand, il touchoit auec ſi grand zele & deuotion, qu'il entroit preſque en ialouſie, quand il oyoit dire que les ſeptieſmes maſles ſe meſloient de toucher, ne prenant plaiſir qu'autre que luy dans ſon Royaume vſaſt de ce ſainct attouchement, & ne croyant qu'autre que luy en tout l'vniuers iouït de ceſte grace. *Nemo neſcit* (dit Boiſſard) *Reges Galliæ quot annis, innumeram hominum multitudinem à ſcrophulis & mentagra liberaſſe: ideo ad eos confluxus ingens omnis ſexus & ætatis ex Gallia & Italia conueniebat* (il n'a pas voulu mettre *ex Germania* qui eſtoit ſa patrie) *maxime ex Hiſpania, cui morbus iſte peculians eſt. Et experientia docuit multis ſæculis eos hanc vim retinuiſſe medendi, donec ad tempora filiorum Henrici II. Galliarum regis, in quibus facultas hæc, & admirabilis virtus finem ſumpſit.*

Que ſi on dit qu'õ ne peut reuoquer en doute, que les Roys d'Eſpagne ne gueriſſẽt les demoniaques, & ne chaſſẽt les de-

mons par le ſigne de la croix, veu que meſme Chaſſanée au-autheur François en ſon Catalogue de *Gloriâ mundi*, l'a ainſi laiſſé par eſcrit.

On peut reſpondre que c'eſt vn ſeul Autheur, & que ce teſmoignage eſt foible au reſpect de celuy qui cõfirme la benediction de nos Roys, & m'eſtonne encore dauantage que Valderama, Autheur & Predicateur celebre en Eſpagne, ait oſé eſcrire dans ſon liure de l'hiſtoire vniuerſelle du monde, qu'aux Gades ſur le riuage de la mer, il y a vne ſtatuë d'vn hõme, eſleué ſur vne grande pierre, ayant vne croix à la main droitte, la face tournée vers le midy, laquelle les Sarrazins tiennent luy deuoir tomber des mains, l'année que naiſtra en France vn Roy, lequel aux derniers temps ſubiuguera l'Eſpagne. De meſme en dit Strozzi Italien en ſon liure *del Palagrõ de gli incanti*: A quoy d'autres ont adiouſté: qu'vn Roy de France, apres auoir debellé tous les peuples & nations de la terre, & particulierement les Eſpagnols, clorra & fermera le monde attendant ce grand iour du iugement.

Valderama autheur & predicateur celebre en Eſpagne, a dict merueilles de nos Rois, au preiudice meſme de ceux de ſa nation.

Il faut donc eſtre Roy de France pour iouyr de ceſte grace, & encore Roy tres Chreſtien, mais la ſeule qualité royalle ne la confere pas à nos Roys. Car s'il eſtoit ainſi, pourquoy tous les autres Roys n'en iouïroient-ils de meſme, mais la verité eſt que ceſte condition ou qualité de Roy y eſt neceſſaire, laquelle s'ils auoient de la nature ſeule & non de Dieu, cela n'euſt pas paſſé par ligne hereditaire en la perſonne du Roy ſeul, & ſes freres n'en euſſent eſté exclus, deſquels bien ſouuent le temperamẽt & complexion, eſt plus ſemblable au pere qui eſtoit Roy, que celle du Roy meſme: Auſſi la condition du ſceptre ou de la couronne, de laquelle eſt compagne & aſſociée ceſte faculté medicinale, ne pouuoit naturellement eſlargir ny conferer rien de ſemblable.

Ainſi la vertu & la faculté de guerir les eſcroüelles par ces mots, le Roy te touche, Dieu te guerit, n'a accouſtumé s'eſclorre en la perſonne de nos Roys qu'apres qu'ils ont eſté ornez de la couronne de Charlemagne, oingts du chreſme ſacré don du ciel, & qu'ils ont commencé de commander aux François. Si bien que ce n'eſt vne proprieté de la perſonne ſimplement, ou de la famille ou de la race: car elles ont eſté diuerſes deſpuis le Roy Clouis iuſques à preſent, ains de la dignité royalle, & de l'onction ſacrée, & partant il ne faut

mettre cet attouchement royal au rang des autres, puis que nous auons monſtré clairement qu'il venoit de Dieu.

Et pour toutes ces autres familles de charmeurs & gueriſſeurs, i'approuue grandemẽt l'aduis de ceux qui diſent, que la plus part des cures, & ce qu'on en a dit ſont fabuleuſes, ſuppoſées & fauſſes. L'Egliſe & les Theologiens les mieux ſenſez, nous enſeignent que tout cela depend du pacte exprez ou tacite qu'on a auec les demons. Et partant dit du Laurens, *Quædam vera quidem & naturalia, ſed technis & impoſturis ſimulata. Quædam poſtremo Dæmonis aſtu & arte fieri exiſtimamus. Et ailleurs, Ego* (dit-il) *vt libere dicam quod ſentio, in hominis ſpecie vim eam per ſolum contactum ſanandi non cognoſco, quæ enim ſpecies conueniunt, omni, ſoli & ſemper conueniunt, & non omnis homo, non ſolus, non ſemper eo modo ſanat.* Du Laurens *lib. 1. c. 4. & 5. de Mirabilis ſtrumas ſan. vi, au liu. 1. ch. 5.*

Ce qui ſe rapporte tres-bien à ce que nous a laiſſé par eſcrit Diodore Sicilien que ces Demõs adorez ſoubs le ſimulachre d'Iſis, en Ægypte gueriſſoient les malades, cõme faiſoit auſſi le ſimulachre d'Eſculape en Epidaure, faiſant des cures prodigieuſes, apres auoir eſté meſme tranſporté de là à Rome: ce qui ſe void dans le diſcours & narré de ceſte table ancienne, qui s'eſt trouuée à Rome dans le temple du Dieu Eſculape, qui a eſté heureuſement conſeruée iuſqu'à preſent, par le ſoing & curioſité recommandable du Seigneur Maffæi que i'ay veu à Rome en l'année 1600. en voicy les mots. *Hiſce diebus cæco cuidam. Cæco oraculum reddidit, veniret ad ſacrum altare, & genua flecteret, aperte dextera veniret ad lævam, & poneret quinque digitos ſuper altare, & eleuaret manum, & poneret ſuper proprios oculos, & recte vidit populo præſente & gratulante, quod miracula grandia fierent ſub Imperatore noſtro Antonio. Sanguinem reuomenti Iuliano, deſperato ab omnibus hominibus, ex oraculo reſpondit Deus, veniret, & ex ara ſumeret nucleos Pini, & comederet vna cum melle per tres dies & conualuit, & viuens publice gratias egit præſente populo. Valerio Afro multi cæco, oraculũ reddidit Deus, veniret & acciperet ſanguinem ex gallo Albo adminiſcentes mel, & collirium conficeret, & tribus diebus vteretur ſuper oculos, & vidit, & venit, & gratias egit publice Deo. Lucio affecto lateris dolore, & deſperato à cunctis hominibus, oraculum reddidit Deus, veniret, & ex ara tolleret cinerem, & vna cum vnione commiſceret, & poneret ſupra latus, & publice gratias egit Deo, & populus congratulatus eſt illi.*

Cures merueilleuſes qui ſe faiſoient dans les temples des faux Dieux par la voye des demons.

Table ancienne trouuee à Rome dans le temple du Dieu Eſculape qui eſt dans le palais del Seignor. Maffæi.

En fin il ne faut iamais recourir aux Magiciens & Sorciers, ny à leurs Idoles & Demons, pour guerir de maux eſtranges & incogneus, dont les plus ſuffiſans Medecins ignorent les maladies & leurs remedes, ny recourir à ceux qui les ont donnez, penſant qu'ils les gueriront mieux que tout autre. Et comme Seneque 1. de Ira chap. 12. a tres-bien dit: *Abominandum remedii genus ſanitatem debere morbo*, car pluſieurs gueriſſent de certains maux par la colere, ie croy qu'il ſeroit encore mieux dict, *Abominandum remediis genus eſt ſanitatem debere Diabolo*: Car qui court au Sorcier qui a donné le mal, cherche ſon remede par le Diable, lequel ayant donné le mal par la main du Sorcier, eſt encore recherché d'en donner le remede. Il vaut mieux que ceux qui ſont malades, pour le moins ceux qui veulent ne s'eſcarter iamais de la pureté de l'Egliſe Catholique, ſe laiſſent mourir, pluſtoſt que d'obtenir leur ſanté par vne ſi mauuaiſe voye. *Eligentes nos Magis ſemper ægrotare, quam cum ſaluatoris contumelia ſanos eſſe. Curandum enim eſt*, dict quelqu'vn fort Chreſtiennement, *vt quicquid ad corporis ſanitatem referatur, à ſalute animæ ſumat exordium, quo ſi morbus incurabilis inueniatur, virum ſapientem æquo animo decebit ferre morbum tanquam à Deo miſſum, qui numquam percutit niſi vt ſanet, qui non caſtigat niſi vt meliores reddat.*

C'eſt vn remede abominable de buoir ſa ſanté à quelque paſſion ou maladie.

Mais c'eſt vn remede encore plus abominable de debuoir ſa ſanté à ſathan.

Il vaut mieux que le bon Chreſtien ſoit touſiours malade, que de guerir auec contumelie du Sauueur.

Si la maladie eſt incurable, il la nous faut prendre patiemment comme enuoyee de Dieu qui ne nous frappe que pour noſtre bien, & ne nous chaſtie que pour nous rendre meilleurs.

A La ſuitte des cures & gueriſons qui ſe font, ſoit par la grace de Dieu concedée à nos Roys, ſoit par les Demons: on peut loger bien à propos certains preſeruatifs eſtrãges, comme eſt ce Teſtament Magique duquel ſe ſeruoient les Alemands, tant celebré des anciens, lequel ſans doute ſe faiſoit par quelque pacte ou accord fait auec les Demons. Ils le portoient és batailles & combats, croyant par l'attouchement & porture d'iceluy, eſtre à l'eſpreuue des coups d'eſpée, d'harquebuſe, voire meſme du canon, & ſe fioient plus en luy qu'à toute autre ſorte d'armes deffenſiues.

15 Teſtamẽt magnifique duquel ſe ſeruoient les Allemands.

Comment ſe faiſoit le teſtament magique. *Valer. lib. 3. cb. 1. de ſon hiſt gener. du monde.*

Ils le faiſoient ainſi, en la tres-ſaincte nuict de la Natiuité de noſtre Seigneur, quelques filles vierges filloiẽt vn certain fil au nom de certains eſprits, apres cela ils le mettoient en toille, de laquelle ils faiſoient des chemiſes aſſez longues en la meſme nuict: Cela faict ils y traçoient deux teſtes au deuant, l'vne à coſté droict, & l'autre à gauche: à celle qui eſtoit au droict, ils luy faiſoient vne longue barbe, & luy

mettoient vn armet en teſte : & à celle qui eſtoit au gauche, ils la faiſoient eſpouuentable, luy faiſant porter des cornes comme celles d'vn Diable : & ſoubs l'vne & l'autre ils mettoient des croix auec certaines parolles ſuperſtitieuſes, & autres vaines ceremonies. Voila les abus dont les mauuais Demõs les repaiſsoiẽt, les precipitãt plus confidẽment à la mort, ſoubs la foibleſſe & vanité de ces Diaboliques aſſeurances.

De la maladie appellee chauche-poulet, que on croit eſtre quelque ſorciere qui nous poiſe ſur le ventre & nous affole.

Ie recognois pourtant parmy les maladies populaires vne certaine maladie qu'on appelle en France Chauchepoulet, & en Eſpagne la Pezadilla, de laquelle le cõmun peuple eſtãt par fois tourmenté, il croit ordinairemẽt que c'eſt l'attouchement de quelque Sorciere, laquelle luy preſſant le ventre cõme il eſt au lict, luy deſrobe la parolle & la reſpiratiõ, l'empeſche de crier & s'eſueiller pour demãder ſecours: croyant que c'eſt quelque Incube qui les affole & eſtouffe: mais voicy ce qu'en diſent les Medecins qui en ont recogneu la maladie.

*Ad imaginationem læſam etiam pertinet Ephialtes ſeu incubus, quo malo qui vexatur ſe ab aliquo pectori incũbante, premi & propemodum ſuffocari exiſtimat quæ inanis fantaſia accedit, propter impeditam reſpirationem: impeditur vero quia vocales & reſpiratorij nerui obſtruuntur, quod accidit initio ſomni, cum primum vapores alimenti ad cerebrum aſcendunt, vix vnquam aliis quam ſupinis, quia calefactus renibus per ſpinam vapores feruntur ad cerebrum, vnde obſtructio neruorum prædictorum. Cum ergo Thoracem attollere non poſſunt, propter neruos obſtructos, per quos, ſpiritus facultaſque anim lis à cerebro deſcendit, imaginantur ſe ab aliquo impediri, hinc ſuſpicio incubonis.* Rioland. ca. 5. Incubus & Ephialtes.

Ie veux bien croire qu'il y a vne maladie qu'ils appellent Ephialte, qui faict ce meſme effect, & qui empeſche qu'on ne peut parler ny demander ſecours, *Non lingua valet, non corpora notæ ſufficiunt vires, nec vox aut verba ſequuntur.*

En l'an 160 9. & 1610. on mena au Parlement de Bordeaux vne infinité de ſorcieres qui montoient la nuict ſur les perſonnes & les eſtouffoient.

Voire il ſemble qu'on a touſiours en ce poinct quelque mauuais ſonge ou viſion qui nous trouble, & fait que nous croyons ne dormir pas: mais il y a grãde apparẽce que l'vn & l'autre ſoit. Car en l'an 1609. & 1610. on mena tant de Sorcieres d'aucunes parroiſſes qui ſont vers la ville d'Acqs au Parlemẽs de Bordeaux, que les priſons en eſtans pleines, il fallut les remuër au Chaſteau du Ha, dont la principale accuſation cõtr'elles eſtoit qu'elles alloiẽt de nuict par les maiſons, & que montãs ſur les perſonnes, les affoloiẽt & leur faiſoiẽt perdre

l'haleine, leur oſtant la parole, & preſque la reſpiration, pour n'auoir moyẽ de crier, ny ſe plaindre qu'en mugiſſant & balbutiãt: ſi bien qu'encore que l'epilepſie, la manie, l'ephialte & la lycantropie, ſoient maladies naturelles: ſi eſt-ce que le maling eſprit ſe meſle par fois en ces humeurs malignes, obſeruãt le cours de la lune & des aſtres, ou pour diffamer les creatures de Dieu, ou pour ſe pouuoir attribuer quoy que fauſſemẽt les cauſes de toutes les maladies qui aduiẽnent aux hommes. Et ſe rendent formidables, & ont accouſtumé d'interuenir pendant l'excez de ſemblables maladies, en telle façon que les medecins n'y voient goutte.

Quoy que l'epilepſie, la manie, l'ephialte ſoiẽt maladies naturelles, ſi eſt ce que le malin eſprit s'y meſle par fois.

Ie ne veux pas nier que pluſieurs SS. perſonnages n'ayent guery vne infinité de maladies par le ſeul attouchement, mais ce n'eſtoit pas par vne vertu naturelle, qui ſortit de leur corps, ains cela venoit par vne cauſe releuée, *& gratia à Deo gratis data*, la ſeule ombre de ſainct Pierre chaſſoit toutes maladies. Et ſaincte Petronille guerit de ſa fiebure pour certain temps, eſtant ſeulement touchée par luy comme ſon pere ſpirituel, ſuiuant l'exemple de noſtre Sauueur, qui guerit vne femme du flux de ſang, dont elle auoit eſté tourmentée douze ans, s'eſtant ſeulement laiſſé toucher à la frange ou bordure de ſes veſtemens.

Pluſieurs SS. ont guery diuerſes maladies par le ſeul attouchement.

En la vie de S Alexandre Pape.

Sainct Alexandre VII. Pape, eſtant detenu priſonnier, guerit par le ſeul attouchement de ſes chaines à la requeſte d'Aurelien Gouuerneur de Rome, la fille du Tribun Quirinus, qui eſtoit griefuement malade des eſcrouëlles, qui fut cauſe qu'il ſe conuertit auec ſa fille, & tous ceux qui eſtoient en priſon auec luy. Et dans la vie de ſainct Iacques le Mineur les Iuifs auoient vne telle opinion de ſa ſainctеté, qu'ils ſe battoient à qui toucheroit ſa robe. S. Hugues Abbé de Cluny, guerit vne infinité de malades par l'attouchement de ſes habits, & par l'eau dont il auoit laué ſes mains. Le premier iour d'Aouſt à Rome, toute la ville va en grande deuotion en l'Egliſe S. Pierre, pour toucher, baiſer & mettre ſur ſa teſte les chaiſnes de ſainct Pierre, & ſaincte Radegon de Royne de France, reſſuſcita vn enfant mort par l'attouchement de ſa haire. Dieu honora auſſi les inſtrumens de ſon auſterité, car les feüilles moüillees dont elle vſoit pour temperer l'ardeur de ſon eſtomach, le ſeul attouchement d'icelles rẽdit la veuë à vne fille aueugle.

Alexandre 8e gueriſſoit des eſcrouëlles.

Il faut donc croire des hommes ce qu'on dict des viperes, qui ne peuuẽt viure, ny compatir auec pas vn des autres animaux, pour ce qu'elles ont venin naturel qui leur eſt contraire & funeſte : De meſme ſeroit-il des hommes qui ne pourroient compatir auec les hommes, ſi nature leur auoit baillé du venin, ou certaine puiſſance de charmer leurs ſemblables, ſoit par l'attouchement, ſoit en nulle autre façon que celle qui depend de Sathan. Ceux meſmes qui deſcriuent ſeulement la nature des venins, eſtants ſi odieux, & ſe rendans ſi ſuſpects à les exploicter & pratiquer, que Galien dict, que ceux qui en deſcouurent la proprieté ſont couſtumierement peruers & meſchans.

L'hõme naturellement & de ſoy ſans le mauuais demon n'a puiſſance de nuire par ſon attouchemẽt faſciner, ny charmer.

Ainſi la faſcination des yeux, ny le charme par l'attouchement, le ſouffle & autres ſens, ne peut eſtre dict naturel en l'homme, c'eſt à dire qu'il ne faut croire que nul homme de ſoy naturellement puiſſe charmer vn autre, par les organes & ſentimens du corps, eſtant certain que la force ou vertu de charmer, faſciner, ou enſorceler, n'eſt naturellement en l'homme, veu que cela nous eſt naturel, ou né quand & nous, ſans quoy quelque partie des choſes qui ſont en nous ne peut eſtre ou ſubſiſter : comme le voir qui ne peut eſtre ſans les yeux ; & partant puiſque la veuë nous eſt naturelle, les yeux le ſeront auſſi, ce qui ſe peut dire en meſme façon de tous les autres ſenſoires qui nous ſont naturels, deſquels les actions naiſſent auec nous. Or tant s'en faut que le charme ſoit naturel en l'homme, que au contraire il deſtruict les choſes naturelles : car au lieu que la nature n'eſt ententiue qu'à faire en ſorte que chaque eſpece qu'elle a procreée, conſerue ſon ſemblable pour en perpetuer les eſpeces és choſes ſingulieres & indiuiduës. Si nature euſt baillé à l'homme vne puiſſance de charmer, elle euſt procuré ſa ruine, & non ſon entretenement.

Le charme ne peut eſtre naturel en l'hõme, puis que au contraire il deſtruict les choſes naturelles.

D'où vient donc que les Sorciers gaſtent vn bras par le ſeul attouchement de la manche, (& encore bien leger) & la manche demeure entiere? De meſme que le foudre briſe vne eſpée ſans gaſter le fourreau, & faict fondre l'or ou l'argent qui eſt dans la bource, bien qu'elle demeure ſans leſion? c'eſt dit Ariſtote qu'il y a deux ſortes de foudre, l'vn ſubtil & deſlié, l'autre eſpais & maſſif ; celuy qui eſt deſlié & ſubtil, ne bruſle aucunement, à cauſe de la ſubtilité : & nommément

16 D'où vient que les Sorciers gaſtent le bras par leur attouchemẽt, ſans que la mãche reçoiue leſiõ.

lors que la matiere ſur laquelle il tombe ne reſiſte en aucune ſorte, ains au contraire obeit. Et de là vient que le fourreau & la bource obeïſſans, ne reçoiuent dommage ny leſion, & l'eſpee, l'or ou l'argent reſiſtans ſe fondent.

De meſme en eſt-il de l'attouchement faict par ſortilege, car le Demon fournit aux Sorciers quelques certaines eaux, ou poudres ſi violentes, qu'encore qu'elles ne ſe puiſſent agir contre la robe foible, & ſans reſiſtance, ou contre la manche qui enſerre le bras : ſi eſt-ce qu'elle peut agir & penetrer par deſſus les habits, pour rencontrer vn bras, ou autre partie ferme du corps, ne ceſſant d'operer, d'aller auant & ſuiure, iuſqu'à ce qu'elle trouue la dureté des nerfs & des os, qui eſt ce qu'il leur faut pour mieux agir & exploicter leur vertu.

Pourquoy le foudre tombant ſur les arbres les eſleue en haut, & les hõmes en bas. Le laurier n'eſt exempt du foudre.

Comme auſſi on voit par experience, que le foudre tombant, eſleue en haut les rameaux des arbres qui touche, & fuſt-ce le laurier, (car Vairus dict en auoir veu vn frappé, par ce que le foudre ne marche pas d'vn mouuement libre & volontaire, ains d'vn violent & aueugle ſans aucune cognoiſſance ou diſcretion) & au contraire quand le foudre touche l'homme, il le rabaiſſe & le renuerſe ſur ſon dos. Ce que Dieu a ainſi myſterieuſement ordonné, afin que l'homme regardaſt le Ciel, d'où luy vient le coup, & non (ce que pluſieurs ont dict mal à propos) comme le voulant combatre, & reſiſter à vn ſi violent effort. Veu qu'il n'y a homme pour ignorant qu'il ſoit, qui ne ſçache, que ce ſont des armes de Dieu, & dont il ſe ſert pour eſtonner, frapper & abatre, & les hommes, & toutes autres choſes qui paroiſſent parmy le monde les plus releuées & ſuperbes.

Qui me faict croire que le charme, ou ſortilege qui donne quelque mal, ou faict quelque malefice par l'attouchement, ne peut eſtre naturel, ny ne ſe faict par l'induſtrie, ny par la main naturelle du Sorcier ; ains par la vertu malefique de quelque mauuais demon, auec lequel celuy qui en touchant faict du mal, a pacte exprez ou tacite, ou par de meſchantes eaus & pouldres ſubtiles, qu'il leur a donné pour faire de ces mauuais coups. Ce que nous auons veu par experience, ſçachant certainement pour l'auoir ouy confeſſer à vne infinité de Sorcieres, auſquelles nous auons faict le procez, qu'il leur en baille bien ſouuent de ſi violentes, & d'vne operatiõ ſi endiablée, que s'en eſtans vne fois frottées, ſi dans deux

ou trois

ou trois heures apres, elles ne ſe relauent de quelque autre eau, que par fois auſſi il leur donne en meſme inſtant, pour adoucir & oſter le feu & le venin de ceſte premiere, elles ſe perdent, & en ſentent elles meſmes le dommage.

Ne voulant toutesfois nier que ces eaux & ces pouldres de ſoy ne ſoient auſſi bien ſouuent choſes apoſtées & de nul effect: leur operation dependant entierement du ſeul Demon, qui a mille moyens & naturels, & autres pour les rendre ſi veneneuſes, qu'il veut tout de meſme que la graiſſe & onguens dont celles qui vont au Sabat ont accouſtumé d'vſer, n'ont ceſte vertu que le Diable leur faict accroire du tranſport: ains c'eſt le ſeul Demon qui les enleue, leur commandant de faire ceſte graiſſe, d'autant que pour la compoſer, il faut faire des infanticides, & y meſler d'autres ingrediens, chacun deſquels les iette à quelque autre inſigne meſchanceté, qui ſont les vrays effects de Sathan. De maniere qu'au lieu qu'en l'attouchement des eſcrouëlles par la main ſacrée de nos Rois, Il eſt dict le Roy te touche, Dieu te guerit: Elles pourroient dire tout au contraire, la Sorciere te touche, mais le Diable te fleſtrit.

Les eaux, les poudres, la graiſſe que le diable donne aux Sorcieres, eſt le plus ſouuent choſe apoſtee.

# DV SCOPELISME:

1. *Qu'eſt-ce que Vlpian a voulu dire & entendre parlant du Scopeliſme en la l.* ſunt quædã de extraor.cri. D.
2. Petr. Crinitus l. 8. c. 10. *a faict ſemblant d'expliquer le mot du Scopeliſme: mais ce qu'il en dit bien entendu, il ſe trouuera qu'il n'en a rien fait.*
3. Alcíat. l. 2. præterm. ad tit. de extr. crim. D. in l. ſacrilegij, *dict que pluſieurs ſe ſont tourmentez à expliquer le Scopeliſme, comme ſi c'eſtoit choſe de grande importance.*
4. Gregorius in Sint. *en meut la difficulté, mais il ne la reſoult pas.*
5. *Menocchius dit qu'on faiſoit mourir ceux qui faiſoient le Scopeliſme, pour-ce qu'il y auoit en iceluy quelque eſpece de ſacrilege.*
6. *Que ceſte loy ne ſe doit entendre d'vne ſimple menace de quelque mort violente, ains d'vne mort de ſurpriſe, comme par charme ou autre malefice, de laquelle il eſt plus malaiſé de ſe garder, que de toute autre.*
7. *Que les Theologiẽs ont mieux entendu la l.* ſunt quædam, *que les interpretes de droict.*
8. Pineda c. 5. v. 23. in Iob. *ſemble donner à ceſte loy vne interpretation plus plauſible que Del-Rio.*
9. *Qu'il y auoit quelque myſtere en ces pierres qui faiſoient le Scopeliſme, deſquelles Sathan ſçauoit bien la vertu.*
10. *Que vray ſemblablement le Scopeliſme ſe faiſoit auec certaines pierres charmees, qu'on iettoit à l'entree du champ de l'ennemy, comme les Sorciers mettent des poudres ou caracteres, és ſueils ou entrees des maiſons.*
11. *Democrite faict mention de l'herbe appellee Marmaritis qui naiſt en Arabie ſur le marbe, & ſert pour euoquer les demons.*
12. *Qu'attẽdu que l'Arabie porte des pierres ſur leſquelles naiſſent des herbes capables d'euoquer, & faire venir les demons: il eſt fort croyable que le Scopeliſme ſe faiſoit auec ceſte ſorte de pierre.*

## TRAICTE' IV.

IL ſemble que le Iutiſconſulte Vlpian en la l. *ſunt quædam de extraordinar. criminib. D.* par le Scopeliſme, duquel il eſt parlé là dedans, ait voulu ietter vne pierre dans noſtre iardin ou dans noſtre champ, de laquelle quoy qu'il ne nous ait donné qu'vne legere attainte, & frapé noſtre eſprit pour l'exciter par cet attouchement à deuiner ce qu'il veut dire: Sy eſt-ce que pour bien ſçauoir que c'eſt, il a mis tous les bõs Autheurs en telle peine, que ie n'en ay trouué pas vn iuſqu'icy qui nous eſt bien apprins que c'eſtoit.

1 Qu'eſt ce que Vlpian a voulu dire & entẽdre parlant du ſcopeliſme en la loy, *ſunt quædam de extraord crim. D.*

Voicy les mots de la loy, afin que chacun ſentant l'attouchement de ce Scopeliſme, taſche de tirer raiſon de ceſte attaincte, & puiſſe mieux s'eſclaircir que c'eſt.

*Sunt quædam quæ more prouinciarum coërtionem ſolent admittere, vt puta in prouincia Arabia σκοπισμὸν crimen appellant cuius rei admiſſum tale eſt. Plerique inimicorum ſolent prædium inimici σκοπίζειν, id eſt lapides ponere, indicio futuros, quod ſi quis eum agrum coluiſſet, malo letho periturus eſſet, inſidijs eorum qui ſcopeliſmon fecerunt. Hanc rem præſides exequi ſolent grauiter vſque ad pœnam capitis, quia & ipſa res mortem comminatur.* *Vlpianus in l. ſunt quædam de extraord. crim. D.*

On diroit que c'eſt vne pierre d'achoppement, ou pluſieurs, leſquelles eſtans charmées, & ſemées dans le champ d'autruy, faiſoient en quelque façon mourir les proprietaires, leſquels voulans cultiuer leur champ, venoient par hazard & mauuaiſe rencontre à les deſcouurir, & y tresbucher, & en receuoir le charme ou le malefice.

Mais les Iuriſconſultes ſe ſont grandement eſloignez de ce ſens, & ſemblent auoir rabroüé cet intellect, ſans que neantmoins ils en aient donné de meilleur.

*Petrus Crinitus* a faict ſemblant de reſtituer ce lieu, & croyant dire quelque choſe d'importance, & faire quelque animaduerſion ſerieuſe, il a dict qu'és Pandectes où il y auoit quelque mot grec, *aut ſpatium erat interdictum*, où on n'y mettoit rien du tout, laiſſant cet eſpace en blanc, ou bien l'ignorance de la langue grecque eſtoit telle, que voulant remplir cet eſpace, bien ſouuent *Adulteri-*

2 *Petr. crin. l. 8. c. 20.* a fait ſemblãt d'expliquer le mot du ſcopeliſme, mais ce qu'il en dict, bien en-

les touchoient, & les appellant au combat: Il dit donc que ces gens eſtoient fols, & abuſoient de leur valeur & de leur courage: & meritoient d'eſtre punis de meſme peine, que ceux qui faiſoient le Scopeliſme en Arabie. *Homines ſtultiſſimi & viribus ſuis abutentes, non multum abſimili pœna afficiendi, quam qui Scopeliſmum in Arabia faciunt.*

*Gregor. in ſintagem lib.* 36. *c.* 18. *& lib.* 39. *c.* 1. n'en dit guere dauantage, qui eſt ſigne qu'encore que les autres en euſſent faict mention deuant luy, il a trouué qu'ils ne luy auoient pas bien briſé la glace, ny bien oſté ces pierres du chemin. Voicy ce qu'il en dit.

*Gregor. l.* 36. *c.* 18. *&* 37. *c.* 14. *& l.* 39. *c.* 1.

*Proinde (inquit) & qui σκοπέλους in Arabia ponebant, quia hoc ſcelus mortem ingredientibus prædia minabatur, mortis pœnam habebat, quamuis nullus adhuc offenſus fuiſſet.*

4 Gregoire ouure la difficulté & ne la ſoult poinct.

*Menochius in opere de arbitrariis Iudic.* dict que la L. *ſunt quædam de extr. crimi. D.* condamne à mort ces gens-là. *Qui lapides ponebant in agro alieno*, pource qu'en le Scopeliſme y auoit quelque eſpece de ſacrilege. Mais quel ſacrilege y peut-il auoir? car s'il l'entend (ce qui ſeroit ridicule) que ces pierres du Scopeliſme fuſſent des bornes, & ce que les anciens tenoient *termino moto*, que le *Terminus* fuſt tenu pour Dieu, & les pierres qui marquoiẽt & deſignoiẽt les bornes, pour choſes ſacrées: ſi bien que c'eſtoit vne eſpece de ſacrilege de les mouuoir, changer ou alterer. Vlpian ne penſa iamais à rien moins en ceſte loy, qui parle nõmément, *Que ſi quis eum agrum coluiſſet*, qu'il eſtoit menacé de mort. Or qui ſeroit le fol qui voudroit ſoutenir que, *termini poſiti inter meum & vicini prædium*, empeſchaſſent que ie ne peuſſe cultiuer mon fonds pourueu que ie n'outrepaſſaſſe ou remüaſſe les bornes: & que ce ne fuſt vn moyẽ de maintenir les deux voiſins en paix, pluſtoſt qu'en inimitié. Menochius dict qu'on faiſoit mourir ceux qui faiſoient le ſcopeliſme, pource qu'il y auoit quelque eſpece de ſacrilege.

D'autres ont creu, qu'il falloit prendre le ſens de ceſte loy & l'interpretation à la lettre, ſuiuant ce que dit Accuſe au ſommaire ou tiltre dudit §. où il dit. *Tertio iubet puniri capite eos, qui ponunt lapides in aliquo fundo, & per hoc dant intelligere, quod ſi quis colat illum quod occidatur ab eis.* Accuſe a interpreté ceſte loy & le ſcopeliſme à ſa mode, & au pied de la lettre.

N'obſte que les mots *Malolethο* qui ne marquent de charme, ains ſeulement vne mort violente & non naturelle, comme teſmoignent les mots qui ſuiuent, *crudelitatem timens eorum qui ſcopeliſmum fecerunt*; ou ce mot, *crudelitas*, emporte Sçauoir ſi ces mots *Malolethο*, inſerez dans ceſte loy, veulent dire maleſ-

violence & effuſion de ſang, comme font auſſi ces autres mots. *Quia & ipſa res mortem comminatur, ſocruentam.*

Mais à prendre la loy en ce ſens, ie ne trouue point de reſponce à deux choſes: l'vne qu'il ſemble preſque impoſſible d'y donner ceſte interpretation. Car mon ennemy qui m'aura mis des pierres dans mon champ, comme s'il vouloit marquer par cette menace, & l'enuie qu'il a de me tuer, & encore de me faire mourir d'vne mort cruelle ſi ie le cultiue, ſera parauanture moins puiſſant que moy: ſi bien que nonobſtant ſa menace, ie le puis cultiuer en deſpit de luy, le pouuant faire en deux façons, l'vne, *manu armata*, à quoy il ne me ſçauroit donner nul empeſchement, puis que ie ſuis le plus fort, & l'autre, aſſiſté de la iuſtice ennemie de ces violences, & qui me promet, & peut, le Scopeliſme ietté, & la menace receuë, faire mourir ma partie. Ie puis meſme l'aller faire cultiuer ſans y aſſiſter, voire ſans y entrer iamais: car il y a cent mille pieces de terre bien cultiuées, où les maiſtres ne mirent onc le pied. Auquel cas le maiſtre de ce champ, ne peut courir nulle fortune de ſa vie, ſi on ne le va tuer dans ſa maiſon ou hors de ce champ: ce qu'il ne doit craindre, puis qu'il eſt le plus puiſſant, & que la iuſtice l'a mis à couuert, & prins en ſa protectiõ. Ainſi il n'a nulle occaſion d'apprehẽder ceſte mort violente, ny hors ny dans ledit champ, où il ſemble que la loy vueille ſeulement porter la menace & l'effect de ſa mort. Ouy bien pluſtoſt vne mort de ſurprinſe, par charme ou malefice, quãd il entrera dans iceluy, ou quand il le cultiuera ou fera cultiuer; qui ne lairra d'eſtre par fois plus violente, que ſi elle eſtoit faicte par le glaiue, n'eſtant ſi aiſé de ſe garder de charme ou malefice, que le Diable faict ſecretemẽt, que de quelqu'autre mort cruelle qui ſe faict ouuertement. Suiuant ce dire commun. *Plus eſt hominem extinguere veneno vel malo letho quam occidere gladio.* Et comme dit le grand Orateur, *Tanto grauiora ſunt crimina, quanto difficilius cauentur.* Si bien que quand il ſeroit permis de tuer quelqu'vn, il ne ſeroit permis de le charmer ou l'empoiſonner: non pas meſme ſon ennemy, les loix militaires n'en ayant iamais voulu donner licence, parce qu'és charmes ou empoiſonnemens il y a touſiours quelque eſpece de trahiſon & iniuſtice, qui faict qu'elles tiennent pour plus iniuſtes, ceux qui font mourir les gens par quelque mort incogneuë, par embuſches & cachetes, que ceux qui les tuent

ee, & marquent qu'il y eut quelque charme en ce ſcopeliſme.

Cette loy ne ſe peut entẽdre d'vne ſimple menace, car les loix ne puniſſent de mort celuy qui auroit dit par ſimple menace à ſon ennemy. Si vous cultiuez voſtre champ, *Male letho peribis*, parce qu'il a pluſieurs moyens d'eluder & aneantir cette menace.

6 Que cette loy ne ſe doit entẽdre d'aucune menace de mort violente, ains d'vne mort de ſurprinſe comme par charme ou autre malefice, de laquelle il eſt plus malaiſé de ſe garder, que de toute autre,

*L. t. c. de Maleſic. mathemat. Cicer. pro Roſcio. Deuins cont. 65.*

à champ ouuert. De maniere que quand elles pardonnent par occaſion à toute ſorte d'homicides, ceux qui ont faict mourir quelqu'vn par poiſon ou par charme ne ſont iamais excuſez. Et ne ſçay ſi en toutes Republiques bien policées anciennement il eſtoit ainſi ordonné, en honneur de ce vaillant Hercules lequel on fit mourir *dolo inermi*, par poiſon & dol deſarmé, ne pouuant bonnement par armes & iuſte combat. Le mauuais Demon pouuant faire mourir le maiſtre du champ *Malo letho*, id eſt *maleficio*, ſoit dans iceluy, ſoit dehors, ſi le pacte du Scopeliſme le porte de la façon, celuy qui en a faict la menace & qui a faict le Scopeliſme merite la mort.

*Lycophron in Alexandra.*

L'autre choſe ou poinct eſt, que celuy qui a faict le Scopeliſme, n'ayant ſimplement faict que la menace, puis que, *nullus adhuc offenſus fuit*, comme dit *Gregorius l. 36. c. 18. & 39. c. 1. ſintag.* Comment eſt-il poſſible que la loy le puiſſe faire mourir, comme elle dit en ces mots. *Hanc rem præſides exequi ſolent grauiter, vſque ad pœnam capitis, quia & ipſa res mortem comminatur.* Et encore eſt-il moins condamnable à la mort, ſi le maiſtre du champ, en auoit eſuité le danger à force d'armes, ce qu'il ne peut ſi aiſement eſuiter, quand la menace de mort s'entend par charme ou malefice.

Quiconque menace ſon ennemi de le faire mourir par le ſcopeliſme, *ſi nullus adhuc offenſus fuerit*, La loy ne le ſçauroit faire mourir.

Ceſte loy donc reçoit quelqu'autre interpretation, & me ſemble que les Theologiens l'ont beaucoup mieux expliquée, & ont rencontré vn ſens plus plauſible que les interpretes du droict.

Que les Theologiés ont mieux entendu la loy, *ſint quædam*, que les interpretes du droict.

Del-Rio lib. 3. pag. 1. q. 4. ſect. 2. croit, qu'en ce Scopeliſme il y auoit quelque malefice ſecret, par le moyen duquel ceux dans le champ deſquels on auoit mis ces pierres, entrans dans leur champ ou iceluy cultiuant, *malo letho peribant*, car autrement, cõment eſt-ce que ceſte loy puniroit de mort les ſimples menaces que faiſoient ceux qui iettoient ces pierres du Scopeliſme? ceſte interpretation eſt grandement plauſible, mais neantmoins il ne l'oſe aſſeurer. C'eſt pourquoy il dit.

Del Rio croit qu'en ce ſcopeliſme il y auoit quelque charme ou malefice, mais il ne l'oſe aſſeurer.

*Suſpicor duo quædam ad hoc maleficium referenda, quæ olim in ciuili iure obſeruata: ſed ſuſpicor, & de priore vehementius: nempe de peculiari Arabum ſcelere, quod Scopeliſmum vocabant. Nam Arabes maleficiis deditos hodie ſcimus, & olim fuiſſe docet Seneca, cum Mædeam ex Arabia petentem venena introducit. Et ingens ille terror, qui [illegible] poſitus, ægrorum dominis etiam validis & potentibus incutiebatur, vix aliunde naſci potuit. Quare ſuſpicor cauſam cur [illegible] deprehenſi, aut conuicti, mortis ſupplicio afficerentur, fuiſſe, non*

*quod ſacrilegij quid quam in hoc crimine fuerit, quod tamen Iacobo Menochio viſum in opere de Arbitrariis Iudic. ſed quod maleficij crimen ſubfuerit: alioquin ſolæ mortis minæ, tam acriter punitæ non fuiſſent, quamuis frequenti crimine, & armata manu periculum domini auertiſſent. Conſiderent hoc iuris ſtudioſi, cum legent. l. cum quædam D. extr. criminib.*

*Pineda noſter, copioſo in Iobum commentario, de hoc crimine interpretatur illud, ſed cum lapidibus regionis pactum tuum &c. cap. 5. verſic. 23. cum lege mihi nondum liquet, an de hoc crimine capiendum.*

8 Pineda ca. 5. ver. 23 in Iob, ſemble donner à cette loy interpretation plus plauſible que Del-Rio.

Il faut donc voir ſi Pineda a dit quelque choſe de mieux ſur ces mots de Iob. *Sed cum lapidibus regionis pactum tuum, & beſtiæ terræ pacificæ erunt tibi.*

A la verité il a poſé & ſemé ces pierres de tous coſtez, & leur a donné pluſieurs ſens, deſquels ie choiſiray & prendray le plus conuenable à noſtre ſubiect.

Pineda voulant parler des pierres du ſcopeliſme en met de pluſieurs ſortes.

Pluſieurs, dit Pineda, ont heurté à ces pierres, *& offenderũt ad hos lapides*, n'eſtant aiſé de les voir, quoy que nous les ayons deuant les yeux, *& lapides dicuntur à lædendo pede.* Neantmoins aucuns les ont appellées Anges, comme dans Ezechiel ils ſont appellez *Lapides igniti*, parce que l'homme de bien ſe nourrit auec les Anges, & eſt lié auec eux d'vne amitié fort eſtroitte. C'eſt pourquoy on tient que *Angelorum eſt peculiare patrocinium erga iuſtos*, teſmoin ces mots de ſecours & de faueur qu'on voit dans l'Eſcriture ſaincte, *Angelis ſuis mandauit de te, vt cuſtodiant te in omnibus viis tuis, in manibus portabunt te, ne forte offendas ad lapidem pedem tuum.*

*Lapides igniti*, ſont les Anges dict Pineda.

*Lapis adiutorij.*

Et dans le liure des Roys chap. 7. verſ. 11. il ſe trouue vne pierre de ſecours qui eſt appellée en ce lieu *Lapis adiutorij.*

Pineda par ce traict, *ſed cum lapidibus, &c.* dit que c'eſt comme ſi on auoit dict à Iob, ne crains point le ſcopeliſme, car tié ne te peut nuire ſi tu es bien auec Dieu.

Mais parmy vn ſi grand monceau de pierres, il s'arreſte en fin à l'explication plus approchante du Scopeliſme, lequel eſtant vſité (dit la loy, *ſunt quædam*) en Arabie, il trouue que ces mots qui furent dits à Iob, *Sed cum lapidibus regionis pactum tuum*, C'eſtoit comme ſi Dieu luy euſt voulu dire, ne crains point les pierres où le Scopeliſme de l'Arabie (qui eſtoit vne region dans laquelle Iob & ſes amis habitoient) ces pierres ne t'offenceront point, le chemin te ſera applani, & pourras cultiuer ton champ ſi tu es bien auec Dieu, ſans que nulle ſorte d'animaux te puiſſe gaſter, ny deffrauder.

*In Arabia quidem, inquit, vbi Iob & ipſius amici habitabant, extra ordinarij criminis genus erat, ſi quis in amici agrum lapides poneret,*

*poneret qui futuri eſſent indicio, malo ei hoc peritturum, inſidiis illorum, qui lapides poſuiſſent, qui agrum illum deinde colerent, ergo ominoſi religioſi, & formidandi erant illi lapides, nec non & ager inculcus qui illos haberet: adeo vt nihil in noſtrum locum, lenius & congruentius quam quod inter calamitatum & beſtiarum genera etiam ſacros illos lapides agrorum numerat, qui viro iuſto & probo minime formidandi ſint, neque propter illos relinquendus inculcus ager, quaſi ipſa hominis pietas, potens ſit excantare ominoſos illos lapides, quaſi pacto cum illis, & cum morte inito: vel dicant Eliphaz. Nihil Iobo ab inimicis timendum, etiam ſi in illius agros lapides ponant, nam & illorum induſtria & inſidiæ vanæ erunt & omnino nullæ. Adeo vt ſi tui lapides vomere aut roſtro pulſabuntur alieno, clamabunt ſtatim, hic ager tibi intactus eſto.*

Apres tout il me ſemble que Pineda & Del-Rio ſe ſont plus approchez du vray intellect de la loy que tous les autres, y ayant quelque myſtere en ces pierres qui faiſoient le Scopeliſme: eſtant certain que Sathan ſe ſert par fois de pluſieurs pierres, ſoit qu'il cognoiſſe qu'elles ont quelque vertu, comme Orphée & Iamblichus en attribuent à la pierre ſiderite, ſur laquelle les anciens ſuperſtitieux tiroient leur Litomantie. Soit qu'ils croyent qu'auec icelles on peut deuiner les choſes futures: ayans apprins que parmy les Iuifs, il y auoit certaines pierres diuinatoires prohibées par Moyſe au Leuitique 26. v. 1. que quelques interpretes ont tourné la pierre d'imagination ou de ſpeculation. Mais vn Autheur Iuif, dict que c'eſtoit vne pierre ſi bien peinte, ou parée auec vn tel artifice, quelle rauiſſoit les hommes deſlors qu'ils iettoient la veuë deſſus, & les incitoit à l'adorer. C'eſt pourquoy ils adiouſtent ces mots en leur interpretation: non pas afin que tu deuines par icelle: mais bien *vt incurues te ei*, c'eſt à dire que tu l'adores.

9 Il y auoit quelque myſtere en ces pierres qui faiſoient le ſcopeliſme, deſquelles ſathan ſçauoit bien la vertu.

Il y auoit certaines pierres diuinatoires.

Pierre ſi belle qu'elle incitoit les hõmes à l'adorer.

Ce qu'on rapporte à ceſte vieille ſuperſtition des Romains qui mettoient des Dieux de pierre ſur les chemins, comme Mercure & autres, leſquels eſtoient tres-volontiers adorez des voyageurs errans & recreus: pource qu'ils les remettoiẽt ſur leur voye, les deliuroient de laſſitude (car telle eſtoit leur creance) & leur deſcouuroient au vray combien de chemin ils auoient faict, & combien ils en auoient encore à faire.

Les Romains mettoiẽt des ſtatuës par les chemins que les voyageurs adoroient tres volontiers.

L'Amatiſte n'eſt pas auſſi incognuë aux Sorciers, auſquels leur Demon faict accroire, qu'il la faut porter pour faire des

L'Amatiſte tenuë par les ſorciers & magiciens pour eſtre propre à deuiner.

ſonges, qui leur peuuent preſager & apprendre les choſes qui leur doiuent aduenir. Ce ſont Scopeliſmes & pierres d'Achoppement, deſquelles Sathan ſe ſert ſoubs de beaux & diuers pretextes, non tout à faict pour faire mourir & malefficier le corps, mais pour infecter l'ame de quelque mauuaiſe creance, & ſe l'aproprier en fin & rendre ſienne.

De maniere que ie croy, iuſqu'à ce que quelque eſprit plus ſubtil, & qui puiſſe mieux que moy penetrer dans ces pierres, me donne quelque autre meilleur intellect, que le Scopeliſme ſe faiſoit auec certaines pierres charmées, qu'on mettoit dans l'entrée du chãp d'vn ennemy, ou qu'on ſemoit en certains endroits d'iceluy: tout de meſme que les Sorciers mettent ſouuẽt des poudres, caracteres ou autres charmes, és ſueils ou entrées des maiſõs ou autre endroit d'icelles, par lequel le pere de famille a accouſtumé le plus ſouuent de paſſer: afin que quiconque paſſe par là ſe puiſſe rõpre le col, vn bras ou vne jambe: afin auſſi que tout de meſme, quicõque choppoit ou heurtoit ces pierres, paſſant au deſſus, ou eſtant paraduenture cachées, les rencontroit en cultiuant ſon champ, *Malo, id eſt, maleficã lethõ perimet.*

A quoy ſemble ſe conformer l'Empereur, en la l. 3. *C. de maleſ. & Mathemat.* qui punit ces mauuaiſes gens, quand ils s'approchent ſeulement de la porte & de la maiſon des perſonnes. Et comme ſi le Scopeliſme auoit en ſoy quelque forme ou ceremonie, ſoit en la poſition & aſſiette des pierres ou autrement, que la loy appelle *Ritus*, il veut que le Sorcier qui en vſe ſoit bruſlé. *Nullus Aruſpex* (dit-il) *nullus ſacerdos, nullus eorum qui huic ritui adſolent miniſtrare, limen alterius accedat concremando illo Aruſpice qui ad domum alienam acceſſerit.* Et afin qu'on ne die que la loy ne parle des Magiciens & Sorciers, ains ſeulement des Deuins & Augures: qu'on liſe la loy 4. qui ſuit immediatement apres, & on trouuera que l'Empereur s'expliquant il ſpecifie toute ſorte de Magiciens, Sorciers, Deuins, Augures, Mathematiciens, expliqueurs de ſonges, & de peur d'en auoir oublié quelqu'vn il a encore mis ces mots au bout, *aut certe aliquid horum ſimile exercens.*

Donc ce mot *limen* eſt grandement conſiderable, *Quia in liminibus ianuarum multa huiuſmodi maleficia committebant Magi & Strigæ.* Et c'eſt paraduanture pourquoy les anciens le premier iour des Nopces, auoient prins la couſtume. *Tollendine-*

10 Que le Scopeliſme ſe faiſoit auec certaines pierres charmees qu'on mettoit à l'entree du champ de l'ennemy: comme les ſorciers mettent des poudres ou caracteres es ſueils ou entrees des maiſons. Explication du mot *limen.* On mettoit es ſueils des portes des charmes & characteres

*nam nuptam, ne tangeret limen oſtij domus viri*, craignant la liaiſon ou quelque autre charme & ſortilege. pour malefficier les perſonnes.

Non pas qu'ils ſe fondaſſent ſur ceſte baguatelle, ſur laquelle aucuns ont voulu baſtir l'interpretation de ces mots, *leuatio nouæ nuptæ*, qui ne ſe faiſoit anciennement (diſent-ils) *quam vt quodam mimo inuita nupta virginitatem amittere videretur.* Car pluſieurs tiennent, que cela s'obſeruoit auſſi bien en celle qui conuoloit à ſecondes nopces, que lors qu'elle eſtoit en ſes premieres, ſuiuant la couſtume d'Afrique ou d'Arabie, (d'où le Scopeliſme a auſſi eſté tiré) qui s'eſtoit gliſſée par corruptele ou autrement dans la ville de Rome. Bien qu'en ceſte ſeconde action elle ne pouuoit colorer, ny prendre le meſme pretexte ou excuſe de ceſte eſleuation, qu'elle auoit faict à la premiere. Et euſt eſté ridicule que ſe remariant elle l'euſt ſouffert, pour faire ſeulement accroire, que ſi on luy faiſoit de nouueau perdre encore vn coup ſa virginité, qu'à tout le moins c'eſtoit par force & contre ſon gré. Que ſignifioient les mots, *leuatio nouæ nuptæ.*

Et bien on dit, que Marcia apres la mort de ſon premier mary Hortenſius, eſpouſant Caton en ſecondes nopces, ne l'obſerua pas, & ne s'amuſa à faire vne ſemblable farce & ſouffrir vne meſme leuation qu'elle auoit faict ou ſouffert en ſes premieres nopces. Neantmoins Annæus Lucanus attribuë pluſtoſt cela, à la miſere du ſiecle, & à la ſeuerité de Caton ennemy de Ceremonie & de contrainct, qu'à nulle autre choſe. Pourquoy Caton quãd on luy mena ſa femme Marcia en ſa maiſon, ne voulut qu'õ l'eſleuaſt, & fit ſauter le ſueil de la porte.

Il faut donc croire que ceſte eſleuation de l'eſpouſe pour ne toucher au ſueil de la porte, ſoit qu'elle ſe fiſt en toutes nopces, ou bien ſeulement és premieres, ſe faiſoit pluſtoſt pour eſuiter le charme ou liaiſon malefique, que quelque Magicien ou Sorcier pouuoit auoir faicte ou laiſſée, *in limine domus*, comme dit la loy 3. C. *de Maleficis & Mathemat.* que pour donner ceſte faulſe & ſimulée reputation à ceſte nouuelle eſpouſe, que ce fut afin que *inuita virginitatem amittere videretur.* Qu'en tout cas on l'enleuoit ſon corps deffendant & par contrainte: & que comme vne autre chaſte Lucrece, ou alludant, comme dit Plutarque au Traicté des Demandes Romaines, au rauiſſement des Sabines, elle ne conſentoit à ſon rauiſſement ny à ſa defloration. Surquoy le docte Pithou rabroüant ceſte interpretation ſur ces mots. *Leuatio nouæ nuptæ*, a teſmoigné combien elle luy eſtoit deſplaiſante, *P. Pithœus ſur ces mots, leuatio nouæ nuptæ.*

ayant dit : *Hæc interpretatio adeo mihi aliena videtur, vt nunc quidem valde displiceat.* Mais pourtant il s'arreſte là, & n'en baille point de meilleure.

Dequoy il ne ſe faut eſtonner, car ce n'eſt pas vn petit ſubiect de parler de l'entrée des villes, temples & maiſons, que les Latins appelloient *Limen*. Et ce mot n'eſt pas ſans myſtere. Car pour les villes par fois les portes ſont appellées ſainctes, & par fois elles ſont appellées meſchantes & infauſtes : teſmoing la porte par où paſſerent les trois cens Fabiens qui moururent tous combatans contre les Vejentes, laquelle *ſcelerata fuit dicta*. Comme auſſi cét endroit de ville, dans lequel Tullia fille du Roy Seruius Tullius, foula ſon pere aux pieds, *Vicus ſceleratus dictus eſt.*

§ *Sancta Inſtit. de Rer. Diuiſio.*

C'eſt pourquoy les anciens ont eſtably tant de Dieux Præfects & gardiens des portes, comme enſeigne ſainct Auguſtin liu. 4. de la Cité de Dieu. Car le Dieu *Forculus præerat foribus*, le Dieu *Limentinus Liminibus*, *Ianus Cluſius*, *Ianuis Claudendis*, *Ianus Patulcius*, *Ianuis aperiendis*. Et la Deeſſe *Carda Cardinibus ianuæ præfecta erat*. Et la Deeſſe *Patellana & Patella foribus patefaciendis*, comme dit Arnobe liure 4. *Aduerſus gentes.*

Tertul. de Corona Mil. c. 13. & Ouide l. 1. Faſter.

Ie ſçay bien que c'eſtoit vne choſe tres-infauſte, quand vne nouuelle mariée bronchoit au ſueil de la porte, lors qu'on la conduiſoit en la maiſon de ſon mary. Dequoy Plutarque s'eſſaye de donner quelques raiſons au Traicté des Demandes Romaines, mais il les baille à taſtons, ſans les aſſeurer, ny les apuyer d'aucun ſolide fondemẽt, n'eſtant non plus à propos que ce que dit Seruius ſur l'Eclogue 8. de Virgile que *inauſpicatiſſima res erat nouæ nuptæ limen tangere, quia (inquit) limen Veſtæ ſacrum eſt, quod ſine ſacrilegio attingi non poteſt.* Ils croyoient que *Impingere in limen erat ominoſum*, comme il appert par cét Epithalame de Iulia & de Manlius dans Cãtulle.

*Tranſfer omine cum bono*
*Limen, aureolos pedes*
*Raſilemque ſubi forem*
*Io Himæn Himænee.*

Et dans Lucain liu. 2.

*Turritaque premens frontem redimita corona,*
*Tranſlata vetuit contingere limina planta.*

Et dans Tibulle liu. 1.

*O quoties ingreſſus iter mihi triſtia dixi*
*Offenſum in porta ſigna dediſſe pedem.*

Ils auoient opinion lors qu'on auoit bronché ou frappé des pieds au ſueil de la porte, que le Dieu Ianus & la Deeſſe Veſta en eſtoient irritez. C'eſt pourquoy Ouide ayant enuoyé ſes tabletes à ſa maiſtreſſe, afin qu'elle luy donnaſt aduis, s'il y auroit moyen de l'aller voir, elle luy r'eſcriuit qu'il ne vint point, car ſa fille de chambre Napé, auoit heurté au ſueil de la porte.

*Omnia ſunt aliquid modo cum diſcedere velles*
*Ad limen digitos reſtitit icta Nape.*
*Miſſa foras iterum, limen tranſire memento*
*Cautius, atque alte ſobria ferre pedem.*

Mais le vray Dieu ſe mocque de tous ces faux Dieux, gardiens des portes des villes, Temples, & maiſons, & abhorre toutes les ſuperſtitions & vaines obſeruãces de ces anciens idolatres, & les proſterne à ſes pieds auec leurs Idoles, & renuerſe ſur eux meſmes toute ſorte de charmes que ces faux Demons & leurs ſacrificateurs pourroient auoir fait és entrées de leurs Temples. L'exemple en eſt clair & notable au premier des Rois chapitre 5. où il eſt dict que les Philiſtins porterent l'arche du Seigneur, *A lapide adiutorij*, iuſques en Azot, & la mirent dans le Temple de Dagon, & le lendemain ils trouuerent qu'il auoit la teſte couppée, & les paumes de ſes deux mains, *Super limen templi*, & le tronc demeura en ſa place: ſi bien *que propter hanc cauſam non calcant ſacerdotes Dagon*, non plus que pas vn de tous ceux *qui ingrediuntur templum eius, ſupra limen Dagon in Azoto vſque in hodiernum diem.*

Donc la vraye raiſon à mon aduis, eſt fondée ſur les charmes, caracteres, poudres, & autres enchantemens, qui ſe mettoient és entrées, *& in liminibus*, des temples, & maiſons, d'où vient ceſte couſtume en ceſte leuation, *nouæ nuptæ*. Car il eſt certain que la nouuelle mariée n'eſtoit iamais appellée de ce nom *vxor*, *priuſquam viri poſtes adipe ſuillo & lanam in ianua fixiſſet*: *quod veluti Amuletum*, dit Pline, *vulgo nouæ nuptæ vſurpabant ne magicis incantationibus conſtringerentur.* Mais par apres on ſe ſeruit de la graiſſe de loup, *Quod adipe lupi efficacior videatur ad facinus auerruncandum*, com-

Plin. l. 28. c. 9. & l. 29. c. 3.

Martian. Capella lib. 2 de Nuptiis. Donatus ad Andriam Terentij. Et Seruius au 4 de L'Æneide.

me dict le meſme Pline en ce lieu. Et Arnobe liure 3. *contra Gentes* le teſmoigne encore plus clairement par ces mots, *Niſi poſtes viri adipe lupi inungerentur, nuptiæ non bene ſuccedere putabantur, cui rei vnxiam Deam præeſſe voluerunt, ab vngendo appellatam.*

De maniere que le Scopeliſme ſemble n'auoir eſté autre choſe que certaines pierres charmées, par des pouldres, caracteres ou autres charmes, leſquelles on mettoit en Arabie ſur les paſſages & entrées, *& in limine agrorum.* Et quoy que Alciat n'en ait riẽ dict ſur ceſte loy *ſunt quædam*: ſi eſt-ce qu'il ſemble l'auoir entendu & expliqué, ainſi luy-meſme au chapitre 37. *de ſingulari Certamine*, où il dict, *ſunt qui hæc vt vitent, cum ſtadium ingrediuntur* (qui ſe doibt entendre d'vne carriere des champs, & non de la ſeule entrée des maiſons) *limen ſaltu tranſiliant, quod opinione multorum receptum ſit, magicis artibus cantamina fieri, quibus is teneatur qui limen pede calcauerit*, & les Diables le confeſſent par fois eſtans exorciſez, comme ce Demon le teſmoigne dans *Hilarion*, qui dict, *exire me cogis, & ſubter limen ligatus teneor.*

Il ſemble donc que ce ſoit le vray ſens de ces mots *Malo letho*: car autrement ceſte loy (comme nous auons dit) ſeroit bien rude, de condamner à la mort vn homme, pour auoir ſeulement menacé quelque autre de luy ietter le Scopeliſme, bien que celuy qui auoit receu la menace, ny aucun autre n'y euſt encore eſté offencé, ou bien quand meſme le maiſtre du fonds, auroit eſuité à force d'armes ou autrement tout le peril qui s'y pourroit rencontrer. C'eſtoit donc des pierres charmées, deſquelles l'attouchement, la veuë, ou la rencontre, ſelon le charme, donnoient de iuſtes apprehenſions de la mort, ou parauanture à ſuitte la mort meſme.

Que l'achopement, la veuë ou la rencõtre des pierres du ſcopeliſme, ſelon le charme ou le paſte du demõ donnoient l'apprehenſion de la mort, ou parauanture la mort meſme.

Et ce traict de conſolation qu'on ſouloit dire à Iob, qui habitoit en ce pays d'Arabie, où ſe pratiquoit le Scopeliſme. *In manibus portabunt te ne forte offendas ad lapidem pedem tuum*, ſemble s'y accommoder aucunement: car par ces premiers mots *In manibus portabunt te*, on diroit que ce ſont quelques bons Anges qui veulent faire la leuation de quelque bonne ame bien aymée de Dieu, qui eſt ceſte nouuelle eſpouſe qu'on leuoit à l'entrée de la maiſon de ſon mary, dequoy on l'aſſeure, & luy faict promeſſe. Et ces derniers, *ne forte offen-*

*das ad lapidem pedẽ tuum.* C'eſtoit afin qu'elle ne peuſt eſtre offencée par aucune ſorte de Scopeliſme.

Et pour monſtrer qu'il y a des pierres qui ont meſme naturellement quelque vertu malefique, laquelle les mauuais demons n'ont accouſtumé d'ignorer. Cette pierre dont parle Plutarque qui ſe trouue dans le fleuue Meandre, qu'il appelle Sophron, c'eſt à dire Sapiens, portant ce nom de ſage à contrepoil, le teſmoigne aſſez : car eſtant iettée dans le ſein de quelqu'vn, maintenant il venoit fol, & ayant appaiſé la mere des Dieux, qui n'eſt autre choſe qu'vn mauuais demon, il eſtoit incontinent deliuré de ceſte paſſion, & guery de cette ſorte de Scopeliſme.

La pierre ſophron iettée dans le ſein de quelqu'vn le rendoit fol auſſi toſt. Plutarque *in fluuio de Meandro.*

Mais parlons vn peu du Scopeliſme dont vſa Mahomet, grand maiſtre & Seigneur de l'Arabie, & de quelques autres en ſuitte.

Mahometans meſme pays d'Arabie vſa d'vne autre ſorte de ſcopeliſme.

Mahomet qui eſt adoré en Arabie, cherchant à former ſa Deification, s'aduiſa d'vn autre moyen de Scopeliſme beaucoup plus ſubtil. Il fit cacher vn de ſes amis dans vn puys, ou foſſe bien profonde, lequel debuoit prononcer en ſa faueur quelques paroles faſtueuſes & recommandables, en preſence d'vne grande foule de gens qu'il deuoit conduire alentour. Mahomet arriue auec ceſte trouppe, & ayant cerné ce puis, la voix de cet homme aposté entonna hautement ces mots du plus profond. *Ego Deus vobis omnibus teſtor, Mahomètum ſuper omnes gentes, à me Prophetam magnum conſtitutum.* Ce qui luy reuſſit de ſi bonne façon, que la creance de tout ce peuple print la voix & l'air de ce faux Prophete, comme il deſiroit. Et pour ſe maintenir en ce credit, il leur commanda auſſi toſt de la part de ce meſme Dieu, que comme ſainct Iacques auoit autresfois eſleué vne pierre où Dieu s'eſtoit apparu, ainſi que tout le monde par deuotion & en ſigne de reſiouyſſance & gratification d'vne telle grace, euſt à ietter vne pierre dans ce puys: ſi bien que ce faux Prophete attainct & opprimé de toutes ces pierres, *Inſidijs eorum qui Scopeliſmum fecerunt*, ou de ceux qui l'auoient commandé. *Malo letho periit*, ſans qu'il en fut iamais aucunes nouuelles. Et auec ces pierres, Mahomet baſtit le fondement de ſa ſecte abominable par vn monde du pays dans l'Afrique & l'Aſie, ſi fermes & aſſeurez, qu'elle a demeuré mille ans en pied, & s'eſt tellement affermie & augmentée, qu'encore pour le iourd'huy

il n'y a nul indice de ſa decadence.

C'eſtoit vn Scopeliſme ingenieux, qui donnoit vne mort preſente & ineuitable, voire plus aſſurement, que ſi c'euſt eſté vn charme à vn pauure homme qui n'auoit choiſi ceſte place, que pour mieux baſtir auec ces pierres iniuſtes, la fortune de ce faux Prophete Mahomet. Et de fait auec ces pierres homicides, il releua ſi haut la reputation d'iceluy, que nõ ſeulement deſlors il fut eſtimé ſimplement Prophete, ains tenu comme il eſt encor, & adoré par ſes peuples ignorans pour Dieu: à la verité ils font ſemblant de nol'en tenir tout à faict, mais il s'en faut fort peu.

C'eſt vne obſeruation ſuperſtitieuſe quand au rẽcõtre de deux amis quelqu'vn d'eux ſe heurte à quelque pierre.

A quoy i'adiouſteray, que ſainct Auguſtin liu. 1. *de Doctr. Chriſtiana*, met au rang des obſeruatiõs ſuperſtitieuſes, quand au rencontre de deux amis on ſe heurte à quelque pierre, ou quand on entre en la maiſon, qu'on tresbuche au ſueil de la porte. Cæſar ne l'interpreta pas ainſi, allant en Afrique contre le Roy Iuba: car deſcendant du nauire eſtant tombé à terre, comme tout le monde luy preſageoit vne mauuaiſe yſſuë de ceſte guerre, il le print au contraire à tres-bon augure: ſi bien qu'ayant porté les mains au deuant de ſa cheute, pour ſauuer ſon viſage, comme on a accouſtumé, il dict tout haut afin que nul ne le print en mauuaiſe part, Afrique, Afrique tu es à moy, car ie te tiens ſoubs mes pates. Il profera ce mot d'Afrique, voulant donner commẽcement à ceſte guerre, par-ce qu'anciennement, dict Pline, on ne commençoit point œuure quelconque en toute la Barbarie, Mauritanie, ny parauanture en l'Arabie, qu'on ne dict à l'auance & auant tout œuure ce mot Africa, comme ſi c'euſt eſté quelque preſeruatif à tout charme & mauuaiſe rencontre qui pouuoit arriuer. Mais il y auroit bien à mon aduis, autant de raiſon de le dire pour ſe garantir du Scopeliſme ou mauuaiſe rencontre de pierres qui ſe faiſoit en Arabie, comme pour eſuitet quelqu'autre mal-heur, & croy que ces deux mots Arabia ou Africa accouplez ou ſeparez, auroient pour cela autant d'efficace l'vn que l'autre, puiſque Pline ne rend raiſon quelconque du bon-heur de ce mot Africa. A quoy il faut ioindre ceſte autre bourde qu'il nous donne en ce meſme lieu, où il dit que le Roy Attalus tenoit pour certain, que diſant ce mot Duo, quand on voit vn Scorpion, il demeure tout coy, & n'a puiſſance de ioüer de l'aiguillon. Qu'on die donc hardi-

Cæſar attriuãt en Afrique cõba au premier pas, on le print en mauuaiſe part, & luy le tint à bon preſage.

Pline l. 28. ch. 2. dict qu'en Barbarie auãt tout œuure on diſoit ce mot Africa, pour euiter tout charme.

Il y auoit autãt de raiſõ de dire ce mot Arabia pour eſuitet le ſcopeliſme.

Pline dit que diſant ce mot Duo, cela arreſte & eſmouſſe l'aiguillon du Scorpion.

ment,

ment, & qu'on prononce ces deux mots Africa & Arabia, ou ce autre Duo: ie croy qu'ils n'auront non plus de force les vns que les autres, qui faict que ie demeure touſiours auſſi peu ſatisfait & autant irreſolu; ſçauoir, ſi le Scopeliſme eſtoit vn charme ou enchantement, qui faiſoit mourir le monde: comme ie le ſuis, pour ſçauoir ſi ce mot Africa, Arabia, ou Duo ſont capables de l'empeſcher, ou d'y remedier.

Il eſt auſſi malaiſé de ſçauoir & de croire ſi le ſcopeliſme faiſoit mourir le monde, comme ſi les mots *Arabia, Africa*, ou *Duo* le pouuoient empeſcher.

Mais s'il eſt permis d'vſer de coniectures pour deſchiffrer choſe ſi tenebreuſe, & donner iour & quelque bon ſens à ceſte loy. Nous liſons que Mahomet en ſa loy a retrenché l'eſtude & la lecture des bõs liures, ayant deffendu par ce moyẽ tout ce qui pouuoit diſtraire tous ſes peuples de l'obſeruatiõ de ceſte loy infame. Neantmoins il erigea de ſon temps vne forme d'Academie ou Vniuerſité au grand Caire, pour eſtudier en Philoſophie, iuſqu'à certains poincts, & dogmatiſer ſur ſon Alcoran, où il commit deux femmes celebres qui eſtoiẽt ſes parentes pour y regenter, l'vne appellée Fatima, & l'autre Maſiſſa, deux noms de Fees Magiciennes ou Sorcieres: car *Fatima* en langue Arabeſque veut dire *Fatidica à fando* ou *Fatua*, car *Fatuarios qui inſpirabantur à Fatua vxore Fauni dixit Trogus lib.* 43. d'où les damoiſelles, & femmes plus releuées d'Arabie & d'Ægypte communemẽt adonnées à la Magie & aux diuinations ont prins leur nom, & s'appellent encore pour le iourd'huy *Fatima*, qui teſmoigne qu'en Arabie ils ſont grandement ſeruiteurs du diable. Et comme diſent ceux qui ont fait le voyage de la terre Saincte, qui ont paſſé par l'Arabie, les Arabes ſont propres à tous meſtiers ſauf à bien faire: ſi bien que les voulans diſtinguer des Turcs & des Maures, & leur donner leurs qualitez, ils ont mis ce vers,

*Les Turcs ſont forcenez, les Maures enragez, les Arabes endiablez.*

Le P. Boucher au diſc. de la derniere ſecte Leuantine, qui eſt celle des Arabes.

Ainſi en Arabie où les demons & les Sorciers ſont ſi frequens, on ne pourroit pas dire, ce qui eſt dict dans Hieremie *Concluſit viam meam altiſſimus lapidibus quadris.* Ains celuy qui auroit ſouffert la menace du Scopeliſme, pourroit faire ſa plainte & dire, voulant entrer dans mon champ, ie ne rencontreray en ceſte voye douloureuſe, que pierres non ſeulement dures, mais quarrées c'eſt à dire fermes & immobiles au reſſentiment de ma mort.

Le tres-haut a formé & remply mon champ de pierres quarrees.

Et pourquoy trouuera-on nouueau, que les Pierres du Scopeliſme en ce pays-là, eſtans charmées, facent mourir les

perſonnes par quelque certain malefice, que la Loy appelle *Malo letho*, veu qu'en ce meſme pays, le riuage de la mer morte n'eſt pauée d'autres pierres & cailloux, que de celles qui bruſlent comme du bois d'alumettes, rendans vne flamme tortueuſe, demy-iaune & demy-rouge, demy-bleuë & demy noire, mais auec cela ſi puante, que quelque perſonnage curieux qui auoit beſoin de feu, en ayãt fait ammonceller quelques vnes au lieu de buchettes, y ayans fait mettre le feu auec vn fuſil, la fumée en ſortit ſi puante, qu'il fut contrainct auſſi toſt de ſe ietter par terre pour en eſuiter l'odeur de laquelle il cuida eſtouffer.

Le P. Boucher en ſon bouquet ſacré.

Et apres tout, pourquoy trouuera-on eſtrange qu'il y ait des pierres en Arabie, leſquelles ou de leur mauuaiſe odeur eſtans paſſées par le feu, ou par quelque autre mauuais accident, facent mourir les perſonnes, veu qu'il ſe trouue en ce meſme païs, vn petit poiſſon eſcaillé qu'on nomme pantalenne, qui s'attache ſi eſtroictement à la pierre, comme font auſſi les huiſtres, qu'il ne la peut abandonner qu'en mourant. De meſme ſe pourroit-il trouuer certaines pierres en Arabie couuertes d'vne bouë ou matiere ſi gluante, & qui tiendroit aux pieds ſi fortemẽt, que les hõmes marchans deſſus ſeroiẽt engluez, & ne s'en pourroient deprendre qu'auec la mort.

Mais que diroit-on, ſi les Chreſtiens meſme en Arabie par la permiſſion de Dieu, auoient apprins pour bonne & ſaincte occaſion, de retorquer le Scopeliſme contre ſes propres autheurs les Arabes. Comme on dit que les pierres qu'on tiroit contre le ſepulchre d'Orphée rejalliſſoient & ſe relançoient ſur les tireurs: car à cinq cens pas de l'Egliſe de Bethleem, & de la grotte de la tres-ſaincte Vierge mere du Sauueur, il y a vn village nommé en Arabe Bethahour, c'eſt à dire maiſon de traffic, lequel eſt habité par les Arabes & les Mores, qui a vne qualité ſi dangereuſe, que ſi plus de trente hommes peres de famille y demeurent, ceux qui excedent ce nombre de trente, meurent dans deux ou trois iours, choſe experimentée de temps immemorial.

Et à deux mille de Bethleem, tirant vers les montagnes de Iuda, où il y a pluſieurs Chreſtiens qui y habitent, il ſe trouue vne petite ville entre autres, appellée Bethicella, comme qui diroit maiſon de vendange, qui eſt enuironne de tous coſtez d'excellentes vignes, compoſée enuiron de cent cin-

quante feux, où aucun Turc, More, ny Arabe s'il ne ſe faict Chreſtien, ne peut habiter, qu'il ne meure dans trois iours. L'experience qu'on en a veu depuis fort longues années fait foy de ceſte verité. Or qui ſçait ſi les Chreſtiens (car il y en a pluſieurs en Bethleem) pour cõſeruer ce threſor, qui eſt en la grotte de la ſaincte Vierge, & vne infinité d'autres (le bon Dieu n'ayant voulu commettre vn gage ſi precieux à ces Barbares) ſçauent point vſer du Scopeliſme, & s'il leur a permis d'apprendre & ſe ſeruir de ces pierres, pour chaſſer toute ſorte d'infideles de ce ſainct lieu par leurs propres malefices, & les Arabes ſur tous les autres, comme les plus proches.

Ce ne ſont pas les pierres de Iacob, lequel apres auoir dormy & repoſé vne nuict ſur les pierres, vid la gloire de Dieu. Ce ſeroient pluſtoſt des pierres ſur leſquelles ayant ſeulemẽt poſé les pieds, on verroit l'horreur du diable, & les repreſentations ou apparitions effroyables des eſprits malins & de ces mal-heureux Barbares, qui ſe ſeruent de ces pierres comme d'inſtrumens pour charmer & maleficier les hommes. Geneſ. 28.

Ou bien ce ſont parauanture des pierres ſemblables à celles, dont le corps d'Abſalon fils de Dauid fut accablé dans la foreſt d'Ephraïm, meſme apres ſa mort, pour s'eſtre eſleué contre ſon pere. Et encore pour le iourd'huy les Arabes & autres Barbares du Leuant, conduiſans leurs enfans par la valée de Ioſaphat, s'arreſtent aupres de ce monument infame, contre lequel faiſans vn furieux Scopeliſme, eſlançans roidement des pierres & cailloux, & commandans à leurs enfans de faire le ſemblable, crient hautement, voila, voila le meſchant qui a fait la guerre à ſon pere. 2. Reg 18.

Mais afin que nous nous approchions de plus prés de noſtre ſubiect. Pline dict au liu. 24. cha. 17. de ſon hiſtoire Natur. qu'il n'y a iamais eu Philoſophe qui ait plus opiniaſtrement ſuiuy l'eſchole des Magiciens que Democrite, il en excepte ſeulement Pythagoras, car Democrite eſtant fort riche, quitta tout pour eſtudier en magie, & s'en alla à Athenes, où il ſe fit creuer les yeux pour auoir des eſleuations d'eſprit plus fortes. Et quoy que Laërce teſmoigne que ce fut *Ne videret bene eſſe malis ciuibus.* Neantmoins Tertullien le prenant d'vn autre biais, aſſeure que c'eſtoit, *Quia mulieres ſine concupiſcentia videre non poterat. Porrò*, dit-il, *merito ſibi oculos eruit quia magicas tenebras oculis humanis inuexit.* Or Democrite fait men- Democrite & Pythagoras grands magiciens. 11 Democrite faict mention de l'herbe appellee

tion d'vne certaine herbe qu'il nomme Aglaophotis, c'eſt à dire digne d'eſtre admirée de tous hommes, pour raiſon de ſa haute couleur : laquelle à ce qu'il dit croiſt en Arabie, és carrieres de marbre, du coſté du Royaume de Perſe, dont auſſi elle a prins le nom de Marmoritis : & aſſeure que les ſages & Philoſophes de Perſe qu'ils appelloient Magi, ſe ſeruoient de ceſte herbe, quand ils vouloiẽt euoquer & faire venir les eſprits ou Demons. Or qui ſçait puis que cette herbe naiſt dans les Marbres de l'Arabie, qui ſont parmy le commun, les pierres les plus dures que la nature ait produict, ſi les Arabes ne s'en ſeruoiẽt point pour euoquer les eſprits, faiſant leur Scopeliſme : iettans ainſi entr'eux dans le champ d'autruy, des pierres qui portoient ceſte herbe magique, par le moyen de laquelle, les champs de leurs ennemis eſtoient remplis de Demons : dequoy les maiſtres eſtoient tellement effrayez, que *Malo letho peribant inſidiis eorum qui Scopeliſmum faciebant.* Outre qu'en l'Arabie pierreuſe les eſprits ſe preſentẽt & marchent en forme viſible.

Marmoritis qui naiſt en Arabie ſur les marbres, & ſert pour euoquer les demons.

*Nicolaus de Comitibus in principio & Poge Florent. Ramuſe. to. 1.*

12. Puis que l'Arabie porte des pierres ſur leſquelles naiſſent des herbes capables d'euoquer & faire vomir les demons, il eſt fort croyable que le ſcopeliſme ſe faiſoit auec cette ſorte de pierre.

Puis donc qu'en Arabie ſe trouuent des pierres portans cette herbe ſi propre pour appeller & euoquer les eſprits : que cela ſe pouuoit faire ſourdement & ſans mener grand bruit, & qu'il n'y a rien au mõde qui altere tant le corps, ny qui luy donne vne ſi mauuaiſe touche, & faſcination, que la ſeule veuë & apparition d'vn eſprit. La conjecture qu'il y auoit en ce Scopeliſme quelque mauuais charme, qui donnoit par effroy vne mort de ſurprinſe, ou vn eſtonnement qui alteroit tout le corps de ceux qui le ſouffroient, ſemble eſtre ſi preſſante, que ſi ce n'eſt le vray ſens d'Vlpian, pour le moins il ſe peut dire que ſi quelque autre Sphinx ne donne vn meilleur intellect à ceſte Ænigme, tous les autheurs qui en ont parlé cy-deuant, n'ont point faict ſortir des pierres de leur Scopeliſme, vn feu plus clair & lumineux pour donner iour & faire voir le ſecret de ceſte loy.

Car quant à Alciat, ie laiſſe au ſçauant lecteur à iuger, combien la ieuneſſe eſt mal informée par nos interpretes, voire par ceux qu'on tient les plus ſuffiſans comme luy, veu que ſe voulãs meſler d'eſclaircir quelque mauuais paſſage du droict, ils s'embroüillent & contrarient tellemẽt eux-meſmes qu'en ayans parlé en diuers lieux, ils ſe trouuẽt touſiours differẽts. Ils mettoient vn doute en auant, mais ils ne le dénoüent pas.

En quoy ie confeſſe que i'ay eſté trõpé auſſi bien que les autres : Car ayant trouué liſant céte loy, *ſunt quædam*, qu'Alciat li. 2. *Pratermiſſorum, ad tit. de extraord. crim. D.* l'auoit interpretée. I'ay trouué qu'il diſoit cõme par riſée que pluſieurs s'eſtoiẽt tourmentez à l'expliquer, cõme ſi c'eſtoit choſe fort difficile, teſmoignant qu'il n'en faiſoit nul cas, ſans neantmoins y donner interpretation quelconque. Et au liure de *Singulari Certamine ch.* 5. où il ne l'explique non plus, il dit tout au contraire. *Per quam ambiguus eſt articulus.*

L'apoſtille qui eſt au dos de la *l. ſunt quædam*, allegue Alciat *lib. 2. Pratermiſſ.* où il ne l'explique point, & au liure de *ſingulari cert.* encore moins.

Or il n'auoit garde d'attribuer le Scopeliſme à aucũ charme ou ſortilege, veu qu'il ne le croyoit pas, & n'euſt iamais expliqué ny attribué ces mots *Malo letho*, à aucun malefice, n'ayant peu ſouffrir, que le Iuriſconſulte appellaſt les Sorciers impoſteurs. Car en la L. 1. §. *Medicos, de extraord. cognit. D.* quand Vlpian vſe de ce mot *Impoſtorum*, Alciat qui les veut deffendre, y met, *Impoſterum, quod nullo ſenſu nullaque ratione faciat*, diſent pluſieurs ſçauans hommes.

La loy parlãt de certaine ſorte de ſorciers vſe du mot *Impoſtorum*, & Alciat qui ne les croioit point les corrige, & y met *Impoſterum*.

Et en vn autre lieu, ne croyant le Sabat, ny le tranſport, il fonde ſa mécreãce ſur vne ineptie indigne de ſa ſuffiſance, & dit que l'vn & l'autre eſt impoſſible, parce qu'il ne ſe peut faire, que les vrays corps qu'õ dit y aller ſur le momẽt ou à l'inſtãt qu'ils inuoquẽt le nom de Dieu, s'eſuanouïſſẽt, en quoy il ſe trõpe. Car c'eſt que la terreur du nom de Dieu diſſipe tout cela, & contraint le Diable, aueuglant tout ce peuple, de ramener auſſi ſoudainement chacun d'où il l'a tiré, comme il l'auoit aſſemblé, & trãſporté en ce lieu. Comme ſi le nom venerable de Ieſus, n'auoit pas faict d'autres effects, beaucoup plus admirables & merueilleux que celuy là. Il n'eſt pas plus eſtrãge de croire, qu'au Sabat chacũ eſt preſſé de ſe retirer & que le tout s'eſuanoüit oyãt prononcer le nom de Ieſus, que quãd on oit que le coq enſeigne la retraicte, ce que nous auons plus amplement traicté ailleurs.

Aleiat ne croioit le labat ny le tranſport.

Le diable forme la retraicte du ſabat, oyant le nom de Ieſus tout de meſme que quãd il oit chanter le coq.

I'attendray donc quelque autre oracle plus certain, ou quelque nouueau Phœbus, qui euoque l'eſprit d'Vlpian du profond des enfers, pour nous en reueler ſon vray ſens : ſi les peines que parauenture il y a enduré & endure, pour y auoir demeuré ſi longuement, ne luy ont rauy & eſgaré du tout les ſens & la memoire. Ou ſi les mauuais Demons, l'en voulans deſtourner, ne l'y arreſtent pour touſiours, pour l'empeſcher de nous en deſcouurir le ſecret.

Il faut attendre que l'ame d'Vlpian reuienne des enfers, pour nous deſcouurir ſon ſens.

# DIVINATION:

## *TOVTES SORTES DE DIVINAtions ſont icy par ordre Alphabetique, & l'explication à ſuitte.*

A

Aeromantie.
Alueromantie ou Aleuromantie.
Alphitomantie.
Alectruomantie ou Alectryomantie.
Amniomantie.
Antropomantie.
Acromantie ou Arcomantie.
Arithmantie.
Aſtronomantie ou Aſtronomie.
Aſpidomantie.
Aſtragalomantie,
Aſtrageromantie.
Axiomantie.
Axmomantie.

B

Batanomantie.

C

Capnomantie.
Caſtronomantie.
Catoptromantie.
Cephalomantie ou Cephaleomantie.
Ceromantie ou Ciromantie.
Chiromantie.
Chriſtallomantie.
Cliromantie ou Clairomantie.
Clidomantie ou Cleidomantie.
Coſchinomantie ou Coſquinomantie.
Critomantie.
Cromnyomantie.
Cubomantie.

D

Dactylomantie.
Daphnomantie.
Demonomantie.

E

Extipicine.

F

Fabanomantie.

G

Garoſmantie.
Gaſtranomantie ou Gaſtromantie.
Geomantie.

H

Hydromantie.

I

Ictyomantie ou Ictuomantie.
Ieduimantie.
Ieu de Bergers.
Imageurs ou imaginaires.
Iugement de virginité.

L

Lampadomantie.
Lecanomantie.
Libanomantie.
Littomantie.

M

Margaritonomantie.
Metoſcopie ou Metopoſcopie ou Metopomantie.
Molybdomantie.

N

Necromantie.
Necyomantie.

O

Oculinomantie.
Oinomantie.
Omantie.
Omphalomantie.
Oneiropolie ou Oniromantie.
Onimantie, Onichomantie ou Onixomantie.
Onomantie.
Onuchomantie ou Onychomantie.
Oomantie.
Ornioſcopie.
Ornitie.
Ornithomantie.
Orueomantie ou Orneomantie.

P

Palomantie.
Partenomantie.
Pegomantie ou Pagomantie.
Petchimantie.
Pettomantie.
Pharmacie.
Phiſiognomie.
Piroſcopie ou Piromantie.

R

Rabdomantie.
Ragalomantie.

S

Saliation.
Sideromantie.
Spondanomantie.
Sternomantie.
Stoichemantie ou Stoicheiomantie.
Sort des Apoſtres.
Sycomantie.

T

Tephramantie ou Tephranomantie.
Teraſtrocopie ou Teraſtocopie.
Theomantie.
Thurifumie.
Tiromantie.

FIN.

# DE LA DIVINATION.

1. *Pourquoy parmy les traicts & choſes merueilleuſes que ſçauent faire les Magiciens & Sorciers, la Diuination a touſiours eſté la plus celebre.*
2. *Traicts merueilleux des Idoles & faux Dieux.*
3. *Platon ſemble parler clairement du Paradis, du Purgatoire & de l'enfer.*
4. *Ciceron teſmoigne auoir eu quelque lumiere du vray Dieu, ayant fait mention de la Sybille Erythrée, qui eſt celle qui en a le mieux parlé.*
5. *Virgile ſoubs le nom du fils de Pollion, ſemble parler de Ieſus Chriſt.*
6. *L'Empereur Alexandre ſeuere adoroit le vray Dieu & des hõmes mortels, & dreſſa deux Autels, l'vn à Ieſus-Chriſt & Apollonius, & l'autre à S. Paul, Ciceron & Virgile tout enſemble.*
7. *Des douze Sybilles.*
8. *Des hommes fatidiques qui ſe ſont meſlez de la Diuination, ſoit faux Dieux, Philoſophes ou autres.*
9. *L'Abbé Ioachim prediſoit tous les Papes, & l'Empereur Leon tous les Empereurs & Patriarches.*
10. *Nul autheur que ie ſçache n'a voulu prendre la peine de mettre toutes les ſortes de Diuination rangement & par ordre.*
11. *Secret de l'arithmãtie qu'vn Allemand fit voir au feu Roy Henry le Grand.*
12. *Excellent conte de Boiſſard, pour monſtrer en quel danger ſe trouuẽt parfois ces curieux rechercheurs des choſes qu'ils deſirent ſçauoir.*
13. *Que le nom de Dieu contient en ſoy des nombres infinis.*
14. *De la Stoichemãtie, & pourquoy on a pluſtoſt appellé certains ſorts à l'ouuerture d'vn liure du nom de Virgile, que celuy d'Homere.*
15. *Traicts notables de Virgile, par leſquels il ſemble qu'il fuſt Magicien.*
16. *Si le liure d'vn P. Ieſuiſte intitulé* Veridicus Chriſtianus, *& cet autre qui eſt à ſuite,* Orbita probatis, *où il y a vne roüe de fortune, doiuent eſtre prohibez ou non.*
17. *Purgation*

17. *Purgation par l'eau froide, & pourquoy en pluſieurs endroits de l'Europe on fait baigner les ſorciers.*
18. *Si les Magiciens ou Sorciers peuuent deuiner les choſes aduenir.*
19. *Qu'eſt-ce que les Demons peuuent deuiner.*

## TRAICTE' V.

CEluy d'entre les anciens & les Modernes qui a le mieux parlé de la Diuination, eſt à mon iugement Boiſſard. Et quoy qu'en beaucoup de choſes il ſemble parler trop ouuertement des affaires: Si eſt-ce neantmoins qu'incontinent apres auoir deſcouuert les impietez execrables dont les Magiciens & ſorciers ont accouſtumé d'vſer (leſquels il eſt par fois tres-bon de taire) il les blaſme & deſcrie, teſmoignant tout auſſi-toſt, qu'il les a en execration. Mais laiſſant pour ceſte heure ce qui ſemble pouuoir nuire & preiudicier aux ames foibles, ie trouue tres à propos ce qu'il a dit en ſon premier liure de la Diuination, que parmy tous les traicts & actions des Magiciens & Sorciers, la Diuination auoit touſiours eſté la plus celebre & la plus admirée: ne ſe pouuant trouuer choſe au monde ſi curieuſe parmy la curioſité meſme, ny à laquelle les hommes teſmoignent auoir plus d'inclination. l'occaſion peut eſtre deriuée, de ce qu'apres la cheute de nos premiers parens, ceſte puiſſance & faculté de la nature, & ceſte lumiere celeſte, laquelle Dieu le Createur auoit allumée en chacun de nous, fut tellement affoiblie apres le peché d'adam, qu'à peine nous fut-il delaiſſé de petites ſcintilles & des rayons obſcurs de ceſte lumiere, que le ciel auoit auparauant & dés le commencement verſé ſur nous: qui a occaſionné l'homme de chercher ſon mieux, quoy qu'à taſtons; & taſchant à recouurer de nouueau ceſte lumiere perduë, eſtre touſiours en cet ardant deſir de deſtourner de ſoy toute ſorte de maux qui l'enuironnent. Qui fait que penſant y paruenir plus aiſément, il ſe iette ſur la Diuination, & ſur la cognoiſſance de l'aduenir, pour s'inſtruire & informer des euenemens incertains des choſes, & remedier aux accidens qui luy pendent ſur la teſte. Car nous auons tous ce deſſein & ceſte penſée, que deſirans

*Pourquoy parmy les traits & choſes merueilleuſes que ſçauent faire les magiciés & ſorciers, la diuination a touſiours eſté la plus celebre.*

*L'homme cherche ſi curieuſement la diuination pour deuiner ſes maux, & les euiter.*

paſſer ceſte vie mortelle, en toute la plus grande ſanté & meilleur eſtat & diſpoſition qu'il nous eſt poſſible: nous voulons ſçauoir par le moyen de la Diuination, tous les accidens & mal'heurs qui nous peuuent broüiller noſtre repos, & les chaſſer, & le plus loing & le pluſtoſt que faire ſe peut.

D'autres ont dit que nos ames ſont touſiours detenuës en eſperance ou en crainte: qui faict que chacun en deſirant voir le bien, cherit volontiers & recherche, l'aiſe, le bon temps, & la longue vie, & fuit le mal, les incõmoditez & troubles d'eſprit. Si bien qu'il n'y a homme qui ne taſche à gaigner quelque bon port, & s'y tenir à l'abry & à couuert des vens & orages de ce monde: ſe maintenant en quelque felicité preſente, ou deſirant en rencontrer ou acquerir vne nouuelle, c'eſt à quoy viſe principalement la Diuination, & qui en met les hõmes en ſi grand eſmoy. Et apres tout, c'eſt ce qui l'a miſe en credit, parmy toutes les nations du monde, & qui a fait dire à Socrates, & donné pour tres-bon conſeil à ſes diſciples, *Si quis maius quam ſapientia humana velit conſequi, Diuinationi det operam neceſſe eſt.* A quoy reuient auſſi ce qu'en dit Xenophon que, *Qui intelligit quibus indiciis Dij hominibus aliquid ſignificent, numquam diuino conſilio deſtituitur.*

En quel prix tenoit Socrates la diuination.

Xenophon l. 4. *memorabilium.*

Et toutesfois ny noſtre raiſon & prudence, & moins encore ceſte Diuination que nous recherchons auec tant de ſoing & curioſité, ne peuuent arriuer iuſqu'à ce poinct, ny empeſcher que mille maux ne nous tombent iournellement ſur la teſte, que pluſieurs rapides & violents troubles de miſeres ne nous oppriment, qu'vne infinité de mauuais affaires ne nous embroüillẽt & embaraſſent, & ne nous faſſent touſiours flotter miſerablement douteux, entre ces deux paſſions, l'eſpoir & la crainte.

La diuinatiõ des hommes ne les peut garentir d'vne infinité d'accidens qui leur arriuent tous les iours.

Quant à ceux auſquels le Dieu tout puiſſant a donné tant de lumiere, qu'ils ſçauẽt qu'vn cheueu ne nous tõbe de la teſte ſans la volonté d'iceluy, ils ſont en tres-bon eſtat: viuans en ceſte bonne creãce, que quelque choſe qui nous arriue, nous ne pouuons eſtre diſtraicts de la tutelle de Dieu, parce qu'il tient en ſinguliere protection ceux qui l'aiment & honorent: & ne permet qu'eſtans à luy, ils ſoient tentez, ny tourmentez au delà de leurs forces.

Mais ces autres qui ne meditent que le moins qu'ils peuuent les conſeils de Dieu, & qui par obſtination, cecité, trou-

ble d'eſprit & ignorance, ne ſe ſoubſmettent à la volonté d'iceluy : ains par vne forme de vie brutale, & contraire à ſes commandemens, entrent en des curioſitez qui les aueuglent, ſe laiſſans emporter par vne trop gande præſomption à ceſte creance, que ce qu'ils ont de meilleur de la main de Dieu, leur arriue de leurs propres forces & par leur propre merite : les malheurs & diſgraces les viennent en fin ſaiſir, & les ſurprenans lors qu'ils y penſent le moins : ils ſe trouuent accablez ſoubs les flots de la mer de ce monde, qui les traiſnent à vn miſerable naufrage, deſquels nul homme viuant par ſa propre prudence ne peut onc eſchaper.

C'eſt ce que les Poëtes nous ont voulu apprendre par la fable de Caſſandre, laquelle fut aimée & recherchée du Dieu Apollon, & n'en pouuant iouyr, il la coniura de luy demander tout ce qu'elle voudroit iurant qu'il luy ſeroit donné, pourueu qu'elle accomplit ſon deſir : elle luy demanda l'art de deuiner. Ce Dieu credule le luy donna, mais elle l'eluda par apres, & ſe mocqua de luy : dequoy eſtant offencé, voyant qu'il ne pouuoit reuoquer vn preſent, lequel il s'eſtoit obligé comme Dieu par ſerment de luy donner, fit en ſorte que perſonne à l'aduenir n'adiouſteroit creance ny foy à ſes Diuinations. Il ſeroit beſoing que Dieu oſtaſt ainſi la creance à tous ſes curieux, qui veulent s'enquerir & ſçauoir toutes choſes, & ſur tout quand ils veulent mettre le nez dans les ſecrets que Dieu a reſerué à ſa toute puiſſance & diuine Majeſté.

Fable de Caſſandre expliquee.

Les anciens Philoſophes ſembloient auſſi appliquer à ce propos la chaiſne d'Homere, & l'anneau de Platon, qu'ils interpretoient eſtre vne certaine cohærence & conionction de toutes creatures, par laquelle comme par vne cordelle venant du ciel, & accrochant les choſes inferieures qui ſont icy bas, toutes choſes ſe lioient & ioignoient enſemble : Dieu eſtant ioinct auec les genies celeſtes, les hommes auec les beſtes, & les beſtes auec les plantes, faiſant des degrez en tout cela conuenables à ceſte harmonie & conionction. Car comme au ciel il y a diſtinction & differẽce des Genies, comme Archanges, puiſſances, Vertus & Throſnes : Auſſi en terre les vertus, les dignitez, les puiſſances & eſleuations s'approchent de plus prez de Dieu ; & comme la doctrine & les ſciences rendent les ames plus ioinctes auec les Anges celeſtes, de meſme les vices, la malice & la depraua tiõ des mœurs,

Qu'eſt-ce que les anciens entendoient par la chaiſne de Homere, & l'anneau de Platon.

ioignent plus prés les mauuais aux eſprits malins, & la ſtupidité & l'ignorance, les hommes auec les beſtes. Mais neantmoins, quoy que chantent & diſent ces Poëtes & Philoſophes, il ſe trouue touſiours veritable, que les hommes les plus ingenieux & deſliez, plus ils ſe cuident lier auec les Aſtres, les Genics & choſes celeſtes, deſirans comme grimper & ſe guinder au ciel, plus ils ſe trouuent en fin deprimez & enfoncez dans la terre.

**Les hommes les plus ingenieux & deſliez, plus ils taſchent à s'eſleuer & le lier auec les aſtres, plus ils ſont ſubiects à precipice.**

Qui eſt cauſe que recognoiſſans alors & non plûſtoſt leur foibleſſe à demy deſeſperez & abatus d'eſprit & de courage, ils taſchent à chaſſer leurs maux ou les diminuer ou adoucir; mais c'eſt par fois auec des vœux & prieres impies, & par des vaines & ſuperſtitieuſes ceremonies, par leſquelles Dieu eſt encor de plus en plus irrité & enflammé contre eux.

**Sathan aueugle ſouuentefois l'engendement des curieux pour les deſuoyer du chemin de ſalut.**

D'où vient que Sathan qui eſt ennemy de Dieu & des ſiens, prenant de là occaſion d'aueugler l'entendement des hommes miſerables, & eſtaindre tout ce qui leur auoit reſté de la cognoiſsãce de Dieu & de ceſte lumiere celeſte: ou bien leur ayant planté la raiſon & ceſte cognoiſſance de trauers, trouue moyen de les deſuoyer du chemin de leur ſalut: eſſayant toutes choſes qui peuuent apporter des tenebres en ces eſprits foibles, afin qu'ils ne puiſſent voir ny entendre ce qui eſt propre pour leur conſeruation.

De maniere que deſlors que la cognoiſſance & amour du vray Dieu ſe fut ainſi eſcartée parmy les hommes, & qu'ils cõmencerent à extrauaguer, ayans deſia abandonné ceſte lumiere aſſeurée: le Diable qui les vouloit attirer à ſon party, prenant ceſte occaſion aux cheueux, ne manqua de leur fournir & apoſter des gens poſſedez & inſpirez de certains entouſiaſmes Diaboliques, & leur donner des eſcholes des Antres, grottes & cauernes, des Temples & des Idoles, par le moyen deſquelles, & comme en payemẽt de leurs Diuinatiõs & reſponſes (quoy qu'ambiguës & le plus ſouuent faulſes) ils attiroient vne infinité de peuple, qui leur apportoit le plus beau & le meilleur de leurs richeſſes & moyens. Si bien que s'il en faut croire Diodore Sicilien, les Phociens receurent plus de ſix millions d'or qu'ils tirerent du temple de Delphes, pour employer aux frais de ceſte guerre qu'ils appellerent ſacrée. C'eſtoit par ceſte ruſe que Sathan coupoit la bource aux plus auares & aux plus riches.

**Les Phociẽs tirerent plus de ſix millions d'or du temple de Delphes.**

Et parce que tout le monde ſçait, tant par la tradition des peres, que par la lecture de l'Eſcriture Saincte, que Dieu a commandé qu'on luy fit ſacrifice, le diable qui eſt vn cauteleux imitateur des œuures de Dieu, a voulu auſſi qu'on luy fiſt des ſacrifices, auſquels il a meſlé vne infinité de préſtiges, faux miracles, charmes & enchantemens, & autres choſes monſtrueuſes, afin que par ce moyen tenant les hommes rauis en admiration, il les tint plus ayſement liez & captifs.

Le diable ſçachant que Dieu auoit commandé qu'on luy fit ſacrifice, a voulu faire le meſme.

Et afin qu'és ſacrifices qui ſe faiſoient au vray Dieu, & qui eſtoient l'ombre de ce ſacrifice propitiatoire, par lequel l'agneau de Dieu, par ſa mort & effuſion de ſon ſang, debuoit rachepter le genre humain, ils ne cherchaſſent la verité, ains fuſſent detenus par des ceremonies impies, ſuperſtitieuſes & diaboliques: il les a obligez à en rechercher vne infinité, & les y a attachez opiniaſtrement, confirmant tout cela par pluſieurs faux miracles, prodiges & oracles, deſtournant parce moyen le monde de la cognoiſſance du vouloir & ſeruice de Dieu, & de ceſte obeyſſance, culte & adoration, qu'il a commandé qu'on luy rendiſt à luy ſeul.

Le diable detient des infideles par des ceremonies impies, ſuperſtitieuſes & diaboliques.

Et pour ſe fortifier encores mieux, parce qu'anciennemẽt il s'eſt trouué des hommes moralement excellens en quelque certaine vertu ou en pluſieurs, & des Rois, Princes & Philoſophes qui ont conferé pluſieurs benefices aux hõmes, tant en la protection des foibles, contre la violence & tyrannie des grands, qu'en l'inſtruction des bonnes lettres, inuentions, de fruicts & autres choſes neceſſaires à la vie de l'homme. Ces gens adonnez au culte des faux Dieux, les ont honorez comme bien-faicteurs, & liberateurs, & apres leur mort les ont chargez d'eloges d'honneur & loüanges publiques: & ont creu qu'ils s'en eſtoient retournez vers le ciel, d'où leurs excellentes vertus & belles inuentions, rendoient quelque teſmoignage qu'ils auoient prins leur ſource, croyans qu'eſtans au Ciel, ils auoient ſoing des miſeres des mortels. C'eſt pourquoy Xenophõ *lib. de Aequiuoco*, dit que les plus vieux parmy les plus illuſtres familles des anciens, eſtoient appellez *Saturnij*, leurs enfans *Ioues*, leurs filles *Iunones* & leurs neueux *Hercules*. En fin Pline dict tres-bien, que chacun de ces pauures idolatres & abuſez, a volontiers adoré le Dieu duquel il auoit le plus de beſoin. *Omiſſa inquit illa ſumma diuinitate, fragilis & laboriosa mortalitas, in partes illam diſtribuit & digeſſit, vt portionibus quiſque coleret, quo maxime indigeret.*

Il a deifié des hommes mortels, & a ces fins introduit la pluralité des Dieux.

On dit bien que Pline a eu quelque cognoiſſance du vray Dieu.

A quoy on peut adiouſter ceux que les Empereurs déifioient par fois par leur auctorité faiſant mettre & loger au rang des Dieux ceux qu'ils aymoient, pourueu qu'ils fuſſent doüez de quelque excellente beauté. Comme on dict de l'Empereur Adrian, lequel immola en Ægypte; à ce que recite Dion ſon Bardache, Antinoüs, qui eſtoit vn ieune hõme des plus beaux de ſon ſiecle, puis le mit au rãg des Dieux, fit baſtir en ſon honneur vne ville nommée Antinoa, & dreſſer comme à vn Dieu qu'il auoit le plus chery, des ſtatuës par tout l'Empire Romain, dont il s'en voit encore quelqu'vne à Rõme.

Pour faire voloir la pluralité des Dieux Sathan faiſoit paroiſtre aux ſepulchres, tẽples & autels des grands hõmes, certaines choſes merueilleuſes.

Et afin que Sathan promeuſt de plus en plus ceſte opinion, il a faict paroiſtre pluſieurs choſes miraculeuſes aux ſepulchres, autels, ſtatuës, & temples, que deſ-ia on auoit dreſſé en honneur de ces grands hommes. Et s'eſt inſinué & gliſſé de façon en tout cela, que ſouz le nom de ces perſonnes, deſja mõtez & mis au nombre des Dieux, il a rendu des oracles, par leſquels le monde eſtoit inſtruict de l'aduenir, & ſe pouuoit guarantir de pluſieurs maux imminens: ſi bien que pour la plus part les euenemens reſpondoient à leurs predictions; & ſi le contraire aduenoit, les reſponces eſtoient ſi ambiguës & broüillées, que les hommes ſe croyoient pluſtoſt deceus par leur propre faute & ignorance, que par l'impoſture des Demons.

Leur faiſoit rendre des oracles & reſpõces à l'aduenir.

Tiroit des Idoles de ces faux Dieux des voix horribles, & de leurs grottes des ſpectres prodiges & terreurs, dõt le monde eſtoit dy entroit aiſemẽt en creãce de leur diuinité.

De là eſt née communement la pluralité des Dieux, car ces eſprits immondes & trompeurs adoroient les idoles de ces hommes nouuellement Deifiez, & rendoient en leurs temples des voix horribles, y faiſoiẽt paroiſtre des ſpectres, des prodiges, des monſtres & des terreurs: de façon que les ſpectateurs en demeurans eſtonnez & comme eſtourdis, ne faiſoient nulle difficulté de croire, qu'il n'y euſt en leurs antres obſcurs où ſes reſponces ſe rendoient, acommodez par art & par nature à l'horreur, quelque certaine Diuinité, & que comme Dieux, ils n'euſſent vn tres-grand pouuoir de nuire & profiter à ceux qu'ils vouloient.

2. Traits merueilleux des Idoles & ſtatuës des faux Dieux.

Et c'eſt par ce moyen que la Veſtale Tutia ſe fit admirer, lors qu'on vit qu'ayant tiré de l'eau du Tybre auec vn crible, elle l'apporta dans le Temple de ſa Deeſſe, afin de vendiquer & appuyer ſa pudicité par cette merueille, qu'Æmilia r'auiua dans le Temple par ſes prieres le feu ſacré qui s'eſtoit eſteinct

toût affaict. *Qu'Actius Nauius Augur*, couppa vne queuë auec vn raſoir, preſent & admirant le Roy Tarquin, que la Veſtale Claudia entraina auec ſa ceinture, & ſans nulle peine, vne nauire qui portoit la ſtatuë de la mere Idæa, laquelle s'eſtoit arreſtée à l'emboucheure du Tybre, ſans qu'vne infinie multitude de peuple la peuſt iamais faire mourir. C'eſt par ce moyen que toutes les Veſtales en general, auoient ceſte faculté, qu'auec certaines prieres, elles pouuoient arreſter des ſerfs fugitifs dans la ville, pourueu qu'ils n'en fuſſent encore ſortis: Que Iunon reſpondit à vn ieune homme qui l'interrogea, & eſtant comme immobile par toute ſorte d'effort, elle ſouffrit neantmoins à la priere de celuy qui l'auoit interrogée, qu'on la portaſt dans Rome: Que ceux qui eſtoient inſpirez par la Deeſſe Ferone, & dreſſez à ſes ceremonies, marchoient franchement pieds nuds ſur les charbons ardans, ſans encourir nul dommage: Qu'Æſculape tourné en Serpent, ſortant du temple, ſuiuit les Ambaſſadeurs des Romains enuoyez en Epidaure, pour remedier à la peſte qui deſ-ia auoit enuahy toute leur ville, & s'eſtant embarqué auec eux, lors qu'ils s'en retournerent à Rome, le nauire s'eſtant arreſté au milieu du Tybre, il demanda qu'on luy dreſſaſt vn temple en ce lieu là: Qu'au ſacrifice de Seleucus, le bois mis ſur l'autel print feu & s'alluma de luy meſme: Et qu'en la pouille ſur l'autel de la Nymple Egnace, le bois du ſacrifice s'embraſa auſſi-toſt, ſans en approcher aucunement le feu. Et en Sicile ſur la colline de Vulcan, prez l'eſtang de Petrenſe, de grands monceaux de ſerment furent conſumez par vn feu qui naſquit & vola en vn inſtant.

C'eſt par ce moyen que le Roy Tarquin chaſſé de Rome, vn chien rendit des voix humaines, & vn ſerpent abbaya comme vn chien. Et deuant qu'Auguſte fuſt creé Empereur, vn bœuf parla ainſi à vn villageois; qu'as-tu à me piquer de l'eſguillon, il faut que tu ſçaches que non les fromens, mais bien les hommes defaudront bientoſt. Pendant le Conſulat de *C. Volumnius & Seruius Sulpitius*, vn bœuf parla auſſi comme vn homme. Et dans Homere le cheual Xantus porta teſmoignage que Patroclus eſtoit mort de hazard, & non de laſcheté. Pendant le Conſulat de *M. Lepidus & Q. Catulus* dans vn certain village, vn coq parla le langage Romain. Deuant la mort de Cæſar, comme dit Epidius, des arbres parlerent.

Le fleuue Cauſus ſalua Pythagoras, de meſme fit le Genie du fleuue appellé Samus. C'eſt par ce moyen qu'à l'entrée d'Alexandre en Aſie, pour debeller les Perſes, la ſtatuë d'Orphée ſua, & celle d'Apollon pleura quatre iours pendant que les Romains cõbattoient contre Ariſtonicus Roy des Achaiẽs. Et quand Cæſar mourut, ſon cheual fit de grandes plaintes; & au contraire vne ſtatuë de Iupiter ſe print à rire ſi cordialement & ſi allegrement, que tout le monde en eſtoit eſtonné: puis en la derniere bataille contre Darius, on vit vne Aigle voleter ſur la teſte d'Alexandre, & puis prendre ſon vol auec vne telle viſteſſe, qu'on euſt dict qu'elle eſtoit partie du ciel pour donner le ſigne de la bataille, & vne infinité d'autres choſes ſemblables.

*Cyrillus contra Iulian. lib. 3.*

Toutes ces choſes qui ſe faiſoient parmy les Ethniques, & autres qui ſuruenoient en leurs ceremonies dignes de tres-grande admiration: & tout cet art de Magie de Mantique & de Negromance, auſquelles ces meſchans s'exerçoient, tant publiquement qu'à cachetes, ſe ſont inuẽtions des Demons. A quoy ſe doiuent auſſi principalement raporter les oracles des Phœbades & des Pythoniſſes, entre leſquelles pluſieurs mettent les Sybilles, bien que preſque toutes ayent predit l'auenement du Meſſie, & vne infinité d'autres choſes bonnes tres-importantes & tres-ſainctes.

*Il n'y a rien ſi ſainct ny ſi parfaict en ce monde, qui ne decline au mal quand le ſens de l'hõme eſt peruerty.*

Surquoy il ſe peut dire, qu'il n'y a rien ſi ſainct ny ſi parfaict en ceſte vie, quand les ſens & le iugement de l'homme ſont deprauez, qui ne ſoit contaminé & corrompu par ſucceſſion de temps. Et cela ſe voit nommément és choſes qui concernent la Religion & le culte diuin, eſquelles tous les hommes preſque ſont aueugles, s'ils ne ſont gouuernez par vne particuliere grace de Dieu, & ne reçoiuent inſtruction du Pere des lumieres.

*Les Philoſophes anciens recognoiſſoiẽt vn ſeul Dieu qui gouuernoit le monde.*

Comme il eſt vray que la plus-part des Philoſophes anciens recognoiſſoient vn Dieu qui gouuernoit tout le monde, contre l'opinion des Stoiciens, qui croyoient que Dieu apres l'auoir creé demeuroit oiſif dans le Ciel, & en laiſſoit le gouuernement à la deſtinée ou à la fortune.

*Les Philoſophes anciens auoient veu les liures des Iſraelites.*

De maniere que ces Philoſohes ont laiſſé dans leurs eſcrits, pluſieurs choſes vrayes de Dieu, qu'ils auoient vray ſemblablement aprinſes par le commerce & frequentation qu'ils auoient auec les Saincts Peres, & par la lecture de l'Eſcriture

criture ſaincte. Car il n'y a point de doute qu'Orphée, Pyndare, Platõ, & pluſieurs autres, n'euſſent leu les liures des Iſraëlites, & n'en veux autre teſmoignage que celuy de Platon, *in Phædro*, qui dit, *imperfectus quidem & immundus in infernum abſens manebit, perfectus & purgatus hinc tranſiens cum deo habitabit.*

3 Platon in Phędro ſemble parler clairement du Paradis, du Purgatoire & de l'enfer.

Et quoy que Ciceron lib. 2. de *Diuina.* n'en ait oſé parler qu'en termes obſcurs: ſi eſt-ce qu'il teſmoigne aſſez qu'il auoit veu les vers de la Sybille Erythrée, & qu'il auoit des opinions du vray Dieu qu'il n'oſoit reueler: comme il eſt aiſé à iuger par ces mots. *Sybillæ verſus obſeruamus, quos illa furens fudiſſe dicitur: quorum interpres, nuper falſa quædam hominum fama dicturus in Senatu putabatur, eum quem reuera Regem habeamus appellandum quoque eſſe Regem ſi ſalui eſſe vellemus. Hoc ſi eſt in libris, in quem hominem, aut in quod tempus eſt? Callide enim qui illa compoſuit, perfecit, vt quodcumque accidiſſet, prædictum videretur, hominum & temporum diffinitione ſublata. Adhibuit etiam latebram obſcuritatis, vt iidem verſus, alius in aliam rem poſſe accommodari viderentur. Non eſſe autem illud carmen furentis, cum ipſum poema declarat: eſt enim magis artis & diligentiæ, quam incitationis & motus, cum vero ea quæ Acroſtichis dicitur, cum deincepi ex primis Verſus literis aliquid connectitur, vt in quibuſdam Ennianis, quæ Ennius fecit, id certe magis eſt attenti animi, quam furentis. Atque in Sybillinis ex primo verſu cuiuſque ſententiæ, carmen omne prætexitur: hoc ſcriptoris eſt non furentis, adhibentis diligentiam non inſani.*

4 Ciceron teſmoigne auoir eu quelque lumiere du vray Dieu, ayant parlé de la Sybille Erythręe qui eſt celle qui en a le mieux parlé. Plutarque en ſa vie.

Mais voicy d'autres parolles qu'il a couchées par apres en ſes eſcrits, par leſquelles il ſemble qu'il vueille deſtruire les premieres, & dire contre l'aduis des Sybilles, meſmes contre celuy de la Cumane, & contre les Chreſtiens, qu'il ne faut point changer de Religion, ny iamais plus admettre des Roys dans Rome: parlant nommément de ce Roy maiſtre du ciel & de la terre le vray Dieu, qui eſt celuy duquel il ſçauoit fort bien que les Sybilles vouloient parler, *Quamobrem* (dit-il) parlant des Decemuirs qui auoient la garde des liures Sybillins, *Sybillam quidem ſepoſitam habeamus, & conditam, vt id quod proditum eſt maioribus iniuſſu Senatus, ne legantur quidem libri: valeantque ad deponendas potius quam ad ſuſcipiendas religiones. cum antiſtibus agamus, vt quiduis potius ex illis libris quam regem proferant, quem Romæ poſthac nec Dii nec homines eſſe patientur.*

Surquoy ces mots ſont dignes de conſideration, veu qu'ils

ſemblent contenir vne certaine imprecation contre le reſtabliſſement des Roys, leſquels ſon amy brutus ayant chaſſés, il les tenoit ſi odieux qu'on diroit qu'il faict quelque eſpece de priere, vœu ou ſouhait que ny les hommes ny les Dieux n'en eſtabliſſent iamais pas vn dans la ville de Rome. A l'imitation de ce grand Ceſar, duquel Plutarque nous teſmoigne, qu'il les auoit auſſi tellement à contre-cœur, que toutes les fois qu'il oyoit ſeulement parler d'vn Roy, il auoit accouſtumé de faire le courroucé.

Plutarque en ſa vie.

Comme auſſi vn Italien a tres-bien dit, que Ciceron ne croyoit ny les Augures, ny les faux Dieux, *Ben che vada con parole talhor coperte, per non entrare in ſoſpetto di violata religione appreſſo à la patria.* Et ailleurs il a dict, *Non poſſo capire, che auttorita s'abbia quel furore, d'alcuni chiamato diuino, che quel che non vede vn ſauio, lo veda vn pazo, è colui che a perſo i ſentimenti humani, habbia conſeguito i diuini.* Cet Italien auoit quelque raiſon, de croire que Dieu auoit aucunement recogneu la bonne foy & creance de Ciceron, quoy qu'il n'oſaſt la deſcouurir ouuertement: puis qu'il ſe trouue & ſe voit encore pour le iourd'huy occuper la meſme place qu'vn Chreſtien, & auoir en ſon Mauſolée vn Conuent de Cordeliers en l'Iſle de Zantes qui appartient à la Seigneurie de Veniſe, la premiere Republique de toute l'Italie: à quatre lieuës prés de la ville de Corinthe qui appartient au Turc. Le grand Dieu Souuerain, qu'il a cogneu par le moyen de la Sybille Erythrée, ayant comme prins ſon ſepulchre en protectiõ, pour le garantir des faux Dieux, & meſme de l'Empire & Iuriſdiction de ce faux Prophete Mahomet. Ayant permis par ſa diuine prouidence que l'Egliſe de la tres-ſaincte Vierge mere, fuſt baſtie ſur la place du monument de ce grand Orateur, lequel ſe voit dans vne caue à main gauche dans le Monaſtere conſacré à Dieu en l'honneur de la Saincte Vierge, ſoubs le nom de l'Annuntiata. Le ſepulchre porté par quatre pilliers de Marbre, auec ceſte inſcription. *M. Tull. Cicero Aue, & tu ſepta Anthonia.* De maniere qu'on diroit que tous les Chreſtiẽs qui liſent ces mots, le ſaluẽt de la part de la Saincte Vierge, & luy diſent *Aue*, la ſuppliant de l'auoir en recommandation.

Ciceron n'oſoit parler ouuertement du vray Dieu de peur d'eſtre accuſé de religion violee.

Quand à la diuination, ie ne puis cõprendre (dict vn Italien) que par ces enthouſiaſmes vn fol voie des choſes qu'vn ſage ne peut voir: Et que celuy qui a perdu le ſentiment humain en aie acquis vn diuin.

Sepulchre de Ciceron dãs vn Conuent de noſtre Dame en l'Eſtat de la Seigneurie de Veniſe.

Et Virgile en ſon Eglogue 4. parle du fils de Pollió, & en dit beaucoup de choſes, que les Sybilles ont attribué à Ieſus-Chriſt: qui ſont tellement approuuées des Chreſtiens, que

5 Virgile ſous le nom du fils de Pollió ſemble parler de Ieſus-Chriſt.

lés Grecs ont traduit cét Eclogue en leur lãgue, qui a fait dire à S. Hieroſme Eſcriuant à Paulin, *Maronem ſine Chriſto Chriſtianum fuiſſe.* Et S. Auguſtin que le S. Eſprit auoit parlé par la bouche de ſes ennemis. Car il eſt tres-certain que le peintre Secundian & Marcellian l'Orateur, pour auoir bien conſideré les vers de cét Eclogue ſe firent Chreſtiens. *Hæc Maronis gloria* (dit Macrobe) *vt nullius laudibus creſcat, nullius vituperatione minuatur.*

S. Hieroſme a dit que Virgile ſans cognoiſtre Ieſus Chriſt auoit parlé Chreſtiennement.

Macrobe *lib. 1. Saturnal. c. vlt.*

Euſebe recite toute ceſte Eclogue, & en donne l'interpretation: & monſtre que Virgile s'eſtoit apperceu & auoit recogneu par les Oracles des Sybilles, qu'il auoit leu, que le temps de l'aduenement de Ieſus-Chriſt eſtoit proche. Et Seneque qui vint apres auoit deux bons precepteurs pour cognoiſtre le vray Dieu, s'il s'en fuſt voulu ſeruir, S. Pierre & S. Paul, leſquels de ſon temps preſchoient tous deux à Rome. Et dit-on que meſme pluſieurs de la maiſon de Neron voyoiẽt ſouuent S. Paul, qui fut cauſe que Seneque ne peut s'empeſcher à cauſe de ſa ſcience diuine, de conferer auec luy, & de luy eſcrire comme amy: meſme il leut deuant Neron les Eſcrits dudit Sainct. *Senatus etiam de Paulo alta ſentiebat.* Tellemẽt que S. Hieroſme le mit au Catalogue des Saincts, preſſé par ces Epiſtres, qu'on lit reciproquement de Seneque à S. Paul, qui ne mourut que deux ans auant que ces deux grands Apoſtres ne ſouffriſſent le martyre. Et parauanture fut-ce l'occaſion par laquelle l'Empereur Alexãdre Seuere, ne ſe voulant non plus deſcouurir tout à faict, Gentiliſant & Chriſtianiſant tout enſẽble, dreſſa deux autels en faueur de ſes Lares & Penates, en l'vn deſquels il mit vne Image de Ieſus-Chriſt, d'Abraham, d'Oſée le Prophete & d'Apollonius Thyanæus Sorcier inſigne. Et en l'autre l'Image de S. Paul, de Ciceron, & de Virgile, leſquelles il adoroit toutes également & indifferemment comme Dieux.

Ciceró auoit recogneu par les oracles des Sybilles que l'aduenement du Sauueur eſtoit proche.

Seneque pouuoit auoir cogneu S. Pierre & S. Paul.

Lamptidius en ſa vie.

6 L'Empereur Alexandre Seuere adoroit le vray Dieu, & des hommes mortels, & dreſſa deux autels, l'vn à Ieſus-Chriſt & Apollonius & l'autre à S. Paul. Ciceron & Virgile tout enſemble.

Mais les ſuperſtitions croiſſans, & l'opinion de la pluralité des Dieux receuë par tous les peuples, ils eſcriuirent obſcurement ce qu'ils en penſoient ou croyoient: & leurs eſcrits furent encore par apres rayez, raſez & corrigez par les ſacrificateurs & miniſteres des Demons, afin que le peuple ne fuſt diuerty de l'adoration des Idoles. Car il eſtoit dangereux, meſme en ces derniers ſiecles, de propoſer & dire la verité, comme nous liſons de Socrates, Platon, Thcophraſte & au-

tres, desquels aucuns ont esté condamnez à la mort, d'autres ont esté en peril de l'estre, de ce que cõtre l'opinion du commun ou general, ils publioient ceste doctrine qu'il n'y auoit qu'vn seul Dieu.

Ils cognoissoient donc vn vray Dieu, mais ils ignoroient sa venuë, & croyoient aussi les autres Dieux, des Genies assesseurs de ceste supreme diuinité. Or ceste Philosophie contenoit en soy plusieurs erreurs. Car elle prestoit l'espaule, & donnoit occasion d'adorer les faux Dieux, & les hommes morts & viuants. Qui a meu S. Augustin liu. 8. de la Cité de Dieu ch. 24. de dire tres à propos, que les hommes faisoient les Dieux, n'estans Dieux d'eux mesmes, ains deïfiez par les hommes, & encore ignorans: ce qu'ayant vne fois esté introduit n'a peu estre desraciné de l'opinion des peuples, lesquels ont depuis obstinément retenu ceste pluralité, & les Princes & Monarques superstitieux l'ont aussi souuerainement commandée & enioincte par leurs Edicts: voire en telle façon qu'on s'en moquoit mesme de ce temps-là. Car ceste pluralité des Dieux engendra vne telle disette d'hommes, que Diogene auoit raison pour en trouuer vn qui fust vrayement hõme, de prendre sa lanterne pour le choisir en plein midy: & au contraire le siecle estoit si fertile en Dieux, que Petronius Arbiter, tout à rebours de Diogenes, en faisant cõme plainte, souloit dire & publier par tout. *Nostra regio tam præsentibus plena est numinibus, vt facilius possis Deum quam hominem inuenire.*

S. Augustin dict, que les Dieux des anciens n'estoiẽt Dieux d'eux mesmes, puisque c'estoiẽt des hommes qui les faisoient Dieux.

Qui faict qu'on s'esmerueille grandement de ce que le S. Esprit a par fois parlé par les Phœbades & Sybilles, en telle façon, que tout ouuertement elles ont exprimé le nom de Iesus-Christ, declaré le temps de son aduenement, le lieu de sa Natiuité, le nom de sa benoiste Mere, sa vie, sa Passion, sa Resurrection, son Ascension, ses miracles, & ce grand iour auquel il viendra iuger les vifs & les morts.

On s'esmerueille que les Sybilles ayẽt si bien parlé de Iesus-Ch. long temps auãt son aduenement.

Mais afin que parlant ou voulant traicter de la Diuination, ie ne les oublie, non plus que les autres, qui estans tenus pour Dieux par les peuples, ont faict profession de Deuiner.

7 Des douze Sybilles.

Il faut sçauoir, que comme Dieu auoit ses Prophetes & ses douze Apostres, aussi auoient les Payens leurs douze Sybilles, & les douze enfans fils des douze Princes Romains, qui furent enuoyez par le Senat à vn de ses Deuins nommé Tages qui residoit en Toscane: si celebre en cét art de deuiner,

Douze enfans de Princes Romains furent enuoyez à Ta-

que iamais pas vn autre de ſes ſemblables ne receut vn pareil honneur. Car les Romains luy enuoyerent les principaux & plus precieux enfans, & comme les Dauphins des premieres familles de Rome. *Qui duodecim populus Hetruriæ committerentur, vt ab eis inſtructi in ceremoniis, & ſacrorum diſciplina inſtructiſſimi Romam redirent, religioniq; præeſſent.* Ce Tages fut le premier qui enſeigna la Magie aux Romains.

ges pour apprendre l'art de deuiner.

Or ces douze Sybilles la plus part ont parlé du Sauueur ſi ouuertement & ſi ſainctement, quoy que la grandeur des Romains fuſt telle, qu'il ſemble qu'ils ne deuſſent auoir occaſion quelconque d'apprehender, que la rouë de leur fortune deuſt iamais donner tour, ny ceſſer ou preiudicier à leur eſleuation. Si eſt-ce que cela les mit en tel eſmoy, qu'vne ſeule de ces douze Sybilles, qu'on dit eſtre la Cumée, d'autres la Cumane, qui a la grotte à Pouzzol où i'ay eſté fort ſouuent, vendit les liures Sybillins au Roy Tarquin. Et apres en auoir bruſlé ſix de neuf qu'elle luy en preſenta, le Senat conſulté, il fut d'aduis de luy en donner des trois reſtans le meſme prix, & tout autant qu'elle auoit demandé de tous les neuf.

Les Sybilles mirent les Romains en eſmoy.

Qui fut la Sybille qui vendit les liures Sybillins à Tarquin.

Leſquels liures furent gardez ſi religieuſement, voire ſecretement dans le Capitole, qu'il n'eſtoit loiſible à perſonne de les voir qu'aux quinze Virs, l'vn deſquels M. Attilius les ayant baillez à copier a Petronius Sabinus, Tarquin commanda qu'on le mit & couſuſt dans vn ſac comme vn parricide, & qu'on le iettaſt dans la mer, tant il eſtoit ialoux de la garde & lecture de ces liures pour le moins de ceux de la Cumane: laquelle s'eſtoit miraculeuſement ce ſemble venuë loger prés de Rome, pour (deſirant parler du vray Dieu) donner aduis aux Romains, que ce grãd Dieu eſtabliroit vn iour en leur ville vn autre plus grand Empire que le leur, y logeãt ſon Vicaire & Lieutenant, auquel il a donné toute puiſſance de lier & deſlier les ames en la terre, & les rendre capables de pouuoir quelque iour paruenir à la gloire eternelle, ſi bien que c'eſt choſe digne d'admiration, que les liures de toutes les autres Sybilles n'eſtoient gardez auec telle reuerence, eſtans en main à tout le monde. Voire on en eſt venu iuſques là, voyant qu'elles ont parlé ſi conformement & ſi veritablement du Sauueur & de tous ſes myſteres, que pluſieurs ont tenu qu'il n'y auoit eu qu'vne Sybille fille d'Apollon & de Lamia, qui rendoit ſes Oracles à Delphes: croyant que c'eſt

Ceremonies des Romains à garder & lire les liures des Sybilles.

Pluſieurs ont tenu qu'il n'y auoit qu'vne Sybille la.

quelle ſe promenant par le mõde prenoit le nom des contrees où elle faiſoit ſeiour.

la ſeule qui a voyagé & prins diuers noms ſelon les diuers lieux où elle a rendu ſes Oracles. Et ce par l'argument auſſi, de ce qu'vne ſeule a vendu les liures des Sybilles à Tarquin, qu'elle en a bruſlé ſix, & que ceux-là ſont en prix & conſeruez à Rome, où le Lieutenant de Ieſus-Chriſt en terre deuoit regner.

Iuſtin recõmande les liures d'Hiſtaſpio & des Sybilles.

Qui faict dire à Iuſtin en ſon Apologetique, que les mauuais demons ſe voyans deſtruicts par l'aduenement de Ieſus-Chriſt, firent ordonner que ceux qui liroient les liures d'Hiſtaſpio, des Sybilles, ou des Prophetes, ſeroient condamnez à mort, afin que les hommes fuſſent retenus en leur ſeruitude, ce qu'ils n'ont peu ramener à leur fin. Car non ſeulement les liſons nous ſans crainte, ains nous les baillons tres volontiers à lire, & ſçauons tres bon gré à ceux qui en veulent prendre le ſoing. Et ſi bien nous le perſuadons à peu de gens, ſi eſt-ce qu'il nous en reuiendra vn grand bien: car comme les bons laboureurs, nous en receurons de Dieu vne tres-ample recompenſe. Et de faict du temps de Iuſtin, la Religiõ Chreſtienne s'eſt eſtenduë par tout le monde, par la lecture de l'Eſcriture ſaincte, & par les oracles & reſponces des Sybilles qui parloient ouuertemẽt de Ieſus-Chriſt en pluſieurs endroicts. Si bien que tous les iours vne infinie multitude de peuple eſtoit attirée à la cognoiſſance du Sauueur par leurs propres propheties. *Multum enim eſt vinci teſtimonio eorum quos motu diuino locutos fuiſſe non dubitamus*, diſoit vn ancien.

Du temps de Iuſtin la religion Chreſtienne s'eſt grandement eſtenduë.

S. Augu. dict que pluſieurs poëtes & Sybilles ont predit des choſes veritables du Sauueur.

Ce qui ſert pour cõuaincre la vanité des Payens, leſquels n'ôt peu taire qu'il y auoit vn vray Dieu, & neãtmoins n'ôt oſé tout à faict dire qu'il falloit adorer leurs faux Dieux, ny tout à faict le prohiber.

Et S. Auguſtin liu. 13. *Contra Fauſtum Manichæum ch.* 15. *Sybilla vel Sybillæ (inquit) & Orpheus, & neſcio quis Homerus, & ſi qui alij vates, vel ſapientes, vel philoſophi gentium: de filio Dei, aut de patre Deo, vera prædixiſſe vel dixiſſe perhibentur: valet quidem aliquid ad paganorum vanitatem reuincẽdam, non tamen ad iſtorum auctoritatem amplectendam: Cum illum Deum nos colere oſtendimus, de quo nec illi tacere potuerunt qui ſuos gentiles populos, idola & Dæmonia colenda, partim docere auſi ſint, partim prohibere auſi non ſint.*

Cõment eſt-ce que les Poëtes vaticinateurs & les Sybilles ont peu dec-

Et d'autres ont laiſſé par eſcrit, que Noé auoit baillé pour tradition aux ſiens, ce qu'il auoit aprins de ſes maieurs, & ce qu'il leur auoit ouy dire de la creation du monde, de la venuë du Meſſie & de ſes miracles; laquelle doctrine, dict Ioſephe, auoit eſté grauée deuant le deluge en Deux colomnes, afin que la memoire en fuſt eſtenduë à la poſterité, &

Moyſe l'auoit appris de la propre bouche de Dieu, enſemble les Apoſtres par l'inſtinct du S. Eſprit: & à ſuitte les Sybilles la ſeeurent, l'ayant appriſe par la communication qu'elles auoient auec les Hebrieux ou Iuifs; ou bien eſtans incitées par quelque mouuement & enthouſiaſme, elles ont chanté & annoncé les meſmes choſes, afin que deuant le iugement de Dieu, les Iuifs fuſſent du tout ſans excuſe: leur ayans reuelé, que Ieſus-Chriſt noſtre mediateur, deuoit racheter le genre humain. Ce qu'elles ont deſcrit ſi preciſement, que nul pour groſſier qu'il ſoit ne l'a peu ignorer.

cognoiſtre de choſes veritables de Ieſus Chriſt, & d'où ils le pouuoient auoir ſceu.

Mais afin que chacun ſçache quand eſt-ce qu'ils ſe ſont perdus, Seruius le dit clairement ſur ce vers de Virgile. *Lectoſq; ſacrabo alma viros.* Et dit qu'ils ſe bruſlerent auec le Capitole. Dequoy les Romains furent ſi deſplaiſans, qu'ils enuoyerent par toute la Grece, l'Aſie & l'Italie en chercher & r'amaſſer tout autant que faire ſe pourroit. Si bien qu'on enuoya P. Gabinius, M. Ottacilius Craſſus, & L. Valerius Flaccus en Aſie, vers attalus Roy de Pergame, par le moyen duquel ils en recouurerent de gens particuliers, enuiron iuſqu'à mille vers de la Sybille Erithrée, *Quæ cumâ virûs* (dict Seruius) *à literarum Græcarum rudibus deſcripta eſſent, multa in iis ſuperflua, multa mutila & inuſitata depranataque inuenirentur: vt eorum lectio correctior eſſet, ſcripta illa tradita ſunt Decemuris, quorum cenſura & iudicio verſu illi emendarentur.* Dequoy ils s'acquitterent merueilleuſement bien. Et combien qu'on leur euſt porté pluſieurs vers & oracles des autres Sybilles, ils furent neantmoins tous attribuez & appellez vers de la Sybille Cumée ou Cumane, comme dit Dionyſius liu. 4. & Lactance liu. 1. & Tacite. Et demeurerent en cet eſtat à Rome iuſqu'au temps de l'Empereur Honorius, & de Theodoze le Ieune, quand Stilico gendre d'Honorius, deſirant faulſer la foy & faire banqueroute à ſon beau-pere, pour laiſſer l'Empire à ſon fils Eucherius, bruſla tous ſes liures.

Quand & en quelle maniere les liures Sybillins ſe perdirent.

Les Romains ayans perdu les vers des Sybilles en ramaſſerent par tout, & les appellerẽt vers de la Sybille Cumæe ou Cumane. Stilico gendre d'Honorius bruſla encore tous ſes vers de la Sybille Cumæe.

Il y auoit donc douze Sibilles, la Delphique, l'Erithræe, la Cumæe, la Cumane, la Lybique, la Samie, l'Helleſpontiaque, la Phrygie, la Tiburtine, l'Epirotique, & l'Ægyptienne. La Delphique a chanté & faict pluſieurs vers qui ont ſeruy d'ornement aux belles inuentions qu'on attribuë à Homere, duquel le larrecin en a eſté clairement deſcouuert. Et ſi elle eſt la premiere en rang, comme elle y eſt commune-

Il y a des autheurs qui en mettent encore deux.

La Delphique. *Diodor. ſicul. lib. 4. c. 6.*

ment logée, elle a l'honneur d'auoir la premiere faict des vers pour celebrer la grandeur du vray Dieu.

L'Erithræe, Boissard en l'Erithræe.

Pour l'Erithræe on la peint communement auec vn IESVS portant sa croix & deux Anges à ses pieds, lequel elle monstre & indique d'vn doigt de sa dextre, auec vn Agneau portant cet escriteau au dessoubs, *Agnus Dei qui tollis peccata mundi.*

Le curieux trouuera ces vers dans Boissard, *in Erithræa & oraculorum lib* 3.

Elle a predit la guerre de Troye long temps auant qu'elle soit aduenuë, & si a dict qu'Homere la descriroit auec force mensonges, & qu'il luy deroberoit ses vers pour en enrichir ses œuures.

L'Erytree a mieux parlé du Sauueur que route autre.

Elle dict comme se plaignant, *Tripodem serpentis amplexu circumplicatum obseruans, ijs qui ab ipsa quicquam scicitabantur, se parentum insciția illi cultui dicatam fuisse,* C'est vne plainte trespieuse de confesser ingenuëment que la bestise de ses parens, l'auoit mise au mestier de deuiner.

Acrostiche de la Sybille Erythree.

Puis elle a faict des vers dont les premieres lettres expriment par acrostiche, ces beaux & riches mots *Iesus Christus Dei filius seruator crux, &c.*

*Eusebius in sua narratione* tient la Sybille Erythree pour Beate.

Eusebe parlant de celle-cy. *Et hæc virgo (inquit) perspicue vaticinari potuit. Hanc ego quidem beatam iudico, quam seruator prouidentiæ suæ erga nos vatem elegit:* Et Ciceron auoit leu le Poëme de ceste Sybille, car il le traduisit en Dialecte Romain, & l'a inseré dans ses œuures.

Elle monstre & descouure manifestement la venuë de Iesus-Christ, ses miracles, sa Passion & son dernier iugement.

*Vnus qui solus regnat Deus atque supremus, omnipotens numquam genitus, qui conspicit ipse omnia, &c.*

En d'autres vers elle descrit si naïfuement la creation du monde, qu'il n'y a nul doute qu'elle n'ait receu ceste instruction, ou des liures de Moyse, ou par la tradition des Peres: lesquels apres le Deluge, ayans receu ceste doctrine de leurs deuanciers, les ont laissez de main en main à leur posterité.

La Sybille Erythree parle ouuertement de la sacree Vierge Marie.

Et en autres vers parlant de la Saincte Vierge mille ans deuant qu'elle soit née, elle a chanté.

*Gesti læta puella, tibi nam gaudia semper.*
*Duraturq; dabit, cæli terræque creator.*
*In te habitaturus tibi lux æterna manebit, &c.*

Sainct Augustin en faict vne loüable mention, *Romuli tempore*

*pore (inquit) nonnulli Erithræam vaticinatam fuiſſe ferunt : hæc ſane quædam de Chriſto manifeſta conſcripſit.*

S. Augu l. 18. de Ciuit. Dei c. 23.

Puis il dit que quelques vns ont eſcrit qu'elle eſtoit non du temps de Romulus, ains du temps de la guerre de Troye.

S. Auguſtin dict qu'aucuns font la Sybille Erythree ſi ancienne qu'elle eſtoit du temps de la deſtruction de Troye.

Lactance dit qu'elle viuoit l'an deuant noſtre Seigneur 760. elle eſtoit de tres-noble maiſon, & ſes eſcrits ont eſté ſainctement conſeruez chez toutes les nations. Et les Romains qui ont eu tant de ſoin de les recouurer d'Erythrio, ie ne ſçay quelles penſées ils pouuoient auoir, ayans aprins d'elle que Dieu luy auoit luy meſme dicté ces vers.

Lactan l. 1. c 6. & l. de ira Dei c. 22.

*Ipſe mihi Deus hæc dedit omnia vaticinari*
*Magnus & æternus, qui quod vel mente reponit*
*Non fieri prorſus nequit, & contingere finem*
*Namque Dei neſcit mentiri ſpiritus orbi.*

La Sybille Erithree, dict que Dieu luy a commandé de publier ſon aduenement & tout ce qu'elle en a dict, cy deſſus.

Et ailleurs.

*Namque ſalutis*
*Auctor inextinctus videt omnia, & omnia nouit.*
*Qui mihi iuſſit, vti vobis hæc dicta referrem*
*Exitio ne ſit ſocordia vobis.*

Voiez Boiſſard en ſon Erithree qui les a exactement recueillis.

Ces vers ſont precieuſement gardez à Veniſe en l'Egliſe S. George Majour, où elle faict mention des ſept aages du monde, où il y a vne infinité de choſes curieuſes.

On peint la Sybille Cumée leuant la main & le premier doigt vers le ciel, auec vn petit Ieſus emmailloté tout au deuant auec cet eſcriteau : *Nouæ luci exortæ ſacrum.*

La Cumæe *Iuſtin. in admonitorio ad Græcos.*

Iuſtin auoit raiſon voyant que les Grecs eſtoient ſi bien inſtruicts par les Sybilles, de les admoneſter par ces beaux mots.

*Perfacile erit vobis, rectam religionem ex parte aliqua, & ea quæ proxime ad Prophetarum accedunt doctrinam, à veteri Sybilla, ex afflatu quodam mirifico, per ſortes ac reſponſa vos docente perſpicere.*

La merueille eſt, qu'il ſe trouue que les Sybilles n'entendoient le plus ſouuent les vers qu'elles proferoient, & qu'outre ce les vers ſe trouuent par fois deffectueux.

La raiſon cõment eſt-ce que les Sybilles n'entendoiẽt les vers qu'elles proferoient.

Eſtant à Cumes (dit-il) où reſidoit la Sybille Cumée, ceux qui monſtrerent les lieux aux eſtrangers nous firent entendre. *Illud quoque à maioribus ſe audiuiſſe, quod qui reſponſa ab oraculo excipiebant, quia tum ab eruditione alieni fuiſſent, multoties in accuratiore numerorum obſeruatione errauerint, & proinde iſtam illi carminum quorundam inconcinnitatis attulerunt cauſam. Quod*

Comment eſt-ce que les vers des Sybilles ſe ſont ainſi trouuez

la plus part deffectueux, puis que Dieu meſme ſembloit les auoit inſpirées à les dire & publier. A qui faut-il imputer le deffaut des vers des Sibilles ou à elles ou à l'eſcriuain qui les receuoit.

*cum vates ipſa, mentis emotione & aſflatu libera, dictorum ſuorum memoriam non retinuerit, tam quia oracula ſcripto mandabant, propter imperitiam numerorum obſeruandorum accurata ratione excide-rint.*

Suidas en parle vn peu diuerſement. *Quod autem (inquit) verſus imperfecti & vitioſi reperiuntur, non prophetidis culpa eſt, ſed notariorum qui orationis impetum aſſequi non potuerunt: aut etiam indocti fuerunt & imperiti grammatices. Vna enim eorum aſflatu, etiam eorum quæ ab ea dicta eſſent, memoria deſinebat. Ea de cauſa & verſus imperfecti reperiuntur, & ſententiæ claudicant. Aut etiam certo Dei conſilio factum eſt, ne à multis indignis oracula eius cognoſcerentur. Aut longum tempus, aut aliorum multorum huius rei cauſa fuit, aut etiam obſcuritas eorum quæ à prophetide dicta ſunt: & crebra librorum deſcriptio, nihil miri eſt ſi & ſententiæ confuſionem, & verſuum perturbationem attulerunt.*

Celle-cy a parlé plus clairement de la ſaincte Vierge que l'Erithrée.

La Sibille Cumæe nõme la Saincte Vierge.

*Temporibuſque petet poſtremis terram.*
*Et breuis egreſſus Mariæ de virginis aluo*
*Exorta eſt noua lux, &c.*

La Cumane.

Il y a vne autre Sybille qu'on appelloit Cumane, à laquelle à cauſe de l'antiquité du temps, & de la conformité des noms, on refere la plus part de ce que nous auons raporté de la Cumæe. Elle eſt peinte en Chreſtienne auec vn liure deuant les yeux, vne croix au deuant, & vne teſte de mort au deſſoubs, auec vn eſcriteau contenant ces mots. *Retuſo mortis aculeo*, & ces deux vers qu'elle dit à Tarquin, lors qu'elle luy voulut vendre ſes liures.

*Venales auro redime hos Rex maxime libros*
*Romanas ſortes pagina ſacra docet.*

La Perſique.

On croyoit que la cinquieſme qui eſt la Perſique fuſt fille de Noé, elle a eſcrit 24. liures des Propheties, elle a parlé de la venuë du Meſſie, & fut appellée par aucuns la Royne de Saba. Elle eſt peinte auec des Anges, qui luy releuent & tiennent le haut de ſa coiffure, vn Ieſus-Chriſt, auec vne croix au deuant paroiſſant au ciel, & à coſté les cinq pains & les deux poiſſons du miracle que fit Ieſus-Chriſt.

La Lybique. Celle-cy a publié des beaux vers

La Lybique eſt peinte auec vn *Ecce homo* qu'elle monſtre au doigt auec la main droicte, & chante de beaux vers contre la beſtiſe de ceux qui adorent les faux Dieux.

Digitized by Google

*Sed durantque malique malum opperiuntur.*
*Iram immortalis cœleſtis & altitonantis.*
*Proque Deo lapides, & ficta animalia multa*
*Religione colunt trepidi, diuerſaque; quorum*
*Non vllus ſermo, mens nulla, auditio nulla eſt.*
*Singula nec fas eſt verbis ſimulachra referre,*
*Mortali fabricata manu: quos namque creauit*
*Humanæque manus labor, atque induſtria mentis*
*Accepere Deos ſtulti, ſaxoue, vel auro,*
*Aere vel argento factos lignoue dolatos*
*Exanimos, ſurdos, conflatos ignis in Aeſtu*
*Fecere: atque his fruſtra commiſere ſalutem, &c.*

contre ceux qui adorent les faux Dieux.

La Samiene a auſſi tres-bien parlé de Dieu, & entre autres choſes prediſant comme s'il eſtoit deſia aduenu (quoy qu'il ne le fuſt de long temps apres) que les Iuifs deuoient crucifier le Meſſie, elle a dit contr'eux.

La Samiene. Celle cy a parlé contre les Iuifs qui ont crucifié noſtre Seign.

*Namque Dei male ſana tui te notio fugit.*
*Senſibus humanis ludentis: namque coronam*
*De ſpinis illi poſuiſti, iniuria maior*
*Quo foret, & potum fudiſti fellis amari.*

Quand à l'Heleſpontiaque elle eſt peinte les yeux tournez vers vn image de la ſaincte Vierge qui paroiſt dans le ciel auec ſon petit fils Ieſus entre les bras, & vn pot de fleurs au deſſoubs des nuées qui la ſouſtiennent. Elle eſtoit deuant Ieſus-Chriſt 559. ans, elle a predit la naiſſance du Sauueur, & la deſtruction du temple de la Diane d'Epheſe.

l'Heleſpontiaque.

La Phrigienne eſt peinte auec vn Ieſus Chriſt qui luy monſtre le ciel.

Quand à la Phrygienne elle eſt peinte auec vn Ieſus-Chriſt qui luy monſtre le ciel qui paroiſt au deſſus des nuées. Elle eſt logée entre deux grãds arbres, qui touchent preſque les nuées auec vn deluge, & des gens qui ſe noyent à ſes pieds.

La Sybille Phrigienne a rendu ſes oracles en la ville d'Ancyre où fut tenu ce Concile d'Angoury duquel eſt tiré le can. *Epiſcopi. Lactan. lib. 1. diuinat. Inſtitutio c. 6.*

Elle a donné ſes reſponces en la ville d'Ancyre, où ſe tint le Concile d'Ancire, d'où on dit qu'eſt tiré ce Canon, *Epiſcopi 26. q. 5.* ſi fauory des Sorciers. Elle auoit vn Apollon ou Python familier, comme dit Lactance, lequel vouloit faire accroire qu'il auoit quelque part en la diuinité, comme il teſmoigna par ces vers qu'il prononça parlant de luy meſme.

*Parua autem Dei pars Angeli ſumus.*

Elle a predict que le Sauueur naiſtroit de la ſaincte Vierge & qu'vn Ange le luy annonceroit de ſa part.

Celle-cy parle de la ſaincte

*Temporibuſque petit poſtremis terram.*

Vierge & de l'Ange Gabriel.

*Et breuis egreſſus, Mariæ de virginis aluo*
*Exorta eſt noua lux.*
*E cœlo veniens mortales induit artus*
*Ac primum corpus Gabriel oſtendit honeſtum*
*Nuncius, hinc tali affatur ſermone puellam*
*Accipe Virgo Deum, gremio intemerata pudico,*
*Sic ait: &c.*

Elle a faict des vers contre ceux qui adoroient les faux Dieux, & ſemble qu'elle vueille dire que Dieu luy a commandé de leur annoncer ſon ire.

Elle ſemble dire que ce qu'elle a publié du Sauueur ç'a eſté par ſon commandement.

*Hactenus Ægypto Deus hæc me dicere iuſſit, &c.*

La Tiburtine.

La Tiburtine a eſté adorée, pour Deeſſe *ab incolis Anienis*, & luy ont autresfois dreſſé Temple, Autel, & Sacrifices. Le Senat auec vne pompe ſolemnelle & grandes ceremonies la fit porter à Rome auec ſes eſcrits, & la fit mettre au temple de Iupiter Capitolin, où eſtoiẽt gardez les autres liures des Sybilles. Elle a chanté ces vers contre les adulteres & contre la Sodomie.

Ces vers ſont dans Boiſſard parlant de la Tiburtine.

*Nec vetitum alterius cupient fœdare cubile,*
*Maſcula nec turpi maculabunt corpora tactu.*

Dans ſes vers en autre part elle crie contre la ville de Rome en deux lieux, & dit que Dieu la punira.

Cellecy eſtãt conſultee par Auguſte luy fit voir ou entendre ſi viſiblement, qu'il y auoit vn Empereur dans le monde plus grand que luy, qu'il ne voulut plus eſtre eſtimé Dieu.

Elle dit entre autres choſes que le Sauueur naiſtra en Bethleem, & ce fut celle-cy, laquelle eſtant conſultée par Auguſte à l'entrée du Temple Palatin, qui eſt maintenant l'Egliſe d'Ara Cœli, pour s'informer ſi ce que les liures des Sybilles qu'il auoit veus, qui parloient d'vn Roy, maiſtre Souuerain du monde qui deuoit naiſtre bientoſt, vouloient entendre que ce fuſt luy: elle ou ſon Demon luy commanderent d'eſleuer les yeux vers le ciel, où elle luy fit voir vne Vierge de ſinguliere beauté, & reſplendiſſante d'vne face diuine, qui tenoit dans ſon giron vn enfant eſtincellant des rayons d'vne claire lumiere, tous deux aſſis dans le globe & rond de la Lune: celuy là, dit la Sybille, eſt le vray Dieu, & vray homme, que la terre portera bientoſt, qui doit eſtre vray Roy & maiſtre de tout le monde, & le ſeul entre les hommes qui doit eſtre reueré & adoré comme tel.

Auguſte qui eſtoit ambitieux ſe trouua eſmeu de ces paroles: & de là en hors ne conuoita plus ce tiltre de Roy de tout le monde. Surquoy elle ſe trouue auoir faict ces vers, & di-

roit-on que c'eſt par commandement de Dieu meſme.

*Verax ipſe Deus dedit hæc mihi munia fandi,*
*Carmine quod ſanctam potui monſtrare puellam*
*Concipiet quæ Nazareis in finibus illum.*
*Quem ſub carne Deum Bethlemica rura videbunt.*
*O nimium fœlix cœlo digniſſima mater,*
*Quæ tantam ſacro, lactabit ab vbere prolem.*

Celle cy diſoit auſſi qu'elle auoit charge de Dieu de dire ce qu'elle en diſoit.

Pour l'Epirotique, Niceta Choniates, dit de celle-cy, que tout auſſi-toſt qu'elle ſortit du ventre de ſa mere, elle commença à deuiner ce qui aduiendroit en pluſieurs parties du monde, & meſme du Sauueur. Il ne faut donc s'eſtonner ſi les Sybiles n'entendoient ce qu'elles diſoient rendant leurs reſponces, puis que celle-cy les rendoit n'ayant encore bonnement ſalué le monde & veu la lumiere d'iceluy.

L'Epitorique tout auſſtoſt qu'elle ſortit du ventre de ſa mere commença à parler de l'aduenemẽt du Sauueur.

L'Ægyptienne eſt peinte auec vne croix & vne banniere, & vn Sauueur tenant ſa croix auec la colomne où il fut flagellé, portée par deux Anges d'vn coſté, & de l'autre vn des Anges portant l'eſponge & le roſeau auec vn Perron en forme d'Autel où ſont au deſſus les myſteres de la paſſion, ſçauoir la lance de Longis, la lanterne de Iudas, le foüet, les verges, les trois clouds, & les dez, auec le mot au deſſous de tout cela.

L'Ægyptiẽne eſt peinte auec vne Croix & la Colomne.

*Verbum inuiſibile fiet palpabile & germinauit vt radix.*

Il y a grande varieté en leurs noms, en leur patrie, en leurs geſtes, & au temps qu'elles ont rendu leurs oracles, la ſeule Erithrée a exprimé és ſiens ſon nom & ſa patrie, ayant declaré qu'elle n'eſtoit Grecque ains Babylonienne.

Il y a grande varieté és noms des Sybilles & en leur patrie la ſeule Erithrée ayant exprimé le ſien.

Elles eſtoient pourtant toutes Ethniques & deſtinées au culte des faux Dieux & mauuais Demons. Et comme ce Moſolanus dans Ioſephe, *in Hæcateo contra Appionem*, voyant que dans vne armée certains vaticinateurs monſtroient en l'air vn oyſeau, duquel ils diſoient qu'il falloit tirer des Augures, luy tira vn coup de fleſche ſi à propos, qu'il tõba mort à terre: & s'eſtant prins à rire, dit tout hautement, comment eſt-ce que cet oyſeau peut aſſeurer quelque choſe de noſtre ſalut, veu qu'il n'a peu ſçauoir le ſien? Auſſi pourroit-on dire de ces Sybilles qui prediſoient le ſalut de ceux qui recognoiſtroient le vray Dieu, comment eſt-il poſſible d'annoncer ceſte verité aux Chreſtiens, & qu'on le print en bonne part d'elles, puis qu'elles eſtoient Ethniques & payennes, & n'auoient

l'entendement de le recognoiſtre elles meſmes. Neantmoins il faut croire, qu'eſtans par fois inſpirées de quelque Eſprit de Dieu, elles ont declaré beaucoup de myſteres ſecrets, qui concernoient & viſoient au ſalut des hommes : Le S. Eſprit parlant par leur bouche pour attirer les peuples à la cognoiſſance & culte du vray Dieu, & les rendre inexcuſables, veu qu'ils eſtoient inſtruicts par leurs meſmes Prophetes & Vaticinateurs, qui leur monſtroient au doigt leur Idolatrie: Tellement que parlant ſi à propos & ſi à point du Sauueur & de ſes miracles, il eſt vray ſemblable qu'elles auoient emprunté ceſte doctrine des Cayers ſacrez des Iſraëlites, & eſt à croire qu'elles auoient eu quelque conference & communication auec les Hebrieux voiſins de l'Egypte & de l'Aſſyrie, deſquels elles ont peu apprendre beaucoup de choſes, qui a faict dire à aucuns que, *Sybillæ nomen erat deductum*, de ce mot *Kibel*, duquel il eſt parlé dans Eſter 4. v. 4. qui veut dire, *recepit, acceptauit* : *vnde Kabala ſignificat doctrinam cultus traditione acceptam.*

*Les Sybilles ayans parlé ſi ſainctement & ſi à poinct du Sauueur, il eſt vray ſemblale qu'elles auoient veu les liures des Iſraëlites.*

*D'où vient ce nom de Sybille.*

Ou bien qu'elles ont annoncé beaucoup de choſes qu'elles n'entendoient pas (comme nous auons dit cy-deuant) eſtant certain que toutes les Phæbades & Sybilles l'accez de leur Anthouſiaſme paſſé, n'auoiẽt nulle cognoiſſance de ce qu'elles auoient annoncé : Voire elles eſtoient par fois contraintes de dire beaucoup de choſes contre leur gré, & le S. Eſprit parlant par leur bouche, elles n'entendoient ce qu'elles diſoient, & oublioient meſme ce qu'elles auoient dit & prononcé. De maniere que la probité, la bonne vie, ny la bonne religion & creance n'y ſont ſi neceſſaires, qu'à faute d'icelles on ne puiſſe predire les choſes aduenir. Comme il s'eſt veu en Saul reprouué au 1. des Roys 19. Et en Balaan, Augur contre les Ammonites, aux nombr. 2. & aux Sybilles Payennes, veu que Dieu voulant faire ſçauoir quelque choſe & la ſemer par tout le monde, ſe ſert des perſonnes à ſon choix, & ne s'attache ſi fort aux qualitez ſpirituelles, ou corporelles, qu'il n'outrepaſſe le plein vol, & ne franchiſſe de ſa toute puiſſance les loix & barrieres de la nature. Ce qu'il ne faut trouuer eſtrange és Sybilles, veu que les Prophetes meſme, ne ſçauoient le plus ſouuent, ny n'entendoient clairement ce qu'ils voyoient : d'autant qu'és reuelatiõs prophetiques, tout ainſi qu'en celles des Sybilles l'eſprit du Prophete quel que

ce ſoit, eſt vn inſtrument du S. Eſprit, lequel par imbecillité humaine ne peut atteindre ny arriuer à l'excellence & ſubtilité de ce ſupreme moteur, qui en ce poinct s'accommode à noſtre baſſeſſe & infirmité.

Neantmoins pour monſtrer qu'elles parloient par la bouche de Dieu, c'eſt vn tres fort argument qu'apres auoir annonce la natiuité du Sauueur, de la ſacrée Vierge, & de leurs miracles, celle-cy predit la ruine du temple d'Epheſe, & a laiſſé à ſon tour ces beaux vers à la poſterité, pour dire qu'il falloit quitter le culte des faux dieux pour adorer le vray Dieu.

La Sybille apres auoir predit la natiuité du ſauueur auec ſes circonſtances, predit auſſi la ruine de ce riche temple d'Epheſe.

*Mutemus ritus, factos cretaque petriſque*
*Qui coluere Deos ſtulti feſtiſque ſacriſque,*
*Mutemus mentes, celebretur carmine noſtro*
*Aeternus genitor, pereuntis neſcius æui*
*Rex verus: rerum cui ſumma potentia ſemper*
*Magnus: quique animas fecit nutritor earum.*

Or ces douze Sybilles ne pouuans franchir les bornes de la nature, ny viure touſiours, les faux Dieux voulans eſtre adorez: il fallut apres leur mort en ſubſtituer d'autres pour maintenir ces faux Dieux en credit. Si bien que Suidas met Colophonia Lampaſia au rang des Sybilles, & cet autre Theſſalica Manto y eſt auſſi miſe par d'autres: laquelle eſt peinte vn Sauueur auec vne croix au deſſus, & deux Anges aupres qui l'admirent, auec vne colomne & deux colombes au deſſus: ayant laiſſé ces beaux mots qui luy ont faict meriter ce nom de Sybille à la ſuitte des autres.

Colophonia lampaſia & Theſſalica Manto ſunt outre les douze tenuës pour Sybilles.

Ruillius a mis celle-cy au rang des Sybilles.

*Magnus veniet & tranſibit montes & aquas cæli & regnabit in paupertate, & in ſilentio dominabitur, naſceturque ex vtero virginis.*

Il y auoit encor vne Pythoniſſe ou Sybille Françoiſe, qui trompa le Roy Merouée, de laquelle parle Gregoire de Tours en l'hiſtoire de France, liu. 5. ch. 14.

Pythoniſſe ou Sybille françoiſe de laquelle parle Gregoire de Tours.

Et pour monſtrer combien les anciens eſtoient abuſez apres ces Diuinations & Pythoniſſes. Il eſt bon de ſçauoir les principaux hommes fatidiques qui eſtoient addonnez à ce meſtier, & qui ont rendu des Oracles & reſponces, ores vrayes, ores faulſes, ores ambiguës, ſelon diuerſes occurrences & mauuaiſes intentions des Demons.

8 Des hommes fatidiques qui ſe ſont meſlez de la Diuination, ſoit faux Dieux philoſophes ou autres.

Iupiter & Apollon ont eu pluſieurs temples en vne infinité.

de lieux, où ils ont rendu leurs oracles: & ont esté les Dieux sur lesquels les Poëtes, les Philosophes, & les Princes Idolatres, ont plus forgé de fables & dressé d'impietez, & sacrifices abominables.

Apres ces deux là on met en rang les douze Sybilles, puis Colophonia Lampusia & Thessalica Manto: lesquelles ont esté suiuies par Trophonius, Serapis, les Palisces, Branchus, Trismegistus, Proteus, Nicostrata ou Carmenta, Telemus, Iapix, Tiresias, Idmon, Tages, Amphiaraus, Thyodamas, Mopsus, Calcas, Helenus, Cassandra, Polixo, Hirtia, Prylis, Pytagoras, Aruns, Asylas, Olenus, Calenus, Spurina, Apollonius, Thyanæus, Iamblichus.

Comment & en quelle façon les Pythonisses rendoient leurs oracles & responces.

Or pour sçauoir comment les Pythonisses rendoient leurs Oracles & responces, en voicy la façon. Au milieu du temple où ils auoient accoustumé de se rendre, estoit esleué le trepied sur lequel Pythia estant assise, receuoit le soufle ou inspiration du Demon du profond de la cauerne ou du trou, duquel soufle estant espriſe elle rendoit ses responces & vaticinoit, mais non touſiours, ains à certains temps, comme les Ides & les Kalendes des mois, au deffaut ou accroiſſement de la Lune; ou au crepuſcule du matin ou du soir. Et ceux qui deuoient s'enquerir ou interroger la diuinatrice, consacroiẽt pluſtoſt solẽnellement ou immoloient la victime, laquelle la Pythie voyant trembler & estinceler, elle s'asseoit sur le trepied, & alors ayant conceu son Dieu ou mauuais Demon, elle prononçoit son Oracle en langue Grecque.

Dieu a permis que les Sybiles ayent parlé si clairement de l'aduenemẽt de son Fils Iesus-Christ pour seruir de reproche aux Iuifs & autre sorte d'Idolatres.

Et quoy qu'on ne puiſſe desnier ce qu'elles ont escrit sur ce subiect, soubs pretexte qu'il semble estre indigne à des femmelettes prophanes inspirées des Demons, & seruans aux Idoles, de parler si clairement du Sauueur: & que plusieurs ayent creu, que ce n'estoient que quelques seruantes du Diable, par luy apostées, pour entretenir certaine tyrannie qu'il a establie par le monde, soustenans, que si elles eussent si manifestement predit & annoncé la venuë de Iesus-Christ, qu'elles eussent encore parlé plus clairement, & plus ouuertement annoncé le salut qui nous estoit proposé & asseuré par leurs vaticinations que n'ont faict les Prophetes: Ce que ie confesse auec eux. Si est-ce pourtant qu'il ne faut moins croire pour cela, qu'elles n'ayent escrit & publié ce que nous en lisons: veu que leurs liures sont encore en pied, que les

Philosophes

Philoſophes anciens les ont confirmez par leur auctorité, & les Peres de l'Egliſe primitiue: (auſquels auſſi les meſmes choſes eſtoient obiicées par les Ethniques) ont tres-bien recogneu, que ceſte doctrine des Sybilles a eſté & ſeruy de ſcandale aux Iuifs, & de reproche de folie à toute ſorte d'idolatres.

Mais Euſebe confirme ce qu'elles en ont eſcrit, ayant mis tout au long le Poëme de la Sybille Erithrée auec ſon Acroſtichide, dans lequel eſt nommément exprimé le nom de Ieſus-Chriſt en lettres capitales inſerées à la teſte de chaſque vers. *Euſebe a mis au long les vers de la Sybille Erythree auec ſon Acroſtichide ou ſe trouue le nom de Ieſus-Chriſt.*

Et ce qui eſt encore plus eſtrange, ces meſmes Sybilles deplorent en certains endroicts la miſere de leur condition, & de ce qu'elles ont eſté deſtinées & voüées par leurs parens Idolatres au ſeruice des Demons, que Phœbus n'eſt qu'vn menteur, & enſeignent qu'il faut adorer vn ſeul & vray Dieu, décriant hardiment & aigrement les faux Dieux & ceux qui les adorent.

Voire Phœbus meſme vn des plus hauts & releuez parmy les faux Dieux, & duquel les Oracles ont eſté tenus pour des plus celebres: a publié qu'il falloit adorer vn ſeul Dieu tout puiſſant. Et Apollon Pithien interrogé par l'Empereur Auguſte, qui ſeroit ſon ſucceſſeur en l'Empire de tout le monde, ce qu'il croyoit vrayement eſtre: Reſpondit, *Phœbus meſme a publié qu'il falloit adorer vn ſeul Dieu tout-puiſſant.*

*Me puer Hæbreus, iubet hinc, Rex ille deorum*
*Tartareas remeare domos, hac æde relicta*
*Poſt ergo ora tenens, altaria noſtra relinquas.*

Et Ieſus-Chriſt eſtant né, le meſme Empereur Auguſte fit vn Edict, que perſonne n'euſt à l'appeller Empereur ny maiſtre. *Oroſius lib. 6. c. 22.*

Neantmoins apres tout cela, le Demon eſtant le pere de menſonge, qualité qu'il ne veut ny ne ſçauroit quitter. *Non nunquam vera falſis admiſcet, vt efficacius homines fallat.* Tellement que quand il a eſté forcé de le prononcer, ne ſe voulant oublier, il a dict en meſme inſtant, pour obſcurcir & alterer ceſte doctrine, qu'il eſtoit auſſi auec les autres Genies ſes compagnons, vne petite portion de ceſte diuinité eternelle & ſupreme. *Le diable eſtant forcé d'aduoüer qu'il y auoit vn ſeul & vray Dieu ne s'eſt voulu oublier, & a dict qu'il auoit en ſoy vne portion de cette diuinité eternelle.*

Si bien que quoy que le Dieu Souuerain impoſe cette neceſſité à tous les Dieux Fatidiques, de dire par fois la verité

maugré eux, Satan auſſi de ſon coſté malicieux & peruers à ſon accouſtumée, enuelope & embrouïlle ceſte verité de menſonges, l'offuſque & la couure de tenebres tant qu'il peut, meſlant les faux Dieux & les Demons auec le vray Dieu. Voulant perſuader par toutes les fauſſetez & impoſtures, que Dieu confere bien, & eſlargit aux hommes ſes graces & bienfaicts, mais auſſi qu'eux comme participans de cete rare qualité, & comme aſſiſteurs du grand Dieu, & diſpenſateurs des dons du ciel, la gratificatiõ & le merite leur en eſt deu en partie, & par conſequent qu'ils meritent auſſi en quelque façon d'eſtre adorez & tenus pour Dieux.

Ceux qui faiſoient ſemblant de ſeruir le vray Dieu ignorans l'Eſcriture ſaincte ignoroiẽt les ceremonies du vray culte.

Mais parce que la pluſpart de ceux, qui faiſoient meſme ſemblant de ſeruir le vray Dieu, ignorans l'Eſcriture ſaincte: ne ſçauoient au vray quel culte c'eſtoit, duquel il le falloit adorer. Le Demon par vne infinité de ſuperſtitions, & par certaine idolatrie, s'eſt inſinué furtiuement ſur ce doute dans le cœur des mortels, leur ſuggerant, & les pouſſant à des vœux & deuotions ſuperſtitieuſes de diuerſes ſortes: faiſant auec ceſte pluralité de Dieux, que chaſque particulier requeroit des ceremonies & offrandes, & qu'on luy immolaſt des victimes en particulier. Et de faict on bailloit ou immoloit à Iupiter vn bœuf blanc, à Neptune, Apollon, & Mars, vn taureau, vn verrat & vn belier, & ainſi aux autres faux Dieux ou Deeſſes: mais non en meſme nombre ny de meſme couleur. Car on immoloit aux Dieux ſuperieurs, des victimes blanches, & en nombre impair, & aux inferieurs des noires, & en nombre pair. Voire à chaſque Dieu on dedioit certains arbres, pour faire leurs charriots, & certains animaux, pour les tirer: comme à Saturne le Cedre, à Cibele le Pin, à Iupiter le cheſne; & pour les animaux, le charriot de Saturne eſtoit tiré par des Dragons, celuy de Cibelle par des lyons, & celuy de Iupiter par des cheuaux, & ainſi des autres.

Le diable a touſiours embroüillé les vrayes ceremonies de vœux & deuotions ſuperſtitieuſes.

En la pluralité des Dieux chacun requeroit des vœux & offrandes & victimes en particulier.

Il s'eſt auſſi ſeruy des euenemens, ayant prins de là occaſion de remettre l'adoration des faux Dieux, dans le cœur de ceux meſme qui auoient eſté baptiſez, & les auoient deſia abandonnez tout à faict. Car en Septentrion les Lapons ou Pilapiens qui adoroiẽt les faux Dieux, ayãs depuis quelques années receu le Chriſtianiſme par le ſoing des Roys de Suece, eſtant aduenu ie ne ſçay comment ny par quel malheur,

Boiſſard de *Pilapiis lib. 8.*

que quiconque parmy eux eſtoit baptiſé, ne viuoit reglement que ſept ans apres ou neuf tout au plus: le Diable les a regagnez par ce moyen, & a faict en ſorte reuenans à luy, qu'ils aiment mieux eſtre agitez par les impoſtures de leurs faux Dieux, qu'eſtre du nombre des enfans du vray Dieu aſſeurez & affligez d'vne ſi courte vie.

Parmy les Pilapiens ceux qui receuoient le bapteſme ne viuoient que 7. ou 8. ans apres.

Et par ce moyen Sathan Architecte & inuenteur de mille ſuperſtitions, a ſuggeré aux hommes vne infinité d'inuentions pour adorer leurs faux Dieux: retenãt frauduleuſement les noms de pieté & de vertu, afin que ſoubs ces tiltres ſpecieux il les enuelopaſt & ſouïllaſt en toute ſorte d'impieté & abomination: & attiraſt à ſoy vne partie de l'honneur, duquel le tout entierement eſt deu & appartient à Dieu ſeul; croyant qu'on rabatoit autant de l'honneur deu à ce grãd Dieu, comme il leur en eſtoit conferé par leur mauuais artifice.

Or la plus grande, la plus impie & dangereuſe ſuperſtition de toutes, & celle en laquelle le vray Dieu ſe trouue le plus offencé; eſt la diuination. Laquelle eſt vn nom general qui comprend l'Oracle, la Prenotion, la Prophetie, la coniectation & la prediction. Mais à la prendre eſtroitement il s'y trouueroit quelque difference. La Prenotion & Prediction ſemblent generales, & comprendre tout le reſte par leur generalité: ayant neantmoins ceſte difference entre elles, que la Prenotion ſignifie quelque choſe d'interieur: & la prediction, d'exterieur. La Diuination & prophetie comprend l'Oracle, lequel on a accouſtumé de reſtreindre à celuy qui ſe tire communement de la voix de l'hõme, bien que par fois on ait auſſi bien appellé Oracle ceſte voix qui ſe tiroit d'vn Antre, d'vne cauerne, ou d'vne ſtatuë de quelque faux Dieu, que de la bouche de quelque faux Preſtre ou Sacrificateur, qui prenoit la voix de ſon Idole pour la redonner comme oracle, à ceux qui le conſultoient.

La plus impie & dangereuſe ſuperſtition, & de laquelle Dieu ſe trouue le plus offenſé eſt la diuination. Diuination eſt vn nom genetal qui comprend l'oracle, la prenotion, la prophetie, la coniectation & la prediction.

Quand à la diuination elle va plus auant que l'Oracle. Pour la prophetie elle ſe prend touſiours en bonne part, & au contraire la Diuination ne ſe prend iamais pour lumiere Prophetique, ains touſiours en mauuaiſe.

La diuinatiõ ſe prend touſiours en mauuaiſe part.

Quand à la coniectation ou coniecture, elle procede de la conſideration des cauſes & des ſignes, ſoit qu'ils ſoiẽt ioincts à certaine prudence, ſoit qu'ils ſoient ioincts à la vanité. Ainſi il y a quelque certaine coniectation licite, & quelqu'autre

Coniectation.

illicite. La coniectation eſt donc differente de la Diuination, en ce que la coniectation eſt extraicte de certaines cauſes, ſignes & raiſons, & la Diuination n'a rien de tout cela.

Prenotion cõtient trois ſortes de diuination diuine, demoniaque & naturelle.

Quant à la Prénotion c'eſt vn nom general qui produict trois eſpeces de Diuination toutes diuerſes, Diuine, Demoniaque & Naturelle. La Diuination diuine, c'eſt ce que nous appellons Prophetie, qui faict profeſſion d'annoncer touſiours veritablement certains miracles & prodiges, auãt qu'ils ſoient aduenus. La Diuination Demoniaque, eſt celle qui ſe tire de la pactiõ expreſſe ou tacite que les hommes font auec les Demõs. Et la Diuination naturelle qui ſe forme de ſignes, raiſons ou cauſes naturelles.

Or nous lairrons ces diuiſions & ſubdiuiſions pour les Scholaſtiques, deſirant d'eſcrire les choſes le plus naïfuemẽt & ſimplement que ie puis, afin qu'elles ſoient entenduës des plus ſimples: car les doctes & ceux qui ont bon eſprit, le ſçauent & entendent mieux que moy.

Ie diray ſeulement ce mot de la Prophetie, que c'eſt vn don de Dieu, comme eſt auſſi la reuelation. C'eſt pourquoy elles ſont & ſe trouuent preſque touſiours veritables, n'ayant communement eſté conferées qu'à des Saincts perſonnages. Mais d'autant qu'és Monaſteres, qui ſont les lieux les plus Saincts, en la ferueur meſme de nos ardẽtes prieres, le Diable en a trõpé & deceu pluſieurs, & de tous ſexes: les Theologiẽs ont tres-bien remarqué & recogneu, que ny la Philoſophie, ny meſme la vraye & diuine reuelation, ne ſuit pas touſiours, & n'eſt donné aux bonnes deuotes & ſainctes penſées.

La bonne & diuine reuelation n'eſt pas touſiours donnee aux bonnes & ſainctes penſees.

Voire les reuelations ſont infuſes en l'eſprit des plus ſainctes ames auec tant de diuerſité, que celles meſmes qui les reçoiuent ont touſiours teſmoigné, que Dieu leur en vouloit oſter la cognoiſſance, non de la choſe, ains de la facon & des circonſtances. De maniere que ceſte grande ſaincte Ange de Folligny dit elle meſme, que les eſleuations & illuſtrations ſpirituelles luy aduenoiẽt vne fois d'vne façon, vne fois d'vne autre. En ſorte que le changement & la nouueauté y ont faict recognoiſtre de la difference.

*Saincte Ange de Folligny c. 56. in f. Del. Rielib. 4.*

Dieu donne par fois des inſpirations & les diſtinc-

Surquoy il eſt bon de ſçauoir, que Dieu donne quelque fois des inſpirations, inſtincts, illuminations ou reuelations aux bons Anges pour les annoncer & publier aux autres. Mais

auſſi Dieu faict ceſte meſme grace & diſtribuë ce don à hommes & femmes, lors qu'ils ſe trouuent en degré eminent de probité ou ſainctеté par deſſus le cõmun : comme il fit à Elie, Eſaye: Debora, & Olda. Il dõne auſſi par fois & le cõmunique à des gens ſcelerats, comme eſtoient quelques Gentils, & par auanture auſſi aux Sybilles, à Balaam, & à Caiphe. Ce qu'on ne peut appeller alors Prophetie qu'improprement.

buë par de bons Anges, & par fois par des hommes eminens en probité, & par fois par des ſcelerats.

Or il eſt notoire qu'en certains ſiecles pluſieurs Saincts perſonnages ont eu des reuelations veritables: & le douzieſme ſiecle ſemble auoir eſté fertile en ce poinct, comme nous liſons d'vn Ornus Hermite, Tundal Yrlandois, Cyrille Preſtre, Robert Abbé de l'Ymbourg, Simon Stœkius Religieux Carme, Iean de Bridlington, & d'vn Abbé Ioachim de Sicile qui prediſoit tous les Papes futurs, leurs noms & formes: voire auparauant que S. Dominique & S. François euſſent inſtitué & fondé leurs ordres & religions, il fit peindre dans l'Egliſe S. Marc à Veniſe leurs Images, & particulierement celle de S. François auec ces ſtigmates. L'Empereur Leon qui prediſoit auſſi tous les Empereurs & Patriarches de Grece. Et de Catherine de Raconiſie, & de Marguerite de Rauenne, & de la Pucele Ieanne.

Pluſieurs ſaincts perſonnages ont eu les reuelations veritables.

Le corps de Simon Stockius eſt en l'Egliſe des Carmes de Bordeaux.

L'Abbé Ioachim prediſoit tous les Papes, & l'Empereur Leon tous les Empereurs & Patriarches.

Mais auſſi au contraire il s'en eſt bien trouué d'autres qui en ont eu de fauſſes : car outre celles des anciẽs Montaniſtes, de freſche memoire celle de Iean Sagus, de Frere Iean de Rupeciſſa, dans du Loyer liu. 2. des Spectres, de la Religieuſe de Portugal, & de Frãçois de la Crux aux Indes, dans à Coſta li. 2. de *Tempo. nouiſſi.* les reuelatiõs de Munſter & des Anabaptiſtes, de Campanus & de Iuſtus Velſius. Les Diuinations des Indiens, leſquels vſans de la ſemence de Cohobe ſont à l'inſtant trauaillez de certaine manie, puis leur fureur paſſée ils donnent auſſi-toſt iour à leurs predictions. Celle de Libuſſe Bohemiene dont parle Dubrauius au liu. 2. de ſon hiſt. de Boheme, de Hieroſme Sauanarola Ferrarois, lequel a predit pluſieurs choſes comme prochaines de la reformation de l'Egliſe, de la conuerſion des Turcs & des Maures, & du bon-heur qui deuoit arriuer aux Florentins, leſquelles ou ne ſont encore aduenuës, ou le ſont deſ-ia, mais tout au contraire de ce qu'il auoit predit.

François Pis en la vie de ſaincte Raconiſſe, Hieroſme le Rouge en l'hiſt. de Rauenne l'an 1510. Philippe Bergom. *l. de Claris. mulie. c. 157. Epiph. hæres. 48. Euſebe liu 5. ch. 15.*

Fauſſes predictions ou reuelations, de Hieroſme Sauanarola.

Il faudroit auſſi mettre en ce rang, pour ce qui eſt de la fauſſeté pour le moins, les predictions de Iulius Gauricus, de

Predictions de ceux qui ſe fondent ſur les Aſtres.

Leouice, Catdan Bellancin, Stadius & Iunctin. Et ſi bien ce ſont non Diuinations ains des predictions fondées ſur les Aſtres pluſtoſt que reuelations, ſi eſt-ce qu'on diroit meſme apres les euenemens & rencontres de verité, que ce ſont pluſtoſt reuelations venant du Ciel, que de nulle ſuffiſance humaine. Et ſur tout celles de Noſtradamus, les Centuries duquel ont tenu en exercice, meſme en ces derniers mouuemens vne infinité de perſonnes, qui luy ont fait dire ce à quoy il ne penſa iamais, apliquant ſes vers ambigus aux euenemẽs, & les contournans chacun ſelon ſon party, ſon affection & ſon intereſt.

Les predictiõs de Noſtradamus ſe iugent apres les euenemens, & chacun les contourne ſelon ſon party, ſon affection & ſon intereſt.

Ie trouue bien auſſi eſtrange ce que dit Balæus de la mort, que ce que l'Abbé Ioachim diſoit de la vie des Papes, que le ſepulchre du P. Sylueſtre qui auoit eſté moine en l'Abbaye de Fleuri, preſageoit la mort de tous les Papes par vn choc ou preſſis des os au dedans, & vne ſueur de la pierre au dehors. Et ce que dict *Philippus Camerarius* qu'il y a des Princes en Allemagne qui ont des preſages ou marques de leurs treſpas, comme des rugiſſemens de lyons, des abbois de chiens, des bruicts effroyables de nuict en leurs Chaſteaux, & des cloches & horloges qui ſonnẽt d'eux meſmes & hors d'heure, qui fait qu'il ne faut nõ plus trouuer eſtrange les ſignes merueilleux qu'on lit eſtre aduenus en Bearn, preſageans l'euerſion de l'hereſie, & les derniers mouuemens, leſquels ils tiroient au commencement en riſee.

Balæus liu. 5. de la vie des Papes.

Philipp. Camer. liu 4. ch. 13. Il y en a vn petit liure entier.

Ie lairray donc la prophetie des reuelations, les Sybilles, les Oracles, la Coniectation, la Prenotion, & la Prediction, pour parler ſimplement de la Diuination en la façon que les anciens en ont parlé, & les modernes l'ont practiquée & la practiquẽt encore d'autant qu'il ſe trouue vne infinité de gẽs (comme nous auons dict cy deuant) qui ne ſont, & d'autres qui n'ont iamais eſté doüez d'aucune grace particuliere de Dieu, qu'on diroit neantmoins auoir eu le don de Diuinatiõ: comme il ſemble qu'eut le Philoſophe Cretides Sirien, diſciple de Pittacus, lequel à ce que raconte Laërtius, eſtant ſur le bord de la mer, voyant vn nauire qui alloit en bonace ſans apparence de danger quelconque, deuina & dict tout hault, qu'il ſe perdroit en fort peu d'heure, ce qu'il fit auſſi-toſt en ſa preſence, & à la veuë de tous ceux auſquels il l'auoit annõcé. Et ayant beu de l'eau d'vn puits, il deuina & predit, que

Cretides maiſtre de Pythagoras deuinoit, & eſt celuy qui le fit magicien.

dans trois iours apres la terre trembleroit. Il fut maiſtre de Pithagoras, & ne ſçay ſi ce fut luy qui luy apprint à eſtre magicien ou ſorcier, ſi nous en voulons croire ſainct Auguſtin liu. 8. de la Cité de Dieu, lequel dict *Pythagoram Hidromanticum extitiſſe & Nigromanticum, adeo vt adhibito ſanguine, etiam inferos prohibeatur excitari.*

De la diuination demoniaque ou magique.

Or i'entends parler ſeulement de ceſte Diuination demoniaque & magique, en laquelle ſe trouue touſiours quelque impieté, abomination ou ſuperſtition meſlées, que le Sauueur du mõde & ſon Egliſe abhorrẽt. Car il eſt certain, qu'en ces Diuinations les magiciens & ſorciers ſe ſeruent de diuers inſtrumens pernicieux pour la mettre envſage, veu que ceux qui ont paction expreſſe auec les Demons, ſçachans qu'ils n'enuient rien tant que l'idolatrie des hommes, par laquelle ils croiẽt eſtre adorez comme Dieux. Ils y practiquent ſouuent quelque ſacrifice, dreſſans des autels, tenans des cierges allumez auec certains ornemens ſacerdotaux, pour contrefaire nos Preſtres, & faiſans des prieres concenës des meilleurs mots de celles dont les plus gens de bien ont accouſtumé d'vſer. Mais ceux qui ne l'ont que Tacite n'vſent ſimplement que de ceremonies ſuperſtitieuſes, ſans vſer d'aucũ ſacrifice, raportans neantmoins tout ce qu'ils font en ces actiõs impies, à l'honneur de leurs demons.

S'il faut referer les oracles à quelque cauſe naturelle.

Pour les Oracles pluſieurs ont penſé qu'ils ne venoient, ny du vray Dieu, ny meſme des faux Dieux. Et ont ſouſtenu, qu'on en pouuoit rendre vne cauſe naturelle: diſant que c'eſtoit vne certaine exhalaiſon de la terre de ces lieux là, qui rendoit les Preſtres de tels Dieux fanatiques. Mais ils ſe trõpent, c'eſtoit veritablement le diable qui les rendoit, & prononçoit par la permiſſion de Dieu, qui les a bannis par l'aduenement de ſon fils. Et quoy que Ciceron nous ait laſché ces mots aucunement Chreſtiens, *Cur iſto modo iã oracula Delphis non edantur, non modo noſtra ætate, ſed iamdiu, vt nihil poſſit eſſe contemptius?* Si eſt-ce que la verité eſt, que plus l'aduenement du Sauueur eſtoit proche, plus les oracles s'alentiſſoiẽt & venoient comme en deffaillance. De façon que la ceſſation eſtant commencée vn peu auant Ciceron, elle ſe continua pendant ſon âge, & puis le monde ayant ſalüé le Meſſias, les demons & leurs oracles ſe trouuerent tous aneantis, & tout à fait la bouche cloſe.

Mots de Ciceró au meſpris des oracles, qui ſemblent aucunemẽt Chreſtiens.

La ceſſation des oracles commẽça vn peu deuant Ciceron.

Les modernes ont mieux parlé de la diuination que les anciens.

Venons donc à noſtre Diuination. Pluſieurs anciens & modernes en ont parlé à baſtons rompus, traictant de la Prophetie de la reuelation de l'Ariolation de l'Aruſpicine, & des Oracles des Sybilles confuſément, Ciceron a faict deux liures de la Diuination, mais les Modernes en ont mieux particulariſé & plus particulierement deſigné toutes les ſortes & eſpeces que les anciens. Auſſi ne cognoiſſoient-ils pas ſi bien que les Modernes, la Prophetie & la Reuelation, qui ſont Diuinations qui nous viennẽt de la grace du vray Dieu qui leur eſtoit incogneu. Et ſi bien il ſemble par fois que les Sybilles ayent reuelé en quelque façon l'aduenement du fils de Dieu: C'eſt que Dieu faict ſouuent annoncer la verité, & preſager des choſes aduenir à ſes ennemis, voire à Sathan meſme, leur faiſant dire quand il luy plaiſt en deſpit d'eux, ce qu'ils n'entendent pas, & publier des myſteres deſquels ils n'ont nulle intelligence.

Ciceron, quoy qu'il ait parlé de la diuination mõſtre qu'il ignoroit la prophetie & la reuelation.

Peucer a parlé de la Diuination, Pictorius, du Loyer, Del-Rio, Maiolus, Valderama, Boiſſard & autres: mais par ce que i'ay trouué qu'ils ne les ont miſes toutes de rang, ou qu'ils les ont meſlées & miſes en confuſion: ie les ay rangées par ordre alphabetique: Ne voulant neantmoins leur oſter la gloire de les auoir tirées, & ramaſſées toutes, de tous eux enſemble, mais non d'vn ſeul, n'ayant trouué pas vn d'eux qui en ait voulu prendre la peine.

Ie Nul autheur que ie ſçache n'a voulu prendre la peine de mettre toutes les ſortes de diuination rangement & par ordre.

Ie me ſuis auſſi pour la pluſpart ſeruy de leurs meſmes paroles, pour n'en deſguiſer le larrecin. Et pour faire voir que le plus ſouuẽt leur deſcription eſt ſi tenebreuſe, qu'ils ne l'ont peu eſclaircir tout à faict. Que ſi ç'a eſté par induſtrie ou artifice, de peur qu'on leur dit les blaſonnant de ce traict commun comme aux Poëtes, *Adulteria dum fingitis docetis*: Que deſcriuant les Diuinations ils apprennent aux curieux de s'en ſeruir: ie trouue qu'il ont tres-bien faict. L'ordre ſeul ſera donc à moy, & le diſcours à eux: que s'ils ne ſont trop, ou non aſſez deſcouuerts, en toutes façons qu'on ne m'en donne le blaſme, puis que ie ne ſuis que leur truchement.

Qui a meu ceux qui ont traicté de la diuination d'en parler ſi obſcurement.

Diuination n'eſt autre choſe qu'vne manifeſtation artificielle des choſes à venir, occultes & cachées aux hommes, en conſequence de quelque pacte faict auec le Demon. C'eſt pourquoy s'il en faut croire Platon & Ariſtote, elle eſt plus frequente & familiere aux fols inſenſez & furieux, que à des

Definition de la diuination.

hommes

hommes de bon entendement, à ceux qui dorment qu'à ceux qui veillent, à ceux qui agoniſent eſtans proches de la mort, qu'à ceux qui ſont en pleine ſanté, aux melãcholiques, qu'aux ſanguins, parce que tous ces gens là ſont moins attentifs & collez ſur les ſens, outre qu'on diroit que les melancholiques ſongecreux ſemblent touſiours reſuer & ruminer quelque choſe, voire meſme en veillant. Ie commenceray donc par

L'Æromantie qui eſt vne Diuination de l'air, auſſi bien toutes leurs Diuinations ſont en l'air, & principalement celle-cy tirée d'Ariſtophane en ſes nuées. Or ſi elle conſidere & prend pour obiect le tonnerre, la foudre, les oyſeaux, & choſes ſemblables, elle appartient à l'Augure, ſi les aſpects heureux ou mal'heureux des Planetes, à l'Aſtrologie, ſi certaines viſions eſtranges de Spectres forgez & repreſentez en l'air, comme Caualliers & armées ou batailles, il la faut raporter à la Teratoſcopie, qui rendoit des oracles dedans vn air coniuré, de laquelle faict mention Pictorius au 10. de ſon liure de la Magie. Or elle prediſoit l'aduenir par des Spectres ou fantoſmes, qui apparoiſſent en l'air. Peucer dict que celuy qui s'en vouloit ſeruir, s'enueloppoit la teſte de quelque nappe, ſur laquelle il mettoit vn verre plein d'eau, & barboutoit tout bas la choſe demandée: ſi l'eau boüilloit quand il prononçoit ces mots, c'eſtoit ſigne que la demande eſtoit approuuée & confirmée.

*L'Æromantie.*

*Peucer liu. 5. ch. 7.*

L'Alueromantie ou l'Aleuromantie, c'eſtoit vne Diuination par le froment, par l'orge & par la farine, deſquels ils ſe ſeruoiẽt és ſacrifices, ou biẽ pour faire des pains ou gaſteaux, ou bien pour eſpandre ſur les victimes, ainſi que nous apprenons des Poëtes Latins, de Denis d'Halicarnaſſe & autres, Theodore Balſamõ fait mẽtion de certaines fẽmes leſquelles auec de l'orge prediſoiẽt tout ce qui eſtoit ignoré des autres.

*Alueromantie.*

*In ſinod. 6. quæ in Trullo.*

Vn ancien manuſcrit de S. Laurens du Liege ſur ce paſſage d'Horace.

*Horat lib 1. Epod. ad Fuſcum.*

Comme fugitif ie refuſe le gaſteau de la main du Preſtre.

Dict que quand les Eſclaues eſtoient ſoupçonnez de larcin, on auoit accouſtumé de les mener au Preſtre, qui bailloit à tous ceux qu'on luy menoit vne crouſte de pain enchantée, laquelle leur demeurãt à la gorge, & comme ſe conglutinant au gozier, donnoit aſſeurance à leurs maiſtres qu'ils eſtoient coulpables de ce crime.

A cecy se raporte ceste Diuination qui se pratique encore pour le iourd'huy parmy les Turcs, descrite par le P. Boucher en ses voyages. Il dit que s'estant embarqué sur le Nil, pour aller de la ville de Roset au Caire, le Rais ou maistre du batteau ayant desrobé à vn Turc vn Turban de la valeur de dix escus. Le Turc faſché de ceste perte, pour descouurir l'autheur du larrecin, print vn pain blanc deuant tous ceux du batteau, & tirant vn petit liuret qu'il portoit dans son sein par respect & deuotion, nommé le Phourkan, qui est vn des liures sacrez de Mahomet fils aisné de son Alcoran, escriuit sur ce pain certains mots de magie qu'il empruntoit de son liure. Puis auec vn cousteau il diuisa ce pain en autãt de morceaux qu'il y auoit de Mahometans dans le vaisseau, qui arriuoient au nombre de huict; & leur en donna à chacun vn morceau pour manger: ayant vne ferme foy, que si quelqu'vn de la troupe luy auoit desrobé son Turban, il n'auroit sitost mis le morceau à la bouche, qu'il ne demeurast sinon du tout estranglé, pour le moins estouffé par la force & vertu de ses parolles vengeresses de son larrecin. Tous prindrent & mangerent alegrement chacun son morceau excepté le Rais, qui ietta le sien dans le Nil. Et estant interrogé par le Turc, pourquoy il n'auoit mangé son morceau comme les autres, il luy respondit auec vn visage hargneux, des yeux esgarez, & vne voix fincopée de passion: Si tu m'en parle dauantage, ie te ietteray dans ce fleuue apres ton morceau de pain. Tellement que le pauure Turc demeura tout confus, & se tint en silence craignant la menace du More.

Le P. Boucher en son bouquet sacré.

Surquoy semble que se soit fondé le Concile d'Auxerre, qui deffend d'auoir esgard aux sorts qui se faisoient auec du pain.

Theocrite faict aussi mention de l'Alueromantie, & de l'Alphitomantie, par lesquelles on obseruoit le froment, l'orge, le bled, la farine & les pains rompus, à la semblance de l'Azime des Hebrieux.

L'Alphitomantie est presque tout de mesme vne Diuination qui se tiroit du froment, de l'orge, ou de la farine, desquels ils se seruoient anciennement és Sacrifices, ou pour faire des pains & tourteaux, ou bien pour espandre sur les victimes. Boissard au liu. de *Diuinatio.* ch. 5. en conte vn gentil exemple. Vne ieune fille de bonne & noble maison desireuse

Alphitomantie.

deſçauoir lequel des deux qui la recherchoient ſeroit ſon mary, vne vieille qui ſe meſloit de deuiner luy conſeilla, de mandier ou queſter vn ſol de quelqu'vn, duquel elle acheta de la farine de froment, & d'icelle elle fit de la paſte, de laquelle elle forma vne eſchelle à ſept degrez, laquelle eſtant faicte & conſacrée auec certaines paroles magiques, elle mit la nuict enſuiuant ſoubs ſon cheuet de lict, & dormant elle ſongea qu'elle voyoit celuy de ſes ſeruiteurs duquel elle deſiroit le plus le mariage, monter l'eſchelle, & eſtant tombé au troiſieſme degré s'eſtre rompu le col, & qu'vn autre ſuiuit, qu'elle n'aimoit guiere, lequel eſtant allé au deſſus du ſeptieſme degré eſtoit paruenu iuſques dans ſon lict. Or il aduint bientoſt apres, que celuy qu'elle aimoit vniquement ayant prins la poſte pour la venir demander à ſes parens, eſtant tombé en chemin s'eſtoit rompu le col, & qu'elle eſpouſa l'autre maugré elle par le commandement de ſes parens, lequel mariage fut tres infauſte & malheureux.

Alectruomantie. *Carda. de rer. variet.*

L'Alectruomantie, ou Alectryomantie ſemble s'approcher de ceſte Diuination dont parle Cardan, qui dit que ceux d'Alexandrie en Italie, voulans ſçauoir la fertilité ou ſterilité de l'année, le premier iour de Ianuier tirent au ſort douze grains de bled, balayent le foyer & font vn feu aupres: cela ainſi appreſté, ils ont vne petite fille à laquelle ils font tirer le premier grain des douze pour le mois de Ianuier, le ſecond pour Feurier, & ainſi des autres: puis ils prennent garde ſi le grain demeure entier ou ſe conſume du tout: car le foyer eſt encore chaud, auſſi y a-il du braſier ardant aupres, or s'il demeure, c'eſt ſigne que le bled ſe tiendra en ſon prix, s'il ſe conſume du tout, c'eſt ſigne de grãde cherté, ſi en partie c'eſt ſigne d'vn deſchet mediocre.

Diuination qui ſe tiroit par le moyen d'vn coq. Le coq ayant deuoré des grains on prenoit garde aux lettres ioinctes à ces grains, & aux nõs qui pouuoient eſtre exprimez par ces lettres.

Mais proprement l'Alectruomantie eſtoit vne Diuination qui ſe tiroit par le moyen d'vn coq. On diuiſoit vn certain lieu en parties eſgalles, à chacune deſquelles on eſcriuoit vne lettre de l'Alphabet: puis mettant vn grain de bled ſur chacune lettre, on introduiſoit vn coq inſtruict à cela, pour manger les grains de bled à ſon choix. Finalement on prenoit garde aux lettres dont il auoit premierement aualé les grains: comme s'il ſe trouuoit qu'il euſt deuoré les grains de ces trois lettres P, E, T, l'on croyoit lors qu'eſtoient deſignez *Petrus*, *Petronius*, *Petrucius*, & tous autres ſemblables dont les

noms eſtoient exprimez par ces trois lettres. Qui eſtoit vne ruſe & tromperie inſigne de Sathan, qui mettoit par ce moyẽ en teſte à pluſieurs Empereurs, d'exercer vne infinité de cruautez. Comme fit l'Empereur Valens, lequel curieux de ſçauoir celuy qui luy deuoit ſucceder au gouuernemẽt de l'Empire, luy ayant eſté rapporté par ſes Philoſophes & Magiciẽs, que le coq auoit mangé les grains notez par ces lettres grecques ΤΕΘΔ: Il fit cruellemẽt mettre à mort ceux qui portoiẽt le nom de Theodores, Theodoſes, Theodats, Theodules, Theodiſtes, & neantmoins il euſt Theodoſe le Grand pour ſucceſſeur de l'Empire. Il rechercha meſme les enchanteurs, en telle ſorte, que Imblichus craignant tõber entre les mains d'iceluy, ſe fit mourir par poiſon.

L'Empereur Valens croioit trouuer ſon ſucceſſeur par cette ſorte de diuination, mais la recherche en fut trop cruelle.

Mais Ammian Marcellin l'eſclaircit beaucoup mieux, car il narre que deux perſonnages illuſtres *Patritius* & *Hilarius*, tenans la domination de l'Empereur Valens pour tyrannique, entrerent en curioſité de ſçauoir ſon ſucceſſeur, croyant que le changement ne leur pouuoit eſtre qu'auantageux.

Ammian Marcellin eſclaircit cette diuination mieux que tout autre.

*Heu ſacri vatum errores? dum numina noctis*
*Eliciunt, ſpondentque nouis medicamina curis,*

Pour cet effect ils dreſſerent vne courtine de verges de laurier, en la meſme forme qu'eſtoit le trepied de l'oracle de Delphes. Et apres auoir prononcé pluſieurs charmes & de nuict & de iour, ils firent que la table ronde entournée de ladicte courtine, ſe contournoit & remüoit ſelon que la choſe le pouuoit requerir. La courtine parfumée d'encens, ils poſerent vn baſſin au milieu compoſé de diuers metaux, au bord duquel eſtoit graué les vingt-quatre lettres de l'alphabeth diſtinctement & auec quelque petite ſeparation.

Vn ieune homme reueſtu de blanc marchoit ſur ceſte courtine, couronné de verueine, tenant en main vn anneau pendu à vn filet carpathien, lequel par la force de pluſieurs charmes & murmures magiques, venant à tomber ſur chaque lettre, rendoit par le coup de ſa cheute vn certain tinniſſement, qui faiſoit raiſonner & entendre comme vn vers heroique.

Cette diuinatiõ ſe trouua fauſſe.

De maniere qu'en ce moment, s'informans qui deuoit ſucceder à l'Empereur Valens, l'anneau tremblottant vint à toucher deux lettres T. H. en telle façon que quelqu'vn de la troupe impatient, proclama haut & clair que ce ſeroit Theodore, & ce auec beaucoup d'apparence, comme eſtãt homme

de grand poix, & qui auoit lors le plus de vogue & d'authorité à la Cour.

On s'enquiſt encore plus auant, & voulut-on ſçauoir s'il leur auoit point eſté predit autre choſe, ils dirent qu'ouy, & qu'en fin il leur fut annoncé que la diuination leur couſteroit la vie, mais que bientoſt apres leur mort ſeroit vengee.

Ce qui neantmions ſe trouua doublement faux.

*Vt ambage flexa, Delphico mos eſt Deo*
*Arcana tegere.*

Car ce Theodore ne fut ſucceſſeur de Valens, ains Theodoſe, & outre ce, par ce meſme ſort ou charme, ayant auſſi eſté predit (& voicy la ſeconde tromperie) que ce meſme Empereur Valens deuoit perir dans les champs de Mimas, qui l'auoit tellemẽt effrayé, que pour ceſte raiſon il auoit touſiours éuité la montagne Mimantique qui eſt en Aſie en la ville Erythrée: ſi eſt-ce qu'il ne mourut en cet endroict, bien eſt vray que quand on y foüilla, on y trouua le tombeau de Mimas graué en lettres grecques, qui monſtre combien ſont abuſez ceux qui ont recours aux reſponces de Sathan.

Et neantmoins le meſme Autheur dict, que de ſon temps, *Delicatuli nobiles Romani, pedem quidem mouiſſent, niſi prius conſulto Ariolo, an ſignum eſſet ſub ſaturno vel ſub venere.* Dequoy ie ne m'eſtonne pas: car Del-Rio dict que paſſant en France, & eſtant à la Cour du temps de la Royne Catherine de Medicis, il n'y auoit Dame qui oſaſt ſortir de ſa maiſon, qui n'euſt conſulté quelque Magicien ou Sorcier, les appellans leurs Barons, mais ie ſçay ſi le bon homme s'eſt trõpé prenant France pour Florence, car Maiolus dict la meſme choſe de la meſme Royne, ou de ſes Dames lors qu'elle eſtoit à Florence.

Les Dames, à la Cour de la Royne Catherine de Medicis ne ſortoient hors leurs maiſons ſans conſulter quelque magicien ou deuin, mais Del-Rio dit que c'eſtoit en France, & Maiolus à Florence. Maiolus en ſon 2. tom. au ch. des diuinations.

Or puis que le monde s'y abuſe ſi fort, les vns d'vne façon les autres d'vne autre; il ne faut trouuer eſtrange ſi le diable eludo leur curioſité par des reſponces perplexes, ambiguës & à double entente.

*O ſemper tacitus ſortes ambage maligna*
*Euentuque patens, & noxia vatibus ipſis*
*Veri ſacra fides.*

A la Chine battent leurs idoles ou faux Dieux, quand ils ne leur predi-ſent vn ſort fauorable.

Mais ie trouue qu'à la Chine, ils en ont bien leur raiſon, tous idolatres qu'ils ſont, lors que leurs Idoles ne leur enuoyẽt vn ſort fauorable, ou ne leur font ou rendent quelque bonne reſponce: voicy cõme ils en vſent; ils prẽnent deux petites

Forme de diuination des Chinois.

pieces de bois faites comme deux moitiez de noix rondes d'vn coſté, & plates de l'autre, & liées enſemble auec vn fil: ils les iettent deuant leurs Idoles, & auant les ietter parlent à leurs faux Dieux, auec de grandes ceremonies, & des paroles fort douces, les prians de leur vouloir donner le bon ſort, & leur promettant que s'il leur vient, ils leur offriront ou de la viande, ou vn beau parement, ou quelque autre choſe de valeur. Cela faict ils iettent les deux morceaux de bois, & ſi par cas fortuit ils tombent tous deux en telle façon, que le plat ſoit deſſus, ou que l'vn ſoit de plat, & l'autre de rond, ils tiennent cela pour vn mauuais ſigne, & s'en prennent aux Idoles, leur diſant force iniures, & les appellent chiens, vilains, infames: & apres les auoir ainſi outragez, ils ſe remettent à les flatter, en leur demandant pardon du paſſé, & leur promettans plus de preſens ſi le ſort leur reüſſit bien, & lors ils recommencent & procedent de meſme ſorte qu'auparauant.

Quand la choſe qu'ils demandent eſt importante, & que le bon ſort demeure trop à venir, ils vont à leurs Idoles, les iettent par terre & les foulent aux pieds, ou bien les plongent dans la mer, ou les approchent du feu, les laiſſans vn peu bruſler, & quelque fois les battent & foüetẽt outrageuſemẽt, iuſqu'à ce que les les deux morceaux de bois viennent à tomber comme ils deſirent, c'eſt à ſçauoir le rond deſſus. Ce ſort venant ainſi à leur ſouhait, ils font grand feſte à leurs Idoles auec chanſons & loüanges, & leur offrent vne teſte de porceau cuitte, qui eſt la viande qu'ils eſtiment la plus exquiſe de toutes. Et de tout ce qu'ils leur offrent, ils oſtent touſiours la pointe du bec, & les ſerres des oyſeaux, & le groin du porceau: & arroſant leur offrande de quelques gouttes de vin, ils la poſent dans vn plat deſſus l'Autel, & quant à eux ils mangent les reſtes au meſme lieu, en preſence de leurs Idoles.

Forme de diuination parmy les Pilapiens qui s'approche de l'Alectriomantie.

On lit quelque choſe de ſemblable dans nos Modernes, qui diſent que parmy les Pilapiens il y auoit vne ſorte de Diuination par le moyen d'vne Grenouille: au lieu que les autres ſe ſeruoient d'vn coq. Surquoy il faut entendre que voulant ſçauoir & conſulter quelque choſe auec leurs Dieux, ils eſſayoient de les remuër de place, & s'ils les trouuoient mobiles & qu'ils ſouffriſſent le remuëment, c'eſtoit ſigne qu'ils deuoient entreprendre leur affaire, & qu'ils auroient bon ſuc-

ez, mais s'ils eſtoient immobiles c'eſtoit tout le contraire, & croyoient que leurs Dieux eſtoient en cholere, & taſchoient à les appaiſer, & pour ce faire.

Ils auoient vn tambour d'airain, ſur le bout ou teſte duquel, ſçauoir ſur celuy qu'on a accouſtumé de frapper pour le faire ſonner, ils peignoient toute ſorte d'animaux à quatre pieds, & les volatiles cogneus dans le pays. Ils logeoient au milieu du tambour vne verge de fer aſſez longue & deſliée, au ſommet de laquelle ils mettoient vne grenouïlle: les Magiciens courbez & enclinez à l'entour, prononçoient doucement quelques paroles, & apres cela baillant vn grand coup & frappant le tambour, la grenouïlle tomboit ſur quelqu'vn des animaux peints au deſſus, lequel incontinent ils recherchoient auec curioſité, & le tuoient en honneur de leur Dieu offencé: & appendant la teſte à quelque arbre ſacré, ils danſoient & tripudioient à l'entour, & faiſoient cuire le reſte du corps, & appellant leurs amis, ils le mangeoient enſemblement. Et ſi l'animal qui auoit eſté immolé n'eſtoit bon à manger, ils s'arrouſoient tous du jus ou de ceſte eau dans laquelle on l'auoit faict cuire, comme de quelque eau Beniſte? Si bien qu'eſtãt ainſi expiez & purgez par ces cerémonies, ils ſe croyoient reconciliez auec leur Dieu, & retournoient alegrement à leur beſongne. Et dit-on qu'ils vſent encore pour le iourd'huy de ceſte Diuination, & ceremonies.

Et tout de meſme que ces quatre lettres ΤΕΩΔ tromperent l'Empereur Valens, de meſme ces quatre lettres PLAC deceurent le Duc de Parme, mais auec vn beaucoup plus grand & notable preiudice, car le Duc de Parme en perdit la vie, & l'Empereur Valens n'y perdit rien; ains ſeulement on luy deſigna ſon ſucceſſeur apres ſa mort, l'hiſtoire en eſt aſſez recente & tres-veritable.

Ces quatre lettres PLAC deceurent le Duc de Parme auſſi bien que ces autres quatre ΤΕΩΔ tromperent L'Empereur Valens.

Pierre Louys Duc de Parme eſtant aduerty par l'Eueſque Lucas Gauricus, que les Aſtres le menaçoient de quelque grande conſpiration, qui ſemblent eſtre comme fatales en Italie: Il entra en la meſme curioſité que l'Empereur Valens, & voulut ſçauoir par l'inuocation des eſprits, les autheurs & le nom des conſpirateurs. Le malin eſprit reſpondant douteuſement à ſa façon, luy dit qu'il print exactement garde à ſa monnoye, & que de toute aſſeurance il trouueroit aux lettres qui ſont à l'entour, le nom de ſes conſpirateurs. Le Duc

Cõſpiration merueilleuſe cõtre le Duc de Parme.

Pierre Louys mit ceſte reſponce en riſée, laquelle toutesfois apres l'euenement ſe trouua veritable, mais le ſens en eſtoit ſi caché, qu'autre que le Demon meſme qui la rendoit ne l'euſt ſceu deſcouurir.

Or la verité eſt qu'en la vieille monnoye des Farneſes Ducs de Parme & de Plaiſance, l'inſcription eſt telle, & ces lettres ſe trouuent à l'entour.

*P. Aloiſ. Farn. Parm. & Plac. Dux.* qui veut dire *Petrus Aloiſius Farneſius Parmæ & Placentiæ Dux.*

Le Diable choiſit vn de ces mots abbregez PLAC. qui vouloit dire *Placentiæ*, Plaiſance, qui deſignoit le lieu ou ſe fit la trahiſon: car elle ſe fit à Plaiſance, & deſignoit auſſi & marquoit la premiere lettre du nom des quatre familles qui deuoient executer le faict. Si bien que de ce mot PLAC. la premiere lettre P. ſignifioit: *Palla vicini, L. Landi. A. Anguiſciolli. C. Confalonieri*, qui eſtoient les quatre familles de la ville les plus puiſſantes qui en auoient faict le deſſein, & qui l'executerent.

Les diuinations & reſpõces de ſathan ſe font d'vne façon ſi ambiguë & tenebreuſe qu'elles auãcent pluſtoſt les mauuais effects, quelles ne les deſtournent.

Mais le ſens eſtoit ſi caché, que le plus ingenieux homme du monde, & le plus deffiant n'euſt peu trouuer ſa mort dans le ſecret de ſes quatre lettres, & neantmoins le mauuais eſprit forcé de le deſcouurir, l'auoit veritablemẽt deſcouuert, mais en telle ſorte, que la deſcouuerte n'empeſcha l'effect. Aduenant bien ſouuent que pareilles reſponces, inſtruiſent, appreſtent & aduancent la choſe, au lieu de prendre occaſion par icelles d'y remedier. Car donnant quelque aſſeurance aux curieux qui conſultent Sathan, lequel leur a donné vne reſponce qu'ils prennent en riſée, elle le met en priſe, & aſſeure & eſtablit plus fortement les commoditez des coniurateurs, & leur en facilite l'execution.

Amniomantie.

Amnios.

L'Amniomantie eſt vne Diuination qui ſe pratique ordinairemẽt parmy les Sages-femmes, & ſe tire de la membrane du fœtus appellé par les Grecs ἀμνίος. Or ce fœtus dans le ventre de la mere, eſt enueloppé de trois tuniques ou membranes, la premiere eſt nõmée Chorion ou Secondine, la ſeconde Alantoide, & la troiſieſme Amnios, à cauſe de ſa molleſſe: de laquelle l'enfant ſort quelque fois reueſtu comme s'il auoit vn caſque ſur la teſte. Les Aduocats ou Orateurs Romains l'achetoient iadis bien cherement, croyãs qu'elle leur ſeruiſt beaucoup à obtenir gain de leurs cauſes. Or de la couleur rouge ou

*Lamprid. in vita Diadumeni.*

ge ou plombée de ceſte coiffe ou tunique, ces ſages femmes deuinent la fortune de l'enfant : & s'appelle ceſte Diuination Amniomãtie, de laquelle a deſcrit beaucoup de choſes *Iouius* au liu. 2. de la Peſcherie.

*Ziriz. au traicté amplement liu. 2. de occultis naturæ miracul. c. 8.*

L'Anthropomãtie eſt vne Diuination qui ſe faiſoit par l'inſpection des entrailles & filamens des hommes immolez & tuez. Heliogabale pluſtoſt monſtre qu'Empereur, ny homme, s'en ſouloit ſeruir, enſemble Iulien l'Apoſtat, lequel pour cet effect faiſoit couper le ventre aux femmes groſſes. Vn certain Pollentianus en eſt auſſi accuſé dans Ammian liu. 29. On rapporte ceſte Diuination à l'eſcriture ou ſpeculation des parties interieures de l'hoſtie, & le ſacrifice des enfans en Tophet, où les peres les faiſoient bruſler en l'honneur de Moloch.

Anthropomantie.

*Cedren in annal. & Theod. l. 3. c. 21. & 22. 4. Reg. 16. v. 6. Exech. 20. v. 31.*

D'autres adiouſtent que c'eſt ceſte ſuperſtitieuſe magie, de laquelle l'Ecriture ſaincte faict mention, par le moyen de laquelle ceux de Sepharnaïm bruſloient leurs propres enfans en l'honneur de leurs demons. *Hi autem qui erant de Sepharnaïm comburebant filios ſuos igni Adramelech Anamelech Dijs Sepharnaïm.* Et peu apres, *Seruieruntque Baal, & conſecrauerunt filios ſuos, & filias ſuas per ignem, & Diuinationibus inſeruiebant & Auguriis, & tradiderunt ſe vt facerent malum coram Domino, & irritauerunt eum.*

L'Arcomantie conſiſte en la conſideration des nuées. Ariſtophane en faict mention pour eſtre vniuerſelle, en laquelle il encloſt la conſideration des lampes & des foudres.

Arcomantie.

L'Arithmantie eſt vne Diuination par les nombres : il y en auoit de deux ſortes, l'vne propre des Grecs qui conſideroiẽt la valeur des lettres, deſquelles ils auguroient la victoire de celuy dont le nom en contenoit plus grand nombre. Et pour cela diſoient-ils, qu'Hector fut vaincu par Achilles. L'autre eſtoit vſité parmy les Caldeans, qui diſtribuoient l'alphabeth en trois decades, repetans certaines lettres, & changeans & reſoluans les noms de ceux qui les conſultoient en nombres, attribuans ce nombre à quelque Planette particuliere. Icy ſe doit rapporter la Cabale des Iuifs plus modernes, laquelle ils diuiſent en deux parties, l'vne appellée Theomantie toute remplie de blaſphemes, & l'autre Arithmantie fort bien refutée par Tegnie. *lib. de vero ſtud. Chriſtiano.* Et Ciruel *de Cabbala Iudæor.*

L'Arithmantie c'eſt vne Diuination où il y a force myſteres.

*Zarade Artib. Magicis.*

Zara l'explique plus au long, & dit qu'elle ſe faiſoit, ou par reſolution, ou par compoſition; par reſolution lors qu'vne lettre eſt ſeparée d'vne autre, & qu'elle eſt diſtraicte & diſjoincte de ſa diction: & que de chacune lettre ainſi ſequeſtrée & miſe à part, on tire des dictions qui marquent & denotent des myſteres. Comme on peut voir dans ſainct Cyprian au traicté de Sina & Sion. Dans ſainct Auguſtin au traicté 9. ſur ſainct Iean, & de Bede auſſi ſur le meſme lieu, où fouïllant & eſpluchant l'etimologie d'Adam, ils ont dit que ſuiuant ceſte Cabale, le mot comprenoit en ſoy les quatre parties du monde. Ce qu'vne Sybille a chanté au ſecond de ſes oracles:

Ce mot d'Adam eſt myſterieux.

*De quatre lettres Dieu a parfaict & ourdy*
*Adam, qui le premier eſt formé ſur la terre,*
*Et qui dedans ſon nom accomplit & enſerre*
*Le Leuant, le Couchant, le Nord, & le Midy.*

Comment l'Arithmantie ſe fait par compoſition de lettres.

Or elle ſe faict par compoſition, lors que les lettres de quelque diction, auparauant diſtinctes & ſeparées, ſont changées, miſes & tranſpoſées par vn nouuel ordre, & que d'icelles on faict des ſyllabes & periodes, comme enſeigne S. Hieroſme ſur Hieremie. *Et Mirandula in Eptaplo*, a expliqué de ceſte ſorte la premiere diction du Geneſe, laquelle expoſition Cabaliſtique ſe nomme Ziroph, de laquelle s'eſt auſſi ſeruy S. Hieroſme en l'epiſtre qu'il eſcrit à Paule. Mais l'autre ſorte de diſpoſition elementaire & literale, ſe nomme *Sefrod*, laquelle conſiſte de la denotation & ſignification des nombres produicts & repreſentez par ces lettres, leſquelles ſont incluſes & contenuës dans les voyelles és dictions, grandement vſitées parmy les Hebrieux & les Grecs: parmy leſquels chacune lettre de l'alphabeth exprime & deſigne quelque nombre.

Induſtrieux commencemẽt des œuures d'Homere par cette ſyllabe μῆ qui ſignifie 48 car μ vaut 40. & η vaut 8. Diuination par les voyel.

Et c'eſt pourquoy Homere a induſtrieuſement commencé ſes œuures par vne ſyllabe, laquelle en contient quarante huict, afin qu'elle inclut & embraſſaſt en ſoy les quarãte huict liures de l'Iliade & de l'Odiſſée, Μῆνιν ἄειδε θεά.

A celle-cy s'approche celle que Pline attribuë à Pythagoras, qui dict qu'il faut conſiderer le nombre des voyelles, & noms propres, que le pair eſt marqué de proſperité, l'impair au contraire ſigne qu'on doit demeurer orphelin, ou

boiteux de quel ſort. Et ſemblables vanitez traicte le liure d'Alchindrine (qu'on feint auoir eſté diſciple d'Ariſtote) liure entierement ſuperſtitieux & digne du feu. Icy ſe doibt auſſi rapporter ceſte figure circulaire, où ſont grauez diuers nombres entre des demy Lunes, & dans le cercle plus proche ſe trouuent eſcrits ces mots, la vie, la bonne fortune, la mort, la maladie, la ſanté: dans le ſuiuant les noms des planettes repreſentez auec certain nombre: dans le 3. l'alphabeth imprimé en groſſes lettres Latines: dans le 4. certains nombres, on s'en ſert en Allemagne; & Pictorius euſt bien fait de n'en auoir rien monſtré, ny la forme, ny l'vſage.

les des noms.

A ceſte ſorte de Diuination ſemble conuenir l'Arithmantie dont vſoient les Grecs, leſquels pour ſçauoir la vertu & la qualité des noms, auoient accouſtumé de ſupputer les nõbres que valoient leurs lettres, afin d'en tirer vn bon, ou mauuais preſage. Car ils n'ont point d'autres caracteres pour marquer & ſignifier mieux les nombres, que les lettres de leur alphabeth. Ainſi Heliodore dict, que le Nil ce beau fleuue Ægyptien, n'eſt autre choſe que l'an, à cauſe qu'il faict en Ægypte és quarante iours de ſon debordement, ce que le ciel faict ailleurs par ſes douces influences en vn an tout entier. Ce qu'on peut voir clairemẽt, ſi on preſuppoſe ce que les curieux diſciples de Pythagoras ont remarqué, que chez les Grecs, NEIVΘΣ: N. ſignifie 50. E. 5. I. 10. V. 30. O. 70. Σ. 200. Ce qu'eſtant ſupputé reuient au nombre des iours de toute l'année, qui ſont 365.

L'Arithmantie des Grecs, & comment ils s'en ſeruoient.

Ie nom du Nil n'eſt autre choſe que l'an.

Pour le nom ἰσόψηφον. C'eſt quand les lettres de deux ou pluſieurs noms, reuiennent à meſmes & ſemblables nombres, on en trouue vn ſingulier exemple dans l'antologie des epigrammes Grecs liu. 2. que Muret ſe vante d'auoir ſeul entendu, *lib. 4. cap. 13. variar. lection.* dans cet Epigramme qui commence ainſi Δαμάγορου ἢ λοιμὸν ἰσόψηφον, &c.

Les noms Iſopſefes.

Pour dire & trouuer que Damagoras eſtoit tres-meſchãt par les nombres tirez des lettres Grecques de ſon nom, on y trouuoit ce mot de peſte.

On accuſoit Damagoras d'eſtre plus meſchant que la peſte, & de faict le nom λοιμὸς qui ſignifie peſte & celuy de ce mauuais Damagoras eſtans calculez reuenoient à vn meſme nombre comme il eſt aiſé à voir.

Damagoras peſtis.

| Δαμαγορας | | λοιμος | Peſtis. |
|---|---|---|---|
| Δ | 4 | λ | 30 |
| α | 1 | ο | 70 |
| μ | 40 | ι | 10 |
| α | 1 | μ | 40 |
| γ | 3 | ο | 70 |
| ο | 70 | ς | 20 |
| ρ | 100 | | |
| α | 1 | | |
| ς | 200 | | |
| qui font, 420. | | qui font, 420. | |

Voila comme les anciẽs Grecs par les nombres des noms, preſumoient & tiroient à conſequence la bonne ou mauuaiſe vie de ceux qui les portoient: Le Poëte Lycophron en fut autresfois admiré en la Cour du Roy Ptolomée, Philadelphe Roy d'Ægypte, parce qu'il trouua en ſon nom ἀπὸ μέλιτος, qui veut dire de miel.

La difference qu'il y a entre l'Arithmantie & l'Anagratiſme.

Mais ces rencontres ſe trouuoient naturellement, és noms ſans aucun artifice, tout à rebours de nos Anagrammes, où l'accort anagrammatiſeur faict par fois trouuer des preſages bons ou mauuais de la vie ou de la mort. Comme cet anagrãme d'vn criminel preuenu en la chambre des grands iours à Rion, Ian de Pruon pendu à Rion: ce qui teſmoignoit qu'il portoit veritablement en ſon nom l'augure ou preſage d'vne mort ignominieuſe.

Les François ſur toutes nations rencontrent heureuſement en leurs anagrammes.

Or en ces anagrammes ie puis dire qu'il n'y a nation, ny langue, qui face de plus beaux rencontres que la Françoiſe. Quant eſt de la langue Latine il y en a dans Maiolus au chap. des Diuinatiõs liu. 2. vne infinité d'exemples, leſquels à mon aduis ne ſont accompagnez de grace ny d'inuention, comme celuy qu'il met de *Carolus Magnus, Cumulans agros: Carolus Quintus, qui clarus ratus: Henricus, hinc vir eſt*, encore pour y atteindre a-il fallu adiouſter des lettres, qui eſt vne ſupererogation vitieuſe.

Deuiſe de Charles le V. & ces mots Latins qu'on luy a donné, *Plus vltra*, ne volent rien en Latin, &

Comme auſſi tous les Alemans, Flamens, Italiens & Eſpagnols, qui ſe ſont peinez à rechercher vne belle diuiſe pour l'Empereur Charles le Quint, & en fin ont ſi mal rencontré que rien plus, luy donnant ces mots *Plus vltra*, qui n'ont nul ſens en Latin, ne pouuant eſtre regis par aucune regle de Grammaire, ſuiuant l'aduis de ce gentil Hieronimo

Ruſcelli Italien, en ſon liure D'elle impreſſe: ſi bien qu'il les à fallu habiller à la Françoiſe, & pour les faire valloir, il luy a fallu donner ces mots François bien ſignificatifs PLVS OVTRE: comme voulant dire, que l'Empereur Charles le V. s'eſt trouué ſi haut eſleué, que la fortune ne la peu pouſſer plus outre, ny faire paſſer plus auant. ſont tres ſignificants en François.

Ce n'eſt pas que le François ne rencontre par fois auſſi mal que les autres, & ſuis marry qu'il s'en trouue meſme pour nos Roys & autres grands perſonnages, qui ſentent pluſtoſt au Rebus de Picardie qu'à l'Anagramme. Comme eſt celuy du Roy Louys de Bourbon: auquel on trouua faiſant ſon entrée en la ville de Bourdeaux, BON BOVRDELOYS.

TH. BILLON a rencontré plus heureuſement, car à poinct nommé ſur l'occaſion du voyage des gens de guerre que le Roy enuoyoit en Bear, il a paru par toute la France trente deux vers ingenieux en forme d'Anagramme qu'il a faicts: dans leſquels en ces ſeuls mots contenans le ſacré nom & les tiltres de ſa Majeſté. TH. BILLON Conſeiller & Maiſtre des Requeſtes de la Royne Mere.

*Louys treizieſme Roy de France & de Nauarre.*

Il a trouué les preſages merueilleux de l'extirpation de l'hereſie en Bear, & à ſuite par toute la France. Cõme auſſi a-on cõmencé à luy faire le procez en Allemagne, en Boheme, en Angleterre, & en Sauoye. Il y a auſſi trouué le preſage d'vne feconde poſterité, pour auctoriſer ce vieux prouerbe, que l'euenement & l'experience ont faict naiſtre en France: que la race de Bourbon remplit la France de Princes & Roys, & l'Europe d'alliances. Enſemble le preſage de la conqueſte de la terre ſaincte, & la couronne du Royaume de Hieruſalem: apres laquelle il doit iouyr d'vne couronne celeſte, comme ce grand Roy S. Louys, baſtie & moulée ſur les fondemens de la gloire de Dieu: le merite eſtant beaucoup plus grand, de vaincre & exterminer l'hereſie de ſon propre Royaume que Dieu luy a mis en main, que de l'aller guerroyer parmy les Royaumes barbares & eſtrangers. I'ay faict vn anagramme de cet anagramme: car i'ay obmis & tranſpoſé quelques vers, ne les voulant icy tous loger, de peur d'ennuier le Lecteur.

*O tres-ſainct! nay à reformer le ſeruice de Dieu,*
*Ce deſſein illuſtre Roy, te va faire renommer.*
*Ce rare ſoin fera reluire ton iuſte Diadême.*
*Le Roy des cieux remunerera ta foy ſi ardente.*
*Ta foy diuiniſée oſtera d'erreur les Meſcreans.*
*La Doctrine de vie en tes iours ſera rafermie.*

*O rare! le ſacré nom de Iuſte te fera diuiniſer.*
*Tu feras Anne mere, & deſlors ioye icy durera.*
*Vray cœur de lyon ſi ardant & fier ès armees.*
*Va és terres Idumées y donner & y ancrer la foy.*
*Reuere la Croix & Dieu afermira ton deſſein.*
*Ce myſtere y refleurira en deuës adorations,*
*Ton armée Sire, effrayera le Turc deſia deſuny.*
*Aye ton ferme recours en Dieu, il t'y adreſſera.*
*Dieu t'a reſerué à redifier le ſacré mont Sion.*
*En fin tu ſeras crié & adoré Roy de Hieruſalem.*

Le vray anagrãme doibt eſtre pluſtoſt faict par tranſmutation de lettres que par employ de mots ou ſyllabes.

L'Anagramme auquel il ſe trouue quelque mot à demy employé ſans changement de lettres, eſt touſiours trouué plus ſterile & moins ingenieux, ſoit en Latin ou en François, il ne s'en faut point meſler, ſi on ne trouue quelque choſe de bien gentil ou releué, ſinon ie les mets au rang de celuy que trouua vn bon compagnon ſur le mot, *Tertullianum Ter tuli anum.*

Vers couppez ou renuerſez.

Vers qui ont leur meilleur ſens és lettres capitales de chaque vers.

Pour les vers couppez ou renuerſez qui ſont à double ſens: ou ces autres qui marquent quelque ſens particulier és lettres capitales de chaſque vers, ſoit en leur commencement, ſoit en leur fin, ſoit és dernieres ſyllabes comme les Ecchos, Paſquier en a faict vn chapitre, ou ceux qui aiment ces puerilitez pourront auoir recours.

Chiffres de Vigenere.

On pourroit en meſme façon raporter icy tous les chiffres de Vigenere, où pluſieurs perſonnes ſe ſont ſi bien exercez, qu'ils trouuent aiſément & dechiffrent toute ſorte de chiffres pour malaiſez & raboteux qu'ils ſoient.

Vers Chronologiques.

Ie trouue neantmoins d'aſſez belle inuention les vers Chronologiques, i'en pourroys mettre icy pluſieurs exemples, mais ie n'en mettray qu'vn ſeul, parce que ie tiens auſſi cela & le mets au rang de l'exercice de celuy qui s'eſtoit eſtudié à faire paſſer des grains de millet par le trou d'vne eſguille. Quelqu'vn

# INAVGVRATVR SACERDOTIO AN. CIↃ.IↃC.XIX. menſ. Martij, die xxx.

*Ter denos Phœbo referebat MartIVs orbes*
*Et prono AprILI regna peraCta dabat.*
*RIte DeI æterna ſaCrarIs ſorteſaCerdos,*
*Et CapItI apposIta eſt aLta Corona tVo.*

A l'Arithmantie ſe peut auſſi raporter, ce grand & beau ſecret, qu'vn Allemand fit voir au Roy Henry le Grand, qui eſt l'induſtrie & dexterité de faire parler & entendre les hommes abſens pour eſloignez qu'ils ſoient, & ce par le moyen de l'Aimant. Il frotta premierement deux aiguilles d'Aimant, & puis les attacha ſeparément en deux diuers horloges, autour deſquels eſtoient eſcrites & grauées en rond les vingt & quatre lettres de l'Alphabet: Si bien que lors qu'on vouloit dire ou faire entendre ce qu'on deſiroit: on remüoit & dreſſoit la pointe de l'eſguille ſur les lettres qui eſtoient neceſſaires pour compoſer & ſignifier tous les mots & parolles qu'il falloit: & à meſure qu'on tournoit & dreſſoit vne eſguille, celle de l'autre horloge pour ſi diſtant & ſeparé qu'il fuſt, ſuiuoit entierement ce meſme mouuement. Le Roy voyant vn ſi beau ſecret luy deffendit de le diuulguer, comme pouuant porter des tres-dangereux aduertiſſemens és armées & villes aſſiegées. Outre que Mardobée qui traicte de la nature de l'Aimant en reprouue & prohibe la communication.

11 Secret de l'Arithmantie qu'vn Allemand fit voir au Roy Henry le Grand.

*Nam Majeſtatem minuit, qui myſtica vulgat,*
*Nec ſecreta manent quorum fit conſcia turba.*

Il fut plus courtois que l'empereur Charles le V. lequel apres la bataille de Pauie, tenant le Roy François I. priſonnier, ayant ouy dire qu'il y auoit en ſa Cour vn Magicien excellent, qui auoit fait voir & repreſenter au naïf cette bataille du haut d'vne tour Royalle, il commanda auſſi toſt qu'il le ſceut qu'on le fit mourir, de peur que s'en retournāt vers ſes ennemis, il ne leur peuſt repreſenter en ſon abſence, ce qu'il faiſoit, ny en quel eſtat il eſtoit.

Charles le V. fit mourir vn Magicien qui auoit repreſenté la bataille de Pauie, craignāt qu'il ne fit vne autrefois quelque autre plus preiudiciable repreſentation contre luy.

Ces folies & recherches de l'Arithmãtie, & les groteſques que chacun s'eſt forgé là deſſus pour trouuer ſon poinct, & rehauſſer ſes inuentions, en ſont venuës iuſques là, que ſur l'horloge d'Achaz qui eſtoit dans le temple de Salomon, on s'eſt eſſayé de trouuer la reformation du Kalendrier, & le retranchement des dix iours; laquelle ſemble auoir eſté preſagée (diſent-ils) par ce paſſage de l'Eſcriture ſaincte, qui eſt aux 4. des Roys 20. Mais d'autres mieux ſenſez ont dict, que cet horologe d'Achaz, dans les meſures duquel le Soleil retrograda de dix lignes: ce n'eſtoit que pour figurer ou repreſenter l'Incarnation du Verbe eternel, en laquelle il s'abbaiſſa au deſſoubs des neuf ordres Angeliques, pour deſcendre iuſqu'à la dixieſme ligne, qui repreſente noſtre nature humaine.

4. Regum 20.

L'Aſtronomantie ou Aſtronomie.

L'Aſtronomantie ou Aſtronomie eſt vne Diuination tirée des Aſtres, les Modernes l'appellent coniectation, & la diuiſent en deux: vne naturelle fondée ſur des cauſes ſimplement naturelles, telles que ſont ordinairemẽt les coniectations des Laboureurs, Bergers, Pilotes, Medecins & autres. L'aũtre vne coniectation ou doctrine iudiciaire tirée des Aſtres, l'vne licite, l'autre illicite.

La premiere eſt dite Aſtronomie, qui a pour fondement des principes vniuerſels, veritables & exempts de toute mutation, par le moyen deſquels on cognoiſt en quelque façon les choſes futures, comme la reuolution des ans, le cours des Aſtres, la diſtinction d'iceux, la nature du Soleil & des Planetes, les Eclipſes, ſtations, retrogradations: aſpects, conionctions, oppoſitions & ſemblables, & celle-cy eſt licite.

L'autre eſpece eſt l'Aſtrologie, laquelle eſt appuyée de principes communs & variables, & predict les effects des eueneimens futurs non neceſſaires ains contingens, & dependans quaſi des Aſtres par quelque neceſſité. Or quand celle-cy predit quelque choſe comme deuant certainement & infalliblement aduenir, elle eſt purement illicite, ſuperſtitieuſe, incertaine & remplie de vanité. La raiſon eſt que tels myſteres dependent du ſeul & libre decret de Dieu: lequel comme il a formé les cieux, auſſi peut-il changer le cours d'iceux.

Dauantage elle eſt illicite & fauſſe, parce qu'ils tiennent, que les futures contingẽtes ſe peuuent certainement cognoiſtre par les Aſtres. Ce qui captiue entierement & traiſne comme en

me en priſon la liberté de l'arbitre humain. Car s'ils les pouuoient indubitablement & certainement cognoiſtre auant qu'elles aduinſſent : Cela ſe feroit, pour autant que telles actions dependroient des Aſtres, non du liberal arbitre, & partant ceſſeroient d'eſtre futures contingentes. C'eſt donc vne contradiction que quelque choſe puiſſe eſtre certainement predite, & qu'elle ſoit neantmoins libre & contingente.

Il y a pluſieurs belles raiſons qu'on peut tirer de la Bulle du P. Xiſte V. contre l'Aſtronomie & les Aſtrologues, & de Iean Pic Comte de la Mirandole en ſon 2. liu. cõtre les Aſtrologues ch. 5. & liu. 5. ch. 11.

L'Aſpidomantie eſt vne eſpece de Diuination pratiquée és Indes, comme teſmoignent ceux qui ont eſcrit l'hiſtoire de la Floride. Car le Roy Olata Outina, deſireux de ſçauoir en quel eſtat eſtoient les affaires de ſes ennemis, appella vn Magicien aagé de plus de ſix vingts ans, lequel ayant prins vn certain bouclier, autour duquel ayant faict vn cercle de cinq pieds en diametre, & y ayant adiouſté certaines marques & caracteres, s'aſſit ſur iceluy, & ayant marmotté quelques mauuais vers, dans vn quart d'heure apres, il deuint ſi horrible & hideux, qu'il ne marquoit plus auoir la face d'vn homme. Cela faict ſoudain il retourna en ſon premier eſtat, & ſorty qu'il eſt du rond & cercle qu'il auoit fait, il indiqua & fit entẽdre le nombre des ennemis de celuy qui l'auoit mis en beſongne, & en quelle part ils l'attendoient.

*L'Aſpidomantie, c'eſt vne diuination qui ſe practique és Indes, par laquelle le Roy Holata Outina deſcouurit ſa ruine.*

*Perſonne n'en deſcouure bien la façon.*

L'Aſtragalomantie eſt vne eſpece de Diuination par ſort, laquelle ceux qui en parlent n'expliquent pas fort clairement, ains ils diſent ſeulemẽt qu'elle tiroit ſon nom de diuerſes matieres, dont on ſe ſeruoit en icelle, cõme la Palomãtie, la Pittimantie & l'Aſtragalomantie, leſquelles s'exerçoient auec des petits baſtõs, des Pillules, des oſſelets ou tabletes eſcrites, iettées en haut ou bien dans vne cruche. Ceſte ſorte de Diuination ſemble conuenir ce qu'on lit dans les liures des ſorts Prænestins, celebres ſur tous les autres, leſquels ſe tiroient de certains petits lopins de bois marquez & diſtinguez de quelques lettres, le tout plié & enuelopé de certaines petites bandeletes qu'on nommoit Tœniæ, qui a dõné ſubiect à Lipſius de corriger ces mots, *Extenuatas ſortes*, & y mettre, *extæniatas ſortes*. Tybere en ſouloit vſer, car il eſt dit de luy. *Que pro ſortibus Talos in Aponum conijciebat.* Et d'Heliogabale, *que ſortes*

*L'Aſtragalomantie, c'eſt vne eſpece de diuinatiõ par ſort.*

*Correction de Lipſius ſur le mot Extenuatas ſortes.*

*in Cochlearisſcultas ad omnia adhibere ſolebat.* Comme auſſi les Arcadiens iettoient au ſort auec des dez ou oſſelets. Ce que ie trouue vn peu mieux expliqué dans Pauſanias & ſon interprete par ces mots. *Oraculi ſortes capiebantur ex Tabella per Talos*, ce qu'ils expliquent, que ceux qui vouloient conſulter l'Oracle d'Hercule Buraique, alloient dans vne grotte qui luy eſtoit dediée, & apres auoir faict leur priere, & declaré leurs vœux deuant l'image, ils iettoient quatre dez ou oſſelets ſur la table, & raportans les marques ou poincts des dez à d'autres marques ou poincts qui eſtoient grauez ſur ladite table, ils apprenoient par là leur bonne ou ſiniſtre auanture.

Pauſanias en ſes Arcadiques.

L'Aſtragero-mantie. *Anton. Zara de art. Magi.*

L'Aſtrageromantie, celle-cy s'approche de l'Aſtragalomantie dont nous venons de parler: car elle ſe faict auſſi & s'accomplit auec des petits baſtons, des dez, des oſſelets, des boulettes & petites tabletes, eſcrits & iettez en haut, comme nous apprenons de Tacite, qui raconte que les Allemands coupoient en petits ſcions vne verge tirée d'vn arbre portant fruict, & ayant diuerſifié ces petits ſcions ou lopins par le moyen de certaines marques, ils les iettoient à l'hazard ſur quelque parement blanc. Si on s'enqueroit & conſultoit en public le Preſtre de la Cité: & ſi en particulier; le Pere de famille, apres auoir prealablement prié les Dieux, & regardé le ciel, ils les leuoient par trois fois l'vn apres l'autre, puis ils les interpretoient, formant leur prediction ſuiuant la marque qu'ils auoient grauée auparauant au deſſus.

*Tacit. de moriб. Ger.*

*Oſee.* Rabbi Moſez, en l'explication du commandement negatif 52.

Ceſte Diuination eſtoit familiere aux Iuifs, car dans Oſée Dieu dit, mon peuple s'eſt enquis de moy auec ſigne, & ſon petit baſton luy a fait entendre. Ce que Rabbi Moſez explique ainſi. Ils oſtoient (dit-il) l'eſcorce & la peau à vn petit baſton ſeulement d'vn coſté, puis ils le iettoient en l'air: ſi la partie deſcouuerte & ſans eſcorce apparoiſſoit au deſſus au premier iet, & au ſecond iet la partie qui eſtoit couuerte & entiere, ils auguroient & prediſoient vn euenement proſpere & fauorable. Au contraire, ſi la premiere partie paroiſſoit veſtuë & couuerte, infortuné & mal'heureux. Si en l'vn & l'autre iet ſe rençontroit la partie couuerte & entiere, ou bien ſi la deſcouuerte ſans peau & eſcorce paroiſſoit deſſus, ils eſperoient & ſe promettoient vn euenement mixte & meſlé.

L'Axinomantie. Peucer dict de celle.

L'Axinomantie eſtoit vne diuination qui ſe faiſoit par vne hache ou coignée, laquelle ils fichoient dedans vn pieu rond,

& par le branſle ou mouuement qu'elle faiſoit, ils iugeoient des larcins & autres crimes enormes. Et quand ils vouloient deuiner les euenemens futurs, ils mettoient vne pierre dicte Gagates ſur ceſte hache comme recite Pline l. 36. ch. 19. Zara dict, non qu'on fichaſt vne coignée à vn pieu, ains à vne longue perche, par le mouuement de laquelle, ils iugeoient le larron. Mais Valderama s'en eſcarte, ce ſemble, fort mal à propos, quand il l'appelle Axmomantie, & dit qu'elle ſe faiſoit auec vne coignée, laquelle ils fichoient en vn pot rond au lieu de pieu ou de perche, & du mouuement d'iceluy ils cognoiſſoient le larron. Ce qui eſt abſurde tout à faict, car quel moyen de ficher vne coignée dans vn pot rond non plus que coudre ou rapiecer ce pot ſi la coignée l'auoit vne fois mis en pieces.

cy, ce que tous les autres attribuẽt à la Coſcinomantie, li. 6. ch 6. des enchãtemens.

Axmomantie.

La Botanomantie eſt vne Diuination par les herbes dont vſoient les anciens lors qu'ils tiroient cognoiſſance de l'aduenir, de certaines fueilles ou rameaux de veruaine lunaire, ſauge, brugere, figuier & ſemblables, ſur leſquelles ils grauoient les noms & les demandes des conſultans. La Sycomantie requeroit des fueilles de figuier: mais il ſe faut bien donner garde de confondre icy les fueilles de la Sybille de Virgile, ſur leſquelles elle eſcriuoit, non les demandes mais les reſponces de l'Oracle. Quand au tamarin ou bruyere, il faut voir Cælius Rhodiginus au liu. 7. de ſes leçons antiques chap. 29. ce qu'il raporte de l'interprete ou Scholiaſte de Nicander. Apollon (dit-il) a ordonné, que les Deuins prononceroient les choſes futures aux mortels auec la bruyere. C'eſt la raiſon pourquoy Nicander a appellé Deuin cet arbriſſeau: voire les Magiciens, & ſur tout entre les Scythes, preſagent les choſes futures auec le bois de la bruyere. Et en Lesbos Appollon tient vne branche de bruyere, à raiſon dequoy auſſi il a eſté appellé Miricæus. Et Archæus nous aſſeure que ce Dieu a eſté veu quelquesfois en ſonge orné d'vn rameau de bruyere.

Botanomantie.

Tamarin ou Bruyere eſt vn arbriſſeau propre pour la deuination.

La Capnomantie eſtoit vne Diuination tirée de la fumée, laquelle ils obſeruoient en deux façons, l'vne ils iettoient des grains de Seſame ou Pauot noir deſſus les charbons ardãs, & remarquoient la fumée qui s'eſleuoit d'iceux: l'autre quand ne ſe ſeruant de tels grains, ils obſeruoient ſeulement la fumée du ſacrifice, & quelquefois celle du Bucher funebre,

Capnomantie.

Cette diuination ſe tiroit de la fumee en deux façons.

La premiere.

La ſeconde.

ainſi que le teſmoigne Ouide contre Ibis, & Stace Papinian au dixieſme de la Thebaide en a auſſi parlé, auquel lieu, apres auoir deſcrit la Pyromantie de Tireſias, il adiouſte qu'il beut de la fumée Deuinereſſe.

*Les braziers couronnez vn long temps il embraſſe*
*Et tient entre ſes bras, d'vne bruſlante face*
*La fumée auallant qui predit le futur.*

Les Iuifs pratiquoient la Capnomantie.

Les Iuifs auſſi prattiquoient ceſte Capnomantie & conſideroient ſi la fumée qui ſortoit du ſacrifice des Victimes, mõtoit droict en haut, ou tendoit obliquement de quelque coſté: ce qui ſe voit dans Theophilacte ſur le 14. ch. d'Oſée & dans Pictorius au liu. de la Magie ch. 2.

Caſtronomantie.

Valderama liu 3. ch 6. de l'hiſt. Generale du monde.

La Caſtronomantie ſe faiſoit auec vn verre plein d'eau, & vn cierge allumé, & apres auoir prononcé certaines paroles entre les dents, ils apprenoient par les caracteres & ſignes qui y apparoiſſoient, ce qu'ils auoient enuie de ſçauoir.

Catoptromantie.

Peucer liu 5. ch. 7. *Beiſſardus de diuinat. ch 5.*

Catoptromantie eſtoit vne diuination qui repreſentoit & faiſoit voir les figures des choſes conſultées à vn petit enfant dans vn miroir poly & bien net: laquelle à ce que dict Spartian, fut pratiquée par ce Iuliẽ qui ſe fit Empereur à force d'argent. Et par icelle (dit-il) vn enfant preueut l'aduenement à l'Empire, de Seuerus, & le depart de Iulien. Et quelques autheurs plus recens content de Pythagoras, qu'il auoit accouſtumé d'eſcrire ſur vn miroir creux, des lettres détrẽpées de ſang humain, & oppoſant le miroir à la Lune, deuinoit par ce moyen ce qu'il deſiroit. Le Loyer le conte vn peu autrement, mais les autres diſent auec plus d'apparence de verité, que Pyrhagoras auoit vn miroir d'acier biẽ net, dans lequel il eſcriuoit tout ce que bõ luy ſembloit, & le mõſtroit par apres à la Lune eſtant en ſon plein, & fichant la pointe de ſa veuë ſur icelle, il pouuoit lire tout ce qui eſtoit contenu dans le miroir, de meſme que s'il euſt eſté eſcrit dans la Lune. Et par ceſte maniere nous pouuons eſcrire & meſme faire ſçauoir les conceptiõs de noſtre cœur à vne perſonne en pays bien eſloignée de nous. Ce que Aporta en ſa Magie Naturelle eſcrit eſtre aduenu, du temps que François I. Roy de France faiſoit la guerre à l'Empereur Charles le V. car par pluſieurs fois ce qui ſe paſſoit à Milan eſtoit cogneu & deſcouuert la nuict ſuiuante aux Pariſiens, par quelque Magicien en ceſte meſme maniere.

Le Loyer au li. 4. des Spectres. *Anton. Zara de anti. Magicis.*

Il y a vne autre ſorte de Captoptromantie, qui participe de la Pagomantie, comme dit Pauſanias en ſes Achaiques: où il narre qu'au deuant du temple de Ceres en la ville de Patras en Achaye, il y a vne fontaine, & que là ſont ſeulement reſpondus les Oracles de de toutes les maladies. Or ils auoient de couſtume de plonger vn miroir ſuſpẽdu auec vne fiſſelle en telle façon, qu'il ne touchaſt pas le fonds entierement, & ayant regardé dans iceluy miroir, ils deuinoient ſi le malade deuoit mourir ou ſuruiure par les images qu'ils y contemploient au dedans: car s'ils s'y voyoient palles & desfigurez: ils mouroient, ſi le viſage ioyeux & bien coloré, ils recouuroient leur ſanté. Or pour monſtrer la fauſſeté de ces Diuinations, & les fourbes que le Diable y fait par fois gliſſer, l'hiſtoire que conte vn autheur Moderne nommé Boiſſard en ſon liure des Diuinations ch. 5. eſt fort à propos. Il dit qu'vn ſien amy homme de qualité, noble & ſçauant, ayant tué quelqu'vn en ſa patrie, cet homicide le contraignit de ſuiure les Vniuerſitez eſloignées; & s'abſenter pour adoucir la rigueur de ſon exil par la conference & cõuerſation des gens doctes. Car il auoit eſpouſé vne tres belle femme, ieune, noble & bien riche, pour l'amour de laquelle il l'auoit tué, eſtant ſurũenu quelque bruit & querelle entr'eux, qui proceda de ce qu'il luy auoit eſté concurrent & l'auoit autresfois recherchée. Donc apres quelques mois d'abſence, tourmenté d'vn extreme deſir de reuoir la beauté de ceſte nouuelle eſpouſe, il pria vn Magicien celebre de luy monſtrer dans vn miroir en quel eſtat eſtoit ſa femme: ce que luy ayant promis, le Magicien appella vne ieune fille de huict ans, & luy ayãt eſparpillé les cheueux, & arroſé d'eau beniſte, apres certaine inuocation, & ayant doucement proferé certaines parolles; il fit vn cercle enchãté, & l'ayãt entourné de caracteres charmez, il la mit au milieu: & luy ayant commandé de regarder fixement dans le miroir, interrogée par le Magicien de dire & referer ce qu'elle voyoit, apres pluſieurs conuulſions & contournemẽs de ſon corps, le viſage troublé, les yeux furieux & brillãs, d'vne parolle trẽblante & interrõpuë, elle dit par trois fois, ie voy, ie voy, ie voy. Quoy dit le Magicien? ie voy vne grande ſale ornée de diuerſes peintures, auec vne cheminée faite d'vn merueilleux artifice: ie voy en la credence des vaſes d'argent dorez, & vn chandelier pendant au milieu d'icelles, des

Seconde ſorte de Catoptromantie.

12 Excellente cõte de Boiſſard, pour monſtrer en quel danger ſe trouuent par fois, ces curieux rechercheurs des choſes qu'ils deſirẽt ſçauoir. Vn hõme de qualité cuida tuer ſa femme pour l'auoir veuë par le moyẽ d'vn magicien en vn mauuais eſtat.

roiſt en public, ne veut receuoir conſolation d'aucun amy, deſirant cent fois le iour la mort, par le moyen de laquelle elle ſe puiſſe tirer de ceſte angoiſſe. Ie vous prie (dit-il) faictes moy ce plaiſir de luy porter ce mot de lettre, & la priez de venir toute ſeule auec vous en ce lieu, & luy dites que i'ay veu ſon mary ſain & gaillard, n'a pas deux mois, & quand ie la verray, aſſeurez-là que ie luy en diray d'auantage, qui luy ſeruira de conſolation, & luy oſtera toute ſorte de melancholie. Ayant prins la lettre dans laquelle eſtoit inclus vn anneau d'or, lequel à ſon depart il auoit tiré du doigt de ſa femme, pour luy ſeruir de ſignal, & luy faire ſçauoir ſon retour, la villageoiſe s'en va, elle donne ſa lettre fort à propos. La Dame apres auoir bien recogneu & la lettre & la bague toute ioyeuſe, ſortit incontinent hors la ville auec ſa meſſagere, ou de premier abord ſe ruant ſur ſon mary, elle commença à le baiſer, lequel couurant & diſſimulant ſon viſage le mieux qu'il peut: i'ay (dit-il) quelque choſe à vous communiquer, & eſtans entrez dans vn bois qui eſtoit là tout contre, en intention de la tuer, & puis remonter à cheual & tirer chemin: alors ô mon amy (dit-elle) vous m'auez renduë tres contente par voſtre arriuée, vous m'auez reſtituée à moy-meſme, car ie recouure la vie que i'auois perduë, & ay recouuré tout ce que i'auois de plus cher apres Dieu: deſquelles paroles, rauy de la beauté de ceſte ieune femme, ſon cœur s'eſtant ramolly par ſes careſſes, eſtans tous deux aſſis à l'ombre, toutesfois auec vne contenance d'vn homme qui auoit encor mortel *inteſta*, commença à l'interroger de pluſieurs choſes, & parmy leurs deuis: Dictes-moy le vray (dit-il) que fites vous vn tel iour (luy en deſignant vn certain) n'eſtiez vous point veſtuë de voſtre cotte verte, n'auiez vous pas plié & retrouſſé vos cheueux à l'entour de voſtre coiffure, elle confeſſa qu'il eſtoit vray: Mais qu'eſt-ce que vous eſtendiez auec voſtre ſaliue qui eſtoit moite dans le creux de voſtre main: qui eſt ce ieune homme qui eſtoit prez de la cheminée les chauſſes aualées ſur les genoux. O bon Dieu (dit elle toute eſplorée) ma chere vie quel monſtre eſt-ce que i'entends, quelle indignation ou deſdain recognois ie en voſtre face. Voſtre frere Fridery a vn vlcere ſur la cuiſſe, pour lequel i'appreſtoy vn emplaſtre, lequel ayant mis ſur la paulme de la main l'adouciſſois auec le pouſſe, dequoy il me ſera bon teſmoing.

Vn magicien ayãt fait voir à vn mary ẽ rieux ſa femme fort eſloignée, prés d'vn ieune homme les chauſſes aualées, il ſe mit auſſitoſt en chemin, & fit plus de dix iournées pour l'aller tuër.

Ce que le mary ayant ouy fut saisy d'vne telle peur, que comme vn homme tout brisé sortant de la gehenne à peine demeura-il en son bon sens, dissimulãt la haine qu'il auoit conceuë contre sa femme. Changeant de propos, & l'interrogeant dẽ l'estat de ses affaires domestiques, de la cholere du Prince, que ses amis taschoient d'appaiser par prieres & par presens pour le meurtre commis: & apres auoir entẽdu qu'on n'auoit peu encor l'appaiser, afin qu'vne trop longue demeure ne le mit en danger de sa vie: ayant reprins & laissé sa femme en sa bonne graee, soudain il s'en reuint à nous, ayãt cent mille fois detesté & mis en execration les arts Magiques & illusions du Diable, qui l'auoient presque induict à commettre vn parricide en la personne de sa tres-chaste femme: estant certain qu'il ne se propose autre but comme estant ennemy du genre humain, que tirant les hommes en son obeyssance, il les puisse induire par ce moyen, & tirer en impieté, superstition, idolatrie & autres crimes tres-meschans.

Mais en voicy vn exemple encore plus certain, car il est de ma cognoissance. Vn honneste homme de mes amis de la ville de Bordeaux Poëte celebre, & duquel Lipsius a fait tres-honorable mention en ses centuries: si amoureux, iusques mesme à ses derniers ans de la vertu & chasteté de sa femme, qu'il luy a laissé par ses vers, vn tesmoignage perpetuel de la bonne opinion qu'il auoit d'elle. Estant à Paris, curieux de sçauoir le bon estat de sa santé, plus qu'il n'estoit desireux de s'informer si elle s'adonnoit à l'amour, ny à quels autres plaisirs elle se reiettoit pendant son esloignement. Voyant la reputation & les traicts merueilleux que faisoit vn Magicien, qu'aucuns de ses amis auoient employé en mesme occasion: le pria de luy faire voir, qu'est-ce que faisoit sa femme. Le Diable qui espioit ceste occasion pour les mettre en diuision & mauuais mesnage, la luy fit voir dans le lict le bras retroussé, beau & delicat, car c'estoit vne fort belle femme & en tres-bon poinct, & vn Moyne aupres d'elle, qui montoit sur son lict, & commençoit desia à luy manier ce beau bras, & accommoder sa couuerture, pour la disposer, à luy faire commodement receuoir ce qu'il auoit à traicter auec elle. Le mary quoy qu'esloigné de toute sorte de ialousie, & incapable mesme de l'ombrage, craignant de voir des traicts plus importans & plus meurtriers de son honneur, s'osta de là tout

d'vn

d'vn coup,& luy dit qu'il n'en auoit que trop veu,n'eſtant diſpoſé d'en voir d'auantage. En fin cela ſe trouua vray. Mais comme le Diable renuerſe les bonnes & ſalutaires actions,& les conuertit en venin,ceſte pauure Damoiſelle s'eſtant rompu ou deſnoüé ce bras: Il y auoit alors vn Religieux Carme cogneu & celebre en la ville de Bordeaux, qui eſtoit merueilleuſement verſé à remettre les ruptures, & pour le bien qu'il faiſoit au public,en ayant guery vne infinité: Il eſtoit diſpenſé par ſes ſuperieurs de s'y employer. Donc en ce poinct que le Magicien faiſoit voir cet obiect au mary, le Moyne montoit ſur le lict de ceſte pauure femme eſplorée, pour luy remettre le bras, la chambre pleine de parens & d'amis, les vns pour la conſoler, les autres pour la tenir iuſqu'à ce qu'il euſt fait ceſte operation. Il s'en fallut fort peu, qu'il n'entraſt en deſeſpoir, & qu'il ne fit deſſein de recourir à des extremitez perilleuſes pour y remedier, comme on a accouſtumé en pareilles occurrẽces: Mais en fin la verité luy tint ſon cœur raſſis,& ſon amour conſtant, & remit leurs affectiõs en meſme eſtat qu'elles eſtoient auant cet accident, auec vn deſplaiſir mortel, d'auoir iamais cogneu & employé ce Magicien. Voila à quelle extremité nous meinẽt ces Diuinations, & les pernicieuſes curioſitez de les ſçauoir: ce ſont des pieges pour rechercher & en fin trouuer Sathan.

Cephalomantie eſtoit vne diuination qui ſe faiſoit auec la teſte d'vn aſne,roſtie ſur les charbons ardans, auec quelques parolles marmotées au deſſus. Que ſi les machoüeres ſe meuuent ſur la demande ou cõſultation,& que les dents viẽnent à faire bruit, ils tiennẽt pour autheur du malefice, & ſoupçonnent celuy qui eſtoit accuſé. Elle eſtoit anciẽnement fort viſitée parmy les Allemands. Les Lombards quitterent la teſte d'aſne, & ſe ſeruoient d'vne teſte de cheure: Mais les Iuifs en vſoiẽt de meſme que les Allemands,& appliquoient auſſi en leurs Diuinations vne teſte d'aſne. C'eſt pourquoy Appion & Tacite les calomnioient, diſans qu'ils reueroient impiement & tenoient pour Dieu le chef d'vn aſne.

Cephalomantie. *Gregor. lib. 7. ep. 7.*

La Ceromantie ou Ciromantie. Par celle-cy les Turcs Mahometans & eſclaues ont accouſtumé de rechercher & deſcouurir les crimes & larcins incogneus & cachez. Ils prennent vn lopin de cire, & cependant qu'ils la fondent à petit feu, ils marmotent quelques parolles, puis ils

Ceromantie, Ciromantie ou Curomantie. *Did. Rioth. 4. ſect. 1.* l'appelle ainſi.

oſtent ceſte cire fonduë de deſſus le feu, & regardant au deſſus, on y voit pluſieurs diuerſes figures qui monſtrent & indiquent la maiſon, le cabinet & le larron, ſi bien que par ce moyen tout leur eſt manifeſte & deſcouuert. Les vieilles d'Alſatie le pratiquent d'vne autre façon: car lors que quelqu'vn eſt malade, elles allument autant de cierges eſgaux en peſantëur, qu'elles pẽſent y auoir de Saincts autheurs de ceſte maladie: puis attribuans à chaſque Sainct ſon cierge particulier, tiennent celuy-là dont le cierge viẽt à faillir, & ſe conſommer le premier, pour autheur & promoteur d'icelle.

Donc la Ceromantie tire ſes Diuinations de la cire fondnë, receuant ſes gouttes dans vn chauderon plein d'eau, & ayant prononcé quelques parolles ſecrettes, les gouttes s'eſtendent en rameaux, filamens, & comme enracinés de diuerſe eſpece ſur la ſuperficie, & au deſſus de l'eau par fois ioinctes, par fois ſeparées, de l'aſſiete deſquelles, de la forme, & du nombre, on prend conieƈture de l'aduenir.

Chiromantie. La Chiromantie eſt vne Diuination qui s'arreſte proprement à conſiderer les lineamens des mains, comme certains miroirs des vertus actuelles: mais quand elle conſidere le reſte des membres & l'habitude de tout le corps elle eſt nommée Phyſiognomie. Or il y en a de deux ſortes: l'vne eſt Phyſique ou naturelle, & tenuë pour licite, parce que par les lignes & parties de la main elle conſidere le temperament & complexion du corps, & par le temperament du corps, elle entre probablement en la recherche des inclinations & propentions de l'ame. Ariſtote en a traiƈté au liu. 1. de l'hiſtoire des Animaux ch. 5. 30. & 34. & en ſes Problemes ſect. 10. & Vvimpina au liu. des Signes ch. 10. 11. & 12.

L'vne eſt phyſique ou naturelle.

L'autre eſt aſtrologique pleine de vanité. L'autre eſt Aſtrologique du tout vaine trompereſſe & indigne du nom de ſciẽce que pluſieurs luy ont voulu donner, comme Valeſius a tres-bien monſtré en ſa ſacrée Philoſophie ch. 32. car n'eſt-ce pas vne folie & ſuperſtition d'appliquer les Planetes à vn petit mont ou tertre de la main, & raporter les Aſtres à vne petite & courte ligne? quelle ſympathie, accord ou correſpondance y peut-il auoir entr'eux? Auſſi eſt elle illicite & nommément prohibée par le P. Xiſte V. en ſa Bulle contre les Aſtrologues.

Criſtalomantie. Chriſtalomantie c'eſt vne Diuination par le chriſtal qui rendoit ſes reſponces par quelque anneau obeliſque, cylin-

dre, ou quelque autre figure formée ou fabriquée de chriſtal. Ou bien elle ſe faiſoit en des morceaux & eſpeces de chriſtal enchaſſées dans les anneaux, ou bien enfermées dans quelque vaſe, & formées en façon de cylindre où d'ouale, eſquelles le Demon feinct & faict ſemblant d'auoir ſa demeure.

On tient qu'à Noremberg l'an 1530. il y eut quelqu'vn, lequel vit en vn chriſtal des Threſors qu'vn certain Demon luy enſeignoit, & que les recherchant depuis en certain endroit deuant la ville, il foüit & beſcha ſi auant, qu'il trouua en fin le coffre où ils eſtoient, & vn chien noir couché prés d'iceluy: mais eſtant deſcendu dans la foſſe, & ſur le poinct d'ouurir ledit coffre, il fut accablé de la ruine de la maiſon.

*Del-Rio diſq. Mag. l. 4. ſect. 4.* dict que paſſant à Bordeaux les hoſts d'vn certain aduocat porterent aux PP. Ieſuites vne phiole dans laquelle il tenoit vn eſprit familier.

A quoy Del-Rio adiouſte, & dict qu'à Bordeaux vn certain Aduocat auoit vn Diable familier dans vne Phiole de verre, laquelle ſes heritiers apres ſa mort n'oſoient ny rompre ny retenir: dequoy ayans demãdé conſeil aux PP. Ieſuittes, les Peres leur firent commandement de leur porter ceſte phiole, & que deuant eux ils la ietteroient & caſſeroient contre terre, ce qu'ils firent: mais ils les prierent de ne la vouloir rompre deuant eux, d'autant qu'ils redoutoient quelques viſions: s'eſtans donc retirez, leſdits Peres ietterent de grande force ceſte phiole dans vn four allumé, & n'entendirent autre choſe qu'vn petit bruit, formé du conflict de l'vn & de l'autre element.

**Cliromantie ou Clairomantie.**

La Cliromantie ou Clairomantie, nul autheur que i'aye peu rencontrer, ny ancien, ny moderne ne l'eſclaircit bien. Car ils n'en diſent autre choſe ſinon que c'eſt vne eſpece de ſort, & parce qu'il y a pluſieurs ſortes de ſorts, ils diſent qu'il y a auſſi pluſieurs ſortes de Clairomantie, laquelle prend ſon nom de la matiere de laquelle on ſe ſert quand on la veut pratiquer. Veritablement Peucer liu. 9. ch. 4. dict que la Clairomance ou Palomance coniecturoit par le iet des dez ou des oſſelets, dont elle conſideroit les poincts & les marques, & en vne ville d'Achaye nommée Bura, y auoit vn Oracle d'Hercules ſur vn tablier auec des dez: ſi bien qu'apres quelques vœux & prieres à l'Idole, le Pelerin iettoit quatre dez, dont le Preſtre conſideroit, les poincts, & d'iceux il tiroit la coniecture de ce qui deuoit aduenir, & les dez eſtoient faicts d'os de beſtes ſacrifiées.

**La Cleidomantie ou**

La Cleidomantie ou Cleidonomantie, eſt vne Diuination

Cleidonomantie. qui ſe faiſoit auec vne clef, autour de laquelle ils tortilloient vn billet contenant le nom de celuy qu'ils ſoupçonnoient, puis ils attachoient ceſte clef à quelque liure de l'Eſcriture ſaincte, qu'vne fille vierge ou pucelle ſouſtenoit de ſes mains: & marmotans tout bas certaines parolles, le billet venoit à ſe tourner & mouuoir au nom du coulpable. Les autres diſent que ce petit billet alloit entournant le nom du criminel & coulpable. Boiſſard c. 5. *de diuinat.* la deſcrit vn peu diuerſement, & dit qu'on attachoit eſtroitement vne clef ſur la premiere page de l'Euãgile S. Iean, de laquelle la partie derniere qui n'ouure point paroiſſoit en dehors, ſur laquelle on faiſoit mettre les doigts à ceux qui s'informoient de quelque choſe, & apres auoir prononcé quelques paroles, & exprimé le nom de celuy qui eſtoit accuſé, s'il ſe trouuoit innocent, la clef demeuroit immobile: que ſi au cõtraire il eſtoit coulpable la clef ſe tourneroit d'elle meſme auec vne telle violence qu'elle romproit la ficelle auec laquelle elle eſtoit attachée au liure.

Coſcinomãtie ou Coſquinomantie. La Coſcinomantie ou Coſquinomantie ſe faiſoit, mettant vn crible ſur des tenailles qu'ils prenoient auec deux doigts, & l'eſleuoiẽt en l'air, puis ayans prononcé certaines parolles, ils venoient à nommer ceux qu'ils ſoupçonnoient de larrecin ou de quelqu'autre crime ſecret: & iugeoient en fin celuy coulpable, au nom duquel le crible tournoit ou chancelloit: comme ſi celuy qui tenoit ne pouuoit pas remuër le crible à ſa volonté.

Critomantie. La Critomantie eſt vne Diuination priſe de diuerſes eſpeces de viandes, & de gaſteaux. Car il y auoit pluſieurs ſortes de Diuinations qui ſe faiſoient par le froument, par l'orge & la farine, deſquels ils ſe ſeruoient iadis és ſacrifices, ou bien pour faire des pains & tourteaux, ou bien pour eſpandre ſur les victimes.

Cromnyomantie. Boiſſard c. 5. de Diuinat. Cromnyomantie, ils portoiẽt la veille de Noël des oignons ſur l'autel, & eſcriuoient au deſſus, le nom de celuy dont on ſe vouloit enquerir: & l'oignon qui germoit le pluſtoſt, faiſoit tenir le nom qui luy eſtoit eſcrit au deſſus, pour veritable & eſtre celuy duquel on eſtoit en peine de ſçauoir le nom, qui eſt vne inuention dont les filles vſent en pluſieurs endroicts d'Allemagne pour deuiner parmy pluſieurs qui les recherchent en mariage celuy qui doit eſtre vrayement leur mary.

La Cubomantie eſtoit vne eſpece de ſort ou diuination par les dez ou ieu de hazard, auquel furent fort addonnez Auguſte & Tybere Empereurs, teſmoin Suetone. Les Grecs vſoient de ce ſort à Bure d'Achaie, comme l'eſcrit Pauſanias, & les Romains en la fontaine d'Appone en Italie, ſuiuant le dire de Suetone. *Antonius Zara de Artibus Magicis* l'appelle Culomantie. Cubomantie ou Culomantie.

La Dactulomantie ou Doctylomantie, eſtoit vne Diuination par des bagues ou anneaux, faicts & fabriquez ſoubs certaines ſituations ou poſitions du ciel, ou bien enchantez & remuëz ſur vn trepied en prononçant certaines parolles, leſquelles Ammiã Marcellin deſcrit au liu. 29. de ſon hiſtoire, & tel fut parauanture l'anneau de Giges, lequel en tournant le chaton au dedans de ſa main, voyoit tout & n'eſtoit veu de perſonne, ſe rendant inuiſible par le moyen d'iceluy. De maniere qu'il corrompit & ſuborna la Royne, fit mourir le Roy Candaules & s'empara du Royaume de Lydie, comme il eſt recité par Herodote. Et ces deux autres anneaux appartenans à ces Tyrans de la Phocide dont faict mention Clement Alexandrin, leſquels par vn ſon volontaire, les aduertiſſoient du temps propre & cõuenable à bien faire leurs affaires, bien qu'ils ſoient tombez par apres, & n'ayent peu eſuiter le piege, que leur Demon leur auoit tendu par ces mauuais artifices. Dactulomãtie ou Dactylomantie.

La Daphnomantie ne veut dire autre choſe, que Diuination par le laurier, lequel s'il petilloit en bruſlant, eſtoit vn ſignal heureux: & au contraire infortuné s'il bruſloit ſans petiller, cõme dit Properce. De celle-cy Parraſius ſur le ſecond liure de Claudian touchant le rauiſſement de Proſerpine, & Cælius Rodiginus au liu. 5. de ſes Antiquitez ch. 7. en ont eſcrit pluſieurs choſes. Ils prophetiſoient anciennement apres auoir maſché des fueilles de laurier: teſmoin Lycophron & Heſiode, d'où Conſtantin print occaſion de nommer le laurier ſimbole de la Diuination & prophetie. Daphnomãtie.

Demonomantie, c'eſt proprement la Diuination & les Oracles ou reſponces des Demons, par le moyen de laquelle ils s'efforcent d'imiter & enſuiure la Theomantie, c'eſt à dire, la vraye & ſaincte prophetie diuine. Or ceſte Demonomantie conſiſte en ces reſponces, que Sathan bailloit de certains Antres & Cauernes par la bouche des ſtatuës ou des hõmes, comme eſtoient les Oracles de Iupiter en Dodonne, de Iupi- Demonomantie.

ter Ammon, de Iupiter Trophonien, d'Apollon, des Sybilles & autres, de la vanité, ambiguité & menſonge deſquels, pluſieurs ont tant eſcrit, que de ce ſeul ſubiect on en rempliroit vn gros liure.

Extipicine, Del-Rio l'a deſcrit mieux que tous.

L'Extipicine eſt vne eſpece d'Ariolation, laquelle prinſe largement ſignifie toute ſorte de Diuination: mais à la prendre eſtroitement comme faict Iſidore, elle foüille & eſpeluche chaſque membre de l'hoſtie & offrande immolée. Or Iſidore dit que les Arioleurs ſont ainſi appellez, de ce qu'autour des Autels des Idoles nommez *Are* par les Latins, ils font des prieres impies & des ſacrifices & offrandes funeſtes, & par telles celebritez reçoiuent certaines reſponces des Demons.

*Iſidor. liu. 8. etimologi. c. 2.*

L'Aruſpicine.

Et quand à l'Aruſpicine, il dit qu'elle a prins ſon nom de l'obſeruatiõ des heures, bien qu'il ſemble qu'elle ſe tire beaucoup mieux de ce vieux mot *Haruga*, lequel comme dit Donat ſignifie hoſtie ou victime.

Ieroſcopie. Premiere diuination de l'Aruſpicine ſe prenoit de l'obſeruation de la victime encore viuãte, eſtoit appellee victimaire.

Quand à moy (dit Del-Rio) ie prends ces deux noms pour toute la Ieroſcopie des anciens: où pour la diſcipline de deuiner que les Gentils pratiquoient ordinairement en leurs ſacrifices.

Or la premiere Diuination des Haruſpices s'eſpuiſoit de l'obſeruation de la victime encore viuante, lors qu'elle eſtoit menée & approchée de l'Autel, lors qu'on la manioit, & qu'on luy verſoit du vin ſur le front: nous la pouuons appeller victimaire.

La ſeconde s'appelloit Extipicine. Hepatoſcopie. Iuuenal. ſat. 6. & Seneque en ſon Oedippe.

La ſeconde dicte Extipicine ſe tiroit, de la conſideration exacte du mouuemẽt de tous les membres de l'hoſtie immolée, & principalement du foye, pour lequel elle a prins le nom d'Hepatoſcopie. Iuuenal dit que toutes beſtes n'eſtoient pas propres pour icelle, ains ſeulement certaines ſortes.

La troiſieſme s'appelloit Pyroſcopie, & Piromantie. Fabanomantie, *Zara de Arte. Mag* par celle-cy les Larues & Fãtoſmes eſtoient chaſſez hors des maiſons.

La troiſieſme s'appelloit Pyroſcopie & Piromantie, c'eſt à dire, inſpection & conſideration des flammes, ou Diuination par les feux du ſacrifice.

*Alex. liu. 3. Genial. Dier.*

La Fabanomantie eſt vne ſorte de Magie pluſtoſt qu'vne Diuination, par laquelle les Larues & Fantoſmes eſtoient flechis, amadoüez & chaſſez hors les maiſons. De laquelle ceremonie Alexandre liu. 3. *Genial Dierum* parle en ces mots: il eſt certain (dit-il) qu'vne funeſte famille & vn homme pollu & foüillé de l'attouchement des morts, ne peut conſa-

crer les temples des Dieux, ny mettre en exercice & pratique les ceremonies publiques de l'Egliſe, excepté aux ſacrifices qui ſe font en conſideration des fantoſmes ou des treſpaſſez, eſquels la couſtume eſt de bailler & offrir des victimes aux Dieux infernaux : auquel temps les maiſons & temples des Dieux demeurent clos & fermez. Or és ſacrifices qui ſe font aux Larues & eſprits nocturnes, on prattique de ietter de nuict vne febue, croyant qu'ils iettent hors la maiſon les Larues & Fantoſmes, & faut que la febue ſoit noire, qu'on la promene par la houche, ayant les mains nettes & les pieds nuds : qu'elle ſoit iettée par derriere le dos, faiſant vn ſon & bruit auec vn vaiſſeau d'airain, & qu'on prie par neuf fois les Larues & Fantoſmes, que rachetez par des febues, ils vueillent quitter & abandonner la maiſon.

Ceremonies ſuperſtitieuſes pour ietter la febue noire quand on veut chaſſer les Larues.

A cecy ſe peut aucunement raporter certaine couſtume des femmes à Veniſe, leſquelles ont accouſtumé de ietter des febues ſur le quarreau, de la cheute deſquelles, elles recognoiſſent ceux qu'elles peuuent tirer en amour.

*Boiſſard. de diuinatio. c. 5.* Couſtume de ietter des febues ſur le quarreau prattiquee par les Courtiſans à Veniſe.

La Garoſmantie eſt vne Diuination, de laquelle & anciens & modernes parlent fort ſobrement, & diſent qu'elle ſe faiſoit auec vne fiolle aſſez large pleine d'eau, en laquelle apres quelques coniurations on faiſoit mirer vn petit enfant vierge, ou bien vne femme groſſe dans laquelle on voyoit certains eſprits en la forme de la choſe qu'on recherchoit. D'autres diſent que c'eſt vne Diuination par le fonds d'vn verre ou autre choſe tranſparente : on diſpoſoit des vaiſſeaux de verre faicts en forme ronde & remplis d'eau claire, à l'entour deſquels eſtoient mis des cierges allumez, puis ayant inuoqué l'eſprit par quelque barbotement ſecret, vn petit enfant ou vne femme enceinte, conſiderant le vaſe attentiuement ; & regardant tout à l'entour, prioit, commandoit & preſſoit l'eſprit de bailler reſponce, ce que le Diable faiſoit en fin, par des images empreintes dedans l'eau, qui paroiſſoient au trauers du verre.

Garoſmantie.

Peucer liu. 5. ch. 7. Boiſſard ch. 5. *de Diuinatione.*

Gaſtromantie ou Gaſtronomantie eſtoit ce ſemble meſme choſe ; car c'eſtoit vne Diuination par le ventre, qui ſe faiſoit auec des phioles de verre ventrues remplies d'eau, dans leſquelles vn enfant pur, ou femme groſſe venans à regarder apperceuoient certains images & figures au lieu de reſponces, qui eſt tout à faict ce que nous venons de dire de la Garoſ-

Gaſtromantie.

mantie. Mais à la verité ie trouue qu'il y auoit vne autre sorte de Gastromantie, qui se tiroit de la poitrine ou du ventre d'vn possedé du mauuais Demon, lequel rendoit responce par signes de ce qu'on luy demandoit.

Geomantie. La Geomantie est vne espece de sort, d'où ils tirent vne Diuination par la terre, dont l'industrie laborieuse des hommes a feint & controuué vn art trompeur & mensonger. Car elle graue pour ce faire sur la terre, les noms artificiels de seize figures, formées de seize diuers rangs de poincts: lesquels noms ils pensent correspondre chacun à son astre, & m'esmerueille que Peucer entr'autres en ayt si diligemment poursuiuy la recherche, veu qu'il auoüe ingenuëment, qu'elle n'est appuyée d'aucune raison ny vray semblance. Quelle folie donc de s'addonner à ce qui est condemné par ses propres autheurs? Entre les Escriuains Catholiques Frãçois Pic. lib. 6. *de prænotion.* c. 3. Conrad, Vvimpina lib. *de Diuinat.* c. 5. & Iule Sirenius liu. 9. *de Fato.* c. 38. l'ont fort doctement refutée, & Peucer mesme liu. 5. ch. 7. où apres auoir trop exactement aprins à faire & iuger les figures, il dit tres-bien, qu'il ne sçait, ny ne peut comprendre par quelle vertu des poincts prins à l'auanture, amassez sans science & raison, & disposez par la folle fantaisie des Geomantiens, ayent ceste proprieté de monstrer au premier venu la resolution de ce qu'il requiert, & vne prediction de l'aduenir. Car toute chose prinse à l'aduenture & fortuite, ou elle se remuë de soy mesme, auient sans ordre, & n'a loy, autheur ny principe qui la pousse, ou bien elle procede de quelque cause qui la presente, gouuerne & accomplit contre nostre opinion & esperance. Or nous ne pouuons dire qu'vne chose fortuite se meuue entierement d'elle mesme, car rien ne se faict en nature qui ne procede de certaines causes: par ainsi si nous disons que cet assemblage & sort de poincts & de figures, soit prins à l'auanture & fortuit, il s'ensuiura que les significations & predictions de l'auenir, que nous imaginons ou cherchons en des taches d'ancre ou d'autre matiere, faictes sans discours de raison & hors de propos, n'ont ny ne peuuent auoir signification, vertu ny efficace quelconque. Si bien qu'il conclud apres vn long discours, que le Diable est autheur de la Geomantie, & que ces caracteres n'ont proprieté de deuiner de leur forme & figure, ny de leur matiere, ny de l'influence

La Geomance est reprouuee par ses mesmes autheurs.

Les figures cõposees de poincts faits à l'auanture ne peuuent auoir nulle vertu.

des

des Aſtres, ny de la main des maiſtres du meſtier.

L'Hydromantie eſt vne Diuination des plus fecondes en impoſtures qui ſoit point, & ſe fait par des eaux. L'Empereur Andronicus ſe voyant aſſailli de tous coſtez de haines & de maux, pour le cruel Edict qu'il auoit faict, qu'on euſt à punir de mort tous les parens de ceux qui auoient conſpiré contre luy. Il ſe laiſſa poſſeder tout à faict par ces Deuins (dict Choniates) leſquels coniecturent le futur par les eaux, quoy que par ceſte Diuination ils n'y voyent non plus que s'ils regardoient au trauers d'vne eſpaiſſe nuée. Cet Autheur adiouſte à ſuite qu'il ignore la maniere & pratique de cette Diuination, & qu'il ne deſire la ſçauoir, il ne ſera toutesfois inutile d'en auoir cognoiſſance, afin d'eſloigner le monde d'vne telle ſuperſtition.

Hydromantie.

*Choniates Annal. lib. 2.*

Or il y en a de diuerſes ſortes.

1. La premiere ſe faict auec vne Bague pendante d'vn fil en l'eau, qui vient à frapper les coſtez du verre.

2. La 2. ſe pratique par le iet de trois pierres dans vne eau coye & dormante, obſeruãt les ronds qui trois fois entrelaſſez enſemblemẽt, venoient à s'eſpãdre à l'entour des pierres.

3. La 3. ſe prend de la diuerſe agitation de la mer, vſitée iadis entre les Siciliens & Eubœans, & auiourd'huy parmy pluſieurs Nautõniers. Et d'icelle eſt procedée la ſuperſtition d'aucuns Chreſtiens Orientaux, leſquels baptiſent tous les ans la Mer comme animée. Ce n'eſt pas de meſme du Duc de Veniſe qui va tous les ans au iour de l'Aſcenſion epouſer la mer, luy faiſant vn preſent d'vne Bague. C'eſt vne marque ou indice de la puiſſance que les SS. Peres luy ont donnée pour vne tres-notable & pieuſe occaſiõ, non pas vn Argumẽt de Magie.

4. La 4. par la couleur des eaux, & par les images qui paroiſſent dans icelles. A quoy iadis eſtoient deſtinées certaines fontaines particulieres, leſquelles ont donné le nom à la Pagomantie ou Diuination par les Fontaines. Icy ſe doit auſſi raporter la ſuperſtition des anciens Celtes, c'eſt à dire Germains leſquels plongeoient leurs enfans nouueaux nez dans le fleuue du Rhin, auec cette creance, que s'ils eſtoient adulterins ils ſeroient engloutis dedans ſes ondes, s'ils eſtoient legitimes, ils nageroient au deſſus ſans peril ny danger.

5. La 5. on emplit vne couppe d'eau dans laquelle on marmote certains mots, puis on obſerue ſi l'eau venant à boüillir

de ſon gré elle ne s'eſpand point hors la coupe.

6 La 6. eſt de ceux de Fez en Affrique, leſquels verſent de l'eau dedans vn verre, à laquelle ils meſlẽt vne goutte d'huyle puis regardans en icelle, ainſi que dans vn miroir, ils ont opinion d'y voir choſes eſtranges.

7 La 7. eſt remarquée par Clement Alexandrin, lequel eſcrit que les femmes en Allemagne ont accouſtumé d'obſeruer le bruict des vagues & bouïllons, & le contours des riuieres, & de là predire l'aduenir.

8 La 8. quand pour deſcouurir les autheurs des larrecins, pluſieurs en Italie grauent les noms de trois larrons ſoupçõnez, ſur autant de pelotes qu'ils iettent dans l'eau. Mais ceux-là ſont beaucoup plus meſchans, leſquels abuſent de l'eau beniſte à cet effect. L'autheur de ceſte Hidromãtie fut Nereus, comme dit Natalis Comes l. 7. Mythio c. 6. On dit que Numa a pratiqué plus que tout autre ceſte ſorte de Diuination, inuoquant ſes Demons dans les eaux.

Vertu de la fontaine des Paliſques en Sicile.

Ariſtote raconte qu'en la fontaine des Paliſques en Sicile, quand quelqu'vn vouloit faire vn ſerment, il l'eſcriuoit en certaines tablettes en la forme qu'il le vouloit conceuoir, & l'ayant bien cacheté, il les iettoit dans la fontaine: que ſi ce qui eſtoit eſcrit dans ces tablettes eſtoit veritable, elles flottoient ſur l'eau, mais ſi elles ne contenoient verité & qu'il y euſt de la fraude, elles eſtoient comme rauies par quelques eſprits qui les tiroient au fonds, d'où ſortoient certaines flammes de feu qui entournoient auſſi-toſt & bruſloient le pariure.

Le mareſts de Iunon, & ſes proprietez.

Et bien prés d'Epidamne ville de Laconie, il y auoit vne eau appellée le mareſts de Iunon, dans lequel ſi on iettoit des gaſteaux de farine de froment, s'ils faiſoient le plongeon & alloient à fonds, c'eſtoit ſigne de proſperité, mais s'ils eſtoiẽt reiettez & ſurnageoient au deſſus, celuy qui les auoit preſentez, ſe trouuoit en aduerſité, & couroit bientoſt quelque mauuaiſe fortune.

De meſme voyoit-on ce qu'on eſtoit en eſmoy de ſçauoir, ſi on regardoit dans la fontaine qui eſtoit prés le temple du Dieu Apollon Thyrxeen prés de Caimes ſur la riuiere du Lyc.

On auoit predit à l'Empereur

Comme auſſi on dit d'vn certain Philoſophe nommé Eſtienne, grandement verſé en ceſte Hydromance: qu'ayant

predit à l'Empereur Heraclius qu'il mourroit par le moyen de l'eau, l'Empereur croyant en éuiter le peril s'il faiſoit boucher les puits & les fontaines qui eſtoiẽt à l'entour de ſon palais royal, & s'il eſuitoit les riuieres & ruiſſeaux, l'eau le fit en fin mourir hydropique, Dieu parauanture l'ayant ainſi permis, en hayne de ſa curioſité, ayant toutes ſes conſultations pour deſagreables.

Heraclius qu'il mouroit par eau ou par le moyen de l'eau: Il fit bouchet les puits & fontaines, mais il mourut d'hydropiſie.

Et Varron a remarqué, qu'on auoit autresfois faict regarder vn enfant, & ietté les yeux ſur quelque eau enchantée, dans laquelle il vit l'image de Mercure qui exprima en cent cinquante vers, tout l'euenement de la guerre Mithridatique.

On vit vne image dans quelque eau enchantee, qui predit en 50. vers l'euenement de la guerre Mythridatique.

Or ceſte Diuination ſe faiſoit en conſiderant les cours des riuieres, le flux & reflux des eaux, les couleurs & impreſſions qui apparoiſſent au deſſus; les inondations, hauſſements & rabaiſſemens, tournoyemens des ondes & leurs friſeures, & les bruits & orages, qui procedent de leurs exhalations & vapeurs. Tous leſquels l'homme verſé en l'Hydromance expliquoit & interpretoit promptement.

L'Ictuomantie ou Ictyomantie eſt vne Diuination qui ſe pratiquoit par des poiſſons, laquelle eſt tres-antique, puis que Polydamas pendant la guerre Troyenne, & Tireſias le Thebain s'en ſont ſeruis. Voire dit-on qu'en la fontaine d'Apollon à Mire les poiſſons meſmes eſtoient Prophetes. Apulée fut auſſi accuſé de s'en eſtre ſeruy.

Ictuomantie.

La Ieduimantie ou Diuination par Ieduin eſt pratiquée par les Iuifs, ſi bien que les Rabins ont ſongé que Moyſe meſme en auoit faict mention au Deut. 18. & Leuit. 19. Ils diſent que c'eſtoit vn certain animal de forme humaine nommé Iedua, du nombril duquel pendoit vn filet par lequel il eſtoit attaché à la terre, en façon de citrouille: & tant que la longueur de ce filet ſe pouuoit eſtendre, il paiſſoit & brouſtoit tous les fruicts de la terre voiſine, croyant qu'il ne pouuoit en façon quelconque eſtre prins par les chaſſeurs s'ils ne coupoient ce filet d'vn coup de fleſche, mais eſtant couppé qu'il expiroit auſſi toſt, & que par ſes os portez en la bouche auec certaines ceremonies, les hommes acqueroient le don de deuiner, & que de là les Deuins eſtoient nõmez Iedegonin, ce qui eſt vne pure fable. Et n'eſtoit qu'ils dõnẽt vne forme humaine ã ceſte beſte, on pourroit ſoupçõner que ce fut le Plãte animal

Ieduimantie.

Il ſemble que ce ſoit l'agneau ſcytique. *Sigiſmond. in Moſcouia.*

retirant au mouton ou agneau, lequel naiſt de meſme façon,

Ieu des Paſteurs.

Le ieu des Paſteurs c'eſt vne eſpece de ſort qui ſe voyoit deſcrit dans le Dodecaedre, & de meſme celuy qu'on nomme le ieu des Bergers, tous deux pernicieux & pratiquez de pluſieurs auec grand detriment, tant en la France qu'en Allemagne, pour auoir cognoiſſance des mariages futurs, des richeſſes, des dignitez, des enfans & choſes ſemblables.

Imageurs.. *Salisberienſis lib. 1. de Magis curialium c. xi. Del-Rio lib. 4. c. 2. q. 6. ſect. 4.*

Imagiers ou Imaginaires, c'eſtoit vne ſorte de Diuination de certaines gens qui faiſoient des images, & les mettoient en preſence de certains Demons ou eſprits qu'ils auoient appellez, afin qu'ils inſtruiſiſſent ces images des choſes douteuſes qu'ils deſiroient ſçauoir. l'Eſtriture ſaincte les tient & appelle Idolatres, & comme tels Dieu les condamne de ſa propre bouche.

Iugemẽt de virginité.

Iugement de virginité, par ceſte ſorte de Diuination ils exploroiẽt la virginité & pucellage des filles en deux façons, la premiere auec vn fillet dont ils leur meſuroient le col, teſmoing ce qu'en dit Catulle en l'Epithalame de Peleus & de Thetis. La ſeconde ordinaire en Bretagne au dire de Guillaume Eueſque de Paris, auecques de l'Agathe qu'ils reduiſoiẽt en poudre & leur faiſoient aualer, affermans que ſi elles eſtoient contraintes de la reuomir tout à l'heure qu'elles n'eſtoient pas pucelles.

*Guil. Pariſ. p. vlt. de vnim. c. 22.*

On faict pareillement eſtat d'autres drogues, leſquelles donnent des indices de pucellage par l'vrine, & croit-on que ce ſont de riches ſecrets de la nature. Mais ie crains fort que ce ne ſoient des ſecrets tout à faict Magiques: Quoy que s'en ſoit, ils ſont illicites & iniurieux, c'eſt pourquoy ceux qui s'en ſeruent ſont obligez à la reparation de l'honneur & de la renommée.

Lampadomantie.

La Lampadomantie eſt vne Diuination qui ſe faict, lors que quelques vns allumẽt & font bruſler vne chandelle en l'honneur de S. Anthoine ou de S. Daniel: croyans par ce moyen recouurer ce qu'ils ont eſcarté ou perdu. Ce n'eſt pas pourtant ceſte vieille ſuperſtition nommée *Lucernaria* des Latins, dont il eſt faict mention dans Properce & Petronius.

Lecanomantie, diuination par le baſſin. *Ianus Iacobus*

La Lecanomantie veut dire Diuination par le baſſin, de laquelle font mention Pſellus au ch. dernier, & Nicetas au li. 2. de ſes Annales. Cedrenus teſmoigne auſſi que d'icelle vſa Iean le Magicien precepteur de l'Empereur Theophile, &

Glycas eſcrit en la partie 2. de ſes Annales, que Nectanabus Roy d'Ægypte vray Pere d'Alexandre le Grand, & tres-ſçauant en la Magie, cogneut par icelle que l'Ægypte viendroit en la puiſſance de ſes ennemis. Auiourd'hy les Turcs s'en ſeruent, car ils iettent des pierres precieuſes & des lames d'or & d'argẽt, auec certains caracteres dans vn baſſin remply d'eau, du fonds duquel ils entẽdent la reſpõce à ce qu'ils demandẽt. Elle eſtoit anciẽnement familiere aux Chaldées, Aſſyriens & Ægyptiens. Vigenere adiouſte qu'on iettoit auſſi du plomb fondu tout bouillãt dans vn baſſin plein d'eau: & par les figures qui s'en formoiẽt, tout ainſi que d'vne proiectiõ de points en la Geomãtie, l'on ſe reſoluoit de ce qui eſtoit en doute. Tacite au 20. de ſes Annales ſemble parler de deux deuinereſſes Vellede & Aurinie qui gouuernoient vne bonne partie de l'Allemagne où elles exerçoient ceſte ſorte de Diuination.

*Boiſſar diſc. de diuinatione c. 5.*

Et l'atitémot à mot de Peucer liu. 5 ch. 7 de la Magie.

Vigenere aux cõmentaires de Ceſar ſur le mot, *Quod apud Germanos.*

Libanomantie c'eſt à dire Diuination par l'encens, propoſée par Dion Caſſius en ces termes: prés d'Apollonie (dit-il) il y a vn Oracle qui ſe pratique en ceſte ſorte; ils prennent de l'encens & font des prieres de ce qu'ils deſirent, puis ils iettent cet encens dans le feu, afin qu'il emporte ces prieres quãd & luy: lors ſi les vœux ſont exaucez, l'encens eſt auſſi-toſt deuoré par les flammes, & ſi d'auanture il tombe hors d'icelles, on les voit accourir, afin de le r[illegible] cõſommer. Si les vœux au contraire ſont nuls, on voit [illegible] feu ne prend point cet encens: ains ſi l'on le iette dans la flamme, elle s'en recule & le fuit, & ainſi le feu predict l'aduenir de part & d'autre, excepté (diſent-ils) la mort & les nopces. Car il n'eſt licite à perſonne qui que ce ſoit de conſulter l'oracle ſur ces deux poincts.

Libanomantie, diuination par l'encens.

*Dion Caſſi. l. 41. hiſtor. Aug.*

Litomantie c'eſt à dire Diuinatiõ par les pierres, de laquelle font mention Iamblicus & Orphée traictãt de la pierre Siderites: mais les ceremonies d'icelle ne me ſont pas aſſez cogneuës. Il faut toutesfois y raporter ce que dit Zeroaſtre de la pierre des Caldeens Mniſurim: lors (dit-il) que tu verras vn Demon terreſtre, s'approcher de toy pour te rendre reſponce de ce que tu luy demandes: il eſt beſoin que tu luy faces vn ſacrifice de ceſte pierre auec certains enchantemens. Ce qu'expliquant Pſellus il eſcrit que les Demons qui volent à l'entour de la terre ſont mẽteurs de leur nature: Que ſi tu deſires entendre quelque parolle veritable d'iceux, il faut que tu leur apparcilles vn autel, & leur ſacrifies la

Litomantie, diuinatiõ par les pierres.

pierre dite Mniſurim, qui a la vertu de faire le Demon ſuperieur, lequel appliqué d'vne façon occulte au genie materiel, luy ſouffle la verité des choſes dont on s'enquiert, laquelle puis apres il deſcouure à celuy qui l'interroge. Celle-cy fut auſſi parauenture en vſage parmy les Hebrieux, veu qu'il leur fut prohibé par Moyſe au Leuitique 26. de ſe ſeruir de certaines pierres Deuineresſes.

Margaritonomãtie, diuinatiõ auec vne perle.

Margaritonomantie par icelle on a de couſtume de tirer la verité de quelqu'vn qui ſera ſuſpect. Car ils prennent vne perle, & la poſent ſur le foyer aupres du feu, & la couurent d'vn pot la bouche en bas, ils l'enchantent & recitent les noms de ceux qui ſont ſuſpects. Que s'ils proferent le nom de celuy qui eſt veritablement le larron, alors la perle bondit en haut, & perçant à iour le fonds du pot, elle ſ'aillit dehors, & en ceſte maniere ils ont la cognoiſſance des choſes occultes & cachées.

Metoſcopie.

Iuuenal ſat 6.

Metoſcopie ou Metopoſcopie ou metopomantie, c'eſt vne eſpece de Diuination Phyſiognomique : car le Phyſiognomiſte conſidere principalement le frond & la face, d'autant que ceſte partie ſemble eſtre le miroir ordinaire des vertus intellectuelles : & lors telle prenotion eſt appellée Metopoſcopie, c'eſt à dire, inſpection ou conſideration du viſage.

Molybdomantie, diuination qui ſe tire du plõb fondu.

Molybdomantie eſt vne Diuination laquelle on tiroit du plomb fondu, par la forme que le plomb prenoit ſe fondant, par ſon mouuement, par les gouttelettes qui ſurnageoient qui ſe trouuoient en nombre pair ou impair, par laſſiette deſdites gouttes, & des branches ou rameaux qu'elles faiſoient.

Necromantie, le loyer, l. 4. des ſpectr.

Necromantie eſt vne Diuination par les eſprits, les Gentils l'exerçoient en certains lieux qu'ils penſoiẽt eſtre les portes d'enfer, comme au riuage Occidental de la Gaule, à Teſprote, Tarente, Auerne, Cimmerie, Heraclée: meſme y employoient certaines ceremonies auec leſquelles ils penſoient euoquer les Manes & les eſprits du Tartare. Nos Poëtes la deſcriuent exactement. Horace en la Satyre 8. parlant de la Sorciere Canidie, Seneque en ſa tragedie d'Oedippe où Tireſias euoque l'ame de Laius auec ceſte eſpece de Magie, Stace en ſa Thebaide, où le meſme Tireſias faict ſortir de l'enfer les Manes de la gent Cadmée, nous apprend quand & quand, qu'il y a deux ſortes de Necromantie, l'vne par le

ſacrifice & la ſeule incantation dont il vſoit, l'autre frequente en Theſſalie, qui ſe faiſoit auec de plus funeſtes ceremonies, comme os & fibres de morts, & autres choſes entierement ferales, elle eſt deſcrite par Lucain au li. 6. de la guerre Pharſalique, où la Sorciere Erifichton euoque l'ame d'vn ſoldat Romain treſpaſſé.

Peines eſtablies contre ceux qui ſe meſlent d'euoquer les morts. *Deut.* 18. v. xi. *Leuit.* 20. v. 6. & 27. & *Pſal.* 105. v. 28.

Or contre ceux qui euoquent les morts, & contre ces dernieres, entant qu'ils ſont iniurieux contre les deffunct, ſont eſtablies les peines de mort par la l. *Multi C. de Maleſ. & mathem.* Et par la l. 3. §. *aduerſus de ſepulch. viol. D. & C.*

Necyomantie. Les magiciés ou ſorciers qui manient des cordes de pendus meritent auſſi de l'eſtre dict Scaliger.

Necyomantie, elle ſe faict en deux façons, l'vne par ſacrifices & enchantement de laquelle ſe ſeruoit Tireſias. L'autre eſt Theſſalienne ſe ſeruant des ceremonies les plus funeſtes, comme des os & nerfs des treſpaſſez, de motets ou chants funeſtes, & des cordes de pendus, leſquelles s'il y a quelqu'vn qui les oſe manier, il le merite auſſi, dict Scaliger en ſon exercice 327. Mais quand il ne s'y trouue pas à propos vn cadauer ou corps mort, alors le Diable ſe deſguiſe en homme, comme ſi quelqu'vn deſiroit voir l'image ou ſimulachre d'Alexandre ou d'Ariſtote, à l'inſtant il ſe preſente & met deuant les yeux.

Oculinomãie, Maiollus au 2. tom. des iours can. au ch. des ſorcellerie liu. 3. C'eſt vne diuination par laquelle le latiõ ſe trouue auoir l'œil creué, la façon en eſt horrible.

L'Oculinomantie demonſtre & deſtourne le larron au moyen d'vn œil mis hors de ſa place. Ce qui ſe faict en ceſte maniere, ils liſent premierement les ſept Pſeaumes Penitentiels auec les Letanies, apres ſuit la terrible oraiſon à Dieu le Pere & à Ieſus-Chriſt ſon fils, &c. puis l'exorciſme contre le larron, par apres ils font des figures circulaires auec des noms barbares & incogneus: & au milieu l'on peint vn œil, & puis on a vn clou triangulaire d'airain conſacté auec certaines conditions, fiché ou pouſſé auec vn marteau de Cyprez: & puis on dit: *Iuſtus és Domine, &c.* & alors le larron (diſent-ils) ſe deſcouure. Mais afin que chacun voye la vanité de ces Diuinations, & combien elles ſont deſagreables à Dieu: on dit qu'à Roſtoch, quelqu'vn ayant mis ſon argent en certain lieu ſecret, & ne pouuant le trouuer luy meſme ſi toſt qu'il euſt deſiré, ne ſe reſouuenant où il l'auoit caché, pria le Sorcier ou le maiſtre de ceſte inuention, de faire en ſorte que l'œil fuſt eſcraſé au larron: & par ce moyen le maiſtre meſme de l'argent par le miniſtere du Diable ſe trouua auoir perdu l'œil. Et en vne autre ville, vn pere de famille ayant perdu

Le diable ſe reiette ſouuent contre les curieux rechercheurs de larrecin, & s'en prend volontiers à eux-meſmes.

Celuy qui cuide recouurer quelque choſe perduë par le moyen de ſathan, tõbe bien ſouuent en vne plus grande perte.

vn petit cueiller d'argent, s'eſtant addreſſé au meſme Sorcier pour faire perdre l'œil au larron, il ſe trouua que ſon propre fils perdit l'œil, ayant ietté ce cueiller & ſetré ſans y penſer en quelque coing de coffre dans la maiſon, qui monſtre clairement que celuy qui pẽſe recouurer ou euiter quelque perte par le moyen de Sathan, ce n'eſt iamais qu'auec vne plus grande perte.

Oinomãtie, ou Oenomãtie, diuination par l'eau & le vin.

Oinomantie, ou Oenomantie & Hydromantie, c'eſt à dire Diuination par l'eau & le vin, pour leſquelles on conſideroit la couleur de l'eau, & le gouſt, le mouuement, le bruit au gaſouïllis, & le changement ſoudain de l'eau beniſte qui ſeruoit à lauer & cuire les victimes. Et du vin, ſes liqueurs eſpanduës au ſacrifice ou libation des Dieux, ainſi que le teſmoigne Virgile quand il dit de Dido:

*Sur le poinct que ſes dons deuote elle adreſſoit,*
*Es Autels bruſle encens, troublée elle aperçoit,*
*Choſe horrible à conter, noircir la ſacrée onde,*
*Et verſez ſe changer les vins en ſang immonde*
*A nul ſa viſion iamais ne reuela*
*Non pas meſme à ſa ſœur.*

Omantie, Zara l'appelle Oomãtie, diuination par les œufs.

Omantie ou Diuination par les œufs laquelle ſe prenoit des ſignes qui paroiſſoient en iceux: & dit Suidas qu'Orphée s'en eſt iadis ſeruy. Leon en remarque quelque choſe au liu. 3. de ſon hiſtoire ch. 13. & ſemblent s'y deuoir raporter les preſtiges d'vn grand impoſteur de ce temps, lequel iettoit vn billet de papier dedans le feu, puis le monſtroit ſain & entier en toutes ſortes d'œufs, qu'on aportoit deuant luy.

Omphalomantie, diuination par le nombril.

Omphalomantie c'eſt à dire Diuination par le nombril, propre aux ſeules Sages-femmes, leſquelles par les nœuds adhærans au nombril & ſecondines de l'enfant, coniecturent combien la mere en aura d'autres par apres.

Oneiropolie, diuination par les ſonges.

Oneiropolie ou Oniromantie, c'eſt vne Diuination ou Coniectation par les ſonges, que les Grecs ont baptiſé de ce nom, de laquelle ſe void vn petit liure mis en lumiere par Iunius Horanus entre ſes Animaduerſions. Tous les eſcrits des autres vieux interpretes de ſonges ſont peris ſans grande perte, excepté ceux du reſueur Artemidore, lequel ſeul a comprins en cinq liures tout ce que nous en auoient laiſſé tous les autres. De la memoire de nos Peres vn certain Iunian Magus, faiſoit tres-vainement profeſſion de cet art en Italie.

Onymantie

Onymantie, Onychomãtie, Onuchomantie.

Onymantie ou Onychomãtie, ou Onuchomantie, ou Onixomantie, c'eſt vne Diuination qui enſeigne les enfans vierges & non pollus, d'oindre leur ongle d'huyle & de ſuye, & apres l'auoir tournée à l'oppoſite du Soleil, & marmotté quelques mots, ils eſtimẽt voir ce qu'ils deſirẽt. Et à ce propos on lit d'vn Queueno Magicien, ſoldat Eſpagnol, qu'apres s'eſtre oingt l'ongle & auoir faict ſes cõiurations magiques, il fit voir à beaucoup de ſes amis de la ville de Brucelles cõme dedans vn miroir, l'armée du Duc de Medina, qui partoit du port de Corunne pour aller en Flandres, & eſtans en haute mer combatuë des vents & de la tempeſte.

Valderama liu. 3. ch. 5. de l'hiſt. gener. du monde.

Onomantie, Onomatomantie.

Onomantie, ou Onomatomantie, c'eſt vne eſpece de ſort, de laquelle ils tiroient vne Diuination du nom de celuy qui conſultoit, en diſpoſant les lettres de ſon nom, de ſorte qu'elles denotent quelque choſe d'heureux ou d'infortuné, ce qui fut inuenté (dit-on) par Pythagoras, & quelques vns penſent que par ce ſort Apollonius reſuſcita iadis à Rome vne fille laquelle eſtoit decedée le propre iour de ſes nopces.

Maiolus au 11. des diuinations, l'appelle Onomomãtie.

Boiſſard Onomatomantie, & dit qu'elle approche de l'Arithmomantie.

Peucer liu. 9. c. 8 les ioint auſſi toutes deux.

Il y auoit vne autre ſorte d'Onomantie parmy les Gentils, lors que de la ſignification d'vn nom meſme, ils tiroiẽt quelque encontre ou accident & deuinoiẽt quelque choſe future. Ainſi que firẽt les Grecs au nom d'Aſtianax qui ſignifie Roy de la ville, & l'Empereur Auguſte au nom de Nicon qui ſignifie vainqueur, & de cette ſuperſtitiõ ne ſont pas gueres eſloignez ceux leſquels eſtiment que les fortunes & les accidens qui aduiennent aux hommes, dependent des noms ainſi impoſez par le vouloir de parens, & coniecturent de là ce qui leur doit aduenir.

Seconde ſorte d'Onomantie.

S'il y a quelque fatalité, ou bon ou mauuais tencõte dependãt des noms qui nous ſont impoſez par nos parains au bapteſme.

Ceux-là ſont purs & nets de ceſte taſche, lequels par vne ſoigneuſe diligence s'efforcẽt d'accorder certains noms prophetiquement impoſez par des Anges ou ſainct̃s perſonnages, auec les fonctions, vertus & vies de ceux auſquels ils ont eſté premierement impoſez, & les conforment à la ſignification d'iceux tant qu'ils peuuent: ce qu'ont fait autresfois les Peres Orthodoxes, d'Abel, Enoch, Noé, & autres qui ſe liſent dans Iſidore. Maiolus en ſon traicté des Diuinations, raporte icy les Anagrãmes, & en met pluſieurs tant des Roys & Empereurs anciens, que des Roys d'Iſraël: mais il y en a qui ſont grandement inſipides & faicts auec de tres grandes licences, cõme celuy de Henricus ou ſon Philoſophe trouue. *Hinc vir eſt, à Carolus Magnus, cumulans agros, & a Carolus Quintus, qui*

Il y en a qui ont ingenieuſement trouué és noms la conuenance des vertus qui eſtoient recognuës en ceux qui portoient les noms.

Maiolus taporte icy les anagrammes & en met pluſieurs fort inſipides.

*Clarus Ratus*, il a raiſon de dire que les François rencontrent plus heureuſement que cela.

L'onomãtie ioint les nõs auec les nõbres.

Boiſſard de *diuinat. ch. 5.*

D'autres ont creu que l'Onomantie qu'ils ont apellé Onomatomantie, & l'Arithmomantie conſideroient les noms & les nombres, meſlant ces deux choſes enſemble. Accommodant & raportant certains nombres à certains Aſtres, d'où ils tiroient quelques predictions : comme ils attribuoient l'vnité au Lyon, le binaire à Aquarius ou au Vers'eau, &c. Et la meſme vnité au Soleil, & le deux à la Lune, &c. Cela eſtoit tiré des Pythagoriens, leſquels diſoient qu'il y auoit és noms & és nombres certaine Vertu Diuine : Comme le nom de Dieu eſt vn nombre infiny inſcrutable & inenarrable, compoſé du ſainct Quaternaire, duquel le principe eſt 1.2.3.4. qui font 10. lequel dix multiplié par quaternaires, 10. 20. 30. 40. font 100. lequel 100. multiplié : en meſme façon par quaternaires, 100. 200. 300. 400. font mille.

13 Que le nõ de Dieu porte & cõtient en ſoy vn nõbre infiny.

Ces 1000. 2000. 3000. 4000. font 20000. Et ces 10000. 20000. 30000. 40000. font vn million. De meſme ce quaternaire infiniment multiplié: ce que l'entendemẽt de l'homme ne peut comprendre ny iuger, contient le nom ineffable du grand Dieu.

En la Diuination des noms c'eſt toute autre choſe, comme ſi on veut ſçauoir ſi quelque mariage ſe fera, ou du nombre d'enfans, & s'ils ſeront maſles ou femelles, ils conioignent & aſſemblent les noms du maſle & de la femelle, & ſeparent les voyelles d'auec les conſonantes numerales. Et tirent de là leur preſage : Ce qui ſe faict auſſi és Anagrammes, ſur quoy ces ingenieux deuins & Anagrammatiſeurs, qui penſent tirer quelque choſe de tres important & ſerieux de leur tranſmutation & inuerſion de lettres & de ſyllabes, ſe trauaillent & ſe tourmentent ſi fort, qu'aprez auoir tiſſu & compoſé comme ils penſent quelque nom, ou quelque mot important & myſterieux : *Ex mera vanitate nihil niſi mendacium extricant.*

Ornithomãtie, diuination qui ſe tire des oiſeaux.

Origene li. 4. Iean Leon l. 8 de la deſcrip. d'Affri.

Ornithomantie eſtoit vne diuination Magicienne & Sorciere, qui ſe tiroit des oyſeaux. Et pour cet effect on nourrit certains Oiſillons en vne cage faicte en façon de buffet: celuy qui veut s'enquerir de quelque choſe s'approche d'eux, & leur preſente vne piece d'argent, laquelle vn de ces petits oyſeaux emporte de ſon bec dedans la cage : cela faict il re-

uient & luy raporte reſponce eſcrite en vn billet de papier. C'eſt pourquoy ie ne m'eſtonne pas, puis que leurs oiſeaux leur amaſſent tant d'argent, de ce qu'au Royaume de Narſinge aux Indes, ils baillent à boire de l'eau ſucrée aux oyſeaux: & ſi en Chambaye on a dreſſé vn hoſpital pour faire guerir les oyſeaux malades.

Au liure des Empires & Eſtats, au tt. des Indes.

En Cambaye on a dreſſé vn hoſpital pour les oiſeaux malades.

Oueomantie ou Orneomantie, eſt vne Diuination qui ſe tire du chant des oyſeaux, du vol & de leur mouuement, quand le manger leur tomboit en certaine façon de la bouche ou du bec ſur le ſol, ou en mangeant voracement.

Oueomantie, Valderama liu. 3. c. 6. de l'hiſt. gen. du monde.

Palomantie eſt vne eſpece de Diuination par ſort. Elle tiroit ſon nom de diuerſes matieres, dont on ſe ſeruoit en icelle, & ſe faiſoit auec des vergetes & petits baſtons. Tacite l'attribuë aux vieux Germains. Il y en a vne encore auiourd'huy preſque ſemblable en la Chine, qui ſe faict auec deux bois égaux deſcrite tout au long par Gonzale de Mendozze, au liure 2. de ſon Hiſtoire de la Chine ch. 4. Et vne autre entre les Philippinenſes, ou Luſanes peuples d'Indie rapportee par Martin Ignace en ſes voyages ch. 8. Il s'en trouue auſſi quelques-vnes en l'Eſcriture ſaincte, leſquelles on peut icy raporter, comme celle des ſagetes, dont il eſt parlé dans Ezechiel. Vne autre des Vierges, dont Ozée faict mention. Et ſelon quelques-vns, Moyſe meſme au Deuter. ch. 8. v. 11.

Palomantie, diuination par ſort perſonne que ſe ſçache ne la clairement expliquee.

Tacite de *Morib. Ger.*

*Ezech. ch. 21. v. 21, c. 4. v. 12.*

*Deut. c. 3. v. xi.*

Parthenomantie, nous en auons parlé au Iugement ou Diuination de la Virginité, l'vne ſe faict auec vn petit cordon, dont il ſemble que Catulle ait voulu parler deſcriuant les Nopces de Thetis & Peleus.

Parthenomantie, il y en a de deux ſortes.

La premiere.

*La nourrice tournant à la pointe du iour*
*Ne peut de ſon filet enuironner le tour*
*Du col comme deuant.*

L'autre eſt vſitee parmy les Anglois, au rapport de *Guillelmus Pariſienſis*, en ſa derniere partie de l'vniuers ch. 22. leſquels ayant mis en poudre vne Agathe, la donnent à boire à celuy ou celle de qui ils veulent explorer la Virginité, & s'ils ne ſont Vierges, ils ſont contrainctz de la vomir auſſitoſt. Cette pierre trahiſſant ainſi les perſonnes immondes.

La ſeconde.

Pegomantie, ou Pagomantie s'exerçoit par la couleur des eaux, & par les Images qui paroiſſoient en icelle. A quoy iadis eſtoient deſtinées certaines fontaines particulieres, qui ont donné le nom à la Pagomantie, qui ſignifie Diuination par les

Pegomantie, diuination par la couleur des eaux.

fontaines. Telles ſont les coupes des Palices en Sicile, teſ-
Macrob. l 5. Satur. c.19. moing Macrobe. Telle la Ciſterne du temple Aphacene en
Zozime en la vie d'Aurelian. Ægypte. A quoy ſe peut auſſi rapporter la ſuperſtitiõ des anciens Celtes ou Germains, leſquels plongeoient leurs enfans nouueaux nez dans la riuiere du Rhin, auec ceſte croyance que s'ils eſtoient adulterins ils ſe noyoient, & s'ils eſtoient legitimes ils nageoient au deſſus ſans aucun peril.

Petchimantie. Petchimantie eſt vne Diuination, laquelle tout de meſme que la Palomantie ſe faiſoit auec des vergettes & petits baſtons; de meſme celle-cy ſe faiſoit auec des baſſinets, des dez, de petits oſſelets, & de petites balles & tablettes depeintes.

Pettimantie. Pettimantie ou Pettomantie eſt vne ſorte de ſort illicite qui prenoit ſon nom comme d'autres de diuerſes matieres dont on ſe ſeruoit pour l'exploiter & mettre en vſage, & s'exerçoit auec certains petits baſtons, pillules, oſſelets ou tabletes eſcrites, iettés en haut ou bien dans vne cruche.

Pharmatie. Pharmatie eſt pratiquée par les Magiciens & Sorciers, leſquels vſent de ceſte Diuination & deuinent par le ſeul com-
*Leo in deſcr. Affri.* merce qu'ils ont auec les Demons, & n'y employent autre choſe que des charmes & enchantemens, comme font certaines femmes à Fes en Affrique, & quelques Ægyptiennes ou Bohemiennes qui courent auiourd'huy toute l'Europe, & des femmes Turques en la place publique de Conſtantinople.

Phyſiognomie. Phyſiognomie eſt vne prenotion ou Diuination, par laquelle le Phyſiognomiſte penſe ſçauoir iuger du temperament du corps, de la ſanté, des mœurs, de l'eſprit & des affections & paſſions de l'ame, par la couleur, habitude & proportion du poil & des membres du corps.

Pyroſcopie. Pyroſcopie ou Pyromantie eſt vne eſpece d'Aruſpicine ou Ariolation. Ils deuinoient par l'inſpection ou conſideration des flammes, ou par les feux des ſacrifices, en celle-cy quelquesfois on eſpandoit de la poix broyée dedans le feu. Quelquefois on allumoit des flambeaux ou torches frotées de poix, & les marquoit-on de certains characteres, & ſi la flamme venoit à ſe reſſerrer & s'aſſembler en vn, c'eſtoit bon ſigne: Si elle apparoiſſoit diuiſée, mauuais: ſi elle montoit en haut en forme de trois pointes, ils en preſageoient vn proſpere & glorieux euenement. Si elle s'eſparpilloit di-

uerſement ils inferoient la mort au malade, & la maladie au ſain : ſi elle petilloit, quelque infortune: & ſi elle eſtoit ſubitement eſteincte, vn grand peril. Aucunesfois ils iettoient l'hoſtie dedans les feux, & conſideroient ſeulement la flamme du feu de la victime, ſçauoir eſt ſi elle ſe preſſoit en poincte & façon de Pyramide: ce qui eſtoit marque d'infortune. Ils conſideroient auſſi la couleur du feu, la ſplendeur, l'eſleuation, le bruict d'iceluy, s'il enuironnoit incontinent la victime, ou s'il s'eſteignoit, & ſemblables.

Auiourd'huy ceux de Lithuaine la pratiquent, leſquels oppoſans leurs malades au feu ſi l'ombre vient à tomber & paroiſtre deuant le corps d'iceux, en reçoiuent vn certain eſpoir qu'ils recouureront la ſanté. Mais ſi elle apparoiſt derriere, ils s'eſcrient & tiennent leſdits malades pour deſeſperez, & les abandonnent entierement.

Cette diuination ſe pratique parmy les Lythuaniens.

Les Allemands ne ſont non plus exempts de ceſte reſuerie ou impieté, leſquels allumans les buchers & monceaux de bois que pieuſement ils font bruſler en l'honneur de S. Iean: & changeans l'ancienne Idolatrie des Ægyptiens & Caldeans en vne ſacrée couſtume, offencẽt & pechent lourdement, lors qu'ils viennent à prendre garde à leur petillement, à la fumée, à la façon de la flamme & ſemblables. Item parce qu'ils penſent eſtre obligez de tourner à l'entour ou ſauter par deſſus iuſques à tant ou tant de fois : car ce ſont là des reliques de la vieille luſtration des Gentils & Payens, par le feu, que les SS. Peres ont refutées par les teſmoignages fidelles de l'Eſcriture ſaincte.

Ceux qui parlent de ceſte ſorte de diuination, l'appliquent à nos feux de la veille S. Iean.

Ce que pourtant ie n'oſerois improuuer, quelque choſe qu'en die Del-Rio, veu que de toute ma ſouuenance i'ay veu ceſte couſtume par toute la Frãce, où il y a d'auſſi bons Chreſtiens qu'en Flandres, & meſme à Bordeaux la veille de la S. Iean, Monſieur le Cardinal de Sourdis, (& auant luy ſes deuanciers) va tous les ans auec les Chanoines & la muſique allumer le feu, & à poinct nommé faire les neuf tours auec deuotion & ceremonie, & apres cela faire ſauter & reſſauter de grands faiſſeaux d'herbes & de croix leſquelles on attache apres aux portes de l'ẽtrée & chambres des maiſons, & prendre encore & emporter chez ſoy, quelque tiſon allumé.

Del-Rio ſemble n'approuuer les ceremonies de la veille de la S Iean, & ſur tout les neufs tours.

La Rabdomantie eſtoit vne Diuination par verges ou petits baſtons, laquelle eſtoit de pluſieurs ſortes, & s'eſten-

Rabdomantie.

doit a plus d'vn chef: car il y en auoit vn qui contenoit vne inuocation explicite, ſçauoir eſt celle qui par la prononciation de certains mots, faiſoit qu'vne verge droite venoit volontairement ſe plier en rond, & ioignoit ſes deux extremitez en façon de corde.

Il y en auoit encore vne autre qui appartenoit au ſort, par laquelle ils mettoient à l'auanture donnant certaines verges auquel eſcherroit le Royaume ou choſe ſemblable. Ainſi la prerogatiue du ſacerdoce aduint-elle à Aaron par le moyen de la verge qui florit.

Vne autre encore ſe referoit à ceſte Diuination comme celle des Perſes & des Scythes, & celle des Germains auſſi deſcrite par tacite au liure de leurs mœurs.

Finalement il y en auoit vne qui dependoit quelques fois de tous ces trois, de laquelle Crantſius fait mention au liu. 4. de ſa Metropol. ch. 19. & 29. la tirant des Annales d'Henry IIII. Empereur. Surquoy il faut voir Cælius Rhodiginus au liu. 7. de ſes Antiques Leçons ch. 29.

Ragalomantie. La Ragalomantie ſe faiſoit auec des baſſinets, des dez, des oſſelets, de petites balles & tabletes peintes, mais d'en ſçauoir la façon & comment cela ſe faiſoit, nul autheur que ie ſçache ne l'explique plus auant.

Saliation ou augure palpitique. Saliation, eſtoit vne diuination par le remuëment ou treſſaillement des yeux, qu'on appelloit Saliation ou Augure Palmique ou Palpitique.

Sideromantie. La Sideromantie ſe faiſoit auec vn fer ardant, ſur lequel on iettoit des pailles en nombre impair, & pendant qu'elles bruſloient, on faiſoit iugement du mouuement de pailles, du tournoyement ou inflexion d'icelles, des figures ignés, de la ſcintillation des flammes, & du vol & train de la fumé.

Boiſſard de Magia. Il y auoit bien vn autre eſpece de Sideromantie, qui eſtoit vne Diuination tirée par le moyen de la pierre Siderite, laquelle eſt ou l'Aimant qui attire le fer, par ce que Sideris ſignifie *ferrum*, ou bien c'eſt vne eſpece de Diamant, lequel eſt ſi mol au contraire de l'autre qu'il ſe briſe fort aiſément, & ne peut meſme reſiſter au vray Diamant. Or ceſte Diuination ſe faiſoit la nuict à la lueur de la lampe, & celuy qui manioit ceſte pierre, il falloit qu'il fuſt ſoigneuſement purifié, & exẽpt de tout immondice, le viſage voilé, & apres auoir faict pluſieurs prieres pendant pluſieurs & diuers mouuemens, &

ayant diſpoſé par ordre certains caracteres, il ſentoit la pierre ſe mouuoir d'elle meſme & rendre ſa reſponce auec vne voix greſle & vn doux murmure.

Sternomantie c'eſtoit vne Diuination Diabolique qui ſe faiſoit lors que le Demon ou mauuais eſprit renfermé dans la poictrine ou ventre de quelqu'vn, meſme de quelque Python, on entendoit vne voix non ſortant de la bouche ou des leures des poſſedez, ains par la bouche propre des Demons, & d'vne voix diſtincte, ils prediſoient les choſes à venir. Sternomantie, diuination diabolique.

La Spondanomantie eſt vne eſpece d'Ariolation ou Haruſpicine, c'eſtoit vne Diuination par les cendres des Sacrifices. Ce qui ſemble iadis auoit eſté en vſage à l'Autel d'Apollon Iſmenien, qui a parauẽture donné occaſion à Sophocles de nõmer la cendre diuine ou prophete, il y reſte encore auiourd'huy quelques marques & veſtiges de ceſte ſuperſtiſtion, lors que la choſe qu'on veut deuiner eſt eſcrite du doigt ou grauée d'vn petit baſton deſſus la cendre, & la cendre expoſée puis apres à l'air pur ou au vent, on vient à conſiderer les lettres qui paroiſſent ſur icelle. Spondanomantie, diuination par les cendres des ſacrifices. Sophocles in Oedip. Tyr.

Item quand on commande à quelqu'vn qu'il ſonge trois perſonnes, auec chaſcune deſquelles il deſire ou eſpere ſe marier: on tire trois lignes ou ſeillons ſur la cendre, & luy dit-on qu'il choiſiſſe vn ſeillon pour chaſque perſonne, & puis on luy faict tourner le dos, afin qu'il ne voie les ſeillons: cependant vn autre les monſtre auec vne tenaille, iuſqu'à ce que celuy pour qui ſe faict la Diuination ait choiſi l'vn iuſqu'à trois fois, & en fin celle que ce ſeillon deſignoit, luy eſt aſſeurée pour eſpouſe.

La Stoichemantie ou Stoicheiomantie eſtoit vne Diuination qui ſe faiſoit anciennement à l'ouuerture du liure ou d'Homere ou de Virgile: & prenant garde au premier vers qui ſe preſentoit à la veuë, ce qu'ils appelloient ſors Virgilians ou prænestins. Ainſi coniectura Socrates le iour de ſa mort. Ainſi Claude Adrian, Vrayan, Alexandre, Macrin, Gordian le ieune & quelques autres Empereurs le temps de leur regne, & de leur vie: & dit-on particulierement que l'Empereur Adrian n'eſtãt encore que ſimple Capitaine pour s'aſſeurer de l'affection que luy portoit l'Empereur Trajan, ayant ouuert Virgile rencontra ces vers leſquels Adrian print pour prognoſtic de ſon futur Empire. Stoichemantie, c'eſt ce qu'on appelle ſort *Virgilian* ou *Praneſtin*. Suetone, Spartian, Lampride. L'Empereur Trajan eſſaiant ce ſort le monſtra ces vers de Virgile. *Virgi. lib. 6.*

*Quis procul ille autem ramis insignis Oliuæ*
*Sacra ferens? nosco crines, incanaque menta*
*Regis Romani, primus qui legibus vrbem*
*Fundauit: curibus paruis & paupere terra*
*Missus in imperium magnum cui deinde subibit*
*Otia qui rumpet patriæ, residesue mouebit*
*Tellus in arma viros, & iam desueta triumphis*
*Agmina.*

Et Claude Aubin celuy qui vsurpa l'Empire és Gaules, se douta du malheur qui luy deuoit aduenir, estant tombé sur ces vers.

*Ie voy iadis forcené dresser cent mille alarmes,*
*Aussi quelle raison trouue-l'on dans les armes.*

14 Pourquoy on a plustost appellé ces sorts du nom de Virgile que de celuy d'Homere,

Mais pourquoy a on plustost appellé ce sort du nom de Virgile que de celuy d'Homere, qui estoit plus ancien que luy? Aucuns ont pensé que c'estoit parce qu'estant versé en la Philosophie naturelle, il fut de son temps tenu pour grand Necromantien. Et de faict ils disent qu'à la porte de la ville de Naples qui tire vers la campagne, il fit vne mousche d'airain, qui chassa toutes les mouches de la ville, & fit faire vne boucherie dans laquelle la chair ne sentoit ny ne se corrompoit iamais. *Narrat enim Alexander Nequam in libro de naturis rerum, quod nacellum Neapolitanum, carnes illæsas à corruptione diu seruare non poterat, sed hanc incommoditatem prudentia Virgilij excepit, recludentis carnem, nescio qua vi herbarum conditam, quæ quingentis annis elapsis recentissima, & optimi saporis suauitate commendabilis reperta est.*

15 Traits notables de Virgile, par lesquels il semble qu'il fut magicien.

Comment Virgile deliura la ville de Naples d'vne effrenee quãtité de sangsuës.

Et vne autre fois la ville de Naples estant blessée d'vne contagieuse & infinie quantité de sangsuës, elle en fut deliurée dés aussi tost qu'il eut fait ietter vne sangsuë d'or dãs vn puits, laquelle apres longues années en estant tirée par mesgarde lors qu'on nettoyoit le puits: vn nõbre si effrené de sangsuës se ietta ou s'engendra dans les eaux de la ville de Naples, que ce fleau ou contagion ne peut iamais s'appaiser, qu'on n'eut remis la sangsuë d'or de Virgile au mesme puits, dans lequel il l'auoit faite ietter longues années auparauant.

*Alexãder Nequam in lib. de Naturis rerum.*

Comme aussi ce mesme autheur raconte, que Virgile auoit entouré sa demeure & son iardin d'vn aër immobile qui luy seruoit comme d'vn mur, & y bastit vn pont d'airain par le moyen duquel il alloit par tout où il vouloit.

Il fit

Il fit vn clocher auec vn ſi merueilleux artifice, que la tour qui eſtoit de pierre, ſe mouuoit en meſme façon que la cloche, & auoient tous les deux meſme branſle & meſme mouuement. Il ne pleuuoit point dans ſon iardin, & dit on des choſes merueilleuſes & incroyables de ſes baings.

Clocher merueilleux de l'inuention de Virgile.

Il y auoit vn certain temple, dans lequel ſe faiſoit la conſecration de toutes les ſtatuës, chacune deſquelles indiquoit la nation ou contrée, en laquelle chacune de ces Idoles eſtoit adorée ayant au col vne cloche, auec des Preſtres veillans nuict & iour qui les gardoient: or des auſſitoſt que quelque nation vouloit ſe reuolter & prendre les armes contre l'Empire Romain, ſoudain la ſtatuë qui portoit la marque & eſtoit adorée par cette nation, s'eſmouuoit, la cloche qu'elle auoit au col ſonnoit, & la meſme ſtatuë monſtroit au doigt ceſte nation rebelle, ſi qu'on pouuoit voir ſon nom par eſcrit, lequel le Preſtre qui auoit accouſtumé d'eſtre gardien de ceſte ſtatuë portoit aux Princes & Magiſtrats Romains, & tout auſſi toſt on dreſſoit vne armée pour courre ſus à ceſte nation.

Statuës merueilleuſes.

Les Iuifs auoient auſſi accouſtumé preſqu'en toutes leurs entrepriſes, d'employer les liures ſacrez à ce meſme effect, comme Ioſeph Eſtienne nous l'apprend entre les Talmudiſtes, ſur le 1. liure des Macchabées ch. 3. nu. 48.

Les Iuifs auoient accouſtumé de pratiquer ce ſort par l'ouuerture des liures ſacrez.

Ceux de la Chine vſent encore d'vn autre ſort, en iettant pluſieurs buchetes dans vn vaſe, eſquelles y a vne lettre eſcrite, & apres auoir bien remué ces buchettes, vn enfant met la main dans le vaſe & en tire vne: & en voyant quelle lettre il y a, ils cherchent en vn certain liure le fueillet qui commence par ceſte lettre, & interpretet ce qu'ils trouuent en ce fueillet pour la choſe qui les a conuiez à faire le ſort.

Comment ceux de la Chine ſe ſeruent de ce ſort.

Et afin qu'on ne ſe trompe point en tous ſes noms de Diuination, le crime de ſortilege témoigne aſſez de ſoy, qu'il a engendré cet autre, doſorciers ou ſorcieres: Mais il ſe peut auſſi referer à ceux, qui *ſortes legunt*. Ce qui ſe tire d'vn traict qui eſt dans les Commentaires de Ceſar, où il dict, qu'ayant prins quelques priſonniers de l'armée d'Ariouiſtus, il leur demanda pourquoy il n'eſtoit venu tout d'vn train à la bataille que Ceſar luy auoit preſentée: ils dirent que c'eſtoit à cauſe d'vne couſtume obſeruée par les Allemands, que leurs femmes par ne ſçay quels ſortileges & deuinemens, declarent s'il eſt à propos de combatre ou non, & qu'elles, toutes d'vn ac-

Le ſortilege ſe doibt & ſe peut iuſtement rapporter à ceux qui *ſortes legunt*.

cord affermoient ne leur eſtre poſſible d'obtenir la victoire s'ils venoient à la meſlée deuant la nouuelle Lune. Or ce ſort, ſortilege ou Diuination ne ſignifie en ce lieu là malefice, ains vne eſpece d'Hydromantie ou Diuination par les eaux, comme Plutarque l'explique en la vie de Ceſar, diſant ainſi. Ce qui plus rebouchoit la pointe de leurs courages, eſtoient des femmes deuinereſſes, leſquelles faiſoient profeſſion de cognoiſtre & predire les choſes aduenir en cõſiderant les cours des riuieres, les tournoyemens des ondes & leurs friſures auec le bruit que font les eaux en leur deſcente. Toutes leſquelles choſes bien conſiderées, elles leur deffendoiẽt nommément de venir à la bataille iuſques à la nouuelle Lune, dequoy ny Ceſar ny Plutarque ne rendent aucune raiſon. Mais ie croy que c'eſt parce qu'en ceſte Diuination qui ſe faict par le cours des riuieres, le cours en eſt plus fort & plus rapide, & donne plus de cognoiſſance & de moyen de Deuiner en nouuelle Lune, qu'en nul autre poinct qu'elle puiſſe eſtre. Apres tout quoy qu'on ait veu pluſieurs ſorts par le moyen deſquels on a predict & trouué l'euenement certain de pluſieurs choſes, auec admiration de tous ceux qui en auoient faict l'eſſay, bien qu'il n'y euſt nul charme ny enchantement, ny parolles quelconques de Magie qui y fuſſent meſlées: qui faict que pluſieurs perſonnes notables, pieux & ſçauans ne laiſſent de les pratiquer & mettre en vſage. Toutesfois puis que *Omnis ſors à Deo petenda eſt*, le meilleur eſt à mon aduis de quitter tous les ſorts d'Homere & de Virgile puis qu'ils ſont prohibez par les Saincts Peres.

Les ſorts d'Homere & de Virgile ſont prohibez.

Sort des Apoſtres. A ceſte vanité des ſorts Virgilians ſucceda depuis parmy les Chreſtiẽs l'ouuerture du vieil ou nouueau teſtament, que par vn inſigne blaſpheme ils appellent ſorts des Apoſtres ou des Saincts. De ceſte ſorte de ſort vſa l'Empereur Heraclius dans Cedrene; Romain Diogene dans Cuſpinian, Andronic le vieil dans Gregoras liu. 8.

Sort des Apoſtres.

Exemples de certains ſorts pratiquez par nos Rois, tirez des eſcrits ſacrez.

Gregoire de Tours liu. 5. chap. 14. nous en fournit deux exemples, l'vn de Cran fils de Lothaire premier, lequel s'eſtant reuolté cõtre ſon pere, pria Tetrique Eueſque de Chaalons, de luy vouloir dire l'euenement de ſon mauuais deſſein. L'Eueſque pour luy complaire, voulant contenter ſa curioſité, mit trois liures ſur l'Autel. Les Prophetes, S. Paul, & les Euangiles, & apres auoir mis tout ſon Clergé en deuotion,

& faict prieres ſolemnelles à Dieu, à ce qu'il pleuſt à ſa Majeſté luy reueler ce qui deuoit aduenir à ce Prince mal conſeillé: il ouurit premierement le liure des Prophetes, où il trouua. *Dabo tibi regem in furore meo & auferam in indignatione mea.* *Oſee 13.*

Puis l'Apoſtre S. Paul. *De temporibus autem & momentis (fratres) non indigetis vt ſcribamus vobis. Ipſi enim diligenter ſcitis quia dies domini ſicut fur in nocte ita veniet. Cum enim dixerint pax & ſecuritas, tunc repentinus eis ſuperueniet interitus.* *1. Theſſal. 5.*

Puis de l'Euangile. *Qui autem audit & non facit, ſimilis eſt homini ædificanti domum ſuam ſuper terram ſine fundamento, in quam illiſus eſt fluuius, & continuò cecidit, & facta eſt ruina domus illius magna.* *Luce 6 in fine.*

L'autre exemple eſt de Meroüée fils de Chilperic, qui vouloit oſter la couronne à ſon pere, duquel voulant euader la fureur, & ſçauoir qu'elle y ſſuë auroient ſes affaires, s'eſtant pour cet effect mis en franchiſe dedans l'Egliſe S. Martin de Tours: mit ſur la chaſſe de S. Martin le Pſautier, les liures des Roys, & les Euangiles, & s'eſtant mis en prieres & oraiſons, & ieuſné l'eſpace de trois iours, il ouurit le Pſaultier, où il trouua. *Second exemple de Meroüee & cõmẽt, & pourquoy il vſa de ce ſort.*

*Veruntamen propter dolos poſuiſti eis, deieciſti eos dum alleuarentur.* *Pſal. 72.*

*Quomodo facti ſunt in deſolationem? ſubitò defecerunt perierunt propter iniquitatem ſuam.*

Puis le liure des Roys, où il trouua. *Et reſpondebunt quia dereliquerunt dominum Deum ſuum, qui eduxit patres eorum de terrâ Ægipti: & ſecuti ſunt Deos alienos, & adorauerunt eos, & coluerunt eos. Idcirco induxit dominus ſuper eos, omne malum hoc.* *3 Reg. 9.*

Puis celuy de l'Euangile, où il trouua. *Scitis quia poſt biduum Paſcha fiet, & filius hominis tradetur vt crucifigatur.* *Matth. 26.*

Gregoire de Tours ſemble alleguer vn autre exemple fort aprochant de ceux-cy: quand il dit que Clouis alla à l'Egliſe S. Martin voir s'il gaigneroit la bataille contre les Ariens, ou y enuoya quelques ieunes gens qui entendirent les parolles du Pſal. 17. *Præcinxiſti me Domine virtute ad bellum, ſupplantaſti inſurgentes in me ſubtus me, & inimicos meos dediſti mihi dorſum, & odientes me diſperdiſti & victoria potitus eſt.* *Gregoire de Tours liu. 2. c. 37. dict que le Roy Clouis vſa de ce ſort.*

Or comme tous ces paſſages eſtoient de mauuais augureauſſi moururent miſerablement bien-toſt apres, & Cran

& Meroüée, comme il ſe voit clairement par leur hiſtoire.

Prohibition d'vſer de ces ouuertures par ordõnance expreſſe du Roy Louys le Debonnaire.

Ceſte ſuperſtitieuſe couſtume de deuiner, ayant eſté obſeruée ſoubs toute la lignée de Clouis, fut depuis deffenduë par loy expreſſe de Louys le Debonaire au 4. liu. de ſes Ordonnances art. 46. *Vt nullus in Pſalterio, vel Euangelio, vel aliis rebus ſortiri præſumat, nec diuinationes aliquas obſeruare.* Comme auſſi les Conciles & Decrets de l'Egliſe Catholique l'ont par pluſieurs fois condamnée.

Pourquoy & comment S. Auguſtin en a vié.

A la verité S. Auguſtin, douteux s'il ſe marieroit, à quoy il auoit inclination : où s'il ſe ietteroit à la vie Eccleſiaſtique & au Celibat, à quoy ſa mere & Alipius le pouſſoient : il ſe deſroba d'Alipius, & s'eſtant proſterné ſoubs vn arbre fondant en larmes, commença à dire : *Et tu Domine vſquequo ? vſque Domine iraſcetis in finem ? ne memor fueris iniquitatum noſtrarum antiquarum.* Car il ſe ſentoit bruſler de laſciueté, & iettoit des voix lamentables: & tout auſſitoſt il ouyt comme la voix d'vn enfant chantant & reiterant ſouuent ces mots, *Tolle lege, Tolle lege.* N'ayant iamais ouy choſe pareille és jeux des enfans : qui fut cauſe que reprenant les larmes de plus fort, il ſe leua, comme s'il luy fut eſté commandé de la part de Dieu, d'ouurir le liure : Il retourna donc ou eſtoit aſſis Alipius, & trouuant le nouueau teſtament qu'il y auoit laiſſé, quand il eſtoit ſorty de là, il le print & l'ouurit & auec patience il leut le premier chapitre qu'il rencontra, qui fut le 13. aux Romains, & trouua ces beaux mots. *Non in comeſſationibus, & ebrietatibus, non in cubilibus & impudicitiis, non in contentione & emulatione : ſed induite Dominum Ieſum Chriſtum & carnis prouidentiam ne feceritis in concupiſcentiis.* Et tout auſſitoſt auec la fin de ceſte ſentence, quelque certaine lumiere d'aſſeurance, fut infuſe en ſon cœur, de façon que toutes les doutes de ſes tenebres s'eſuanouïrent, puis ayant marqué ce lieu il l'alla monſtrer à Alipius, lequel fut curieux de voir non ſeulement ce que Sainct Auguſtin auoit leu & remonſtré, mais bien encore ce qui ſuiuoit, qui eſtoit ces mots. *Infirmum autem in fide aſſumite*, ce qu'il monſtra à S. Auguſtin, ce qui le confirma encore plus.

S. Auguſtin n'ouuroit le liure pour eſtre certifié de l'aduenir.

Mais il ne faut que perſonne oppoſe ce que diſent Sainct Auguſtin en ſes Confeſſions, & Gregoire de Tours liu. 5. de ſon hiſtoire ch. 47. & autres à ſuitte. Car les Saincts perſonnages ouuroient lors vn liure, non afin d'eſtre certifiez de l'aduenir : Mais afin de trouuer quelque exhortation ou con-

ſolation dans les ſacrez cayers: & de ceſte façon ont couſtume auiourd'huy pluſieurs hommes pieux d'ouurir le liure doré de Thomas à Kempis du meſpris du monde.

Ou Celuy de Ian Abbé de Gerſſen ou Geſſen de l'Ordre de S. Benoiſt, d'vne ancienne famille de Milan: & non de Ian Gerſſon Chãcelier de l'Vniuerſité de Paris, auquel par erreur toute la France l'attribuë. Car cet Abbé Milanois qui a compoſé ce beau liure de l'Imitation de Ieſus-Chriſt, ſi rare qu'on dict que l'autheur l'eſcriuant vn Ange le luy dictoit. Or il a eſté trouué ſi excellent que le P. Louys Gonzales Ieſuitte aux Actes du biẽ-heureux P. Ignace, dit que tous les matins ce bõ Pere en liſoit vn chapitre par l'ordre des chapitres, mais l'apreſdiſnée & autres heures, il en liſoit vn chapitre au ſort & à l'ouuerture, y trouuant touſiours quelque poinct de conſolation, ou quelque matiere accommodée à l'eſtat de ſon ame. Et vn autre P. de la meſme cõpagnie aſſeure, pour monſtrer l'excellence de ce liure: qu'eſtant allé vers le Roy d'Arger pour racheter quelques captifs, l'ayant mené en ſa Bibliotheque, il luy monſtra ce liure traduict en langue Turqueſque, lequel il priſoit plus que tous les autres liures Mahometans. Ce qu'il ne faut trouuer eſtrange, car il auoit eſté autrefois Chreſtien. Ainſi de choiſir quelque beau traict de l'Imitation de Ieſus-Chriſt à l'ouuerture de ce liure, ne peut eſtre reprouué d'homme du monde, apres des exemples ſi choiſis.

*Le liure de Ian Gerſſon.*

On ne pourroit auſſi blaſmer en rien le liure d'vn P. Ieſuiſte, qu'il a intitulé *Veridicus Chriſtianus*, ny le petit liure qui eſt au bout & ſur la fin qu'il a intitulé *Orbita Probitatis*, quoy que ce ſoit vn vray liure de ſort, & qu'en iceluy ſe trouuent par rencontre & ſe verifient pluſieurs traicts de Virgile & d'vne infinité d'autres autheurs profanes: car ce ſont toutes belles ſentences morales & bons enſeignemens, pour en proſperité & aduerſité choſir le bon chemin, & y trouuer quelque cõſolation. L'inuention en eſt ingenieuſe & gentile: il a faict d'vn coſté vn petit rond en peinture, auec les mots en teſte & au deſſus, *Quærite & inuenietis*. dans ce petit rond il y a le nom des quatre Euangeliſtes marquez au deſſus, Saincts Matthieu, de la teſte d'vn Ange, S. Iean de celle dvn Aigle, S. Luc de celle d'vn veau, & S. Marc de celle d'vn Lyon. Au deſſoubs de leur nom, il y a quatre petites loges en forme de feneſtres, par leſquelles la roüe qui eſt dans l'autre coſté & reuers de la

*Si le liure d'vn P. Ieſuite nommé Veridicus Chriſtianus, & cet autre qui eſt à ſuite, Orbita probitatis, où il y a vne roüe de fortune, doibuent eſtre prohibez ou non. L'inuention des ſorts qu'õ tire du liure, Orbita probitatis, eſt treſingenieuſe & Chreſtienne.*

page premiere monſtre vn chiffre lequel indique vne ſentẽce de cent qu'il y en a : & d'vn coſté eſt graué le nombre de la ſentence ou du ſort que celuy qui cherche a rencontré, & de l'autre au bout de la ligne (car chaque ſentence ne contient qu'vne ligne) eſt le nombre du fueillet qui contient l'expoſition & figure, ou taille douce d'icelle, auec deux vers Latins, deux Allemands, & deux François qui l'expliquent, au deſſoubs. Toute ceſte inuention eſt deſignée au deſſoubs de la roüe en peinture par ces mots.

Par ces vers on apprend qu'il faut tourner vne petite roüe qui eſt dans ce liure, *Orbita probitatis.* Puis on choiſit vn nõbre qui paroiſt à vne des quatre petites feneſtres, & delà on va chercher la ſentence marquée de ce nombre, puis l'explication d'icelle.

*Delige quamcumque voles, ex quatuor feneſtellis vnam,*
*Tum, verſo parumper chartaceo orbiculo ſiſte.*
*Vide quem delectat tibi feneſtella ſuppeditet numerum*
*Illum eundem in ſubiecto indiculo require, ac ſententiam legito.*
*Quære tunc in veridico folium, quo te ſententia remittit,*
*Illic & imaginem contemplare, & eius explicationem conſidera.*

Puis ces quatre petites ouuertures comme feneſtres, ſont capables ſeulement de faire voir par chacun vn chiffre de deux nombres à la fois. Or il a plaqué cõtre ce premier fueillet vne roüe qui tourne, qui marque en rond autant de chiffres ou nombres, qu'il a choiſi de ſentences morales de Virgile, Ciceron, Seneque & autres : ſi bien que tournant ceſte roüe à l'entour de ce premier fueillet, par ces quatre ouuertures ou petites feneſtres, il y paroiſt touſiours quatre nombres diuers, cherchant leſquels, il ſe trouue quatre diuerſes ſentences morales tres bonnes & vtiles, qui ſont autant d'inſtructions pour porter vn chacun à quelque poinct de conſolation. De maniere qu'en ceſte façon les vers meſme de Virgile peuuent eſtre vtiles, comme ne viſans nullement à ſçauoir les choſes futures. Et dans ce liure il reprouue le liure appellé de la fortune: & cet autre intitulé, *Ludus fortuitorum etenim.* Et pour fonder ſa roüe ſur l'Eſcriture ſaincte il a prins ces beaux mots d'Ezechiel ch. 1.

*Sortes Virgiliane*, quoy que prohibees, ſont en cette maniere tenuës pour licites.

*Quocunque ibat ſpiritus,*
*Illuc eunte ſpiritu,*
*Et Rotæ pariter eleuabantur,*
*Sequentes eum,*
*Spiritus enim vitæ erat in Rotis.*
*Cum euntibus ibant,*
*Et cum ſtantibus ſtabant,*
*Et cum eleuatis à terra,*

*Pariter eleuabantur & Rotæ*
*Sequentes ea.*
*Quia*
*Spiritus vitæ erat in Rotis.*

A cauſe que touſiours on rencontre en iceluy, dequoy s'affermir & fortifier contre toute ſorte d'afflictions, ce qui certainement n'a nulle tache de ſuperſtition.

Il y a encore vn autre ſort des Apoſtres licite & non deffendu, duquel Cæſarius au liure 8. des miracles ch. 56. parle en ceſte ſorte. C'eſt vne couſtume (dit-il) principalement pratiquée parmy les Dames de noſtre prouince, de ſe choiſir vn Apoſtre particulier par vn tel ſort. Elles font eſcrire les noms des douze Apoſtres en douze chandelles, vn en chacune: & les font tenir par vn Preſtre qui les met toutes enſemble ſur l'Autel, puis venans à s'approcher, en tirent vne, & portent de là en auant plus d'honneur & de reuerence à celuy dont elles y trouuent le nom. *Seconde ſorte de ſort des Apoſtres.*

Il ſe trouue encore en l'hiſtoire du Mexique de François Lopez ch. 21. que Ferdinand Cortez, tirant de ceſte façon au ſort, S. Pierre Prince des Apoſtres, & ſeconde Pierre de l'Egliſe Apoſtolique (car Ieſus eſt la premiere) luy aduint. *Troiſieſme ſorte de ſort des Apoſtres pratiquee par Ferdinand Lopez.*

Il y a vne autre ſorte de ſort, qu'on appelle ſort par quatre Calices, lequel Nicetas ſur la fin de ſes Annales racõte auoir eſté mis en auant par Boniface Comte de Montferrat, Baudouin Comte de Flandres, Henry Comte de S. Pol, & Dandolo Duc de Veniſe, pour la poſſeſſion de l'Empire de Conſtantinople, apres la defaicte d'Alexie Murgliphle; ſçauoir eſt que dans l'Egliſe des Apoſtres ſeroient poſez d'ordre quatre Calices, dans l'vn deſquels ſeroit la ſaincte hoſtie, qu'il y auroit quatre Preſtres choiſis, leſquels au nom de chaſque Prince enleueroient chacun vn, & le mettroient entre ſes mains: & que celuy auquel eſcherroit le Calice qui contenoit le corps & ſang de Ieſus-Chriſt, demeureroit ſeul en poſſeſſion de l'Empire. Mais depuis à bon droict ceſte paction leur deſpleut, & ſe remirent tous à Dandolo, d'eſlire pour Empereur qui bon luy ſembleroit. *Sort par quatre Calices, tiree par quatre grands perſonnages.*

Il y a encore d'autres ſorts qui ſemblent licites, eſtant faits par des gens qui ſçauent, que quoy qu'vne choſe n'ait point d'efficace ou vertu de ſa nature, à ce à quoy ceux qui vſent de ce ſort l'employent ou veulent employer: Neantmoins ils *On remarque quelques ſorts dans l'Eſcriture ſaincte.*

en attendent par icelle quelque cognoiſſance de Dieu, par le moyen de leurs vœux & prieres, comme en l'Eſcriture ſaincte les ſorts du larrecin d'Acham dans Ioſué 7. de la cauſe de la tempeſte dans Ionas 1. & de Ionathas au liu. 1. des Roys ch. 12. ſont excuſez.

Les Princes ont touſiours creu, qu'il y auoit quelque ſort ou fatalité és iours eſquels ils auoient receu quelque notable grace de Dieu.

A quoy ſe peuuent aucunement raporter le ſort ou Fatalité de certains iours, que pluſieurs Princes & grands Roys ont creu leur eſtre heureux, entreprenans pluſtoſt ces iours là quelque deſſein d'importance pluſtoſt qu'en tout autre. Ce qui a eſté ainſi de tout temps, quoy que Dieu n'ait pas touſiours approuué leur choix. Comme le feu Roy Henry III. cheriſſoit particulierement le iour de la Pentecoſte, ſi bien qu'en honneur d'iceluy le 1. de Ianuier 1578. il inſtitua l'Ordre des Cheualiers du S. Eſprit, auſquels il fit porter vne Colombe denotant le S. Eſprit. En ſigne qu'il eſtoit né le iour de la Pentecoſte, creé Roy de Pologne, & faict Roy de France, croyant ce iour fatal en proſperité. Comme pareillement auoit eſté heureux le iour S. Mathias à l'Empereur Charles le V. & comme on a auſſi mis en conſideration, que lors que la feſte de la ſaincte Vierge, ſe monſtre au Vendredy Sainct, comme il ſera l'année 1622. touſiours il aduient quelque notable auantage en l'Egliſe Catholique cõtre toute ſorte d'heretiques. Sur quoy il ne faut tirer vne reigle ou experience infallible: mais parce que cela ne ſe rencontre & n'aduient guiere ſouuent: la rareté a parauanture donné lieu à ceſte obſeruance.

Sycomantie, diuination par les herbes.

Sycomantie eſt vne eſpece de Botanomantie, c'eſt à dire Diuination par les herbes, lors qu'ils tiroient cognoiſſance de l'aduenir de certaines fueilles ou rameaux de verueine Lunaire, Sauge, Bruyere, Figuier & ſemblables: ſur leſquelles ils grauoient les noms & la demande: Or particulierement la Sycomantie requeroit des fueilles de Figuier.

Tephramantie, diuination par les cendres des ſacrifices.

Tephramantie ou Tephranomantie eſt vne Diuination par les cendres des Sacrifices, tout de meſme que la Spondonomantie, leſquelles eſtans ietées au vent & à œil ouuert, on regardoit quelles lettres nonobſtant le vent demeuroient entieres & non diſſipées ny effacées, & de là ils tiroient l'euenement de la choſe demandée.

Teratoſcopie.

Teratoſcopie à celle-cy ſe referent tous prodiges, apparitions, Monſtres, en tant que l'on en puyſe quelque vaine Di-

uination

uination appellée des anciens Teratoſcopie: de laquelle eſt eſloignée l'obſeruation Chreſtienne de certains aduertiſſemens merueilleux que Dieu donne à quelques vns: comme ce que recite Pierre Damian du mont Veſuue, & de la prediction de la mort & damnation prochaine de quelques grands & riches de meſchante vie. Toutesfois & quantes (dit ce Pere eſcriuant au bien-heureux Dominique ſurnommé Loricatus, d'vn cuiraſſe de fer qu'il portoit ſoubs ſon habit en façon de haire) qu'il meurt en ce pays là quelque riche reprouué, l'on voit ſortir des flammes de feu du mont ſuſdit, & court ſoudain vn ſi grand amas de rezine enſouffrée du Veſuue meſme, que ſe formant en torrent eſcumeux & bouïllant, il vient à deſcendre d'vne terrible impetuoſité dans la mer.

*Il ne faut icy comprendre les aduis que Dieu donne par fois aux grands, & les prodiges qu'il faict apparoir cõme pour leur notifier qu'ils s'approchent de la mort.*

Theomantie, c'eſtoit vne Diuination tirée de la Demonomantie ou fauſſe Prophetie des Demons, c'eſtoit proprement leurs Oracles que les Latins appellent *Vaticinia*. Or ils ont tout cela de commun, que par eux le Diable s'eſt efforcé d'imiter la Theomantie ou Prophetie veritable & diuine, rendant reſponce à ceux qui le conſultoient, ou des Antres & Cauernes, ou par les ſtatuës, ou biẽ par les hommes. Tels ont eſté les Oracles de Iupiter Dodonean, inſtituez par les deſcendans de Donanim, leſquels eſtoient Magiciens & conſacrerent des cheſnes à ce Demon. Ceux de Iupiter Ammon, de Iupiter Trophonien, d'Apollon Delphique Clarien, Delien, Smintheen & autres. Icy ſe doit auſſi raporter la cabale des Iuifs plus modernes, l'vne appellée Theomantie toute remplie de blaſphemes, & l'autre Arithmantie.

*Theomantie contient la maniere d'enquerir, conſulter & tirer les reſponces par Oracles.*

La Thurifumie eſtoit vne Diuination tirée de la fumée de l'encens mis au feu: ce qu'on a remarqué chez le Poëte Stace.

*Par deſſus les Autels pleins & couuerts d'encens,*
*Ne montoit la fumée.*

*Thurifumie, diuination tirée de la fumée de l'encens.*

La Tiromantie eſtoit vne eſpece d'Ariolation ou Haruſpicine, il y en auoit pluſieurs eſpeces qui ſe prenoient des diuerſes eſpeces de viandes & de gaſteaux: & comme la Critomantie, l'Aleuromantie & l'Alphitomantie eſtoient Diuinations par le froment, par l'orge & par la farine, deſquels ils ſe ſeruoient és ſacrifices, ou bien pour faire des pains & torteaux, ou bien pour eſpandre ſur les victimes: De meſme la

*Tiromantie, c'eſt vne eſpece d'Ariolation ou Haruſpicine.*

Les anciens bastissoient leus palais Royaux, & leurs basiliques sur des colomnes & pilliers, & auguroient du nombre d'iceux la durée de leur Empire.

Tiromantie se pratiquoit par le fromage, la l'Ictuomantie par les poissons.

En fin les anciens qui n'auoient la cognoissance de Dieu, estoient si addonnez à ces Diuinations, Ariolations, & Haruspices, qu'ils en tiroient presque de toutes choses: & leur superstition en est venuë iusqu'à là, que bastissant leurs Palais Royaux sur des colomnes & pilliers, ils auguroient & tiroient du nombre d'iceux la durée de leur Empire, comme on a remarqué que la Gallerie que fit faire Auguste, estoit soustenuë & portée d'autant de colomnes & pilliers, que dura du depuis le temps de son Empire: prenant le nombre de ce compte comme pour augure & diuination de sa durée. A vostre aduiss'il eut sceu ou s'il eust esté vray, que l'vn dependoit de l'autre, combien il en eut faict mettre d'auantage.

Gallerie d'Auguste.

Les sorts estoient si communs à Athenes, qu'au rencontre de deux amis, ils tiroient au sort, qui seroit tenu de respondre le premier au doute ou question de lettres qu'ils auoient accoustumé de s'entre-mouuoir.

Et pour les sorts, Plutarque dit qu'ils estoient si communs, & qu'on y estoit si fort abusé à Athenes, que durant les festes des Muses, on en portoit par toute la ville, & ceux qui venoient à se rencontrer, estoient forcez de tirer au sort à qui demanderoit le premier à son compagnon quelque doute ou question de lettres.

Les Orateurs à Syracuse tiroient au sort à qui harangueroit le premier.

Ce qu'il dit aussi auoir esté vsité en Sicile parmy les Orateurs de Syracuse. Car estant vn iour venus à tirer au sort des lettres pour sçauoir qui haragueroit le premier, Denis de Syracuse rencontra la lettre M. & comme vn de ses concurrens le voulant tirer en risée luy eust dit que ceste lettre estoit infauste, car elle signifioit marote; mais bien plustost Monarque repliqua-il, & de faict cela se trouua par apres veritable.

Que signifioit la lettre M. que Denis de Syracuse rencontra au sort.

Et le mesme autheur expliquant ceste Enigme de Platon, qui dict que l'ame d'Aiax estoit venuë la vingtiesme au sort, il faict respondre Lamptius comme par ieu, que c'estoit par ce que de deux personnages excellens en beauté, Achilles tenoit le premier rang, & Aiax le second. C'est pourquoy au premier on attribuë la premiere dixaine, & au second qui est Aiax la seconde, qui faict le nombre vingtiesme.

Plutarque, que veut dire que l'ame d'Aiax est venuë la 20. au sort, dans Platon.

Les Ægyptiens ou Bohemes sont certaine sorte de gens errans & vagabonds, qui sont en partie comme les Iuifs, & n'ont point de Cité permanente: ils naissent par les champs comme les Potirons, & ont vn iargon entr'eux par le moyen duquel ils s'entendent tres-bien, & ne sont entendus des

Les Ægyptiens ou Bohemiens.

Le traducteur de Del-

eſtrangers. Ils ſont ſur tout eſtat de deſrober, & diſent qu'ils en font profeſſion ouuerte pour ſe maintenir en reputation: car diſent-ils nous ne iouyrions pas du priuilege de Bohemes, & ne ſerions eſtimez tels, ſi on ne nous trouuoit en perpetuel larrecin. Ils troquent volontiers & cheuaux & hardes ſans retour, & eſt bien fin celuy lequel en ces eſchanges ou troques, ſe trouue auoir receu quelque auantage & n'auoir eſté trompé. Ils font profeſſiõ de ſauter & dancer au ſon d'vn baſſin frappé auec vn baſtõ au lieu d'archet, & n'y a autre grace en leur dance que l'eſtrangeté & la violence, car ce n'eſt qu'vne perpetuelle agitation du corps & de tous leurs membres, & des ſauts perilleux effroyables auec eſpées & pognards, qu'on diroit qu'ils veulent auoir touſiours la mort au collet. Ils ſont auec cela en vne perpetuelle mendicité, & faiſans ſemblant de vous dire la bonne aduãture ils vous coupent la bource. Del-Rio en dit vne choſe eſtrange ſans pourtant nommer ſon autheur. *Quod attinet ad maleficium inquit, docet experientia, quod ſi quis illis ex ſacco vel capſa, vnicum nummum largiatur, omnes nummi qui in eodem ſacco vel capſa inerant migraſſe quo vnicus ille, non rarò deprehenduntur, quod apertum maleficium eſt.* Ils ont vne Chiromantie particuliere qu'ils diſent & degoiſent à tout le monde preſque en meſme ſorte, elle n'eſt ny naturelle ny Aſtrologique, elle eſt ſimulée & apoſtée, & depend de la piece d'argent que vous leur mettez ſur la main: car plus la piece & la croix eſt grande, plus ils font ſemblant de vous dire des ſecrets importans de ce qui vous doit aduenir.

Rio n'a veu lu auctũr qu'il le tient de Paſquier, liu. 4 ch. 2. & n'a traduit ce que Del-Rio auoit dict de ces Ægyptiens, & a mieux aimé mettre cette piece de la teſte, qui n'eſt dans Del-Rio.

*Creſpet de Odio Satanæ diſc.* 12. *& Munſter lib.* 3. *Coſmogr. f.* 267. *Auentin. l.* 7. *de ſes Annales f.* 826. *Greg. ſyntag. lib.* 34. *c.* 16. *nu. vlt. Philip. Camerarius l.* 1. *c.* 17. Del-Rio l. 4. q. 5. *de Chiromantia.*

Quiconque donne vne piece d'aumoſne aux Bohemes ou Ægyptiens, & la tire de ſon coffre ou de ſa bouſe tout ce qui eſt au dedans ſuit & accõpagne cette premiere piece.

Vn vieux liure d'vn Theologien de Paris dit, qu'il arriua à Paris le dixſeptieſme d'Aouſt 1427. vn Duc, vn Comte & dix hommes à cheual, qui ſe diſoient eſtre de la baſſe Ægypte & bons Chreſtiens, qu'ils auoient vn Roy en leur pays: qu'ayant eſté vaincus par les Chreſtiens, ils prindrent la loy Chreſtienne, mais apres ils furent vaincus par les Sarrazins & renoncerent à Ieſus-Chriſt. Dequoy l'Empereur & le Roy de Pologne irritez, leur dirent qu'ils ne les lairroient iamais viure en leur pays, qu'ils n'euſſent eſté à Rome en demander licence au S. Pere, & receuoir ſes commandemens: qu'ils y furent, que le Pape leur donna pour penitence d'aller ſept ans enſuiuans parmy le monde, ſans coucher en lict, & ordonna que chaſque Eueſque & Abbé leur donneroit dix liures:

Voicy ce qu'en dict Paſquier, que le traducteur de Del-Rio a adiouſté, & a retranché ce que Del Rio en diſoit,

qu'ils auoient voyagé cinq ans par le monde auant qu'arriuer à Paris, qu'on les logea à S. Denis, ſans les auoir voulu laiſſer entrer dans Paris, bien qu'ils ne fuſſent en tout que cent ou ſix vingts: encore que partant de leur pays ils fuſſent douze cens: Que le Pape leur auoit promis leur penitence accomplie, de leur donner quelque païs bon & fertile pour habiter. Les hommes & les femmes eſtoiẽt noirs, & les cheueux crespez, & les femmes tres-noires & les plus laides qu'on eut peu voir. Parmy ces femmes (dit-il) il y auoit des Sorcieres qui regardoient és mains des perſonnes, & leur diſoiẽt les choſes aduenuës & celles qui leur deuoient aduenir, mettans de grands diuorces parmy les gens mariez. Car elles diſoient aux maris, ta femme t'a faict coup, & qui pis eſt, parlant aux perſonnes, ſoit par art Magique ou autrement par le moyen de l'ennemy d'enfer, ou par entreiect d'habilité, ils vuidoient les bources aux perſonnes, & en rempliſſoient les leurs, comme on diſoit: tant que cela vint aux oreilles du S. Eueſque de Paris, lequel y fut, & y mena vn Predicateur qu'on nommoit le petit Iacobin, qui leur fit vn ſermon & les excommunia enſemble, tous ceux & celles qui auoient creu leurs impoſtures, & monſtré leurs mains, & furent contraincts de s'en aller, ce qu'ils firent, & le iour Noſtre Dame de Septembre 1427. ils s'en allerent vers Pontoiſe.

Depuis ils ſe ſont trouuez en pluſieurs Prouinces & contrées de Frãce tout à la fois, où les ordonnãces les ont tollerez & leur ont permis d'eſtre & ſeiourner trois iours en chaſque lieu. Les Italiens les appellent communemẽt Cingari, & ſont gens vagabonds & errans qui ne peuuent iamais s'arreſter, quoy que Volaterran die qu'ils ont tiré leur origine de Chus fils de Cameſis qui eſtoit fils de Noé, duquel la poſterité ſouloit ſe tenir & reſider entre l'Ægypte & l'Æthiopie: Toutesfois ceux qui frequentent pour le iourd'huy l'Ægypte aſſeurent qu'ils ne ſont pas moins eſtrãgers & vagabonds en l'Ægypte meſme, qu'és autres parties de l'Europe. Si bien que l'Empereur Charles le V. fit tres-bien, lequel par vne conſtitution formelle qu'il fit à Ausbourg l'an 1549. ordonna qu'il ſortiroient de toute l'Allemagne cõme eſpions & proditeurs de l'Egliſe Chreſtiẽne enuoyez par le Turc courir par tout le monde. Ce qui ſe raporte à ce que dit Ian Auentin ſur la fin du 7. liure qu'il a deſcouuert en Allemagne que pour eluder ceſte

nation ils parlent Bergamaſque, que ce ſont traiſtres & eſpions, & que l'Empereur Maximilian I. & Albert Duc de Bauiere les ont declarez tels par Edicts publics.

A quoy il faut adiouſter ce que pluſieurs bons autheurs atteſtent que parmy les Turcs rodent certains Moines nõmez *Torlaquis*, leſquels ſurpaſſent en brigandages, impoſtures & meſchancetez nos Bohemiens de deça, & ſe meſlent de dire la bonne auanture en regardant aux lignes des mains, comme font ceux qui courent par la France. Nicolas de Nicolais ſieur d'Arfeuille, liure 4. ch. 18. André Theuet. *Philippus Camer.* liu. 1. c. 17. de ſes Meditat. hiſt.

Quand à la coniectation, ſoit par les Aſtres, ſoit par les élemens, Meteores, Plantes, Arbres & Animaux, ſoit la Semeiotique des Medecins, les curieux en trouueront des liures tous entiers. Ie la lairray donc pource que ce n'eſt proprement Diuination qui eſt mon ſubiect, non plus que la coniectation des ſonges, ny des ſorts diuiſoires. De la Coniectation.

Pour les Purgations, ſoit canoniques, ſoit vulgaires, & meſme la Purgation par monomachie ou combat ſingulier, qui a eu plus de cours en France qu'en nul autre Royaume de la Chreſtienté, de la purgation par le feu, par l'eau chaude ou froide, par le poix & la balance, par la croix, enſemble l'appel ou prouocation au iugement de Dieu, pluſieurs en ont parlé ſi curieuſement qu'il n'y a rien à deſirer. Ie diray ſeulement vn mot de la Purgation vulgaire par l'eau froide, parce qu'on ne la peut encore laiſſer en beaucoup de lieux en France ne ſe trouuant nul commandement diuin ny reuelation, il faut auoüer que c'eſt vn abus, vne meſchante couſtume, & vne pernicieuſe curioſité qui luy a donné credit. Des Purgations. Purgation vulgaire.

Il y auoit vne ſorte de preuue par l'eau froide (car ie laiſſe les autres) dans laquelle ceux qui la ſubiſſoient, eſtoient plongez tous entiers, & ſi iuſqu'à la troiſieſme fois ils venoient au deſſus, ils eſtoient abſous cõme innocens du crime qu'on leur imputoit. Ainſi le teſmoignent Aſlictus & l'Abbé de Sicile. 17 Purgation par l'eau froide. *Matth. de Afflictis ad Conſt. Neap. l. 2. t. 3. In cap. licet in f. ex. ne Clerici vel Mona.*

Mais venons au poinct, ſçauoir pourquoy en pluſieurs païs, & meſme en Frãce, on baigne les Sorcieres, & prẽd on pour indice & par auanture pour præſumption indubitable qu'elles ſont Sorcieres ſi l'eau les ſouſtient, & ſi elles vont à fonds, qu'elles ſont innocentes & ne le ſont point. Pourquoy en pluſieurs endroits de l'Europe on faict baigner les ſorcieres.

Quelques vns ont voulu dire qu'en ceſte eſpreuue le Demon ſouſtient les Sorcieres ſur l'eau, les empeſchant par ſa le- Guillaume Adolphe Scribonius.

gereté d'aller au fonds, & d'autres imputent cela à la haine & antipatie qui ſe trouue entre les Sorcieres & l'eau froide.

D'où vient le ſurnagement des ſorcieres.

Or reuenant au premier, ils diſent que ce ſurnagement des Sorcieres au deſſus des eaux, prouient de la legereté de Sathan, qui eſt de ſa nature fort leger, participant plus de l'air que de l'eau: par ainſi qu'il peut les ſouſtenir deſſus les eaux en deux façons: ou ſe mettant deſſoubs elles, & les eſleuant comme deſſus ſon dos, ou bien s'vniſſant à leurs corps par certaine occupation ou poſſeſſion, non pas hypoſtatiquement & par vne immixtion naturelle interieure, ains leur donnant & communiquant par ſa preſence toute la legereté qui luy eſt comme naturelle.

Comment eſt-ce que les ſorcieres hayent tãt l'eau, & ſemblent s'en retirer pour aller au feu.

D'auantage ils diſent que les Sorcieres ne peuuent meſme endurer l'eau ſur elles. Auſſi voit-on que cet élement les accuſe & pourſuit par vne certaine haine vatiniene, & les rebute, de ſorte que quand bien elles s'efforceroient de toute leur force, elles ne pourroient toutesfois aller au fonds: & ce par l'ordonnance de l'autheur meſme de la nature, lequel creant les eaux, auoit deſia preueu dans ſon entendement & predeſtiné qu'elles ſeroient l'inſtrument de noſtre ſalut: & pource leur imprima-t'il vne haine inteſtine & mortelle contre les Sorciers, leſquelles ſont capitales ennemies de leur ſalut & de celuy d'autruy.

L'eau ſemble abhorrer les ſorcieres.

Les eaux ſemblent les haïr & les reietter comme vne faſcheuſe charge. Tout demeſme croy-ie que les eaux viues & courantes hayent les cadauers.

Mais tout cela ſont reſueries, car le feu, l'air, & la terre annoncent & publiẽt auſſi bien que l'eau, la gloire & la renommée de Dieu. Pourquoy donc ne deſcouurent-ils les Sorcieres comme faict l'eau? certainement s'il y a quelque élement qui leur vueille mal ce doit eſtre le feu: car elles hayent le feu par deſſus tous autres eſlemens, & la raiſon de toute antipatie doit eſtre reciproque.

D'autres ont dit qu'en cela n'y a nul faict, nul miniſtere ny nulle operation du Demon, mais de Dieu tout puiſſant ſeulement, lequel execute cela par les bons Anges ſes miniſtres.

Del-Rio l. 4. ſect. 2. f. 700.

Or pour dire ce qui men ſemble (dit Del-Rio) quand à ce qu'on ſuppoſe que pluſieurs Iuges ſe ſeruent auiourd'huy de ceſte preuue: ie ſçay qu'il n'eſt pas vray ſinon peut-eſtre en la ſeule Allemagne: car en Italie & Eſpagne où l'authorité des

Canons n'a faict aucune perte, il n'y en a pas vn qui en vſe, en la France & en Flandres, où nuls du tout ne l'employent, ou ſi peu & ſeulement aux villages qu'on n'en doit pas faire d'eſtat. Et encore en Allemagne on a commencé d'en rebuter la couſtume & l'vſage, & ceux qui ne l'ont encore du tout quitté, ne le pratiquent qu'auec ſcrupule & crainte de faillir.

Et afin de reſpondre aux raiſons de ceux qui veulent eſtablir ceſte preuue.

La premiere raiſon eſt qu'il depend de l'arbitre, du Iuge, d'vſer de telles preuues qu'il voit bon eſtre, ſuiuant la loy de l'Empereur Adrian l. 3. §. *Eiuſdem de teſtib.* A quoy ie reſponds que les preuues ſont arbitraires aux Iuges, entant ſeulement qu'ils s'en ſeruent ſelon les loix, & de ſorte qu'ils n'en employent aucunes prohibées par le droict, ny qui ſoiẽt ou doiuent eſtre eſtimées offencer Dieu comme faict ceſte-cy.

Reſponce aux raiſons de ceux qui veulent eſtablir cette peine contre les ſorcieres de les plonger dans l'eau.

La ſeconde raiſon eſt que les Iuges peuuent & doiuent ſe ſeruir de la peine laquelle les criminels craignent le plus, & par laquelle eux & les autres à leur exemple, ſoient plus facilement eſpouuentez & deſtournez de faire mal. Ie reſponds que cela eſt faux: car les Iuges ne ſont capables d'appliquer des peines, auſquelles ny les droicts, ny les conſtitutions legitimes ne donnent point de credit. Or tant s'en faut que ceſte preuue d'eau froide ſoit approuuée de nul droict ny conſtitution legitime, que tout à rebours elle eſt contraire à tout droict, & comme inuentée pour tenter Dieu: par conſequent l'vſage d'icelle eſt vn abus & corruptelle, non pas vne couſtume bien receuë & approuuée par ceux qui la peuuent auctoriſer.

La troiſieſme raiſon eſt que l'experience nous apprend que les Sorcieres redoutent & deteſtent du tout ceſte ſorte de preuue, à cauſe qu'elles craignent que par ce moyen elles ſeront deſcouuertes: Il eſt donc vray-ſemblable, que cõuaincuës par tel indice, elles n'oſeront plus ſubir la geſne, ou pour le moins ne nieront pas en icelle, ce qu'elles ont publiquement & deuant tous nié dedans les eaux.

Ie reſponds que la conſequence n'en eſt pas bonne. Apres ſi elles deteſtent l'eau principalement, comment eſt-ce qu'elles ont couſtume de s'offrir ſi ſouuent & ſi opiniaſtrement à la preuue d'icelle. Finalement ie croyroy pluſtoſt qu'elles s'expoſeroient lors plus volontiers à la torture, &

ſupporteroient les tourmens auec plus d'obſtination, pour effacer par leur ſouffrance, le preſent indice de l'eau. Car ainſi rendroient elles l'effort des meſchans Iuges inutile & ſans effect. La quatrieſme raiſon eſt, que les indices de la depoſition des compagnons & complices des Sorciers, ſont incertains & trompeurs. Le Iuge peut donc licitement employer ceſte preuue afin de les confirmer. Or qu'il ſoit vray que la depoſition des complices ſoit incertaine, cela ſe prouue en partie, de ce que les Sorciers ont accouſtumé de ſe maſquer, en partie de ce que le Diable peut repreſenter des viſages & figures d'innocens en leurs aſſemblées: & en partie de ce que telles aſſemblées ſont incertaines & leurs Sabats imaginaires.

C'eſt folie de croire que tous les ſabbats ſont imaginaires: car il n'y en a que trop de veritables. *D. cap. conſuluiſti.*

Ie reſponds que leurs Sabats ne ſont tous imaginaires & incertains, ny que tous ceux qui s'y trouuent ne ſe maſquent point, ny que Dieu ne permet pas en ce crime, que le Diable y face voir des innocens & gens de bien. D'auantage tels indices peuuent eſtre affermis par d'autres indices legitimes: & quand il ne s'en trouueroit point d'autres ſuffiſans, il vaudroit mieux abſoudre le coulpable, dict le P. Eſtienne, que de le condamner par des coiectures illicites, & par des preuues foibles & non legitimes.

Il y a grande difference entre ſes deux ſortes de preuue approcher le meurtrier du corps mort du meurtry, ou faire baigner vne ſorciere.

La cinquieſme raiſon eſt, que l'indice d'homicide & de meurtre, tiré du corps ſeignant deuant le meurtrier, doit ſimplement eſtre eſtimé miraculeux, comme il ſemble. Il faut donc en croire autant des Sorcieres, leſquelles flotent ſur l'eau. Ie reſponds qu'il y a des raiſons pour leſquelles cela aduient: mais ſoit qu'il le faille attribuer à vn miracle, il y a grãd difference entre ces deux preuues. Au ſuſdit ialliſſement de ſang n'y a ſoupçon quelconque de paction auecques le Demon, rien de ſuperſtitieux n'y eſt meſlé, nul ſigne n'eſt demandé de Dieu, ny Dieu tenté par conſequent: qui ſont neantmoins toutes circonſtances qui ſe trouuent en la preuue d'eau froide.

Quel peché commettent les Iuges qui ſe ſeruent de cette ſorte de preuue, qui eſt de faire baigner les ſorcieres.

Donc ces Iuges là pechent leſquels ignorans de la prohibition des Papes, employent ceſte preuue d'eau froide au crime de Sorcelerie: car puis que le peché eſt vn deuoyemẽt de la loy de Dieu, & vne deſobeyſſance contre ſes ſainct commandemens, ceſt vn precepte de la loy Diuine aux brebis d'eſcouter leur Paſteur, & aux fidelles de rendre obeïſſance au

ce au chef de l'Egliſe. Or on ſçait qu'à icelluy appartient la deciſion de toutes les choſes qui dependent de la foy, du nombre deſquelles eſt de Iuger, ce qui repugne à la vertu de la religion ou non, ce qui eſt ſuperſtitieux ou ne l'eſt pas.

Puis donc que le Pape a declaré, que ceſte preuue ou purgation d'eau froide eſtoit plaine de ſuperſtition, C. *Conſuluiſti* 2. *q.* 4. ne luy donner pas creance & debatre le contraire, c'eſt ne preſter pas l'oreille à l'Egliſe, & par conſequent pecher & ſe rendre digne d'eſtre reputé comme Ethnique & publicain, voire tomber en la preuarication des commandemens celeſtes.

Cette purgation ou preuue d'eau froide dont on vſe contre les ſorcieres eſt pleine d'incertitude & de ſuperſtition.

Si tu me dis que le P. Eſtienne a ſeulement faict mention de l'eau bouïllante, & non de la froide. Ie repartitay qu'il y a meſme raiſon: veu qu'il dit que tout ce qui n'eſt pas ordonné par les Saincts Peres, eſt vne inuention ſuperſtitieuſe, & de laquelle il ne faut pas preſumer ſe ſeruir. Il a donc tenu ſes preuues pour ſuperſtitieuſes, à cauſe qu'il ne les a pas trouuées és Canons, que les Saincts Peres n'en ont rien defiy, mais que les hommes les ont introduites.

Si le decret du P. Eſtienne ſe doibt entendre de l'eau chaude & non de l'eau des riuieres.

Et quoy que Gratian au ch. *Memnam* die, que Sainct Gregoire deteſtoit ceſte procedure eſcriuant à la Royne Brunehaut, du procez qu'on vouloit faire à Memna Eueſque de Tholoſe: & que le Canon ſoit compoſé de ces mots. *Vulgarem denique, & nulla Canonica ſanctione fulcitam legem feruentis ſc. aquæ, ſiue frigidæ, ignitique ferri contactum, aut cuiuſlibet popularis inuentionis exhibere te nolumus.* Si eſt-ce comme ont tres-bien remarqué les Modernes, que ce grand Sainct Gregoire ne dict iamais ces paroles, ny ne fit ce Canon: Car l'epiſtre 8. de l'vnzieſme liure de Sainct Gregoire, d'où l'on pretend que ce Canon a eſté extraict, n'en faict nulle mention. Au contraire Gratian le doit à Yues Eueſque de Chartres, lequel en ſon Epiſt. l'attribuë au Pape Alexandre III. qui fut long temps apres S. Gregoire.

Paſquier l. 4. ch. 9. des Recher.

Neantmoins il s'en trouue vn beau traict dans le Suplement d'Aimoin, qui dict que Charles le Chauue, non content d'auoir ſpolié ſes neueux de l'Empire d'Italie, en voulant faire de meſme, & les ſpolier du Royaume de Germanie: Louys ſon nepueu fils du deffunct Roy de Germanie, eſtant delà le Rhin auec vne groſſe armée, enuoya des

Beau traict de la purgation d'eau froide dans Aimoin.

Ambaſſadeurs à Charles ſon oncle pour le porter à la paix: dont Charles l'ayant refuſé, Louys & tous les ſiens ſe mirent en ieſunes & oraiſons, & particulierement, *Decem homines cum aquâ calidâ, & decem cum ferro calido, & decem cum aquâ frigidâ ad iudicium miſit: Potentibus omnibus vt Deus in illo iudicio declararet, ſi per ius & æquum, ille deberet habere portionem de regno, quam pater ſuus illi dimiſit, ex ea parte quam cum fratre ſuo Carolo per conſenſionem illius per ſacramentum accepit: qui omnes illæſi reperti ſunt*: & par ce moyen Louys trouua que la iuſtice eſtoit par-deuers luy, & le tort par deuers ſon oncle.

Que la preuue en crime d'adultere ſe faiſoit anciennement par eau.

Outre que dans la Bible au liure des Nombres, le mary accuſant ſa femme d'adultere, s'il ſe trouuoit court de preuue, comparoiſſant pardeuant le Preſtre de la Loy, la preuue du crime ſe faiſoit par eau, auec certains exorciſmes, laquelle le Preſtre faiſoit boire à la femme, & ſi elle eſtoit innocente, elle s'en retournoit ſaine & ſauue, mais ſi elle eſtoit coulpable, elle tomboit promptement en vne hydropiſie & enfleure qui luy aportoit la mort.

Le Concile de Latran prohiba cette preuue par l'eau.

Mais en fin ceſte forme de Purgatiõ ſe perdit par le Concile de Latran, tenu ſoubs le Pape Innocẽt III. quelque peu auparauant le regne de S. Louys, le 18. art. portant ces mots. *Nec quiſquam purgationi aquæ feruentis vel frigidæ, ſeu ferri candentis ritum cuiuſlibet benedictionis impendant.*

Depuis l'on n'a mis en œuure ceſte damnable couſtume, en laquelle il y a autant à s'eſmerueiller, qu'vne perſonne touchant vn fer chaud, & ſe beignãt dans l'eau chaude ſans ſe faire aucun mal, comme expoſant ſa main dans l'eau froide, il peut eſtre bleſſé.

Employer cette preuue d'eau froide eſt vrayemẽt tenter Dieu.

Auſſi employer ceſte preuue d'eau froide au crime de Sorcellerie, c'eſt tenter Dieu, qui eſt vn peché repugnant à la religion, & contraire au premier precepte du Decalogue: Or celuy qui ſe ſert de ceſte preuue tente Dieu, ceſte preuue eſt donc vn peché repugnãt à la Religion. Les Docteurs le tiennent ainſi. Et le P. Honorius a dit que c'eſtoit auſſi tẽter Dieu. que d'vſer de la Purgation vulgaire du fer chaud: & ce qu'il a dict d'vne eſpece, la commune eſchole des Docteurs l'a pareillement entendu de toutes purgations vulgaires, car il y a pareille raiſon en toutes.

*Can. vlt. de Purg. vulg.*

D'autant, que ou bien les crimes peuuent eſtre autrement deſcouuerts, & lors n'eſt point beſoing d'employer ces pur-

gations, par conſequent demande-t'on à Dieu les miracles ſans neceſſité, ce qui eſt le tenter apertement. Ou bien ſi tels crimes ne peuuent eſtre auerez par d'autres moyens, le Iuge eſt lors iniuſte, lequel vſurpe la cognoiſſance de ce qu'il ne peut iuger, & dont le Parlement diuin s'eſt reſerué le iugement.

L'effect de cette preuue par eau n'eſt poinct vne operation miraculeuſe venant de Dieu.

Et ne faut croire que l'effect de ceſte preuue ſoit vne miraculeuſe operation de Dieu, ains vne paction Magique faicte auec le Demon, & partant qu'il eſt illicite & deffendu d'en vſer.

Ce qui ſe confirme entant que cela arriue confuſement auſſi bien à la proiection des Sorcieres en l'eau, faicte par les Iuges Heretiques, entre leſquels principalement ceſte preuue eſt pratiquée, comme par les Catholiques. Or eſt-il que les Heretiques ne font point de vrays miracles.

Cette fluctuation ou purgation d'eau froide ſe pratique en Angleterre parmy les gens deſuoyez de la vraye Egliſe.

Comme il ſe voit en Angleterre où ceſte fluctuation ſe pratique à ce que dict le Roy de la grand Bretagne en ſa Demonologie liu. 3. ch. 6. Il y a deux ſortes d'eſpreuue (dit-il) l'vne eſt la marque, l'autre *eſt eorum in aquâ fluctuatio: Nam vt in homicidio occulto, ſanguis è cadauere tangente homicidâ, erumpit quaſi cælitus poſcens vltionem, quod Deus præter naturæ ordinem, voluit eſſe ſecretæ immanitatis indicium, ſic non naturæ ope, ſed diuina voluntate inſtitutum videtur, prodigio in veneficis impietatis ſignum, fluctuatio: tanquam aqua ſuum in ſinum eos non admitteret, qui excuſsâ baptiſmi aquâ, ſe omni illius ſacramenti beneficio vltrò orbarunt, Quin nullis minis, nullis tormentis, vllam illis lachrymam exprimas, donec pœnitentiam cœperint agere. Deo ſcilicet non permittente, vt fœdiſſimi criminis pertinaciam diſſimulent. Quamquam notum ſit fœminis præſertim fluere ad imperium lachrymas, etiam falſas fictaſq; vt de crocodilo adagium obtinuit.*

En fin le Iuge qui ſans aucune cauſe ſuffiſante & preſſante, ſe retire de la commune opinion des interpretes du droict, iuge mal & peche par conſequent, comme auſſi le Docteur qui conſulte ſans fondement conuenable à l'encontre de ladite commune opinion. Mais afin qu'on ne le reuoque iamais plus en doute, il y en a vn arreſt celebre donné au Parlement de Paris portant inhibitions & deffences à tous Iuges en iugeant les procez criminels des accuſez de ſortilege, d'vſer d'eſpreuues d'eau, inſeré dans les Plaidoyez & Arreſts de M. Seruin, donné en l'audiẽce de la Tournelle le 1. Dec. 1601.

Arreſt contre les eſpreuues par eau.

Il y a certaine autre preuue qui ſe faict auec le poix de la balance. Car en la meſme Allemagne ils peſent les Sorcieres, & diſent qu'outre vn certain poids, ſçauoir eſt de quatorze ou quinze liures, elles ne ſont capables d'abaiſſer les baſſins pour hautes ou ventruës qu'elles ſoient. Ce que Recius condemne pareillement au liure qu'il a faict de la preuue de l'eau froide.

De Rio *lib.* 4. *q.* 6.

Et quand à moy ie penſe qu'il en faut autant dire que des autres purgations vulgaires. Sçauoir eſt qu'elle a pour fondement la paction du Demon, qu'elle eſt ſuperſtitieuſe, & comme introduite pour tenter Dieu.

C'eſt bien la verité qu'elle n'eſt pas expreſſement deffenduë par les Canons, mais auſſi eſt-ce vne inuention toute nouuelle, & pratiquée depuis peu d'années.

Sçauoir ſi les magiciēs ou ſorciers peuuent deuiner les choſes à venir.

Reſte vn poinct aſſez curieux, ſçauoir ſi les Magiciens & Sorciers peuuent deuiner les choſes à venir, veu que leurs maiſtres les mauuais Demons, n'en ont le pouuoir ny la faculté eux meſmes.

Ces mots de diuination, & tout ceux qui en deriuent ſont peu conuenables aux hommes mortels,

Surquoy il faut entendre que ces mots de Diuination, Deuin, & Deuiner, ſont mots peu conuenables aux hommes mortels ny à leurs mauuais Demons, & n'apartiennent qu'à celuy qui a toutes choſes preſentes, & les voit mieux que s'il les auoit dans vn clair miroir au deuant ſa face. Car il eſt le pur miroir luy-meſme, par le reialiſſement & ſplendeur duquel, la verité des choſes paſſées, preſentes & aduenir ſe iette & rayonne comme vn clair Soleil par tout où il luy plaiſt, & s'inſinuë és cœurs & entendemens des perſonnes.

Les demons ont accouſtumé de dire par fois la verité, & cōment.

Neantmoins quoy que les Demons aiment fort à mentir, & ne diſent la verité que pour bien aſſortir le menſonge & la fauſſeté; ſi eſt-ce qu'ils ont accouſtumé par fois de dire la verité, pour tromper & deceuoir le monde par la verité meſme. Car ſi perpetuellement & en toutes choſes ils ne faiſoient que mentir, ils tiendroient tous leurs ſuppoſts en perpetuelle deffiance. Ainſi *Patere aliquando Mathematicos vera dicere*, dict Seneque adiouſtons y *& Dæmones*. De cent mille traicts qu'ils decochent à l'auanture, il ne faut s'eſtonner ſi par fois quelqu'vn donne au blanc par rencontre entre pluſieurs menſonges il y arriue touſiours quelque choſe de veritable.

Secondement comme dict S. Auguſtin au liure 2. de la Diuination des Demons, bien ſouuent les Demons & leurs Sectateurs annoncent ce qu'ils peuuent & leur eſt loyſible de faire par la permiſſion de Dieu.

Comme auſſi ils obtiennent par fois licence de Dieu, de predire quelque choſe de veritable, pour punir la ſuperſtitiõ de ceux qui s'adonnẽt à ceſte damnable curioſité de vouloir ſçauoir ce qui leur aduiendra. Mais communement & le plus ſouuent les Dieux qui rendoient des Oracles les plus celebres, eſtoient les plus inſignes menteurs. Dequoy les Payens meſmes rendent teſmoignage: car le Philoſophe Oenomaus, comme celuy qui s'eſtoit trouué deceu vne infinité de fois, par les reſponces ambiguës & equiuoques de l'oracle de Delphe (le plus celebre qui ait iamais eſté en toute l'antiquité) compoſa vn liure qu'il intitula la fauſſeté des oracles.

La verité eſtoit en quelque façon en la reſponce de ces faux Dieux, mais peu auantageuſe pour les curieux qui la recherchoient: ils rencontroient & deuinoient par fois, mais leurs reſponces auoient deux branches: & comme on dict qu'il y a vn bois prés la maiſon Royalle de ſainct Germain, dont les branches d'vn coſté de chemin iettées dans l'eau, vont à fonds, & les autres ſurnagent & ſe tiennent touſiours au deſſus, lequel à cauſe de ceſte bizarrie on appelle le bois de Trahiſon. Auſſi peut-on dire de ces oracles & reſponces des Demons, qu'elles ſont à double ſens, l'vn qui ſemble fauoriſer le demandeur, & l'autre qui ſemble le deſtruire & aneantir tous ſes deſſeins: Oracles ou reſponces de trahiſon, ſur leſquelles ſe fondans ceux qui conſultent les Demons, penſans voir ſurnager leurs deſſeins, les voyent auſſitoſt perir & ſe precipiter au fonds d'vn ocean & abyſme infiny, d'où ils ne peuuent iamais ſe r'auoir.

*La verité des oracles & demons eſtoit touſiours ambiguë.*

Il y en a pluſieurs exemples, mais le plus notable eſt celuy de M. Manlius, auquel ayant eſté predict qu'il auroit vne inſigne auanture au Capitole, il euſt en ce point vne fourcheure, & double fortune: car il deliura le Capitole des Gaulois, & neantmoins par apres il fut ſi infortuné, que Furius Camillus le fit precipiter du haut du meſme Capitole. Si bien qu'en cet exemple il reſte le doute & l'ambiguité, à laquelle fortune des deux on doit raporter l'effect de ceſte prediction,

*Auanture de M. Manlius à double entente.*

à la deliurance du Capitole ou à ſon precipice.

19 Qu'eſt-ce que les demons peuuent deuiner.

A la verité le Demon qui a l'eſprit fort vif, peut, comme feroit bien vn homme d'entendement, predire beaucoup de choſes probablement & par coniecture, deſquelles il n'a aucune cognoiſſance certaine, ains ſeulement arbitraire & aduanturiere, comme vn Medecin bien entendu, iuge de la maladie & de la ſanté de l'homme, par les ſimptomes, les criſes, & autres ſignes qu'il voit en iceluy : ou comme ceux qui font les affaires de quelque grand, deuinent & prediſent ſa ruine par le mauuais train de ſes affaires, & par ſes horribles & exceſſiues deſpences. Le Demon à obſerué de longue main certaines experiences, qui luy font iuger de l'aduenir, auec quelque certitude autre que le commun : Il a cognoiſſance des choſes naturelles, & ſçait iuſques où peut aller leur force & leur vertu : Il ſçait plier & conduire la volonté des hommes au poinct qu'il veut, par le moyen de l'appetit ſenſitif, cognoiſſant tres bien leurs temperamens & leurs affections : Il ſçait à quels vices & paſſions ils ſont enclins, & leur preſente touſiours des obiects pour les y faire pencher & treſbucher, cognoiſſant tres-bien, ce qui s'enſuit & arriue des vns & des autres.

Le demon peut par les circõſtances deuiner la bonne ou mauuaiſe yſſuë d'vn affaire.

Et par tous ces moyens ſouuent il arriue que le Demon predit au vray, ce que doiuent faire les hommes, ce qui aduiendra à certains peuples deſreiglez & maluiuans, ſi vne armée mal policée ſera deſtruite, ou ſe perdra par peſte, famine ou quelqu'autre fleau, ſi vn Roy ſera deſmis de ſon Royaume : pouuant colliger & deuiner cela, par la grandeur & pouuoir des conſpirateurs qui trauaillent à ce deſſein, par la foibleſſe de celuy qui ſe deuroit garder, & l'incurioſité & meſpris qu'il faict de ſes ennemis, & par le peu de ſoing qu'il prend à les deſcouurir en eſtant meſme aduerty. Comme fit vn certain Baſilacius dans Nicetas liure 3. lequel predict à l'Empereur Izaac par ces meſmes raiſons, qu'on luy creueroit les yeux, & deietteroit de l'Empire, ce qui arriua bien toſt apres.

Baſilacius, predit à l'Empereur Iſaac qu'on luy creueroit les yeux, & qu'on le chaſſeroit de l'Empire.

Le demon peut predire tout ce qui doibt neceſſairement aduenir.

Le mauuais Demon peut auſſi predire & deuiner, toutes les choſes qui dependent des cauſes neceſſaires, leſquelles ne peuuent receuoir empeſchement, ny eſtre deſtournées par d'autres cauſes naturelles, & peut predire tout ce qui neceſſairement doit aduenir, comme les mouuemens des cieux,

les conionctions des Aſtres, les eclypſes & choſes ſemblables, qui ont leurs mouuemens eſtablis & reglez. Mais celles qui peuuent arriuer & non arriuer, c'eſt à dire qui n'arriuent pas touſiours neceſſairement; parce qu'elles peuuent eſtre deſtournées par d'autres cauſes naturelles, comme pluyes, greſles & orages: Il les deuine & predit ſeulement par coniecture, parce qu'il ne les cognoit que probablement.

Le demon peut auſſi predire tout le mal que Dieu luy a permis de faire.

Il peut auſſi predire le mal que Dieu luy a permis de faire, lequel il eſt en volonté de faire & qu'il ſçait bien qu'il fera, comme ayant ſemé la peſte en quelque ville, Dieu le luy ayãt ainſi permis, il peut predire certainement qu'elle ceſſera certain iour, parce qu'en ce meſme iour, il peut oſter certain ſignal ou charactere, par le moyen duquel il auoit ſemé ceſte contagion, ſuiuant l'exemple qu'apporte Villamont, d'vn Turc de Famagouſte, lequel en preſence d'vne infinité de peuple, predit qu'il mourroit dans vne heure, & qu'auſſitoſt apres ſa mort la peſte ceſſeroit: ce qui aduint, par ce que ſon Demon le luy auoit ainſi declaré, luy ayant parauanture donné le pouuoir de ſemer la peſte parmy ce peuple, à la charge que dans tel temps il la feroit ceſſer & la racheteroit par ſa mort.

Villamont au liu. 2. de ſes voyages ch. 7.

Le demon peut deuiner & predire ce dont il a eu reuelation.

Il peut auſſi deuiner & predire ce dont il a eu reuelation, veu que Dieu pour ſa plus grande gloire, preſſe par fois les Demons de le manifeſter & reueler au peuple, voire contre eux meſmes & à leur confuſion, comme fit autresfois ce faux Dieu Apollon, ayant eſté cõtrainct de reueler pluſieurs choſes de la Natiuité & miracles de Ieſus-Chriſt, & prononcer clairement qu'il cedoit à vn enfant Hebrieu.

*Eugubinus l. 1. de Perenni Philoſophiâ c. 14.*

Le demon peut deuiner les choſes paſſees.

Comme pareillement il peut deuiner les choſes paſſées, les ayant peu ſçauoir ou par autruy ou par ſoy meſme. Car l'acte de la cognoiſſance de celuy qui cognoiſſoit la choſe comme preſente, alors laiſſe ſon eſpece imprimée dedans l'eſprit du Demon.

Le demon ſçait toutes les choſes preſentes.

Pour les preſentes il les ſçait encore mieux, car toutes celles qui ſont remarquées, ou ſe peuuent ſçauoir par quelque action exterieure, ſont cognuës des Demons, comme ſont les choſes perduës, larrecins ou threſors cachez, ou metaux enſeuelis ſoubs terre, qui ſont hors la cognoiſſance des hommes.

Il peut meſme ſçauoir nos penſées quoy que retenuës dans

Si le demon peut ſçauoir & deſcouurir nos penſées.

l'eſprit ſans eſtre écloſes ny éuentées. Car l'experiẽce nous apprend, ce ſemble qu'il vint à cognoiſſance, puis que ſouuent il les deſcouure ou fait deſcouurir aux demoniaques.

S. Thomas & S. Bonauenture, Albert le Grãd. 3. *Reg* 8. v. 39.

Neantmoins pluſieurs ſaincts Peres tiennent le contraire, & diſent que le demon de ſa propre vertu naturelle, ne peut ſçauoir les affections ou penſées libres & volontaires de l'homme, ſi quelqu'vn ne les luy deſcouure, eſtant vne qualité conuenable à Dieu ſeul.

Mais ces affections ou penſées ſe peuuent deſcouurir par le mouuement ou mutation du viſage, ou par quelqu'autre ſigne exterieur: Car le demõ recognoit & iuge mieux les affectiõs exterieures de l'eſprit, par le moyen de tels indices, que les plus ſuffiſans medecins du monde : comme nous aprenons de ſainct Auguſtin au liure *de ſcientia dæmonum*, chap. 5.

Le demon peut deſcouurir noſtre penſée lors qu'il l'a faict naiſtre & cõceuoir luy-meſme.

Il peut auſſi par fois troubler les perſonnes, par la repreſentation de certains fantoſmes ſi violens, qu'à peine peuuent-elles penſer à autre choſe, qu'à ce mauuais & horrible obiect qu'il leur met alors au deuant des yeux. Si bien qu'il ſemble par ce moyen deuiner ce que l'on penſe. Comme faiſoit l'Eſcot de Parme, qui diſoit indifferemment à tout homme qui en vouloit faire l'eſſay : Penſez ce que vous voudrez, & ie deuineray ce que vous penſez. Parce qu'il eſtoit d'accord auec ſon demon, qu'il enuoyroit lors tout ſoudain en la penſee de celuy auquel il parloit, l'obiect important de quelque choſe, dont ce Magicien auoit cognoiſſance. D'ailleurs les demons ont vne plus grande experience que les hommes, à cauſe de la briefueté de nos iours, qu'il fait qu'ils peuuent parler des choſes aduenir plus aſſeurement que nous.

L'Eſcot de Parme deuinoit les penſées des perſonnes.

Les demons peuuent annoncer à cauſe de leur agilité les choſes qui ſe font en lieux fort eſloignez. *Philoſtr. in vitâ Apollon. Remigius l. 3. Dæm c. 10.* en allegue trois exemples.

Dauantage les demons ayant le mouuement fort prompt, peuuent annoncer ſi ſoudainement les choſes qui ſe font en païs eſloignez de nous, que les ignorans les reçoiuent, comme ſi le demon les ſçauoit de tout temps, & comme s'il les auoit predites long temps auparauant : ſurquoy on allegue qu'Apollonius eſtant en la ville d'Epheſe, s'eſcria comme s'il eut eſté preſent, & dit qu'on aſſaſſinoit l'Empereur Domitian en la ville de Rome: ce ce qui ſe trouua veritable.

Il peut donc predire toutes ces choſes : mais en la façon que ie les voy icy digerés & non autrement. Ce n'eſt pas pour opinion que i'aye, que Dieu ait communiqué à Sathan

ſon

ſon ennemy cette preſcience, que ie croy eſtre propre à luy ſeul. Ny que le diable ait encore cette faculté, de laquelle iouïſſent les autres bons Anges, qu'il puiſſe voir comme ils ſont dans le miroir de la diuine Eſſence les choſes aduenir, veu qu'il eſt comme banny & priué de la grace & bien-veillance de Dieu, & tout enſemble de la viſion de ſa face diuine. Mais bien qu'il peut participer à cette faculté, eſtant inſtruict par l'experience de ce principe & origine des choſes, deuinant les choſes futures par les vrais-ſemblables ou pareilles, ou bien par l'Analogie des paſſées, ou bien par la conſideration des choſes naturelles, comme nous auons dit cy-deuant, qui reuiennent toûſiours dans le monde en meſme forme: ou bien que faiſant ſeruice en certains affaires, eſquels Dieu l'employe, au Dieu tout-puiſſant, il en apprend de luy-meſme les euenemens.

*Les demons ne ſçauroient predire ni deuiner les choſes qui ſont libres, & qui dependent de noſtre liberal arbitre.*

En fin le demon ne ſçauroit predire auec certitude, les choſes qui ſont libres. C'eſt à dire qui doiuent aduenir librement & ſans contrainɛte, qui ſont toutes celles qui dependent abſolument de la pure volonté de Dieu, au nombre deſquelles ſont les myſteres ſurnaturels, le bon eſtat & mutation des Royaumes & Empires, d'autãt que les cœurs des Rois sõt en la main de Dieu, qui ſeul les peut chãger cõme il luy plaiſt.

Secondement il ne ſçauroit deuiner ny predire ce que ie feray ou penſeray demain, ny rien de ce qui depend du liberal arbitre, comme eſt ma penſée qui n'eſt encore écloſe en mon eſprit, & à laquelle ie n'ay iamais ſongé lors que le demon ſe meſle de la deuiner.

*Il ne faut croire le diable, non pas meſme quãd il dict la verité: car il ne la faut tenir d'vn ſi mauuais autheur.*

Tiercement les choſes qui ſont tout à faict futures contingentes, en tant qu'elles n'ont point de cauſe certaine & determinée, ne peuuẽt eſtre ſceuës ne découuertes par le demõ. Il faut donc noter, qu'encore que par la volonté de Dieu, les predictions que font les demons aux ſorciers, & les ſorciers à d'autres pauures gẽs qu'ils veulẽt ſeduire & abuſer, ſe trouuẽt par fois veritables; il ne les faut pourtant croire ny s'y repoſer ou s'en aſſeurer, ainſi que Dieu nous en donne luy-meſme l'aduertiſſemẽt, & en fait la prohibition de ſa propre bouche.

*Si ſurrexerit in medio tui Propheta, aut qui ſomnium vidiſſe ſe dicat, & prædixerit ſignum atque portentum & euenerit quod locutus eſt, & dixerit tibi eamus, & ſequamur Deos alienos, & ſeruiamus eis: Non audies verba Prophetæ illius aut ſomniatoris,* Deuter. 13.

*quis tentat vos Dominus Deus veſter, vt palam fiat vtrum diligatis eum an non, in toto corde & in totâ animâ veſtrâ.* Ce que S. Auguſtin explique, *Non tentat Deus vt ſciat, nihil enim eum latet: ſed vt ſcire nos faciat quantùm in eius dilectione profecerimus, tentari nos permittit.* Dieu permet que les demons chantent par fois la verité aux Magiciens & Sorciers, & permet que nous ſoyons iettez en cette tentation, pour nous faire recognoiſtre combien nous auons profité en ſon amour.

*S. Aug. in Geneſin contra Manichaos lib. 1. c. 22.*

*Deut. 18. Leuit. 20. 1. des Rois c. 28. Luc 8 Marc 5.*

Ce qu'il nous prohibe encore plus expreſſement par ces mots, *Non inueniatur in te qui Ariolos ſciſcitetur, aut qui Pythones conſulat nec diuinos.* Il ne faut receuoir du diable, ny de ces fauſſes idoles, ou Pythoniſſes qu'il fait parler, non pas meſme des choſes vrayes, bonnes & ſainctes : car c'eſt vn impoſteur. Ains il faut ſe reſouuenir & prendre garde que le Sauueur commanda aux diables qui confeſſoient publiquement ſa diuinité de ſe taire. En S. Matth. 8. car les baiſers meſme des ennemis ſentent à la trahiſon, & les paroles les plus douces & courtoiſes, ſont par fois les plus trompeuſes & proditoires. C'eſt pourquoy aux Actes 16. S. Paul commanda à vne Pythoniſſe, de ſe taire, quoy qu'elle dit vray.

*Pourquoy il ne faut croire les deuins.*

*Dion. in Orat. ad Auguſtin. de Republ. conſtituenda.*

Les loix humaines & politiques en ont fait la meſme prohibition, pour pluſieurs fortes & pertinentes raiſons. Premierement, parce qu'ordinairement les eſprits foibles ſe troublent par ces predictions, & le plus ſouuent ſont pouſſez à des tres-grandes & nouuelles eſperances, ſuiuant l'aduis de Mœcenas, qui dit qu'il ne faut point de Deuins, ny gens qui ſe meſlent de prognoſtiquer en vne Republique bien eſtablie, veu que pluſieurs de ces gens-là, pendant qu'ils diſent fort peu de choſes veritables, & en ramenant vne infinité de fauces, pouſſent le monde à des nouuautez hardies & perilleuſes.

D'ailleurs ces Deuins donnent leurs predictions, & les publient comme gens experimentez, ſeduiſans par ce moyen les hommes quaſi comme certains du deſtin. La curioſité ayant conduict l'homme à ce poinct, qu'il croit plus volontiers les choſes tenebreuſes & cachées, que celles qu'il a deuant les yeux.

*La diuination eſt prohibée comme illicite, ſuperſtitieuſe & reſſentant l'hereſie.*

A quoy on peut adiouſter que la diuination eſt iuſtement prohibée, par ce qu'elle eſt illicite, ſuperſtitieuſe & reſſentant l'hereſie.

Illicite, d'autant que par icelle, on recherche certaine cognoiſſance de beaucoup de choſes, qui ſont meſme incognuës au demon. Illicite.

Heretique, d'autant que par icelle on rend au demon le culte de latrie ou de dulie, lors qu'on baptiſe des images ou des liures, ce qui ne ſe fait iamais à bonne fin. Qu'on rebatiſe les enfans, ou qu'on abuſe des choſes ſacrées, en quelque façon que ce ſoit. Heretique.

La diuination eſt auſſi prohibée, parce qu'elle contient en ſoy vne paction explicite, en tant que de parole ou de fait, on inuoque touſiours le demon, lors que par curioſité, on deſire ſçauoir l'euenement de quelque choſe.

Ou bien elle contient vne paction implicite, quand ſeulemẽt elle ne ſeroit qu'accompagnée de la ſeule inuocation des demons, & qu'on recherche la cognoiſſance des choſes occultes, par des moyens inutiles & vains, & qu'on l'attend ſeulement d'iceux, & non de Dieu. Ce qui eſt confirmé par S. Auguſtin & S. Thomas qui ſouſtiennent que le fondement de toute diuination, eſt la paction expreſſe ou tacite faite auec le demon. *S. Aug. lib 2. de doctrina Chriſtia. 22. & 23. S. Thom. q. 95. art. 2.*

Fuyons donc toutes ces diuinations, tous ces ſorts, ſuperſtitions vaines, obſeruances & curioſitez illicites. Et puis que Dieu les a ſi expreſſement defenduës par ſa propre bouche, quand il n'y auroit autre choſe, que cela nous ſuffiſe, & qu'il nous ſouuienne que pour les reiecter, ce ſeroit aſſez ſans vouloir entrer en autre recherche, qu'il l'a ainſi commandé, & que nous ſommes Chreſtiens, ſe tenant de ce docte & zelé Saluian, qui a tres-pieuſement dit, *Sufficere quidem ad repellenda hæc, quia cum Chriſtianis agimus ſolus deberet ſermo diuinus.*

Et pour la fin ie mettray icy la Conſtitution du Pape Sixte V. contenant inionction expreſſe de fuir toutes ces ſortes de diuinations ſi ample & ſi formelle qu'elle ne ſe ſçauroit eſtre d'auantage.

## ASTROLOGIA IVDICIARIA,

Conſtitutio Sixti V. Romæ publicata die 9. Ianuarij 1586. *Summa Bullarij.*

*HAc perpetuò valitura conſtitutione Apoſtolicâ auctoritate ſtatuimus & mandamus, vt tam contra Aſtrologos Mathematicos & alios quoſcunque dictæ iudiciariæ Aſtrologiæ artem, præterquàm circa Agriculturam nauigationem & rem medicam in*

*posterum exercentes aut facientes iudicia, & Natiuitates hominum quibus de futuris contingentibus successibus fortuitisque casibus, aut actionibus ex humanâ voluntate pendentibus aliquid euenturum affirmare audent, etiam si id non arte àffirmare asserant aut protestentur, quam contra alios vtriúsque sexus, qui supradictas damnatas vanas fallaces, & pernicioſas diuinandi artes siue scientias exercent profitentur & docent, aut discunt: quiue huiusmodi illicitas diuinationes sortilegia, superstitiones, veneficia, incantationes, ac præmissa detestanda scelera, & delicta, vt præfertur, faciunt, aut in eis se quomodolibet intromittunt, cuiusque diuinitatis gradus & conditionis existant tam Episcopi, & Prælati superiores ac alij ordinarij locorum, quam inquisitores hæreticæ prauitatis vbique gentium deputati, etiam in plerisque ex his casibus anteà non procedebant, aut procedere non valebant, diligentiùs inquirant, & procedant. Atque in eos seuerius Canonicis pœnis, & aliis eorum arbitrio animaduertant. Prohibentes omnes & singulos libros, opera & tractatus huiusmodi iudiciariæ Astrologiæ, Geomantiæ, Hydromantiæ, Pyromantiæ, Onomantiæ, Chyromantiæ, Necromãtiæ, artis Magicæ, aut in quibus sortilegia, veneficia, auguria, auspicia, execrabiles incantationes ac superstitiones continentur, ac vt supra in memorato indice interdictos, sub censuris & pœnis in eo contentis, à quibuscunque Christi fidelibus legi, aut quomodolibet retineri: sed illos Episcopis, & ordinarijs locorum, vel inquisitoribus prædictis præsentari & consignari debere, & nihilominus eadem auctoritate statuimus & mandamus, vt contra scientes legentes, aut retinentes libros, & scripta huiusmodi, seu in quibus talia continentur, similiter iidem inquisitores liberè & licitè procedant, ac procedere, & pœnis condignis punire & coërcere possint non obstantibus, &c.*

# DE LA LIGATVRE OV LIAISON.

1. *Que veut ſignifier Lucian quand il dit que le Dieu Bacchus enſeigne à Melita vne drogue pour rompre toute liaiſon.*
2. *Le Diable voulant par fois deſlier par occaſion ceux qu'il a liez, abuſe de la bague des nopces, & leur faict reïterer ce ſainct Sacrement. Et pourquoy.*
3. *Combien de contentemens & de graces apporte le mariage aux mortels.*
4. *Il ſemble qu'il y ait pluſieurs raiſons pour ſouſtenir que tout ce qu'on dit de la ligature Magique eſt vne choſe imaginaire.*
5. *Sçauoir mon ſi les foibleſſes frigiditez ou charmes, ſont des effects de noſtre ſeule imagination.*
6. *Le Roy d'Angleterre en ſa Demonologie, recognoiſt tres-bien qu'il y a certain charme qui empeſche les œuures du mariage, qu'il appelle* Nodos ligulæ.
7. *Sçauoir ſi tous ceux qui ſe meſlent de noüer l'eſguillette, qui n'vſent ſeulement que de certaines paroles, plantes, pierres, & caracteres. ont pacte auec le Diable.*
8. *Bodin faict vn conte d'vne Damoiſelle, qui ſe vantoit de ſçauoir cinquante ſortes de liaiſon.*
9. *Qu'on peut eſtre lié auant & apres la conſommation du mariage.*
10. *En France noüer l'eſguillette n'eſt prins & tenu que pour gentilleſſe.*
11. *Moyens & artifices dont le Diable ſe ſert pour lier les hommes, & les rendre impuiſſans*
12. *Forme de liaiſon nouuelle par encornilhemens en la ville de Karente.*
13. *Si le charme peut eſtre oſté par celuy qui l'a baillé.*
14. *Sorciere excellente à deſlier, & l'artifice dont elle ſe ſert pour n'eſtre ny preuenuë ny ſoupçonnée.*
15. *Sçauoir ſi la liaiſon ou ligature vient & procede de la ſeule imagination.*
16. *Sçauoir-mon, præſuppoſé que*

*l'imagination peut operer quelque choſe ſur le corps de l'imaginant, ſi elle peut faire meſme effect, ſur d'autres corps eſtrãgers.*

17. *Que Del-Rio n'a peu ſouffrir la liberté des opinions du ſieur de Montagnes.*

18. *Bon remede & Chreſtiẽ contre la liaiſon.*

19. *Notable exemple de liaiſon en vne ville pres de Naples.*

20. *De l'Vrotopegnie ou cheuillement.*

21. *Si les Magiciens peuuent lier les eſprits & les enfermer dans des bagues & miroirs.*

22. *Qu'il ſe trouue pluſieurs arreſts meſme du Parlement de Paris contre les noüeurs d'eſguillette.*

23. *Vne femme au Parlement de Tholoſe, accuſa ſon mary d'impuiſſance, & ſon mary à elle de ſortillege, ſouſtenant qu'elle meſme l'auoit lié.*

## TRAICTE' VI.

¶ Que veut ſignifier Lucian quand il dict, que le Dieu Bacchus enſeigne à Melita vne drogue pour rompre toute liaiſon.

LE Dieu Bacchus dans Lucian qui eſt le Dieu de desbauche, enſeigne à Melita vne drogue & compoſition pour rompre toute liaiſon, & enamourer les plus froids. Voulant dire par là que les anciens croyoiẽt qu'il y auoit vn Dieu ſi puiſſant qu'il pouuoit deſnoüer l'eſguillette aux plus foibles & impuiſſans, & les eſchauffer ſi fort, que leur frigidité ou froideur glacée ſe conuertiroit en flammes & ardeur d'amour, qui leur feroit aiſément rompre toutes ſortes de barrieres & de malefices, les rendant aptes à la copulation.

Sathan pour contrequarrer noſtre Seigneur a enſeigné aux hommes de forcer les amitiés coniugales, & oſter l'effect du Sacremẽt de mariage. La ligature ou liaiſon malefique coupe la racine à la generation.

D'autres ont voulu marquer parlà qu'il y auoit vne certaine liaiſon Magique, par le moyen de laquelle, le Diable voulant troubler les mariages & conionctions les plus legitimes, aprenoit aux Magiciens & Sorciers, la maniere de lier & deſlier. C'eſt choſe digne d'admiration que Sathan pour contrequarrer noſtre Seigneur, ait enſeigné aux hommes de denoüer les amitiez coniugales que Dieu ſemble auoir voulu noüer plus eſtroitemẽt que toutes les autres liaiſons qui ſont vniuerſellement en la nature.

Sathan comme ennemy du genre humain s'eſtant aduiſé d'enſeigner ce malefice & ſortilege à ſes ſuppoſts, par lequel il coupe la racine à la generation, cuidant par ce moyen depeupler le mõde, & par impoſture comme ſinge des œuures

de Dieu, liant les hommes & les femmes ſoubs le beau & ſpecieux pretexte de virginité: laquelle il faict ſemblant d'aimer & rechercher afin d'amorcer les hommes & les enfans, & les attirer à ſoy des leur tendre ieuneſſe.

Ce impoſteur Sathan, faict ſemblãt de lier les hõmes ſoubs ce beau pretexte de les maintenir en virginité.

Et neantmoins tout au contraire par deſſoubs main il pouſſe les perſonnes qu'il a ſuborné à des paillardiſes & ſodomies ſi deteſtables qu'on a horreur de les entẽdre. Ayant tellemẽt accouſtumé & appriuoiſé à cela les plus ieunes fillettes qui vont au Sabbat, qu'en verité lors qu'elles en font la narration aux Iuges, on y recognoiſt non ſeulement de l'effronterie: mais encore elles contẽt ces ordures auec vne telle & ſi extreme allegreſſe, & des parolles ſi hardies, qu'il n'y a homme ſi effronté qui n'en ait horreur.

Les plus ieunes fillettes qui vont au ſabbat ſont ſi effrontees en paroles qu'il n'y a iuge en les interrogeant qui n'en baiſſe les yeux.

C'eſtoit parauanture ceſt anneau de temperance de Theoſebe Payen, duquel il eſt parlé dans Damaſcius en la vie d'Iſidore, lequel il bailla à ſa femme, afin qu'elle ne fit plus d'enfans: la liant à l'aduenir pour deſtourner le cours de la nature, luy oſtant le moyen & le benefice du mariage qui eſt la benediction des enfans, & la mettant en occaſion de tomber en adultere, & ſe ietter à des venefices & empoiſonnemẽs, pour ne perdre les fruicts licites depẽdans de ce ſainct Sacrement, & le plus beau & precieux gage d'iceluy qui eſt noſtre lignée & poſterité.

Que ſignifioit cet anneau de temperance de Theoſebe.

Le bon effet du mariage eſt la benediction des enfans.

Sathan par la liaiſon malefique met les femmes en occaſion de tomber en adultere.

C'eſt cét anneau de temperance, lequel les Sorciers prophanent quand ils veulẽt deſlier: lors que faiſant ſemblant de guerir ceux qu'ils ont enſorcellez, ils demandent l'anneau nuptial, & font vriner les mariez au dedans, auec vne infinité de batelages, qui ne ſeruẽt de rien que pour attirer & amuſer le monde: alterant les ceremonies de ce ſainct Sacrement, & iceluy reïterant, afin que le premier faict auec la benediction de Dieu, eſtant interrompu, & receuant liaiſon ou læſion, on ſe remarie vne ſeconde fois au nom de Sathan. Obligeant les conioincts par ces moyens illicites, & prenant comme gage & hypoteque ſur leurs perſonnes & ſur les enfans qui en prouiendront.

2 Le diable voulant par fois deſlier par occaſion ceux qu'il a liez abuſe de la bague de nopces, & faict reïterer ce ſainct Sacrement, & pourquoy.

Il y auoit iadis és plaines d'Heraclée à ce que dict Pline, certains lauriers qui eſtoient de telle nature, que ſi on en portoit vne branche dans quelque nauire, tandis qu'elle y eſtoit, tous ceux qui entroient dedans eſtoient en perpetuelle diſſention: eſtoit-ce point vn laurier ſemblable à celuy-là du-

Pline liu. 16. ch dernier.

Laurier de diſſenſion.

quel les Sorciers ont accouſtumé de faire des couronnes qu'on met ordinairement ſur le chef des mariées lors qu'ils les veulent lier & enſorceller.

3 Combien de contentemens & de graces apporte le mariage aux mortels.

Nul autre que Sathan qui cherche la diuiſion des choſes bien vnies, ne pourroit conſpirer cõtre le mariage.

Le mariage ioint les cœurs d'vn certain nœud que ni la mort ni la vie ni nuls autres dangers ne peuuent deſnoüer.

Les hommes ont inuenté tout autre ſorte de cõmerce qu'ils ont enſemble, mais le ſeul mariage eſt vne inuention du ciel.

Le mariage eſt la premiere liaiſon de la vie humaine

O bien-heureuſe conionction combien apporte-tu de contentement aux mortels, diuine & ſacrée liaiſon qui ne peut ſe diſſoudre & deſnoüer que par la ſeule mort, qui pourroit conſpirer contre toy ? nul autre certainement que l'ennemy du genre humain, qui cherche la diuiſion des choſes les plus ſainctes & vnies : voire de celles qui ſe ſont faictes au ciel ſuiuant les belles parolles de celuy qui auoit tres-bien recogneu ton excellence, *Coniugium certo nexu pectora coniungit, quæ neque mors neque vita, neque vlla pericula ſoluere poſſunt ; nec vlla vnquam ſæcula tacebũt coniugis Admeti letho redemptam, mariti vitam, mutataſque fati vices. Cætera vitæ officia homines commenti ſunt : at coniugium cœlo inuentum, cùm primùm rudis maſſa in homines transformata eſt. hoc primum humanæ vitæ vinculum. Hinc velut à fonte cæteræ virtutes naſcuntur : connubia enim nos docent ſeris proſpicere nepotibus. Hinc patriæ amor prompta audacia ruendi in ferrum pro coniuge & charis natis. Eius quoque vim & bruta & ſtirpes ſentiunt. Turtur etiam amiſſâ coniuge nec virides ſiluas, nec frondea tecta, nec liquidas aquas quærit : ſed ſola volans, mæſtumque gemens cum luctu reliquum æuum tranſigit. Hoc igitur vnum, quæcunque & in cælo & in terra, quæcunque in aquis ſunt continet, ab interitu vindicat, virtutes excitat, amore connectit.*

C'eſt donc vn grand mal'heur que de troubler ces conionctions ſi ſainctes, qui ont quelque dependance du ciel, profaner ce ſainct Sacrement, mettre leur vnion en diuiſion, & chaſſer le plaiſir licite que Dieu a attaché à la generation pour loger dans les familles la haine des riottes, la deſunion, le diuorce, les adulteres, les empoiſonnemens, les meurtres, les aſſaſinats, & plus de maux & de malheurs, qu'il ne s'en trouua iamais dans la couppe de Pandore.

D'iceluy n'aiſt l'amour enuers les enfans, & enuers la partie.

Mais quoy dira quelqu'vn, ſont-ce point des maux ou malefices inuentez pour exaggerer vne choſe qui n'eſt point, & de laquelle le monde ſe plaint iniuſtement pour diuerſes occaſions & ſubiects ? Car qui ne ſçait qu'il y a vne infinité de parens,

Les animaux meſmes en ont quelque ſentiment. Done le ſeul mariage contient tout ce qui eſt dans le ciel, dans la terre & dans les eaux, garantit les mariez, de la mort les excite à la vertu, & les lie par amour. Les mariages ont quelque dependance du ciel. 4 Il ſemble qu'il y ait pluſieurs raiſons pour ſouſtenir, que tout ce qu'on dit de la ligature malefique eſt choſe imaginaire.

parens, leſquels ſe repentans de voir vn mariage mal aſſorty, recognoiſſans mieux les affaires de leurs gendres qu'ils n'auoient fait au commencement: des affaires cachez s'eſtans deſcouuerts, les creanciers ayans preſté l'eſpaule pour faire donner vn ample dot à leur debiteur, pour y trouuer leurs payemens, ayans prins alliance auec des gens attaincts de certaines maladies incurables & ſecrettes, voudroient rompre le mariage ſoubs le pretexte d'impuiſſance & frigidité naturelle, ou donnée par malefice ou ſortilege.

Et ceſte frigidité naturelle, & les malefices des Sorciers, quoy que recognus ie ne ſçay comment par les loix & par les ſaincts Decrets: eſt-ce point vne inuention des hommes Eccleſiaſtiques, qui n'entendoient & n'auoient iamais pratiqué les œuures de mariage? ou bien de Medecins ignorans, qui ne ſçauoient, ny les forces, ny les foibleſſes & impuiſſances de la nature, & les infirmitez, auſquelles les hommes ſont ſubiects.

Il ſẽble que la frigidité ſoit malefique ſoit naturelle, n'eſt qu'vne inuention des gens d'Egliſe, qui ne cognoiſſent que les ceremonies du mariage, & non les delices.

Eſt-il poſſible par charme, faſcination ou ſortilege, eneruer vn homme, & l'effeminer, de façõ qu'il ne ſoit plus hõme, voire quand il l'auroit eſté au commencement de ſon mariage, qu'il ne le ſoit plus à l'aduenir? qu'il perde ſa force pour quelques iours, pour quelques mois, pour quelques années, & en fin pour iamais, ſi ceſte eſguillette ou cordelle de Sathan ne rompt, ou ſi quelqu'autre Sorcier ou Magicien, qui a quelque Genie ou Demon plus puiſſant que celuy qui a faict le nœud ou le charme n'y met la main?

S'il eſt poſſible par liaiſon d'effemmer vn homme, de façon qu'il ne ſoit plus hõme?

Eſt-ce point vn effect de noſtre imagination bleſſée, qui nous affoiblit plus l'entendement & le courage, qu'il ne diminuë nos forces: qui nous dégouſte du plaiſir & volupté preſente, ou nous y iette auec tant d'aſpreté & d'ardeur, qu'il nous rend comme des Tantales alterez, les eaux iuſqu'à la gorge, ſans en pouuoir gouſter?

Sçauoir mõ ſi les foibleſſes, frigiditez ou charmes, ſont des effects de noſtre ſeule imagination.

Mais tout cela ſeroit de quelque conſideration ſi vne infinité d'exemples, ſi l'experience, la raiſon naturelle, les ſaincts Decrets, & les peines eſtablies par les loix & les Arreſts des Cours ſouueraines, ſoit pour accorder la ſeparation & diuorce en pareilles occurrances, ſoit pour en recognoiſtre & punir le malefice quand il vient de la part de quelque Sorcier maling, ne teſmoignoient clairement, que les mariages les mieux aſſortis ſe peuuent rompre & diſſoudre par ces deux

Que les exemples, l'experience, la raiſon & les ſaincts decrets teſmoignent qu'il y a & ſfigidité naturelle & ligature magique.

moyens: ſçauoir par frigidité naturelle, & par liaiſon magique, procedant de la main & ſortilege de quelque magicien ou Sorcier. Pour la frigidité naturelle elle eſt ſemblable au chryſtal, duquel les pieces briſées ne ſe peuuent reioindre, par ce que c'eſt vne eau que le froid a condenſé: auſſi a-elle accouſtumé de tenir nos mariez en vne perpetuelle froideur, qui fait que les membres de la generation ne peuuẽt iamais s'eſchauffer, parce que les eſprits & la chaleur naturelle s'eſcartent.

La frigidité naturelle reſſemble au chryſtal.

Que la ligature magique venant par charme ou ſortilege a eſté recogneuë des anciens.

Pour celle qu'on appelle magique, qui vient par charme ou liaiſon de quelque Magicien ou Sorcier, tout le monde a tenu qu'elle ſe pouuoit faire. Platon liu. 11. *de legibus*, ſemble l'auoir recognuë, ayãt dit qu'on pouuoit eſtre charmé, *Nodis, inductionibus, aut quibuſdam carminibus.*

*Virgil.*

Pluſieurs ont creu que le Poëte l'auoit particulierement deſignée par ces vers:

*Terna tibi hæc primùm triplici diuerſa colore*
*Licia circundo, terque hæc altaria circum ---Effigiem duco.*

Qu'eſt-ce que *licium* dans Virgile.

Forcatel en ſon Dialogue 29. *Necyomantia* expliquant ceſte loy des 12. Tables, *furta quæ per lancem licium quæ concepta erant ſicut manifeſta vindicato*, ſemble vouloir dire que *licium* eſtoit vne certaine corde ou ceinture compoſée ou tiſſuë de filet, de laquelle non ſeulement les larrons ſe ſeruoient, ains auſſi les Magiciens ou Sorciers, & ceux principalement que nous appellons noüeurs d'eſguillette, *Namque licium* (dit-il) *in incãtationibus plurimùm prodeſſe ducebat antiquitas, licium appello filum lineum, quaſi veneficiis ſic impedirentur homines, vti lino ſiue licio aliquis ligari poteſt.*

Noüer l'eguillette eſt vne ſorte de charme ou malefice ſi ordinaire qu'il n'y a guiere homme d'honneur qui s'oſe marier qu'à la deſrobée.

Or pour monſtrer que cela ſe peut faire & ſe faict tous les iours, c'eſt vn malefice ſi commun pour le iourd'huy, qu'il n'y a guiere homme d'honneur qui s'oſe marier de iour, & qui ne cherche volontiers les tenebres, & quelque eſpece de ruſe ou honneſte artifice pour tromper le Diable & eluder ſes ſupoſts: pour le moins pour procurer l'abſence des enuieux, & ſur tout des ſoupçonnez & de ceux qu'on tient en creance ou doubte de Sorciers, pour aſſeurer ſon repos, & trouuer les charges, entrées & yſſuës du mariage libres.

6 Le Roy d'Angleterre recognoiſt tres-bien

Le Roy d'Angleterre liu. 1. ch. 4. de ſa Demonologie en parle fort à propos, & teſmoigne que quoy qu'on ne die poinct de Meſſe en ſon Royaume, neantmoins que ce male-

fice y eſt ordinaire, & deſirant rendre raiſon d'où vient ceſte curioſité de noüer l'eſguillette, & comment eſt-ce qu'il ſe trouue tant de noüeurs, dit tres-bien, appellant les rudimens du Diable, ceſte vertu ou faculté que le vulgaire croit eſtre, *In verbis, herbis, & lapidibus, quando iſta abſque ratione phyſica cum incantamentis adhibentur.* A quoy il conte & refere, *Nodos ligulæ, quibus nuptiarum tempore ſuſpenditur aut tollitur vſus Veneris, & ſimilia ab hominibus feſtiuis ioco fieri ſolita: poſtquam enim homines curioſi, ſed ſcientiæ & pietatis inanes, hæc talia comperiunt re ipſa euenire (euenunt autem pleráque non virtute aliqua verbis & nugis inſita, ſed Diaboli inſidiis) inanis gloriolæ pruritu ex illo artificio famam mereri volunt. Itaque ſi non pudorem, & bonam mentem penitùs decoxerint, eius artis, quam licitam putant, idoneum magiſtrum quærunt, aut ſi omnino profligati fuerint & rudes, Diabolum ipſum, ſine ambagibus conueniunt, & honoris aut lucri ſtudio cum illo ſtipulantur.*

qu'il y a quelque charme qui empeſche les œuures du mariage qu'il appelle, *Nodos ligulæ.*

Il y en a vn nombre infiny qui vſent de ces vers, de ces nœuds, de certaines parollẽs, herbes, pierres, & characteres, qui ſont rudimens de Magie, & qui nous parent & forment l'entrée, ne ſçachant pas que tout cela ſont des amorces, par leſquelles Sathan conuie les incautes & imprudens à mordre au hameçon. Or contre ceux-là il ſemble qu'on n'en puiſſe rien dire, puis qu'ils n'inuoquent l'aide du Diable en ce qu'ils font, pour le moins qui ſoit de leur cognoiſſance, n'ayans faict vœu quelconque ny pacte d'eſtre à ſon ſeruice. Neantmoins, *Nollem intra teli iactum accedere, nec caſtris Satanæ ſic prope adequitare, nimis ille vafer eſt inſidiator, & nos nimis incauti, niſi diuinâ gratiâ auxiliante, ad eius laqueos vitandos. Nam (quod vulgo dici ſolet) longo eget cochleari cui cum dæmone edendum eſt iuſculum.*

7 Sçauoir ſi tous ceux qui ſe meſlent de noüer l'eguillette, qui n'vſent ſeulement que de certaines paroles, herbes, pierres & caracteres, ont pacte auec le diable.

Bodin faict vn conte, & dit qu'en l'an mil cinq cens ſoixante ſept, eſtant ſubſtitut du Procureur General à Poictiers, vne Damoiſelle en deuiſant luy raconta plus de cinquante ſortes de liaiſons, & l'aſſeura qu'il y en auoit pour l'homme en particulier, & pour la femme tout de meſme. La vertu du charme s'eſtendant auſſi bien ſur les femmes que ſur les hommes, quoy qu'on ne lie guiere ſouuent que les hommes, auſquels ce malheur s'attache plus volontiers: qu'és liaiſons il ſe trouuoit force amour pour l'vne des parties, & force haine pour l'autre, qu'entre certaines perſonnes l'abſence les tenoit en vn perpetuel amour, & la preſence en vne perpetuelle haine, leurs approches eſtans ſi ennemies & dangereuſes, qu'ils

8 Bodin faict vn conte d'vne Damoyſelle qui ſe vantoit de ſçauoir cinquantes ſortes de liaiſon.

Que les femmes peuuent eſtre liées auſſi bien que les hommes.

s'eſgratignoient, & mordoient comme animaux farouches & enragez.

Que pendãt que l'eguillette demeure noüee, Sathan imprime quelques petites matques au deſſus, & pourquoy.

Que pendant que l'eguillette demeure noüée, le Diable imprime au deſſus certaines petites enleueures ou verrues, pour donner plus de mal au cœur à ces pauures conioincts: leur marquant par icelle le nombre certain ou quantité des enfans, qu'ils euſſent eu pendant leur mariage, leur donnant tous les iours en veuë, & leur propoſant le regret d'en auoir perdu la façon, & leur en indiquant le nombre ou quantité.

9 Qu'on peut eſtre lié auãt & apres la cõſommation du mariage.

Qu'il y a des perſonnes qu'on ne peut lier, & d'autres ſi aiſez d'en ſouffrir le charme, qu'on les peut lier auant & apres le mariage, quoy qu'apres qu'il eſt conſommé, la liaiſon ſoit plus difficile, requerant vn lieu plus ſuffiſant.

Qu'on eſt par fois lié pour la generation, & nõ pour l'accointance.

Que quoy que les effects de la copulation fuſſent libres, la generation & procreation des enfans ſe pouuoit rendre impoſſible iuſques à luy deſigner le cuir & la couleur de l'eguillette, & de combien de nœuds elle deuoit eſtre noüée.

Et pour les paroles elle en ſçauoit de propres & ſingulieres pour chaque liaiſon, mais conceuës en tels mots que les Calepins de ſept langues n'en ſçauroient expliquer vn ſeul. Elle marquoit le temps de l'application, les paroles, & l'endroit de la Meſſe, ou il falloit faire ce mauuais nœud gordien.

Le Roy d'Angleterre en ſa Demonologie ne parle point que la liaiſõ ſe face durant la Meſſe, qui monſtre que Sathan peut lier hors de là & qu'il lie en mille façons. 10. En Frãce noüer l'eguillette n'eſt pris & tenu que pour gentileſſe. Suzime liu. 5. dit que l'Em-

En fin c'eſt choſe prodigieuſe qu'vne femme portant ceſte qualité de Damoiſelle, comme vne autre Medée ou Circe, fut ſi entenduë & ſçauante en choſe Diabolique, & fit demonſtration d'eſtaller ſon ſçauoir auec tant de ioye & de plaiſir. Et y auroit ſubiect de s'en eſtonner ſi chacun ne ſçauoit qu'en France ce malefice eſt ſi ordinaire, qu'on n'impute cela qu'à gentileſſe. Si bien que pluſieurs effrontement ſans crainte de Dieu, & moins encore de la Iuſtice, pour faire les bons compagnons, tant s'en faut qu'ils s'en cachent, meſme quand ce n'eſt que pour quelques iours, qu'au contraire ils s'en vantent & le publient par tout: ſans conſiderer que pendant ces delais, pour briefs qu'ils ſoient, ſouuent la mort arriue aux pauures maleficiez.

Serene femme de Stelichon, voyant que l'Empereur Honorius auoit eſpouſé ſa fille Marie contre ſon gré, parce qu'elle n'eſtoit encore en aage nubile, ne pouuoit impetrer de

l'Empereur qu'il differat les nopces, elle trouua vne Sorciere ou lieuſe qui le lia ſi bien, qu'il ne peut iamais entamer la virginité de ſon Eſpouſe, & y fit de ſi grands efforts, & la violenta de façon, qu'elle en mourut. Et celle-là eſtant morte, ſa mere ayant eſté contrainćte de donner ſon autre fille à Horace Thermanſe, ayant voulu arreſter le cours de ce mariage comme du premier, il luy aduint le ſemblable qu'à ſa ſœur, & de faict elle en mourut.

Pet. Honori eſtant lié fit de ſi grands efforts apres ſon eſpouſe qu'elle en mourut. Et ſa ſœur mourut pour meſme occaſion.

Il eſt malaiſé apres auoir longuement deſiré vne belle fille pour eſpouſe, & ſe trouuant en pleine commodité d'eſteindre l'ardeur de ſes amours auec elle, de ſe contenir. Cupidon qui eſt ieune & aueugle, ne portant nulle ſorte de reſpect à la ieuneſſe, qui eſt le plus noble aſſortiment d'vn heureux Hymenée. Et ne faut s'eſtonner, ſi en ces embraſſemens pleins d'ardeur & de feu, on voit par fois la violence iouër ſon roolle. De façon que l'ennuy ſuruenant, la ioye & l'amour luy cedant la place, elle tire les Eſpoux du lict nuptial, pour les mener repoſer pour iamais dans le lict de la mort.

Surquoy ſe rencontre tres-bien l'hiſtoire d'vn Eſpagnol appellé Petra Portacarrero, lequel ayant grandement aymé vne fille Auguſtine, fille d'vne Sorciere, & l'ayant par apres laiſſée, parce que ſa mere apres auoir eſté accuſée de Sortilege, auoit eu le foüet, il commença à eſtre ſi fort tormenté en ſon imagination, qu'il croyoit touſiours auoir à ſon coſté celle qu'il auoit tant aymée. Et le charme fut tel, que cet homme, quoy que vaillant Cheualier, eſtoit touſiours panché ſur ſon coſté comme vn homme chargé de quelque poix onereux. En fin il tomba malade de cet ennuy perpetuel, criant touſiours que ſi on la luy menoit qu'il gueriroit, mais elle n'y voulant iamais aller, il mourut de langueur.

Cardan liu. 15 c. 80. *Strigesſeu Lamiæ.* Charme & forme de ligature eſtrãge.

Ceſte facilité de lier a engendré les adulteres, & le mauuais demon l'impunité d'iceux. Et comme on ne punit ces gens qui ſe vantent ainſi d'auoir faict quelque liaiſon par meſme corruptelle tient-on ſeulement à gentileſſe & galanterie les Adulteres en France, en telle façon que la plus part des Iuges croient qu'ils ne ſont puniſſables de mort. Et les ieunes les traictẽt trop doucement, ſe voyant chargez d'vne infinité de maluerſations ſemblables, leſquelles ils mettẽt en

La liaiſon a engendré les Adulteres. Les Adulteres en France auſſi bié que les liaiſons ſont tenus galanteries ou gẽtileſſes

rang de leurs meilleures auantures : & les vieux trop rudement, eſtans par fois ialoux & irritez de voir leurs familles chargées de l'infamie de pareils malheurs.

Les Princes ſe meſlent par fois de lier ou faire lier. *Guichiard. liu. 1.*

Monſtrelet.

Tout le monde s'en meſle, iuſqu'aux Princes, aucuns par galanterie, les autres par paſſion ou intereſt. Louys Sforce comme on menoit Iſabelle fille d'Alphonce II. Roy d'Aragon à Iean Galeas Duc de Milan, l'ayant veuë doüée d'vne parfaicte beauté, en fut ſi paſſionné qu'il ſe reſolut de la demander en mariage, & à ces fins en attendant, il la lia de façon (comme lors on croyoit par toute l'Italie) qu'il rendit Iean Galeas pluſieurs mois impuiſſant. Le Duc d'Orleans fut apres ſa mort accuſé de ſortilege par le Duc Iean de Bourgogne. Brunichilde lia vne fille d'Eſpagne & empeſcha la conſommation du mariage entre elle & le Roy Theodoric.

*Aimoinius lib. 3. c. 94.*

Que l'homme ſe trouue par fois lié auec la femme, & libre auec ſa concubine.

Or que cela ſe puiſſe faire, l'experience & la raiſon nous l'aprennent: car il aduient ſouuent qu'vn homme puiſſant, & qui ſe iouë librement & ſans nul empeſchement auec ſa concubine, ne peut s'accointer auec vne eſpouſe legitime, quoy que cent fois plus belle & plus aduenante. Il ſe trouue maleficié & inhabille pour elle, quelque amour & affection qu'il luy porte, & pour toutes autres femmes fort habile & propre au ieu d'amour. Comme on dit que le Roy Theodoric fut impuiſſant auec ſa femme, & puiſsãt auec ſes cõcubines: & au contraire il s'eſt trouué des charmes ſi puiſſans, que l'homme ſe trouuoit lié par tout & auec toutes femmes, comme celuy de Siluanus & de l'Empereur Aurelian.

L'homme ſe trouue par fois lié par tout. *Tacit. lib. 4. Annazonare tom. 2.*

Exemple notable d'vn mary, lequel accuſé d'impuiſſance par ſa femme, apres meſme le cõgrez entr'eux: en a prins vne ſeconde, de laquelle il a eu des enfans.

Et en voit-on des arreſts donnez preſque en toutes les Cours des Parlemens de France, meſme en celle-cy il s'eſt veu vne Damoiſelle bien ſage & vertueuſe & d'honneſte maiſon, conteſter le diuorce ſur l'impuiſſance de ſon premier mary, lequel ſe remariant auec vne autre Damoiſelle de meſme qualité, a teſmoigné qu'il eſtoit vrayement puiſſant par le nombre des enfans qu'il en a eu, ſans que toutes ces conteſtations, ny la malice des hommes ait iamais calomnié ne meſdit de la vertu de toutes deux: ayans veſcu en auſſi bonne reputation que pourroit deſirer le plus ialoux & faſcheux mary du monde. Comme auſſi la premiere qu'il auoit laiſſé prenant vn ſecond mary, a eu pluſieurs enfans bien nez, gens d'honneur & de qualité. Qui voudroit foüiller dans les ſecrets de la nature, & rechercher exactement s'il y auoit en ce premier

mariage quelque charme ou liaiſon ſe trouueroit bien en peine.

Tant y a il ſe lit dans les liures vne infinité d'exemples, que pluſieurs ſortes de gens & grands (comme Roys & Empereurs, qui ont vray ſemblablement toute ſorte de ſecours) & petits ont eſté liez & charmez. Le Roy Amaſis fut lié pour certain temps, & ne peut auoir accointance auec ſa femme Laodice. Le Roy Theodoric ayant eſpouſé Hermenbergue, il ne peut iamais enleuer ſa virginité par le malefice de ſes cõcubines, leſquelles le lierent & charmerent par certains vers. Numantine femme de Siluain dans Tacite, eſt accuſée d'auoir lié ſon mary: mais elle fut ſi accorte qu'elle s'en iuſtifia deuant le Senat. Hierocles qu'Heliogabale tenoit en delices, ialoux de ce qu'il le voyoit deſià eſpris de l'amour d'vn certain Aurele, *cum carminibus & præſtigiis effœminauit.*

Exemples de pluſieurs qui ont eſté liez.

Herodote liu. 2.

Tacite liu. 4. *Annal.*

C'eſt auſſi vn grand cas & qui teſmoigne à l'œil qu'il y a quelque charme, quand on void que tout auſſi-toſt que le charme ou ſortilege eſt leué, en meſme inſtant l'homme deuient puiſſant, il y a donc quelque cauſe ſurnaturelle & prodigieuſe, qui vient de la part de quelque Magicien ou Sorcier.

C'eſt vne euidente preuue de liaiſon de ce que le charme oſté tout auſſi toſt l'homme deuient puiſſant. *Ioannes Baptiſta Condronchus lib. 3. de morbis maleficis.*

Les Medecins, Philoſophes, Theologiens & Iuriſconſultes, recherchans les raiſons & cauſes naturelles, par leſquelles les hommes peuuent deuenir maleficiez & incapables de ramener leur mariage à aucun effect, en ont trouué pluſieurs, deſquelles le mauuais Demon ſe peut facilement ſeruir, pour troubler les mariages les mieux faicts, abuſer le monde, & contenter les Sorciers qui ont faict pacte auec eux.

11 Moyens & artifices, dõt le diable ſe ſert, pour lier les hommes & les rendre impuiſſans. Del-Rio *de Maleficio leganimis lib. 3. ſect. 8.*

La premiere quand il rend l'vn des conioincts odieux à l'autre ou reciproquement tous deux, ſoit par calomnie ou ſoupçon, ſoit par quelque maladie, dont le mauuais Demon les infecte. Comme quand Venus ou Medée ialouſe des Dames de Lemnos, ietta en ceſte Iſle ou y ſema quelque drogue, par l'odeur de laquelle toutes les femmes puoient ſi fort que leurs maris n'en pouuoient approcher, ou bien le Diable leur trouble tellement la fantaiſie, que tantoſt l'vn, tantoſt l'autre croyent, qu'il y a en eux quelque choſe extremement odieuſe & formidable. Par fois le Diable faict qu'on diroit qu'ils s'aiment auec paſſion, mais quand ils viennent aux embraſſemens, incontinent eſpris de haine, ils ſe mordent &

s'eſgratignent comme enragez. Car le Demon allume premierement le feu pour leur donner l'amorce & les eſchauffer à la volupté: mettant en obiect au mary la beauté de ſa femme en telle façon qu'elle eſt grandement à deſirer: mais tout auſſi-toſt qu'il veut venir aux priſes, il la repreſente auec vn viſage ſi affreux, & les parties de la generation auec vne grandeur ſi exhorbitante, & vne façon ſi ſale & monſtrueuſe, que comme on dit des miroirs d'Hoſtius, qui faiſoient voir tous ſes membres d'vne deſmeſurée grandeur, l'amour s'eſcarte auſſi-toſt, & faict place à l'horreur.

La ſeconde quand le Diable donne vn tel empeſchement, que le corps des eſpoux ne peut ſe ioindre, & les diuiſe & ſepare, les detenant en diuers lieux: ou bien quand ils taſchent & s'efforcent de ſe ioindre, il interpoſe quelque fantoſme ou corps ſuppoſé entr'eux d'eux.

La troiſieſme ſi les eſprits vitaux ſont empeſchez de s'eſcouler par leurs conduicts ordinaires pour deſcendre aux vaſes de la generation, qui faict que l'homme ne puiſſe ſpermatiſer.

La quatrieſme ſi la ſemence ou ſperme prolifique eſt deſſeiché & ſoubſtraict.

La cinquieſme ſi le membre eſt ramoli lors que le mary s'en veut ſeruir pour cognoiſtre ſa femme.

La ſixieſme quand il faict que les Sorciers vſent de quelques agens naturels, qui oſtent le moyen & la force au mary de pouuoir finir ceſte fatigue amoureuſe, & r'amener à effect l'acte de mariage, qui eſt le malefice le plus ordinaire, comme dit Remigius.

*Remigius Demonolatriæ Lz. c. 5. Saxogramaticus li 14 hiſto. Danor. interdum vtrique perticis diuersè apenſi, in vſitato nexu, ridiculum populo ſpectaculum prabuerunt.*

La ſeptieſme quand le Diable ferme l'emboucheure de la nature, ou faict qu'il s'y trouue vne trop grande arctitude, ou qu'il retire & reſerre à l'homme ſes parties genitales, ou qu'il les luy oſte tout à faict.

La huictieſme quand le mauuais Demon enchaſſe le membre de l'homme auec la nature de la femme d'vne telle façon, qu'ils ſe trouuent liez, prins & collez, comme auec du glu, & ſi puiſſamment qu'à peine les pourroit-on diſioindre ou deſlier, *ſine maxima capitis diminutione.* Ce qui a eſté autresfois ordinaire, comme on dit dans la ville de Karente, où ceſte maniere de liaiſon eſtoit ſi forte, que ſouuent on mettoit les perſonnes liées en la façon des chiens accouplez ſur vne perche

12 Forme de liaiſon nouuelle par encornillement en la ville de Karente.

che, le maſle d'vn coſté, la femele de l'autre, en forme de balance propre pour peſer leur crime ou forfaict: les expoſant à la riſée du peuple comme vn ſpectacle mouſtrueux, auec vne huée & acclamation ſi grande, qu'il ſembloit que Dieu ſe fut ſeruy de la main du Diable, comme de celle d'vn bourreau, pour executer ceſte ſorte de ſupplice enuers des gens qui ſembloient l'auoir bien merité. Que ſi on exigeoit ſemblables peines de tous adulteres ou concubinaires, la peine & l'infamie ſeroit aux plus notables, cent fois plus griefue que la mort.

Aucuns pourtant ont trouué ce malefice ſi eſtrange, qu'ils ont creu que c'eſt enchenilhement, qui ſe voit ainſi parmy ce peuple, eſtoit vn præſtige ou illuſion du Diable: ne ſe pouuant bonement trouuer ny rendre aucune raiſon naturelle d'iceluy, ſinon qu'on le voulut referer à la viſcoſité & diſpoſition du membre qui eſt és animaux, qui ont accouſtumé de ſe voir ainſi à l'attache, laquelle on voulut ſouſtenir auoir eſté en meſme façon introduite entre ces gens-là par le Diable, ce qui n'excede ny ſes forces ny ſon induſtrie.

*Si l'encornillemẽt eſt vne illuſion.*

*Ce qui engẽdre la meſcreance & incredulité du ſortilege, c'eſt que veritablemẽt ce qu'on dict des ſorciers ſemble eſtre des petits cõtes, mais ſi on regarde les accidens eſtranges, il ſe trouue des choſes admirables.*

Or les inepties & bagatelles dont le Diable ſe ſert, pour abuſer les Sorciers à exciter la haine entre deux perſonnes qui s'aimoient parfaictement, ſont ordinairement ſi grandes & ſi ridicules, que les exemples ne peuuent donner foy ny creance aux grands accidens qui en arriuent. Et veritablemẽt on diroit que tous les malefices que le Diable fait par le moyẽ des Sorciers ne ſont que petits contes faicts à plaiſir: mais qu'on regarde les effects, on n'y trouue que rage, epilepſies, abois comme des chiens, paralyſies, lycãtropies, morts ſoudaines, & deſeſpoirs.

*God. Scale. Hollen. præceptorij. f. 20. litera A.*

*Les occaſiõs & moyens d'vne haine mortelle procuré par vn charme ou liaiſon, ſemblent eſtre ridicules, & neantmoins les effects en ſont merueilleux.*

En voicy vn exemple tiré d'vn Moyne de S. Auguſtin qui dit qu'vne ſorciere voulant exciter vne haine mortelle entre deux amãs, écriuit en deux billets deux caracteres incognus, auec quelques parolles deuotes; & les leur fit porter ſur eux, cela ne faiſant l'effect qu'elle deſiroit, elle eſcriuit pour la ſeconde fois les meſmes caracteres ſur du fromage qu'elle leur fit manger, puis elle print vn poulet noir qu'elle coupa par le milieu, & en offrit vne partie au Diable, & leur bailla l'autre à manger: cela les enuenima de façon qu'ils ne pouuoient ſouffrir ny arreſter la veuë l'vn ſur l'autre. Ce qu'à mon aduis operoit l'offrande que par ce moyen ils auoient faict à Sathan.

Y a-il rien de ſi ridicule ? Peut-on recognoiſtre en tout cela choſe quelconque qui puiſſe forcer deux perſonnes qui s'entr'aiment de ſe haïr à mort ?

*Andreas Caſalpinus de inueſtigat. Demon. c. 10.*

Il y en a qui diſent que les Sorciers ont accouſtumé d'enterrer des teſtes & peaux des ſerpẽs ſoubs le ſueil de la porte, ou dedans les coings de la maiſon, afin d'y ſemer de la hayne & des diſſentions : mais ce ne ſont que les marques viſibles de la conuention qu'ils ont faicte auec Sathan, lequel eſt le maiſtre & autheur du ſortilege & malefice de la haine.

*Le charme de la liaiſon eſt fondé par fois ſur la haine, & par fois ſur l'oubly. Vne ſorciere attira ſi fort vn jeune hõme à ſon amour, qu'il luy fit oublier ſa femme & ſes enfans.*

Par fois le Diable ne va pas ſi auant, & ſe contente au lieu de la haine d'y apporter ſeulemẽt de l'oubly, mettant les femmes en tel oubly enuers leurs marys, qu'ils en perdent tout à faict la memoire, comme s'ils ne s'eſtoient iamais cogneus. Vn ieune homme en la ville de S. Geminian en Hetrurie, s'amouracha ſi fort d'vne Sorciere, qu'il abandonna ſa femme & ſes enfans pour venir demeurer auec elle, & continua ceſt oubly iuſques à ce que ſa femme aduertie du malefice l'eſtant venu trouuer, fureta ſi exactement par la maiſon de la Sorciere qu'elle trouua deſſoubs ſon lict pour inſtrument de ce ſort, vn crapaut enfermé dedans vn pot, ayant les yeux couſus & bouchez, lequel elle print: & luy ayant deſſillé les yeux, elle le fit bruſler ; & ſi à propos, qu'auſſi-toſt l'amour & l'affection de ſa femme & de ſes enfans eſtans r'appellez par la nature dans ſa memoire & ſouuenir, il s'en retourna chez luy, & y paſſa heureuſement le reſte de ſes iours. Eſt-il poſſible qu'vn crapaut auquel on a bouché les yeux, puiſſe oſter les yeux de l'etendement à vn Chreſtien, & luy faire oublier ſa femme & ſes enfans, le plus chair gage que la nature pourroit empraindre & grauer dans le cœur des hommes & de toute ſorte d'animaux ?

*Moyens naturels qui peuuent rendre vn homme impuiſſant.*

Et puis que les Medecins & l'experience ont faict recognoiſtre pluſieurs moyens par leſquels l'homme peut eſtre naturellement maleficié, qui ſont la caſtration, l'eliſion, la ruption, le deſſeichement, & la refrigeration : qui doute que le Diable ne les ſçache, & ne puiſſe enſeigner à ſes ſuppoſts de s'en ſeruir & les exploiter ?

*Si la liaiſon peut eſtre perpetuelle.*

Surquoy on a reuoqué en quelque doute, ſçauoir ſi les Sorciers pouuoient lier pour iamais. Aucuns ont tenu qu'à la verité la liaiſon temporelle ſe pouuoit faire, mais la perpetuelle eſtoit tout à faict impoſſible, ſe fondant ſur la glo. du Can.

*Requiſiſti* & du Can. *Si per Sortiarias* 33. *q.* 1. où ceſte liaiſon ne peut apporter cét empeſchement pour iamais. Surquoy la verité eſt, que ce que le Diable peut vne fois il le peut pluſieurs; & ſi pluſieurs, pourquoy non toutes les fois que Dieu le permettra?

13 Si le charme peut eſtre oſté par celuy qui l'a baillé.

Mais ceſte gloſe eſt communement reprouuée, & ſon fondement trouué faux, qui eſt que le ſortilege peut eſtre oſté par celuy-là qui l'a baillé. Car certainement les Sorciers ne peuuent le plus ſouuent guerir ceux qu'ils ont maleficiez, pouuant plus deſtruire que reparer: car s'il auoit perſuadé à quelqu'vn comme il fit à vn honneſte homme en la ville de Bordeaux, de s'effeminer & chaſtrer tout à faict, il ne pourroit non plus luy remettre ce membre qu'il s'eſtoit couppé par ſon induction, que luy rendre la vie, s'il la luy auoit vne fois oſtée.

*Abbas & alij ad tit. de frigid. & maleficiat. Nauarrus con. 1. lib. 4 tit. 15 Abulens q. 90.*

Il ſe preuue donc clairement tant par l'authorité des Saincts Decrets en ce Can. *Si per Sortiarias.* 33. *q.* 1. & par tout le tit. *de Frigidis & malef.* que par l'opinion commune des Theologiens *in* 4. *diſt.* 34. *D. Thom.* 3. *part. q.* 58. *art.* 2. qu'il y a des hommes qui peuuent eſtre rendus froids & maleficiez par Ligature & ſortilege.

Que l'Egliſe a recogneu qu'il y pouuoit auoir impuiſſance és maris.

L'Egliſe a auſſi recogneu ce defaut, car elle a receu la plainte de la femme & des parens apres vn vain eſſay de trois ans, & le ſerment de ſept teſmoings, ſigné de leur main, & a accouſtumé de ſeparer ceux qui ſe trouuent ainſi maleficiez par le ch. *Laudabilem. de frig. & malef.* & ſe trouue que le mariage de Marguerite femme du Comte Iean de Boëme fut annullé & diſſout par commiſſion du S. Siege, parce qu'ils auoient demeuré trois ans ſans auoir peu habiter enſemble. *Epiſcopo Curienſi commiſit quòd ob maleficium diuortium celebraret, ſi per continuum triennium, operam copulæ dantes non potuerint commiſceri. Qui Curienſis inter eos diuortium propter maleficium, quod inuenit, celebrauit.* Et par r'eſcrit exprez du S. Pere, il leur fut permis par apres de ſe remarier en autre part.

*Albertus Argentinenſis* en ſa Chronique.

Que l'experiẽce teſmoigne qu'il y a & peut auoir de la foibleſſe & inhabilité és marys.

Les anciens Rabins le croyent ainſi, ſur la creance qu'ils ont que Cham vſa de ce malefice & lia ſon pere Noé.

Que les Parlemens en reçoiuent les plaincts.

L'experience iournaliere le teſmoigne, les plainctes, les preuues qui en ſont par les Iuriſdictions ordinaires, les Parlemens & compagnies ſouueraines, qui les reçoiuent au congrez, apres lequel ils donnent leurs Arreſts pour les arreſter

ou pour les ſeparer. Et les peines qu'ils ordonnent pour punir ceux qui les ont affligez d'vn tel malefice, teſmoignent clairement que ce n'eſt ny preſtige ny illuſion, ains qu'il y a vn certain malefice de liaiſon ou Ligature qui ſe faict par les Sorciers appuyez du mauuais Demon, auec lequel ils ont pacte & conuention pour ce faire.

Bodin l. 2. c. 1 Demon. L'opinion qu'a le Roy d'Angleterre de la Demon. de Bodin.

Et ne puis eſtre de l'aduis de Bodin qui dit en ſa Demonomanie (laquelle le Roy d'Angleterre en la preface de ſa Demonologie dit, *Maiore collectam ſtudio, quàm ſcriptam iudicio*) que la plus part de ceux qui vſent de telles liaiſõs, n'ont point de conuention expreſſe auec le Diable, meſmes, dit-il, ne l'inuoquent point. Comme ceux dont parle Albert le Grand liu. 2. 2. *de Animalibus, de Lupo: ſi virga, inquit, Lupi in alicuius viri vel mulieris nomine ligetur non poterunt coïre donec nodus ille ſolutus fuerit*. Qui eſt vne vraye impoſture & fauſſeté. Mais il eſt bien certain qu'il eſt touſiours auec telles gẽs: car ie croy qu'homme du monde ne peut lier ſans pacte expreſſe faict auec Sathan, pour le moins puis ie dire en auoir veu pluſieurs au Parlement de Bourdeaux, au iugement deſquels i'ay aſſiſté, qui confeſſoient ingenuëment s'eſtre donnez à luy, & auoir faict ce pacte exprez, qu'ils pourroient lier & deſlier, & donner la fieure & l'oſter. I'en diray vn ſeul exemple d'vn homme de Fronſac, lequel nous coucherons cy-apres auec les autres procedures des Sorciers.

14 Sorciere excellente à deslier, & l'artifice dõt elle ſe ſert, pour n'eſtre preuenuë ny ſoupçonnée.

On ma faict voir vne Sorciere laquelle faict merueille à deſlier: Car elle a deſlié vne ieune mariée qui couroit iournellement les champs de plain iour comme vn lycantrope, & auoit des conuulſions & des cris, & eſlans ſi furieux & denaturez, qu'on eut dit qu'elle eſtoit poſſedée. La Sorciere ſe vante de l'auoir remiſe, & ceſte ieune femme & les ſiens croyent luy en auoir l'obligation entiere, & depuis a eu des enfans. Ceſte meſme Sorciere dit a vne perſonne de qualité qui la conſultoit, croyant qu'elle ne s'employaſt qu'à deſlier & oſter les ſortileges: qu'elle eſtoit liée pour la generation ſeulement, & non pour la copulation: qui ſembloit bien eſtrange; car elle fut liée apres auoir porté vn enfant à terme, lequel veſquit quelques iours. Et de faict ſon mary & elle (qui ſont encore viuants) n'en ont iamais eu depuis. Ceſte Sorciere l'aſſeura qu'elle en auroit, ſi elle vouloit eſcrire

quelque choſe qu'elle luy diroit, & mettre vne eſpée ſoubs la coitte de ſon lict, lors qu'elle & ſon mary ſeroient couchez enſemble, ce qu'elle n'a iamais voulu faire, ſe doubtant bien que cet eſcrit n'eſtoit que la promeſſe que le Diable vouloit exiger d'elle. On a depuis ſondé plus curieuſement ceſte Sorciere, laquelle le monde, au lieu où elle habite, qui eſt vn gros bourg ou village celebre & fort frequenté, laiſſé en toute liberté, s'eſtant appriuoiſée auec elle, ſoubs le pretexte ſpecieux qu'elle faict ſemblant de s'employer à la ſimple gueriſon, ſans laiſſer eſchapper aucun malefice (pour le moins ouuertement) croyant qu'elle ne ſçait que deſlier. Mais elle a dict à des perſonnes d'honneur digne de foy, qui me l'ont aſſeuré, que voulans deſlier, entre autres bagatelles que le Diable a touſiours accouſtumé de meſler en la gueriſon de toute ſorte de gens maleficiez, elle couchoit vne nuict auec le mary maleficié dans ſon lict nuptial, & luy apprenoit des tours & retours, qui reuiennent & ſemblent ſe rapporter aux Feſtennins des anciens. Ce qui eſt grandement facheux à celuy qui doibt entrer en lice auec vne vieille hideuſe & eſpouuentable, & la ſe laiſſer conduire, & tous les membres de ſon corps à des embraſſemens diaboliques cent fois plus eſtranges que les figures de l'Aretin. Pour celle-cy elle n'eſt ny trop vieille ny trop affreuſe. Tout ce que ie trouue de plus eſtrange, c'eſt qu'elle employe ſa fille qui eſt ieune & mariée, à meſme meſtier & exercice: ayant ſi bien eſtourdy les penſées de ſon mary, & lié le parler & la langue de tous ceux de ſon village, ſoubs pretexte de ce qu'on ne voit le mal qu'elle faict, ains ſeulement le bien de ſes cures, & gueriſons, que n'y l'vne n'y l'autre ne ſont recherchées de la Iuſtice, ains elles ſont appellées en pluſieurs bonnes maiſons, ou à mon aduis elles font & deffont, lient & deſlient, ou procurent quelque autre mal, par fois pire & plus preiudiciable que celuy-là.

*Sorciere laquelle auoit accouſtumé de coucher vne nuict auec le mary charmé, luy faisãt accroire qu'elle ne pouuoit autrement le deslier.*

Il y en a auſſi pluſieurs Arreſts de la Cour de Parlement de Paris, qui ſemblent auoir donné ceſte meſme leçon à tous Iuges de leur reſſort, de croire que c'eſt choſe qui ſe puiſſe faire, & que ce ſont malefices reels, & non preſtiges, leſquels il leur eſt enioinct de punir, quand la

Bodin *lib.* 2. *c.* 1. *Dæmon.* En ce meſme ch. Bodin ſe trompe, diſant que le diable ne peut lier que les mébres de la generation.

preuue y eſt, ſelon les accidens & malheurs qui s'en ſont enſuiuis en conſequence d'iceux. Et c'eſt pourquoy Bodin dict que le Iuge Criminel de Niort qui eſt du reſſort de Paris, ſur la ſimple delation d'vne nouuelle eſpouſée, qui accuſoit ſa voiſine d'auoir lié ſon mary, la fit mettre en priſon obſcure l'an 1560. la menaçant qu'elle ne ſortiroit iamais ſi elle ne le deſlioit. Deux iours apres la priſonniere manda aux mariez qu'ils couchaſſent enſemble, & auſſi toſt le Iuge eſtant aduerty qu'ils eſtoient deſliez, laſcha la priſonniere: Et les paroles ny les eguillettes n'y font rien, dit-il, en ce meſme lieu, ains tout cela eſt conduit & mené par l'artifice du Diable.

I'ay aſſiſté à ce iugement, & le Sorcier qui eſtoit huguenot confeſſoit tellement ce malefice qu'il perſiſta touſiours, & fut la celleite & à la queſtion & au ſupplice.

Ie ne ſuis auſſi non plus de l'aduis de Bodin, en ce qu'il dit, voulant prouuer la liaiſon eſtre vn malefice des Sorciers, qu'il ſe monſtre clairement, en tant que le Diable ny ſes miniſtres les Sorciers n'ont point de puiſſance de lier les autres ſens, ny empeſcher les hommes de boire & manger. Comme en cas pareil (dit-il) ils n'ont pas la puiſſance d'oſter vn ſeul membre à l'homme horſmis les parties vitiles. Ce qu'elles font en Allemagne, faiſant cacher & rentrer dans le ventre les parties honteuſes: Car on a veu dans la ville de Bourdeaux vn vallet ſorcier, auoir tellement lié la langue à vn enfant de bonne maiſon dans laquelle il demeuroit, qu'il fut muet & begayant l'eſpace de cinq ou ſix ſepmaines: & la langue luy deuint courte d'vn grand trauers de doigt: ſi bien que par Arreſt dudit Parlement, l'ayant confeſſé enſemble pluſieurs autres malefices, il fut pendu & bruſlé.

L'arreſt & la procedure ſont en mon premier tome des Sorciers.

Vne Soreiere ayant mis quelques poudres dans les ſabots d'vn jeune hõme il demeura eſtropiat au premier cou? qu'il les chauſſa.

Et en auons faict le procez à pluſieurs pendant noſtre commiſſion qui auoient eſtropié vne infinité de gens des bras & jambes. Si bien qu'vn entre autres cõfeſſa qu'ayant mis quelques poudres, que Sathan luy auoit baillé au Sabath, dans les ſabots d'vn pauure ieune homme, il en eſtoit deuenu boiteux tout auſſitoſt qu'il les chauſſa. Et en la Cour de Parlement de Bourdeaux vn homme enſorcellé, & lié en tous ſes membres fut porté ſur le col dans la tournelle, qui eſtoit comme vn homme enchanté, ne ſe pouuant aider de membre quelconque que de la langue.

Vn homme enſorcelé fut porté en la Tournelle qui eſtoit comme lié de tous ſes membres.

D'imputer la ligature ou liaiſon à la ſeule force de l'imagination, & ſouſtenir qu'elle ne procede ny des nœuds des Sorciers, ny de ceſte liaiſon qui ſe faict ſur le poinct que le Preſtre prononce certaines parolles pendant qu'il celebre ce S.

15 Sçauoir ſi la ligature ou liaiſon vient de la ſeule imagination.

Sacrement de mariage, ſuiuant l'aduis d'aucuns Philoſophes ou mécreans imaginaires.

A la verité ie recognois qu'ils ont pluſieurs bonnes raiſons pour prouuer que l'imaginatiõ a beaucoup de force en nous: mais que iamais homme d'entendement ait dit & ſouſtenu abſolument qu'il n'y a nulle liaiſon malefique, ains que la ſeule imagination donne cet empeſchement aux mariez, ie n'en ay onques veu ny leu qui puiſſe mener vn enfant à ceſte opinion fantaſtique.

*La ſeule imaginatiõ n'eſt ſuffiſante pour empeſcher l'accointance coniugale, ou ſi elle peut ce n'eſt que pour quelques heures.*

Or tout ce qu'on dit des Magiciens & Sorciers qui noüent l'eſguillette ſur le point de certaine, parolles prononcées par les Preſtres meſmes ou autres ne ſoient que bagatelles & impoſtures & fauſſes imputations, pretextes & foibles excuſes, pour couurir le deffaut & foibleſſe des impuiſſans: ains que ce n'eſt que noſtre imagination bleſſée qui nous tient liez & inutils aux effects & actions d'amour, en voicy leurs meilleures raiſons.

*Raiſons de ceux qui imputent l'impuiſſance des mariez, à la ſeule imagination, & nõ à la liaiſon.*

Tous ceux qui ont traicté du ſortilege & du charme, ont creu que c'eſtoit vne mauuaiſe qualité prouenant de haine ou d'amour, qui ſe faict tant par la faſcination des yeux, de l'attouchement, de la parolle, du ſoufle, que par le moyen d'vne forte imagination.

*Si la liaiſon eſt vn charme, ou bien ſi c'eſt que noſtre imaginatiõ ſimplement eſt bleſſée.*

Pour l'imagination tous ceux qui en ont parlé ſont d'accord, qu'entre toutes les facultez de l'ame ſenſitiue, qui peuuent cauſer quelque alteration ou changement en nos corps, c'eſtoit celle qui en auoit le plus de pouuoir. Car l'imagination iettant deuant l'eſprit à pluſieurs fois les obiects deſia perceus par les ſens, elle excite la faculté appetitiue, & la pouſſe ou à la crainte ou à la honte, ou à la cholere, ou à la triſteſſe: qui ſont des affections ſi puiſſantes en l'homme, qu'elles l'affectent de chaleur ou de froid, le font rougir ou paſlir, l'éleuent ou l'abaiſſent, le rauiſſent & tirent hors de ſoy meſme, ou l'alentiſſent & rendent ſtupide, principalement lors que le conſentement ou diſcord s'vniſſent auec elle. De là deriuent les paſſions & alterations, ſelon la qualité deſquelles les corps reçoiuẽt changement. Et puis que l'imagination a la force de cauſer vne grãde eſmotion d'eſprits en diuerſes parties du corps, il eſt fort croyable que ce remuëment d'eſprits, peut auſſi cauſer en nous vne alteration. Et qu'il ſoit ainſi, qu'eſt-ce que ne fait l'imagination és Noctam-

bules, & en pluſieurs autres. Galien dit auoir fait vne demy-lieuë dormant, & ne s'eſtre eſueillé qu'à l'achoppement d'vne pierre. Theon le Stoique ſe promenoit en dormant, & le ſeruiteur de Pericles marchoit en cet eſtat ſur le toict des maiſons plus hardiment qu'il n'eût faict veillant.

Et qu'eſt-ce que ne peut l'imagination bleſſée és frenetiques, & hommes oppreſſez de melãcholie ou de vin, leſquels s'eſtiment eſtre ce qu'ils ne ſont pas, ou de voir ce qu'ils ne virent ny ne verront iamais.

Les liures ſont tous pleins de ces exemples: Valderama raconte qu'il y en auoit vn qui penſoit auoit le nez ſi grand & hors d'œuure qu'il ne pouuoit ſortir hors de ſa maiſon, lequel vn ingenieux Medecin guerit feignãt luy couper le nez auec vn raſoir à deuë proportion, & faiſant oſter dextrement pluſieurs petits lopins de poulmon de Bœuf, luy faiſant accroire que c'eſtoit les pieces de ſon nez taillé.

*Valder. liu. 3. c. 8. de ſon hiſtoire, raconte qu'il y auoit vn certain homme qui croyoit auoir le nez ſi grand, qu'il n'auoit iamais le courage de ſortir de la maiſon.*

Et d'vn autre en Italie qui auoit ſon imagination ſi préoccupée d'vne certaine fantaiſie qu'il eſtoit mort, qu'il ne vouloit ny boire ny manger, & pria ſes parens & amis de vouloir faire enſeuelir ſon corps, lequel (diſoit-il) commançoit à ſe corrompre & ſentir. Tellement qu'on fut contraint de feindre qu'on le portoit en terre, demeurant fort bien pendant ce temps paiſible dans le cercueil.

*Plaiſans repars d'vn hõme qui croyoit eſtre mort.*

Vn Preſtre à Pauie ſe trouua tellement oppreſſé de ceſte melancholie, que voyant vn theatre dreſſé pour ſainct Charles de Borromée en ſon viuant Cardinal & Archeueſque de Milan, & vne belle chaire au deſſus, n'eût honte de s'aller mettre auec ſes pieds tous ſales, & vn meſchant manteau, dans ceſte chaire ſi bien ornee, diſant qu'il eſtoit vrayement le Cardinal Boromée, & que c'eſtoit ſa place, mais en fin il en fut ſi rudement chaſſé, que ie ne ſçay ſi ceſte mauuaiſe impreſſion luy dura guiere.

*Vn Preſtre ſe mit tellemẽt en l'imagination qu'il eſtoit veritablement le Cardinal Boromée, qu'il ſe fit battre pour en quitter la chaire qu'il auoit occupée.*

C'eſt ce qui a faict dire à Ariſtote, que l'imagination eſtoit vn mouuement actuellement faict par les ſens.

*Ariſtot. lib. 2. de Anima.*

Il eſt auſſi fort croyable que l'imagination peut toucher & alterer les corps exterieurs: car l'eſprit & mouuement du cœur eſt porté à l'imagination auec la meſme qualité dont il eſt abbreuué, & par icelle l'air eſt infecté & corrompu ſelon l'intention de l'imaginant: duquel air corrompu, le charme puis apres ſe concrée. Cet eſprit donc obeïſſant à l'imagination,

*Vairus lib. 1. cap. 2. de Faſcine.*

*L'imagination peut alterer les corps exterieurs.*

tion,

tion, ny plus ny moins que si c'estoit vn astre raisõnable, darde & estend sur quelque subiect que ce soit, des rayons salutaires ou mauuais, suiuant le gouſt ou appetit de celuy qui l'imagine attentiuement: & par ce moyen le sorcier peut exciter amour ou haine, maleficier ou remedier ce qu'il veut.

Dauantage, l'imagination fait que nous prediſons bien ſouuent les choſes auenir, d'autant que l'eſprit qui ſert à la vertu imaginatiue, eſt ſi aigu, deſlié & tranſperçant, qu'il peut preuoir les choſes cachées & tout a faict incognues. Et Ariſtote au liure de l'art de deuiner, dit que ſouuent l'imagination meuë par des choſes qui ſont eſloignées de nous ou de temps ou de lieu, nous preſagit ce qui toſt apres nous arriue. Auſſi ſe trouue-il bien ſouuent, que les choſes futures, auant qu'elles atriuent, enuoyent deuant quelques ſignifications de leur euenement, leſquelles meuuent l'air qui nous enuironne, & l'air noſtre ſentiment. Et par ainſi le moüuement du ſens, eſt vne certaine preparation de l'imagination meſme. Si bien que pour la preparation de l'imagination, le mouuement eſt neceſſaire, mais non pas pour l'imagination.

*L'imagination fait que nous pouuõs predire les choſes aduenir.*

La force de l'imagination ſe prouue auſſi par ce qui ſe voit tous les iours, que ſi toſt que la femme groſſe contemple vne choſe auec vne grande attention, incontinent elle forge & baſtit en ſon eſprit la ſemblance de ce qu'elle a veu, d'où vient que les enfans ſe trouuent tachez de certaines rougeurs & autres marques, qu'il n'y a peintre au monde qui en fit de ſi ſemblables, leſquelles ſont du tout indelebiles, & s'en trouue par fois de ſi eſtranges & monſtrueuſes, que ces marques qu'on appelle enuies, rendent les enfans odieux à leurs propres meres: outre que par fois l'imagination leur charge l'epilepſie & autres maux. Plutarque parle d'vn enfant more, né de pere & mere blancs, Heliodore d'vn blanc, engendré de pere & mere Æthiopiens. Et Torquemada & autres de celuy, lequel deſguiſé en Demon prenant ſa femme en ſurſaut, luy fit vn enfant qui ſembloit vn Demon: qui ſont tous effects de la ſeule imagination. Le malade trouue pluſtoſt ſa ſanté dans le ſecours & ſuffiſance de ſon Medecin, s'il luy eſt en confience, ce qui ne ſeroit, ſi l'imagination n'auoit la force de nous alterer & changer.

*La femme groſſe par ſon imagination faict des merueilles.*

*D'où vient que les enfans ſe trouuent tachez de certaines marques.*

*L'imagination charge par fois l'epilepſie.*

*Heliod. en l'hiſt. Ethiopique liu. 1.*

*Torquemada & Philipp. Camerarius diſent, que tout auſſitoſt qu'il fut né il commença à ſauteler & ſtipudier.*

*Qu'eſt ce que peut la menace d'vn maiſtre en l'imagination de ſon ſeruiteur.*

Tout de meſme en eſt-il quand elle nous met en deffiance & apprehenſion de quelqu'vn que nous tenons en reſpect, &

duquel la ſeule crainte de l'auoir offencé, nous iette bien ſouuent au deſeſpoir. Vairus dict auoir cogneu vn Eſpagnol à Rome, lequel ayant menacé vn ſien ſeruiteur auec vn regard furieux, il fut aſſailly d'vne telle crainte & frayeur, que non ſeulement il ſe trouua charmé, mais auſſi priué de l'vſage de raiſon, tellement que l'humeur melancolique s'eſpandant, & ſe ſaiſiſſant de tout ſon corps, il deuint ſi forcené & hors de ſoy-meſme, qu'il ſe pẽdit à Piazza Nauona en vne des chambres du logis de ſon maiſtre. Ie ſçay qu'il n'y a rien qui degouſte ny lie ſi eſtroitement vn pauure mary, que quand ſa femme iette ouuertement ſa fantaſie & ſes yeux ſur quelque amour eſtrange: & qu'effrontement elle entre en des appetits brutaux & dereglez: En ce cas là il eſt vray ſemblable, que l'imagination & du mary & de la femme y peuuent beaucoup. Mais ceſte imagination eſt bien ſale, puis qu'elle ne conſiſte qu'en l'ordure & ſaleté que la femme conçoit de la force & des membres virils & puiſſans de l'amy, au prix de la force effeminée de ceux de ſon mary. A quoy ſe rapporte ce qu'on dict, que les Caldeans aduertis que Iuſtine fille de l'Empereur Antonin, & femme de ce grand Philoſophe M. Aurele, eſtoit folle de l'amour d'vn gladiateur, qu'elle auoit veu parauenture combatre nud & aſpre au combat, auec des membres nerueux forts & puiſſans, conſeillerent de le faire tuer, & en bailler du ſang à boire à l'Imperatrice amoureuſe, & que par apres elle habiteroit auec ſon mary, ſans nulle contrainte, ny contre-cœur. Ce qu'eſtant executé, & ſe trouuant deliurée de ceſte paſſion amoureuſe, elle ſe ſentit libre & deliée de tout charme, bien que ce ne fut le vray ſang duquel elle eſtoit alterée.

*Vairus lib. 1. ch. 12. de Faſci.*

*Iuſtine femme de l'Empereur M. Aurele, amoureuſe d'vn gladiateur, ſe trouuãt liée auec ſon mary par la force de ſon imagination fut deſliée beuuant du ſang du gladiateur.*

Mais à ſçauoir-mon ſi l'imagination peut faire le meſme effect ſur d'autres corps que de celuy de l'imaginãt. A la verité pluſieurs ont creu tout de meſme, que la force de l'imagination pouuoit enſorceller ou guerir des perſonnes fort eſloignées ſans les voir n'y s'en approcher. Toutesfois ils ne s'accordent en l'expoſition des moyens par leſquels elle peut exercer ceſte vertu. Aucuns diſent qu'elle peut cela par certains rayons qu'ils ſe forgent ie ne ſçay comment, les autres par les eſprits pouſſez hors du corps par la force meſme de l'imagination, & les autres encore par la ſeule puiſſance des meilleures ames. Voila les raiſons de Valeſius, & autres Me-

*16 Sçauoir mon, preſuppoſé que l'imagination peut beaucoup ſur le corps de l'imaginant, ſi elle peut faire meſme effect ſur d'autres corps eſtrangers.*

decins, d'où Vairus, Del-Rio & autres les ont tirées.

Neantmoins il faut croire, que l'ame, ny par imagination, ny par autre puiſſance quelconque, ne peut produire par nulle ſorte d'eſprits, eſpeces ou rayons, aucuns tels effects merueilleux, ſur les corps eſloignez, diſioincts & ſeparez de l'imagination: C'eſt l'aduis des Theologiens & Medecins lequel ſe prouue, parce que l'imagination eſtant vne action immanente, l'ame de l'imaginant n'a nulle qualité reelle, qu'elle puiſſe imprimer ſur la choſe diſioincte & ſeparée: ce qui ſeroit neceſſaire pour pouuoir agir en icelle. La raiſon eſt, parce que tels & ſemblables rayons ſont nuls, que la force des eſprits ne peut eſtre ſi grande, & que les eſpeces n'ont ſeulement que la vertu de repreſenter. Et finalement que de l'ame de l'vn, à l'ame ou au corps de l'autre, il n'y a nulle coordination naturelle. Et ainſi cet enchãteur le Malthez qui eſtoit à Anuers l'an 1599. deuinant certaines choſes leſquelles il couuroit du pretexte qu'il auoit vn eſprit dominant ſur l'eſprit des autres, le contraignant (diſoit-il) par ce moyen de choiſir ce que ledit Malthez vouloit, eſtoit vn impoſteur.

Qu: la ſeule imagination ne peut cauſer cet empeſchement qui trouble le mariage & empeſche l'effect & conſommation d'iceluy: ains que cet vn vray charme & ſortilege.

Ainſi on n'a iamais veu, qu'és creatures, vne eſpece par ſon imagination engendraſt vne autre eſpece qui luy fut ſemblable, comme qu'vn cheual engendraſt vn autre cheual, comme il eſt impoſſible que l'eſpece ou chaud que ie m'imagine, eſchauffe vn homme nud & qui meurt de froid eſtant eſloigné de moy: & ſi la force de l'imagination auoit ce pouuoir, il y a ja long temps que les Alchimiſtes auroient acquis des montagnes d'or.

Le chaud que ie m'imagine en vn fort hyuer, ne ſçauroit eſchauffer vn homme nud qui meurt de froid.

Loyſeleur ne peut prendre vn oiſeau par la force de ſa ſeule imagination.

Montagne liu. 1. des Eſſais chap. 2. *Valiſ. c. 68. ſacrâ Philoſophiæ.*

De là s'enſuit que l'oyſeleur ne peut par la ſeule veuë, ny par la ſeule force de ſon imagination, attirer les oyſeaux du ciel, & les faire cheoir en terre, comme a dit le ſieur de Montagne: non plus qu'on ne peut faſciner ou enſorceler perſonne, ny le guerir par la force de l'imagination, comme il dict qu'il guerit la nuict des nopces vn ieune ſeigneur ſon amy, & aneantit en luy toute ſorte de liaiſon.

On ne peut lier ni deſlier par la force de l'imagination.

Ie ne dis pas pourtant, que l'imagination, non de ſoy-meſme (car tout ſon faict ne giſt qu'en erreur, trouble & confuſion) mais par accident, ne puiſſe faire quelque effect ſur vn corps voiſin, auquel il eſt ioinct par quelque eſtroitte liaiſon & attouchement, pourueu que l'imagination ſoit forte, & le corps voiſin bien diſpoſé à receuoir ceſte impreſſion.

En quel cas & comment l'imaginatiõ de quelqu'vn peut quelque choſe ſur vn corps voiſin.

Surquoy il faut entendre, que l'eſprit ne peut cognoiſtre les choſes que les ſens touchent & apperçoiuent, que par le moyen des phantoſmes où idées qui ſont portées à l'intellect par l'imagination, & ceſte puiſſance de l'ame qu'on appelle imaginatiue eſt dicte fantaiſie. Or ceſte paſſion qui eſt en l'imagination, reſſemble à la marque & impreſſion que faict vn cachet ſur de la cire, laquelle en retient le ſimulachre, le cachet oſté. C'eſt donc la demeure & le rendez-vous des formes apparentes, c'eſt pourquoy on luy a donné le nom d'imagination.

*Ariſtote in li. de Anima. Alexandre Aphrodiſée.*

Ariſtote dit que l'imagination eſt vn mouuement actif, prouenant du ſentiment, où bien l'imagination eſt vn mouuement qui ſort des ſens & ſe reduict en action: & ne nous a eſté donné pour autre cauſe ſinon pour garder les images des choſes qui ſont cogneuës par les ſens, & pour les enuoyer à l'intellect quand il en eſt beſoing. Elle n'eſmeut auſſi le corps pour autre cauſe, ſinon ſoubs l'eſpece du bien & du mal, de l'honneſte ou deshonneſte, qui ſont les ſeuls moyens par leſquels l'eſprit eſt incité à deſirer ou faire quelque choſe.

*Ceux qui attribuent tant de force à l'imagination ſemblét vouloir dire qu'elle regit ceſte force ou faculté par le moyen de trois choſes.*

Or ſoubs ce nom d'imagination il ſemble qu'ils veulent comprendre trois choſes: La premiere, ceſte puiſſance par laquelle l'ame eſt apte à imaginer: La ſeconde, le ſimulacre ou image conceuë, & la troiſieſme l'actiõ de ceſte puiſſance: mais ny la puiſſance d'imaginer, ny l'eſpece imaginée, ny meſme l'action de l'imagination, ne peuuent faire ny exercer le charme de liaiſon, ny aucun autre charme ou ſortilege.

*La 1. par la puiſſance, par laquelle l'ame eſt apte à imaginer.*

Quand à la puiſſance de l'imagenation, elle ne peut rien faire ſans eſpece, ains elle eſt toute telle qu'vn œil fermé qui ne peut rien voir. Et ne peut l'imagination non plus imaginer quelque choſe, ſans eſpece & action imaginatiue, car ce ſeroit tout de meſme, que ſi quelqu'vn affermoit de pouuoir voir ſans obiect viſible, & ſans exercer l'action de voir.

*La 2. par le ſimulacre ou image conceuë.*

On ne peut auſſi rapporter la cauſe de tels effects au ſimulacre ou portraict conceu de quelque choſe, d'autant que les choſes feintes ou moulées par art, ne ſont pas les choſes meſmes, mais ſeulement leur ſimulacre: comme le ſimulacre de Venus n'eſt pas la meſme Venus: Auſſi ce que l'imagination conçoit, n'eſt ſeulement que l'effigie des choſes & non les choſes meſmes. Que ſi les ſimulacres & ſemblances qui ſe voyent és miroirs, n'ont aucune force de charmer ny d'in-

fecter: qui eſt-ce qui oſera attribuer telle puiſſance aux ſemblances conceuës en l'imagination, qui ne repreſente ny ne faict voir ſi à clair les choſes que le miroir?

Et puis que nulle choſe ne peut rien faire outre ſon eſpece & nature, pourquoy eſt-ce qu'on attribuë à tels ſimulacres de pouuoir faire quelque choſe? les images qui reluiſent dans vn miroir, vont & viennent ſans aucune mutation du miroir. Puis donc que les eſpeces ne peuuent que ſe preſenter à ceux qui les regardent ou meditent, & que cela ſe fait non au corps d'vn autre, mais en ſon propre corps: il n'eſt pas croyable que telles images & ſimulacres, puiſſent faire les choſes que Auicenne, & autres impoſteurs croyent que peut faire ceſte puiſſance imaginatiue, luy attribuans non ſeulement le charme de liaiſon, & autres ſortes de charmes, mais encore pluſieurs autres miracles.

*Nulle choſe ne peut rien faire outre ſon eſpece.*

Quand à l'action de l'imagination, elle ne peut non plus faire ledit charme de liaiſon ny autres charmes ſemblables, car comme le ſens ſe raporte à la choſe qui ſe cognoiſt par iceluy, ainſi l'action imaginatiue regarde la choſe conuenable à l'imagination: mais il n'y a qu'vne ſeule action du ſentiment auec la choſe ſenſible: il s'enſuit donc qu'il n'y aura auſſi qu'vne action, tant du coſté de l'imagination, que de la choſe imaginée, veu que c'eſt vne maxime que d'vn ſeul agent & paſſiant, il ne ſort qu'vne action. Or la choſe qui ſert d'obiect à l'imagination, ne peut exercer aucune autre action, que de repreſenter vne ſemblance de ſoy: d'où on collige, que pareillement l'imagination, ne peut charmer ny faire autre choſe hors ſon office. Outre que l'action de l'imagination demeure ferme en celuy qui imagine, & ne peut paſſer en vn autre ſubiect: mon imagination ne peut paſſer & ſeruir à vn autre, non plus que la faculté, que mes yeux ont de voir, ne peut ſe communiquer à d'autres qu'à moy, pour leur faire voir ce que ie voy.

*La 3. part'action de ceſte puiſſance. Or pas vne de ces trois choſes ne peut faire ou cauſer liaiſon.*

*Que l'action ou l'effect de l'imagination demeure ferme & s'arreſte en la perſonne de celuy qui imagine, & ne peut paſſer en vn autre ſubiect.*

Et tout ainſi que les yeux n'alterent & ne changent aucunement les choſes colorées qu'ils regardent, auſſi la force imaginatiue ne peut infecter ny changer aucune choſe de laquelle elle contemple la ſemblance & image. Car il n'y a que Dieu tout-puiſſant qui puiſſe transformer & alterer en la façon qu'il plaiſt à ſa diuine volonté, les choſes qu'il regarde.

*Comme les yeux ne peuuent changer ni alterer les choſes colorées, l'imagination non plus ne peut changer ni alterer les choſes imaginées.*

Et ne peuuent les courroucez ny les furieux changer par

leur imagination les choſes comme aucuns ont eſcrit, veu qu'ils ne ſe ſouuiennent nullement des choſes qu'ils ſe ſont imaginées en l'ardeur de leur courroux & autres vehementes perturbations, non plus que ceux qui ſont embrouïllez de ſoucy, ou yures ou effrayez. Ainſi l'imagination entant qu'imagination, ne peut rien changer ny alterer, non ſeulement en vn autre corps, mais non pas meſme au ſien propre.

Ariſtote en ſon liure *de motu Animalium.*

Et quoy qu'on die que les imaginations, ſenſations & notions alterent, ce n'eſt pas en tant qu'elles ſont imaginations, ains d'autant que les ſubiects que nous imaginons, ont quelque choſe de ioyeux ou faſcheux, ioincte auec leſdits ſubiects, laquelle nous penſons qu'il faut embraſſer ou fuir: & de ceſte choſe prouient l'alteration du mouuement des eſprits, lequel mouuement eſt l'inſtrument de l'imagination.

Tellement que l'imagination des choſes eſpouuentables, ne nous peut eſmouuoir autrement que la peinture, laquelle ne nous eſmeut pas de ſoy-meſme, ains par accident ſelon qu'elle contient ou repreſente vne choſe agreable ou triſte: ainſi elle eſueille l'appetit, qui puis apres excite les eſprits & humeurs.

Mais il en arriue bien autrement au gouſt, au flairer, & au toucher, d'autant que les ſens ne ſe contentent de perceuoir & cognoiſtre les eſpeces des choſes ſenſibles, comme faict la veuë & l'ouye, mais ils ioignent les qualitez ſenſibles auec les eſpeces ſpirituelles.

L'Alchimiſte vendroit bien cher ſon imaginatiõ, ſi auec l'eſpece ou l'idée de l'or il pouuoit faire du vray or.

Les ſoufleurs d'Alchimie ſe porteroient beaucoup mieux, ſi auec l'eſpece ou l'idée de l'or ou de l'argent (qui n'a rien de reel) ils pouuoient par leur imagination faire du vray or & argent. Si cela eſtoit, on ne verroit ny pauure ny malade, ny ignorant, ny diſeteux de quelque perfection, veu que chacun viendroit à bout de ſes ſouhaits par ſa force imaginatiue.

N'obſte que les idées qui ſont en l'entendement de Dieu, ont puiſſance d'aller & chãger les choſes exterieures: de meſme (dit-on) les ſimulacres & images que nous conceuons, peuuent auoir vne pareille vertu. A quoy la reſponce eſt, que l'idée qui eſt en Dieu n'eſt pas vn accident comme en nous, ains eſt vne ſubſtance.

N'obſte que l'image d'vn cachet a puiſſance d'imprimer ou grauer: de meſme ſemble-il que les eſpeces qui ſont cõprinſes

en l'imagination, puiſſent imprimer les choſes exterieures.

Car le cachet en tant qu'il eſt image, ne portraict pas vn autre image: mais entant qu'il eſt cachet qui a quelque duretté & des parties inegales: que ſi le cachet de ſoy-meſme & de ſa nature, entant qu'il eſt image, pouuoit engendrer vn autre image, on n'auroit que faire de prendre garde ſi la matiere dequoy il eſt faict, ſeroit dure ou molle: ce qu'eſtant toutesfois de tres-grande importance, il eſt certain que ceſte comparaiſon n'eſt à propos.

*Le cachet en tant qu'il eſt image ne ſçauroit portraire vn autre image.*

Comme auſſi c'eſt vne reſuerie de croire, que l'imagination eſt comme vn aſtre, qui eſpand & iette des rayons ſalutaires ou pernicieux, auquel, comme à vne intelligence celeſte obeyt tout ce que la Lune voit & reuoit de mois en mois.

De meſme eſt-ce vne bourde qu'on peut rendre par l'imagination ſes conceptions aiſlées & volantes, & les enuoyer iuſqu'aux Planettes, & que de là deriuent vne infinité de calamitez qui aſſiegent le genre humain. Car ce ſont des gens enyurez d'vne ſuperſtition diabolique, qui diſent cela.

Comme auſſi eſt-il faux ce qu'on attribuë à la vertu imaginatiue, touchant la præſcience des choſes futures: ſinon que nous vueillons dire, qu'ils le tiennent des Demons en vertu du pacte qu'ils ont fait auec eux. De maniere que les Sorciers ſe ventans apres cela qu'ils cognoiſſent les choſes futures, ils propoſent taiſiblement l'adoration des Diables ou Demons, attribuans ceſte faculté de cognoiſtre les choſes à venir tantoſt à l'imagination, tantoſt à ſes Demons, contre ce qui eſt dict dans l'Eccleſiaſtique, la condition de l'homme eſt bien miſerable, & ſon affliction grande, d'autant qu'il ignore & & oublie le paſſé, & ne peut aucunement ſçauoir le futur. Et dans Iſaye: annoncez-nous (dit-il) les choſes qui doiuent arriuer cy-apres, & nous cognoiſtrons par là que vous eſtes Dieu. C'eſt pourquoy il ſe peut dire & ſouſtenir, que l'imagination ne peut eſtre ſi ſotte en homme quelconque, qu'il puiſſe deuiner les choſes aduenir, & que les Demons ne leur peuuent donner ceſte cognoiſſance, parce qu'ils ne l'ont pas eux meſmes: eſtant certain que toutes choſes futures qui ont vne cauſe incertaine, & nullement determinée, ne peuuent eſtre preuenuës par les Demons, comme eſt ce qui prouient de la volonté des hommes, la cognoiſſance de laquelle il faut attribuer à Dieu ſeul.

*L'imagination ne peut donner cognoiſſance des choſes futures.*

Que l'imagination ne ſert de rien pour la reſſemblance des enfans.

L'imagination ne ſert de rien non plus en la generation pour reſſemblance des enfans, ny pour le ſexe : ains la cauſe de cela eſt cachée en la ſemence. Car il y a des animaux nez aueugles qui font quelquesfois leurs petits reſſemblans aux maſles, quoy qu'ils ne les ait iamais veus. Tellement que ce n'eſt pas l'imagination qui a cauſé ceſte reſſemblance. Auſſi tous les Philoſophes attribuent à la ſemence tout ce qui naiſt auec l'ẽfant. Ainſi ce ſont les ignorans leſquels n'ayãt l'eſprit de rechercher les vrayes cauſes & principes de toutes choſes, attribuent ceſte reſſemblance à l'imagination, & la difference des enfans.

*Au Geneſe ch.3.*

N'obſte que Iacob mit des houſſines de diuerſes couleurs ſur le bord des Auges & Canaux, ou on auoit couſtume de mener boire les brebis, afin qu'elles conceuſſent leurs aigneaux marquetez. Car cela ne ſe fit par la force d'imaginer ces houſſines, ains par la ſeule vertu diuine : veu que Iacob parle ainſi aux filles de Laban, Dieu a oſté le troupeau de voſtre pere & me l'a donné, & s'il n'euſt eſté le Dieu de mon pere Iſaac, il m'euſt r'enuoyé vuide. D'auantage ſi cela ſe fut faict lors naturellement, qui empeſcheroit qu'il ne ſe fit encore auiourd'huy : & neantmoins l'eſſay que pluſieurs en ont faict iuſqu'icy s'eſt trouué inutile. A la verité il faut auoüer que ce changement ne ſe faict pas contre nature, mais auſſi eſt-il vray qu'elle n'en vſe pas ordinairement ainſi, car les animaux ont accouſtumé d'engẽdrer des petits de leurs couleurs: mais icy ce fut l'induſtrie de Iacob, de laquelle pourtant il auoit eſté inſtruict par l'Ange.

Que ſi l'imagination n'a aucune force de faire reſſembler les enfans aux parens ou à quelqu'autre, elle ne pourra auſſi rien en la procreation du ſexe.

Pour la reſſemblance de celuy qui engroſſa ſa femme d'vn enfant qui auoit le viſage comme vn Demon, c'eſt vne pure fable, quoy que Viues ſur le 12. liure de S. Auguſtin de la Cité de Dieu, die que cela ſoit aduẽnu à Boſleduc en Brabant. Pour le More qui eſt dans Plutarque, & du Blanc dans Heliodore ; c'eſt que la ſemence eſtoit vitiée & auoit vne proprieté plus grande pour engendrer vn homme noir qu'vn blanc, d'autant que l'humeur colerique dominoit trop exceſſiuement, & comme tyranniſoit les autres humeurs : & au contraire, quand le blanc naſquit des parens noirs, ce qui ſe

voit

voit, par ce qu'on a veu quelque fois vne femme engendrer vn chien, vn ſinge, & toutesfois iamais femme n'eut volonté ny intention de procréer de ſemblables beſtes, parce que tout au contraire chacun deſire d'engendrer ſon ſemblable. Il ne faut donc imputer la naiſſance d'vn chien à l'imagination d'vne femme qui l'a engendré, ains à la ſemence vitiée, laquelle donne tout de meſme des maladies des peres & meres aux enfans, comme la pierre, la goutte & autres ſemblables, ce qui ſeroit vne folie, & ne ſe pourroit dire ny ſouſtenir que cela vint de l'imagination.

D'auantage toute ſorte d'eſpeces conceuës, ou elles ont vne matiere commune auec la choſe qu'on veut charmer, ou elles n'en ont point: ſi elles n'y en ont point, elles ne la peuuent aucunement charmer, pource que l'agent doit communiquer en matiere auec le patient: ſi elles ont vne meſme matiere, il faut qu'elles reçoiuent vne paſſion reciproque, & par ainſi que les obiects exterieurs agiſſent ſur telles eſpeces, & les charment reciproquement, ce qui eſt contre l'intention du charmeur, & abhorre du tout de l'experience, ainſi telles eſpeces conceuës n'ont aucune vertu de charmer.

A la verité S. Iſidore ſemble attribuer la reſſemblance eſtrange & nouuelle des enfans à l'imagination des meres au temps de la conception. *Hanc enim fœminarum dicunt eſſe naturam, vt quales perſpexerint, ſiue mente cogitauerint in extremo voluptatis æſtu, dum concipiunt, talem ſobolem procreent: etenim anima in vſu Venereo formas extrinſecas intus tranſmittit, eorumque ſatiata typis rapit ſpecies eorum in propriam qualitatem.* Ce qu'il a prins de S. Hieroſme *Traditio. in Geneſim.* c. 30. qui en attribuë toute la cauſe à la mere. Ce qui ſe preuue auſſi par l'exemple d'vne mere qui engẽdra quatre enfans legitimes tous diſſemblables, parce qu'eſtant aſſeuré de l'abſence de ſon mary, elle ne ſongeoit nullement à luy. La raiſon de la diſſemblance pouuoit eſtre, que pendant qu'elle les conceuoit, elle auoit ſon eſprit & imagination comme adultere viſant touſiours à quelqu'autre, ſi mieux on n'ayme croire que quand ces diſſemblances ou diuerſitez arriuent, qu'vne mere blanche engendre vn enfant noir, ce ſoit vn pareil traict que celuy qui aduint au Duc de Plombin, lequel ayant eu vn enfant d'vne garce qu'il entretenoit, ayant conuié pluſieurs de ſes amis & gens d'honneur pour aſſiſter au bapteſme, tout le monde fut

Le Duc de Plombino fit donner bapteſme à vn enfant cõme ſien qui ſe trouua eſtre de ſon cuiſinier.

en admiration de le voir noir & More tout à faict, qui donna occaſion à toute ceſte aſſemblée d'amis, de l'attribuer à ſon cuiſinier qui eſtoit More naturel, lequel eſtant prins & torturé confeſſa qu'il eſtoit vray, qui augmenta la riſée & le repentir, d'auoir faict vn ſi grand appreſt. Qui me fait dire que la pluſpart de ſemblables conceptions ou naiſſances ſont de meſme aloy.

*Valeſius lib. de ſacra Philoſophia. c. xi.*

Et quoy que par fois cela puiſſe arriuer par l'imagination de la femme, bien que fort ſouuent l'imagination de tous les deux y concourre.

Si eſt-ce pourtant en ce poinct que ny l'vn ny l'autre n'agit par ſon imagination ſur vn corps eſtrãger ou ſur le corps d'vn autre: Car l'imagination opere alors ſeulemẽt ſur la ſemence prolifique, qui eſt ou fait vne partie de la perſonne qui imagine: & ainſi l'ame de l'imaginant n'imprime pas actuellement vne telle forme à la ſemence, comme la couleur de la peau où la crepelure des cheueux dequoy la ſemence n'eſt point capable: *Sed virtutem quandam ex generante, deferẽdi & conferẽdi in fœtum quem format, ea quæ generanti ſecundum animam inſunt, vt in corpore generato incipiat eſſe corporaliter, quod in anima generantis erat ſpiritualiter.* En fin la verité eſt que la ſeule imagination au temps de la conception, ne preuue pas clairement ce qu'ils diſent, qu'elle ſeule puiſſe faire le charme ſur vn corps eſtranger & ſeparé de celuy qui s'eſt imaginé quelque choſe.

*Valeſius & Toſtat. qu. 10. in d. cap. 30. Geneſ.*

L'argument qu'on tire de l'imagination, & des grands effects qu'elle opere apres la conception, eſt bien plus preſſant. Car il ſe voit que l'enfant deſià formé dans le ventre de la mere, ſouffre le dommage de l'imagination de la mere, comme il arriue & ſe voit tous les iours és femmes groſſes. Teſmoing le Citoyen de Vitemberg qui naſquit auec vn viſage cadauereux, par ce que ſa mere eſtant groſſe d'iceluy, s'effraya du rencontre qu'elle fit d'vn cadauer qu'elle vit porter: & ordinairement les femmes groſſes voyant tomber des hommes touchez du haut mal, engendrent des enfans qui y ſont ſubiects. Et celle qui rencontra vn Rat Lyron, qui fit vn enfant qui en auoit la forme, celle qui du temps du P. Nicolas III. fit vn enfant qui ſembloit vn ours, parce que dans ſa chambre il y en auoit pluſieurs en peinture. Et à Anuers vne parente du bon P. Del-Rio, qui auoit vn ſinge en delices, enfanta vne fille & n'en auoit que celle-là, *quæ quaſi ſimia nata, faciebat ſimilia*

L'argument qu'on tire de l'imaginatiõ & des grands effects qu'elle opere apres la conceptiõ, eſt plus preſſant que celuy qu'on prend & forme ſur la premiere acointance.

*ſimiæ non pauca.* Tous ces exemples ſont plus forts que ceux qui parlent de l'imagination de la mere auant la conception. Celuy de Fernel ſemble eſtre le plus formel, de la femelle d'vn paon, laquelle pendant qu'elle couue ſes œufs, eſtant couuerte d'vn linge blanc, fait les petits tous blancs & non diuerſifiez en couleur comme ils ont accouſtumé d'eſtre: Or ces œufs ne ſont-ce pas des corps ſeparez, neãtmoins qui ne voit en ce poinct la force de l'imagination? D'auantage lors que l'imaginatiõ a eſchauffé & mis de la chaleur dans le corps de l'imaginant; pourquoy eſt-ce qu'vn corps qui luy ſera contigu & tout proche ne ſe pourra-il eſchauffer? *Fernel. lib. de Hominis procreatione.*

Surquoy le P. Del-Rio, qui a aſſemblé tous ces exemples, par leſquels la force de l'imagination eſt ſi grande, voire plus que celle de l'exemple du ſeigneur de Mõtagne, qu'il reprẽd, lors que le chat fit tomber entre ſes pattes par quelque certaine force de l'imagination vn oiſeau qui eſtoit ſur vn arbre, ne peut decider tout à faict ceſte queſtion: diſant apres en auoir longuement diſcouru, *Moneo tantùm vel moueo potiùs dubium.* Et neantmoins quand il traicte ceſte queſtion de la liaiſon, il dit que le ſieur de Montagne temerairement l'a attribuée à la ſeule imagination. Puis il dict que c'eſt vne opinion ſi erronnée qu'il n'y a Oreſtes qu'on feint auoir eſté inſenſé, qui en euſt voulu ſouſtenir vne telle, non pas meſme en ſes interualles. Voicy ſes mots: *Ex his puto facilè lector intelligis temerè M. Montanum,* liu. premier des Eſſais chap. 21. *adimere hæc maleficia Dæmoni, vt adſcribat viribus imaginationis. Poteſt illa impotentem aliquem ad res Veneris reddere, nemo negat: verum effectus tam varios ac multiplices, vni adſcribere imaginationi, nec Oreſtes quidem dixerit in dilucidis interuallis. Quis enim locus imaginationi in alias valido & cupido, & ſperante ſe poſſe, imò non dubitante, prima vice qua ſpe fallitur?* Il luy baille auſſi vne autre attaincte au liure deuxieſme q. 16. parlant des Sabbats & aſſemblées nocturnes des Sorciers: où il ſemble mettre le ſieur de Montagne au rang de ceux qui ſuiuent les Heretiques. Car parlant des autheurs qui croyent que les Sorciers aſſiſtent ſeulement au Sabbat par imagination, illuſion ou fantaiſie d'eſprit: il dit que c'eſt vne opinion de Luther & Melancthon heretiques & de leurs ſectaires qu'il nomme par apres: ſuiuie (dit-il) par quelques Catholiques, & entre autres par M. de Montagne.

Del Rio n'a peu ce ſemble bien decider cette queſtion de l'imagination.

17 Que Del-Rio ne peut ſouffrir la liberté des opiniõs du ſieur de Montagne.

Del Rio taxe cette opinion de Montagne, de laquelle il faict chefs Luther & Melanchton heretiques.

Il ne le traicte pas auec les eloges d'honneur, qu'il donne à vn ſien parent en ce ch, *Quanta qualiſque ſit vis imaginationis*, où il dit, *Ex paterno Lud. Del-Rio vir honoribus clarus ob fidelem regi nauatam operam.* Bien qu'on die que le ſieur de Montagne eſtoit ſon parent du coſté de ſa mere qui eſtoit Eſpagnolle de la maiſon de Lopes. Or pour en dire ce qui m'en ſemble, la verité eſt que le ſieur de Montagne ſe donnoit liberté de dire & coucher par eſcrit non des opiniõs reglées de quelque ſubiect que ce fut, ny concertées auec les liures: ains ſimplement ſes conceptions, leſquelles quand elles euſſent eſté conuaincuës d'abſurdité, d'impertinence & de fauſſeté, il excuſoit & penſoit eſchapper, en diſant qu'il n'auoit eſcrit que pour ſes parens & amis, comme ſi autres qu'eux ſeuls n'euſſent deu voir ſon liure, & comme deſirant à ceux-là (dit-il dans ſon epiſtre liminaire) ſe monſtrer tout nud s'il euſt eſté poſſible. Ainſi il n'a pas donné pour veritable ceſte propoſition, que l'imagination ſeule cauſaſt ceſte liaiſon qui trouble ſi fort les mariages, non plus que ces autres opinions, qu'il a miſes en chaſque ſubiect duquel il a parlé dans ſes Eſſais: laiſſant ainſi toutes choſes en doute, quoy qu'il ſemble hardiment & abſolument les decider. Et qu'il ſoit ainſi, i'en fais iuge tout homme non abuſé & paſſionné de ſon bel eſprit, me fondant ſur ſes propres parolles de ſon chapitre de l'imagination.

Del-Rio l. 1. c. 3 q. 3. *Quanta qualiſque ſit vis imaginationis.*

Del-Rio parent du ſieur de Mõtagne du coſté de ſa mere.

Il eſt vray-ſemblable (dit-il) que le principal credit des viſions des enchantemens & de tels effects extraordinaires, viennent de l'effect de l'imaginatiõ, agiſſant principalement contre les ames du vulgaire plus molles. On leur a ſi fort ſaiſi leur creance, qu'ils penſent voir ce qu'ils ne voyent pas.

Ie ſuis encore en ce doute que ſes plaiſantes liaiſons, dequoy noſtre mõde ſe voit ſi entraué, qu'il ne s'y parle d'autre choſe: Ce ſont volontiers des impreſſions de l'apprehenſion & de la crainte. Car ie ſçay par experience, que tel de qui ie puis reſpondre comme de moy meſme, en qui il ne pouuoit cheoir ſoupçon aucun de foibleſſe, & auſſi peu d'enchantement, ayant ouy faire le conte à vn ſien compagnon d'vne deffaillance extraordinaire, en quoy il eſtoit tõmbé ſur le poinct qu'il en auoit le moins de beſoing: ſe trouuant en pareille occaſion, l'horreur de ce conte luy vint à coup ſi rudement frapper l'imagination, qu'il en courut vne fortune pareille, & de là enhors fut ſubiect à y rencheoir. Ce vilain

Opinion du ſieur de Mõtagne des liaiſons.

ſouuenir de ſon inconuenient le gourmandant & tyrannisant, il trouua quelques remedes à ceſte reſuerie par vne autre reſuerie.

Apres cela il fait vne infinité de ſales contes pour prouuer la force de l'imagination en toutes choſes, & en rapporte auſſi de ridicules & impoſſibles qu'il a recueillis de tout le monde & les tenant luy-meſme pour tels ayant quelque vergogne de les donner pour veritables. Les hiſtoires que i'emprunte (dit-il) ie les renuoye ſur la conſcience de ceux de qui ie les prens: ſi ie ne comme bien qu'vn autre comme pour moy. Auſſi en l'eſtude que ie traicte de nos mœurs & mouuemens, les teſmoignages fabuleux pourueu qu'ils ſoient poſſibles, y ſeruent comme les vrais.

En fin cognoiſſant ſes opinions trop libres & capricieuſes, il confeſſe ingenuëment que s'il eut eſcrit l'hiſtoire de ſon temps, à quoy on le conuioit, ma liberté (dit-il) eſtant ſi libre, i'euſſe publié des iugemens à mon gré meſme, & ſelon raiſons illegitimes & puniſſables. Apres tout il ne prouue ſon dire par raiſon quelconque: ains par vn ſeul conte ioyeux d'vn de ſes amis qui ne fut iamais lié, & duquel à ſon dire l'impuiſſance ou foibleſſe ne dura pas deux heures: auſſi a eu ce Seigneur pluſieurs enfans dont il y en a encore quelqu'vn qui eſt en tres-bonne ſanté.

Le ſieur de Montagne dict que s'il eut eſcrit l'hiſtoire de ſon temps, il eut publié des iugemẽs à ſon gré meſme & ſelon raiſon, illegitimes & puniſſables.

Sainct Auguſtin liu. 14. de la Cité de Dieu ch. 23. raconte qu'il y auoit vn certain homme lequel oyant quelque voix d'homme fort lamẽtable: bien que ce ne feuſt que par feinte, ſortoit tellement hors de ſens, qu'il ſe proſternoit & tomboit par terre comme vn homme mort, en telle façon qu'il ne ſentoit ny coups ny piqueures, non pas meſme le feu, lequel il enduroit ſur l'heure ſans douleur, bien que par apres eſtant eſueillé, il en ſentit la playe: & prouue qu'il ne faiſoit nul effort pour ne ſouffrir ces attainctes en y reſiſtant, mais en ne les ſentant pas, ne mouuoit le corps en façon quelconque, n'ayant non plus de poux ny de reſpiration pendant ce temps-là, que s'il fut tout à faict treſpaſſé, quoy qu'il entendit les voix de ceux qui luy eſtoient à l'entour ſi l'on parloit haut, & diſoit les entendre comme voix qui venoient de loing. Il dit que cela aduenoit d'autant que par la vehemente & forte imagination, il ſe ſçauoit ſoubſtraire du ſentiment des choſes preſentes. Ie laiſſe vn chacun à iuger s'il n'eſt

pas plus vray-ſemblable que c'eſtoit vn Magicien, lequel par l'aide du pacte qu'il auoit auec quelque Demon, auoit accouſtumé d'eſtre rauy en extaſe, car tels & merueilleux effects ſurmontent clairement toute la force de l'imagination, veu que l'extaſe ou rauiſſement ne depend point de la volonté de l'homme.

D'où viẽt le regliſſemẽts ou agaſſemẽt des dents,

N'obſte ce qu'on dit que l'imagination & conceptions des choſes acres & criquantes, nous font regliſſer & agaſſer les dents, & des bruyantes nous font heriſſer & dreſſer les cheueux : comme quand on aiguiſe vne ſcie : Mais cela ne vient pas pour regarder ou conceuoir des choſes acres, ains à cauſe de la diſpoſition qui ſe trouue és dents, proche & conuenable à tel agacement qui prouient de quelque humidité, ou bien pource qu'à lors la chaleur des dents, eſtant imbecille, elle eſt aiſément esbranlée & domptée.

D'où vient que la confiance du malade enuers ſon medecin luy apporte bien ſouuent de la ſanté.

Quand au malade qui reçoit gueriſon à cauſe de l'opinion qu'il a conceuë du Medecin.

L'eſpoir que le malade aſſoit ſur le Medecin, ne le remet pas de ſoy meſme en ſanté, ains ſeulement c'eſt par accident, entant que pour l'aſſeurance qu'il a ſur cet homme qu'il tient pour bien expert en ſon art, il prend les remedes preparez de meilleur courage : outre que l'eſperance de guerir agite & eſmeut ſes eſprits tant vitaux qu'animaux, & excite les humeurs : ce qui a de couſtume de pouſſer hors du corps maintes vapeurs, ventoſitez, humiditez, & autres choſes nuiſibles, & c'eſt ceſte ioye qui le faict venir en conualeſcence, & non pas l'imagination de ſoy & de ſa nature.

Du Laurans liu. 1. ch. 7.

Quand à ce qu'on dit que les Roys de Frãce gueriſſent des eſcroüelles par le ſeul attouchemẽt & le ſigne de la croix : on a diſputé ſi l'imaginatiõ, ſoit du Roy, ſoit du malade, operoit quelque choſe en ceſte gueriſon, ils ont dit que non. Car en gueriſſant des perſonnes de tous aages & temperamens & de tous ſexes, & en diuerſes ſaiſons de l'année, les maladies gueriſſent dans peu de iours, qui faict que ce n'eſt pas l'imagination qui remuë les eſprits & les humeurs des malades, d'où procede ceſte gueriſon.

Du Laurans liu. 1. ch. 9. *de mira ſtrumarum ſanatione.*

Le Roy Henry le Grand ayant veu & admiré vn villageois qui gueriſſoit en vn moment toute ſorte d'eſcroüelles : par le ſouffle ſeul d'vne herbe, il ſceut en fin que ceſte herbe les prouoquoit au vomiſſement, par le moyen duquel ils ſe deſchargeoient de pluſieurs excremens pituiteux, & de certains pe-

tits animaux, qu'il diſoit eſtre l'engeance & le germe des eſcroüelles. Il en demãda la raiſon à du Laurans ſon Medecin, lequel luy dit qu'il croyoit que ce fut vne operation du mauuais Demon. Et de faict peu de iours apres ce villageois s'eſuanoüit & s'eſcarta de façon, que quelque recherche que ſes amis & ſes gens en peuſſent faire, iamais plus on n'en peut entendre ny vent ny voix.

Comment eſt ce que les *Salutadores* gueriſſent par le ſeul ſouffle.

Quand on dit que les *Salutadores* gueriſſent vn hõme enragé auec le ſouffle ſeul, ils le gueriſſent voirement de tous maux, car c'eſt à dire qu'ils le font mourir, le deliurant par vne mort prompte de toute langueur & de grands excez qu'il commet pendant ſa rage, qui cõtraint ſes plus proches de le faire mourir & l'eſtouffer entre deux coittes le pluſtoſt qu'on peut.

Il ſemble que Del-Rio n'oſe parler librement de ces *Salutadores*.

Mais c'eſt choſe merueilleuſe que ſi ces *Salutadores* deſquels Del-Rio n'a oſé parler libremẽt craignãt l'Inquiſition, gueriſſent vne femme enragée, elle ne peut iamais guerir ny mourir par leur ſouffle ſi elle ne garde chaſteté & virginité à iamais: ſi bien qu'on dit que ſi elle eſt mariée, il faut qu'elle ſe ſepare de ſon mary, de peur d'habiter auec luy, qui eſt vne eſpece de liaiſon, autrement ils tiennent que le mal la reprendra, qui faict que leur gueriſon ſemble eſtre contre Dieu, attendu qu'elle diſſout le Sacrement de mariage & heurte les loix Chreſtiennes & les commandemens & preceptes de l'Egliſe, *Quod Deus coniunxit homo non ſeparet*.

Democrite dit qu'vn hõme mordu par vn ſcorpion gueritſaiſant ſa plainte à vn Aſne. *Homer. Odiſſ. T.*

Quand aux choſes naturelles auec leſquelles ces deſſieurs diſent eſtant és mains de la Iuſtice, qu'ils ont accouſtumé de deſlier. Il y a pluſieurs choſes ridicules, ſuperſtitieuſes & fauſſes, & entre autres ce qu'on dict, qu'vn anneau fait de l'ongle d'vn aſne porté par quelqu'vn, oſte la faſcination, & eſt rendu capable de s'accointer auec des Dames. A quoy ie ne trouue non plus d'apparence qu'à ce que dict Democrite qu'vn homme mordu par vn ſcorpion, s'il s'aduiſe trouuant vn aſne, de luy faire ſa plainte, & luy dire vn ſcorpion m'a mordu, il ne ſentira point de douleur, parce qu'elle paſſera en l'aſne, qui eſt choſe ridicule. Homere feint que le ſang d'Vliſſe fut arreſté par certains vers prononcez par les enfans d'Autolicus, *Circum autem hunc, Autolici filij chari laborabant, vulnus Vliſſus inculpati diuini, ligarunt ſcienter: carmine autem ſanguinem nigrum cohibuerunt.*

Le ſang d'Vliſſe fut arreſté par certains vers.

Homere. Iliade 6.

Comme eſt auſſi ridicule que l'yurogneric ſoit liée par cet

autre vers d'Homere, lequel eſtant dict par quelqu'vn, il a beau boire (diſent-ils) il ne s'enyurera iamais, *Ter verò ab Idæis montibus tonuit ſapiens Iupiter.*

Moyen ridicule de deſlier.

Et que ſi vn beau iour que le Soleil ſemble ſortir de la mer, la femme mariée dict par trois fois Yemon, le membre viril du mary, quoy que demy mort de malefice, s'eſueillera & reſſuſcitera auſſi toſt.

Ie ſçay qu'il y en a qui ſe ſont eſſayez de donner des remedes naturels contre le charme de la ligature. Cleopatre dit dedans Codronchus, que pour guerir l'impuiſſance ou liaiſon de l'aiguillette, il eſt bon de s'oindre tout le corps de fiel de corbeau deſtrempé dedans de l'huylle de ſeſame. Iſaac Arabe recommande à cet effect le parfum compoſé du fiel d'vn poiſſon nommé Zangarin. Nicolas Florentin eſtime infiniment la Theriaque priſe auec du jus d'Hypericon, & de l'Hypericon meſme appoſé ſur les reins en forme d'emplaſtre. Pline aſſeure que l'Abrotanum frotté d'huylle & prins auec du vin, y eſt auſſi fort profitable.

18 Bon remede & Chreſtien contre la liaiſon. Del-Rio *lib. 6. ſect. 2.*

Mais ie fais plus de cas dit Del-Rio d'vn ſeul remede Chreſtien que baille pour cela meſme le ſuſdit Iſaac Arabe à toute ſorte de gens mariez qui ſouffrent ce malefice, ſçauoir eſt de ſe confeſſer & communier reuerемment au corps & ſang de IESVS-CHRIST, ſe donner le baiſer de paix entr'eux, & receuoir la benediction du Preſtre, & puis s'eſtans abſtenus trois iours entiers du meſtier de Venus à l'exemple de Thobie, ſe rendre par apres la debte coniugale. Ie fais dis-je plus de cas de ce remede ſeul, que non pas de toutes les receptes des Medecins. Parce que les antidotes Eccleſiaſtiques ont bien vne plus grande force & vertu que non pas les naturels.

Que toutes ces choſes qu'on attribue à l'imagination ſe doibuent reietter ſur l'operation des demons, & le pacte qu'on a auec eux.

En fin la ſanté, la maladie, l'amour, la haine, & toutes autres choſes qui ſe font par moyens extraordinaires, & que quelques vns attribuent à l'imagination, doiuent eſtre reiettées ſur l'action des Demons, leſquels ont de couſtume d'auoir vn pacte ou accord exprez ou tacite auec les ouuriers d'iniquité. Et partant la liaiſon eſt vn vray charme, tout de meſme que les autres faſcinations des yeux, de l'attouchement du ſouffle, du flairer, de l'odorer & autres ſemblables dependãs de certaine pernicieuſe action des Demons, & non de l'imagination qui n'a force ny vertu quelconque de lier, charmer ny enſorceller de ſoy ny de ſa nature.

Que

Que ſi la liaiſon ou Ligature n'eſtoit vn vray charme, les loix Ciuiles, les ſaincts Decrets, & les Arreſts ſeroient tout à faict inutiles voire iniuſtes & tyranniques. Et de vray la pluſpart des Iuges & ſur tout les meſcreãs, ſemblent les vouloir faire arbitraires. Car puis que les vns croyent le ſortilege, & les autres ne le croyent pas, qu'elle opiniõ eſt-ce qu'ils donnent à tous les aſſiſtans, lors qu'ils voyent mourir vn homme qu'ils ont cõdamné pour Magie ou ſortilege, s'il dit à l'article de la mort qu'il eſt innocent? Et puis les Iuges ſubalternes voyans la mauuaiſe creance, qu'en ont leurs ſuperieurs qui ſont Iuges ſouuerains, laiſſent à leur exemple eſcouler ce crime, ſi bien que les Magiciens & Sorciers eſchappent ſouuent la peine meritée au grand ſcandale de la iuſtice & detriment du public.

*Si la liaiſon ne venoit par charme, les loix & les arreſts ſeroient tout à faict inutiles & iniuſtes.*

Pour les ſaincts Decrets qui teſmoignent que les Sorciers & Magiciens ont ce pouuoir de charmer, & lier, ils y ſont formels, enſemble la commune opinion des Theologiens auec la pratique de l'Egliſe qui vſe de ſeparation apres certains delais.

*Can. ſi per ſortiarias 23. q. 1. & tot. tit. extra De frig. & maleſic. in 4. d. 34. D. Thom. 3. pa. q. 58. Vair. liu 3. c. 9. de Faſcino.*

Il y a auſſi des exemples notables qui monſtrẽt clairement que la liaiſon prouient pluſtoſt d'vn charme & ſortilege, qui nous a eſté donné par quelque mauuais Sorcier, que par la ſeule force de l'imagination, l'experience eſt nommée iuſtement la maiſtreſſe des choſes. Il ſe lit vn notable exemple de la liaiſon aduenu en la ville de Sepin, enuiron à quarante mille de Naples, d'vn Iacques Verard & de ſa femme, laquelle haïoit mortellement ſon mary lors qu'elle en eſtoit prez, & eſtant loing elle le deſiroit auec toute ſorte de paſſion & d'impatience. Ce qu'ayant entendu Vairus, il s'aduiſa de faire lier la femme ſur vn lict auec toute commodité au mary d'en iouyr, & du conſentement meſme de la femme: mais en fin le mary voyant que ſa femme faiſoit de ſi grands efforts, entra en compaſſion & la laiſſa toute haraſſée d'vn ſi furieux & denaturé combat: mais au bout de trois ans ayant deſcouuert la Sorciere qui les auoit liez, & obtenu qu'elle les deſlieroit, il en iouyt tout à ſon ayſe, & viuoient encore du temps que Vairus fit ſon liure de la Faſcination. Ce qui oſte entierement tous ces grands effects qu'on attribuë à l'imagination pour les deſrober au ſortilege.

19 Notable exemple de liaiſon en vne ville prés de Naples.

Les plus Doctes & ſaincts perſonnages l'ont creu ainſi: Les ſaincts approuuez

de l'Egliſe ont eteu la liaiſon puis que ſouuent ils ſe ſont employez à deſlier.

Car ſçachant que le Diable auoit eſté employé pour lier des pauures gens mariez, ils l'ont forcé d'oſter le charme & les deſlier. Ce qui ſe void clairement par ce que ſainct Hieroſme raconte en la vie de ſainct Hilarion. Vn ieune homme (dit-il) ardamment eſpris de l'amour d'vne tres-belle fille, s'en alla à Memphis conſulter les deuins du Dieu Eſculape, qui luy enſeignerent de cacher ſoubs le ſeuil de la porte de ſa maiſõ certains characteres & figures grauées en vne lame de metail de Cypres, leſquels characteres la rendirent ſi paſſionnée de l'amour de ce ieune homme, que ſes pere & mere pour la releuer de ce charme & ſortilege la menerent à ſainct Hilarion, lequel contraignit l'eſprit meſlé en ce charme & malefice, de parler, & dit qu'il eſtoit forcé & lié ſous le ſueil de la porte de l'hoſtel de ceſte fille, & qu'il ne pouuoit s'eſlogner d'elle, pour auoir eſté ainſi pactiſé, que ces ſignes & characteres ne fuſſent leuez. Mais S. Hilarion tenant ceſte liaiſon pour vne impoſture, ſçachãt qu'il feignoit d'eſtre lié pour deceuoir quelques ames foibles & credules, les contraignit d'oſter ce malefice, & ceſſer de tourmẽter & paſſiõner ceſte fille.

D'où on peut iuger que ce n'eſt de la ſeule imagination que ceſte impuiſſance eſt cauſée, ainſi que ce malefice vient des Demons, leſquels priuerent non ſeulement les ſept maris de Sarra de ſe ioindre auec elle, mais auſſi ils les firent tous mourir. Et ſi cela fut venu de la ſeule imagination, ce S. Pere n'eut eu ce combat auec le Demon qui ſe diſoit lié.

Valderama liu. 3. ch 1. de ſon hiſtoire vniuerſelle.

Vn Comte de Vveſtrauie aux confins du Dioceſe Argentinois, ayant eſté lié par vne ſienne concubine auec vn chauderon enchanté par le moyen d'vne Magicienne ou Sorciere, laquelle l'auoit ietté dans la cour du Chaſteau du Comte, il fut charmé de façon qu'il demeura trois ans lié ſans qu'il peut auoir nulle accointance auec ſa femme. En fin elle l'eſtant vn iour allé voir, par fortune luy ayant demandé comme par riſée s'il auoit des enfans, il luy fit accroire qu'il en auoit trois fort beaux, & ſa femme preſte à accoucher: dequoy elle fut ſi eſtonnée, qu'elle ne ſe peut tenir de dire, maudite ſoit la Sorciere qui m'apprint ſi mal-heureuſement à ietter le chauderon dans le puits, afin que vous ne peuſſiez iouyr de voſtre femme. Et luy ayant conté le tout plus au long il part auſſi-toſt, & fit tirer du puits ce chauderon charmé, & l'ayant briſé, & faict bruſler la Sorciere, il conſomma

ſon mariage, & eut des tres-beaux enfans.

Et au Dioceſe de Lauſance vne Sorciere ayant caché vn ſerpent d'airain ſoubs le ſeuil d'vne porte, rendit toute vne famille impuiſſante, ſi bien que non pas meſme les animaux, ny les iumens ne pouuoient conceuoir ny rendre à perfection leurs petits. Et la maiſtreſſe de la maiſon fit ſept abortifs auec de grandes douleurs, iuſqu'à ce que le ſortilege fut deſcouuert. Or s'il n'y eut eu de la liaiſon magique, & que c'euſt eſté la ſeule imagination qui eut operé cet effect, elle ne pouuoit eſtre ſemblable ny preiudicier à tous ceux de la famille, car l'imagination n'eſt pas choſe hereditaire. *Ibidem.*

Et comme les Sorciers iettent leurs ſortileges, charmes & malefices non ſeulemẽt ſur les perſonnes, ains encore ſur les animaux de toutes ſortes, & ſur les fruicts de la terre. De meſme lit-on vne infinité d'exemples par leſquels des Magiciens & Sorciers ont lié des gens mariez, oſté les fonctions à des ouuriers, & la ferocité naturelle à des animaux, voire à pluſieurs choſes inanimées. Vn Magicien Grec du temps du P. Adrian VI. lia par certaines paroles vn taureau farouche, & le mena auec vn petit filet par tout où il voulut.

Le diable & les ſorciers peuuent lier les animaux, & en la generation & en leur ferocité.

*Grillandus q^o. 8.*

Les chaſſeurs ſemblẽt auoir recognu quelque ſorte de liaiſon de leur chiens, à laquelle voulãt remedier ils ont accouſtumé de fendre vn arbriſſeau de Cheſne par le milieu, & faire paſſer au trauers d'iceluy les chiẽs & les chaſſeurs. Et auec ce ils croyent auoir rompu toute ſorte de liaiſon & de charme. Il y a auſſi des gens qui ſçauent charmer les lieures, & cõme dit vn autheur nouueau qui n'a pas la langue liée, car il parle tres-bien. Pluſieurs aſſeurent qu'il n'y a plaiſir ſemblable à celuy qui ſe prend à la chaſſe d'vn lieure charmé, par quelque charme-lieures.

*Voir l. 1. c. 14. de Faſci.*

Les chaſſeurs ont recognu la liaiſon de leurs chiens.

René François au liure de l'Eloquẽce ch. 21.

Pluſieurs Sorciers auec certains mots incogneus oſtent le laict aux vaches & aux brebis, inuoquant les Demons, & les appellans à leur ayde pour cét effect.

On dit qu'anciennemẽt les Mareſchaux appendoient certaines choſes ridicules & ſatyriques qu'ils appelloient *Baſcania* au deuant de leurs ouuroirs, pour deſtourner toute ſorte d'enuie & de Faſcination, ou Ligature, croyant que par ce contre-charme, ils empeſchoient qu'on ne liaſt leur fournaiſes, marteaux & enclumes.

Remede dõt ſe ſeruoient anciennement certains mareſchaux pour empeſcher la ligature.

A quoy i'adiouſteray auoir cogneu des pierriers excellens

qui ne peurent iamais tirer vne pierre quelque effort qu'ils ſceuſſent faire, ayant eſté liez par vn autre Pierrier qui leur portoit enuie de ce qu'ils auoient couru ſur ſon marché.

Ducheuillement.

Les Sorciers cheuillent par fois quelqu'vn de façon qu'on diroit qu'il a la pierre, ne pouuant vriner non plus que ſi c'eſtoit vne ſtatuë de marbre. Mais ie ne croy ce qu'on dit que pour ſe decheuiller ou empeſcher ce malefice, il faut cracher ſur l'vrine qu'on vient de rendre, ou bien ſur le ſoulier du pied droict deuant que le chauſſer. Ce qu'on peut faire auſſi vtilement quand quelqu'vn paſſe par vn endroit où il craint qu'il y ait du danger pour luy. Ce qui s'approche de ce qu'on lit dans Tibulle, que les anciens crachoient dans leur ſeing par trois fois pour ſe defenſorceller ou empeſcher le ſortilege:

*Veir. ch. 13.*

*Tibulle lib. 1. Elegiar.*

*Deſpuit in molles & ſibi quiſque ſinus.*

20 De l'vrotopegnie ou cheuillement.

Dequoy on a faict vn liure qui eſt intitulé l'Vrotopegnie, qui traicte auſſi que les tonneaux, les fers, les fours, les leſciues, les moulins à vent & autres qui ſont ſur les ruiſſeaux & riuieres ſe peuuent lier.

Iane Noals ſorciere, ſçauoit cheuiller les moulins.

Et n'a gueres au procez de cette fameuſe Sorciere Eſteuene d'Audebert, qui fut bruſlée par arreſt du Parlement de Bourdeaux, le 20. Mars 1619. Lequel pour eſtre grandement eſtrange & nouueau, i'inſereray cy-apres tout au long: il eſt faict mention d'vne Ieanne Noals dite Gache, du village d'Aujat parroiſſe de la Chapelle aux Saincts, laquelle ayant porté du bled à moudre en compagnie de deux autres filles ou femmes au Moulin de las Coudourlieras en la parroiſſe de Vegenne: le muſnier Iean d'Eſtrade leur ayant ſeulement dit qu'elles euſſent patience, que le bled qui eſtoit ia dans le moulin il y auoit quelques iours fut mollu. Elles s'en allerent meſcontentes, & tout auſſi toſt le moulin ſe trouua cheuillé de façon, que le muſnier, ny ſa femme, ny ſes voiſins n'en ſçeurent trouuer le defaut, ains eſtant viſité, il fut recogneu par tout le monde en auſſi bon eſtat qu'ils euſſent peu deſirer: en fin le maiſtre du Moulin ayant eſté appellé, il s'aduiſa d'y amener ladite Sorciere Iehanne Noals, laquelle par ceremonie ſeulement ayant faict ſemblant de deſcouurir l'eſtat d'iceluy: demanda de l'eau beniſte, & s'eſtant miſe à genoux ſur cet engin auec lequel le muſnier auoit accouſtumé d'arreſter l'eau, tout le monde eſtant ſorty & la Sorciere de-

meurée ſeule au dedans vn quart d'heure apres il ſe debanda & commença à moudre de plus grande roideur & viſteſſe qu'il n'auoit iamais faict, ſans qu'elle y apportaſt aucun artifice exterieur, qui peut eſtre recognu bien qu'il eut eſté enclaué l'eſpace de ſept ſepmaines. Et ce fait cette femme ſe retira auec deux meſures de bled qu'on luy donna de recompenſe, qui monſtre clairement que c'eſtoit vne operation des Demons, & non le ſeul effort ou artifice d'vne femelette.

Il eſt fait mention du cheuillement des cheuaux dans Arnobe liure 1. comme il appert par ces mots, *Aut in curriculis equos debilitare.* Et eſt certain qu'il y auoit anciennement és courſes des chariots certains Magiciens ou Sorciers qui ſçauoient arreſter tout court les cheuaux courans dans le cirque, & aduancer & inciter les autres, comme teſmoigne ſainct Hieroſme en la vie de S. Hilarion. *Hic itaque ait æmulo ſuo habenti maleficum, qui dæmoniacis quibuſdam imprecationibus, huius impediret equos, & illius incitaret.* Qui teſmoigne dit Caſſiodore, quand on voit de bons coureurs & de bons cheuaux manquer, que *neceſſe eſt ad peruerſitatem magicarum referri, quando victoria, equorum meritis non poteſt applicari.* Et ſe trouue dans vne Epiſtre de Boniface au P. Zacharie, qui faict mention qu'on a veu autrefois à Rome certaines femmes Sorcieres. *Pagano ritu, Phylacteria & ligaturas & in brachijs & in cruribus habentes, & publicè Ænales alijs offerentes.* Elles vendoient des Philacteres & certaines ligatures par le moyen deſquelles elles faiſoient ces cheuillemens, & arreſtoient hommes, cheuaux, moulins, leſciues, fourneaux, cuues & choſes ſemblables. *Caſſ. liu. 3. ep 51.*

Dequoy il ne faut s'eſtonner, veu que Olaüs Magnus dit, que les Finnes vendent aux voyageurs trois neuds magiques, eſtrains & ſerrez auec vne courroye, receuant par le denoüement du premier, des vents & zephirs doux propres & fauorables, par le ſecond d'autres plus vehemens, mais qu'au troiſieſme ils en ſentoient de ſi impetueux & orageux, qu'ils n'y pouuoient voir à guider leur vaiſſeau, qui ſe raporte à ce que dit Herodote liure 7. que les Lieutenans de Xerxes perdirent quatre cens nauires durant vne tempeſte de trois iours, iuſques à ce qu'au quatrieſme, les Magiciens appaiſerent l'orage faiſant certaines inciſions & graueures, en-

**Les Finnes vendent aux voyageurs trois nœuds magiques, & leurs effects.**

chantans les vents & les liant, & donnans force preſens à Thetis & aux Nereides, qui fait qu'on ne doit trouuer eſtrange ce qu'on lit dans Boëce, que Henry Roy de Suede faiſoit tourner les vẽts du coſté qu'il tournoit ſon bonnet ſur ſa teſte, cõme ſi c'euſt eſté vne girouette pour marquer au Demon auec lequel il auoit fait ſon pacte, le coſté d'où il le vouloit. Euanippus & Suidas eſcriuent, que le Philoſophe Sopatre fut condamné à mort par l'Empereur de Conſtantinoble, pour auoir lié les vents par le miniſtere de ces eſprits, & empeſché que les prouiſions ne peuſſent eſtre conduites en la ville.

D'autres diſent que c'eſtoit vn Henry Roy des Goths.

Valderama liu. 3 ch. 6. de ſon hiſtoire vniuerſelle.

Cardan dit qu'vn certain Pilote Magicien, le vent s'eſtant calmé tout à faict, inuoquoit vn de ſes eſprits qu'il appelloit ſon Dieu Mutian. Puis il faiſoit monter ſur le tillac vn homme Arabe, lequel eſtant ſoudain oppreſſé, commançoit à crier, & couroit ſur vne table appreſtée pour cét effect aupres du mas du Nauire: & apres auoir mangé quelques charbons qui y auoient eſté mis, & beu du ſang d'vn coq qu'il ſacrifioit, il demandoit au Pilote ce qu'il vouloit, & luy reſpondant qu'il vouloit le vent d'Occident, l'Arabe luy diſoit qu'il l'auroit dans trois iours: l'enchantement finy & l'Arabe reuenu en ſon bon ſens, n'ayant aucune ſouuenance de ce qu'il auoit faict les trois iours paſſez, le vent promis par l'eſprit eſtant deſlié, ſouffloit auſſi fauorablement qu'on euſt ſçeu deſirer. Nous liſons auſſi dans l'Eſcriture ſaincte, que le iour du Iugement, il y aura quatre Anges (mais ce ſeront des bons) leſquels eſtans logez aux quatre coings de la Terre, lieront les vents, & feront vn infinité d'autres dommages à l'vniuers.

*Loier l. 4. c. xi. f. 317.* le conte vn peu diuerſement.

S. Iean en l'Apocalypſe.

Ce n'eſt pas tout: car comme les Empiriques qui ſont à demy Sorciers ont accouſtumé de lier le ſentiment, & faire venir l'indolance auec des choſes naturelles, prenans du iuſt de Pauot & autres plantes ſemblables, leſquelles auec leur froideur & vertu ſuffocante troublent les humeurs, engendrent des empeſchemens & neuds & liaiſons aux nerfs, & eſtonnẽt & eſtourdiſſent d'vne telle façon le ſens, que l'homme deuient comme vn corps mort, ſans qu'il luy reſte par fois que la reſpiration ſeule, qui eſt vn remede nouueau que pluſieurs grãds que ie cognois ont pratiqué n'aguieres, pour ſe redimer des grandes douleurs de la goutte. De meſme les

Comme les empiriques donnent l'indolãce pour guerir la goutte.

Magiciens & Sorciers pour donner à leurs ſupoſts, le ſort de de taciturnité & ſilence pendant à leur col certains breuets magiques, vſant de la poudre des enfans non baptiſez, & aualans certains caracteres ou leur faiſant engloutir le Roy des mouſches à miel: Et ſe lians le corps de certaines peaux, murmurans quelques paroles, & les accompagnans de pluſieurs ceremonies eſtranges & maudites, leur lient la langue & le ſentiment. De façon qu'on les pourroit rompre & briſer ſur vne torture pluſtoſt qu'en tirer la moindre parole du monde.

De meſme les magiciēs & ſorciers, par le moyen de Sathan donnent le ſort de taciturnité, & lient la langue pour la contenir en ſilence.

Ils ſe lient par fois entr'eux meſmes, ſi on en veut croire Olaüs Magnus, qui raconte qu'vn Magicien nommé Gilbert fut lié à vn bois par vn autre Magicien nommé Catille ſon maiſtre. Et aſſeure qu'on le voyoit encore ainſi lié de ſon temps dedans vne Cauerne pres les Oſtrogoths en vne Iſle du lac Vecter.

Les magiciēs ſe lient & deſtruiſent l'vn l'autre.

Par fois ils ſe lient & s'enchaiſnent l'vn l'autre, faiſant ſemblant de ſe guinder & s'entre-ayder à monter vers le Ciel, abuſant ainſi le peuple, s'il en faut croire Vuier, qui nous a laiſſé par eſcrit, qu'en Allemagne vn Magicien s'enuola en l'air deuant tout le peuple, puis il lia & enchaiſna ſa femme qui l'auoit prins par le pied, puis ſes ſeruiteurs & ſeruantes, ſe liant ainſi les vns les autres. Mais il ne peut pas en fin lier le feu de la Iuſtice qu'il ne le bruſlar tout vif.

Les magiciēs ſe lient & s'agraffent les vns aux autres.

Non plus que ceſte Magicienne de la ville de Bethelie en Angleterre, laquelle s'eſtant faict lier ſon ſepulchre auec de groſſes chaiſnes de fer, penſant donner loiſir à vn ſien fils & à ſa fille l'vn Religieux & l'autre Religieuſe de la garantir & deſlier des liens de Sathan, il ne laiſſa de rompre les chaiſnes dans l'Egliſe, fracaſſer tout & l'emporter en Enfer.

*Olaus Magnus.*

Valderama. liu. 3 c. 9. de ſon hiſtoire vniuerſelle.

Comme fit cét eſprit qui apparut en forme de Dragon à vn certain Theodore, auquel il lia eſtroittement les bras & les pieds auec ſa queuë, comme dit S. Gregoire, & à ſainct Anthoine, comme dit S. Athanaſe.

Il y a vne autre ſorte de liaiſon bien contraire à celle dont les Sorciers ont accouſtumé de lier les pauures mariez. Car il s'eſt trouué ſouuent, que les ſaincts Peres ont lié Sathan meſme & les faux Dieux, ſi bien qu'ils ne pouuoient rendre leurs oracles, les vies des Saincts en ſont plaines.

Les Saincts ont autrefois lié les Idoles de façō qu'elles ne pouuoient rendre leurs Oracles.

Et ſi les magiciens peuuẽt lier les eſprits & les enfermer dans des bagues & miroirs.

Les Saincts par la puiſſance & pouuoir qu'ils tenoient de Dieu, pouuoient bien lier les Idoles, Demons & eſprits malins & leur fermer la bouche. Mais les Magiciẽs & Sorciers n'auoient vn pareil pouuoir & ne pouuoient lier les eſprits, comme ſi c'eſtoient des petits oyſeaux, ny les enfermer dans des fiolles, boittes, miroirs, ou anneaux; que de leur conſentement.

*Nullis enim vinculis eum à nobis ligari, nullis cancellis includi certum eſt. Nunquid illudes ei ſicut aui, aut ligabis eum ancillis tuis?* Obeyra-il à l'homme puis que l'homme n'a pas voulu obeyr à Dieu luy-meſme, non plus que le mauuais eſprit?

Ronſard au liure de Demons, & pluſieurs autres ſouſtiennent donc cela fauſſement, ains c'eſt au ſuperieur ou plus puiſſant Demon, lequel le retient par la force, ou bien ils y demeurent de leur bon gréliez par la paction qu'ils en ont faicte. Ils feignent d'eſtre enfermez & prins à celle fin de prendre ceux qui s'y amuſent, ils font ſemblant d'eſtre enchaiſnez à celle fin qu'ils t'enchaiſnent, d'eſtre ſouſmis à ton commandement, afin qu'ils te ſoubſmettent au leur. Ils feignent que par ton art ils ſont liez à vn image ou à quelque pierre, à celle fin qu'ils te trainẽt en Enfer lié de cordes de tes pechez. Il eſt tres-dangereux d auoir ou porter ſur ſoy de tels priſonniers enfermez.

Autre choſe eſt donc la liaiſon des Saincts, leſquels ont ſouuent lié des Demons, & contraints de trauailler à certaines choſes. Sainct Conon bailloit à certains Demons la garde & le gouuernement de ſes moiſſons, & faiſoit ſeruir ces autres de fondement & ſouſtien à l'edifice de ſa maiſon. Sainct Loup Eueſque de Sens enferma vn Demon dans vn vaſe remply d'eau freſche qu'il s'eſtoit faict porter, en imprimant ſeulement le ſigne de la Croix au deſſus. Aſmodée fut lié au deſert par l'Archange Raphaël. Et dans l'Apocalypſe chap. 9. v. 14. & 15. les quatre Anges liez au grand fleuue d'Euphrate, qui eſtoient quatre Diables à ce que dit Bede, furent deſliez par le commandement de Dieu. Et dans Cæſarius vn Demon enfermé dans le corps d'vn poſſedé fut contrainct par l'efficace des Exorciſmes, de dire & aduoüer qu'il y auoit trois mots au Canon de la Meſſe, auec leſquels comme autant de forts liens, Lucifer eſtoit enfermé, lié & enchaiſné dans l'Enfer, ſçauoir, *Per ipſum, & cum ipſo, & in ipſo.*

Dans Tobie ch. 8. v. 8.

Il y a trois mots au Canon de la Meſſe, auec leſquels on enferme Lucifer.

Pour

Pour les Arreſts quoy que pluſieurs Iuges croyent comme le ſieur de Montagne, que ce n'eſt qu'imagination, & qu'vn marié gaillard, bien ſain & bien ſenſé, qui n'eſt preoccupé de nulle mauuaiſe impreſſion, ne peut tomber en ces accidens. Si eſt-ce qu'en fin toutes les Cours de Parlement ont condamné ces lieurs & noueurs d'eſguillete. I'en mettray quelques-vns du Parlement de Paris, où on dit que la creance en tout ce qui eſt du ſortilege ne va que le pas de la tortuë, afin qu'on ne penſe que meſ-huy les Sorciers & leurs malefices ne ſoient cognus par tout, pour ne les obliger qu'à eux-meſmes: ſçachant bien que les Arreſts des autres Parlemens, ne leur peuuent ſeruir ny d'exemple ny de contrainte. Et ne mettray icy que les Arreſts qui parlent des Ligatures ſeulement: me reſeruant cy-apres d'en cotter d'autres, leſquels parleront du gros du ſortilege, & des autres maleficiez.

22. Qu'il y a pluſieurs arreſts meſme du Parlemẽt de Paris contre les noueurs d'eguillette.

Donc pour la raiſon ſur la procedure faicte par le Lieutenant du Bailly de Colomiers, contre vn Abel de la Ruë, il ſe trouue qu'il confeſſa qu'vn Dimanche, il noüa l'eguillette dans l'Egliſe Parochialle S. Denis de Colomiers en la grande Meſſe, à vn nommé Iean Moreau & ſa femme, lors que le Preſtre prononça certains mots, & fut noüée de deux nœuds doubles. Que ladite eſguillette n'eſtoit ſeulement ferrée que d'vn coſté, qu'elle eſtoit de couleur violette ou bleuë: Et ce pour ſe venger dudit Moreau, qu'en noüant ladite eſguillette il fremit dans ſon corps, & ſentit qu'il eſtoit pouſſé & incité à ce faire par le Diable, meſmes que ceux auſquels on noüe l'eguillette eſtans ſoubs le drap, ſont paſles & fremiſſent en eux-meſmes.

Bodin liu. 1. ch. 1. de ſa Demonom.

Qu'il l'a liée à pluſieurs qu'il nomme, & entr'autres à vn Beaufort, lequel pourtant il croit n'auoir laiſſé d'auoir la compagnie de ſa femme, pource qu'il ne lia ladite eſguillette que d'vn nœud, d'autant que le Preſtre prononça trop toſt les mots à la prolation deſquels il la faut noüer, & que pour la bien noüer il faut faire trois nœuds. Par Arreſt il eſt dit, que pour auoir ledit la Ruë noüé l'eguillette à quelques perſonnes, lors de la reception du Sacrement de mariage, & que l'on celebroit le ſeruice diuin en l'Egliſe dudit lieu, & commis autres crimes mentionnez audit procez, ledit la Ruë eſt condamné à eſtre pendu & eſtranglé & ſon corps mort ars

Bodin n'a ſçeu ſçeu leſdicts mots, mais le temps & les momens de les dire y ſont ce qu'il deuoit auoir eſcrit; l'Arreſt eſt du 20. Iuill. 1582.

reduit & conſommé en cendres.

Dans la procedure faicte par Pierre Aubin Conſeiller au Siege d'Angouleſme, contre Achard ſieur de Beaumont, demeurant au bourg de Marſillac Medecin Empirique, du 21. Octobre 1596. Il apparoiſſoit que la Damoiſelle de la Barriere, ayant eſté enſorcellée par vn Chamouillard, & Dubruil en l'Abbaye de gros Bois, elle eſtant appuyée ſur ſon bras contant de l'argent ſur vn coffre prez dudit Chamouillard, lequel cependant luy verſoit des poudres par derriere auec vn petit ſachet de cuir tanné, ſur leſquelles elle mit le pied en ſe retirant, que ceſtuy-cy fut employé pour la deſenſorceller, & confeſſa qu'il auoit deſlié vn nommé l'Amoieux & Cheron ſa femme, & vn Gentil-homme demeurant en ſa maiſon de la Nouë, prez de la ville de Nantes, leſquels enſemble Ieanne Bouchey Damoiſelle ſa femme, auoient eſté liez du charme de haine, ſemblable à celuy dudit l'Amoieux & Cheron. Ceſte depoſition eſt remplie de faicts ſi eſtranges qu'il ne s'en vit iamais vne pareille en toutes les procedures qui ait iamais parlé des Sorciers. Qui fera que ie mettray cy-apres les interrogatoires & ſa confeſſion tout au long, ſur laquelle interuint Arreſt en l'an 1597. au rapport de Monſieur Bougier en la Tournelle: Par lequel il fut condamné à eſtre pandu & eſtranglé & fut executé à Paris, combien que pluſieurs grands ſe fuſſent employez pour le ſauuer.

Arreſt du Parlement de Paris de l'an 1597.

Dans la procedure faicte à Brigueil, contre Meſſire Bernabé d'Aleſt Preſtre par le Preuoſt prouincial, Lieutenant Criminel de Mommorillon & le Iuge des lieux, entr'autres choſes il fut accuſé de noüer & deſnoüer l'eguillette, & diſoit l'auoir apprins du Diable & mauuais eſprit qu'il gouuernoit nommé Abiron, les paroles ſont dans ladite procedure que ie ſuprimeray.

En la procedure des Sorciers de ſainct Flour, faicte contre frere Vidal de la Porte. Il confeſſoit qu'il ſçauoit noüer l'eguillette, & l'auoit noüée & denoüée pluſieurs fois & à pluſieurs perſonnes, & eſtoit ſi ſuffiſant iuſques-là, qu'il ſçauoit lier les loups en faueur des chiens par le moyen de quatre paroles ſainctes qu'il lioit au col des chiens en forme de breuet, qui ſont inſerez dans ladite procedure. Si bien que par ſentence de l'Official & Vicaire ge-

Sorciers qui ſçauoit lier les loups.

neral du Dioceſe de ſainct Flour, & de l'Abbé de Lebrac, ayant eſté renuoyé aux Iuges ſeculiers de la ville de Rion, il fut condamné à faire amande honnorable deuant la porte de l'Egliſe principalle de S. Flour, & apres pendu & eſtranglé & ſon corps bruſlé & reduit en cendres.

---

## *De la procedure faicte au Parlement de Bourdeaux, pardeuant Mes. Leonard de la Chieze et Iacques de Pontac Conſeiller du Roy en ladite Cour, Commiſſaires à ce deputez du 7. Auril 1615. contre François de la Boſuiale dit le Ruat.*

IL confeſſa qu'il eſtoit Sorcier, & qu'il ſçauoit lier & deſlier, donner & oſter la fiebure, & nomma pluſieurs perſonnes en Fronſadois & és enuirons qu'il auoit liez & deſliez, & outre ce qu'il auoit donné la fiebure à ſon fils de laquelle il eſtoit mort quinze iours apres, ſans en donner autre raiſon, ſinon que ſon fils le faſchoit. Confeſſa auſſi qu'il auoit faict pacte auec le Diable, & accuſa quelque ſien voiſin qui ſçauoit lier, & nomma la perſonne qu'il auoit liée. Par Arreſt au iugement duquel i'aſſiſtay, il fut condamné à eſtre pendu & eſtranglé, & ſon corps bruſlé & mis en cendre, ce qui fut executé deuant plus de ſix mille perſonnes.

§ Arreſt du Parlemẽt de Bordeaux contre vn noüeur d'eguillette.

Charondas compilateur des Arreſts du Parlement de Paris, dict bien que par les nœuds d'eguillette, l'vnion amoureuſe des mariez ne peut eſtre empeſchée, ains qu'il faut imputer la cauſe, ou à la trop vehemente amour, ou à l'impuiſſance de l'hõme, qui reuient à ce qu'on dit de l'imagination. Mais en fin il conclud, que les noüeurs d'eguillette preſuppoſant qu'il y en ait, ſont puniſſibles de mort, & allegue vn Arreſt donné à la Tournelle Preſident Monſieur de Pibrac, contre certains Sorciers demeurans prez la ville de Compiegne, mais la Cour n'y trouua preuue, bien que touſiours depuis (dit-il) la Cour les condamne à la mort.

Charondas liu. 1. queſtion. 8.

Les Sainctz decrets ont auſſi recogneu cette liaiſon.

Suiuans l'aduis des ſainctz Decrets qui ont auſſi recognu ceſte liaiſon. *Et maleficium ligaminis in capite per*

*Sortiarias 13.q. 22. ſi per Sortiarias & maleficas artes Deo permittente & Diabolo concurrente, concubitus non ſequitur, &c.* Et l'ont punie de mort, *In Can. illos 26.q. 2.*

Auſſi qu'elle vengeance pourroit-on prendre aſſez grande de ces Magiciens & Sorciers qui ſe meſlẽt de lier des pauures gens à la face de Dieu, aux cornes des Autels, & deuant le precieux ſainct Sacrement?

Poymiſſion en ſon 4 plaidoyer.

23 Vne femme au Parlemẽt de Tholoze qui'accuſa ſon mary d'impuiſſance, & ſon mary à elle de ſortilege, ſouſtenant qu'elle meſme l'auoit lié.

Il y a vn Arreſt celebre donné au Parlement de Tholoze, de Françoiſe de Chaſſagnes Dame de Croſets, contre Iacques de Salles ſieur de Boiſſans, c'eſtoit vn mary qui accuſoit ſa femme d'inhabilité, & elle ſon mary d'impuiſſance: eſtant viſitée elle fut trouuée vierge, le mary accorde l'impuiſſance, mais il dit que ſa femme la lié, & qu'elle eſt Sorciere. Et tout de meſme qu'on lit d'Hercule, qu'il fut enchanté par la robbe que ſa femme luy enuoya, il dit auſſi que celle de la ſienne eſtoit toute couuerte de charmes, que deſlors qu'il approchoit d'elle, il en ſouffroit læſion, qu'elle communiquoit auec les malins eſprits, qui la ſuiuoient touſiours, & qu'auſſi-toſt qu'elle entroit dans vne maiſon, on y entendoit des bruits.

Au contraire elle diſoit qu'elle auoit demeuré prez de luy ſept années mariée, & neantmoins ſans mary, ſuportant ſon imperfection & defaut qu'il auoit trompé ſa ieuneſſe, iouy de ſon ſeruice & de ſes biens, & apres les auoir diuiſez & partagez cõme deſpoüilles de ſa miſere auec ſes complices: il auoit voulu encore par le moyen de ceſte accuſation, ſe raſſaſier de ſon ſang, luy oſter la vie & emporter l'honneur. Ainſi qu'elle eſtoit innocente & vierge, oprimée de mal-heur, aſſiegée de faux teſmoins, & chargée d'impoſture & d'iniures.

Arreſt du Parlemẽt de Tholoze du 10. Auril 1604.

La Cour par ſon Arreſt du 10. d'Auril 1604. demeurant l'inquiſition faicte de ſon authorité, & icelle ioincte au procez, & diſant droit ſur l'appel; Dict auoir eſté mal & abuſiuement decreté & executé par l'Official, & le condamne en cent ſols d'amende enuers le Roy & l'inthimé aux deſpens. Declare neantmoins n'entendre empeſcher, que les parties ne ſe retirent deuant le Iuge d'Egliſe; autre toutesfois que celuy dont eſt l'appel, pour pourſuiure la ſeparation & diſſolution dudit mariage, tãt par la voye du ſortilege qu'autre ciuilement, ainſi qu'ils verront eſtre affaire par raiſon.

Digitized by Google

Il fut depuis ſi auant procedé que le mariage fut diſſout, & l'vn & l'autre des conioints ſe pourueurent ailleurs.

Il y a bien quelque inhabilité & impuiſſance naturelle: mais il y en a bié vne autre magique.

Qui monſtre clairement qu'il y a de l'inhabilité naturelles, lors que la femme ſe trouue, *nimis arcta*, ou que l'homme ſe trouue impuiſſant. Mais qu'il y en a auſſi vne autre qui eſt magique. Car il aduient ſouuent que par la permiſſion de Dieu les Ligatures, charmes & enſorcellemens empeſchechent tellement l'vnión des mariez, qu'ils ne peuuent auoir accointance enſemble, que les charmes ne ſoient leuez & oſtez. Et ce ſuiuant l'aduis de ſainct Auguſtin qui a dit, *Certum eſt corporis vires incantationibus & carminibus vinciri*, de S. Thomas & de *Lombardus in 4. Sentent. diſt.* 34. Et que cela ſuffiſt pour diſſoudre le mariage apres qu'on y a pratiqué les remedes de l'Egliſe, l'Oraiſon, le Ieuſne & les Sacremens: à quoy les loix ciuiles & les Canons ont adiouſté la viſite, le ſerement & le congrez.

Et pour monſtrer que les Magiciens & Sorciers peuuent lier & enſorceller les perſonnes par la permiſſion de Dieu. Il y en a vn faict notable & tout recent en la prouince de Guyenne d'vn Seigneur & Dame de fort bonne maiſon: qui ont eſté non ſeulement liez & charmez, mais encore le charme eſt allé ſi auant, que ladite Dame & deux de ſes filles ou femmes de chambre ont eſté exorciſées. Et quoy que ladite Dame s'en trouue mieux, ſi eſt-ce que les fẽmes, qui eſtoient lors dudit charme, à ſon ſeruice traiſnent touſiours en quelque ſorte leur lien, & ne peuuent encore ſe remettre en la belle diſpoſition qu'elles eſtoient auparauant ledit charme, & pource qui eſt de l'accointance dudit ſieur & Dame, ils ſont encore liez à ce qu'on dict. La Cour de Parlement de Bourdeaux à faict le procez au lieu, duquel ie tairay le nom & n'en diray pas dauantage pour beaucoup de bons reſpects, ſi bien que par Arreſt du 6. Septembre 1618.

Arreſt du Parlemẽt de Bourdeaux, du 6. sept. 1618.

La Cour le declare ſuffiſamment attaint & conuaincu des cas à luy mis ſus. Et crime de ſortilege & Magie dont eſt queſtion au procez, pour reparation deſquels, la condamné & condamne à faire amande honnorable deuant la porte de l'Egliſe ſainct André la hart au col, teſte & pieds nuds en chemiſe, vne torche ardante en la main, & ce faict la Cour ordonne qu'il ſera traiſné ſur vne claye, par les lieux & cantons accouſtumez de la preſente ville, par l'executeur de la

haute iuſtice, & conduit deuant le Palais, & là eſtre pendu & eſtranglé & ſon corps bruſlé & mis en cendre.

Qu'il vous ſouuienne donc Meſſieurs les Iuges que la maladie eſt maintenant ſi frequente & ſi cognuë, que nous ne ſommes plus au ſiecle de nos Peres, qui renuoyoient par compaſſion les Sorciers à leur Curé, lequel eſtoit bien ſouuent plus infecté, & mieux inſtruict en cét art que ceux qui luy eſtoient renuoyez & auoient recours à luy.

Comme il appert clairement par la procedure faicte par le Seneſchal de Mommorillon qui eſt au Greffe de la Cour, contre les Sorciers du lieu, du mois d'Aouſt 1599. Et meſme contre vn Preſtre nommé Meſſire Pierre Renoux, qui auoit des lettres faiſant profeſſion toute ſa vie d'enſeigner la ieuneſſe, lequel deſenſorcelloit & gueriſſoit les malades, par prieres & oraiſons apoſtées, il faiſoit des chandelles de cire pour faire mourir les Sorciers, & diſoit qu'eſtant portée de nuict dans la chambre des Sorciers, tout auſſi-toſt qu'ils en auoient veu la lueur & clairté ils mouroient. Qu'vn Preſtre Sorcier nommé le Pie en eſtoit mort, & pluſieurs autres ſuperſtitions damnables que ie tay, en honneur de ſa qualité, que les curieux trouueront au Greffe du Parlement de Paris.

Ce ſont crimes priuilegez dont la cognoiſſance appartient aux Parlemens. Ce n'eſt aux Pontifes que les Romains bailloient le ſoing de rechercher & faire le procez à leurs deuins, ains aux Magiſtrats. *Negotium datum eſt magiſtratibus*, dit Tite-Liue, *vt libros Vaticinos requirerent, comburerent*, que les anciens liures de *Numa* pleins de Magie, furent cenſurez & bruſlez par le Senat.

Tite-Liue liu. 39.

Ie ſçay qu'il faut parler de la Religion & des Preſtres & Religieux auec honneur & reſpect, meſme en ce ſiecle que le Diable eſt dechaiſné, renouuellant toutes les hereſies anciennes, & les trainant & fourrant par tout. I'en parle auſſi le plus ſobrement que ie puis. Mais ſi n'eſt-il pas raiſonnable d'oublier les plus beaux faicts, & les plus recens qui ſont aduenus n'aguiere, & dont on peut tirer les plus vtiles & beaux exemples, puis que les Cours des Parlemens en ayans prins cognoiſſance, les Magiciens & Sorciers ont eſté ſolemnellement conuaincus, condamnez & executez, que des hommes à milliers les ont veus au ſupplice, confeſſans & racontans eux-meſmes leurs malefices endiablez. Que des perſon-

nes d'honneur qu'ils ont gaſtez par leurs charmes & enchantemens, ne ſont encores gueries & trainent leur lien, qu'on inſtruict encore le procez contre leurs complices, & qu'on les court à force.

Il eſt bon que des gens ſi abominables ſoient chaſſez hors de l'Egliſe de Dieu, puis qu'ils prophanent les ſainctes prieres & abuſent des ſaincts Sacremens, qui doiuent eſtre en veneration à tout le monde.

Prenez donc ceſte cognoiſſance, Meſſieurs, qui vous appartient de tout temps, & apres tãt de notables experiences, tant de procedures conformes tirées de tous les Parlemens, & tant d'Arreſts inſerez dans vos regiſtres: Tant de S. Decrets d'auctoritez de l'Eſcriture ſaincte, qui ne peuuent receuoir cenſure, meſcreance ny contradiction, rendez ce teſmoignage & ceſte parole agreable à Dieu, de laquelle ſouloit vſer ce grand Prophete & grand Roy, & qu'à l'aduenir on vous oye chanter tout haut auec luy, *Teſtimonia tua credibilia facta ſunt nimis*: Et ſi vous n'en voulez croire les hommes ny S. Auguſtin & autres ſaincts Docteurs de l'Egliſe, croyez en pour le moins Dieu meſme & ſes Caiers ſacrez qui vous chantent tous les iours, qu'il faut faire mourir les Sorciers, & entr'autres, ces lieurs & deſlieurs, qui n'ont reſpect à Dieu, à ſon Egliſe n'y a ſes ſaincts Sacremens.

*Pſalm.*

*Maleficos non patieris viuere. Exod. 22.*

# DES APPARITIONS.


1 *Nicias refuſa trente ſix mille eſcus de ſon tableau, de l'euocation des Ames.*

2 *Que les Iuges ſont obligez en Dieu et conſcience de croire le Sortilege & faire mourir les Sorciers.*

3 *Des Lares, Penates, Genies et autres Demons, qui frequentent nos hoſtels.*

4 *Conſiderations fort remarquables ſur le Genie qui apparut à Brutus.*

5 *Des Syluains & comment ils conuerſent parmy les femmes.*

6 *Qu'on ne veut loger icy ny exemple ny Apparition qu'on n'ait veu, ou tiré de quelque bon Autheur.*

7 *Que le Roy d'Angleterre en ſa Demonologie atteſte, qu'anciennement il y paroiſſoit en ſon Royaume force Spectres & Demõs: mais maintenant ils ont quitté la place aux Sorciers.*

8 *Que pluſieurs tiennent des Marmouſets qui ſont grandement effroyables & dangereux.*

9 *Des Fées, Sybilles blanches, & bonnes Dames.*

10 *Que les Demons infectẽt les maiſons, & parfois les Prouinces entieres.*

11 *Si les Demons peuuent donner de l'or & de l'argent et enſeigner des threſors.*

12 *De l'Apparition des Ames des Treſpaſſez, & ce qu'il en faut croire.*

13 *Qu'Iſidore eſtant heretique ſe conuertit par l'Apparition de celuy qui donna vn ſouffles à noſtre Seigneur.*

14 *Que le Diable imite le Sauueur en baſtimens, ſuperbes Egliſes, Adoration, Myſteres, Ceremonies & autres choſes, et les ſuit exactement piece à piece.*

15 *Des Brenets, & comment les Sorciers et autres en abuſent.*

16 *Des paroles & mots incognus & Barbares, dont vſent les Magiciens & Sorciers.*

17 *Que Sathan apparoit en telle forme qu'il luy plaiſt.*

18 *Combien il eſt mal-aiſé de diſcerner les bõnes d'auec les mauuaiſes Apparitions.*

19 *Le P. Leon IX. qui careſſoit plus les pauures que les Roys, rencontra vn pauure de tel air, qu'il creut que c'eſtoit Ieſus-Chriſt, & les careſſes qu'il luy fit.*

20 *Si on peut diſcerner és Apparitions, ſi c'eſt vn bon ou mauuais Ange, ſi c'eſt l'ame de quelqu'vn qui eſt en Paradis, ou ſi c'eſt l'ame d'vn Sainct.*

21 *Duel celebre de Iean Flammand Paralitique, contre vn Huiſſier du Parlement de Monts, en honneur de la ſaincte Vierge.*

22 *Sonnet ingenieux de la Sra. Victoria Colomna.*

23 *Vers excellens grauez à la lampe d'or offerte par le feu Roy Henry III. à la tres-ſaincte Vierge en l'Egliſe de Mont-ſarrat.*


TRAICTE'

## TRAICTE' VII.

NICIAS peignant iadis l'euocation des Ames qui eſt en l'Odiſſée d'Homere, & leurs Apparitions, eſtoit ſi tendu & affectionné à ſon ouurage, qu'il demandoit ſouuent à ſes gens, s'il auoit prins ſon repas : l'eſprit faiſant ayſément eclipſer les neceſſitez & fonctions du corps, & les luy faiſant mettre en nonchaloir, & quand ce beau portraict ou tableau fut paracheué, Ptolomée Roy d'Egypte luy en enuoya preſenter ſoixante talens, qui ſont trente ſix mille eſcus, leſquels il refuſa ne voulant ouyr parler de vendre ſon ouurage, ou parauanture l'eſtimant beaucoup plus.

1 Plut. au tr. que l'on ne ſçauroit viure heureuſ ſelon la doctrine d'Epicure.

Nicias refuſa trente ſix mille ſix mille eſcus de ſon tableau de l'Euocatiõ des Ames & de leurs apparitions.

Ie confeſſe que ie pourrois ayſément tomber en ce premier accident, & deſirant parler des Apparitions, auoir l'eſprit ſi tendu à faire ceſte deſcription, que les fonctions du corps ſeroiẽt tout à faict hors ma memoire. Mais ie crains de n'eſtre auſſi heureux au rencontre du ſecond que fut Nicias. Car ayant bien trauaillé à faire recognoiſtre toute ſorte d'Apparitions, & diſcerner les bons & mauuais eſprits ou Demons : il eſt certain que ie ne m'approcheray iamais de la renommée de ce grand & fameux Homere, & moins encore rencontreray-ie vn Roy ſi deſireux de mon tableau & approuuant mon ouurage, qui le mette à ſi haut prix que fit le Roy Ptolomée celuy de Nicias. Ces grands prix ſe donnent aux Princes des Poëtes, & aux chef d'œuures des peintres, qui ont quelque liaiſon enſemble. Alexandre deſiroit vn Homere pour celebrer ſes faicts Heroïques, & ne trouuoit ſa grande fortune foible & deffectueuſe qu'en cét endroit. Qui n'eut ce grand Cæſar, n'en trouuant non plus à ſon gré, de tenir luy-meſme ſon eſpée d'vn coſté & ſa plume de l'autre, & apres luy Auguſte ce fortuné & plus longuement heureux que tout autre qui ait iamais tenu ſa place, ayant rencontré Virgile deſcriuant la mort de Marcellus fils de ſa ſœur Octauia, voyant qu'elle s'eſtoit paſmée au ſeul recit d'vn Vers, dans lequel il luy fit ouyr & entonner

Alexandre deſiroit vn Homere pour d'eſcrire ſes faicts heroiques.

Ceſar ne trouuant vn Homere fut luy-meſme ſon autheur, mettant ſon eſpée d'vn coſté & la plume de l'autre.

Auguſte rencontra Virgile, & paya, dict Budée, ſix de ſes vers au prix de ſix mille eſcus.

ce nom de Marcellus : il luy fit donner pres de ſix mille eſcus pour les ſix vers eſquels il auoit celebré la vertu de ſon nepueu. Ce qui fut hautement publié par ce docte Budee au deuant du grand Roy François ſon maiſtre.

Mais ce ne ſont là mes deſſeins, ie n'aſpire à nul prix, & ne ſuis que trop riche, ayant de long temps meſuré ma fortune; luy ayant donné meſ-huy vn train, lequel en l'aage que ie ſuis, elle ne peut delaiſſer ny quitter, & pour mon corps ie ne luy deſire que ſanté, pour me laiſſer l'eſprit ſans oppreſſion, & pour l'Ame qu'elle ſoit & perſiſte en la grace de Dieu; afin que tous deux trouuans leur bon eſtat, mon eſprit ſoit plus libre & clair-voyant à deſcouurir & diſcerner ces bons Anges des mauuais, & parler ſainement de choſe ſi incertaine & cachée.

La fortune eſt vne coureuſe qui ne veut s'attacher à pas vn mary, tous ceux quelle reçoit en la couche ne l'eſpouſent pas.

Auſſi dit-on que la fortune qui eſt fille de ioye, eſt vne ieune courtiſane qui ne veut point de mary, tous ceux qui couchent auec elle ne l'eſpouſent pas, & encore que parfois i'ay couché & iouy d'elle à mon tour & ſelon ma ſorte, elle ne m'a pourtant voulu eſpouſer tout à faict, ny eſtre à moy pour touſiours, ſi bien que maintenant ſur ma vieilleſſe, en vn ſeul poinct que ie deſire, ie crains qu'elle ne me refuſe, & que ie ne le puiſſe obtenir, qui n'eſt autre choſe, que la creance des accidens tenebreux, malefices & autres traicts inſignes & eſtranges des Magiciens & Sorciers, qu'il faut loger & placer en la foy d'autruy. Bien que ie les aye tirez non de la bouche du vulgaire, ny des liures communs, ains des Actes des Apoſtres, de la vie & cayers des ſaincts Peres, & des Regiſtres ſacrez des Cours de Parlement, où la moindre fauſſeté eſt expiée d'vne mort ignominieuſe : & où les Magiciens & Sorciers executez à mort, eſtans és mains des miniſtres de la iuſtice de Dieu, & hors les pattes de Sathan, ſont contraints de leuer le maſque & toute ſorte d'illuſion.

L'Autheur ne cherche autre choſe que faire cognoiſtre les magiciens & ſorciers, & deſcouurir leurs malefices.

Ce qui ſe lit dans ce liure eſt tiré de la vie des Apoſtres & autres ſaincts Peres, des cayers ſacrez & des regiſtres des Cours de Parlement.

Et comme quelqu'vn a tres-bien dict parlant du ſortilege, puis qu'il faut quaſi viſiter le manoir de Pluton, & voir qu'eſt-ce que Lucifer & ſes mauuais Anges chaſſez du Ciel, & venans rauager le monde ſont en iceluy, & comment ils le gouuernent. *Difficile quidem hoc in loco bene verſari, & cum id nec dilucidè exprimi, nec animo percipi poſſit,*

*debet in eorum genere cenſeri, quæ cæca obſcura & abdita nuncupamus, & quæ præter rationem, ſummus rerum conditor certis legibus definiuit.*

Que ſi la verité de ce qui ſe traicte entre Sathan & ſes ſuppoſts, eſt choſe ſi tenebreuſe que les plus oculez en doubtent, ie croy que les Apparitions ſoit des mauuais Demons, ſoit des ames des Treſpaſſez, en eſt vne des parties la plus cachée. Qui faict que ie redoute & apprehende l'incredulité ou meſcreance, non de ceux qui ſont tout à faict libres, & peuuent ſe perſuader ce qui leur vient en la fantaiſie : mais ie crains ſur tout celle des Iuges, qui ſont obligez en Dieu & conſcience de croire le ſortilege, & de faire mourir les Sorciers par la loy de Dieu & des hommes. Or s'ils ne le croyent point, quelle gehenne donnent-ils à leur ame de les faire mourir ? Et s'ils ne les font mourir (les formalitez de la Iuſtice bien gardées & obſeruées) n'eſt-ce pas auctoriſer le ſortilege & l'eſtablir au preiudice de la loy de Dieu ? & par l'impunité qui ſuit leur meſcreance, donner moyen aux Sorciers de gaſter, infecter & ruiner tout le monde ? En fin on doit euiter les extremitez, il ne faut ſe renger auec les Platoniciens qui attribuoient toutes choſes aux Demons : mais il faut encore moins ſe tenir à la creance des Pythagoriciens, qui mettoient les Demons, Magiciens & Sorciers en riſée.

*Quod ludicra & inania eſſe exiſtiment*
*Somnia, terrores ... miracula, ſagas*
*Nocturnos, Lemures, portentaque Theſſala riſu*
*Excipiunt.*

Parmy les choſes qui ſe traictent entre Sathan & ſes ſuppoſts, il n'y a rien de plus tenebreux que l'apparition des Ames & des mauuais demons.

2 Que les Iuges ſont obligez en Dieu, & conſcience de croire le ſortilege & faire mourir les Sorciers.

Il ne faut attribuer toutes choſes aux demons, comme les Platoniciés, ni ſouſtenir qu'il n'y en a du tout point pour mettre à l'abry les magiciens & ſorciers comme les Pythagoriciens.

Il faut eſtre Chreſtien & en parler Chreſtiennement & ſelon la creance de l'Eſcriture ſaincte, & la doctrine des ſaincts Peres, & confirmer ces Apparitions non par des contes recueillis & ramaſſez de toutes parts, ains par les viſions des ſaincts Perſonnages, & par l'experience iournaliere, & par l'audition & confeſſion des Sorciers, tirées des Regiſtres & Greffes des Cours de Parlement, epurées & confirmées par les tortures, & par la mort des Sorciers, qui eſt à dire le plus certainement que faire ſe peut.

Il faut parler Chreſtiennement des ſortileges & des ſorciers.

Athenée, Tyrius Maximus, Philoſtrate, Euanippe & autres Philoſophes ont creu, que ces Demons qui apparoiſſent & roulent ainſi dans le monde, comme des larrons

Opinion de certains philoſophes touchant les demons.

dans vne foire, & qui vont à cachetes pour pilloter les hommes incautes & les ſurprendre en dommages : c'eſtoient les ames des decedez, qui auoient bien veſcu en ce monde : leſquels apres leur deceds, prenoient le ſoing & la garde de leurs deſcendans : leur donnant pour ceſte occaſion le nom de Lares ou Dieux domeſtiques, qui ſe ſont conſeruez parmy les Chreſtiens meſmes les plus reglez : & meilleures & plus anciennes villes de la Chreſtienté, ſoubs le pretexte ſpecieux de maintenir leur antiquité, laquelle chacun taſche de cultiuer, & aduancer le plus qu'il peut, pour teſmoigner que leur race eſt ancienne dans le monde. Et au contraire ils croyent que les ames des hommes ſcelerats & meſchans, bannies de toutes les Hierarchies des bons eſprits, alloient errant par le mõde pour effrayer les gens de bien, moleſtans ceux qui viuoient mal, & les appelloit-on ſelon ſainct Auguſtin, *Lemures*, Larues ou meſchantes ombres.

Ie ſçay qu'on en faict & compoſe tant de legions, qu'ils en logent & en l'air & au feu, & en terre, & en l'eau, & dans les caues, grottes, minieres, & lieux ſoubs-terrains, & les font de diuerſes ſortes, ſelon la diuerſité de leurs operations.

Torquemada. Alexãdre eſtãt aux Indes, vit plus de cent trente mille hõmes ayans tous la teſte & les abois comme vn chien.

Qui conuient à ce que dit Teſias, qu'Alexandre eſtant aux Indes, vit plus de cent trente mille hommes ou Demons, ayans tous la teſte comme vn chien, & n'ayans autres paroles que des abois comme des chiens.

Il ſemble qu'on ne deuroit parler que des demons terreſtres, qui ſont parmy nous, puis que nous n'auõs nul cõmerce auec les autres qui ſont en l'air, au feu & dans les eaux.

Mais puis que les Demons ignées qui errent au tour de la ſupreme region (comme on dit) n'ont aucun commerce auec les hommes, non pas meſme auec les Sorciers : pource qu'ils ne deſcendent point de ces hautes voutes pour venir vers nous : puis auſſi que nous ne volons par l'air, pour rencontrer ces autres qu'on dit eſtre en la moyenne region, que nous n'allons guiere dans le feu ny dans l'eau, ny guiere dans les minieres, ſi ce n'eſt des Eſclaues, qui n'ont le corps ny l'eſprit libre pour les euiter : il ſemble qu'on ſe doit contenter de parler des eſprits & Demons terreſtres, leſquels ayans la terre pour demeure, frequentent auec nous plus que tous autres, comme plus ennemis de l'homme : prenans bien ſouuent comme chambre garnie en nos maiſons,

& vn certain lieu pour nous moleſter, chaſſer & faire abandonner tout le reſte.

Ils prennent poſſeſſion de nos hoſtels, ſoubs pretexte de nous ayder & procurer noſtre bien, pour prendre à ſuite poſſeſſion de nos cœurs, & en fin ſe ſaiſir de nos ames. Ils rempliſſent le monde d'Idoles, & font par la permiſſion de Dieu vne infinité de prodiges par leur moyen, pour nous tirer en admiration & puis en idolatrie. 3 Des Lares, Penates, Genies, & autres demons qui frequentent nos hoſtels.

Ce fut vne des plus ſubtiles inuentions dont s'aduiſerent ces Demons & Dieux domeſtiques, de s'apriuoiſer ainſi dans l'habitation des mortels, ou en forme d'Incubes & Succubes, ils couchent bien ſouuent auec les maiſtres & maiſtreſſes des maiſons, & peuplent par ce moyen le monde de monſtres prodigieux.

Donnans entendre aux Roys & aux Princes, que c'eſt leur Genie qui leur donne Conſeil, pour maintenir & leurs perſonnes & leurs Eſtats en bonne & floriſſante fortune, leur imprimans des affections & deſirs d'eſtre eſtimez Dieux, faiſans ſemblant de communiquer auec eux pour leur monſtrer le vray chemin de leur eſleuation: les perdans par ces impoſtures d'arrogance & de vaine gloire, comme eſtoit cét eſprit ou mauuais Demon, que la Preſtreſſe Iſis fit voir à Plotin, lequel luy ayant perſuadé qu'il auoit vn Dieu pour Genie, le precipita en vn outrecuidance nom-pareille. C'eſt le Demon de Socrates, & l'Aigle d'or de Pythagoras: ou bien cét Ours, duquel parle ſainct Auguſtin, qu'il auoit tellement apriuoiſé, qu'apres l'auoir retenu long temps, luy voulant donner liberté, il luy fit iurer qu'il n'offenceroit iamais aucun animal, & de faict l'ayant ainſi renuoyé dans les bois, il luy tint promeſſe, où ce bœuf qu'il auoit à Tarante lequel ſe retira auſſi dans les foreſts ſans iamais faire aucun mal. Qu'eſt ce que les demons & genies perſuadoient aux Rois & aux Princes, & ſurtout aux Philoſophes.

C'eſt ce qu'on dit de ce Nectanabus Ægyptien, grand Magicien & Sorcier, lequel ſe faiſant voir & apparoiſſant ſoubs la figure de Iupiter Ammon, deçeut & cognut Olimpia en adultere, d'où on tient que naſquit Alexandre. Ce ſont les communications de Numa auec la Nimphe ou Deeſſe Egerie, par le moyen deſquelles il tiroit les Romains en admiration, qui l'eſtimoient Dieu, parce que les. Alexandre fils de Nectanabus grand magicien & ſorcier.

Dieux luy enuoyoient des Deeſſes en terre, pour conferer auec luy & l'aſſiſter de leur conſeil. C'eſt la Biche de Sertorius, c'eſt le Pigeon de Mahomet.

Les Iuriſcõſultes anciẽs n'ont recogneu les demons, que pour les aorer & les loger en leurs temples & maiſons.

Les Iuriſconſultes anciens n'ont recognu ny les Demons, ny la maniere de les chaſſer par les Exorciſmes : ains tout à rebours, ils les recherchoient pour leur dedier leurs temples & maiſons, & les loger le plus prez qu'ils pouuoient. Les ſeuls Chreſtiens les ont recognus & les ont bannis, ayans eſprouué leur malice, au lieu que les Gentils les logeoient en leurs villes & en tous les recoins de leurs maiſons.

*Quanquam cur Genium Romæ mihi fingitis vnum?*
*Quin portis, domibus, Thermis, ſtabulis foleatis*
*Aſſignare ſuos Genios.*

Dict Prudence contre Symmachus.

Les Chreſtiens adorans ces Genies adorez comme Dieux parmi les idolatres, ont changé & prins au lieu de Genies des Anges & Saincts tutelaires.

A la verité on a reſſenty par la permiſſiõ de Dieu tãt de graces particulieres de pluſieurs Anges & de pluſieurs SS. que des Royaumes entiers les ont quaſi recognus pour Genies ou Dieux tutelaires. La France a recognu l'Ange Michel, & ſa principale ville Paris, S^te. Geneuiefue, & l'Eſpagne S. Iacques, & la S^te. Vierge qui luy apparut appuyée ſur vne colomne en la ville de Saragoſſe, tous deux eſtans encore viuans.

S. Pierre & S. Paul tutelaires de Rome.

L'Italie & Rome particulierement S. Pierre & S. Paul, qui furent cauſe qu'Attila Roy des Huns, quitta l'Italie, qu'il eſtoit ſur le poinct de ruiner, parce qu'il vit le P. Leon I. accompagné de deux venerables vieillards, auec chacun vne eſpée flamboyante en main, qui le menaçoient de mort, & c'eſtoient S. Pierre & S. Paul, tutelaires de Rome. Et n'auoit on garde en ce temps-là d'euoquer ces Dieux tutelaires de la ville de Rome, comme les Romains ſe craignoient anciennement qu'on fit, auant qu'ils ne fuſſent Chreſtiens, car on ſouloit oſter aux hommes & aux villes, & euoquer leurs Genies, afin que les deſtournans ou entretenans quelque temps, ils donnaſſent la place à quelqu'autre mauuais Genie qui les affligeat. C'eſt pourquoy Pline dit, qu'on fut grandemẽt ſoigneux à Rome de cacher le nõ de leur Genie qui s'appelloit Romaneſſus : afin que ſi iamais Rome eſtoit aſſigée leurs ennemis ne peuſſent ainſi euoquer leur Dieu tutelaire: les villes ont en ce ſiecle d'autres Genies & Dieux tutelaires. Veniſe a pour Patron & cõme pour Genie tutelaire S. Marc, & Milan S. Ambroiſe. Mais ie parle des mauuais Demons, qui ne

Pourquoy eſt-ce que les Romains cachent le nom de leur Genie ſi long temps.

Veniſe a pour Patron

departent iamais aucun bien aux hommes, s'il n'eſt meſlé de quelque grand mal. Venons donc maintenant aux Genies & Demons des grands perſonnages.

& tient en veneration au lieu de Genie S. Marc.

Vn Genie apparut à Brutus. Ce qui a eſté eſpeluché exactement par aucuns qui ont voulu ſçauoir la raiſon de ceſte Apparition. Surquoy ils ont forgé, que ces Apparitiõs n'aduiennent iamais qu'en trois cas. 1. quand c'eſt à quelque grãd Perſonnage. 2. quand ce grand Perſonnage eſt fort meſchant hõme & tenu pour tel. 3. quand non ſeulement il croit les Demons, mais encore quand il les adore. Brutus auoit (diſent ils) ces trois qualitez, il eſtoit homme de grand courage comme teſmoigne l'hiſtoire Romaine, qui luy attribuë le fait le plus hardy qui ſe ſoit guiere paſſé parmy les Romains, qui eſt d'auoir chaſſé les Roys de la ville de Rome. Les Dieux le voulans effrayer par les Demons, ne pouuans guiere par les hõmes, il eſtoit fort meſchãt homme, car il fut ingrat pardeſſus tous les hõmes de ſon ſiecle, ayant tué Ceſar qui luy auoit ſauué la vie, & cõmis vn parricide en ſa perſonne, veu qu'on dit qu'il eſtoit ſon fils: Ceſar ayant entretenu fort long temps Seruilia mere de Brutus, laquelle il auoit aymée auec tant de paſſion, que pour vne ſeule fois il luy donna vne perle qu'il auoit achepté cent quarante mille eſcus. Or le Diable ſe reſiouït de voir vn ingrat, comme vne perſonne qui luy eſt du tout ſẽblable, car Sathan meſme a eſté ingrat enuers Dieu ſon createur. Il croyoit auſſi qu'il y auoit des Demons, mais ſa creance en ce poinct ne luy pouuoit porter preiudice, veu qu'elle eſt tres-veritable, s'il ne fut tõbé en cét autre mal'heur, qu'il les croyoit & les adoroit tout enſemble, qui fut cauſe qu'il fit mauuaiſe fin. Neantmoins Caſſius cõpagnon de Brutus, qui eſtoit d'auſſi grãd courage & auſſi ingrat que luy, car Ceſar luy auoit tout de meſme ſauué la vie, n'en vit point du tout: mais on dit que c'eſt parce qu'il menoit la vie d'Epicure, & ne croyoit point qu'il y eut des Demõs. Mais Sylla qui fut plus meſchãt & quaſi plus ingrat enuers Marius qui luy auoit ſauué la vie, que Brutus n'auoit eſté enuers Ceſar: vit ſon Genie en ſommeillant, qui ſe reſiouïſſoit de ce qu'il le recognoiſſoit eſtre prés de ſa mort.

Conſiderations fort remarquables ſur le Genie qui apparut à Brutus.

Brutus commit parricide tuant Ceſar qui eſtoit ſon pere ayãt lõguement retenu Seruilia mere de Brutus.

Ceſar donna vne perle à Seruilia qu'õ eſtimoit cẽt quarãte mille eſcus.

Pourquoy Brutus vit ſon Genie, & neantmoins il n'en apparut iamais à Caſſius ſon compagnon auſſi grand perſonnage & auſſi ingrat enuers Ceſar que luy.

Autre choſe ſont les Genies ou bons Anges des Chreſtiens. Car il eſt fort vray ſemblable que celuy qui eſt bien en la grace de Dieu, peut auoir ſon bon Ange, lequel l'ac-

compagne & donne de bons aduis, par tout & en toute choſes. Ce qui ſe lit en la vie de *ſancta Franceſca* Romaine canoniſée puis peu d'années, laquelle auoit touſiours ſon Ange gardien pres d'elle, qui ne l'abandonnoit guiere iamais. Ce qu'on dit auſſi d'vn bon Religieux que ie cognois, lequel eſtant ſeul on voit fort ſouuent ſaluer ſon bon Ange, aux entrées & yſſuës des chambres & ſales de ſon Monaſtere, & ne peut-on dire que ce ſoit autre choſe ou perſonne quoy qu'inuiſible, à laquelle il face ce compliment, veu qu'eſtant de tres-bonne & ſaincte vie, & ne ſe trouuant iamais qu'en des actions tres-agreables au Tout-puiſſant, il n'eſt croyable qu'en icelles Dieu le voulut perpetuellement accompagner de quelque mauuais Demon. Il eſt n'eſt pas de meſme des autres Apparitions des Infideles.

Deſquelles Apparitions ny de leur diuerſité, on ne ſçauroit rendre vne raiſon aſſeurée & certaine. Ce ſont des ſecrets de Dieu.

Ces Lares ou eſprits leſquels ayans eſté receus és maiſons & Palais des grands, qui les tiennent comme Dieux domeſtiques, ſe veulent meſler en toutes les feſtes & ioyes de la maiſon : mais ce n'eſt que pour troubler la feſte, & infecter tous les plaiſirs licites qu'on y veut prendre & receuoir, comme eſtoit parauanture cét eſprit dont parle Hector Boëtius qui dit, qu'Alexandre III. Roy d'Eſcoſſe, ſe mariant pour la troiſieſme fois auec la fille du Comte de Dreux, comme le ſoir des nopces le bal qui auoit duré longuement eut ceſſé, vn Demon en forme de perſonne morte, ſeiche & deſcharnée, entra deuant toute ceſte cour Royalle, & commença à ſauter, gambader & voltiger, mais en telle façon que le Roy en eſtant grandement effrayé, fut contrainct de faire ceſſer le bal. Cét eſprit trouble-feſte ne vouloit dancer qu'auec le Roy, car l'hiſtoire dit, que bien toſt apres, & en meſme année, le tirant hors de ſon Palais Royal, il l'emmena dancer vn branſle funeſte en l'autre monde.

Hector Boëtius aux Annales d'Eſcoſſe.

Vn demon apparut au Roy d'Eſcoſſe le iour de ſes nopces qui l'effraya tellement qu'il en mourut bien toſt apres.

Il ſeroit beſoing que les Roys euſſent des maiſons de deüil & de pleurs, auſſi bien qui en ont deſplaiſance, comme auoit ce grand Roy de Mexique Motecuma, lequel ſe retira en vne maiſon des ſiennes deſtinée pour pleurer ſa desfaicte, auant que les Eſpagnols ne l'oſtaſſent de Mexique. L'hiſtoire raconte qu'vn peu auparauãt la ruine & perte de ſon Royaume,

Il ſeroit beſoing que les grands euſſent des maiſõs de pleurs au lieu de maiſons de plaiſance. *A. Coſta.*

me, on print au lac de Mexique vn oyſeau en forme d'vne Gruë, en grandeur & en couleur, lequel luy fut porté ſur le midy comme choſe prodigieuſe. Il auoit au haut de la teſte vne choſe claire & tranſparente en façon de miroir, ou le Roy Motecuma vit les cieux parſemez d'eſtoilles, dequoy il demeura grandement eſtonné : puis tournant les yeux au ciel & ne voyant plus d'eſtoilles, il regarda vne autre fois dans le miroir, & ayant veu qu'il venoit vn peuple deuers Orient, armé combattant & tuant ſes Deuins & Magiciens eſtans venus, comme il leur en voulut demander aduis, l'oyſeau diſparut, l'abſence duquel le mettant en tres-grand trouble & incertitude, il ſe retira plus dolent & triſte que iamais. C'eſtoit à mon aduis ſon Demon ou mauuais Genie, qui luy annonçoit ſa fin, & le mauuais euenement de ſes affaires, lequel luy arriua bien toſt apres.

Oyſeau mõſtrueux qui apparut au Roy de Mexique Motecuma vn peu auparauant ſa ruine.

Y Torelli à Parme, famille tres-noble dans le Parmezan, ſont Seigneurs d'vn chaſteau dans vne des cheminées duquel on a accouſtumé puis ſix vingts ans de voir vn de ces mauuais eſprits, en forme d'vne vieille fort laide, toutes les fois qu'il y a quelqu'vn de ceſte famille qui doit mourir. Et Cardan atteſte auoir ſceu de Paula Barbiana tres-noble Dame de ceſte famille, qu'vne fois vne ieune fille de ceſte maiſon eſtant detenuë d'vne griefue maladie, & ce Demon ou Spectre s'eſtant faict voir ſoubs la meſme cheminée, tous ceux de la maiſon firent iugement qu'elle eſtoit proche de la mort, mais ſa maladie ayant receu amendement notoire, tout auſſi-toſt vn de la meſme famille qui ſe portoit fort bien, mourut à l'improuiſte. Ce Demon ainſi appriuoiſé, qui ne paroiſſoit iamais que pour marquer & deſigner que quelqu'vn de la maiſon deuoit mourir, ne ſeruoit que pour effrayer toute la famille. Ie ne me fuſſe guiere chauffé de bon cœur au feu allumé dans ceſte cheminée. Et puis que l'experience a apprins à ceux de la maiſon que ſon apparition eſt vne conſequence de mort neceſſaire à quelqu'vn d'eux, ceſte viſion apportoit du trouble, non à vn ſeul, mais bien à tous, puis que les moribondez gueriſſoient, & les ſains y mouroient en pleine ſanté.

Valderama l. 3. c. 9. de ſon hiſtoire gener. du monde. Apparition eſtrange en la famille de Y Torelli à Parme.

En Boheme dans vn fort, ou chaſteau d'vne illuſtre fa-

mille, y paroiſt vn ſpectre, en habit de femme habillée en dueil, laquelle ſe faict touſiours voir vn peu auparauant que quelque Dame, mariée auec le chef de la maiſon ne ſoit ſur le poinct de mourir.

L'aduertiſſement qui ſe donne à ceux qui ſont de ces deux familles ſemble eſtre particulier. Mais celuy qui ſe donna l'an 1582. en ces trois grandes & fameuſes villes, & les plus celebres de l'vniuers, Conſtantinople, Rome & Paris, ſemble eſtre general, ſe trouuant de meſme ſorte en lieux ſi eſlòignez. Car en ce temps-là certains Demons & mauuais Genies, heurtans d'vn eſpieu à la porte des maiſons, autant de coups qu'ils frappoient comme vn certain horologe qui frappe les heures, c'eſtoit vn indice certain à autant de perſonnes de l'heure de leur mort, ſe trouuans frappez de peſte, & mourans ſans remede.

Apparition de certains Demons & mauuais Genies qui heurtoient aux portes des maiſons en telle façon qu'autãt de coups eſtoient la marque ou le ſigne d'autãt de morts. Valderama l. 3. c. 9 en ſon hiſt. gen.

Le mauuais Demon s'approcha bien de plus prés en vne autre part, embraſſant le monde & le faiſant mourir ſoubs pretexte de le careſſer. Car en l'an mil cinq cens ſoixãte ſept, en la ville de Ttanutenauu du Royaume de Boheme, mourut vn homme fort riche nommé Eſtiẽne Hubener, lequel eſtoit la merueille du pays, pour acquerir richeſſes, & baſtir palais ſomptueux: Vn ſpectre qui le reſſembloit, ſe promenoit ſouuent par la ville, embraſſant ceux qui eſtoient ſes amis pendant ſa vie, deſquels les vns, peu apres les accolades du ſpectre mouroient, & les autres reſtoient ſi griefuement malades, que tous d'vne voix confeſſoient, qu'ils ſe ſentoient opprimez & eſtrains de cet ombre, auec vn ſi grand effort qu'à peine pouuoient-ils reſpirer.

Eſtrange apparition d'Eſtienne Hubener en Boheme, lequel eſtant decedé apparoiſſoit comme reſſuſcité, & embraſſant ſes amis, ils mouroient bien-toſt apres.

En fin ces Genies, Lares & Dieux domeſtiques, abuſent le monde en forme d'hommes & de femmes, d'Incubes ou Succubes: & quoy que pluſieurs s'en mocquent & tiennent cela pour fable, ſi eſt-ce qu'on en lit & voit tant dexemples, cõfirmez par des autheurs ſi notables, que i'ayme mieux croire ce qu'en dit ce grand S. Auguſtin, le miroir de l'Egliſe, que me tenir à leur meſcreãce qui n'eſt fondée de nulle raiſon. Et pour confirmation de ceſte verité il nous a laiſſé ces mots par eſcrit: On ne peut douter (dit-il) qu'il n'y ait des Demons Incubes & Succubes, ains c'eſt vne extreme impudence de le deſnier. Et le P. Innocent VIII. & Iules II. ont decerné des excommunications contre ceux qui abuſent des Demons In-

Que les Genies, Lares & Dieux domeſtiques abuſent & hommes & femmes en forme d'Incubes & Succubes.

cubes & Succubes : ce qui ſeroit non ſeulement inutile, mais auſſi ridicule, s'il n'y en auoit point.

Or parmy les Incubes & ſuccubes on met les Syluains, comme les plus impudiques. Ælian en ſon hiſtoire des Animaux, ayant laiſſé par eſcrit, que Syluain le premier d'entre eux, & qui a donné le nom à tous les autres Syluains, eſtoit né d'vn homme nõmé Cratis Sybarite, qui s'eſtoit accouplé auec vne cheure, de laquelle naſquit vn enfant, homme iuſqu'au nombril : la teſte neantmoins cornuë, & le reſte en forme de Bouc, les pieds onglez & fourchus. Que les Sybarites le mirent au nombre de leurs Dieux, & l'appellerẽt Syluain, ſoit qu'il habitat aux foreſts, où eſtant grandelet il ſe retira pour y viure en forme de beſte, ſoit par ce que c'eſt le plus vilain de tous les animaux, & comme l'excrement de tous les élemens, deſquels toutes choſes ſont creées, ſi bien qu'on le tient pour Dieu, & comme tel on dit qu'il ſe meſle à la generation des choſes : eſtant ſur tout importun aux femmes enceintes, leur faiſant venir le ſang en abondance en leur accouchement : maniãt ces parties offencées trop laſciuement, & les mettant bien ſouuent en danger de leur vie. Ce qui ſemble eſtre tiré du meſme Sainct Auguſtin, lequel a laiſſé par eſcrit au liu. 6. de la Cité de Dieu. ch. 9. l'ayant prins de Varron. *Ab antiquis, mulieri fœtæ poſt partum, tres Deos cuſtodes adhiberi, ne Syluanus Deus per noctem cubile ingrediatur, & puerperam vexet, eorum cuſtodum ſignificandorum cauſa, tres homines circumire limen domus, quorum primus ſecuri limen ferit, alter pilo tundit, tertius ſcopis deuerrit, vt his datæ culturæ ſignis, Syluanus prohibeatur intrare. Quia (inquit Varro) neque arbores cæduntur aut putantur ſine ferro, neque far conficitur ſine pilo, neque fruges coaceruantur ſine ſcopis.* De ces trois ont prins le nom ces trois Dieux gardiens. *Dintercidona à ſecuri, Pilumnis à Pilo, & Deuerra à ſcopis.* Et ceux-cy deſtournent la puiſſance & abomination de ce Dieu inuiſible, & empeſchent toute l'iniure que ce malin Syluain a accouſtumé de faire.

5 Des Syluains & cõment ils conuerſent parmy les femmes.

Les Syluains ſur tout importuns aux femmes enceintes.

En quelle façon S. Auguſtin parle du Dieu Siluain.

Ceſte ſuperſtition eſt auſſi encore retenuë & pratiquée par les femmes Iuifues, qui croyent que certains impudiques & mauuais Genies, rendent la deliurance du part difficile, & ſont grandement infeſtes aux femmes qui s'accouchent, c'eſt pourquoy elles taſchent à les chaſſer par certains characteres qu'elles impriment aux murailles ou elles s'accouchent, & y

Auec quelles ſuperſtitions les Iuifs conſeruent les femmes qui ſont en couche & leur part.

grauent ces mots en certains cercles *Hutz Lilith.* Or les Cabaliſtes & les Iuifs appellent ces Dieux nuiſibles, & meſmes Syluain *Lilith*, leſquels ils diſent eſtre nez en Paradis dés le commencement du monde, de ce qui ſortoit de la ſemence d'Adam, auant qu'il n'eut accointance auec Eue ſa femme. Et qu'ils ont bien vn corps palpable & ſubiect aux ſens; mais ærien, ſubtil & comme fugitif, & qui s'eſuanouit & diſparoit aiſément; lequel ſe voit par fois en façon de nuée rare & claire, qui cede aiſément à tous obiects: & diſparoit hurtant ou touchant des murailles, ou eſleué en l'air, leur vie eſt (diſent-ils) de mille ans, ils croiſſent, ſe maintiennent & vieilliſſent cõme font les autres hommes, leur eſpece ſe nourrit & entretient par des pollutions nocturnes, & par des ſonges laſcifs des hommes; ils ſont luxurieux, & ſe delectent grandement aux menſtruës & purgations des femmes, par le moyen deſquelles ils prennent force & confirment la diuturnité de leur vie: & entre autres choſes ils ſe meſlent aux flux de ſang des ieunes filles. *Deiectionem ſecundinarum, vel prouocant, vel prohibent*, & bien ſouuent auec grand danger de la femme. Il ſe couchent auec les ieunes gens, & leur donnent la nuict des titillations. Ils excitent les eſprits genitaux, & relaſchent les vaſes de la ſemence, afin de ſe refaire & engraiſſer par ces pollutions.

Et quoy qu'il ſemble que ce ſoient des fables, ſi eſt-ce que ces Syluains ne ſont pas plus eſtranges, que ce monſtre qu'on creut eſtre vn Centaure, demy-homme & demy-cheual, lequel eſtant mené à Rome, fut interrogé en toute ſorte de langue, mais il ne ſe rendit iamais intelligible, ayant ſeulement vne voix aſpre & aiguë, meſlée du hanniſſement du cheual & du cry d'vn bouc, que pluſieurs creurent eſtre vn mauuais Demon, la nature ne produiſant nulle telle ſorte d'animaux. Auſſi fut-il trouué en l'Albanie ou l'Epire, en vne montagne que les Poëtes ont appellé Chimere: du pied de laquelle ſort le fleuue infernal Velechin, que les Poëtes nommẽt auſſi Acherõ voiſin du Cap ou Rocher Nymphée, qui vomit vne telle flamme, qu'on croit que c'eſt vne des gueules d'Enfer, ou ſe voyent des apparitions de Syluains, Satyres, Centaures, Aegypans, ou bien de mauuais Demons ainſi transformez.

Plut. en la vie de Sylla.

Et pour venir aux preuues & exemples plus preſſans: Leuit. 18. & 20. il eſt parlé ce ſemble des Incubes & Succubes, en ce

qu'on dit que les Incubes deſrobent la ſemence des hommes, & la portent aux Sorcieres, deſquelles ils veulẽt abuſer. C'eſt pourquoy elles depoſent qu'elles la trouuẽt tres-froide cõme empruntée d'vn corps eſtrãger. Ce qu'on diroit auoir eſté tiré du 4. des Roys 23. où il eſt parlé de l'Idole Moloch à laquelle, *dabatur ſemen ab hominibus*, duquel le plus ſouuent les Demons abuſent, d'où eſt ſorty ce decret de Dieu du Leuitique: *Qui de ſemine ſuo dederit Moloch idolo, morte moriatur.*

Ie ſçay bien qu'aucuns ont expliqué ce paſſage autrement, ayant dit que cela s'entendoit de ceux qui immoloient leurs enfans à ceſte Idole; mais on appuye ceſte premiere opinion de S. Auguſtin liu. 2. de la Cité de Dieu ch. 15. & au liu. *de Natura Dæmo. de Geneſi ad literam*, où il ſouſtient, *Dæmones habere quædam corpora.*

Et d'Apulée *in aſino aureo*, lequel dõne aux Demõs des corps d'vne nature moyenne, entre la terreſtre & l'etherée, moins eſpais & condenſez que les nuës, & beaucoup plus ſubtils, cõpoſez de l'air tres-pur, & de la plus liquide matiere, n'ayãs rien de la ſolidité terreſtre, qui les rend inuiſibles aux yeux des mortels, ſinon lors que par la permiſſion de Dieu ils apparoiſſent aux hommes.

Et en meſme façon Pſellus au liu. des Demons raporte, que dés que les Demons cheurent du ciel, & decheurent de leur excellence & propre bonté, ils ſe firent plus eſpais, groſſiers & patibles, & qu'ils iettẽt ou rendẽt quelque eſpece de ſemẽce, de laquelle naiſsẽt certains petits animaux. Qu'ils ont des mẽbres genitaux, (mais non cõme les hõmes) deſquels ſort quelque excremẽt. Ce qui toutesfois n'aduiẽt à toute ſorte de Demons, ains ſeulement à ceux qui ſont plus proches de la matiere, ſçauoir aux Demons des eaux & de la terre, qui ſe nourriſſent & entretiennent de l'humeur qu'ils ont attiré en forme d'éponge.

C'eſt en partie d'où eſt venuë l'opinon des Incubes & Sucubes, & ce qu'on tient communemẽt que de leur operation peuuent naiſtre des enfans, *ſi ſit debitus calor.* Pluſieurs ayant laiſſé par eſcrit, qu'Apollonius Thyanæus eſtoit né du Demon Prothée, comme atteſte Heſichius & Platon d'Apollon qui s'accointa de ſa mere.

Et quoy qu'à la verité il ſemble, qu'ils ne deuroient eſtre eſtimez pour cela enfans du Demon, ains de celuy duquel ce Demon auoit deſrobé la ſemence, s'eſtant auparauant faict

ſuccube, & diſpoſé en forme de femme pour la receuoir. Si eſt-ce que cela n'empeſche pas qu'on ne puiſſe dire que ceux qui ſont nez de la façon, ne ſoient yſſus d'vn Incube. Comme celle qui s'engroſſe dans vn baing, ſa nature ayant attiré le ſperme de quelque homme qui l'y auoit chaudement laiſſé eſcouler, ne peut eſtre dicte s'eſtre engroſſée ſans homme & ſans ſemence, s'il eſt vray que cela puiſſe aduenir.

Non pas que les Demons pour cela ſoient capables de generation, ſinon (comme nous auons dit) par quelque ſemence eſtrangere portée à poinct, ſans qu'il y ait rien du leur que l'agilité. Car de ſouſtenir qu'ils puiſſent engendrer en autre maniere, c'eſt choſe auſſi fauſſe que ce que Pomponius Mela en ſon liu. 8. ch. 10. ſur la fin, raconte que és Athlantides, il y a des femmes veluës par tout le corps, leſquelles ſans accointance d'homme ſont fecondes d'elles meſmes.

*L'hiſtoire d'Angleterre nous donne ce fameux magicien Merlin pour fils d'vn Incube.*

L'hiſtoire d'Angleterre nous donne ce grand Magicien Merlin, pour fils d'vn Incube, & d'vne Religieuſe fille d'vn Roy, ou d'vne ieune Damoiſelle nourrie en vn Monaſtere, à laquelle cet eſprit auoit accouſtumé d'apparoir en forme d'vn tres-beau Gentil-homme, d'où naſquit ce fameux Merlin.

*L'autheur de de la maiſon Royalle de Cypre, & Moreau en ſon liure d'Armoirie.*

Les maiſons de Luſignan, S. Gelais, Rochefoucaud, Lanſſac & celle de la Lande, portent ſur leurs tymbres vne Fée coiffée richement, & chargée d'attours, affiquets & carcants, toute eſcheuelée, s'eſleuant iuſqu'au nombril, ſes parties inferieures cachées dans vne cuue où lauoir, duquel ſort vn peu par derriere ſa queuë de ſerpent: voulans en ce portraict deſigner ceſte fameuſe Fée Meluſine femme de Raimondin Comte de Poictou. La raiſon du lauoir eſt, parce que Meluſine ſe lauoit tous les Samedis, & ſe conuertiſſoit & apparoiſſoit en forme de ſerpent eſtant Sorciere & prenant diuerſes formes, & fut ſurprinſe en celle de ſerpent par ſon mary trop curieux. Tant y a ſes ſucceſſeurs & deſcendans, ont gardé iuſqu'icy ſon portraict ſur leurs armes, c'eſt ce qu'opere vne ſorciere dans vne maiſon: elle y attire les Demons & mauuais eſprits, & donne lieu à vne infinité de mauuaiſes hiſtoires, & produict vn monde de mauuais & ſiniſtres accidens.

Le Diable s'apriuoiſe en fin auec nous en toutes formes, & vient habiter en nos maiſons, ſi nous ne le repudions dés le commencement, iuſques à coucher auec nous & nous ſui-

ure non ſeulement la nuict, mais en plein iour, non pour certaines heures mais par pluſieurs années, & iuſqu'à ce qu'il ait mené & les maiſons & les maiſtres à vn cruel precipice.

*Benedetto Berna* entretint quarante ans vn eſprit Succube.

Pic de la Mirandole dict que Benoiſt de Berne aagé de 65. ans, auoit entretenu vn eſprit Succube l'eſpace de 40. ans. On conte preſque de meſme d'vn certain homme nommé Pinet qui ſe ſeruit d'vn autre Succube l'eſpace de 30. ans, & l'appelloit Florine, dequoy nous auons parlé ailleurs.

S. Bernard deliura vne femme de l'importunité d'vn Incube.

Et S. Bernard deliura vne femme de l'importunité d'vn Demon qui l'auoit entretenuë plus de ſix ans: & ne s'en faut eſtonner, quoy que les filles & les femmes n'y conſentent pas, Dieu le permettant ainſi. Car les mauuais eſprits en voulant venir là, lient le ſentiment des perſonnes, & les font demeurer immobiles comme des ſtatuës, à peine leur reſtant l'haleine & la reſpiration.

*Stiozzi nel palaggio degli incanti.*

Vn ieune homme beau en perfection, d'vn village de la Prouince de Harcota, prés la ville d'Aberdonia à ce que raporte Bœce, confeſſa publiquement deuant l'Eueſque du lieu, qu'vn Succube en forme d'vne tres-belle Dame, le venoit viſiter toutes les nuicts dans ſon lict, laquelle le lioit iuſqu'à ce qu'il eut prins ce qu'il deſiroit de ſon corps, puis quoy que les portes fuſſent bien cloſes, il s'en retournoit.

Fincelius en ſon liure des miracles, dict qu'vn gentilhõme nouriſſoit vn eſprit en façon de courbeau.

Fincelius raconte, qu'en la ville d'Erfodie vn Gentil-homme nourrit vn de ces eſprits ſous la figure ou apparence d'vn corbeau, & qu'vn iour le voyant tout triſte & taciturne, il luy dit en ſe mocquãt, dictes moy, mon courbeau, pourquoy eſtes vous ſi triſte, & quelles penſées faictes vous rouler en voſtre eſprit? auquel contre toute attente le corbeau reſpondit ce verſet du Pſal. 76. *Cogitaui dies antiquos, & annos æternos inmente habui.* & diſparut tout à l'heure, & ne fut plus veu de ſon maiſtre.

*Froiſſ. annal. lib. 3. c. 17.*

Froiſſard fait mention d'vn Comte Ramon de Gaſcogne, lequel auoit vn Demon nommé Orton qui luy faiſoit mille ſeruices dans ſa maiſon, & cela dura ſi longuement, qu'en fin deſirant de le cognoiſtre viſiblement: le Demon s'en eſtant obſtinément deffendu, il luy apparut en forme de petits feſtus tournoyans & agitez d'vn grand vent. Dequoy le Comte peu ſatisfaict, & luy en ayant faict reproche, il luy apparut pour la ſeconde fois en Truye groſſe & fort grande, & le Comte ne pouuant non plus croire qu'il fut ſoubs ceſte for-

me, luy mit & pouſſa ſes chiens apres qui la terraſſerent d'abord. Mais en fin cet animal ou Demon irrité, ſe reuoltant furieuſement les foula aux pieds, & ſe retirant auec vn tres-grand bruit & tintamarre, il effaroucha tellement le Comte & tous les aſſiſtans, qu'il en mourut bien toſt apres, & le Demon diſparut pour iamais.

Sçauoir ſi le Genie de l'Empereur Conſtantin, qu'il tenoit pour l'auteur de ſon ſalut, eſtoit vn bon ou mauuais Ange ou Demon.

L'Empereur Conſtantin reuenant d'Antioche vers Tarſe, confeſſa à ſes amis qu'il auoit veu bien ſouuent ſon Genie, & deuiſé & cõferé auec luy de beaucoup d'affaires d'importance, le nommant autheur de ſon ſalut, & s'attriſtoit merueilleuſement d'eſtre abandonné de luy, pour l'auoir veu tout craſſeux, hideux & plein d'horreur, qui me met en doute ſi c'eſtoit vn bon ou mauuais Ange ou Demon.

Pline le ieune eſcrit vne lettre à Sura touchant les apparitions qui eſt digne de conſideration.

Pline le ieune au liu. 7. de ſes Epiſtres eſtant Gouuerneur d'Afrique eſcrit vne lettre à vn de ſes amis nommé Sura, par laquelle il le prie de luy eſcrire ſon aduis touchant les apparitions, ſçauoir ſi ce ſont choſes qui ayent quelque marque ou puiſſance diuine, ou bien ſi ce ſont illuſions. Puis il luy conte pluſieurs apparitions notables & vne entre autres bien eſtrange: Il auoit (dit-il) vn Serf affranchy lequel ſe trouuant vne nuict couché auec ſon frere puiſné, il luy fut aduis qu'il voyoit quelqu'vn couché ſur ſon lict qui luy raſoit le poil, le lendemain il ſe trouua raſé & ſon poil aupres de luy. Incontinent apres aduint vn autre cas ſemblable, car vn ieune enfant couché auec pluſieurs autres en meſme chambre fut auſſi raſé par certaines gens veſtus de blanc, qui entrerent & ſortirent par la feneſtre de la chambre, & le lendemain on vit que cet enfant eſtoit raſé, & le poil de ſes cheueux aupres de luy comme ceux du premier. Surquoy Pline dit qu'il ne s'enſuiuit autre choſe, & que cela aduint ſoubs l'Empereur Domitian. Apres cela il met fin à ſa lettre, & exhorte Sura, de bien examiner le tout, & l'oſter de ce doubte: mais on ne trouue point la reſponce de Sura.

De certains Spectres qui raſerent & firent le poil à deux ieunes enfans.

Que l'autheur ne veut loger icy nyexemple ny apparition qu'il n'ait veu ou tiré de quelque bon liure.

Boiſſard en ſon liure de Diuinat. chap. 10. *de Magia*, met pluſieurs notables apparitions tirées des bons liures. Car ie proteſte que ie n'en veux point loger icy dont ie ne puiſſe donner vn bon autheur pour reſpondant, & entre autres de l'apparition du Spectre. Bublagus & de Publius maiſtre de la milice Romaine, lequel predict qu'vn loup le mangeroit

le mangeroit bien toſt comme il fit, & de faict le loup ayant comparu pour en executer l'office, ce Publius pria toute l'armée de ne luy donner aucun empeſchement.

De l'apparitiõ d'vn Spectre qui deſenſeuelit vn corps d'vn inceſte.

Agathias liure 2. *belli Perſici*, parle d'vn corps mort que quelques Philoſophes eſtans en Perſe, & s'en retournans en Grece, ayans trouué nud ſur le ſable firent enſeuelir & mettre en terre par commiſeration. Mais la nuict vn Spectre effroyable apparut à vn de ces Philoſophes: & luy dit que ce mort eſtoit le corps d'vn inceſte que la terre ne vouloit receuoir, parce qu'il auoit abuſé de ſa mere: qui fut cauſe qu'ils l'allerent reuoir en intention de faire ce que le Spectre auoit faict ſemblant de deſirer, qui eſtoit de le deſ-enſeuelir: mais comme ils en furent prés, ils le trouuerent deſenſeueli, ſi bien qu'ils le laiſſerent de la façon.

Suetone en la vie de Neron.

Suetone parle de Domitius, auquel apparurent deux ieunes hommes, l'vn deſquels apres luy auoir dit quelques paroles, pour rapporter à Rome le toucha en telle façon au viſage qu'il luy fit venir la barbe dorée de noire qu'elle eſtoit, & le chef des Barbe-rouſſes qui ont eſté depuis grands Capitaines.

Ariſtodemus ſacrifia ſa fille au Dieu Apollon l'image de laquelle luy apparut ſi ſouuẽt qu'en fin il en mourut d'effroy.

Les Meſſeniens conſulterent Apollon, qu'eſt-ce qu'il falloit qu'ils fiſſent pour eſtre victorieux des Atheniens leurs ennemis. Apollon, Pythien reſpondit, que la victoire leur eſtoit preparée, s'ils ſacrifioient au Dieu Apollon vne vierge de la famille des Epytides. Dequoy eſmeu Ariſtodemus vn des principaux de ceſte famille, voulãt ſeruir ſa patrie n'ayant qu'vne fille vnique la mena & offrit au Temple pour eſtre immolée. Mais vn ieune homme qui en eſtoit amoureux, pour luy ſauuer la vie ſe preſenta, & aſſeura qu'elle eſtoit groſſe de ſes œuures: & par ainſi n'eſtant Vierge, que ce ſacrifice ſeroit deſagreable à Apollon. A lors le Pere Ariſtodemus tout ſaiſi & paſſionné de cholere, irrité contre ſa fille luy paſſa l'eſpée à trauers le corps, & luy ouurit le ventre: & l'ayant trouuée vierge, ſe repentant d'auoir commis ſi iniuſtement cét homicide, ſe retira dolant en ſa maiſon, & la nuict pendant qu'il eſtoit en ſon lict, la triſte image de ſa fille meurtrie luy apparut, duquel Spectre il fut ſi effrayé, qu'il accourut au Sepulchre de ſa fille, & là s'eſtant ietté ſur ſon eſpée, il finit ſa vie auec larmes & ſouſpirs.

Deux petits

Dans la vie de Iamblichus grand Magicien & Sorcier qui

enfans Eros & Anteros apparurent à Iamblichus en presence de toute le peuple, & firent leur retraicte en mesme façon qu'ils estoiẽt venus.

estoit du tẽps de l'Empereur Iulien, il se trouue qu'il s'en alla à Gadara ville de Syrie, auec aucuns de ses disciples, où il y auoit des bains excellens, il dit à ses disciples qu'il s'enquissent des Gadarenses comment on appelloit deux petits ruisseaux d'eau chaude qui estoient tenus pour les meilleurs, ils leurs dirent que l'vn s'appelloit Eros, & l'autre Anteros. Il s'en alla au bord du premier: & s'estant assis & touché l'eau de sa main apres auoir murmuré quelques paroles secrettes, la terre commença à bruire d'vn doux murmure, & le ruisseau à couler plus abondamment. Et à vn instant il y sortit vn petit enfant du plus creux de la fontaine, le corps blanc d'vne belle taille, comme blonde ou fauue, le cuir du dos net comme vn homme laué, les disciples estonnez, Iamblichus s'en alla à l'autre fontaine, & ayant faict le mesme, il y sortit vn autre enfant du tout semblable au premier, sauf qu'il auoit le cheueux vn peu plus brillans, mais tirans sur le brun, & les auoit espars sur le col. Ces enfans apres s'estre embrassez amoureusement, se ioüerent ensemble iusqu'à ce qu'il les congedia, & fit rentrer dans les mesmes trous d'où ils estoient sortis.

Plut. au tr. Pourquoy la diuin. iustic. differe.

Qu'est-ce qu'apporte la curiosité & le desir de voir des personnes decedées.

Plutarque raconte, que Pausanias estant en la ville de Bysance, enuoya querir Cleonice pour coucher auec luy. Et par mal-heur se trouuant endormy lors qu'elle arriua, il s'esueille en sursaut, cuidant que ce fussent ennemis qui le vouluſſent faire mourir, tellement qu'il la tua surpris de ceste frayeur. Or elle luy apparoissoit tousiours depuis, qui fut cause que pour chasser cét esprit duquel il se trouuoit perpetuellement infesté: il s'en alla au temple d'Heraclée, ou on auoit accoustumé d'euoquer les ames des trespassez, & là ayant faict les ceremonies, il fit tant qu'il la fit venir en sa presence, & luy dit qu'il auroit repos & relasche de ses maux tout aussi-tost qu'il seroit arriué en Lacedemone, & de faict il n'y fut pas plustost arriué qu'il y mourut.

Le Poëte Simonides ayant fait enseuelir vn corps mort trouué sur le nuage, il luy donna aduis qu'il ne se

Valere dict, que le Poëte Simonides voyageant par mer, trouua sur le bord le corps d'vn homme mort, lequel il fit enseuelir, & en recompense ce corps luy donna aduis de ne se mettre sur mer de tout ce iour. A quoy acquiesant il se sauua, & aduint que plusieurs se noyerent en ce mesme iour. Et comme vne autrefois il estoit en l'hostellerie, on luy vint dire qu'il y auoit deux ieunes hommes

à la porte qui vouloient parler à luy : il y fut, & ne trouua perſonne, neantmoins en ce moment de ſon yſſuë, tout le logis tomba en ruine, & tua tous ces conuiues. Il ſemble qu'en ceſte Apparition ſon Demon, luy alla annoncer tous ces dangers ſi preſens : mais la queſtion eſt ſi c'eſtoit vn bon Demon.

mit ſur mer de tout ce iour, qui luy fut ſi vtile que pluſieurs ſe perdirent ce meſme iour, & il ſe ſauua.

Appollonius Thyaneus apres vne longue peregrination s'en alla à Epheſe, où la peſte eſtoit furieuſe, & pour la chaſſer il leur fit voir vn certain vieillard mendiant ſordide & tout deſchiré, d'vn viſage affreux, & leur dit qu'ils le lapidaſſent : ce qui fut faict auſſi-toſt & la peſte ceſſa. Vn peu apres comme on eut oſté le gros des pierres, on y trouua au deſſoubs le corps d'vn chien, qu'Apollonius diſoit eſtre le mauuais Demon, qui leur auoit enuoyé ou procuré ceſte contagion, & ayant faict certains ſacrifices, il expia la ville d'Epheſe, & la reconſilia à leur grand Dieu.

Spectre repreſenté aux Epheſiés par Apollonius.

Tertullien au liure *De Anima*, dict que les Demons apparoiſſent ſouuent en forme de gladiateurs. Et Maximus Tyrius *Diſſertatio. 27.* dit qu'il y a veu vn Demon qui auoit prins la forme d'Achilles, ieune, les cheueux blonds, les armes dorées, lequel fut veu & ouy, ſautant, chantant & criant aux armes, & en veillant en auoir veu deux en forme d'Eſculapes & d'Hercules.

Que les demons apparoiſſoient ſouuent en forme de gladiateurs. *Petr. Martyr. Angleriapus Oceane Decadis ſecunda lib. 6.*

*Zozomene lib. 8. hiſtor. Eccleſiaſt. c 28.*

Et Pierre Martyr nous a laiſſé par eſcrit, qu'en l'Iſle Cube, il apparut vn Demon en la façon que les Peintres ont communement accouſtumé de les repreſenter, ſçauoir auec vne longue queuë & vne grande gueule, dentelé & cornu, ils l'appelloient Zemen, de meſme forme que l'Idole que les habitans de ceſte Iſle ont accouſtumé d'adorer, & que dans ceſte Iſle ils ſe voyent communement leurs Zemes, c'eſt à dire, des Demons dans ces Idoles.

Vn Mareſchal ayãt jetté vn fer chaud à la face d'vn eſprit qui luy apparut en forme d'vne tres-belle femme l'eſprit s'enfuit en pleurant.

Vn Mareſchal en Egypte que l'Autheur qui d'eſcrit ſon Apparition nomme Appelles, trauaillant la nuict ſur ſa forge, il luy apparut vn eſprit en forme d'vne tres-belle femme qui le ſolicita à la careſſer, mais luy ayant ietté vn fer chaud à la face, l'eſprit s'en fuit en pleurant.

Philippe Mellãcthon en ſon liure intitulé, Examen de ceux qu'on interroge auãt les receuoir docteurs en Theologie,

Melancthon raconte que la ſœur de ſon pere eſtant demeurée enceinte apres la mort de ſon mary, cõme elle eſtoit pres du feu, deux perſonnages entrerẽt dans ſa chambre, l'vn deſquels reſſembloit ſon mary deffunct, l'autre eſtoit en ha-

bit de Cordelier. Celuy qui ſe diſoit ſon mary, ayant faict retirer & eſcarter vn peu le Cordelier, la coniura de ne s'eſpouuenter, parce qu'il deſiroit ſeulement la charger de faire quelque choſe qui eſtoit de faire dire quelques Meſſes à ſon intention: mais eſtant ſur le poinct de ſe retirer, il la pria de luy toucher en la main, luy promettant parce qu'il la voyoit vn peu eſtonnée de ne luy faire aucun deſplaiſir, à quoy elle obeyt & le toucha, mais il luy bruſla la main, de façon que touſiours depuis quoy qu'elle s'en peut ayder, elle retint neantmoins ceſte couleur de main bruſlée. Cela fait il appella le Cordelier, puis tous deux diſparurent.

Vers deprecatoires & cõminatoires auec leſquels ils enuoquoient leurs faux Dieux. Del-Rio liu. 4. chap. 6. q. ſect. 2.

Or pour euoquer les Demons; les Magiciens & Sorciers ſouloient faire des vers deprecatoires, & par fois des vers comminatoires, les exemples en ſont dans Del-Rio. Par les vers deprecatoires ſont appellez & euoquez les Eumenides, Styx, Chaos, Pluton, la Mort, les Elyſiens, Perſephone, Hecaté, Cerbere, les Parques & Charon, & en ceſte euocation ou aduocation, ils raſchoient de faire valoir ce qu'ils auoient merité enuers eux, ſoit pour le culte qu'ils leur auoient rendu, ſoit pour auoir faict mourir force enfans, ſoit pour auoir ſouuent vſé & s'eſtre ſeruy de l'Anthropophagie.

7 Que le Roy d'Angleterre atteſte qu'anciénement il y paroiſſoit en ſon Royaume force Spectres & demõs, mais maintenant il ne s'y voit que ſorciers, les demons leur ayant quitté la place.

Le Roy de la grande Bretagne en ſa Demonologie liu. 2. chap. 6. dict, que pendant que les Anglois eſtoient en l'Egliſe Romaine, il y paroiſſoit en Angleterre force Demons, Spectres & Genies: que maintenant ils ſont rares, & ne s'en voit guiere; mais qu'au lieu de ceſte multiplicité de Demons ont ſuccedé vne infinité de Sorciers, qui l'ont contraint de mettre la main à la plume.

8 Que pluſieurs tiennẽt des Marmouſets qui ſont grandement effroyables & dangereux. Cette hiſtoire ſera miſe

On en eſt venu iuſqu'à-la qu'on ne s'effraye plus des Demons, ny des Dieux ou eſprits domeſtiques ou tutelaires, & ſoubs pretexte que nous les conſultons, & qu'ils font ſemblant de nous tenir en protection, & prendre quelque petit ſoing de nos affaires, pour les reduire à tel poinct qu'en fin ils nous puiſſent perdre & accabler tout à faict. Pluſieurs ſans crainte de leur forme hydeuſe & eſpouuantable tiennent des Marmouſets dans leurs maiſons, leſquels ſe laiſſent tenir & enſerrer dans des boites ou armoires, faiſans ſemblant de ſe vouloir aſſubiettir pour le bien de ceux qui ſont ſi fols de ſi attendre & amuſer.

L'hiſtoire tres-veritable en eſt celebre & recente, d'vne

ieune fille en la ville de Clois en Berry, laquelle fut commiſe à la garde d'vn Marmouzet que tenoit ſon maiſtre: elle fut defferée à la Iuſtice, & confeſſa qu'il eſtoit vray que s'en allant aux champs, il luy auoit recommandé de luy porter à manger & en auoir ſoing: ce qu'elle n'auoit oſé faire, tant il eſtoit hydeux & mal-ayſé à gouuerner, & ſon maiſtre eſtant reuenu, le voulant aller voir, le Marmouzet qui n'eſtoit qu'vn Demon domeſtique luy ſauta aux yeux de colere, & l'eſgratigna au viſage: ſur quoy elle deſcouurit tãt de choſes qu'õ luy fit ſon procez, laquelle hiſtoire nous mettrons au long cy-apres, enſemble celle d'vne autre femme qui receuoit toutes les nuicts vn Incube dans ſon lict, & auoit ſon accointance ſi plaiſante, qu'elle conuioit pluſieurs filles & femmes ſes voiſines d'en venir receuoir le deſduit, & participer à ſon contentement: s'eſtant rendue Dariolette de cét Incube, qu'elle tenoit pour ſon Genie & bon Demon, & les menant coucher auec elle, & dans ſon lict, pour faire la partie plus aſſeurée. Elles furent auſſi toutes deux condamnées à la mort par Arreſt de la Cour de Parlement de Paris.

cy apres auec l'Arreſt du Parlement de Paris qui s'en enſuiuit.

Vne certaine femme mariée ſe rendit non ſeulement amie d'vn Incube, mais encore ſa Dariolette.

Ces Arreſts tres-notables ſont inſerez cy-apres, & mis au rang des procedures tirées des Regiſtres du Parlement de Paris.

Del Rio dict, qu'eſtant encore Iuge en l'an 1578. faiſant le procez à vn certain Licentier, il trouua chez luy vn liure, & vne bouëtte ou petit coffre, & dedans vn petit homme, qu'il appelle *Virunculus Mandragoreus*, noir & plein d'ordure & de puanteur, auec vne ample cheueleure à la teſte, mais ſans barbe, lequel il rompit & briſa, & luy ayant arraché les bras, il ietta le tout au feu en preſence d'vne infinité de mõde, ayãt cõmandé à ceux qui auoient peur de ſe retirer: qui le menaçoient de quelque grand mal-heur en ſa maiſon, bien qu'il ne ſentit iamais autre choſe, que l'odeur de la racine bruſlée.

Vn petit hõme faict d'vne racine de Mandragore fut trouué par Del-Rio chez vn Licentier auquel il faiſoit le procez.

Petrarque raconte qu'vn laboureur trouua vn de ces Genies, lequel il emporta en ſa maiſon, où eſtant il commença à parler comme vne perſonne d'entendement, dequoy le laboureur eſpouuanté, ayant appellé ſes voiſins la choſe fut eſuantée par toute la Thoſcane, & ſes paroles eſcrites comme oracles, deſquelles (dit-il) on a puiſé la ſuperſtition de l'Aruſpiſcine.

Que certains eſprits Lares apparoiſſoient dans la maiſon du pere d'Vuier autheur qui a eſcrit du ſortilege.

Vuier eſcrit qu'eſtant enfant, on voyoit ſouuent chez ſon pere, de ces eſprits Lares, leſquels ietroient dans les degrez des ſacs pleins de grain & d'autres marchandiſes, tenant alors pour ſigne certain, que les marchands le iour enſuiuant

deuoient venir pour les achepter.

*Strozzi nel palaggio de gli incanti.*

9 Des Fées, Sybilles blãches, & bonnes Dames.

Ce sont ces Genies, Lares ou Demons domestiques qui presidẽt és maisons, & s'en veulent rendre maistres (pour le moins des personnes) lesquels ont soing des festins, en forme & habit de femmes, qu'on appelle esprits Fées, que ces vieilles folles auec vne vaine superstition croyoient apporter prosperité & felicité à ceux qu'elles prenoient en amitié, & les appelloient Sybilles blanches, & bonnes Dames, la ioye desquelles s'appelloit Habondie.

Valdet. lib 3. cap. 7. des esprits aquatiques.

Elles ont accoustumé d'appreſter des festins celebres & magnifiques, comme on lit dans la vie de S. Germain. Numa s'en seruoit aussi pour mesme effect par le moyen de la Nimphe Egerie. Philostrate dit que les Bracchmanes voulant honorer Apollonius Thyaneus, luy en firent appreſter vn par des valets inuisibles, Suidas en dit de mesme de Pasete & de Pierre d'Albano.

Theodoric voyoit touiours en mãgeant la teſte d'vn certain poisson, la teſte de Symmaque qu'il auoit faict mourir.

A quoy cõuient ce que Fulgose escrit; que Theodoric Roy des Ostrogots, ayant fait mourir Symmaque & Boëce deux tres-grands personnages, son Genie (comme il est vray-semblable) luy fit voir dãs la teſte d'vn certain poisson qu'on luy auoit seruy, la forme de la teſte de Symmache, lequel se mordant la leure de dessous, le menaçoit fierement, dequoy le Roy print vn tel effroy, qu'il en tomba malade, se plaignant de ce qu'il voyoit touſiours ce Spectre qui le menaçoit de la mort.

10 Que les demons infestent les maisons, & par fois les prouinces entieres.

*Strabo & Pausanias. Aristote in Admirandis.*

Apres tout, ces Demons pour se rẽdre maistres, ont accoustumé de vexer & tourmenter les hommes que si Dieu le leur a permis, (ce qui est manifeste) il ne faut trouuer estrange si on leur voit aussi par fois infester les maisons & les Prouinces entieres. Le Genie ou Demon Temesean molestoit toute la Prouince de ce mesme nõ, ensemble vn autre Spectre nommé Gelo, Acteon, celle des Lesbiens. Neptune ceux de l'Isle Ægée, vn Demon regentoit en la place ancienne du Capitole, que les Romains croyoient estre Iupiter, & dans l'Escriture saincte, la contrée de Geraseni en estoit molestée, que si les Prouinces souffroient ceste vexation, il sera bien plus aysé à croire, qu'il y a des maisons vexées, soit par des tintamarres & bruits frequents & importuns, soit par des Apparitiõs des Spectres espouuentables. Dequoy il se trouue tant d'histoires en toutes langues, & de toutes nations, qu'il sem-

ble qu'autre n'en peut douter qu'vn eſprit de contradiction, qui ne prẽd plaiſir qu'à nier toutes choſes, contr'rooller toute ſorte d'hiſtoires, & propoſer vne oppoſition formelle ſur tous aduis, ſans vouloir lire, voir, ny croire, ce que tout le monde lit, croit & voit à l'œil, de quoy on rempliroit vn iuſte volume.

Pline parle d'vne maiſon d'Athenes, laquelle ſe trouuoit ordinairement occupée par des phantoſmes. Et Suetone de cét autre, en laquelle l'Empereur Caligula ayant eſté tué, perſonne n'y oſoit demeurer par l'importunité de ces mauuais eſprits: ſi bien qu'en fin on fut contrainct de la faire bruſler, & en oſter par le feu l'habitation à ces eſprits malings. Lucian faict mention de celles d'Eucrates & Antiochus tous deux celebres Medecins, dans leſquelles les deux ſtatuës d'Hypocrates & de Pelichus qui eſtoient de bronze, ſe promenoient toute la nuict, faiſans la ronde autour de la maiſon, comme font des gens de guerre qui ſont en eſmoy de garder quelque fortereſſe, & outrageoient les perſonnes de rencontre. Et de ceſte autre maiſon d'Eubalide à Corinthe, où vn Spectre noir & affreux, prenant la forme de pluſieurs animaux donnoit tant de terreur, qu'on n'y oſoit habiter.

Plut. en la vie de Cimon. Plin. au 8. de ſes epiſt.

Plutarque parle d'vn hoſtel & de certains bains en la ville d'Athenes, qui eſtoient infeſtez de pluſieurs horribles Apparitions. Pline le ieune raconte qu'vn autre Spectre en la meſme ville d'Athenes, apparoiſſoit dãs le ſilence de la nuict, chargé de chaiſnes, vieux, maigre & desfait, la barbe longue, les cheueux heriſſez, les fers aux pieds & aux mains, auec leſquels il menoit vn ſi grand bruict, qu'il contraignoit ceux qui habitoient dans ceſte maiſon de veiller toute la nuict. De façon que les longues veilles les rendoient maladẽs, & la crainte & l'effroy croiſſant tous les iours, la mort en fin s'en enſuiuoit.

Gregoire de Niſſe fait mention de certains bains & eſtuues, où on voyoit tant d'Appatitions & de Spectres qu'on y mouroit du ſoir au matin. S. Gregoire le grãd, dit qu'il y auoit vne maiſon à Corinthe qui eſtoit trauaillée d'vn certain eſprit, qui contre faiſoit toute ſorte d'animaux.

Gregoire de Niſſe *en vit. Necæ Surej.* S Gregoire en ſes Dialogues.

Apparition d'vn eſprit qui cõtrefaiſoit toute ſorte d'animaux.

Metaphraſte d'vne autre, en laquelle l'eſprit ruoit des pierres à ceux qui eſtoiẽt à table, briſoit les meubles, & y voyoit-on des ſerpens & des rats, tant qu'on en fuyoit l'habitation.

Et les maiſons religieuſes n'en ſont pas moins exemptes que les autres. Car Del-Rio raconte qu'en leur commancement ils furent ſi moleſtez en leur maiſon de Lorete, qu'ils n'y pouuoient demeurer en repos ny nuict ny iour: Dequoy le P. Ignace aduerty, il leur eſcriuit qu'il feroit priere de ſon coſté, & que du leur ils euſſent auſſi recours à Dieu & au remedes de l'Egliſe.

Voulant parler du ſortilege il eſt beaucoup meilleur d'vſer des exemples tirez des Ss. Peres, que des liures profanes.

En pareil ſubiet, quand ie lis des choſes qui ſemblent eſtre au de-là de la creance commune, i'embraſſe plus volontiers les exemples tirez des ſaincts Peres & Docteurs de l'Egliſe, qui tiennent à peché mortel de laiſſer eſchapper le moindre menſonge, & qui hayent ces petits contes faicts à plaiſir, comme paroles oyſeuſes: enſemble les recens & plus proches de noſtre ſiecle que les anciens, qu'on croit vray-ſemblablement s'eſtre engraiſſez, chargez, encheris & rehauſſez par le temps, & en verité ie confeſſe qu'il y en a quaſi trop. Mais quand ſainct Auguſtin, ſainct Hieroſme & ſainct Gregoire parlent, & autres gens ſemblables, ie ne leur puis bonnement contredire ny meſcroire. Ce qu'ils en ont dit & eſcrit, ny aſſeoir fondement quelconque ſur la meſcreance de quelques eſprits foibles, qui n'ont iamais ouy, veu ny creu Demon quelconque, pour ne ſçauoir l'origine des Demons & leur creation, la grace qu'ils ont eu de Dieu, ny leur cheute: & ne vouloir conſiderer ce que l'Egliſe & les Conciles nous preſcriuent d'en croire, ny ce qu'ils peuuent & ne peuuent pas.

S. Augu. parle d'vne certaine maiſon infectée des eſprits.

Sainct Auguſtin au liure 22. de la Cité de Dieu, raconte qu'vn certain Tribunitius Heſperius demeurant en Afrique, au territoire de Tuſalene, auoit vne maiſon dans vn petit heritage, en laquelle ſes ſeruiteurs & ſon beſtial eſtoient merueilleuſement tourmentez par ces eſprits, leſquels en furent chaſſez par les exorciſtes & le ſainct ſacrifice de la Meſſe. Gregoire de Tours, au liure 3. de ſes Dialogues nous a laiſſé par eſcrit, que Datro Archeueſque de Milan, eſtant chaſſé de ſon Archeueſché pour la confeſſion de la foy, s'en allant à Conſtantinople, fut pouſſé à Corinthe, pour ne trouuer autre commodité, il s'accommoda en vne maiſon qui eſtoit abandonnée à cauſe de ces eſprits: la nuict venuë, ils commencerent à braire & rougir comme aſnes & lions, & ietter d'autres voix & cris horribles & eſpouuentables. Mais Datro

ſe

ſe confiant en Dieu, leur dit auec des paroles hardies capables d'eſtonner non ſeulement les animaux, mais bien encore tous ennemis de Dieu: Maudits eſprits & immondes, vous diſiez eſtans au Ciel que vous poſeriez voſtre ſiege ſur l'Aquilon, & ſeriez ſemblables au tres-haut, voicy que par voſtre arrogance vous eſtes maintenant faicts ſemblables aux pourceaux, aux aſnes, aux lions & autres pareils animaux, n'ayans voulu obeïr au Tout-puiſſant. Auſquelles paroles les Demons confus s'eſuanoüirent & n'y retournerent plus.

L'infeſtation des eſprits a tenu vne maiſon inutile dãs la ville de Bordeaux prés de quarante ans.

Et en la ville de Bordeaux, vne certaine maiſon ſiſe en la ruë de l'Eſchaffaut-neuf, eſt demeurée ſans habitatiõ l'eſpace de plus de quarante ans par vne pareille infeſtation: maintenant elle a trouué des locataires qui teſmoignent que cela a ceſſé. Dieu veuille que ce ſoit pour longues années.

Vne autre maiſon s'eſt trouuée en cette meſme ville ſi infeſtée des eſprits qu'il en eſt interuenu là deſſus vn Arreſt prononcé en robes rouges.

Mais depuis il s'eſt trouué vne autre maiſon en la meſme ville, ſiſe en la ruë de la Rouſſelle, laquelle ayant eſté loüée par vne honneſte bourgeoiſe, vn eſprit trois ou quatre fois la ſepmaine y menoit force bruict, & apparoiſſoit en forme d'vn petit enfant, qui dés l'entrée de la porte faiſoit trembler tous les meubles & vſtancilles, ſe promenant par la chambre comme reueſtu de blanc, & ſe monſtrant ores plus grand, ores plus petit, ores d'vne façon, ores d'vne autre, ſur le ſoir tiroit les rideaux du lict, montoit par le pied, & ſe iettoit ſur l'eſtomach des perſonnes qui eſtoient couchées, les opprimoit, leur fermoit la bouche, & leur empeſchoit la parole & le ſouffle: Tranſportoit les ſeruiteurs & ſeruantes du lict en la place, & du haut de la maiſon en bas, en frappant & battant par fois quelques-vns, qui fut cauſe que le locataire en ſortit, ſurquoy s'eſtant meu procez, ladite bourgeoiſe maintint que ces faicts voire le faict general, qu'vn eſprit puiſſe par telles Apparitions infeſter vne maiſon, n'eſtoient point receuables, comme n'eſtans ny poſſibles ny pertinens. Surquoy eſt interuenu vn Arreſt general prononcé en robbe rouge, le 25. Mars 1595. par lequel le faict fut declaré & poſſible & pertinent.

Cet Arreſt ſe trouuera cy-apres és procedures & arreſts interuenus cõtre les ſorciers.

Apparition d'vn certain demon en Bretagne, qu'ils appellent Theus.

A quoy i'adiouſteray qu'on dit, qu'encore pour le iourd'huy en la coſte de Bretagne pluſieurs nauigans, ont veu vn certain Demon qu'ils appellent Theus.

Qu'il n'y a nul doute qu'il n'y ait des demons, des genies & des ſpectres qui apparoiſſent par fois, & infeſtent les maiſons.

On ne doit donc faire doute ny difficulté quelconque apres tant d'hiſtoires authentiques, l'authorité de tant de

ſainctſ Perſonnages de croire les Demons, les Genies, les Apparitions des Spectres & leurs infeſtations, puis que l'Egliſe meſme, qui ne peut errer, non ſeulement les croit, ains nous donne des remedes pour les exorciſer, expeller & chaſſer de nos maiſons. C'a eſté auſſi la premiere occupation des premiers ſainctſ Peres, qui ont accompagné leur vie d'vne infinité de miracles.

Que l'Egliſe croit les demons & leur infectation puis qu'elle nous donne des remedes pour les exorciſer & chaſſer.

Apres ces Genies, Lares & Demons tutelaires, qui veulent gouuerner nos perſonnes & nos maiſons, qui font ſemblant par fois de nous ſecourir & donner des bons cõſeils & aduis, & neantmoins par apres mennent tant de bruit dans nos habitations qu'on diroit qu'ils nous en veulent mettre hors, il s'eſt trouué vne autre ſorte de Demons qui ſemblent manier les richeſſes, qui promettent nous donner & enſeigner des threſors, ſi bien que ſçachans combien l'humeur des hommes mortels y eſt communçment addonnée, ils ont faict chanter aux Poëtes anciens miniſtres des Demons, & inſtrumens propres pour celebrer ces Idoles : que la terre ayant ouuert & deſchiré ſes entrailles, auoit engendré vn certain vieillard mauſſade, paſle & aueugle, que les Grecs ont appellé Plutus, lequel quoy que faineant, laid & tardif, tient neantmoins tous les Dieux en crainte, ſi bien qu'il n'en y a aucun ſi hardy qui l'oſe offencer, *Nam ſi ille irato vultu ſua lumina ſubſtrahat, nemo thura ioui dabit, & frigida fauilla deſeret aras*, diſoit vn ancien. Et s'il l'auoit entrepris, Iupiter ſeroit ſans foudre, Mars ne ſeroit effroyable auec ſes armes, Appollon auec ſes traicts, ny Pallas horrible auec ſes teſtes de l'hydre de Gorgogne. Car c'eſt luy ſeul qui manie la paix & la guerre, rempliſſant la terre de gens-d'armes, & la mer de vaiſſeaux, c'eſt luy qui baſtit & deſtruict les villes & villages, rien ne luy eſt mal-ayſé, rien caché, à luy ſeul obeyſſent la foy & la pudicité (deux des principaux ornemens de l'vniuers) & s'il vient à manquer & desfaillir, la vertu meſme ſe trouue giſante & meſpriſée, & bien que les Poëtes ayent accouſtumé de publier, qu'il y a vn certain Dieu nommé Iupiter, lequel on voit auec vn feu flamboyant rompre & diuiſer les nuës, ſi eſt-ce que ce Dieu des richeſſes eſt aymé & des hommes & des Dieux, & tout laid & difforme qu'il eſt, les plus belles Nimphes luy tendent les bras, & le careſſent inceſſamment. C'eſt celuy-cy lequel ayant embraſſé Danæe

Des demons qui ſemblent manier les threſors.

Les Poëtes ont celebré Plutus pour le Dieu des richeſſes.

Le demon des richeſſes eſt grandement honoré & ſuiuy preſque de tout le monde.

luy fit auſſi-toſt auec des aiſles d'or fendre l'air. Ce grand Alexandre proſternoit par ſon moyen les armées entieres de ſes ennemis, & faiſoit ouurir les portes cloſes. Proteus meſme ne ſçauroit ſe transfigurer en tant de formes. On diroit à le voir que s'eſt la Deeſſe Ceres, tant il paroit entourné de beaux eſpics. Ores il prend les cornes de Bacchus, ores il eſt tout reſplendiſſant d'or & d'argent, ores il à la face parfumée de toutes les meilleures odeurs qui ſoient en l'Arabie, il couure auſſi bien ſouuent ſon viſage de belles fleurs & rameaux, imitant les champs ioyeux, & ces collines reueſtuës de pamptes. De maniere qu'eſtant ſi puiſſant, *Incertum eſt* (diſent les Sages) *Vtrum præſtet amicum aut inicum habere, cum pariter vtroſque nullo perdat diſcrimine.* Ce ſont en partie les vertus, ou proprietez que les Poëtes anciens adorateurs des Demons attribuent au Dieu des richeſſes, lequel ils celebrent, allechant & attirant le monde à ſoy, ſous le ſeul pretexte d'en pouuoir & vouloir donner & departir à ceux qui l'adorent & le tiennent pour leur grand Dieu.

Meſpris du demon des richeſſes, & combien de ruines & de maux elles ont porté aux mortels.

Mais diſent au contraire pluſieurs autres bien ſenſez & ennemis iurez de ces mauuais Demon, *O pereat, qui primus è terra aurum malorum materiem protulit.* Combien par iceluy a il ſemé & porté de maux en terre: Car de la ſont venus les ſemences de la guerre qui troublent les Royaumes, & la diſcorde qui ſe nourrit de ſang, arme les mains des plus proches & les pouſſe à s'entre tuer & meurtrir. La plus belle femme ſe pare d'or & d'affiquets pour plaire à ſon adultere, & vend ſa patrie, ſes plus proches & ſes Dieux domeſtiques pour de l'or. Iupiter par ſon moyen print Danae dans vn fort inexpugnable, & les Heros nez des Dieux ont frayé des mers non nauigables, pour enleuer ceſte toiſon d'or tant celebrée. Pluton inexorable, *Aureo ramo placatur.* Qui a donné occaſion à la terre, noſtre vraye mere, ſçachant combien de maux eſtoient cachez dans l'or à produire des grains pour les animaux, & des fruicts pour les mortels, eſleuant ſur ſon dos des plantes & arbres tous chargez: & neantmoins à caché l'or dans ſes entrailles, & la approfondy preſque iuſqu'au fin fonds des Enfers, & celle qui autrement eſtoit liberale enuers les hommes, par ſon abondance à caché par le moyen de celuy-cy ce mauuais & flateux poiſon lequel pendant qu'il eſtoit demeuré couuert, donnoit

Pourquoy la nature a eſleué ſur ſon dos toute ſorte de fruicts propres pour la vie de l'homme, & neantmoins a caché l'or au plus profond de ſes entrailles.

moyen aux hommes, de mener vn vie de Dieux. Le monde en ce temps-là ne cognoiſſoit ny guerres ny armes, noiſe ny procez: l'auarice ne precipitoit les hommes dans des dangers & perils manifeſtes: ains ſans aucun ſoing ny labeur, ils iouyſſoient d'vne paix, & perpetuelle & cõmune, & eſtoient vrayement ces ſiecles dorez qui n'auoient eu nulle cognoiſſance de l'or: mais depuis qu'vne dommageable curioſité, & pernicieuſe diligence à foüillé & tiré de la terre ceſte peſte fatalle du genre humain, tout s'eſt conuerty en peine & douleur, & les ſiecles dorez ont degeneré en ſiecle de fer. De maniere qu'à preſent, *Si quis innocentia antiqua gaudet, & priſcis vult viuere moribus, expers fraudis & doli, procul à vulgo ſepoſitus, opes vitat, aurum attingere metuit, contentus victu vulgari, ac veſte non precioſa, cinctuſque nodoſa canabe ſecuram exigit vitam.* En ceſte façon & auec ce meſpris, il peut mener vne vie tres-heureuſe.

Que le demon des richeſſes lequel la pluſpart du monde adore cõme Dieu, apparoit bien ſouuent dans les minieres.

C'eſt ce Demon dangereux, lequel la pluſpart du monde adore comme Dieu, qui faict premierement le ſeruiable dans les minieres, faiſant ſemblant d'adherer à la curioſité & contentement des hommes: fauoriſant leurs deſirs à rechercher, tirer & enleuer l'or de ces concauitez profondes, & ſinueuſes: & leur enſeignant des threſors cachez dans des vieilles tours, caues & maſures.

Olaüs & Valderama diſent que les demons apparoiſſent és minieres en forme de Nains, & deſtiuent l'aide que les ouuriers en reçoiuent.

Olaüs dit, qu'ils ſe laiſſent voir comme Nains, grands d'vne coudée, ils aydent à couper les pierres, creuſent & fendent de gros morceaux de metail, puis les mettent dans des corbeilles, ils accommodent les roües, les cordes & les agraffes, & bien ſouuent ils apparoiſſent à ceux qui y trauaillent en telle forme qu'il leur plaiſt, ils laiſſent par fois eſchapper de grands ſous-ris & acclamations de ioye, ſouuent ils ſiflent & font voïr mille fantoſmes, illuſions & tromperies, auec leſquels ils abuſent ces pauures miſerables: mais apres toutes ces ioyes, la fin de tous ces meſmes ſeruices infauſtes eſt la mort. Car par fois ils briſent les colomnes, & par fois font choir de ſi groſſes pierres, qu'elles fracaſſent les eſchelles, & font rompre le col à ceux qui ſe trouuent deſſus. Tantoſt ils font exhaler des ſenteurs puantes, ores vn vent peſtilentiel bruit & s'enferme là dedans: & s'ils ne les tuent & accablent tout à fait ſoubs ſes ruines, ils ſe bleſſent ſi fort, qu'ils demeurent à iamais inutiles & eſtropiats. Ils les excitent à

blaſphemer contre Dieu, & frequentent & ſont ces coups là aux minieres d'or & d'argent plus qu'és autres, & en voit-on de tres-abondãtes, que ces maudits eſprits ſont cauſe, qu'on les a abandonnez. De maniere qu'Olaüs dit, qu'en ces minieres il y frequente ſix ſortes d'eſprits, qui ſont plus mauuais & infeſtes que les autres, qui ne ceſſent d'eſpouuenter les ouuriers, & dans la caue d'Anneberg, dite couronne de roſes, vn ſeul eſprit y tua douze hommes, qui fut cauſe qu'on la quita, quoy que tres-fertile en argent.

Six ſortes d'eſprits qui hantent les minieres.

Vn de ces eſprits nommé Schenebergio, apparut en vne caue veſtu d'vne robbe noire prés vn des ouuriers, & le porta au haut de la bouche de la miniere dite Georgiane, & puis le precipita en bas; & luy rompit tous les membres.

Valderamalius 3. ch. xj. de ſon hiſt. generale.

Il n'y a point de doute que ce ſont ces eſprits ſoubs-terrains & fuyans lumiere, qui peuuent par la permiſſion de Dieu enſeigner les threſors & donner du vray argent aux hommes, car ſouuent ils ne donnent aux Sorciers que des feuilles, quoy qu'ils ayent en leur pouuoir toutes les minieres, ioyaux & pierres precieuſes, qui ſe trouuent dans les entrailles de la terre.

Encore dit-on qu'ils ſont ſi puiſſans, que par l'excellence de leur vertu naturelle, ils pourroient ioignant les choſes actiues aux paſſiues, par le moyen d'vne naturelle & artificielle production, former de l'or & de l'argent comme celuy qui ſe trouue dans les minieres, contre l'aduis de Pſellus, qui dit que les Demons ne peuuent rien donner à l'homme de ce qu'ils promettent.

Surquoy la verité eſt, tout bien recherché & conſideré, qu'ordinairement les Demons ne donnent rien. Premierement, parce que Dieu ne leur permet que fort rarement, pour l'amour de ſon Egliſe militante, n'y ayant rien plus propre pour faire idolatrer les hommes, au preiudice de Dieu, que l'or & les richeſſes. Secondement, il aduiendroit qu'ils en donneroient plus, & plus volõtiers aux meſchans qu'aux bons, leſquels par ce moyen ſe trouueroient accablez, & s'ils le pouuoient, il ne faudroit qu'ils recherchaſſent d'autres armes pour s'aſubiettir tout l'vniuers. C'eſt pourquoy ou ils donnent ordinairement vne monnoye de faux alloy, moulée ſans croix, ſans lettres, & ſans valeur, ou en petite quantité.

II Si les demons peuuent donner de l'or & de l'argent, & enſeigner des threſors.

Il y en a pluſieurs exemples dans les bons autheurs qui ont eſté ramaſſez par Valderama liure 3. chapitre x i. de ſon hiſtoire generale, qui monſtrent que les Demons peuuent deſcouurir & enſeigner des threſors, mais il aduient rarement que le deſſein ſe conduiſe tout à faict à quelque bonne fin: ains au contraire cherchant dans les caues ou vieilles tours ou mazures, il esbranle quelque muraille ou quelque vieille ruine, ſoubs laquelle il accable ordinairement ces rechercheurs, l'hiſtoire en eſt celebre du Medecin Ferrier de la ville de Tholoze.

*D'vn certain Sorciet nõmé Gilles tres-ingenieux à trouuer & deſcouurir des threſors.*

Sur tout ie trouue eſtrange ce que dit Anthoine Lauorier Archi-preſtre de Barbarane fameux exorciſte, qu'vn Religieux nõmé Gilles faiſoit eſtat de trouuer les threſors, & que à la priere du Duc de Ferrare il en auoit deſcouuert vn, lequel ces mauuais eſprits qui rompoient les cordes empeſchoient qu'on ne peut tirer. Ce meſme Gilles luy fit vn traict fort remarquable, car luy ayãt fait cacher vne piece d'or ou d'argẽt en telle part qu'il voulut, il l'aſſeura que peu apres il la luy feroit retrouuer par vn certain art qu'il ſçauoit. La façon en eſt deſcrite en ce meſme liure, ou les curieux la pourront voir.

*Le bon effet que fit vn Demon qui apparut au Roy Edouart d'Angleterre.*

Polydore raconte, qu'Edoüard Roy d'Angleterre vit vn de ces eſprits qui dançoit à l'entour d'vn grand threſor, qu'il auoit acquis par les daces & gabelles iniuſtement impoſées ſur ſon peuple. Dequoy eſtant grandement eſpouuenté, il fit rendre & reſtituer le tout à ſes ſubiets. Bon Demon celuy qui auroit pouuoir de faire ce meſme effect en tous Eſtats & enuers tous autres Princes.

*Quel argent le diable & les demons ont accouſtumé de donner.*

En fin pluſieurs Sorciers, à qui nous auons fait le procez, & en pluſieurs procedures que nous auons veu des Sorciers executez par Arreſt du Parlement de Paris: il ſe trouue que iamais il ne donne argent qui ſoit de miſe, ains le lendemain celuy qui l'a receu ſe trouue ſa poche pleine d'autãt de feſtus ou choſes de neant, & autres bagatelles: ou bien ce ſont des pieces falcifiées, qui ne ſont ny or ny argent, ny par aduanture d'aucun metail, ſans croix & ſans aucune lettre ny charactere. Mais neanmoins il ſemble que le Diable aye voulu obuier à ceſte plainte generale. Car és procedures modernes de Paris, il y a des Sorciers qui ont confeſſé auoir receu de bon argent, mais fort peu & fort rarement. Quoy que Suidas & Appion eſcriuent, & ſon mention de l'eſcu de ce Sorcier

Paſetes, lequel eſtant employé, donné en payemẽt & redonné, reuenoit neantmoins touſiours en ſa bource, qui eſtoit ou vn eſcu enchanté ou qui ne ſe donnoit que par illuſion.

De l'eſcu de Paſetes, lequel eſtant employé cét fois reuenoit touſiours dãs ſa bource.

O combien de gens ſe ſont trouuez heureux d'auoir meſpriſé l'offre des richeſſes & threſors que leur offroit le malin eſprit, faiſant ſemblant de les conſoler de quelque perte ou ruine notable, & d'acourir à leur neceſſité. Et au contraire combien ſe ſont trouuez pauures & miſerables ceux qui les ont recherchez, & qui les ont voulu accepter. Ce ſont des threſors faux, & quand ils ſeroient reels & veritables, ils partent d'vne main ſi impie & infauſte, & ſont communement attachez à de ſi mal-heureuſes & abominables conditions, qu'on peut dire veritablement que, *Multos diuites fecit repudiata pecunia, accepta verò mendicos.*

L'argent qu'on reçoit de Sathã fait le mõde pauure, & celuy qu'on refuſe faict le monde riche.

Seneque.

Que ſi ce ne ſont Spectres ou fantoſmes, Demons ou malins eſprits qui apparoiſſent, il faut croire que ce ſont certaines ames des treſpaſſez, qui ont vn corps formé par le miniſtere des bons ou mauuais Anges: excepté les ames des bien heureux, leſquels par priuilege de leur gloire exaltez au Ciel, peuuent former leur corps miraculeuſement. Celles-là exceptées, les corps des bonnes ames ſont formez par les bons Anges, & celuy des mauuaiſes par les mauuais. Hieroſme Magius dit, que les Spectres ou ſimulachres qu'on voit és Cimetieres autour des ſepulchres des morts, ne ſont iamais des ames des treſpaſſez, mais touſiours des Demons ou mauuais Genies qui cherchent à deceuoir les hõmes: ce qui eſt notoirement faux, veu que cela ſe prouue par la creance commune meſme de tous les Gentils. Car à quel propos tãt de charmes & tant de ceremonies pratiquées par eux pour euoquer les Manes & les eſprits, s'ils croyoient que nulles ames des treſpaſſez n'apparuſſent iamais aux viuans? Et d'où eſt ſortie ceſte autre opinion commune parmy eux, que les ames apparoiſſoient en tous lieux, à ceux qui les auoient chaſſées hors de leurs corps par meurtre & violence, les menaçãs & tourmentãs, & pour quel ſubiet inſtitua Romulus la feſte? Lemuria & les Sacrifices pour les treſpaſſez, ſinon à cauſe des eſprits qui reuenoient dans la ville.

Que ſi ce ne ſont vrayement demõs qui apparoiſſent aux hõmes, ce ſont par-auanture des ames des treſpaſſez.

Del Rio lib. 2. ſect. 1. de l'apparitiõ des ames des treſpaſſez, & ce qu'il en faut croire.

Et afin que nous ne doutiõs point que les ames des treſpaſſez n'apparoiſſent bien ſouuent, tous les plus inſignes Peres & Docteurs de l'Egliſe le diſent & teſmoignent clairement

Que les ames des treſpaſſez apparoiſſent bien ſouuent aux hommes.

S. Paul, S. Geruais & S. Prothais apparurent à S. Ambroiſe.

en leurs eſcrits. Sainct Ambroiſe recite que ſainct Paul, ſainct Geruais & ſainct Prothais luy apparurent par trois fois, & à la troiſieſme ſe desfiant que ceſte apparition ne fut ſimulée, ſainct Paul print le ſoing de luy expoſer le Martyre de ces deux Saincts Milanois, & luy commanda de tirer leurs corps du monument, & les loger en lieu honorable, ce qu'il fit.

Sainct Auguſtin lib. *De cura pro mort. ag. cap.* xi. dit qu'eſtant à Milan vn Pere voyant ſon fils grandement pourſuiuy pour payer vn debte ja payée, s'apparut à luy, & luy indiqua le lieu où il trouueroit la quitance, & au chap. 15. il dit qu'il n'y a non plus d'inconuenient que les ames des treſpaſſez reuiennent icy bas, que celles qui ſont icy bas aillent au Ciel. Car celle de S. Paul viuant alla au Ciel, & celle de Samuël deſia mort, venant du Ciel reuint en terre, & s'apparut à Saül.

L'ame de S. Paul viuant monta au Ciel, & celle de Samuël, deſia mort deſcendit en terre & apparut à Saül.

Et en l'Epiſtre 105. que ſainct Auguſtin eſcrit à S. Cyrille, il raconte vne choſe merueilleuſe & nous aſſeure, qu'en ce meſme inſtant que ſainct Hieroſme rendoit l'ame en Bethleem, ſainct Auguſtin qui eſtoit Eueſque en Hyppone, eſtoit ſur le poinct de luy demander ſon aduis ſur la gloire des ames qui ſont en Paradis, deſirant en eſcrire vn Liure a la priere de ſainct Seuere diſciple de ſainct Martin. Tenant pour certain que nul n'a iamais ſçeu ce que ſainct Hieroſme à ignoré, & l'Epiſtre liminaire dudit Liure eſtant deſia faicte, vne grande clarté apparut en ſa chãbre accompagnée d'vne odeur treſſouëfue, qui rauit tellement l'eſprit de S. Auguſtin, qu'il demeura comme paſmé, oyant en meſme inſtant vne voix qui ſortit de ceſte lumiere, qu'on croyoit auoir eſté la voix de S. Hieroſme, lequel apres pluſieurs belles & ſainctes paroles, luy dit entre autres choſes, qu'il eſtoit plus facile d'enclorre la mer dans vn petit vaiſſeau, ou le monde dans vne de nos mains, & faire ceſſer le mouuement des Cieux, que de comprendre la moindre gloire des ames qui ſont en Paradis, ſinon qu'on l'apprint ſur le lieu comme luy. Et ſainct Auguſtin ayant demandé qui eſt-ce qui rendoit ceſte voix ainſi enuironnée de ceſte belle lumiere, qui parloit ſi dignement: ceſte voix luy reſpondit, ie ſuis l'ame de Hieroſme, qui te rends reſponſe de ce que tu luy voulois eſcrire. Et en l'Epiſtre 106. du meſme ſainct Auguſtin eſt miſe l'Epiſtre de ſainct Cyrille, où il recite que du temps qu'on reuoquoit encore en doute la gloire des ames de Paradis, s'apparut l'ame de S. Hieroſme

L'ame de S. Hieroſme apparut à S. Auguſtin.

Qu'il eſt plus facile d'enclorre la mer dans vn petit vaiſſeau, que de comprendre la gloire d'vne ame, qui eſt en Paradis.

L'ame de S.

à

à Euſebe ſon diſciple, l'aſſeurant qu'il mourroit vingt iours apres luy. Comme auſſi Baſilius Palladius incontinant apres auoir ſouffert le martyre, apparut à S. Iean Chryſoſtome, & luy dit qu'il mourroit le lendemain.

Hieroſme apparut à Euſebe ſon diſciple.

Palladius apres auoir ſouffert le martyre apparut à ſainct Iean Chryſoſtome.

Donc ou ce ſont des ames bien-heureuſes, comme des Saincts, où bien d'autres qui iouyſſent de la gloire de Dieu & ſont deſia en Paradis, ou des ames qui ſont en Purgatoire, ou des ames damnées qui ſont deſia en Enfer.

Pour les ames bien-heureuſes il eſt certain que par la permiſſion de Dieu, elles apparoiſſent & ont apparu quelquefois, comme il ſe voit par l'exemple de Moyſe, d'Ozias & du Prophete Hieremie, qui apparurent à Iudas Machabée, & d'vne infinité de Saincts qui ont apparu pour ſecourir des aſſiegez ou des Chreſtiens foibles, donnans iournée, & aſſiſtans aux batailles qui ſe donnoient cõtre les Infideles. Comme ſainct Auguſtin raconte que S. Felix apparut aux habitans de Nole aſſiegez par les Barbares. Et ſainct Ambroiſe ſecourut ainſi les Milanois aſſiegez comme dit Fulgoſe, & S. Pierre ſecourut les Romains aſſiegez contre les Goths, S. Iean Baptiſte apparut aux Cheualiers de Rhodes deuant la priſe de l'Iſle. Et ce bon Eueſque de noſtre Dame Dupuy, qui accompagna Godeffroy de Billon en la terre Saincte & y mourut. Neantmoins il ne laiſſa d'apparoiſtre aux Chreſtiens, comme venant à leur ſecours tout le long de l'année, & ſe faiſant voir ſur le haut de la breche de la ville de Hieruſalem, & meſme ſur le poinct qu'elle fut emportée d'aſſaut. La choſe en eſt claire, quand ces bonnes ames viennent pour aſſiſter les Chreſtiens és batailles ou autres occaſions Chreſtiennes: mais és batailles ou armées cõpoſées de part & d'autre d'Infideles, les Apparitions ne peuuent eſtre cenſées de bons Anges, comme l'Apparition de ce Spectre qui fut veu en la bataille de Marathõ, à la teſte de l'armée des Grecs, qui aueugla le vaillant Polizele: mais il donna vn tel effroy à l'armée des Perſes, qu'ils furent tous perdus & mis en deſroute. Auſſi dit-on qu'en ce lieu là, & principalement és pleines de Marathon, la ſeule curioſité y faiſoit aller pluſieurs pour y voir & ouyr, les fantoſmes qui y apparoiſſoient ordinairement.

De l'apparitiõ des ames des bienheureux.

Procopelix. *de bello Gothi.*

Paradin en l'hiſt. de ſon temps.

Es armées compoſées d'infideles, les apparitiõs ne peuuent eſtre cenſées de bons Anges.

Le vaillant Polizele s'effraya de voir ce ſpectre qui apparut en la bataille de Marathon.

Et comme és armées Chreſtiennes, les Apparitions qu'on voit aſſiſter à leur ſecours, ſemblent eſtre des bons Anges,

ou des bonnes ames de quelque Sainct enuoyé de Dieu, on peut dire le contraire quand il apparoit pareille choſe és armées des Infideles contre celles des Chreſtiens. Comme il ſe voit dans Gregoire de Tours, qui dit que les Huns grands Magiciens, combattans contre Sigebert Roy de France, luy mirent au deuant tant de fantoſmes, que les Chreſtiens de ſon armée en demeurans tous eſpouuentez, ne peurent rendre combat, & furent ſurmontez & vaincus.

Gregoire de Tours liu. 4. ch. 18.

Neantmoins pluſieurs tiennent que le contentement & felicité des ames bien-heureuſes eſt ſi grande, que d'elles meſmes, elles ne deſirent iamais ſortir delà: que ſi elles ſont enuoyées de Dieu, pour quelque grande & inſigne occaſion, à la bonne heure, comme parauanture fut le retour en ce monde des Eueſques Chriſante & Muſonie, leſquels s'eſtant trouuez au premier Concile general celebré en la ville de Nice, bien que preuenus de mort, auant la ſouſcription d'iceluy, ne laiſſerent pourtant d'en ſigner les articles par le commandement que leur en firent les autres Prelats là preſens, ainſi que Gregoire de Ceſarée, & Nicephore nous l'ont laiſſé par eſcrit. Ce qui teſmoigne bien que la doctrine de tous les Peres eſtoit, que les ames des treſpaſſez pouuoient par la permiſſion de Dieu retourner vers nous, autrement ils n'euſſent requis vne telle ſouſcription de perſonnes qui eſtoient deſia hors le monde.

Gregoire de Ceſarée *apud Lipoman. to. 6. in oratione de Nicena Synodo.* Nicephore liu. 8. c. 25.

Que ſi c'eſt vne ame qui ſoit en Purgatoire, elle peut reuenir, non naturellement, mais bien par la permiſſion de Dieu, & ſelon ſainct Auguſtin, auec quelque eſpece de miracle, comme on en a veu ſouuent qui demandoient ſepultures, & requeroient ſecours & abregement de leurs peines par les prieres, ieuſnes, aumoſnes, & celebration des Meſſes de leurs parens & amis: s'apparoiſſans par cét effect à ceux qui ſembloient y eſtre obligez ou autres gens deuots.

De l'apparitiõ des ames de ceux qui ſont en purgatoire.

*S. Auguſt. de cura pro mortuis diſt. mirabiliter.*

Comme fit Paſcaſe qui fut veu, à ce que dit ſainct Gregoire au liure 4. de ſes Dialogues, aux baings de Pouzzol ſeruant les malades, & ce pour auoir eſleu ſeul Laurens contre Symmache en l'eſlection du Pontificat, mais en fin ledit Paſcaſe, eut recours à ſainct Germain Eueſque de Capouë, lequel le ſecourut & le deliura.

Paſcaſe fut veu aux baings de Pouzzol ſeruant les malades.

Et cét autre dont parle ſainct Gregoire au liure 4. de ſes

Qu'eſt-ce

Dialogues chap. 55. d'vn maiſtre de certaines eſtuues. Lequel apres ſon deceds ſeruit encores aſſez long temps eſdites eſtuues. Iuſqu'à ce que ce faiſant cognoiſtre à vn Preſtre, il le pria de celebrer & offrir le ſainct ſacrifice de l'Autel, en intention de le faire ſortir des peines eſquelles il eſtoit detenu : ce qu'ayant faict l'eſpace de neuf iours, il abandonna ſes eſtuues pour s'en aller vers le Ciel.

*Que preſire le S. Sacrifice de la Meſſe aux pauures ames detenuës en purgatoire.*

*Et ces ames qui ſe promenent & furetent ainſi dans les maiſons, il eſt croyable que ce ſont de celles qui ſe purgent en certain lieu, leſquelles cherchent par diſpenſation diuine les Suffrages de l'Egliſe, & les larmes & les ſouſpirs de leurs parens & amis : ce qui aduient par fois, Dieu voulant qu'elles expient leurs pechez & payent la peine au meſme lieu qu'elles l'ont contractée.

Ce qu'on pourroit dire de l'ame de Michel Mercier le vieux qui apparut à Padouë à Marcile Ficin, à meſme heure qu'il mourut à Florence : comme ſi Dieu euſt voulu ou permis qu'il retournat encore mort dans le monde pour expier la faute qu'il auoit faicte, d'auoir promis à ſon amy de reuenir apres ſa mort pour le reuoir, & luy dire des nouuelles de l'immortalité des ames. Mais ceſte Apparition n'eſtoit pour la gloire de Dieu, comme celle de ce Religieux de Ciſteaux, lequel mourant fut commandé par Eſtienne ſon Abbé (celuy lequel n'entroit iamais en l'Egliſe qu'il ne preſſat de ſa main la porte par où il entroit, pour y ficher & cloüer ſes penſées, leur diſant qu'elles ne bougeaſſent delà, & qu'en ſortant il les reprendroit) qui s'ennuyoit que perſonne ne venoit plus à Ciſteaux prendre l'habit de la religion : de reuenir apres ſa mort, pour luy dire & deſcouurir ſi Dieu fauoriſoit ſon entrepriſe, le zele de ſon ordre le porta à ce commandement : le Religieux n'y faillit point, & s'apparut à luy enuironné d'vne gloire merueilleuſe, l'aſſeurãt que l'ordre fleuriroit par deſſus tous les autres, & ſe multiplieroit autant que les eſtoiles : & ce fait il ne voulut iamais s'en aller encore qu'il fut au rang des biens-heureux en l'autre monde, qu'il n'eut receu ſa benediction, pour monſtrer l'humilité qu'on doit à ſes Superieurs, qui ſont icy bas les images de Dieu.

*Baron. Annal. tom. 5. in anno Domini 1412.*

*Apparition de l'ame de Michel Mercier.*

*En la vie de S. Robert Abbé de Ciſteaux, vn religieux de Ciſteaux fut commandé mourant de reuenir dans le monde, ce qu'il fit, & à quelle fin.*

On lit vn pareil traict de Ste. Luithgarde au liure 2. de ſa vie. Elle pria vne certaine Religieuſe, que ſi elle arriuoit à mourir pluſtoſt qu'elle, il luy pleut de la venir voir &

*Au tome 3. de Surius, en Iuin.*

*Saincte Luithgarde pria vne religieuſe de la reuenir voir apres ſa mort.*

visiter : mais elle y adiousta qu'elle dit au rencontre premier, le Benedicité, l'oraison Dominicale, & l'Aue Maria, afin dit elle que le Diable suiuant sa coustume, n'y a porte quelque illusion.

*Frat. Antoni. Senensis in Chronic. Dominic.*

Et dans la Chronique de sainct Dominique, vn Cordelier ayant faict vne semblable paction auec vn Iacobin de Zamora, luy apparut dans peu de iours apres sa mort, ainsi qu'il dressoit les tables pour le disner des Religieux, & luy declara qu'il portoit son feu purgatif autour de luy, & pour marque de son tourment, ayant frappé de sa main sur vne grosse table de bois, elle brusla aussi-tost, & en signe de ce miracle elle est encore gardée pour le iourd'huy couuerte d'vn petit treillis de fer. Mais si Dieu permet que ces conuentions s'accompliſſent, ce n'est que pour quelque grand bien, car autrement il est mal-aysé que pareilles conuentions ne ressentent la folle curiosité, & la vanité du monde, comme a tres-bien noté Ciruel au liure 3. de la superstition chap. xi. de quels defauts estoit parauanture taſché Ian Pic, lequel au dire de son nepueu Ian Pic de la Mirandole, apparut apres sa mort à Hieroſme Sauanarola.

Apparition ou retour de l'autre mõde d'vn Cordelier à vn Iacobin de Zamora.

*Et Maiolus to 1. coloq 2. in verbo homo.*

Olaüs Magnus liure 2. chap. 3. d'escriuant l'Isle d'Irlande, parle de quelque montagne bruslant comme le Vesuue : où il dit qu'il y a quelque souspirail du Purgatoire, si bien qu'on y voit & des esprits & plusieurs ombres, lesquels se presentent & s'offrent d'obeyr à tout ce qu'on leur commandera, & se manifestent en forme cognuë & visible : de maniere que tel qui ignore qu'ils soient morts, les saluë comme viuans. Car ils embrassent le monde & leur touchent à la main, & bien tost apres ils disparoissent, donnant à ceux du pays force nouuelles des regions loingtaines. Louys Viues liure 1. de la verité de la Religion Chrestienne en dit de mesme, & Cardan en son liure, *De subtili & varietate rer.*

Souspirail de Purgatoire en Irlãde ou se voyent vne infinité d'ames de gens decedez.

*Krantius Dacor. li. 2. c. 24.*

Surius soubs l'an 1537. & Krantius en disent de mesme, appellans ceste montagne Hecla, laquelle iette du feu & à des grands creux & abismes, dans lesquels plusieurs personnes se perdent & sont engloutis tous vifs. On y voit plusieurs ames des trespassez, lesquelles en forme visible & cognuë parlent familierement à ceux qu'ils rencontrent, mesmement quand ils sont morts ou de naufrage, ou de mort violente : Car ces ames sont plus coustumieres d'apparoistre quo-

Paul Zelãde Euesque de Possembron en la Duché d'Vrbin en son liure intitulé *Paulo.*

De la montagne merueilleuse appellée Hecla.

Digitized by Google

les autres, & quand les amis les prient d'aller en leurs maiſons, ils diſent auec des larmes, qu'il faut qu'ils s'en retournent en la montagne Hecla, & diſparoiſſent auſſi-toſt.

Pour celles qui ſont en Enfer, les Docteurs de l'Egliſe nous ont donné aduis, qu'elles ne reuenoient iamais, ſuiuant le dire de Iob, qui nous a apprins que, *Qui deſcenderit ad inferos non aſcendet, nec reuertetur vltra in domum ſuam.* Si ce n'eſt par quelque grand miracle, quoy qu'on die que ſainct Gregoire le grand ait fait ſuſpendre par ſes grandes & tres-humbles prieres, la condamnation de l'Empereur Trajan, lequel comme Payen eſtoit vray-ſemblablement aux Enfers. Mais pluſieurs graues Docteurs de l'Egliſe tiennent cela pour fable, & entr'autres le Cardinal Bellarmin.

*S. Athanaſe in lib. qu. 13. Tertull. de Anima. S. Chryſoſt. Hom. 29. ſuper 9. Matthai.*

De l'apparitiõ des ames qui ſont en Enfer.

Ainſi les ames iugées & condamnées, peuuent par fois reuenir mais rarement, ſoit pour faire foy des peines eternelles aux heretiques & incredules, ſoit pour autres raiſons. Et peut-on ſouſtenir ſans erreur, que les ames des damnez, peuuent pour vn temps ſouffrir leurs peines en autre part qu'és lieux infernaux: comme pluſieurs Demons la ſouffrent en l'air, & non moindre qu'aux Enfers, voire és maiſons & lieux ou elles ont delinqué, pour quelque raiſon particuliere venant de Dieu qui nous eſt incognuë, tellement que les ames qui ſont en Paradis, aydent touſiours & ne font iamais illuſion. Celles de Purgatoire eſtudient ſeulemẽt & s'emploient tout à faict à leur purgation, & celles des damnez ne peuuent donner ny receuoir nul ſecours, que par quelque grand & ſignalé miracle.

Que les ames des dãnez peuuent par la permiſſion de Dieu ſouffrir leurs peines en autre lieu qu'en Enfer.

*S. Greg 4. Dialog. c. 51.*

Les ames qui ſont en Paradis reuenans dans le monde ne font iamais illuſion.

Dont nous auons pluſieurs exemples notables, & entre-autres celuy de ce Docteur de Paris, lequel eſtant enſeuely en l'Egliſe noſtre Dame, tint toute l'Vniuerſité de Paris qui aſſiſta à ſes funerailles trois iours durant en ſuſpens, car au premier il dit, qu'il eſtoit iuſtement accuſé deuant Dieu, au ſecond qu'il eſtoit iugé, & au troiſieſme il s'eſcria qu'il eſtoit tout à faict damné. Hiſtoire ſi celebre & ſi cognuë qu'elle ne ſe peut nier non plus que celle qui aduint l'an 1238. en la perſonne de Mᵉ. Philippes Chancelier de l'Vniuerſité, l'ame duquel apparut en l'Egliſe noſtre Dame, à ce bon Eueſque Guillaume de Paris, & luy dit les occaſions pour leſquelles il eſtoit damné.

D'vn certain docteur de Paris lequel tint trois iours en ſuſpens l'Vniuerſité de Paris qui aſſiſtoit à ſes funerailles.

Mais ſouuent les Demons contre-font & repreſentent des

Souuentes

demons repreſentẽt les ames des treſpaſſez.

ames des treſpaſſez, *operantur Dæmones, ſub obtentu animarum vt iudicij & reſurrectionis fidem turbent*, dit Tertulian, & apparoiſſent auſſi aupres des Sepulchres pour nous faire tomber en cét erreur des anciens, que ces ames là ſe changeoient en Demons qu'ils appelloient Lares, Larues & Lemures.

*Ant. Bonfini. liu. 3. Decade 3. Hiſt. Hungarica Loyer lib. 6. cap. 3. de ſpectris.*

Et par fois on ne voit nulle Apparition, mais bien quelque teſte de mort qui parle miraculeuſement, demandant ſes neceſſitez: comme il ſe voit dãs l'hiſtoire recitée par Anthoine Bonfinius, qui dit que deux ans apres vne certaine bataille en Hõgrie, entre Daan & Merchez en la Valachie, on ouyt parmy les morts vne voix qui reſonnoit le nom de Ieſus-Chriſt & de la benoiſte Vierge: & s'eſtans approchez de la teſte d'vn certain mort, elle leur dit dequoy vous eſtonnez-vous mes amis? ie ſuis Chreſtien, & durant ma vie i'ay touſiours porté honneur & reuerence à la Ste. Vierge, comme les ſept feſtes inſtituées en ſon nom, & ſuis icy mort ſans confeſſion, mais elle a gagné par ſa ſainte interceſſiõ enuers ſon Fils, que ie ne feuſſe damné, & m'a fait iouyr du benefice de ma langue, afin que ie confeſſaſſe mes pechez, faites-moy donc venir vn Preſtre, lequel eſtant venu & l'ayant ouy, la langue ſe teuſt & demeura morte ou muette comme auparauant.

Qu'il eſt mal-aiſé de ſe garãtir des Demons.

Mais quel moyen de ſe garantir des Demons qui vont nuict & iour, qui ſe transforment en toute ſorte d'animaux, qui nous annoncẽt ſouuent des choſes incognuës, & font ſemblant de courir à nos neceſſitez, & contre-font meſme les Dieux, pour monſtrer combien ils ſont puiſſans, & les Anges pour nous teſmoigner combien ils nous peuuẽt eſtre ſecourables, & prompts à nous donner toute ſorte d'aſſiſtance, & s'ils contre-font les ames de nos peres & ayeuls, & nous diſent en ſecret qu'ils ſont en peine, & que par la permiſſion de Dieu, ils ſont reuenus dans le monde pour exciter noſtre nonchallance, & faire executer & accomplir les belles fondations & vœux qu'ils ont fait pendant leur vie, dans les Egliſes qu'ils ont baſty: qui peut entrer en ſoupçon ne diſant autre choſe, & leurs paroles ne tendans qu'a bien & au ſalut d'vne pauure ame affligée que ce ſoit des mauuais Demons? Le fils n'entre pas volontiers en ſoupçon contre celuy qui ſe dit eſtre l'ame de ſon pere ou de ſon ayeul: qui durant ſa vie a touſiours eſté ſon bien-facteur, qui s'eſt parauanture mis en ceſte peine pour luy acquerir du bien. Apres l'an 500. Iſido-

Les apparitions nous trompent aiſement: car le fils ne s'effraye pas volõtiers de celuy qui ſe dit eſtre l'ame de ſon pere.

re Moyne ſoüillé de l'hereſie de Seuere, ſe cõuertit par l'Apparition de ce miſerable damné, lequel auoit donné vn ſoufflet à noſtre Seigneur, ainſi que l'aſſeure Sophranius cha. 20. de ſon pré ſpirituel. Il eſtoit bien mal-ayſé, ſans vne particuliere inſpiration de Dieu, qu'Iſidore ſe peut regler ou reſoudre à bien par ceſte Apparition, & diſcerner ſi elle apparoiſſoit en ſa faueur, ou à ſon preiudice.

13 Qu'Iſidore heretique ſe conuertit par l'apparition de celuy qui dõna vn ſoufflet à noſtre Seigneur.

I'ay ouy parler de certaines Apparitions, qui ſe diſoient eſtre des ames des maiſtres & chefs des maiſons & familles, qu'à vray dire toutes choſes exactement peſées, il eſt preſqu'impoſſible de diſcerner ſi c'eſtoient des Demons, ou bien des ames qui requeroient des Suffrages de l'Egliſe, & ſans le iugement des Theologiens & gens doctes, qui ont iugé que c'eſtoient des eſprits trompeurs, & non des ames qui cherchoient ſecours, ie croiroy volontiers pluſtoſt le bien que le mal, tant la cognoiſſance des choſes ſemblables eſt douteuſe, incertaine & cachée.

Apparitions mal-aiſées à recognoiſtre ſi elle tendẽt à noſtre profit ou à noſtre dommage.

C'eſtoit vne maiſon dans la ville de Roquecor d'honneſtes moyens pour le lieu, dans laquelle il y apparoiſſoit vn ou deux Spectres emmantelez dans des draps blancs, à vne tante, vne niepce & vne ſeruante, leſquelles les voyoient toutes vniformemẽt, & rendoient ſemblables raiſons de la veuë des Spectres, de leurs geſtes, & de toutes leurs actions, iuſques aux moindres choſes. Les Spectres figurans & annonçans que c'eſtoient des ames qui eſtoient en peine, s'apriuoiſerent auec ces femmes en telle ſorte, qu'elles s'en approchoient & les eſcoutoient ſans crainte, & faiſoient tout ce qu'elles pouuoient pour les contenter, ne voyant nul mauuais deſſein en eux, ny nulle mauuaiſe parole, action, ny deſir: ains parlant de Dieu, de la ſaincte Vierge & des Saincts auec tout l'honneur & reſpect, qu'on eut peu deſirer. En fin tirans ces femmes de leur maiſon à l'Egliſe, ils ſe conuertiſſoient en Anges, & faiſans dire les Meſſes que ces Spectres deſiroiẽt, ils emmenoiẽt tout le peuple (qui ſe laiſſe volõtiers trainer à ces curioſitez) & oyoiẽt Meſſe auec auec attentiõ & deuotiõ & à genoux: aydãs à garnir l'Autel: le faiſant paroiſtre à ces trois perſõnes ſi paré & ſi eſtoillé que c'eſtoit vn petit Paradis, ils aydoient à reueſtir le Preſtre, ils allmoiẽt les chãdelles, volẽtoiẽt dans l'Egliſe cõme des Anges. En en fin quãd on leuoit le S. Sacremẽt, deux Anges paroiſſoiẽt à dextre, & à feneſtre,

Les circõſtãces de ceſte apparition ſont deſcrittes en mon premier volume des Sorciers.

ſoubs-leuant doucement & reſpecteuſement le bras du Preſtre qui celebroit la Meſſe, & à l'Hymne ils alloient ſur leurs ſepultures auec l'aſperges, faiſans dire au Preſtre qu'il alloit paracheuer les prieres qu'on a accouſtumé de dire pour les morts, & les accompagnans en preſence de tout le peuple, mais à la verité ces femmes ſeules les voyans.

En fin apres cinq ou ſix ſepmaines d'vn pareil amuſement, faiſans ſemblant d'eſtre ſatisfaits des Meſſes neceſſaires pour leur deſlogement & retour en l'autre monde: ils firent dire par le miniſtere de celles qui les voyoient, que pour leur derniere main ils vouloient aller en deuotion à noſtre Dame de Bonencontre, où il y a vn Monaſtere nouueau, ſeruy par des Religieux du tiers ordre de ſainct François, lieu de tres-grande deuotion. Dequoy le ſieur d'Agen eſtant aduerty, donna ordre que trois ſçauans hommes auroient chacun ſeparement vne de ces filles & femmes dans l'Egliſe deuotement & comme en confeſſion, aſſiſté chacun d'vn ſecretaire homme d'entendement, pour eſcrire comme depoſitaires d'vn ſi grand ſecret, ce que chacune d'elles reueleroit, des geſtes & actions des Spectres, l'vn eſtoit vn Pere Ieſuite, l'autre vn Pere Capucin, & l'autre Theologal de l'Egliſe Cathedralle de ſainct Eſtienne de la ville d'Agen, tous gens d'elite, ayans ouy, digeré & mis par eſcrit ce que chacune d'elles diſoit voir en particulier: il ſe trouua qu'elles auoient veu & dit meſmes choſes. Et apres tout cela, les Spectres faiſans les ames bien contentes & ſatisfaictes, de ce qu'elles auoient deſiré de leurs parens: ayans conuié tout le monde pour voir leur retraicte, firent ſemblant de s'en voler vers le Ciel, & de fait en ce meſme inſtant, que ces Spectres auoient dit, ces femmes & filles rapporterent, qu'elles voyoient comme vne certaine vapeur ou fumée qui paroiſſoit en l'air, marquant le chemin qu'ils tenoient, & comme viſant & allant touſiours à mont.

I'ay couché dans mon premier Tome des Demons, l'hiſtoire au vray comme ledit ſieur d'Agen homme d'honneur & tres-digne Prelat, me la donnée, & le iugement que ces doctes Theologiens par luy commis en ont fait, l'vn deſquels m'a fait ceſte courtoiſie, de me mener depuis ceſte action, le maiſtre du logis ou ſe faiſoiẽt ces Apparitions, en ma maiſon. Or ie ne l'ay oſé ny deguiſer ny varier, ne voulãt dõner mon

aduis

aduis de choſe ſi eſtrange, apres trois perſonnages ſi ſuffiſans & d'vn tel merite.

Mais pour en parler ſainement, ie trouue l'eſcrict qui me fut enuoyé & leur rapport & aduis ſi court & ſi peu raiſonné; que quoy que ie ſois en effect de leur aduis, & que c'eſtoit pluſtoſt quelque mauuais Demon qui cherchoit la terre, que quelque pauure ame affligée qui cherchaſt le Ciel; ſi croiſ-ie que la choſe deſireroit quelque plus ample cognoiſſance de cauſe, pour l'entier eſclairciſſement d'vn accident ſi recent & ſi eſtrange & inoüy.

A la verité, i'ay recognu apres la commiſſion qu'il pleuſt au Roy nous donner en toute ſouueraineté pour faire le procez aux Magiciens & Sorciers au pays de Labour & lieux circonuoiſins, & apres la lecture de tous les bons Liures qui en ont parlé, & dont les Autheurs ſe ſont adonnez à vn pareil exercice que celuy que ie fais maintenant, que non ſeulement le Diable ſe transfigure *in Angelum lucis, nedum inhominem lucis*, comme dict Tertullien; ains encore par la lecture des liures qui parlent des Iuifs & Payens, & particulierement de ceux qui parlent du monde nouueau, & de ces peuples qui ont eſté cognus & reduits nouuellement au giron de l'Egliſe; que le Diable & tous ces Demons taſchent en toutes choſes à imiter, le Sauueur, ſon Egliſe, & ſes ceremonies, faiſans ſemblant d'exhorter & inciter les hõmes à bien, & voulans comme former vne religion, pour tirer plus facilement les hommes en Apoſtaſie, irreligion & Idolatrie, & les faire decheoir de la grace de Dieu, ne voulans les laiſſer en l'eſtat duquel ils ſont decheus par leur vaine gloire & ſuperbe. Ce que ie veux particulariſer piece à piece pour mieux deſcouurir la ruſe & impoſture des Demons, par ce que ie ne trouue que perſonne l'ait encore mis par ordre & rangement. Ce que ie feray ſans m'eſloigner aucunement de mon ſubiect des Apparitions.

Que le Diable ſinge de noſtre Seig. taſche à faire du Sortilege vne religion.

14. Que le Diable imite le Sauueur en baſtimẽs, Egliſes, adoration, ceremonies, & les ſuit exactemẽt l'vne apres l'autre.

La premiere deception ou piperie dont le malin eſprit a accouſtumé d'vſer pour ſurprendre les ames incautes, ſoubs l'amorce de quelque choſe indifferente, qui a neantmoins apparence de bien: c'eſt de donner credit ſur tout aux paroles tirées de l'Eſcriture ſaincte, ou des Pſeaumes du Prophete Royal, qui ſe chantent auec veneration dans l'Egliſe. Ce qu'il faict penſant par ce moyen arracher du cœur des hommes, non ſeulement la vraye Religion des Chreſtiens, ains

La premiere imitatiõ que ſatan fait du culte de Dieu, c'eſt de donner credit aux paroles tirées de l'Eſcriture ſaincte, ou des Pſeaumes de Dauid.

leur donner commodité de mal faire impunément & ſans crainte: leur perſuadans, que s'il arriue quelque bon effect de cela, qu'il vient de la ſeule force des paroles ſubſtantielles tirées de l'Egliſe de Dieu & des cayers ſacrez, & non de luy qui eſt mauuais Demon, qui penſe eſtre derriere le rideau, & s'y tenir touſiours à couuert.

Sathan ſe ioüe des noms de Ieſus-Chriſt.

Il ſe iouë donc des noms de Ieſus-Chriſt, & les faict grauer dans des platines de cuiure ou argent ou autres metaux: imprimant cela comme des characteres ſpecieux, qu'il donne ores à porter ſur les perſonnes qu'il veut piper, ores à les loger ſous le ſeuil des maiſons accompagnãt le tout auec des ſignes de croix comme il eſt dict au Pſal. 49.

*Auſſi dira l'Eternel au meſchant,*
*Pourquoy vas-tu mes Edicts tant preſchant,*
*Et prends mon nom en ta bouche maligne*
*Veu que tu as en haine diſcipline?*

S'il y a quelque ſuperſtition de dire quelque verſet de Dauid, auec ceſte creance qu'il a vertu de nous eſueiller à certaine heure. Bodin en ſa Demonom.

Les bouches impures des Magiciens & Sorciers ne pourroient ſanctifier le nom de Dieu, attendu leur mauuaiſe intention: De façõ que ie tiens pour ſuperſtition, de prononcer comme pluſieurs font certain verſet, qui eſt dãs les Pſeaumes de Dauid, croyãs qu'il a la vertu de les eſueiller à telle heure qu'ils veulẽt, pourueu que ce ſoit pour prier Dieu: quoy qu'il ſemble que ce ſoit vne choſe irreprochable, & qui ne peut eſtre miſe en balance s'il en faut vſer ou non, eſtant notoirement bonne & ſainẽte: veu que qui de bon matin ſe leue des premiers pour prier Dieu, emporte les premieres benedictions, comme fit Iacob à Eſau. Toutesfois il y a là de l'abus, ou en y peut auoir, ſi on en veut croire les Theologiens qui diſent qu'il ne faut vſer de certains mots de l'Eſcriture ſainẽte, pour donner quelque force aux ſeules parolles, & les appliquer & deſtourner à autre ſens que celuy pour lequel Dieu les nous a dictées & données, quoy que ce ſoit à bonne fin.

Guerir par certains mots eſtoit meſme prohibé par les anciens.

En Athenes il y auoit loy expreſſe qui deffendoit que perſonne n'euſt à faire profeſſion de guerir par certains mots. Tellement que les Atheniẽs aduertis qu'il y auoit en Achaie certaine femme, qui gueriſſoit en prononçãt certaines paroles, ils la condãnerent à eſtre lapidée. L'oraiſon n'eſt qu'vne certaine quantité, qui ne peut eſtre le principe & le motif de faire quelque choſe: celuy qui en quelques effects vſe de paroles ſacrées peche plus griefuemẽt, que celuy qui ne ſe ſert que des prophanes. D'autãt que celles-là nous ont eſté baillées de

Dieu pour nous cõduire à ſa cognoiſſance & nous ſeruir à noſtre ſalut, & non pas pour en abuſer au ſeruice du Diable.

Car par ce moyen les Sorciers ont accouſtumé d'employer certaines paroles ſainctes pour remettre des membres diſloquez : imitans ce que dit Pline de Ceſar, lequel s'eſtant cuidé rompre quelque membre, ſon carroſſe s'eſtant verſé ſur luy, ſouloit dire vn certain vers par trois fois, pour empeſcher qu'il ne verſat, & c'eſtoit vne forme de liaiſon Magique auec laquelle il le lioit de façon qu'il ne verſa iamais plus.

*Les Sorciers vſent de certains motz tirez de l'Eſcriture ſaincte pour remettre les membres diſloquez.*

A ce poinct il faut referer les breuets dans leſquels on couche des Euangiles, & des *Agnus Dei*, meſlez auec certaines choſes ſuperſtitieuſes, & comme dit S. Chryſoſtome les Magiciẽs vſent par fois de paroles ſacrées, par fois de moſtrueuſes & non intelligibles, afin qu'il ſemble qu'auec icelles, ils operent & mettẽt à effect pluſieurs & diuerſes choſes ; cõme pour chaſſer la ſciatique & la goutte en quelque mẽbre que ce ſoit, ils croyent que ces parolles peuuent beaucoup, prononcées par neuf fois, ou appliquées par neuf iours ſur la partie malade:

*15 Des breuets & comment les Sorciers & autres en abuſent.*

*Remede des Sorciers cõtre la goutte.*

*Terra peſtem teneto ſaluo maneto hic in meis pedibus.* Et pendant qu'on pronõce ces paroles, il faut baiſer la terre par neuf fois, ou cracher dans ſon ſein, & faire tout cela à ieun : ce qui eſt vne impoſture, comme eſt auſſi celle-cy que quelques autres font, qui portent vne pierre qu'ils appellent Agathites, en laquelle eſt graué vn Hercules ſuffocãt vn lyon, enfermé dans le trou d'vne bague compoſée de quatre metaux, or, argent, cuiure & fer, d'autres portẽt des vieilles medailles d'Alexandre le grand, & les portent au col pour auoir bonne fortune en toutes choſes. D'autres portent des caſques des cuiraſſes, & des armes conſacrées par des Sorciers, & grauées auec certains characteres. Et ceux qui ſuiuent les reſueries de Petrus de Apono, certaines petites ſtatuës ou images faites de diuerſes matieres, leſquelles ils baptiſent par vne tres-grande impieté. Mais Gregoire III. & Gelaſe Papes, & le Concile de Laodicée condẽnent & les faiſeurs & les porteurs à mort. Il y a auſſi vn petit liure qui court intitulé pour amorcer le mõde, *Contra omnia mundi pericula*, tout remply de noms de Dieu, de ſignes de croix, & d'infinis characteres, figures & paroles incognuës. Il faut le mettre auec les autres impoſtures, & tenir ceux qui en vſent pour blaſphemateurs contre Dieu.

*Que les Sorcieres baptiſent certaines images.*

*Liure intitulé, Contra omnia mundi pericula.*

Breuet impie donné à vne fille pour le mal des yeux.

Surquoy eſt notable ce que dit Boiſſard, qu'vn certain hõme donna vn breuet à vne fille trauaillée du mal des yeux, où il y auoit, *Diabolus eruat tibi oculos, & cõcauitates eorũ concacet.* Et ayant plié ces mots là dedãs, & mis au col de la fille, incõtinẽt elle guerit, & ſes parẽs ayans commandé de l'oſter, auſſi toſt le mal la reprint. Si bien que l'oſtãt & le remettãt elle rencõtroit la ſanté ou la maladie. Les parens curieux ouurirent en fin ce breuet, & ayans trouué que ces vilaines paroles auoient vne telle energie, ſoit que ce fut par la creance de la fille, ou bien que le Diable y eut donné quelque force occulte. Quelle qu'en ſoit la raiſon & la cauſe, cela trouble grandement l'ame des gens de bien, leſquels en voyant reuſſir de ſi grands effects, ſont contraincts d'en referer la cauſe à la vertu ou pluſtoſt malice des Demons. Philippus Camerarius liu. 4. ch. 12. en allegue d'autres effects bien eſtranges, qui ſont ordinaires parmy les Turcs, & par breuets enchantez, ils ratrappent leurs eſclaues fugitifs, & les contraignent de reuenir d'où ils ſont partis. En voicy la façon. Ils eſcriuent en vn billet le nom de l'eſclaue, puis pandent ce billet en ſa chambre, & font contre luy des coniurations & imprecations ſi horribles, que toſt apres par l'impoſture & efficace des malins eſprits il aduient que l'eſclaue fuyant croit fermement que des lyons, dragons & autres animaux furieux luy viennent à la rencontre, ou que la mer & les riuieres ſe debordent pour l'engloutir, & que les tenebres l'enuironnent continuellement. De maniere que ces illuſions l'affligent & le tourmentent ſi fort, qu'il eſt bien aiſe de retourner en ſa premiere ſeruitude, quoy qu'elle ſoit pire que la mort.

Vaines & ſuperſtitieuſes obſeruances és remedes dont pluſieurs ſe ſeruent contre les commandemens de l'Egliſe.

Et ſainct Auguſtin ſouſtient que c'eſt vne pure idolatrie aux ignorans, & ſorcellerie à ceux qui ſçauent la defence & qui neantmoins y adiouſtent foy. Les circonſtances ridicules, qui ne ſont ordonnées ny de Dieu ny de l'Egliſe ne de la nature font la ſuperſtition, comme que cela ſe face à certaine heure, par nombre reglé qui n'eſt loiſible outrepaſſer ny diminuer, ou en preſence de certaines perſonnes: ou bien que cela ſe face auec ceſte main, ou auec ceſte autre, ou auec vn fouët de ſoye, ou vſant de certaines paroles qui ſont à contre-poil, Oraiſons ou ſentences de l'eſcriture Saincte, ou d'œuures pies, en choſes vaines & impies, & qui n'appartiennent à l'honneur & culte de Dieu, directement, ny indirecte-

ment, ſurquoy le Caietan dict, *Quarta ſuperſtitio eſt, obſeruationum in verbis, aut rebus ſacris portandis, vtendis, adiunctis aliquibus conditionibus non malis, quorũ ratio neſcitur. Vt patientes ſpaſmum neruorum.* En fin le dire de S. Auguſtin liu. 2. chap. 26. *de doct. Chriſtiana*, eſt grandement à conſiderer: il ſemble (dit-il) que porter au col vn breuet auec des herbes ſans aucunes parolles, ne ſoit pas plus mal faict ny ſi dangereux, que boire ceſte meſme herbe ou jus d'icelle pour guerir quelque maladie: mais, dit-il, il y a grand difference: car *aliud eſt dicere tritam iſtam herbam ſi biberis, venter non dolebit. Et aliud eſt dicere, iſtam herbam collo ſi ſuſpenderis venter non dolebit: ibi enim probatur contemperatio ſalubris, hic ſignificatio ſuperſtitioſa damnatur. Quibus verbis ſentit, prius eſſe remedij, poſterius vero ſignum pacti.* L'Empereur Baſſian qui eſtoit meſme Payen, condamna ceux qui portoient des breuuets au col pour guerir la fieure tierce ou quarte. Ammianus liu. 19. parlant des breuets, aſſeure que les enfans de Conſtantin, faiſoient mourir ceux qui en donnoient pour guerir la fieure quarte, *ſi quis remedia quartanæ, vel doloris alterius, collo geſtaret, vt veneficus reus capitis interibat.* Et au liu. 29. vne pauure vieille ayant accouſtumé de guerir d'autre ſorte de fieure par certain charme, il la fit mourir comme Sorciere. *Et viſus adoleſcens in balneis, admouere marmori manus vtriuſque digitos, alternatim, & pectori, ſeptemque vocales literas numeraſſe ad ſtomachi remedium prodeſſe arbitratus, percuſſus gladio eſt.* Spartian dit que l'Empereur Caracalla en auoit vſé de meſme, & puny ces porteurs & donneurs de breuets.

*Caiet in ſum. in verb. ſuperſtitio.*

Spartian en ſa vie.

*Anum quandam ſimplicem internallatis febribus mederi, leni carmine conſuetam, occidit vt noxiam.*

Mais la queſtion eſt, ſi on peut trouuer remede *per iſta carmina, murmura & libellos*: car *quæ alijs ſcelera, multi remedia nominant.* Et ſi les breuets & les charmes peuuent aporter des remedes aux maladies & infirmitez du corps, comme pluſieurs croyent, en ayant veu & faict l'experience, pourquoy eſt-ce qu'on appelle ceux qui les donnent, Magiciens ou Sorciers? Et pourquoy eſt-ce que la Iuſtice les punit? veu qu'Apulée Apolog. 1. nous apprend que *veteres quidem Medici, etiam Carmina, remedia vulnerum norant, vt omnis vetuſtatis certiſſimus auctor Homerus dicit. Nihil autem quod ſalutis cauſa fit, criminoſum eſt.* Et de faict la l. 4. *C. de Maleſ. & Mathe.* ne les punit point du tout. *Nullis vero*, dit l'Empereur, *criminationibus, implicanda ſunt remedia, humanis quæſita corporibus.*

*Can. 6. 26. q. 2.*

Surquoy il faut entendre, que les anciens ne croyoient

nullement, que les breuets, ny les murmures, ny les charmes, euſſent aucune vertu de guerir. Lucian meſme qui eſtoit Sorcier, faict ſemblant de n'en rien croire, ayant ouuertement declaré ſa creance : *in Philopſeude. Per verbula* (dit-il) *& incantationes, ſanitatem operari non credo.* l'ayant parauanture emprunté de Pline liu. 28. chap. 2. *Maximæ quæſtionis (inquit) & ſemper incertæ eſt, valeant ne aliquid verba & incantamenta carminum in medendo : ſed viritim ſapientiſſimi cuiuſque reſpuit fides.*

Neantmoins l'experience en ayant faict voir pluſieurs fois le contraire, & attendu que Galien & Fernel & autres le confeſſent : la verité eſt que les charmes, murmures & breuets profitent par fois, mais c'eſt par accident, à cauſe de la confiance que le malade met en ces choſes, *nam bonam ſpem conferre ad rem omnem non dubitatur.* C'eſt pourquoy les loix & iuiles n'ont voulu eſtendre icy leur rigueur, s'il n'y a rien qui aduienne de pis : comme il arriue bien ſouuent, que les remedes que ces gens donnẽt pour la ſanté, font par fois vn effect tout contraire & menent le monde iuſqu'à la mort.

Ainſi c'eſt aux Theologiens & bons Predicateurs, à decider ce poinct, & dõner entẽdre au peuple, que ſi ceſte ſentence, *Nihil quod ſalutis cauſa fit, criminoſum eſt*, n'eſt fauſſe tout à faict, qu'elle eſt ſi dangereuſe, qu'il ne faut vſer de nul charme, ny porter breuet quẽ ceux qui ſont approuuez par l'Egliſe, arrachant toute ſorte de ſuperſtitiõ du cœur des hommes, & leur enſeignant, que mal à propos on s'adreſſe, non à Dieu, ains aux choſes qui n'ont la force & vertu de guerir qu'entant que Dieu la leur a dõnée, fuyãt touſiours ces conſeils & aduis des Iuriſconſultes trop hardis, comme celuy de Decianus, lequel en ſon conſeil 20. liu. 3. dict argumentant tres-mal par ceſte loy 4. *Eorum C. de Maleſ. & Math.* qu'on peut vſer de Magie & de charme pour la tuition de ſon corps, & de ſes affaires, & meſmes pour celles du public, qui eſt vne propoſition heretique.

Ainſi il eſt tres-bon de ſuiure le *C. non liceat 26. q. 5. & le C. nõ obſeruatis 26. q. 7.* qui ne permettẽt qu'on porte en breuets que l'oraiſon Dominicale, & le Symbole des Apoſtres : mais par l'vſage des Catholiques, cela a eſté eſtendu à l'Euangile S. Iean, & autres oraiſons de l'Eſcriture ſaincte : deſquelles il y a pareille raiſon, ſçauoir la deuotion de celuy qui les porte, &

la ſainɛteté des paroles qui peuuent profiter, eſtant pieuſement portées tout de meſme qu'eſtant deuotement proferées. Mais il faut éuiter la ſuperſtition, & ne faut attribuer nulle force à l'iteration de certains nombres. Si bien que ce que Caſſiodore eſcrit au Pſalm. 115. eſt fort à propos, & ſelon l'intention de l'Egliſe. *Multis efficax remedium in variis malis fuiſſe, trinam recitationem huius verſiculi: Dirupiſti vincula mea vt non ipſi ternæ repetitioni, ſed in honorem ſanctiſſimæ Trinitatis ter repetentis deuotioni, Deus id detulerit.* C'eſt vne idolatrie de dõner foy aux mots & characteres, qui ne ſont point formez de Dieu, comme les autres creatures, ains ſont inuentez des hommes ou des malins eſprits: qui eſt non ſeulement Idolatrie; ainſi mal & ſuperſtitieuſement appliquez, ains vne pure ſorcellerie.

Qu'il y a de la ſuperſtition quand on vſe de certains nombres.

Auſſi vſe le Demon bien ſouuent ou faict vſer de paroles incogniës, barbares & qui n'ont aucun ſens: pour ce que dit Pline: *Minorem fidem homines adhibent iis quæ intelligunt.*

16 Des parolles & mots incognus & barbares, dont vſent les Magiciens & Sorciers.

Dequoy pluſieurs autheurs qui ſont accuſez d'auoir eſté Magiciens & d'autres anciens Peres de l'Egliſe ont parlé fort diuerſement. Porphyre dict que les mots incognus, dont les Magiciens ont accouſtumé d'vſer ne ſignifient rien. Iamblichus au contraire dict qu'enuers les Dieux ils ſignifient quelque choſe: & Zoroaſtre ne ſe voulant trop eſclaircir, tient qu'és ſacrifices des Dieux les mots barbares n'eſtoient pas à meſpriſer. Euſtathius ſur l'Odiſſée d'Homere φ, dict que Creſus ayant eſté ietté au feu, vſa de certaines lettres & de certains mots obſcurs ſemblables à Ænigmes, ne s'entretenans ny accordans aucunement: & que c'eſtoient les meſmes mots qui eſtoient eſcrits és pieds, en la ceinture, & en la couronne de Diane Epheſienne. Heſichius dict, que c'eſtoient mots ou voix fort vieilles & anciennes, qu'on tenoit le temps paſſé pour ſacrées, dont l'vne eſtoit *Aſqui*, qui ſignifie tenebres, *Cataſqui*, lumiere. *Dix*, iceluy, *Damnameneus*, le Soleil, *Aiſion*, verité. D'icelles voix faict auſſi mention Anaxilas és liures d'Athenée liu. 12. & Eraſme en ſes Chiliad. ſur le mot, *Lettres Epheſiennes.*

A duis desss. Peres ſur les mots incognus.

Mais oyons ce qu'en diſent les Peres de l'Egliſe. Euſebe dict que les Magiciens ont accouſtumé d'vſer de mots babares, & qui ne ſignifient rien, afin de paroiſtre qu'ils ont quelque marque de diuinité. Origene raconte que les Gentils auoient

*Orig. in Ieſu Naue Homil. 20.*

cet artifice de ſouffler certains mots, leſquels ils n'entẽdoient pas eux meſmes : & neantmoins par iceux les ſerpẽs eſtoient appaiſez & adoucis & tirez hors de leurs trous & cauernes. Et Clement Alexandrin atteſte que les prieres qui ſe font par paroles barbares eſtoient les plus fortes, & de faict Simon Magus en inuẽta pluſieurs. Sainct Hieroſme en l'Epiſt. aux Epheſiens chap. 6. parle de ces noms & mots incognus. Sainct Auguſtin & Sainct Hieroſme ont laiſſé par eſcrit que l'heretique Baſilides recommandoit à ſes diſciples de porter vn nom myſtique, & leur faiſoit prendre des noms barbares, comme, Armagil, Barbelon, Balſamum, Leuſebora, *nomina monſtroſa & ipſo tono timenda*, pour mettre les fẽmelettes & les ignorans en eſpouuante & eſtonnement, & faire en ſorte, qu'ils admiraſſent ce qu'ils n'entendoient pas.

*Clem. Alex. lib. 1 ſtromat. Nicetas poſt Epiphan. Theſauri lib. 4. c. 1. S. Auguſt. in lib. ad quod vult Deum. S. Hiero. in Epitaphio Luciani.*

Mais pour penetrer encore plus auant, le Diable ſemble par fois pouſſer les hommes non ſeulement à la vertu, ains encore à la deuotion la plus meritoire & la plus parfaicte. Voire il propoſe à l'homme bien ſouuent des recompences, ſçauoir des heureux ſuccez & euenemens des affaires dont il eſt conſulté, donnant par fois de ſi bons conſeils aux ſiens, que leur bon Ange ne leur en ſçauroit fournir de meilleurs. Mais en cela il faut bien ouurir les yeux & l'entendement, & voir de qui, & de qu'elle main nous receuons ces graces & benefices. C'eſt ce que tous ces bons Peres anciens nous ont le plus recommandé, nous ramenãs ce bon aduis de ce grand S. Leon. *Beneficia Dæmonum cunctis eſſe nocentiora vulneribus.* Tu portes vn breuet, le Diable t'y fourre des paroles de l'Eſcriture ſaincte, au bout de cela il te donne dans quelques iours quelque eſpece d'allegement en tes maux. Tu as vn ennemy, il te donne des characteres que tu mets ſoubs le ſeuil de ſa porte, & il demeure eſtropiat, & vit en langueur iuſqu à ce que tu le vois ſeicher comme du bois; tu fais ſemblant d'oüyr la Meſſe auec deuotion, & vient vne eſpouſée que tu lies à certain poinct, & tu cauſes diuorce, adultere, homicide, & mille autres malheurs ſemblables. Et tu ne vois pas que gaſtant de la façon le corps, la ſanté, le repos & affaires d'autruy, tu lies ton ame & la liures à Sathan.

Que le Diable ſemble par fois inciter les hommes non ſeulement à la vertu, mais encore à la deuotion & pieté.

Les benefices & bienfaicts des Demõs nous ſont plus preiudiciables que ne ſçauroient eſtre toute ſorte de playes.

Mais prenons les au commencement, & en la choſe la plus precieuſe, qui eſt l'imitation que Sathan faict des myſteres de l'Egliſe Chreſtienne, pour faire paroiſtre qu'il n'eſt du tout

Imitation que faict Sathan des myſteres de l'Egliſe, pour mõſtrer que ſes ſuppoſts ne ſont ſans religion.

ſans

ſans religion, & qu'il a des ceremonies bien reglées, & bien inſtituées, approchantes de celles de la vraye Egliſe, & qui ne tendent qu'à bien, pour le moins en apparence. Et parlons premierement des ſingeries les plus anciennes, dont Sathan a accouſtumé d'vſer.

Le Diable noſtre aduerſaire & ennemy commun des hommes, eſt le vray ſinge & imitateur des œuures de Dieu. Car comme Dieu a ſon culte & ſes adorations : le Demon tout de meſme a les ſiennes. Et ſi ceux qui font le ſeruice diuin, ont le charactere & la marque de Dieu: le Demon en marque auſſi quelques vns de ſes fideles, qui ſe ſont donnez à luy. Dieu a eu ſes temples, ſes ceremonies & ſes Martyrs : le Demon les ſiens.

En l'ancienne Egliſe il y a eu des Prophetes, leſquels inſpirez & pouſſez de l'eſprit de Dieu, ont predit les choſes à venir. De meſme il y a eu des Sacrificateurs & autres perſonnes idolatres, leſquels agitez par les furies du Demon ont celebré ſes oracles & rendu ſes reſponſes, & le Demon caut & ruſé, cognoiſſant que la diuination eſtoit vn remede excellent, pour eſtablir & faire accroire vne diuinité aux humains: ſoudain apres la creation du monde, a voulu auoir des Prophetes ou vaticinateurs à l'imitation de Dieu.

Les ſacrez cayers teſmoignent, que Moyſe a eſté comme le Prince des Prophetes. Pluſieurs autheurs ont laiſſé par eſcrit que Zoroaſtre, lequel a veſcu enuiron le temps de Moyſe, a eſté le Coriphée des Prophetes du Demon. Moyſe bien qu'il n'ait pas eſté le premier Prophete de Dieu : neantmoins il eſt tenu le premier par honneur & excellence. Zoroaſtre, encore bien qu'il y ait eu des Magiciens qui l'ont deuancé, toutesfois il eſt tenu par certains autheurs, le premier inuenteur de la Magie. Moyſe a eſcrit le premier, la vraye Theologie, ſçauoir du ſeul & grand ouurier des choſes, & comment il les a eſcloſes & reglées. Zoroaſtre le premier a eſcrit & enſeigné la fauſſe Theologie, ſçauoir l'art Magique, ayant attribué au Demon ce qui eſt deu à Dieu. Moyſe le premier a mis au iour les Cantiques : & que ſont-ce autre choſe les vers de Zoroaſtre qu'vn Panegyrique du Demon?

Voire ce qui eſt encore plus merueilleux, le Demon a crayonné en ce ſien domeſtique la vie & pieté de Moyſe, afin que ſoubs ce voile il ſurprint le monde. Et qu'il ſoit ainſi com-

me Moyſe a demeuré dans le deſert, où il a veſcu auſterement & ieuſné. Zoroaſtre auſſi y a demeuré l'eſpace de vingt ans auec vne telle auſterité, qu'il viuoit ſeulement de laict & de fromage. Moyſe eſtant ſouuent diſtrait & ſequeſtré de ſon corps, employoit ſon eſprit à la contemplation des choſes diuines. Zoroaſtre ayant eſtably la ſecte des Mages, on peut dire qu'il a imité Moyſe en ce poinct, veu que leur Philoſophie conſiſtoit principalement en la contemplation des Aſtres. Moyſe eſtoit preſque touſiours occupé à vn mutuel colloque auec Dieu. Zoroaſtre biẽ qu'il fut touſiours en la compagnie du Demon, toutesfois le vulgaire ignorant le croyoit pareillement familier auec Dieu. Moyſe eſt appellé au Deuteronome, l'homme de Dieu, & certainement à bon droict. Zoroaſtre bien qu'adonné à toute ſorte d'abomination, il a toutesfois eſté appellé le Pontife & directeur de tout ſecret diuin. Moyſe comme il eſt dit és Actes 7. eſtoit inſtruit de toute la ſageſſe des Ægytiens, c'eſt à ſçauoir, ainſi que l'explique Iuſtin Martyr, de la Philoſophie des Aegyptiens. Zoroaſtre eſtoit fort bien verſé en la Philoſophie, comme le teſmoignent les quatre liures qu'il a compoſé de la nature, & ſes Oracles & Symboles admirez par les Platoniciens, & interpretez par Pſellus. Moyſe a deffendu les Idoles, & les a euës en horreur. Le Demon l'a auſſi imité en cela en la perſonne de Zoroaſtre, qui les a auſſi prohibées, afin que ſous le manteau, bien que feint & coloré, il peut faire accroire au monde, qu'il vouloit eſtablir vne certaine religion ſecrete & veritable. Moyſe a veſcu chaſtement en Aegypte, & depuis qu'il eut eu de Dieu le don de Prophetie, il s'abſtint de la compagnie de ſa femme. Zoroaſtre a veſcu, & eſt mort en Perſe en reputation d'vne tres-grande chaſteté.

Les ſeruiteurs de Dieu en l'ancienne Loy eſtoient marquez, & le ſont encore auiourd'huy du ſignal & charactere du Bapteſme, qu'õ ne ſçauroit effacer. Le ſinge de Dieu a voulu auſſi marquer ſes ſuppoſts: car les Preſtres de la Deeſſe de Syrie Aſtartes ou Aſtergatis, ſe marquoient anciẽnement d'vn fer, au poignet de la main, ou au col, ſuiuant le teſmoignage de Lucian. Et nouuellement le Demon a prins ceſte couſtume, qu'il imprime ordinairement certaines notes & marques, inſenſibles, en forme de characteres, és corps des Magiciens & Sorciers, comme l'experience nous a faict voir pluſieurs fois.

Le Demon en vn ſacrifice qu'on faiſoit dãs l'Antre de Mythra, par ſingerie imitoit le ſacrifice ſacroſainct de l'Euchariſtie, au raport de Septimius & Iuſtin Martyr. Et cõme dit Tertulien au liu. des Præſcriptions, le Demon qui n'a autre deſſein que d'alterer & peruertir la verité, imite auſſi és ceremonies de ſes idoles, les ſaincts myſteres des diuins Sacremens.

Les reliques des Saincts vrays ſeruiteurs de Dieu, font des choſes merueilleuſes & pleines d'admiratiõ. Et le Demon ne pouuãt attaindre à faire le meſme en ſes ſeruiteurs & leur faire voir des choſes ſi releuées, les preſente par des præſtiges & enchantemẽs: comme on dit qu'il fit parler la teſte d'Orphée, & rendre des Oracles en Lesbos, quoy qu'elle fut ſeparée de ſon cadauer, conſumée du tẽps, & à peine ayant aucune dent en bouche.

Les Oracles qui ſe rendoient au tabernacle de Moyſe, l'vn eſtoit muet, & l'autre parlant. De meſme celuy qu'on tiroit de Iuppiter Hãmon eſtoit muet, & celuy de Dodone parloit.

Et comme au Tabernacle de Moyſe deuãt l'Autel des Holocauſtes, le feu bruſloit touſiours, ſuiuãt la loy de Dieu, ayant eſté dit au Leuitique, le feu ardra touſiours ſur mon Autel, qui ſera entretenu par le Preſtre. Le Demõ auoit auſſi feint & eſtably meſme choſe, deuãt le tabernacle de ſon idole d'Hãmon, où il y auoit vne lampe de feu perpetuel & ineſtinguible. Plut. au trait. quand les Oracles ont ceſſé.

Et pour n'oublier les lieux celebres où le Demon ſe faiſoit adorer: le temple de Delphes par emulatiõ du Demon eſtoit preſque ſemblable (pour le moins en pluſieurs choſes) à ce beau temple de Dieu qui eſtoit en Hieruſalem. A celuy de Hieruſalem affluoit le peuple pour ſacrifier & prier: à ceſtuycy y auoit pareille affluence de perſonnes, venans des regions plus eſloignées pour meſme effect. Le temple de Hieruſalem eſtoit au milieu de la terre vers l'Oriẽt. Le temple de Delphes eſtoit au centre & cõme au nombril de la terre. Le temple de Hieruſalem eſtoit ſitué & aſſis en la mõtagne de Syon, comme il ſe voit aux Machabées chap. 4. Le temple de Delphes au raport d'Homere & Plutarque, eſtoit auſſi ſitué en vne montagne. Hors & prés le temple de Hieruſalem y auoit vn viuier. Et hors le temple de Delphes y en auoit auſſi vn autre bien grand. Il y auoit au dedans du temple de Hieruſalem grande quãtité d'eau, & ce pour lauer le ſang des victimes. Et au dedans du tẽple de Delphes il y auoit vne fontaine ſeruãt à

cela meſme. Le tẽple de Hieruſalem eſtoit grãdement riche, abondant & ſomptueux en threſors, brillant & eſclatant d'or & d'argent. Le Demon auoit preſque autant de richeſſes, autant de magnificence & d'eſclat en ſon temple Delphique. Le threſor du temple de Hieruſalem eſtoit ſoigneuſement conſerué en ſon entier, comme ſacré & voüé au tout puiſſant, ſi bien que le Roy Antiochus rauiſſeur d'iceluy, ſurpris d'vne mort deſaſtrée, porta la peine du ſacrilege par luy commis. C'eſt auſſi choſe digne d'admiration, combien le mauuais Demon eſtoit ialoux du threſor qui eſtoit en ſon temple de Delphes: Car Brennus Roy des Gaulois ayant trouué moyen d'y entrer, ceux qu'il employa à ce mauuais deſſein furent frappez du foudre chargez de ces riches deſpoüilles, qui luy donna occaſion de s'occire de ſes propres mains. Au temple de Hieruſalem y auoit trois choſes principales, le Portique, l'Arche & le Sacraire. En celuy de Delphes y en auoit autres trois, l'Entrée, la Grotte d'Apollõ, & le Trepied. Il n'eſtoit loiſible à perſonne qu'au grand Pontife ſur peine de mort, d'entrer dans le ſacraire du temple de Hieruſalem, comme eſcrit Philon: Et en celuy de Delphes pareillement, il n'eſtoit permis d'entrer dans la cauerne d'Apollon qu'à la Pythie, & pluſieurs ayans eſté ſi temeraires que de l'entreprendre, ont eſté eſtranglez par le Demon. Voylà comment ce peintre fallacieux deſrobant ou deſguiſant finement les couleurs diuines, trompe les hommes auec ſes peintures ombragées.

Et bien qu'en ſes Orgyes, il excite & exerce la paillardiſe & lubricité, afin de polluer & contaminer la nature de l'homme: neantmoins par fois il abandonne ceſte regle, afin de s'attribuer & vendiquer les honneurs ou qualitez propres à noſtre Sauueur, & affecte comme luy d'auoir en ſes Sacrifices des miniſtres & Sacrificateurs chaſtes. D'où Tertulian apres auoir parlé ouuertement de ceſte bouffonnerie du Demon, a prins ſubiect de dire, il a (dit-il) des vierges, il a des chaſtes & continens.

Les Preſtres du temple de Serapis en Ægypte, qu'ils appellent Hierophantas, portoient des veſtemens blancs, & des ſouliers de papier, ſoubs pretexte de pieté: & comme dict Herodote, les Preſtres ſont veſtus d'habits de lin lauez & blanchis, ayant touſiours cela en recommandation; & por-

tent des ſouliers de papier, ne leur eſtant loiſible de porter autre veſtement ny d'autre chauſſure, vſans de la Circonciſion à la maniere des Iuifs. Tout cela n'eſt qu'vne certaine imitation des ceremonies de la Synagogue, qui lors eſtoit la vraye Egliſe, ſoit en la Circonciſion, ſoit en leur veſtement, car les Preſtres de la loy Moſaique, eſtoient veſtus de lin, comme il ſe lit dans l'Exode.

Le Demon au pays de Iapon a ſes Moines & Hermites qu'ils appellent Bonxios, leſquels ont le ſoing des Sacrifices deteſtables de ce peuple, ils marchent ayans le menton & le chef raſé comme nos Religieux, ils conduiſent les funerailles comme nos Preſtres, chantent leurs Pſeaumes par chœurs alternatifs, qui ſe rapporte à nos concerts, & haranguent deuant le peuple comme font nos Predicateurs.

Et en la religion des Turcs, Mores & Arabes, le Demon contrefaict les ceremonies de la Synagogue des Iuifs, & les meſle auec vne partie de celles de l'Egliſe Chreſtienne: Car ils ont leur Careſme, font profeſſion du Celibat, & pluſieurs en habit de Moyne viuent d'aumoſne, & macerẽt leurs corps. C'eſt ainſi que le maling eſprit pour eſtablir des Religiõs depraüées & les combler d'erreurs, d'impoſtures & de ſuperſtitions, emprunte, confond & meſle l'vn auec l'autre, pour rendre la vraye religiõ ſi tenebreuſe qu'elle ſoit en fin meſcognuë, non obſeruée & s'il peut aneantie tout à faict.

Mais approchons nous de nõſtre ſiecle, & voyons quelles ſingeries le Demon fait encore auiourd'huy en tous ces païs nouueaux qui ont eſté deſcouuerts puis cent ans.

Il a introduict le Bapteſme parmy eux, & eſt certain que les Sarraſins ont accouſtumé par fois de faire baptiſer leurs enfans à des Preſtres Chreſtiens, & par fois les y contraignẽt pour quelque mauuais deſſein. Et dans Balſamon, *in Can.* 19. *Concily Sardinienſis & in Can.* 85. *Concily Trullani.* On lit que les Sarraſins faiſoient baptiſer leurs enfans à la façon des Chreſtiens, tant afin d'eſtre purgez de ceſte puãteur du corps qui leur eſt naturelle, qu'afin d'eſtre deliurez des Demons qui auoient accouſtumé de les tourmenter. Ce n'eſtoit donc pas qu'ils creuſſent que par le Bapteſme leurs ames fuſſent nettoyées de toutes maeules, ny qu'il leur ſeruit de lumiere & de ſanctification, ains ils pratiquoient & pratiquent encor les bapteſmes, afin qu'ils s'en puiſſent ſeruir pour quelque mau-

Pourquoy Sathan veut que les ſiens vſent du Bapteſme.

uais charme, empoiſonnement & perniceux ſortilege.

Surquoy Tertullien a dit: *Hic quoque ſtudiũ, inquit, Diaboli recognoſcimus, res Dei æmulantis, cum & ipſe baptiſmum in ſuis exercet.* Or ceux qui ne ſont pas Chreſtiens, mais qui le veulent eſtre, il le leur propoſe de façon, que par fois il le leur faict differer, afin que pendant ces delais, il puiſſe trouuer ſon heure de ſurprinſe. Comme on dit qu'encore que Conſtantin le Grand fut en tres-bonne volõté de ſe faire Chreſtien, & qu'il en fit les actions moralement: ſi eſt-ce que quelque mauuais Demon luy faiſoit touſiours differer ſon bapteſme, & de faict il le differa tant qu'il peut: qui ſert de reſponce à ce qu'on demande, pourquoy eſt-ce qu'on n'a donné le nom de tres-Chreſtien qu'aux Roys de France, & non pas meſmes aux premiers Empereurs Chreſtiens: ils diſent que c'eſt parce que ſi bien Conſtantin, *Chriſtum corde agnoſceret, & ore profiteretur, baptiſmum tamen, veri Chriſtiani Charagma, diſtulit in extremum diem*: comme ont noté Euſebe liure 4. chap. 61. & 62. Socrates liu. 1. & Sozomené liu. 2. S. Ambroiſe & S. Hieroſme, & pluſieurs autres.

*Tertul. lib. de Baptiſm.*

*Baron. in annal. 3. tom. 3. in vita Conſtantini f. 207. dict le contraire qu'il ne le differa point, & que c'eſt vne lourde faute d'Euſebe, qui a ſemé ce menſonge.*

*S. Ambr. in oratio habita in funere Theodoſ.*

*S. Hier. in Chron.*

Pourquoy les Payens deſirent par fois le bapteſme.

Ie finiray ce traict du Bapteſme par fois deſiré par les Payẽs, & par fois ſimplement tolleré & permis par la volonté & permiſſion de Dieu, par vne hiſtoire merueilleuſe. Le grãd Cham Roy des Tartares, ayant l'an 1298. eſpouſé par force la fille du Roy d'Armenie Chreſtien, peu de temps apres, la Royne eſtant auſſi Chreſtienne, & ne s'eſtant departie de ſa Religion s'accoucha d'vn enfant ſi difforme & prodigieux, que le Roy ne le voulant recognoiſtre pour ſon fils, ſe delibera de le faire mourir, tenant ceſte pauure Royne comme pour vne femme perduë & l'enfant comme illegitime & baſtard. Ceſte innocente Princeſſe qui n'auoit commis faute quelconque, pria le Roy ſon Seigneur & mary, qu'il luy donna licence de faire baptiſer ſon fils, ce qu'il luy permit, à la charge qu'il y auroit des hommes dignes de foy, leſquels aſſiſteroient au bapteſme, de peur qu'il ne s'y commit quelque fraude: Choſe admirable! l'enfant ne fut pas ſi toſt baptiſé qu'il deuint & apparut ſi agreable & ſi parfaictement beau, que le Roy tout eſmeu & changé par vn ſi eſtrange accident, ſe fit Chreſtien, & receut le Bapteſme, luy & les plus grands de ſon Royaume: comme dit Del-Rio liure 6. de ſes Recherches ſection 3. au chap. des remedes ſur-naturels, diuins ou Eccle-

Hiſtoire merueilleuſe du Bapteſme de la fille du grand Cham Roy de Tartarie.

ſiaſtiques, l'ayant tiré de Vilaneus liure 8. chap. 35.

Il faict à croire qu'il a ſa Bible, ſes Cayers ſacrez, ſa Theologie & ſes Profeſſeurs. Ce qui ſe voit clairement par la procedure de ce Medecin d'Angouleſme Achard grand Magicien & Sorcier, qui dict eſtant ſur la ſellette en la Cour de Parlement de Paris, qu'il y auoit en la ville de Tollede ſoixante treize Maiſtres en la faculté de Magie, qui eſt la vraye Religion, & la vraye Theologie en laquelle les Demons veulent que ſoient bien inſtruicts ceux qui les ſeruent & eſcoutent; voulans imiter la loy Euangelique & l'Eſcriture ſaincte, ou la Bible qui fut traduicte par les ſeptante Interpretes; ou bien approcher du nombre des Cardinaux qui ſe trouuent en l'Egliſe Chreſtienne aſſiſtans le S. Pere, Vicaire & Lieutenant de Dieu en terre, en laquelle il ſe trouue vne ſocieté illuſtre, ou College des Cardinaux, compoſé du nombre de 72. ou à plus prés qui terminent & iugent les differens & autres affaires importans de l'Egliſe, & la tiennent comme en protection par leurs bons aduis.

*Sathan donne à entendre aux ſiés qu'il a ſa Bible, ſes Cayers ſacrez, ſa Theologie, & ſes profeſſeurs.*

Il dit auſſi qu'il y auoit treize maiſtres principaux, pour imiter & repreſenter Ieſus-Chriſt & ſes Apoſtres, qui font enſemble le nombre de treize. Ce qui ſe verra plus clairement par ſa depoſition que nous inſererons cy-apres tout au long, comme la plus importante ſur ce ſubiect, que iamais fit Magicien ny Sorcier.

*Sathan a treize maiſtres principaux comme l'Egliſe a noſtre Sauueur auec ſes douze Apoſtres.*

Et ſçachant que l'Egliſe Chreſtienne a vn chef auquel on a donné le nom de Pape, qui eſt aſſiſté d'vne infinité de Cardinaux, Patriarches, Archeueſques, Eueſques & autres gens honorables qui ſont pourueus de tres-grandes dignitez en l'Egliſe, il y a auſſi des hommes au Peru, & au Mexique particulierement dediez au ſeruice de leurs faux Dieux, & Sathan les a pourueus de grandes & de moindres dignitez: Ayant faict les vns Acolites, & les autres comme Leuites. Le Diable ſe ſeruant preſque & vſurpant les meſmes noms, meſme le plus celebre. Car les Mexiquains appelloient leurs grands Preſtres en leur ancienne langue, *Papas*, qui ſignifie Papes ou ſouuerains Pontifes. Et les Turcs ont leurs Mophti en leurs Egliſes, qui eſt comme le Pape ou le grand Patriarche qui commande aux Caſſis, qui reſpond à nos Preſtres: & aux Deruirs Torlaquins ou Chielquins qui reſpõd à nos Religieux. Et y auoit encore au Peru du temps d'Acoſta des

*Il a vn chef general comme la vraye Egliſe a vn Souuerain Pontife.*

*Ioſeph. Acoſta liu. 5. ch. 15 de l'hiſtoire des Indes.*

Monaſteres de Religieux & Religieuſes qui auoient quelque reſſemblance & rapport auec ces anciennes Veſtales de Rome: afin que l'on entende que le Diable eſt entré en deſir d'eſtre ſeruy de perſonnes qui gardent virginité, comme font nos Religieuſes: non pas que la netteté luy agrée, car de ſoy il eſt eſprit immonde: mais pour le deſir qu'il a d'oſter au grand Dieu, ſelon ſon pouuoir, ceſte gloire de ſe ſeruir de pureté & virginité.

En la vie ſainct Symphorien on lit que à Autun on celebroit de grandes feſtes à leurs faux Dieux: dont on portoit l'Idole ſur les eſpaules des hommes, auec vne pompe pleine de maieſté, & tout le peuple ſe proſternoit par terre pour l'adorer: dequoy le bon Sainct s'eſtãt ſcandaliſé, voyant l'honneur qu'on faiſoit à ceſte Idole, luy tourna le dos deuant tout le monde & s'en moqua: Surquoy eſtant defferé à Heracle gouuerneur de la ville, ſoubs l'Empereur Valerien, il luy fit trancher la teſte l'an 273.

Et dans Cæſarius il ſe trouue qu'vn Demon ſe mit en ſeruice chez quelqu'vn à cinq ſols par iour: & commanda que d'iceux fut achetée vne clochette, laquelle ſeroit donnée à vn certain pauure de l'Egliſe, au ſon de laquelle les fidelles s'aſſembloient pour entendre le ſeruice diuin le iour de Dimanche. Il y auoit là quelque tromperie, & eſt vray-ſemblable que l'eſpoir d'vn plus grand gain l'auoit induit à ce faire. Cherchez vous l'Aumoſne, la Charité, la Commiſeration, & les Hoſpitaux. Les Turcs appellent l'Aumoſne Tſedaka, qui ſignifie & Aumoſne & Iuſtice en langue Hebraique, croyans deuoir quelque ſuperflu de leurs biens aux pauures. Et au Royaume de Narſinge aux Indes, ils traictent les oyſeaux & les fourmis en malades, & leur baillent à boire de l'eau ſucrée. Et en Cambaye il y a vn certain Hoſpital ou on a ſoing de faire guerir les oyſeaux rumatiques, pour teſmoigner qu'ils ſont plus charitables que les Chreſtiens, ils tiennent les chãdelles allumées en priſon dans des lanternes, en commiſeration des Papillons, & pour les garentir du feu de ſurpriſe, où ils ont accouſtumé ſe bruſler. Ils appellent bien ſouuent certaines autres perſonnes de leur ſecte, encore plus melancholiques & auſteres que ces premiers, afin qu'ils leur tirent du dos les poux qu'ils ont, & par excez de charité, les prennent & recueillent pour les nourrir.

Sathan a introduict les clochesdont on ſe ſert aux Egliſes.

Cherchez

Cherchez vous la penitence, le ieuſne, voire le martyre. Ces Preſtres gardoient ſi eſtroitement la continence, que aucuns d'eux pour ne tomber en quelque ſenſualité, ſe fendoient les membres virils par le milieu, & faiſoient mille choſes pour ſe rendre impuiſſans, afin de n'offencer poinct leurs Dieux. Ils ne beuuoient point de vin, & dormoient fort peu, pour ce que la pluſpart de leurs exercices eſtoient de nuict, & commettoient ſur eux-meſmes des grandes cruautez, ſe martyriſans pour Sathan, le tout afin qu'ils fuſſent eſtimez grands ieuſneurs & penitens, ils ſe diſciplinoient auec des cordes pleines de nœuds, & le peuple en faiſoit de meſme en la proceſſion & feſte qu'ils faiſoient à l'Idole *Texcalipuca*, qui eſtoit leur Dieu de penitence.

Il a introduit la pœuitence, le ieuſne & le Martyre parmy les Idolatres.

Et pour ſolemniſer la feſte de l'Ita qui eſtoit leur grand Iupiter, tout le peuple ieuſnoit deux iours, durant leſquels, ils ne touchoient point leurs femmes, ny ne mangeoient leur viande auec du ſel & des aulx, & ne beuuoient point de chica qui eſtoit leur boiſſon ordinaire, & ſe foüettoient auec des orties fort aſpres. Mais neantmoins apres tout cela ils receuoient le payement digne du faux Dieu qu'ils ſeruoient. Car ces pauures aueugles, par la perſuaſion d'iceluy, ſe tranſportoient au ſommet des plus rudes montagnes, ou quelquefois ils ſe ſacrifioient eux-meſmes, ſe precipitans du haut de quelque rocher le plus eſleué qu'ils pouuoient choiſir.

Au Royaume de Calicut il y a vn exemple d'vn pardon general, & à la Chine ils portent grand honneur à vne certaine Idole, du corps de laquelle ſortoient trois teſtes qui ſe regardoient l'vne l'autre: qui ſignifie (diſent-ils) que trois ont meſme vouloir.

Il a introduit vn Pardon general & comme vn Iubilé.

Ils ont quelques peintures en la façon & auec les marques des douze Apoſtres, & diſent que c'eſtoient des grands Philoſophes qui ont veſcu vertueuſement, à raiſon dequoy ils ont eſté faicts Anges des Cieux.

Il vſe ou abuſe de la confeſſion.

Ils ont auſſi le tableau d'vne femme, belle à merueilles, tenant vn enfant entre ſes bras, laquelle ils diſent auoir enfanté eſtant vierge, & auoir eſté fille d'vn grand Roy.

Ils ſe confeſſoient à des hommes & à des femmes: & ces Confeſſeurs auoient encore des ſuperieurs, & y auoit des pechez reſeruez au Superieur, comme les Confeſſeurs, Penitenciers à Rome, qui cognoiſſoient des cas reſeruez: ils rece-

uoient de tres-rigoureuſes penitences, meſme quand celuy qui ſe confeſſoit eſtoit vn pauure homme, qui n'auoit rien à donner à ſon confeſſeur. Ces confeſſeurs ſont certains Sorciers qu'ils appellent Vchuri és Prouinces de Collaſuio, leſquels par certains ſorts ou charmes deſcouuroient ſi on leur celoit pas vn peché, ou par le regard de la courroye de quelque animal : & les chaſtioient en leur donnant vn nombre de coups de pierre ſur les eſpaules, iuſqu'à ce qu'ils euſſent tout deſcouuert : puis ils luy donnoient quelque penitence, & par apres ils faiſoient le ſacrifice.

Acoſta li. 5. chap. 25. de l'hiſt. des Indes.

Ils ſe cõfeſſoient d'auoir homicidé quelqu'vn ſans guerre du larrecin, & d'auoir commis adultere, d'auoir donné du poizon, ou auoir faict quelque charme ou ſortilege, dont il en peut reüſſir quelque mal inſigne ou quelque malefice.

Le Roy des Indes ſe confeſſe au ſoleil puis ſe baigne dans vne riuiere courante, afin qu'elle porte noyer ſes pechez dans la mer.

Et le Roy des Indes qu'ils appelloient *Lingua*, ne ſe confeſſoit ny à Preſtre ou homme particulier, ny à aucun Roy ny Pontife, ains au Soleil, afin qu'il dit ſes pechez au Viracocha, & qu'il les luy pardonnaſt, & apres s'eſtre confeſſé, il faiſoit vn certain baing pour acheuer de ſe nettoyer en vne riuiere courante, diſant ces paroles : I'ay dit mes pechez au Soleil, toy riuiere reçoy les, & les porte noyer dans la mer ou iamais ils ne puiſſent paroiſtre.

Certaine eſpece de cõmunion pratiquée par les idolatres qui ſont és Indes.

Puis le Diable leur faiſoit vſer d'vne certaine ſorte de communion, qui eſt le principal Sacrement duquel ſe ſeruent les Chreſtiens : leur baillant à manger certain morceau de pain, auec proteſtation de ſeruir le Soleil & le Lingua qui eſtoit leur Roy.

Quel vin eſtoit celuy que les anciens appelloient, *vinum damnatorum.*

Et parce que le vin eſt employé en la ſaincte Communion des Chreſtiens : pour repreſenter le ſang de Ieſus-Chriſt, ils y employent certaine liqueur de laquelle ils vſent au lieu de vin, ayant tiré cela de ces anciens, leſquels auoient accouſtumé d'vſer de certain vin achepté des amendes des condãnez, duquel ils ſacrifioient à leurs faux Dieux, & faiſoient des feſtins apres leurs ſacrifices qu'ils appelloient, *Vinum damnatorum, quod ex damnatorum mulcta & ſupplicio comparabatur, ex quo Dijs ſacrificare, ac proindè cõuiuari ctiã peracto ſacrificio veteres conſuêre.* Mais ie croy que c'eſtoit non ſeulement le vin des condamnez, ains le vin des damnez & de gens deſtinez aux peines eternelles.

Et comme c'eſt vne choſe conuenable à noſtre Religion, de conſommer la ſubſtãce des creatures, à l'honneur & ſerui-

ce du Createur, lors qu'on fait la ſaincte Communion qui eſt le ſacrifice. Ainſi le pere de menſonge a inuenté de ſe faire offrir, & ſacrifier les creatures de Dieu, comme s'il eſtoit l'autheur & Seigneur d'icelles.

Parmy ces ſacrifices les Indiens dõnoient à leurs Idoles, & ſacrifioiẽt du ſuif bruſlé, qui s'approche de nos chandelles & cierges de cire, que nous allumons & faiſons bruſler, pour teſmoigner l'ardeur que nõus auons au Dieu tout-puiſſant, auquel nous faiſons ſacrifice.

*Les Payens ont du ſuif au lieu de nos cierges.*

Et en choſes d'importãce & parmy les perſonnes riches, ils ſacrifioient & offroient des Pacos ou moutons rez ou velus, prenans fort curieuſement garde au nombre, aux couleurs & au tẽps: & c'eſt outre les autres abominations en quoy giſt la ſuperſtition.

La façon de tuer la victime dont vſoient les Indiens ſelon leurs ceremonies anciennes, & la meſme dont vſent pour le iourd'huy les Mores, eſtoit de prendre la beſte ſur le bras droict, & luy tourner les yeux vers le Soleil, diſant certaines paroles ſelõ la qualité de la victime qu'on tuë, car ſi elle eſtoit de couleur, les parolles s'addreſſoient au Tonnerre, afin qu'il n'y eut diſette d'eaux: ſi elle eſtoit blanche & raze ils l'offroient au Soleil.

*Ceremonies des Mores à tuër la victime.*

Au païs de Cuſco on ſacrifioit chaque année vn mouton rez au Soleil, & le bruſloiẽt veſtu d'vne chemiſette rouge, & iettoient au feu certains petits paniers de Coca pendant qu'il bruſloit. Et au Mexique ordinairement on ſacrifioit des Cailles, mais auant tout cela, l'hiſtoire des Indes dit, que les Sorciers iettoient leur ſort pour cognoiſtre le temps auquel le ſacrifice ſe deuoit faire, ſi les Magiciẽs ou Sorciers affermoient par leurs ſorts ou augures, que quelque malade deuoit mourir, le malade ne faiſoit point de difficulté de tuer ſon propre fils, encore qu'il n'en eut que celuy-là, eſperant par ce moyen ſe ſauuer de la mort, & diſant qu'il offroit ſon fils en ſacrifice en ſon lieu.

*Acoſta li. 5. ch. 18.*

*Acoſta li. 5. chap. 26. dict qu'il y auoit de ſon temps aux Indes vne infinie multitude de Sorciers.*

Et apres tout, c'eſt vne choſe merueilleuſe dit Acoſta, de voir la grãde & infinie multitude qu'il y auoit en ſon tẽps aux Indes, de ces Deuins, Magiciens, Sorciers, Enchanteurs, & autre ſorte de faux Prophetes.

*Que le diable ſe fait dõner trois nõs pour entrer en parallele auec la Trinité.*

Pour le myſtere de la Trinité, le Diable ſe fait auſſi donner à la Chine trois noms, pour entrer en parallele auec la ſaincte Trinité, & imiter les trois perſonnes en vne eſſence. Car

ils mettoient en leurs ſacrifices les moutons qu'ils vouloient ſacrifier, deuant les trois ſtatuës du Soleil, & deuant les trois du Tonnerre, le Pere, le Fils & le frere. Ils introduiſoient donc en leur idolatrie vne Trinité, & appelloient la premiere ſtatuë du Soleil, *Apomti, Churignti & Intiguaggui*, qui ſignifie le Pere & le Seigneur Soleil, le Fils Soleil, & le frere Soleil. Et me ſouuient (dit ce meſme autheur) qu'eſtant en Chuquiſaca, il y auoit vn certain Oratoire, ou les Indiens adoroient vne Idole Tangatanga, laquelle ils diſoient eſtre vne en trois, & trois en vne.

Acoſta li. 5. c. 28 de l'hiſt. des Indes.

Il y auoit vne feſte au mois de May, pendant laquelle on plantoit le May, qu'ils appellent Aimorey, & vne autre qu'ils appelloiẽt Toxcolt, qui eſcheoit de quatre en quatre ans, & ſe rencontroit auec leur feſte de Penitence, où il y auoit Indulgence pleniere & remiſſion de tous pechez. Ils ſe diſciplinoient en leurs proceſſions, & auec vn tambour on ſonnoit le matin vne oraiſon en la façon de l'Aue Maria des Chreſtiens, & le ſoir de meſme.

Ils plantent le may aux Indes.

Feſte de penitence.

Indulgence pleniere.

Oraiſon de l'Aue Maria.

Et pour n'oublier le chef-d'œuure de leur imitation, qui eſt leur Paradis, ie mettray ſeulement celuy de Mahomet, car il eſt le plus celebre & attrayant entre tous ceux de tous les autres meſcreans. Il donne toute aſſeurance à ceux qui iront d'y faire ſi bonne chere auec luy, qu'ils ſeront repeus de toutes ſortes de viandes exquiſes, beaucoup plus rares & delicieuſes, que l'Ambroſie fabuleuſe des Dieux, & boiront de ce Nectar qui leur eſt prohibé en ceſte vie mortelle, tiré de deux fleuues, dont l'vn laiſſe eſcouler en toute abondance ceſte liqueur de Bacchus, que la ſeule prohibition leur faict tant deſirer, & l'autre eſt du laict. Et accompagnant tout cela des delices & attraicts de la Deeſſe Venus, chacun aura cent femmes d'vne ſi rare beauté, que la moins belle ſera capable, d'vn ſeul rayon de ſes yeux, de conuertir les tenebres de la plus obſcure nuict, en vne lumiere tres-claire. Et lairra eſcouler vne ſaliue ſi douce, que la moins aduenante crachant dans la mer, conuertiroit ayſément ſon acrimonie & amertume en douceur. Et ſon haleine ſi ſouëfue que de la moindre reſpiration & ſoufle de ſa bouche, elle ſeroit ſuffiſante de parfumer & muſquer les trois regions de l'air.

Le Paradis de Mahomet.

Mais laiſſons ces ſingeries, impoſtures, & fauſſes & ſuperſtitieuſes imitations, qui ne m'ont emporté & comme entrai-

né que trop loing, pour reuenir à nos Apparitions : veu que c'eſt auſſi preſque vne meſme choſe & vn meſme ſubiet, que ces imitations du Demon, & ces fauſſes apparitions, le Diable ne pouuant guiere bien imiter, ny contre-faire les œuures du Sauueur, ſans s'inſinuer prealablement par quelque Apparition & ſe repreſenter aux perſonnes, ſoubs des formes les plus excellentes qu'il peut, pour deuoyer plus ayſément les ames les plus deuotes. Car pour leur perſuader, qu'il ne deſire d'elles qu'actes de vertu & de Pieté, il leur faict accroire, qu'il a moyen de leur departir & conferer les meſmes dons, graces, & benedictions que Ieſus-Chriſt : ſi bien qu'il en prend ſouuent la forme, & les iette par ſes artifices en des doutes ſi preſſans, que les plus Religieux en demeurent ou trompez ou grandement ſcandaliſez.

Nous dirons donc reprenant les fauſſes Apparitions, auec leſquelles il taſche à ſeduire les ames ſoubs le voile de Religion & des Sacremens : qu'il n'y a pas long temps qu'en Flandres on mena vne Religieuſe qu'on croyoit eſtre en ergumene, deuant le Superieur de ſon ordre, pour eſtre exorciſée. Et la choſe prenant quelque longueur, elle commença à parler ſucceſſiuement en diuerſes voix, l'vne deſquelles plus baſſe & greſle, eſtoit exprimée en façon qu'on a accouſtumé d'exprimer la voix de noſtre Sauueur Ieſus-Chriſt, & l'autre du Demon beaucoup plus forte. Auec celle-cy elle diſoit publiquement & hautement pluſieurs impietez, & auec la premiere pluſieurs choſes qui ſembloient tendre à pieté. Ce qui eſmeut vne infinité de perſonnes ; & les pouſſa à croire ce qu'ils ne deuoient : ſçauoir qu'ores Ieſus-Chriſt, ores le mauuais Demon parloient par ſa bouche. Ainſi la choſe pleine de peril & de fraude, alla ſi auant que ceſte femmelette comme ſi le Sauueur eut parlé par ſon organe, fut ſi hardie de conſacrer ſolemnellement vne hoſtie auec les ſainctes paroles du Canon, & le mal-heur & l'impreſſion de ce peuple fut ſi forte, qu'vn nõbre infiny de deuots & pieux perſonnages, mais ignorans & incautes, receurent des hoſties ainſi conſacrées, ou pluſtoſt execrables & non ſacrées, de ceſte preſtreſſe, qui ne l'eſtoit n'y pouuoit eſtre ſelon l'ordre de Melchiſedech. Et comme ſi c'euſt eſté le vray corps de noſtre Seigneur, l'apporterent auec des cierges allumez, & l'adorerent ſur l'Autel. Enquoy ſe voyoient deux marques & traicts inſignes

Del-Rio l. 4. c. 1 q. 3. ſect. 3.

D'vne religieuſe en Flandres qui ſe vãtoit d'auoir des graces extraordinaires de Dieu, affin qu'on la tint pour ſaincte.

d'impoſture, l'vne qu'elle eſtoit energumene, l'autre de ce qu'elle auoit oſé s'immiſcer en vn office viril & ſacerdotal duquel elle eſtoit indigne.

Apparitiõ de ſaincte Claire.

Elle ne fut pas ſi aduiſée que ſaincte Claire, à laquelle le Diable apparut en forme de More, & la trouuant qu'elle ne faiſoit que pleurer: faiſant ſemblant de luy conſeiller choſe qui eſtoit & à ſon profit, & au ſalut de ſon ame: il luy dit qu'elle ne pleuraſt pas tant, de peur de perdre la veuë, & qu'elle feroit plus de ſeruice à Dieu de bien gouuerner ſon Monaſtere, que de pleurer ainſi eſperduëment, elle le reietta, & le Diable s'enfuit tout confus.

Del-Riol 4. c.1 q 3. ſect. 5 qu'il a tiré de *Franciſcus Bëtius.*

François Bentius dict, qu'aupres de Milan l'an 1590. il y eut vne trentaine de Religieuſes qui furent poſſedées par vn malin eſprit, toutes vierges & de petite condition, c'eſt merueilles (dit-il) auec quelles tromperies il les eluda, auec quels artifices il les combatit, il print diuerſes formes pour les attirer à des choſes execrables, & les deterrer des honneſtes: ores il contre-faiſoit la perſonne & pieté d'vn Moyne: (& ce que les oreilles ont horreur d'entendre) de Ieſus-Chriſt meſme crucifié, les exhortant à choſes impies. Par fois il leur apparoiſſoit en Ours, en Lyon, en Serpent, ouurant la gueule & faiſant ſemblant de vouloir engloutir ces pauures fillettes: par fois il faiſoit le ſoldat auec vne eſcoupette toute preſte & amorcée & le chien abattu, faiſant ſemblant de vouloir delaſcher, ſi elles ne conſentoient à ſes volontez, mais leur ſimplicité appuyée de Dieu, & leur foy leur ſeruit de bouclier contre toutes ces ruſes & artifices de Sathan.

Trente religieuſes aupres de Milan tout à la fois poſſedées du malin eſprit.

Le diable apparoit par fois en forme de Ieſus-Chr. crucifié, pour deceuoir des pauures Religieuſes.

Le diable apparoit par fois en ſoldat auec vne eſcopete toute preſte à laſcher.

Il donna vne ſi grande chaleur à vne qui eſtoit noble & de grande maiſon, qu'encor que ce fut en Hyuer, & qu'elle couchaſt ſur le carreau, elle fut contrainćte d'aller dans vn iardin & là, à l'exemple de ſainct François ſe plonger dans la neige, de façon qu'en fin elle eſteignit ce feu que Sathan auoit allumé dans ſon corps.

Apparitiõ de ſathan en forme de ſaincte Vrſule auec la Croix & force religieuſes à ſuitte.

Et à vne autre il apparut en forme de ſaincte Vrſule, & vint auec la Croix accompagnée de force Religieuſes comme il ſembloit. Ce mauuais Demon luy dit noſtre Seigneur voit & ayme ce tien deſir de conſeruer ta chaſteté: mais par ce qu'il eſt grandement difficile, que dans la maiſon de ton pere, où il y a vn concours & affluence de tant de gens, & des

obiects ſi perilleux, tu puiſſes conſeruer ta penſée ſans peril de quelque contamination, il nous a chargées de t'emmener en noſtre Monaſtere où il n'y a que vierges ſacrées, leſquelles tous autres ſoings laiſſez ne vaquent & ne s'employent qu'au ſeruice de Dieu. Ceſte vierge craignant les embuſches de Sathan, ayant mis ſes bras en croix, dit qu'elle eſtoit indigne de ces Apparitions & d'vn ſi grand honneur. Ie n'ay pas grand confiance en vous autres, & redoute parmy ces conſeils ſpecieux quelque deception frauduleuſe. Que ſi vous eſtes icy enuoyées de la part de Dieu, reuerez ces ſainctes Reliques, leur preſentant celles qu'elle portoit au col choſe merueilleuſe, incontinent ces Spectres ſe proſternerent à genoux en ſigne de veneration, & la preſſerent alors plus fort, d'auãcer ſa perfection, & ſuiure leur cõſeil. Mais elle reſpondit: ie ne puis rien faire ny promettre ſans le commandement de mon Pere ſpirituel, ny ne puis à preſent luy en demander ſon aduis, à cauſe de l'incommodité de la nuict. Allez vous autres parler à luy & luy expoſez le commandemẽt de Dieu: ſi toſt qu'il ſera iour ie l'iray voir, & ſuiuray entierement ce qu'il me dira. A ceſte reſpõce les Diables ſe retirerent dans leurs tenebres, fremiſſant contre ceſte ieune fille, qui ſe mocquoit d'eux, de ce qu'ils ne combattoient & ne l'attaquoient qu'auec des paroles: & ſe mettant à genoux pour en remercier le bon Dieu, tous ces mauuais eſprits commencerent à l'iniurier & luy dire mille poüilles.

Dans Metaphraſte il y a vn exemple bien rare, d'vne fille qui fut tellement abuſée par le Diable, qu'il luy perſuada qu'elle eſtoit de pareil merite que la ſaincte Vierge, & qu'il ne luy manquoit rien autre choſe, que la fecondité ioincte auec la virginité. Ce qu'elle pourroit acquerir en continuant ce qu'il luy diroit. Or le Diable l'auoit cognuë charnellement feignant eſtre quelque Ange de lumiere, ſi bien qu'vn iour qu'elle attendoit à faire ſa Communion auec ardeur, laquelle le Diable par ruſe & pour faire ſon coup, luy auoit faict ſurſoir fort longuement, luy faiſant accroire qu'elle eſtoit deſia à demy ſaincte: Elle entendit vne voix qui luy dict, aye bon courage ma bien-aymée, ſçache que tu as eſté exãucée, & la fecondité t'a eſté concedée, auec la prerogatiue de la virginité que tu demandes: aſſeure toy que ta groiſſe vient du

Simeõ Metaphraſte *en Ephrémo apud Surium Martij 16.*

Le Diable perſuada à vne fille qu'elle pouuoit eſtre nõ ſeulement ſaincte, ains encor cõme la Vierge ſacrée mere du Sauueur auoir la virginité & la fecõdité tout enſemble.

Ciel. En fin elle ſe trouua groſſe, & apres auoir enduré d'extremes & inſupportables douleurs, elle s'accoucha de certains vers ſi horribles, velus & puans, que la puanteur en faiſoit preſque creuer le monde.

Il eſt donc certain que le Diable veut former vne Religion du ſortilege, & beaucoup pluſtoſt parmy les Chreſtiẽs, qui ont cognoiſſance du vray Dieu, que parmy les Gentils & Payens, qui n'adorent rien que des Idoles. C'eſt pourquoy il ne faut trouuer eſtrange s'il faict ſouuent apparoiſtre des Spectres, en forme d'ames qui requierent ſecours, & qui font ſemblant de nous exciter à la plus pieuſe & parfaicte deuotion qui ſoit point.

*Remigius li. 1. cap 9.*

Apparition d'vn demon qui excitoit vne jeune fille de bõne maiſõ à prier Dieu, ieuſner, & faire vne infinité d'autres bonnes œuures, pour mieux la deceuoir.

Il y en a vn bel exemple dans Remigius, d'vn certain homme appellé Maillot, lequel eſtant amoureux d'vne fille de tres-bonne maiſon, au mariage de laquelle il n'y auoit nulle apparence qu'il peut paruenir, vn ſien valet Sorcier la luy fit voir, mais c'eſtoit vn Demon & non elle, qui luy promit qu'elle l'eſpouſeroit, pourueu qu'il priaſt Dieu, ieuſnaſt, & fit tout plein d'autres bonnes actions, que ce mauuais eſprit luy preſcriuit pour mieux le ſurprendre. Ils excitent le monde à faire des vœux extraordinaires, a faire des ieuſnes & auſteritez, & à faire celebrer des Meſſes en grand nombre. Ils diſent qu'ils voudroient quitter les corps qu'ils poſſedent, mais qu'ils ſont liez, & ne peuuent ſi on n'oſte le ſort ou charme, & certains characteres qui ſont ſoubs le ſueil des maiſons des poſſedez qui les tiennent liez. Ce qu'ils ne peurent faire accroire à ſainct Hilarion, dit ſainct Hieroſme, en ſa vie qui nous enſeigne que meſme les bonnes choſes & ſainctes qui ſortent de la bouche infecte du Demon menſonger, doiuent eſtre tenuës pour fauſſes & ſuſpectes & partant reiettées.

*Vuier liu. 5. ch. 14.*

Le diable perſuade par fois de faire des vœux & & preſcrit de faire dire tãt de Meſſes à vn tel autel dedié à tel Sainct.

Vuier en donne pluſieurs exemples, & dit auoir veu vne fille Demoniaque en Allemagne, laquelle ſur ce qu'vn homme qui l'exorciſoit reſpondit, ou Sathan qui eſtoit dans ſon corps pour elle, qu'il falloit que la fille allat en voyage en vne certaine ville d'Allemagne, qu'on appelle Marcodure, & que de trois pas l'vn, elle s'agenoüillaſt: puis qu'elle fit dire vne Meſſe ſur l'Autel ſainct Anne, & qu'elle ſeroit deliurée prediſant le ſignal de ſa deliurance à la fin de la Meſſe, tout cela fut faict, & ſur la fin de la Meſſe, elle & le Preſtre virent vn nuage blanc, & fut ainſi deliurée.

Philippe

Philippe Vvoſolich Religieux de Cologne, en l'Abbaye de Knecten, eſtant aſſiegé d'vn Demon l'an 1550. reſpondit à celuy qui l'interrogeoit, qu'il eſtoit l'ame de Matthias Durenſe Abbé precedent : lequel n'auoit payé le Peintre qui auoit ſi bien peint l'Image de la vierge Marie, & que le Religieux ne pouuoit eſtre deliuré s'il n'alloit en voyage à Treues, & Aix la Chappelle : ce qui fut faict, & le Religieux ayant obey, fut auſſi-toſt deliuré. L'hiſtoire eſt imprimée à Cologne.

Bodin liu. 5. c. 6. f. 182. Apparition merueilleuſe d'vn demõ qui ſe diſoit eſtre l'ame d'vn Abbé qui reuenoit dans le mõde pour n'auoir payé vn tableau de la ſaincte Vierge qu'il auoit fait faire durant ſa vie.

Mᵉ. Barthelemy Faye Preſident des Requeſtes au Parlement de Paris, eſcrit que Nicole Aubery natifue de Verdun, priant Dieu ſur la foſſe de ſon ayeul, il ſe leua comme ſortant de la terre vn homme enueloppé de ſon drap, diſant à la ieune femme qu'il eſtoit ſon ayeul, & que pour ſortir des peines du Purgatoire, il falloit faire dire pluſieurs Meſſes, & aller en voyage à noſtre Dame de Lieſſe : ce qui fut faict, & comme elle diſcontinuoit de faire dire Meſſes, elle ſe trouuoit tourmentée. En fin ceſte ame ou Spectre ſe deſcouurit & dit qu'il eſtoit Beelzebuth.

Apparition d'vne ame qui dit qu'elle ne pouuoit ſortir des peines du purgatoire qu'on n'allaſt faire dire Meſſe à noſtre Dame de Lieſſe.

Il en aduint tout autant à Paris, à la ruë ſainct Honoré au cheual rouge, vne fille priant Dieu ſur la foſſe de ſon pere à ſainct Geruais, Sathan ſe preſenta à elle ſeule, en forme d'homme grand & noir, luy prenant la main & luy diſant, mamie ne crains point, ton pere & ta mere ſont bien, mais il faut dire quelques Meſſes & aller en voyage à noſtre Dame des Vertus, & ils iront droict en Paradis. Il dict en fin qu'il eſtoit Sathan, la fille fit ce qu'il luy auoit commandé. Il dict qu'il falloit aller en voyage à ſainct Iacques. Ie ne ſçaurois dit-elle aller ſi loing : cela continua de la tourmenter iuſqu'à ce qu'elle ſe reſolut de ne luy reſpondre rien du tout, non pas meſme quand il luy eut commandé de prier Dieu : dequoy Sathan fut ſi irrité, qu'apres l'auoir iettée contre terre, il l'abandonna.

Bodin liu. 5. c. 6. de ſa Demon. f. 183. Apparition à S. Geruais d'vn homme qui dit à vne fille, qui prioit Dieu ſur le tombeau de ſon pere, qu'il falloit qu'elle allaſt faire dire des Meſſes à noſtre-Dame des Vertus. Qu'és apparitions ſuſpectes, il ne faut rien reſpõdre à Sathan, ni faire rien de ce qu'il preſcrit qu'on face.

Sathan commande donc des ieuſnes, prieres & oraiſons, iuſques à employer l'hoſtie pour deceuoir les ignorans, ſuiuant le douzieſme article de la determination de la Sorbonne faicte contre les Sorciers l'an 1398.

Dans l'hiſtoire de Pierre Mamor, qui a faict vn Liure des Sorciers, il eſt narré : que Sathan ſe diſoit l'ame d'vn

Apparition en forme de l'ame d'vn treſpaſſé qui gemiſſoit, feignant auoir beſoing de Meſſes, & autres ſuffrages de l'Egliſe.

treſpaſſé à Confolem ſur Vienne, qui gemiſſoit comme s'il eut ſouffert grand douleur, admonneſtãt qu'on fit dire grand nombre de Meſſes, & qu'on fit des voyages en des lieux Saincts, reuelant beaucoup de choſes occultes & veritables. Mais on luy dit ſi tu veux qu'on te croye dy, *Miſerere mei Deus, ſecundum magnam miſericordiam tuam.* Ce que cét eſprit ne voulut faire, & s'enfuit en fremiſſant, de deſpit qu'il auoit d'eſtre ainſi mocqué.

Ces Apparitions ſont donc tres-dangereuſes & effroyables, & faut eſtre grandement & particulierement aſſiſté de Dieu, pour en ſortir bagues ſauues: c'eſt à dire, pour en ſortir & s'en tirer nettement auec la grace de Dieu, & le ſalut de ſon ame. Car quelque choſe qu'on die, Sathan prend telle forme qu'il luy plaiſt. Et ſi bien Ieſus-Chriſt apres ſa mort, s'eſt bien ſouuent apparu à ſes Apoſtres, car il fut veu par ſainct Pierre en forme d'enfant, qui cherchoit ſa robbe deſchirée auec impieté par les Arriens: Il apparut à l'Empereur Henry 2. veillant à Rome dans l'Egliſe, auec la Vierge, ſainct Pierre, ſainct Iean, ſainct Eſtienne & ſainct Martin, & pluſieurs Anges. Et Ieſus-Chriſt & la Vierge Marie ont apparu enſemblement à ſaincte Catherine de Sienne, à ſainct Iulien, & à ſainct Baſiliſe, outre les douze Apparitions notables qui ſe virent apres ſa mort, partie deſquelles ſe firent pour teſmoigner ſa Reſurrection, ſi eſt-ce qu'il eſt auec tout cela tres-mal-ayſé de diſcerner les bonnes & mauuaiſes Apparitions, rien n'y cooperant que noſtre foibleſſe.

17. Que Sathã apparoit en tel ſe forme qu'il luy plaiſt.

*Surius tom. 6. die 15. Nouemb.*

Que Ieſus-Chriſt s'eſt apparu en pluſieurs formes.

*Nauclerus vol. 3. gener. 14.*

18 Combien il eſt mal-aiſé de diſcerner les bõnes d'auec les mauuaiſes apparitions.

Car Loth quoy qu'amy de Dieu, fut trompé en la cognoiſſance des deux Anges qui entrerent en la ville de Sodome, les prenant pour deux ieunes hommes, comme firent auſſi ceux de la ville qui les virent comme luy. C'eſtoit que Dieu ne luy auoit encore conferé le don de les ſçauoir diſcerner, lors qu'ils entrerent en ſon logis, où ils demeurerent toute la nuict.

S. Athanaſe au dialogue *de Trinitate.*

Que Loth ſe trompa en la cognoiſſance de deux Anges.

Et ſi ſainct Antonin n'euſt eſté grandement en la grace de Dieu, il s'en fut trouué bien en peine: car paſſant vn iour par la ruë en la ville de Florence, ayant veu des Anges ſur le toict d'vne maiſon, il entra dedans & y trouua vne veufue chargée de trois belles ieunes filles, ſi pauures qu'elles n'auoient rien deſſus que des haillons. Il leur fit donner vne groſſe aumoſne, mais de là quelques iours paſſant deuant la

Apparition à S. Antonin de certains demons qui luy apparurẽt ſur le toict d'vne mai-

meſme maiſon, au lieu d'Anges, il ne vit ſur le meſme toict que des Diables. Comment donc eut-il ſceu diſcerner que c'eſtoit, & pourquoy dans ſi peu de iours en meſme endroit, & en meſme maiſon, les Diables auoient occupé la place des Anges? Mais le bon ſainct recognut que ſon aumoſne en eſtoit cauſe, qui les auroit renduës faineantes : dequoy il les aduertit, les exhortant de continuer à bien viure, apprenant par là qu'il faut faire aumoſne ſans excez.

ſon, à Florence en faire d'Anges, & de la peu de iours en forme de diables.

Les Hebrieux tiennent que l'Ange qui exerça ſi bien Iacob à la luicte, eſtoit vn mauuais Ange, & ſemble meſme qu'Origene fut de cét aduis. Mais le texte de l'Eſcriture ſainɛte, & la commune tradition des Peres Grecs & Latins porte, que ce fut vn bon Ange : d'où on peut tirer combien il eſt mal-ayſé de diſcerner les bons Anges d'auec les mauuais, puis que ceſte meſme difficulté a mis en erreur tant de Peres anciens.

De l'Ange qui dreſſa Iacob à la luicte, & s'il eſtoit bõ ou mauuais.

Sainct Martin ce grand Eueſque de Tours, voyant que l'Empereur Valentinian eſtoit ſi infeſte aux Chreſtiens, à cauſe de l'Imperatrice ſa femme qui eſtoit Arrienne, ſe reſolut de l'aller coniurer : mais l'Empereur qui le ſçeut, commanda tres-expreſſement qu'on ne le laiſſaſt entrer dans ſon Palais. Il ſe mit en prieres l'eſpace de ſept iours, au bout deſquels il eut vne Apparition bien remarquable d'vn Ange, qui luy vint aſſeurer cõme de la part de Dieu ; qu'il le ſuiuiſt hardiment, car il luy feroit ouurir toutes les portes, & mettroit l'Empereur en tel poinct, qu'il parleroit ayſément à luy. S. Martin le ſuit, & l'Empereur qui le voit venir eſtant eſmeu de rage de le voir deſia entré, & pres de luy nonobſtant ſa deffence ſi expreſſe, ne peut luy monſtrer ſur le champ ſon indignation, & ſa grandeur qu'en ne faiſant nul conte de luy, & ſe tenant dans ſon throſne auec fierté, ſans nulle ceremonie d'accueil ny ſalutation. Dequoy ce heraut du Ciel irrité, mit à l'inſtant le feu à ſon ſiege Imperial, & le contraignit de ſe leuer en ſurſaut. On pourroit dire que c'eſtoit vn mauuais Ange qui portoit ce feu d'Enfer, pour ramener cét Empereur au poinct que le bon ſainct deſiroit, & le contraindre d'eſcouter pour cét effect ce grand ſeruiteur de Dieu. Mais il eſt plus vray-ſemblable que c'eſtoit vn bon Ange, lequel venoit pour diſpoſer l'Empereur à ne moleſter plus les Chreſtiens, qui eſtoit vne tres-bonne & ſaincte action. Ce que

Seuere Sulpice en la vie de S. Martin.

l'euenement teſmoigna. Car Valentinian depoſant ſon deſdain & ſa colere, embraſſa auſſi-toſt ce bon Sainct, & luy promit de n'infeſter plus le trouppeau du Sauueur, & de le laiſſer deſormais viure en repos.

Cardan l. 14. de la varieté des choſes, & Fulgoſe au liure des Prodiges li. 1. Æthiopiens qui chaſſoient deuant eux les Ss. de l'Egliſe.

On lit que dans l'Egliſe de ſainct Fauſte, dans la ville de Chartage, on vit vne grande multitude d'Æthiopiens, leſquels menoient & chaſſoient deuant eux les SS. de l'Egliſe.

Le diable apparoiſt aux hommes & femmes ſuiuant le gouſt d'vn chacun.

Le Diable apparoit en forme d'Ange lumineux aux hommes, ſuiuant le gouſt & les appetits d'vn chacun: aux voluptueux il apparoiſt en Nymphe, Deeſſe ou Courtiſane, ſi rare & ſinguliere en beauté, qu'il n'y a ſainct homme ou Hermite qui n'en ait redouté l'Apparition. Aux femmes voluptueuſes & filles debordées, de meſme il apparoiſt ſouuent en ieune homme ſi excellent en bonne grace, & de ſi belle forme, que les plus reſeruées s'y perdent & s'y laiſſent pipper. Dequoy il y a tant d'exemples, que ie penſerois eſtre importun d'en rapporter vn ſeul.

Mais auſſi apparoit-il par fois en la plus riche, belle & ſaincte forme qui ſoit, & qui ſe puiſſe imaginer, ſelon les perſonnes de rare & ſaincte vie, qu'il veut attaquer.

*Socrates in hiſtor. ſanctorum. cap. 31.* Le diable apparut au Moyne Valens auec vn appareil & equipage merueilleux.

Palladius diſciple d'Euagrius raconte, que la nuict le Diable apparut au Moyne Valens, mais auec vn appareil merueilleux, mille Anges portans des cierges marchoient au deuant: puis ſuiuoit à ſuitte vne rouë flamboyante en forme de feu, dans laquelle le Diable ſe preſentoit en Ieſus-Chriſt, & vn certain Ange le plus proche de ceux qui luy eſtoient au deuant parla ainſi à ce bon Religieux: Chriſt a approuué ton deſſein, ta liberté de vie & ta confidence. Il eſt venu te voir & viſiter, ſors donc de ta cellule. Tu ne feras autre choſe, ſinon qu'auſſi-toſt que tu le verras de loing, tu te proſterneras à terre, & l'adoreras, & ce fait tu t'en peux retourner à ta cellule.

*Venantius Fortunatus* en ſa vie. Apparitiõ de Sathan à S. Martin auec vn equipage plein de richeſſe & de Maieſté.

Seuere Sulpice en la vie de ſainct Martin chap. 25. dict que le Diable apparut tout de meſme à ce bon ſainct, enuironné d'vne lumiere comme de pourpre, afin que plus facilement il le peut illuder par vn tel eſclat. Il auoit vne robbe & veſtement Royal, vn Diadeſme couuert de riche pierrerie, des brodequins dorez, & ſe preſenta à luy dans ſa cellule, auec vn viſage ioyeux & vne bouche riante, lors qu'il eſtoit en oraiſon, afin que moins il le print & le creut eſtre Sathan: & le voyant perplex, il luy dit regarde moy bien Martin, ie

ſuis le Chriſt deſcendu en terre pour te voir, & voyant ce S. perſonnage en ceſte perplexité, il tourna redire: Quoy, Martin, quel doute fay tu de croire ce que tu vois? Ie ſuis le Chriſt. Et afin qu'on ne le tienne pour fable Seuere Sulpice dit, le tenir de la propre bouche de S. Martin, & le luy auoir ouy raconter. Mais il y en a qui adiouſtent que S. Martin luy dict, qu'il ne le croiroit pour tel, s'il ne le voyoit en Croix.

S. Ephrem en la vie qu'il a eſcrit de S. Abram.

Appatition d'vn mauuais demon à S. Abram.

Sainct Ephrem raconte vne pareille choſe de S. Abram: ſçauoir, que pendant que ce S. homme prioit Dieu, il apparut dans ſa chambre vne grande lumiere comme d'vn Soleil, & fut entenduë vne voix qui diſoit, Tu es vrayemẽt heureux Abram: car il ne s'eſt trouué perſonne qui ce ſoit touſiours porté au bien en toutes ſes actions comme toy, ny qui ait accomply entierement ma volonté. Mais le bien heureux par inſpiratiõ diuine, ſe tint ſur ſes gardes, car c'eſtoit Sathan qui ne tendoit qu'à ſe faire adorer à ce ſainct perſonnage. Neantmoins ce fut en vain qu'il tendit ſes rets, car il le chaſſa comme fit S. Martin.

Que le diable apparut à S. Antoine en Hermite.

Del-Rio l. 2. q. 27. f. 282.

Sainct Athanaſe dit, que S. Anthoine atteſtoit auoir veu pluſieurs fois le Diable veſtu en Hermite, luy remettant & à ſes Religieux, les pechez ſecrets deuant les yeux, & leur alleguant la Bible.

Apparition d'vn demon qui print la forme de la Benoiſte Vierge en la ville de Bordeaux.

Et Del-Rio, fait mention qu'eſtant à Bordeaux, vn Demon ſe transforma & apparut à quelqu'vn en forme de la benoiſte mere de Dieu. Mais ce n'eſt pas à dire, que toutes les Apparitions de ceſte forme ſoiẽt fauſſes ou ſuſpectes. Car il y a beaucoup de choſes par leſquelles chacun peut deſcouurir qu'elles ſont tres-veritables: le temps pere de la verité les faiſant paroiſtre manifeſtement telles: comme fut l'Apparition de la ſaincte Vierge au bien-heureux S. Simon Stoch Anglois, accompagnée d'vne multitude infinie d'Anges tenant vn petit habit en ſa main: Car la meſme Apparitiõ & pour meſme effect aduint au P. Iean xxii. afin qu'il confirmaſt ce S. Ordre des Carmes, duquel ce bien-heureux Simon Stoch fut cinquieſme General. Enſemble tous les priuileges & autres graces conferées par la ſaincte Vierge à ce ſainct habit ce qui aduint l'an vi. de ſon Pontificat, ſi biẽ qu'il eſt enſeuely aux Carmes de la ville de Bordeaux, & la feſte celebrée par tout l'Ordre le 16. May 1616.

Appaiitiõ de la ſaincte Vierge à S. Simon Stoch Anglois, general des Carmes qui eſt enſeuely en la ville de Bordeaux.

Que les priuileges conferez à ce S. habit de noſtre-Dame des Carmes, ont eſté depuis confirmez par Alexãdre V. Clement VII. Vrbain VI. Sixte IV. Greg. XIII. & Paul V. le 13. d'Auſt 1609.

Et quoy qu'on die qu'ils ne comparent iamais foubs la ſçauoir ſi les

demõs n'apparoiſſent iamais en forme de Colombes.

forme d'vne colombe ou agneau, parce que Ieſus-Chriſt eſt le bon Paſteur, & le vray Agneau, & que le ſainct Eſprit a accouſtumé d'apparoir en colombe, comme fut l'Apparition des colombes blanches qui ſe virent au haut de l'Egliſe ſainct Denis, lors de la conuerſion du Roy Henry le grand, parce que ces animaux ſont ſans dol & ne font aucun dommage.

Apparitiõ de certaines Colombes lors de la conuerſion du Roy Henry le Grand.

Que les demons ſe peuuent mõſtrer & faire voir aux hommes en telle forme qu'ils veulent.

Si eſt ce que ie croy que s'il n'eſt empeſché par vne plus grande puiſſance qui eſt celle de Dieu, qu'il ſe peut monstrer en quelle forme ils veut, & en celle qui approche le plus de ſon mauuais deſſein. Teſmoing ce que les anciens nous ont laiſſé par eſcrit du temple de Iupiter Dodoneus, le plus ancien de tous ceux dont ils ſouloient tirer des oracles & reſponces de l'aduenir. Qu'il y auoit entr'autres choſes dans ce temple deux colombes ſoigneuſement & precieuſement gardées, leſquelles eſtant interrogées reſpondirent d'vne voix humaine par paroles diſtinctes & articulées. Et y auoit là aupres vne montagne appellée Tomarus celebre de cent fontaines, & au haut & ſommet du temple, il y auoit des vaſes d'airain appendus, ſur leſquels vne ſtatuë eſtoit eſleuée, laquelle à certaines heures frappoit ſur ces vaſes ou baſſins auec vne verge de fer, & apres auoir reſonné & fait entendre vn ſon doux & harmonieux, il rendit ſes reſponces. Et lit-on dans Pauſanias en ſes Arcadiques, que les Demons en leurs oracles rendoient la pluſpart leurs reſponces par des Preſtreſſes ou Sorcieres nommées colombes Dodoniennes, ainſi appellées, parce que les Theſſaliens, dit Seruius, ſur les Bucoliques de Virgile, y comprenoient tant les Sorcieres & Deuinereſſes, que les colombes ſoubs le nom de Πελειάδες. Et eſt-on allé iuſque-là, que les Préſtres des Gentils ſouloient immoler des colombes aux ſepulchres des morts, comme il appert par la prohibition & defence qui leur en fut faite dans le liure 5. *Iurus Græco. Roma, Damnantur, inquit, Sacerdotes qui in ritu gentili columbas immolabant ad ſepulchra mortuorum.* Aquoy on peut auſſi rapporter la colombe qui alloit ſouffler aux oreilles de Mahomet.

Pourquoy on gardoit deux Colombes au temple de Iupiter *Dodonæus.*

Colombes Dodoniennes.

Les Preſtres des Gentils immoloient des Colombes aux ſepulchres des morts.

Colombe ou pigeon de Mahomet.

Que le diable peut apparoir en forme de Colõbe ou d'Agneau, puis qu'il a pris autre fois la forme meſme de Ieſus-Chriſt.

Et puis qu'il apparut à ſainct Martin, à Abram & à la veſue Theodore en forme de Ieſus-Chriſt, où de bon Ange comme à ſaincte Iuliane: qui empeſchera qu'ils ne puiſſent prendre la forme de colombe & d'agneau, veu que la colom-

be ny l'agneau ne ſont pas plus repreſentations de Ieſus-Chriſt, que Ieſus-Chriſt meſme? De maniere qu'anciennement és ſacrifices qu'on faiſoit aux Idoles, la coniecture ou diuination des choſes aduenir ſe faiſoit principalement par l'obſeruation des brebis & agneaux, parce que c'eſtoient des animaux doux & paiſibles, & partant ils croyoient que leurs victimes en eſtoient agreables à leurs faux Dieux.

S Gregoire de Tours liu. *de Vita Patrum cap. 10. Surius 1. Augusti.*

Le diable apparut à Secondel en forme de Ieſus-Ch. & ce qui en aduint.

Gregoire de Tours dit, que ſainct Friard & Secondel Diacre, eſtoient tous deux en vne Iſle fort ſoliraire, ayant chacun leur cellule à part, & comme ils eſtoient vne certaine nuict ardens en prieres & oraiſons, le Diable apparut à Secondel en forme de Dieu, diſant: Ie ſuis Ieſus-Chriſt, lequel tu pries & reclames continuellement: Ie t'aduiſe que tu es deſià Sainct, & que i'ay eſcrit ton nom au Liure de vie auec mes autres Saincts: ſors maintenant de ceſte Iſle & va gueriſſant le peuple par le monde. Le bon homme trompé & deçeu par ces belles & flateuſes paroles, ſortit de ceſte Iſle ſans le dire au bon Sainct ſon compagnon, auec ceſte vertu que toutes les fois qu'il impoſoit les mains ſur les malades au nom de Chriſt, ils gueriſſoient auſſi-toſt: & eſtant reuenu dans l'Iſle, apres quelque temps il ſe preſenta à ſainct Friard, diſant auec certaine vaine gloire: Ie m'en ſuis allé hors de ceſte Iſle, mais i'ay faict pluſieurs grands biens au peuple. Dequoy ſainct Friard s'eſmerueillant luy ayant demandé que c'eſtoit: il luy raconta & deſcouurit ſimplement tout ce qu'il auoit faict, dequoy le vieillard eſtonné, ſouſpirant & pleurant luy dit: O mal-heureux que nous ſommes, à ce que i'entends, tu as eſté trompé & deçeu par le malin eſprit! Va, fay penitence, afin que ces ruſes n'ayent plus de pouuoir ſur toy. Secondel ayant ouy ce bon aduis, penſant eſtre perdu ſe proſterne à ſes pieds, le ſuppliant qu'il luy pleut interceder & prier Dieu pour luy: vien (dit-il) & prion tous deux enſemble ſa toute puiſſance pour le ſalut de ton ame. Dieu n'eſt pas difficile à pardonner à ceux qui confeſſent leurs pechez: eſtans donc tous deux en priere, le Diable ſe preſente encore à luy en meſme forme de Ieſus-Chriſt, & luy dit: Ne t'auoys-ie pas commandé, parce que mes brebis ſont malades & ont beſoing de Paſteur, que tu ſortiſſes d'icy & les viſitaſſes, leur donnant quelque remede pour guerir? A quoy il reſpondit: En verité,

Ie trouue que tu es vn seducteur. *Neque te Deum credo, cuius te speciem mentiris habere: tamen si Christus es, crucem tuam quam reliquisti, ipsam ostende, & credam tibi.* Et ne la monstrant point luy ayant faict le signe de la Croix au deuant de sa face, il disparut tout confus.

Osber. de Cantorbery Surius au 19. May.

Sainct Dunstat descouurit le Diable, par le moyen de sa beauté lasciue de laquelle il s'estoit reuestu pour le tromper, par son mouuement & gesticulations, & par ses paroles. Si bien que luy prenant le nez auec des pincettes toutes rouges, il en fit la risée & la fable de toute l'assistance. A la verité tant que la chose est douteuse, il est beaucoup plus seur de la repudier auec vne pieuse & saincte humilité, que de la receuoir trop confidemment, ou d'vn trop ardent desir luy prester quelque consentement. Car la reiettant de la façon & non autrement; Ce n'est pas fermer à Dieu la porte de nostre ame: ains en se gardant par vne humilité profonde, & par vne chaste crainct e, c'est y semondre & attraire le sainct Esprit, lequel a accoustumé de reposer sur les respectueux, humbles & craintifs. De maniere que ie ne sçay, qu'est-ce que ie dois dire de cét homme qui apparut & se presenta deuant le Pape Leon IX. Il estoit Allemand, de noble maison & de bonne vie, aymant sur tout les pauures & particulierement les estrangers, si bien que son Palais leur estoit ouuert plustost qu'aux Princes & Monarques. Il creut que cét homme estoit Iesus-Christ, de façon que le tenant en vn merueilleux respect, quoy qu'il eut prins la forme d'vn fort pauure mendiant, il le fit coucher dans son lict, puis il disparut.

Au liure des Empires, & en l'hist. des Papes.

19 Le P. Leon IX. qui caressoit plus les pauures que les Princes, rencõtra vn pauure de tel air, qu'il creut que c'estoit Iesus-Ch. & les caresses qu'il luy fit.

Quand à ce qu'on oppose pour destruire les Apparitions, que le Psalmiste dict, que depuis que l'homme est mort & qu'il a vne fois abandonné le monde, il ne recognoist plus sa place: On l'entend du corps, lequel il ne peut plus informer, ny habiter en iceluy. Car en la Resurrection les bien-heureux trouueront les leurs incorruptibles & resplandissans; les damnez, les leurs puants & corrompus: mais les vns & les autres les recognoistront par le moyen des Anges, & par le commandement de Dieu.

Aduis de S. Augustin, touchant l'apparition des ames des trespassez.

Et quand à ce qu'ils font dire à sainct Augustin, au liure du soing qu'on doit auoir pour les morts, que les ames des trespassez ne peuuent apparoir, veu qu'elles ne se meslent des

affaires

affaires des viuans: autrement que ſa bonne mere le viſiteroit toutes les nuicts. Le ſens eſt (outre que ſainct Auguſtin condamne ceux qui deſtruiſent les apparitions, en vne infinité d'autres endroits du meſme liure) que le plus ſouuent ce ſont apparitions Angeliques. Mais il adiouſte que les eſprits ſont auſſi quelquefois enuoyez de Dieu aux hommes viuans, non quand ils veulent, ains quand il plait à Dieu, autrement, que ſa mere luy ſeroit touſiours preſente. Et eſt certain que dans la vie des Saincts on voit vne infinité de vrayes apparitions de Ieſus-Chriſt & de la ſaincte Vierge ſa mere, & qui ne ſe peuuent debattre ayant eſté reuelées par d'autres Saincts, qui ont laiſſé par eſcrit leur vie. Comme on dit de ſaincte Libuine, à laquelle Ieſus-Chriſt s'eſtant apparu, non en dormant, ains en veillant, & luy ayant laiſſé ces cinq playes ou Stigmates viuement empraintes, & la vierge voyant que ces playes ſi ouuertes & remarquables ne pourroient eſtre cachées à ceux qui la verroient, craignant l'applaudiſſement & afluence du peuple: fit ceſte priere en ces mots, *Maneat obſecro, domine, hoc dignationis ſacramentum inter te & me; ſufficit enim mihi gratia tua.* Tout auſſi-toſt par grand miracle les playes furent couuertes de la peau, la douleur demeurant touſiours. On en dit de meſme de ſaincte Catherine de Siene, quoy qu'on die que Dieu ne deſnia ceſte grace à S. François, és mains & pieds duquel elles paroiſſoient ouuertement.

Ioãnes Brugmanus en ſa vie p. 2 ch. 8.

Saincte Libuine, ſainct François & ſaincte Catherine de Siene, ont eu les Stigmates du Sauueur.

Mais que dirons nous de certaine apparition, de laquelle font mention pluſieurs Modernes, & qu'vne infinité de Gentils-hommes & Religieux qui ont voyagé diſent auoir veuë. Philippus Camerarius dit auoir ſceu d'vn Gentil-homme digne de foy, ſon amy, qui luy a aſſeuré d'auoir veu pluſieurs fois en vn lieu qui eſt proche du Caire, ou grande quantité de peuple ſe trouue certain iour du mois de Mars, pour eſtre ſpectateurs d'vne apparition bien eſtrange, qui eſt la reſurrection de la chair des corps des treſpaſſez, ſe monſtrans & ſe pouſſans comme peu à peu hors de terre: non pas qu'on les voye tous entiers, mais on voit ores les mains, ores les pieds, & ores la moitié du corps: & apres cela ils rentrent, ſe repouſſent & recachent de meſme peu à peu dedans terre. Tellement qu'en Ægypte & au Caire, l'on tenoit ceſte reſurrection pour commune & ſolemnelle. Et dit que pour l'en reſoudre encore mieux, ce ſien amy luy monſtra vn liure im-

Philip. Camerar. liu. 4. de ſes Med. hiſtoriq.

primé à Veniſe, contenans diuerſes relations des voyages faicts par les Ambaſſadeurs de Veniſe, vers les Princes de l'Aſie ſeptentrionale en Æthiopie & autres pays à nous incogneus. Dans ce liure, il y auoit vn diſcours entre autres intitulé, *Viaggio di Meſſer Aluigi di Giouami di Aleſſandria ne l'Indie,* dans lequel ſe trouuoit eſcrit, que le 25. Mars 1540. pluſieurs Chreſtiens accompagnez de quelques Ianniſſaires s'acheminerent du Caire vers vne montagne ſterile enuiron à demy lieuë de là, jadis deſignée pour cemetiere aux treſpaſſez: auquel lieu s'aſſemble ordinairement tous les ans vne incroyable multitude de perſonnes, pour voir les corps morts qui y ſont enterrez comme ſortant de leurs foſſes & ſepulchres. Cela commence le Ieudy, & dure iuſqu'au Samedy que tous diſparoiſſent. Si bien qu'à lors on peut voir des corps enueloppez de leurs draps à la façon antique. Mais on ne les voit ny debout ny cheminans: ains ſeulement les bras, ou les cuiſſes ou autre partie du corps que vous pouuez toucher. Et ſi vous allez plus loing, puis reuenez incontinent, vous trouuez que ces bras ou ces membres, paroiſſent encor dauantage hors de terre. Et plus vous changez de place, plus ces mouuemens ſe font voir diuers & eſleuez. En meſme temps il y a vne infinité de pauillons tendus autour de la montagne: car tous ceux qui viennent là, croyent que qui ſe laue la nuict precedente le Vendredy de l'eau d'vn eſtang proche de là, que c'eſt vn remede ſingulier pour trouuer & ſe maintenir en ſanté.

Vn Iacobin d'Vlme nõmé Felem dit le meſme, & en a faict vn liure.

Reſte maintenant ſçauoir quelle commodité nous pouuons receuoir de ces apparitions, & quel honneur & accroiſſement en peut reuenir à la gloire de Dieu.

Apparitions des ames quel profit nous apportent.

Surquoy pluſieurs gens doctes & curieux ont dict, que ſemblables apparitions cedent au profit des ames qui ſont decedées en la grace de Dieu: car ces ames ou elles apparoiſſent en leurs propres corps, ou en des corps eſtrangers & empruntez. Si c'eſt en leurs propres corps, elles en reçoiuent quelque delectation, car ayant en leur vie mortelle, eſté ioinctes & liées enſemble, ce deſir de ſe reioindre encore, ne meurt ou ne s'eſtaint iamais en elles: ſi c'eſt en des corps empruntez, l'auancemẽt & proſperité, & le bon eſtat de nos affaires les delecte: & ſe reſiouïſſent venant de la part de Dieu reuoir le mõde, que tout ſe paſſe à ſon honneur & à ſa gloire: &

pendant leur retour elles diſpoſent les affaires de ce monde à ce dont elles ont beſoing en l'autre, qui ſont aumoſnes, ieuſnes, Meſſes & autres ſuffrages de l'Egliſe pour ſatisfaire à la iuſtice diuine, & diminuer & accourcir leurs peines.

Que toute ſorte d'ames par la permiſſion de Dieu peuuent apparoir & reuenir dans le monde.

Et auſſi bien celles qui iouïſſent deſia de la gloire de Paradis, que celles qui ſont en Purgatoire, car celles-là meſmes qui ſont tout à faict bien heureuſes, eſchappent par fois de Paradis par la permiſſion de Dieu qui leur commande de comparoiſtre & ſe monſtrer dans le monde, afin que nous rendions certains honneurs qui ſont deus à leur corps comme à de tres-purs temples du ſainct Eſprit: & que tous ceux qui leur appartiennent ſe reſiouïſſent de leur bon eſtat. Comme ſainct Ambroiſe teſmoigne de ſainct Geruais & Prothais, tenant à ſingulier profit & honneur que Dieu ſoit honoré par choſe qui le concerne.

Quel bien nous receuons de l'apparition des ames.

Et en general nous en receuons ce bien, que nos ames apprennent qu'elles ſont immortelles, & qu'elles ſuiuront leurs corps: que la reſurrection en eſt aſſeurée & certaine, elles en eſtant comme les ombres. Dauantage elles nous enſeignent que Dieu preſide & ſur les morts, & ſur les viuans, puis que ſorties de gens morts, elles reuoyent & retournent dans le monde qu'elles ont vne fois abãdonné, par le cõmandement de Dieu, pour nous apprẽdre qu'il y a vn enfer & vn Paradis, elles nous font voir qu'il y a quelque commerce entre nous & les ames de nos freres decedez, elles nous viſitent de la part de Dieu, nous portent ſes commandemens, nous rendent certains de leur bon eſtat, & nous preſcriuent le moyen & la voye d'y paruenir: Nous aſſiſtent par fois en mourant, & nous conduiſent és lieux de leur felicité. En fin leurs bons aduis nous donnent moyen d'éuiter le courroux du tout puiſſant, & nous mettent en train de l'appaiſer & receuoir gueriſon: & vne infinité d'autres commoditez qui tendent touſiours à l'honneur & gloire de Dieu & au ſalut de nos ames.

S'il eſt poſſible de diſcerner les bons eſprits d'auec les mauuais, & recognoiſtre ſi c'eſt vn ame ou Demon.

Mais quel moyen de diſcerner les bons Anges d'auec les mauuais, les bons eſprits d'auec les Demons, & les bonnes ames d'auec les mauuaiſes & contrefaictes: veu que Sathan (dit S. Bernard) ſe transforme en tant de formes, & qu'il nous apparoit plus ſouuẽt en bon eſprit & Ange de lumiere, voire en forme de Iesvs-Christ, que Iesvs-Christ meſme?

A vray dire la diſcretion des eſprits Anges & Demons,

S'il eſt poſſible de diſcernet les bons Anges des mauuais, & de cognoiſtre ſi ce ſont ames des treſpaſſez, ou des Saincts, ou des Anges. *Peltan. c. 5. Tyræus lib. 1. c. 16. de Demoniacis. Del-Rio lib. 2. q. 26. ſect. 3.*

eſt choſe ſi malaiſée, qu'on dit que c'eſt vn don de Dieu qui ſe donne & communique à peu de gens. Les gens doctes & les Saincts Peres nous ont ſeulement donné quelques marques & raiſons probables, pour nous eſclaircir en ces tenebres, & empeſcher de nous perdre.

Peltan, Tyræus & Del-Rio, ont trié les meilleures & ne s'en peut guiere trouuer d'autres.

La premiere eſt, s'ils fuyent & reiettẽt le ſigne de la Croix, le nom de IESVS, de la ſaincte Vierge ſa mere, & des Saincts, leurs Reliques, les *Agnus Dei*, l'eau & autres choſes beniſtes, que l'Egliſe tient en honneur, reſpect, & particulierement en remede contr'eux.

2. S'ils apparoiſſent & ne ceſſent de nous importuner, quoy qu'ils ayent eu de nous ce qu'ils demandoient: qui teſmoigne qu'ils ont demandé vne choſe, & en recherchoient quelqu'autre: la couſtume des ames eſtant, ayant obtenu ce qu'elles demandoient, & dont elles eſtoient en peine, de n'importuner le monde, & n'apparoiſtre apres cela tout au plus qu'vne fois, pour remercier leurs bien-facteurs, leur donner la nouuelle de leur contentement, & leur dire leur dernier adieu. Au lieu que les Demons ne peuuent finir, parce qu'ils n'ont ce qu'ils demandent, paroiſſans touſiours iuſqu'à ce qu'ils ayent attaint à leur dernier coup de ſurpriſe.

3. S'ils diſent & faignent eſtre des ames des damnez, car à peine les laiſſent on vaguer, puis qu'il n'y a ny Paradis ny redemption, ny reſſource pour eux.

4. Quand on les voit deſguiſer les cauſes de leur apparition, & en dire qui ſont notoirement fauſſes ou meſchantes: comme s'ils diſent qu'ils ſont forcez de reuenir dans le monde par coniurations magiques, ou pour reueler choſes curieuſes, mais vaines, inutiles & de nul acqueſt, leſquelles il eſt mieux d'ignorer que de ſçauoir.

5. Si leur diſcours eſt faux ſuperſtitieux & perſuaſif, & qu'ils ayent contenance de gens qui ſont en deſeſpoir, glorieux, laſcifs, deſireux de vengeance, ou remplis de quelqu'autre paſſion, il eſt alors fort croyable que ce ſont Demons.

6. Quand ils apparoiſſent en forme de beſtes hideuſes & eſpouuentables, ou en forme d'Æthiopiens, qui faict que les Sorciers l'appellent volontiers, Sathan le negre. Et quand

bien ils apparoiſtroient en forme de beaux hommes, d'Anges de lumiere, qu'ils prendroient le nom & la forme de quelque Sainct ou Saincte, voire de Dieu meſme, & de la ſaincte Vierge, leur operation, leurs parolles, & leurs geſtes, ſont grandement conſiderables. Car ſi elles tendent à nous perſuader quelque meſchanceté, comme luxure, homicide, vengeance, & choſes ſemblables, ce ſont des Demons.

7. Quand d'abord ils nous apportent allegreſſe & contentement, & à leur depart horreur & deſolation, auec quelque bruit ou tintamarre faſcheux & eſpouuentable, laiſſans quelque horrible puanteur au lieu où ils nous abandonnent. Mais quand ils nous apparoiſſent apres vne notable occaſion, & vn inſigne merite que nous auons acquis, faiſans quelque œuure grandement agreable à Dieu, il eſt certain que toutes les apparitions ſont bonnes, & nous ſont enuoyées pour noſtre bien & conduite. Ie n'en diray qu'vne ſeule que i'eſtime fort notable.

Dieu s'apparut à S. Iulien, qui eſtoit en peine de ce qu'on le vouloit marier, il luy dict qu'il pouuoit croire en ce poinct ſes parens, & que cela n'empeſcheroit ſa virginité, & luy diſant cela il le toucha de la main, l'encourageant de combattre vaillamment: Il ſe maria donc auec Baſiliſe. La nuict des nopces ils ſentirent vne odeur merueilleuſe, qui n'eſtoit au temps des fleurs; dequoy Baſiliſe eſtonnée luy en demanda la raiſon: Il dict que cette odeur n'eſtoit de la ſaiſon, ains IESVS-CHRIST, qui aimoit & donnoit ainſi aux ſiens la bonne odeur de virginité; luy diſant que ſi elle la vouloit garder auec luy, qu'il luy promettoit la vie eternelle: Elle dict qu'ouy, qui fut cauſe qu'ils ſe leuerent du lict tous deux pour prier Dieu, & pendant leurs prieres la chambre trembla, & vne exceſſiue lumiere parut. Auſſi toſt il ſe preſenta dans la chambre deux chœurs, l'vn d'vne grande multitude de Saincts, auquel IESVS-CHRIST preſidoit, l'autre d'vne infinité de Vierges qui tenoient au milieu d'elles la ſaincte Vierge mere de Dieu. Le chœur des Saincts commença à chanter melodieuſement, Tu as vaincu Iulien, tu as vaincu. Celuy des Vierges, continuant diſoit: beniſte ſoit Baſiliſe. Il apparut incontinent deux hommes veſtus de blanc, portant deux couronnes, qui leur dirent, leuez vous comme victorieux, & vous ſerez enrollez en noſtre rang. Puis ils virent vn liure eſcrit en lettre.

En la vie de S. Iulien.

d'or, dans lequel Iulien fut commandé de lire, & il l'eut l'aſſeurance que Dieu leur donnoit d'aller en Paradis: le liure ſe ferma auſſi toſt, & tous les deux chœurs dirent, Ainſi ſoit-il.

2o Si on peut diſcerner és apparitions ſi c'eſt vn bon Ange, ou vn mauuais, ſi c'eſt l'ame de quelqu'vn qui eſt en Paradis, ou ſi c'eſt l'ame d'vn Sainct.

Quand à l'apparition des Anges, des ames des bien-heureux, & de celles des Saincts, pour les ſçauoir diſcerner il n'y a guieres moins de difficulté, veu que les apparitions des ames qui ſont en Purgatoire, ſe fait par le miniſtere de leurs bons Anges. Neantmoins on en donne certaines marques qui ſont pluſtoſt coniectures approchantes de raiſon, que raiſons indubitables ou certaines.

Marques d'vne ame bien-heureuſe.

C'eſt qu'ils diſent que les ames des bien-heureux portent en leur viſage & maintien, la contenance de perſonnes contentes, comme celles qui iouïſſent deſia d'vne felicité eternelle. Mais les ames de ceux qui ſont en Purgatoire, quoy qu'elles ſoient aſſeurées de iouïr vn iour d'vne pareille felicité que les bien-heureux, ſi portent-elles encore en leurs apparition vne marque de leurs peines.

Dieu fait par fois des merueilles, pour donner cognoiſſance, & moyẽ aux hommes, de diſcerner, ceux qui ſont ſes eſleus.

L'exemple en eſt dans la vie de S. Iulien, ou pluſieurs Gentils ayant eſté executez par commãdement de Marcien Lieutenant de l'Empereur Maximin, auec pluſieurs Chreſtiens: la nuict enſuiuãt les Chreſtiens vindrent auec des Preſtres pour recueillir les corps des SS. Martyrs qui eſtoient meſlez auec ceux des Payẽs, en ſorte qu'on ne les pouuoit diſcerner, iuſqu'à ce qu'ayant prié Dieu à genoux, ils virent les ames des Martyrs en forme de belles filles, & que chacune s'aſſeoit ſur ſon corps: par ce moyen les ayant recogneus, ils les enſeuelirent deuotement.

Moyen de diſcerner les ames d'auec les Anges.

Quand au moyẽ qu'il y a pour diſcerner les ames d'auec les Anges, on dit que les ames ſe monſtrent par fois ieuſnes ou vieilles, maſculines ou feminines, triſtes ou ioyeuſes: ce qui ne peut cõuenir aux Anges, non plus qu'ils ne paroiſſent iamais en forme de quelque animal, quand meſmes ce ſeroit vne colombe: les bons Anges eſtant de leur propre nature de ſi excellente forme, qu'ils n'en ſçauroient preſque emprunter vne plus belle ny agreable. Mais toutes ces marques ſont incertaines, car les Anges peuuent prendre la forme de ceux dont ils ſont gardiẽs, detenus en Purgatoire, & par ainſi ils peuuent apparoiſtre ieunes ou vieux, enfans ou filles, outre que les ames bien-heureuſes peuuẽt auſſi bien que les Anges ſçauoir l'aduenir, ſi Dieu leur a reuelé. Auſſi lit on qu'vn Ange appa-

rut à vn Hermite en forme de vieillard, vn autre apparut à S. Auguſtin en forme d'enfant, & deux à S. Geruais & Protais, & deux hommes faicts portans deux couronnes à S. Iulien, & ſaincte Baſiliſe.

Les heretiques modernes hayent ſur tout, & ont comme en execration, les apparitiõs de le ſaincte Vierge Marie, deprimant ſa grandeur & anneãtiſſant ſes miracles, ne croyant rien de ce que Dieu à faict en honneur de ſa Mere en certains lieux celebres, & ſur tout à Lorette & autres lieux deuots d'Italie, ils l'õt tiré de Melãthon, qui a eſté ſi impudẽt que de coucher ces mots par eſcrit: en Italie (dit-il) ils ont de tres ordes & ſalles fables de Marie, laquelle eſt apparuë à quelques Moynes.

O qu'il euſt bien merité de rencontrer vn homme ſi pieux courageux & deuot à la ſaincte Vierge que ce Iean Flamand, lequel quoy que deſia fort vieux & paralitique, ſçachant qu'vn certain huiſſier du Parlement de Monts auoit bleſſé de quatre coups d'eſpieu l'image de la benoiſte Vierge, dont eſtoit ſaillie grande abondance de ſang: entreprint tout vieil & miſerable qu'il eſtoit de le combattre & de faict ils ſe batirent auec des baſtons en forme de Naumachie ſuiuant la loy de Charlemagne, & l'aſſomma deuant tout le peuple: L'hiſtoire en eſt celebre & notoire par les deux liures de vers qu'en a compoſé Robert Hauport, Ou bien eſtoit il encore plus digne de rencontrer ces quatre Gentils-hommes, leſquels voyans qu'on menoit vn homme au ſupplice en la ville d'Aix, qui auoit proferé pluſieurs execrables blaſphemes contre la ſacrée Vierge, à toute force le voulurent oſter au bourreau, & demanderent auec inſtance aux magiſtats qu'il leur fut liuré, parce (diſoient ils) qu'ils le vouloient eſcorcher tout vif: Suquoy ie me contenteray de dire que ceux qui ne veulent ſouffrir des images de la benoiſte Vierge & autres Saincts en leurs vitres, & qui les ont meſme arrachez des Egliſes qu'ils ont ruiné, ſont tombez en ceſte infamie, que par malheur ils y ont touſiours laiſſé l'image du Diable pour bourreler leur memoire d'vne ſi deteſtable action, noſtre Sauueur ayant tres-ſainctement ordonné puis qu'ils ont tant d'horreur de voir ſa ſaincte Mere, & ſes Saincts, qu'ils peuſſent au moins voir le Diable, qu'ils ſemblẽt auoir choiſi pour patron. Ce que Del-Rio n'a pas oublié, quoy que ſon traducteur l'ait obmis, ie ne ſçay pourquoy,

Pourquoy les heretiques d'auiourd'huy ſéblent porter quelque haine particuliere à la ſainte Vierge mere de leur Sauueur.

Blaſpheme de Melãthon.

Melãthon *in Manly Calendario.*

Duel de Iean Flamand, paralitique cõtre vn huiſſier du Parlemẽt de Mõts, en hõneur de la ſaincte Vierge.

Que le Sauueur ſuſcita quatre Gentils-hommes Prouençaux pour venger les iniures & blaſphemes dicts contre ſa Saincte Mere.

Qu'on a tres-veritablemẽt obſerué, que ou pendant nos guerres ciuiles les heretiques ont oſté l'image de la ſaincte Vierge, celle du Diable y eſt touſiours demeurée empraincte, pour marquer leur execrable impieté.

Les Traducteurs voulãs tourner des liures deuroient ou tout traduire ou tout laiſſer.

ayant dit en ſon 3. liu. q. 7. ſect. 1. *Ipſi viciſſim Caluiniani grati animi oſtendendi cauſa, Pariſiis in D. Medardi templo, in vitrea feneſtra, qua extremi iudicij imago continebatur, vnicum reliquere Dæmonem rubrum (quem ipſe vidi) in D. Pauli Londinenſis æde ſolam effigiem Diaboli quem D. Michaël calcarat. Antuerpiæ in æde ſumma, vidi ſolam relictam ſtatuam Diaboli, qui malo ad ſiniſtram latroni inſidebat. Ruræmundæ ſolum ſimulachrum Dæmonis follicularij, qui D. Genouefæ ſolet appingi. Denique Lugduni Batauorum cum excurrerent Franciſcanum monaſterium ſuburbanum euerſuri, quandam vexilli loco imaginem Diaboli prælongo fixam haſtili prætulerunt, vt appareret cui forent ſtipendiati, cuius auctorati militiæ.*

La plume d'argent de Lipſius a eſté par luy conſacrée à noſtre Dame de Hal.

La plume des Heretiques eſt venimeuſe, & diroit on qu'ils veulent qu'elle n'ait poincte que pour offencer la Roine du ciel & mere de leur Createur. Et encore penſant la bleſſer ſeule, c'eſt ſon fils leur Sauueur, qui ſeul en reçoit læſion. Ils feroient mieux d'aller viſiter ce lieu ſainct & deuot, où Lipſius ce grand & docte perſonnage a conſacré la ſienne à la treſſaincte Vierge, ils en deuroient conſiderer la merueille. Car apres auoir viſité tous les papiers & eſcrits de toute ſorte d'Hereſiarches: il a en fin appendu ſa plume d'argent en ce lieu, & leur a monſtré que l'hereſie eſt tantoſt à ſon bout qu'il faut finir par là, & ſuiure ſa route ſi on veut trouuer ſon ſalut. Mais laiſſons ces calomniateurs & venons aux païs & nations où elle eſt le plus honorée.

Sur toutes les nations les Italiens ſont particulieremét deuots à la ſaincte Vierge, & pourquoy.

La verité eſt qu'en Italie ſur toutes les prouinces & contrées de la terre, ils aiment & honorent la ſaincte Vierge, parce qu'eſtant le lieu où Iesvs-Christ a poſé ſon Lieutenent en terre, c'eſt la ſource & vraye fontaine de la Religion Chreſtienne, d'où elle deriue & s'eſcoule és autres nations comme par certains canaux ou ruiſſeaux.

L'Eſpagne eſt plus deuote à la ſaincte Vierge, que la France ny l'Allemagne, & la raiſon.

Surquoy on peut dire aucunement, que pour ceſte heure l'Eſpagne va apres, parce quelle n'eſt infectée d'hereſie comme l'Allemagne & la France. Ie croy certainement que la plus celebre deuotion qui ſoit parmy les Chreſtiens, en laquelle plus ſenſiblement on recognoiſt le pouuoir, grandeur & notoire aſſiſtance de la ſaincte Vierge, c'eſt à Lorette où i'ay eſté trois fois auec vn deſir extraordinaire d'y pouuoir aller encore vn coup auant mourir.

Quelle eſt la plus ancienne Egliſe de noſtre Dame.

Ce n'eſt pas que ce ſoit la plus ancienne Egliſe de noſtre Dame: car on dit que durant ſa vie, elle apparut à Sarragoce à S. Iaques,

à ſainct-Iacques, & luy monſtra le lieu où elle deſiroit (l'ayãt ainſi concerté auec Ieſus-Chriſt ſon fils) qu'on luy baſtit vne Egliſe, laquelle eſt encore. Et le grand Conſtantin ayant commandé qu'on en baſtit vne autre de ſon temps, la ſaincte Vierge apparut auſſi à l'Architecte, & luy enſeigna la ſtructure & diſpoſition des colomnes.

Ie ſçay bien que la maiſon de la ſaincte Vierge eſt ſur le mont Sion, & luy fut acheptée apres l'Aſcenſion de Ieſus-Chriſt, par ſainct Iean l'Euangeliſte, où elle a demeuré enuiron quatorze ans, apres la mort de ſon Fils. Il n'y a maintenant que les murailles toutes rompuës. La mere de l'Empereur Conſtantin y a faict autrefois baſtir vn Oratoire, lequel a eſté demoly par les Turcs, il y a enuiron ſoixante ans: puis encore trois fois rebaſty par eux; pour le conuertir en lieu prophane, mais ils ne l'auoient pas pluſtoſt remis ou accommodé à leur mode, qu'il eſtoit diuinement renuerſé. Le Sauueur ne voulant, que la maiſon ſaincte de ſa Mere fut prophanée par ces meſchans infideles. Le P. Boucher en ſon Bouquet ſacré.

Il ne ſe trouue non plus és autres nations des Dames celebres, comme il s'en eſt trouué pluſieurs en Italie, qui teſmoignent vne ardente & particuliere deuotion à la ſaincte Vierge, qui tire d'elles des eſſais d'eſprit merueilleux. De mon temps *Victoria Colomna* Princeſſe Romaine, Dame ſans eſtude, mais admirable en eſprit, pour exprimer la deuotion qu'elle auoit enuers la ſaincte Vierge, fit vn Sonnet en ſon honneur ſi admirable, qu'il s'eſt promené par toute la Chreſtienté, & là-on mis au rang des Poëmes des plus beaux eſprits de toute l'Italie.

22 Sonnet tres-ingenieux de la *ſra. Victoria Columna*, en hõneur de la ſaincte Vierge.

*Vergine pura, che da i raggi ardenti*
*Del vero ſol ti godi eterno giorno,*
*Il cui bel lume in queſto vil ſoggiorno,*
*Teme i begli occhi tuoi vaghi, è contenti.*
*Huomo il vedeſti, è Dio, quando i lucenti.*
*Spirti facean l'albergho humile adorno*
*Di chiari lumi, è timidi d'intorno*
*Stauano lieti al grande officio intenti.*
*Immortal Dio naſcoſto in vmam velo*
*L'adoraſti Signor, figlio l' nutriſti*
*L'amaſti ſpoſo, è onoraſti padre.*
*Prega luy dunque, che i miei giorni triſti*

*Ritornin lieti, è tu Donna dél cielo*
*Vogli in queſto deſio moſtrarti madre.*

Vers excellens grauez à la lampe d'or offerte par le feu Roy Henry III. à la tres-ſaincte Vierge en l'Egliſe de Mont-ſarrat.

Auquel i'adiouſteray ſeulemẽt ce Diſtique graué à la lampe d'or offerte par le feu Roy Henry III. à la tres-ſaincte vierge Marie en l'Egliſe de Mont-ſarrat (car autres que Roys & Princes ne ſemblent eſtre dignes de loüer ceſte Royne.)

*Vt quæ prole tua mundum, Regina, beaſti,*
*Et Regem & Regnum prole beare velis.*

C'eſtoit vn Roy & des plus grands & deuots de la terre, qui les dedia à la Royne du Ciel deſirant auoir lignée.

Mais la tres ſaincte Vierge pour rendre toutes choſes plus myſterieuſes, & plus fortunées pour la France, attendit d'en communiquer la grace à vn ſecond Henry venant à ſuitte, ioinct auec vne Royne portant ce meſme nom auguſte de Marie, auſquels elle a donné des enfans & des Roys: ſi bien que d'Henry & de Marie eſt ſorty au bon-heur de la France noſtre Roy Louys XIII. portant ce nom Auguſte de ſainct Louys qui comme vne odoriferante fleur du Ciel eſt en bonne odeur & veneration au Ciel & en la Terre. Qui a donné occaſion à vn gentil eſprit François, d'auoir ingenieuſement traduit ces premiers vers en noſtre langue.

*Afin Royne du Ciel, que comme en ta ſemence,*
*Tout ce grand Vniuers a receu ſon bon-heur,*
*Et le regne & le Roy ſoit comblé de faueur,*
*En donnant par ta grace vn Dauphin à la France,*
*Ce qu'vn Henry auoit ardemment deſiré,*
*Offrant la lampe d'or à la vierge Marie,*
*Vn Henry l'a receu, auec vne Marie,*
*Ainſi le don du Ciel n'eſtoit que retardé.*

Apparitions pleines de tromperies & de danger, & pourquoy.

Apres tout il ſe faut reſouuenir, que toute ſorte de viſions & d'Apparitions ſont pleines de tromperie, & meſme de danger. Car l'experience nous a apprins & faict voir fort ſouuent, que ceux auſquels eſtoient apparus des treſpaſſez, & autres Spectres de gens qui repreſentoient des hommes deſia morts, ne viuoient pas longuement apres. Ce qui peut eſtre procedé de la terreur que donnent les Demons en ces Apparitions ſimulées, & de l'Antipathie naturelle qui eſt entre la vie & la mort.

Et veu les exemples que nous auons allegué cy-deſſus, de

tant de bons autheurs, qui nous aſſeurent que le Diable ſe peut transfigurer & prendre la forme de Colombe, d'Agneau, d'Ange de lumiere, des Saincts, de la ſaincte Vierge & de Ieſus-Chriſt, & preſque toute autre ſi precieuſe & auenant qu'il luy plaiſt. Ie ne puis que ie ne louë grandement la reſponce que fit vn ſainct Perſonnage, lors que le Diable transfiguré en noſtre Seigneur Ieſus-Chriſt luy apparut, luy diſant. Ie ſuis Ieſus-Chriſt qui te viens viſiter en propre perſonne, parce que ie t'en ay trouué digne & que tu le merites. Soudain ayant fermé les yeux auec ſes mains, il s'eſcria, ie ne veux point voir Ieſus-Chriſt en ce monde, c'eſt aſſez & me ſuffit, ſi ie le voy en ſa gloire, & s'il daigne me receuoir en l'autre. Et ſoudain il diſparut. C'eſt auſſi vne treſſaincte reſolution, ſi on ne ſe recognoiſt aſſiſté de quelque grace particuliere de Dieu, de redouter toutes ces Apparitions, & ſi on ne les veut reietter tout à faict, pour le moins de les tenir en ſoupçon : Car Dieu eſt aſſez puiſſant pour reuenir vne autre-fois à nous quand il luy plaira, pour en leuer le doute & nous faire courir apres luy, ſi en toute verité il a determiné de nous tenir aux rang de ſes eſleus.

Belle & Chreſtienne reſponce d'vn ſainct perſonnage ſur vne Apparition qu'il eut en forme de Ieſus Chr.

Neantmoins quoy qu'on die que les fauſſes ames, que par fois les Demons courans à nos paſſions repreſentent, donnent tant de terreur: & que les bonnes ames qui ont gouſté les delices du Paradis, vray-ſemblablement ne reuiennent iamais, ne voulans ſortir d'vn ſeiour ſi agreable & gracieux; ſi eſt-ce que nous liſons que l'ame de ſainct Hieroſme s'apparut à ſainct Auguſtin, & luy dit, ſi tu ſçauois calculer le nombre des eſtoilles, & deuiner les gouttes d'eau qui ſont dans la mer, qui eſt choſe impoſſible; cela toutefois eſt plus ayſé que n'eſt d'exprimer par paroles la majeſté & les douceurs de la gloire de Paradis. Qui me faict dire qu'il n'eſt pas bon à des gens communs d'eſtre ſi curieux, que d'entrer en tous ces deſirs de reuoir ny les ames de leurs peres, meres & ayeux, maris, femmes & enfans, treſpaſſez, & moins encore s'enquerir des Demons de l'Enfer, ny des Saincts du Paradis, *Ne dum Dei majeſtatem minus opportune ſcrutamur, opprimamur a gloria.* Si ce n'eſt de Sainct à Sainct, comme faiſoit ſainct Auguſtin de ſainct Hieroſme: encor n'eſtoit-ce qu'vne information ou conſultation requiſe par

S. Aug. epiſt. *ad Cyrillum.*

Il n'eſt pas bon d'entrer en curioſité de vouloir voir l'ame de ſon pere ou de ſa mere.

vn hõme ſçauant & bien en la grace de Dieu, à vn autre tres-ſçauant, qui eſtoit doüé d'vne meſme grace, & d'vn homme viuant, à vn autre qu'il croyoit viuant, quoy que par la permiſſion de Dieu, il ſe ſoit trouué mort & decedé ſur le poinct de ceſte information, pour en parler plus ſeurement.

C'eſt donc vn erreur de croire, qu'on puiſſe faire quelque effect magique par le moyen des ames des treſpaſſez, non plus que par le moyen des bõs Anges: Car les ames des bienheureux n'y peuuent eſtre employées ny forcées. Pour celles qui ſont en Purgatoire elles n'en ſortent poinct, ſans vne ſpeciale permiſſion de Dieu, pour requerir les ſuffrages des viuans, & leur faire ſouuenir de prier Dieu pour eux. Pour celles qui ſont en Enfer, encore moins: Car les Diables ne leur en peuuent donner licence.

Suetone *in Neronc.* 34.

Et ſi cela eſtoit, ou eut iamais eſté poſſible, Neron qui eſtoit ſi grand Monarque, & aſſiſté de ſi excellens Magiciens en fut venu à bout: car ayant mal-heureuſement impoſé ſes mains parricides ſur ſa propre mere, il confeſſa qu'il eſtoit ſouuent tourmẽté de ſon Apparition & de certains Spectres, leſquels reueſtus de ſon image & ſemblance, le bourrelloient bien ſouuẽt auec les meſmes verges & flambeaux ardens, que les Poëtes ont accouſtumé d'attribuer aux Furies. Si bien que penſant expier ce mal-heureux parricide, il fut contraint de recourir à ſes Magiciens, pour euoquer les Manes & l'ame de ſa mere, & la forcer à le pardonner. Mais les Diables ny ſes Magiciens, ne peurent-onc ramener cela à aucun bon effect. Le Tout-puiſſant n'ayant voulu permettre que Neron purgeat, vn ſi deteſtable parricide, par ce ſecond crime de l'euoquation de ceſte ame, qui n'eſt guiere moins impie, abominable & deſplaiſant à Dieu que le premier.

Que la ſcience d'euoquer les ames eſt vne impoſture & abomination.

Art de Grimoire.

C'eſt donc vne impoſture que les Magiciens ont inuentée, que ceſte ſcience d'euoquer les ames, qu'ils appellent l'art de Grimoire, Dieu ſeul les peut faire ſortir. Or que Dieu leur commande ou leur permette qu'elles en ſortent, il n'y en a ny cauſe ny raiſon, ou que Dieu par la priere ou charme des Magiciens le commande non plus, c'eſt vne impieté de le penſer.

Digitized by Google

# DES IVIFS, APOSTATS ET ATHE'ES.


1 Qu'en Eſpagne lors que ceux de l'Inquiſitiõ font le procez aux Sorciers, on y met touſiours les Iuifs, Apoſtats & Athées.

2 Que pluſieurs perſonnes Iudaïſent en France, ſoubs le nom d'Eſpagnols & Portugais.

3 Qu'il y a trois choſes qui ſont principalement dignes de conſideratiõ en l'hiſtoire des Iuifs: dont la plus importante eſt les blaſphemes contre Dieu & ſon Egliſe.

4 Les Iuifs s'eſtans donné licence de venir criailler aux Egliſes, & y vomir leurs blaſphemes, on s'eſt aduiſé de peindre des pourceaux ſur l'entrée, ſçachant qu'ils les ont en horreur.

5 Impietez des Iuifs.

6 Cruautez enragées des Iuifs contre les Chreſtiens.

7 Iulien l'Apoſtat ayant pris le party des Iuifs contre les Chreſtiens, fit vne fin tres-mal'heureuſe.

8 Trahiſon des Iuifs, qui preſterent la main à Abderamen pour prendre la ville de Tholoze.

9 Plainte contre les Portugais au Parlement de Bordeaux, que certain denonciateur maintint eſtre vrayement Iuifs & leurs deffences.

10 Plaidoyer celebre contre les Portugais de la ville de Bordeaux, les prenant pour Iuifs.

11 Phylactere des Iuifs, trouué dãs le foſſé de la maiſon de ville de Bordeaux.

12 Edict & ordonnance du Roy contre les Iuifs, du 23. Auril 1615.

13 Traict execrable d'vne Portugaiſe Iuifue à S. Iean de Luz, que le peuple fit bruſler, ſans la vouloir liurer à la Iuſtice.

14 Sedition notable cõtre les Iuifs en la ville de Vvormes.

15 Des Apoſtats.

16 Recit merueilleux d'vn Apoſtat & les eſtranges opinions qu'il tint deuant les Inquiſiteurs.

17 Des Athées.

18 Eſtrange opinion de Coſme de S. Matthieu, appellé S. Mahé en Baſſe Bretagne, Italien.

19 Propoſitions heretiques de M. Anthoine de Dominis.

20 D'vn Athée nommé Caio Iulio Ceſare Vcillo, qui a eſté bruſlé par Arreſt du Parle-

ment de Tholoze.
21 Merueille que la Nobleſſe en France qui a touſiours Plutarque en main, ne recognoiſſe vn ſeul Dieu, auſſi bien que luy.
22 Des Mahometans, Chreſtiens Renegats, & autres heretiques.

## TRAICTE' VIII.

AYANT recogneu qu'en tous lieux où on fait le procez aux Magiciens & Sorciers, on a accouſtumé d'y meſler les Iuifs, Apoſtats & Athées: & meſmes en ceſte execution celebre, qui ſe fit vn peu apres noſtre cõmiſſion en la ville de l'Ogrogne en Caſtille le 7. & 8. Nouemb. 1610. que i'ay inſeré tout au long dans mon premier tome des Sorciers. I'ay creu eſtre tres à propos de parler vn peu de ces trois ſortes de gens, qui vont ainſi à couuert roulans dans le monde.

1 Qu'en Eſpagne lors que ceux de l'Inquiſition font le procés aux Sorciers on y met touſiours les Iuifs Apoſtats & Athées.

Auſſi ſe void-il clairement dans nos Annales & Chroniques, ſoit anciẽnes, ſoit modernes, que deſia en France és plus celebres Parlemens, on commence à les rechercher, voire n'aguieres le Tout-puiſſant a formé vn Parlement nouueau parmy le peuple en ce pais de Labour, pour vẽger ſes iniures (comme nous dirons cy apres) meſpriſant les formes & longueurs, qui ſe ſont gliſſées, ie ne ſçay comment en l'adminiſtration de la Iuſtice, & ſur tout és procedures criminelles qui ſe font contre ces gens-là.

Baptiſte le Grain en ſa Decade; & le Mercure François au 4. to. En l'an 1620. le peuple de Labour fit bruſler vne Iuifue, l'hiſt. en eſt icy au long en ce meſme diſcours.

Ayant donc trouué en ceſte recherche, des Sorciers, Iuifs, Apoſtats & Athées, qui ſe fit par les Inquiſiteurs à l'Ogrogne, que certains nouueaux Chreſtiens, pour auoir obſerué le Samedy (qui eſt le iour du Sabbat des Iuifs) enſemble les autres Ceremonies de la loy Moſaïque: chanté par allegreſſe ceſte chanſon Iuifue.

*Si es venido,*
*No es venido*
*El Meſsias prometido.*
*Que no es venido.*

Iudaïſé pluſieurs années, & commis vne infinité d'autres impietez & execrations, au preiudice de l'Egliſe Chreſtienne: auoient eſté punis & griefuement chaſtiez à leur mode. Et qu'entre autres vn d'eux (car toute ſorte d'hereſie paſſe par l'Inquiſition) pour auoir eſté empoiſonné de l'hereſie de Caluin, apres auoir eu cent coups de foüet, fut mis en priſon

pour le reſte de ſes iours.

Que ie voy que pluſieurs perſonnes Iudaïſent en Italie ſous le nom emprunté d'Eſpagnols & Portugais, & fõt mille choſes abominables contre le culte & ſeruice de Dieu. I'ay creu deſcouurãt les Magiciens & Sorciers, qu'il falloit par meſme moyẽ manifeſter & deſcouurir les Iuifs, & autres heretiques, qui en leur ſorte ne ſont guieres moins pernicieux.

1 Que pluſieurs perſonnes judaïſent en France ſous le nom d'Eſpagnols & Portugais.

Nous parlerons donc premierement des Iuifs, cõme de nos plus anciẽs ennemis, deſquels la Sybille Erithrée (qui eſt celle qui a le mieux & le plus clairement annoncé l'aduenement de Ieſus-Chriſt) parlant du dernier aage du monde, a appellé cõme par iniure recouſus, par le mot Latin *recutiti*. Les Latins l'ayãt ainſi tourné du Grec, qui eſtoit la langue auec laquelle les Sybilles rendoiẽt leurs oracles. *In vltima ætate* (dit elle) *humiliabitur proles diuina, iungetur humanitati Deitas, iacebit in fœno Agnus, & puellari officio educabitur Deus & Homo, ſigna præcedẽt apud Apellas Recutitos hoc eſt Iudæos, pelle preputij circumciſos.* En Prouence on les appelle communement Retaillats, leſquels vne autre Sybille ſçauoir la Samiene à mis en execration, & les a menacez & fait recognoiſtre par ces Vers, cent ans auparauant que Iudas ne ſe ſeruit d'eux, pour faire crucifier Ieſus-Chriſt en l'arbre de la Croix.

Que la Sybille Erithrée a parlé des Iuifs, & la Samiene a predit qu'ils crucifieroient Ieſus-Chr.

*At Solam Sodome tellus, mala dira tenent te.*
*Namque Dei male ſana tui te notio fugit.*
*Senſibus humanis ludentis namque coronam*
*De ſpinis illi poſuiſti, iniuria maior*
*Quo foret, & potum fudiſti fellis amari.*

Ie ne veux monter plus haut, pour ſuiure l'origine, & le procez des Iuifs, que depuis l'aduenemẽt de I. C. lequel eux-meſmes trouuerẽt de ſi bõnes meurs & de ſi ſaincte vie, ſi plein de doctrine, d'integrité & d'innocẽce, que nonobſtant leur enragée obſtination, ils ne peurent euiter de l'appeller & attirer à leur Sacerdoce. Teſmoin Suidas & ce Iuif nõmé Theodoſe, lequel du tẽps de l'Empire de Iuſtiniã, dit à vn Chreſtien nõmé Philippe, qu'il y auoit 22. ordinaires Sacrificateurs au tẽple de Hieruſalẽ, l'vn deſquels eſtãt decedé, les autres en voulãs ſubroger quelqu'vn à ſa place: Il aduint que pour la reputation de la pieté & ſinguliere doctrine, qu'ils auoient recognu en Ieſus-Chriſt, ils firent election de ſa perſonne, & ſuiuant la couſtume qui eſtoit d'eſcrire dans les actes, les pere-

Que les Iuifs recognoiſsãs la bonne & ſaincte vie du Sauueur ne peurent ſ'abſtenir de l'appeler à leur Sacerdoce.

& mere de l'Eſleu, ils commanderent de les faire venir: & doutantant que quelque temps auparauant Ioſeph eſtoit decedé, la ſacrée Vierge Marie comparut ſeule, laquelle interrogée du nom du pere de Ieſus-Chriſt, reſpondit qu'elle l'auoit conceu du ſainct Eſprit, & ſur cela ayant rapporté les paroles que l'Ange luy auoit tenuës: Ie te ſalue Marie pleine de grace, &c. Les femmes qui l'auoient viſitée pendant ce tẽps-là, furent auſſi appellées, & apres qu'ils eurent pleinement informé & ſçeu la verité de la choſe, ils mirent ſon nõm au Sacerdoce blanc auec ceſte inſcription.

IESVS FILS DE DIEV VIVANT
ET DE LA VIERGE MARIE.

Mais tout cela n'empeſcha par apres leur rage enuers le Sauueur du monde, Quoy que durant ſa vie, ils euſſent fait ſemblant de l'honorer: ains l'ayant crucifié, que toute la cruauté & felonie dont les plus cruels bourreaux ſe pourroient aduiſer, ils ont touſiours continué ceſte haine mortelle enuers les Chreſtiens, leſquels ils recognoiſſoient pour le peuple chery de Dieu, ne pouuant ſouffrir le Sauueur ny ſon peuple.

3 Qu'il y a trois choſes principalement dignes de conſideration en l'hiſt. des Iuifs. dõt la plus importante eſt les blaſphemes contre Dieu & ſon Egliſe.

Il y a donc trois choſes dignes de conſideration en ce recit infauſte de l'hiſtoire des Iuifs, & en leur formo de viure, ſçauoir, eſt leurs blaſphemes contre l'Egliſe Chreſtiennes, les impietez & abſurditez, ridicules qu'ils meſlent parmy les ceremonies de leur loy, & leur ſotte creance, & les cruautez dont ils ont touſiours vſé enuers les Chreſtiens.

Les blaſphemes.

Pour les blaſphemes, ſoit contre Ieſus-Chriſt, contre la ſaincte Vierge ſa mere, ſoit contre l'Egliſe: ils ſont ſi horribles & d'vne ſi enragée & diabolique inuention, qu'il vaut mieux les ſupprimer, & s'en remettre à ceux qui n'en ont que trop eſcrit, que les publier, & faire voir à vn ſiecle ſi peruers & malin que celuy-cy. Il me ſuffira de dire qu'en la *L. Iudæos, C. de Iudæis*, il eſt dit que pour faire outrage au Fils de Dieu, les Iuifs prenoient tous les ans vne figure de la Croix, laquelle ils faiſoient bruſler, teſmoignant par ce moyen vne rage renouuellée, qui euſt deſiré trouuer encore Ieſus-Chriſt parmy les hommes, pour l'expoſer de nouueau à l'ignominie & aux tourmens. Et parce qu'ils ſçauent quoy qu'ils facẽt ſem-

ſemblant de l'ignorer, pour ne varier en leur fauſſe creance: que Ieſus-Chriſt eſt veritablement & reellement dans le S. Sacrement de l'Autel, & giſt en la ſaincte hoſtie deſlors qu'elle eſt conſacrée, ils taſchent toutes les fois qu'ils peuuent d'en attrapper & ſurprendre quelqu'vne, pour la villaniſer & poignarder, comme on voit dans les œuures de Gerſon, qui dit qu'en ayant frauduleuſement recouuré vne dans la ville de Paris, ils la firent boüillir, & la percerent à coups de couſteau. Ce qui leur eſt arriué fort ſouuent, car deux ans auparauant, ils en auoient faict le meſme au Marquiſat de Brandebourg, comme le rapportent ceux qui aſſiſterent au ſupplice de trente-cinq Iuifs, qui furent bruſlez pour ce ſubiect.

Mais apres les abominables impietez qu'ils font & diſent contre Ieſus-Chriſt & la ſaincte Hoſtie, ils ont & tiennent en execration les Chreſtiens. Et quoy que bien ſouuent ils ne peuuent en eſuiter le commerce, ils traictent auec les Chreſtiens d'vne façon ſi endiablée, qu'ils ont beaucoup plus de reſpect à vne beſte pour hydeuſe & villaine qu'elle ſoit, qu'à vn Chreſtien, dequoy faict foy le *C. vt ſi Iudæos. ëx. de Iudæis*, qui fait mention de certains Iuifs, leſquels eſtans forcez de ſe ſeruir de nourrices Chreſtiennes pour allaicter leurs enfans: deſlors que le iour de Paſques elles auoient receu la ſaincte Euchariſtie, les contraignoient à preſſer durant l'eſpace de trois iours apres leurs mammelles, & de verſer leur laict dans quelque priué infame & puant.

*Traict execrable des Iuifs enuers les nourrices Chreſtiennes qui allaictent leurs enfans.*

C'eſt pourquoy le P. Innocent 1111. eſcriuit au Roy l'an 1241. qu'il luy pleuſt de faire rechercher par ſon Royaume, des liures du Talmud des Iuifs, & les faire bruſler en meſme façon qu'on auoit fait auparauãt, du temps de Gregoire VIII. par decret du Chancelier de l'Vniuerſité de Paris, à cauſe des grands blaſphemes contenus en ces liures. Le P. Iule III. en fit le meſme, & eſtablit des grandes peines contre ceux qui les liroient.

*Blaſphemes qui ſont dans le Tamuld des Iuifs.*

Et ſainct Louys Roy de France, commanda ſur peine de mort, d'apporter tous les liures du Talmud, afin qu'ils fuſſent bruſlez publiquement: Ce que les Iuifs croyans euiter, trouuerent moyen de corrompre auec vne groſſe ſomme d'argent, vn Archeueſque qui eſtoit des premiers Conſeillers d'Eſtat, qui fit tant, qu'il diſſuada le Roy encore ieune de

*S. Louys cõmãda qu'on bruſlaſt les liures du Tamuld.*

mettre ceſte ordonnance à execution. Si bien qu'on rendit le Thalmud aux Iuifs: en teſmoignage dequoy ils eſtablirent vn iour parmy eux, pour en celebrer la memoire tous les ans. Mais en vain: car au retour de l'an & au meſme mois & iour qu'on leur auoit rendu leurs liures execrables, cét Archeueſque venant au Conſeil Priué, fut ſaiſi d'vne ſi grande douleur de boyaux, qu'il rendit l'eſprit au meſme iour, auec grands cris & heurlemens, dequoy toute la Cour & meſme le Roy furent ſi effrayez, qu'il s'oſta delà auec tous ſes domeſtiques: & craignant que le iugement de Dieu ſi manifeſte, ne tombaſt encore ſur luy meſme, il commanda de rechef qu'à peine de la vie, on rapportaſt tous ces liures, leſquels furent bruſlez auec le contentement de tout le monde, comme pleins d'abominations & de blaſphemes execrables.

Auſſi auoient ils eſté fabriquez par des Demons, où par des Iuifs plus perfides & infideles que les Demons, au rapport de Paul. Burgenſis, qui nous aſſeure, que ceux qui fabriquerent la fauſſeté du Thalmud, auoient deux Demons familiers, le premier s'appelloit Benthamaleon, & l'autre Ioſepheda, leſquels conuerſoient auec eux, comme il ſe lit en pluſieurs lieux du Thalmud. A quoy il adiouſte que l'Empereur deffendit de publier ceſte doctrine Thamuldique, & que neantmoins ceſte deffence fut reuoquée au Conſeil, qu'ils tindrent par apres auec les Demons, par le moyen deſquels ceſte doctrine fut reſtablie. Ie n'en diray pas dauantage, puis qu'il y en a des liures entiers.

4 Les Iuifs s'eſtans donné licence de venir criailler aux Egliſes, & vomir leurs blaſphemes: on s'eſt aduiſé de peindre des pourceaux ſur l'entrée, ſçachant qu'ils les ont en horreur. Maiol. liu. 1. de Iuifs pa. 3.

Or parce que les Iuifs eſtoient venus ſi inſolens & effrontez, qu'ils n'auoient ny honte ny crainte, d'aller impudemment dans nos Egliſes (voire par fois au peril de leur vie) criailler, & vomir vne infinité de blaſphemes & iniures contre le Sauueur, ſa ſaincte Mere & ſa ſaincte Egliſe, deteſtant les ſainctes ceremonies qui s'y font: on s'aduiſa en Allemagna; ſçachant que naturellement ils ont en horreur les pourceaux, d'en faire peindre quelqu'vn és entrées des Egliſes, comme Laurens Fabrice en ſon Harangue 6. de l'vſage & abus du Scemhamphorach des Iuifs nous a laiſſé par eſcrit.

Ce qui eſt plus expreſſement & notablement remarqué en l'Egliſe de Vitemberg, où on voit vne truye releuée en boſſe, les mammelles pendantes, & ſemblables aux

autres truyes qui donnent à teter à leurs petits, grognant & eſcumant: Or ſoubs le ventre de ceſte truye, on y peut voir trois petits enfans Iuifs, deux deſquels ſuccent le mammelle le dos tourné l'vn contre l'autre, & le troiſieſme qui eſt auſſi ſoubs le ventre de la truye, regarde les aſſiſtans. L'on voit auſſi ſoubs le col de la truye, accourir vn petit cochon pour ſuccer le laict auec les petits Iuifs.

Derriere la truye eſt vn Iuif, homme d'aage portant vne mithre à la Rabine, qui ſe baiſſant vn peu en bas, ſemble leuer de la main gauche la queuë de cét animal, & de la dextre, le pied droict d'iceluy, & apres regarder fixement le trou de derriere de la truye: y mediter & marmoter ie ne ſçay qu'elles paroles & myſteres du Thalmud. Et ſur cela on entend grouiller les boyaux de la beſte certains nouueaux oracles, qu'il rapporte puis apres aux autres Iuifs. Ce qui a eſté mis en haine des Rabins ennemis de Dieu: ſi bien qu'en leur eſchole, leur maiſtreſſe eſt vne truye, leur precepteur vn porcher, & au lieu de la vraye doctrine du Meſſie, ils ſe paiſſent de fiente & d'ordure: prenans pour la parole de Dieu, le laict ſale & vilain de ces animaux immondes. Il y a plus de 60. ans que cela ſe voit en l'Egliſe Parochialle de Vitemberg, y ayant eſté mis à deſſein pour faire deſpit aux Iuifs.

Les autres le d'eſcriuent vn peu diuerſement, & diſent qu'en ceſte ville de Vitemberg, pour deterrer tout à faict les Iuifs de mettre le nez aux Egliſes? on a faict vn Horologe en l'Egliſe principale, lequel eſt comme enfermé dans certain cabinet ou armoire, & venant à ſonner il y ſuruient par le moyen de certains reſſorts vn Iuif mithré comme vn Rabin, lequel ouurant cét armoire, pour voir comme on diroit ce bruit & murmure, que mene tout ce attirail de rouë, de ſonnerie & de contre-poix; il voit & deſcouure vne truye, qui allaicte quelques petits porcelets, deſquels il faict demonſtration d'auoir quelque horreur: qui eſt cauſe que les heures ayant frappé, il tire le rideau, & ſe retirant les renferme dans ce cabinet retombant comme vn Syſyphe à chaque heure nouuelle, en ce perpetuel & pareil exercice, en punition de ſa folle curioſité, laquelle l'Egliſe tient en execration, ſe reſſouuenant, qu'ils ont crucifié le Sauueur & maiſtre ſouuerain d'icelle. Othon 2.

Et s'en voit vne autre de meſme, en vne colomne qui eſt à l'entrée de l'Egliſe de l'ancienne ville de Sorabes au Duché Anhaldin, & à Magdebourg en l'Egliſe Cathedrale, en la Chappelle, où du coſté du couchant, l'on monſtre le ſepulchre de l'Empereur.

Il y en a encore vne autre en Bauiere à la Cour de Salisbourg, en ignominie des Iuifs qui achepterent autrefois d'vn meſchant Moyne, vne hoſtie ſacrée, ſur laquelle apres ils exercerent leur rage deſeſperée.

Les Allemands ſemblent auoir prins ceſte couſtume de grauer ainſi la figure d'vn pourceau és entrées des Egliſes, pour bannir par vne certaine antipathie les Iuifs, de l'Empereur Adrian: lequel enuiron l'an 139. prohiba aux Iuifs de n'entrer en Hieruſalem, qu'il auoit rebaſty de nouueau, bien qu'il permit aux Chreſtiens d'y demeurer, iuſqu'à deffendre aux Iuifs de n'eſtre ſi hardis, de regarder meſme du haut des montagnes la terre Paleſtine. Et pour mieux les en eſloigner, il fit tailler vn pourceau de marbre à la porte par où l'on vient de Bethleem, laquelle ſtatuë y eſt encore, & y a demeuré plus de 1450. années.

Puanteur des Iuifs.

Ce qui s'accommode & rapporte tres-bien à la puanteur des Iuifs, le pourceau eſtant l'animal le plus immonde qui ſoit point. Auſſi eſt-ce ceſte puanteur & leur ordure, dans laquelle ils ſont tous les iours plõgez en leurs maiſons, comme vn pourceau dans ſon auge, qui les rend ſubiets aux ſquinances, aux eſcrouelles, au flux de ſang, & autres maladies puantes, qui font qu'ils baiſſent touſiours la teſte en bas.

Ils abuſent de meſme de certains autres animaux, & nourriſſent vn bœuf auec viures exquis aupres de leurs cimetieres, & mourant ils l'enueloppent en des linges precieux, le pleurent & l'enſeueliſſent auec ceremonie. Et puis en choiſiſſent & eſleuent vn autre auec meſme delicateſſe & ceremonie, en memoire du bœuf d'Egypte, qu'ils adorent comme Dieu.

Impietez des Iuifs, & abſurditez ridicules.

Le ſecond poinct eſt de leurs impietez ineptes, & abſurditez ridicules, leſquelles tendent en quelque façon à deprimer la creance des Chreſtiens, & ſont grandement blaſphematoires: mais neantmoins ſans mentir, ſi Dieu n'y eſtoit offencé, elles ſont ſi capricieuſes, bizarres & d'inuention ſi eſtrange & nouuelle, quoy que tres-fauſſe, qu'il n'y a Chre-

ſtien lequel les oyant, ne deſplore leur impie brutalité qui eſt hors de tout ſens commun, & ne ſoit prouoqué en quelque façon à riſée. Et comme dit quelqu'vn, elles ſont capables de faire tripudier le ſage & ſourcilleux Socrates, mouuoir & trepigner l'immobile & ſeuere Caton, & rire le pleuret Heraclite.

Le docte Arnould Tungerus, iadis Profeſſeur des lettres ſacrées, dit que les Iuifs deſchirent par de monſtrueux outrages, & menſonges impudens, l'honneur de Ieſus-Chriſt & de ſa ſaincte Mere. Ils enueloppent & obſcurciſſent les myſteres de la Loy, la rapportant du tout aux choſes qui ne concernent que la chair, ſans auoir nulle viſée à l'eſprit. Car en la doctrine de leur Talmud, & aux gloſſes & commentaires de l'eſcriture, ils rapportent toutes choſes au corporel, comme aux lauemens & Bapteſmes des corps & des vaiſſeaux, aux ſolemnitez temporelles, à l'abondance du vin, du froment, & de l'huile, aux choſes des femmes, aux ornemẽs des ſacrifices & des holotauſtes, au manger & au boire, au Paradis terreſtre: ſans iamais parler comme il faut, des vrays biens de l'ame, de l'exercice ſpirituel, de l'eſprit, & de la recompenſe du Royaume celeſte.

Ils ont eſcrit de Dieu pluſieurs choſes abſurdes: comme quand ils diſent qu'il eſt corporel qu'il a teſte & bras, & qu'en la perruque & en la main gauche, il a deux boittes attachées qui contiennent les loüanges des Iuifs, & que Dieu eſt ſeulement en Occident.

Que tous les iours il ſe courrouce vne fois, parce que les Roys ſe parent du diadeſme d'iniquité.

Qu'en chaque veille de la nuict, il lamente la deſtruction de ſon Temple, & la captiuité des Iuifs, rougiſſant comme vn lyon, & diſant: mal-heur, mal-heur ſur moy, parce que i'ay deſtruit ma maiſon, i'ay bruſlé mon temple, i'ay reduit en la captiuité mes enfans, les diſperſant parmy les nations de la terre.

Et qu'aux trois premieres heures du iour, il eſtudie la Loy qu'il a donnée à Moyſe & au Thalmud. Aux autres trois heures, il vaque au iugement du monde. Aux autres trois, il ſe repaiſt. Aux autres trois il ſe ſouloit iadis ioüer auec le grand poiſſon Leuiathan, ſuiuant ce qui eſt eſcrit en Iob, *Leuiathan que tu as formé pour te ioüer à luy.* Mais depuis la deſtruction du

Temple, il ne s'y iouë plus, ains il ſe plaint.

Et la nuict il monte ſur vn Cherubin tres-agile, qui a des aiſles de vent, & va durant le cours de la nuict viſiter dix-huict mille mondes, qu'il auoit creés deuant celuy-cy, ſe fondans ſur ces mots du Pſalmiſte, *Et aſcendit ſuper Cherubin, & volauit ſuper pennas ventorum.*

Le P. Boucher en ſon bouquet ſacré.

Ils diſent auſſi que de la chair de Leuiathan, Dieu a preparé vn feſtin celebre à ſes eſleus, apres le iour du iugement, & que ce bãquet durera mille ans. Vn bõ Pere qui a fait le voyage de la terre Saincte à bonne grace quand il dit, qu'il demanda comme par riſée à vn Rabin nõmé Samuël: & bien quand nous aurons fricaſſé tout ce pauure Leuiathan, que mangerons nous apres?

Au reſte que Dieu a peché faiſant la Lune plus petite que le Soleil, & pour ce peché (diſent-ils) ont offroit tous les premiers iours des mois, le Bouc dont eſt parlé au 28. chap. des Nombres.

En outre il frotte ſes pieds, cõme vn homme qui ſe demange, & frappe des mains comme vn qui eſt affligé: priant tous les iours que ſa miſericorde exeede ſon ire.

Et que quand il fit au Ciel le firmament, il fit vn trou, afin que ſi quelqu'vn à l'aduenir venoit à ſe publier auſſi grand que luy, il eut moyen de luy mettre au deuant ceſte perfection, diſant que s'il pretendoit d'eſtre Dieu, il fermaſt ce lieu vuide du Ciel.

Le Thalmud dõne auſſi pour certain, que depuis la deſtruction du temple de Salomon, Dieu ne poſſede plus en ce bas monde que quatre coudées de terre, ſur leſquelles il s'aſſeoit pour lire le Thalmud.

Que Dieu ne ſe faſche qu'vne fois le iour, mais nul n'a iamais ſçeu l'inſtant de ſa cholere que Balaam.

Que Dieu pleure tous les iours vne fois, & ſes larmes sõt ſes ſplendeurs eſtoillées, que nous voyõs la nuict tõber du Ciel.

Et qu'il y a vn Ange qui donne vn certain coup aux enfans au ſortir du ventre de leur mere, pour leur faire oublier la loy Moſaïque.

Blaſphemes des Iuifs cõtre noſtre premier pere Adam, pleins d'impieté & d'abomination.

Quand à noſtre premier pere Adam, hõme venerable & cõtinent, & celuy qui premier a eſté dõné au mõde pour maiſtre & docteur des meurs, ils le diffamẽt vilainemẽt, lors qu'ils diſent qu'auant que ſon eſpouſe Eue fut formée, non ſeulemẽt il s'accouploit auec toute ſorte de beſtes brutes, mais encore

qu'il engendra pluſieurs monſtres de Demons.

C'eſt en leur iugemens & droits qu'ils tirent du Thalmud, ils introduiſent pluſieurs choſes iniques contre tout droit & raiſon. Et pour rendre les Iuifs effrenez, & les pouſſer à faire du mal impunement aux eſtrangers, ils determinent que nul Iuge Iuif, ne puiſſe donner ſentence contre vn Iuif au faict des Gentils, & que comme c'eſt vne choſe bonne d'eſcraſer la teſte d'vn ſerpent, auſſi l'eſt-il de tuer vn Payen, ou vn Chreſtien. Et qu'en outre on ne doit point rendre au Chreſtiẽ ce qu'il a perdu, lors qu'on l'a trouué. C'eſt choſe notable qu'en l'oraiſon ſolemnelle qu'ils font tous les iours, qu'ils appellent *Felaſchummodim*, pour la ruine de l'Empire Romain, & la deſtructiõ de l'Egliſe de Ieſus-Chriſt & de ſes Diſciples, enſemble des Princes Chreſtiẽs: ils y vont auec tãt d'ardeur, que ſi en cét inſtant qu'ils la prononcent, vn ſerpent venoit à les mordre au talon, où autre part du pied, ils ne le remueroient tant ſoit peu, pour repouſſer ou ſecouer ce ſerpent, & ne ſe deſiſteroient de pourſuiure leur peſtilente oraiſon ou pluſtoſt execration.

Les Iuifs nient que I. C. ſoit reſſuſcité des morts, alleguans qu'ils ont apprins de leurs anceſtres, que ſes Diſciples deſroberent ſon corps, qui eſtoit au ſepulchre, & qu'ils le laiſſerent au Iardin de peur, où apres il fut trouué. *Les Iuifs nient la Reſurrection du Sauueur.*

La peruerſité des Iuifs paroit encor, en ce qu'ils diſent que Ieſus voulut monter au Ciel, mais que Iudas Iſchariot l'empoignãt par vn pied, pendant qu'il voloit rez terre, le fit trebucher & rõpre la cuiſſe. Or ces contes ſont autãt veritables, cõme ce qu'vn de leurs Rabins dit auoir veu: Aſſçauoir vne Nereide ſi grande & ſi groſſe, qu'elle eſtoit comparable à vn village de quinze maiſons, Nereide qui fut apres engloutie par vne couleuure qu'vn corbeau auala, & puis s'alla perchen ſur vn arbre. Où bien ce qu'on lit dãs leur Thalmud, du Iyon de Vllam, qu'eſtant encore à cent lieuës de Rome, il fit tomber les murailles de la ville, & l'Empereur de ſon ſiege par l'horreur de ſon cry.

Ie ne veux oublier ceſte autre ineptie, que quand vn Iuif veut ſortir de bon matin de ſon logis, il regarde premierement le pouteau de ſon huys, où il y a vne fente cauée de la hauteur preſque d'vn homme, bien fermée auec du fer: là garde-on certaines petites oraiſons eſcrites en parchemin: Au milieu de ce ferrement il y a de petits trous, par où il *Ceremonies ineptes, que les Iuifs obſeruent auãt ſortir le matin de leur maiſon.*

croit que la force de l'oraiſon ſorte au deuant de la face de Dieu, & ſur cela il y eſtend ſes mains, & les y paſſe deſſus tout doucement, met ſur ſon chef les liurets qui contiennent les oraiſons, & apres il ſort pour aller à la queſte.

Le P. Boucher en ſon Bouquet ſacré ou Diſcours des Iuifs.

Et ſur le ſubiet du regret qu'ils ont, d'auoir perdu Hieruſalem, ils tiennẽt deux bagatelles pour tres-veritables, comme dit le P. Boucher, l'ayant apprins d'vn Rabin, lequel eſtant en Egypte, l'aſſeura, que luy & tout tant qu'il y a de Iuifs eſpandus par le monde, deſirent touſiours ſur la fin de leurs iours, aller en Hieruſalem (s'il peuuent en quelque façon) pour mourir en ce lieu ſainct: croyans tirer de la deux commoditez ſignalees. L'vne que mourans en ce lieu là, ils ne ſentent les douleurs de la mort ſi fortes, que s'ils mouroiẽt en autre part. L'autre eſt que mourans là, ils reſſuſciteront des premiers au iour du Iugement, lequel (diſent-ils) ne ſe tiendra que pour faire cognoiſtre à tout le monde, que la loy de Moyſe eſt la meilleure de toutes.

Dequoy on peut tirer ce profit ſingulier & notable, que par là nous pouuons cognoiſtre, & l'inſinuer encore aux yeux & en l'entendement de tout le monde, ſoit meſcreans ou autres, combien nous ſommes obligez au bon Dieu tout-puiſſant, de nous auoir donné ceſte belle & ſaincte doctrine Chreſtienne, qui eſt du tout eſloignée de ces impietez ridicules & abſurdes, qui n'a rien d'inutile ny de ſuperflu, qui n'a nulle ceremonie pour ſi petite & legere qu'elle ſemble eſtre, laquelle bien entenduë & peſée, ne ſoit de tres-grande importance & conſideration: ne ſe pouuant trouuer nul traict ny paſſage de vertu ou ſcience, qui ne ſoit vray, graue, ſerieux & ſainct, & qui ne tende droictement à ce haut poinct & principe de noſtre ſalut, duquel ils ſe ſont de tant plus rendus indignes, que leurs premiers peres, l'ont ouye preſcher non à vn Moyſe, ny au Meſſias imaginaire qu'ils attendent, mais bien au meſme & veritable Sauueur & Redempteur du monde.

6 Cruautez entagées des Iuifs contre les Chreſtiens.

Le troiſieſme poinct eſt, les cruautez dont ils ont vſé de tout temps enuers les Chreſtiens. Or quand à ce dernier poinct, chacun ſçait la deſtruction de la ville de Hieruſalem, & en quel miſerable eſtat elle fut miſe par l'Empereur Titus: qui fut tel, que quoy que les Iuifs ayent maintefois depuis eſſayé leur reſtabliſſement, voulans reedifier le Temple qui y eſtoit,

y eſtoit, & remettre leur gouuernement: leurs efforts ont eſté vains, & n'en ſont iamais peu venir à bout. Ains ils y ont receu tant d'afflictions, de miſeres & de maux, que ie m'eſmerueille quils oſent encore paroiſtre dans le monde: Auſſi n'y paroiſſent-ils que pleins d'opprobre, d'infamie & d'execration. Mais ſouffrans tout cela, ils n'ont laiſſé pourtant de faire ſouffrir de leur part aux Chreſtiens des inhumanitez & cruautez ſi horribles, qu'elles font heriſſer les cheueux à ceux qui les entendent. Nous en dirons les plus celebres, car de les ſuiure toutes il ſeroit impoſſible.

L'Empereur Adrian rebaſtit la ville de Hieruſalem.

La ville de Hieruſalem eſtant ruinée long temps auparauant, elle fut comme de nouueau habitée, & aucunement remiſe par l'Empereur Adrian, lequel la fit appeller *Ælia Capitolina*, où il fut baſty vn temple à Iupiter, à l'oppoſite de celuy des Iuifs. Ce qui renouuella encore vne longue guerre; parce que les Iuifs eſtoient extremement indignez, de voir les Payens meſlez parmy eux. Mais neantmoins ils ne s'oſerent deſcouurir ouuertement, ſinon lors qu'ils ſentirent que l'Empereur Adrian s'eſtoit eſloigné d'eux, auquel temps ils prindrent les armes, & ſouſleuerent la Prouince. Si bien que tous enſemble ayans conſpiré auec ceux de Iudée, & encore attiré à eux grand nombre de Payens, allechez du deſir de butiner & s'enrichir (qui eſt touſiours la viſée de ces gens-là) ils firent de tres-grands maux aux Romains, & peu s'en fallut, à ce que Dion recite, que tout l'vniuers ne fut esbranlé. Si bien qu'Adrian trouuant la guerre tres-importante & perilleuſe, enuoya Iulius Seuerus contre eux, lequel n'oſant leur liurer bataille, les attaqua à trouppes & parcelles, les ſeparant pour ne les aſſaillir en gros. Ce qui luy reüſſit ſi heureuſement, qu'il leur eſplana cinquante fortereſſes de marque, leur pilla & bruſla prés de mille bourgs & villages peuplez. Et és courſes, eſcarmouches & rencontres, il y eut cinquante milſe Iuifs mis en pieces: Outre que la famine, le feu & les maladies, en emporterent vne autre grande partie. Ce qui ſemble leur auoir eſté predit auparauant: car ce beau temple de Salomon ſe fendit & ſe ruina de ſoy-meſme, & les loups & les hibous couroient heurlans par les ruës, ce qui aduint l'an 138. ſoixante trois ans apres la ruine de Hieruſalem.

Dion en ſa vie.

A quoy le meſme autheur adiouſte, qu'vn peu auparauant ſoubs l'Empire de Trajan, les meſmes Iuifs tranſportez de

rage, auoient eſſayé par force d'armes de ſe reſtablir. Si bien que du commencement leur affaires auoient faict quelque aduancement. Car ayant eſleu pour chef vn certain homme nommé André, ils eſgorgerent tous les Grecs & tous les Romains qu'ils peurent attrapper. Et non contens d'vne telle execration, ils commencerent à manger de la chair des Chreſtiens, peignans leurs faces de leur ſang. Ils faiſoient des ceintures des boyaux tirez des corps morts, s'enueloppoient des peaux des gens eſcorchez, ſciayent en deux parts leurs priſonniers, & en firent eſtrangler pluſieurs à des animaux furieux, contraignans les autres de s'entre-tuer. Tellement que ceſte fureur Iuifue à ce ſeul coup, couſta la vie à plus de deux cens mille hommes.

Les Iuifs eſleurent pour chef vn certain homme nommé André, ſoubs lequel ils deuindrent ſi cruels, qu'ils mangeoient de la chair des Chreſtiens.

De là peu de tẽps vint Iulien l'Apoſtat, qui exhorta les Iuifs de remettre encor au deſſus tout leur eſtat; promettãt les ayder, ſi bien que par ſon moyen, ils ſe mirent à rebaſtir ſomptueuſement le temple de Hieruſalem, mais la terre s'ouurit, & pluſieurs milliers d'hommes y furent engloutis. Tellemẽt que S. Hieroſme eſcrit qu'ils furent deſtournez de ceſte entrepriſe par ce tremblement, & par les flammes de feu tres-eſpaiſſes qui ſortirent des fondemens, ſigne manifeſte de la reprobation de leur entrepriſe.

7 Iulian l'Apoſtat ayant prins le party des Iuifs contre les Chreſtiẽs fit vne fin tres-malheureuſe.

Neantmoins il ne laiſſa de perſecuter les Chreſtiens, fit ouurir les temples des Idoles, & commanda qu'on leur ſacrifiaſt, il fit grauer en ſa monnoye vn Iupiter, qui luy impoſoit au front vn diadeſme, Pallas qui l'habilloit, & Mercure qui luy bailloit le ſceptre. Il ordonna qu'en ſes ſtatuës Iupiter ſeroit repreſenté prés de luy comme ſortant du Ciel, & luy preſentant le diadeſme, & le manteau de pourpre, marques de la dignité Imperiale, & Mars & Mercure le regardans comme d'vn clin d'œil: voulans comme certifier ou deſigner, qu'il eſtoit non ſeulement eloquent, ains homme tres-magnanime & vaillant.

Surquoy S. Chryſoſtome a prononcé ces paroles tres-veritables: Nul de vous n'ignore que de noſtre memoire, quãd Iulian (lequel a vaincu tous les hommes mortels en impieté) tourmentoit ſi cruellement les Chreſtiens, qu'vne infinité des Iuifs ſe ioignirent aux Gentils, & pratiquerent comme eux le culte & adoration des Idoles. De maniere que ſi en quelque façon, il ſemble maintenant qu'ils viuent vn peu plus

L'opinion de S. Chryſoſtome touchant les Iuifs.

modeſtement, ce n'eſt autre choſe que ſimulation, & la crainte qu'ils ont des Princes, ſans le reſpect deſquels ils commettroient encore des plus grandes cruautez qu'ils n'ont iamais fait iuſqu'icy, veu qu'ils ſurpaſſent de beaucoup leurs anceſtres en malice & meſchanceté, eſtans excellens en ſortilege, magie, en petulance, & audace & autres vices. Et bien que le reſpect des Princes les tienne vn peu en bride, ils ne laiſſent neantmoins de conſpirer contre-eux, qui a eſté cauſe, qu'ils ſont bien ſouuent tombez en des tres-grandes calamitez.

Mort funeſte de Iulian l'Apoſtat.

Mais ſa mort funeſte teſmoigna, que la protection qu'il auoit priſe des Iuifs, eſtoit en horreur & execratiõ au Tout-puiſsãt. Car quoy que Ammian Marcellin & Libanius parlẽt de luy & de ſes geſtes auec honneur : ſi eſt ce que Theodoret, Caſſiodore, Nicephore & autres, racontent que Iulian en vn iour de bataille contre les Perſes, ayant eſté bleſſé d'vn coup de lance, comme venant de quelque puiſſance celeſte, ayant remply le creux de ſa main de ſon propre ſang, & le verſant ou iettant contre le Ciel de deſpit, il dit ces paroles blaſphematoires, & teſmoignans le regret qu'il auoit, que le Sauueur du monde, du ſeruice duquel il s'eſtoit malicieuſement reuolté, l'euſt vaincu & mis ſous ſes pieds: O Galilean en fin tu as vaincu. Le perfide qui penſoit ſeruir de colomne aux Iuifs, eſtant ainſi deſtruit, ils ne laiſſerent de faire vne autre maſſacre en Egypte, lequel ie lairray, pour dire celuy qui ſe paſſa en l'Iſle de Cypre ſoubs la conduite d'Artemion. Car les Iuifs y tuerent enuiron deux cens cinquante mille perſonnes, l'atrocité duquel maſſacre fut cauſe d'vn Edict, portant inhibitions & deffences ſur peine de la vie à tous Iuifs, d'entrer ny mettre le pied dans ceſte Iſle : & ſi quelqu'vn par erreur & impetuoſité des vents & tourmente, y eſt porté par mal-heur, ſon procez eſt tout faict ; car ſur le champ il eſt executé à mort.

Lucius lieutenãt de Trajan extermina vne infinité de Iuifs.

Au demeurant tous ces maſſacres ne demeurerent pas impunis. Car outre que tous ceux qui ont faict le voyage de la terre Saincte, nous aſſeurent, qu'encore pour le iourd'huy, dans le lieu, où ſouloit eſtre le Pretoire ou Palais de Pilate, ou ſaincte Heleine, il y a enuiron 13. cens ans, fit naifuemẽt peindre les douleurs que le Sauueur y endura : on entend des bruits, & des mouuemens ſi violens, comme de perſonnes qui battent, tourmentẽt, & flagellẽt quelqu'vn, que le P. Bou-

Le P Boucher en ſon Bouquet ſacré. *& Bonifacius Stephani, de Perenni cultu terræ ſanctæ.*

cher y eſtãt entré, cõfeſſe en eſtre ſorty tout eſtourdy & hors de ſoy : La tradition de la terre Saincte eſtant, que c'eſtoient des Iuifs qui eſtoient chaſtiez & punis par iuſtice diuine en ce meſme lieu, où ils auoient flagellé le Sauueur du monde: A quoy ſainct Hieroſme adiouſte vne choſe bien remarquable, & dit que les iniures que Ieſus-Chriſt receut en ce lieu là furent en ſi grand nombre, que la cognoiſſance n'en ſera donnée aux mortels qu'au iour du Iugement : d'autant que les hommes en ceſte vie mortelle, auroient trop de peine à croire, que le Fils de Dieu eut daigné endurer, tant d'outrages & tourmens ignominieux pour leur ſalut. Dieu eſtant dans ce Pretoire comme vn Ceſar dans le Senat, receuant vn coup de poignard de ſes ennemis de quelque coſté qu'il ſe tournaſt. Si bien qu'outre ce reſſentiment particulier que Dieu ſemble auoir voulu teſmoigner en ce Palais d'iniuſtice, il n'a laiſſé de les punir pluſieurs fois en general. Veu que l'Empereur Trajan, ayant enuoyé vne armée ſous la conduite de Luſius, apres pluſieurs autres chefs, extermina vn monde de Iuifs, qui auoient eſpandu des ruiſſeaux de ſang preſque par tout l'Vniuers.

Il y eut encore biẽ-toſt apres vn autre tumulte des Iuifs, qui donna occaſion à l'Empereur M. Antonin trauerſant la Paleſtine pour entrer en Iudée, irrité des incurſions frequentes & algarades qu'ils faiſoiẽt, de s'eſcrier cõme en larmoyãt, & prononça hautemẽt ces mots: *ô Marcomannes, ô Quades, ô Sarmates*, en fin i'en ay trouué des plus mutins que vous n'eſtes.

D'vn Capitaine des Iuifs appellé le Moyſe de Candie.

Ie ne veux oublier l'impoſture de celuy, qui perſuada aux Iuifs en l'Iſle de Candie l'an 434. que comme vn ſecond Moyſe, il les conduiroit à pied ſec au trauers la mer, en terre ferme & fertile en tous biens. Qui fut cauſe que les Iuifs s'amaſſerent à groſſes foules ſur vn lieu haut, dont pluſieurs enchantez & charmez par ce ſeducteur, ſe ietterent apres luy dedans la mer, où les vns furent noyez, les autres tombans ſur les rochers, y moururent eſcraſez : & quelques-vns furent ſauuez par certains vaiſſeaux, qui de bonne fortune pour eux, faiſoient voile en ce temps là en ceſte plage de mer. Ainſi fut deſcouuerte l'impoſture de ce ſeducteur, qui touſiours du depuis a eſté appellé le Moyſe de Candie.

Dauid Elroi Capitaine des Iuifs fut ſi vaillant &

Et au liure des voyages de Benjamin de Tudele, tourné d'Hebrieu en Latin, il eſt dit que de ſon temps, à ſçauoir l'an

933. vn Dauid Elroy, eſtant deuenu excellent impoſteur, par le moyen de certains liures magiques, acquit telle authorité entre les Iuifs, qu'il leur fit accroire, auoir eſté enuoyé de Dieu pour ſe rendre maiſtre de Hieruſalem, & les affranchir de la ſeruitude des Incirconcis. A raiſon dequoy il fut appellé le Meſſias: Le Roy de Perſe l'appella en ſa Cour, mais par ces preſtiges & illuſions s'eſtant entortillé de ſon Turban, & trauerſé vne riuiere fort large nommée Gozen, il eſchappa, ayant faict ce ſeul iour dix grandes iournées de chemin. Le Roy de Perſe ſe voyant eludé eſcriuit aux principaux Iuifs, que s'ils ne reprimoient les efforts de ce Dauid, qu'il feroit mourir tous les Iuifs qui eſtoient en ſon Royaume: dequoy ayans prins l'eſpouuante ils eſcriuorent à ce Dauid vne lettre de telle teneur.

notable impoſteur qu'ils l'appellerent leur Meſſias.

Nous voulons que tu ſçaches, que le temps de noſtre deliurance n'eſt pas encore venu, & que nos ſignes ne ſont encore apparus. Ce n'eſt pas le vent qui rend l'homme fort. Pourtant par ceſte predict̃ion, nous t'enioignons que tu te deportes entierement de tels deſſeins & efforts, ſinon nous t'excommunions de tout Iſraël.

Lettre des Iuifs à leur Meſſias Dauid Elroi.

Mais ce Dauid ne laiſſa pour cela de ſuiure ſa poincte: iuſqu'à ce que dormant dedans ſon lict, il fut poignardé par ſon beau-pere, lequel on auoit corrompu par preſens pour faire ce coup.

Et pour monſtrer que les Iuifs, Apoſtats, Athées & ſur tout les ladres ou lepreux, on eu de tout temps quelque confederation enſemble: l'hiſtoire en eſt celebre dans Gaguin au 7. liure de l'hiſtoire de France. On fit mourir (dit-il) pluſieurs ladres qui à l'inſtigation des Iuifs auoient receu du poiſon, & comploté d'infecter tous les puits de la France, & pour faire mourir toute ſorte de perſonnes, ou les faire venir lepreux.

Que les ladres ou lepreux ſe ſont autre fois meſlez auec les Iuifs, & les meſchancetez qu'ils cõmettoient enſemble.

C'eſtoit vne mixtion compoſée de ſang & d'vrine d'homme, auec le ſuc de quelques herbes venimeuſes, laquelle ils enueloppoient en vn linge, l'attachoiẽt à vne pierre, puis iettoient tout ce paquet de drogue dans les puits, afin qu'il peut mieux aller à fond. Le Roy ayant ſçeu, que cela s'eſtoit premierement deſcouuert en Languedoc, & que les empoiſonneurs y auoient eſté bruſlez, fit faire vne recherche des ladres, par tout ſon Royaume, leſquels ayans confeſſé furent

bruſlez en compagnie de pluſieurs Iuifs.

Cruauté inſigne de quarante Iuifs priſonniers à Vitry pour ſe redimer de la Iuſtice des Chreſtiens.

Mais en voicy vne autre bien plus eſtrange enuiron ce tẽps-là: quarante Iuifs detenus priſonniers pour ce meſme crime à Vitry, prindrent vne reſolution dedans la priſon, de faire vne furieuſe execution, & de fait ſe tenans pour condamnez à mort, ils en choiſirent d'eux d'entr'eux pour tuer les trente huict, afin de ne paſſer (diſoient-ils) par les mains des Chreſtiens, le plus vieux & le plus ieune des quarante firent l'execution. Ces trente huict depeſchez, le vieillard prie le ieune de l'egorger, ce qu'ayant faict, & le ieune ſe voyãt ſeul, amaſſe tout l'or qu'auoient ſes compagnons, fait vne corde de ſes linceuls, & ſe coule d'vne feneſtre.

Mais le pois de l'or & du corps rompant ce linge, il tomba dans le foſſé, ſe rompit la cuiſſe, & eſtant prins, il fut executé à mort, & les corps de tous les autres bruſlez.

Les Iuifs roulent dans le monde cõme pauures ſerpents, ſans offices, dignitez, ni adminiſtration quelcõque.

Les admirables cruautez dont ils ont touſiours vſé enuers les Chreſtiẽs, leur forme de vie, leur immondicité & puãteur, leurs Sabbats & leur Synagogue; ſont ſi deſplaiſantes à Dieu, qu'ayans perdu toute ſorte de dignitez, offices, maniment & adminiſtration des affaires dans le monde, ils ſont non ſeulement deſcheus de la grace de Dieu, mais encore ptiuez tout à fait & hors d'eſperance de la vie eternelle. C'eſt pourquoy ils ſont reiettez hors l'Egliſe; dequoy le Prophete Eſaie au 2. chap. rend cinq raiſons, que les curieux pourront voir s'ils en veulẽt prendre la peine. Auſſi a-on obſerué, qu'anciennemẽt ils pratiquoient l'Anthropomance, qui eſt le ſacrifice d'hommes & d'enfans, laquelle eſtoit commune & aux Iuifs, Idolatres, & aux Apoſtats.

Philipp. Aug. chaſſa les Iuifs hors de France.

De maniere que le Roy Philippe Auguſte, ayãt eſté aduerty, que depuis le tẽps de l'Empereur Trajan, autant d'eſclaues qu'ils acheptoient, fuſſent Chreſtiẽs ou Payens, ils les Circõciſoient: Et que de ſon tẽps il en vſoient de meſme en France, quand ils pouuoiẽt attrapper & ſurprendre quelqu'vn à leur cõmodité: Et qu'en opprobre de la religion Chreſtienne, ils mettoiẽt à mort pluſieurs Chreſtiens dans des caues & lieux ſouterrains: Meſme qu'en la ſepmaine S.. le iour de la Paſſion de noſtre Seigneur, ordinairement ils crucifioient quelque enfant Chreſtien, qu'ils trouuoiẽt moyen de deſrober, & cõmettoient d'autres cruautez execrables, du tout brutales & hors de toute humanité: Ayant auſſi eſté aduerty, que Mahomet pour attirer les Iuifs, auoit exalté Moyſe, & retenu la

Les Iuifs auoiẽt accouſtumé tous les vendredis Ss. de Circõcire vn enfant Chreſtien.

Mahomet pour peupler Conſtãtinople ruinée y attira les Iuifs qui s'y jetterent à foules.

Circonciſion : meſme que lors qu'il eut prins Conſtãtinople, pour peupler la ville, il fit proclamer à ſon de trompe, que quiconque y voudroit habiter, auroit l'exercice libre de ſa religion, moyennant certain tribut annuel. Cela fut cauſe que les Iuifs s'acheminerent à grandes troupes en ce pays, & s'allerent rendre & meſler auec les Turcs, en nombre plus de cẽt mille. Tout cela, dis-ie, fut cauſe, que le Roy Philippe Auguſte confiſca tous leurs biens les bannit de tout ſon Royaume, fit des Egliſes de leurs Synagogues, ce qui a eſté fait de meſme par Philippe le Bel, & Philippe le Long, & S. Louys. Et à ſuite par Louys XIII. & en Eſpagne par Ferdinand entre autres, & en Angleterre l'an 1291. Si bien que depuis ce temps-là, en conſequence de l'ordonnance de nos Roys, pas vn Iuif n'a oſé ouuertement reſider en France, ſans ſe deſguiſer & en ſa religion, & en ſa forme de viure, & en ſes habits. Et pour monſtrer que la cruauté leur eſt naturelle, & ſur tout cõtre les Chreſtiens; la verité eſt qu'ils n'eſpargnent pas leur propre ſang, teſmoing le traict qu'ils firent en Angleterre du temps du Roy Emanuel, lequel appuyé de l'auctorité du Docteur Scotus, qui tient que les petits enfans de quelque ſorte d'Infideles que ce ſoit, doiuẽt eſtre baptiſez, meſme contre la volonté de leurs peres, contre l'aduis pourtant de S. Thomas, ayant fait baptiſer vne infinité de petits enfans Iuifs, ils les maſſacrerent tous. Si bien que de peres ils deuindrent bourreaux.

Ie lairray la ſuitte des maux qu'ils ont ſemé par tout le mõde, & ne ſortant de la Frãce, ie me contenteray de dire & faire entendre, cõme ils ont veſcu en quelques cõtrées d'icelle, puis ſept ou huict cẽs ans: Surquoy il faut ſçauoir, que parmy tant de legiõs & armées de Vãdales, Sarrazins, Goths, Oſtrogots, Viſigoths, Huns, Hercules, & autres nations Barbares qui ont rauagé l'Vniuers à ſi groſſes foules, que le ſeul nõbre en eſt effroyable : les Iuifs vray-ſemblablement qui y eſtoient meſlez y ont trouué leur place. Et nommement depuis que par le commandement expres des premiers Roys d'Eſpagne, il leur fut enioinct à viue force, de prendre & receuoir le Bapteſme enuiron l'an 694. Ils ne maculerent pas ſeulement la foy Chreſtienne, mais encore ils firent vne coniuration ſi furieuſe contre le Roy Egica, que pour auoir faict ce deſſein, & mis en leur maling eſprit ce courage & attentat, comme on a faict à plus prés aux

Comment les Iuifs ont veſcu en France puis ſept ou huict cents ans.

Moriſques en ce dernier ſiecle, tous leurs biens furent confiſquez, & eux & leurs femmes & enfans furẽt faits eſclaues, & diſperſez par toutes les contrées de l'Eſpagne: d'où apres fuyans & s'eſcartans, pluſieurs ſe ſont iettez en France.

Et pour en particulariſer quelque choſe (car ce champ eſt infiny) nos Annales Gauloiſes diſent, que Eude & Abderamen en l'an 725. l'vn eſtant Duc d'Aquitaine, & Abderamen gouuerneur de l'Eſpagne ſous l'Empereur des Mahumetans, vindrent aux mains pres la ville d'Arles, où Eude fut desfaict, lequel s'eſtant retiré à Bordeaux, Abderamen le ſuiuit, & luy donna vne ſeconde bataille, en laquelle Eude fut encore desfaict. Depuis Abderamen s'eſtant retiré en Eſpagne, Charles Martel voulut conquerir l'Aquitaine, & Eude ne luy pouuant reſiſter, il appella à ſon ſecours Abderamen, lequel y vint, & paſſãt en Languedoc, il aſſiegea Thoulouſe, & y trouuant quelque reſiſtance, leua le ſiege pour s'aduancer vers Bourdeaux. Mais les Iuifs habitans de la ville de Thoulouſe, naturellement ennemis des Chreſtiens, enuoyerent vers Abderamen, luy propoſer, que leur promettant de les traicter fauorablemẽt, & ne faire dommage qu'aux Chreſtiens, qu'ils l'introduiroient dans la ville auec ſon armée. Ce que leur ayant accordé, il y entra par le moyen de ceſte trahiſon des Iuifs, & y ayant laiſſé vne forte garniſon, s'en alla vers Bourdeaux enuiron l'an 728.

* Trahiſon des Iuifs qui preſterent la main à Abderamẽ pour prẽdre la ville de Tholoſe.

Depuis Charles le Grand s'eſtant fait maiſtre des Gaules, viſitant la ville de Thoulouſe, l'Eueſque & les Chreſtiens luy firent plainte de la trahiſon des Iuifs, lors qu'ils introduirent dans icelle Abderamen & ſon armée, compoſée de trois ou quatre cẽs mille Sarrazins. Sur laquelle plainte, ayant eſté informé de l'Ordonnance de Charles le grand, & par icelle la trahiſon & deſloyauté des Iuifs eſtant verifiée, tous les Iuifs habitans de Thoulouſe furent condamnez à mort.

* Les Iuifs habitans de Tholoſe furent tous cõdamnez à mort pour auoir trahy la ville.

Et pour deſtourner l'execution de ce iugement, ces Iuifs eurent recours à la pieté & miſericorde du Roy Charles, au pieds duquel s'eſtans iettez à genoux, deſchirans leurs habits ſelon leur façon, implorans miſericorde, criãs & heurlans, ils repreſenterent que ceux d'entre-eux qui auoient eſté du conſeil d'appeller Abderamen, ou qui allerent vers luy pour faire le complot de la reddition de la ville, ceux-là ſeuls eſtoient coulpables de ceſte deſloyauté: Mais que les autres

qui

qui n'auoient trempé en ladite cõiuration, de laquelle la pluſpart d'entr'eux eſtoient innocens, deuoient eſtre exempts de toute peine. Ceſte raiſon porta Charles le Grand à moderer & reſtraindre ce iugement à ceux qui auoient aſſiſté à ce conſeil de receuoir Abderamen, & donna la vie aux autres : à la charge que pour expier vne ſi execrable deſloyauté, perpetuellemẽt, trois fois chaque année, au iour des feſtes de Noel, de Paſques, & de l'Aſſomption noſtre Dame, vn Iuif habitãt de Thoulouſe eſtant à genoux, preſenteroit publiquement à l'Eueſque de Thoulouſe au deuãt telle Egliſe qu'il plairroit à l'Eueſque de choiſir, vn cierge du poids de treize liures : Et apres ce Iuif ſeroit fuſtigé, & receuroit d'vn bras puiſſant vn coup de baſton ſur les eſpaules.

Quelle peine les Iuifs encoururent pour leur trahiſon.

Quãd au traicté fait entre les Iuifs & Abderamẽ, il fut accordé qu'ils receuroient toutes ſortes de graces & de faueurs de luy, & que la rage des Sarrazins ſe vomiroit ſeulement ſur les Chreſtiẽs habitans à Tholouſe, pour aſſouuir la haine que les Iuifs ont de tout tẽps contr'eux. Neantmoins ce iugemẽt du Roy Charles fut executé tous les ans dãs Tholoſe, iuſques au regne de Charles le Chauue, petit fils de Charles le Grãd, qui cõmença de regner enuiron l'an 840. que les Iuifs habitãs de Thoulouſe luy preſenterẽt requeſte, contenant la plainte de ce rude traictemẽt, qu'ils receuoiẽt de l'Eueſque & des Chreſtiens, ſans toutesfois en exprimer la cauſe, ſuppliãt le Roy de les deliurer de ceſte vexation, puiſque ſa Majeſté auoit agreable qu'ils habitaſſent en Frãce, & pour obtenir ceſte grace, ils offrirent au Roy vne grãde ſomme de deniers. Le Roy deſirant eſtre informé de la verité de ceſte trahiſon, decerna commiſſion à Richard Duc & gouuerneur d'Aquitaine, pour entendre leurs plaintes auec les Archeueſques de Narbonne & Eueſques de Septimanie & d'Aquitaine ſes Suffragans.

Commiſſion de Charles le Chauue Roy de France, pour adoucir la peine des Iuifs de Tholoſe decernée à Richard Duc d'Aquitaine.

Ils s'aſſemblerẽt à l'entrée de l'Egliſe Cathedrale S. Eſtienne de Thoulouſe, le Duc Richard accõpagné de beaucoup de Nobleſſe, & Sigibondus Archeueſque de Narbõne, aſſiſté de Bernard Eueſque de Thoulouſe & autres Eueſques ſes Suffragans, ou les Iuifs firent leur plainte de ce rude traictement de fuſtigation, ſans dire le ſujet & cauſe d'iceluy. Vn ieune Eſcolier nommé Theodart, natif du territoire de Thoulouſe fit l'harangue, par lequel furent exhibées deux lettres patentes, les vnes de Charles le Grand, contenans ce iugement de con-

demnation contre les Iuifs pour auoir introduit Abderamen chef des Sarrazins dans Thoulouſe, lequel eſtāt ainſi fauoriſé auoit conquis tous les païs qui ſont des mōts Pyrenées iuſques à la ville de Lyon, exterminans la Nobleſſe Gauloiſe & les Chreſtiens de ladite ville: & qu'en la bataille qu'Abderamen donna, le fils d'Eude Duc d'Aquitaine auoit eſté tué.

Et les autres lettres patentes eſtoient de Louys le Debōnaire Roy de France & Empereur, fils de Charlemagne, confirmatiues du ſuſdit iugement. Et partant les Iuifs ne pouuans nier le fait, & la verité de ceſte trahiſon, cōmencerēt à s'attaquer ſeulemēt, & declamer contre l'iniuſtice & cruauté de l'execution, qui ſe faiſoit auſſi bien ſur les innocēs du crime que ſur les coulpables: alleguans que par leur foy, non plus que par celle des Chreſtiens, le fils ne deuoit porter la peine du delit du pere, ny le pere du delit du fils.

Neantmoins par le diſcours meſme de leur harangueur Theodart, eſtāt ſouſtenu, que par la loy des Iuifs vn crime de trahiſon ſi deſloyale, faiſoit que la peine eſtoit iuſtemēt communicable aux ſucceſſeurs des coulpables: les Iuifs prenans ſuiet ſur ceſte allegatiō de leur loy, requirent qu'en ce fait ils fuſſent iugez ſelon icelle: Ce qui leur fut accordé par ceſte aſſemblée, & par leurs Rabins, & que le iugement de cét affaire ſe feroit le lendemain en la Synagogue des Iuifs, en la ville de Thoulouze.

Le lendemain apres midy, le Duc Richard & les Prelats entrans en la Synagogue des Iuifs, rencontrerēt à l'entrée des ſieges couuerts de tapis de ſoye, preparez pour les Rabins qui deuoient eſtre les Iuges: enſemble les ſieges pour le Duc & la Nobleſſe qui l'accōpagnoit, mais pour les Prelats point du tout. Ce nonobſtant chacun ayāt prins place, on demanda par prealable, que les coulpables, & ceux qui deuoient eſtre iugez par les Rabins ſe preſentaſſent, les Iuifs dirent que c'eſtoient les Chreſtiens, qui eſtoient les coulpables, & deſquels ils s'eſtoient plaints au Roy.

Theodart orateur pour les Iuifs deuant le Duc Richard & les Eueſques, ne peut empeſcher qu'en fin il ne fut dict que l'e-

Theodart qui parloit en ceſte action de la licence & commandement des Prelats, quoy qu'il haranguaſt pour les Iuifs, remonſtra neantmoins que les Chreſtiēs ne pouuoient eſtre iugez ny par la loy ny par les Rabins des Iuifs. Cét affaire eſtant venu en chaleur de conteſtation, les Iuifs s'oublierent tant que de dire: Hé, pourquoy ne peuuent les Chreſtiēs eſtre iugez par nos Rabins, puiſque voſtre Dieu, I. C. a eſté condā-

né & executé à mort par le iugemẽt de nos peres? De laquelle parole ceſte cõpagnie fut tellemẽt eſmeuë, qu'elle ſortit de la Synagogue ſans iuger ny faire autre choſe: Ains ſeulemẽt le Duc Richard, donna aduis au Roy de ce qui s'eſtoit paſſé à l'execution de ſa commiſſion, ſur quoy le Roy enuoya ſes lettres patentes, portans commandement d'executer ledit iugement, tout ainſi que Charles le Grand auoit ordonné.

Execution cõtr'eux ſeroit continuée.

Depuis cõme toutes les aigreurs s'adouciſſent auec le tẽps, & celle-cy comme il eſt à croire, par la bourſe des Iuifs: ceſte peine de fuſtigation fut cõmuée en vn droit annuel, que faiſoit le Scindic de la communauté des Iuifs de Thoulouſe au Sacriſtin de l'Egliſe Cathedrale S. Eſtienne, de quarante quatre liures de cire le iour du Vẽdredy ſainct, laquelle eſtoit employée au cierge de Paſques. De laquelle cõmutation eſt faite mention à la fin du procez verbal du Duc Richard, qui eſt dans les Archiues du threſor des tiltres dudit Chapitre, & ſe trouue vne ſentence de l'an 1181. donnée par Fulerand Eueſque de Thoulouſe, cõfirmatiue de ce droict annuel, Ramond eſtant Comte de Thoulouſe, & Philippe regnant en France, le Sacriſtin demandeur & le Scindic des Iuifs deffendeur. Le different eſtoit ſur le poids de la cire, mais par ladite ſentence ledit Scindic eſt cõdamné payer leſdits quarãte quatre liures au poids commun, & non au poids des liures primes, tant les Iuifs vouloient ſubtilizer, ayans fait fondre la peine criminelle de leur deſloyauté en cire. En fin ceſte cire fut conuertie en argent, comme il appert par vne autre ſentence de l'an 1319. Regnant Philippe Roy de France & de Nauarre.

Peine contre les Iuifs qui auoient trahy la ville de Tholoſe grandement adoucie.

Pour la Synagogue des Iuifs, on tient qu'elle ſe tenoit à la ruë de Ious-Aygues, entre la grãde ruë & l'Egliſe noſtre Dame de la Dalbade, nommée aux anciens tiltres, *De Iudeis Aquis*, où il ſe trouue encore pour le iourd'huy vn vaquãt, dans lequel on iette les ordures & immondicitez d'vne partie de la ville, comme eſtant vne place d'abomination.

En quel lieu ſe tenoit la Synagogue des Iuifs en la ville de Tholoſe.

Mais pour le cimetiere où les Iuifs eſtoient enſeuelis, c'eſtoit ioignant le Chaſteau Narbonnois, où ſe tient maintenãt le Parlement: cõme il appert par tiltre de l'an 1280. par contract faict entre le Preuoſt ſainct Eſtienne, & le Scindic de la communauté de l'eſcole des Iuifs, le contract eſt plaiſant. Il eſt narré par iceluy, que le Roy pour amplifier ſon Chaſteau Narbonnois & y baſtir, auoit prins le cimetiere des Iuifs qui

En quel lieu eſtoit leur cimetiere.

ſoignoit ledit Chaſteau : & que les Iuifs pour faire vn autre cimetiere, auoient acquis vn champ prés la porte de Montolieu, où ledit Preuoſt & Chanoines permettent aux Iuifs de faire leur cimetiere, moyennãt le deuoir & cens annuel d'vne liure de gingembre blanc, payable au celerier du Chapitre la feſte ſainct Thomas.

Et pour la faculté d'auoir Synagogue & Eſchole dans Thoulouſe, ils payoient à l'Eueſque tous les ans deux liures de poiure, & deux liures de cire. Ainſi l'ancien cimetiere des Iuifs eſt la maiſon du Seneſchal de Thoulouſe, prés le Palais & la priſon des Amurats.

Que du tẽps du Roy Philippe de Valois, la peſte eſtant en Frãce, on creut qu'elle venoit de ce que les Iuifs auoient empoiſonné les puits.

Il ſe trouue à ſuite de cela, que pendãt le regne de Philippe de Valois, vne peſte extreme cõmença en Leuant, vint apres en Italie, en Eſpagne, en Angleterre, en France, en Allemagne, auec ſi grande mortalité, que le peuple entra en opinion que les Iuifs auoient empoiſonné les eaux des puits & des fontaines, qui fut la menace que le bruit courut qu'on faiſoit en ce dernier voyage du Roy en Bearn, pour deterrer & effrayer ſes gens de guerre, & ſur ceſte opinion le peuple d'Allemagne, & de pluſieurs autres Prouinces, maſſacroiẽt grand nombre des Iuifs, aucuns deſquels auec leurs familles, furent bruſlez dans leurs maiſons, le peuple y mettant le feu.

D'vn Medecin Iuif nõmé Sedechias & cõbien de choſes eſtranges il faiſoit deuant l'Empereur Louys.

Peu auparauant cela il ſe trouue, qu'il y auoit vn Medecin Iuif nõmé Sedechias, lequel fit certains jeux Magiques deuant l'Empereur Louys & pluſieurs autres Princes l'an 876. Il deuoroit les hommes armez auec leurs armes & cheuaux, aualoit vn chariot auec les cheuaux & le cocher, il coupoit la teſte & les pieds aux perſonnes, & auec leur sãg il les mettoit dans vn baſſin. Il voloit en l'air, il excitoit des voix cõme s'il y eut eu vne infinité de chaſſeurs, & pluſieurs ſemblables illuſions, en fin il empoiſonna & fit mourir le Roy Charles le Chauue.

Que les Iuifs ſont ordinairemẽt grands Magiciens.

Les Iuifs ſont ordinairement grands Magiciens, cõme teſmoigne S. Antonin, qui nous a laiſſé par eſcrit, qu'vn ieune homme ſe voulant venger d'vne fille, qui n'auoit voulu conſentir à ſes mauuaiſes volõtez, s'eſtãt addreſſée à vn Medecin Iuif, il la conuertit en jument, afin que ne l'ayant peu fleſchir à la volupté, pẽdant qu'elle eſtoit en forme humaine il l'attiraſt l'ayãt metamorphoſée en forme brutale. En Eſpagne les Iuifs & Arabes laiſſoient pour heritage à leurs ſucceſſeurs la Clauicule de Salomon, & vn autre grand volume diuiſé en

ſept parties, pleins de ſacrifices & enchantemens des Demõs: & faiſoient par iceluy des choſes merueilleuſes & incroyables, mais les Inquiſiteurs ont bruſlé tous les exemplaires qu'ils ont peu trouuer. *Del-Rio l.2. q.3. quæſt. diuiſio Magiæ.*

Nous liſons dans l'hiſtoire de Iean Triteſne, que l'an 970. vn Iuif nommé Baian fils de Simeon, ſe transformoit en loup & ſe rendoit inuiſible quand il vouloit. Iuif qui ſe transformoit en loup.

Les Iuifs ne ſçauent rien faire que du mal, ils n'ont iamais fait choſe quelconque qui vaille, que i'aye peu remarquer par toute l'hiſtoire ancienne, ſauf ce que Suetone en dit dans la vie de Caligula, qu'il eſtoit au commencement bon Prince, mais qu'en fin par le moyẽ des adulateurs il deuint vn monſtre, & ſe rendit ſi orgueilleux & vain à force d'adulations, qu'il voulut eſtre adoré comme vn Dieu, & que ſon image & ſtatuë fut miſe par tous les temples: mais les Iuifs ne voulurent iamais conſentir qu'elle fut miſe en ce S. temple de Hieruſalem, comme dit Ioſephe liu. 18. ch. 15. de ſes Antiquitez. Tout le plus grand bien que l'hiſtoire remarque des anciens Iuifs, ceſt qu'ils ne voulurent iamais permettre qu'on mit la ſtatuë de Caligula dans le temple de Hieruſalem.

Depuis ils ont touſiours teſmoigné, vne telle haine contre les ſeruiteurs de Ieſus-Chriſt, & y en a des hiſtoires ſi execrables, qu'il y a horreur de les raconter, & preſqu'autant de les lire: neantmoins elles ſont ſi publiées & cognuës, que la lie meſmes du peuple n'ẽ eſt que trop informée. Car la verité eſt qu'ils ne ſe contentent pas d'auoir mis vne fois Ieſus-Chriſt en croix, qu'ils le voudroient encor s'il leur eſtoit permis le crucifier tous les iours, teſmoing ceſte hiſtoire celebre rapportée par Richard Vaſſeburge qui dit, que Eberard Archeueſque de Treues, ayãt fait publier vn decret portãt que tous les Iuifs euſſent à vuider en cas qu'ils ne ſe fiſſent baptiſer dãs la veille de Paſques, vn d'entr'eux fut ſi malin qu'ayant fabriqué par art diabolique vne image de cire, il la fit baptiſer par vn meſchant Preſtre de l'Egliſe de S. Paul corrompu par argent, & la veille de Paſques venuë, auquel iour les Iuifs deuoient vuider la ville, ou receuoir le Bapteſme. Ce Iuif Magicien fit allumer cét image de cire, pendant que le bon Eueſque eſtoit occupé aux fõds Baptiſmaux: & comme cét image fut à demy bruſlée, vne groſſe fievre le ſaiſit, auec de ſi aſpres douleurs, qu'il fut contraint de ſ'oſter de cét exercice pour s'aller agenoüiller deuant vn Crucifix, ou priant le bon Dieu de luy pardonner ſes pechez, enſemble à ces meſchans Iuifs, il rendit l'ame à Dieu & mourut l'an 1607. Richard Vaſſeburge Archidiacre de Verdun.

Que les Iuifs ſe ſont meſlez auec les Moriſques qui ont eſté chaſſez d'Eſpagne puis peu d'années.

Et pour les ramener à noſtre ſiecle, ils ſe meſlerent auec les Moriſques, qui ont eſté n'aguieres chaſſez d'Eſpagne. Carveritablement nous en auõs veu vne infinité en la ville de Bourdeaux, & à Bayonne, qui viuent quaſi en meſme façon, & vſent & hayent meſmes viandes, encore que la pauureté leur ait fait relaſcher beaucoup de leurs ceremonies & Religion. Vne troupe de Portugais (car volontiers pluſieurs Iuifs ſe couurent de ce nom) venans d'Eſpagne, tenans le chemin de Bayonne pour aller à Bourdeaux, logerẽt chez le maiſtre de la Poſte nommé Ponteil, homme pour lors aſſez moyenné: & eſtans arriuez de bonne heure, ils furẽt ſi curieux qu'ils deuelopperent toutes leurs hardes & denrées, ſoit pour les reuoir, ſoit pour les ranger plus commodement. Ils paſſerent la nuict fort paiſiblement ſans plainte & ſans bruit; mais le lendemain matin, ils crient & heurlent cõme font ordinairement les Iuifs, & ſe plaignent à ce maiſtre de la Poſte, de ce qu'ils ont eſté volez: & font ſonner ſi haut leur perte, qu'ils la faiſoient monter iuſques à cinq ou ſix mille eſcus de bagues & ioyaux, perles & autres pierreries: & font qu'vne feneſtre de leur chambre ſe voit entr'ouuerte, & aucunement forcée. Eſtans à Bourdeaux ils informerent & obtiennent decret contre ledit Ponteils. Il eſt prins, & apres auoir ſouffert beaucoup de tourmẽs, qui ſuiuent les accuſations où il n'y a guiere de preuue; il fut à demy ruiné & de corps & de frais, mais en fin il n'en fut autre choſe par defaut de preuue.

9 Plainte cõtre les Portugais au Parlement de Bordeaux, que certain denõciateur maintint eſtre vrayement Iuifs.

En haine (dit-on) de ce procez vn autre homme du meſme pays nommé Ponteils, aucunement parẽt à ce qu'on dit de ce premier, ſe rendit denonciateur contre tous les Portugais de la ville de Bourdeaux, qui ſont enuiron cinquante ou ſoixante familles, ſouſtenant qu'ils eſtoient Iuifs: il fit vne information de 24. teſmoins, par laquelle il eſt verifié contre eux des crimes execrables, & neantmoins il ne l'a iamais peu faire decreter que fort tard, ains tout auſſi-toſt qu'il ſe fut rendu denonciateur contre-eux, ils le firent conſtituer priſonnier, & contre les Portugais, il n'y eut iamais qu'adiournement perſonnel.

Raiſons des Portugais qui ſont de la ville de Bordeaux contre le de-

Eſtans ouys, Monſieur Duſaut Aduocat du Roy, croyant ſouſtenir la cauſe de Dieu, fit tout ce qu'il peut pour deſcouurir leurs execrations & malefices. Mais comme il y a long temps qu'ils ſont habituez dans la ville, & qu'ils ont entrée

dans vne infinité de bonnes maiſons, où ils portent vendre leurs marchandiſes ; & que le denonciateur eſtoit foible de moyens pour ſouſtenir le fardeau d'vne pourſuite ſi onereuſe: ils trouuerẽt moyen de faire plaider leur cauſe par vn tres-docte & ſuffiſant Aduocat, lequel ne fit nul ſemblant de vouloir deffendre les Iuifs en general, ains le plus fort de ſon plaidoyer fut ſur la calomnie qu'on leur mettoit ſus : qu'il y auoit ſoixante ans qu'ils eſtoient en la ville, partant qu'ils auoient preſcrit leur domicile & logement, qu'ils y eſtoient grandement vtiles, laiſſant leurs denrées à beaucoup meilleur conte que les autres marchands, qu'ils eſtoient gens reglez & ſans bruit, qu'ils n'occupoient que certaines petites loges & maiſonnettes en vn recoin de la ville. Et que ce Põteils portoit ſon obiet ſur le front, eſtant parent de celuy que les Portugais auoient cy-deuant mis en procez pour la volerie de leurs perles, bagues & ioyaux, dõt encore ils n'auoient peu auoir raiſon. D'ailleurs que c'eſtoit vn homme neceſſiteux qui ne pouuoit eſtre garand ny reſpondre d'vne accuſation ſi hardie, & pluſieurs autres raiſons qui ne concernent la Iuifuerie, ains ſeulement la deſcharge & la calomnie des perſonnes accuſées.

*Le denonciateur qui ſouſtenoit qu'ils eſtoient Iuifs.*

Ponteil au contraire ne perdant courage pour tout cela, recognoiſſant que Mõſieur l'Aduocat du Roy pour le Procureur general ſe mettoit en deuoir d'en rechercher & deſcouurir la verité, fit plaider la Roche ſon Aduocat homme grandement ſçauant, diſert, & qui a veu les bons liures, & meſme ceux des Arabes & Rabins, comme il teſmoigne par ſon plaidoyer que i'ay voulu inſerer icy tout au long.

*Plaidoyer de de la Roche cõtre les Portugais de la ville de Bordeaux les prenant pour Iuifs.*

La Cour (dit-il) eſtant ſuffiſamment inſtruite du merite, importance & Iuſtice de ceſte cauſe des Iuifs, ſoy diſans Portugais, parce qu'elle a entendu de Monſieur l'Aduocat general : lequel plaidant pour le Roy & le public, a plaidé pour Maiſtre Eſtienne Ponteils ma partie ſon denonciateur, en telle ſorte qu'il eſt mal-ayſé d'y adiouſter. C'eſt pourquoy de peur de l'ennuyer, ſi ie la detenoy long temps. Ie diray ſeulement, que les Iuifs, perſonnes qui ne ſont ſimplement infideles, mais pleines de toute impieté, doiuent non ſeulement eſtre chaſſez du reſſort de ce Parlement, ſi aucuns y en a dans l'eſtenduë d'iceluy : mais ſont dignes de toute execration, & comme vrays criminels de leze majeſté diuine

& humaine, meritent d'eſtre punis des plus cruels ſupplices qui ſe pratiquent entre les hommes. Et s'il falloit eſgaler la peine au demerite, le braſier, le plomb fõdu, l'huile boüillante, la poix, la cire, & le ſouffre incorporez enſẽble, ne ſeroient tourmẽs aſſez exactes ſenſibles & cruels, pour la punition de ſi grands & horribles crimes que ces gens commettent ordinairement: ne laiſſans impieté qu'ils ne pratiquent contre Dieu, contre I. C. duquel leurs peres ont eſté les bourreaux, cõtre les Roys, Princes & Magiſtrats de la republique Chreſtienne, & generalement contre tout le peuple qui s'eſt enroollé ſous l'eſtendart & banniere de noſtre Sauueur & Meſſie. Et ne faut s'eſtonner, Meſſieurs, ſi ie paſſe ſi auant, & ſouſtiens qu'ils vomiſſent vne infinité de blaſphemes, ie ne dis pas contre la maieſté de Ieſus-Chriſt en tant qu'homme, mais contre Dieu meſme.

Car encore qu'il d'euſt ſembler eſtrange, de dire que la gent Iuifue, qui eſt le premier & plus ancien peuple de Dieu, qui fait tellement profeſſion de la loy Moſaïque, qu'elle eſtime auoir eſté eſcrite long temps auant la creation du monde. Si nous en croyons ce qu'en eſcrit Galatin li. 7. *Aduerſus Iudæos*, Rollin au 3. chap. de ſa Cab. & de ſuiure exactement le vieux Teſtament, duquel nous auons prins le vray culte & ſeruice de Dieu, ait parlé contre Dieu. La verité neantmoins eſt que ceſte gent eſt auiourd'huy ſi corrompuë & ſi miſerablement aueuglée, qu'il ſe peut dire que la prophetie eſt veritablemẽt accomplie en Iſaie 14. *Peribit ſapientia ſapientum eius, & intelligentia intelligentium eius, abſcondet ſe ſe.* C'eſt vne gent qui s'eſt mocquée de ſes Prophetes. *Viri prævaricationum, ſacerdotes eius polluerunt ſanctitatem, tranſgreſſi ſunt legem*, comme il eſt eſcrit dans le Prophete Sophonias. Car la loy Moſaique n'eſt plus en ſon entier parmy ces meſcreans, elle a eſté alterée par les commentaires eſcrits ou paraphraſez de leurs Rabins cabaliſtiques, par les poincts de leurs Maſloretes & Grammairiẽs, ou par les expoſitions de l'vn & de l'autre Thalmud du Ieroſolymitain acheué en l'an 469. par Rabbi Ioarnain & du Babylonien acheué à Babylone l'an 470. au rapport de Genebrard. au 2. de ſa Chronologie, où ces liures infames, Meſſieurs, auec l'interpretation des Thalmudiſtes, de laquelle les Iuifs ſont auſſi exactement obſeruateurs, comme ſi leurs Rabins & Cachamins l'auoient receuë des mains de Dieu en la

montagne

montagne de Sinaï, cõme Moyſe le Decalogue, ont produit vne doctrine pleine d'execrations, d'impieté & blaſphemes. Car quoy que par les principes de nature & maximes de la loy Moſaïque, Dieu ſoit immortel, impaſſible, incapable de changement & d'alteration, ſi eſt-ce que les Iuifs d'auiourd'huy, ſont venus à ce poinct de preſomption, de croire, que Dieu a certain lieu ſecret, ou à temps nommé il eſpand abondance de larmes, s'afflige & s'angoiſſe ſoy-meſme, de ce que deſireux de desbander le foudre de ſa colere contre leur nation, il a ruiné le temple de Hieruſalẽ, & diſperſé ſon peuple en captiuité. C'eſt ce qui eſt eſcrit au Maſſechet, ou ordre 2. du Thalmud ſeder, c'eſt à dire, traicté 8. Perakim qui veut dire chap. ou diſt. Ou a ce poinct d'impieté de croire, que le Createur de l'vniuers a beſoing que ſon peuple à toutes les nouuelles Lunes, faſſe pour luy, & pour la neceſſité qu'il en a, pour auoir en la creation du monde rendu le Soleil plus lumineux que la Lune, vn ſacrifice propitiatoire, & preſenté vn Bouc à l'autel Chattas Iehael: *In ſacrificiũ pro peccato ipſi Ichoua*, ſuiuant ce qu'en eſcriuent le Rabby Bechay, & le Rabby Simeon en leur expoſition ou commentaires ſur le 4. liure de Moyſe. Le blaſpheme d'vn Dauid de Dinãto, qui viuoit ſous l'Empire de Barbe-rouſſe, ſous le Pontificat d'Innocent III. comme eſcrit Almaricus en ſon hiſtoire: & qui au rapport d'Albert le Grand, & de S. Thomas 1. p. 93. art. 8. & au liure 1. *contra gent.* chap. 17. eſtimoit, que Dieu n'eſtoit autre choſe que la matiere premiere, n'eſtoit pas plus horrible n'execrable. Au ſurplus qu'eſt-ce qu'ils ne diſent & ne vomiſſent, ne bauent & eſcument cõtre la majeſté de noſtre Sauueur? leurs liures les plus ſecrets leur enſeignent, que l'ame d'Eſaü hõme meſchant & reprouué, a eſté par quelque eſpece de palingeneſie & metempſycoſe transfuſé dans le corps de noſtre Sauueur, que ſa vie n'a eſté qu'vne vie d'Eſaü, vie meſchãte & reprouuée: bref ils en parlent auec tãt de deſdain, cõme rapporte Pfeffer Cornius au liure qu'il a fait intitulé, *Hoſtis Iudæorũ*, dedié à l'Eueſque de Cologne, qu'ils ne l'appellẽt iamais par ſon nom, ains le deſignent par les mots les plus cõtumelieux qu'ils peuuent imaginer, ores l'appellans *Iechaij Nozere* ſeducteur du peuple, ores Tholin qui ſignifie pendu, ores *Mauſerben*, *Hamdo*, qui ſignifie Champis, le S. Sacrement de l'Autel, le *Chemthome* vn pain ſalé & immõde, tous les Roys, Princes

& Magiſtrats de la Republique Chreſtienne, Minim heretiques, Idolatres ennemis de Dieu, *Contemptores Diuum Mezentios*, l'Empire ou domination des Chreſtiens en general, ſuiuant ce que nous en liſons dans le Rabby Bechay, & dans le *Rabby Samuël, Hakkaton, Malcus Edon, Malcus Romy, Malcus Hareſcaas, Malcus Zadon*, vn Empire domitique ou d'Eſaü impie, ſuperbe, preſomptueux, Empire plein de petulance. A quoy ſe rapporte encore ce qui eſt eſcrit au Maſſechet ou ordre 2. du Thalmud, *Sederiperakin. 2.* que le Rabbin qui ne hayt à mort ſon ennemy, & ne recherche les moyens & les occaſions de luy faire mal, eſt indigne du nom de Rabbin, qu'vn Iuif voyant vn Chreſtien proche du precipice, eſt obligé de le precipiter ſoudainement: de laquelle haine veritablement enragée & implacable contre tous les Chreſtiens, vient qu'ils les appellent Temein, nation prophane & impure, ſont differens d'auec eux en la ſupputation des années, laquelle ils prennẽt de la naiſſance du monde, aux fins que par vn grand nombre d'années & reuolution de plus de cinquante ſiecles, ils puiſſent plus ayſément apporter du meſconte, & obſcurcir ou rendre douteuſe la Prophetie de Daniel cha. 9. v. 24. qui auoit predit qu'apres 69. hebdomades, ſepmaines, ou pluſtoſt ſeptaines d'années, le Chriſt ſouffriroit mort & paſſion. Ce qu'ils eſtiment eſtre arriué en la perſonne d'Agrippale dernier de la famille des Herodians. Pour à quoy paruenir ils deſrobent pluſieurs années de l'Empire des Perſes, des Grecs & des Machabées, le tout en hayne des Chreſtiens, & aux fins d'obſcurcir la naiſſance de leur Sauueur, cõme a fort bien remarqué Genebrard apres pluſieurs Rabins au 2. de ſa Chronique. En leurs prieres & oraiſons ne nous ſouhaittent que mal-heur, que deſaſtre, que la mort comble de tous mal-encontres. *Perturbabit* (dient-ils) *Deus cogitationes & conſilia inimicorum noſtrorum*, par là ils entendent les Chreſtiens; *Occiſione gladio fame, peſte & cæteris præcipuis plagis, & id fiat noſtra cauſa precamur.* Ce que ſe trouuant amplement diſcouru par *Ioannes Buxdorfius*, Profeſſeur de la langue Hebraïque en l'Vniuerſité de Baſle, au liure qu'il a fait intitulé, *Synagoga Iudaïca* ou *Schola Iudæorum*, & d'ailleurs ce ſujet eſtant capable de rẽplir des volumes entiers, ie ne m'eſtendray plus auant de peur d'ennuyer la Cour, & me contenteray d'en dire ce qu'en eſcrit vn docte Poëte Alemand en ces vers.

*Hæc recutita cohors gelido de pectore quæſtus*
*Fundit, & in vitio languida corda fouet.*
*Hæc ſcelus omnigenum rabido ſub corde volutat*
*Et crudelis alit pectora cæca furor.*

Vers d'vn Poëte Allemand contre les Iuifs.

Ceſte tant fameuſe & renommée boëtte de Pandore, ne fut iamais remplie de tant de maux, que ſont les puantes & infames poitrines de ces Maranes.

S'il y auoit Mrs parmy nous des heretiques, qui tinſſent la moindre de ces opiniõs, quel feu, quel ſupplice ſeroit ſuffisãt, pour les arracher du monde? Ceux qui ſont deuoyez de l'Egliſe les ſimples heretiques, *Qui ſacramentis, quæ dantur à ſacerdotibus non cõmunicant*, qui eſt leur vraye deffinition, rapportée par Balſamon dãs Photius au til. 2. *du Nomoc*, ſont punis capitalemẽt, ou pour le moins d'vne priſon perpetuelle, & d'vne confiſcation de tous biens, encore qu'ils ayent de la poſterité & des enfans orthodoxes. *Cap. Vrgẽtis de hæret. Can. Quæro §. verum. Can ſi quis cum mulieribus 6. quæſt.* 1. Et partant le Iudaïſme qui eſt le magazin de toute impieté ne peut eſtre puny du ſeul banniſſemẽt, veu meſmement qu'il ſe trouue qu'vn Iuif pour auoir blaſphemé contre la Vierge, fut condãné d'eſtre bruſlé tout vif à Aix en Prouence, & qu'il y eut quelques Gentils-hõmes qui s'offrirent pour en eſtre les bourreaux & executeurs. Que Moyſe arma tous les enfans de Leui cõtre les Idolatres qui s'eſtoiẽt proſternez deuãt le veau d'or, dõt il en tua trente mille en l'Exode ch. 32. qu'Elie fit mettre à mort ſur le torrent de Ciſon les Prophetes de Baal, & tous ceux qui auoiẽt fléchy le genoüil, deuant luy au 7. du Deuter.

Que ſi les Iuifs ſont coulpables des crimes ſpecifiez cy-deſſus, & puniſſables de toute ſorte de peines terribles, ceux-là le ſont encore dauãtage qui deſguiſans & falſifians leur qualité de Iuif ſe diſent Chreſtiens, cõme eſtans vrays fauſſaires & plus grãds impoſteurs & ſeducteurs que tous autres. *Proximum eſt crimini velle neſciri, & qui vias ſuas occulit conſcientiã prodit*, diſoit vn ancien. *Quod tegitur maius creditur eſſe malũ*, diſoit vn autre. Le Iuriſcõſulte Paulus en la l. derniere *De ritu nupt.* eſcrit que ce qui ſe fait ouuertement cõtre la loy, n'eſt iamais ſi puniſſable que ce qui ſe fait clandeſtinement: les Iuifs ſe diſent Chreſtiens pour auoir moyen de verſer auec les Chreſtiẽs, & en conuerſant auec eux les trõper & ſeduire plus à leur ayſe, abuſer & ſe mocquer du Chreſtien, prophaner les Sacremens

& tous les mysteres de l'Eglise Chrestiẽne, l'histoire nous apprẽd & entr'autres, *Ianſonius li. 4. mèrc. Gallobelg.* qu'vn nommé Leon Iuif, conuerty, feignãt d'estre Chrestien Iudaisant neantmoins sur le commencemẽt de sept. *Vt & ferè omnes huius farinæ recutiti* (dit l'Autheur) fut si hardy que sous pretexte de la grande familiarité qu'il auoit auec vn Petrus Rodamus Cordelier à Prague, ville capitale de Boëme, il trouua moyen d enleuer ou desrober trois hosties, lesquelles ayant soigneusemẽt plié auec du papier de Prague, il s'en alla à Presburgue ville d'Hõgrie, & logea chez vn Iuif, auquel il fit present de ces trois hosties. Ce Iuif assemble & conuoque quand & quand tous ceux de la secte, leur fait voir le present qui luy auoit esté fait, met sur vne table ces sainctes & sacrées hosties: lors l'vn de ces bourreaux infideles prend vn cousteau, & disant ces paroles, si tu es veritablement le Dieu des Chrestiẽs: monstre presentemẽt ta force & ta vertu; il perce l'vne de ces sainctes hosties, de laquelle miraculeusemẽt sortit abõdance de sang. Dequoy ces Infideles estans effrayez, ils rompent la cõpagnie, taschent de sortir de la maison, en laquelle l'assemblée auoit esté faite: Mais en vain, parce que le Ciel voulant venger l'iniure faite à son Createur, iette des fortes pieces de son arcenal, & desbandant sa foudre, embrase & reduit en cendres ceste maison, auec tous ceux qui estoient dedãs, sauf de trois que la iustice diuine reserua, pour reueler comment est-ce que l'affaire s'estoit passé, qui quelques iours apres furent mis à mort, & empalez à Presburgue, l'an 1590. de nostre salut.

Vn fait semblable est rapporté par Surius en son histoire, en consequence dequoy trente huict ou quarãte Iuifs de la Marche de Brandebourg, furent condãnez à estre ars & bruslez tous vifs, sauf de deux à qui le Magistrat fit ceste grace que de faire trancher la teste tant seulement, parce qu'auant la condemnation de mort, ils auoient demandé le Bapteſme.

A ceste impieté des Iuifs, & particulierement des Pseudochrestiens & qui se disent conuertis, il en peut estre adiousté vne fort notable & afferante pour la decisiõ de ce iugement. Car ils tiennent pour article de foy, de pouuoir hardimẽt & sans peché, non seulement nier le nom & la qualité de Iuif, & desaduoüer leur creãce Thalmudique: mais faire tous actes & demonstrations contraires de vrays & fideles Chrestiens, aller à l'Eglise, ouyr la Messe, faire prẽdre le Bapteſme à leurs

enfans, ſe cõfeſſer, receuoir le S. & auguſte Sacremẽt de l'Euchariſtie, pourueu que le dernier iour de l'an, & deuant que l'année, en laquelle ils proiettent de faire tout cela, cõmence, ils proteſtent en preſence de leurs Rabins, quels vœux, quelle profeſſiõ de foy, quelles promeſſes, quels actes qu'ils puiſſent faire contraires à la creance Thalmudique, ils entẽdent ne vouloir eſtre obligatoires, ains irrite, & de nul effect & valeur. C'eſt ce qu'en eſcrit vn conuerty du Iudaïſme nommé *Magiſter Ioannes, in lib. de concor. leg. to. 4. c. 7.* Dieu meſme duquel le teſmoignage eſt irreprochable, a marqué ceſte maudite gent, pour auoir cela de particulier, qu'en matiere de religion, le cœur ne s'accorde iamais auec la bouche. *Appropinquabit*, dit-il en Iſaie 29. *Populus iſte ore ſuo & labijs ſuis honorauerunt me, cor autem eius elongauit ſe à me.* C'eſt vne perfidie recognuë par tout l'vniuers, notée dans le Concile d'Agathe au Can. 34. par Theodoſe en la nouuelle; *De Iudæis Hebræorũ execrãda perfidia*, dit vne loy des Goths 14. au liu. 12. t. 2. *Obſtinata Iudæorum perfidia*, en vn autre endroit, pour conſideration de laquelle, l'Egliſe ne donne promptement le Bapteſme aux Iuifs, dés auſſi-toſt qu'ils le demandent, ains les fait demeurer quelque temps en approbation, auant de leur impartir le benefice & la grace de ce S. Sacrement. *Iudæi quorum perfidia frequenter ad vomitum redit*: ces mots ſont remarquables prins du Canon, *Iudæi de conſecrat. diſt. 4. ſi ad leges Catholicas redire voluerint, octo menſes inter Cathecumenos Eccleſiæ, limen intrent, & ſi pura fide venire noſcãtur, tunc demum Baptiſmi gratiam mereantur.*

Encore apres le Bapteſme ſont-ils auſſi meſchãs que les Samaritains, qui faignãs de ſeruir vn Dieu ſeul, adoroiẽt neantmoins les Dieux des Gentils, au 4. des Roys chap. 17. & pour le culte de l'vn & des autres, baſtirent iadis vn temple ſuperbe & magnifique en la montagne de Garizim, qui ſubſiſta enuiron deux cens ans, au rapport du Leuite Lilias en ſa Cabale hiſtorique. C'eſt vne hereſie qui a paſſé à la natiõ Iuifue, Dieu ayant eſtendu iuſques-là le cordeau de Samarie, & le fardeau de la maiſon d'Acab, & ce pour accomplir la Propherie du 4. des Roys c. 21. *Ecce ego inducam mala ſuper Hieruſalem & Iudam, & quicumque audierit tinniant ambæ aures eius, & extendam ſuper Hieruſalem funiculum Samariæ & pondus domus Acab.*

Cela preſuppoſé, Meſſieurs, & que les Iuifs ſont ſi impies, qu'ils meritent d'eſtre expoſez & comme deuouez à l'execra- Raiſons pour mõſtrer que les Portugais

qui habitent dans la ville de Bordeaux ſont vrayement Iuifs.

tion & à la haine publique, & punis comme vrays criminels de leze majeſté diuine & humaine. Reſte à monſtrer que les Portugais habitans en ceſte ville, ſont veritablemẽt Pſeudo-Chreſtiens & Iuifs, & non ſeulement ceux contre leſquels la Cour a decreté: mais generalemẽt tous ceux qui habitent en la preſente ville, & en quelques autres endroits & recoins de ceſte Prouince. Car il ſe voit qu'il sõt tous d'vne factiõ, à ce que tous ſans ſe nõmer ont cy-deuant preſenté leur requeſte en corps, & ayãs eſté contraints de ſe nõmer ſe ſont nommez en nombre de ſoixante, & bien que la Cour n'ait decreté que cõtre d'eux, l'vn s'eſt abſenté & a mieux aymé s'en aller, que de nier ſon impieté. Les teſmoins ouys par les informations faites à la requeſte de Mr. le Procureur general, parlent non ſeulement cõtre les deux, contre leſquels la Cour a decreté, ains generalement contre tous qu'il leur a eſté impoſſible de nõmer, parce que nul ne ſçait leur nõ, comme ne frequentans perſonne & perſonne ne les frequentãs. Mais tant y a que les teſmoins s'accordẽt en cela, que les Portugais de la preſẽte vil le ſanctifiẽt le iour du Sabbat, que les Hebrieux appellẽt, *Onegdiem deliciarũ*. Et pour marque d'vn parfaict & accõply repos, ne fõt leur trafic ordinaire, n'enuoyent debiter par ville leurs menuës denrées, quoy que ſoit par leurs enfãs, ains par quelques garçõs leurs voiſins, ou ſeruiteurs originaires François: que pour ſatisfaire au precepte de Moyſe, cõceu en ces mots au 16. de l'Exode, *Ceſſatio ſãcta Iehouæ erit, cras quod cocturi eratis coquite, & quod elixaturi eratis, elixate hodie, quicquid verò ſuperfuerit reſeruate, vobis in cuſtodiam vſq; ad mane.* Le ſoir du Vendredy font cuire tout ce qu'ils doiuent mãger en leurs bãquets Sabbatins, aux fins que leurs ſeruiteurs & chãbrieres, iouïſſent du meſme repos & des meſmes delices que leurs maiſtres, qu'ils s'abſtienẽt de manger de la chair de porceau, eſtimans qu'elle n'eſt aucunement differente de celle de l'homme.

*Nec diſtare putant humana carne ſuillam.* diſoit Iuuenal.

Ceſte preuue, Mrs. qui vous fut dernierement ſi grauemẽt & ſi diſertement repreſentée par Mr. l'Aduocat general; outre que ma partie a moyẽ de verifier pluſieurs autres choſes horribles & execrables meſme de deſigner le Mohel ou Circonciſeur, comme il fera s'il plaiſt à la Cour ordõner, que les teſmoins viendront pour eſtre recolez & confrontez à parties aduerſes. Ne le pouuãt faire autremẽt, parce que dés auſſi toſt

qu'ils ont le vent des teſmoins qui veulent depoſer cõtr'eux, ils n'eſpargnẽt les piſtolles & les Portugaiſes, pour les corrõpre: *Dextra ſiquidẽ eorũ plena eſt muneribus*, diſoit le Pſalmiſte. Ce qui eſt d'ailleurs aſſiſté de tant de coniectures & violẽtes preſomptions, qu'il n'y a hõme de iugemẽt qui en puiſſe douter.

Ces preſomptions, Mrs. ont veritablemẽt eſté repreſentées en partie par M. l'Aduocat general. Mais la Cour me permettra s'il luy plaiſt, de luy en rafraiſchir la memoire, auec proteſtation neantmoins de me retrancher de ce qui en peut auoir eſté dit. Ce ſont des indices qui sõt teſmoins irreprochables, qui parlent d'eux-meſmes & naiſſent de la choſe. Car comment eſt-il croyable, Mrs. que tant de familles ſe fuſſent refugiées de Portugal, s'il leur eut eſté permis de viure en liberté de conſcience. L'affection, que l'hõme porte naturellement à la terre qui la engendré, les eut empeſchez de faire le traiect du Royaume de Portugal en celuy de France, *Summas in affectu partes ſibi vſurpat terra quæ genuit*, dit Appollinaris en quelque part de ſes Epiſtres. Cõme les enfans naturellement ayment le premier laict qui les alimẽte: Auſſi les hommes naturellemẽt aymẽt le premier air, dõt nature les rafraiſchit ſur les douces entrées de ceſte vie, les choſes les plus lourdes & inſẽſibles de nature nous apprennẽt, que la nourriture premiere à vne grãde force ſur nous. Car il y a des plantes qui ne peuuẽt ſouffrir qu'on les tire hors de leur païs, le Baume ne peut naiſtre qu'en Iudée, la põme aſſyrienne trãſplãtée, ne porte point de fruict, la palme ne peut eſtre hors de ſon terroir naturel, & ſ'elle y eſt, elle ne rapporte aucune choſe, ſa ſterilité monſtre le regret qu'elle a d'en eſtre dehors, le Cinamome & la Lanaude Indiẽne, ne veulẽt ſortir hors de leur ſol, le poiure s'eſt quelque fois veu en Italie, la caſſe en Septentrion, l'encẽs en la Lycie, mais de telle ſorte que quelque chaleur ſecretemẽt maligne, leur auoit ſouſtrait en ces lieux le meilleur de leur ſubſtãce, & fait tarir l'humeur qui naturellemẽt coule de leur tige. C'eſt Mrs. vne eſpece de melancholie qui les auoit deſſeichez, s'eſtant veus loing de leur ſeiour naturel.

Que ſi les parties les plus inſipides & les plus mortes de la nature, ont quelque reſſentiment de leur patrie: les hommes ne doibuent-ils pas mettre leur ſol natal, au premier plus haut & eminẽt degré d'affectiõ? *Commoda præterea patriæ prima putare, deinde parentum, tertia iam poſtremaque noſtra* (diſoit

Lucilius.) A quoy ſe rapporte ce beau lieu d'Appollinaris eſcriuant, *ad Conſentium*, en ces vers, *Quid primum venerer colamque prore, ni fallor patriam patremque iuxta, qui quamquam ſibi vendicare ſummum poſſit iure locum, tamen neceſſe eſt illam vincere quæ parit parentes.* Ioint pour faire court ce qu'eſcriuent richement à ce propos Ciceron en ſa Philippique 2. & 1. *De legib.* Lactance Firmian & pluſieurs autres eſtimant en auoir aſſez dit, pour faire voir à la Cour, qu'il n'eſt aucunement vrayſemblable, que ces gens ayent oncques volontairement abãdonné leur pays natal, ſi riche, ſi plantureux, tant aymé du Ciel, que le Tage roulle les arenes d'or battant les murailles de ſes villes, *Ferus datum eſt agros ſyluaſq; quærere, hominibus autem focos patrios ſupra cuncta diligere*, diſoit Caſſiodore. Ces ames tranſplãtées hors de leur ſol, ne penſant d'y retourner, il faut croire que leur exil n'eſt volontaire, qu'il y a eu quelque cauſe de leur expulſion & de leur fuitte : l'expulſion venant de ce qu'originairement ils ſont Iuifs ou Marans : la fuitte de la crainte de l'Inquiſition, laquelle l'hiſtoire nous apprend auoir eſté inuentée pour telle ſorte de gens.

Car apres que l'Eſpagne de laquelle le Portugal a touſiours faict vne partie, eut embraſſé le Chriſtianiſme, & que Pelage Roy de Caſtille ne ſe vit aſſez fort, pour contraindre les infideles en leur conſcience, il leur en vendit la liberté pour certain tribut. Ferdinand d'Arragon ſurnommé Catholique, long temps apres, s'eſtant apperceu qu'en ce bigarrement de tant de ſuperſtition, & de la Synagogue & de l'Alcoran, la religion des Chreſtiens ſe corrompoit, il delibera de les forcer au Bapteſme, ou les faire ſortir hors de ſes Eſtats, pluſieurs de ceux qui pour demeurer firent plus d'eſtat de leurs fortunes que de leurs conſciences, ne ſe purgerent ſi bien de leurs erreurs, qu'il n'y reſtaſt touſiours quelque leuain de ceſte opiniaſtreté premiere qu'ils tenoient ſucceſſiuement de leurs biſayeuls : on commença à informer contr'eux, les Iacobins nouuellement introduits en l'Egliſe par S. Dominique en eurent la charge, leſquels ne voulurent vſer de purgations trop violentes, pour n'eſmouuoir abondance de defluxions, qui volontiers euſſent eſtouffé le cœur ou le poulmon, ils ſe contenterent d'y employer les prieres & les exhortations, iuſques à ce que la douceur de ceſte procedure, ayant eſté iugée dangereuſe à l'Egliſe, on

vſa

on vſa de la rigueur contre ces miſerables marrans ſoubs le nom d'Inquiſition, laquelle du depuis on a eſtendu contre ceux qui ſentent mal de la religion Catholique, Apoſtolique Romaine, & adiouſté la priſon, lieux ſoubſterrains, noirs, obſcurs, affreux & eſpouuentables; la queſtion auec les trochelles & garruches, les nerfs, l'eau & le fer, la robbe jaune ſans manche toute peinte de Diables qu'ils appellent *Saubenite*: la mitre, le baglon, la corde, & pour dernier acte de ceſte tant piteuſe & ſanglante tragedie le feu.

C'eſt Meſſieurs, l'horreur de ces tourmens, la frayeur de ces ſupplices, la cruauté, la rigueur de ceſte inquiſition, qui a baillé des aiſles aux talons à parties aduerſes, & ſemons de prendre la fuitte, & faire leur retraite en vn Royaume franc, qui ne ſçait que c'eſt d'inquiſition, de ſeruitude, ny d'eſclauage.

Il ſe peut dire encore, Meſſieurs, que les parties aduerſes ont abandonné le Royaume de Portugal, *Vt diſperſi & palabundi vagentur ſoli & cœli ſui profugi per hoſpitia aliena iactentur.* comme eſcrit S. Cyprien *de Idolorum vanitate.* Car ils ont tellement encouru l'indignation du ciel, qu'il ſemble n'y auoir contrée qui les vueille ſouſtenir ou aduoüer pour ſes legitimes habitans, ny terre qui ne leur refuſe ſes fruicts, & s'il ſe trouue dans Abbenezra ſur le 8. des Cantiques, & dans le Rabbi Salomo ſur le 27. ch. d'Eſau dans Ioſephe au liu. 7. chap. 13. *De bello Iudaïco*, qu'au delà les fleuues d'Ethiopie, ou ſous le cercle Arctique, & au delà la mer glaciale ſuiuant l'opinion d'Orontius *in ſuo corde geographico*, il y a quelques tribus fixes arreſtées & non errantes.

Neantmoins la Cour remarquera s'il luy plaiſt que quoy que cela ſoit veritable, l'indignation du ciel ſemble neantmoins encor eſtre plus grãde contre ces tribus ainſi arreſtées & diſperſées par le monde: parce que ces tribus ont eſté là reſtraictes comme dans vne priſon de laquelle les portes & murailles ſont de fer, de bronze ou de diamant. De telle ſorte qu'il ne leur eſt aucunement loiſible d'en ſortir: & s'ils en font effort les hautes & inacceſſibles montagnes, deſquelles ces infidelles ſont enuironnez de toutes parts, s'oppoſent quant & quant & leur bouchent le paſſage, ou cõme croyent les Rabbins, le fleuue appellé Sabathicus, lequel il faudroit neceſſairement paſſer pour ſortir de cette contrée: ce que

neantmoins ils ne peuuent faire, parce que c'eſt vn fleuue non nauigable, & que ſix iours de la ſepmaine roulle inceſſamment de ſi groſſes & peſantes pierres qu'il n'eſt pas poſſible de s'y embarquer, le ſeptieſme il ſe repoſe, arreſte ſon roullement & ſon cours, voire ſe deſſeiche quelquefois: mais c'eſt le iour du Sabbat, auquel il n'eſt loiſible aux Iuifs d'entreprendre aucun voyage, *Fluuius ſabbathicus per totam hebdomadam rapidus tribut, & Sabbatho quieſcit, imo vero exareſcit ſicúmque locum præbet.* Dieu l'ayant ainſi voulu pour faire cognoiſtre que c'eſt pour les Iuifs qu'il a donné ce mouuement à ce fleuue, & comme cet entendement & cognoiſſance du iour auquel il n'y a pas danger que les Iuifs eſchappent, parce que iamais ils ne voyagent le iour du Sabbat. Le Rabby Moſes Bennaaman eſtime que c'eſt le fleuue que l'Eſcriture ſaincte appelle Gozan ou le Salmanazar des Aſſyriens, apres auoir pillé & fourragé la Samarie, tranſporta les Iſraëlites, au 4. des Roys c. 17. & 19. outre la preſomption qui ſe prend de l'exil eternel de ceſte nation, & qui ſeule eſt ſuffiſante pour ne permettre pas que ces perſonnes errantes & habitans parmy nous, ſoient enrollées en la milice Chreſtienne, veu que par la loy il eſt deffendu: *Ne vagus vir ad militiam recipiatur l. 1. De tyronibus lib. 12.* Il y en a vne autre prinſe de ce que les Marranes, qui ont autresfois habité en la preſente ville, & y ont exterieurement faict tous actes de vrais & fideles Chreſtiens & orthodoxes, s'eſtans neantmoins retirez à Veniſe, Ferrare, Auignon ou autres lieux, eſquels le Iudaiſme eſt tolleré, en ont ouuertement faict profeſſion.

Il en y a dans le Barreau qui ont veu Londrade en Auignon portans le cordon ou chapeau jaune, marque que les Iuifs ont acouſtumé de porter, tant en Auignõ qu'à Ferrare, & autres lieux qui ſont du domaine tẽporel de l'Egliſe, pour eſtre recognus & ſeparez des Chreſtiens. Il n'y a nul qui n'ait recogneu Lacoſte pour l'vn des principaux de ceux qui habitoient en ceſte ville n'y a pas long tẽps. Il ſe diſoit & qualifioit Chreſtien, en faiſoit tous actes externes; & neantmoins s'eſtant retiré à Veniſe, la premiere choſe qu'il a faict c'eſt de s'eſtre ietté dans la Sinaguogue, & d'auoir prins le chapeau ou toque d'eſcarlate que ces Maranes & retaillez ont accouſtumé de porter en ceſte ville là, au lieu du cordon ou chapeau jaune qu'ils portent à Auignon, Ferrare & autres lieux, d'où vient

qu'il n'y a raiſon du monde, de croire que parties aduerſes, qui ſont de meſme nation & faction que les Londrades & les Lacoſtes ne faſſent auſſi profeſſion de meſme creance, & ne ſoient veritablement Iuifs, nonobſtant leurs aſſeurations & ſermens qu'ils font d'eſtre bons Chreſtiens, auſquels la Cour, ſoubs ſa correction, ne ſe peut arreſter, attendu que par les principes de leur croyance, ces ſermens ne ſont aucunement obligatoires, & qu'ils en ſont releuez par la proteſtation qu'ils ont accouſtumé de faire le dernier iour de chaſque année, ſuiuant ce que i'ay cy-deuant repreſenté a la Cour. Si celuy qui a l'habitude au menſonge, ne merite d'eſtre creu, il faut que ceux qui font eſtat d'eſtre perfides, pariures & deſloyaux, comme parties aduerſes, & qui ſont eſtimez tels par le conſentement vniuerſel de toutes les nations de la terre, inuentent vne nouuelle religion pour faire force à leurs promeſſes.

Au demeurant on ne voit point que les parties aduerſes frequentent les originaires Fran ois, conuerſent, mangent, ne boiuent auec eux, ne qu'ils faſſent aucune acquiſition d'aucuns biens immeubles aux fins qu'ils puiſſent plus aiſément desbagager, & tranſporter ailleurs leurs commoditez, lors qu'ils ſeront mandez par les generaux de leur Synagogue, ou que les Chreſtiens parmy leſquels ils conuerſent, auront deſcouuert leur inſigne perfidie & deſloyauté. Comme de faict depuis le plaidé de Monſieur l'Aduocat general, il en y a quatre ou cinq qui ont trouſſé bagage, & ont quitté la ville ſans intention de plus y retourner.

A ceſte raiſon ſe peut adiouſter vn argument prins du lieu, que les Rhetoriciens appellent *notationem nominis*, les Grecs ἐτυμολογίαν, Ariſtote σημεῖον, lequel ſera d'autant plus fort que ce n'eſt vne marque ou notation caſuelle, ains qui a eſté baillé par le conſentement vniuerſel de toutes les nations de la terre aux Portugais, errans & vagabonds: C'eſt le mot de Marrans, diction Syriaque, ſignifiant execratiõ, malediction, anatheme, duquel sõt notez ceux, qui ayãs vne fois eſté Chreſtiens, ſe ſont rendus Iuifs, & ſont recheus en leur vomiſſement, comme il eſt aiſé d'inferer de ce lieu de *Ioan. Mariana rerum Hiſpanicarum lib. 7. cap. 6.* où parlant de certaines lettres patentes contenant donation faicte à vn Monaſtere par Aurelius Roy de Galice, *Eſt autem* (dict il) *ad memoriam inſigne iis in literis contenta execratio, qua eius donationis violator iubetur eſſe*

*anathema marrano, & excommunicatus. Hinc intelligitur*, dict ce grand Cardinal Baron. *Marrani vocem vulgarem, non à Mauris quaſi Mauriani, vt quidam ſuſpicantur, factam: ſed potiùs eſt Syriaca voce Maranatha deductum, quæ anathematis ignominia execratióque in diuinis literis continetur.* Il en eſt faict mention en S. Paul en la 1. aux Corinthiens, chap. 16. *in Can. Buliſarius* 23. *quæſt.* 4. en S. Hieroſme en l'Epiſt. 137. *ad Marcellam.* Dans Yuo Eueſque de Chartre, & pluſieurs autres; duquel nõ parties aduerſes eſtãs cõmunement baptiſez, il ne ſe peut dire qu'ils ne ſoient cõmunemẽt eſtimez, & ne ſoiẽt veritablemẽt frapez du foudre d'Anatheme: car vn hõme ſe peut bien tromper en ſa creãce, mais il eſt malaiſé que le conſentement de l'vniuers ſoit erroné.

11 Phylactere des Iuifs trouué dans les foſſez de la maiſon de ville de Bordeaux.

Et apres tout il peut eſtre iuſtifié par euidence de fait, qu'il y a des Iuifs en la preſente ville, & neantmoins la preſomption ne peut eſtre, ou tomber que ſur parties aduerſes. Or l'euidence du fait ſe prend de ce que puis quelques iours en ça, parties aduerſes craignãs qu'on ne fit quelque exacte recherche dans leurs maiſons, ont ietté dans les foſſez de la maiſõ de Ville les courroyes que la Cour peut voir & conſiderer, au bout deſquelles y a vn petit eſtuy fait d'vn gros cuir, dans lequel y a quelques lopins de parchemin vierge, & fort delié, contenant certains mots Hebrieux eſcrits ſans points, *Adonai, Iehoua, Tetragrammaton*, & quelques autres que nous ne pouuons dire eſtre autre choſe, que les philacteres des Iuifs, dont ils ſe ſeruẽt *ad imaginẽ ſerpentis ænei & Moſaïci*; dit Philaſtrius, l'vſage venãt de ce que le pere de famille Baal Habbaiich, & qui preſidoit au cõuiue & mãducation de l'Agneau Paſchal, entr'autres choſes enuironnoit ſon front d'vn certain bandeau, que Moïſe au 13. de l'Exode appelle Totaphot, S. Iean *Philacteriũ ſcilicet capitis*, quelques vns diſẽt que c'eſtoit *appenſum quid ſupra oculos*, les autres l'appellẽt *frontale*, & les plus modernes Rabbins, *Tephillat Selros, oratorij capitis*; parce que les Iuifs s'en ſeruent tous les iours en leurs prieres & oraiſons. Outre lequel bandeau, ſuiuant le meſme precepte de Moiſe au lieu preallegué, il deuoit encore auoir le bras gauche entortillé d'vn autre Philactere. *Erit*, dit Moïſe, *quaſi ſignũ in manu tuâ, & quaſi appenſum quid ob recordationem ante oculos tuos, eò quòd eduxit vos de terra Aegypti.* Les modernes appellent ce Phylactere *Tephillat ſeliad oratorium manus*: l'vn & l'autre *Tephillin ſeu præcatoria*, parce que par iceux le cœur des Iuifs eſt eſleué à la priere & l'oraiſon: C'eſt pourquoy le *Tephillat ſeliad* eſt entortillé au tour du bras gau-

che & contre la peau, parce que c'eſt le bras qui eſt plus proche du cœur & du coſté d'iceluy, cõme remarque Buxdorfius au c. 4. de ſa Synagogue Iudaique, où il dit dauantage que les Phylacteres du bras, doiuẽt eſtre faits de cuir de veau ou de vache, ou de quelque animal mõde, & dont le mãger ne ſoit prohibé par la loy, & qui ait eſté tué par vn Iuif, meſmes le Raby Alphes *in tractatu de Sabbato c. 6.* raconte merueilles de ces *tephyllins* ou phylacteres, & d'autres Rab. en font des volumes entiers.

Mais pour abreger, ie me contenteray d'en auoir parlé cõme en paſſant, & mõſtré que veritablement ces courroyes que ie repreſente à la Cour, ſont des phylacteres ou tephyllins faits de cuir de veau, & qui ont eſté iettez par parties aduerſes dans les foſſez de la maiſõ de Ville, parce que s'ils ſe fuſſẽt trouuez dans leur maiſon, ils euſſent manifeſtement eſté cõuaincus de Iudaïſme. Par toutes ces raiſons, ma partie a eſté porté à ceſte denonciation, laquelle parties aduerſes ont taché de criminaliſer, ayant contre toutes les formes de Iuſtice faict informer contre ma partie de quelques pretendus ſubornemens de teſmoins, auãt que l'accuſation fut inſtruite, & auparauãt que les informations faites à la requeſte de M. le Procureur Gen. fuſſent decrettées, ils ont voulu inſtruire leur iuſtification, & par vne euidente ſurpriſe, obtenu decret de priſe de corps contre ma partie, en lieu que par les loix de Iuſtice ils ne pouuoient obtenir autre choſe qu'vne ionction de leurs pretẽdues informations au procez, pour en iceluy iugeant, y auoir égard. La rigueur de ce decret les a maintenus en la poſſeſſion, d'auoir touſiours eu l'auantage en matiere de procez, leſquels ils menent auec tant de ſuffiſance, dexterité, ou artifice, qu'ils n'en perdent iamais pas vn, ſuiuant la remãrque de *Pfeffer Cornut.*

Ma partie Meſſ. auroit occaſion d'adiouſter foy à l'affeſtion de ce ſcauant Rabin s'il venoit à ſuccõber en cauſe pour auoir denoncé parties aduerſes à M. le Procureur General, ce que neãtmoins il ne peut eſperer de la Iuſtice de la Cour: car quoy que Tacite appelle en quelque part les delateurs *genus hominũ publico exitio repertũ, & pœnis quidẽ nunqua ſatis coercitum*, il faut pourtãt cõſiderer, que ce que Tacite en a eſcrit, a eſté nõ pour cõdamner toute ſorte de delateurs, ains ſeulemẽt ceux, qui du temps de l'Emp. Tibere n'eſpargnoiẽt les plus gens de bien, & eſtoient ſi ordinaires, qu'ils cuiderẽt reduire Rome en vn deſert, quoy que ſi grãde, qu'elle auoit merité l'Eloge d'abbregé du mõde ἐπιτομὴ οἰκουμένης: cõme l'appelle Galẽ aprés Athenée.

dequoy se plaint Seneque au 3. *de Benef. chap.* 25. *fuit* (dict-il) *accusandi frequens & penè publica rabies, quæ omni ciuili bello grauius togatam ciuitatem confecit, excipiebatur ebriorum sermo, simplicitas iocantium*, & ce qui s'ensuit. Ces delations cõme trop frequentes, malicieuses & faictes sans cause, ne deuoiẽt estre tolerées: mais les denõciations qui ont esté faictes auec quelque apparence de raison, ont tousiours esté receuës en toutes les Republiques bien policées: mesmes en celle de Platõ, qui au 3. de ses loix, dict qu'il est neccessaire qu'il y ait des delateurs & explorateurs en vne Republique, qui soiẽt ὦτα καὶ ὀφθαλμοὶ βασιλέων, & l'Escriture saincte semble les approuuer en l'Ecclesiast. chap. x. *Ne quidem in conscientia tua Regi maledicito, nam vel aues cœli perferent vocem.* Par les oiseaux du Ciel plusieurs entendent les delateurs parties aduerses ont mesdit non seulement du Roy; mais generalement de tous les Rois, faisans profession du Christianisme, de Dieu, de IESVS-CHRIST, & de tout son peuple, ma partie les a denoncez, en a fourny quelque preuue, comment seroit-il donc possible de condamner sa denonciation de calomnie? Messieurs, il n'en y a point, ma partie ny son frere n'ont iamais eu procez contre parties aduerses, & s'ils ont cy-deuant plaidé contre vn portant mesme nom que ma partie. Il y a dix ans que le procez a pris fin; Et d'ailleurs n'estoit parent de ma partie qu'en degré bien esloigné: Tellement qu'il ne peut estre presumé que la cause de la denonciation vienne de là. Ma partie n'y a esté porté que pour la gloire de Dieu, pour le bien de son seruice, du public, & de l'estat de ceste Monarchie, qui est en danger de souffrir quelque changement, si parties aduerses y sont supportez plus lõguement.

Car quoy que le Philosophe Proclus, Theon Smyrnæus, Iamblichus Chalcides, Marsilius Ficinus, & plusieurs autres, n'ayent iamais peu expliquer, qu'est-ce que Platon vouloit dire en l'huictiesme de ses loix escriuant, que les nombres sont la cause du chãgement des Republiques. I'estime neantmoins que ce diuin Philosophe ne vouloit dire autre chose, sinon que l'vnité ne pouuant subsister, & les nombres hierogriphes de la diuision, comme prenant son essence d'iceux, venans à se glisser en vne Republique, & particulierement la Religion se voyant pesle-mesle auec l'impieté, la Republique est proche sinon de sa fin, pour le moins de quelque changement.

C'eſt à vous, Meſſieurs, d'y pouruoir par l'extermination de ces mécreans, à vous, diſ-ie, qui faictes l'vne des principales colomnes & eſtançons de ce grand Eſtat, & par la bouche de qui noſtre Cæſar rend en ceſte Prouince les Oracles de la Iuſtice, *Cuius dignatur ab ore Cæſar in orbe loqui*, dict Sidon. Ce faiſant, Meſſieurs, vous executerez les ordonnances de vos Auguſtes, qui vous ont cy-deuant eſté rapportees par Monſieur l'Aduocat General, & ferez vn ſacrifice tres agreable à Dieu de ces ſchelines & ſcelerats, *Nec quicquam maius eſt vnde Deo ſacrificium poſſitis offerre, quàm ſi id ordinetis, vt qui in ſuam & aliorum perniciem debacchantur, competenti debeant vigore compeſci*, comme diſoit le Pape Pelagius.

Cõment les Portugais eluderent ceſte procedure qui ſe faiſoit cõtr'eux au Parlemẽt de Bordeaux.

Les Portugais ſe voyans ainſi touchez au vif, & ſondez iuſqu'aux entrailles, ſe pouruoyent au Conſeil pendant ceſte aſſemblee qui ſe tint à Rouen l'an 1614. finiſſant ſur la fin du mois de Feurier 1615. Ils firent remonſtrer à ſa Majeſté, & donnerent entendre, qu'eſtans Portugais habitans de longue main en la ville de Bourdeanx, ayant acquis quelques moyens ſoubs pretexte de les rechercher comme Iuifs, ce qu'ils n'eſtoient poinct, ains tres-bons Chreſtiens & Catholiques, on ne recerchoit que la confiſcation de leurs biens. Surquoy & autres foibles & la pluſpart fauces raiſons, ils obtindrent interdiction du Parlement de Bourdeaux, & accrocherent ſi bien l'affaire qu'il ne s'y en eſt plus parlé en Guyenne, & y ſont encore auec plus d'aiſance & commodité que iamais.

Ceſte meſme annee 1615. ſembloit eſtre toute deſtinée à l'impieté & mœurs corrompuës. On vit au commencement d'icelle en la ville de Paris, vn grand nombre de Sorciers, Magiciens & Iuifs, exerçans impunément leurs Sabbats & Synagogues, & ſe gliſſans iuſqu'à la Cour. Si bien que le 23. d'Auril par lettres patentes du Roy, verifiées en Parlemẽt le 10. May 1615. ſa Majeſté imitant ſes predeceſſeurs Rois Tres-Chreſtiens, fit commandement à tous Iuifs, qui ſe trouueroient eſtre venus en ſon Royaume, deſguiſez, ou autrement, de vuider dans vn mois apres la publication de ſes lettres, ſur peine de la vie, & de confiſcation de leurs biens. Ce commandement fut renouuellé ſur l'aduis qu'il y eut que quelques Iuifs iſſus de ceux de Portugal, & venus de Holãde ſe vouloient habituer dans Paris, meſmes il y en eut de ſurpris en vne maiſon, qui auoient faict preparer vn Agneau ſelon la Paſque Iudaï-

Edit & ordonnance du Roy contre les Iuifs du 23 d'Auril 1615.

que, lesquels l'on mit prisonniers, & leur fut enjoint de vuider le Royaume, quelque faueur que Philotée Elian de Montalto Medecin Portugais, qui auoit du credit en Cour, leur peut procurer. Ce Montalto estoit Iuif de race.

Philotée Elian de Montalto Medecin Portugais.

Il fut appellé en France quelque temps auparauant, sur la grande reputation en laquelle il estoit tenu, d'estre vn grand & suffisant Medecin, comme on apprend par vne lettre qu'il escriuoit du 6. May 1611. respondant à quelqu'vn qui luy procuroit ce bien, dans laquelle il promettoit d'y venir; mais à condition neantmoins, qu'il n'entendoit se desguiser & contrefaire en sa profession, ains exercer librement sa Religion Iudaïque, veu qu'il auoit refusé des grandes offres qu'on luy auoit faict à Bologne, à Messine, à Pise: mesme d'estre successeur du grand Mercurial, soubs la tres-benigne protection du grand Duc Ferdinand. Et qu'on luy auoit aussi offerte la premiere chaire de Padouë. Adioustant qu'en vn seul acte, on pourra recognoistre son intention, assauoir qu'il ne receura aucuns deniers le iour de son obseruance, c'est à dire le iour du Sabbath. Il mourut à Tours sur la fin de ceste année 1615. & apres sa mort il fut trouué en quelque maison plusieurs liures des siens, ou qui estoient vray-semblablement venus de luy: l'vn intitulé Cheinuc, c'est à dire en langue Hebraïque, acoustumance, qui estoit vne forme de Catechisme, contenant les six cens treize commandemens de la Loy Hebraïque & Iudaïque: dont il y en a deux cens quarante-huict affirmatifs, selon le nombre des membres de l'homme, & trois cens soixante cinq negatifs, selon les iours de l'an.

Et le second liure estoit intitulé Machasor, c'est à dire reuolution du seruice annuel, à l'vsage des Iuifs Espagnols, imprimé à Venise.

Le troisiesme s'appelloit Baal Haturim, c'est à dire, *Patronus ordinum*, le Chef & Patron des Ordres; En la premiere partie duquel, intitulée, Grachchum, *semita vitæ*. C'est à dire le chemin ou sentier de vie, ou de la maniere de viure que l'on doit garder, ou la maniere de passer ceste vie: qui faict mention de certaine oblatiõ d'vn coq accoustumée entre les Iuifs en la feste de reconciliatiõ: offrant vn coq pour leurs pechez. Duquel liure Rabby Iacob soy disant Gaulois, est Autheur.

*Synagoga Iudaica edita Hannouiæ anno 1514.*

Le quatriesme est intitulé, la Synagogue Iuifue, *Synagoga Iudaïca*, au 20. ch. duquel est escrit ce qui se faict en ceste feste de

de reconciliation, durant ſix iours penitentiaux, & qu'aux neufieſme les Iuifs ſe leuent de grand matin, frequentẽt l'Eſcole, chantent & font pluſieurs prieres, & ſoudain qu'ils retournent au logis, chaque maſle tant vieil que ieune prend en ſa main vn coq, & la femelle vne poule, & la femme groſſe vn coq & vne poule enſemble, en leurs mains, & recitent du Pſeaume de Dauid ces mots: Les fols par la voye de leur preuarication & pour leurs iniquitez, ſont affligez en ſorte, que leur ame a abominé toute viande, & ſont paruenus iuſques aux portes de la mort. *Pſal. 105.*

Ceſte oblation du coq ne monſtre pas ſeulement le Iudaïſme, mais auſſi le Paganiſme, l'Apoſtaſie, & conſequemment le ſacrilege. Car l'Apoſtat eſt tenu pour ſacrilege par les conſtitutions Imperiales par tout le tiltre *De Apoſtatis* C. qui puniſſent tels crimes capitaux de confiſcation entiere, voire de mort, encore que ce ſoit pour remede de gueriſon. *No. Cõſt. Leonis Imper. 65.*

Ce Montalto vint à Bourdeaux, & eſtoit appellé par fois à des conſultations de maladies de gens communs, il n'y profita pas mieux qu'vn autre Medecin Turc, qui y vint du temps de la derniere contagion: qui ſe vantoit de faire des cures admirables, diſant entr'autres aux Iurats de la ville, pour les conuier à l'employer, qu'il auoit guery la ſurdité du ſieur Comte de Gurſſon, Seigneur de merite & de maiſon illuſtre, qui voudroit bien auoir receu ceſte grace de Dieu. Il procura d'eſtre mis & enfermé dans l'hoſpital de la peſte: il ſçauoit parauanture quelque ſecret, ayant veu vn monde de peſtiferez à Cõſtantinople, où on dit, qu'elle eſt, & reuiẽt infailliblement de cinq en cinq ans, & au grand Caire, où elle eſt auſſi de deux en deux ans, mais il mourut auſſi-toſt comme fit auſſi Montalto à Tours ſur la fin de ceſte année 1615.

*Medecin Turc qui s'enferma dans l'hoſpital de la peſte pres de Bordeaux à la derniere contagion, mais il ne s'en peut garantir.*

Ces gens qui viennent de loing font à croire merueilles. Ils gueriſſent leurs amis, & ceux qu'ils veulent morts & vifs; comme Auenzaer Albumaaron Medecin Arabe eſcrit, qu'eſtant grandement malade des yeux, vn ſien amy Medecin deſia treſpaſſé luy apparut en dormant, & luy apprint quelque remede pour ſon œil par lequel il guerit.

*Marſile Ficin au liu. 16. de l'immortalité de l'ame.*

Ces Iuifs ſont preſque receus par toute l'Italie. I'en ay veu à Rome en trois voyages que i'y ait faict, certain iour de la ſepmaine à miliers dans Piazza Nauona, & ay eſté ſi curieux que i'ay ouy fort ſouuent le Sermon que le Pape faict

*Les Iuifs ſont ſemez & receus preſque par toute l'Italie.*

faire pour leur conuersion dans la Minerua, où ils sont tenus d'assister en certain nombre, exactement comptez, soubs grandes & grosses peines. Il y auoit de mon tẽps vn Predicateur tres-suffisant qui auoit esté Iuif, lequel portoit des liures en chaire pour les conuaincre, par leurs mesmes Rabbins.

*Vaninus l. 4. Dial. 1. de Relig. Athaeor.* Iuif à Venise qui disoit que son Messias viendroit & descendroit en rosée cõme fit Iupiter.

Mais veritablement ils sont si obstinez, que c'est auec peu de fruict. Ils se mocquent de Dieu, & les Athées, les Apostats & les Iuifs disent des fornetes, & font des contes les vns des autres: il y en a de plaisans. Le Napolitain *Vaninius* dit, qu'estant à Venise vn Iuif vouloit faire accroire au monde, que son Messias descendroit en rosée, cõme fit Iupiter voulant rauir Danae. *Venetijs cum essem* (dit-il) *noui impurissimum impostorem Hebræum, qui suis persuadebat Messiam primo vere nouam pluuiam sese demissurum: cùm ranunculus addebam ego.*

Si quelque Iuif se conuertit, il tesmoigne touſiours par des fornetes & paroles impies, qu'il laisse eschapper, que sa creance n'est pas bien asseurée.

Et quand il s'en conuertit quelqu'vn, & qu'on luy demande nouuelles, si en son ame il n'a pas vn merueilleux contentement, ils disent & laissent eschapper des paroles si impies, qu'ils tesmoignent bien que la conuersion ne leur entre au cœur: leur Dieu n'est qu'en l'vsure, & s'ils se font Chrestiens, ils n'ont rien deuant les yeux que l'vtile. Ie n'en diray qu'vn seul exemple qu'on disoit à Rome de mon tẽps. Vn Iuif ayãt ouy prescher à ce Predicateur de la Minerua, que s'ils quittoient ceste folle opinion de son Messie, & ses vsures (parce qu'on ne les reçoit autrement à se faire Chrestiẽs) ils en receuroient cẽt fois dauãtage, suiuãt ce traict de l'Escriture Ste. *Cẽtuplũ accipies*, il se fit Chrestiẽ, visant plus à ce gain qu'à la trãsformation. Pendãt quelques iours, parce qu'il estoit accort & cognu de beaucoup de gẽs, il receut l'accueil de plusieurs personnes d'hõneur, qui tesmoignoiẽt auoir ioye & cõtentemẽt de le voir Chrestiẽ. Si biẽ qu'il estoit appellé à la table de force honorables maisons, mais en fin ces courtoisies & cõplimẽs se refroidissans peu à peu, ne voyãt iamais venir son *centuplũ* qu'il attẽdoit de meilleur cœur que son Messias, il deuint si fort malade, qu'il fallut se rẽdre à l'hostel Dieu. Neãtmoins dãs quelques iours se trouuãt vn peu soulagé de la dyssenterie, de laquelle il auoit esté lõguemẽt affligé, reprenãt vn peu de courage, il voulut quitter la chãbre, & cõme il se promenoit, son flux de vẽtre l'ayant saisi, iettãt les yeux apres s'estre deschargé pour voir s'il trouueroit à quoy se nettoyer, il vit par fortune vn meschãt linge plié & empaqueté, & l'ayãt denoüé, il y trouua force perles & autres pierreries, qui le mit en creãce que c'estoit son *Centuplũ* qu'il auoit si lõguement attẽ-

du, dequoy il receut auſſi-toſt & cõſolation & gueriſon entiere. Eſtãt ſorty de là sãs mener bruit, cõme quelqu'vn ſeiouïſſant de le voir en bõ poinct & biẽ en conche, luy euſt dit qu'il eſtoit biẽ heureux, puiſque Dieu luy auoit enuoyé ſi à propos ſon *Centuplũ*, il laſcha auſſi-toſt ces mots impies, qui teſmoignẽt le peu d'eſtat qu'il faiſoit de la Religiõ. *E verò, ma meſſer Domine, Dio ma laſciato prima à dietro ſputar fin al ſangue.*

Les Iuifs ſe meſlent de deuiner.

Ils ſe meſlẽt de deuiner & dõner aduis aux grãds, & leur dõnent par fois des Cõſeils veritables, qui leur couſtẽt ſouuẽt la vie, Dieu le permettant ainſi pour punir la folle curioſité de ceux qui les cõſultent & ont recours à eux. Au different qui eſtoit entre les Orleanois & le Duc de Bourgõgne, il fut arreſté que M^r. le Dauphin, & ledit Iean Duc de Bourgongne, ſe verroiẽt à Mõtereau Fautyõne: la Dame de Grat mignonne du Duc, luy cõſeilla de faire ceſte entr'veuë. Mais comme le Duc s'y preſẽta, Tãneguy du Chaſtel luy dreſſa vne querelle d'Allemãd, diſant qu'il ne rẽdoit au Dauphin l'hõneur qu'il luy deuoit, & auec vne hache luy dõna vn tel coup ſur la teſte qu'il en mourut: tout ſon Cõſeil n'eſtoit d'aduis qu'il y allaſt, meſme qu'vn Iuif qui ſe meſloit d'Aſtrologie iudiciaire l'en voulut deſtourner, luy diſant que s'il y alloit il y mouroit, il luy aduint ce que le Iuif auoit predit.

Paſquier l. 8. c. 2. des Rech.

On les a ſouuẽt chaſſez de la Frãce, & S. Louys de tres-heureuſe & loüable memoire les a bannis, quoy qu'ils y euſſẽt auparauãt eſté ſoufferts pluſieurs années. Neãtmoins depuis 35. ou 40. ans, que le Royaume de Portugal a eſté annexé à la Courõne de Caſtille, & que l'Inquiſitiõ y a eſté eſtablie, il s'eſt euadé & absẽté vne infinité de familles Iuifues de profeſſiõ & de race, leſquelles ſe sõt refugiées en pluſieurs villes & bourgades & autres lieux de ce Royaume, où ils vſuoient Chreſtiennemẽt en apparence, mais impiemẽt en effect: eſtant certain & veritable, qu'ils ont accouſtumé de faire des aſſẽblées & cõuenticules en des caues & lieux cachez, pour y tenir leur Synagogue, au grand meſpris de I. C. & de ſon Egliſe, & contre l'expreſſe prohibition des Edits & Ordonnãces du Roy.

Edit du Roy contre les Iuifs.

Qui eſt cauſe que de nouueau & en l'an 1615. Vn autre Louys qui eſt le Roy à preſẽt regnant, beny de Dieu par tant de graces & faueurs diuines, qu'il ſemble que la pluſpart de ſes actions en l'aage qu'il eſt, luy ſont dictées par quelque Ange du Ciel, les a faict chaſſer de nouueau par Edict verifié en tous les Parlemens de France. Mais pourtant la choſe n'eſtant bien executée par les hõmes, Dieu a mis le glaiue de

ſa Iuſtice és mains du peuple, lequel vengeant ſa querelle, a faict mourir vne certaine Iuifue qui ſe diſoit Portugaiſe; & a tellement eſcarté le reſte des Iuifs, qui ſe diſoient Portugais dans le Païs de Labour, qu'on ne ſ. ait qu'ils ſont deuenus: l'hiſtoire a eſté imprimée, mais pour la faire voir auec plus de certitude, ie la coucheray icy, en la façon que le grand Vicaire de Monſieur de Bayonne, qui eſt maintenant Monſieur l'Archeueſque de Tours, la luy eſcriuit & fit ſçauoir auſſitoſt.

---

## *Lettre eſcrite à Monſieur de Tours, d'vne Portugaiſe qui auoit caché le ſainct Sacrement dans vn mouchoir, à ſainct Iean de Lus.*

15 Traict merueilleux d'vne Portugaiſe Iuifue à S. Iean de Luz plein d'impieté & d'execration que le peuple fit bruſler ſur le chãp, ſans la vouloir liurer à la Iuſtice.

MONSEIGNEVR, auant-hier au ſoir 19. du preſent mois de Mars, il eſt aduenu vn fait eſtrange à ſainct. Iean de Lus. C'eſt que le Dimanche precedent, Monſieur le Recteur faiſant le Proſne, exhorta tous les Parroiſſiens à ſe confeſſer & communier, pendant les 15. iours de Paſques, admoneſtans les chefs de famille de porter à ce deuoir leurs enfans & ſeruiteurs, & autres perſonnes qui pourroient dependre d'eux, ou habiter en leurs logis, faiſans profeſſion de Chreſtien & Catholique. A ceſte occaſion chacun preſta l'oreille, & entre autres la Dame de Chabadincorenea, la fille de laquelle fit entendre ce que le Recteur auoit dit à trois Portugaiſes logées chez elle: ſçauoir, vne veufue auec ſa filfille, & vne autre veufue nommée Catherine de Fernandos, natifue de la ville de Frãcoſe en Portugal aagée de 60. ans, & demy-ſœur de la premiere qui l'auoit receuë en ſa cõpagnie enuiron vn mois auparauant, auec le conſentement de ladite Dame, luy donnant entendre que ce n'eſtoit que pour vingt iours, & qu'il y auoit quarante ans qu'elles ne s'eſtoient veuës.

Le lendemain 18. dudit mois, ces trois Portugaiſes vont enſemble à l'Egliſe auec pluſieurs autres de leur nation, & ſe confeſſent à Dom Antonio Faria Preſtre Portugais, lequel reſide il y a long temps à ſainct Iean de Lus, qui a accouſtumé d'ouyr en confeſſion ceux de ſa nation, & iuſqu'icy n'a

eſté chargé d'aucun cas digne de reproche.

Apres la Meſſe Parrochialle à xi. heures du matin 10. ou 12. Portugaiſes ſe preſentent à la communion, & deux autres femmes de la Parroiſſe ſe mettẽt parmy elles. Don Antonio leur donne à communier, vn Portugais François Henriques homme de lettre, tenant vn cierge allumé en la main, & marchant deuant le ſainct Sacrement.

En meſme temps vis à vis & ioignant la table, où les communiantes eſtoient rangées, Meſſire Pierre de Lyſſardi Preſtre vaquoit à la confeſſion: & parce qu'il auoit ouy dire autrefois, que pluſieurs de ces gens abuſoient du ſainct Sacrement, & que deux ou trois iours auparauant, ie luy auois donné charge de veiller ſur eux pour les actes de Religion: faiſant neantmoins ſemblant d'eſtre fort attentif à eſcouter vne penitente qu'il oyoit, il vit, & luy ſembla dés le cõmencement de l'action, qu'apres que les premieres & les plus eſloignées de luy auoit receu & communié, elles portoient doucement la main à la bouche, ſans toutesfois qu'il s'en peut aſſeurer, parce qu'elles eſtoient affublées de leurs robbes, & qu'il ne les pouuoit voir que de coſté, & à trauers les autres.

Il attendit que celle qui eſtoit la plus proche de luy, & la derniere en rang, eut communié. Or ceſte derniere eſtoit de fortune ladite Catherine de Fernandes, laquelle luy iettoit par fois des clins d'œil, & meſme luy en ietta vn tout auſſitoſt qu'elle eut receu: ce qui luy donna occaſion de la regarder auec plus de ſoing, & moins de ſemblãt, & pour luy oſter tout ſoupçon, il luy dit qu'elle ſe retiraſt vn peu arriere, afin de n'entendre ce qu'il diſoit à ſa penitente.

A lors elle ſe couurit vn peu plus le viſage, & puis bellement & à la derobée porta la main à la bouche, & de la bouche au coſté. Lyſſardi ne perd pas temps, ſe leue quand & quand, & luy ſaiſit le bras, diſant qu'elle luy monſtraſt ce qu'elle cachoit: & la fouillant nonobſtant la reſiſtance qu'elle y apportoit, luy attrappa ſon mouchoir qu'elle auoit caché ſous ſa cotte, & le deueloppant y trouua la ſaincte hoſtie humectée freſchement de la ſaliue, & repliée ainſi qu'elle nous a eſté repreſentée le lendemain dans le meſme mouchoir. Il s'eſcrie auſſi toſt tout éſmeu & hors de ſoy.

Dom Antonio qui donnoit à purifier aux premieres qui

auoient ia communié, où bien ſon Acolite Henriques, le prie de n'en dire rien pour euiter ſcandale, diſant ledit Antonio que c'eſtoit peu de choſe. La Damoiſelle de Latſague, qui fut preſente lors de cét accident, dit que Dom Antonio auoit bien proferé ſemblables paroles, mais qu'elle ne ſçauoit pas encore dequoy il eſtoit queſtion. Dom Henriques meſmes par ſon audition en charge Dom Antonio, lequel puis ceſte action n'a eſté veu à S. Iean de Lus.

Lyſſardi redoublant ſes cris, leur dit, comment dites-vous que ce n'eſt rien? Ie l'ay ſurprinſe & attrapée crachant le S. Sacrement dans ſon mouchoir: lors Dom Antonio s'approchant auſſi d'elle, luy impropera ſa meſchanceté, l'appellant tout en colere Iuifue, race maudite & infortunée, le des-honneur de la nation, iuſqu'à la vouloir battre: elle s'excuſoit de ſon fait, & diſoit otes qu'elle eſtoit deuenuë fole, ores que le Diable l'auoit tentée, ores qu'elle ne voyoit goutte d'vn œil

Sur ces entre-faites toutes ſes compagnes s'enfuyent hors de l'Egliſe. Elle les eut auſſi ſuiuies ſi ladite Damoiſelle de Latſague, & deux ou trois autres femmes de la Parroiſſe, ne l'euſſent arreſtée.

Lyſſardi remit le mouchoir auec la ſaincte hoſtie dans le Tabernacle. La Portugaiſe fut apprehendée par le Bayle & Iurats, qui en donnerent auſſi-toſt aduis à Monſieur le Lieutenant de Labour: comme le Recteur m'en donna auſſi aduis par homme expres, & à l'heure que ie receus la lettre, ie l'enuoyay à Monſieur le Lieutenant general de Bayonne, lequel y enuoya le Lieutenant particulier pour informer. Ce qu'il fit le 19. Ie luy tins compagnie, pour donner ordre au ſainct Sacrement.

Nous arriuaſmes à ſainct Iean de Lus à x 1. heures, nous allons à l'Egliſe, où le Recteur les cierges allumez, ouure le Tabernacle, en tire le mouchoir & l'exhibe deuant nous, en meſme eſtat que Lyſſardi l'y auoit remis le iour auparauant.

Nous cognuſmes euidemment les eſpeces, & les trouuaſmes ſans aucun meſlange de crachat, alterée à demy par les extremitez qui ſe tenoient au linge. Ce qui parut encore plus clairement au lendemain, quand nous les ſeparaſmes du mouchoir dans vne Patene, pour les faire receuoir au Recteur pendant ſa Meſſe. Car nous viſmes force particules,

ſans plus d'alteration ny de changemẽt, que celles d'vne Hoſtie fraichement rõpue, lors qu'elles furent receuës par le Curé, auec la laueure de l'endroit du linge que le ſainct Sacrement toucha : Quand au mouchoir ie luy dis qu'il s'en falloit ſeruir de Purificatoire.

Apres ceſte ſaincte viſite, nous ſortiſmes de l'Egliſe auec deliberation d'informer de l'excez. Nous trouuaſmes dans le cimetiere vne multitude de gens tous eſmeus, leſquels m'enuironnans, me remonſtrerent qu'eſtant Recteur ou grand Vicaire de Monſieur de Bayonne, que la cognoiſſance m'appartient priuatiuement à tout autre.

Sur ce propos Mr le Lieutenant Particulier s'approcha de nous, & luy ayant dict qu'il eſtoit apres à en informer : il fut chez la Dame d'Arguibel pour ouyr les teſmoins. Lyſſardi, Don Antonio, & deux autres femmes ſont ouys, conformement à ce qui a eſté dit cy-deſſus. A 4. heures nous rẽtournaſmes vers l'Egliſe, auec intention de receuoir l'audition de la priſonniere, qui eſtoit en vne maiſonette, d'où penſant mieux euiter ce qui arriua par apres, Mr le Lieutenant aſſiſté du Bayle & Iurats, la fit emmener dans la Sacriſtie, ou elle accorda franchement auoir craché le cõrps precieux dans ſon mouchoir, qui luy fut incontinant ſaiſi par vn Preſtre. Et interrogée qu'eſt-ce qu'elle en eut faict par apres, le Diable, dict elle, qu'elle nommoit (*El Peccado*) m'excita vne toux, laquelle me preſſa & contraignit à le cracher, & mon intention eſtoit de le reprendre auec vn peu d'eau, au logis. Cela ſe trouua vn pretexte controuué, & peu conforme à ſa premiere excuſe, dont elle ſe voulut couurir. Et pas vn n'a dict qu'elle eut touſſé lors de la reception dudit ſainct Sacrement, ny Don Antonio meſme, qui luy deuoit porter l'ablution.

Monſieur de Sanſac Lieutenant du ſieur Comte de Grãmont, arriua ſur les lieux, qui fit dire audit Lieutenant Particulier, qu'il vouloit parler à luy. Ce qu'ayant faict hors l'Egliſe, il rentra auec quelqu'autre dans ladicte Sacriſtie, & continua ſon action.

Aprez ceſte ſortie il s'excita vn grand bruict dans l'Egliſe, & eſtans ſortis, ie trouuay force peuple qui ſe chargeoient ſur moy, me demandant ou ie l'auois laiſſée d'autres fi on la meneroit à Bayonne. A meſme tẽps le peuple ſe gliſſe à la Sacriſtie, & tirẽt dehors la priſonniere, eſtãt preſqu'à la fin de ſon

audition, & ne luy reſtant qu'à faire recognoiſtre ſon mouchoir.

Ie creus que c'eſtoit pour la remettre en priſon, & pour mieux s'en aſſeurer, de peur qu'à la faueur de la nuict, elle ne fuſt enleuée. Mais depuis comme ils l'emmenoient a trauers la foule, ils ſe ruerent ſur elle, & le toxain ſonnant, ils l'amenent au milieu de la place, où ils la ietterent promptement dans vne barrique, & la firent bruſler toute viſue chacun y apportant de la paille, du goulderon & du bois de toutes parts, le feu dura long temps, mais le matin il n'y parut rien que cendres, & deux bagues de ſes doigts.

Et comme on tançoit la promptitude de ce peuple, vn marinier dit au Procureur du Roy, Ieſus-Chriſt n'a-il pas enduré auſſi bien pour moy que pour vous?

Ce meſme ſoir on foüilla par tout, pour trouuer Dom Antonio, & croit-on ſi on l'euſt trouué, qu'on luy en eut fait tout autant, mais il euada.

Le lendemain 20. parce que le meſme iour que l'accuſée fut ſurprinſe, tous les Portugais furent commandez de vuider dans 3. iours. Monſieur de Sanſac, & les Bayle & Iurats, exhorterent le peuple, de leur donner quinzaine, afin qu'ils peuſſent pouruoir à leur retraicte: mais tout le monde inſiſta, & ne s'oyoit rien en la bouche de ce peuple que ces mots, *ezezez, oray oray berehala*, & ſi dru qu'il y en auoit dequoy s'eſtonner.

Sortie & banniſſemẽt des Portugais ou Iuifs du lieu de S. Iean de Luz agreable vniuerſellement à toute la prouince.

Il fut dit, que ces gens eſtoient cauſe du mauuais temps, & que depuis qu'ils eſtoient là, ceux du pays n'auoient peu proſperer. Et incontinent ſortent de l'Egliſe, s'en allerent par les maiſons les aduertir, qu'ils euſſent à ſortir dãs trois iours: diſant l'on ne purgera iamais plus ayſément, n'y auec vne ſi iuſte occaſion le pays de ceſte race, que maintenant. Les proprietaires ou locataires des maiſons où ils logeoient, en eſtoient bien ayſes.

De fortune ce matin il faiſoit fort mauuais temps, & deux nauires qui demeuroiẽt à l'arade prés l'emboucheure, eſtoiẽt ſur le poinct de ſe perdre: mais pluſieurs mariniers les ſecoururent, on y fut meſme en proceſſion, ſi bien que ſur le ſoir le vent ſe calma & furent ſauuez.

Les mariniers qui n'auoient peu s'embarquer pour la terre neufue, à cauſe de ce mauuais temps, ſe monſtroient

les

les plus acharnez contre ceſte nation. En fin ils leur donnerent quelque delay, & meſme aux malades iuſqu'à leur conualeſcence. Mais d'eux meſmes ils ont prins tellement l'eſpouuente, qu'ils ſe ſont tous retirez, ou la pluſpart à Biarrix, où il en eſt entré plus de deux mille.

A Bayonne ce 22. de Mars 1619.

*Voſtre tres-humble & tres-obeyſſant ſeruiteur, DOIHARARD.*

Si le peuple fit bien de ne vouloir attendre que le Magiſtrat print cognoiſſance de cette Iuifue.

Il courut auſſitoſt & en fut imprimé vn petit liuret, qui dit la meſme choſe: adiouſtant ſeulement que neantmoins le Procureur-General du Parlement de Bourdeaux ne laiſſa d'informer de l'excez commis en la perſonne de ceſte femme, & l'information decrettée de priſe de corps, tant contre leſdicts Bayle & Iurats, que contre ledict reſte des habitans. Que pluſieurs ont creu, que ledict peuple auoit bien faict, d'en auoir luy-meſme exigé la punition, & expié vn tel forfaict, la trouuant en crime flagrant & ſur la chaude. Ce qui a eſté faict par vn excez de zele de l'amour de Dieu, qui n'a peu encore ramollir le cœur fellon de ceſte gent reprouuée & maudicte.

D'autres eſtiment que ce peuple a eu grand tort, d'auoir oſté le moyen aux Iuges de deſcouurir beaucoup de choſes tres-importantes, par le moyen de ceſte Iuifue, concernant leur Synagogue, & le Iudaïſme qui s'exerce entre eux. Qu'il falloit que les formalitez de la Iuſtice y fuſſent gardées, & que c'eſtoit vne entrepriſe ſur l'auctorité & Iuriſdiction Royale.

Quoy qu'il en ſoit, il faut croire que c'eſt vn traict de la Iuſtice de Dieu, qui ne permet que ſemblables delicts demeurent enſeuelis dans les longueurs & formalitez d'vn Parlement: car ces gens en commettent tant en cachettes, qu'il y en a pour faire dreſſer les cheueux à tous les bons Chreſtiens.

Ils prient ordinairement en leurs aſſemblées, & en particulier chez eux, contre tous les Roys & Princes Chreſtiens, & leurs Magiſtrats. Et faut croire que leur haine inucterée contre nous, n'eſt moindre à preſent que lors qu'ils tuoient & eſgorgeoient tout le peuple de l'Iſle de Cypre, non guiere eſloignée

de la Palestine & Iudée, qui estoient en nombre de 27000. personnes, qu'ils surprindrent vn iour de feste dans les Eglises. Tesmoin aussi l'execrable assassin commis le 24. Nouembre 1618. en la personne de deux venerables Peres Capucins Italiens, nommez l'vn Pere Seraphin, & l'autre Pere Michaëlis, par vne famille de Iuifs en vne ville de Piedmont, lesquels furent bruslez tous vifs à Turin. C'est donc nourrir la peste parmy nous, & des serpens en nostre sein, que de tollerer ceste vermine.

Execrable assassinat commis par certains Iuifs en la personne de deux bons P. Capucins.

Dieu ne se contentera pas de ce coup, ains fera sortir d'autres esclats, comme on asseure qu'il aduint la semaine ensuiuant: car d'autres Iuifs en quelque ville d'Espagne, ayant caché des Hosties sacrées qui leur furent données à la Communion, en firent mettre en paste auec de la viande, & estans les pastez mis au four auec d'autres, ceux où il y auoit des Hosties ne peurent iamais cuire, qui fut cause que les Boulengiers ou Pastissiers aduertirent la Iustice des lieux, lesquels ayans faict ouurir les pastez, y trouuans lesdictes Hosties firent prendre ces abominables sacrileges, qui ont esté pendus & bruslez. Voilà le payement des blasphemes faicts au sacré gage de nostre foy, qui peut seruir d'exemple à tous Sorciers, Iuifs, Apostats & Athées, & qui doit confirmer de plus en plus aux bons Catholiques leur foy, esperance & charité.

A la verité il semble que le Procureur General du Parlement de Bourdeaux auoit quelque raison d'informer de ceste sedition, ou violence populaire, voyant l'authorité du Roy violée en la personne des Magistrats. Car auant que l'excez ne fut commis, il y auoit des Ecclesiastiques, gens de qualité, & des Magistrats qui accoururent pour faire le procez à ceste Iuifue, & fut ceste violence commise en leur presence, & ceste miserable arrachée de leurs mains.

14 Sedition notable contre les Iuifs en la ville de Vormes.

Le Magistrat eut plus de creance, en reprimant la sedition que le peuple & la bourgeoisie fit contre les Iuifs en la ville de Vormes, le lendemain de Pasques l'an 1615. qui semble auoir esté vne année fatale contre les Iuifs: car ce fut en Auril 1615. que le Roy bannit tous les Iuifs de France.

Vormes est vne ville Imperiale, située sur le bord du Rhin, & enclauée dãs l'Electorat Palatin, ville tres-ancienne, & siege iadis de l'Empereur Charlemagne, la Bourgeoisie de laquelle ayant faict de grandes plaintes au Magistrat contre les

vſures des Iuifs, ſur ce les Iuifs preſenterent requeſte pour faire euoquer la cauſe en la Chambre Imperiale (qui monſtre que les Parlemẽs principaux de l'Europe, ſont auſſi bien empeſchez des Iuifs que celuy de Bourdeaux) ſurquoy interuint Arreſt le 1. d'Octobre 1614. par lequel ſuiuant la Conſtitution de l'an mil cinq cens ſeptante & ſept, il eſt inhibé aux Iuifs de ne preſter qu'au denier cinq.

La Bourgeoiſie meſcontente de ceſt Arreſt complota de ſuiure l'exemple de la mutinerie de Francfort contre les Iuifs, & de les mettre hors de Vormes la ſepmaine ſaincte, en laquelle les Iuifs de Hieruſalem auoient crucifié noſtre Seigneur. Mais ne l'ayant peu executer ce iour là, le lendemain de Paſques ſur les cinq heures du matin, trois cens Bourgeois n'ayans que leurs manteaux, & ſans armes, reſolurent qu'vn de chaque meſtier (qui ſont au nombre de ſoixãte-dix) iroient en la ruë des Iuifs, leur ſignifier qu'ils euſſent à ſortir de la Ville dans vne heure, emporter auec eux ce qu'ils auoient de plus precieux, & enfermer le reſte de leurs meubles en lieu de ſeureté, d'où puis apres chacun d'eux les pourroit retirer.

A ceſte nouuelle les Iuifs & leurs familles ſe preparerent pour ſortir: dequoy le Magiſtrat aduerty, il ſe tranſporta en la ruë des Iuifs, demandant aux principaux des meſtiers, de qu'elle auctorité, & pourquoy ils auoient faict ce commandement aux Iuifs.

Vous n'ignorez point (dirent-ils) combien de fois nous nous ſommes plaincts de l'vſure extraordinaire des Iuifs: le Magiſtrat doit conſeruer le droict de ſes ſubiects, nous n'auons peu obtenir cela de vous. C'eſt ce qui nous a contraint nous meſme d'y pourueoir, & de commander aux Iuifs de ſortir de Vormes, afin qu'ils ne nous deſpoüillent deſormais de nos biens par leurs vſures. Cela eſt la reſolution de toute la Bourgeoiſie, laquelle ſera executée.

Crieſie & plainte des Bourgeois de Vormes contre les vſures des Iuifs.

Le Magiſtrat fut contrainct lors de ceder à ceſte violence populaire, & les Iuifs d'obeyr & s'en aller auec ce qu'ils peurent emporter vers le Rhin. Le peuple cependant ſe rendit en nombre de ſix cens hommes à la ruë des Iuifs, & ſe ietta ſur leur Synagogue auec vne telle furie, qu'il n'y demeura pierre ſur pierre. Les tombeaux qui eſtoient dans leur cimetiere n'en furent exempts, ſe mocquans du Magiſtrat qui en vouloit faire vne information: bref ils faiſoient de ceſte

action ſeditieuſe, vne œuure meritoire à leur religion.

Le Magiſtrat ſans rien aigrir, enuoya ſecretement vers l'Eſlecteur Palatin, qui d'ancienneté a le droict de protection de la ville de Vormes, & laquelle pour ce ſubiect luy paye annuellement vn droict de recognoiſſance, pour le ſupplier & requerir d'aſſiſtance, pour ranger la bourgeoiſie à ſon deuoir.

L'Eſlecteur conſiderant combien telle nouueauté & eſmotion eſtoit preiudiciable, donna promptement ordre de faire en diligence acheminer trois mille hommes, auec ſix canons & deux compagnies de caualerie, ſoubs la charge du Colomnel de Schomberg: choſe qu'il fit executer ſans bruit & auec telle promptitude, que le 5. May, Vormes fut inueſty deuant le iour, le canon braqué deuant vne des portes, & les petards à vne autre.

La Bourgeoiſie prend l'alarme, mais ceux qui eſtoient pour le Magiſtrat, donnerent entendre que ce n'eſtoit point l'ennemy, ains leur pere & meilleur voiſin. Ce qu'ayant entendu ils ouurent les portes aux gens de guerre dudit Eſlecteur, pour y entrer au nom de l'Empereur: ſçachant que ce n'eſtoit que pour confirmer le Magiſtrat en ſon gouuernement, & qu'il ne ſeroit fait tort ny dommage à aucun d'eux, ny rien alteré en leur liberté.

Il en fut prins douze des plus ſeditieux: mais ils n'eurent nul mal, & l'Eſlecteur renuoya les Iuifs à l'Empereur pour ouyr leurs plainctes, & en diſpoſer à ſon plaiſir & volonté.

L'iniure des Iuifs de Vormes eſtoit faicte aux hommes, & celle de la Iuifue de S. Iean de Luz eſtoit faicte à Dieu.

Mais il y a bien difference en ces deux accidens, la Bourgeoiſie de Vormes vouloit eſuiter les vſures des Iuifs, & ceux de ſainct Iean de Luz ne ſongeoient à rien moins; l'vn eſt vn faict de reglement & police concernant le commerce, & l'autre vn faict de Religion, qu'ils croyent concerner leur ſalut, ceux de Vormes eſtoient intereſſez en leurs biens, & ceux de ſainct Iean de Luz en leurs conſciences: l'vne iniure eſtoit faicte à Dieu, & l'autre aux hommes. Et puis quel moyen de reparation pour faire reſſuſciter vne Iuifue bruſlée, & s'en prendre à tout vn peuple, qui ſemble auoir embraſſé la querelle de Dieu contre les plus anciens ennemis de Ieſus-Chriſt, & de tous le Chriſtianiſme? Que n'euſt faict ce peuple ſi hardy, s'il ſe fut

trouué en ceſte premiere occaſion, lors que les Iuifs crucifierent le Sauueur : à voir leur promptitude, belle diſpoſition & allegreſſe, ioincte auec leur zele ardent, il eſt vray-ſemblable, ſi Dieu meſme ne l'euſt empeſché, qu'ils euſſent encore plus legerement volé ſur l'arbre de la Croix, pour y deſlier les cordes dont les Iuifs auoient garroté le Sauueur, qu'ils n'ont accouſtumé de ſe guinder, par des ſimples cordages ſur les arbres de leurs nauires. Et puis ceſte roſée de Danaé, qui peut tout en vn ſiecle ſi depraué que celuy-cy, leur donnoit quelque apprehenſion (quoy parauanture qu'iniuſtement) de leur faire perdre ou eſchapper l'occaſion, d'vne œuure qu'ils croyoient ſi meritoire. Et puis quelques nauires qui eſtoient ſur l'emboucheure de leur port, eſtans ſur le poinct de faire naufrage, ſembloient leur donner licence, & les conuier à les rachepter par vn ſi bon œuure, lequel parut auoir eſté recogneu du Sauueur ſi à propos, qu'à meſme inſtant que ce crime fut expié par le feu, plus il fut aſpre & ardent pour la bruſler, plus la mer qui eſt vn autre element tout contraire, ſe rendit tranquille pour les ſauuer.

Attendu l'agilité & hardieſſe des Baſques, s'ils ſe fuſſent trouuez lors que les Iuifs crucifierent noſtre Seigneur, il eſt croyable qu'ils euſſent bien toſt ſauué ſur l'arbre de la Croix.

Et puis qu'il ne ſe trouua apres ſa mort que quelque bague parmy les cendres : il la falloit ietter dans la mer Oceane, pour appaiſer l'ire de Dieu, & pour rendre ceſte action auſſi celebre, que celle qu'on iette à Veniſe le iour de l'Aſcenſion dans la mer Adriatique. Le tout ſans preiudice de la Iuriſdiction Royalle en autres cauſes.

Car quand Dieu ſe ſied icy bas en ſon tribunal, & qu'il iuge & prononce quelque arreſt en propre perſonne, & ſi formel; comme on diroit qu'a eſté celuy-cy : Les Roys de la terre dorment, quand bien ils ſeroient eux-meſmes dãs leurs licts de Iuſtice & ſe tiennent en ſilence, ne pouuans contredire, ains ſimplement admirer les merueilleux iugemens de Dieu : lequel a voulu mettre ce peuple en ſeureté, entant qu'il a auſſi-toſt appaiſé ce feu, & eſtouffé toute ſorte de recherche.

Ie ne veux ny ne puis oublier, retournant à mon commencement, que l'an 122. l'Empereur Adrian apres auoir ruiné les Iuifs, s'en print aux Chreſtiens, & taſcha de les deſtruire & chaſſer tout à fait de l'Orient. Et pour mieux y paruenir, il s'eſſaya d'effacer & faire perdre la memoire des lieux Saincts, faiſant poſer ſur le ſacré mont Caluaire, au meſme

En quel eſtat les Iuifs ont laiſſé la terre Sainéte aux Chreſtiens. Le P. Boucher.

lieu où noſtre Seigneur auoit eſté crucifié, l'Idole de Venus, & au ſainct Sepulchre, celle d'vn Iupiter foudroyant, & en Betheleem ou il naſquit, l'effigie d'Adonis, qui y demeurerent, iuſques à ce que ſaincte Heleine vint en Hieruſalem l'an 326. laquelle ayant faict arracher toutes ces Idoles, fit baſtir en la terre Saincte, cinq cens Egliſes ou Chappelles qui furent poſſedées par les Chreſtiens iuſques en l'an 636. ſur la fin duquel, les Sarrazins qui habitoient en Egypte vindrent occuper la terre Saincte, & la poſſederent, enuiron 460. ans, apres leſquels Godefroy de Billon s'en rendit maiſtre enuiron l'an 1099. Mais apres luy vint Saladin Roy d'Egypte, qui l'oſta encore aux Chreſtiens l'an 1166. auquel temps le Sauueur pour marquer vn ſi mal-heureux accident pour les Chreſtiens, fit retrograder le Soleil, & retourner en arriere ſur ſes pas. En fin l'an 1517. Soliman Empereur des Turcs, l'oſta aux ſucceſſeurs de Saladin, & l'appella ville Saincte, ſortie de Paradis, l'ayant puiſé parauenture du 21. de l'Apocalypſe. La cheriſſant encore à preſent comme la plus precieuſe contrée de ſon Empire.

Foucher en ſon hiſt.

Et pour ſatisfaire aux plus curieux, qui deſireroient ſçauoir, pourquoy Dieu permet, que Hieruſalem ceſte ſaincte Cité, ait eſté ſi long temps poſſedée par les Turcs, & le ſoit encore; ſi bien que les Chreſtiens puis la mort du Sauueur à peine l'ont ils poſſedée cinq cens ans. C'eſt vn ſecret du Tout puiſſant. Neantmoins il s'en peut rendre quelque raiſon. La 1. c'eſt pour la plus grande gloire de Dieu, qui a voulu eſtre adoré au milieu de ſes ennemis: Si bien que le ſainct Sepulchre, où il a operé noſtre ſalut, eſt curieuſement gardé par ceux qui tourmentent tous les iours ſes plus fideles ſeruiteurs. Et ſe peut dire que les Iuifs, leſquels auant l'auoir crucifié, eſtoient ſes propres & intimes amis, l'ont ignominieuſement chaſſé de Hieruſalem, & les Turcs ſes plus barbares & cruels ennemis, l'y font glorieuſement demeurer. La 2. c'eſt afin que les pelerins & les Chreſtiens les plus zelez, allant au S. Sepulchre, puiſſent gouſter en partie autant d'incommoditez & piqures, que Ieſus-Chriſt à ſouffert deſpines & de tourmens, ſe reſſouuenans, que le grand Prince Godefroy de Billon auoit dit autrefois, qu'il ne vouloit porter ſur ſon chef vne couronne d'or (quoy qu'il l'euſt tres-bien meritée) en ce lieu ou noſtre Seigneur n'en portoit qu'vne d'eſ-

pines. La 3. eſt pour conuaincre l'infidelité des Turcs, & l'incredulité & obſtination des Iuifs: Et afin que voyant que Dieu y eſt ſeruy & adoré en eſprit & en verité, ils ne puiſſent dire, comme les faineans, *Nemo nos conduxit*, ny comme les Iuifs, *Sol iuſtitiæ non luxit nobis*. *Matth. 20.*

15 Des Apoſtats.

Mais parlons vn peu des Apoſtats, leſquels font ſemblant de recognoiſtre Ieſus-Chriſt. Mais c'eſt en quelque façon tout autre, que ne font les bons Chreſtiens, & ceux qui ſont bien fondez en la creance de l'Egliſe Catholique, Apoſtolique Romaine, qui eſt la ſeule vraye Egliſe. Il y auoit à Naples en l'an 1615. vne femme qu'on eſtimoit tres-ſaincte, & de fait on l'appelloit *Beata* (nommée *Iulia*) à laquelle on enuoyoit les filles pour eſtre dreſſées à toutes bonnes & vertueuſes actions, & les femmes la frequentoient grandement pour ſa bonne reputation: mais elle enuenimoit la ieuneſſe, tant femmes que filles, d'vne pernicieuſe hereſie, ſe ſeruãt d'vn Moyne de l'ordre de la Charité, de ceux qu'on appelle freres Ignorans. Ses maximes eſtoient, que la copulation charnelle eſtant choſe naturelle, il ne pouuoit y auoir peché. Au contraire que c'eſtoit offencer Dieu mortellement, de ſe contenir en chaſteté, quand on auoit attaint l'aage de procréer: faiſant ſeruir pour preuue, ces paroles de Dieu apres la creation de l'homme & de la femme, *Croiſſez & multipliez*. Et aſſeurant que c'eſt vn commandement expres de Dieu, auquel il n'eſt licite de contreuenir ſans l'offencer, & meſpriſer les benedictions qu'il leur donna en leur faiſant tel commandement. De ſorte que pluſieurs ieunes femmes & filles furent entachées de ceſte hereſie, & ne fallut pas beaucoup de perſuaſion, car la volupté eſt vn maiſtre ſubtil, qui attire facilement la ieuneſſe à ſon ſeruice. Baptiſte le Grain en la Decade du Roy Louys le Iuſte liu. 5.

Que ſi quelqu'vne non encore bien confirmée en ceſte doctrine, & retenant quelque choſe de la honte & pudeur ordinaire, auoit aucunement faict la retifue: *Ma fille* (luy diſoit la *Beata Iulia*) vous auez faict vn effort à la nature, & reietté les benedictions du Ciel, vous auez offencé grandement. Toutesfois à cauſe de ceſte niaiſe ſtupidité, qui eſt ſi auant enracinée és cœurs des filles, qu'elles appellent pudeur & honte, il vous ſera pardonné pour ceſte fois, mais ne refuſez plus, & faictes voſtre deuoir, ſi vous ne voulez offencer mortellement.

Or ceſte *Beata* s'eſtoit acquis ce bon bruit par vn tel moyen. Ce Moyne duquel elle ſe ſeruoit, eſtoit auſſi fort eſtimé, & receuoit les confeſſions de pluſieurs perſonnes notables, leſquelles confeſſions il reueloit à la *Beata Iulia*, laquelle alloit par les maiſons reprendre vn chacun ſur les vices auſquels ils eſtoient enclins. De ſorte qu'eux recognoiſſans qu'elle diſoit la verité, l'eſtimoient diuine, & la reueroient comme vne ſaincte, qui auoit vn eſprit de ſcience & intelligence des choſes les plus cachées. Or ce Moyne oyant les ieunes hommes en confeſſion accuſans leurs paillardiſes, ou les tentations qu'ils auoient au peché de la chair: s'ils auoient accomply le faict, il les loüoit, & les beatifioit d'autant plus, qu'ils l'auoient redoublé, conſtituant les recompenſés à la proportion des œuures. S'ils auoient rebouché contre cét aiguillon qui les pouſſoit (ce diſoit-il) au bien & à la vertu, il les reprenoit aigrement, d'auoir retenu les mouuemens de nature: leur enioignant par penitence de viſiter la *Beata Iulia*, & la conſulter ſur les appetits charnels, les aſſeurans qu'elle y donneroit de bons remedes. De faict quand ils alloient conter leurs deſirs à la *Beata*, & declarer à qui s'addreſſoient leurs affections, elle ne manquoit de les contenter ſur le champ quand elle pouuoit, mandant les filles ou ieunes femmes qui eſtoit duites à venir quand elle faiſoit ſigne de la teſte: & quand elle ne pouuoit promptement, elle donnoit à celuy qui auoit le cœur vlceré, vn mandement addreſſant à celle qu'il aymoit, veu lequel la fille toute inſtruicte, faiſoit tout ce que le porteur vouloit, auec telle ſouſmiſſion qu'elle eſperoit autant de graces au Ciel, qu'elle donnoit de contentement en terre. *Iulia* de ſon coſté en faiſoit ſon deuoir auec ſon Moyne, ſi bien qu'elle en eſtoit demeurée enceinte pour la troiſieſme fois, comme elle recognut puis apres en Iuſtice.

Ceſte belle pratique fut deſcouuerte par vn tel moyen: vn certain ieune mignon, braue & bien muſqué, s'eſtoit vn iour confeſſé à vn Docteur de Naples (luy manquant peut-eſtre le Moyne de *Iulia*) & n'auoit aucunement parlé du peché de luxure: le bon Docteur conſiderant que ceſte curioſité du ieune hõme, d'eſtre ſi bien paré, ne pouuoit que bien difficilement eſtre exempté de ceſte taſche. Mais mon amy (luy dit-il) vous n'auez point parlé du peché de la chair. Ie

croy

croy que la multitude des autres vous a faict oublier celuy-là, qui eſt pourtant le plus commun. Non mon pere (ce dit le penitent) mais quand à cela, i'y ay pourueu ſelon que Dieu nous le commande, & m'en ſuis acquité ſelon ſa volonté. Le Docteur ſoupçonna qu'il y auoit quelque erreur cachée là deſſous, & preſſa fort le ieune homme de s'expliquer, ce qu'il fit, en ſorte que tout le myſtere fut deſcouuert. Le Docteur en aduertit auſſi-toſt les Inquiſiteurs, leſquels ayans eu les recognoiſſances de pluſieurs filles & garçons infectez de ceſte erreur, & ſa Saincteté en ayant eſté aduertie, Iulia & ſon Moyne furent enfermez en l'Inquiſition.

Anciennement on puniſſoit publiquement pour l'exemple: là où maintenant on les enferme en des Inquiſitions, d'où on n'en a plus de nouuelles: Choſe qui faict opiniaſtrer ceux qui ne ſont guieres affectionez au ſainct Siege, leſquels murmurent & diſent que les crimes des Eccleſiaſtiques demeurent impunis. Et de faict ceſte Iulia & ſon Moyne, pour toute punition d'auoir abuſé du ſainct Sacrement de Penitence, proſtitué pluſieurs femmes & filles de bon lieu, & violé leurs vœux, furent ſeulement expoſez deuant le peuple par les Inquiſiteurs à Rome ſur vn theatre, deuant l'Egliſe des Iacobins appellée la Minerue, & condamnez à perpetuelle priſon.

D'vn Apoſtat nommé Amaulry.

Nos Chroniques Françoiſes font mention d'vn Amaulry natif de Chartres, du temps du Roy Philippes Auguſte, homme docte, lequel auoit preſque meſme hereſie: car il approuuoit toutes paillardiſes, pourueu que ce fuſt par charité. Il fut excõmunié en vn Concile tenu à Rome durant le Pontificat d'Innocent III. ou d'Honoré III. ſon ſucceſſeur, & condamne apres ſa mort ſes os iettez hors du cimetiere, puis bruſlez & reduits en cendres.

De l'hereſie des Adamites ou Picards, cõmune en Boheme.

Du temps que i'eſtois à Prague en Boheme, i'ouys parler d'vne ſecte de certains heretiques nommez Picards, à cauſe que leur autheur eſtoit vn certain Picard, qui porta de Flandres en Boheme l'hereſie des Adamites, qui ont auſſi embraſſé les hereſies de Luther, & de Caluin & de quelques autres, & en ont prins tout ce qu'ils ont trouué de leur gouſt: qui abuſoient auſſi de ces mots, *Croiſſez & multipliez*. Ils s'aſſembloient la nuict dans les caues & lieux ſouſterrains, & pour ceſte cauſe on les appelle *Grueberhaimer* en leur lan-

gage,& apres quelques ceremonies impies & ridicules, ſi toſt que le miniſtre auoit prononcé ces mots, *Croiſſez & multipliez* & rempliſſez la terre, on tuoit les cierges & chandelles, & chacun prenoit au hazard, celle qui luy eſtoit la plus proche & en main,& fut ce ſa mere,ou ſa fille,ou ſa ſœur, il auoit ſon accointance, & commettoit inceſte auec elle: apres ce meſlange chacun ſe remettoit en ſa place, & les chandelles rallumées, on paracheue l'office, laquelle hereſie dure encore à ce qu'on m'a aſſeuré.

16 Regit merueilleux & hiſt. memorable d'vn Apoſtat qui eſtoit aux Indes.

Acoſta en l'hiſt. des Indes.

En l'hiſtoire des Indes, il y a vn faict tout ſemblable. Il y auoit au Peru vn Moyne eſtimé docte Profeſſeur en Theologie,tenu de longue-main pour homme pie & grand Catholique, & preſqu'en ce temps-là le miracle de l'Vniuers. Il eſtoit tellement attaché de cognoiſſance & d'amitié particuliere auec vne certaine femmelette, laquelle faiſoit ſemblant d'eſtre inſtruite par vn Ange, qui l'informoit de certains grands myſteres,cõme eſtoit anciennement vne Philumene ou Maximille de Montanus: qu'il prenoit conſeil d'elle és plus hautes & difficiles queſtions de Theologie, la tenant en toutes choſes pour vn oracle,la publiant par tout remplie de grandes reuelations & fort agreable à Dieu, neantmoins aſſez ſordide d'ailleurs, & auec fort peu d'entendement, ſinon pour inſtruire le monde de menſonges & fauſſetez. Donc ſoit qu'elle fut tranſportée par Sathan (ce qui eſt plus croyable) quand elle eſtoit ainſi rauie en extaſe: ſoit qu'elle feignit cauteleuſement ceſte fable (comme pluſieurs hommes ſages en ce lieu là ont penſé) ce Theologien ou Religieux, parce qu'il entẽdoit que ceſte femmelette diſoit merueilles de luy, & luy en faiſoit conceuoir à l'aduenir de plus grandes, s'aſtraignit volontiers & ſe voüa à elle comme diſciple, & ſe rendit ſon Pere ſpirituel, comme le Moyne de la Charité à Iulia, & qui eſt encore plus, cét homme fut mené iuſqu'à ce poinct, qu'il eſſayoit de faire des miracles,croyant qu'il en viendroit à bout, bien qu'on n'en vit iamais pas vn. Pour ceſte occaſion parce qu'il auoit receu de ceſte Propheteſſe certaines propoſitions, eſloignées du ſens & creance de l'Egliſe Catholique: Il fut conſtitué priſonnier par les Iuges de l'Inquiſition, au grand eſtonnement de tout le pays: où eſtant ouy & examiné, il fut en fin trouué & tenu pour vn homme vain,outrecuidé & hors de ſens.

Car ſouſtenant opiniaſtrement qu'vn Ange luy auoit eſté donné de Dieu, duquel il apprennoit tout ce qu'il deſiroit, & outre ce qu'il auoit vne tres-eſtroicte familiarité & continuelle conference auec Ieſus-Chriſt. Il fut porté a dire tant de contes fabuleux, mais importans, que perſonne du monde ne pourroit ſe perſuader, qu'ils peuſſent eſtre dicts par autre que par vn homme eſgaré de ſon ſens. Bien que d'ailleurs en ce qui eſtoit de ſa ceruelle, il l'auoit entiere & l'entendement auſſi aſſis, que tout autre homme bien ſenſé.

Or parmy ces extrauagances, il ne faiſoit difficulté d'aſſeurer ſerieuſement qu'il ſeroit Roy & Pape, que le S. Siege Apoſtolique ſe deuoit transferer en ce Royaume où il eſtoit. Que la ſainćteté luy auoit eſté concedée en vn ſi haut poinct & degré, qu'elle eſtoit par deſſus tous les Anges & chœurs Celeſtes, par deſſus tous les Apoſtres, voire meſme que Dieu luy auoit offert l'vnion hypoſtatique, mais qu'il ne l'auoit voulu accepter. Dauantage qu'il luy auoit eſté octroyé d'eſtre le Redempteur de l'vniuers, en ce qui eſt de l'efficace (car il parloit ainſi) ce que Ieſus-Chriſt auoit ſeulement par ſuffiſance. Qu'il falloit abbreger tout l'Eſtat Eccleſiaſtique, & qu'il feroit bien d'autres loix plus faciles & plus applanies & plauſibles, par leſquelles le cœlibat des Eccleſiaſtiques ſeroit tollu, la pluralité des femmes permiſe, & la neceſſité de la confeſſion excluſe.

Ce qu'il maintenoit & autres choſes plus eſtranges auec vne telle contention, que nous eſtions tous eſtonnez (dit l'Autheur) qu'ayãt de ſemblables opiniõs, il ne fut tenu pour fol tout à fait. En fin apres auoir longuement conſideré ſes actions, & condamné plus de cent dix propoſitions heretiques qu'il tenoit: Nous receuſmes commandement (comme a de couſtume ce ſacré Tribunal) de diſputer auec luy, pour voir ſi nous le pourrions ramener en ſon bon ſens, & à la vraye foy & creance. Nous nous aſſemblaſmes donc trois que nous eſtions, auec les Iuges & l'Eueſque de Quitan, & eſtant mené pardeuers nous, il deffendit ſa cauſe ſi deplorée, auec vne telle liberté & faconde, qu'encore pour le iourd'huy, ie ſuis eſtonné que la gloire & vanité d'vn homme mortel, puiſſe eſtre arriuée iuſques là.

Il maintint que ſa doctrine ne ſe pourroit monſtrer que

par l'Escriture saincte, & par miracles, d'autant qu'elle surpassoit toute raison humaine,& qu'il l'auoit prouuée par ces deux moyens beaucoup plus clairement & plus efficacemẽt, que sainct Paul ne prouua que Iesus-Christ estoit le vray Messie. Qu'il auoit faict plusieurs miracles, & si grands, que la Resurrection de Iesus-Christ n'estoit pas plus grande, car il disoit que veritablement estant decedé, il estoit ressuscité, & que cela auoit paru tres-euidemment.

Et bien qu'il n'eut aucun liure, & qu'on luy eut mesme osté son breuiaire, il rapportoit des passages à poincte de memoire, des Prophetes, de l'Apocalypse, des Pseaumes & autres lieux, en si grande quantité & si longs, que sa memoire en estoit en admiration: & les accommodoit si proprement à ses inuentions, & les allegorisoit de façon, que chacun en rioit ou pleuroit.

En fin il nous dit, si nous voulions que la chose se disputast par miracles, que volontiers il en feroit & produiroit aussi-tost, & cét homme disoit tout cela de façon & auec vne telle grauité, qu'on eust dit qu'il nous tenoit pour fous, où bien qu'il en estoit luy mesme: car il se vantoit qu'il luy auoit esté reuelé, que le sereniſſime Ioüan d'Austria auoit perdu la bataille nauale contre le Turc, & que l'inuincible Philippe auoit perdu le Royaume d'Espagne, & qu'on auoit desia tenu vn Concile à Rome, pour demettre le Pape Gregoire, & en subroger vn autre en sa place, & qu'il nous signifioit (disoit-il) afin que ce qui nous estoit cognu, & ce que nous sçauions par courriers ou Ambassadeurs asseurez & certains, nous creussions qu'il ne le pouuoit sçauoir, ny tenir d'autre que de Dieu ou du Ciel.

Et bien que toutes ces choses feussent si fausses, qu'elles ne le pouuoient estre dauantage: elles estoient neantmoins asseurées par luy, comme si elles nous estoient tres-cognuës.

En fin n'ayant rien profité disputant auec luy l'espace de deux iours, & qu'il fut exposé à la veuë de tout le monde, comme c'est la coustume en Espagne: pendant tout cela il esleuoit touſiours ses yeux vers le Ciel, attendant que le feu tombat d'en haut sur la teste des Inquisiteurs, & sur tous les autres, comme le Diable luy auoit promis. Mais nulle sorte de feu ne tomba du Ciel sur nous, ains au contraire luy qui estoit Roy, Pape, Redempteur & Legislateur sur la terre,

fut emporté, & bruſlé d'vne viue flamme, & ſon corps reduit en pouſſiere & en cendre.

Ce n'eſt pas d'auiourd'huy, qu'il ſe trouue des Apoſtats pleins de vanité & deſireux d'acquerir quelque grande & inſigne reputation, mais indigne: car Seuere en la vie de ſainct Martin chap. 25. Et Baronius en celle du P. Damaſus, diſent qu'en l'an 38 :. Il y eut en Eſpagne vn ieune homme ſi outrecuidé & perdu de vanité & de gloire, qu'ayant acquis quelque auctorité dans le monde, par quelques ſignes ou choſes qui luy eſtoient aduenuës: s'eſleua à tel poinct qu'il maintint eſtre Elie: ce qu'aucuns ayant creu indignement & à la volée: Il adiouſta auſſi-toſt qu'il eſtoit Ieſus-Chriſt. En quoy il ſçeut ſi bien pallier ſon faict, qu'vn certain Eueſque nommé Ruffus, l'adora comme ſi c'euſt eſté vrayement le Sauueur & Createur du Ciel & de la terre. Pour raiſon dequoy dit Seuere, nous l'auons veu chaſſé de l'Epiſcopat. Et pluſieurs de nos freres nous ont rapporté, qu'en Orient enuiron ce meſme temps quelque autre ſe vantoit d'eſtre S. Iean.

*Baroni. vita Damaſi P. f. 465.*

Mais reuenons en France, de laquelle le Roy ſeul porte ce nom auguſte de Roy tres-Chreſtien, au veu & ſçeu de tous les Roys Chreſtiens, qui ne luy peuuent ny conteſter ny enuier ce tiltre, pour beaucoup de raiſons qui ne ſont de ce lieu, & parlons des Athées.

En ce meſme temps 1615. mourut à Paris, vn Meſſire Coſme Abbé de ſainct Mathieu, appellé ſainct Mahé en baſſe Bretagne, Italien de nation, qui auoit eu des bien-faits de la feuë Royne mere Catherine de Medicis: C'eſtoit vn vieil courtiſan que nos hiſtoires Françoiſes, dans le procez faict à Coconas & à la Mole, en l'an 1574. appellent Coſme l'Italien. Il eſtoit de ſtature mediocre, homme de lettres, ayant le bruit de predire, & d'eſtre vn grãd Magicien, faiſeur d'Horoſcopes & Aſtrologue: Depuis l'an 1604. il auoit faict d'an en an des Almanach, les vns ſoubs le nom de Cerberus ou Querberus, d'autres ſoubs les nõs de Vannerus & du Pelerin pleureux de Sauoye, leſquels il illuſtroit de vers ou ſentẽces des meilleurs Poëtes & orateurs Latins. Il s'introduiſoit dans les maiſons des Roys & grands, & attrappoit de leurs liberalitez. La vieilleſſe, la goutte & la grauelle l'ayant reduit à deux iours prés de la mort, ſes amis luy conſeillerent de penſer à Dieu, & firent venir le Curé de la Parroiſſe ſainct

17 Des Athées.

18 Eſtranges opinions de Coſme de S. Mathieu appellé S. Mahé en baſſe Bretagne, Italien.

Eſtienne du mont dans laquelle il deceda : mais il ne le voulut voir. On luy mena des Capucins il ſe mocqua d'eux, & comme on luy eut repreſenté de ſe mettre en bon eſtat, pour pouuoir obtenir la grace de Dieu, & craindre le Iugement dernier. Fols que vous eſtes ( dit-il) allez, il n'y a point d'autres Diables que les ennemis qui nous tourmentent en ce monde, n'y d'autre Dieu que les Roys & Princes qui ſeuls nous peuuent aduancer & faire du bien. Ainſi mourut Athée ce vieil courtiſan Italien Coſme, qui auoit iadis fait accroire à la Mole & à pluſieurs autres, qu'il ſçauoit faire des Images de cire, les vnes pour faire rendre les femmes amoureuſes de ceux qui les recherchoient : & les autres pour faire mourir en langueur telles perſonnes que l'on voudroit, en prononçant leurs noms, & inuoquant certains Demons. Et toutesfois cét Atheiſte ne croyoit pas qu'il y eut des Diables. Telles gẽs finiſſent touſiours leur vie comme ils ont veſcu, quelque voirie eſt leur ſepulchre. Ceſte mort produiſit vn liure intitulé, Hiſtoire eſpouuentable de deux Magiciens, qui auoient eſté eſtranglez par le Diable dans Paris la ſepmaine Saincte : Le premier de ces deux Magiciens eſtoit ce renommé affronteur Ceſar, qui a tiré de l'argent de tous les curieux de ſon temps, pour leur faire voir des Diables, ou pour leur faire trouuer des threſors, & puis s'eſt mocqué d'eux. On le faiſoit eſtranglé par ſon Diable, & toutesfois il eſt encore viuant priſonnier dans la Baſtille. Et le ſecond cét Abbé de ſainct Mahé, lequel le Curé de la Parroiſſe ſainct Eſtienne du mont ne voulut enſeuelir : il s'en eſt parle diuerſement.

19 Propoſitions heretiques de M. Antoine de Dominis.

Il faut mettre en ce rang Marc Anthoine de Dominis Archeueſque de Spalate (ou cõme diſent les Italiẽs, Spalatre, du Domaine de la Seigneurie de Veniſe, qui ſe dit Archeueſque & Primat és deux Royaumes de Dalmacie, ou Sclauonie, & Liburnie ou Croacie, qui eſt en la domination de la maiſon d'Auſtriche, à cauſe du Royaume d'Hongrie. Celuy-cy a renoncé à la Societé des Peres Ieſuites, de laquelle il a eſté l'eſpace de vingt ans, mais en fin il a fait le ſaut entier, & s'eſt retiré de l'obſeruance de l'Egliſe Catholique, Apoſtolique & Romaine. Il a publié certaine Declaration, contenant les cauſes & raiſons de ſa rétraicte, leſquelles ont eſté recueillies par nos Annaliſtes. Le different qui eſtoit entre le Pape & la Seigneurie de Veniſe, qui eſt ſa patrie, ſemble

Baptiſte le Grain en la Decade du Roy Louys XIII. liu 8 & 10. f. 442.

auoir engendré ſa defection de l'Egliſe Catholique : Et pour ſouſtenir ſa patrie, on diroit qu'il a voulu meſdire du ſainct Siege, & de la Cour de Rome. Mais le pis eſt qu'il a mis ſa meſcreance & ſes mauuaiſes opinions par eſcrit, & en a faict vn liure qu'il a intitulé, *De Republica Eccleſiaſtica.* Voulant parauanture reduire l'Egliſe Catholique Apoſtolique & Romaine, choſe diuine & ſacrée, & la ſaincte adminiſtration d'icelle, en forme de Republique. Mais ſur la plaincte de Monſieur le Scindic de la Sorbonne, interuint decret de ladite Faculté le dix-ſeptieſme Decembre 1617. Par lequel ſon liure fut cenſuré, & mis au Catalogue des liures cenſurez de ladite Faculté, comme heretique & ſcandaleux. Ie croy que ces grands reformateurs, feront en fin comme cét Eueſque de Lubec George Daol, lequel fut ſi impie & malicieux qu'il fit enterrer le Miſſel Romain auec pompe ſolemnelle.

le Mercure Franç. en fait auſſi quelque mention.

Il ſe trouue encore pour le iourd'huy en la grande ville d'Erfod, en l'Archeueſché de Majance, vn certain lieu qu'on appelle Molius prés de Helingeſtad : ou parce que les P. Ieſuites ont ſoing de l'Vniuerſité, enſemble de celle de Confluence, en haine de cela les Lutheriens ont introduit vne certaine priere depuis quelques années, contre le Turc, contre le Pape, & contre leſdits P. Ieſuites. Mais il ne ſe faut eſtonner de cela, puis qu'en France en la ville de Caſtres on ſouffre, que quand la feſte de Noel, ou autre quelle que ce ſoit, arriueroit vn Mercredy, ils renonceront & quitteront la celebration de la feſte de la Natiuité de Ieſus-Chriſt, pour celebrer la feſte de Lucian ou de Caluin Spurina, le plus grand Magicien ou Sorcier qui ait iamais eſté ne manquant iamais tous les Mercredis de celebrer ceſte belle feſte.

Impieté & malice des Lutheriens.

On feſtoye à Caſtres vn certain iour de la ſepmaine, la natiuité de Caluin, meſpriſant toutes les feſtes de l'Egliſe Catholique qui ſe rencõtrent en meſme iour pour vaquer à celle-la.

Il ſe trouua encor vn Athée formel, nommé *Caio Iulio Cæſare Vanino Neapolitano*, lequel apres auoir couru la France, ſe retira à Tholoze, il faiſoit profeſſiõ de la Medecine, & eſtoit hõme docte, Philoſophe, Courtisã, mais mauuais Theologiẽ : il frequentoit les maiſons des Gentils-hõmes & Seigneurs, & s'eſtoit rendu grandemẽt complaiſant à tout le mõde, ſi bien que faiſant profit de la foibleſſe des eſprits, meſme de ceux de la Nobleſſe, qui ne ſont ordinairement bien verſez en

20 D'vn Athée nommé *C. Iulio Cæſare Vanino Neapolitano*, par ce qu'il prenoit le nom de Lucillo qui a eſté bruſlé par Arreſt du Parlement de Tholoſe.

la Theologie, ny és myſteres ſacrez de la Religion Catholique & Romaine, ioint le commerce qui eſt ordinairemẽt en France parmy les heretiques : Il auoit tellement enyuré & eſtourdy les eſprits de ceux qui le frequentoient, qu'il auoit deſià perſuadé à vne infinité, qu'il n'y auoit autre Dieu que la nature, & auoit ſemé parmy eux vne infinité d'autres erreurs & propoſitions heretiques, leſquelles eſtans venuës aux oreilles de Meſſieurs dudit Parlement (qui entre tous autres ſont tres-bien fondez en la Religion Catholique) ils le firent conſtituer priſonnier, & ayant prins confidence par ſon bien dire auec le concierge, & pluſieurs autres perſonnes de legere creance, & de toutes ſortes qui ſe rencontrent és priſons: Il ſe trouua qu'il auoit (meſme en priſon) dogmatiſé & aduancé le poiſon de ceſte mal-heureuſe doctrine, de laquelle il faiſoit profeſſion. De maniere que par Arreſt dudit Parlement en l'an 1619. on luy coupa la langue, comme eſtant inſigne blaſphemateur, puis qu'il deſaduoüoit Ieſus-Chriſt, & puis il fut pendu, & ſon corps bruſlé & reduit en cendres.

Anitus & Melitus accuſerent Socrates d'Atheiſme.

Il n'eſtoit pas plus ſçauant que Socrates, lequel eſtant aymé comme dit Suidas, de pluſieurs enfans pour ſa grande ſuffiſance, fut recherché & mis en action, & Ariſtophane le premier le perſecuta dans ſes nuës, comme corrupteur de la ieuneſſe: Et outre ce l'appella & le print pour Athée, de ce que par forme de tres-religieux ſermẽt, il iuroit par vn chien & vn plane, comme ſi c'euſt eſté les Dieux qu'il adoroit: Apres Anitus & Melitus l'en accuſerent, & s'en rendirent denonciateurs.

Ie ne ſçay s'il auoit eſté à l'eſchole de certains Gentilshommes en Quercy, leſquels ayans faict quelque ſocieté entr'eux, pour eſtre parauanture d'vne creance auſſi impie & deteſtable que luy, s'adoroient par ſepmaines cõme Dieux, & ſe rendoient reciproquement les vns les autres toute ſorte d'honneur, d'adoration & de vœux. Mais le Tout-puiſſant a diſſipé tout cela, & les a mis à perdition, comme indignes de tenir en ce monde le rang de Chreſtiens.

Ie m'eſtonne que la Nobleſſe, quoy que communement elle ne ſe reiette à la lecture des liures de Theologie, eſquels il ſe parle de Dieu: Puis que neantmoins elle a ſi volontiers en main les liures qui traictent moralement de la vertu: n'ait prins garde à ce que dit Plutarque (quoy que Payen) en ſon traicté

Ie m'eſtonne que en France la nobleſſe qui a touſiours Plutarque en main

traicté du banniſſement: où il ſemble recognoiſtre vn ſeul Dieu, Prince & Roy tout puiſſant, qui gouuerne l'Vniuers. Ne vois-tu pas le ciel (dit-il) ce ſont les bornes de noſtre pays. Nul au dedans d'icelles ne ſe doit eſtimer banny: car il y a là vn meſme Roy, & meſme Prince de tout ce qui eſt, DIEV, ayant en ſa main le commencement, le milieu & la fin de tout l'vniuers, marchant droictement & ſe promenant par tout ſelon Nature. Touſiours accompagné de droicture & de Iuſtice, qui vẽge ceux qui trãſgreſſent aucun poinct de la loy diuine, de laquelle nous vſons enuers tous autres hommes comme enuers nos autres concitoyens.

Paroles Chreſtiennes de Plutarque.

C'eſt la fin de ces gens-là: Dieu les reſerue pour ſeruir d'exemple à tout le monde. Les hommes de bonne vie & ſaine doctrine, ſont fort craintifs, & les libertins & cauteriſez au contraire n'apprehendent choſe quelconque: qui faict que de cent mille à peine s'en voit-il vn ſeul qui faſſe bonne fin, ny qui eſchappe la corde, le gibet, le feu, le foudre, & les autres precipices & mal'heurs, eſquels la iuſtice de Dieu les precipite, pour expiation de leurs abominations, malefices, impietez & blaſphemes.

22 Des Mahometans Chreſtiens renegats, & autres heretiques.

Pour les Mahometans, la verité eſt que Mahomet pour attirer les Iuifs, les a voulu ſurprendre par l'impureté de ſa religion, & par vn ſtratageme de guerre. Car pour aſſortir le premier, il a retenu vne bonne partie de la loy Moſaïque, & ſur tout la Circonciſion, en laquelle les Ottomans ſont encore ſi abuſez, que le 8. Ianuier 1581 deux Ambaſſadeurs de la part du grand Seigneur arriuerent à Paris, l'vn pour renoueller l'alliance auec le Roy Henry III, l'autre ayant charge & commiſſion de le prier de ſa part, de vouloir aſſiſter à la Circonciſion de ſon fils aiſné aagé de treize ans: (car ils ne font iamais la Circonciſion à moindre aage) qui ſe deuoit pompeuſement & ſolemnellement celebrer en la ville de Conſtantinople au mois de May enſuiuant.

Le grand Turc conuia le Roy Henry III. à la grande feſte de la Circonciſion de ſon fils.

Et pour le ſtratageme, lors que Mahomet print Conſtantinople, il promit aux Iuifs l'exercice de leur Religion, moyẽnant quelque petit droict annuel: qui les y fit courir à ſi groſſes foules, que le grand Turc les admirant, ne ſe peut tenir de dire, qu'il s'eſtonnoit de la folie des Princes Chreſtiens, de ce qu'ils n'auoient retenu vne ſi grande multitude de Iuifs pour eſclaues, puis qu'ils ne les vouloient pas faire mourir

Le grand Turc ſe mocque du bon traictement que les Princes Chreſtiẽs font aux Iuifs.

comme criminels pour auoir faict mourir leur Sauueur.

La religion de Mahomet tient plus de la Iuifue que de toute autre.

Qui monſtre que Mahomet, quelque haine qu'il ait faict ſemblant de leur teſmoigner, eſtoit neantmoins à demy Iuif. Et bien que pour baſtir & former ſa Religion, il ait prins quelque piece de la Chreſtienne, & la plus grande partie de la Iuifue, voulant donner aux peuples toute ſorte de complaiſance & de contentement pour les amorcer, neantmoins, la verité eſt, qu'il incline plus à la Iuifue qu'à toute autre. Auſſi eſtoit-il fils d'Abdala de la race d'Iraël, fils d'Agar, & de Hennia ou Imina Iuifue. Et pour compoſer ſa loy, il ſe ſeruit de deux Iuifs, & de deux faux Moynes Apoſtats. Si bien qu'Auicenne (quoy que Mahometan) ne s'eſt peu tenir de dire, que c'eſtoit vne Religion attrayante & pleine d'Aimant, pour attirer toute ſorte de cœurs, & fuſſent-ils de fer.

Il a prins vn iour de la ſepmaine pour ſacrifier à l'Idole Aluza, qu'il tenoit dans vne tour au milieu du temple de la Meke, laquelle il adoroit: & comme neutre il a laiſſé le Dimanche aux Chreſtiens, le Samedy aux Iuifs, & a choiſy le Vendredy: s'accommodant aux Iuifs en ce qu'il nie la ſaincte Trinité, la diuinité du Meſſie, approuue & ſe ſert de la Circonciſion, & prohibe l'vſage des viandes interdictes par la loy de Moyſe, comme ils font, honorans grandement Abraham Iſaac, Moyſe, Dauid, Salomon, & autres Peres patrons de la Synagogue.

Mais auec tout cela, il ne laiſſe de teſmoigner par fois, qu'il veut grãd mal aux Iuifs, auoüant clairement que IESVS-CHRIST a eſté mal-traicté d'eux, adiouſtant à cela ceſte autre impoſture, que voyant leur malice enragée contre luy croiſtre tous les iours, il s'en alla au mont d'Oliuet, d'où il monta en corps & en ame au ciel, où il demeurera, iuqu'à ce qu'il vienne iuger les viuants & les morts.

La loy de Mahomet ne croit iamais les Iuifs s'ils n'ont premierem̃t eſté Chreſtiens.

Et par ſa loy il eſt deffendu à peine de la vie (tenans les Iuifs pour infames) de iamais les receuoir en leur loy, s'ils n'ont eſté premierement baptiſez, & paſſé par le Chriſtianiſme: croyant par ceſte iniure qu'il faict aux Chreſtiens, les faire comme paſſer par quelque purgatoire, & les purger & netoyer tout à faict du Iudaïſme.

Tellement que les Turcs veulent encore auiourd'huy tant de mal aux Iuifs, qu'ils permettent à tous Chreſtiens,

qui les trouueront dans la place de l'Egliſe du Caluaire, de les tuer & aſſommer ſans eſtre recherchez. De maniere que la race des Iuifs, qui eſtoit iadis beniſte & honorée comme heritiere de la terre ſaincte, eſt maintenant deteſtée des hommes & des Anges, comme maudite & abominable.

Mais auec toutes ces ruſes Mahomet ne s'eſt acquis ſinon le tiltre de Tyran, & d'vn Religionnaire ſans Religion, d'vn Prophete ſans Prophetie, d'vn Sainct ſans miracle, d'vn Dieu ſans diuinité, & le nom faſtueux d'homme de Dieu, que ſes ſacrificateurs luy donnent, ſans verité, ſans gloire & ſans merite.

Des Chreſtiens renegats.

Ie ne veux oublier ceſte ſorte de Mahometans, qui ſe ſont retirez de l'Egliſe Catholique, Apoſtolique & Romaine. Ie les ioints tres-volontiers aux Apoſtats, Athées & Iuifs, puis qu'il ſe trouue vne infinité de Chreſtiens Renegats, leſquels ayans abandonné la foy de Ieſus-Chriſt, & s'eſtans reuoltez contre luy & les ſiens, pour embraſſer la fauſſe loy de Mahomet, ſe monſtrent par apres plus ennemis des Chreſtiens, & les traictent plus cruellement, que les Mahometans meſmes.

Le P. Bouchet li. 3. c. 7. de ſon Bouquet facté.

Ie n'en diray que deux exemples notables, que i'ay choiſis dans les voyages de la terre ſaincte faicts par nos bons Peres Religieux, qui parlent auec deuotion & verité de ce qu'ils ont veu.

Premier exemple, par lequel eſt prouuée la miſere en laquelle ſont les bõs Chreſtiẽs en Hieruſalem par la malice & meſchanceté des renegats.

Deux Gentils-hommes Allemands eſtans arriuez en Hieruſalem pour voir les lieux Saincts, plus par curioſité que par deuotion, car ils eſtoient Proteſtans: s'eſtoient accompagnez d'vn vieux banqueroutier & affronteur Venitien, & de quelques autres Pelerins & marchands. Le lendemain de leur arriuée, ayant d'abord eſté receus courtoiſement du R. P. Gardien des Obſeruantins, lequel eſt le chef de tous les Catholiques Latins, il luy dit comme en ſecret. Mon R. P. ie ſuis venu depuis le grand Caire iuſqu'icy auec ces deux Gentils-hommes, leſquels i'ay deſcouuert eſtre riches à merueilles, & auoir des ſequins ſans nombre, ſi vous voulez me croire, on en pourra tirer d'eux vn bon millier, ſans qu'ils en ſouffrent aucune incommodité: enquoy il n'y a pas grand danger, car ils ſont Lutheriens.

Le moyen de les attraper, c'eſt de leur dire que le Sangiago qui eſt le Gouuerneur de Hieruſalem, a entendu qu'ils

ſont Imperialiſtes & de grande maiſon, & qu'il ſçait de bonne part, que l'Empereur les a enuoyez en Hieruſalem, & par la Paleſtine, cõmme eſpions, & pour voir les moyẽs par leſquels il la pourra ſurprendre; qu'il y a danger que ſçachant cela, il ne les faſſe mourir cruellement. Mais qu'ils pourront aiſément éuiter ce peril, en donnant vn preſent de mille Sekins d'or à certaines perſonnes qui le gouuernent.

Le P. Gardien ne peut ſouffrir les meſchantes paroles, & vn ſi abominable traicté de cet impoſteur, ſans ſe mettre en colere. Et luy ayant dit: *Traditore ſfacciato ai tu hauuto l'ardire di dirmi queſte parole, non capitarmi mai piu inanzi.*

Le lendemain ce meſchant beut tant au ſouper & s'enyura de telle ſorte, que penſant s'en aller en ſa chambre il tomba du haut d'vn eſcalier en bas, & donna du front contre l'angle du dernier eſchelon, qui faiſoit le vingt-deuxieſme de ſa cheute ſi furieuſement, qu'il auoit le teſt tout entr'ouuert, auec vne ſciſſure large preſque à mettre le doigt, d'où ruiſſeloit vne ſi grande effuſion de ſang que nous croyons qu'il deuſt mourir entre nos bras: neãtmoins le Medecin du Conuent le gouuerna ſi bien, que dans quatre iours il reprint l'air & le vin.

Le Vendredy enſuiuant il s'en alla faire ſa plainte au Gouuerneur, & luy dit, Seigneur, Dieu m'ayant illuminé & faict cognoiſtre que la loy de Mahomet eſt la meilleure loy qui ſoit en ce monde, en la ſeule obſeruance de laquelle, eſt le ſalut des hommes: ie ſuis venu de mon pays afin de l'embraſſer, & en faire profeſſion pour le reſte de mes iours, qui ne peuuent eſtre longs deſormais, car i'ay paſſé deſià la ſoixantieſme année de mon aage. Ayant declaré mon deſſein au ſuperieur des Latins & à ſes Religieux, s'aſſemblans contre moy ils ſe ſont efforcez de me tuer, & n'ay peu ſi bien me deffendre d'eux, que ie ne porte encores les marques de leur cruauté dans la teſte.

Diſant cela il desbanda ſa playe, & luy monſtra tous les linges enſanglantez de ſa premiere application, qu'il auoit tres-bien gardez pour mieux aſſortir ſa plainte. Ce que voyãt & entendant le Gouuerneur, il entra en vne telle furie, qu'il iura & proteſta par Mahomet ſon Prophete, qu'il feroit empaller le Gardien, & bruſler tous les Religieux.

Et de faict il enuoya querir de ce pas le R. P. Gardien, & le

mit en vne cruelle priſon : mais Dieu inſpira le Capitaine du chaſteau de Hieruſalem Iſman Alli, lequel eſt auſſi Venitien de nation & Turc de Religion (car il s'eſtoit faict Renegat) d'aller trouuer le Gouuerneur, & le prier pour le ſalut du P. Gardien ſon compatriote & de ſes Religieux, l'aſſeurant que nul d'eux n'auoit iamais penſé à outrager ce meſchant, mais qu'yure qu'il eſtoit vn ſoir, il tomba & s'offença de la ſorte. Et partant qu'il le prioit de deliurer & faire ſortir de priſon le R. P. Gardien, & laiſſer en repos toute la maiſon.

Le Gouuerneur faiſoit tant de cas de la priere de ce Capitaine, lequel il eſtimoit beaucoup, qu'il conuertit toute ſa colere & punition en peine pecuniere, & condamna ce pauure Gardien innocent à luy donner cinq cens ſekins, & enuiron deux cens eſcus qui furent donnez à ce Capitaine & autres officiers.

Mais ce ne fut pas tout : car le Gouuerneur eſtant au bout de ſon trienne, ſon ſucceſſeur ne fut pas pluſtoſt arriué ayãt apprins ceſte hiſtoire, qu'il enuoya querir encore le pauure Gardien, & luy dit, eſcoute Rays, i'ay entendu que depuis deux mois, tu as receu en ta maiſon, deux ſeruiteurs de ton Empereur ennemy de mon maiſtre, leſquels ne ſont venus en ce lieu que pour eſpier ceſte region; partant ie veux que tu les liures entre mes mains, afin que ie les chaſtie comme eſpions, à faute dequoy ta teſte ira pour la leur.

Le bon P. bien eſtonné, luy dit : Seigneur tu me veux obliger à choſe impoſſible, car les Gentils-hommes que tu demandes, s'en ſont allez il y a plus de ſix ſepmaines, & par la permiſſion & paſſeport de ton deuãcier, & ſont peut-eſtre maintenant à plus de mille lieuës d'icy, comment veux-tu donc que ie te les repreſente, puis que ie ne ſçay où ils ſont?

Le Gouuerneur entendant ceſte reſponce, quoy que treslegitime & pertinẽte, ne laiſſa de l'enuoyer encore en priſon, d'où il ne peut iamais ſortir, qu'il ne luy euſt donné autres cinq cens ſekins : tellement que la venuë de ces deux Lutheriens couſta à ceſte ſaincte maiſon prés de cinq mille francs, qu'il fallut emprũter des Turcs, à intereſt de vingt pour cent.

Voilà la miſere en laquelle les pauures Religieux qui ſeruent les lieux ſaincts trempent à toute heure, à laquelle il n'y a autre remede, que la patience & confiance en Dieu.

Cependant outre les ſekins que ceſte pauure, mais ſaincte

Quelle ioye & allegreſſe fõt les Turcs lors qu'vn Chreſtien ſe faict renegat.

maiſon paya à ces deux Gouuerneurs barbares, ils gaignerõt encore l'ame de ce pauure Venitien Renegat, & en firent vne ſi grande feſte, que quoy que la choſe en ſoit deplorable, ſi eſt-ce qu'elle ne laiſſe pas d'eſtre pleine de riſée & de conſideration. En voicy la façon.

Le Dimanche enſuiuant, il fut promené par toutes les ruës de Hieruſalem ſur le cheual du Gouuerneur, accompagné d'vne centaine de Turcs tous à pied, qui auec trompetes, tambours, cimbales, fluſtes, ſiſtres, & pluſieurs autres inſtrumens de Muſique, alloient chantans & dançans autour de luy, en actions de graces à Dieu & à leur Mahomet.

Et quand ils vindrent à paſſer deuant le Monaſtere de ces bons Religieux, ils s'arreſterent tous là auec vn bruit tonnant, & des clameurs ſi effroyables, que iamais il ne fut veu vne telle tempeſte. Et apres qu'ils eurent heurlé, crié, ſauté & danſé, ils les contraignirent de leur donner la colation.

Ceſte feſte Diabolique acheuée, il fallut encor faire vn preſent au Capitaine, afin qu'il fit ſortir ce Renegat hors de Hieruſalem, de peur qu'il n'inuentaſt tous les iours quelque nouuelle fourbe pour leur ruine, comme il s'en eſtoit vanté: ce qui fut faict, car bien-toſt apres il fut enuoyé à Damas.

Second exemple d'vn Chreſtien, qui dõna ad uis au grand Turc de ruiner tous les lieux Saincts, & ce qui en aduint.

Le ſecond exemple eſt d'vn Gentil-homme Chreſtien en Hongrie, lequel eſtant pris par les Turcs, s'en alla trouuer le general de l'armée, auquel il dit, moyennant qu'il luy voulut ſauuer la vie, qu'il luy enſeigneroit vn moyen, par lequel le grand Seigneur tireroit des Chreſtiens tant d'argent qu'il voudroit: qui eſtoit de luy perſuader d'abbattre toutes les Egliſes & oratoires qui ſont en la terre S^te, & chaſſer tous les Religieux qui recognoiſſent le S. Pere és lieux ſaincts: parce qu'alors tous les Princes Chreſtiens contribueront vne infinie quantité de deniers, pour obtenir congé de les rebaſtir, & y replanter & remettre le diuin ſeruice. Il ſe reſſouuenoit que Philippe le Bon Duc de Bourgongne, auoit enuoyé quatorze mille ducats pour reparer l'Egliſe que ſaincte Helene auoit faict baſtir ſur le mont de Sion, laquelle auoit eſté ruinée par les Mores l'an 1460. & mille ducats de rente pour les Cordeliers qui la ſeruoient, & pour les Pelerins qui y abor-

doient. Et l'Egliſe ayant encore eſté ruinée vne autrefois par les meſmes Mores, & les Cordeliers tres-mal traittez: Ferdinand Roy d'Eſpagne manda au Turc, que s'il ne faiſoit ceſſer de tourmenter ces pauures Religieux, qu'il feroit maſſacrer tous les Mores & Sarrazins qui ſe trouueroient en toutes ſes terres, comme auſſi Robert Roy de Sicile & de Naples nepueu de Sainct Louys, achepta du Soldan d'Ægypte à grand ſomme de deniers la permiſſion de faire le ſeruice diuin par les Latins, & nommément par les Religieux de S. François.

Ce Bacha trouua ceſte inuention ſi bonne, qu'il s'en alla le dire au grand Seigneur, lequel embraſſa tres-volontiers ceſte occaſion. Mais Monſieur de Breues lors Ambaſſadeur pour le Roy en Turquie, s'en alla trouuer vn des grands Viſirs, & luy dit: Seigneur i'ay entendu qu'vn gentil-homme priſonnier de guerre, a donné vn aduis au grand Seigneur, de ruiner tous les lieux Saincts de noſtre redemption qui ſont en Hieruſalem, pour tirer de l'argẽt des Princes Chreſtiens. Or ie t'auiſe que ceſte inuẽtion eſt totalement ruineuſe pour ton maiſtre. Car s'il faict cela, mon Prince, le Roy tres-Chreſtiẽ, eſt ſi affectionné à ſa Religion, & puiſſant d'hommes, d'armes & d'argent, que luy ſeul, ſans l'ayde d'aucun autre, eſt capable d'entreprendre la guerre contre luy, & conqueſter par la force de ſes armes, & la grandeur de ſon courage inuincible, toute la terre ſaincte, afin de les rebaſtir, y replanter le ſeruice diuin, & d'en chaſſer tous les Turcs. Ce Viſir l'alla dire au grand Seigneur, qui reuoqua l'Edict de la deſtruction des lieux Saincts, le tout à la gloire de Dieu, l'honneur de la France, & la conſolation des Chreſtiens de tout l'vniuers.

*Seruice ſignalé, rendu à toute la Chreſtienté, par Mõſieur de Breues, pendãt qu'il eſtoit Ambaſſadeur pour le Roy en Turquie.*

C'eſt vn grand cas que de toutes les nations qui habitent ces lieux ſaincts, il n'y ait que les Latins (qui ſont moins en nombre que tous les autres) qui ſoient vrayemẽt Chreſtiens, & qui recognoiſſent le S. Pere: car bien que les Maronites le recognoiſſent, ſi ſont-ils ſubiects du grãd Seigneur, auſſi bien que les Grecs, Georgiens, Armeniens, Iacobites, Cophites, & Abyſſins, qui ſont tous ſchiſmatiques, & ſi ennemis du Pape & de l'Egliſe Chreſtienne: que les Grecs, qui ſont plus grands en eſtenduë & iuriſdiction que tous les autres enſemble, font en leurs Liturgies vne priere particuliere à Dieu tous les Dimanches, afin qu'il luy plaiſe conſeruer tout l'Orient en

*Les Latins & les Maronites en Hieruſalem, ſont en moindre nombre que tous les autres*

*Priere impie des Chreſtiẽs ſchiſmatiques du Leuant, contre le S. Pere, & les Chreſtiens qui le recognoiſſent.*

l'obeyſſance du grand Turc: & ce pour auoir touſiours la liberté d'exercer leur Religion à leur mode. Croyans que ſi les Romains en eſtoient les maiſtres, ils ne pourroient eſuiter de recognoiſtre le Pape, ce qu'ils redoutent grandement, & ſur tous le Patriarche de Conſtantinople, qui a vſurpé le titre d'Eueſque vniuerſel, aimans mieux eſtre ſubiects du Turc ennemy de Ieſus, que du Pape: Auſſi eſt-ce le grand Turc qui les cõfirme en leurs dignitez de Patriarche, moyennant 24. mille eſcus par an. Qui faict qu'ils ont vn tres-grand commerce auec le grand Seigneur & ſes officiers, & qui leur donne occaſion & commodité de ſe faire ſi volontiers Renegats, pour obtenir des charges & dignitez, ſoit Eccleſiaſtiques, ſoit temporelles: & c'eſt principalemẽt ce qui augmente & entretient la loy de Mahomet, & qui hauſſe les cornes arrogantes du Croiſſant ſacrilege & profane du grand Turc.

Ils portent les Chappelets & Roſaires de cent grains à leur ceinture cõme nous, il traduiſent deſià nos liures: comme le Roy d'Arger (qui a eſté autresfois Chreſtien) monſtra à vn P. Ieſuitte qui eſtoit allé vers luy pour racheter quelques captifs, luy faiſant voir le liure de l'Imitation de Ieſus-Chriſt de Ian Gerſſen, traduict en langue Turqueſque, & luy dict qu'il l'eſtimoit plus, que tous les autres liures des Mahometans.

On l'attribuë fauſſement à Iean Gerſon Chãcelier de l'Vniuerſité de Paris, veu que Iean Abbé de Gerſſen Milanois en eſt le vray autheur.

Voila la miſere & deſolation de l'Egliſe Chreſtienne en ce pays-là: laquelle eſtant vilipendée par les Turcs, & mal'heureuſement abandonnée par les Chreſtiens meſme, ſouffre de ſi notables ruines par leur meſpris & delaiſſement, qu'ils meriteroient cent mille morts. Ne ſe faiſans Turcs ou Tueurs, que pour tuer & crucifier vn' autrefois Ieſus-Chriſt, comme ils font preſque tous les iours en ces lieux-là, & obtenir des charges & dignitez aupres du Turc, pour ce faire.

Que les heretiques d'auiourd'huy ſemblent les Iuifs, leſquels n'auoiẽt que des ombres & figures.

Et pour n'oublier ceux, en l'hereſie deſquels nous ſommes le plus intereſſez, il ſemble qu'en ce ſiecle, le mauuais Demon ait formé & introduict vn erreur nouueau, preſque pire que tous les autres, pour deceuoir les heretiques d'auiourd'huy: l'ayant comme on diroit, puiſé de toutes les autres ſectes, & principalement de la loy des Iuifs qui a manqué. Car les Iuifs auoient ſeulemẽt des ombres & des figures ſans nulle realité, & de meſme nos heretiques & Religionnaires nouueaux, ont ſeulement, pour principal poinct en leur religion, vne figure ombragée de ce grand myſtere, & ſainct Sacrement

Sacrement de l'Euchariſtie, & de tous les autres Sacremens inſtituez de Dieu dans l'Egliſe Romaine, car ils n'en croyent pas vn en ſa pureté. Le Demon les traictant en ce poinct, comme cét Empereur libertin Heliogabale, qui repaiſſoit les fameliques & affamez de ſa Cour, de viandes peintes & figurées. Car qu'eſt-ce que cét eſprit ſeducteur a accouſtumé de dõner à ces pauures déuoyez, ſinon des ombres & des nuées, pour la realité des corps? Du verre au lieu de diamans? Et des feuilles ou feſtus au lieu de vray or & argent?

Et quand il n'y auroit autre preuue de la realité du S. Sacrement de l'Autel, que les efforts endiablez, que les Iuifs & toute ſorte d'heretiques font pour ſurprendre des Hoſties conſacrées, elle ſeroit preſque aſſez forte. Car le Diable ne prendroit tant de peine & de ſoing à les prophaner & vilaniſer, comme il faict, & ne preſſeroit ſi fort les Magiciens, Sorciers, Apoſtats, Athées, Iuifs, & autre ſorte d'heretiques d'en recouurer & ſurprendre au peril de leur vie, pour en abuſer, les porter aux Sabbats, les fouler aux pieds, & les poignarder: Si ce n'eſtoit qu'il ſçait tres-bien, qu'en ce faiſant, il n'offence pas ſimplement du pain, qui de ſoy eſt tout à faict incapable d'iniure (Comme fauſſement ſouſtiennent les heretiques de ce temps:) Ains parce qu'il croit offencer, & donner quelque damnable attainte comme il faict, au maiſtre & Sauueur du monde. D'où vient que pareils crimes & ſacrileges ne ſe paſſerent iamais & la ſaincte Hoſtie ne fut onc bleſſée, ny prophanée tant ſoit peu, ſans quelque miracle euident, & qu'en meſme inſtant Ieſus-Chriſt n'en ait expié le forfaict, teſmoignant en ces occurrences vn ſi vif reſſentiment, qu'il y en a vn monde d'hiſtoires authentiques, & s'en voit tous les iours des exemples ſi notables que le Diable meſme eſt contraint de les aduoüer.

Qui faict qu'abhorrant les Iuifs, Apoſtats, Athées, Renegats, Mahometans, Moriſques, & tous autres heretiques & anciẽs & modernes, la plus grãde fineſſe & la plus ſeure voye de ſalut eſt, de ſe tenir touſiours ferme, sãs iamais ſe déuoyer ny ça ny là, à la ſeule bonne & ſaincte creance de l'Egliſe Catholique, Apoſtolique & Romaine: hors laquelle meſme dans ce monde, ils ne peuuent bonnement eſuiter ny ſe garantir du feu, & encore moins en l'autre.

Qu'ils ſe gardent donc bien de cét autre feu des peines eter-

nelles, auquel le Tout-puiſſant les a condamnez de ſa propre bouche : vne ſeule bluete duquel eſt plus ardente & malayſée à ſouffrir, que tout le feu de toutes les plus ardentes fournaiſes de l'vniuers, ioint, vny & ramaſſé enſemble: dans lequel leurs Demons qu'ils ont adorez icy bas, nonobſtant les fraiſcheurs qu'ils croyent prendre, ou auoir trouué en leurs ombrages, les tiendront auſſi chaudement, & en pareil embraſement, que leur impieté, fauſſe creance, & fole adoration merite.

Et pour les Iuifs en particulier, qui ont mieux aymé le traiſtre Iudas, que le vray Meſſie Ieſus Chriſt, ayans baſty vn oratoire en ſon honneur, & choiſi leur cimetiere en la valée de Ioſaphat, au meſme lieu où il ſe pendit & ſe creua, qu'ils ſe ſouuiennent de la creance & tradition commune, qui ſe promene en toute la terre Saincte, qui eſt qu'à ce grand iour du iugement, afin qu'ils puiſſent plus facilement s'eſcouler de ce cimetiere particulier, en cét autre qui leur ſera & general & eternel : la terre ſe creuera en ce meſme endroit où Iudas leur patron ſe pẽdit & ſe creua, pour les engloutir & engouffrer irremiſſiblement és flammes eternelles des Enfers, deſlors que celuy qu'ils ont mal-heureuſement crucifié, aura fulminé contre eux ce Decret eſpouuantable : *Ite maledicti in ignem æternum.*

# ADVIS ET EXPLICATION DV CAN. EPISCOPI 26. q. 5.

1 *Que le Can. Episcopi est vne pierre d'achoppement, qui n'est capable de faire broncher que les ignorans.*

2 *Que plusieurs non contens de nier le sortilege par caprice, ont voulu appuier leur erreur dudit Can. croyant prouuer par iceluy que le sortilege n'estoit qu'illusion: ce qui est faux.*

3 *Que le traducteur des Recherches Magiques du P. Del-Rio, n'ayant traduit l'explication dudit Can. qui est le plus vtile & important de tout son liure, l'Autheur a esté meu de le faire.*

4 *Interpretation du Can. Episcopi tirée de l'Arrest Presidental d'vn Lycanthrope prononcé par Monsieur Daffis premier President au Parlement de Bourdeaux.*

5 *Comment le sieur premier President Nesmond a interpreté ce mesme Canon Episcopi en son Arrest Presidental des Esprits.*

6 *Que le transport des Sorciers est par fois reel, & par fois illusoire.*

7 *Raisons euidentes pour monstrer que le liure* de Spiritu & Anima, *qu'on attribuë à S. Augustin est supposé, & ne fut iamais à luy.*

8 *Aduis de Filesac sur le Can. Episcopi.*

9 *Aduis du P. Fronton du Duc touchant le Concile d'Ancyre & le Can. Episcopi.*

10 *Que tous les tesmoins que nous ouysmes contre les Sorciers à à S. Pé au pays de Labour, nous maintindrẽt que Sathan pour nous destourner de faire le procez aux Sorciers & nous effrayer, auoit tenu le Sabbat dans ma chambre.*

11 *Que ces femmelettes dont parle le Can. Episcopi, sont tout à fait differentes des Sorciers de ce temps.*

12 *Explication du Can. Episcopi d'Albertinus Euesque en Sicile, & à suitte de Gregoire.*

13 *Si on laissoit les Sorciers en cét erreur, que leurs transports au*

*Sabbat ne ſont qu'imaginaires: les Iuges auroient occaſion de croire que leurs malefices le ſont auſſi: de maniere qu'elles demeureroient impunies.*

14 *Interpretation dudit Can. du P. Del-Rio.*

15 *Erreur de Remigius touchant le Can. Episcopi.*

16 *Que l'opinion de ceux qui eſtẽdent le Can. Episcopi aux Sorciers de ce temps eſt inutile, & ne leur peut de rien ſeruir.*

17 *Que ceſte opinion eſt pernicieuſe, & à la Republique & à l'Egliſe.*

18 *Que cét aduis ou interpretation du Can. Episcopi, qui fauoriſe les Sorciers, eſt preiudiciable à ceux meſme qui le ſouſtiennent.*

19 *Que l'intellect qu'on donne au Can. Episc. n'eſt ny veritable, ny conuenable à la droite raiſon.*

20 *Que la ſecte des Sorcieres n'eſtoit encore nee du temps du Concile d'Ancyre.*

21 *Reſponce aux raiſons de ceux qui ſouſtiennent mal à propos que le Can. Episc. parle formellement de nos Sorcieres.*

## TRAICTE' IX.

1 Que le Can. Episcopi eſt vne pierre d'achopement qui n'eſt capable de faire brõcher que les ſeuls ignorans.

IL ſemble que le Diable ait mis quelque ſcopeliſme ou pierre d'achoppemẽt dans le champ de tous ces bons Autheurs, qui ont voulu donner cognoiſſance aux peuples & nations Chreſtiennes, du ſortilege & de la ſecte abominable des Sorciers. Car apres auoir rapporté toute ſorte de lumiere à la nuict, & aux tenebres dont le Diable penſoit auoir voilé & couuert ſes aſſemblées nocturnes, le tranſport, & la transformation qui ſont les trois poincts principaux de l'incredulité ou meſcreance des Iuges & compagnies ſouueraines: Il ſe trouue encore pluſieurs perſonnes notables, Magiſtrats & autres, qui veulent ſe ſeruir du teſmoignage de l'Egliſe & des ſaincts Decrets & Canons, pour ruiner l'Egliſe, & faire comme les heretiques d'auiourd'huy, qui pour aſſortir & confirmer leur hereſie contre la vraye Egliſe Catholique, Apoſtolique & Romaine, tronquent les paſſages de l'Eſcriture ſaincte, ſoubs pretexte de ſe tenir fermes à l'expreſſe parole de Dieu, & ſe tenir accrochez au pied de la lettre, ſans admettre interpretation ny conſequence quelconque qui eſt choſe ſpecieuſe.

De mesme en ont faict nos incredules, car apres qu'on les a conuaincus, & faict recognoistre qu'il y auoit de la realité au sortilege, par experience & par notorieté de faict, & par les propres confessions des Sorcieres qui ont aduoüé au supplice en la face de mille legions de peuples, & de toutes les nations qui se trouuent ordinairement és executions en ce petit monde de Paris: & que par tous ces moyens & autres tres-pertinents, on leur a verifié plus clair que le iour tout ce que les bons liures en ont escrit. Ils ont encore voulu regrater & appuyer le sortilege par le Can. Episcopi 26. q. 5. voulant dire & soustenir, que les Iuges ne peuuent en saine conscience faire mourir les Sorcieres, puis que ce Can. (mais mal entendu & mal expliqué) semble dire que tout ce qu'elles confessent est vne resuerie ou illusion qu'elles souffrent en dormant non en veillant, imaginairement & non reellemẽt, & afin que ie parle comme ils font parler ce mesme Canon, *In spiritu & non in corpore*. Si bien que les Autheurs qui l'interpretent à l'aduãtage des Sorcieres, n'ont accoustumé d'inserer dans leurs escrits autres paroles dudit Canon, que celles que les plus doctes ont obserué, qui n'en font point du tout, comme ne se trouuans escrites dans le Concile d'Ancyre, comme faict entre autres Boissard au liure de *Diuinatio. Cap. 9. de raptu Magorum*. Lequel a mis & trié dudit Canon seulement les paroles qu'il croyoit parauanture les plus expresses, pour bannir & contredire le transport, n'en voulant dire son aduis, bien qu'à suite il ait baillé plusieurs bons exemples d'iceluy. Or les paroles que luy & plusieurs autres ont mises dans son liure tirées dudit Can. obmettant parauanture expressement le commencement & la fin les voicy.

*Illud etiam non est obmittendum, quòd quædam sceleratæ mulieres retro post Satanam cõuersæ, Dæmonum illusionibus & phantasmatibus seductæ, credunt se & profitentur cum Diana Dea Paganorũ nocturnis horis, vel cum Herodiade, vel cum innumera virorum mulierumque multitudine equitare super quasdam bestias, & multa terrarum spatia intempestæ noctis silentio pertransire.*

Et vn peu apres il adiouste. *Quis verò tam stultus & hebes sit, qui hæc omnia quæ in solo Spiritu fiunt, etiam in corpore accidere arbitretur? Tandem* (dit-il) *concludit Canon his verbis. Quod omnibus publicè annunciandum est, quod qui talia credit, & his similia fidem perdit.*

2 Que plusieurs non contens de nier le sortilege par caprice, ont voulu appuier leur erreur du Can. Episcopi, croyãt prouuer par iceluy que le sortilege n'estoit qu'illusion, ce qui est faux.

Ceux qui veulent faire seruir les paroles de ce Canon, pour destruire le sortilege, trõquent les paroles, & y en adiousteni d'autres qui ne se trouuẽt dans le Concile d'Ancyre.

Les Autheurs qui veulent faire accroire que le sortilege n'est que resuerie, obmettent le commencement & la fin dudict Canon, & n'emploient seulement que ces paroles.

Le Diable & les ignorans donnent des plus mauuaiſes impreſſiõs aux perſonnes que les gens doctes n'en ſçauroient effacer.

A quoy tant de grands & Doctes perſonnages on ſi pertinemment reſpondu, qu'il ſemble que d'y adiouſter choſe quelconque apres eux, ce ſoit vn Labeur inutile & tout autãt, que ſi on s'efforçoit comme on dit, de porter des chouettes en Athenes.

Neantmoins voyant que le Diable donne plus de mauuaiſes impreſſions aux Iuges & au peuple, que les gens doctes n'en ſçauroient effacer: que par emulation par enuie ou par ignorance, les plus ſçauans ſont tenus à meſpris, & leurs liures ou ne ſont pas leus, ou ne ſont entendus: Que la langue Latine ou Grecque en laquelle ils l'eſcriuent ou ont eſcrit, n'eſt familiere à la centieſme partie du monde, & que ſur tout la Latine à des paroles equiuoques perplexes, & qui ſe peuuent prendre à double ſens. Ie me ſuis aduiſé d'eſcrire en François & tourner & traduire tout ce que les plus ſuffiſans Autheurs Iuriſconſultes & Theologiens en ont eſcrit en autres langues pour ſeruir de leçon, iuſqu'aux femmelettes & enfans, afin que iamais plus on ne tombe en cét erreur, de faire valoir ce qui eſt dit en ce Canon, pour ſouſtenir les Sorciers & Sorcieres: Car la verité eſt que s'il eſt bien entendu, il ſe trouuera que ces femmelettes deſquelles il eſt fait mention en iceluy, ne ſont telles que nos Sorcieres d'auiourd'huy, & ne confeſſent rien de ſemblable.

On a mis toutes leurs raiſons en lãgue vulgaire, pour deſabuſer le monde, & afin que iuſqu'aux femmelettes les peuſſent entendre.

Que nos ſorcieres d'auiourd'huy, ne croyent ni ne confeſſent rien de ſemblable à celles dont parle le Can. Epiſcopi.

Ce qui me ſera (ie le confeſſe) vn peu plus mal-ayſé à mettre en la creance de la nation Françoiſe, qu'à tous autres Autheurs en la leur. Et qu'il n'a eſté au P. Del-Rio de le perſuader à la ſienne ou à l'Eſpagnole veu que l'hereſie en eſt ſi ſainctement bannie, & à rebours tellement ancrée en ce Royaume, que l'Inquiſition & tous ces autres iuſtes fleaux de l'hereſie qui ſont en Eſpagne & en Italie y ſont en riſée.

Il eſt plus malaiſé d'inſinuer le ſottilege dans le cœurs des Frãçois, qui ne croyent que ce qui leur plaiſt, qu'en celuy de toute autre nation.

Que l'hereſie eſt ſainctement bãnie de l'Italie & de l'Eſpagne.

Ie n'eſtendray pas plus auant les loüanges de ceux qui ont expliqué le Canon *Epiſcopi*: Mais celuy de tous qui a le mieux merité & de la Religion Catholique, Apoſtolique & Romaine & de la patrie d'ou il eſtoit, & generalement de toute la Chreſtienté: C'eſt le P. Del-Rio, duquel ie ne diray autre choſe que ce qu'en dit ce grand Perſonnage le maiſtre ſouuerain de tous les Iuriſconſultes de ce ſiecle, *Antonius Faber*, liure 9. tit. 12. de ſon *Codex Fabrianus*.

Que le P. Del-Rio a mieux expliqué le Can. Epiſcopi que tous ceux qui s'en ſont iamais meſlez.

Il eſt maintenant premier Preſident à Chãbery & chef du Conſeil de monſieur de Sauoye, & auons faict nos eſtudes enſemble ſoubs monſieur Manos digne diſciple du Gouſan & de Cuias.

*Ex omnibus* (dit-il) *qui omnium inſtar eſſe poſſit, vnus eſt Martinus Del-Rio Iuriſconſultus & Theologus clariſſimus, qui Diſquiſitionum Magicarum libros, omnia quæ ad hunc tractatum pertinent adeò diligenter perſecutus eſt, & accommodatè ad præcepta fidei, vſumque forenſem, vt neque copioſiùs, neque ornatiùs, neque eruditiùs quicquam ſcribi potuerit. Dignum planè opus tanto viro, nec minus pietatis quàm eruditionis famâ conſpicuo, inter tantoſque Societatis Ieſu Patres, quibus nihil ætas noſtra tulit feretque aut eruditiùs aut religioſiùs, nihil denique toti reipub. Chriſtianæ in tanta ſeculi infœlicitate vtiliùs.*

Lipſius, l'Eueſque du Bellay & autres, ont giãdement celebré les Recherches du ſortilege du P. Del-Rio.

De meſme en dit Lipſius, l'Eueſque du Bellay en ſes diuerſitez, & vne infinité d'autres doctes François, Italiens & Eſpagnols, qui ont recognu ſon labeur pour le plus grand le plus rare & le mieux cenſé, qui ait iamais eſté ſur ce ſubiet.

Neantmoins voyant que celuy qui la traduit en François, n'a traduit le tout, ains ſeulement ce que bon luy à ſemblé: & entr'autres choſes luy a eſclipſé ceſte piece, que i'eſtime ſinõ la meilleure, pour le moins la plus vtile de tout ſon liure. Ie ne feray difficulté d'en traduire ce que ie verray eſtre le plus conuenable pour bien & clairemẽt faire entendre ce Canon.

Que le traducteur des Recherches Magiques du P. Del-Rio, n'ayant traduit l'explication du Can Epiſcopi, qui eſt le plus vtile & important de tout ſon liure: L'Autheur a eſté meu de ce faire.

Outre que ie voy que la malignité du ſiecle eſt venuë iuſqu'à ce poinct, qu'apres que ſon liure a eſté veu, examiné & approuué par ceſte docte Faculté de Sorbonne. Et qu'en Italie ceux qui ſont prés du chef de l'Egliſe Catholique, Apoſtolique & Romaine, Cardinaux, Archeueſques, Theologiens & autres grands Perſonnages y ont appoſé leur cenſure. Et meſme ce docte Cardinal Belarmain, vne des Colomnes de l'Egliſe, Mal-Donat, Suarez, Vaſques. Et neantmoins que tout cela n'a pas empeſché qu'on ne luy ait baillé quelque petite touche & morſure, par laquelle on taſche à le rendre odieux, voire à le faire ſupprimer ſi on pouuoit ſous ceſte fauſſe couleur, qu'on dict qu'il y a beaucoup de choſes dans ſon liure, leſquelles inſtruiſant pluſtoſt que blaſmant, ſeroient beaucoup mieux enſeuelies ſoubs vn ſilence perpetuel, que miſes au iour: comme il ſe voit dans l'Epiſtre au Lecteur, inſerée en la derniere Edition de ſon liure imprimé à Cologne.

On ne peut rien dire cõtre cet œuure du P. Del-Rio puis qu'il eſt approuué par la Sorbonne, & autres gens des plus doctes de l'Europe.

Ie ne lairray pourtant de trauailler apres luy, & dire quelques choſes ſingulieres dudit Canon, qui ne ſont dans ſon liure, pour le contentement de ceux de noſtre nation, qui s'en voudront eſclaircir tout à plein.

Les meilleures raiſons ſont tirées de Del Rio, mais il ne faut laiſſer d'en dire quelque choſe de pertinent quãd il y eſt vtile.

Ie logeray premierement en ce lieu ledit Canon *Epiſcopi* comme il eſt dans le Decret. Secondement comme il ſe trouue inſeré & couché dans le liure ſuppoſé de ſainct Auguſtin, *de Spiritu & Anima*. Et apres cela ie mettray de rang quelques argumens & raiſons dont les fauteurs des Sorcieres vſent & ſe ſeruent pour faire valoir ce Canon, & tirer par l'auctorité d'iceluy, les peuples & toutes les nations de l'Europe en approbation de leur hereſie, par l'intellect deprauć qu'ils luy donnent, deſirant par ce moyen lier les mains aux Iuges, & principalement aux Catholiques, comme ſont notoirement tous ceux des Parlemens: & faire enſeuelir l'abomination execrable du ſortilege dans l'humanité, le pardon & l'impunité des Iuges & de leur bonne iuſtice.

Voicy donc comme il eſt dans l'edition Romaine du Decret de Gratian, corrigé par commandement de Gregoire XIII.

Texte & mots expres du Can. Epiſcopi.

*Epiſcopi eorumque miniſtri omnibus modis elaborare ſtudeant, vt perniciosam & à Diabolo inuentam ſortilegam & magicam artem, ex parrochijs ſuis penitus eradicent, & ſi aliquem virum aut mulierem huiuſcemodi ſceleris ſectatorem inuenerint turpiter dehoneſtatum, de parrochijs ſuis eijciant. Ait enim Apoſtolus: ſubuerſi ſunt & à Diabolo captiui tenentur, qui relicto Creatore ſuo Diaboli ſuffragia quærunt, & ideò à tali peſte debet mundari ſancta Eccleſia.*

*Illud etiam non eſt omittendum, quod quædam ſceleratæ mulieres, retro poſt Satanam cõuerſæ Dæmonum illuſionibus & phantaſmatibus ſeductæ, credunt & profitentur ſe nocturnis horis, cum Diana Dea Paganorum, vel cum Herodiade & innumera multitudine mulierum, equitare ſuper quaſdam beſtias, & multarum terrarum ſpatia intempeſtæ noctis ſilentio pertranſire, eiuſque iuſſionibus, velut dominæ obedire, & certis noctibus ad eius ſeruitium euocari.*

*Sed vtinam hæ ſolæ in perfidia ſua perijſſent, & non multos ſecum ad infidelitatis interitum pertraxiſſent. Nam innumera multitudo hac falſa opinione decepta, hæc vera eſſe credunt, & credendo à recta fide deuiant, & errore Paganorum inuoluuntur, cum aliquid diuinitatis aut numinis extra vnum Deum arbitrantur.*

*Quapropter Sacerdotes per Eccleſias ſibi commiſſas, populo Dei omni inſtantia prædicare debent, vt nouerint hæc omnino falſa eſſe, & non à diuino ſed à maligno ſpiritu talia phantaſmata mentibus fidelium irrogari.*

*Siquidem ipſe Satanas qui transfigurat ſe in Angelum lucis, cum*

*mentem*

*mentem cuiuſcumque mulierculæ cœperit, & hanc ſibi per infidelitatem ſubiugauerit, illicò transformat ſe in diuerſarum ſpecies perſonarum atque ſimilitudines: & mentem quam captiuam tenet in ſomnis deludens, modò læta, modò triſtia, modò cognitas, modò incognitas perſonas oſtendens? per deuia quæque deducit, & cum ſolus ſpiritus hoc patitur infidelis? mens hoc non in animo, ſed in corpore euenire opinatur.* *Melius in ſomnio ex Burch. Ino & Pſeudo-Auguſtino.*

*Quis enim non in ſomnis & nocturnis viſionibus extra ſe educitur, & multa videt dormiendo, quæ numquam viderat nocturnis vigilando? Quis verò tam ſtultus & hebes ſit, qui hæc omnia quæ in ſolo ſpiritu fiunt, etiam in corpore accidere arbitretur?*

*Cùm Ezechiel propheta viſiones Domini in Spiritu, non in corpore vidit? & Ioannes Apoſtolus Apocalypſis ſacramentum in ſpiritu, non in corpore vidit & audiuit, ſicut ipſe dicit: ſtatim* (inquit) *fui in ſpiritu, & Paulus non audet dicere ſe raptum in corpore.* *Exech. 3. & 11. Apoc. 1. & 4. 2. Corinth. 12.*

*Omnibus itaque publicè annunciandum eſt, quod qui talia, & his ſimilia credit, fidem perdit.*

*Et qui fidem rectam in Domino non habet, hic non eſt eius, ſed illius in quem credit, id eſt Diaboli: nam de Domino noſtro ſcriptum eſt: Omnia per ipſum facta ſunt.*

*Quiſquis ergo aliquid credit poſſe fieri, aut aliquam creaturam in melius aut in deterius immutari, aut transformari in aliam ſpeciem aut ſimilitudinem, niſi ab ipſo Creatore, qui omnia fecit, & per quem omnia facta ſunt, proculdubiò infidelis eſt, & pagano deterior.*

Et voicy comme il eſt dans le liure ſuppoſé de S. Auguſtin, *De ſpiritu & Anima c. 28.*

*Vnde quædam mulierculæ poſt Satan conuerſæ, Dæmonum illuſionibus & phantaſmatibus ſeductæ, credunt ſe & profitentur nocturnis horis cum Diana Paganorum Dea, vel cum Herodiade & Minerua & innumera mulierum multitudine equitare, eorumque iuſſionibus obtemperare. Ipſe namque Satanas, qui transfigurat ſe in Angelum lucis, cùm mentem cuiuſque mulierculæ cœperit, & hanc ſibi per infidelitatem ſubiugauerit, illico transformat ſe in diuerſarum perſonarum ſpecies ac ſimilitudines, & mentem quàm captiuam tenet in ſomnis deludens, modò læta, & modò triſtia, modo cognitas & modo incognitas perſonas oſtendens, per deuia quæque deducit, & cùm ſolus hoc patitur ſpiritus infidelis nec in animo ſed in corpore euenire opinatur. Idcirco nimis ſtultus & hebes eſt, qui hæc omnia quæ in ſpiritu fiunt, etiam in corpore accidere arbitratur, cùm Ezechiel & alij Prophetæ, Ioannes etiam Euangeliſta, & Apoſtoli in ſpiritu, non in corpore viſiones viderint.*

*Baron. f. 153. nu. 75. & f. 154. & f 155. nu. 8 to. 3.*

Baronius parlant du Concile d'Ancyre ſoubs Sylueſtre premier, & ſoubs Conſtantin Empereur IX. en parle fort peu, & dit qu'il fut tenu l'an 375. & nu. 8. f. 155. il dit, *Extant eiuſdem conſilij 24. Canones ijdemque è Græco conuerſi triplicis editionis, &c.* Puis il met ſeulement neuf Canons de ces 24. leſquels ne parlent que de la vie & penitence des Preſtres, & nullement des Magiciens & Sorciers. Et nommément il a obmis le Canon *Epiſcopi*. Puis il adiouſte f. 157. nu. 80. *At non eſt in animo cunctos ab eiſdem ſtatutos Canones recenſere; quamobrem de Concilio Ancyrano finem faciamus.* Au commencemẽt il met dix-huict Prelats qui aſſiſterent audit Concile d'Ancyre, entre leſquels ſainct Auguſtin n'eſt point. Puis au Tom. 4. *Anno Chriſti* 382. *In Actis Damaſi Papæ* 16. *Quòd autem ſpectat* (dit-il) *ad Canonem de fœminis eo modò à Dæmone illuſis, eadem ferme à ſancto Auguſtino deſcripta habentur, nec non in appendice Ancyrani Concilij, & apud Gratianum ſub eodem titulo collocata.* Et au marge il y a vne apoſtile qui met, *Auguſt. de Spiritu & Anima c.* 28. *In Can. Epiſcopi* 26. *q.* 5. Si bien que par là on diroit puis qu'il le met le premier en ceſte apoſtille, & ledit Canon *Epiſcopi* incontinent apres, qu'il veut aucunement inferer que ce Canon a eſté tiré de ce liure, *De Spiritu & Anima.*

*Il ſemble que Baronius veuille dire & inferer que le canon Epiſcopi a eſté tiré de S. Auguſt. Ce que nul homme docte ne croit, meſhuy par les raiſons cy-apres deduites.*

Or l'authorité de ce Perſonnage eſt ſi grande, qu'il ſemble que puis qu'il l'a ainſi couché par eſcrit, qu'on ne peut bonnement ſouſtenir que ce liure de ſainct Auguſtin ſoit ſuppoſé, ains que ce Canon *Epiſcopi* a eſté vrayment tiré de ſainct Auguſtin, où pour le moins que ſainct Auguſtin meſme la tenu pour bon & veritable.

Outre l'authorité d'*Arnaldus Albertinus, de agnoſcendis aſſert. Cath. & hæreticis q.* 24. *nu.* 25. où il dit en propres termes expliquant ledit Canon *Epiſcopi*: *Et eſt mens vera dicti capituli, cuius magna pars ſumpta eſt ab Auguſtino in lib. de Spiritu & Anima c.* 28. qui eſtoit en ſon temps vn Eueſque celebre en Sicile, & Inquiſiteur enuiron l'an 1521. deputé du Pape Adrian pour faire le procez aux Sorcieres.

*M. Seruin en ſon plaidoyer de l'Arreſt des deffences de faire eſpreuue par eau en accuſation de ſortilege.*

A quoy on peut adiouſter l'aduis de Monſieur Seruin, ce grand oracle du Parlement de Paris, en ſon Plaidoyer ſur l'Arreſt des deffẽces de faire eſpreuue par eau en accuſation de ſortilege. D'auantage (dit-il) il ſe peut iuger comme il y a des Sorciers, par la remarque de ſainct Auguſtin au liure *de Spiritu & Anima cap.* 28. D'où eſt tiré le Can. 12. *Epiſcopi* au

Decret de Gratian, *Cauſa 26. queſt. 5.* Duquel neantmoins l'inſcription eſt, *Ex Concilio Ancyrenſi. cap.1.* Comme elle eſt auſſi dans Burchard Eueſque de Vvormes au liure 10. des Decrets par luy recueillis chap.1. Commençant, *vt Epiſcopi*, & dedans xi. partie du Decret d'Yuo Eueſque de Chartres chap.30. & en ſa Panormie liu. 8.tit. 6. chap. 6. Et ceſte opinion de ſainct Auguſtin ſe peut authoriſer par celle du Pape Damaſe en ſes conſtitutions faictes au Concile Romain, qui ſe trouuent au liure de Michel Thomaſius, entre les notes de la vie de ce bon Pape: ou vne partie de ce qui eſt dans le Decret de Gratian, *Dicta cauſa 26. queſt. 5.* Se trouue mot pour mot en vn vieil Code qui eſt en l'Egliſe ſaincte Marie Major intitulé, *De vitis Sanctorum*, apres quelques poincts traictez, *in Synodo Romana*: Et apres le procez de Macedonius & Appollinaris qui furent condamnez par ce ſainct Pere eſt adiouſté. *Anathematizatos in ea Synodo fuiſſe maleficys ſuperſtitionibus, & incantationibus ſeruientes. Et ibi etiam facta mentio eſt harum mulierum, quæ putabant nocturno ſilentio, cùm Herodiade, & innumera multitudine fœminarum ſuper beſtias equitare, & multa terrarum ſpatia pertranſire.* Bref, ces authoritez de ſainct Auguſtin, & du Pape Damaſe, ſont confirmées par vn Canon du Concile premier, tenu à Orleans par le mandement d'vn de nos Roys tres-Chreſtiens & tres-glorieux: Et par la doctrine de Hincmarus Archeueſque de Rheims, rapportée au dernier Canon 33.queſt.1.du Decret de Gratian ſus allegué: où (bien que barbarement toutefois) appertement eſt faict mention des Sorciers, qui ſont appellez en langage du temps *Sortiarij.*

Ce qui ſe confirme encore mieux par le Decret de Gratian, qui a eſté confirmé, corrigé & imprimé par authorité de Gregoire xiii. en l'an 1584. dans le frontiſpice duquel, ils ont mis des mots dignes de conſideration, & qui ſemblent en quelque façon appuyer & ſouſtenir ce Concile d'Ancyre, & particulierement ce Can. *Epiſcopi.* Comme il appert par ces paroles, *Cùm priuilegio Gregorij* xiii. *Pont. Max. & aliorum principum, permittente ſede Apoſtolicâ, atque cum populi Romani licentia.* Auec vne petite exhortation du meſme Pape Gregoire, par laquelle il ſemble dire qu'il ne veut qu'on oſte n'y adiouſte choſe quelconque dudit Canon *Epiſcopi*, non plus que des autres, *Iubemus igitur*, inquit, *vt quæ emendata, & repoſita ſunt*

*omnia quam diligentiſsimè retineantur, ita vt nihil addatur, mutetur, aut imminuatur.* Or apres des mots & des commandemens ſi expres, comment peut-on ſupprimer dans les Decrets qui ont eſté imprimez depuis ſous d'autres Papes & hors de Rome, les paroles ſi expreſſes dudit Canõ qui ſemblent parler ſi precisémẽt des Sorcieres? Et cõment eſt-ce qu'on les peut auoir legitimemẽt retranchez des Conciles Grecs ou Latins, puis qu'ils ſe trouuent auſſi en pluſieurs exemplaires Grecs?

Quoma'à propos aucũs ont dict que le Can. Epiſcopi auoit eſté tiré du Cõcile d'Aquilée.

Il ſemble qu'il y ait eu quelque choſe de fatal en ces mots, qu'on croit adiouſtez en ce Canon *Epiſcopi*. Car quand au Concile, Bodin, Danæe & Thomaſo Garſoni Italien, en ſon 12. diſcours des Magiciens, l'appellent Concile d'Aquilée & non d'Ancyre ny d'Angouri: qui eſt vne ſuppoſition, & à le prendre ainſi, c'eſt vne autre ſuppoſition de croire, qu'il ait eſté tiré du liure de ſainct Auguſtin *De Spiritu & Anima*, & vne autre encore qu'on veut tirer des paroles de la neufieſme Sybile qui ſe nommoit Phrygia, parce qu'elle prophetiſa & donna ſes propheties dans la ville d'Ancyre.

Que la Sybille Phrygienne rendit ſes reſponces en la ville d'Ancire, où ſe tint le Concile d'Ancyre.

*Reſponſis quondam celebrata eſt Ancyra noſtris.*
*Concepto incalui quando animata Deo.*

Où elle chanta la mort de Ieſus-Chriſt en ces vers.

*Scindetur templi velum, mediumque Diei*
*Nox tenebroſa tribus premet admirabilis horis,*
*Et tridui ſomno peraget mortalia fata.*

*Ianus Iacobus Roſſardus lib. de diuinat.*

C'eſt dans ceſte ville d'Ancyre où ſe deuoit faire & tenir le Concile, lequel de ſoy eſtoit tres-bon & Sainct, ne contenant au rapport de Baronius (bien pris) que la conuerſion & reformation des Eccleſiaſtiques, leſquels s'eſtans deuoyez de la creance de l'Egliſe ou par débordement, ou par crainte des ſuplices eſtranges, que les Tyrans Empereurs de ce temps-là, faiſoient ſouffrir aux Chreſtiens, s'eſtoient neantmoins par apres remis au giron d'icelle. Ce que dit nommément & preciſément le Concile d'Ancyre, en neuf Canons inſerez dans le 3. Tome de Baronius de 24. qu'il dit que contient ledit Concile. Et meſme en la premiere partie dudit Canon *Epiſcopi*, laquelle ne ſe trouue au liure ſuppoſé de S. Auguſtin.

Gratiã eſtoit vn Moyne de S. Benoiſt qui a compilé le Decret.

Mais les autres deux parties qui ſuiuent, ſemblent ſuppoſées & n'eſtre dudit Concile d'Ancyre, ains vne mauuaiſe gloſe inſerée dans le texte paraduanture par l'incurioſité de

Gratian, comme pluſieurs doctes Theologiens ont obſerué.

La Sybille qui auoit predit la mort & paſſion de noſtre Seigneur en ceſte ville d'Ancyre, euſt biẽ eu raiſon d'annoncer, qu'il ſeroit crucifié vne ſecõde fois par ces abominables Sorcieres, par l'adoratiõ qu'elles faiſoiẽt, de Diane & autres faux Dieux: ſi tant eſt que ce Canon *Epiſcopi* ſoit tiré, ou face partie dudit Concile. Et ne ſçait on de verité certaine & indubitable, comment ceſte erreur & ſuppoſition s'eſt eſcoulée dãs ce Concile d'Ancyre & Canon *Epiſcopi*, pluſtoſt que dans vn autre, ny cõment on l'a fauſſemẽt attribué à S. Auguſtin & ſuppoſé qu'il l'auoit dit dans le liure, *De Spiritu & Anima*: faiſant S. Auguſt. plus ancien que le Concile d'Ancyre, ce qui n'eſt pas ny ne peut eſtre, comme nous dirons cy-apres.

Nous auõs eu au Parlemẽt de Bourdeaux entre autres deux notables premiers Preſidens, les ſieurs Daffis & de Neſmõd, chacun deſquels a pronõcé vn Arreſt ſolẽnel & grandement curieux, l'vn d'vn Lycantrope, & l'autre des Eſprits qui infeſtent les maiſons. Ce ſont des Arreſts generaux qui doiuent ſeruir de loy en la Prouince où ils ſont prononcez, qui faict qu'on peut iuſtement ſouſtenir qu'ils ſont donnez auec tresmeure deliberatiõ, & beaucoup plus elaborez que les autres Arreſts qui ſe donnẽt tous les iours ſur des occurrences ordinaires. Si biẽ qu'ẽ ceux-cy la rareté du fait & la nouueauté, les font & admirables & recõmandables tout enſemble. Or ledit ſieur Daffis dans ſon Arreſt du Lycantrope dit, que nonobſtant le Can. *Epiſcopi* attribué au Concile d'Ancyre, qui ne ſe trouue (dit-il) en l'Archetype Grec, le tranſport des Sorciers eſt veritable & reel, & qu'il n'en faut aucunement douter: & que ce Concile ne reiette pas ſeulement l'opinion conceuë par ces pauures Sorcieres, mais les cõdamne d'infidelité parlant des mauuais Eſprits en ces mots, *Cùm mẽtem mulierculæ ſibi per infidelitatem ſubiecerint*. Et ainſi ce Canon ne parle pas ſeulement d'illuſion, car il dit *mentem*, qui monſtre qu'il y a quelque choſe qui eſt au delà toute illuſion, qui les attire à l'idolatrie de ces faux Dieux.

Arreſts preſidentaux, l'vn d'vn Lycanthrope, prononcé par M. Daffis prem. Preſident au Parlemẽt de Bordeaux, & & l'autre des Eſprits par le ſieur de Neſmond.

4 Interpretation du Can. *Epiſcopi* tirée de l'Arreſt Preſidental d'vn Lycanthrope prononcé par M. Daffis pr. Preſident au Parlemẽt de Bordeaux.

Et pour ledit ſieur de Neſmond, en ce que le Canon *Epiſcopi*, qui ſemble dire que ce que ces femmelettes croyent, ſe faict ou ſe conçoit, *In Spiritu non in corpore*, & par ainſi qu'elles ſouffrent illuſion, c'eſt, dict-il, (*Vt plurimum*) mais non pas que touſiours elles ſont illudées. Et qu'il faut

5 Cõment le ſieur pr. Preſident Neſmõd a interpreté le Can. Epiſcopi en ſon Arreſt Preſidental des Eſprits.

*Bernardus Baſin. in opuſculo de Arnob. Magicen f. 41. in Malleo.*

entendre & interpreter ainſi les parôles dudit Canon. Ce qu'il ſemble auoir tiré de *Bernardus, Baſinus in opuſculo de arnb. Magicus*: qui dit que pour ſauuer ce Canon, il faut dire que par fois le trãſport confeſſé par ces Sorcieres eſt imaginaire: mais que ſi on le veut entendre qu'il veuille dire que iamais le tranſport ne ſe faict reellement. Cela (dit-il) repugne manifeſtement à l'Eſcriture ſaincte, & ce qui eſt dit dans iceluy, *Quòd qui talia credit infidelis eſt & pagano deterior.* Cela ſe doit auſſi entendre, *De his qui credunt diuinos cultus Dianæ aut Herodiadi debere exhiberi, ſicut illæ mulieres credebant.*

6 Que le trãſport eſt par fois reel, & par fois illuſoire.

Or aſſemblant toutes les raiſons de ces grands Perſonnages, ie tiens le tranſport & le Sabbat pour tres-veritables & reels, mais pour la transformation qu'il y a de l'illuſion.

Que le trãſport & le ſabbat ſont veritables, & la transformation illuloire.

N'obſte ce Canon *Epiſcopi.* Car quand on le voudra meſme prẽdre au pied de la lettre, ce n'eſt pas le premier qui a eſté abrogé, & ne faut trouuer eſtrange ſi le ſainct Pere & autres grands Perſonnages, ayans veu que la malice des hommes eſt plus encline à croire le mal que le bien, & s'arreſter pluſtoſt à quelque mauuais ſens, qui peut tirer les ames foibles en erreur, qu'à vn bon: la maladie eſtant en ce ſiecle beaucoup mieux eſclaircie & cognuë qu'au temps paſſé, a voulu que ces deux derniers paragraphes dudit Canon ayẽt eſté retranchez: ſi bien qu'ils ne ſe trouuent plus dãs les Conciles.

Quand ce Can diroit ce qu'il ne dit pas, mais ce qu'on veut luy faire dire, le Pape le pourroit biẽ abroger, s'il voyoit que ce fut le bien de l'Egliſe.

Teſmoin que pluſieurs autres Papes mieux inſtruits & plus eſclaircis, ont octroyé des Bulles pour enioindre aux Inquiſiteurs de faire le procez aux Sorcieres, nonobſtant ledit Canon.

Que nonobſtant le Can Epiſcopi pluſieurs Papes ont decerné des Bulles pour faire le procés aux ſorciers.

La 1. eſt d'Innocent VI. à l'Inquiſiteur Sprenger l'an 1484. Laquelle il a miſe tout au commencement de ſon *Malleus maleficarum*, où il dit par pluſieurs fois qu'il luy baille licence de proceder contre toute ſorte de Sorciers, *Et contra quaſcumque perſonas cuiuſcumque conditionis & præeminentiæ fuerint, huiuſmodi Inquiſitionis officium exequi, ipſaſque perſonas quas in præmiſſis culpabiles repererint, iuxta earum demerita corrigere, punire & mulctare.* Et de meſme à l'Eueſque, luy enioignant de le preſcher & le donner bien entendre au peuple: luy commandant auſſi qu'il ne permette point que l'Inquiſiteur auquel il baille ceſte puiſſance, ſoit inquieté ny empeſché en icelle par quelque homme que ce ſoit, *Non permittat eos per quoſcumque*

Bulle decernée cõtre les ſorciers par le P. Innocent VI.

*ſuper hoc, contra prædictarum & præſentium literarum tenorem, quauis authoritate moleſtari ſeu alias quomodolibet impediri, inuocato ad hoc ſi opus fuerit, auxilio brachij ſecularis. Non obſtantibus præmiſſis ac conſtitutionibus & ordinationibus Apoſtolicis contrarijs quibuſcumque. Nulli ergo omnino hominum liceat, hanc paginam noſtræ declarationis, extenſionis, conteſtionis & mandati infringere, vel ei auſu temerario contra ire.* Et par la Bulle d'Innocent VIII. Il eſt porté, *Que maleficæ iudicio Inquiſitorum ſubijciantur.*

Comme dict Sprenger *in Malleo malefic. part. 3. q. 1.*

La 2. Bulle eſt de Iules III. à l'Inquiſiteur de Cremone, laquelle eſt conceuë preſque en meſmes paroles, enſemble, la 3. de Adrian VI. aux Inquiſiteurs de Lombardie. Et la 4. de Clement VII. à l'Eueſque de Bolen, parlant des Sorcieres de la Mirandole.

Binsfeldius les met toutes au long *in li. de confeſſio. Maleficarum editione vlt.*

Et quand au liure, *De Spiritu & Anima*, qu'on attribuë à S. Auguſtin, outre qu'en ſes volumes on l'a imprimé d'autre lettre & de differens characteres, auec le mot qu'ils ont mis au deſſus, *Cenſura*, pour marquer qu'il n'en eſt pas l'Autheur. Il y a vne raiſon tres pertinente qui le monſtre euidemment. Car comment eſt-ce qu'il eut eſté de cét aduis en ce lieu-là, veu qu'en vne infinité d'autres lieux en ſes œuures, il a teſmoigné qu'il eſtoit d'aduis contraire.

7 Raiſons euidentes pour monſtrer que le liure *de Spiritu & Anima*, ne fut iamais de S. Auguſt.

Qu'il n'eſt croiable que ce liure *de Spir. & Anima*, ſoit de S. Auguſt. veu qu'en vne infinité d'autres lieux il a eſté d'aduis contraire.

Et afin que les plus incredules n'en puiſſent douter au liu. 18. de la Cité de Dieu chap. 13. Il ſemble dire que les Poëtes ont voulu couurir & voiler le tranſport des Sorciers, & autres de leurs inuentions fabuleuſes. Et au chap. 14. il parle des Poëtes Theologiens qui deïfierent certains hommes, & s'ils ont chanté quelque choſe d'vn vray Dieu, entre pluſieurs choſes vaines & fauſſes, en adorant ces gens-là, qui ne ſont ny ne furent iamais Dieux, & en leur exhibant le ſeruice qui eſt deu à vn ſeul Dieu: pour le ſeur (dit-il) ils n'ont pas ſeruy le vray Dieu ainſi qu'il appartient, & ne ſe ſont peu abſtenir eux-meſmes du fabuleux des-honneur dedié à leurs Dieux.

Ie reuiendray donc encor à ce que les Poëtes ont feint, & que ſainct Auguſtin veut marquer qu'ils ont dit, quoy qu'à couuert pour deſigner le tranſport de nos Sorcieres. Triptoleme (dit-il) Ceres luy commandant fut tranſporté par des ſerpens volans, qui vray-ſemblablement n'eſtoient autre choſe que Demons. Phryxe & Helle ſa ſœur furent tranſportez ſur vn Belier, comme ſont nos Sorcieres ſur vn Bouc. Bellerophon par vn cheual volant, & aiſlé qu'on appelloit Pe-

S. Aug. ch. 13. du 18. liu. de la Cité de Dieu

Tranſport chãté par les poëtes ſoubs des contes fabuleux.

gaſe, Ganymede fut rauy & tranſporté par Iupiter, comme fut auſſi Danae, & pluſieurs autres. Toutes leſquelles choſes ſe ioüoient anciennement & ſe repreſentoient és theatres. Et au liure 13. chap. 18. *De Ciuit.* il parle nommément du tranſport d'Habacuc & de Philippe.

Transformation. S. Aug. l. 18. c. 16. de la Cité.

Apres le conte des fables il narre que les Grecs ont faict Diomede Dieu: que par vne punition, qui leur fut enuoyée de Dieu, il ne reuint iamais plus en ſon pays, & que ſes compagnons furent transformez en oyſeaux.

S. Aug. li. 18. chap. 17. de la Cité, parle de la Lycanthropie.

Puis il parle de la Magicienne Circé, laquelle transforma les compagnons d'Vliſſe en beſtes. Et des Arcadiens leſquels eſtans menez par ſort, paſſoient en nageant, au delà ie ne ſçay quel eſtang, & là eſtoient conuertis en loups, viuans auec ſemblables beſtes ſauuages par les deſerts. Or s'ils ne mangeoient point chair humaine au bout de neuf ans, ayãt de rechef paſſé à nage cét eſtang, ils eſtoient remis en hommes.

Et Demnete ayant gouſté du ſacrifice que les Arcadiens ont accouſtumé de faire à leur Dieu Lycée, luy ayant immolé vn enfant, fut tranſmué en loup, & à la dixieſme année, eſtant remis en ſa propre figure, il s'exerça au pugilat & vainquit au combat Olympique.

Olaus Magnus l. 18. c. 45.

Ce qui ſemble eſtre confirmé par des autheurs modernes. Car Olaüs Magnus dit qu'en Pruſſe, Liuonie & Lithuanie il y a force Sorciers, qui ſe ſeruent des Demõs en tout ce qu'ils font; & ſe conuertiſſent en loups quand ils veulent. Et le iour de Noel entre autres, ils les menent en Liuonie à des ruines d'vn certain Chaſteau où il les font ſauter par deſſus vne murailles aſſez hautes, & celuy qui ne peut ſauter eſt foüeté par les Demons qui ont ainſi aſſemblé ces hommes transformez en loups, & conduits en ce lieu-là.

Or quelle impudence ſeroit-ce à vn tel perſonnage né en Gotthie, qui a eſté Archeueſque d'Vpſale, Primat de Surie & Gotthie, & qui a eſté autrefois choiſi pour eſtre vn des Prelats au Concile de Trente, où il a aſſiſté l'an 1546. de faire toutes ces narrations, ſi elles n'eſtoient veritables, & parler ainſi de ces regions, eſquelles il a eſté Eueſque, & ou il a veſcu auec honneur, reputation & integrité de vie? Et ſi ceux qui le tiennent pour fabuleux, le conſideroient bien de prés, ne verroient-ils pas qu'il y a vne infinité de gens de bien & grands Perſonnages en ce meſme pays, qui teſmoigneroient le contraire,

traire, de ce qu'il nous en a laiſſé par eſcrit s'il n'eſtoit de la façon: & oſteroient entierement la foy & la creance à ſes eſcrits qui ſont ſemez par toute l'Europe.

Transformation en cheual de voiture. S. Auguſt. liu 18. de la Cité.

Puis S. Auguſtin adiouſte qu'eſtant en Italie, il ouyt dire qu'il y auoit des femmes, qui tenoient à loüage des beſtes de voiture, leſquelles femmes ſe meſloient d'enchantemens & ſorcellerie, & auec du fromage qu'elles donnoient au paſſans, elles faiſoient en ſorte, qu'ils eſtoient ſoudain conuertis en beſtes, & leur faiſoient porter la charge qu'elles vouloient: & le voyage acheué, ils reprenoient leur premiere forme: & toutefois durant ceſte transformation, leurs eſprits ne ſentoient rien de la beſte, ains auoient l'vſage de raiſon & du ſens propre à l'homme, ainſi qu'Apulée declare luy eſtre aduenu.

Et Preſtance diſoit que ſon pere ayant mangé fortuitement de ce fromage en ſa maiſon, il fut ſi fort aſſoupy, quoy qu'il ne fut qu'à demy ſommeillant & endormy, qu'il eſtoit impoſſible de l'eſueiller. Mais delà quelques iours eſtant eſueillé, il racontoit ce qu'il auoit ſouffert en ſonge, ſçauoir qu'il auoit eſté transformé & conuerty en cheual, apres auoir emporté des viures pour les ſoldats auec d'autres beſtes de charge. Et la choſe ſe trouua veritable tout ainſi qu'il l'auoit raconté, quoy qu'il cuidat que ce ne fut qu'en ſonge. Surquoy ſainct Auguſtin, *De Trinitate c.* 38. dit qu'encore que, *Materia corporalis nõ obediat Angelis bonis ſeu malis ad nutum, vt Dæmones ſua virtute poſſint tranſmutare naturam de forma in formam: poſſunt tamen, adhibere quædam ſemina, quæ in elementis mundi inueniuntur, ad huiuſmodi effectus complendos.*

Iugement de S. Aug. de la Transformation.

Surquoy le meſme ſainct Auguſtin diſant ſon aduis & baillant ſon iugement, voicy ces mots. Quand à ce qui eſt eſcrit que les Dieux, ou pluſtoſt les Demons & mauuais Anges, transforment en loups les hommes d'Arcadie, & que Circé transforma les compagnons d'Vliſſe, ſuiuant ce qui eſt dict, il me ſemble que cela s'eſt peu faire, (ſi toutefois iamais il eſt aduenu.)

S. Aug. li 15. ch. 23. de la Cité, dict qu'il ſemble impudence de nier les incubes.

Puis parlant des Incubes, voicy les mots dont il vſe: pluſieurs affirment & le bruit en eſt grand, qu'ils ont experimenté, ou ouy de ceux qui en ont faict l'experience: de la foy deſquels il ne faut point douter, que les Siluains & Faunes qu'ils appellent vulgairement Incubes, ont ſouuent impor-

tuné & pourchaſſé les femmes, & deſiré d'auoir leur compagnie charnelle, & de fait l'ont euë: Et pluſieurs tels & grands perſonnages (qu'il ſemble impudence de le nier) aſſeurent qu'aucuns Demons ou Eſprits, que les Gaulois appelloient Duſiens, eſſayent continuellement de faire cét immondice, & de verité ils la mettent à effect.

Aduis de S. Thomas ſur les Incubes & Succubes.

Ce que ſainct Thomas confirme & explique tres-bien, *in prima parte q. 51. art. 3.* diſant que ſi *ex coitu Dæmonum aliquid interdum naſcantur, hoc non eſt per ſemen ab eis deciſum, aut corporibus aſſumptis, ſed per ſemen alicuius hominis ad hoc acceptũ, vtpotè quod idem Demon qui eſt Succubus ad virum, fiat Incubus ad mulierem.* Et en autre lieu, *de Ciuitate Dei*, parlant des Sorcieres, voicy les mots dont il vſe. *Hæ elementa concutiunt, turbant mentes hominum, & ſine vllo veneni hauſtu violentia tantum carminis interimunt.* Et au Canon, *nec mirum 26. q. 5.* Tiré de luy meſme, & au traicté *7. in D. Ioannem*, il ſe pleint des Ligatures & enchantemens où eſtoit interpoſé le nom de Ieſus-Chriſt.

S. Auguſt. de Ciuit. Dei.

Ce Can. eſt tiré de S. Auguſtin.

Comment il parle des ligatures ou liaiſons magiques.

Et apres tãt de paſſages exprez, & vne infinité d'autres qui ſont ſemez dans ſes liures qui parlent nommément du tranſport, de la transformation en general, de la Lycanthropie des Incubes & autres traicts des Sorciers: qui pourra ſouſtenir que ce Canon eſt tiré de ſon liure, & qu'il ſoit autheur de celuy qu'on a intitulé, *de Spiritu & Anima*, veu que tous ces traicts des Sorciers dont nous auons parlé, ſont la pluſpart tirez de ſon liure de la Cité de Dieu, liure ſi authentique, ſi ſerieux & ſi ſainct, & tant ſien, qu'à mon aduis, s'il viuoit retracteroit-il & deſaduoüeroit pluſtoſt celuy, *De Spiritu & Anima*, voire tous le reſte de ſes œuures que celuy-là.

En quel tẽps fut tenu le Cõcile d'Ancyre.

*Baron. tom 1.* dit que ce fut l'an 376.

*Baron. tom. 4. an. 388. f. 573. Hoc ipſo anno (inquit) Paſchali tempore cõtigit Baptiſmus Magni Patris Auguſtini.*

Dauantage le Concile d'Ancyre, à ce que dit Baronius, fut tenu l'an 375. & ſainct Auguſtin ne naſquit que l'an 355. qui ſont 20. ans auparauant, & mourut l'an 433. Il ſe fit bon Chreſtien à l'aage de 31. an, & à 34. il fut baptiſé la feſte de Paſques à Milan, par ſainct Ambroiſe l'an 388. comme dit Baronius Tome 4. en l'année de ſes Annales 388. Ce qu'il tire du liure 9. chap. 6. de ſes Confeſſions. Ainſi Baronius faiſant mention des Actes du P. Damaſus, & nommément de ces femmelettes, *Quæ equitabant cùm Diana*, dont il eſt parlé au Concile d'Ancyre, duquel on dict qu'eſt tiré le Canon *Epiſcopi*, les faiſant eſcheoir en l'an 382. Il faut neceſſairement conclurre, que le Concile d'Ancyre, & ce Canon *Epiſcopi*

ſont aduenus ſix ans auparauant que ſainct Auguſtin ne fut baptiſé, veu qu'il ne le fut qu'en l'an 388. & treize ans apres le Concile d'Ancyre, s'il eſt vray qu'il ſe tint l'an 375. comme dict le meſme Baronius en ſes Annales ſoubs ceſte année. De maniere qu'ayant eſgard au temps de ſon aage, auquel vray-ſemblablement il s'eſtoit ietté en l'Egliſe auec intention de compoſer des liures, il ſe trouuera que preſuppoſant qu'il ſoit le vray Autheur de ce liure, *De Spiritu & Anima*, ce Concile d'Ancyre ſeroit touſiours plus ancien que ce liure, lequel ſe trouueroit auoir eſté fait par luy, auãt qu'il ne fut baptiſé, voire auant qu'il n'euſt prins reſolution de ſuiure entierement la creance de l'Egliſe Romaine, & qu'il ne ſe fut departy de l'hereſie des Manicheans, en laquelle il viuoit.

*Baron tom. 3. enſes Annales ſous l'an 375.*

A la verité Yuon *parte* 11. *c.* 54. apporte vn Canon, *Concilij Agathenſis*, qui ſemble auoir pluſieurs paroles ſemblables & preſque meſme ſens que ce Canon *Epiſcopi. Si aliqua eſt fœmina, inquit, quæ ſe dicat cùm Dæmonum turba in ſimilitudinem mulierum transformata certis noctibus, aliàs nocturnis horis, equitare ſuper quaſdam beſtias, & in eorum conſortio annumeratam eſſe, hæc talis omnimodis ſcopis correcta, & parochia eijciatur.*

Qu'il y a en d'autres Cõciles, des paroles ſemblables à celles qu'on attribuë au Concile d'Ancyre.

*Et Ioannes Sarisberienſis l.* 2. *Polycratici c.* 17. dit preſque le meſme. *De ijs, quæ à ſagis & magis narrantur, quæque in ſpiritu patiuntur, & tamen miſerrimè & mendaciſſimè credunt in corporibus euenire, quale eſt quod noctilucam vel Herodiadem, vel præſidem noctis dominam, & Conſilia & conuentus de nocte aſſerunt conuocare, varia celebrari conuiuia, diuerſis occupationibus exerceri, & nunc iſtos ad pœnam trahi pro meritis, nunc illos ad gloriam ſublimari.* Qui ſont des paroles fort approchantes de celles du Canon *Epiſcopi.*

Mais *Petrus Bleſenſis epiſt.* 65. qui eſtoit contemporanée de Sarisberi, & qui au lieu de ce mot *Herodiade* a mis ces deux *Heræ Dianæ*, dit fort bien qu'il ne faut adiouſter nulle foy à ce que diſent ces femmes. Cela s'entend en quelque part qu'elles le diſent, *Dæmones, inquit, aſſumunt corpora mulierum de nocte, quæ Heræ Dianæ dicuntur, quæ mulieres hæc opinantur: eis tamen nulla fides adhibeatur, licet enim ſæpè vera pronuntient, ſæpiùs tamen & periculoſiùs mentiuntur.* Ainſi encore qu'il ſe trouue en quelqu'autre Concile, ou dans quelque Autheur des paroles approchantes de celles

*Petrus Bleſenſis* a mis au lieu de ce mot *Herodiade* qu'on lit dans le Can. Epiſcopi, ces deux *Heræ Dianæ.*

qu'on dit eſtre dans le Canon *Epiſcopi*, cela ne donne nulle foy audit Canon.

8 Aduis de Fileſac ſur le Can. Epiſcopi.

Et pour donner à Meſſieurs du Parlement de Paris, vn Autheur de leur ville qui eſt de meſme aduis que Del-Rio: s'ils veulent prendre la peine de lire le traicté, *Deidololatria magica de Fileſac*, homme docte & grãd Theologien: Ils trouueront des bonnes & tres-Chreſtiennes opinions contre les Magiciens & Sorciers, & entr'autres ce qu'il dit du Concile d'Ancyre, & du Canon *Epiſcopi* qui leur donne parauanture quelque ombrage. *Toties* (dit-il) *decantatus ille Canon Ancyranus, cuius neque pes neque caput comparet, ſiue in Conciliorum editis Canonibus, (nam appendices nihil moror) ſiue in corpore Canonum, nec Græci agnoſcunt, & tamen à Burchardo lib. 10. cap. 1. Et Yuone relatus & ſatis prolixè part. 11. cap. 30. tum à Gratiano apud quem multa ſine auctore, omnem illam de tranſuectione dubitandi materiam ſuppeditauit.*

9 Aduis du P. Fronton du Cõcile d'Ancyre & du Can. Epiſc.

Depuis i'ay conſulté l'oracle de la langue Grecque, & le truchement ou interprete des Conciles & Grecs & Latins le R.P. Fronton du Duc Bourdelois, & l'ay prié de m'eſcrire s'il auoit iamais leu ce Canon *Epiſcopi* dãs le Concile d'Ancyre: voicy la reſponce qu'il m'a faicte eſcrite de ſa main.

*De Concilio Ancyrano in poſtrema editione Colonienſi generalium, & Prouincialium Conciliorum, adiunctus eſt textus Græcus, erutus ex Romana generalium, & ex alijs antiquioribus Græcis prouincialium.*

*Ancyrani verò Concilij textus Græcus, additus eſt etiam è regione trium interpretationum Dionyſij Exigui, Iſidori, & Gentiani Herueti. Sequuti ſunt autem Colonienſes textum quem exhibuit editio Græca, quæ omnium prima extitit Lutetiæ, opera & ſtudio Ioannis Tilij Epiſcopi Meldenſis. Exſcribi autem eum curauerat ex codice antiquiſsimo membraneo, quem mihi vtendum dedit Dominus Tilius Curiæ ſupremæ ſcriba & protonotarius, eius fratris filij nepos. In eo Codice non reperiuntur plures Canones quàm xxv. iam editi. Nec inter eos vſquam comparet ille Canon Epiſcopi, quem poſtremo correctores Decreti Gratiani aſſerunt à ſe inuentum, & non eſſe in manuſcriptis. Poſtremò duo enarratores Canonum Græcorum Zonaras, & Theodorus Balſamon, noſtra opera nuper vtraque lingua editi, Canonem iſtũ non habent: itaque falsò inſcribitur ex Ancyrano excerptus.*

Ie loüeroy grandement & trouuerois fort à propos, la determination de Meſſieurs de la Sorbonne, ſur ce Canon

*Epiſcopi* & ſur ce Concile d'Angoury: & ſeroit grand beſoing que ces gens doctes & grands Theologiens nous euſſent eſclaircy, ſi les Diables & mauuais Demons, par ce que ſouuent ils font les choſes auec illuſion (ce que perſonne bien ſenſé ne peut nier) ne font iamais rien de reel, & n'operent rien és Sorcieres ny par leur miniſtere, qui ne ſoit vne pure illuſion & preſtige. Car d'en croire les Medecins qui font des liures pour faire valoir leur Faculté, & qui deſtruiſent meſme par fois, les miracles pour les attribuer aux cauſes & maladies naturelles, ie les voy ſi flotans, & leurs raiſons ſi foibles, qu'il n'y a moyen qu'vn eſprit bien ſenſé s'y accroche.

I'en appelle à teſmoing Cardan en ſon chapitre des Sorcieres, lequel ſe voulant mocquer de la creance qu'on a d'elles, & des malefices qu'on en ſent & experimente tous les iours, voulant attribuer le tout à l'illuſion qu'elles reçoiuent par fois des Demons: monſtre & iuſtifie clairement tout le contraire. I'en mettray icy quelque traict qui eſt digne de conſideration, par lequel chacun iugera s'il y a des Sorcieres, & ſi tout ce que les Demons traictent auec elles, & par leur miniſtere eſt vne pure illuſion ſans nulle realité. Ce que pluſieurs meſcreans croyent mal à propos & contre raiſon.

Cardan li. 15. ch. 80. qu'il a intitulé *Stryges ſeu Lamiæ & faſcinationes de variet. rer.*

Il diſpute en ce lieu qu'il a intitulé, *Stryges vel Lamiæ*, s'il faut croire qu'il y ait des Sorcieres. *Itaque magna dubitatio*, inquit, *de his orta eſt: alijs cenſentibus eas eſſe, alijs negantibus.* Ceux qui aſſeurent qu'il y en a, mettent en auant & ramenent les experiences, le meſpris de la Religion, iuſque-là (dict-il) que i'ay honte de raconter ce qui en eſt. *Adorant autem ludi dominam, eique vt Deo cupiam libant.* Qui s'approche de ce qui eſt dict de Diane dans le Canon *Epiſcopi*: puis il conte tout ce qu'elles ont accouſtumé de faire ou vne bonne partie. *Aut igitur ſomniant*, inquit, *aut imaginantur, aut mentiuntur, aut vera omnino narrant.*

Cardan faiſant ſemblãt de vouloir improuuer le ſortilege, en a ſi bien eſcrit les circonſtances, qu'il a faict vn effet tout contraire.

De mentir ſur les tourmens de la gehenne, & de mentir vniuerſellement toutes, veu qu'elles ſont vne infinité, & auec vn ſi grand danger de leur vie, c'eſt choſe ridicule ou abſurde.

De ſonger ne plus ne moins: car ceux qui ſongent, *diuerſa ſomniant & non ſemper*, or celles-cy touſiours & en meſme iour, ou en meſme nuict, & de tout en tout ſongent meſmes choſes ou fort peu differentes.

De s'imaginer la varieté de tant de choſes, c'eſt vne folie: car hors de là, elles ſont prudentes & bien aduiſées, & ne voyent cela veillant, ains en dormant. Elles menent des enfans, & apprennent & inſtruiſent d'autres perſonnes. Par ainſi il faut dire que. *Hæc profana ſacra, vera eſſe oportet voluptatiſque plena*, Outre ce, elles ſont conformes & bien accordantes en leurs narrations; de maniere que l'vne découure l'autre, & ſont entierement d'accord en ce qu'elles ont veu, meſme du temps & de l'heure confeſſent qu'il y a pluſieurs aſſemblées & Sabbats, & diuers Demons qui ſont les maiſtres en diuers lieux, qui font par fois en certains poincts diuerſes ceremonies: auec vne concordance & entreſuitte ſi bien liée, qu'on diroit que c'eſt vne veritable hiſtoire, & non feinte ou ſimulée. Attendu que des perſonnes qui font & traictent tout cela, ſont gens groſſiers & incapables de dol, outre la perſeuerance & aſſiduité de pluſieurs années en ce meſtier, auquel elles ſont ſi acharnées, que perſonne de ceux qui ſont embarraſſez en ceſte ſuperſtition, à peine la delaiſſe-il iamais, non pas meſme apres eſtre eſchappez de la priſon, ny pour crainte & terreur des ſupplices & de la mort.

Comment eſt-ce donc qu'vne choſe de neant, s'accrocheroit-elle ſi opiniaſtrement en ſi diuers ſexe, âge, condition ou qualité de nature & d'humeur, s'il n'y auoit quelque choſe qui eut ſubſiſtance ou realité, & qui n'eut au deſſous quelque vray ſens?

D'ailleurs elles ſont punies par les loix fort griefuement & cruellement. Elles ſont bruſlées toutes viues, qui eſt vn ſupplice plus grand & cruel que n'eſt celuy des homicides, & eſtant exigé & exploicté ſur des innocentes (ſi tant eſt qu'elles le ſoient) elles accuſeroient tres-iuſtement les Iuriſconſultes, & les Magiſtrats d'ignorance & de cruauté.

Dauantage ces femmelettes ignorantes & groſſieres, (car la pluſpart ſont femmes) cognoiſſent la vertu de pluſieurs ſimples, & les remedes de pluſieurs griefues maladies tres-difficiles & incognuës, & pluſieurs autres choſes rares, elles prediſent meſme les choſes à venir.

A quoy il faut adiouſter que ces viſions leur aduiennent au commencement de leur ſommeil, auquel temps (dict Ariſtote) comme il ſe voit auſſi par experience, on n'a point accouſtumé de ſonger.

Et ces choſes n'aduiennent point fortuitement ny par ha-

zard, car au commencement elles ſont premierement menées & conduites au Sabbat, & en leurs aſſemblées, par vn bon & ſuffiſant maiſtre, lequel les faict abiurer Dieu, la ſaincte Vierge, les ſaincts & toutes les puiſſances du Ciel: puis les ayans marquées de ſon charactere, leur commande de ne ſe munir iamais du ſigne de la Croix, & ne proferer le nom de Ieſus-Chriſt ny de la Vierge.

Pluſieurs d'elles gueriſſent les maux meſmes, qu'elles ont faict ou donné, effrayées de la terreur de la peine dont elles ſont menacées. Et en fin quittant leurs ceremonies, elles ne voyent plus rien de tout cela, & ne ſont deſormais ny menacées ny battuës, comme elles ſont bien ſouuent au Sabbat.

Donc ce n'eſt ny ſonge ny fauſſe viſion, ſimulation ou illuſion, ny menſonge non plus; car pour faire qu'vn menſonge s'eſcatte & n'arriue plus, il n'a beſoin de rien. *Nam Mendacium vt abſcedat nulla opera indiget.*

Il ſemble auſſi à pluſieurs & leur eſt aduis, qu'elles font cuire des enfans auec vn feu qui ſort, ou qu'elles iettent de leur poitrine, d'où par commandement de leur maiſtre, elles prennent les os, & par fois les font reuiure: lequel horrible ſpectacle & plein de falleté, les delecte & rauit d'admiration.

Comme auſſi d'autres qui ſemblent eſtre charmez & empoiſonnez, vomiſſent ſans raiſon par la bouche, ou bien il ſe trouue dans leurs licts des neuds, des os, des cloux, des cheueux, des charbons & autres choſes eſtranges.

Eſtrange charme d'vn villageois.

Et pour prouuer cela il conte qu'vn villageois ſon amy luy a dict, qu'il auoit eſté enſorcellé, de façon que par pluſieurs années, il vomiſſoit du verre, des cheueux & des cloux, dont il eſtoit guery, mais non tout a faict: car à l'inſtant meſme qu'il le luy contoit, il luy dict qu'il ſentoit du verre rompu qui menoit bruict au fonds de ſon ventre, comme ſi le verre euſt eſté dans le fonds d'vn ſac, lequel on euſt ſecoüé. Que tous les dix-huict iours il auoit ce fleau, & à toutes les nuicts à ſept heures de nuict, bien qu'il ne ſçeut compter les heures. Et diſoit auoir ſenty ces douleurs, & autant de coups, l'eſpace de dix huict ans: dequoy il eſtoit aucunement guery, mais qu'il ſentoit encore dans le cœur vne grande douleur de teſte, ce qui ne pouuoit eſtre illuſion.

A compter à l'Italienne où la nuict commence à Soleil couché.

Puis il conte l'hiſtoire d'Hermeline, auec laquelle *Benedictus Berna*, auoit accointance ordinaire, & celle de Florine auec Pinet, toutes deux leur ſeruant de ſuccubes: En faiſant leſquels contes il a mis ces mots ſpecieux en honneur du

Cardan loüe le ſieur de la Mirandole, mais apres il le meſpriſe & en meſdit.

Prince de la Mirandole, duquel il les a tirez. *Sed libet maius quidpiam ex Franciſco Mirandula viro Philoſopho & veraci, tum etiam illuſtri hæc adiycere.* Neantmoins apres les auoir narrez auec cét Eloge d'honneur enuers le Prince qu'il appelle, *Philoſopho Veraci & illuſtri*, ſe retractant il a mis. *Atque hæc aliaque plura ſi vellem adiycere, abſurda, viroque tam graui profectò indigna ſunt, ac vana & ab omni ratione aliena.*

Cardan de ret. variet. li. 15. c. 8. f. 990.

Tellement qu'il a creu que c'eſtoit vne fable tirée d'vn homme qu'il appelle au commencement Philoſophe veritable & illuſtre. Et le penſe prouuer de la façon, ou ſes femmes (dit-il) eſtans Demons ſuccubes auoient vn corps feint ou non: Si elles auoient vn corps feint, il eſtoit impoſſible que ce Berna, & Pinet ne le peuſſent recognoiſtre & s'en aduiſer, ou par la veuë ou pour le moins par l'attouchement. *Quòd non ſolum ſenſibus & naturali rationi repugnat, ſed etiam Seruatoris authoritati. Si enim non ſolùm viſus ſed etiam tactus, hoc modò decipi poteſt, Chriſti dictum nihil concludit aduerſus Thomam.*

Que s'il eſtoit feint quel plus horrible tourment (dict-il) que de frayer auec vn corps mort?

Mais il ſe trompe, non au faict, mais en ſa raiſon & en ſa preuue: car il n'y a point de doute que le Diable ne puiſſe eluder l'attouchemẽt auſſi bien que la veuë. N'obſte l'exemple qu'il met mal à propos du Sauueur, qui dit à ſainct Thomas le trouuant incredule, pour bien l'aſſeurer & l'eſclaircir tout à fait: qu'il touchaſt & mit la main ſur ſes playes, & meſme ſur celle de ſon cœur. Car il y a bien difference de toucher les playes de noſtre Seigneur, luy le voulant ainſi, & deſirant par ce moyen confirmer la foy vacillante de l'incredule ſainct Thomas, l'eſclairciſſant par ce moyen d'vne verité: ou bien faire toucher à ces ſens là, le corps feint & imaginaire d'vn Succube pour leur perſuader vn menſonge. Noſtre Sauueur auoit vn vray corps, & ne vouloit faire illuſion à S. Thomas, & le Diable au contraire ſe ſouſmettant en Succube, n'a nul vray corps, c'eſt pourquoy il veut & peut faire illuſion ſi bon luy ſemble, Dieu le permettant ainſi.

Aquoy Cardan adiouſte mediſant de ce Prince en pluſieurs autres choſes, pour deſtourner le monde de la creance du ſortilege. *Horret animus, mens ſtupet vbi talia cogitat, ſed vir alioquin non admodum prudens, & nimium quorumdam Platonicorum figmentis addictus, mendacia monachorum, vulgi famam mulierculârum*

*larum nænias, fabellaſque aureo aſino dignas ſanctis Philoſophiæ ſermonibus immiſcuit, totámque artem fœdiſſimè conſpurcauit, nec Peripateticus vſquam, nec ſatis hac in parte Chriſtianus, nec Platonicorum celebrium, è quorum grege ſe vnum fore exiſtimauit, placitis conſentiens. Eo igitur factum eſt, vt delectare potiùs lectores, atq; allicere quàm ſeriò tractare quicquam viſus ſit.*

Neantmoins ce Benedictus Berna fut amuſé & veſcut en ce commerce auec ce meſchant Succube d'Hermeline prés de quarante ans. Comme auſſi le pere de Cardan fut amuſé par vn Demon qui le gouuerna prés de trente ans. Non pas que pour les Succubes ie ne croye qu'il y eut illuſion en ce qu'ils ne pouuoient auoir d'eux-meſmes, & ſelon leur nature vn vray corps: mais ce n'eſt pas à dire pour cela qu'il faille deſtruire & nier tout le Sortilege, & qu'il n'y ait de la realité, & des maux & des plaiſirs illicites & abominables, que les Diables & les Sorciers font reellement ſentir à pluſieurs perſonnes, voire par fois à des Roys & des Princes pour puiſſans & incredules qu'ils ſoient.

Vn Succube amuſa 40. ans vn Italien.

Vn Demon s'aſſocia prés de trente ans auec le pere de Cardan.

Soubs pretexte que par fois le Diable fait illuſion, il ne faut pas croire pour cela qu'il ne faſſe pluſieurs choſes reellement & ſans illuſion.

Comme ce qu'ils firent reellement ſouffrir au Roy d'Eſcoſſe Duffus au dire d'Hector Boëthius, d'où Cardan l'a tiré, lequel tomba en langueur incognuë des Medecins, & ayãt eſté aduerty que quelques Sorciers en Morauie luy auoient ietté le charme, il y enuoya des Ambaſſadeurs, qui trouuerent en la maiſon de quelques femmes, qu'on ſoupçonnoit d'eſtre Sorciere, qu'elles faiſoient roſtir vne image de cire, & dirent que ce peuple de Morauie les auoit loüées & gagées tout exprez pour faire le coup, mais en fin elles furent priſes, & tout auſſi toſt le Roy Duffus commença à ſe porter mieux. Les officiers de la Iuſtice trouuerent l'image du Roy de cire embroché dans vne broche de bois prés d'vn feu bruſlant, & qu'vne des Sorcieres, diſant quelques vers luy iettoit deſſus certaine liqueur peu à peu. Surquoy eſtans interrogées, elles dirent que tant que cét image ſeroit à la broche deuant le feu, le Roy ſeroit touſiours confit en ſueur: & tant qu'on diroit ces vers qu'il ſeroit touſiours eſueillé ſans pouuoir iamais dormir ny repoſer, & conſumeroit peu à peu à meſure, que la cire s'yroit conſumant: ce qu'eſtant paruenu à ſa fin & derniere goutte, le Roy mourroit & y trouueroit la ſienne, & elles furent bruſlées, & ce fait il guerit.

Ce n'eſtoit point par imagination ny par illuſiõ que le Diable fit ſouffrir vne infinité de maux au Roy d'Eſcoſſe.

Des Sorcieres firent tomber en langueur le Roy Duffus auec des images de cire.

Eſtoit-ce vne illuſion qui trauaillât ſon eſprit, & y auoit il

point de realité en ſa langueur & en ſes maux?

Cardan auſſi. 15 chs. 80 *de Rer var.* vne certaine vache enchantée fit mourir ſix cens perſonnes quoy qu'elle n'euſt qu'vne ſeule corne.

Et ce qui aduint en la ville Royalle de Quahutemallan, où cependant qu'vne certaine eau ſortoit d'vne cauerne, de laquelle il y auoit accouſtumé de ſortir du feu: il eſchappa & ſortit vne vache, n'ayant qu'vne corne à deliure, car par l'autre elle eſtoit attachée à vne corde: qui fit mourir ſix cens perſonnes dont la pluſpart ſortirent du Palais du Roy, duquel malefice vne Sorciere fut accuſée. Mais Cardan qui ne croit le ſortilege, ny les Demons, ſouſtient que cela pouuoit aduenir par cauſe naturelle, & par l'effort de la vache.

Cardan pour ne croire le ſortilege ny les demons tõbe en des erreurs eſtranges.

Que ſi c'eſtoit par l'effort de quelque Sorciere, & de ſon mauuais Demon; comme il eſt plus croyable, veu qu'en cent lieux de la France, des hommes attaquent des taureaux furieux auec des ſimples aiguillons, plus propres pour harceller que pour combattre, ſeroit-il poſſible qu'on peuſt ſouſtenir, que ce n'eſtoit que par illuſion, & qu'il n'y auoit nulle realité?

En toutes façons qu'on voudra prendre ce Can. qu'on le tire de S. Aug. ou d'où on voudra: nos Sorciers croyent toute autre choſe.

Apres tout, ſoit que ce Canon *Epiſcopi*, ſoit tiré du Concile d'Acyre ou non, qu'il ſoit conceu & imprimé en ces mots qui ſe trouuent dans le Decret corrigé par authorité du Pape Gregoire XIII. que ſainct Auguſtin ſoit le vray autheur du liure, *De Spiritu & Anima*: & qu'on le face ſi inconſtant, qu'ayant dit cent fois le contraire en ſes autres liures, qu'on tient irreuocablement à luy, on ayme mieux leur oſter la foy pour authoriſer ce petit traicté. Si eſt-ce que puis qu'il ſe trouue que ce Canon bien entendu, ne touche, ne parle, & ne concerne nullement nos Sorcieres, qui ont vne creance toute autre & toute differente à celles dont parle ce Canon; Que nos Sorcieres ne cogneurent & n'ouyrent iamais parler en leur vie ny en leurs ceremonies, de Diane ny d'Herodiade, ains du Diable ſeul qu'elles adorẽt, que pluſieurs de nos Sorcieres comme nous auons veu clairemẽt en noſtre cõmiſſion, ſelon le temps & les lieux, n'ont nul beſoing, *d'Equitare cùm Diana & Herodiade*, pour aller aux Sabbats, ou elles ne peuuent eſtre forcées d'aller, ſoit quãd il ſe tient loing, ſoit quand il leur plaiſt de prendre quelqu'autre excuſe, en eſtans quittes en tous cas en payãt le deffaut, qui n'eſt par fois que d'vne bagatelle de cinq ou ſix ſols, cõme i'ay ouy dire à trente Sorcieres leur faiſant le procez: & ſe tenant prés n'eſt nullement ſubiect à tranſport. Car s'il ſe faict en la place des villages,

Nos Sorcieres croyent & ſe dõnent au diable, & non à Diane ny à Herodiade.

Qu'il n'eſt beſoin pour aller au Sabbat que les Sorcieres y ſoient tranſportées auec Diane.

Les Sorcieres ſont quittes du Sabbat en payant le deffaut.

comme nous auons veu qu'il ſe tenoit en la place d'Aſcain, le Diable ſinge de noſtre Seigneur ayant poſé ſa chaiſe, dans laquelle il ſe mettoit lors qu'il tenoit ſes aſſiſes au Sabbat, tout vis à vis du grand Autel de l'Egliſe : ſi tout cela eſt ainſi, à quoy faire le Sabbat?

Le transport en cõpagnie de Diane n'eſt neceſſaire aux Sorcieres, veu qu'il n'en eſt nul beſoing quãd le Sabbat ſe tient prés.

Le Sabbat s'eſtoit tenu dans la maiſon d'vn Gentil-homme des principaux du pays, vn peu auant que nous n'arriuaſſions en Labour, où les Sorciers luy tuerent quelque enfant, & pendant noſtre commiſſion le Sabbat ſe tint dans noſtre logis à ſainct Pé, comme nous dirent le lendemain nos teſmoings qui eſtoient dix-huict ou 20. enfans ou filles de tous aages, puis huict ans iuſques à vingt-deux, qui eſtoient enfermez ſoubs clefs au deſſoubs de ma chambre ceſte meſme nuict, & lors que le Sabbat ſe tenoit en la place de Bayonne, comme nous dit ceſte Sorciere ſi celebre à laquelle nous fiſmes le procez : quel beſoing eſtoit-il de tranſport, en tous ces lieux là? où eſt ceſte Diane ou Herodiade qui les y accompagne : où eſt le Demon qui les y tranſporte?

10 Que tous les teſmoins que nous ouyſmes contre les Sorcieres, à S. Pé au pays de Labour, nous maintindrẽt que Satan pour nous deſtourner de faire le procés aux Sorcieres, & nous effraier, tint le Sabbat dans ma chãbre.

Et puis qu'elles y ſont marquées d'vne marque, eſgale en toutes, c'eſt à dire inſenſible & ſans que le ſang en puiſſe ſortir : qu'elles y ſont bien battuës, que par fois ſept ou huict enfans de diuerſes familles, de diuers lieux & endroicts tous marquez du charactere du Diable, qu'vn meſme Sorcier menoit au Sabbat, y eſtoient foüeitez iuſques au ſang, les marques y paroiſſant deuant nos yeux : pourra-on dire que tout cela eſt en ſonge, que l'eſprit eſt bleſſé & non le corps, & que ce n'eſt qu'illuſion? Et de vingt teſmoings que nous auions en vn village, vne fille de dix-huict à vingt ans marquée, qui eſtoit menée au Sabbat, y ayant eſté battuë outrageuſement, pour nous auoir dict tout le ſecret de ce qu'elle y auoit veu la nuict precedente : Les dix-neuf teſmoings qui reſtoient tous vnanimement, atteſtans qu'ils l'auoient veu battre & bourreler : elle le lendemain ſe reſſentant des coups, ioyeuſe de ſon naturel, mais pour ceſte occaſion triſte à la mort : fille qui cachoit ſa plainte & ſes coups auec ſilence, & vergongne, craignant d'eſtre encore plus battuë & mal traictée au prochain Sabbat : mais laquelle neantmoins ſe voyant conuaincuë par toutes ſes compagnes, confeſſa en fin le tout deuant nous : pourroit-on dire qu'elle auoit eſté au Sabbat par illuſion, où elle auoit eſté cent fois, & pendant

Pour ce qui eſt des ſens, de la veuë & de l'attouchement les enfans qui diſent auoir veu & touché quelque choſe ſont auſſi croyables que des hommes.

Vne fille aagée de 18. ans battuë au Sabbat, nãt d'abord tout ce qu'elle auoit cõfeſſé, ne peut en fin le nier eſtant conuaincuë par les compagnons qui alloient toutes les nuicts au Sabbat auec elle.

noſtre commiſſion l'eſpace de quatre mois preſque toutes les nuicts? Se pourroit-il ſouſtenir qu'elle n'auoit eſté battuë que par illuſion? Et lors qu'vn certain Iuge, le Procureur d'office & le Greffier contraignirent vne Sorciere de les mener au Sabbat, où noſtre Seigneur voulant punir leur curioſité permit qu'ils fuſſent ſi effrayez, qu'au bout de quinze iours ils s'en allerent en l'autre monde tous trois, fut ce vne illuſion du Diable qui leur fit voir vn Sabbat par ſonge, ou ſi veritablement en veillant ils virent reellemẽt dans ceſte aſſemblée des choſes ſi eſpouuantables, qu'ils en moururent quelques iours apres, le Diable les fit-il voir tout cela & mourir par illuſion?

Et en la ville de Come l'Official ou Inquiſiteur de la Foy, tenant force Sorcieres en priſon, eſtant par mal-heur entré en curioſité de voir le Sabbat par leur moyen: le Diable qui faiſoit ſemblant de ne les voir pas les ayant tant battus, qu'ils en creuerent quinze iours apres, comme dict Sylueſtre Prieras, Autheur digne de foy, ſe peut-il ſouſtenir que ce n'eſtoit qu'vn preſtige, pour les aſſſſiner?

Que les ſemmelettes dont parle le Canon *Epiſcopi* ſont tout à faict differentes des Sorcieres de ce temps.

En fin ces femmelettes, dont parle ce Canon ſont toutes differentes aux noſtres, & ont d'autres ceremonies, & tout vne autre creance. Et du temps de ce Concile d'Angoury en l'an 375. La maladie ny le ſortilege n'eſtoient cognus comme ils ſont maintenant, depuis Iaquier le plus ancien Inquiſiteur, Sprenger Nider, & autres qui ſont venus puis l'an 1450. ou enuiron. Puis lequel temps ceſte abomination a tellement creu, que le païs de Labour pria le Sr. d'Amou & le Sr. Dortobie deux des principaux de tout ce pays-là, d'aller ſupplier ſa Majeſté de leur donner des Commiſſaires pour nettoyer leur pays, & de faict nous y auons demeuré enuiron 4. mois.

Iaquier eſt des premiers Inquiſiteurs le plus ancien.

Quand les enfãs eſtoiẽt rauis & oſtés d'entre les bras des peres & meres par les Sorcieres, pour les tranſporter au Sabbat, ce ne pouuoit eſtre par illuſion.

Où nous auons veu pendant ce temps-là tant de pauures affligez qui nous portoient leurs enfans, que les Sorciers leur oſtoiẽt la nuict d'entre leurs bras par le moyẽ du Diable, pour les mener au Sabbat, tant de pauures enfans & filles qui veilloient la nuict dans les Egliſes, pour eſuiter d'eſtre trãſportées au Sabbat, tant de villages en ce pays-là eſtans tous en meſme peine, & faisãs meſmes plaintes: Tous les teſmoins ou enfans marquez du charactere inſenſible de Sathan, qui viuoient en ceſte miſe e, & qui eſtoiẽt menez par meſmes Sorcieres, ores ſix ans, ores dix ans, qui pl⁹ qui moins ſans iamais perdre ceſte

leçon du Sabbat, ny ce chemin. Or qui pourroit ſouſtenir que tout cela n'eſt qu'vne farce, & ceſte illuſion pourroit elle mener quãd & ſoy vne plainte vniuerſelle de tout le pays, & vn ſi grãd bruict, que la Nobleſſe de Labour, ait eſté cõtrainte perdant leurs enfans & leurs fruicts ſi miſerablement, de recourir au Roy pour auoir des Commiſſaires.

Que toute ceſte plainte vniuerſelle du pays de Labour qui demandoit des commiſſaires au Roy, contre les ſorciers ſeroit friuole & inutile, ſi ce n'eſtoit qu'illuſion.

Que ſi ceſte abomination s'eſtant multipliée, il a fallu nonobſtant le Can. *Epiſcopi*, & la defence de rien changer au Decret du P. Gregoire XIII. que pluſieurs autres ſaincts Peres ayent enjoinct à des Inquiſiteurs, de faire le procez aux Sorciers, comme ont faict Innocent IV. & VIII. Adrian VI. Iules III. Clement VII. ſi on a meſme chatgé le Concile d'Ancyre ou d'Angoury, ſoit en Grec, ſoit en Latin, deſquels on a retranché le Canon, (ſi tant eſt qu'il y ait iamais eſté placé) ſi les Parlements & compagnies Souueraines les puniſſent de mort, s'il ſe voit tous les iours des Charmes & ſortileges qui donnent l'epilepſie, & des aboys & des maux ſi eſtranges, que les Medecins en perdent cognoiſſance: ſi les maiſons ſont infectées des Demons par le moyen des Magiciens, & Sorciers, en telle façon que les Parlemens ſont contraints ſur les malheurs & debats qui en arriuent, en faire des arreſts Preſidentaux. Si les Sorcieres donnent des langueurs mortelles par leurs Images de Cire, & des melancolies qui font parler toute ſorte de langues, ou ſera l'illuſion? Et puis n'y a-il que des femmelettes qui ſe meſlent du meſtier? L'accuſacution ne ſe trouue elle pas toute formée és Parlemens contre des riches hommes, & dans des liures contre des Roys, Empereurs, Princes, & autres grands Potentats, où eſt l'illuſion contre celuy qui auoit vn Marmouzet qu'il nourriſſoit, lequel le Parlement de Paris fit mourir.

Que tout ce que le Diable traicte auec les ſorciers, ne peut eſtre illuſion.

Que le ſortilege ne ſe iette ſeulement ſur les pauures mendiãs, veu que toute ſorte de gens & des plus puiſſans s'en meſlent.

Brutus grand perſonnage qui n'eſtoit pas Roy, mais qui chaſſoit les Roys, vit ſon genie ſans illuſion, & en veillant. Sylla vit le ſien en dormant & ſongeant. Et Caſſius compagnon de Brutus n'en vit poinct du tout: Mais nous ne pouuons bien tirer de ces exemples, que les vns voyent touſiours en veillant ce que les autres voyent touſiours ſeulement en dormant.

Brutus vit ſon Genie ſans illuſion, & en veillant & Sylla en dormant.

Ce qu'vne Sorciere croit faire ſeulement en dormant vne autre le faict & execute en veillant.

De meſme aduient-il bien ſouuent, que ce qu'vne Sorciere ſonge & penſe executer ſeulement en dormant ou ſommeillant, l'autre l'execute & le commet reellement en veil-

lant, comme au 7. chap. des Iuges vn ſoldat Madianite fit vn ſonge, & ne vit rien qu'en dormant : & Gedeon entrant dans le camp des ennemis, executa reellement ce que ce Soldat auoit ſongé.

S. Auguſtin lib. 11. *De cura pro mortuis agenda.* Nous aſſeure qu'eſtant à Milan, il auoit vn diſciple nommé *Eulogius*, lequel s'en eſtoit allé lire la Rhethorique de Ciceron à Carthage, & ayant par hazard trouué vn meſchant paſſage, duquel il ne ſe pouuoit deuelopper, Sainct Auguſtin la nuict le luy expliqua en ſongeant. *Imo non ego* (dict-il) *ſed imago mea neſciente me, & tam longè trans mare aliquid aliud ſiue agente, ſiue ſomniante, & nihil de illius curis curante.* Or qui ne peut nier que par cet exemple, Eulogius, n'ait reellement apprins à ces diſciples dans Carthage, ce traict de Ciceron en veillant, que Sainct Auguſtin qui eſtoit à Milan, luy a apprins & expliqué en dormant? Car en ce poinct qu'il le luy apprint, ils eſtoient trop eſlognez l'vn de l'autre. C'eſtoit donc en ſongeant : Mais de ſçauoir comment cela s'eſt faict ou peu faire, il a luy meſme declaré ingenuëment (quoy qu'il fut doüé d'vne infinité de graces) qu'il n'en ſçauoit rien.

Eulogius apprint à ſes diſciples dãs Carthage, vn traict de Ciceron tres difficile, en veillant, que S. Auguſtin eſtant à Milan en meſme temps, luy apprint & expliqua en dormant.

Auſſi ce qu'vne Sorciere s'eſt imaginée, ou a ſongé pendant ſon ſommeil, vn autre l'a peu veritablement, & reellement faire en veillant. Mais cela ne conclud pas, que tout ce que les Sorcieres font, ou diſent auoir faict ou veu au Sabat, ſe face touſiours en ſongeant, ou touſiours en veillant : Car il eſt impoſſible de colliger par des narations particulieres, que telles ou ſemblables choſes aduiennent touſiours, vrayement, ou touſiours fauſſement & par illuſion.

Ce qu'vne Sorciere a veu ſeulemẽt en dormant, quelque autre la peu faire reellement en veillant.

Arreſtez-vous donc incredules, & examinez bien la creance de celles dont parle ledit Canon, & celle de nos Sorcieres : & vous trouuerez par quelque byais que vous le vueillez prendre, que ce n'eſt ny preſtige ny illuſion. Et ſi par fois il s'y rencontre des ſonges, ce ſont des ſonges reprouuez remplis de ſuperſtitions, & procurez par les Demons, *Qualia erant ea quæ captabantur poſt ſacra profana à dormientibus in delubris Deorum, recumbentibus in choris cæſarum victimarum.*

Sur des propoſitiõs particulieres, on ne ſçauroit iamais en former des vniuerſelles.

Ie ſçay que les Pithagoriciens & Platoniciens pour ſonger quelque choſe de plus certain, *cultu exquiſito ſe præparabant.* De maniere que Pythagoras s'allant coucher s'endormoit au ſon de la lyre, afin que par ce moyen, il fuſt preſt à receuoir & conceuoir des ſonges bons & ioyeux, & enjoignoit à ſes diſciples de s'abſtenir à *Fabis*, pource qu'elles ſont venteuſes & contraires à la tranquilité de l'eſprit, & ſi bien Dieu dict aux Nombres 12. *Si quis fuerit inter vos propheta Domini, apparebo illi in viſione, & per ſomnium loquar ad illum,* il ne faut dire le meſme des Sorcieres, & que le Diable ne parle iamais à elles, que par viſion & ſonge. Les ſonges de Dieu viennent touſiours, & ſont enuoyez à bonne fin, comme le ſonge d'Abraham de Iacob, & de Laban, & de pluſieurs autres: Mais ceux qui ſont procurez par le Demon, ne ſont que pour troubler l'entendement des perſonnes, & pour les attirer à ſoy par des reſueries ioyeuſes. Et quoy que le Diable en amuze & deçoiue la pluſpart de la façon: ſi eſt-ce qu'elles ne ſont pas touſiours illudées, & qu'au ſortilege, il n'y a que trop de realité, puis que par ſon moyen les Magiciens & Sorciers non ſeulement s'eſloignent du vray culte de Dieu, & de la bonne creance qu'ils doiuent auoir de ſa diuine majeſté: ains encore vous en reculent vous meſme, ſi tant eſt que leur illuſion s'enchaſſe tellemẽt dãs la voſtre, qu'elle vous ſylle les yeux, & leur acquiere ceſte impunité qu'ils recherchent & croyent trouuer dans voſtre mécreance.

Pourquoy Pythagoras s'allant coucher, s'endormoit au ſon de la Lyre.

Les ſonges enuoyez de Dieu eſclairciſſent l'entendement, & ceux du Diable le troublent.

Mais il vaut mieux que ie face parler d'eux hommes notable, l'vn tres grand Iuriſconſulte, & l'autre treſ-docte Theologien, qui ont interprete ce Can. *Epiſcopi*, l'vn eſt *Arnaldus Albertinus, de agnoſcendis aſſertionibus Catholicis & hæreticis* duquel Fileſac dict en ſon traicté de *Idololatria Magica*, que tous ceux qui ont voulu interpreter ce Canon *Epiſcopi*, 26. q. 5. En ont pour la pluſpart puiſé leurs raiſons & argumens. Il eſtoit Eueſque en Sicile, & ſe qualifie du tiltre *d'Epiſcopus Pactenſis & Siciliæ citerioris Apoſtolicus inquiſitor.* Son liure a eſté reimprimé à Rome, l'an 1572. mais à ce conte, il a eſté imprimé pluſieurs fois. Car luy meſme dict qu'en l'an 1521. le P. Adrian luy commanda de ſe trouuer en vne aſſemblée celebre qui ſe tint en Allemagne en la ville d'Ausbourg, & ce pour iuger & examiner cõme Inquiſiteur auec d'autres ſuffiſãs perſõnages.

Explication du Can. *Epiſc. d'Albertinus*, Eueſque en Sicile.

veritez les plus certaines : comme Eſtienne Autheur Grec, en ſon catalogue des villes, eſcrit que les François eſtoient peuples d'Italie.

Mais le ſiecle eſt ſi abondant en Magiciens & Sorciers, que les iuges les moins exactes rechercheurs, & les moins zelez, & indifferends en rencontrent à foules : voire ceux meſmes qui ne ſe mettent en nul deuoir d'en chercher, ne laiſſent le plus ſouuent d'en rencontrer plus qu'ils ne voudroient.

Ce ſiecle eſt abondant en Magiciens & Sorciers.

Pluſieurs prennent les charmes ſortileges & enchantemens pour bagatelles, ou reſueries d'vne perſonne malade ou mal ſenſée, *ſicut agroti veteris ſomnia* : mais c'eſt grande folie & vanité d'eſtre iuges (& rien qu'hommes ſimples pourtant) & neantmoins de vouloir plier & regler les choſes diuines, à la foibleſſe de leur raiſon & diſcours, & puis que l'eſcriture ſaincte dict clairement en vne infinité de lieux, qu'il y a de la Magie & du ſortilege, & des Magiciens & Sorciers.

2 Qu'il faut croire qu'il y a du ſortilege & des Sorciers, puis que l'eſcriture ſaincte en faict mention en vne infinité de lieux.

Croyons par tout à Dieu (dict ceſte bouche d'or, Sainct Chryſoſtome) & ne luy contrediſons en choſe quelconque, encore que ce qu'il dict ſemble eſtre contraire à noſtre raiſon, & à noſtre veuë : mais que ſa parole ait plus d'authorité enuers nous, que noſtre raiſon & que nos yeux.

*S. Chryſo in Math Homil. 83.*

C'eſt vne bonne & ſaincte leçon pour les Magiciens & Sorciers, voire pour ces ſacrificateurs infideles (car ie ne les oſe nommer de ce nom honorable de Preſtres,) qui conſacrent la ſaincte Hoſtie, au nom de Sathan, qui iettent leur Sauueur deſſous l'Autel, au lieu de l'eſleuer au deſſus, & tous autres Chreſtiens qui tournent le dos à l'Autel du Meſſie, pour courir à ceſte abomination. *Intolerabilis exceſſus eſt, qui ſupernæ maieſtatis affectat iniuriam, & oblitus pietatis, crudelia ſectatur erroris. Quem enim ſperauit veniæ locum qui reuerendum contempſit auctorem? Abſcedat ritus de medio iam profanus, conticeſcat pœnale murmur animarum : verſari non licet in magicis artibus temporibus Chriſtianis.*

Les bourreaux par la loy des Cenſeurs n'auoient point de domicile dans la ville de Rome : il ſeroit encore mieux faict, que les Diables & mauuais Demons (qui ſont les bourreaux des ames) n'euſſent aucun domicile dans le corps d'vn Chreſtien, & moins d'vn Eccleſiaſtique que d'vn autre,

Il ſeroit tres-bon que les Demons, qui ſont les bourreaux des ames, ne priſent iamais leur domicile dans les ames.

puis qu'il a l'honneur de manier tous les iours chose si precieuse que ce sainct Sacrement.

Ie deplore sur tous ces pauures enfans, qui sont tuez au berceau par leurs nourrices Sorcieres, ils pourroient bien dire en deploration de leur misere, si tant est qu'ils peussent parler sur le poinct de leur naissance.

Iuste plainte des enfans estouffez par leurs nourrices Sorcieres.

*Nascimur miseri, mortui antequam nati, adeò vt ipse vterus, non tam fuerit nascituris hospitium, quàm conceptis sepulchrum, & cum è visceribus maternis excludimur, non relinquimus tenebras, sed commutamus. Nostrum ipsi porrò trahimus in ortu funus, & antequam viuere incipiamus, discimus mori. Et quod miserandum est, ratione præditi, vti tunc ratione non possumus: nisi quod hoc vnum sapere videmur, quod & insipientiam nostram vix nati geminus, & eam ipsam quam nescimus deploramus calamitatem.*

Le iuge qui par incredulité neglige de punir la meschanceté de ces abominables Sorcieres, qui au lieu de planter vn bouquet en signe de resiouïssance à leur nourrisson qui ne faict que naistre, luy fischent vne grosse espingle par la teste, se rend comptable de tous ces mauuais accidens, & en rendra compte deuant Dieu.

Il ne faut croire toutes les facultez que les Poëtes ont attribué aux Sorcieres.

Ce n'est pas que ie vueille croire, bien qu'Olaus Magnus parle de Hagberte, fille du Geant Baguste, qui se faisoit ores tres-grande, ores tres-petite, ores grosse, ores gresle; par fois s'esleuant iusqu'au Ciel, par fois se tenant longuement en l'air, faisant petrifier les fontaines & ramollir les montagnes & rochers, enleuant les barques & gros vaisseaux en l'air: que les Sorcieres puissent rabaisser les voutes du Ciel, suspendre la terre, durcir les fontaines, faire choquer ou escrazer les Montagnes, euoquer les Manes, enfrondrer les planetes, eclipser les Astres, & illuminer mesme l'enfer tenebreux: & auec vn simple murmurement de Magie, faire rebrousser chemin aux riuieres, condenser les mers, oster le soufle aux vents, arrester le Soleil, oster les brouées à la Lune, arracher les Estoilles, faire esuanoüir le iour & tenir le monde en vne perpetuelle nuict.

Ie sçay que les Magiciens & Sorciers ne peuuent changer l'ordre de la nature, autre ne le peut que le mesme autheur d'icelle, le mauuais Demon ne peut de chasque chose faire vn neant, ny d'vn neant faire quelque certaine cho-

ſe, *Non ex quolibet quidlibet facit Dæmon*, Il ne peut rien faire qui ne ſoit faiſable. *Nec vacuum inducere poteſt, nec infinitum actum producere, nec à priuatione perfecta habitum comparare: mira facit non miracula, quæ verius præter naturam quàm ſupra naturam dici debent.* Dieu ſeul faict les vrays miracles, & Sathan des choſes ſainctes & ſimulées: tout ſon pouuoir vient de Dieu. Et ne peut ſans luy remuër vn ſeul de nos cheueux, bleſſer ny offencer les gens de bien que par ſa permiſſion, puiſſance limitée, & par diſpenſation.

*Permiſſiuè, diſpenſatorie, aut limitata poteſtate.*

Mais on ne peut nier que pluſieurs de ces choſes dont on accuſe les Sorciers, ne ſe facent, ne ſe voyent, & ne ſoyent approuuées par de graues autheurs, voire par vne experience certaine. De maniere qu'eſtans racontées par des perſonnages de treſ-grand poix & authorité, on ne peut dire de bonne foy, que ce ſoient des gens ſimples & de bonne paſte, ou buſles à groſſes oreilles, ſtupides, peu ingenieux, & compoſez & remplis de cœurs obſtinez, qui ſe laiſſent illuder & tromper comme des enfans.

L'experience nous apprend que les Magiciens, & Sorciers font des merueilles qui ſemblent eſtre au deſſus de la nature.

L'incredulité à engendré vne telle impunité, que pluſieurs maleficiez, ont eſté pluſtoſt morts que ſecourus & decharmez.

Ceſte incredulité a faict ſoupçonner de fort grands perſonnages, & leur a donné mauuais bruit, leſquels attribuent les charmes & enſorcellemens, & les ſortileges les plus preſans notoires & viſibles, à des maladies naturelles, qui les tient irreſolus, laſches & indifferens, ſoit à croire les maleſices, ſoit à punir les Sorciers qui les font.

*Theodoricus Gothus in edicto de Magicis & Mathematicis: & Ludouicus Pius Imper. in Comitijs quæ habuit Aquis grani. anno 818, cap. 60.*

Que les gens de bien ſe ſouuiennent de l'Edict des Magiciens & Sorciers, que fit Theodoric Roy des Gots, & l'Empereur *Ludouicus Pius*, en l'aſſemblée ou dicte d'Aix la Chappelle, *admoneant, inquit, Sacerdotes fideles populos, vt nouerint, Magicas artes incantationeſque quibus libet infirmitatibus hominum nihil poſſe remedij conferre. Non animalibus languentibus, claudicantibusve etiam moribundis quicquam mederi. Non ligaturas oſsium vel herbarum cuiquam mortalium adhibitas prodeſſe, ſed hæc eſſe laqueos, & inſidias antiqui hoſtis, quibus ille perfidus genus humanum decipere nititur.*

Cardan lib. 14. c. 77. de rer. varietate.

Ceux qui aſſeurent que les Venitiens, & Charles le V. ont deffendu de faire le procez aux Sorciers, font comme les heretiques, qui conquerent les Edicts, & ne diſent tout l'affaire.

On dict que les Venitiens ſont les premiers peuples de reputation (car ils ont leurs iuges qu'ils ont baptiſé du nom de ſages de terre, & ſages de mer) qui ont deffendu qu'on ne fit le procez aux Sorciers.

A quoy l'Empereur Charles V. adiouſta vne ordõnance en

l'an 1532. par laquelle il commanda & deffendit à tous iuges de n'empriſonner ny tourmenter le monde, ſur le dire ou rapport d'vn Magicien. *Nemo quod à Mago, maleficaſque exercente artes crimen commiſiſſe dicatur, & ad hæc iudicia magi delatus ſit, in carcerem conijci, multoque minus quæſtionibus ſubijci poteſt. Quin potius & accuſator & Magus, cuius ille Pſeudo-vaticinijs malè credulus inductus quem detulit, vterque grauiter puniendus eſt.*

Mais ie voudrois auoir entendu leurs raiſons, & qu'ils euſſent eſcouté les miennes, parauanture y a-il eu quelque modification en leurs regiſtres ſecrets, ou en l'execution. Cardan deſirant bailler meſme leçon aux Milanois, & donner comme ſauf conduit aux Sorciers, parlant de la faſcination, & comment les Sorciers nuiſent aux hommes, & ſur tout aux petits enfans & les enſorcellent, & s'il les faut condamner à la mort, apres auoir dict qu'il ne faut pas touſiours prendre leurs malefices pour fables, il tient qu'elles ſont par fois punies treſ-iuſtement; mais par apres imitant Ciceron & autres grands perſonnages, leſquels en leur temps parloient du vray Dieu, ores en Chreſtiens, ores en Payens, de peur d'eſtre punis, il reuient touſiours à ſon incredulité, & dict parlant des Sorcieres, qu'il n'y a que les beſtes ou les foles qui ſe laiſſent prendre par le bec. *Cæterùm plerumque ſtultæ ſolum, nec confeſsio integra, ac iudicium veluti de latronibus ac ſaribus, reliquiſque ſceleratis hominibus ad mortis pœnam confici poſſet, ſed omnia plena vanitatibus, mendacijs, repugnantia, inconſtantiaque.* En fin il ſemble qu'il ait honte de franchir le mot d'vne incredulité entiere.

3 Cardan parlant des Sorcieres, & touſiours irreſolu, & dict que celles qui confeſſent ſont des beſtes de ſe laiſſer prendre par le bec.

Neantmoins ores il les condemne à la mort.

Il faict l'irreſolu à deſſein, mais viuant à Milan, où l'Inquiſition luy donnoit quelque terreur, il dict. *Nemo igitur has mulieres hæreticas, Dæmonum cultrices, impias & homicidas, morte non dignas exiſtimabit.* Ainſi ores-il dict qu'il les faut punir de mort. Ores il les excuſe (bien qu'il n'oſe nier tout à faict qu'il n'y en ait point, les faiſant & formant ſi innocentes, qu'elles ſe vantent bien ſouuent) d'auoir faict mourir leurs ennemis. Comme *Caius Octauius & Lenthulus Spinther*, ſe ventererent (dict-il) d'auoir faict mourir Ceſar, quoy qu'ils fuſſent innocens, ſi bien qu'ils ne laiſſerent pas d'en eſtre griefuement punis.

Puis s'en prenant à l'inquiſition, & imputant la punition

du ſortilege à l'auarice des Inquiſiteurs. *Sed vndetanta incrementa* (dict-il) *tam abſurdis deliramentis? Auaritia eorum quibus inquiſitio talium, iuſque in eas puniendi permiſſum eſt, vanitas ac ſtultitia delinquentium, nouitatis deſiderium, & ignorantia cauſarum, euentuumque naturalium.*

Ores il s'en prend & accuſe les Inquiſiteurs.

Ceſte mecreance n'eſt pas d'auiourd'huy. Car Galien qui ne pouuoit de ſon temps ſouffrir les cures des Magiciens & Sorciers, croyoit que c'eſtoient des contes de vieilles, & des reſueries de gens mal diſpoſez, & plus malades de l'eſprit que du corps. *Præterea etiam* (dict Trallianus) *Diuiniſsimus Galenus, qui ne eſſe quidem incantationes putauit, ex longo tempore multoque vſu, plurimum ipſas poſſe deprehendit. Audi igitur verba ipſius, quæ de medica Homeri tractatione reliquit. Habent autem in hunc modum.*

Que la mecreance des Sorciers eſtoit meſme du temps de Galien.

*Nonnulli igitur putant* (dict Galien) *incantationes aniculavum fabulis eſſe perſimiles, quemadmodum ego quoque diu exiſtimaui. Temporis autem proceſſu, ab his quæ euidenter apparent perſuaſus ſum vim in ipſis eſſe. Nam in percuſsis à Scorpio adiumentum ſum expertus. Nihil autem minùs in oſsibus gutturi infixis, quæ incantatione ſtatim expuebantur. Ac præclara ſingulæ habent incitationes, cum inſtitutum conſequuntur. Si igitur diuiniſsimus Galenus, & alij plerique veterum teſtantur, quid prohibet nos quoque, quæ experientia cognouimus, & quæ ab amicis ſyncers accepimus, hæc vobis communicare?*

4 Galien vn des plus ſuffiſans Medecins qui ait iamais eſté, confeſſa auoir eſté incredule: mais il dict qu'il a creu en fin que les charmes pouuoient ce que l'experience luy en a faict voir.

Et afin que i'vſe de leur exemple: les mecreans ſont par fois conſtraints ſe ſeruir de breuets eſchappez des mains des Sorciers, ſe voyans preſſez de quelque forte & longue maladie, que des ſuffiſans Medecins n'ont peu guerir. Tout de meſme que des Medecins les fameux de ce ſiecle ſont contraints d'en auouër l'experience, auſſi bien que Trallianus, & leur grand maiſtre Galien.

Les incredules ſont contraints d'auouër que les breuets donnez par les Sorciers ont quelque vertu de gueriſon.

Et quoy que Fernel die, qu'il ne croit point qu'il y ait vertu quelconque & breuets: Si eſt-ce qu'il confeſſe, qu'il en a veu porter à beaucoup de gens, qui s'en ſont bien trouuez. Neantmoins pluſieurs incredules apres en auoir veu l'experience, & la gueriſon comme luy, ne laiſſent de tourner la choſe en riſée, & ne ſçauent s'ils en doiuent croire leurs propres yeux, & en parlent comme Pericles, qui dict à quelqu'vn de ſes amis qui l'interrogoit de ſa maladie, vous pouuez penſer (dict-il) ſi elle a eſté grande, puis qu'elle m'a oſté la

*Fernel. de Abdit. rer. cauſ.*

moitié du sens, veu qu'autrement ie n'eusse iamais permis qu'on m'eut attaché au col, les billets que vous y voyez pendus.

§ Qu'il ne faut approuuer les breuets, sinon en la façon & entant que l'Eglise les tollere.

Ce n'est pas que i'approuue ces breuets, sinon en la façon que l'Eglise les tollere. Ie ne veux non plus adiouster foy, ny donner tant de force & de vertu aux charmes & sortileges, que ie croye ces resueries des anciens, qui croyoient que la Lune s'eclipsant, c'estoit qu'on la tiroit du Ciel, par quelque enchantement, suiuant ce qui est dict dans Horace:

*Quæ sidera excantata voce Thessala*
*Lunamque cœlo diripit?*

Et dans Tibulle.

*Hanc ego de cœlo ducentem sydera vidi,*

Et dans Virgile.

*Carmina vel possunt cœlo deducere Lunam.*

Il y auroit plus d'apparence d'en croire Properce, qui semble s'en mocquer.

*At nos deductæ quibus est fallacia Lunæ,*
*Et labor in Magicis sacra piare foris.*
*En age dum dominæ mentem conuertite nostræ*
*Et facite illa meo palleat ore magis.*
*Tunc ego crediderim vobis, & sydera & amnes*
*Posse Cirenis ducere carminibus.*

On presente tous les iours deuant les iuges des malefices execrables eschappez des mains des Sorciers, pour resueiller leur mescreance.

Mais ce ne sont point experiences muettes. Car on met tous les iours deuant les yeux des Iuges & Cours de Parlemens, vne infinité de malefices execrables, eschappez des mains des Sorciers pour réueiller leur mescreance, & desiller les yeux aux plus sommeillans & endormis.

Plusieurs taschent à faire passer le sortilege, pour resuerie & illusion sous le pretexte de pauureté.

On dict que la pauureté & la misere iette ces pauures gens aux resueries du sortilege, estant certain que plusieurs ont leur nature prodigue d'enfans, & leur fortune chiche de facultez, & les voudroient excuser par là.

D'autres sous le pretexte de souffrance, & obstination à endurer les tourmens.

D'autres disent que le sortilege traisne apres soy vne telle obstination en leur ame, que les tourmẽs qui ne peuuent que sur le corps sont par fois inutiles. Et quãd ils ne le sont point, & qu'ils sont si violens qu'ils les tirent en adueu & confession, ils vont d'vn autre biais, & soustiennent que les tourmens & gibets en découurent plus l'abomination & l'irreligion, qu'ils ne l'estouffent.

Le sortilege semble estre vn Ocean de doutes.

Ie sçay que ceste matiere de sortilege est vn Ocean de dou-

tes meſme pour les plus beaux & clair-voyans eſprits, dãs lequel on ne peut eſtendre à plein les voiles, comme on voudroit, & recognoy que ſi la lumiere & ſplendeur de quelque S. Aſtre & ſalutaire eſtoille ne nous guide, il eſt impoſſible de bien guider tant d'eſptits flotans, inconſtans, bizarres & diuers.

Femme incredule du temps de S. Gregoire, conuaincuë par vn miracle nouueau.

Dans la vie de S. Gregoire le Grand, il eſt raconté comme il donna à communier la ſaincte Hoſtie à vne femme incredule, elle ſe mit à rire, S. Gregoire voyant ceſte irreuerence, rapporta la ſaincte Hoſtie ſur l'Autel, & luy fit dire & declarer tout haut, l'occaſion de ſon rire indiſcret, & comment (dit-elle) vous m'auez dit, me preſentant ceſte Hoſtie, le corps de noſtre Seigneur conduiſe ton ame en la vie eternelle: vous dictes que c'eſt le corps de noſtre Seigneur, & c'eſt du pain que i'ay peſtry de mes mains? Le bon Sainct ayant faict oraiſon deuant tout le monde, incontinent la forme de l'Hoſtie ſe conuertit en chair, laquelle en preſence de toute l'aſſiſtance, il monſtra à la femme incredule, qui fut reduite par ce miracle, & demeura confirmée en la foy, & peu apres l'Hoſtie reprint la forme de pain.

Le monde eſt maintenant ſi incredule, que quand le plus ſainct Perſonnage de l'vniuers, & le plus en la grace de Dieu, faiſoit cent pareils miracles, il ne ſçauroit perſuader & vaincre le moindre heretique & meſcreant.

Eſtre Magicien & Sorcier, pratiquer les Demons, voir Sathan en ſon throſne en ſes aſſemblées, celebrer quelque fauſſe communion, eſt vne ſi nouuelle & eſtrange curioſité, accompagnée des tenebres de la nuict, qui rend toute ſorte de ceremonies plus eſmerueillables & ſubiectes à l'admiration, qu'il eſt mal-aiſé, & ſur tout aux femmes curieuſes de s'en defendre. Et ne ſert la Predication qu'elles oyent tous les iours aux Proſnes & ailleurs, qui les menace ſi elles y vont, & les exclud du Paradis & du Ciel: Car le Diable qui eſt en terre, leur enſeigne, que le deſir de ſe ſauuer, eſt contraire à des grandes entrepriſes, comme ſont celles qu'il leur repreſente. Le Diable eſt le prompt meſſager de leurs curioſitez, & les embraſſe d'vn rauiſſement qui a quelque douceur, & amorce, pour ſe laiſſer porter parmy les ombres.

Le Diable enſeigne aux Sorciers, que le deſir de ſe ſauuer eſt tout à faict contraire aux grandes entrepriſes & merueilles qu'il leur repreſente.

Le Diable faict ſouuent ſeruir la ſouffrãce des Sorciers de iuſtificatioo.

Voire ſouuent il leur faict ſouffrir ſi conſtamment la priſon, la torture & la mort meſme, que les

C'eſt vn mauuais aduis de croire que le Diable ne faict iamais rien, que par illuſion.

Iuges meſcreans imputent bien ſouuent la patience des Sorciers à innocence, & la leur font ſeruir de iuſtification: mais le Diable ſeul leur en fourniſſant le moyen, ceſte patience eſt vne obſtination forcée & ſans merite, qui ne leur peut apporter autre recompence de leur faux martyre, que les peines eternelles du feu d'Enfer.

Le Diable met des doutes en la conſcience de ceux qui ne veulent plenement, & sont à faict ſe tenir en la creance de l'Egliſe Catholique.

Et ne ſuis de l'aduis de ceux qui diſent, que quand le Demon faict quelque choſe, *id tantum facit illuſoriè. Exibet enim ſpectra quibus rudiorum mentes & oculos quaſi præſtigiis ludit, & pro rebus umbras obijt: propterea* (diſent-ils) *non alios ſuis ſacris initiari, & iureiurando obligari patitur, quàm ignauos credulos, imperitos: fugit doctos, animoſos, conſtantes & vere Chriſtianos.* Car au contraire ce ſont les beaux eſprits qu'il engluë pluſtoſt que les autres. Il broüille l'entendement à ceux qui veulent trop ſçauoir, qui ſont ces grands rechercheurs de nature. Il apporte des doutes en la Religion, & en la foy, à ceux qui ne veulent ſimplement ſe tenir à la creance de la vraye Egliſe. Ils ont quelques paſſages obſcurs de l'Eſcriture ſaincte, ſur leſquels ils ne ſe peuuent reſoudre, nulle interpretation ne les contente, ſi bien qu'en fin ils deuiennent Apoſtats, & ne veulent rien croire que leurs opinions bizarres & impies.

7 Caſaubon faiſoit entẽdre, qu'il ne trouuoit dãs l'Egliſe Catholique des gens aſſez doctes pour le reſoudre de certains paſſages de l'Eſcriture ſaincte, deſquels il faiſoit ſemblãt de douter.

Il a teſmoigné qu'il deſiroit mourir Catholique: mais Dieu ne luy en a voulu faire la grace.

Ie n en diray qu'vn ſeul exemple de Caſaubon, lequel ie trouuay à Lyon, l'an 1600. chez Mr. de Vic, où quelque propos de la Religion s'eſtant meu à table, il dit tout haut qu'il auoit promis audit ſieur de ſe faire Catholique, c'eſt à dire bon Chreſtien, & croire tout ce que l'Egliſe Romaine croit, s'il pouuoit trouuer Docteur quelconque en icelle, qui le peut reſoudre de quatre ou cinq poincts, deſquels il eſtoit en doute. Il vouloit mourir Catholique, mais Dieu ne luy en a pas faict la grace, & differoit ſa conuerſion pour des conſiderations humaines, cherchant des doutes & difficultez qu'il faiſoit tres-grandes, pour rouler dans ſon party. Le R. P. Fronton (vrayement pere de la langue Grecque, & le repertoire de tous les bons liures, que le feu Roy Henry le Grand, auoit aſſocié auec luy pour la garde de ſa Biblioteque Royale à Paris) a vne de ſes lettres, qu'il luy eſcriuit d'Angleterre, par laquelle il deplore de ce qu'il ne peut mourir en liberté, & ſoubs la foy & creance de l'Egliſe Romaine, quittant tous ſes grands doutes, lors qu'il ſentoit les approches de la mort, vray temps de faire quitter le maſque aux plus ſçauans.

Il faut que les plus ſçauans, lors qu'ils ſentẽt les approches de la mort, quittent le maſque, le voile & les pretextes.

C'eſt

La ſeconde eſt, qu'il le faut prendre au pied de la lettre en ce qu'il nie le tranſport, car *tranſlatio harum mulierum de loco ad locum eſt longè à veriſimili, ſi modus transferendi aduertatur. Nam parant ſibi vnguentum ex membris puerorum, præſertim interemptorum ab eis ante baptiſma, & conficiunt ad Dæmonis inſtructionem: ſedile aut lignum, & ſe & illud inungunt, quo facto ſtatim, vt inquiunt, in aere feruntur, & hoc fit ſiue de die ſiue de nocte viſibiliter, ſed etiam ſi id volunt inuiſibiliter, ſecundum quòd Dæmon facere poteſt: ac ſubitò per tranſeunt per multa terrarum ſpatia, & talia faciunt in ludo ſeu choreis à Dæmone paratis in eundo & redeundo, vt à veriſimili remota: vnde quòd remotum eſt à veriſimili imaginem habet falſitatis.* Num 6. *l. Milites §. oportet C. de quæſt.*

Il y adiouſte quelques autres argumens qu'il a tiré de ceux qui prennent ledit Canon du ſens qu'il ne le faut prendre, aſſez mal agencez & tirez de fort loing. Mais en fin il ſouſtient que nonobſtant iceux, ledit Canon ſe doit entendre & expliquer autrement qu'ils ne font: & preuue que le tranſport eſt veritable. Et ſuiuant la propoſition ou tiltre de ſon liure, *De Agnoſc. Aſſer. Cath. & hæreticus*, il tient que non eſt, *hæreticum aſſerere Stryges portari per diuerſa terrarum ſpatia, ex pacto inter eas & Dæmonem inito: & intrare domos de nocte, & ibi ſuffocare infantes.* Ce qu'il preuue.

Premierement, parce que le tranſport n'eſt nullement impoſſible aux Demons, car le Diable peut porter en l'air non ſeulement vn homme, mais bien pluſieurs à la fois, & quaſi en vn moment les tranſporter en pluſieurs lieux, parce qu'ils n'ont perdu les facultez naturelles qu'ils auoient. Car en ce poinct-là ils ſont eſgaux aux bons Anges, voire pluſieurs mauuais Anges ſont plus excellens és choſes & facultez naturelles que pluſieurs bons. Veu que de tous les ordres pluſieurs Anges ſont deſcheus: Or les bons Anges ont vne telle faculté & pouuoir, qu'ils peuuent mouuoir les Cieux: car tant la Philoſophie que l'Eſcriture ſaincte tiennent, que les Cieux ſe mouuent par les intelligences, que nous appellons Anges. Or c'eſt vne puiſſance admirable, de maniere que qui peut mouuoir les Cieux, pourra bien mouuoir & tranſporter pluſieurs hommes auec telle celerité qu'il voudra. Ce qui eſt euident eſtant aduenu pluſieurs fois, ſoit par les mauuais, ſoit par les bons Anges.

Que le tranſport des Sorcieres eſt tres veritable.

Que pluſieurs mauuais Anges ſont plus excellens és choſes & facultez naturelles que pluſieurs bons.

Pour les mauuais il eſt notoire, veu que l'Eſcriture ſaincte

nous aſſeure, que le Diable porta Ieſus-Chriſt du deſert iuſqu'au Pinacle du Temple, & du Pinacle ſur le ſommet d'vne haute montagne. Or Ieſus-Chriſt n'auoit pas le corps moindre qu'vn autre homme, & auoit ſon poids naturel proportionné à la quantité de ſon corps. De maniere que ſi auant ce tranſport le Diable n'euſt iamais porté vn homme, il ne l'euſt pas entreprins en la perſonne du Sauueur; mais il le fit parce qu'il en auoit porté d'autres, qui luy auoit donné cognoiſſance de ſes forces.

*Matth. 4. & Luc. 4.*

*Dan. 14.*

Pour les bons il eſt auſſi tres-manifeſte. Car vn bon Ange porta en vn moment Abacuc de Iudée en Caldée par vn cheueu de ſa teſte; l'experience le nous monſtre auſſi, laquelle ie deſirerois n'eſtre ſi certaine comme elle eſt, *Multos enim ſcimus* (dit-il) *qui quaſi in momento de locis diſtantibus ad alia loca ſe tranſtulerunt deſeruientibus ſibi Dæmonibus ad hoc, qui principes maleficorum ſunt; & illud ita manifeſtum eſt, quòd impudentia ſit negare, cùm mille nobis teſtes occurrant qui ſibi horum conſcij ſunt.* Et y en a encore qui ſont tranſportez mal-gré eux par la permiſſion de Dieu, & ce en vn moment; comme il ſe voit en la vie de S. Cyprien & ſaincte Iuſtine, & en la vie de S. Iacques. Car Hermogene enuoya des Demons en ſa maiſon, afin qu'ils luy emmenaſſent & ſainct Iacques & Philethe ſon diſciple liez & garrotez tout à la fois. De meſme en la vie de S. Pierre, où il eſt dit que Simon voloit par l'air, eſtant ſouſleué & tranſporté par les Demons. Et ces tranſports ſont ſi veritables, qu'il n'y a homme ſi impudent qui les oſe nier.

*Nider in præceptorio præc. 3. c. 11. q. 4.*

Tranſport d'vn homme & d'vne femme qui viuoient ſainctement.

Surquoy *Ioannes Nider* raconte, qu'en quelque montagne prés de Berne, il y auoit de ſon temps vn homme & vne femme viuans ſainctement, qui n'auoient nul autre commerce auec le reſte des hommes, ſinon qu'és Feſtes ils eſtoient tranſportez par l'air, & alloient trouuer certains Preſtres de leur cognoiſſance par les Parroiſſes voiſines pour faire leur communion, & ce par la voye des Demons. *Pro vt funditus dicit ſe inueſtigaſſe.*

*Nider q. 7.*

Certains tiãſports ſe font par illuſion, & d'autres reellement.

Et bien que par fois ce tranſport ſe faſſe ſpirituellement ou par imagination, & non reellement comme dit *Guillelmus Pariſienſis in lib. de Vniuerſo*, de ceux qui ſont tranſportez de la montagne de Venus, où aucuns diſent eſtre tranſportez, & là iouïr à plaiſir de pluſieurs belles filles qui n'eſt que choſe ima-

ginaire: tout de meſme que ce ſoldat qui croyoit en dormant iouyr de certaine belle femme, & apres eſtant eſueillé ſe trouua reellement accroché dans vn bourbier auec la charongne morte de quelque animal puant.

Toutefois cela aduient & ſe faict par fois corporellement: comme il eſt notoire en la perſonne de cét enfant de cinq ans, fils d'vne tres-noble maiſon, lequel eſtant couché comme Religieux dans vn Monaſtere, en ſa cellule, fut trouué le lendemain dãs vn moulin les portes fermées: dequoy eſtant enquis, il aſſeura que la nuict il auoit eſté tranſporté par certaines gens en vn grand feſtin, où on voyoit toute ſorte de bons viures, deſquels ils le firent manger comme dit P. Damian.

*P. Damian. & in ſpeculo hiſtoria. l. 26. c. 43.*

Ainſi ces tranſports aduiennent par fois reellement & corporellement, autrement il faudroit maintenir de faux preſque toutes les procedures des Inquiſiteurs de tout le monde. Et n'aguieres ce tranſport eſt aduenu aux Sorcieres, comme il appert en la procedure de l'Inquiſition de Nauarre, & ſi bien, que cela ne ſe peut meſ-huy non plus nier, dit-il, par vn homme qui a quelque raiſon, que ſi on me diſoit maintenant que i'eſcry cecy, que ie n'eſcry point: ains que ie n'eſcry que par illuſion, quoy que ie voye & pluſieurs auec moy, que i'eſcris veritablement & reellement.

Que le tranſport des ſorciers ne ſe peut meshuy plus nier, apres tant de notables exemples, & experiences certaines.

Or ſi on laiſſoit ces femmes, & ceux qui croyent que leurs tranſports ne ſont qu'imaginaires en leur erreur, cela redonderoit au detriment & preiudice de la foy: veu qu'elles ſouſtiennent que tous les malefices qu'on leur met ſus, cõme inſtrumens & ſuppoſts du mauuais Demon, leur eſtãt par droit & raiſon veritablemẽt & reellement imputez, ne le deuroiẽt eſtre qu'imaginairement & illuſoirement comme à des pauures innocẽs. De maniere que preſupposãt ceſte fauſſeté que ces trãſports ſont imaginaires, il y auroit pluſieurs Sorcieres impunies à la grande cõtumelie du Sauueur, & au detrimẽt de leur ame: ce qui d'ailleurs augmenteroit le nõbre des Sorcieres, & le multiplieroit à l'infini: biẽ qu'en l'an 1521. (adiouſte-il) pendãt que ie fus appellé à Ausbourg au Cõſeil de l'Inquiſitiõ generale, par le cõmandement du P. Adrian, ſur l'examen de deux procedures faites cõtre deux Sorcieres, ie fuſſe d'autre aduis tout cõtraire: Mais maintenant y ayant mieux penſé, ie tiens formellemẽt que toutes ces choſes peuuẽt arriuer,

1. Si on laiſſoit les ſorcieres en cet erreur, que leurs tranſports au Sabbat ne ſont qu'imaginaires, les Iuges auroient occaſion de croire tout de meſme que leurs malefices le ſont auſſi. De maniere qu'elles demeureroient impunies.

par fois corporellement & reellement, & par fois imaginairement, mentalement & en fantaſie.

Premiere raiſon d'Albertinus pour mõſtrer que le ſens que les fauteurs des Sorcieres dõnent au Can *Epiſcopi* eſt faux.

N'obſte le Canon *Epiſcopi* qui raconte que ces femmes diſoient que, *equitabant cùm Diana Dea Paganorum.* Ce qui eſt faux, car il n'y a point de Diane (dict-il) en ce monde ny en l'autre, ainſi elles ne pouuoient, *equitare cùm illa*: Non plus qu'auec Herodiade, laquelle comme adultere, & pour auoir faict trancher la teſte à ſainct Iean Baptiſte, ne peut auoir licence de ſortir des Enfers où elle eſt, pour voyager, & eſtre tranſportée enſemble.

2 Qu'il eſt auſſi faux ce qu'elles croyoient en ce Canon que, *equitabant ſuper quaſdam beſtias.* Veu qu'il eſt impoſſible que des beſtes corporelles & en vie comme cheuaux, mulles, chameaux, ou aſnes, les puiſſent ſi toſt porter ſi loing & auec vn tel ſilence, que perſonne ne les vit en quelque façon aller & venir, teſmoing que quand il eſt iour ces beſtes ne paroiſſent point ny ne ſe voyent en lieu quelconque, iuſques à ce qu'elles ſoient euoquées vne autrefois pour faire le meſme voyage. D'où il appert que tout ce qu'elles diſent ſont vrayement des ſonges. Car il n'y a poinct de beſtes à quatre pieds qui volent ainſi par l'air.

3 Elles obeyſſoient aux commandemens de Diane comme à leur maiſtreſſe, & certaines nuicts alloient vacquer pour ſon ſeruice, ce qui eſt auſſi faux & ne peut arriuer reellement ny corporellement, veu que comme nous auons dit Diane n'eſt rien, & ne fut onc Deeſſe.

4 Elles croyoient qu'vne creature ſe pouuoit changer en vne autre creature d'autre eſpece, comme vn homme ſe changer & transformer en chien.

5 Elles croyoient que Diane ou Herodias conuerties ou changées en Deeſſes, eſtoient de bons Eſprits, ce qu'elles ne pouuoient croire en verité veu que cela eſt notoiremẽt faux. De maniere que par ces raiſons & vne infinité d'autres qu'il met bien au long, il eſt notoire que ces femmes dont parle ce Canon, ſont grandement differentes de nos Sorcieres, leſquelles croient que l'Eſprit ou Demon qui leur apparoiſt & ſe preſente à elles, eſt formellement le Diable ennemy de Dieu: quoy que par volupté ou deſeſpoir elles ſe ſouſmettent à luy. Et ainſi que ce n'eſt point vn homme transformé, ny vne bonne Deeſſe au ſeruice de laquelle elles ſoient appellées.

D'auantage il n'eſt point dict en ce Canon *Epiſcopi*, que ces femmes renient, ny abiurent le vray Dieu, la Croix, la glorieuſe Vierge Marie, les Saincts, ny les Sacremens de l'Egliſe, comme font nos Sorcieres.

Et quand le Canon adiouſte. *Quòd ſit vitium infidelitatis hoc credere.* Ce n'eſt pas, *in eo quòd creditur, homines poſſe portari à Dæmonibus per diuerſa loca, & quòd aliquando realiter portentur:* Mais bien en ce qu'elles croyoient que Diane eſtoit vne Deeſſe: & c'eſt ce que le Canon a condamné par ces autres mots que, *errore Paganorum inuoluuntur, cùm aliquid diuinitatis aut numinis extra vnum Deum arbitrantur.* Tellement que le Canon ne dit pas. *Quòd ſit error Paganorum credere, quòd homines à Dæmonibus portentur ſeu portari poſſint: & ſic ille error non conſiſtit in credulitate realis portationis, ſed in credulitate diuinitatis extra Deum.*

Le Can *Epiſcopi* ne dit pas que ce ſont infidelité de croire le trãſport, ouy biẽ de croire que Diane ſoit Deeſſe, puis qu'il n'y a autre diuinité que celle du vray Dieu.

N'obſte qu'on lit dans ce Canon, *Hæc fieri in ſomnis & in ſolo ſpiritu*, car il ne dit pas affirmatiuemẽt que, *Hoc fiat ſemper in ſomnis & in ſolo ſpiritu.* On ne pourroit ſouſtenir que iamais le texte de ce Canon ait eu intention de dire cela: *Alioquin ridiculoſa eſſet ſua probatio, quia ex particulari vellet probare vniuerſalem: ſic arguendo Ezechiel, & Paulus viderunt in ſpiritu, ergo omnes videntes viderunt in ſpiritu.*

Or ce tranſport a eſté verifié par vne infinité de Sorcieres qui ont confeſſé qu'elles alloient reellement au Sabbat, leſquelles confeſſiõs eſtoient d'ailleurs verifiées par teſmoings, autrement elles ne leur euſſent eſté nuiſibles, ny porté aucun preiudice: bien que la confeſſion, *Sit probatio probata ſicut inſtrumentum, & ſuperet omnem ſpeciem probationis.*

*Bald. in rubr. C. de probat.*

Voyla les meilleures raiſons que i'ay peu choiſir dans ſon liure, leſquelles i'ay voulu loger en ce lieu, parce que c'eſt vn Autheur qui ne ſe trouue guiere en France, & d'ailleurs qu'il a eſté Inquiſiteur, & qu'il a des premiers rõpu la glace à ceux qui en ont voulu parler apres luy. Comme il ſemble que ce que Gregoire en a laiſſé par eſcrit en ſon *Syntagma Iuris*, liure 34. chap. 20. ſoit la meſme choſe vn peu deguiſée. Mais parce qu'il eſt plus ſuccinct, & à mon aduis mieux rangé: Ie ne lairray de mettre icy ce qu'il en a dit, pour le contentement de ceux qui trouueront de la prolixité és raiſons d'Albertinus quoy que i'en aye retranché la moitié.

*Grego. in Syntag l. 34. c. 20.*

Il y a donc (dit-il) deux ſortes de Sorcieres, leſquelles ont bien ceſte impieté commune, que toutes enſemble ſeruent

les Demons, mais pourtant elles ſont de diuerſe profeſſion, & les ſeruent diuerſement.

La premiere ſorte eſt compoſee de certaines Sorcieres, leſquelles ayans abandonné Dieu, ſont trauaillees ſeulement & vexées d'illuſiõs, & choſes imaginaires qu'elles roulent dãs leur fantaſie, & s'adõnent à la Pharmaceutrie & aux venins.

La ſeconde eſt compoſée de celles qui ont faict vne renonciation expreſſe à Ieſus-Chriſt & à la foy, & ſe ſont donnees à Sathan. Et celles-cy ſont merueilles. Car la nuict elles ſont transformées en pluſieurs ſortes d'animaux : elles entrent dans les maiſons à huys clos, ſe rendans inuiſibles rauiſſent & enleuent les enfans, pour les preſenter à leur maiſtre, les ſuffoquent, & les eſtranglent, & font pluſieurs autres meſchancetez, & ſont tranſportees par les Demons aux Sabbats & aſſemblees nocturnes.

Or le Concile d'Ancyre, & le Can. *Epiſcopi* 26. q. 5. ne parlent que de celles de la premiere ſorte, qui ſouffrent ſeulemẽt illuſion en leur eſprit. Ce que ces paroles dudit Canon bien priſes teſmoignent clairement. *Quædam (inquit) ſceleratæ mulieres retrò poſt Sathanam conuerſæ, exiſtimant & profitentur, noctu ſe cum Diana & Herodiade equitare ſuper quaſdam beſtias, & per noctem intempeſtam, multa terrarum ſpatia peragrare, quæ falſa opinione deceptæ, hæc eſſe ita credunt, & credendo à recta fide deuiant.*

Et adiouſte que tout cela ſe doit pluſtoſt imputer aux viſiõs de l'eſprit, & autres diuerſes figures ſuggerees par le Demon, qu'à vne vraye reelle & corporelle repreſentation.

Ezechiel ch. 3. 2. Aux Corinth. 12. Ce que led. Canon cõfirme par les viſiõs d'Ezechiel qui luy aduindrẽt ſpirituellemẽt, & nõ corpotellemẽt, & par celle de S. Paul, qui n'a voulu aſſeurer qu'il fut rauy hors de sõ corps.

Tellement que ceux qui par les confeſſions iuridiques des Sorcieres, & par l'experience ſe ſont rendus plus occulez & mieux eſclaircis, ont aſſeuré & laiſſé par eſcrit, que nonobſtãt ce Concile d'Ancyre, pluſieurs autres Conciles ſuiuants, & pluſieurs Inquiſiteurs par le commandement d autres ſaincts Peres, ont decerné des tres-grandes peines contre leſd. Sorcieres: Et ont eſtimé que ce Canon parloit ſeulemẽt de ceſte premiere eſpece, laquelle par quelque trouble d'entẽdemẽt, qui leur eſt procuré par le mauuais Demon, s'embroüille en ces illuſions: ne nyant pas pour cela qu'il n'en y puiſſe auoir quelques autres de cette ſeconde eſpece, dont nous auons

parlé cy-deuant, leſquelles ſont reellement & corporellemẽt tranſportees par le Demon en leurs aſſemblees: choſe que iamais homme d'entendement ne ſouſtint, qui ne fut & poſſible & aiſée au maling eſprit, veu le tranſport du Sauueur, d'Abacuc, de S. Philippe, & d'vne infinité d'autres.

Outre qu'il y a diuers exemples dãs de tres-bons autheurs, & vne infinité de confeſſions de Sorcieres, faictes en iugement, par leſquelles il eſt clairemẽt verifié, que pluſieurs d'entr'elles eſtãs déuoyees en chemin faiſant, & empeſchees d'aller, & ſe trouuer en leur aſſemblée: ou bien leur aſſemblée rompuë maugré elles, par quelque accident ou hazard: Dieu à permis que tombans des nuées, & leur tranſport interrompu, elles ſe ſont trouuees nuës, & toutes froiſſees de leur cheute, en pays eſtranger, d'où il a fallu qu'auec honte & infamie, elles ſe ſoient miſes en chemin en ce piteux eſtat pour retourner en leur patrie. Surquoy ſe trouuans découuertes, & miſes en iugement, elles ont apres leur confeſſion & notorieté du faict eſté condemnees à la mort.

Voicy donc la differẽce de celles dõt parle le d. Canon, & des Noſtres. Celles-là deçeuës & eludees en leur eſprit par le Demon, n'ont pas du tout apoſtaté de la foy, & ne cognoiſſent encore de tous poincts leur maiſtre nouueau. Et les Noſtres au contraire, ayãts tout à faict apoſtaté de la foy, abandonné & renoncé leur Createur, ont receu le Diable pour leur Dieu ſouuerain, & n'en recognoiſſent d'autre.

Celles-là doubteuſes ſeulement en leur foy, & partant heretiques, ſe peuuent reconcilier, & rentrer dans l'Egliſe par vne bõne & ferme penitence. Et les Noſtres Apoſtates pour eſtre du tout alienées de la foy, n'y peuuent iamais rentrer, ſi ce n'eſt par vne tres grande & ſinguliere grace de Dieu: veu qu'elles ont communement ce defaut, qu'elles ne veulent iamais ſortir des pattes de Sathan, deſlors qu'elles ſont en conuention auec luy. Et leur aduient comme aux petits animaux, leſquels eſtans vne fois entrez en la cauerne du lyon, n'en trouuent iamais l'iſſuë.

Celles-là ſe vouëns au malin eſprit tacitemẽt: Et les Noſtres s'y donnent ouuertement par pacte & ſerment exprés n'ignorãs pas que c'eſt le Diable ennemy de Dieu & des hõmes.

Celles-là ne font nulle information ny enqueſte, ne deſirẽt & n'importunẽt le Diable de leur rendre quelque Oracle ou

reſpõce de l'aduenir, & autres curioſitez qu'elles veulent ſçauoir: ne luy font nul Sacrifice ny nul Bapteſme. Les noſtres au contraire, l'adorent, le ſeruent, le cõſultent, luy ſacrifient, luy portent leurs enfans à baptiſer, & luy font vne pepiniere des autres: boiuent, feſtinẽt & dancent auec luy: prennẽt des poudres & venins, luy rendent compte des perſonnes qu'elles ont ſeduit, des ennemis qu'elles ont faict mourir, des champs qu'elles ont deſerté, & des tempeſtes & orages qu'elles ont excité, & autres malefices qu'elles ont faict.

Celles là ſouffrent illuſion, & leur mal-heur ne paſſe guieres plus outre & ne s'eſtend plus auant: comme il appert par le Canon *Nec mirum* 26. q. 5. tiré de ſaïnct Auguſtin, qui prouue que les illuſions & preſtiges ſont faux: Et qu'autre choſe ſont les illuſions imaginaires qui troublẽt ſeulement les yeux & l'eſprit des perſonnes: & tout autre choſe les malefices reels, qui les font mourir. Les noſtres donc ne ſouffrent vne fauſſe illuſion en leur eſprit: ne vont & ne ſont tranſportées ſpirituellement au Sabbat, & ne font le reſte dont on les accuſe, par preſtige ſeulement, ains reellement & corporellement. Qui faict que nonobſtant ledit Canon, les Papes, les Conciles, les Inquiſiteurs, les Loix, les Roys, les Parlemens, & meſ-huy toute ſorte de bons Iuges les font mourir.

Le P. Del-Rio a mieux & plus amplement expliqué le Can. *Epiſcopi* que tout autre.

Mais à vray dire quoy qu'il ſoit mal-ayſé traictant meſme ſubiect, qu'on ne ſe rencontre en beaucoup de choſes, ſi eſt-ce que ie trouue que le P. Del-Rio l'a expliqué plus ſerieuſement & plus iudicieuſement que tous autres. Ainſi qui voudra de plus amples & plus pertinentes reſponces dudit Canon, qu'il ait patience de ietter les yeux & bien peſer ce qu'il en a laiſſé par eſcrit au liure 2. q. 16. *Diſquiſitionum Magicarum*, que i'ay voulu inſerer icy preſque tout au long, ſauf la multiplicité de ſes allegations, & le traduire preſque mot à mot en noſtre langue, par ce que ſon traducteur l'a obmis peut eſtre par quelque bonne raiſon que ie ne puis entendre.

Nous auons traduict l'explication du Can. *Epiſcopi* du P. Del-Rio, parce que ſon traducteur la obmiſe ie ne ſçay pourquoy.

En fin ce Canon eſtant communement ce qui arreſte la creance du ſortilege dans l'eſprit d'vne infinité de perſonnes, voire bien ſouuent des Iuges, & que i'ay entreprins l'eſclairciſſement d'iceluy entant qu'il m'eſt poſſible, ie ne pleins ny labeur ny couruée pour y paruenir, proteſtant franchement, que ſi i'euſſe trouué cent Autheurs meilleurs par mon iugemẽt que ces deux où trois qui en euſſent parlé, que ie les euſſe volontiers

volontiers traduits : voyant que ceux qui ſont d'autre religion que nous, n'en veulent parler qu'à taſtons, & ſeulement pour nous ietter vne oppoſition formelle deuant les yeux, tirée de noſtre Décret & de nos Conciles, qu'ils n'approuuent point, comme a faict Otho Caſmanus en ſon Angelographie q. 2.

Otho Caſmãnus quoy qu'il n'approuue ny nos Conciles ny le decret, neantmoins il ſe ſert des paroles inſerées dans ce Can. pour deſtruire les Sabbats & le tranſport.

Mais faiſons parler le P. Del-Rio qui approfondit à mon iugement beaucoup mieux les affaires.

Donc à ce qu'on dit, que le liure de ſainct Auguſtin, *De Spiritu & Anima*, chap. 28. Il y a preſque meſmes paroles que celles qui ſont dans le Canon *Epiſcopi*, 26. q. 5.

Il reſpond que ce liure eſt fauſſement attribué à S. Auguſtin ou à S. Gregoire, à qui vn *Ioannes Beetzius Carmelite in* 1. *præcept. Expoſ.* 4. *c.* 4. l'attribuë : veu qu'il eſt d'vn Hugo de S. Victor, ou d'vn *Hugo Eterianus*. Or de quiconque il ſoit, il n'eſt d'autre aduis ny le liure ne contient autre choſe, que ce qui eſt dans ce Canon, & encore beaucoup moins.

14. Explication du Can. *Epiſcopi* de Del-Rio, tirée de ſes Recherches ou *Diſquiſit. Mag.* traduite en vulgaite pour ceux qui n'entendent la langue Latine.

Pour ce Canon aucuns en eſleuent l'authorité, par ce que c'eſt ſeulement vn Concile Prouincial qui peut errer.

D'autres nient qu'il ſoit tiré du Concile d'Ancire, par ce qu'il ne ſe trouue pour le iourd'huy dans les exemplaires Grecs ny Latins de ce Concile.

Mais ie ne veux me ſeruir (dit-il) de pas vne de ces ſolutiõs, par ce que ce Canon ſe trouue en quelques vieux exemplaires des Conciles & dans le liure des vies des Papes de Damaſus (ſi tant eſt qu'il en ſoit l'Autheur) & dans les Decrets de Burchardus liu. 10. chap. 1. Et d'Yuon pag. 11. chap. 30. & qu'il a eſté retenu dans les Decrets de Gratian, & imprimé par le commandement de Gregoire XIII.

Que le liure de *Spiritu & Anima* n'eſt de S Auguſt. Le Can. *Epiſcopi* ſe trouue en quelques vieux exemplaires des Conciles.

I'ayme mieux (dit-il) eſtre de l'aduis de Turre Cremata ſur le Canon, de Victor, de Baſin & d'Alphonce de Caſtro : & dire comme eux qu'il y a certaines choſes en ce Canon, leſquelles on ne peut tenir ne approuuer qu'on ne ſoit tenu pour heretique.

Qu'il y a certaines choſes en ce Can. qu'on ne peut croire ny approuuer ſans eſtre tenu pour heretique, mais que tout le reſte ſe peut dire & ſouſtenir.

Comme premierement, ce qu'on dit qu'elles vont & ſont tranſportées ſur des vrays animaux, qui ne peuuent faire tant de chemin ſi viſte, & aller par l'air comme elles diſent ou croyent, ou bien marcher, en compagnie de la Deeſſe Diane ou Herodiade, veu qu'il n'y a nulle Diane Deeſſe, & que ceſte Herodiade ſaltatrice ne marche & ne voyage auſſi

en pas vn lieu, estant tourmentée en Enfer. Secondement, qu'ils recognoissent quelque autre Diuinité que celle du vray Dieu.

Mais tout le reste de ce qui est dans ce Canon est vray & se peut soustenir, comme n'estant nullement repugnant à la nature, & n'excedant les forces de Sathan. Et de faict le Canon ne nie pas que cela ne se puisse faire & ne puisse aduenir: mais il a voulu monstrer qu'il ne faut pas tousiours croire à cela absoluëment, ains que bien souuent il le faut attribuer au vice de nostre imagination.

Ainsi la vraye explication & le vray sens de ce Canon, est, que ceux là doiuent estre condamnez ou censez heretiques, qui adiousten foy aux Sorcieres; lors qu'elles content & asseurent que ces choses premieres leur arriuent aussi bien que les dernieres.

De maniere que ce Canon *Episcopi*, ny ce lieu de cét Hugon de sainct Victor au liure, *De Spiritu & Anima*, ne repugnent à l'opinion commune des Theologiens, ny à la pratique ordinaire des Inquisiteurs & des Iuges, receuë par tout le monde,

Mais Del-Rio voyant que ce qu'il en auoit dit iusqu'icy, ne satisfaisoit pas les doctes, & ne leuoit pas tout à faict le doute, il a interpreté en vn autre lieu ce Canon *Episcopi* tout au long *lib. 5. sectio. 16. f.* 85. Et dit que Bodin & Danæe le tirent du Concile d'Aquilée. Mais il prouue que c'est faussement, comme on pourra voir dans son liure.

Que Bodin & autres attribuét faussement ce Can. *Episcopi* au Concile d'Aquilée.

La verité est donc que ce Canon *Episcopi* est tiré du Concile d'Ancire. C'est l'opinion commune non seulement des modernes (& Del-Rio en allegue sept ou huict notables) mais bien des anciens, comme de ce Collecteur qui a colligé ces 16. liures, *Partialium librorum*, ou bien de celuy qui a colligé tous les Conciles compilez par Burchardus, Yuon & Gratian.

Bellon & le Noir l'appellent *Augeri.*

Mais ceux qui sont d'aduis contraire Obijcient que Canon n'est pas en l'edition Grecque, ny en celle que Balsamon a interpreté, ny és versions Latines, *Cresconiana vel Dionisiana*, laquelle a suiuy *Ioannes Vvendelstinus*: ny en la Tigurine, ny en aucune autre. Il est vray qu'entre plusieurs Canons qui sont eschappez des Conciles, celuy-cy en pouuoit estre vn.

Il y a plusieurs exemplaires Grecs des Cõciles, dans lesquels le Can. *Episcopi* ne se trouue point.

Or pour les Conciles Grecs ils ont touſiours eſté plus corrompus & mutilez que les Latins. Neantmoins aucuns penſent encore, & croyent, que ce Canon *Epiſcopi* n'a eſté tiré d'aucun Concile, ains de quelqu'vn des Peres ou Docteurs de l'Egliſe. Del Rio fol. 85.

Car *Beetzius in præceptorio*, l'attribuë à ſainct Gregoire par vn deffaut de memoire, les autres diſent qu'il a eſté tiré de ſainct Auguſtin, & de ſon liure *De Spiritu & Anima*: mais ce Canon n'eſt poinct de ſainct Auguſtin. Ains l'Autheur de ce liure qui que ce ſoit, a mutilé grandement ce Canon, & s'en eſt ſeruy à parcelles. Beetzius attribuë le Can. *Epiſcopi* à S. Greg.

Et le tres-doctes Eſcriuain des Annales Eccleſiaſtiques a creu que c'eſtoit Damaſus qui l'auoit ainſi ordonné. Voicy ce qu'il en a eſcrit au Tome 4. de ſes Annales l'an 382. *In actu autem Damaſi Papæ, in Eccleſia recitari ſolitis, de quibus inferiùs erit mentio, habentur aliqua ab eodem Pontifice Decreta in Romano Concilio, hoc ne an priore incertum eſt, &c.* Puis il adiouſte. *Poſt quædam Concilij Decreta ait.* *Baron. tom. 4. an. 382 f. 463.* attribuë le Can *Epiſcopi* au P. Damaſus.

*Nec non etiam excommunicandos eſſe omnes maleficos, augurijs, ſortilegijs omnibuſque alijs ſuperſtitionibus vacantes, qua ſententia præſertim fœminas illas plectendas eſſe, quæ illuſæ à Dæmone ſe putant noctu ſuper animalia ferri, atque vnà cùm Herodiade circum vagari, &c.* Et penſe que cela ſoit confirmé, parce qu'il croit que la meſme choſe ſoit eſcripte par ſainct Auguſtin au liure *De Spiritu & Anima* c. 28. Et en l'appendice du Concile d'Aneyre, & mis ſoubs meſme tiltre par Gratian 26. q. 1. c. 12. *Quòd autem ſpectat* (dit-il) *ad Canonem de fœminis eo modò à Dæmone illuſis*, qui eſt le Canon *Epiſcopi*, *eadem fermè à ſancto Auguſtino deſcripta habentur nec non in appendice Ancyrani Concilij, & apud Gratianum ſub eodem titulo collocata.*

Et auſſi qu'on lit dans *Seuerus Sulpitius* en la vie de ſainct Martin chap. 25. qu'en Occident & Orient les Sorciers s'eſtoient grandement augmentez, l'ayant trouué eſcrit dans le liure dernier de l'hiſtoire d'Ammian. Tellement que les illuſions de ces charmes ou incantations magiques, ſe ſont gliſſées iuſques au cœur des ſacrez Miniſtres de Dieu, comme raconte Sozomene liu. 8. de ſon hiſtoire chap. 6. de *Geruntius* Diacre de S. Ambroiſe.

Neantmoins tous ces argumens (dit Del Rio) ne ſçauroient

Il y a quelques foibles raiſons cy-deſſus inſerées, de ceux qui ſouſtiennent que ce Can *Epiſcopi* n'a eſté tiré du Concile d'Ancyre, mais Del-Rio ſouſtiét le contraire

m'induire & faire en ſorte, que ie contrediſe à Burchardus, Yuon, Gratian & à tant d'autres tres-doctes perſonnages, ne voulant m'eſcarter de l'opinion commune, qui eſt que ce Canon a eſté tiré, & extraict de ce Concile d'Ancyre.

Pour le liure de S. Auguſtin veritablement eſt ſuppoſé, & eſt de quelqu'autre qui n'eſt ny ſi docte, ny ſi ancien. Et S. Auguſtin n'euſt pas oublié de dire & faire mention, que c'eſtoit vn Decret de Damaſus.

Que le li de S. Auguſt. *de Spiritu & Anima*, eſt vrayement ſuppoſé, & n'eſt à luy.

De maniere qu'il y a pluſieurs raiſons par leſquelles on peut prouuer que ce Canon n'eſt non plus dudit Damaſus. Si bien que tous l'attribuent au Concile d'Ancyre. Outre que dans ce liure, *De Spiritu & Anima*, il ſe trouue pluſieurs paroles ſemblables à celles du Canon *Epiſcopi*, deſquelles ſi l'Autheur les euſt priſes des actes de Damaſus, pourquoy ne l'euſt-il dit, veu que ce meſme Autheur a accouſtumé de citer des Autheurs plus recens que Damaſus & de moindre nom & reputation? Car il cite bien Boëtius chap. 37. ſur la fin, afin que tu notes & remarques que ce ne peut eſtre ſainct Auguſtin, & au chap. 47. il met certaines choſes contraires à l'opinion que tient S. Auguſtin & accordãtes à l'opinion de *Gennadius*, & *Poſſidius* diſciples de S. Auguſtin, & celuy qui a faict ſa vie, en faiſant la table ou indice des œuures de S. Auguſtin, n'a point faict mention de ce liure, *De Spiritu & Anima. Et Vincentius Belloacenſis & Truthemius*, l'attribuent à Hugon ou Hugues de ſainct Victor, & quelques-vns à Hugo Eterianus.

Il n'eſt non plus de Damaſus.

Si le liure de *Spiritu & Anima* euſt eſté de S Auguſt. *Poſſidius* ſon diſciple, ayant faict l'index de ſes liures n'euſt oublié celuy-là.

Ainſi mon aduis eſt, dit Del-Rio f. 87. iuſqu'à ce que nous en ſoyons mieux eſclaircis, de laiſſer ce Canon *Epiſcopi*, & croire qu'il eſt tiré du Concile d'Ancyre pluſtoſt que de tout autre lieu, auquel ie croy que Burchardus, Yuo & Gratian ont adiouſté pluſieurs choſes incertaines peu ſolides, voire ſi on les interprete, comme font ceux qui ſont de l'opinion contraire qui ſont fauſſes, abſurdes, & preſque indignes de Damaſus & des Peres qui ont aſſiſté à ce Concile d'Ancyre.

Et pour moy (faict-il encore) ie croy que tout ce qui eſt au commencement de ce Canon *Epiſcopi*, iuſques à ces mots, *Et ideò à tali peſte mundari*, eſt vrayement du Concile d'Ancyre qui a parauanture eſté adiouſté au Canon pen. du meſme Concile. Et voyez le Canon, *Qui diuinationis. 26. q.*

10. Tout le reſte n'eſt pas dudit Concile, ny de S. Auguſtin, mais ie ne ſçay qui en eſt l'autheur qui a augmenté ſi fort le Canon de ce Concile.

Et n'eſt pas choſe nouuelle à Gratian, & autres compilateurs des Canons d'en aſſembler ainſi pluſieurs en vn ſeul, & aux Libraires ou Imprimeurs, de mettre & confondre les mots d'vn precedent ou poſterieur Canon, auec celuy du milieu, comme il ſe voit & eſt prouué dans *Antonius Auguſtinus, Dialo. 6. cum ſeqq.*

Outre qu'il eſt certain qu'il y a pluſieurs choſes dans le Decret, leſquelles par apres ont eſté abrogées par les Decretales, par le ſexte les Clementines, & les extrauagantes, & y a pluſieurs choſes qui y ſont inſerées erronement par Gratian, qui ſemblent combattre contre la verité. Ce que pluſieurs gens doctes ont remarqué, qui ſont Catholiques, & entr'autres *Anton. Auguſtinus*, en ſes Dialogues, & Baronius dans neuf tomes de ſes Annales.

Qu'il y a pluſieurs choſes dans les Decretales qui ont eſté depuis abregées.

Que Gratian y a adiouſté erronement pluſieurs choſes.

Nicolas *Remigius Demonolatriæ lib. 1. c. 29.* Veut que ce Canon ne ſoit tenu pour bon, quand ce ne ſeroit, que pour ce que Marcel Eueſque d'Ancyre, fut ſoupçonné du Subellianiſme. C'eſt à dire touché de l'hereſie des Sabellices, ou des Sabellians : neantmoins cela eſt du tout impertinent. Car quand ce Concile fut aſſemblé, il n'eſtoit pas encore tombé en hereſie, & n'aſſiſta pas meſme à ce Concile, ouy bien *Vitalis Agricolaus*, & *Baſile Amaſerius*, comme dit Balſamon, & encore ceſte hereſie de laquelle on accuſe ce Marcel, eſt choſe fort obſcure à ce que Baronius a noté lib. 3. Annal.

Erreur de Remigius, touchant le Can. *Epiſcopi.*

Remigius adiouſte que ce Canon a eſté reietté par S. Ambroiſe. S. Aug. S. Thomas, S. Bonauenture, mais qui les lira exactement, trouuera que ces Peres n'ont pas dit vn mot de ceſte ſecte Sabelliane, dont Remigius accuſe ce Marcel Eueſque d'Ancire, ils ont dit ſeulement que le tranſport eſtoit poſſible, & que les Demons pouuoient tranſporter les corps d'vn lieu en autre, ce qui ne repugne pas pas à la deciſion dudit Canon *Epiſcopi*, ouy bien à vne des raiſons, laquelle eſt reiettée de ces Peres, mais non ledit Canon.

Donc dans l'edition Romaine de Gratian, corrigée par le commandement de Gregoire XIII. Voicy comment ce Canon eſt eſcrit.

Lequel a trois parties, dont la premiere contient ces mots

*Epiſcopi eorumque miniſtri, &c.* Or ceſte premiere partie finiſſant par ces mots. *Et ideo à tali peſte debet mũdari ſancta Eccleſia.* Tout le monde eſt d'accord que le Canon *Epiſcopi*, ne contenoit que ces paroles, & finiſſoit là, leſquelles ſont vrayes & ſi claires qu'elles n'ont beſoing de lumiere, ny de confirmation, & que les deux autres parties qui ſont comme les Paragraphes dudit Canon, ſont additions de Burchardus d'Yuo ou de Gratian.

Or dans ceſte premiere partie du Can. *Epiſcopi*, il y-a. *Ait enim Apoſtolus ſubuerſi ſunt, & à Diabolo captiui tenentur, qui relicto Creatore ſuo Diaboli ſuffragia quærunt, & ideo à tali peſte debet mundari ſancta Eccleſia.*

C'eſt le principal fondement dudit Canon. Car ce fondement poſé, qu'il n'y a qu'vn Dieu contre la creance des Gentils qui en croyent pluſieurs. Quiconque des Gentils *Diaboli ſuffragia quærit, & eum ſcilicet Diabolum pro creatore & opitulatore colit, à tali peſte debet mundari Eccleſia.* Or il y a pluſieurs Chreſtiens qui ſont tachez de ceſte meſme macule que les Gentils, ſçauoir eſt, que *Diaboli ſuffragia quærunt relicto vero Deo.* C'eſt pourquoy ledit Canon adiouſte la ſeconde partie, ou ſecond, §. lequel n'eſt pas veritablement du Canon *Epiſcopi.* Car il n'y a que ceſte premiere partie. Mais Del-Rio le prend au pis, & le veut interpreter, de façon qu'eſtant bien entendu, il n'eſt nullement contraire aux iugemens & Arreſts, que les Parlemens ont accouſtumé de donner contre les Sorciers.

Seconde partie du Can. *Epiſcopi.*

*Illud etiam non eſt omittendum, quòd quædam ſceleratæ mulieres retrò poſt Sathanam conuerſæ, Dæmonum illuſionibus & phantaſmatibus ſeductæ, credunt & profitentur, ſe nocturnis horis cum Diana Dea Paganorum, vel cum Herodiade, & innumera multitudine mulierum, equitare ſuper quaſdam beſtias, vt multarum terrarum ſpatia intempeſtæ noctis ſilentio pertranſire, eiuſque iuſſionibus velut Dominæ obedire, & certis noctibus ad eius ſeruitium euocari.*

En ceſte ſeconde partie il narre tout le crime duquel il les accuſe, qui eſt l'Apoſtaſie & l'infidelité qui vient de l'illuſion, que faict le Demon aux Sorcieres.

Car (dit-il) les femmes ſont ſi meſchantes qu'elles ne font difficulté d'auoüer qu'elles adorent Diane Deeſſe des Gentils ou Payens, & ceſte meſchante femme Herodiade, les ado-

rans, & tenans pour Deeſſes, & taſchans à tirer les autres en meſme erreur.

Il les appelle donc iuſtement *Sceleratas*, parce que ſe retirans de Dieu, & ſe deuoyans de la pureté de la foy, elles ſuiuent Sathan, eſtans conuoquées & aſſemblées certaines nuicts, & montans ſur les fauſſes beſtes, y allans en cõpagnie de ceſte fauſſe Deeſſe des Payens, & de ceſte Herodiade inceſte, & taſchée du ſang innocẽt du precurſeur du vray Dieu, elles croyoient les accompagner & les adorer, & adiouſtoiẽt certaine foy à cela: & l'approuuans de cœur & d'ame, & deſirans que ce qu'elles croyoient ſe fit & aduint de la façon, elles peſchoient, & en leur creance, & en leur volonté.

Or il faut noter qu'en ce cours, tranſport ou voyage, & en ceſte pompe Demoniaque ou aſſemblée du Sabbat, il y auoit vne Dame, ou vne Royne, ou Deeſſe, tout de meſme que les Sorcieres confeſſent encore pour le iourd'huy qu'eſdits Sabbats y a touſiours vne Royne, laquelle ledit Can. *Epiſcopi*, appelle, & nomme Diane ou Herodiade. Et en ce liure *de Spiritu & anima*, on y a adiouſté Minerue.

Cõme auſſi il eſt parlé de Venus, montée ſur vne mule, & d'vne pareille pompe, allant & ſe trouuant au Sabbat, dans le conte que faict S. Antonin d'vn ieune homme fort riche, lequel le iour de ces nopces voulant iouër à la paulme, ayant mis l'anneau nuptial dans le doigt d'vne ſtatuë de Venus, iamais elle ne luy voulut rendre, que par le moyen d'vn Preſtre Sorcier, lequel força le Demon qui eſtoit dans ceſte ſtatuë de Venus, de luy rendre ceſte bague. On la mettoit ſur vne mule parauanture, parce que la ſterilité eſt conuenable à vne Dame de ioye, comme elle eſt. Or Diane auſſi bien que Hecate & Proſerpine eſtoit vne Deeſſe Magique: on peut dire le meſme de Herodiade, car quelque Demon eſtoit adoré ſoubs le nom de Venus, & Herodias eſtoit fille d'Ariſtobulus mere d'vne Saltatrice ou baſtellereſſe nõme Salomé: & la mere & la fille firent vne yſſuë de ce monde digne de leur vie, cõme il eſt narré dãs Nicephore, li. 1. de ſon hiſtoire ch. 20. Or il eſt certain que ny l'vne ny l'autre ne ſont reuenuës des Enfers, ny n'õt eſté en ce Sabbat, ou les Sorcieres cõfeſſent auoir eſté.

*Vincentius lib 26. hiſtor. Antonin. p. 22 ſumma hiſtori. tit 16. c. 7. §. 4.*

C'a dõc eſté vne fauſſe opiniõ de ces fẽmelletes qu'elles alloient au Sabbat accõpagnans Diane ou Herodiade, comme elle eſtoit auſſi fauſſe, en ce qu'elles penſoient eſtre montées ſur certaines beſtes, veu que c'eſtoient des Demons, qui en

*litatis*, pour mieux exprimer ce que le Canon vouloit entendre par ce mot de perfidie : puis il l'appelle, *falſam opinionem* la fauſſeté de laquelle conſiſte, en ce qu'elles penſoient eſtre montées ſur des vrays animaux, en compagnie de Diane & Herodiade, qu'elles eſtimoient eſtre Deeſſes. C'eſt pourquoy il dit qu'elles ſe ſont deſuoyées de la vraye foy : en rendant auſſi-toſt ceſte raiſon, que c'eſt d'autant que par ceſte fauſſe opinion, *Errore Paganorum inuoluuntur.*

*Quapropter* (dit-il) *ſacerdotes per Eccleſias ſibi commiſſas, populo Dei omni inſtantia prædicare debent, vt nouerint hæc omnino falſa eſſe, & non à diuino ſed à maligno ſpiritu talia phantaſmata mentibus fidelium irrogari.* Ces paroles ne ſont dans le liure ſuppoſé de S. Auguſtin.

Ces paroles ne ſont dans le liure ſuppoſé, *De Spiritu & Anima* : mais bien dans Burchardus & Yuo. Apres cela ce Canon admonneſte les Curez qui ont charge d'ames, qu'ils chaſſent ces peſtes de leur trouppeau : leur enſeignant ce qui eſt à ſuitte, ſçauoir, *Hæc omnino falſa eſſe* (*Hæc*) c'eſt à dire, ce qu'elles croyent d'eſtre tranſpottées ſur de vrays animaux, d'aller en compagnie ou comitiue de Diane & d'Herodiade, & ce qu'elles croyent de leur Empire & diuinité qui ſont choſes entierement fauſſes. Comment ſe doiuent entendre ces mots de ce Can *Hæc omnino falſa eſſe.*

Puis il adiouſte les paroles qui ſuiuent par leſquelles il explique l'illuſion.

*Si quidem ipſe Sathanas qui transfigurat ſe in Angelum lucis, cùm mentem cuiuſcumque mulierculæ cœperit, & hanc ſibi per infidelitatem ſubiugauerit, illicò transformat ſe in diuerſarum ſpecies perſonarum, atque ſimilitudines : & mentem quam captiuam tenet in ſomnis deludens, modò lætam modò triſtia, modò cognitas, modò incognitas perſonas oſtendens, per deuia quæque declucit, & cùm ſolus ſpiritus hoc patitur, infidelis mens, hoc non in animo, ſed in corpore euenire opinatur.* Cinquieſme part. du Can. *Epiſc.*

Il propoſe deux cauſes ou moyens d'illuſion, l'vne de celuy qui faict ladite illuſion, l'autre de la perſonne illudée, ſurquoy apres auoir allegué l'opinion de quelques Docteurs, pour moy (dit-il) i'ayme mieux dire que ce Canon doit eſtre entendu de toutes les deux façons, & en exclurre ſeulement, & dire que cela n'a pas lieu, lors qu'on veille tout à faict, & qu'on n'eſt aucunement endormy : Ce qui conuient mieux aux paroles dudit Canon. Et en quelque façon qu'on prenne ces mots, *ſolus ſpiritus*, ce n'eſt pas à dire, que touſiours cela

ſe faict ou aduient, *in ſolo ſpiritu*, & ne ſe trouuera icy pas vn mot par lequel cela ſe puiſſe conuaincre.

Il monſtre ſeulement que cela a accouſtumé de ſe faire ainſi: & ſe faiſant de la façon, que cét impoſteur s'eſcoule & rampe ſi finement, que ceux auſquels il ſ'fait illuſion, croyent: & maintiennent opiniaſtrement, que cela leur eſt veritablement aduenu en veillant.

*Captiuam (infidelitatem) per deuia quæque deducit*, c'eſt à dire, le Diable feint qu'il les meine reellement & corporellement par les baricaues, chemins non frayez & lieux deſerts (mais par feinte) car ſi c'eſtoit veritablement qu'il les menaſt ainſi par les chemins deſerts, le Canon repugneroit à ſoy meſme, concedant ou aduoüant, que les ames des veillans, auſſi bien que des dormans, ſeroient ainſi tranſportées: ce qui ſeroit plus abſurde, car le Diable ne peut oſter l'eſprit ny l'ame hors de ſon corps.

*Cùm ſolus ſpiritus hoc patitur*: Car elles ne pouuoient ſouffrir ceſte illuſion qu'en dormant, & n'eſtoit poſſible à Sathan d'exhiber ou repreſenter tout cela reellement, ſçauoir Diane ou Herodiade Deeſſes, ou de vrayes beſtes ſe mouuans auec vne telle viſteſſe & celerité qu'il feignoit. Il falloit donc neceſſairement que cela leur apparuſt ainſi touſiours, d'où on peut colliger euidemment, combien ineptement les patrons des Sorcieres colligent, ou inferent que ny meſme à preſent ces femmes malefiques ne ſouffrent iamais ce qu'elles diſent corporellement, c'eſt à dire, eſtre tranſportées d'vn lieu en vn autre, ou s'accouppler auec les Demons, voire meſme ceux qui parlent de ceſte Diane, n'aſſeurent pas & ne diſent ce qui ſe peut faire ou non: mais ſeulement ce qui a accouſtumé d'eſtre faict ou non faict.

Sixieſme partie du Can. *Epiſc.*

*Quis enim non in ſomnis & nocturnis viſionibus extra ſe ducitur, & multa videt dormiendo, quæ numquam viderat nocturnis vigilando? Quis verò tam ſtultus & hebes ſit, qui hæc omnia quæ in ſolo ſpiritu fiant, etiam in corpore accidere arbitretur?*

Voicy le premier argument par lequel il ſe verifie que ce que diſent ces femmelettes vient d'vne pure illuſion, & leur ſemble qu'elles font des choſes qui ne furent iamais faictes. Il n'y a perſonne à qui par la ſeule force naturelle il n'aduiẽne ſouuent pluſieurs choſes en ſongeant, leſquelles il penſe voir en veillant: C'eſt pourquoy eſtant eſueillé, il croit auoir

veu toutes ces choſes non pas en dormant, ains en veillant, que ſi la ſeule cauſe naturelle, comme quelque paſſion precedente, quelque langueur ou choſe ſemblable, peut faire cét effect, combien le pourra faire beaucoup plus ayſément la vertu d'vne cauſe ſuperieure, telle qu'eſt la puiſſance Diabolique, qui peut abuſer de ces meſmes cauſes naturelles, (mais non de celles qui ſont libres) quand il luy plaiſt? De maniere que ce ſeroit vne folie de conteſter ou ſouſtenir, que cela meſme ne peut auſſi aduenir corporellement.

Explication de ces mots, *Qui hæc omnia quæ in ſolo ſpiritu, &c.*

Ainſi le ſens de ces paroles, *Qui hæc omnia quæ in ſolo ſpiritu, &c.* depend des paroles precedentes, c'eſt à ſçauoir, *Hæc omnia quæ numquam vigilantes viderant, ſed viderant tantum cùm dormiebant.* C'eſt le vray ſens: au lieu que nos aduerſaires l'interpretent autrement, & diſent que pendant que l'homme dort, il voit ſouuẽt ce qu'il n'auoit iamais veu eſueillé. Donc ces femmes ſont deceuës en toutes ces choſes qu'elles confeſſent qu'elles ont fait, ou qu'elles ont veu: qui eſt vne conſequence fauſſe de laquelle vn enfant s'aduiſeroit: car il faudroit prouuer premierement, que ces femmes auoient ſeulement ſongé ou veu en dormant ce qu'elles confeſſoient.

Ils expliquent auſſi mal ces paroles qui ſuiuent, *Stultus & hebes eſt, qui quæ in ſolo ſpiritu fiunt, etiã in corpore accidere arbitrantur, ergo ſtulti & hebetes ſunt, qui credunt iſta mulieribus his ſimul in corpore accidiſſe.* Mais bien toy (ô meſcreant) prouue premierement que ces choſes ſe ſont faictes, ou aduenuës en eſprit ſeulement, & alors tu pourras exclurre qu'elles ſe ſoient faictes ou qu'elles leur ſoient aduenuës corporellemẽt. Car afin de ſauuer l'honneur de ce Canon *Epiſcopi*, & le ſens qu'ils luy veulent donner, il faut neceſſairement prendre tout cela conioinctement. Les choſes qui ſe font, *In ſolo ſpiritu*, ne peuuent *ſimul in corpore contingere*: Et ne faut les prendre en ceſte autre façon, les choſes, *quæ in ſolo ſpiritu fiunt, etiam ſimul in corpore contingere non poſſe, hoc eſt ea quæ quis ſomniat, ſimul ſommnanti rem ea contingere non poſſe: quo nihil foret abſurdiùs.*

Septieſme part. du Can. *Epiſcopi.* *Ezechiel 3. & 11. Apoc. 1. & 4. Pri. Corinth. 12.*

*Cùm Ezechiel Propheta viſiones Domini in ſpiritu non in corpore vidit? & Ioannes Apoſtolus Apocalypſis ſacramentum in ſpiritu, non in corpore vidit, & audiuit? ſicut ipſe dicit, ſtatim, inquit, fui in ſpiritu, & Paulus non audet dicere ſe raptum in corpore.*

Voyla des exemples de l'Eſcriture ſaincte, par leſquels ce Canon prouue, que par fois il arriue à l'homme des choſes,

*In ſolo ſpiritu, & non in corpore*: c'eſt à dire, imaginairement ou ſpirituellement, & non reellement ou corporellement.

Or ſoit, prenons le cas que cela ſoit aduenu, *In ſpiritu*, à Ezechiel, ſainct Iean & ſainct Paul: s'enſuiura-il par là que rien ne peut aduenir, ny n'eſt aduenu corporellement à aucun autre? Donc ce qui eſt aduenu à Ieſus-Chriſt, & à Abacuc leur eſt aduenu, *In ſolo ſpiritu*, c'eſt à dire, imaginairement ou ſpirituellement? Qui ſeroit l'ignorant qui voudroit vſer d'vn tel argument, ou qui pourroit inferer vne telle fauſſeté? Toutesfois Ponzinibius, Alciat & Duarein, & autres ſouſtiennent ce faux aduis.

Dans le faux liure, *De Spiritu & Anima*, de ſainct Auguſtin, ces paroles ne ſont couchées cõme dans le Canon *Epiſcopi*. Car il y a, *Cùm Ezechiel & alij prophetæ, Ioannes Euangeliſta etiam & Apoſtoli, in ſpiritu non in corpore viſiones viderint.* Par leſquelles il ſemble qu'il l'ait voulu aſſeurer, eſtre ainſi aduenu à tous les Prophetes & à tous les Apoſtres, ſçauoir, que toutes leurs viſions n'ayent eſté pareillement qu'en eſprit, pour faire la conſequence plus efficace, & plus ferme. Or s'il a voulu dire cela, & non ce que ſeulement le Canon a voulu dire, voyez l'audacieux menſonge. Et qui croira que cela ſoit iamais tombé en l'entendement du Pape Damaſus, ny de ſainct Auguſtin?

Que pluſieurs viſions ſont aduenuës aux Prophetes & aux Apoſtres reellement & corporellement.

N'y a-il eu nuls Prophetes ny Apoſtres qui ayent eu des viſions qui leur ſoient aduenuës reellement & corporellement?

*Dormiebat princeps Apoſtolorum quando excitatus Angelum vidit, & ab eo deductus ex carcere, ſolutis cathenis liberatus fuit*, aux Act. 12. v. 7. & 8.

Ieſus-Chriſt ſongeoit-il quand il fut transferé par Sathan, ſur le Pinacle & ſur le haut de la montagne en ſainct Math. 4. Abacuc ſongeoit-il quand il fut tranſporté par l'Ange de Iudée en Babylone? Et Daniel quand il mangea dans le repaire des lyons, dormoit-il non plus? Daniel 14. v. 35.

Que ces gens qui adiouſtent ces choſes au Concile d'Ancyre, condamnent auſſi tous ces Peres tres-doctes & tres-Saincts, qui ſouſtiennent qu'Eſaie a veu Dieu en ſa gloire d'vne viſion corporelle & en eſpece viſible, dans Eſaie chap. 6. Ainſi faux ſera cét Autheur, *De Spiritu & Anima*, qui aſſeure, qu'vniuerſellement les Prophetes & Apoſtres n'ont eu

Eſaye a veu Dieu en ſa gloire corporellement.

leurs viſions que, *In Spiritu & Anima*, & non corporellement. Ezechiel fut auſſi tranſporté reellement.

Quand à ſainct Iean qui a eſcrit l'Apocalypſe, ie confeſſe, *Se in ſpiritu raptum fuiſſe, c. 1. v. 20.* Il ne faut pas croire qu'il a veu en ſonge, ce qu'il conte auoir veu: ains veillant rauy en extaſe. C'eſt pourquoy il vit ces choſes qui n'eſtoient pas preſentes ains futures, non corporellement, ains en eſprit, comme dit tres-bien Ambroiſe Haymon, & comme d'autres auſſi l'interpretent en ce lieu? Par ainſi nos aduerſaires ou meſcreans ne peuuent colliger ou inferer à propos de ceſte reuelation de ſainct Iean, que tout ce que les Sorciers confeſſent leur aduient en dormant: ny ce Canon *Epiſcopi*, alleguant cét exemple de ſainct Iean, ne l'a voulu ny peu prouuer.

Comment ſe doit entendre le rauiſſement de S. Iean.

Quand à ce troiſieſme de ſainct Paul, la difficulté en eſt beaucoup plus grande, non contre nous, mais bien en ſoy, les paroles ſont aux Corinth. 12. v. 14.

*Noui hominem in Chriſto ante annos quatuordecim (ſiue in corpore neſcio, ſiue extra corpus neſcio, Deus ſcit) raptum huiuſmodi vſque ad tertium cœlum. Et ſcio huiuſmodi hominem, ſiue in corpore, ſiue extra corpus, neſcio, Deus ſcit; quoniam raptus eſt in paradiſum, & audiuit arcana verba, quæ non licet homini loqui.*

Il eſt malaiſé de bien entendre les paroles qui parlent du rauiſſement de S. Paul.

Or pour tout le teſmoignage ou exemple, rien ne ſe peut appliquer à ce que le Canon pretend verifier, ſinon de monſtrer la trop grande audace de ces femmelettes, qui ne craignent ou n'ont craint de definir ou aſſeurer quelque choſe de certain de leurs viſions, ſçauoir, que lors certainement elles ont veu ce qu'elles auoient en viſion de leurs ſens corporels. Veu toutesfois que l'Apoſtre n'a oſé aſſeurer ny affirmer certainement l'vne ny l'autre partie de ſa viſion, ains il demeure douteux, s'il a eſté rauy en corps, ou hors le corps & en eſprit.

Quand ces femmelettes dont parle le Can. *Epiſcopi*, ſouſtiennent & aſſeurent que leur viſion a eſté ſeulement *in Spiritu*, elles ſont plus ſçauantes que S. Paul qui n'a ſceu dire ſi ſon rauiſſement ou viſion auoit eſté *in Spiritu aut in corpore*.

Or prends icy garde premierement (O Lecteur) combien cecy faict peu d'effort, & eſt de peu d'importance pour nos aduerſaires. Car puiſque ſainct Paul, n'oſe aſſeurer ſi en ce poinct il a eſté rauy en corps ou hors le corps. Car il parle ainſi, veu qu'il y a, *Extra corpus & non in ſpiritu*. Ces femmelettes ou Sorcieres, n'ont peu auoir plus de certitude que S. Paul, ſi lors qu'elles penſoient voyager en compagnie de Diane, ç'a eſté en corps, car voylà toute la force de l'argumẽt.

Secondement, il faut prendre garde que ceux qui colligent de ce verſet 14. ce que nos aduerſaires pretendent, ſçauoir que ces mots, *In corpore vel extra corpus*, doiuent eſtre prins en façon, comme ſi ledit Canon diſoit ne ſçauoir ſi veritablement ceſte viſion eſtoit aduenuë reellement & par vraye apparition, & non imaginaire ſeulement. Lequel intelect (ſinon qu'on veuille imputer vn manifeſte erreur audit Canon) eſt du tout allienè du vray ſens d'iceluy. Car il s'en enſuiuroit que ſainct Paul auroit ignoré ou n'auroit ſçeu, ſi veritablement il auroit eſté rauy au tiers Ciel, & en Paradis en corps & en ame enſemble. Comme Abacuc en Babylone où bien en eſprit ſeulement, comme fut ſainct Iean eſtant en l'Iſle de Pathmos: ce qui ne ſe peut dire: car ſainct Paul pouuoit ſçauoir que ſon corps eſtoit demeuré à Damas en terre, & eſtoit tenu d'en croire ſes compagnons qui l'y auoient mené, & à Iudas qui l'auoit receu dans ſa maiſon.

Lequel ſens eſt exactement refuté & iuſtement, par S. Thomas apres S. Auguſtin, qui monſtre que cét vn intelect Iudaïque, reietté meſme par ſainct Hieroſme.

Quel eſt le vray ſens des paroles de S. Paul quand il dict qu'il a eſté rauy, *In corpore ſiue extra corpus neſcio.*

Le vray ſens des paroles de ſainct Paul eſtant, qu'il ignoroit non pas que cela luy eſtoit arriué, luy eſtant rauy en extaſe, ce qu'il ſçauoit tres-bien, & que ſon corps ne s'eſtoit remué de place, mais bien qu'il n'euſt ſçeu dire, & ne ſçauoit pas, ſi durant cét extaſe & ceſte viſion, ſon ame par quelque miracle extraordinaire fut ſeparée de ſon corps par quelque operation diuine, où bien ſi elle demeura dans ſon corps iceluy informant, alienée toutesfois & priuée de la fonction des ſens corporels. C'eſt ce que dit ſainct Thomas 2.2. q. 175. A. B.

En troiſieſme lieu, il faut prendre garde, que ceux qui veulent inferer que par cét exemple il nous eſt apprins, que l'ame de ſainct Paul fut rauie hors de ſon corps, *Extra corpus raptam*: Ils font l'Autheur dudit Canon temeraire, veu qu'ils luy donnent la hardieſſe d'affirmer, ce que l'Apoſtre confeſſe ne ſçauoir aſſeurement, & font dire à ce Canon ce qu'il n'a nullement dit.

S. Paul croyoit que le trãſport eſtoit poſſible.

Dauantage ceux qui tirent de la que perſonne ne peut eſtre tranſporté corporellement par des Anges, ſont du tout contraires à ce que dit ſainct Paul, car il croyoit que cela ſe peut

faire ſelon leur meſme interpretation, car autrement il n'en euſt pas douté, ains il eut dit & prononcé clairement, qu'il auoit eſté rauy hors de ſon corps, s'il euſt creu qu'il n'euſt pas eſté rauy auec ſon corps.

*Aperte pronuntiaſſet ſe extra corpus raptum: ſi in corpore credidiſſet ſe rapi non potuiſſe.*

En fin en quelque façon qu'on interprete ces trois extaſes d'Ezechiel, de ſainct Iean & de ſainct Paul: il ne s'enſuiura iamais de là, que ces femmelettes ou Sorcieres n'ayent peu eſtre tranſportées corporellement par le Demon, parce que l'argument n'eſt pas bon d'vne choſe qui ne s'eſt pas faicte à ne ſe pouuoir pas faire; n'y auſſi il ne s'enſuiura pas parce qu'il eſt ainſi arriué à ces trois, qu'il arriuera tout de meſme & non autrement à ces femmelettes ou Sorcieres, &c. s'enſuiura il encore moins qu'il arriuera touſiours ainſi perpetuellement à toutes: ains il s'enſuiura ſeulement, que ces pauures femmelettes pouuoient auoir eſté deceuës, parce que ces choſes leur pouuoient eſtre arriuées non corporellement, ains ſeulement imaginairement.

Il ne faut pas argumenter & dire qu'vne choſe ne ſe peut faire par ces qu'elle ne s'eſt pas faicte.

*Omnibus itaque publicè annunciandum eſt, quod qui talia & his ſimilia credit, fidem perdit.* Le Canon conclud que ces femmelettes doiuent eſtre cenſées heretiques: car il faut entendre ces paroles de ces femmes qui croyoient cela, & de toutes celles qui le croyent en meſme façon qu'elles: Car nos aduerſaires qui eſtendent ces paroles à toutes les confeſſions de nos Sorcieres, ſont iniques & iniuſtes enuers les Inquiſiteurs de la foy, & trop liberaux en malefices: & errent en pluſieurs façons.

Huictieſme part. du Can. *Epiſcopi.*

Premierement, parce qu'ils referent ces mots, *qui talia credit*, auec vne tres-grande abſurdité aux choſes les plus proches: Or ce qui eſt le plus proche qui precede, c'eſt ce qui eſt dit dans ledit Canon, de S. Paul, S. Iean & d'Ezechiel.

Ie demande donc ſi celuy qui croit que cela luy ſoit ainſi aduenu perd la foy, cõme dit ce Canon? ſi cela eſtoit de la façõ, ce ſeroit vne manifeſte contradiction dans ce meſme Canon (& comme on parle és eſcholes, *implicantia in adiecto.*

Veulent-ils donc dire que celuy perd la foy, qui ne croit que cela ſoit aduenu à ces trois comme le Canon l'aſſeure, c'eſt à dire, que cela leur eſt aduenu non ſeulement par imagination, ains auſſi corporellement? mais ſi on le prenoit en ce ſens il ne conuiendroit pas bien aux paroles qui precedent, ains il euſt fallu dire tout à rebours, & au lieu de ces mots, *Qui talia credit*, dire au contraire, *Quòd qui talia non credit.*

Or ſi cela euſt eſté ainſi eſcrit, il ne ſe fut pas trouué veritable. Car quand bien quelqu'vn diroit que ſainct Paul auoit eſté rauy en corps, pour cela il ne perdroit pas la foy, ains il ſeroit ſeulement temeraire, aſſeurant ce que ſainct Paul meſme a dit clairement ne ſçauoir.

Et celuy qui diroit qu'Ezechiel a eſté tranſporté corporellement, il parleroit contre la plus commune opinion des modernes, mais il ne perdroit pas la foy: car il ſuiuroit la plus probable opinion des anciens Peres. Et d'ailleurs en ce ſens, ce Canon de ce ſeul chef, tiendroit ſainct Hieroſme, Theodoret, Polychronius, & pluſieurs autres Grecs heretiques, ce qui ne ſe peut ſouſtenir.

Donc ce verſet & ce Decret d'hereſie, ne parle & ne touche à ces choſes que les Autheurs dudit Canon, y ont inſerées comme par maniere d'argument, ou comme en argumentans, ains ſeulement à ce precedent Decret ou Sanction dudit Canon, qui cõmande aux Preſtres d'enſeigner au peuple, que les reſueries de ces Sorcieres (dont il eſt faict mention dans ledit Canon) ſont du tout fauſſes, & nées de l'illuſion du Diable: & que ceux qui adiouſteroient foy au dire de ces femmelettes, ſe deſuoyeroient de la foy, & s'enueloppe-roient dans l'erreur des Payens.

Explication de ces paroles, *qui talia credit.*

Si bien que le ſens de ces mots, *Qui talia credit*, eſt, que qui croyroit ce que les femmelettes croyoient, ſçauoir en ceſte Diane, deſquelles parle ce Canon, perdroit la foy. Et ces paroles qui ſuiuent (*& his ſimilia*) il ne les faut referer à tout ce que ces fẽmelettes croyoient, mais à certaines choſes qu'elles croyoient, & qui eſtoient vrayement heretiques.

1 Sçauoir premierement, qu'il y auoit quelqu'autre diuinité outre le vray Dieu.

2 Qu'il falloit rendre quelque honneur diuin, à quelqu'autre qu'au ſeul Dieu.

3 Que celuy qui conſeille ces choſes, ou qui induit ou porte quelqu'vn à ceſte croyance ſoit vn bon eſprit.

4 Que telles choſes ne leur peuuent arriuer imaginairement, c'eſt à dire, ſeulement en eſprit.

5 Qu'il y ait quelqu'autre, outre Dieu ſeul, qui puiſſe en vn inſtant & ſans application des choſes naturelles, changer l'eſpace ou l'eſſence d'vne creature en vn autre, ou produire quelque choſe par vraye & parfaicte creation.

Car

Car qu'elles ayent creu toutes ces choſes, il eſt ainſi porté ou referé en partie expreſſément ou formellement dans ledit Canon, & en partie il ſe peut probablement colliger ou tirer d'iceluy. C'eſt donc à ces choſes, *& his ſimilia*, c'eſt à dire, à d'autres qui ſont pareillement heretiques auſquelles il le faut rapporter.

Or on ne les peut rapporter aux autres, eſquelles à la verité elles eſtoient deceuës, mais pourtant elles ne perdoient pas la foy pour cela ſçauoir

1 Ce qu'elles croyoient, à poinct nommé & preciſément, que cela leur arriuoit en veillant: Car en cela elles eſtoient ſeulement illudées, mais non pour cela heretiques.

2 A ce qu'elles croyoient eſtre portées ſur des vrays animaux.

3 Que de vrayes beſtes peuſſent ſi toſt faire de ſi longs voyages, & voler par l'air ſans le miniſtere de quelques intelligences ſpirituelles: qui ſont erreurs contre la Philoſophie & la droicte raiſon, mais non contre la foy Catholique.

4 De ce qu'elles penſoient s'aſſembler, & eſtre tranſportées & ſe trouuer auec vne grãde multitude de femmes & d'hommes partie vifs, partie morts, qui eſtoient ſeulement vne illuſion, & non vne hereſie.

Que ſi elles euſſent creu qu'elles pouuoient eſtre tranſportées corporellement, voire meſme par l'air & auec grande celerité, ſucceſſiuement toutesfois, & auec vne actiuité congruë, ou temps conuenable au Demon & à ſa condition. Ce n'eſtoit ny hereſie, ny illuſion, ains vne opinion douteuſe d'aucuns, mais veritablement & en effect la plus probable, & qui ne touche rien à la foy. Ainſi touchant ce tranſport il n'eſt pas decidé dans ce Canon, qu'eſt-ce que le Diable peut faire, mais bien en effect qu'eſt-ce que le Diable a fait auec ces femmelettes, & ce qui s'eſt paſſé entr'eux.

Quelles choſes ſont ce que ce Can. definit eſtre heretiques.

De tout cecy on peut voir les choſes que ce Canon definit eſtre heretiques, ſçauoir, ces cinq dont i'ay fait cy-deuant mention, deſquelles la 1. 2. 3. & 5. ont eſté pareillement obſeruées par Toſtat Eueſque, *Abulenſis*, le Cardinal *Turrecremata* ſur ce Canon *Epiſcopi*, *& Sylueſter ſacri palatij Magiſt.* Et veritablement il ſe collige aſſez clairement par le 1. 2. & 3. poincts que nous auõs deſia expliqué ce qui eſt du vray ſens de ce texte. Le 5. a eſté expliqué plus obſcurement quand il a

dit, *Super quaſdam beſtias.* Mais il ſe decidera tres-clairement des paroles ſuiuantes dudit Canon. Pour moy i'y ay adiouſté le 4. voyant qu'il ſe pouuoit apertement tirer du texte dudit Canon, quand il parle de l'exemple de la reuelation de ſainct Iean. Car l'Eſcriture ſaincte monſtre manifeſtement qu'elle eſtoit purement ſpirituelle: & par ainſi il eſt aſſez ſuffiſamment conuaincu par icelle, qu'il y a certaine viſion, laquelle eſt purement ſpirituelle, maintenant ledit Canon continuë de prouuer ceſte 5.

Neufieſme part. du Can. *Epiſcop.* *Et qui fidem rectam in Domino non habet, hic non eſt eius, ſed illius in quem credit, id eſt, Diaboli. Nam de Domino noſtro ſcriptum eſt, omnia per ipſum facta ſunt.*

Il continuë à monſtrer que ces femmelettes Sorcieres ont perdu la foy: comme s'il diſoit i'ay dict, que ces miſerables auoient perdu la foy, parce qu'il n'y a autre foy ſinon celle laquelle droictement eſt portée vers Dieu, comme vers le premier principe, & l'Autheur de la nature & le maiſtre de toute creature.

Dixieſme part. du Can. *Epiſcopi.* *Quiſquis ergò aliquid credit poſſe fieri aut aliquam creaturam in melius aut in deterius immutari, aut transformari in aliam ſpeciem aut ſimilitudinem, niſi ab ipſo Creatore, qui omnia fecit, & per quem omnia facta ſunt, proculdubiò infidelis eſt, & Pagano deterior.*

Voylà la recapitulation de tout ce Canon, dans laquelle l'Autheur recolligeant pluſieurs erreurs des Payens, les condamne tous ouuertement, & monſtre tacitement que ces meſchantes femmes ont preſté conſentement, & ont approuué & creu toutes ces choſes. Car autrement tout ce qu'il dit en ceſte recapitulation, n'auroit ny rapport ny liaiſon auec le precedent.

1 Premierement, donc les Gentils croyoient, que leurs Dieux qu'ils adoroient en grand nombre auec vne tres grande impieté, pouuoient faire & creer quelques choſes de nouueau. Car ils ont penſé que le cheual auoit eſté produit par Neptune, & l'Oliue par Minerue, ce qui eſt manifeſtement heretique, parce que la creation eſt ou appartient à vne infinie puiſſance, par ainſi elle compete au ſeul Dieu, comme il eſt prouué au commencement de l'Euangile de ſainct Iean. Mais de croire que par l'application des choſes actiues & paſſiues, ou par l'alteration des qualitez, par le moyen naturel de la generation ou mutation quelque choſes puiſſent eſtre

engendrées par l'induſtrie des Demons : ce n'eſt point hereſie, ains choſe tres-veritable, comme i'ay monſtré au liu. 2. de mes Recherches Magiques.

Ils croyoient que les hommes & les animaux pouuoient eſtre transferez au Ciel, ou deïfiez par leurs faux Dieux, ce que noſtre Canon appelle (*Mutari in melius*) c'eſt ainſi qu'ils ont remply le Ciel de Dieux, de demy-Dieux, de Dieux vn peu moins releuez, & d'autres encore moindres qu'ils appelloient *Patellarios*, voire ils ont honoré de ce tiltre les Aigles, les chiens, les corbeaux, & les aſnes, quoy qu'il n'y ait rien de plus impie, ny de plus brutal.

3 Ils croyoient que ces faux Dieux pouuoient veritablemẽt trãsformer les animaux, voire les plus grãds en plus petits, & meſme les hommes en beſtes : ce que noſtre Canon appelle, *In deteriùs immutari*, changer en pis. Deſquels contes ou narrations toute la Metamorphoſe d'Ouide, & le 18. liu. de S. Aug. de la Cité de Dieu ſont remplis : ce qui eſt du tout erronée. Mais il ne ſeroit pas erronée de croire, que quelques animaux imparfaicts, peuſſent eſtre ramenez par les Demõs à quelque perfection de meſme eſpece, pourueu qu'elle fut cõuenable à la nature, où bien que quelques animaux parfaicts, ne peuſſent auſſi eſtre debilitez & affoiblis par eux, & eſtre faicts & & rendus par accident plus vils, ce que l'experience iournaliere nous enſeigne.

4 Ils penſoient que ces animaux deïfiez de la façon, auoient vne plus grande vertu que lors qu'ils eſtoient en terre, & vne plus grãde efficace. Surquoy *Spinæus* a dit pluſieurs choſes au li. 1. *de Strygibus* c. 27. apres S. Thom. au l. 12. de ſa Metaphyſiq.

5 Ils penſoient que toutes ces choſes ſe faiſoient par les bons Eſprits, c'eſt à dire, par leurs Dieux, leſquels ils ne croyoient pas eſtre mauuais Demons. De maniere que ces cinq conſiderations ſont iuſtement notées d'vne forte & graue cenſure.

1 Il eſt tres-bien remarqué en ce Canon, que ces Sorcieres croyoient que Diane & Herodiade, pouuoient de nouueau faire ou creer telle ſorte de beſtes.

2 Que Diane & Herodiade eſtoient faictes Deeſſes.

3 Qu'elles pouuoiẽt chãger les hõmes en telle ſorte de beſtes qu'elles euſſent voulu, cõme les Gentils croyoient de Circé.

4 Que ces beſtes comme eſtãs deïfiées, pouuoient voler par

l'air, & en fort peu de temps faire vn tres-grand chemin, & beaucoup plus que ne pourroit vne meſme ſorte de beſtes de celles qui ſont en terre.

5 Qu'elles auoient ceſte vertu & faculté, par le benefice des bons Eſprits ou Demons, tels qu'ils croyoient qu'eſtoient Diane & Herodiade.

Et de tout cela il appert à quelle creance, & de quelle qualité il faut rapporter ces dernieres paroles du Canon.

On peut faire deux queſtions ſur la lecture du Can *Epiſcop* en ce verſet, *Quiſquis ergo, &c.*

Or on peut faire icy deux queſtions, la premiere, pourquoy en ce verſet, il eſt ſeulement faict mention du premier & ſecond membre, c'eſt à dire, de la creation & de la transformation.

La premiere pourquoy en ce verſet il eſt ſeulemẽt parlé de la creation & de la trãsformation.

La ſeconde, pourquoy il appelle plus meſchant qu'vn Payen, celuy qui n'a que la meſme creance d'vn Payen.

La ſeconde, pourquoy eſt pire qu'vn Payen celuy qui n'a que la meſme creãce qu'vn Payen.

A la premiere on reſpond, que c'eſt parce que la principale intention de ce Canon a eſté de monſtrer, que ces femmes tomboient en idolatrie & apoſtaſie, par ce que tous les chefs erronez en la foy introduiſent vne pluralité de Dieux, & quelque fuite ou retraicte de Dieu vers les Demons. Or il n'y a rien qui monſtre ou deſcouure plus ouuertement la pluralité des Dieux, que ce premier & ſecond erreur.

A la ſeconde on reſpond, parce qu'il parle de ceux qui ayãt eſté illuminez du Bapteſme, ont apoſtaté d'iceluy, comme il appert du commencement dudit Canon, la fin duquel reſpond à ſon commencement, parce que telle ſorte de gens ayans abandonné leur Createur, mendient & recherchent les ſuffrages & ſecours des Diables.

Vnzieſme partie dudit Canon.

Quand à ce qui ſuit du Texte.

*Nonnulli inueniuntur qui interno liuore permoti, in perniciem ſuorum inimicorum altaria, &c.*

Ce ſont choſes hors de propos, & appert que ce ſont des paroles de Gratian: car elles ne ſont dans Burchardus ny dans Yuon, ny dans ce liure ſuppoſé de ſainct Auguſtin, & leur ſens a eſté tiré du Canon 13. de la meſme queſtion 5. qui parle d'vn autre faict.

Tu trouueras tous ces autheurs dãs Del-Rio en ce lieu.

Or i'ay ſuiuy principalement en ceſte interpretation *Toſtat, in cap. 4. Matthæi, & Torquemada*, & pluſieurs autres modernes qui les ont ſuiuis.

Sçauoir ſi le Can. *Epiſcopi* parle des Sor-

Apres tout cela Del-Rio faict vne queſtion.

Sçauoir-mon ſi ce Canon *Epiſcopi*, parle des Sorcieres de ce temps, où s'il le faut eſtendre à ce qu'on dit d'elles.

*Alciat*, *Ponzinibus*, *Duarein*, Vuier & quelques autres, mais fort peu, diſent qu'ouy.

1 Et penſent premierement, le prouuer parce qu'il eſt dit en ce Canon *Epiſcopi*, qu'elles ſont allées de nuict en compagnie de Diane & d'Herodiade ſur certaines beſtes: ſe ſont trouuées en l'aſſemblée en certain temps, & là ont obey au Demon qui y preſidoit: qui conuient entierement à ce qu'on dit de nos Sorcieres, de quel aduis ſemble eſtre Martin Nauarrus.

2 Au verſ. *Omnibus*, il eſt dit, *Quòd quidam talia & ſimilia credunt, &c.* Or les Sorcieres croyent choſes ſemblables.

3 Les Sorcieres croyent qu'elles ſont transformées en chats, en chiens, en oyes, & autres animaux, ce qui eſt auſſi condamné en ce dernier verſet dudit Canon.

4 Qu'il ſemble que Burchardus ait ainſi entendu ledit Canon. Car au liu. 19. au chap. *De arte magica, verſ. vlt.* il eſcrit ces mots, *Credidiſti vt aliqua fœmina ſit, quæ hoc facere poſſit, quòd quædam à Diabolo decepta ſe affirmant neceſſario, & ex præcepto facere, id eſt cùm Dæmonum turba in ſimilitudine mulierum transformata (quàm vulgaris ſtultitiæ, Holdam vocat) certis noctibus equitare debere ſuper beſtias, & in eodem ſe conſortio annumeratam eſſe? ſi particeps fuiſti iſtius incredulitatis, annum vnum per legitimas ferias pœnitere debes.*

Par leſquelles paroles, il ſemble expreſſément viſer à noſtre Canon *Epiſcopi*, & l'auoir voulu l'accommoder aux Sorcieres de ſon temps.

On dict que ces femmes eſtoient deceuës & illudées, or les Sorcieres racontent choſes du tout ſemblables. Il faut donc pareillement dire d'elles, en ce qu'elles confeſſent choſes ſemblables, qu'elles ſont illudées par le Demon, comme ces autres dont parle ledit Canon.

Neantmoins la commune opinion des Theologiens & Iuriſconſultes eſt, que ce Canon *Epiſcopi* ne touche aucunement, & ne ſe doit entendre de nos Sorcieres. C'eſt l'opinion d'*Abulenſis*, *Turrecremata* & de pluſieurs autres, & communement à Rome, en Italie, en Eſpagne, France & Allemagne, les Inquiſiteurs de la foy, deputez & confirmez par le ſainct Siege, & les Iuges ſeculiers tenus pour

cieres de ce temps.

Raiſons de ceux qui tiennent que ce Can. *Epiſcopi* parle de nos Sorcieres.

Que la commune opinion eſt que ce Can. *Epiſcopi* ne parle & ne ſe doit entendre des Sorcieres de noſtre tẽps. Ils ſont citez dans ce lieu de D. I Rio, en l'explication de ce Canon.

les plus droicturiers & plus doctes, le pratiquent vnanimement ainsi.

De maniere que sans auoir esgard à ce Canon *Episcopi*, ils adiouſtent foy aux confeſſions des Sorcieres, & procedent contre elles par peine de mort. Ce que nous auons bien amplement prouué, liu. 2. q. 16. & encore mieux au liure 5. section 6.

Ie dy donc que l'opinion de ceux qui eſtendent ce Canon *Episcopi* à nos Sorcieres, eſt premierement inutile, & ne ſert de rien auſdites Sorcieres. Dauantage ie ſouſtiens que c'eſt vne opinion pernicieuſe & dommageable à l'Egliſe & à la Republique. Troiſieſmemẽt, dangereuſe ou perilleuſe à ceux qui la ſouſtiennent; Quatrieſmement, elle eſt peu accordante auec la raiſon & la verité.

26 Que l'opinion de ceux qui eſtẽdent ce Can. *Epiſcopi.* aux Sorcieres de ce temps eſt inutile, & ne leur peut de rien ſeruir.

Que quand bien les Sorcieres ſeroiẽt deceuës & illudées en dormant, elles ne laiſsẽt d'eſtre punissables, & la raiſon pourquoy.

Or premierement, qu'elle ſoit inutile auſdites Sorcieres, il en appert, en ce que pour tout cela, ny pour cét aduis, elles n'en ſont pas moins punies, ny garanties de ſupplice ou de la peine. Car encore par ce Canon *Epiſcopi*, elles ſeroient conuaincuës d'hereſie, parce qu'en iceluy telles femmes ſont declarées eſtre infideles, abandonnans le vray Dieu pour recouurir & ſuiure le Demon, & le definit ainſi tres à propos, par ce qu'encor qu'elles feuſſent deceuës & illudées en dormant, toutesfois comme tres bien ratiocine Nicolas Iaquier, *Flagelli faſcinarior. capite vlt.* Apres eſtre eſueillées ſe reſouuenant de ce qu'elles ont faict en dormant, croyans que veritablement & corporellement elles l'ont faict, elles ratifient le pacte & le culte qu'elles ont exhibé au Demon, & ſe gardent ſoigneuſement de tout ce que le Demon leur a prohibé & deffendu en dormant, & au ſurplus executent promptement ce qu'il leur a commandé de faire: outre ce elles nourriſſent opiniaſtrement la volonté de reuenir à ſemblables aſſemblées, & refaire & commettre encore tout ce qu'elles croyent y auoir commis, ſçauoir ſacrileges, ſodomie, inceſtes, infanticides, idolatrie, &c. Et proteſtent ſouuent deuant leurs complices, que quand meſme elles ſeroient preuenuës par Iuſtice, qu'elles n'abandonneront iamais le meſtier: Par ainſi il les faut tenir pour heretiques & apoſtates, bien que ceſte mauuaiſe volonté & pernicieuſe opinion, fut née en elles par illuſion. Car pour le culte & l'exercice d'vne meſchante hereſie, il ſuffit de

conſentir librement à icelle, & l'accepter & l'embraſſer. Comme ſi quelque Catholique auoit ſongé, qu'il auoit ouy quelqu'vn preſchant & enſeignant qu'il n'y auoit pas de Purgatoire, & que par apres il creut auoir ouy tout cela, eſtant eſueillé, & ſe reſouuenant des raiſons, il adiouſtaſt foy à ceſte propoſition ou doctrine heretique, & la maintint dans ſon ame, & la ſouſtint par ces paroles: ſans doute celuy-là ſeroit tenu & meritoirement pour vray heretique, & deuroit eſtre puny comme tel.

Comme auſſi (qui eſt la comparaiſon dont ſe ſert *Bernardus Cumanus lucernæ nu. 9.*) Celuy qui a ſouffert illuſion en dormant, parce qu'il ſongeoit qu'il auoit accointance auec quelque femme mariée: ſi par apres ſe remettant ce ſonge en memoire, il a de la complaiſance en cét acte: pour le plaiſir qu'il luy ſemble auoir prins par la deſpoüille du lict nuptial d'autruy: bien qu'il ne peche poinct à raiſon du ſonge, en tant que ç'a eſté vn ſonge (parce qu'alors le iugement de la raiſon eſtoit lié, & partant en ce poinct il ne pouuoit commettre aucun peché.). Il ne laiſſe pourtant de contracter & attirer ſur ſoy vn peché mortel d'adultere, à raiſon de la complaiſance qui s'en eſt enſuiuie, & du conſentemẽt plainier qu'il y a preſté apres qu'il a eſté eſueillé. Car ſainct Auguſtin dit tres-bien, que de ſe delecter d'vn crime faux, eſt vn vray crime.

*S. Augu. delectari falſo crimine verum eſt crimen.*

Dauantage qui eſt-ce qui ignore, que ces femmes en veillant, ne taſchent & n'entreprennent pluſieurs choſes qui appartiennent à ce crime, & font tout ce qu'elles peuuent pour y paruenir? Or cét eſſay que les loix appellent *Conatus*, qui leur eſt venu en penſée, en crimes atroces, merite iuſtement la peine portée par les loix. *L. quiſquis 1. Cod. ad leg. Iuliam maieſt. L. ſi quis non dicam rapere C. de Epiſc. & Cler.*

Si les fauteurs ou cõplices d'vn crime doiuent eſtre punis, cõme ceux meſme qui l'ont commis.

Qui ignore que les fauteurs & complices, ne doiuent eſtre punis de meſme peine, que ceux qui ont commis quelque malefice? *L. 1. §. Occiſorum ad Se. Syllani. D. l. vtrum. ad l. Pompeiam de Parricid. D. §. alia. de public. Iudic.*

Que ces femmes dõt parle ledit Can. ſont declarées & tenuës pour heretiques.

Outre ce il appert clairement, qu'en ce Canon *Epiſcopi*, elles ſont declarées heretiques nonobſtant, leur illuſion. Car il les appelle, *Sceleratas, &c. retro poſt Sathanam conuerſas.* Qui eſt auoir apoſtaté la foy. Il dict en outre: *Alios ſecum ad infidelitatis interitum traxiſſe.* (Qui)

eſt le meſtier de ceux qui dogmatiſent) *A recta fide deuiaſſe, fidem perdidiſſe, in errorem Paganorum deuolui, Diaboli eſſe non Dei, & Paganis eſſe deteriores.*

Donc ſi ce Canon concernoit les Sorcieres, elles deuroient encore auiourd'huy eſtre traictées comme heretiques, & comme apoſtatant de la foy. Quel profit reçoiuent elles donc de ce Canon, lequel les declare ſi manifeſtement heretiques, & comme telles les ſouſmet aux peines des heretiques?

1. Que cette opinion eſt pernicieuſe, & à la republique, & à l'Egliſe.

Quand au ſecond, que ceſte opinion ſoit, pernicieuſe à la Republique & à l'Egliſe, il ſe prouue encore plus clairement, parce que ceux qui defendent & ſont protecteurs des Sorcieres, taſchent par ce Canon d'obtenir & faire en ſorte, qu'on ne les condamne à la mort. Comme il appert des eſcrits de *Ponzinibus*, *Vvier* & autres; & l'experience iournaliere nous monſtre, que ſous ce pretexte, ou elles demeurent tout à faict impunies, où les traictant plus doucement, elles ſont beaucoup plus legerement punies qu'elles ne meritent.

Et parmy les Catholiques, les Inquiſiteurs de la foy, ne trouuent nul autre plus grand empeſchement, que certains Iuriſconſultes, leſquels imbus de ceſte fauſſe opinion de ce Canon mal entendu, croyent que tout, cela n'eſt qu'illuſion, & ne merite nulle peine d'importance.

Tous ceux preſque qui traictent de ce ſubiect s'en plaignent, & entre autres parmy les Proteſtans, *Mollerus, Comment. in conſuetud. Saxon.* Et Bodin en ſa Demonomanie, & parmy les Catholiques des gens pieux & doctes, Remigius en ſa Demonolatrie, Noſtre Louys Richeome au liure des trois diſcours. P. Loyer au liure ſecond des Spectres, Crespetus au liure *De Odio Sathanæ Diſc.* 1. où il teſmoigne que deſia du temps du Roy François 1. Il en fut defferé en France plus de cent mille, mais que le nombre a grandement creu par la conniuence des Iuges & par la ſecrete faueur des grands. Et en ſon diſcours huictieſme il deſplore & dit, qu'il y en a vn ſi grand nombre, qu'on n'en vit iamais tant, & que la cauſe du mal qui va ainſi gliſſant, n'eſt autre que l'incredulité des Iuges, deceus par les eſcrits d'Vvier, & trompez par le Diable, où bien par les complices des Sorcieres. Il faut le voir puis le feuillet 18. Sebaſtien Michaëlis Pneumalogiæ f. cinquante trois & cinquante cinq, eſcrit qu'à Geneue on ne punit ſeulement que les Magiciens

Du temps du Roy François il fut defferé en France plus de cent mille Sorcieres.

ou

ou Sorciers, qui ont maleficié des hommes ou des animaux, & qu'on meſpriſe & ne tient cõte de toutes leurs autres meſchancetez pour deteſtables qu'elles ſoient, & qu'on les paſſe comme illuſions, & qu'ils ne font nul eſtat des iniures qu'ils font à Dieu, par Idolatrie, Blaſpheme & Sodomie, &c. Et par ainſi Geneue eſt auiourd'huy vne viue ſource d'Atheiſme & d'Idolatrie. Ce que luy qui en eſtoit voiſin à peu découurir fort clairement & certainement.

A Geneue on ne punit les Sorciers, que pour maleficiee formel, & non pour toute autre abomination pour execrable qu'elle ſoit.

*Berthelemy Spineus*, faict auſſi meſme plainte, quand il eſcrit, *Potiſsimam labem cur ſic inualeſcat iſta peſtis, eſſe quorumdam Iuriſtarum perſecutionem, quibus principes Theologiæ imperiti facile credunt quaſi ſapientibus, licet in huiuſmodi ſatis rudes exiſtant, vtpote Dei prouidentiam Diaboli poteſtatem atque malitiam, & pleraque alia Theologica, ad quæ præſens articulus deducitur ignorantes: & implent allegationibus legum folia, quæ in pluribus non faciunt ad propoſitum, eò quod puros actus humanos poſſunt regulare leges humanæ, non autem Diabolicis colligatos poſſunt benè cognoſcere, ſed ſolum præſuppoſita cognitione ſuperioris ſcientiæ, (ſacræ in quam Theologiæ) poſſunt pœnas determinare talibus conuenientes. Sic ille Apolog. 1. c. 3.* Par apres au ch. 4. continuant ſa plainte, *Hoc capitulum Epiſcopi*, (dict-il,) *malè intellectum à Iuriſtis, quatenus hæc quæ ad Theologiam pertinent pertractat, eſt cauſa illorum ruinæ, putantium eo quod in corpore iuris Canonici redactum eſt, poſſe proprium ſenſum circa illud ita prodere, vt etiam Theologorum communi ſenſui ſe oponant, &c.* Puis au ch. 9. *Adeoque nunc inualuit iſta peſtis, vt dixerit in quadam concione Diabolus, qui in forma principis apparebat (vt retulerunt qui adfuerunt nonnulli ab inquiſitore deprehenſi) ſitis omnes bonó animo: Neque enim elabentur anni multi, quod numero ſuperabitis Chriſti fideles. Quod optimè Diabolus obtinet ſuffragio Diaboli ſibique ſimilium, qui ſe patribus inquiſitoribus opponunt; dicentes hæc eſſe deliramenta, ſicque ſceleſtis hus Apoſtatis fauent, & in hæreſibus ſuis indirectè confirmant. Niſi enim præpedirentur patres inquiſitores horum moleſtiis, quorum ſæpè principes, tanquam ſapientum perſuaſionibus inclinati, denegant auxilia inquiſitionis officio debita, iam eorumdem feruentium inquiſitorum zelo, ſecta hæc eſſet penitus deleta, vel certe extra fines Chriſtianorum penitus fugata.*

Plainte de pluſieurs Theologiens contre les Iuriſconſultes ou interpretes du droict Ciuil.

Et le plus ancien de tous les Inquiſiteurs, Nicolas Iaquier l'an 1437. a laiſſé par eſcrit ces mots:

Plainte de Iaquier le plus ancien de tous les Inquiſiteurs, contre ceux qui veulent couurir & ſauuer les Sorciers, ſous pretexte du Can. *Epiſcopi*, mal entendu.

*Quod quidem Can. Epiſcopi quidam incautè attendentes, obſtacu-*

*lum non modicum præſtant extirpationi ſectæ, & hæreſis faſcinariorum, vnde ipſa fauorem accipit & incrementum*, voila ce qu'il en dict, *flagelli faſcinar. c. 9.*

Plainte de Del-Rio, qui dict qu'en ſon pays de Brabant le Can. *Epiſcopi*, eſt auſſi mal prins & entendu qu'ailleurs. Predications de l'Ooſeus dangereuſes.

Mais qu'eſt-il beſoing de r'aſſembler des preuues de France, d'Italie, & d'Allemagne. Ne voyons-nous pas meſmes gliſſer ceſte abomination, dans noſtre pays de Brabant, qui ſouloit eſtre aſſez exempt de ce crime, depuis que ce faux intellect de ce Can. *Epiſcopi*, leur a penetré iuſques au cœur, meſmement de certains iuges & gens de Palais, auſquels la mauuaiſe & hardie lecture d'Vuier, & la ſurprinſe & inaduertence des predications, qu'ils ont ouy de l'Ooſeus, les a tellement ſurprins, qu'ils ne ſe ſoucient des iniures faictes à Dieu, & ne font nul eſtat du decry & opprobre de la Religion Catholique.

Ils me menacent de certaines Philippiques ou inuectiues, & de la poincte ou piqueure de leur plume? Ie l'attends & réattends, mais ie ne voy rien que menaces & vaines iactances. Cependant ils continuënt à deſtourner les Chiens fideles gardiens du bon troupeau, & à ouurir les Bergeries aux loups. Ils laiſſent tremper le mal, voire ils le fauoriſent & aduancent ne le voulans prohiber, & le prohibent meſme à ceux qui veulent empeſcher ſon accroiſſement. Car de meſpriſer & ne prendre garde aux meſchans, quand tu les peux perdre, qu'eſt-ce autre choſe que les maintenir? l'erreur auquel on n'inſiſte point, ſemble eſtre mis en approbation, & la verité qui n'eſt maintenuë ſemble eſtre miſe en oppreſſion.

*Error cui non reſiſtitur approbatur, & veritas quæ non defenditur opprimitur.*

Quels maux gliſſent, & s'inſinuënt dans l'Egliſe, & dans la Republique, laiſſant les Sorciers impunis.

Ils appuyent & confirment la domination du Demon contre l'Egliſe de Ieſus-Chriſt, & par leur moyen, le ſalut & bon eſtat de la republique eſt trahi. Ce ſont des gens qui de la perte generale & commune, font & tirent vn profit particulier, qui prennent plaiſir de dormir tout à leur aiſe, pour dõner loiſir à ce faux Dragon de s'inſinuer, & peu à peu eſtẽdre par tout le corps de Ieſus-Chriſt, le venin de l'Apoſtaſie de l'Idolatrie, des deteſtables laſciuetez, des incroyables cruautez, des execrables ſacrileges, & dreſſer vne embuſche continuelle contre la foibleſſe des enfans, cõtre les fruicts & la nourriture des mortels, cõtre le ſalut de la patrie, & de tout le genre humain, comme ſi c'eſtoit le fleau de toutes nations.

Or qui pourra ſouſtenir que tous ces gens-là trauaillans, ainſi la republique & l'Egliſe, n'ayent grandement demerité,

& de l'vne & de l'autre? qui ne courra à leur ruine, qui ne les aura en execration ? Nous voyons (ſi tant eſt que nous voyons quelque choſe) que l'impunité rend les Sorcieres plus malignes, & peu à peu lentement ſe joindre & accumuler pluſieurs complices: & n'auoir nul plus grand deſir (qui eſt ce que le Diable leur chante continuellement) que d'infecter de meſme venin la partie qui a encore quelque ſanté.

Pardonnant aux meſchans, la vie des gens de bien, ne peut eſtre aſſeurée.

Que ſi ce qu'on dict de tout temps (que pardonnant aux meſchans la vie des gens de bien ne peut eſtre aſſeurée) eſt veritable en aucun crime, il eſt, & ſe trouuera certainement tres-veritable en celuy-cy.

Dieu meſme inſinuë aſſez ouuertemẽt aux Babyloniens par la bouche d'Eſaye, qu'il ne ſera iamais propice à quelque Religion que ce ſoit, en laquelle on pardonnera aux Sorciers, ains il en exigera des treſ-grandes peines.

*Venient (inquit) tibi (Babylon) hæc duo ſubitò in die vna, ſterilitas & viduitas. Vniuerſa venerunt ſuper te propter multitudinem maleficiorum tuorum, & propter duritiam incantatorum tuorum vehementem: Sapientia tua & ſcientia tua hæc deceſit te, veniet ſuper te malum, & neſcies ortum eius: & irruet ſuper te calamitas, quam non poteris expiare. Sta cum incantatoribus tuis, & multitudine maleficiorum tuorum, in quibus laboraſti ab adoleſcentia tua, ſi forte quid proſit tibi, aut ſi poſſis fieri fortior. Deficiſti in multitudine conſiliorum tuorum: ſtent & ſaluent te Augures cœli.* Eſaye ch. 47. v. 9. 10. & 11.

Ce que S. Iean Chryſoſtome confirme, déplorant qu'à peine la moindre partie de l'vniuers ſe peut garantir de ceſte meſchanceté, eſtant preſque tous expoſez à vne mort eternelle. Qu'elle a bien touſiours prouoqué l'ire de Dieu, mais maintenant beaucoup plus, veu que c'eſt apres vne infinité de notables demonſtrations de bien-vueillance, & de ſignes de miſericorde & pardon; & apres qu'il a meſmes employé ſon fils pour noſtre redemption, comme il ſe voit en l'Homelie. 10. c. 3. Et en l'Epiſtre 1. à Thimotée ſur la fin.

Que les Sorciers trouuent par tout des puiſſans protecteurs.

Qu'eſt-ce donc que nous pouuons eſperer, puis que nous voyons pulluler, tant de protecteurs des Sorciers Maleſiques, & dans les Echeuinats, & dans les Conſulats parmy tous ordres & dignitez, voire dans le Priué Conſeil des Princes?

Pleuſt à Dieu qu'ils ſe remiſſent en memoire les années ja eſcoulées, & les premiers ſiecles, ils verroient auſſi toſt, qu'il n'y a eu Prince, republique ny contrée, que ces Sorcieres n'ayent gaſté : les exemples deſquelles nous mettrons au troiſieſme aduis, par leſquels on trouuera la preuue & confirmation de ce qui s'en eſt enſuiuy.

28. Cet aduis ou interpretation du Can. *Epiſcopi*, qui fauoriſe le ſeruice preiudiciable à ceux meſme qui le ſouſtiennent.

En troiſieſme lieu nous auons dict, que ceſt aduis eſt grandement preiudiciable à ceux meſme qui le ſouſtiennent.

1. Parce qu'il eſt notoire, par les paroles d'Eſaye, que nous auons icy couchées cy-deuant, que ceux qui ſe rendent imitateurs du crime des Babyloniens, attirent ſur eux en vengeance de leur meſchanceté, vne pareille diſgrace que les meſmes Babyloniens : comme font auſſi ceux qui ſe rendent partiſans du Diable contre Dieu, & qui en contumelie de la diuinité, au detriment de la patrie, & à la ruine de l'Egliſe Catholique, s'employent ſi volontiers, & ſi fidellement pour les Sorciers, augmentans le regne de Sathan, & alongeants les limites de l'Antechriſt.

Que les Theologiens, ſont & doiuent eſtre les vrays & ſeuls interpretes du Can. *Epiſcopi*.

2 Parce que ne voulans croire des Decrets des Theologiens (auſquels appartient de decider s'il y a peché ou non, combien & quel il eſt) ils ne veulent s'arreſter à la declaration des ſainct Peres, ny à la plus commune determination de l'Egliſe; ſe fians malicieuſement & incautement à leur prudence & ſageſſe. A quoy il faut adiouſter, qu'outre la coulpe du peché, ceux-là ſe iettent au peril de l'excommunication qui eſt iettée contr'eux, qui empeſchent les Inquiſiteurs en la recherche & punition des heretiques.

Que ceux qui ſouſtiennent les Sorciers, ne s'eſtonnent guiere de leur crime.

3 Par ce qu'ils ſe rendent coulpables de pluſieurs crimes, & non ſans cauſe. En premier lieu en ce qu'ils ne s'eſlognent guiere du crime qu'ils ſouſtiennent: comme Iaquier l'a remarqué du Docteur Edelin, & ceux de Treues l'ont apperçeu en la perſonne du Docteur Flaet, & Creſpet, le teſmoigne d'Vuier au diſc. 3. & le Loyer, & le P. Riche-homme l'ont auſſi aſſeuré, de pluſieurs autres. Comme auſſi i'en pourroy dire le nom d'aucuns.

Qui ne croit les Demons eſt Athee.

Dauantage que la raiſon pour laquelle ils denient le ſortilege & les Sorciers, c'eſt l'Atheiſme : parce qu'ils ne croyent pas qu'il y ait des Demons, ou bien qu'ils ont vne tres-mauuaiſe opinion de la diuine prouidence, laquelle ils croyent mal à propos laiſſer infamer les innocens par le Demon, les

repreſentans aux Sabbats, & en fin les expoſant au ſupplice. Ou bien par ce qu'ils croyent opiniaſtrement, que les Diables ne peuuent tranſporter corporellement les corps d'vn lieu en autre, ny exciter des tempeſtes, ny donner des maladies aux hommes, qui eſt vne creance entierement contraire à la foy, car elle repugne à l'eſcriture Saincte, comme nous auons monſtré au liu. 2. de ſes Recherches q. 11. & 12. & 16. au liu. 3. q. 4. ſect. 2. & parce qu'ils ſont d'autre aduis que celuy de l'Egliſe: car le chef de l'Egliſe, & la langue ou la bouche d'icelle (afin que ie l'a die ainſi) C'eſt le ſainct Pere ou Pontife Romain.

Ne croire le Tranſport eſt vne creance contraire à la foy.

La langue ou la bouche qui parle, & oit dans l'Egliſe, c'eſt le ſouuerain Pontife.

Or pluſieurs ſaincts Peres, voire meſme apres, & nonobſtant ce Can. *Epiſcopi*, ont exhorté les Inquiſiteurs, & leur ont expreſſément enjoinct de proceder promptement & ſeuerement contre les Sorciers & Sorcieres, & qu'ils euſſent à exterminer ceſte peſte & abomination, tenans leurs crimes non pour illuſions, ains formellement pour vrays, & tres meſchans crimes, comme il appert par les Bulles des P. Innocent VI. aux Inquiſiteurs d'Allemagne, de Iule III. à l'Inquiſiteur de Cremone, d'Adrian VI. à l'inquiſiteur de la Lombardie, & de Clement VII. à l'Eueſque de Bolen des Sorciers de la Mirandole. Deſquelles Bulles font mention Sprenger: en ſon premier liure, *Mallei Malefic. Spinæus quæſt. de ſtrygibus ch.* 15. *& Apolog.* 1. *ch.* 11. leſquelles *Pet. Binsfeldius*, met tout du long en ſon liure des confeſſions des Sorcieres, derniere edition. De meſme aduis ſont tous les iuges Eccleſiaſtiques d'Italie, d'Eſpagne, d'Allemagne, & de France: & ainſi l'ont touſiours gardé & pratiqué, les Inquiſiteurs Apoſtoliques: Donc c'eſt le vray ſens & vray iugement de l'Egliſe, ſi bien que d'eſtre d'aduis contraire, n'eſt pas l'aduis d'vn vray Catholique: ains d'vn homme qui eſt heretique, & ſent au fagot. Quand à moy quiconque ne veut croire l'Egliſe, lors qu'elle determine quelque choſe, ie le tiens pour Ethnique, & profane.

Que nonobſtant le mauuais intellect qu'on donne au Can. *Epiſcopi*, les Papes ont commandé aux Inquiſiteurs de faire mettre les Sorciers.

3. Si telle ſorte de gens ſont excuſez ou immunes de malice, certainement ils ne le peuuent eſtre de ſtolidité de temerité, & de preſomption: parce qu'ils nient ce que la droicte Philoſophie & Theologie conuainquent ſe pouuoir faire (comme nous auons monſtré au liu. 2. & 3.) par ce qu'ils nient des choſes aduenuës, que communement & preſque

tout le monde, meſme des perſonnes treſ-dignes de foy, ont veu faire, & ont experimenté, qui n'eſt autre choſe au dire & iugement des plus ſages, que deuenir fol & perdre le ſens.

Parce que ne vouloir rien croire, ſinon ce que tu vois de tes yeux, eſt ſigne de ſottiſe ou d'vne obſtinée opiniaſtreté, laquelle a ceſte mauuaiſe qualité en ſoy, que tout ainſi que ceux qui en ſont touchez ne croient rien, & ſont menteurs & de legere creance: ils croyent auſſi que les autres ſoient de meſme.

*Leuis eſt corde, qui cito credit.*

Ie ſçay bien que celuy qui croit legeremẽt a le cœur leger: mais auſſi celuy n'a point de cœur, & a vn front de fer, qui ne veut croire ce que communément tous les gens de bien, & les plus ſages croyent & aſſeurent.

Il appartient aux Theologiens de definir, qu'eſt-ce qu'hereſie, & non aux Iuriſconſultes.

Et ne peuuent eſtre excuſez de preſomption, parce qu'ils prennent droict & authorité de definir, ſi quelque choſe eſt heretique ou non, ce qui n'appartient aux Iuriſconſultes, mais bien aux Theologiens, non aux parquets des gens laics, ains aux aſſemblées des Eueſques, & aux Synodes. Voire ils preferent & eſtiment plus leur aduis, que celuy des Inquiſiteurs de la foy, & des Pontifes Romains. Car puis que ces grands perſonnages ſont d'aduis, que ce que les Sorcieres confeſſent, n'eſt pas illuſion, & qu'au contraire nos aduerſaires ſectateurs d'Vuier, ſouſtiennent que ce ne ſont que deceptions, qu'il faut tout à faict tenir pour illuſions: *Plane vltrà crepidam ſutores*, leſquels ſont tout de meſme que ſi des Huiſſiers ou Sergens, & autres executeurs des iugemens, diſoient aux Iuges qu'ils auoient mal iugé, & s'oppoſoient à l'execution de leurs Sentences & Arreſts. Veu qu'en matiere d'hereſie, les iuges lais ne ſont à la verité qu'executeurs des Sentences données par les Iuges Eccleſiaſtiques.

Que ce que les Sorcieres confeſſent n'eſt pas illuſion.

Car quand l'Egliſe a determiné (par exemples) que celuy qui nie la Tranſubſtantation du pain, en la vraye chair & ſang de Ieſus-Chriſt en l'Euchariſtie, eſt heretique & puniſſable des peines des heretiques: Alors le iuge ſeculier ne peut cognoiſtre ſeulement que du faict: ſçauoir ſi Pierre nie cela, que ſi Pierre dict qu'il le nie, l'office du iuge ſeculier n'eſt autre, qu'exploiter à l'endroit de ceſt homme, ce que l'Egliſe a ordonné par ſon decret, & eſt obligé de croire qu'vn tel homme eſt vrayement heretique.

Tout de meſmes quand l'Egliſe determine, que nos Sorcieres, comme veritablement criminelles ſont puniſſables: Il n'eſt pas licite ny permis au Magiſtrat lay, d'eluder le decret, diſant que ceſte Sorciere qui confeſſe, eſt illudée: ains puis qu'elle confeſſe en iugement, il la doit condemner.

Et ces Meſſieurs ne peuuent euiter d'eſtre eſtimez trop hardis, tant par les meſmes raiſons que nous venons de dire, qu'auſſi parce que n'eſtant ſimplement que Iuriſconſultes, ou Medecins, ils oſent toutesfois s'attribuer la cognoiſſance de la determination des Conciles, touchant la foy: laquelle authorité n'appartient qu'aux Prelats de l'Egliſe, & ce par l'aduis des Theologiens: Auſquels Prelats ſeuls eſt donnée faculté de faire & former des Canons concernant la foy.

Or nos aduerſaires conteſtent & ſouſtiennent que ce Canon *Epiſcopi*, concerne entierement nos Sorcieres, & que par ce Canon, il eſt notamment & preciſément decidé qu'elles ſont illudées. Au contraire les ſouuerains Pontifes, que nous auons nommez, declarent qu'elles ne ſont poinct illudées. Car ils commandent aux Inquiſiteurs, qu'ils les declarent & les traictent, comme attaintes de vrays crimes, & qu'ils ayent à proceder par la rigueur des loix ordonnées contre les heretiques: & toutesfois ils n'abrogent point le Canon *Epiſcopi*, & pas vn d'eux n'eſt d'aduis de l'oſter du decret: Donc ils declarent par là aſſez ouuertement, qu'ils ſont d'aduis, que ce Canon n'appartient aucunement, & ne concerne nos Sorcieres. Car autrement ils l'euſſent abrogé: puis que la cognoiſſance, & le pouuoir leur en appartiennent exclu ſiuement à tous autres.

Et les Inquiſiteurs de la foy, l'entendent & le prennent de meſme façon, leſquels ont eſté choiſis du nombre des plus doctes Theologiens & Canoniſtes. Et apres tout cela, n'eſt-ce pas vne temerité d'interpoſer ſon iugement, & aller à l'encontre de tous ces grands perſonnages, en choſe de telle importance, & ſi perilleuſe, & pour eux meſmes, & pour la republique?

19 Que l'interpretation qu'on donne au Can. *Epiſcopi*, n'eſt ny veritable, ny conuenable à la droicte raiſon.

Enfin ie prouue la derniere partie de noſtre concluſion: ſçauoir que ceſt aduis de nos aduerſaires, n'eſt ny veritable, ny bien conuenable à la droicte raiſon. Parce que rien

ne peut estre veritable, quand il repugne au iugement de l'Eglise, & à la declaration des Pontifes: Comme est l'aduis de nos aduersaires: car l'Eglise est vne colomne de verité, & le Pontife Romain est la langue ou la bouche de l'Eglise, à laquelle il est promis par la verité mesme, *Non deficiet fides tua.* Or ce qui n'est accordant auec la verité, il n'est non plus conuenable à la droicte raison.

Combien est differente la secte des Dianistes, dont parle le Can. *Episcopi*, d'auec celle des Sorcieres.

Dauantage par les mesmes circonstances de la secte de ces Dianistes (pourueu qu'elles ne soient tout à faict aueugles) il paroist aussi tost combien diuerse & differente est leur secte, de la secte de nos Sorcieres.

1. Elles croyent qu'il y auoit plusieurs Dieux, Diane Herodiade & autres, & nos Sorcieres n'ignorent pas qu'elles adorent le Diable, & luy defferent l'honneur qui est deu à vn seul Dieu.

2. Ces femmes dont ce Canon faict mention auouënt des choses du tout impossibles, comme voyager auec Herodiade, qui ne peut sortir d'enfer, & auec la Deesse Diane, qui n'est du tout point. Au lieu que nos Sorcieres ne confessent presque rien que ce qui n'est possible que par miracle: Si tu me dis que *Seuere Sulpice* liu. 1. de la vie de S. Martin escrit, qu'vne noire & affreuse ombre d'vn larron, qui estoit sortie d'Enfer luy apparut, & que de mesme pourroit sortir & apparoir Herodias. Ie respons qu'on ne le sçauroit inferer de là. Car pour ceste ame de larron, Dieu l'a peu permettre pour destruction d'vn faux culte: Or si l'ame (que les miserables croyoiēt estre la mesme Herodias, en fut sortie & eust apparu, ce seroit au contraire pour la confirmation d'vn faux culte, ce que Dieu ne permettroit iamais.

3. Elles croyoient qu'elles marchoient, & voyageoient auec Diane: & nos Sorcieres auec leur petit maistre & Demon Martinet, enquoy elles estoient trompées, mais les nostres ne le sont point.

4. Toutes celles-là pensoient qu'il y eust quelque certaine diuinité & creature, (car sur ce poinct precisément est fondée la decision dudit Canon, quand il dict, *Quia huiusmodi mulieres aliquid numinis & diuinitatis, extra vnum Deum arbitrantur.* Mais quand à nos Sorcieres, il n'y en a à peine vne seule, qui soit touchée de ceste ignorance ou erreur.

Nos Sorcieres font vne renonciation expresse à Dieu, & à la

à la profeſſion de la foy qu'elles ont fait lors de leur Bapteſme. Elles offrent à leur Demon la ſaincte Hoſtie, qu'elles ont faict ſemblant de receuoir en leur communion, elles foulent les Croix aux pieds, & commettent pluſieurs autres ſacrileges: De toutes leſquelles choſes rien n'eſt imputé à ces femmes dans ce Canon.

6 Elles confeſſent qu'elles s'acouplent auec les Demons, & les autres non.

7 Les noſtres font & commettent des malefices, font mourir des beſtes & des hommes, & principalement de petits enfans: & perdent les fruicts par des orages & tempeſtes, dequoy on ne lit rien de ſemblable és autres.

8 Les noſtres conſpirent auec Sathan à la ruine du genre humain, dequoy ledit Canon *Epiſcopi* ne dit pas vn mot.

9 Nos Sorcieres ayant prins vn baſton, vn pot ou quelqu'autre vſtancile entre les iambes, ſont tranſportées par l'air: & par fois allans au Sabbat ou reuenans en leur maiſon, elles vont à pied. Les autres au contraire, diſent qu'elles n'y vont que montées ſur certains animaux.

Or chacun pourra facilement colliger de telles & autres ſemblables differences de leurs confeſſions dans ledit Canon, & de nos Sorcieres dans les regiſtres des Iuriſdictions, par le moyen deſquelles il ſe verra, que ſans aucune raiſon ils veulent appliquer & accommoder celles des noſtres, à ce qui eſt dit des autres dans ledit Canon.

*Bernardus Comenſis in lucerna Inquiſitorum chap.* 4. Dit que du temps du Concile d'Ancyre, la ſecte des Sorcieres n'eſtoit pas encore née, ny peut eſtre du temps de Gratian, qui compila le Decret l'an 1150. ou enuiron, ainſi le dit la gloſſe. *C. cùm poſt appellationem* §. *forma verſ.* 2. *q.* 6. Car la ſuſdite ſecte des Sorcieres a commencé à pulluler, il n'y a guiere plus que de cent cinquante ans, comme il appert de Iaquier & de la procedure des autres anciens Inquiſiteurs. De meſme en dit *Franciſcus Pegna in additio.*

10 Que la ſecte des Sorcieres n'eſtoit encore née du temps du Concile d'Ancyre.

Certainement ie ne ſçay ſi on en trouuera vn plus ancien que Iaquier, qui parle des Sorcieres clairement & en termes expres, or il viuoit n'a pas encore 150. Donc en qu'elle maniere eſt-ce que ce Canon *Epiſcopi* euſt parlé de ſi differentes heretiques, & qui ont ſuiuy ſi long temps apres? car nous auons deſia mõſtré, que ces femmes de ce Canon n'eſtoient

pas mesme que les nostres, ains en beaucoup de choses fort differentes.

D'où aussi il appert, que l'opinion de ceux qui sont d'aduis que ce Canon *Episcopi* ne touche nullement, & ne parle, ny ne s'entend de ces Sorcieres de maintenant desquelles nous traictons, est tout à faict accordante auec la verité & la raison, & que c'est la plus commune opinion des Autheurs Catholiques.

Premierement, de ces Pontifes Romains que nous auons citez, Innocent, Adrian, Iule, & Clement, & des Eueſques & Cardinaux, *Turrecremata, in d.c. Episcopi, Tostati, in Matth. c.4. q. 47. Simancæ Episcopi Zamorensis Catholic. institution. tit. c.7.* Et des Inquisiteurs de la foy Catholique, Iaquier, Nider, Bernard de Come, & des Maistres du sacré Palais, Sylueſtre Prierat, Spinæe, & d'vne infinité d'autres tres-grãds Personnages, tant Iurisconsultes que Theologiens. Que s'ils n'ont esté tous de cét aduis, pour le moins il y en a eu tant, qu'en comparaison de leur nombre, les autres qui donnent ce mauuais intellect au Canon *Episcopi*, doit estre tenu pour rien.

*Iaquier. flage. fascina. Sprengeri Malleo Malleficar. p. 2. Molleri in Præceptorio Precep. 1. c. xj. q. 4 Bernard. Comens. in lucerna Inquisitor. Et des Maistres sacre Palatij Sylueſtre Prieratis de Strygimag. l. 1. c. 14. & lib. 2. c. 1. & 4. & Spinæ de strygibus c. 1. cum seq.*

I'en nommeray quelques-vns entre lesquels sont, *Ioannes Grassus, cons. de Strygibus, Augustin. Botta de Sauiliano, de eadem re alio consil. Bernardus Basinus Select. de Artib. Magic. propositio. 9. Paulus Grilland. de sortileg. q. 7. & post accuratam disputationem Arnoldus Albertinus de agnoscend. assertionibus hæreticis.* q. 24. Puis le nombre 13. iusqu'au 25. où il appert plusieurs argumens contre nostre intellect, ausquels il respond par apres luy mesme excellemment. Et vne infinité d'autres que les curieux trouueront dans les Recherches Magiq. liu. 2. q. 16. & tous ceux que i'ay citez en ceste mesme Section 16. soubs la lettre V.V.

Il reste maintenant à respondre aux Obiections des aduersaires.

*Respõce aux raisons de ceux qui soustiennẽt que le Can. Episcopi parle formellement des Sorcieres de ce siecle.*

Au premier argument ie respons & confesse, qu'il y a quelque chose de semblable en ces femmes, dont parle ledit Canon, auec nos Sorcieres. Mais és principales, mesmement en celles qui seruent de fondement & de Baze audit Canon, elles sont tout à fait dissemblables, & ne conuiennent pas mesme à celles de l'argument. Car nos Sorcieres ne vont pas au Sabbat & en cours, seulement la nuict, comme celles dont parle Canon, ains encore de iour ny iamais elles ne pensent,

eſtre trãſportées auec Diane ou Herodiade, ny ſur des vrays animaux, ny ne marchent touſiours mõtées ſur quelque animal, ny n'obeyſſent à Diane ny à Herodiade. Et n'ignorent pas que celuy qui preſide au Sabbat ſoit vrayement Sathan, & partant l'argument *à ſimili* ne peut auoir lieu en ce poinct, ny ledit Canon ne s'y peut eſtendre, duquel les paroles ny la diſpoſitiue ne peuuent conuenir à nos Sorcieres: par ce que les noſtres ne croyent tout ce qui eſt referé par ces autres dans ce Canon, lequel eſt tout entierement reietté & condamné par ledit Canon, non pas ceſte creance qu'elles peuuent eſtre tranſportées corporellement par le Demon d'vn lieu en vn autre, qui n'a rien de commun auec l'opinion & creance des infideles, comme tous ces Autheurs monſtrent tres-bien, meſme *Albertinus* au ſuſdit lieu nu. 25. Et de ceſte extenſion que font nos aduerſaires, il s'en enſuiuroit vne grãde abſurdité, contre la ſacrée & profane Philoſophie, comme nous l'auons mõſtré cy-deuãt bien amplement. Quand à l'auctorité de Nauarrus i'y ay deſià reſpõdu, qu'il le falloit entẽdre tout autrement qu'ils ne le prennent. *Vide lib. 2. q. 16. lit. A.*

A la 2. obiectiõ la mineure eſt ſuppoſée fauſſe. Car i'ay mõſtré qu'il eſtoit faux que nos Sorcieres creuſſent rien de ſemblable de ce qui eſt condamné par le Canon *Epiſcopi*.

A la 3. obiection ie reſponds tout de meſme, qu'à peine ſe trouueroit-il vne ſeule Sorciere qui creut cela. Car elles ont accouſtumé de dire en leurs cõfeſſions, qu'elles sõt veuës telles ou en telle forme par les autres, mais que pour elles, elles ſçauent bien qu'elles ne ſont pas transformées. Que ſi quelques-vnes moins ruſées & plus groſſieres le croyent, comme parauenture font quelques lycantropes, ie confeſſe qu'en ce poinct elles ſont illudées du Demõ. Mais neantmoins ſi elles s'oppiniaſtrent à le croire, ie dis par ce Canon *Epiſcopi* qu'elles doiuent eſtre condamnées comme heretiques, comme tres-bien ſont d'aduis Ambroiſe de Vignate, Albertinus, Pegna, & les autres.

A la 4. obiection ie reſponds, premierement, qu'il eſt incertain de quelle ſecte de femmes parle Burchardus, car celles dont il parle, auſſi bien que celles dont parle Gratian, eſtoiẽt illudées en ce qu'elles croyoient la preſence de Diane & d'Herodiade. Or les noſtres ne ſont ny deceuës ny illudées, en la creance qu'elles ont de leur Demons qui les tranſ-

porte, ny de leur Incube, ny de celuy qui preſide au Sabbat, car elles ſçauent que c'eſt le meſme. Et pluſieurs ſçauent bien diſtinguer quand cela leur arriue vrayement en veillant, ou par imagination en dormant. Dauantage elles marquent les lieux les perſonnes & toutes les autres circõſtances, & de ce poinct tant les coulpables que les innocentes ſont d'accord en leur confeſſions, ce qui exclud notoirement toute ſorte d'illuſion, comme nous auons clairement monſtré.

Et en ce qui concerne la transformation, nos Sorcieres ne croient point qu'elles ont affaire auec des vrays hommes, mais bien auec des Demons en vn corps eſtranger: qu'ils ſe ſont faict ou qu'ils ont emprunté.

Dauantage elles ſçauent fort bien remarquer la difference qu'il y a des vrays hommes qui dancent auec elles & à leur main, & des Demons qui ſe meſlent parmy: par ainſi nous pouuons nier hardiment, & dire que Burchard ne parle point & n'entend parler de nos Sorcieres, deſquelles la ſecte a eſté incognuë long temps apres luy.

Comment eſt-ce que Burchard prend ce mot *Neceſſario*.

Secondement, il eſt douteux comment eſt-ce que Burchard prend ce mot, *Neceſſario*. Car s'il prend de neceſſité abſoluë, & qu'elles ſoient forcées en deſpit d'elles d'aller au Sabbat, il eſt manifeſte que cela ne ſe peut entendre des noſtres, leſquelles ne vont au Sabbat, & ne ſont forcées d'y aller ſi elles ne veulent, ains elles demeurent dans la maiſon, mais par apres elles payent quelque choſe pour leur abſence ou deffaut.

Que s'il entend d'vne neceſſité conditionnée, ſçauoir, qu'elles y doiuent ou ſont contrainctes d'y aller, ſi elles ne veulent eſtre tourmentées mal à propos: il attribuë cela à infidelité. Car en effect la choſe ſe paſſe de la façon.

Que ſi il le prend d'vne neceſſité morale, ſçauoir qu'elles penſent pecher ou faillir n'y allans pas, & par ainſi qu'elles ſont obligées d'y aller, cela ne touche rien à nos Sorcieres, leſquelles au contraire ſçauent bien qu'elles pechent en y allant, & non en demeurant, ou n'y allant pas.

Et certainement en tout ce Canon Burchard ne dit choſe qu'elles croyent qui repugne droictement à la foy, ſuiuant ce que deſià nous auons monſtré.

Et n'eſt merueille qu'il ait failly & ſe ſoit meſconté en ce point, veu qu'il s'eſt auſſi trompé en ce meſme Canon, en

ce qu'il parle d'exciter les tempeſtes, & au malefice de l'amour & de la haine, comme nous auons monſtré au liure 2. & 3.

A la 4. Obiection la reſponce eſt notoire, par la ſolution que nous auons donnée au 4. argument.

Nos aduerſaires ont donc (ſi ie ne me trompe) vne pleine & entiere explication du Canon *Epiſcopi*, laquelle ie deſire qu'ils conſiderent & examinent ſans opiniaſtreté ou obſtination, qui font que ceux qui en ſont touchez, lors qu'ils voyent ou penſent voir certaines choſes, ne voyent rien du tout.

# DE L'INCREDVLITE'
## ou meſcreance des Iuges.

1 *L'incredulité ou meſcreance rend les Iuges aueugles.*

2 *Qu'il faut croire qu'il y a du ſortilege & des Sorcieres, puis que l'Eſcriture ſaincte en fait mention en vne infinité de lieux.*

3 *Cardan parlant des Sorcieres eſt touſiours irreſolu, & dict que celles qui confeſſent ſont des beſtes de ſe laiſſer prendre par le bec.*

4 *Galien vn des plus ſuffiſans Medecins qui ayent iamais eſté confeſſé auoir eſté incredule. Mais il dict qu'il a creu en fin, que les charmes & les Sorcieres pouuoient ce que l'experience luy en a fait voir.*

5 *Qu'il ne faut approuuer les Breuets, ſinon en la façon & entant que l'Egliſe les tollere.*

6 *C'eſt vn mauuais aduis de croire que le Diable ne faict iamais rien que par illuſion.*

7 *Caſaubon faiſoit entendre qu'il ne trouuoit dans l'Egliſe Catholique des gens aſſez doctes pour le reſoudre de certains paſſages de l'Eſcriture ſaincte deſquels il faiſoit ſemblant de douter.*

8 *Si le Diable en faueur des Sorciers, ou les Sorcieres meſmes peuuent corrompre & deuoyer les Iuges.*

9 *Que les ſuperieurs des ordres ne peuuent eſtre charmez.*

10 *Combien & quels crimes demeurent impunis en la perſonne d'vn Sorcier qu'on laiſſe eſchapper.*

11 *Comment ſe doit entendre ce qu'on dit que le Diable ayant eſté lié par l'aduenement de Ieſus-Chriſt, vray ſemblablement le ſortilege a touſiours ceſſé depuis.*

12 *Le Roy de la grande Breta-*

*gne en ſa Demonologie dict, que le nombre effrené des Sorcieres qui ſont en ſon Royaume, l'ont contraint de mettre la main à la plume.*

13 *L'incredulité d'Ælianus que Domitian auoit deputé pour pour faire le procez au Magicien Appollonius fut cauſe qu'il ſe ſauua.*

14 *Que les Iuges ne doiuent craindre les citations des Sorciers ny d'autres criminels.*

15 *Apres que Dieu a parlé de ſa propre bouche des Magiciens & Sorciers, qui eſt l'incredule qui en peut iuſtement douter?*

16 *Dieu punit par fois l'incredulité bien aigrement.*

17 *Il y a des gens qui ne veulent croire qu'il y ait Dieu ny Diable, & tiennent pour maxime, ch'il credere è cortesia.*

18 *Sçauoir ſi vn Roy ou autre Prince peuuent iuſtement pardonner & remettre la peine aux Sorcieres.*

19 *Le Iuge qui laiſſe le Sorcier impuny, eſt comptable de tous les maux qu'il a iamais commis.*

20 *Paſſage de l'Eſcriture ſaincte, ſi exprez & formel contre les Sorciers, qu'il n'y a Iuge incredule, qui n'en doiue auoir le cœur frappé.*

# TRAICTE' X.

L'INCREDVLITE' ou meſcreance, qui eſt vne ouuriere ingenieuſe pour haraſſer & deterrer l'ame, & la poindre ſans ceſſe de doutes & ſcrupules continuels, luy cauſe vn tel esblouyſſement, qu'en ſa plus grande viuacité, elle ne peut ny voir ny ſe perſuader qu'il y ait de la verité au ſortilege, elle effarouche & abrutit tellement la conſcience & les eſprits des Iuges, qu'ils doutent touſiours voire de ce que l'experience meſme leur met clairement deuant les yeux. Pluſieurs d'ẽtr'eux, & principalemẽt parmy ceux qui

1 L'incredulité ou meſcreance rend les Iuges aueugles.

C'eſt vn mal'heur: pluſieurs Iuges qui ſont d'ailleurs tres-ſuffiſans & doctes perſonnages, ont ceſte mal-heureuſe & infauſte creance dans la teſte, que les Magiciens & Sorciers ne ſont criminels que par la condemnation. La Religion Chreſtienne eſt à pluſieurs, auſſi indifferente, que la Payenne. Comme elle eſt à ces pauures Chinois, où les Mandarins qui ſont leurs Magiſtrats, ne font nul eſtat de leur Religion, & tiennent meſme leurs faux Dieux & Idoles pour choſe vaine & digne de riſée: ne croyans pas qu'il y ait autre vie ny autre Paradis, que d'eſtre en office de Mandarin, ny d'autre Enfer que les priſons qu'ils donnent aux delinquans. Si bien que les Mandarins comme principaux Magiſtrats, foüettent auſſi bien leurs Preſtres & Sacrificateurs, comme le reſte du peuple. Il y a en ce ſiecle (choſe digne de commiſeration) pluſieurs perſonnes en dignité, qui ſont de meſme humeur, & qui ont meſmes opinions, & parauanture plus pernicieuſes.

C'eſt vn mal-heur que pluſieurs doctes perſonnages viuent en ceſte fauſſe creance, que les Sorciers ne ſont criminels que par la condemnation. Pluſieurs reſſemblent les Chinois, qui croyent qu'il n'y a autre Paradis, que d'eſtre en magiſtrature ny autre enfer, que d'eſtre en priſon.

Neantmoins les meſmes Chinois ont accouſtumé de faire de grandes & notables ceremonies, par leſquelles ils ſemblent teſmoigner, de porter vn tres-grand reſpect à leur Religion, & l'auoir en ſinguliere veneration.

Car entre autres choſes ils ont accouſtumé de porter aux pouppes de leurs Nauires en de petites chapelles, vne pucelle en boſſe, aſſiſe dans vne chaire, auec deux Chinois au deuant d'elle, agenouillez en façon d'Anges, auec de la lumiere allumée iour & nuict; & quand ils doiuent faire voile, ils luy font pluſieurs ſacrifices & ceremonies, auec vn grand bruict de tambours & de cloches, iettans des papiers bruſlans par la pouppe.

Voulez-vous aymer les idolatries des Sorciers, qui ſont cent fois plus eſtranges que celles des Chinois? Voulez-vous faire comme leurs Mandarins, qui ne croyent autre Paradis que d'eſtre en office, ny d'autre Enfer que d'eſtre en priſon? N'auez-vous autre Religiõ ny autre Dieu, que vos charges? Et croyez-vous qu'il n'y ait autre Enfer pour eux, ny autres peines que vos priſons?

Les Sorciers qui adorent Sathan ſont plus Idolatres que les Chinois.

O mal-heureux Sorcier, penſe-tu eſtre ſauué pour auoir rencontré l'incredulité d'vn mauuais Iuge, & luy eſtre eſchappé des mains? Encore que pour quelque temps on ne te deſcouure, ſi auras-tu touſiours ceſte puce en l'oreille, que tu le pourras eſtre: ta mauuaiſe conſcience te donnera bien par

Le Sorcier eſt bien-aiſe de rencontrer l'incredulité des Iuges.

fois l'addreſſe de te cacher, ſous le rencontre du Iuge duquel la meſcreance te promet impunité, mais tu ne ſeras iamais aſſeuré de l'eſtre.

Les dons, les richeſſes & le plus aſſeuré ſecours du Diable ſont licols, precipices & deſeſpoirs.

Dieu fera en fin que tu reuiendras d'où ton mauuais Iuge t'a tiré: car les plus grands biens que Sathan t'ait promis, ſes plus grands dons & richeſſes, & les recompences du ſeruice que tu luy as rendu, & de ton adoration, c'eſt quelque mal-heureux accident lequel t'attend d'heure en heure. Et ſi tu te plains à luy de ſes fauſſes promeſſes, lors que tu penſeras y remedier, le plus ſouuent ton maiſtre au lieu d'en reparer le defaut, duquel tu te plains, fera comme fit ſon compagnon, ce faux Dieu Apollon, lequel fut ſi iniuſte qu'Agamidas, & Trophonius luy ayant demandé recompence du temple qu'ils luy auoient baſty, Apollon les remit au huictieſme iour enſuiuant, & cependant qu'ils fiſſent bonne chere, au bout deſquels ils furent trouuez morts dans leur lict. Auſſi ſes plus belles recompences, c'eſt en fin vn gibet, vn precipice & quelqu'autre mort execrable, à laquelle il te conduira: il n'a rompu ton premier licol que pour te garotter d'vn autre beaucoup plus rude & plus fort.

Plut. en la conſolation d'Apollonius.

Les Sorciers ſemblent les baſtards, & pourquoy.

Les Sorciers ſemblent les baſtards, auſquels la nature donne le plus ſouuent des mauuais appetits, & de faſcheuſes & deſnaturées inclinations: afin que les hommes ſoient plus enclins à ſe procurer des enfans legitimes, qui portent dés le ventre de leur mere, la benediction de Dieu: Les baſtards ſemblent n'eſtre obligez à viure en gens de bien, ny à operer vertueuſement; de façon que lors qu'ils font quelque bien, c'eſt de leur pure courtoiſie, n'y eſtans (comme le commun croit) obligez.

Le Baſtard ſemble n'eſtre obligé à opeter vertueuſement. De meſme le Sorciet croit n'eſtre obligé de viure en Chreſtien.

De meſme les Sorciers, le Diable leur donne touſiours de mauuais appetits, & les aſtraint à de tres-vitieuſes & deſnaturées affections, afin que deſlors qu'ils ſe donnent à luy, ils ſoient plus propres & diſpoſez à mal faire, & luy procurer des enfans vitieux & baſtards, qui portent dés l'entrée qu'ils font au Sabbat la malediction de Dieu, de laquelle ils font profeſſion ouuerte, deſlors qu'on les luy preſente: croyans de là en hors n'eſtre obligez à viure en Chreſtiens, ny à operer en gens de bien. De maniere qu'à meſme qu'ils font quelque gueriſon, qui eſt vne eſpece de bien, venant

de bon biais & comme il faut, & qu'ils apportent quelque petit remede ou ſoulagement aux malefices qu'ils ont donné : on diroit : que c'eſt de leur pure courtoiſie, ny eſtans ce ſemble obligez non plus que leur maiſtre, qu'y croit n'eſtre obligé qu'à faire du mal, & procurer la ruine des mortels.

Sainct Auguſtin parle d'vne certaine pierre qui eſt en Arcadie appellée *Albeſtum*, laquelle eſtant vne fois allumée iamais plus elle ne s'eſtainct. Les Sorciers ſont de meſme, ils ont vn cœur fellon enuers le Sauueur qui eſt tout à faict de pierre. Le Diable qui porte touſiours vn fuſil, ayant allumé ceſte pierre, y donne le feu ſi aſpre, qu'il eſt preſque impoſſible de l'eſtaindre. Ils ſont ſi obſtinez & endurcis, qu'ils ſont touſiours à luy : il donne du feu au Sabbat qui luy ſort des cornes, & allûme des chandelles de poix aux Sorciers, matiere ſi propre au feu qu'il les bruſle inceſſamment, iuſqu'à ce qu'elles ſoient tout à faict conſumées.

La Pierre *Albeſtum*, eſtant vne fois allumée iamais ne s'eſtaint.

Les Sorciers ont ceſte autre mauuaiſe qualité, qu'ils s'entre-entendent merueilleuſement bien, ſe couurent & ſe cachent l'vn l'autre, & comme la ſcie eſt vn poiſſon grandement ſecourable à ceux de ſa ſorte & de ſon eſpece : Car auſſi-toſt qu'il y en a vne de priſe, toutes les autres courent ronger les filets auec leurs aiſleretes tranchantes, & font tant qu'elles mettent leur compagnie en liberté. Ainſi font les Sorciers & Magiciens, ils ſe ſouſtiennent, s'appuyent, ſe couurent l'vn l'autre, & ſe tiennent en ſilence le plus qu'ils peuuent, pour ſe deſgager des mains & lacets de la Iuſtice.

Les Sorciers eſtans és mains de la iuſtice ſe couurent l'vn l'autre, & ſe tiennent en ſilence pour eluder les Iuges.

Mais quoy eſt-il poſſible que le Diable puiſſe alterer & corrompre l'entendement des Iuges, auſſi bien qu'il a gaſté & corrompu celuy des Sorciers? Où bien que les Sorciers meſme par le miniſtere de Sathan puiſſent deſuoyer les Iuges du droit chemin de la Iuſtice, & les faire pencher à leur deliurance & impunité?

Si le Diable en faueur des Sorciers, ou les Sorcieres meſme peuuent corrompre & deuorer les Iuges.

Les Inquiſiteurs d'Allemagne diſent, que les Sorciers corrompent & charment tellement les Iuges par leur ſeul regard, qu'ils ne peuuent exercer ſur eux aucuns tourmens douloureux. Mais d'autres diſent fort bien, qu'ils ne ſe peuuẽt perſuader que Dieu permette aux Sorciers ce pouuoir *Mallef. f. 340.*

sur les Iuges fideles, & qui procedent equitablement & iustement en l'administration de la Iustice: ny mesme sur des autres gens de bien qui sont Chrestiens, ouy bien sur les meschans, trop curieux, & de peu de foy.

*Acosta en l'histoire des Indes liu. 7. ch. 23.*

Comme il se void dans l'histoire des Indes, en la vie de ce grand Roy de Mexique Motecuma, lequel fut aduerty par des presages & prodiges estranges, qui aduindrent en Mexique auant que son Empire print fin, & par ces mesmes Diables qu'il adoroit, qu'il perdroit bien-tost son Royaume, & entre autres le Roy de Tezluco grand Magicien, & qui auoit pacte auec le Diable, luy dit que ses Dieux l'auoient asseuré de sa ruine. Plusieurs Sorciers & enchanteurs luy dirent le mesme, mais vn entre autres luy predit fort particulierement tout ce qui luy aduint. Depuis Motecuma ennuié de ces nouuelles, les faisoit constituer prisonniers, mais incontinent ils disparoissoient en la prison, dequoy il se faschoit si fort, qu'il faisoit mourir leurs femmes & enfans, & destruire leurs maisons: tellement qu'il faut croire que Dieu qui se venge de ses ennemis par ses ennemis mesme, le vouloit ainsi. Ce n'est pas le mesme des Sorciers, lesquels ne peuuent ainsi eschapper, estans detenus en vne iuste prison, & qui ont a respondre par deuant des Iuges Chrestiens non irritez, & qui ne sont au desespoir de leurs affaires, ny és mains d'vn Roy qui adore des faux Dieux: parmy ces gens là, tout estoit és mains de Sathan, & iuge & partie.

*Le Roy de Mexique voulant faire mourir ses Magiciens, parce qu'ils luy presageoient sa ruine, Dieu permit qu'ils eschappetent de ses mains.*

*Les Sorciers qui sont detenus és mains des Iuges bons Chrestiens, & en vne iuste prison, ne peuuent euader, comme firent les Magiciens de Motecuma.*

Si bien que Motecuma oyant le Canon, & voyant tant d'espées & autres armes des Espagnols, eust recours à l'accoustumé, à ses Magiciens & Sorciers, croyant que par leurs malefices ils feroient mourir tous ses ennemis: mais voyant qu'ils ne les pouuoient en rien offencer, il fut grandement estonné, quand ils luy dirent que c'estoient des gens qui estoient plus qu'hommes, parce que leurs coniurations & enchantemens ne pouuoient les endommager en rien.

*Les Sorciers ne peuuent rien sur les Iuges qui sont en la sauuegarde de Dieu.*

*Philo Iudæus.*

Le charme ny le sortilege n'ont puissance sur celuy qui est en la sauue-garde de Dieu. Le Roy Balac auoit faict venir vn certain Magicien de Mesopotamie, afin que par ses enchantemens il défit le peuple Hebraïque, auec lequel il estoit en guerre: Il respondit qu'il n'y auoit n'y charme ny imposture des Demõs qui eut pouuoir sur ce peuple, pour ce Dieu le tenoit en protection, & le garantissoit de tels maux. Sathan fit

meſme reſpõce à S. Cyprié, lequel pour iouïr de Iuſtine vierge, auoit conſulté le Diable, qui fut cauſe qu'il quitta tout à faict le meſtier, & ſe voüa au ſeruice de Ieſus-Chriſt. S. Greg. & Prudence en la vie de S. Cyprien.

Parmy nous qui ſommes Chreſtiens, il y a pluſieurs mauuais Iuges qui mettent tout en riſée, & pour paroiſtre bons compagnons & ennemis de ceremonie, tiennent tout en indifference. Ils auilliſſent les choſes les plus precieuſes & les plus ſainctes. *Quibus Deus venter eſt, pulmo templum, aqualiculus altare, ſuntque eiuſmodi, qui & ſi Deum non negent diſpectorem, plane & arbitrum & iudicem non putent*, dit Tertulian, *lib. de Teſtimonio animæ*. Ils diſent bien ſouuent à leur compagnon ayant lire l'Euangile, quoy qu'ils ayent faict ſemblant de l'entendre auec attention, *Credis hoc?* ils ne veulent rien croire, & les affaires des Sorciers moins que tout le reſte, & diroit-on qu'ils les ont enſorcellez & charmez. *Tertull. lib. aduerſus Phyſicos.*

Mais on ne peut charmer vn bon Iuge, & quoy qu'on die que Diodorus, comme on eſtoit ſur le poinct de luy trencher la teſte en Catane, eluda ſes Iuges, & eſchappa des mains de la Iuſtice, & fut veu en Conſtantinople, puis fut reueu auſſi toſt en Catane, ſi eſt-ce qu'en fin il trouua vn tres-bon Iuge Leon Eueſque de Catane, lequel l'ayant faict prendre à l'improuiſte par la permiſſion de Dieu, en preſence de tout le peuple, le fit ietter dans vne fournaiſe, où il fut bruſlé & mis en cendres. On ne peut charmer vn bon iuge.

Del-Rio traicte ceſte queſtion, ſçauoir ſi les Sorciers peuuent nuire aux Iuges; & dit qu'on tient communement que par ſpecial priuilege qui leur eſt concedé, ils ne leur peuuent nuire ny eſchapper comme tiennent *Grillandus quæſt. 7. num. 39. & Remigius lib. 1. Dæmonolatriæ cap. 2.* Dequoy ils rendent deux raiſons, l'vne eſt l'experience & l'euenement, mais celle-cy n'eſt ny perpetuelle ny vniforme, ains ſe trouue bien ſouuent fallacieuſe. Sçauoir ſi les Sorciers peuuent eſchapper des mains de la iuſtice, & nuire aux Iuges Del-Rio l. 3. q. 5. tit. *Quibus perſonis maleficæ queant nocere. ſ. 67.*

L'autre eſt d'Ananias qui dit, que ſi les Sorciers pouuoient nuire aux Iuges, il ſembleroit qu'ils euſſent quelque droit ou pouuoir contre Dieu meſme, ſçauoir contre des perſonnes qui font profeſſion de iuger les hommes tout ainſi que Dieu. Laquelle raiſon ſeroit bonne ſi les Sorciers pouuoient nuire de puiſſance abſoluë, & non limitée par la permiſſion de Dieu: Or puiſque toute la puiſſance qu'ils ont, depend du ſeul conſentement ou permiſſion de Dieu, ceſte raiſon eſt *Ananias lib. 4. de Natura Dæmonum.*

peu ſolide. Le Diable, les Iuifs, & les Romains lors qu'ils n'eſtoient encore Chreſtiẽs, ont bien eu quelque pouuoir ſur les membres propres de Ieſus-Chriſt, puis qu'ils les ont crucifiez & mis en Croix, & ſur Ieſus-Chriſt meſme, quoy qu'il ſoit le Iuge des Demons. Iob eſtoit Roy & Iuge, & neantmoins il fut deſnué de tous moyẽs, & ſon corps couuert par tout d'vne vlcere par le maling Eſprit. Or qui inferera de là, que le Demon ait eu quelque puiſſance ſur le Tout-puiſſant? perſonne; parce qu'on ſçait que tout ce pouuoir venoit du Ciel & de la main de Dieu: ains le grand Iuge en pourroit encore à cét heure donner tout autant au Demon. Et pourtant il n'auroit nul droit ny puiſſance en propre, ains comme delegué.

Ce qu'on dict qu'vn Sorcier n'a nul pouuoir deſlors qu'il eſt és mains de la iuſtice, aucuns diſent que cela s'entend deſlors qu'il eſt effectuellement priſonnier, & non pluſtoſt.

Vn autre Inquiſiteur en apporte des exemples, & dict que tous les Sorciers qu'il a veu rendront teſmoignage, que deſlors que les officiers de la Iuſtice leur mettent la main ſur le colet, auſſi-toſt leur puiſſance eſt eneruée. De maniere (dict-il) qu'vn certain Iuge voulant faire prendre priſonnier vn Stadeleim, vn tel tremblement ſaiſit les mains de ſes ſatelites, & vne telle puanteur leur ſauta au nez, qu'ils ne croyoient en façon quelconque le pouuoir prendre, iuſqu'à ce que le Iuge leur dict ſaiſiſſez-le hardiment, car tout auſſi-toſt que la Iuſtice luy aura mis la main deſſus, toute ſa ruſe & meſchanceté perdront leur force.

Si bien que cét Inquiſiteur a creu, que ceſte vertu ou priuilege ne competoit aux Iuges, qu'apres que le Sorcier eſt effectuellement priſonnier.

Monſtrelet au 4. de ſes Chroniques, ſemble eſtre de cét aduis.

Toutesfois ſi ce diuin priuilege eſtoit concedé à tous Iuges, veu que les œuures de Dieu ſont parfaictes, & que la capture ou priſon eſt la premiere ou principale piece, & quaſi la plus neceſſaire de l'execution de la Iuſtice; ie ne doubte poinct que ce priuilege ne s'enſtendit auſſi à la capture: & par conſequent ils ne pourroient eluder par leur malefice les ſatellites qui les voudroient prendre. Mais ie croy que la ferme foy qu'ils ont en Dieu, leur ſert pluſtoſt de force & de rempart, que non pas ce priuilege.

Et quoy s'il eſt vray ce que dit Sprenger, que dans le feu

meſme vne Sorciere donna la lepre au bourreau de ſon ſouffle ſeul, bien qu'elle ne l'euſt pas: n'eſt-il pas vray-ſemblable, que les Sorciers peuuent offencer les Iuges, puis qu'ils peuuent offencer ainſi leurs executeurs?

Puis que les Sorcieres peuuent dõner la lepre aux executeurs de la iuſtice, il ſemble qu'ils peuuent auſſi bien offencer les Iuges.

Donc Ananias au liure quatrieſme, *de Natura Dæmonum*, en a parlé le plus prudemment, ayant dict & reſtraict ce priuilege à ces Iuges qui ſont dignes du nom de Iuges, leſquels ayans touſiours Dieu deuant les yeux, font tres-bien leur charge, & l'exercent en toute droicture. Car ceux que l'auarice aueugle, que l'ambition attire; ceux leſquels ſont pouſſez de cruauté, & de certain deſir de vengeance; où bien leſquels eſtans meus de quelque curioſité, font pluſieurs meſchancetez, ceux-là (dit-il) ſont ſi mal traictez du Demon, que bien ſouuent ils ne ſe peuuent garantir de la mort, laquelle eſt aduenuë à pluſieurs. Ce qui me ſemble auoir beaucoup d'apparence de verité, & eſtre conuenable à la prouidence & iuſtice diuine. Toutefois que ceux-cy meſme iouyſſent de ce priuilege particulier, ie ne croy pas qu'il en ait aucun reſcrit de Dieu.

Ne pouuoir eſtre offencé des Sorciers ny de leur maiſtre, eſt vn priuilege des bons Iuges, & nõ des mauuais ny des tropeureux.

Par ainſi il eſt fort vray-ſemblable que la pieté, la ferme foy, & le zele de la Iuſtice, impetrent communement cela de Dieu: leſquelles qualitez defaillẽt à pluſieurs. Et Dieu leur oſtant & les dénuant de ce bouclier ſpecial, il les expoſe à ces accidens & attaintes des Sorciers.

Comment & en quels cas les mauuais Iuges ſont expoſez aux attaintes des Sorciers.

Dauantage ces meſmes Demons ne ſont pas ſeulement faſchez, & ne ſupportent auec impatience, que les Sorciers leurs ſuppoſts ſoient expoſez & mis au feu, mais bien ſouuent eux-meſmes les liurent & pouſſent és mains des Iuges. Pourquoy donc nuira le Demon au Iuge, qui a deſiré que le criminel fut condamné & qu'on le fit mourir? d'où eſt donc venuë (me dira-on) ceſte opinion.

Souuent les Demõs meſmes qui ne cherchent que la ruine des mortels, liurent les Sorciers és mains des Iuges.

Pour bien l'eſclaircir il faut ſçauoir, que les maleficces des Sorciers ſont de deux ſortes. Aucuns n'ont aucune force naturellement de nuire, or ils vſent & pratiquent ceux-cy le plus ſouuent: les autres ont vne certaine force ou vertu malefique qui leur eſt naturelle: de ceux-cy Dieu ne permet que les Demons s'en puiſſent ſeruir contre les Iuges ſes Lieutenans, ny qu'ils en puiſſent donner le moyen aux Sorciers: où s'il permet quelque fois qu'ils s'en ſeruent, il faict en ſorte qu'ils y employent pluſtoſt ces

Les maleficces des Sorciers ſont de deux ſortes.

autres premiers, ou qu'ils n'appliquent ces dernieres comme il faut, & que par ainſi ils demeurent ſans effect. Ce qu'ayans experimenté pluſieurs fois, elles confeſſent aux Iuges qu'elles ne leur peuuẽt nuire, bien qu'elles le pourroient ſi Dieu ne l'empeſchoit, & n'oſtoit ſon concours à ces choſes qu'ils employent pour aſſortir leur malefice.

*S. Leon. Ser. 29. de Paſſione Domini.*

Et, comme dit ſainct Leon, puis qu'ils ne peuuent agir ſur perſonne qu'autant qu'il plaiſt à Dieu, qui daigne corriger les ſiens par diſcipline, ou les tenir en exercice par patience. Ils ont accouſtumé de ſe ſeruir de leur art frauduleux, afin d'induire le monde à croire, qu'ils offencent ou pardonnent de leur propre puiſſance, & font par meſchanceté vne telle illuſion à pluſieurs, qu'ils craignent de les auoir pour infeſtes, & les ayment mieux tenir appaiſez (ce qui eſt grandement à regretter.) *Cùm beneficia Dæmonum omnibus ſint nocentiora vulneribus, quia tutiùs eſt homini inimicitiam Diaboli meruiſſe quàm pacem.*

Opinion ſuperſtitieuſe & erronée, de croire que pour plus facilement capturer vn Sorcier, il faut garder qu'il ne touche la terre.

Ce n'eſt pas que i'approuue ce qu'on dit communement, que pour les pouuoir capturer auec toute aſſeurance & ſans craindre leurs malefices, lors qu'on s'en veut ſaiſir, il faut les empeſcher de toucher terre, eſtimans d'ailleurs que par ce moyen, il ſera plus facile de tirer la verité de leur bouche. C'eſt vne ſuperſtition; ce ne ſont point des Antées, qu'il faille ainſi des Hercules pour les enleuer de terre.

*Sprenger in Malleo. p. 3. q. 15. & Gregor. lib. 13. de Republ. c. 30. nu. 4.*

Il ne faut plus craindre ce qu'aucuns diſent que les Iuges doiuent prendre garde que les Sorcieres ne leur touchent la main & les bras nuds, où bien qu'elles ne les regardent les premieres, de peur qu'elles ne les corrompent & charment en ceſte façon: mais c'eſt vne autre ſuperſtition, car la main ny le regard des Sorciers, n'ont rien de propre à cét effect, ſi tu leur oſte le poiſon, qui peut gaſter les autres parties du corps, auſſi bien que les mains.

Quels malefices les Sorciers peuuent executer, quoy qu'ils ſoient és mains de la iuſtice.

Mais pour cela il ne faut croire, qu'ils ne puiſſent nuire, depuis qu'ils ſont vne fois entre les mains de la Iuſtice, car l'experience nous apprend le contraire; veu qu'il eſt certain qu'en la priſon meſme, le Diable s'accouple auec elles, qu'elles gaſtent les bleds & les fruicts par la greſle, & il les mene bien ſouuent au Sabbat, leur ouurant les priſons & les ceps. Ce qui eſt cõfirmé par la procedure des Sorciers de Langres 30. Mars 1594. où vne Sorciere nommée Annote, veufue de

feu

feu Anthoine Lieure, dict que les Sorciers qui ſont és mains de la Iuſtice, peuuent executer leur ſort, & s'en ſeruir, ſi leſdits Sorciers ne ſe ſont du tout rendus à Dieu, & renoncé au Diable.

Il eſt fort vray-ſemblable que les Sorciers qui ſont en priſon ayans quitté le Diable, & s'eſtãs retirez à Dieu, le Diable deſlors n'opere rien par eux.

En la procedure des Sorciers d'Orleans du 20. Iuin 1614. Syluain Nenillon Sorcier, interrogé par le Lieutenant Criminel, ſi vn Iuge pourroit faire prendre les Marionettes, que pluſieurs Sorciers tiennent en leurs maiſons, veu que ce ſont Demons familiers: Reſpond qu'vn bon Iuge les pourroit bien faire emporter, d'autant qu'elles craignent fort les bons Iuges, mais qu'vn Iuge qui ne rendroit pas bien la iuſtice n'y gagneroit rien, & que les Sorciers peuuent enſorceller vn meſchant Iuge, parce que Dieu l'a abandonné.

Si vn Iuge pourroit faire prendre les Marionettes que pluſieurs Magiciens & Sorciers tiẽnent en leurs maiſons.

Et en la procedure contre les Sorciers de Mommorillon, du mois d'Aouſt 1599. Vn Iean de Boneuaux Sorcier, comme on luy confrontoit vn teſmoin, il inuoqua le Diable qui le print en preſence des Iuges qui luy faiſoient le procez, au bourg de Brigueil, l'enleua de terre de quatre ou cinq pieds, & le laiſſa tomber ſur le carreau comme vn ſac de laine ſans aucun bruit, combien qu'il eut les fers aux pieds, & eſtant releué par deux Archers, ſe trouua par tout le corps de couleur bleuë tendant ſur le noir, eſcumant par la bouche & patiſſant beaucoup en ſon corps; Et interrogé de la cauſe de ſon eſleuement ou ſoudaine maladie, reſpondit que c'eſtoit le Diable qui l'auoit appellé pour l'oſter des mains de la Iuſtice, mais y ayant faict ſes efforts, il ne l'auoit peu, parce qu'il auoit preſté le ſerment à la Iuſtice, & qu'il n'auoit plus de pouuoir ſur luy. Et dans la meſme procedure Berthomé du Lignon dit Champagnat, aſſeura que le Diable l'eſtoit venu viſiter en priſon, & luy auoit dit qu'il n'y auoit moyen de le tirer d'où il eſtoit.

Grand & merueilleux effort que le Diable fit en la perſonne d'vn Sorcier, en la preſence d'vn Iuge.

S'il les peut tirer de priſon ou non, leur donnant le moyen de ſe frotter de leurs vnguens & graiſſes ordinaires, Grillandus dit que cela n'a iamais reüſſi. Dequoy il rend deux raiſons, l'vne que le Diable ne recherche autre choſe, ſinon qu'elles meurent bien-toſt en leur profeſſion. La ſeconde, que Dieu ne permet pas, que les Demons exercent en ce poinct leur puiſſance, de peur que cela ne tombe au ſcandale des Iuges, & à l'ignominie meſme de Dieu; car il ſembleroit par là, que le Diable auroit plus de pouuoir en ces mauuais

Si le Diable peut tirer les Sorciers hors de priſon. *Grilland. Auth. Hodie le Cuſtodia Reor.*

miniſtres qui ſont les Sorciers, que Dieu és ſiens, qui ſont les bons Iuges, & ceſte derniere opinion eſt de ſainct Thomas.

Del Rio li. 3. ſect 7. f. 42. Neantmoins Del-Rio prouue que cela eſt aduenu quelque fois, & que des Sorciers s'eſtans graiſſez par permiſſion du Iuge, s'en eſtoient volez en l'air. Les modernes en donnent vn exemple, mais non d'vne Sorciere qui auoit pacte auec le

Boguet. Diable, mais bien d'vn priſonnier, qui pria vne Sorciere, auec laquelle il eſtoit en priſon, de luy donner de la graiſſe, ce qu'ayant faict, & luy s'eſtant graiſſé, il fit ſeulement deux ou trois petits vols, mais il fut repris auſſi toſt: ce qui n'eſt pas merueille, car il n'eſtoit pas Sorcier.

9 que les ſuperieurs des ordres peuuent eſtre charmez. Sainct Auguſtin liure 10. de la Cité de Dieu, ſemble confirmer ceſte propoſition. Car il dit que les Sorciers tout auſſi-toſt qu'ils ſont entre les mains de la Iuſtice & priſonniers, ne peuuent nuire ny aux Iuges, ny à leurs parties. S. Thomas de meſmé, *In ſecunda ſecundæ, queſt. 95. art. 5.* A quoy le P. Michaëlis en ſon diſcours des Eſprits, adiouſte vne experience bien conſiderable qu'il dit auoir obſerué, lors qu'il deſcrit l'hiſtoire de ce grand Magicien Louys de Gaufridy, que les Diables declarerent n'auoir puiſſance de charmer les Superieurs: comme Iuges, Eueſques, Abbez, Abbeſſes, & autres Superieurs & Superieures des ordres & religion. Et de fait les Religieuſes de ſaincte Vrſule en la ville d'Aix, furent toutes charmées par Gaufridy, & leurs Superieures point du tout.

Ie conſeillerois toutesfois aux Iuges de s'abſtenir de toute ſorte d'experience cõmunes aux Sorciers, d'autant qu'elles ſont plus remplies de curioſité que de pieté. Et ont eſté ſouuent punies comme on peut voir dans Boguet, ou vn Iuge, Procureur & Greffier, ayans prié vn Sorcier de les mener au Sabbat, ils y furent ſi bien frottez vne nuict, qu'ils moururent tous trois bien-toſt apres.

Sçauoir ſi vn Iuge incredule ſe peut excuſer ſous pretexte d'ignorance. Mais quoy, les Iuges ne ſeront-ils pas excuſez enuers Dieu, bien qu'ils ne puniſſent pas les Sorciers? ſi leur incredulité leur fait meſcognoiſtre ce crime, leur meſcreãce ne peut-elle les ſauuer par ignorance? Vn Iuge quoy qu'ignorant, ſera-il pas ony de Dieu & receu à miſericorde, s'il dit comme ſainct Paul en l'Epiſtre premiere à Timothée, *Miſericordiam conſecutus ſum, quia ignorans feci incredulitate?* Les pechez qui ſe font par ignorance, ne ſont ils pas beaucoup plus legers & remiſſibles que ceux qui ſe commettent par ſuffiſance ou

de certaine ſcience? Ariſtote ſemble dire le contraire au 3. des Ethiques chap. 1. quand il dit que, *Omnis peccans eſt ignorans*, & puiſque *Iuris ignorantia neminem excuſat*, c'eſt folie à vn Iuge de ſe mettre en cét exercice de manier la Iuſtice, s'il ne veut & ne ſçait punir les meſchans. Eſt-il poſſible qu'il y ait miſericorde pour des Iuges qui ont declaré innocens des criminels, preuenus & conuaincus d'auoir verſé ſur l'hõme qui eſt leur frere & leur prochain, tant de ruines? Et s'il eſt vray ce que diſent les ſçauans que pour eſcrire pertinemment de la magie & du ſortilege, il faut eſtre Philoſophe, Iuriſconſulte & Theologien, ne pourra-on pas eſtre bon Iuge à moins que cela?

*Si on peut eſtre Iuge à moins qu'eſtre ſçauant.*

Il y a difference d'eſtre eſcriuain, ou Iuge: l'eſcriuain eſt tenu de donner des raiſons de ce qu'il condamne en la magie & au ſortilege, qui s'accordent auec la vraye Philoſophie, Iuriſprudence & Theologie: mais le Iuge qui cõdamne le Sorcier, n'eſt tenu d'eſtre Philoſophe & Theologien; vne ſeule piece luy ſuffit, qui eſt la Iuriſprudẽce. Qu'il le cõdamne hardiment par les loix & par les preuues, ſon integrité & ſa conſcience y peuuent beaucoup, ce ſont deux des meilleurs inſtrumens pour s'aſſeurer de Dieu, & dire, *Miſericordiam conſecutus ſum.* Mais veritablemẽt ſi tous les Iuges pouuoient eſtre bons Philoſophes, bons Iuriſconſultes, & bõs Theologiens, ils eſuiteroient beaucoup mieux le blaſme & les plaintes que font les Inquiſiteurs (qui ſont bons Theologiens) cõtre eux. Car quel moyen de bien entẽdre ny interpreter le Can. *Epiſcopi*, (qui eſt celuy qui ſemble tout à faict ſeruir de garand à tous les Iuges meſcreans.) Et tous ces autres Canons qui parlent des Sorciers, ſi on n'eſt verſé en Theologie?

*Il ſuffit au Iuge d'eſtre homme de bien & ſçauãt ou bien verſé en la Iuriſprudẽce.*

*Le Can. Epiſcopi. 26. q. 5.*

Sçachons encore ce poinct puis que les Sorciers ſont meſhuy en ſi grãd nõbre: eſt-il raiſonnable de les faire tous mourir, meſmement ceux qui ne ſont accuſez de malefice, ains d'auoir eſté ſimplemẽt par curioſité au Sabat? Faut-il vſer d'vne ſi grande ſeuerité enuers des pauures gẽs abuſez? Ne ſçait-on pas que, *Seueritas amittit aſſiduitate authoritatem, & videmus* (dit Seneque) *ea ſæpè cõmittit quæ ſæpè vindicantur. Temperatus enim timor eſt qui cohibet, aſſiduus & acer in vindictã excitat.* Ces pauures gens reuiennẽt touſiours à leur vomiſſemẽt, & leur peines & ſuplices ſe cõuertiſſent en rage, deſeſpoir & vẽgeance.

*Puis que les Sorciers ſont meshuy en ſi grand nombre, ſçauoir s'il eſt à propos de les faire tous mourir.*

Ie trouue tres-bõ que par fois les Iuges ne puniſſent meſme

les malefices des Sorciers quelque euidence qu'il y ait, ſi la preuue n'y eſt entiere, & telle que les loix la requierent. Car de la preſumer ou tirer par induction ou par le bruit cõmun : & quoy que le mal ſe trouue, & que le malefice ſe voye à l'œil, ſans qu'il ſoit poſſible le referer à autre perſonne qu'à quelque Sorcier voiſin ennemy & mal-famé : ſi eſt-ce qu'on le peut attribuer à maladie naturelle. C'eſt pourquoy il ſemble tres-iuſte & à propos, de ne vouloir ſubtiliſer les preuues, & n'eſcouter les Aduocats qui en veulent parler par liures, pluſtoſt que par bons & affidez teſmoings : Comme fit tres-bien la Cour de Parlement de Paris, en vn accident bien eſtrange & nouueau.

Arreſt du Parlemẽt de Paris du 30. Ianuier 1610. cõtre vn Sorcier qui auoit faict mourir 114 cheuaux à vn maiſtre de la Poſte de Ville-Iuifue.

Le maiſtre de la Poſte de ville-Iuifue, s'eſtant plaint deuant le Preuoſt Royal dudit lieu, qu'vn Mareſchal ſon voiſin, par paroles enchantées luy auoit faict mourir cent quatorze cheuaux en moins d'vn mois, par l'information, il fit ouyr pluſieurs teſmoins contenant des plaintes faictes pour le meſme ſubiect contre ce Mareſchal, l'information eſtant decretée de prinſe de corps, le Mareſchal s'eſtant porté pour appellant, il aduint que par impatience le maiſtre de la Poſte iniuria le Mareſchal, & pouſſé de colere le frappa : Le Mareſchal en ayant faict informer, & decreter ſon information par le Preuoſt de Paris ou ſon Lieutenant Criminel, dequoy à ſon tour le maiſtre de la Poſte s'eſtant porté pour appellant : par Arreſt de la Tournelle du trentieſme Ianuier 1610. plaidans de Lamet & le Iay, La Cour mit les appellations, & ce dont eſtoit appellé au neant, & euoquant le principal pour le bien commun des parties, & y faiſant droict, mit leſdites parties hors de cour & de procez. Et comme l'vn des Aduocats ſe voulut eſtendre en diſcours, pour monſtrer que les paroles n'eſtoiẽt ſuffiſantes pour charmer : Monſieur le Preſident Seguier, luy dit, qu'il n'eſtoit point beſoing d'entrer plus auant en ceſte queſtion, qui auoit eſté ſouuent iugée à la Tournelle. Enquoy la Cour eut parauanture eſgard, que le Mareſchal auoit eſté iniurié, diffamé en vne audience celebre & battu : & quoy que la perte de cent quatorze cheuaux en moins d'vn mois ſoit notable, ſi eſt-ce qu'elle peut aduenir ſans aucun malefice de Sorcier, par vn pareil accident que la maladie ſe met & la mort aduient aux brebis & autre beſtial, qui meurt par fois à milliers en beau-

coup moings de temps. D'ailleurs que ceſte queſtion en pleine audience, deuant des gens de toutes nations, & de toute religion, Athées & autres : & ſçauoir iuſques où ſe peuuent entendre des paroles charmées, & quels maux elles peuuent operer, eſtoit plus dangereuſe que profitable, outre pluſieurs autres motifs pertinens, dont l'eſprit des Iuges pouuoit eſtre touché ſur l'heure.

Mais quoy ? eſt-il auſſi raiſonnable que toutes ces beſtes malefiques, furieuſes & endiablées, reſpirent meſme air que nous ? Lairrez-vous, Meſſieurs les Iuges, longuement triompher Sathan du grand Dieu, qui vous a eſtablis en vn certain rribunal, dans lequel il veut que vous gouuerniez ſa Iuſtice comme Dieux ? & tous ces inſignes ſacrileges triompheront ils ainſi ſi magnifiquement & ſi impunement de celuy, qui eſt le grand Architecte de tout le monde? Ceſte Pithon Romaine diſoit tres-bien, *Diuturna impunitate furorem ali*. Ceſte impunité augmente leur ſocieté & leur nombre, & le faict croiſtre iuſqu'à l'infiny.

Peut-eſtre (Iuge meſcreant) ne ſçay-tu pas, combien de crimes demeurent impunis en la perſonne d'vn Sorcier, lors que tu le laiſſes eſchapper, il eſt raiſonnable que tu le entendes.

1o Combien & quels crimes demeurent impunis en la perſonne d'vn Sorcier qu'on laiſſe eſchapper.

Ie veux laiſſer à part pour ce coup vne infinité de malefices, que le Sorcier a fait, deſquels il eſt obligé de rendre compte à Sathan à chaque Sabbat. Les enfans de ſes parens, de ſes amis, de ſes voiſins qu'il a rauis, pour les liurer à cét ennemy de Dieu, les oſtant par ce moyen la pluſpart du temps, hors de la voye de ſalut, & rendant vne infinité de familles miſerables, par l'enleuement & la ruine de leurs vrays heritiers : car ie mets le cas qu'il n'eſt accuſé de rien de tout cela.

Les malefices des Sorciers ſont ſans nombre.

Vne infinité de Sorcieres lors que nous leur faiſions le procez en Labour, nous on dit qu'eſtans menées & preſentées au Diable au Sabbat, qui eſtoit aſſis en ſon throſne comme Roy de toutes ces ames tenebreuſes : on leur fit premierement renier leur Bapteſme, & quiter & renoncer tout à fait les inſtructions & enſeignemens de la foy & Religion Chreſtienne, voylà l'apoſtaſie.

L'Apoſtaſie des Sorciers.

Repudier tous les Sacremens de l'Egliſe, & fouler aux pieds la foy de Ieſus-Chriſt, les images, portraicts & repreſentations de la ſaincte Mere de Dieu, & de toutes ces fleurs

Le ſacrilege.

du Ciel les Saincts de Paradis, voilà le ſortilege.

La profeſſiõ. Proteſtans deuant le Diable, de faire tous les maux & iniures à Dieu, aux hommes & aux fruicts que faire ſe pourra, & luy en rendre compte en certain temps, & voylà leur profeſſion.

Le vœu. Puis elles luy paſſent vne obligation, & font vœu ſolemnel entre ſes mains, d'obeïr à tous ſes commandemens, ſe ſouſmettans à ſes loix, & à tout ce qu'il voudra leur commander d'vne ſouſmiſſion aueugle, ſans reſerue d'ordure meſchanceté & ſaletté abomination ny autre impieté quelconque, & voylà le vœu.

L'hõmage. Puis mettant la main ſur le liure ou regiſtre des Enfers, contenant pareilles ſouſmiſſions, & les loix impies de ſon regne mal'heureux & infauſte, elles luy preſterent le ſerment de fidelité, & promirent d'eſtre à iamais ſoubs ſa banniere, & le ſeruir de cœur & d'ame, comme ſes bons vaſſaux, & voylà l'hommage.

L'idolatrie. Soubs promeſſe de ne reuenir iamais plus au ſeruice de Ieſus-Chriſt, n'auoir ny n'adorer autre Dieu que Sathan, & qu'à ces fins elles ne manqueroient de cõparoiſtre & ſe trouuer ordinairement aux jeux impies & congregations nocturnes: aſſiſter comme les autres aux ſacrifices & abominations & adorations execrables qui s'y font, & voilà l'idolatrie.

La Dogmatization. Et parce qu'il s'y faict diuerſité de vœux & en diuers temps; qu'elles les feroient & accompliroient tous de tout leur pouuoir, & y meneroient tous autres, & en ſeduiroient tant qu'elles pourroient pour faire le meſme, & les renger ſous meſme loy. Et voylà la dogmatiſation.

Le Concubinage. Elles ſont d'ailleurs en perpetuel cõcubinage auec Sathan, & auec leurs plus proches, les filles & femmes commettans pluſieurs crimes tous enſemble: & ſi ce n'eſt auec ſcandale des aſſiſtans, parce qu'ils ſont tous, *In pari damnatione*, c'eſt au mauuais exemple & infamie des plus intereſſez, ſçauoir à la veuë d'vn mary & d'vn pere: Et pechent cõtre le ſexe, & hors leurs eſpece & leur genre, contre Dieu & contre nature, & voylà le concubinage, l'adultere, l'inceſte & la ſodomie; Crime en ſon particulier ſi grand & ſi horrible que meſme les Empereurs Payens, comme Auguſte, & autres auoient pour ce ſeul effect prohibé les ſpectacles & jeux de la nuict à toute ſorte de gens & de tous ſexes. *Ne cœtu promiſcuo, quòd perditiſſimus quiſque per diem concupiſſet, per tenebras auderet.*

L'Adultere, l'Inceſte & la Sodomie.

Ils blaſphement & font des imprecations horribles contre Dieu, ſa Mere, les Saincts, & maudiſſent le Ciel & le Paradis en l'honneur de l'Enfer, qui eſt le manoir auſquels ils aſpirent, & chantent au lieu des Cantiques, des chanſons ſales & horribles en honneur de Sathan, & voylà le blaſpheme & la malediction. *Sueton. c. 31. in vita Aug.* Le Blaſpheme & la malediction.

Dequoy ie vous ay bien voulu aduertir, afin que nul n'en pretende cauſe d'ignorance; car apres de ſi bonnes & Chreſtiennes adminitions, *Deficit ignorantia, & oritur contumacia.* Si bien qu'apres cela les execuſes & foibles raiſons, dont ces protecteurs & mauuais Iuges ont accouſtumé d'vſer, ne peuuent eſtre trouuées bonnes.

Ainſi en ce crime que les Sorciers cõmettent, d'aller ſeulement au Sabbat ſans aucun malefice: concourẽt & s'influent la confederation & les commeſſations auec le Diable, la paction, l'abnegation de la foy, l'hereſie, l'apoſtaſie, le ſacrilege, la profeſſion, l'hõmage, le vœu, l'idolatrie, la dogmatiſation, l'impenitence, l'obſtination, le concubinage, l'inceſte, le peché contre nature, le blaſpheme, la rebellion, & la haine iurée contre Dieu, tous crimes capitaux dont le moindre merite la mort: Sans conter qu'ils ſe font rebaptiſer au Sabbat, changent de nõ, taſchent à effacer le charactere du Chreſme, & alterer le S. Sacrement de confirmation, rõpent les Croix & les bras & jambes du Crucifix, ils y prennent l'Hoſtie en communion pour la ietter en quelque voirie, ou la garder meſchantement auec ce mauuais deſſein d'en repaiſtre des crapaux, ou pour la rapporter à Sathan, ou pour la poignarder à la Iuifue, ou la reſeruer pour quelque autre meſchanceté, comme fit vne Portugaiſe à ſainct Iean de Luz, le iour de S. Ioſeph 1619. que le pleuple fit bruſler mal-gré les officiers de la Iuſtice, comme nous dirons cy-apres. Ils y preſentent les enfans à Sathan, ils y apprennent à faire des poiſons, pour s'armer contre le genre humain, & ruiner les biens de la terre, auec des armes de trahiſon, moyens perfides, cachez & incognus & partant ineuitables, comme ſont ſimples attouchemens, ſoubs pretexte de carreſſer les perſonnes, poiſons, venins, poudres, paſte de millet noir, crapaux, ſerpens, graiſſes, chair & os d'enfans non baptiſez, & boüillõs de chair de pẽdus, ou d'enfans tirez hors leurs ſepulchres, ſelon ceſte ceremonie celebrée dans les Orgyes de quelques Magiciens & Sorciers anciens, où ils beuuoient le boüillon. Quels crimes font ceux qui vont ſimplement au Sabbat, quoy qu'ils ne cõmettent aucun malefice.

de certaines chairs, qu'ils auoient faict cuire, croyans par ce moyen conceuoir la fureur d'vn enthouſiaſme pour cognoiſtre les choſes à venir, & eſuiter les maux imminens: ſi bien qu'eſtans furieux, ils chantoient en leurs aſſemblées nocturnes, *ex tympano bibi, ex cymbalo comedi, & ſacris initiatus ſum.*

Boüillon qu'on prend au Sabbat.

Et Sprenger dit qu'encore pour le iourd'huy, cela ſe pratique parmy les Sabbats des Sorciers. Car pluſieurs (dit-il) ont confeſſé bien ſouuent, que la nuict ayant oſté les enfans des ſepulchres, & arraché du ventre de leurs meres, & les ayãs faict cuire dans quelque baſſin ou pot d'airain, iuſqu'à ce que toute la chair ſoit cõuertie en iuſt ou boüillon potable, lequel eſtant mis par apres & ſerré dans vne peau de bouc, ſemblable à celle dont le bouc qui preſide à l'aſſemblée eſt paré; ils en baillent à boire à ceux qui ſont en ceſte aſſemblée, & qui ont quelque cognoiſſance, ou ſont initiez au ſortilege, leſquels incontinent apres en auoir beu, ſont ſaiſis d'vn eſprit fanatique, & agitent ou appaiſent l'air, appellent ou chaſſent les orages, & apportent pluſieurs incommoditez aux mortels. Les Sorcieres ont accouſtumé de tourmenter l'eſprit & le corps. Comme chante Tybulle d'vne Sorciere de ſon temps.

*Hæc ſe carminibus promittit ſoluere mentes,*
*Quas velit atque alijs duras immittere curas.*

Charme par lequel les Sorcieres dõnent la mauuaiſe nuict.

Elles font quelque charme qui tient les perſonnes en vne perpetuelle inquietude, & appellent cela donner la mauuaiſe nuict. Boiſſard li. 1. *De Magia cap.* 4. dit qu'il le vit pratiquer par des Religieuſes, il n'y a pas long temps, mais que c'eſtoit pour ſe ioüer, ne penſans offencer Dieu, voyans que cela eſtoit ainſi pratiqué par pluſieurs. Elles ſçauent abayer comme les chiens, hurler comme les loups, ſifler comme freſayes & ſerpens, murmurer comme les ondes, qui ſe briſent contre les rochers, bruire cõme les foreſts agitées des vents, & fracaſſer tout ce qu'elles rencontrent comme le tonnerre qui eſclate & briſe tout ſortant de la nuée, ce que tres-bien a exprimé Horace parlant de ſa Sorciere *Sagana.*

Que les Sorcieres ſe ſçauent brutaliſer & contrefaire preſque tous animaux.

*Tunc vox Lethæos cunctis pollentior herbis*
*Excantare Deos, confudit murmura primùm*
*Diſſona, & humanæ multum diſcordia linguæ*
*Latratus habet illa canum, gemituſque luporum,*
*Quòd trepidus bubo, quòd ſtrix nocturna queruntur.*

Quòd

*Quod ſtrident vlulantque feræ, quod ſibilat anguis*
*Exprimit, & planctus illiſæ cautibus vndæ,*
*Siluarumque ſonum, fractæque tonitrua nubis.*
*Tot rerum vox vna fuit, mox cætera cantu*
*Explicat Aemonio, penetratque in tartara lingua.*

Et qui pis eſt par charme & malefice, elles ſçauent verſer tous ces maux ſur telle perſonne qu'il leur plaiſt: auſſi ſont appellez leurs Demons *Telluris canes.*

Leurs Demons ſont appellez Chiens de la terre.

Tout cela ſe faict, ſe voit, ou ſe diſtribuë au Sabbat, afin que chacun ait dequoy ayder le Diable à rauager le monde; & rendre les hommes miſerables par les incommoditez des maux enuoyez ſur leurs perſõnes, & la perte de leurs fruicts: les eſpiant en ces deſeſpoirs maladies incurables, & autres mauuais paſſages de la neceſſité, les contraignans de mendier ſon ſecours, & les faiſans paſſer aiſément de la mendicité au ſortilege.

Et à la ſuitte de tous ces maux execrables, le Diable auec vne contenance la plus ioyeuſe & fardée, que luy peut permettre ſon viſage affreux & plein de feu, promet leur donner vne felicité perpetuelle, auec toute ſorte de voluptez, ioyes & contentemens, que ces perſonnes miſerables luy ſçauroient demander, & qu'elles pourroient deſirer. Et encore apres ceſte vie, vne plus forte remuneration d'autres dons & preſens, beaucoup plus grands & precieux.

Les malefices que les Sorcieres font aux hommes, ſont beaucoup moins puniſſables que les iniures qu'elles font à Dieu.

Qui monſtre clairement le deffaut de ces iuges, qui ſont ordinairement plus diſpoſez de punir le malefice que les Sorciers font aux hommes, les priuans ſimplement de leurs fruicts, que l'iniure qu'ils font à Dieu, le reniant, le blaſphemant & le maugreant.

Que les Iuges ſe ſouuiennent de l'Empereur Claudius, qui fit mourir vn Cheualier Romain pour auoir ſeulement porté ſur luy vn œuf de Cocq ou de Serpent, croyant par ce moyen corrompre les Iuges, & eſchapper de leurs mains par quelque mauuais charme ou ſortilege.

11 Comment ſe doit entendre ce qu'on dict, que le Diable ayant eſté lié par l'aduenement de Ieſus-Chriſt, vray-ſemblablement le ſortilege a touſiours ceſſé depuis.

Ie ſçay qu'on me dira que le Diable a eſté lié & chaſſé par l'aduenement de Ieſus-Chriſt, qui a faict en meſme inſtant ceſſer la Magie & le ſortilege, & comme il eſt dict en l'Apocalypſe 20. *Angelus apprehendit Draconem, Serpentem antiquum, qui eſt Diabolus & Sathanas, & ligauit eum in abyſſum, & clauſit & ſignauit ſuper illum, vt non ſeducat amplius*

*gentes, donec consumentur mille anni.*

Le Diable (disent-ils) ayant les mains liées dés ce temps-là, ne peut faire tant de maux par les mains des Magiciens & Sorciers, & autres ses suppots. Quoy a-il esté chassé du Ciel & de la terre, ou de la fabrique du monde? non (dict S. Augustin) *sed extra corda credentium.*

Mais combien & iusques à quand a-il esté lié & chassé: & par ceste liaison, Dieu l'a-il tout à faict destruict? S. Leon respond à ceste question, & dict, que bien que Dieu tout puissant protege ceux qui combattent soubs son nom: & qu'il nous ait dict de sa propre bouche, ne craignez point, car i'ay vaincu le monde. *Hoc incitamento* (dict-il) *formidinem sublatam esse non pugnam, & retuso aculeo timoris, causam manere certaminis, quòd ab hoste versuto, terribiliter quidem furore persecutionis mouetur, sed innocentibus specie pacis infertur.*

Et declarant ce combat, il dict que nostre aduersaire Sathan, fremit & tourne ses cruelles inimitiez, en des sourdes & secrettes embuches, afin que ceux qu'il n'a peu vaincre par famine & par gelée, par le feu & le fer, il les rendit languissans par feneantise, les liat par conuoitise, les bouffit par ambition, & les corrompit par luxure.

Quoy que le Diable ne puisse mes-huy atterrer les hommes tout à faict, estans en la grace de Dieu, si peut-il les debeller & guerroyer incessamment.

Il peut donc deceuoir les hommes les vaincre & debeller, bien qu'il ne les puisse mes-huy subiuger & atterrer tout à faict. Et sur tous sont aisez à deceuoir, ceux qui s'ahurtent en leurs opinions, & qui croyent fermement qu'il n'y ait qu'eux de sages. Le Diable attrappe les riches par orgueil & ambition, & les pauures par fiction, illusion & imposture: & ceux qui pensent estre les plus sçauans, & plus entendus dans le monde, par incredulité & mescreance, ne voulans croire qu'eux mesmes.

En matiere de sortilege, la foiblesse de l'aage est grandement à considerer.

L'aage est aussi grandement à considerer en matiere de sortilege & deceptions des Demons; car celuy qui est caduc & decrepite, il y a danger qu'il ne radotte. Le puerile & enfantin doit craindre les maladies de l'imagination, & l'inconstance, d'autant que les enfans ont le cerueau humide, & tout plain de vapeurs, lesquelles s'esmeuuent aisément. C'est pourquoy les Demons auoient jadis accoustumé de rendre leurs oracles par des enfans, comme plus propres à cest effect: voire les Magiciens le pratiquent encore auiourd'huy en la Chrystallomantie, & en l'hydromantie.

Au reſte les fẽmes ſont pluſtoſt Sorcieres, & en plus grand nombre que les hommes. C'eſt vn ſexe fragile, qui repute & tient ſouuent les ſuggeſtions Demoniaques pour diuines. Secondement elles ſe forgent pluſieurs ſonges qu'elles croyent veritables, ſuiuant ce dire commun que les vieilles ſongent ce qu'elles veulent. Dauantage elles abõdent en paſſions aſpres & vehementes, outre qu'elles ſont ordinairemẽt de nature humide & viſqueuſe. Or eſt-il que l'humide s'eſmeut aiſément, & reçoit diuerſes impreſſions & figures, elles ne ceſſent leurs mouuemẽs qu'à peine & bien tard, & les hõmes entretiennent moins obſtinement leurs imaginations.

*Pourquoy les femmes ſont pluſtoſt, & en plus grand nombre Sorcieres que les hommes.*

De là on apprend, qu'eſt-ce que ſignifie ce qu'on dict, que le Diable eſt enuoyé aux abyſmes, où il eſt lié pour mille ans: qui ne veut dire autre choſe, ſinon que pour cela les gens de bien ne ſont immunes & exempts des incurſions & infeſtations de la mort, & des mauuais Demons.

Mais comme (dict S. Auguſtin) ceſte liaiſon ou ligature du Diable, conſiſte à ne permettre pas, qu'il exerce toute la tentation qu'il peut par force ou par dol, à ſeduire les hommes, à les attirer à ſon party, & à les tromper par violence & par fraude.

*S. Aug. au liu. 20. de la Cité de Dieu c. 8.*

Que s'il luy eſtoit permis pendant vn ſi long temps, & auec vne ſi grãde infirmité & foibleſſe de pluſieurs, il en chaſſeroit vne infinité (quoy que fideles) que Dieu ne veut pas, & empeſcheroit qu'ils n'euſſent la foy & creance qu'il faut, & à fin qu'il ne le puiſſe faire, c'eſt pour cela qu'il a eſté lié.

Il faut donc ſe garder de ſes embuſches ſans ſe repoſer tout à faict ſur ſa liaiſon, afin qu'il ne trouue entrée, lors que moins nous nous deffions de luy, & que nous croyons eſtre plus aſſeurez. Car ſi comme vn lyon, nous luy oppoſons vne forte muraille, il ſe transformera en chien, à fin que par ſa domeſticité nous ne nous mettions en peine de l'euiter; ſi nous le chaſſons comme chien, il entrera par la feneſtre comme vn oyſeau.

*B. Ephrem. Sermone exhortatorio ad fratres.*

Et quoy que ſainct Hieroſme appelle Origene, le maiſtre des Egliſes Chreſtiennes, apres les Apoſtres, & le premier de tous les Docteurs: ſi aimeroy-je beaucoup mieux eſtre de l'aduis de Theophile Alexãdrin, lequel eſcriuant à Paſcalius cõtre les Eueſques d'Ægypte, ſe courrouce contre Origene, de ce qu'il diſoit fauoriſant les Magiciens & la Magie: *ſibi*

*S. Hieroſme in Catalogo ſcriptorum.*

*Theophilus Alexandrinus epiſt. 1. ad Paſchalium.*

*non videri artem magicam eſſe alicuius rei ſubſiſtentis vocabulum: Sed & ſi ſit, non eſſe operis mali nec propterea contemni poſſe.* Il diſoit cela pour fauoriſer cē Magicien Elime, lequel repugnoit aux Apoſtres, & ſouſtenir Iamnes & Mambrez, qui reſiſterent à Moyſe. Mais Ieſus-Chriſt les lia & chaſſa dés qu'il fut arriué dans le monde, comme nous apprend Tertulien. *Poſt Euangelium (inquit) nuſquam inuenias, aut ſophiſtas, aut Caldæos, aut incantatores, aut coniectores, aut magos niſi plane punitos.*

Aucuns l'appellent Iambres. *Tertull. lib. de Idolol.*

On dict que Iulien l'Apoſtat, allant à la guerre en Perſe, ayant vn iour enuoyé en Occident vn Demon pour vn affaire de treſ-grande importance, il trouua ſur ſon chemin, vn Moyne, nommé Publius, lequel priant Dieu fort deuotement, l'arreſta l'eſpace de dix iours, ſans qu'il peut paſſer outre, & fut contrainct de s'en retourner vers l'Empereur Iulien, auquel il dict que les prieres de Publius, l'auoient empeſché de pourſuiure ſon chemin, ſi bien que l'Empereur menaça le Moyne de le faire mourir à ſon retour: mais au contraire, l'année enſuiuante l'Empereur mourut, & vn des ſiens ſe fit Religieux.

Le Moyne Publius, lia vn Demon, que Iulien l'Apoſtat enuoyoit en Perſe.

Ie ſçay que pluſieurs ne pouuans aiſément trouuer la route de la pure verité, ſe ſont laiſſez aller à quelque certaine nonchallance, reiettans ſur nature chaſque euenement eſtrãge, duquel ils ne pouuoyent rendre raiſon, comme Democrite & Epicure.

D'autres à rebours, effrayez & diuertis par la difficulté de rechercher les choſes, croyoient tout ce qu'ils oyoient dire, ſe laiſſans conduire & entraiſner à toutes opinions, comme par les flots de la mer. Surquoy il faut prendre garde que *Credulitas aut maturè admittenda, aut ſtatim repellenda, cum nemo citiùs fallatur, quàm qui temere credit. Nemoque rectiùs iudicet & certiùs, quàm qui rem exploratam habet. Theocriti proinde laudatur illud. Ne crede citiſsime, ni prius finem videas.*

Mais Dieu tout puiſſant, nous ayant manifeſté ſa parolle, elle donne iour aux plus obſcures tenebres: de façon que nous pouuons prononcer vne certaine & indubitable opinion de toutes choſes, pourueu que nous nous appuyons ſur ſon authorité. L'authorité de l'eſcriture ſaincte, dict ſainct Auguſt. au 2. liu. de la Geneſe, eſt plus grande, que toute clairvoyance & ſubtilité du iugement humain.

L'authorité de l'eſcriture ſaincte, eſt plus forte que toute clair-voyance.

Ainſi ceux-là ſont bien hebetez (diſent les Philoſophes) & n'ont aucun ſentiment, leſquels ne veulent adiouſter foy aux choſes qui ſont claires & manifeſtes. *Nec enim de veritate dubitari poteſt, quoties cum incertis experimenta conueniunt, æquumque eſt non ſemper auribus ſed & oculis credere*, dict Hypocrate, & Pline pourſuiuant ce meſme diſcours dict, celuy eſt bien temeraire qui aſſeoit incontinent iugement ſur celles qui ſont douteuſes. Mais auſſi celuy qui eſmeut des doutes & difficultez ſur choſes qui ſont cognuës & eſclaircies, teſmoigne qu'il ne prend plaiſir, ny n'aſpire à aucune ſcience, & ne s'exerce, qu'à propos douteux & ſophyſtiques. Et celuy eſt totalement priué de raiſon, lequel tant pour l'obſcurité qu'il remarque és choſes douteuſes, que pour l'inſuffiſance & rebouchement de ſon eſprit, ne doute ſeulement des choſes claires & manifeſtes. Ains eſt oſé iuſques là, que de les vouloir confuter & reietter. *Hippo. lib. de Diæta.*

Quittons donc ceſte meſcreance, ſoit qu'elle ſoit fondée ſur noſtre ignorance ou foibleſſe d'eſprit, ſoit qu'elle ſoit logée ſur les impoſſibilitez imperceptibles à vn eſprit delicat, qui n'a iamais bougé d'vne groſſe ville, & n'a iamais rien veu, que ce qui ſe voit à groſſes troupes, qui n'a rien ouy des Demons, que ce qu'il en a peu apprendre dans les liures, deſquels encore peut-eſtre en repudie-il la lecture, par ce qu'elle n'eſt de ſon gouſt, il tient cela pour reſuerie, illuſion, contes & ieux d'enfans, Hiſtoires des vieux Romains de la fée Meluſine, & de Merlin indignes de ſes eſtudes ſerieux. *Il faut quitter ceſte incredulité, & meſcreance, & croire & punit les Sorciers.*

S'ils s'eſtoient trouuez dans les Landes de Bordeaux, à Bayonne, dans les Montagnes, & les ſables de Labour, dans les Pinadas, qui ſont és coſtes de l'Ocean, dans les deſerts de Libye, dans la Foreſt Hercinie, où les Demons paroiſſent en Charbonniers, dans les boys & noyers de Beneuent, vers le Royaume de Naples, dans les maſures de ces vieux Temples des anciens, comme eſt ce vieux Temple, ruiné du Dieu Apollon, qui ſe voit prés la Solfatara, Apouzzol, où il y a depuis le matin iuſqu'au ſoir, vne fumée de ſouffre, qui ſort d'vne eau boüillante, laquelle eſt tout au deuant, jettans certaines flammes de feu, abouffées, ſi eſpaiſſes, qu'on ne le peut bonnement voir de iout & de bien loing, que les cheueux ne ſe dreſſent: ou ces autres maſures en Pruſſe, Liuonie, & Lithuanie, où les Demons font ſauter des hommes transfor- *Claus Magnus, lib. 12. c. 45.*

mez en loups, & celuy qui ne peut sauter est foüeté par les Demons. Les trous des Sybilles, les Chambretes *de la Sibilla Cumana*, le trou S. Patrice, la riue de ceste coste de Bretagne, ou les voyageurs voyent souuent promener vn certain spectre si affreux, que les plus hardis en meurent d'apprehension.

Ce n'est pas dans les delices d'vne grosse & puissante Cité, où les Demons se font voir ou sentir: la multitude infinie du peuple, les Eglises, la deuotion, la conuersation, chassent ordinairement tout cela.

Mais tant de Sorciers qu'on mene dans le Parlement de Paris, d'vn monde de iurisdiction, qui sont de ce grãd ressort, qui habitent en des deserts, lesquels n'ont ny ne veulẽt auoir la cognoissance de Dieu, esloignez de tout commerce qui se trouue communément és villes, qui n'oyent ny Messe, ny Presche, qui ont faict mille malefices: rencontrans ces gens-là, preuenus, conuaincus, & confessans nettement le sortilege, direz-vous Messieurs, que vous ne croyez point qu'il y ait des Magiciens & Sorciers? Que personne n'est si meschant que de rechercher le commerce du Diable, ny ces curiositez & choses estranges qui se voyent au Sabbat?

Et si les fruicts sont emportez & perdus és Iurisdictions, d'où ils vous sont menez, croyrez-vous que ceste vn erreur populaire, née de l'enuie de leurs voisins pour les faire mourir? Si les animaux de toutes sortes meurent en certain temps serein, sans nulle intemperie, ny contagion de l'air, attribuerez vous cela au cas fortuit? Et quand ils auront excité gresles & tempestes, & faict perdre des nauires & vaisseaux pleins d'hommes, direz-vous que ce sont choses naturelles, qui ne peuuent sortir de la main de Sathan? Et si vous voyez des beaux ieunes hommes en la fleur de leur aage, & des enfans rians & potelets, auiourd'huy gaillards, & demain cõmencer à perdre leur en bon poinct, & entrer en langueur, iusqu'à ce que fondus & allangouris, ils meurent à toutes heures sans pouuoir mourir: direz-vous que ce sont maladies cõmunes, ausquelles les Medecins peuuent remedier? Ha! cruels Sorciers qui faictes ainsi mourir le monde en langueur, & plustost vostre amy & vostre enfant, qu'vn estranger qui vous est incognu, & plustost vn enfant tendrelet & innocent, qu'vn homme robuste & meschant: vous feriez

Vn Sorcier feroit quasi mieux de faire mourir bien tost vn homme, ou vn enfant que le tenir en langueur plusieurs années, comme il faict.

beaucoup mieux, puis que vous eſtes pouſſez de ce meſchant deſir de les affliger, de les tuer tout à faict au pluſtoſt. Vne des plus grandes cruautez qui ſoit point, c'eſt celle, qui traiſne longuement apres ſoy la peine qu'elle nous veut faire ſouffrir, joignant langueur & longueur enſemble. C'eſt vne eſpece de miſericorde de nous faire bientoſt mourir, pour ce que noſtre dernier tourment nous tuant, ſe tuë luy meſme, & portant ſa fin quand & ſoy, joinct ſa mort auec la noſtre. *Acerbiſsima crudelitas eſt quæ finem trahit. Sed miſericordiæ genus eſt citò occidere, quia tormentum vltimum finem ſui ſecum affert*, dict le Philoſophe.

Serez-vous point à la fin de l'aduis de Senecque, qui ſe mocque des Enfers & des tourmens & peines eternelles? *Illa* (dict-il) *quæ nobis Inferos faciunt terribiles, fabula eſt, luſerunt iſta Poætæ, & vanis nos agitauere terroribus. Mors omnium dolorum ſolutio eſt & finis, vltra quàm mala noſtra non exeunt.* Ou de celuy de Platon, lequel au liu. 3. *de Republica, prohibet audire Tragiqua de Inferis?*

Senecque au liure de la conſol à Marcia Epi. 24 & 82. ſe mocque des enfers.

Que n'adiouſtoit-il qu'il n'y a mes huy autre Dieu, que celuy que chacun s'imagine? car c'eſt-ce qui manque ſeulement en ce Philoſophe aueugle, pour venir au plus ſupreſme degré d'impieté.

Il faut meshuy appoſer le fil de Theſée à ce labyrinthe d'impoſſibilité, d'incredulité, & d'incomprehenſibilité de ces meſcreans, & tenir ces choſes pour certaines que l'experience nous apprend & faict voir tous les iours plus clairement que iamais; & puis qu'on les voit reuenir à toutes heures, en toutes natiõs & pays, en meſme temps & de meſme ſorte, n'imputons point cela à fourbe, illuſion ou preſtige: diſons comme ceſt Orateur Romain, parlant d'vn Phantoſme, *Ecce iterum, ecce iam quotidiè venit. quid habeo quod interpreter; verum eſt vtique quod ſemper eſt.* Donc *Pepo ſit non homo, qui vel aſſerat omnes effectus eſſe præſtigiatorios, vel credat omnes veros.* Le Diable trompe ſouuent, par ce que ceſt le pere de menſonge, & ſi quelquefois Dieu l'empeſche qu'il ne face touſiours ſans aucun deſtourbier reellement & veritablement, ce qu'il voudroit, lors il a ſon recours en faueur des Magiciens & Sorciers aux illuſions & preſtiges, de peur que ſon impuiſſance ne ſoit recognuë.

Que meshuy le ſortilege, & les Sorciers ſont en certaine cognoiſſance à tout le monde.

Quintilien.

Del. Rio lib. 2. q. 6.

Surquoy semble estre fort à propos, ce que dict mesme Apulée, *Milesiarium lib.* 1. *Callere eum qui prauissimis opinionibus ea putat mendacia, quæ vel auditu noua, vel visu rudia, vel certè supra captum cogitationis ardua videantur, quæ si quis paulò accuratiùs explorauerit, non modo compertu euidentia, verum etiam factu facilia sentiet.*

Aussi mal faict est-il au Sorcier, d'aller de son pied au Sabbat, que par transport.

Car il ne trouue non plus estrange d'aller au Sabbat par transport, que de s'y trouuer par quelqu'autre voye, & n'approuue l'aduis de celuy qui disoit, *Turpe est non ire sed ferri.* Aussi vilain & abominable, est au Sorcier d'y aller de son pied, que d'y estre transporté de son consentement par le Demon, puis qu'y arriuant en quelque façon que ce soit, il a accoustumé se voyant en vn si grand trouble & confusion, & voyant tant de choses espouuentables, de s'informer, *& subitò in medio turbinererum, causam stupentem quætere, Huc ego quemadmodum veni?*

Quatre petits oyseaux qu'on appelloit langues des Dieux chantoient ordinairement aux oreilles du Roy de Babylone, qu'il eust à faire iustice.

Philostrate dict, qu'il y auoit vn Ciel d'Or & d'Azur, dans la sale du Roy de Babylone, auquel on voyoit quatre petits oyseaux, qu'ils appellent langues des Dieux, qui chantoient ordinairement au Roy ce ramage. Prenez garde (SIRE,) que la vengeance diuine ne tombe sur vous, si vous ne faictes iustice.

Les oyseaux qui voyent passer tous les iours, vne infinité de Magiciens & Sorciers sur le Pont aux Oyseaux, semblent crier qu'il en faut faire iustice. Fauiali. 2. du Theatre d'hon. to. 1.

Il me semble que ie voy, non simplement quatre oyseaux dans vn Palais Royal: mais bien tous ces oyseaux que le peuple de Paris, jetta à l'entrée du Roy Louys XI. lors qu'il passa sur le Pont au Change, lequel estoit tendu & clos par le deuant, afin qu'ils ne se peussent esgarer: ou il fut lasché plus de deux cens douzaines d'oyseaux chantans chacun leur ramage, ou pour mieux dire tous ceux qui sont sur ce Pont des oyseaux, & en ceste valée de misere, les vns en peinture, les autres viuans, qui chantent lors que Messieurs sortent du Palais Royal de ce grand Parlement du Roy tres-Chrestien, que c'est vne misere de souffrir si longuement tant de Magiciens & Sorciers en leur ressort, & s'ils n'en purgent particulierement leur ville.

Salemanque & Tolede autre fois, deux vniuersitez fameuses pour la faculté de Magie.

Vn de nos modernes, lequel parauenture a autresfois pratiqué l'Espagne, dict qu'il y a deux Vniuersitez fameuses, Tolede & Salemanque, de tout temps diffamées à cause de la Magie, & nommément de la Negromancie, dicte par les anciens Ars Toletana, pour l'Espagne, & l'art de Toscane, pour

pour l'Italie, *la Cueua de la Celeſtina, la Cueua de los Negromanticos*: A quoy il faut adiouſter la fin miſerable du Marquis de Villenas, du temps du Roy d'Eſpagne Philippes II. tout cela ſert pour faire voir la marque & les particularitez de ces Academies Diaboliques: où les diſciples en nombre ſeptenaire vont eſtudier pareil nombre d'années: au bout deſquelles, le dernier de ces eſtudians y demeure pour gage. On dit auſſi que ce grand Magicien Allemand Iean Fauſte auoit apprins la magie en Cracouie en Pologne.

Iean Vviet liu. 2. ch. 4. Dãs Paris on faict profeſſion publique de toutes ſortes de ſciences bõnes & mauuaiſes.

Mais certainement on ſçait que la magie ne ſe lit pas ſeulement à Salemanque & Tholede, ny en ceſte ville de Pologne, mais bien dans les faux-bourgs de Paris, & qu'il s'en faict profeſſion publique; la liberté de ceſte grande ville exempte de toute ſorte d'inquiſition, permettant toutes choſes, & ſon infinité & grandeur les tenans à couuert ſans recherche quelqu'onque: c'eſt nuire aux bons que de pardonner aux meſchans.

12 Le Roy de la grand' Bretagne en ſa Demonologie dict, que le nombre effrené des Sorcieres, qui ſont en ſon Royaume, l'ont cõtraine de mettre la main à la plume.

Et à fin que ceux qui ne ſont dans l'Egliſe Romaine ne nous reiettent entierement le paquet. Ie prendray vn bon atteſtãt qui eſt le Roy de la grãd' Bretagne, lequel en la preface de ſa Demonologie imprimée l'an 1619. dit qu'vne infinie multitude de Sorcieres qui ſont en ſon païs, l'ont preſſé de mettre la main à la plume luy meſme. *Fecit ſagarum in hoc regno multitudo, Satanæ ex aſſe deuota (Amice Lector) vt hunc tibi tractatum deproperarem contra duorũ noſtræ ætatis hominum peſtiferas opiniones, quorum alter Scotus nomine, Anglus domo, non erubuit libro typis excuſſo defendere Magiam nullam eſſe: Alter Germanus medicus Vvierus.*

Il faut croire qu'il y a des Sorciers, puis que l'Eſcriture ſaincte dict & commande de les faire mourir.

Les exemples & autres raiſons tirées de l'Eſcriture ſaincte; c'eſt vne creance generale, & telle que ce ſeroit vne impieté de les reuoquer en doute. Chacun eſt obligé d'en croire tout autant que les ſainctes pages en rapportent. Et pour des teſmoings, il ſuffit que i'en allegue que l'Egliſe approuue, puis que leurs merites leur donnent place dans le Ciel.

Argument tres-puiſſant pour conuaincre les obſtinez, que s'il y en a qui ſoient tellement opiniaſtres, qu'ils n'en veuillent rien croire: ils apprendront à leurs deſpens, qu'il y a des bourreaux en Enfer, & des Eſprits immondes qui leur feront ſentir quelque iour la peine de leur incredulité.

En fin la verité des choſes eſtranges qui ſe paſſent entre Quoy qu'il

ſoit indubitable qu'il y a des Sorciers qui traictent auec Sathan: il eſt pourtãt tres-malaiſé de ſçauoir & deſcouurir tout ce qu'ils traictent enſemble.

Sathan & les Magiciens & Sorciers, eſt ſi tenebreuſe & cachées qu'il n'y a œil de linx qui les puiſſe deſcouurir tout à plein; C'eſt donc folie aux Iuges qui ſont de plus courte veuë, de penſer qu'ils les puiſſent penetrer iuſqu'aux entrailles. Les yeux d'Argus ſe trouueroient foibles dans vn ſi profond aueuglement, la ſçauante Minerue ſe voulant mettre en peine de rendre raiſon de tout ce qui ſe paſſe en ces aſſemblées nocturnes, ſe trouueroit ignorante. De façon qu'il ſeroit à deſirer, que ces mauuais accidens & malefices, deſquels les Sorciers nous affligent, & autres choſes admirables qu'ils nous font voir & ſentir, conferaſſent elles meſmes & parlaſſent aux hommes, qui deſirent les cognoiſtre parfaictement, & en ſçauoir entierement les vrayes & ſeules raiſons, puis qu'ils ne ſe contentent de les voir de leur propres yeux, ny d'en ſentir les mauuais effect. Surquoy, *Idem opto quod Euripides, vt res ipſæ cùm hominibus colloquantur, & ſe quales ſint explicent, vt procul amandentur dubij & artificioſi ſermones.*

Les choſes qu'on dit des Sorciers ſont veritablement, mais neantmoins en quelque façon ſi tenebreuſes que pour les bien cognoiſtre il ſeroit beſoin qu'elles parlaſſent elles meſmes. *Fernel. de Abd. rer. cauſ.*

La nature couure tant de choſes d'vn voile & enueloppure myſterieuſe, outre qu'il n'eſt donné à homme mortel de ſçauoir & cognoiſtre toutes choſes: qu'il ſe faut le plus ſouuent contenter de les admirer, & les tenir en veneration, & ne faut rechercher ce que Dieu a faict proche ou ſemblable au ſecret; car à peine pouuons nous aſſeurer que nous ſçachions ce que nous voyons de nos yeux, tant eſt eſloignée de nous la preſence de la verité.

Il y a tant de myſteres és choſes de la nature, que bien ſouuent il ſe faut contẽter d'en admirer l'ouurier.

Ce n'eſt pas qu'il faille croire trop legerement, ny eſtre de l'aduis d'Epicure, lequel, *Omnes ſenſus veri nuncios eſſe dixit.* Ny attribuer trop de force & puiſſance aux Sorciers ny à leur maiſtre: Car ce grand Sorcier *Agrippa, ſolos credulos admittit ad ſacra Magiæ ceremonialis, conſtituitque ſuæ Dæmonomaniæ primùm principium credulitatem, vt nos fidem religionis.* Leſquelles paroles ont diuers viſages, & ſe peuuent prendre en diuers ſens: il publioit ceſte credulité ou ferme croyance en faueur des curieux; Car pluſieurs ſe rebuttent ayſément de la magie & du ſortilege, lors que les effects & euenemens ne leur reüſſiſſent comme ils ont penſé, & comme Sathan leur a promis; ou bien parauanture vouloit-il dire, que ceux qui croyent legerement, profitent beaucoup mieux en ceſte faculté. Parauenture vouloit-il deterrer les Iuges de ne croire legerement les maux que nous font ſentir les Sorciers, pour

Il ne faut pas croire trop legerement tout ce qu'on dit du ſortilege, mais il ne faut auſſi eſtre tout à faict incredule, & n'en croire rien du tout.

eſloigner la punition de leurs malefices, & ſi elle arriuoit, la faire declarer douteuſe, & par ce moyen tout à fait iniuſte.

Mais apres tant de maux & malefices qu'on reſſent des Sorciers, qui partent de la malice des Demons qui les gouuernent, apres tant d'experiences, qui eſt-ce qui entrera en tous ces doutes? Nul autre certainement que celuy, à qui ſon mauuais Demon porte continuellement vn bandeau, ſi bien qu'il ne ſe trouue empeſché que de cét aueuglement domeſtique de ſon mauuais Ange, qui luy fille les yeux.

C'eſt le mauuais Ange des incredules qui leur met le bandeau deuant les yeux pour ne penetrer dans les affaires des Sorciers.

R'appellez donc voſtre bon Ange, laiſſez toutes ces pernicieuſes & damnables curioſitez qui vous pouſſent à la ſuitte & recherche de ſes mauuais Demons autrement qu'il ne faut, & ſuiuez la verité de ce qui eſt determiné dans l'Egliſe. Voulez-vous y voir plus clair que tant de SS. Perſonnages qui ont experimenté les attraicts & malignité des Demons?

Les Iuges incredules n'y voyent pas plus clair, que S. Cyprien & autres grands perſonnages qui parlent du Sortilege, & confeſſent en auoir eſté ſoüillez.

Bien heureux, ô incredule, ſi tu te cognois bien toy-meſme, prends garde que ton incapacité n'engendre ton incredulité, ſuy l'aduis de ce grand S. Auguſtin, quand tu monteras en ton tribunal ou ſiege de Iuſtice. *In tribunal tuæ mentis aſcende conſtitue te reum ante te, ne Deus ponat te ante ſe.* Le Sorcier criminel preuenu deuant toy, eſtant relaſché impunement, pourroit bien eſtre cauſe que Dieu te tenant en ſon tribunal, tu ſerois plus criminel que non pas luy.

C'eſt beaucoup ſi l'incredule ſe cognoiſt biẽ luy-meſme.

Garde toy de faire comme les ieunes Elephans, leſquels voyans que aucuns des vieux d'entr'eux ſont tombez dans quelque foſſe, ils leur iettẽt pluſieurs rameaux au dedãs pour leur ſeruir d'eſchelle pour ſortir, garde-toy bien ieune Iuge voyant quelque vieux Sorcier ou Magicien tombé dans vne baſſe foſſe, de luy fournir par ta meſcreance de ces fauſſes raiſons d'impoſſibilité, & ne les employe & fay ſeruir contre ton Createur luy preſtant ceſte eſchelle pour ſortir.

Les ieunes Elephãs ſont ſi ingenieux qu'ils jettent des branches és foſſez ou les vieux ſont tõbez, pour les aider d'en ſortir.

Ou ne fay comme ces autres Elephans, leſquels hayent tellement l'eau claire, que voulans boire s'en eſtans approchez, ils la troublent premierement auec le pied le plus qu'ils peuuent: Les preuues cõtre les Sorciers eſtãt plus claires que l'eau de la plus claire fõtaine qu'on ſçauroit voir, ſi tu te trouues à la ſource ou eſclaircifſemẽt de leurs malefices, ne la trouble ny ne la broüille par vn eſprit meſcreant & capricieux, ne peſche ny ne cherche à boire en eau trouble, de peur que leur maiſtre Sathã ne te broüille & te trouble à toy-meſme, & que

Il ne faut que le Iuge incredule trouble & obſcurciſſe les preuues des malefices & abominatiõs des Sorciers.

Dieu ne permette qu'il te face boire dans ces lagunes enſoufrées qu'il te preſente aux Sabbats, faiſant ſemblant d'y vouloir precipiter, ceux qui ne veulent faire ce qu'il luy plaiſt.

Bien aueugle eſt qui ne voit le Soleil.

*En tuto è orbo chi non vede il ſole.*

Dict le iudicieux Petrarque.

Le Diable faict illuſion aux Sorcieres en pluſieurs choſes, & bien ſouuent, mais qu'és Sabbats leur adoration, ſoit touſiours fauſſe & illuſoire, cela ne ſe peut ſoubſtenir.

Ie confeſſe que le maling Eſprit eſt vn miroir flateur, qui repreſente ſouuent ce qui n'eſt pas, faiſant voir dans vne fauſſe glace des choſes qui n'y ſont du tout point: mais de tous les maux qu'il faict par le miniſtere des Magiciens & Sorciers, & de tout ce qu'ils diſent auoir veu dans leurs aſſemblées nocturnes, ce n'eſt vne repreſentation touſiours fauſſe, parce qu'elle l'a eſté, ou peut-eſtre quelque fois, il y a de la realité, ſoit que tu ailles auec tranſport & par fois ſans tranſport, lors que les lieux du Sabbat ſont ſi proches qu'il n'en eſt du tout beſoing. Et quand tu y vas, & que tu le vois de tes yeux dans ſon throſne, que tu l'adores, le baiſes, dances & feſtines auec luy; ce n'eſt point vn faux miroir, ce n'eſt point vn faux Demon; c'eſt le maling Eſprit luy meſme qui t'a pippé & cõduit ſous des belles paroles ou promeſſes à ceſte damnable adoration.

O miſerables Sorciers, deſquels les plaiſirs & abominables curioſitez ſont autant de crimes! Iuges aueuglez: la meſcreance eſt fille de l'ignorance; c'eſt la fumée des Enfers que le Diable fait entrer dãs les Palais, pour vous oſter le moyen de deſcouurir & iuger ſainemẽt l'abomination des Sorciers.

Si on vit touſiours en ceſte ignorãce, & en ceſte fauſſe creãce, que le Diable ne faict rien voir aux Sorciers que par illuſion, il luy ſera bien-aiſé de vous trõper, puis qu'il ſçait que ce ſont choſes que vous croyez qu'il faut touſiours ignorer.

Il faut meſ-huy porter vos yeux, voſtre eſprit & entendement, pour le moins auſſi auant que la foibleſſe de noſtre nature le peut permettre. Il faut deſcouurir ces tenebres le mieux que faire ſe peut, & ne croupir touſiours dans ceſte craſſe ignorance des anciens, qui n'auoient deſcouuert ceſte infection comme nous: autrement ces choſes tenebreuſes, ainſi cachées par Sathan, & enſeuelies à deſſein pour nous priuer de l'entiere cognoiſſance & lumiere de ſes œuures: ou elles ſeront touſiours ignorées; ou elles vous tromperont touſiours; quand ce ne ſeroit que par ce que vous viuez en ceſte mauuaiſe creance, qu'il les faut tout iamais ignorer: ſuiuant ce traict de Tacite que, *Multa ſunt abdita & defoſſa, quæ aut ignorantur, aut eo ipſo fallunt, quòd ignoranda ſunt.* Il eſt bien ayſé à Sathan de vous tromper par des choſes qu'il ſçait que vous croyez, qu'il les faut touſiours ignorer.

Domitian vouloit faire mourir Apollonius, parce qu'il eſtoit enchanteur, impoſteur & euoqueur des Demons. Ælianus fut deputé Commiſſaire par l'Empereur pour luy faire le procez: Et faiſant comme pluſieurs Iuges, leſquels ſont obligez par le deuoir de leurs charges à faire la procedure criminelle, comme information, decrets & autres choſes, en bonne & deuë forme, ſe reſeruans au iugement de faire leur bon coup, ne ſe deſcouurans iamais iuſqu'alors; ſe reſolut de le ſauuer: & à ces fins pour oſter peu à peu l'aigreur à Domitian, il pallioit l'affaire, & l'excuſoit tant qu'il pouuoit; & Apollonius de ſon coſté ſe reſeruoit par le moyen de ſon Demon, d'ayder & ſecourir Ælian, ſçachant bien qu'il luy eſtoit fauorable. Si bien qu'ayant eſté ouy ſur la magie & ſortilege, deſquels il ſe ſeruoit tous les iours, & la procedure miſe en main à Tigillinus, où eſtoient la plainte & les preuues de toutes ſes accuſations, il fit en ſorte qu'il ne s'y trouua rien d'eſcrit. Auec ce premier traict & aduantage, qui eſtoit vne bonne defence & iuſtification pour luy, Ælian le fit mener deuant Domitian, croyant à ce premier coup le faire declarer innocent tout à faict: Mais iettant les yeux ſur luy, & ayant horreur de le voir, il s'eſcria, que veux-tu dire Ælian, pourquoy m'as-tu mené ce Diable? Et apres auoir nié tout ce dont il auoit eſté accuſé, il fut remis en priſon, où Damis ſon compagnon l'eſtant venu viſiter, recognoiſſant à ſon viſage la crainte qu'il auoit qu'il ne luy meſ-aduint, ſçachant que ſon accuſation eſtoit veritable: Ie voy Damis (luy dict Apollonius) que tu t'affliges de ma priſon, ie ſçay que mon Dieu a ſoing de moy. Et tout d'vn coup remuant ſeulement le pied, ſes fers tomberent à terre, leſquels il reprint auſſitoſt, pour luy monſtrer qu'il eſtoit venu de ſon gré à Rome, & qu'il n'eſtoit détenu priſonnier, que parce qu'il le vouloit ainſi, & qu'il ſçauoit le cœur d'Ælian qui eſtoit ſon Iuge, d'où il pouuoit ſortir quand il voudroit. N'ayez donc point d'apprehenſion (ô Damis) qu'il me puiſſe meſ-aduenir, ains va-t'en viſtement hors d'icy, & fay que ie te trouue à Dicearche, & m'attẽds là auec Demetrius, où ie t'iray trouuer auſſi-toſt. Mais eſtant r'appellé encore vne autrefois par Domitian: Ælian ſon Iuge & bon amy fit tant, qu'il effaça toutes ſes accuſations, & le fit tenir pour innocent & abſous par l'Empereur. Et luy ayant perſuadé qu'il le pourroit infor-

13 L'incredulité d'Ælianus, que Domitian auoit deputé pour faire le procés au Magicien Apollonius, fut cauſe qu'il ſe ſauua.

mer de beaucoup de choſes qu'il auroit plaiſir de ſçauoir. Ælian luy commanda de demeurer encore vn peu dans le Palais, l'Empereur voulant conferer auec luy de quelques affaires fort importans. Mais ſe voyãt accompagné d'vne trouppe infinie de courtiſans & autres gens qui le regardoient fixement, ils furent tous eſtonnez & l'Empereur & Ælian plus que tous, de ce qu'ils ne le virent plus, eſtant diſparu en vn moment: & comme Damis & Demetrius parloient les larmes aux yeux, du danger qu'Apollonius auoit encouru à Rome, il arriua comme vn oyſeau en cét inſtant: eſmerueillé comme il eſtoit venu en ſi peu de temps de Rome: car ils eſtoient aſſeurez (parce qu'il le leur dict à l'arriuée) qu'il auoit demeuré la plus grand'partie du meſme iour qu'il les vint trouuer dans le parquet ou pretoire de l'Empereur, debattant ſa cauſe auec les Iuges, demeurant encore longuement en conference auec eux: puis en vn petit moment il fut de bien loing tranſporté par les Demons où ils eſtoient.

Ælian trahiſſoit l'Empereur Domitian, pour fauoriſer Apollonius.

Ælian eſtoit Iuge ſouuerain en ceſte cauſe, & preſtant l'eſpaule à ce Magicien & Sorcier Apollonius, deſguiſant ſon crime, & ne voulant ouurir les yeux à ces malefices & impietez, il trahiſſoit ces deux maiſtres deux Empereurs ſouuerains, l'vn du Ciel & l'autre de la terre. Il trahiſſoit premierement, la cauſe de Dieu laiſſant dans le monde vn homme impie & meſchant, qui augmentoit tous les iours le culte des faux Dieux, au preiudice du vray Dieu Createur du Ciel & de la terre. Secondement, il trahiſſoit la cauſe de Domitian, auquel en recompence de ce qu'il l'auoit abſous & deliuré de la peine qu'il meritoit pour ſes malefices, il fit ceſte iniure de deſirer la mort, voire parauanture de la luy procurer, ſi violente, & ſi infauſte qu'elle ne le pouuoit eſtre guiere dauantage. Ce qu'il teſmoigna ſi ouuertement, qu'il n'en peut deſguiſer la ioye qu'il en auoit, laquelle il ſurprint de façon, qu'auſſi-toſt que ſon Demon l'en euſt aduerty eſtant en Epheſe, diſputant en quelque grande aſſemblée, on recogneuſt qu'eſtant comme ſurprins de ceſte ſi agreable nouuelle, il abaiſſa du tout ſa voix: Et quoy que la diſpute (laquelle porte ſouuent de la contention qui nous anime) le fit parler bien haut; Si eſt-ce que tout à vn coup il parla ſi bas, qu'on eut dit qu'il auoit oublié tout à

* Apollonius en recõpenſe de ce que Domitiã luy ſauua la vie, luy procura la mort.

faict ſon diſcours & ce qu'il vouloit dire, & demeura comme muet, laiſſant les auditeurs en peine de l'occaſion de ſon ſilence & eſtonnement, mais eſtant vn peu apres reuenu à ſoy, comme on cuidoit à ſa premiere repriſe qu'il en voulut rendre quelque raiſon, il ſe mit à crier, *Percute tyrannum, percute.*

Ce que Dion en la vie de Domitian, conte vn peu diuerſement, Apollonius (dict-il) monté ſur vn lieu eminent ayant aſſemblé le peuple ſe mit à crier. *Benè Stephane, Euge Stephane, percute homicidam & tyrannum. Tu percuſsiſti, vulneraſti, occidiſti.* Les Epheſiens eſtonnez: Bon courage (dit-il) le tyran a eſté tué en ce moment que vous m'auez veu en ſilence. Et comme ils croyoient tous qu'il fut deuenu fol & inſenſé, ce n'eſt pas merueille, adiouſta-il, que vous vous ne me croyez point; car pluſieurs dans Rome meſme, où ce bon-heur eſt aduenu, ne le ſçauent pas, mais ils commencent à le ſçauoir, tout le monde y court, & la ville faict feu de ioye de la mort du Tyran. Or il ſe trouue qu'en ce meſme temps Eſtienne poignardoit Domitian, dequoy vray-ſemblablement le Demon d'Apollonius en meſme inſtant luy donna aduis, qu'il ne peut taire ny deſguiſer.

Si c'eſtoit qu'Ælian, qui luy auoit eſté donné pour Iuge, le creut innocent, trouuant parauanture la preuue foible: il en falloit accuſer ſon ignorance, qui ne voyoit ce qui eſtoit clair aux yeux de tout le monde: Que s'il taſchoit à le ſauuer par meſcreance ou incredulité de la magie ou ſortilege: il auoit tort; car parmy les gens de bien, qui n'admirent & n'embraſſent que les œuures de Dieu, il faiſoit des choſes qui excedoient la nature, veu qu'auec des ſerpens, des moucherons, & des ſcorpions d'airain, il chaſſoit les vrays ſcorpions, le zanzaré & autres certains moucherons ſi infeſtes en Sicile & à Naples. Il chaſſa auſſi les Crocodiles d'Egypte auec vne colomne qu'il erigea ſur le Nil.

*Ælian eſtoit pluſtoſt incredule qu'ignorant, car Apollonius faiſoit des traicts ſi admirables qu'il ne pouuoit ignorer qu'il ne fut Magicien & Sorcier.*

Et en preſence de tout le peuple, vn lyon priué ſe ietta comme ſuppliant à ſes pieds, & le peuple admirant l'appriuoiſement d'vn animal ſi farouche, contraignit Apollonius de dire que c'eſtoit & de l'en eſclaircir. Ce lyon me prie (dit-il) tout haut que ie vous donne aduis qu'il a vne

*Traict merueilleux d'Apollonius.*

ame d'homme, car ce fut anciennement le Roy Amasis, duquel le tombeau se voit en ce pays releué par vne des plus grandes pyramides, qui a bien & sincerement vescu, & estably ceste loy notable, que tous les ans chacun rendit raison de sa vie & de ses actions au Magistrat, & luy monstrast dequoy il viuoit, & d'où, & comment il tiroit son entretenement. Mais ie suis d'aduis qu'on l'enuoye à l'Entopolis, & qu'on le nourrisse dans le temple: cat il est indigne & honteux, qu'vn Roy, quoy que transformé en beste, mendie comme vn belistre. A peine eut-il acheué, que le lyon fondant en larmes, fit vn cry tres-lamentable, comme en approbation de ce qu'Apollonius venoit de dire, de sa mesaduanture.

N'y en y auoit-il pas là assez, pour faire cognoistre à Ælian (ce Iuge tant amy & parauanture cogneu des Demons) qu'Apollonius estoit le plus grãd Magicien & Sorcier de son temps, & pour luy oster & enleuer toute sorte d'incredulité & mescreance?

Le premier traict que fit Apollonius estãt prisonnier, c'est que toute sa procedure se trouua és mains des Iuges toute effacée.

Pouuoit-il ignorer tous ces traicts, ny plusieurs autres, que ie lairray de peur d'ennuyer par trop les Iuges, qui pourront ietter les yeux sur cét ouurage: puis qu'il les auoit veus dans la procedure criminelle qui fut mise és mains de Tigillinus, auant qu'Apollonius, de teinte qu'elle estoit du rouge de ses abominations & impietez, n'y eut faict passer l'esponge, & l'effacer & blanchir par son Demon? Ce seul traict tesmoignant assez, que ce lyon qui se deuoit loger dans quelque affreux repaire, & non dans vn temple poly, propre, non pour paistre & nourrir des lyons, ains pour honorer des Dieux à leur mode: n'estoit autre chose qu'vn vray Demon, qu'il vouloit faire adorer, dés qu'on l'auroit mis dans ce temple.

Il faut chasser ce Lyon rugissant qui est Sathan hors du temple de la Iustice.

O Iuges, qui desirez-vous tenir touſiours en la grace de Dieu, tirez le rideau, & faictes que vos yeux ne soient en prise à ceste fascination. Chassez-moy ce lyon hors du temple: le Roy Amasis, c'est à dire, celuy qui vous ayme, & que vous deuez aymer, adorer & seruir, ne cõparoist point deuant tous les peuples, ny deuant vous, en forme de lyon suppliant qui mendie sa vie, c'est luy qui la donne à tout le monde, ains il cõparoist en croix ayant souffert la mort accompagnée de mille outrages pour vous oster des pattes de ce lyon

lyon rougissant, qui faict neantmoins par fois le suppliant pour vous tirer en commiseration, & afin qu'il puisse obtenir que vous le tiriez du mauuais repaire où il a accoustumé d'habiter pour le loger au temple, & le mettre en la place honorable qui appartient au vray Dieu vostre Sauueur. O mescreans despoüillez vos esprits de ceste ignorance, ouurez vostre cœur afin d'y pouuoir loger tous ces bons enseignemens que vous donne la foy, par le moyen de laquelle, vous estes obligez comme Chrestiens, de faire ce que les cayers sacrez vous enioignent & commandent tres-expressement, qui est de fuir les Demons & bannir les Magiciens & Sorciers, & ne les pratiquer, consulter, ny conuerser auec eux en facon quelconque, voire des les faire mourir.

*Maleficos non patieris viuere. Exod. 22.*

Il ne faut croire trop legerement, ny s'obstiner à ne rien croire trop opiniastrement.

Ie sçay que bien que les incredules ont accoustumé de dire. *Nemus est sapientiæ nihil temerè credere.* Et mesme qu'en ces admirables effects qui sont au dessus de la nature, & en la recherche des choses sur-naturelles, la vraye sageste est de ne les vouloir trop approfondir, *& nolle nimis sapere*, a tousiours esté estimé le meilleur. Il suffit de prendre garde que nostre curiosité ne nous entraine, & que le Diable ne nous enseigne le secret que nous croyons seulement tenir & emprumpter de la nature; car la magie naturelle (qu'õ tient pour les secrets de la seule nature) decline par fois en magie noire & Diabolique.

La Magie naturelle trop approfondie & tirée hors de son centre, decline bien souuent en Demoniaque.

Mais aussi ne faut-il courir à l'autre extremité, d'estre si incredule & incurieux, que de ne vouloir du tout riẽ voir, croire, ny rechercher. Souuenez-vous, Messieurs, que plus les Sorciers qui vous tombent és mains sont vieux & rusez, plus ils ont de suffisance en leur art, & plus d'astuce à le taire, desguiser & couurir. Et peut-on dire d'eux, ce que Seneque dit des ioüeurs, *Tanto aleator est nequior, quanto in illa arte est doctior.* Plus vn Sorcier est meschant, plus il excelle en suffisance de sortilege, plus il sçait mettre à couuert ses malefices, & les debiter sous pretexte de bien.

Plus vn ioüeur est artificiel & suffisant, plus il excelle en meschanceté.

Ne faictes comme le Loriot, lequel guerit de la iaunisse celuy qui le regarde, mais neantmoins ce pauure oyseau en meurt: que ceste iaunisse portant certaine couleur dorée, ne vous donne & mette en occasion de vous perdre. Regardez les Sorciers d'vn œil de Iustice, & souffrez reciproquement leurs regards d'vn tel œil, qu'il ne vous mes-aduienne. Ne

vous mettez à meſme d'attirer leur mal, voire d'en eſtre affligé d'vn plus grand deuant Dieu.

Les Iuges incredules ſont de foy ſuſpecte lors qu'il eſt queſtion de iuger les Sorciers.

L'ignorance eſt pour le iourd'huy en vogue, i'entends l'ignorance de bien faire; Car pour l'ignorance des arts liberaux & des ſciences, les Iuges n'en ſçauent pour l'ordinaire que trop, veu qu'elles ne leur ſeruent le plus ſouuent, que pour inſtruire leur mauuais Eſprit, & leur fournir quelque petite ſubtilité de raiſons foibles, pour armer leur meſcreance; c'eſt vne meſchanceté armée, ſi l'integrité & la creance de l'Egliſe en ſont à dire. Les Iuges meſcreans ſont de foy ſuſpecte lors qu'il eſt queſtion de iuger les Sorciers. C'eſt moindre peché (dit Epiphane) eſtre infidelle, que ne croire ſainement ce qui eſt de la foy & de la Religion de l'Egliſe Vniuerſelle.

Comment le Dante appelle l'Enfer.

Le Dante appelle fort à propos l'Enfer *Regno Traboccante*: Que les Sorciers & les meſcreans du ſortilege ſe ſouuiennent, que le tonnerre & les eſclairs ſemblent eſtre en Enfer, ce que ſont en ce monde parmy nous des luths & autres inſtrumens ſonores, harmonieux & delicats. Les vents les plus furieux qui agittent les ſommets des montagnes, ce ſont les doux zephyres de ce manoir tenebreux. La furie & les tempeſtes & orages de ce grand Ocean, lors qu'il eſt le plus irrité, ſont les calmes & les bonaces de la mer Stygienne ou fleuue de Caron. Mille Citez celebres miſes à feu & à ſang, ſont des nopces delicates, qui ſe traictent en ce lieu là. Et neantmoins ce ſont les moindres & plus legeres repreſentations de l'Enfer, deſquelles Sathan faict quelque certaine, mais bien legere demonſtration en ſes aſſemblées nocturnes, ne la faiſant ſi affreuſe que ſon principal manoir, pour ne rebuter le monde tout à faict, qui me faict dire, que tous les threſors de l'Vniuers ne pourroient dignement recompenſer vne plume, qui pourroit venir à bout à d'eſcrire comme il faut, les tourmens d'vn ſeul peché mortel.

Tous les maux que les hõmes ſentẽt ſur la terre, ne ſont que douceurs, en eſgard aux peines que ſentent les damnez en Enfer

Le Diable adoucit le plus qu'il peut les viſions du Sabbath, pour n'effaroucher les Sorciers, par ce qu'ils ſe pourroient imaginer des repreſentations de l'Enfer.

Ne craignez point, Meſſieurs, les belles paroles, ny moins encore les menaces des Sorciers. Ie ſçay que bien ſouuent ceux qui ſe croyent calomniez, voyans qu'il n'y a nul ſouſtient pour eux entre les hommes, recouurent, principalement és heures & ſur le moment de leur dernier ſupplice, à vn certain appel, non pour ſe deliurer de la peine ou des maux qui les talonnent, mais à ce que Dieu prenne vengean-

Les Sorciers citẽt par fois les Iuges à cõparoir deuant le Tribunal du grand Dieu.

ce, & leur face raiſon de ceux qui les ont menez à ce poinct, & ſont cauſe de leur mort, & face voïr publiquement leur innocence: ils le nomment adiournement à comparoir deuant Dieu; & en cét exploict de la mort, ils ſont ſergens & parties, voire apres auoir ingenuëment confeſſé le crime, preſcriuant par fois le terme, par fois non, ils publient la mort ou la menace à leurs parties & aux Iuges.

Surquoy les Theologiens diſent, que ſi quelqu'vn ſans paſſion vitieuſe, oppreſſé de l'iniuſtice ſeulement, le faict & pratique à bonne fin, à ce que ſon innocence paroiſſe, & que ſa famille ne demeure taſchée d'infamie: cét adiournement eſt licite & permis, comme tiré ſur le modelle de celuy de Sara, qui fit ceſte imprecation à ſon mary Abraham, que le Seigneur Dieu ſoit Iuge entre vous & moy. *Gen. 16 v. 5.*

Les citatiõs ou adiournemens des Criminels cõtre les Magiſtrats ou autres, qui ont pouuoir de les faire mourir par la voye de la Iuſtice, ſont dommageables à ceux qui en vſent.

Mais ils tiennent que tels adiournemens ou citations, eſtans faicts par des hommes communs contre des Iuges, ſont perilleux à tous ceux qui en vſent, ſi ce ne ſont des perſonnes de tres-bonne vie & de ſainɛteté eſprouuée; Car bien ſouuent noſtre amour propre nous trompe, & nous fait croire, qu'il y a de l'iniure & de l'outrage où il n'y en a poinct, outre la vaine gloire, le deſir de vengeance, ou quelqu'autre perturbation d'eſprit qui s'y meſlent par fois ſecretement, & nous mettent deuant les yeux vn voile, qui nous empeſche de voir les iuſtes occaſions que les Iuges ont eu de liurer les meſchans à la mort.

Dauantage ceux-là pechent mortellement, leſquels à eſcient & le ſçachant bien, citent quelqu'vn iniuſtement: d'autant qu'ils luy font iniuſtice, deſcriant par ce moyen des gens d'honneur qu'ils adiournent, comme oppreſſeurs de l'innocence & du bon droict: donnãt par fois tel effroy aux moins conſtans & reſolus, que de crainte, ils peuuent tomber en de tres-grandes maladies, qui les acheminẽt par fois à la mort.

14 Que les Iuges ne doiuent craindre les citations des Sorciers, ny d'autres criminels.

Et pour s'approcher vn peu plus de noſtre ſubiet, quand il appert que les Iuges ont iuſtement condamné quelque Magicien ou Sorcier, que toutes les formes de la Iuſtice ſont plainement ſatisfaictes, tout cela confirmé par des confeſſions libres & ſans gehennes, & ſouuent reïterées. Si bien qu'on ne peut ſans calomnie & paſſion faire aucun doubte ſur l'equité & droicture de leur iugement: ils peuuent à bon droict meſpriſer telles citations.

La raison est, que le iuste Iuge doit attendre salaire & recompence, & non punition & chastiment de Dieu, duquel il exerce la charge.

Ferdinãd de Cordouë. P. Iouë en sa vie.

Surquoy est notable l'exemple de ce grand Gonsalue, lequel au rapport de P. Iouë, ayant vn iour condamné vn certain soldat seditieux & Sorcier à la mort, & le soldat criant à pleine voix qu'on le faisoit mourir iniustement, & partant qu'il adiournoit ce grand Gonsalue à comparoir deuant le tribunal du grand Dieu, pour rendre raison de sa condamnation: va, va, dit lors Gonsalue, haste toy d'aller, appuyé sur l'equité d'vn si bon Iuge, & fay cependant instruire ton procez; car mon frere Alphonse, lequel est n'aguieres monté dans le Ciel, comparoistra là pour moy & te respondra.

Genereuse & magnanime responce du grand Gonsalue contre la citation d'vn criminel.

Les Iuges pourroient dire le mesme fort à propos, contre les Sorciers, & parauanture à meilleure raison, va, va, haste toy d'aller, tu es iustement condamné par des Iuges, qui n'ont esté que trop doux eu esgard à tes malefices execrables: Car nos confreres tirez de ce venerable Parlement, qui sont n'aguieres montez dans le Ciel, comparoistront pour nous, & feront foy que c'est vn effect de ton mauuais Demon, de vouloir en ce dernier exploict de ta vie, desrober encor plus asseurement ton ame à Dieu par le desadueu de ton crime que tu as confessé mille fois: & t'induire à prononcer malicieusement ces paroles contre nous, qui sommes constituez par luy Iuges souuerains, pour destruire les ennemis de sa gloire, & de ceux qui comme toy se sont debandez de son seruice pour adorer Sathan.

C'estoit sur le poinct qu'on luy venoit anoncer la nouuelle que son frere Alphonse surpris par les Maures, estoit mort en tres-vaillant & tres-pieux Capitaine. C'est ainsi qu'il faut mettre & fouler aux pieds ces friuolles appellations & exclamations iniustes de ces abominables ennemis iurez du Tout-puissant, lors qu'ils citent les bons Iuges deuant luy.

Les gens cõdamnez par la Iustice, ne taschent qu'à infamer les Iuges pour paroistre innocens.

Ce sont des gens lesquels soubs pretexte d'innocence, veulent piquer & infamer les Iuges: faisans comme les abeilles, qui ne quittent la douceur de leur miel qu'en piquant. Aussi font-ils semblant d'estre en ce poinct en estat de grace, tranquilles sans passion & sans mouuement quelconque, qui

ne reſpirent que ce qu'vne bõne & ſaincte ame doit reſpirer : leur bouche ne profere que miſericorde & pardon enuers Dieu, enuers leurs parties, & enuers leurs Iuges, tout paroles de gens qui ont l'ame en bon eſtat : Mais neanmoins ils ne laiſſent de ſemer ce venin, & taſcher de piquer & offencer la bonne conſcience & renommée des Iuges, pour les laiſſer en opprobre au peuple. Laiſſant par ce moyen leurs iugemẽs en doute, & facilitant la voye aux Sorciers pour eſchapper à l'aduenir des mains de la Iuſtice.

Exemples notables de pluſieurs citations cõtre des Papes, Roys & Empereurs.

Ie ſçay qu'on allegue pluſieurs exẽples de perſonnes condamnées par la propre bouche de Princes, Roys, Papes, & autres grands Monarques, que les hiſtoriens pour releuer l'affaire, ont remarqué eſtre morts dans le delay prefix de ſemblables adiournemens.

Gaultier de Bruges Cordelier Eueſque de Poictiers. Volateran li. 21. Antrop. & en la vie de P. Clement V.

Gaultier homme de qualité fut en quelque diſpute auec Clement v. qui eſtoit Archeueſque de Bordeaux, pour raiſon dequoy il luy auoit oſté l'Eueſché de Poictiers, pour le donner à Arnaut d'Aux, natif de Larromiu ſon domeſtique. Ce Gaultier mourant ſe fit mettre ſur ſon tombeau. *Ad iuſtum Dei iudicium appello.* Et le Pape y fut, pour luy faire oſter cét appel d'entre les mains, mais l'Archidiacre qu'on y enuoya, ne peut iamais ſortir ny s'eſloigner du tombeau qu'il ne l'euſt remis.

Aucuns l'appellent Meſſire Iacques de Beaujeu Bourguignon.

Et du temps de Philippe le Bel & par ſon Conſeil, le meſme P. Clement v. ayant condamné les Templiers, & en ayãt faict mourir pluſieurs : En fin on luy mena le grand maiſtre Meſſire Iacque de Molay, accompagné de deux autres Chevaliers, eſtant condamné à eſtre bruſlé en la ville de Paris, ayant de fortune veu le Roy & le Pape tous deux à vne feneſtre, cria à haute voix, Cruel tyran Clement, puis que ie n'ay perſonne dans le monde parmy les hommes mortels, auquel ie puiſſe appeller pour me garantir de la grieſue mort, laquelle tu me fais iniuſtement endurer, i'en appelle au iuſte Iuge Ieſus-Chriſt, qui nous a racheptez, deuant le tribunal duquel ie te cite, enſemble le Roy Philippe, afin que dans l'an & iour vous y comparoiſſiez tous deux, où ie deffendray ma cauſe, & où la iuſtice & le droit ſeront adminiſtrez ſans aucune paſſion. Pendant ce temps le P. Clement mourut de mort ſoudaine dãs 40. iours, & le Roy Philippe le ſuiuit bien toſt apres. Mais outre que ce ſont des ſecrets du grand Dieu,

Paradin & Fulgoſe li. 1. ch. 4. en la vie du P. Clement V. au liure de la vie des Papes, & dãs P. Meſſie.

On ne lict point d'exéple d'aucune citation des Sorcieres cõtre les Iuges qui ſoit venuë à l'effect qu'elles deſiroient.

qui eſtoit reſolu de les appeller à luy a poinct pommé à ces heures là, pour d'autres cauſes incognuës aux hommes: en ceſte multiplicité il ne s'en lit iamais pas vn, qui ait porté coup & faict ſemblables effects, à la requeſte des Magiciens & Sorciers: Dieu n'ayant iamais voulu exaucer ſemblables gens ennemis de ſa gloire, pour ne ietter ſes bons Iuges en quelque trouble & perturbation d'eſprit. Les Parlemens & compagnies ſouueraines, eſtans en ce poinct differens des ſimples Iuges, chacun deſquels en particulier, peut ſouffrir par la permiſſion de Dieu, la vanité & l'iniure de ſemblables citations, le Diable pouuant ayſément les effrayer & donner l'eſpouuante par ce moyen, pour les deterrer de condamner à l'aduenir ſes ſuppoſts, voire les faire mourir de peur.

Vn Iuge ſeul pourroit tõber en l'accident de quelque citation, mais non iamais vne chãbre d'vne cõpagnie Souueraine.

Mais que toute vne chambre entiere d'vn Parlement qui a condamné vn Sorcier, meure ou periſſe, par la menace d'vn ſemblable adiournement tiré de la bouche d'vn hõme troublé, & qui n'eſt vray-ſemblablement en la grace de Dieu; C'eſt choſe notoirement vaine & ridicule, & s'il faut interpoſer le iugement des hommes dans les ſecrets de Dieu, auec tout le reſpect deu à vn ſi haut myſtere, il ſemble eſtre du tout impoſſible.

Il eſt mal-ayſé (ie le confeſſe) de bien cognoiſtre ces Larues ou Lamies, que ceux qui traictent du ſortilege nous ont donné pour des ombres qui ſe preſentent par fois deuãt nous comme eſclairs. Et les Poëtes nous ayant appris, que Larua eſtoit vne certaine femme qui eſtoit aueugle dans ſa maiſon, pour ce qu'entrant dans icelle, elle ſerroit ſes yeux & les reprenoit ſeulement au ſortir. La vraye maiſon des Iuges c'eſt le temple de Iuſtice & le Palais ou chacũ doit auoir les yeux plus ouuerts, pour deſcouurir les malefices & abominations des Sorciers. Il n'eſt ja beſoing qu'en ce lieu venerable, ou la clair-voyance meſme doit eſclairer & ouurir les yeux à tout le monde, ils ſerrent les yeux quand ils y arriuent cõme faiſoit Larua: ny que la courte veuë, l'aueuglement & l'incredulité les ſaiſiſſe tout auſſi-toſt, qu'ils ſont apres à deſcouurir quelque Larue ou Sorciere. Il faut croire qu'il y a des preſtiges des illuſions & des ombres, mais tout ce que Sathan traicte auec les Sorciers, ne l'eſt pas ny ne le peut eſtre, ce que les bons Iuges & qui ſont bien en la grace de Dieu, ne peuuent ignorer.

*Philoſtra. in Appollonio. Cæl. Rhodig. lib. 29 c. 5.*

Larua ſerroit ſes yeux entrant dans ſa maiſon, & les reprenoit au ſortir.

Les Iuges doiuent tout à rebours de Larua ouurir les yeux quãd ils entrẽt dãs le Palais de Iuſtice, qui eſt leur vraye maiſon.

Les Argonautes s'eſtans aſſemblez ſous la conduite d'Hercule pour enleuer la toiſon d'or, furent ſi imprudens, de recourir aux enchantemens & ſortileges de Medée, ſans plus ſe ſoucier de la conquerir loyalement. Ie veux croire que tous les Iuges, ſe ſont au commencement embarquez ſous la baniere du grand Hercule, qui eſt le grand & ſouuerain Iuge de tous les Iuges ſouuerains : ils ſe ſont obligez dans les Parlemens & compagnies ſouueraines par ſermẽt., d'aller en ceſte conqueſte, auec des opinions iuſtes, & reglées en toute ſyncerité & droicture : mais ſi par apres quittant le bon chemin, & les opinions Chreſtiennes de l'Egliſe, eſpouſe de ce grand Hercule le Sauueur, pour ſuiure des caprices, ils ſe debandent, & prennent comme aueugles, & gens qui ont ſerré leur yeux dés l'entrée des ombres pour des corps ſolides, ne pouuans voir les ſortileges & enchantemens de ceſte abominable Medée, qui les a esblouis, ils ont grand tort.

Les Argonautes eurẽt grand tort, voulans enleuer la toiſon d'or de recourir aux enchantemẽs de Medée.

Voulez-vous vous oſter de la creance de l'Egliſe? & declarer les peines mal indictes iuſqu'icy, & mal-venuës contre les Magiciens & Sorciers deſià morts & condamnez? Et les retrencher cõtre ceux qui en ſeront deſormais preuenus, leur promettant à l'aduenir impunité pour iamais? Voulez-vous declarer les peines ordonnées par la propre bouche du Sauueur iniuſtes? Et s'il eſt dict dans le cayer ſacré de ſes diuins Arreſts en vn monde de lieux, *Maleficos non patieris viuere*, & qu'en conſequence de ce commandement, on en ait faict mourir à centaines : ſi vous les croyez condamnez & morts iniuſtement, n'eſt ce pas à ces ſaincts Decrets, & à ce grand Iuge ſouuerain à qui vous faictes le procez? Si lors que tu faiſoy le procez à quelque Sorcier, Dieu t'a baillé pour leçon, & t'a dict à toy-meſme ces mots expres, que ton œil ne luy pardonne, & n'ayes nulle pitié de luy, ains fay le mourir promptement, comme il eſt dit au Deuter. chap. 13. v. 8. N'eſt-ce pas luy que vous rendez comptable de la peine de mort mal eſtablie, en conſequence de ce commandement? N'auez-vous point de peur, outre le feu des peines eternelles, qui vous eſt infaillible, ſuiuant ceſte mauuaiſe route, qu'eſtant meſme dans ce monde, il puniſſe voſtre meſcreance, & ne vous enuoye le feu du Ciel, comme il a autrefois enuoyé ſur des incredules?

Il ne faut declairer les peines ordõnées par la propre bouche du Sauueur contre les Sorciers iniuſtes.

*Deuter. 13. v. 8.*

Faictes donc que chaque iour ou seance que vous assistez au iugement de quelque Sorcier, soit reglé de façon, comme s'il deuoit estre vostre dernier. Pourquoy voulez-vous espargner ces peruers & malings ? Auez-vous peur de punir quelque innocent pensant punir vn coulpable ? *Nunquid sanus est bonis deesse propter malos, quàm malis prodesse propter bonos ?* La rencontre de quelque innocent, parmy tant de meschans, n'est pas si dangereuse que l'impunité d'vn seul abominable Sorcier, lequel n'estant puny fera cent mille maux, ruinera vn monde de gens & de familles, & desertera les champs & les fruicts de toute vne Prouince.

Il est beaucoup meilleur de defaillir aux bõs que profiter aux mauuais.

Au reste si iusqu'icy vous auez doubté de ce crime: & logeant vostre mescreance sur ces doubtes, la maladie ne vous estant assez cognuë, vous auez par erreur ou compassion renuoyé les Sorciers à leur Pasteur, sans punition ny exemple, comme gens desuoyez de leur entendement, comme faisoient anciennement la pluspart des Parlemens : maintenant que vous voyez la maladie si forte & si commune, & leur abomination semée par toute l'Europe, que la France, l'Italie, l'Allemagne, l'Espagne, & l'Angleterre, en regorgent & s'en pleignent: Ce n'est point inconstance ou legereté, se departir d'vn erreur cogneu, voire desia condamné par vne infinité d'Arrests de ce grand Parlement, il faut ingenuëment s'approcher de la verité, & la recognoistre puisque vous la touchez au doigt.

Il faut que le Iuges quittẽt mes huy leur incredulité, puisque le sortilege n'est que trop cogneu.

Ce n'est point chose vituperable de changer d'aduis & prendre nouueau conseil, la chose chãgeant elle mesme.

Tout bon Iuge doit dire comme s'il estoit deuant Dieu. *Aliud putaui, deceptus sum. Hoc verò superbæ stultitiæ perseuerantia est, quòd semel dixi qualecumque est, fixum vtraque sit, non est turpe cũre mutare consilium.* (dit le sage Stoïque) Vous auez esté autrefois d'autre aduis, dictes hardiment, ie me suis trompé, & quoy que i'aye tenu au commencement pour l'impunité des Sorciers, perseuerer tousiours en ce mesme erreur, & bon ou mauuais que ie m'ahurte tout iamais & demeure ferme & immobile en mes premieres opinions; c'est vne pernicieuse, & outrecuidée perseuerance. Ce n'est point chose des-honorable de changer de conseil, la chose changeant elle mesme. *Imo hoc ipsum argumentum est animi in melius translati* (dit le Philosophe.) *Quòd vitia sua quæ priùs ignorabat, quisque videt.*

Seneque. C'est signe que nostre esprit est en meilleur estat, quand il recognoit son defaut, lequel il auoit tousiours auparauant mescogneu.

Ie

Ie ſçay que noſtre eſprit eſt de ſoy, & de ſon propre naturel contumax & rebelle. Il viſe volontiers au pire, & va pluſtoſt à rebours & à trauers qu'à droict, ſe laiſſant touſiours pluſtoſt entrainer que mener.

Mais en fin ſi faut-il que les bonnes ames ſe laiſſent guider & conduire. C'eſt vn reproche au iuge, & luy peut-on dire franchement qu'il preſte l'eſpaule au Sorcier, l'appuye & l'aſſiſte en certaine ſorte en ſon abomination, s'il ne le punit ſeuerement, eſtant certain que *qui non vetat cum poſsit, peccare iubet.* C'eſt conſentir & adherer au mal par conniuence, que de ne le vouloir prohiber ou arreſter, quand on peut, c'eſt ayant compaſſion des meſchans en quelque ſorte, leur commander de perſeuerer & croupir en leur meſchanceté, voire leur en ouurir la voye & les moyens. Laiſſez la meſchanceté impunie, touſiours le meſchant trouuera par icelle vn eſchapatoire treſ-aſſeuré. Ouy mais leur abomination eſt tenebreuſe, & n'eſt aſſez claire. A quoy on peut reſpondre, qu'on ne ſçauroit eſtre reprins de reietter & improuuer les choſes qui ſont en ſoupçon, & ce qui eſt en mauuaiſe odeur à tous les gens de bien comme le ſortilege, il luy faut courre-ſus, & le mettre au iour le plus qu'on peut, car *omnia vitia ad modum morbi in aperto leuiora ſunt licet ire contra ſuſpecta*, (dict vn ancien) tout vice de meſme qu'vne maladie eſtant découuert & mis au iour, reçoit allegement & diminution. Et quoy qu'il ſoit caché, il eſt permis de luy courir ſus, ſi ſeulement on le ſoupçonne. Les Sorciers tenebreux ſe mettent la nuict en luſtre, & produiſent leurs plus abominables actions, lors que tout le monde ſe repoſe: il faut leur mettre les Cocqs ſurueillans aupres, c'eſt à dire des bons iuges, pour les tirer de ces tenebres, & les expoſer ignominieuſement à la veuë de tout le peuple, puis les tourmenter des peines qu'ils meritent.

Qui ne prohibe le mal qu'il peut prohiber ſemble commander de le faire. *Perſcelera ſemper ſceleribus tutum eſt iter. Seneca.*

N'eſcoutez la Sorciere, qui vous dict, comme fit vne fois à nous, à S. Iean de Luz, vne des plus ruſées, laquelle eſtant eſchappée de nos mains, vint mourir en celles du Parlement à Bourdeaux: comme nous luy diſions, ayant commencé de proceder à ſon audition, pourquoy elle auoit eſté ſi folle que d'aller la nuict enſuiuant au Sabbat, elle confeſſa ingenuëmẽt qu'il eſtoit vray, & qu'elle y eſtoit allée, mais que c'eſtoit

Il eſt malaiſé eſuiter les choſes qui ſont cõmunement plaiſantes à tout le monde. *vitare quæ vulgo placent difficile.*

ſeulement pour dancer, n'ayant peu euiter les choſes qui ſont communement plaiſantes à tout le monde comme la dance (diſoit-elle en ſon baſque) les Diables les tenans en ce continuel exercice, & les faiſant dancer main à main, & dos à dos auec eux.

N'eſcoutez les Sorciers qui vous diſent, i'ay beſoing de mille choſes, Sathan les promet toutes à ſes ſuppoſts. Il a promis qu'il nous rendra riches, heureux & contents. Ha! pauures abuſez, *Ad omne bonum fortuitum* (comme ſont ceux que Sathan vous promet) *ſuſpicioſi, pauidique ſubſiſtite, nam fera & piſcis aliqua ſpe oblectante decipitur, munera iſta Dæmonum putatis, inſidiæ ſunt. Quiſquis ergo agere vitam tutam volet, viſcata iſta beneficia deuitet.*

La tromperie & impoſture que le Demon vous propoſe, eſt ſans meſure, & n'a point de bornes; car la fauſſeté eſt ſans terme, & celuy qui eſt vne fois deſuoyé & hors de ſentier, allant touſiours, ſe trouue en fin eſgaré tout à fait. Quitte donc, ô Sorcier, toutes ces vanitez, & t'en retire; iette & abandonne toutes ces abominations, ſi tu es ſage.

Les Sorciers ont accouſtumé de dire qu'és Sabbats l'opiniõ & l'imagination nous bleſſe plus, & nous donne plus d'effroy que la choſe meſme. *Initium ſalutis eſt notitia peccati. Nam qui peccare ſe neſcit corrigi non vult. In illis moribus quibus afficiuntur animi, quo quis peius ſe habet minus ſentit.*

Et quoy que les Sorciers ayent accouſtumé de dire, qu'es Sabbats & en tout ce commerce de Sathan, *Plura ſunt quæ terrent, quam quæ premunt, & ſæpiùs opinione quam re laboramus: Adeo vt etiam ſi turpiſſimum videtur quod illis obiici ſolet verumtamen eſt nihil eſſe in iſtis rebus terribile, niſi ipſum timorem.*

C'eſt que le Diable les a aueuglez, & leur ayant oſté la cognoiſſance & culte de Dieu, il leur a par meſme moyen ſillé les yeux, par quelque petit plaiſir & delectation illicite & à contre-poil, afin qu'ils ne viſſent & recogneuſſent leur abomination, & ſe rendiſſent incorrigibles; le commencement ou l'entrée de noſtre ſalut, c'eſt la recognoiſſance de noſtre peché. Et celuy qui faict eſtat de l'ignorer n'a enuie de ſe corriger; voire le pis eſt, qu'en ces mœurs deſquelles nos ames prennent quelque mauuaiſe teinture, plus quelqu'vn s'en trouue chargé, moings il en a de ſentiment: Outre que la ſeule nouueauté, à laquelle cette maudite curioſité que le Diable met dans l'eſprit de ces pauures idiots les pouſſe, eſt vne eſpece de mal nouueau, *Mala autem pars eſt apud imperitos, mali nouitas.* Toute ſorte d'autres mal'heurs, vices & de-

Les ignorans croyent que leur mal eſt plus grãd, entant qu'il eſt nouueau & incogneu.

fauts ſe peuuent noyer, & l'homme s'en peut deffaire : car il peut arriuer que les autres vices & defauts endurcis & appeſantis par vne longue & licentieuſe accouſtumance, ſe ſubmergeront & prendront le ioug. Mais il n'eſt pas ainſi du mal'heur que contracte le Sorcier, qui ne peut guiere iamais eſchapper des pactes & conuentions de Sathan, par le moyen deſquelles il les oblige touſiours de demeurer entre ſes pattes pour les perdre.

*Effici aliquando poteſt vt vitia longa licentia tumida ſubmergantur & iugum accipiãt.*

Ie te pourrois monſtrer beaucoup de choſes en tout ce commerce que tu as auec les Demons, leſquelles ou acquiſes ou acceptées, t'oſtent entierement la liberté: car nous ſerions entierement à nous, ſi rien de ce que les Demons ont accouſtumé nous donner, n'eſtoit à nous: veu que la pluſpart nous oſtent l'entendement, & au lieu d'enrichir le monde les reduiſent à vne extreme mendicité, veu que de tous ces Magiciens & Sorciers (comme l'experience nous fait voir tous les iours) *Vix quemquam inuenies, qui poßit aperto oſtio viuere*, comme on dit communement.

A peine trouueroit-on vn Sorcier qui oſaſt & peuſt viure à huis ouuert.

Sainct Gregoire eſtant ſur le poinct de mourir, tança Meſſieurs les Cardinaux de ſon temps qui auoient vne mauuaiſe creance & opinion de luy, & requit qu'apres ſa mort ils miſſent ſon corps deuant l'Egliſe ſainct Pierre les portes cloſes; eſperant s'il auoit geré ſon Pontificat en homme de bien, qu'elles luy ſeroient ouuertes par la volonté de Dieu, que ſi Dieu ne le permettoit, il voulut que ſon corps fut ietté & demeuraſt ſans ſepulture. Il aduint dés que ceux qui le portoiẽt dans ſon cercueil s'en furent deſchargez, & l'eurent poſez en terre, que tout auſſi toſt vn vent impetueux ouurit les portes, & fut le corps mis & porté dans l'Egliſe auec vne merueilleuſe opinion de ſainctеté. Ouurez vos cœurs, Meſſieurs, recognoiſſez la verité du ſortilege, & les bonnes & ſainctes opinions de ceux qui vous pouſſent à punir & chaſtier les Sorciers, & vous ſentirez tout auſſi-toſt qu'vn certain vent impetueux vous ouurira les portes de S. Pierre qui ſont les portes de l'Egliſe du Paradis, où les ſuppoſts de Sathan, ny ceux qui les appuyent, ou qui leur pardonnent quelque vent qui ſouffle n'entreront iamais.

Fulgoſe li 3. c. Sabellic. l 2 Enead 9. S. Gregoire vainquit par vn traict merueilleux, l'incredulité de ceux qui ne croyoient qu'il eut geré ſon Pontificat en homme de bien.

25 Apres que l'incredule a ouy ce que Dieu dict de ſa propre bouche des Magiciens & Sorciers, cõment eſt ce qu'il en oſe douter.

Et apres tant de belles raiſons, & tant de fortes menaces ſeras-tu touſiours ſi obſtiné, dict noſtre Seigneur, parlant de ſa propre bouche à ſon Prophete Eſaye, de demeurer auec

*Sta nunc cum incantatoribus tuis, & cum multitudine maleficiorum tuorũ, in quibus laborasti ab adoleſcentia tua: ecce ſi forte quid proſit tibi, aut ſi poſſis fieri fortior.*

les Magiciens & Sorciers dans la multiplicité de tes maleſices, eſquels tu t'es exercé dés ta ieuneſſe? penſes-tu que cela te puiſſe profiter de quelque choſe, ny que tu en puiſſes deuenir plus puiſſant?

Et vous, Meſſieurs, ne ſoyez plus incredules: ce n'eſt pas icy vne choſe de peu d'importance, que vous puiſſiez croire ou meſcroire ſelon voſtre fantaſie, pour la laiſſer par voſtre impunité pulluler & croiſtre au preiudice du public, & à la ruine de tant de pauures gens, qui en ſont vexez & tourmentez nuict & iour. Aſclepiades ayant faict courir le bruict que ce grand Empereur Alexandre eſtoit mort, ie n'en croy rien, dit Demades, & ne le faut croire, car la bonne odeur de ſon corps, eut porté la nouuelle, & ſe fut faicte reſſentir en vn moment par tout le monde. Qu'importe au public, ſi Alexandre eſt mort, de le croire ou le meſcroire. C'eſt vne choſe indifferente en ce qui eſt de la creance, autre choſe eſt la creance du ſortilege & des Sorciers, & de tout ce qui eſt contenu, prohibé ou commandé par l'Eſcriture ſaincte, ſoit ſur ce ſubject, ſoit ſur tous autres.

Il y a bien de la differenee de croire la mort de quelque grand Prince, ou la vie & les maleſices des Sorciers.

Sainct Auguſtin oyoit ce grand Perſonnage, ſainct Ambroiſe à Milan, auec ceſte opinion preoccupée, qu'il ne croyroit rien de ce qu'il diroit, mais en fin il recognut ſon erreur. Quel meſchant aduis de ne vouloir croire la parole de Dieu, tirée de l'Eſcriture ſaincte, annoncée dans la chaire de verité, par la propre bouche d'vn tres-ſainct Perſonnage, qui eſtoit illuminé de Dieu? Autre choſe eſt publier la mort d'Alexandre, qui n'eſt qu'vne creature, ou bien publier ce que Ieſus-Chriſt, qui eſt le createur du Ciel & de la terre, a prononcé de ſa propre bouche, comme faiſoit bien ſouuent S. Ambroiſe.

S Auguſtin oyant au commencement S. Ambroiſe: c'eſtoit auec ceſte opinion preoccupée de ne rien croire de ce qu'il diroit: mais en fin ſon incredulité fut vaincuë.

Mais oyez ce qu'en dit ce docte & venerable ſainct Auguſtin, lequel apres auoir reietté l'hereſie des Manicheens, commença à reformer ſa creance & la tenir en bride, ſi bien qu'il ſe rendit aſſidu aux predications de S. Ambroiſe: toutesfois (dit-il) ce n'eſtoit que *vt audiret quidem, ſed omni tamen conatu credere reluctaretur.* Il y alloit auec ceſte mauuaiſe reſolution de ne croire rien de ce que ſainct Ambroiſe diroit, iuſqu'à ce qu'il s'aduiſa, qu'il y auoit pluſieurs choſes deſcrites & rapportées par les hiſtoriens Medecins, & autres grands perſonnages dignes de foy, dont luy meſme croyoit ſes pre-

deceſſeurs, ſans qu'il les euſt veuës, ny qu'il en ſçeuſt autre choſe que par ouyr dire, auſquelles ſi on n'adiouſtoit foy, la vie des hommes ſeroit remplie de grands deſordres & perplexitez. Et ſe ſeruant de ce meſme argument, il creut qu'on pouuoit en meſme façon croire & adiouſter foy aux ſainctes lettres, *Præſertim cum & auctoritas illarum ſumma eſſet, & humillimo orationis ſtylo diuina myſteria continerent, & ad honeſtatem vitæ, Deique gloriam omnia referrent: itaque ſenſim ad credulitatem piè traductus fuit*, comme il teſmoigne luy meſme au liure 6. de ſes Confeſſions ch. 5. Ainſi ce n'eſt pas tout de s'opiniaſtrer à ne croire rien, que ce qui ſe preſente ouuertement à nos ſens, on vient à ſuite des petites choſes aux grandes & tres-importantes: des plaiſantes & voluptueuſes aux vtiles & profitables, & des indifferentes aux neceſſaires. On laiſſe en fin eſcouler les choſes les plus ſerieuſes, voire les articles de foy, & les faict-on arbitraires. L'Eſcriture ſaincte ne s'arreſte en pluſieurs, & ne les lie non plus, que ſi c'eſtoit vne fort petite narration. Il faut donc pieuſement former ſa creance, & ne s'eſcarter de là. Qu'il vous reſſouuienne que Marie Salomé ceſte grande amie de Dieu, s'eſtant renduë ſi incredule qu'elle doutoit (à ce qu'on dit) du venerable & tres-veritable accouchement de la tres-ſaincte Vierge, y ayant voulu apporter la main de ſa curioſité, & ſçauoir, *an virgo peperiſſet*, deſtruiſant ou reiettant par ſa meſcreance, l'Incarnation du fils de Dieu, le premier & le plus haut myſtere de la foy & Religion Chreſtienne: il eſt dit pour eſtre notifié à tout le monde que, *manus eius cæleſti igne ſtatim conflagrauit*, mais s'eſtant recognuë, ayant reglé ſa foy ſuiuant la creance vniuerſelle de l'Egliſe, *veniáque petita, ſanata eſt.*

Incredulité de Marie Salomé.

Sainct François prophetiſa vn iour, & dict à Gregoire VIII. qu'il ſeroit eſleué dans la Chaire S. Pierre, & fut vray, neantmoins, quoy que ce premier traict de diuination, luy deuſt auoir oſté toute ſorte de meſcreance, touchant les miracles qu'on liſt dans la vie & Chronique de ce bon Sainct, ſi ne laiſſa il d'eſtre encore ſi incredule, qu'il doutoit de la playe de ſon coſté. Mais il luy apparut vne nuict, & l'ayant blaſmé de ſon incredulité, il leua le bras droict, & luy ayant donné vne Phiole pour recueillir le ſang qui decouloit de ſa playe, il la rapporta toute pleine. Il en euſt meilleur marché, que ce Preſtre *Dipotēſis*, ville de la Poüille, au Royaume de Naples,

En la vie, & aux Chroniques de S. François.

16 Dieu punit par fois bien aigrement l'incredulité des perſonnes.

lequel regardant vn image du meſme Sainct, doutant du miracle de ſes playes, ſe ſentit en meſme inſtant bleſſé dans le creux de ſa main gauche, qui luy fit recognoiſtre ſa faute, & recourir au bon Sainct qui luy donna ſanté, & à ſon ame & à ſa main.

La creance de celuy n'eſt pas de bon aloy, lequel ne croyãt point de Dieu, & ne le pouuant taire, ains le confeſſant franchement & nettement, dict vn iour à vn bon Religieux qui prenoit peine à l'informer, & luy en donner vne meilleure qu'il auoit creu toute ſa vie qu'il n'y auoit point de Dieu, & moins encore de Demons, mais qu'en fin ayant leu mon premier liure des Sorciers, il auoit creu qu'il y auoit vn Dieu par le Diable ſans autre meilleure information.

Il luy faut donner pour compagnon cét autre, lequel ſouſtenant, qu'il n'y auoit ny Sorciers ny Demons, & que celles qui ſe meſloient d'enſorceler & charmer, eſtoient ſeulement quelques pauures vieilles abuſées: cõme on luy repliqua, qu'il s'en trouuoit pluſieurs bien ieunes qui eſtoient du meſtier, & qui ſçauoient charmer & enſorceler, moyennant le paćte qu'elles auoient auec les Demons; repartit auec ces meſchantes paroles, *Il credere è corteſia. vi Dæmonum id effici num quam crediderim, cum ſola religione mihi perſuaſum ſit adeſſe Dæmones, ſed naturali potius facultati id aſcribam.*

17 Il y a des gens qui ne veulent croire qu'il y ait ny Dieu ny Diable, & tie nẽt pour maxime *ch'il credere è Corteſia.*

Le grand Roy des Tartares Cham Cublai ou Cobila ne diſoit pas ainſi: car eſtant à table prenant ſon repas, ſes Magiciens & Sorciers luy faiſant venir par Magie, & par le moyen des Demons, les coupes & hanaps pleins de vin excellent droit à luy, ſans le miniſtere de perſonne, & s'en retourner d'elles meſmes vers le buffet d'où elles eſtoient parties. Les viandes luy eſtre ſeruies auec vn pareil artifice: cõme nous liſons qu'il aduenoit anciennement de Paſetes de Numa & à d'autres dãs Apulée li. 5. *Mileſiarũ*: Nicolas & Matthieu Paules Venitiens qui ſe trouuerent lors en ſa Cour, voyans qu'il auoit quelque inclination à la religiõ Chreſtienne, prindrent la hardieſſe le trouuant vn iour de bonne humeur, de luy dire pourquoy il ne ſe faiſoit Chreſtien, l'aſſeurant qu'il y trouueroit bien d'autres cõtentemens, il leur reſpondit que ſes Preſtres ou Sacrificateurs faiſoient des choſes merueilleuſes & pleines d'eſtonnement comme il apparoiſſoit par les mets de ſa Table, & principalement par ce tranſport de verres & go-

Haitonus Armenus en ſon hiſt. Itreligion & mauuaiſe creance du Roy de Tartarie fondée ſur ce que ſes Magiciens luy faiſoient approcher des gobelets pleins de vin ſans nul miniſtere d'aucuns officiers.

Feſtins de Paſetes & Numa.

belets : que ces idoles parloient d'elles-meſmes, & prediſoient des choſes aduenir. Que ſi le S. Pere luy enuoyoit quelques grands & doctes perſonnages, & excellens en doctrine & pieté, qui fiſſent voir à ſon peuple, que cela ſe faiſoit par l'artifice des Demons, & qu'ils peuſſent arreſter leurs prodiges & leur oſter cette puiſſance qu'ils croyoient malefique : qu'il feroit en ſorte que luy & les plus grands de ſon Royaume, & tout le reſte du peuple receuroient la foy de Ieſus-Chriſt, & ſe feroient baptiſer : & de faict il les delegua pour lors à Romé, & les fit ſes Ambaſſadeurs pour aller porter cette parolle au S. Pere : Sa creance eſtoit appuyée ſur choſe bien ſordide & bien legere, laquelle pourtant il n'atribuoit pas à la nature, ny aux moyens naturels comme ce premier, ains tout nettement il croyoit ſoubs le culte & adueu d'vne fauſſe religion, que cela venoit puremẽt de ſes Demõs.

Les moyens par leſquels le Diable a captiué l'opinion qu'il eſtoit Dieu, ſont trois, comme dict Tertullian: celuy des cures & remedes qu'il aporte, par fois aux maladies & malefices qu'il a luy-meſme donnez les aduis & ſignes qu'il donne à ſes ſuppoſts, d'euiter certains accidens, pour les faire treſbucher en d'autres beaucoup pires & plus malencontreux, & les Predictions des bonnes ou mauuaiſes auantures, & autres choſes merueilleuſes & dignes d'admiration auant qu'elles n'arriuent. I'y adiouſteray volontiers les delices, quand ſous apparence de quelque petit plaiſir, il amorce le monde & l'entretient en vne fauſſe adoration : Encore ſes plaiſirs ſont-ils ſouuent faux & preſtigieux, & ces feſtins & tranſports, retraictes de viures & gobelets illuſoires, teſmoin fut l'illuſiõ que fit la Sorciere Empuſa à Menippus, par le moyen du Magicien Apollonius, laquelle il print pour eſpouſe, auec vn feſtin celebre de nopces. Et les feſtins des Comtes d'Aſpremont, leſquels traictoient magnifiquement ceux qui les alloient voir, mais c'eſtoit auec vne telle illuſion, que quand les hõmes qu'ils auoient traicté & leurs cheuaux, eſtoiẽt hors ſa maiſon, ils mouroient de faim & de ſoif. Ce pauure Roy de Tartarie idolatre, & abuſé apres l'illuſiõ de ces feſtins me fait reſouuenir de ce grand Magicien Iean Fauſte de Cundligen Aleman, lequel eſtant prié en vn feſtin de faire paroiſtre vne vigne peuplée de beaux raiſins, preſte à vendãger, le leur promit, & que chacun ſe tint preſt de couper vn raiſin pour ſon

Le Diable a captié & s'eſt ſeruy de trois moyẽs, pour induire le mõde à croire qu'il eſtoit Dieu.

*Medicinarum.*
*Admonitionum.*
*Prænuntiationum.*
*Delectationum.*

Philoſtrate en la vie d'Apollonius.

Bodin liu. 2. ch. 4. Demonom.

Philipp. Camerar. en ſes Medit. hiſtoriq.

dessert: il fit si ingenieusement & dextrement ceste representation, qu'ayans prins vn cousteau à la main, cuidans couper vn raisin pour satisfaire à ce qu'ils auoient promis au Magicien, il se trouua que s'il ne l'eust empesché, chacun d'eux estoit sur le poinct de se coupper le nez. C'est le danger auquel se mettent ceux qui prennent plaisir aux illusions des Demons & de leurs suppostz. C'est le gobelet de Pandore qui contient toute sorte de maux.

N'attirez donc sur vous, Messieurs, ce feu qui est destiné pour les Sorciers, par toutes loix diuines & humaines, & si par fortune vous auez esté en quelque doute iusqu'icy, la maladie n'estant si cognuë & esclaircie qu'elle est maintenant: Croyez que vostre mescreance ne peut guerir vostre mal, ny vous exempter de peine, *nisi petitâ veniâ*, & en demendant pardon à Dieu: auec ceste saincte resolution, de ne vous despartir iamais plus de ceste opinion, qu'il faut faire mourir les Magiciens & Sorciers, comme Idolatres & ennemis de Dieu & des hommes. Craignans tousiours que le malheur dont nostre Seigneur vous a menacez par son Prophete Esaye, ne vous tombe sur la teste, le mal (dict-il) te cherra sur la teste, & tu ne sçauras d'où il vient, & la calamité en sera si grande que tu ne l'a pourras supporter.

Menacedont a vsé nostre Sauueur, contre ceux qui laissent le sortilege impuny. *Veniet super te malum, & nesciesortum eius & irruet super te calamitas, quam non poteris expiare.*

Qu'il vous souuienne tousiours de ceste saincte parole ou precepte expres, qui vous est donné en l'Apocalypse, contre tous les Magiciens, Sorciers Athées, Iuifs, Idolatres, empoisonneurs, & autres gens qui font mourir le monde par malefice. *Foris canes & venefici, impudici & homicidæ, & Idolis seruientes.*

Imprecation contre les Sorciers, & Idolatres.

Ie finiray par ce mot digne d'vn Prince: aussi est-ce vn grand Roy qui l'a couché par escrit, la peine des Sorciers est la mort, sçauoir le feu, sans faire (dict-il) nulle difference de sexe d'aage, qualité ny ordre, pourueu que cela se face pardeuant le Magistrat, car le sortilege estant le supresme degré d'Idolatrie, celuy qui y est attrappé, doit mourir par la loy diuine, qui n'en excepte pas vn. Puis respondant à ceste question, sçauoir si le Prince leur peut pardonner pour quelque grande consideration: il respond, *licebit sanè inquisitionis causa; quandiu oportunum ei visum erit, pœnam differre: & verò penitus aufferre, vel quem Deus ferit non ferire, non modo non liceat, sed par omnino sit flagitium, cum Saulis in Agabum lenitate.*

C'est le Roy d'Angleterre liu. 3. ch. 6. *Dæmonologiæ.*

18 Sçauoir si vn Roy ou autre Prince, peuuent iustement pardonner, & remettre la peine aux Sorciers.

Or

Si les Roys ne peuuent pardõner les Sorciers, moins beaucoup les Iuges.

Or puiſque les Roys ſe priuent eux-meſmes de leur faire aucune grace, tenez pour certain, que le Iuge lequel par incredulité ou meſcreance, ou autre mauuaiſe voye les laiſſe impunies, ſe rend luy-meſme comptable de tous les maux abominations & malefices qu'ils ont iamais commis. *Et eo ſcelere ſe obſtringit, quo cæteros liberat: & dum praua crimen iudicio tegit, eiuſdem criminis ſe, & iudicem facit & reum.*

19 Le Iuge qui laiſſe le Sorcier impuny, eſt cõptable de tous les maux qu'il a iamais commis.

Et pour vous monſtrer que Dieu parle aux Roys, aux Princes & aux Iuges: Voicy les belles paroles que le Sage leur entonna les ioignant tous enſemble. Eſcoutez Roys, & vous Princes entendez, & vous Iuges preſtez l'oreille à mes paroles: vous qui dominez les peuples, & vous plaiſez aux trouppes des nations, car le Seigneur vous donne puiſſance & vertu d'en-haut: C'eſt luy qui interroge vos œuures, & ſondera vos penſées: parce que quand vous eſtiez miniſtres de ſon Royaume, vous n'auez point iugé droictement, ny n'auez gardé la loy de Iuſtice, ny n'auez cheminé ſelon la volonté de Dieu.

En la ſapience de Salomon ch. 6.

Et enquoy eſt-ce que les Roys & Princes n'ont iugé droictement: c'eſt qu'au lieu de chaſſer les Magiciens & Sorciers de leurs Royaumes, ils les ont careſſez accueillis & prins comme en protection, parce qu'ils leur ont donné, & donnent par fois quelque petit plaiſir, par le moyen de certaines nouueautez, curioſitez & bagatelles, qu'ils leur ont fait voir, & repreſenté auec l'eſtonnement du monde ignorant. Et enquoy eſt-ce que les Iuges n'ont gardé la loy de Iuſtice, ny n'ont cheminé ſelon la volonté de Dieu? C'eſt en ne puniſſant de mort les Magiciens & Sorciers ſuiuant la loy de Dieu, ſi ſouuent repetée, *Maleficos non patieris viuere*, & tenans par leur incredulité & meſcreance leurs malefices & ſortileges pour illuſoires, voire pour impoſſibles, & partant nullement puniſſable, pour auoir eu recours aux reſueries des faux Prophetes & Deuins, aux vanitez des ſongeurs, aux abominations des Magiciens, & aux idolatries & adoration des Sorciers. Donc quand le Sage dict aux Iuges: Parce que vous n'auez gardé la loy de Iuſtice, il veut dire que laiſſant tous ces meſchans Sorciers, le fleau des peuples, impunis: ils n'ont gardé la loy de Iuſtice, qui n'eſt autre choſe que la loy de Dieu, donnée à tous Roys Princes & Iuges, prononcée par la bouche de ſon Prophete Hieremie: laquelle il a publiée,

non pour ſeruir ſeulement de precepte & conſeil à tous Roys, Empereurs & Monarques, & à leur Iuges & Magiſtrats: ains de commandement expres, formel & abſolu. Vous donc (dit-il) n'eſcoutez point vos Prophetes, ne vos Deuins, ne vos ſongeurs, ne vos enchanteurs, ne vos Sorciers, qui vous diſent, vous ne ſeruirez point au Roy de Babylone. Qui monſtre que dés ce temps-là Dieu meſme les tenoit en execration, & donnoit ce commandement pour ſeruir de tres-ſaincte leçon à tous peuples, Empires & Eſtats, lequel ie remets au ſouuenir de tous Roys, & de tous bons Iuges, & le leur repreſente auec tout l'honneur, reſpect & reuerence que ie puis & que ie dois; d'auſſi bon-cœur que ie prie le Tout-puiſſant de les vouloir en recompence, garantir de la faſcination, ligature, ſcopeliſme, charmes & enchantemens, & autres malefices des Magiciens & Sorciers.

20 *Hier.* 27. C'eſt vn paſſage de l'Eſcriture ſaincte ſi formel contre les Sorciers qu'il n'y a Iuge incredule qui n'en doiue auoir le cœur touché.

FIN.

# HISTOIRE PRODIGIEVSE, ET ARREST NOTABLE CONTRE VN SORCIER SACRILEGE, qui s'obligea enuers Sathan par promesse signée de son sang, de desrober le S. Sacrement en l'Eglise S. Sauueur à Blaye.

L'INIMITIE' que Sathan, cét esprit mal'heureux, a iuré contre les humains, ne sera iamais assouuie, aussi sa rage est vn Ocean sans bord & sans fonds; & comme l'œil de la diuine clemence ne dort point, ains veille continuellement pour la conseruation de ses esleus: Aussi, dit le deuot S. Bernard, *Non dormit neque dormitat qui impugnat Israël.* C'est vn lyon rougissant qui pressé de la faim, tourne & roule sans cesse pour faire curée de quelque ame, si par le moyen de ses paroles emmiellées & couuertes de belles promesses, il la peut deceuoir & prendre au leurre. Il en donne de nouueaux tesmoignages tous les iours, & l'histoire lamentable, arriuée l'an mil six cens quatorze, au mois de Iuillet, nous en fournit vne preuue tres-manifeste, que ie mets volontiers dans ce liure, parce qu'elle contient la malice d'vn Demon: & la consacre à la posterité, parce qu'au narré d'icelle, on voit bien clairement la realité du tres-auguste Sament de l'Autel, & le respect & honneur que les Diables mesmes sont contraincts de luy rendre; car il est remarquable, que si bien Sathan porté d'vne Diabolique arrogance, a eu autresfois la hardiesse de s'en prendre au fils de Dieu incarné, l'attaquant teste à teste, & le portant sur le Pinacle du Du 13. Aouſt 1614.

temple: Toutesfois il n'a iamais oſé s'en prendre qu'on ſçache, immediatement à la ſaincte Hoſtie, tant luy donne d'eſpouuante & de crainte ce tres-haut & tres diuin myſtere. Que ſi quelquefois Dieu nous a voulu tant affliger, que de donner ce contentement à la haine que Sathan porte à ce gage de noſtre ſalut, de pouuoir traicter indignement les ſymboles & eſpeces viſibles: Il s'eſt touſiours ſeruy en ce poinct de la main & du courage de quelque pauure creature abuſée, & charmée par ſes artifices, comme il appert en la perſonne de l'infortuné Iean Iordain natif du village de Moras prés d'Agen, & aagé de 25. ans, lors qu'il cõmit vn crime detestable.

Et pour le deſcouurir plus à plein, il eſt à noter, que l'année 1614. enuiron le mois de Mars, ce miſerable eſtoit valet de chambre de Monſieur de Baraſtre ſieur de Caſtenet, Conſeiller du Roy au Parlement de Tholoſe, dans la maiſon duquel pouſſé de ſon mal'heur, il s'amouracha d'vne nourrice, & s'en rendit ſi paſſionné, que pour iouyr d'elle plus facilement, il luy promet mariage, iure & proteſte nommement qu'il veut que le Diable l'emporte s'il ne la prend à eſpouſe, en ſuitte de laquelle promeſſe, il obtient facilement ce qu'il pretendoit, & eut l'accõpliſſement de ſes amours qui furent bien-toſt changées en mal'heur & diſgraces; Car la nourrice ſe croyant enceinte, ſolicite par pluſieurs fois ledit Iordain de luy tenir la foy, & l'eſpouſant mettre en execution la promeſſe qu'il luy auoit auparauant reiterée auec tant de ſermens. Iordain l'entretient de belles paroles, l'aſſeute qu'il n'a point changé de deſſeing, qu'il deſire fidelement accomplir toute ce qu'il luy a promis, mais qu'elle euſt vn peu de patience.

Elle au contraire cognoiſſant qu'il vouloit ſeulement gagner temps, & ſe deſgager de ſa promeſſe; le preſſe d'autant plus & le coniure par ſes larmes, & par tout l'amour qu'il luy auoit teſmoigné, d'auoir pitié de celle qui l'auoit tant chery, & de couurir ſon honneur qu'elle ne pouuoit garantir de blaſme, que par l'accompliſſement de ce mariage. Toutesfois ſes larmes & ſes diſcours ne le peurent eſmouuoir à garder ſa foy & à l'eſpouſer: Ce que voyant ladite nourrice, forcenée de rage s'en va audit ſieur de Caſtenet, ſe plaint à luy, demande iuſtice du tort qu'elle receuoit de ſon valet de chambre, lequel en eſtant aduerty, cogneut bien qu'il alloit

mal pour luy, & que ſon maiſtre iuſtement irrité de l'offence qu'il auoit commiſe, s'attaqueroit ſans reſpect à luy, & en prendroit vne legitime vengeance. C'eſt pourquoy il ſe reſolut de ſe retirer chez ſon pere à Moras, penſant par ceſte fuitte bien qu'honteuſe & dommageable, eſuiter le courroux & la iuſtice de ſon maiſtre: mais ayant demeuré quelques iours en la maiſon paternelle, & cognoiſſant peut-eſtre qu'il y eſtoit moins aſſeuré pour ſa perſonne qu'il ne deſiroit, il ſort de là & s'en vient à Blaye, où il ſe loge chez Monſieur le Prieur, F. Pierre de l'Eſpine de l'Abbaye ſainct Sauueur, lequel Prieur il auoit autrefois ſeruy pluſieurs années.

Mais quoy, le pauure ieune homme auoit beau fuir le courroux de ſon maiſtre, eſchiuer la peine qui l'attendoit, ſi ne peut-il iamais quitter ny ſe deſfaire du deſplaiſir qu'il auoit dans ſon ame d'auoir trompé ceſte femme, d'où naiſſoit vn deſeſpoir, qui comme bourreau domeſtique ne ceſſoit de le tourmenter, & luy remettre deuant les yeux le ſerment execrable, par lequel il s'eſtoit voüé à Sathan en cas qu'il ne luy tint ſa promeſſe.

Eſtant donc en tel eſtat cruellement combattu de diuerſes penſées, il ſortoit par fois, & s'alloit promener tout ſeul en certains lieux qu'on appelle Monteil & de Gaufons, prés les faux-bourgs de Blaye; où plus ayſément & ſans teſmoing il deſpitoit ſon mal'heur, & deteſtoit ſa mauuaiſe fortune: mais touſiours ſuiuy de ſoy-meſme & accablé de triſteſſe, Sathan ruſé & cauteleux le diſpoſant petit à petit au coup de ſon meſtier, qu'il premeditoit de parfaire, tant par l'entretien de ſon homme, que par les circonſtances du temps & du lieu.

Car enuiron trois ſepmaines apres, eſtant ſorty & ſe promenant au meſme endroit ſur les quatre ou cinq heures du ſoir, il ſe ſent tout à coup ſaiſi d'vn grand mal de teſte & tournoyement de cerueau: & ne ſçachant d'où pouuoit eſtre cauſée ceſte douleur ſi extraordinaire, ny quelle fin elle deuoit prendre, vit à meſme temps deuant ſes yeux apparoir vne broüée, qui par ſa noire eſpeſſeur, luy cauſa de la frayeur & du trouble en l'eſprit.

Mais ce ne fut pas tout; car ſoudain il vit ſortir à

deux pas de luy, vn homme qui comparut tout courbé, vestu d'vn habit de soye noir, homme de moyenne stature & carré, ayant vne longue barbe & cheueux noirs, qui à la façon de bandoliers, luy battoit sur les espaules & sur la visage. Il estoit en apparence borgne de l'œil droit, sans manteau, vne espée au costé, pieds nuds & deschaux.

La rencontre & l'entre-veuë d'vn homme de si pauure esquipage, & de si mauuaise mine, luy causa de l'espouuente, neantmoins pensant que ce fut quelque soldat deualisé, il le salua courtoisement & dict *Iesus Maria*, vous m'auez faict grand peur, mais il en dit trop, & ce soldat n'estoit pas duit à ce mot du guet; car à la seule prononciation de ces saincts & venerables paroles, cét homme vestu de noir disparut, & perdit sa forme visible, disant neantmoins à haute voix & fort intelligiblement, si vous dites plus cela, ie m'en iray tout à faict, & vous receurez vn affront si vous retournez en vostre pays.

Heureux & tres-fortuné, s'il eust continué de recourir à l'ayde de ces noms salutaires, par la vertu desquels il auoit desia affoibly son ennemy, & s'il se fut tenu dans vne deffence si facile & si asseurée.

Sathan donc le voyant en ceste volonté, continuë de luy parler, inuisiblement toutesfois & couuert de la brouée, le solicitant de luy respondre & attẽdre toute sorte de bon-heur, pourueu qu'il luy promit de se donner à luy corps & ame, & qu'il renonçast à sainct Iean son Apostre, en vertu de laquelle promesse, il auroit vne entiere & parfaicte iouyssance de tous les contentemens qu'il sçauroit souhaiter. Ce fait, il luy presente vn feuillet de papier escrit comme il luy semble, en forme de lettre de moule, pour luy apprendre comme quoy il le faudroit seruir, lequel il fut contrainct de prendre, forcé par l'importune & continuelle solicitation dudit homme noir, qui s'estoit de nouueau rendu visible à ses yeux.

Le prenant donc il le plie, & luy dict qu'il le feroit lire à Messire Benoist la Fite, Vicaire perpetuel de l'Eglise de Blaye, ou bien à quelqu'autre. Ce que le Demon, esprit des tenebres, & qui ne recherche que d'estre à couuert, ne voulut permettre, ains luy deffendit expressement de ne le faire voir à personne, d'autant que par ce moyen il seroit descouuert & priué de toutes ses promesses, voyant neantmoins

que ledit Iordain eſtoit reſolu de faire voir le papier, il le luy arrache des mains, & dict, que toutesfois & quantes qu'il le voudroit lire, il le trouueroit à vn pied de coigner, qui eſt dans les vignes par deſſous les moulins de ſaincte Luce. Iordain luy ayant repreſenté qu'il ne le pourroit ny ſçauroit lire, l'homme noir luy dit qu'il ne s'en mit pas en peine; car lors qu'il en auroit le deſir, il le luy feroit lire, & ne manqueroit point luy meſmé de comparoiſtre en propre perſonne, le Dimanche, le Mercredy & le Samedy apres midy pour cét effect.

Bref, il s'entretint long temps auec luy, l'appaſtant & charmant d'vn million de belles promeſſes: qu'il pouuoit bien ſe donner du bon temps, preſter de l'argent & ioüer hardiment, parce qu'or ny argent ne luy deffaudroit iamais, & qu'en la neceſſité il cognoiſtroit la verité de ſes diſcours, & les effects de ſa bonne volonté, pour teſmoignage de laquelle, s'il vouloit deſlors il le porteroit en ſon pays, & le ramèneroit dans deux heures, bien qu'il y ait vingt cinq lieuës ou enuiron.

Que ſur tout il n'euſt point crainte, & n'entraſt en deſfiance, parce qu'il luy promettoit de bonne foy, dix ou douze ans de vie les plus heureux & les plus remplis de contentement, qu'il pourroit ſouhaitter en ce monde, pourueu ſeulement qu'il ſe diſpoſaſt de le ſuiure & d'aller auec luy.

Iordain ne ſe laiſſa pas piper tout à coup à ſes aduantageuſes promeſſes, ains reſpondit hardiment qu'il n'auoit garde de ſe fier à luy, qui faiſoit gloire de tromper tous ceux qui ſe voüent à ſon ſeruice, & que peut-eſtre apres l'auoir quelque temps ſuiuy & ſeruy, il le traicteroit de meſme façon qu'il auoit traicté Conbaret (ainſi nomma-il Louys Gauffridy Preſtre de Marſeille) qui auoit eſté puny exemplairement par Arreſt du Parlement d'Aix en Prouence, & pour recompence des bons offices qu'il luy auoit rendu, auoit eſté bruſlé en la meſme ville.

A quoy reſpond ledit homme noir, qu'il n'en arriueroit pas ainſi, pourueu qu'il fut ſecret, que iamais il ne pourroit eſtre deſtruit que ſe trahiſſant ſoy meſmes: Ains au contraire, s'il ſe ſçauoit tenir caché des yeux du monde, qu'il le feroit nager dans les plaiſirs & dans les delices, en l'abandance de l'or & de l'argent, & qu'il ſeconderoit ſes amours de tant

de graces, qu'il viendroit à bout de telles femmes & filles que bon luy ſembleroit.

Que s'il demandoit quelque preuue de ſes paroles preſentement, il le feroit trauerſer la riuiere pour aller en Medoc amaſſer de la graine de feugere, & luy fourniroit des memoires comme quoy il la faut appliquer, pourueu qu'il luy fit promeſſe de ſe donner à luy corps & ame.

Le miſerable Iordain esbranlé & à demy gagné par ſes diſcours, ne ſçauoit à quoy ſe reſoudre: il reſpond toutesfois qu'il ne ſçauoit guieres eſcrire, mais il eut bien-toſt ſon change; car le Demon pour le vaincre & le faire ſien tout à faict, replique qu'il n'eſtoit ia beſoing de tant d'eſcriture, qu'il ne falloit qu'vne bonne reſolution, pour le reſte qu'il le laiſſaſt faire, & eſcriuit ſeulement lettre par lettre la promeſſe qu'il luy dicteroit, laquelle ne deuoit eſtre remplie d'autres paroles que de celles-cy.

Promeſſe que fit Iordain à Beelzebut.

Beelzebut grand maiſtre infernal, ie me donne à vous mon corps & mon ame, à ce que vous puiſſiez faire en ſorte, par voſtre grace & ſolicitation que ie vienne à bout de mes intentiõs: Il attẽd la promeſſe laquelle ledit Iordain ne voulut faire alors, mais fit ſix ou huict pas en arriere en nombre pair par le commandement de cét homme noir, qui luy parloit auec vne rude & groſſe parole, qui ſembloit ſortir de deſſous la terre, accompagnée d'vne tres-mauuaiſe & fort puante haleine qui ſortoit de ſa bouche, dequoy s'apperceuant Iordain, dit en tels termes *Ieſus Maria* que vous ſentez à quelque mauuaiſe odeur (merueille eſtrange) l'homme diſparut comme cy-deuant, & parlant inuiſiblement le menace que s'il diſoit plus ces mots il luy tordroit le col, & qu'il ne fit pas comme ces marauts qui prient Ieſus de Nazareth par cinq & Marie Magdelaine par ſept.

Pourquoy le Diable ne veut les prieres par les nombres de cinq ou de ſept. Tranſport.

C'eſt ſans doute par ce qu'en Prouence l'on honore fort la memoire des cinq playes de noſtre Sauueur, & les ſept eſleuatiõs ou extaſes de la bien-heureuſe Magdelaine, qui pendant ſa penitẽce eſtoit portée ſept fois le iour en l'air au haut de la montagne par les Anges, & là voyoit les merueilles de la Diuinité, d'où la deuotion eſt en ce pays de reciter ſept fois le *Pater*, & ſept fois *l'Aue Maria*, à l'honneur de ceſte glorieuſe penitente.

Ie ſerois trop long de particulariſer par le menu toutes les circon-

circonſtances : il me ſuffit de remarquer que pendant ceſte entre-veuë preſque vne heure durant, ce miſerable Iordain voulut par pluſieurs fois ſe ſeparer, & s'armer du ſigne de la Croix, lequel il ne peut iamais faire, & que neãtmoins l'homme noir diſparut tout à faict, l'aſſignant au meſme lieu au Samedy ſuiuant, & l'aſſeurant que Ieanne Belluë femme de feu Caſtellan aagée de cinquante ans, qui eſtoit vne femme laquelle par fortune s'eſtoit trouuée là auprés en vne piece de vigne, ne l'auoit ny veu ny entendu, car il eſtoit inuiſible.

Vous voyez en quelle tyrannie eſt reduit ce miſerable, mais que dois tu attendre chetiue creature, ſi ce n'eſt vne ruine totalle, puiſque ton ennemy ta deſià priué du ſigne de ſalut, & va recherchant petit à petis vne infinité d'autres mal' pour t'opprimer du tout. De faict le Dimanche enſuiuant ſur les cinq à ſix heures du ſoir, le Diable le fut trouuer, & ne l'abandonna point qu'il n'euſt ietté dans la mer au lieu du Rat, prés ledit lieu de Blaye, trois liures qu'il auoit achepté pour ſa conſolation, ſçauoir eſt deux volumes de la vie des Saincts, & les Sermons de Panigarole ; ce qu'il fut forcé de faire pour s'en depeſtrer, & ſe redimer de tant de tentations. Toutesfois il n'aduance rien, non plus que le Samedy enſuiuant, auquel iour ne comparoiſſant point aux Gaſons, où il auoit eſté aſſigné, & à deſſeing manquant à ſa promeſſe penſant eſluder ſon ennemy, il print vn autre quartier, & entre les quatre ou cinq heures du ſoir, fut ſe promener tout ſeul au lieu de Monteils, ou eſtant atriué, il reſſentit tout à coup vne grande douleur de teſte, & ſemblable à celle qu'il auoit enduré lors de la premiere apparition, auec vn esblouïſſement des yeux, & tournoyement de cerueau, qui luy fut cauſé par vne petite broüée.

Et lors voulant tourner à main gauche, pour entrer dans vne vigne, il vit à l'inſtant ſortir de deuant ſoy, d'entre la haye & ladite vigne, le Diable en forme plus haute & plus ieune que la premiere fois, veſtu d'vn habit griſatre où de la couleur de l'eſcaille d'vn ſerpent, ayant en teſte vn meſchant chapeau de la meſme couleur, ſans eſpée & nuds pieds. Iordain effrayé de ce monſtre, ſe retiroit, mais le Diable le raſſeura, & dit que ſans crainte aucune, il ſe ſouuint de la promeſſe qu'il luy auoit faicte le iour du Mecredy paſſé, & qu'il luy fit cognoiſtre s'il ne deſiroit pas la refaire, Iordain ref-

l'appelloit pas autremẽt que Capelot par deriſion & meſpris.

Mais quoy ie n'aurois iamais faict, ſi ie voulois eſcrire par le menu toutes les apparitions de ce maling Eſprit, & des artifices deſquels il s'eſt ſeruy pour diſpoſer ceſte creature au meſchef deteſtable qui s'enſuit. Apres donc diuerſes entrevenës, le ſecond iour du mois de Iuillet, mil ſix cens quatorze, ce l'Eſpine Religieux eſtant allé à Bourdeaux, Iordain demeura ſeul maiſtre du logis, dans lequel s'eſtant renfermé ſur les quatre ou cinq heures du ſoir, pour ſouper, bien qu'il eut fermé toutes les portes auec les verroux, & la feneſtre auſſi, le Diable neantmoins s'apparut à luy, au cõmencement de ſon ſouper, en la meſme forme qu'au lieu des Monteils: le priant & coniurant, de vouloir aller prendre dans l'Egliſe de S. Sauueur, la cuſtode & l'Hoſtie qui eſtoit dans l'armoire, ce qu'il pouuoit faire commodement (luy diſoit-il) rompant la vitre qui eſtoit contre le clocher, & de la montãt ſur l'eſchelle, qui n'en eſtoit eſloignée que de cinq ou ſix pieds, & en ſe tenant à la corde de la cloche, il trouueroit la clef de l'armoire eſtant ſur icelle, & ce faict il s'en retournaſt coucher à ſon lict, & par ce moyen on ne ſe douteroit oncques de luy, mais ſoudain qu'il auroit ouuert l'armoire, il falloit qu'il rompit la cuſtode, & le verre où eſtoit l'Hoſtie blanche, laquelle il luy falloit mettre à petites pieces dãs vn papier blanc, & ce fait la mettre ſur le coſté gauché. Qu'il print ſoigneuſement garde de n'en laiſſer tõber aucun fragmẽt, & que par ce moyẽ auec vn liure qu'il luy dõneroit, il viẽdroit à ſouhait de toutes ſes intentiõs.

Qu'il s'aſſeuraſt en luy, que ſoudain apres qu'il auroit faict ce coup, il le porteroit à deux cens lieuës, où eſtant, il pourroit vendre la cuſtode à quelque Orpheure Huguenot qui ne le deſcouuriroit iamais, & que par ce moyen, il ſeroit heureux au ieu & en amour, mais qu'il ne luy pouuoit donner ledit liure qu'il ne fut en l'Iſle, qui eſt prés du port de ſaincte Marie, prés de la ville d'Agen.

A tout ce diſcours Iordain repart qu'il n'auoit point d'argent pour s'en aller, le Diable reſpond qu'il ne s'en mit pas en peine, qu'il s'aſſeuraſt de luy, & qu'il luy en donneroit à ſuffiſance. Mais Iordain ayant dict qu'il eſtoit vn menteur, & que ſon argent n'eſtoit que feuilles & pierre, le Diable tire de derriere le cheuet du lict de l'Eſpine vne boëtte de bois, où il y auoit dedans quatorze

ou quinze eſcus, en pieces de ſeize ſols, & deux piſtolets d'or, qu'il vuida ſur la table, & de plus donnant du pied nud contre le coffre, il l'ouurit ſans ſe faire mal aucun, comme il teſmoigna, pour luy faire voir & prẽdre ce qui eſtoit dedãs: Iordain toutesfois ne voulut rien toucher appartenant audit l'Eſpine puis qu'il luy auoit promis & engagé ſa foy de le ſeruir fidellement. Le Diable replique qu'il falloit eſtre menteur pour vne bonne fois, ſur ce il preſſe de nouueau ledit Iordain de ſatisfaire à ſon deſir comme deſſus, & que pour le moins il luy apportaſt deux ou quatre où ſix hoſties blanches, s'il n'auoit pas encore le courage de faire le reſte, ce que le pauure abuſé reſolut de faire.

Et à ceſte intention vn Ieudy au ſoir il print deux grandes hoſties, ſur le cabinet du frere Bordes, leſquelles il mit dans vn trou de mutaille en la chambre haute, auec volonté de les luy donner, par ce qu'il luy auoit promis moyennant ce de ſe preſenter à luy toutesfois & quantes que bon luy ſembleroit, l'aſſouuir de toute ſorte de richeſſes, d'honneur, de plaiſir & de delices, meſmement qu'il ne ſeroit iamais malade.

Le Diable ne s'arreſte pas là, ny ne ſe contente pas de ſi peu, mais vient & reuient ſouuent cõme la mouche importune; auſſi ſe nommoit-il Beelzebut Dieu des mouches. Et par la continuation faſcheuſe de ſes Diaboliques perſuaſions, il le força tout à faict, à porter ſes mains ſacrileges ſur le ſainct Ciboire, & ſur la tres-ſaincte perſonne du fils de Dieu.

Ce fut donc vn Mercredy vnzieſme Iuillet ſur les dix heures du matin, qu'il entra dans l'Egliſe de ſainct Sauueur, où eſtant il alla prendre la clef du Tabernacle, au meſme lieu que le Diable luy auoit enſeigné dix iours deuant; & le ſecond du mois, il ouure le ſainct Ciboire, rompt la vitre où eſtoit le precieux Sacrement, & corps de Dieu, prend l'hoſtie auec la main, & en fit pluſieurs fragmens, qu'il mit dans vn papier blanc, & ſuiuant de poinct en poinct le commandemẽt du Diable, le met entre la doubleure de ſon pourpoinct du coſté gauche, où il le garda touſiours iuſques au trezieſme du meſme mois, auquel il fut prins & ramené à Blaye ſur les quatre heures apres midy.

Car apres auoir commis cét eſpouuantable ſacrilege le Samedy quatorzieſme du mois, il ſe mit en deuoir d'eſchapper, & s'en aller vers ſon pays; car le Diable l'auoit aſſigné le Mar-

dy prochain, au port ſaincte Marie, mais ayant failly la marée, le Diable luy apparut, & le rencontra, entre la Chappelle & le Chay qui ſort derriere l'Egliſe de S. Sauueur, luy diſant tu as perdu la marée; mais ſi tu veux dans deux heures, ie te porteray à ton pays. Promeſſe ſans effect; car le Religieux la Fite s'eſtant apperceu qu'on auoit vollé le ſainct Sacrement, & ſe doutant bien de ce mal'heureux, il prie le Iuge de le ſuiure, ce qu'il fit auec le plus de promptitude qu'il luy fut poſſible. Ayant donc prins vn bon bateau, & des hommes aſſez pour voguer, ils prindrent garde qu'vn auiron manquoit, lequel eſtoit neantmoins ſouhaitté par tous ceux qui eſtoient dans le bateau, crians tous d'vne commune voix, ô mon Dieu, ſi nous auions vn autre auiron: il pleut à la diuine Majeſté d'exaucer leurs vœux, & fauoriſer leurs deſirs en la deffence de ſa cauſe: car en meſme inſtant ils en virent paroiſtre vn ſur la riuiere, qu'ils creurent comme enuoyé du Ciel, choſe que i'ay apprins de la propre bouche du Iuge de Blaye, teſmoing oculaire. A la verité l'euenement en donna quelque preuue; car ils voguerent ſi heureuſement qu'ils l'attraperent ſur la riuiere à Bourdeaux, & le prenant au corps, le foüillent & le trouuent ſaiſi de ladite cuſtode couuerte d'vn mouchoir ſaigneux, en ſuitte dequoy le batellier le mena dãs ſon bateau où il le detint, mais eſtant menacé par quelques gens de ſa cognoiſſance de le vouloir enleuer, il prie le Iuge de ſe vouloir mettre dans le bateau pour l'ayder à le ramener plus ſeurement, ce qu'il fit auſſitoſt, & s'eſtant mis à voguer, ils ne tarderent gueres d'eſtre de retour à Blaye, où ils eſtoient attendus de la Fite Vicaire, du Procureur du Roy de ladite ville, des Iurats & d'vne grande quantité de peuple.

A l'iſſuë du bateau, le Vicaire demande d'abord le ſainct Sacrement au criminel, qui ſe iettant à ſes genoux, en preſence de ſept teſmoins, confeſſa le tout, & reſpondit, bien que faufſemẽt, l'auoir mis au deſſous d'vne pierre prés la porte de la maiſon du Prieur; c'eſt pourquoy on l'amene droit à l'Egliſe; mais eſtant prés du degré du cimetiere, il commença à deſcoudre la doubleure de ſon pourpoinct du coſté gauche, auec vne precipitation tres-grande & extraordinaire, touſiours cependant faiſant chemin, mais arriué qu'il fut ſix pas prés de la grande porte de l'Egliſe, tout tranſporté &

comme hors de ſoy, faiſant ſemblant de vouloir dire quelque choſe au Religieux la Fitte, tire de la doubleure de ſon pourpoinct vn petit papier blanc plié, & en preſence du Iuge, Procureur du Roy, Iurats, & de tout le peuple, le donne audit la Fitte, diſant que c'eſtoit le ſainct Sacrement, lors ledit la Fitte aſſiſté de deux autres Religieux Romain, Bugeaut & Thomas de Buiſſon, le prend auec la reuerence deuë à choſe ſi precieuſe, & proclame tout haut, Meſſieurs, voicy le ſainct Sacrement, & ſe iettant à genoux auec toute la trouppe, rend action de graces à ſa diuine Maieſté, qui s'eſtoit expoſée aux mains d'vn ſi deteſtable parricide. Puis s'eſleuant il commance de chanter le verſet, *Tantum ergo ſacramentum*, & ſuiuy de tous les aſſiſtans, le rapporte en l'Egliſe, & le remet dans le Tabernacle, apres auoir donné la benediction à toute ceſte grande compagnie.

Cependant on retira la cuſtode toute froiſſée & rompuë des mains du criminel, qui confeſſa auoir briſé la croix de ladite cuſtode auec des pierres par la perſuaſion du Diable, & pour la cacher plus commodement, laquelle croix ayant repreſenté en ſept pieces, a dict eſtre celle-là meſmes qu'il à prins en ladite Egliſe, & de laquelle il s'eſt trouué ſaiſi, & ce deſſus moyennant ſon ſerment a dict contenir verité.

Promeſſe faite à Beelzebut.

Le tout ainſi paracheué il fut mené en priſon, en laquelle interrogé Iuridiquement, il a confeſſé le tout: mais de plus qu'ayant eſté ſolicité fort ſouuent par le Diable, de luy faire vne promeſſe & donation de ſon ame & de ſon corps, le tout eſcrit & ſigné de ſon propre ſang, bien qu'il l'euſt refuſé cent & cent fois: que neantmoins forcé par l'importunité de cét Eſprit damné, & alleché par la promeſſe qu'il luy fit de le faire rentrer aux bonnes graces du ſieur Caſtanet ſon maiſtre: Il y auoit à la par fin laſchement conſenty, & en auoit faict deux, l'vne ſur vn quatre de cœur qu'on n'a iamais ſçeu trouuer, bien que le criminel aye monſtré le lieu où il l'auoit miſe, l'autre ſur vn deux de cœurs, party en deux que le Religieux alla prendre ſoubs vne motte de terre, dans vn ſillon de bled deſià enſemencé, ainſi que luy auoit enſeigné ledit Iordain: Sur lequel deux de cœurs, on trouua vne promeſſe eſcrite du ſang dudit Iordain, tiré auec la piqueure d'vne eſpingle de ſa mamelle gauche, & du petit

doigt de la main gauche, comme il a confeſſé : contenant ces mots.

Ie vous promets de faire tout ce que ie vous diſ, Iean Iordain, Iean Iordain tout à vous. Laquelle promeſſe eſcrite de ſon ſang, le pauure miſerable recogneut fort bien, & la voyant s'eſcria ! ha la voylà, le mal'heureux me la fit faire.

Quand à la promeſſe du quatre de cœurs, ſi bien il ne ſe reſſouuenoit de la teneur d'icelle, toutesfois il eſt bien aſſeuré qu'il y auoit ces mots, renonçant à ſon Bapteſme, au Pere, Fils & ſainct Eſprit, & Marie Magdelaine, & à ſon parrain & à ſa marraine.

Conſiderez icy en paſſant la haine que le Diable porte à Dieu & à ſes ſainctſ, & auec combien de ſoing il deſire & taſche d'acquerir les cœurs des hõmes, qu'il ſçait eſtre les tẽples du S. Eſprit : Voulant que la promeſſe fut faite ſur des cartes qui auoient deux cœurs figurez, faiſant vne funeſte alliance & meſlange du ſien auec celuy de cét infortuné.

Bref, laiſſant à part le reſte des particularitez qui ſe peuuent voir au procez verbal, faict par le Iuge des lieux. La procedure fut portée en la Cour de Parlement de Bordeaux, laquelle veuë meſme la ſentence d'où vient l'appel du 23. Iuillet 1614. Et le tout bien aueré par Arreſt du 13. Aouſt audit an, Il fut ordonné que la promeſſe que ledit Iordain auoit declaré auoir fait au Diable produite au procez, ſeroit rompuë, dilacerée & bruſlée par l'executeur de la haute Iuſtice, & pour celle qui ne ſe trouua point, declaré de nul effect & valeur. Il fut ordonné que ledit Iordain la reuoqueroit & en feroit publique abiuration en preſence du Curé de ladite Parroiſſe ou de ſon Vicaire, Qu'il feroit amende honnorable deuant ladite Egliſe de ſainct Sauueur, demanderoit pardon à Dieu, au Roy & à la Iuſtice, le condamne à auoir le poing coupé, à eſtre pendu & eſtranglé, puis bruſlé, & en ſix vingts liures d'amende, ſçauoir, trente liures au Roy, trente liures à la fabrique de l'Egliſe S. Sauueur, trente liures enuers les Minimes, & trente liures enuers l'Hoſpital.

Arreſt du 13. Aouſt 1614.

Voylà ſommairement le contenu de ceſte hiſtoire autant lamentable que veritable, au narré de laquelle on voit & la bonté de Dieu que nous ſeruõs, & l'enragée malice de Sathã, du ſeruice duquel on retire touſiours ſemblables recompences. Que ſi bien il luy apparut vne fois dãs la priſon & promit

vne ſaincte & deuote religieuſe à qui Dieu auoit communiqué le don de Prophetie oyant parler de cet acte, predit qu'en recompenſe le Comte Rodolphe ſeroit Empereur; ce qui fut accomply bien toſt apres: car Frederic II. Empereur eſtant decedé les Electeurs contre l'eſperance de toute la Chreſtienté le nõmerent & choiſirent pour Empereur: mais la Benediction ne s'arreſta pas en ſa perſonne: car ſes enfans tiennent encore le ſceptre de l'Empire Archiducs d'Auſtriche, Princes & Roys d'vn grand nombre de nations; ſucceſſeurs & heritiers non ſeulement de la valeur d'vn tel Prince, mais encores de ſa deuotion, ſi bien que veritablement on peut dire que la ſplendeur de la maiſon d'Auſtriche eſt venuë de la reuerence qu'ils ont portée au S. Sacrement.

Il fut confirmé par Gregoire x. au Concile de Lyon.

Conſtantin le Grand entre les Empereurs le premier né de l'Egliſe, modele & exemplaire des Princes, ne permettoit iamais à ſes ſoldats de liurer la bataille, ny meſmes marcher en bataille rangée, qu'ils n'euſſent au prealable adoré auec luy la ſaincte hoſtie, laquelle il faiſoit porter à la teſte de ſes eſcadrons, auec tres-grand honneur & reuerence, en recompence dequoy il a conquis & obtenu tant de glorieuſes victoires.

La bouche d'or S. Chryſoſtome nous excite à cette profonde reuerence, par l'exemple des eſprits bien heureux, & pour nous y porter dauantage nomme ces Sacremens, myſteres tres-eſpouuentables, myſteres pleins de reſpects & d'effroy, μυστήρια ὄντα φοβερώτατα, φοβερά, &c. Aquoy nous oblige la bonté de ce meſme Dieu, qui ſi grand & ſi effroyable en ſa maieſté, a voulu toutefois voiler cet eſclat auec des petits, & neantmoins tr esmyſterieux accidens, & ſoubs iceux s'expoſer à la rage des Diables & Magiciens, vray & bon Noé qui charmé d'amour & comme tres-enflammé du deſir qu'il a de nous ſauuer, s'eſt rendu en ce Sacrement comme les delices & le viatique de ſes enfans.

Ie trace volontiers ce peu de mots pour ſemondre les infideles, & ceux de la religion pretenduë-reformée, à ce qu'ouurant les yeux, ils ceſſent de ſe rendre ſuppoſts de Sathan, & afin auſſi qu'ils confeſſent la realité de cette viande Celeſte & pain des Anges, que Belzebuth & ſon diſciple ou eſclaue ont eſté contraints apres pluſieurs tours & retours de rendre & remettre en ſa place dans l'Egliſe & ſur ſon Autel: Et le ſacri-

lege ou larron forcé à ſuppporter la peine deuë au meſpris & irreuerence qu'il auoit commis contre cet Auguſte & venerable Sacrement: Autrement ils doiuent craindre vne ſeuere & iuſte condemnation, de laquelle il n'y aura point d'appel, puis qu'apres tant de preuues authentiques, ils ſe ſont volontairement opiniaſtrez en leur meſcreance & irreligion.

Mais les bons Catholiques le prendront pour autel de refuges & pour deffence contre les piperies & artifices de Sathan, & il leur arriuera tout de meſme qu'il aduint à Heſperius, de la race des Tribuns, la maiſon duquel du temps de S. Auguſtin, ayant long temps eſté affligée par les eſprits malins, toutes ces vexations ceſſerent ſoudain que le ſainct Sacrifice de la Meſſe y fut celebré, & que le corps du Sauueur y fut offert par vn Preſtre.

---

## *Arreſts du Senat de Rome, contre les Magiciens & Sorciers.*

IL eſt raiſonnable de commencer les Arreſts donnez contre les Magiciens & Sorciers, par ceux de ce graue & ſuperbe Senat des Romains: Et quoy que leurs hiſtoriens les ayent marquez ſoubs ce nom de Mathematiciens & Magiciens: tout le monde ſçait que ces deux noms s'entreſuiuent, & ſe prennent maintenant és bons autheurs l'vn pour l'autre: teſmoin l'inſcription que les Empereurs ont donné au *T. De Maleficis & Mathematicis, C.* qui s'entend des Mathematiciens, Magiciens, Sorciers, Caldeens, Genethliaques, tireurs d'horoſcopes, Expliqueurs de ſonges, Deuins, Augures, & telle autre ſorte de gens, ſuiuant la *L.* 4. du meſme tiltre *de Maleficis & Mathemat. C.*

Il eſt donc tres à propos de rapporter en ce lieu ce que Tacite liure 2. ch. 7. de ſes Annales, raconte qu'il fut donné quelques Arreſts par le Senat contre les Mathematiciens & Magiciens, & entr'autres contre le Magicien Lucius Pituanius, lequel fut precipité du haut d'vn rocher, & contre Soranus & Seruilia ſa fille pour auoir conſulté ces gens-là, ſur la vie & bon eſtat des affaires de Neron, leſquels par Arreſt

Tacite li. 16 ch. 7. de ſes Annal.

furent auſſi condemnez à la mort: Et pluſieurs bons autheurs font mention qu'vn pareil Arreſt fut donné pluſieurs fois, meſme en l'an de la fondation de Rome ſix cens quatorze, & depuis en l'an 721. Et outre ce le meſme Tacite dict, qu'il en fut encore faict vn autre Arreſt fort rigoureux pour les chaſſer hors l'Italie, mais par mal'heur il fut inutile, parce qu'il ne fut executé: Ce qui a depuis, & de ſiecle en ſiecle ſi fort acreu & multiplié le nombre, qu'à preſent ils ſe trouuent ſemez par tout l'vniuers: A quoy la France a tellement participé, & s'en trouue ſi mal'heureuſement infeſtée, que les Parlemens & autres compagnies Souueraines, qui les tenoient au commencement pour éceruellez ou reſueurs, & ſimplemẽt pour gens troublez en leur imagination: voyans par effect leurs abominations & execrables malefices, ſe ſont en fin deſabuſez, & ayans deſſillé les yeux, ont quitté leur ancienne commiſeration, pour les condemner & punir de mort: Ce qui ſe verra clairement par les Arreſts & Iugements qui s'enſuiuent.

Valere liu 1. Dion liu. 49. Tacite li. 12. ch. 11. de ſes Annal.

---

## Procedures & Arreſts contre les Sorciers.

### *Tirez des Regiſtres du Parlement de Paris.*

GRegoire de Tours liu. 6. de l'hiſtoire de France ch. 35. Raporte qu'vn certain Courtiſan nommé Mommolus fut accuſé de ſortilege, du temps du Roy Chilperic, enſemble de la mort de ſon fils: Si bien qu'il fut tourmenté & puny de pluſieurs nouueaux ſupplices, & que par commandement de la Royne pluſieurs Sorcieres de Paris, aucunes furent noyées, les autres bruſlées, & d'autres miſes ſur la rouë.

Du Tillet a touché dãs ſon hiſtoire que du regne de Charles VII. Meſſire Guillaume Baron & ſeigneur de Rets, Mareſchal de France, fut conuaincu d'eſtre Sorcier en l'an 1442. pour raiſon dequoy il fut condemné a eſtre bruſlé.

Monſtrelet raporte quelques Arreſts donné en la Cour de Parlement de Paris, en l'an 1459. contre Othon de Chaſtillon, Guillaume Gouffier, & autres accuſez de ſortilege au païs d'Artois.

Mais pour venir de plus prés à ceux qui ſont de noſtre ſiecle: En voicy pluſieurs procedures contre toute ſorte de Sorciers.

## *Arreſt contre vn noüeur d'Eguillette.*

Du 10. Iuillet 1582.

ABel de la Ruë agé de 22. ans, habitant de la ville de Colomiers, fut accuſé aſſiſtant vn Dimanche à la grand Meſſe, à l'Egliſe parrochialle ſainct Denis de Colomiers, d'auoir lié ou noüé l'Eguillette à Iean Moreau & Phare Fleuriot ſa femme, pendant qu'ils eſtoient en ladicte Egliſe, pour faire les ceremonies requiſes en ce Sainct Sacrement de Mariage, & autres traicts de ſortilege par luy commis.

Veu par la Cour le procez criminel faict par le Bailly de Colomiers, ou ſon Lieutenant; & requeſte du Procureur Fiſcal à l'encontre d'Abel de la Ruë, dict le Caſſeur, ouurier de vieil cuir, priſonnier en la Conciergerie du Palais, appellant de la ſentence contre luy donnee, par laquelle, pour auoir par ledict de la Rüe noüé l'eguilletre à quelques perſonnes lors de la reception du Sacrement de Mariage, & que l'on celebroit le ſeruice diuin en l'Egliſe dudict lieu, & preſté cõſentement au Diable, communiqué pluſieurs fois auec luy, aſſiſté aux aſſemblées nocturnes & illicites, adoré le Diable, & impieuſement renoncé à Dieu; & pour autres crimes mentionnez audict procez: pour reparation deſquels ledict de la Rüe auroit eſté condemné eſtre bruſlé vif, au marché de la ville de Colomiers, ſon corps reduit en cendre, declaré ſes biens acquis & confiſquez à qui il appartiendra: Ouy & interrogé par ladicte Cour ledict priſonnier, ſur ladicte cauſe d'appel, & cas à luy impoſez: & tout conſideré.

Dict a eſté, que ladicte Cour a mis & met ladicte appellation & ſentence dont eſt appellé à neant ſans amande: & neantmoins a cõdemné & condemne ledict la Rüe a eſtre pendu & eſtranglé à vne potence qui pour cet effect ſera miſe & dreſſée en la place du marché de Colomiers, ſon corps mort, ars, reduit & conſommé en cendres: A declaré & declare

tous ſes biens acquis & confiſquez à qui il appartiendra: Et pour faire mettre ce preſent Arreſt à execution, ſelon ſa forme & teneur, ladicte Cour a enuoyé & renuoye ledict priſonnier par-deuant ledict Bailly ou ſondict Lieutenant. Faict en Parlement le vingt-tieſme iour de Iuillet mil cinq cens octante deux.

---

## *Arreſt contre vne Sorciere d'Argenton.*

VEv par la Cour le procez criminel faict par le Bailly d'Argenton ou ſon Lieutenant, à la requeſte du Procureur Fiſcal dudict Argenton, à l'encontre de Laurence Boullaud, veufue de deffunct Iean Chaſſignat, priſonnier en la Conciergerie du Palais, appellante de la ſentence contr'elle donnée, le quatorzieſme iour de Septembre dernier; par laquelle ledict Bailly ou ſondict Lieutenant, entr'autres choſes, auroit declaré ladicte Laurence Bollaud ſuffiſamment attainte & conuaincue du crime de ſortilege: pour reparation duquel, l'a condemnée eſtre penduë & eſtrãglée, par l'executeur de la haute Iuſtice, au lieu & place de la Gratüe, qui pour cet effect y ſeroit dreſſée, & apres ſon corps eſtre bruſlé, & conuerty en cendre: Et outre ce, la condemne en vingt eſcus d'amande enuers le Seigneur dudict lieu. Ouye & interrogée ladicte Laurence Boullaud, pource mandée en ladicte Cour ſur ſes cauſes d'appel, & cas a elle impoſez, & tout conſideré. Dict a eſté que ladicte Cour a mis & met l'appellation au neant, ſans amande. Ordonne que la ſentence de laquelle a eſté appellé, ſortira ſon plein & entier effect: Et ſera l'execution du preſent Arreſt faicte en cette ville. Faict à Tours en Parlement, prononcé & executé le treiziesme iour d'Octobre mil cinq cents quatre-vingts treize.

Du 3. Octobre 1593.

Arreſt du 3. Octobre 1593.

## ARREST.

CONtre Marie le Fief, conuaincuë d'auoir esté plusieurs fois au Sabbat qui se tenoit au bois de Marsole pres de Saumur, auoir renié son Createur, adoré Sathan, & faict plusieurs autres choses execrables.

Du 12. Octobre 1593.

VEV par la Cour le procez criminel faict par le Seneschal d'Anjou, ou son Lieutenant Criminel à Saumur, à la requeste du Substitut du Procureur General du Roy audict lieu, demandeur & accusateur à l'encontre de Marie du Fief, veufue de feu Pierre Maugin, dicte la Counilliere, prisonniere en la Conciergerie du Palais, deffenderesse & accusée de sortilege & venefice, appellante de la sentence contre elle donnée le 14. Septembre dernier, par laquelle ledict Seneschal ou son dict Lieutenant, auoit declaré ladicte Marie du Fief, deuëment attainte & cõuaincuë du crime de sortilege & venefice, pour reparation duquel crime l'auroit cõdemnée faire amande honorable en chemise, pieds nuds & de genoux, deuant la grande porte de l'Eglise S. Pierre dudict Saumur, tenant en sa main vne torche de cire ardãte du poids de deux liures; & là dire & declarer à haute voix, qu'elle a esté meschamment seduitte & trompée par le Diable, & l'a adoré au lieu de son Dieu: Qu'elle s'en repent, crie & demande pardon à Dieu, au Roy & à Iustice: Et ce faict estre menée & conduite par l'executeur de la haute Iustice, en la place des Ballanges de ladicte ville, le marché tenant, & y estre mise & jettée viue en vn feu ardant dressé, pour cet effect en ladicte place, pour y estre son corps ars & bruslé & reduit en cendre, & jetté au vent; & declare tous & chacuns ses biens meubles, & les fruicts d'vne année de ses immeubles acquis & cõfisquez au Roy: Et auparauant ladicte execution, ordonne qu'elle seroit mise & appliquée à la question ordinaire & extraordinaire, pour estre ouye par sa bouche sur les cas a elle imposez, & ses complices. Ouye & interrogée ladite Marie du Fief en ladicte Cour sur ses causes d'appel, & cas a elle imposez.

Arrest du 12. Octob. 1593. dõné au rapport de M. de la Nauue au Parlement de Paris.

Dict a esté, que ladicte Cour a mis & met l'appellation & sentence de laquelle a esté appellé au neant, sans amande: Et pour les cas mentiõnez au procez, a condamné & cõdemne

ladicte Marie du Fief, faire amande honorable en chemiſe, pieds nuds & à genoux deuant la grand porte de l'Egliſe S. Pierre dudict Saumur, tenãt en ſa main vne torche de cire ardante du poix de deux liures; & là dire & declarer, que par vne abominable impieté elle a oublié Dieu, s'eſt laiſſée ſeduire & tromper par le Diable, l'a ſeruy & adoré, qu'elle s'en repend & en demãde pardon à Dieu, au Roy & à la Iuſtice: Et ce faict eſtre menée & conduite par l'executeur de la haute Iuſtice en la place de Ballanges, pour y eſtre penduë & eſtrãglée à vne potence qui pour cet effect y ſera dreſſée, & ſon corps mort, ars & bruſlé, & la cendre iettée au vent: A declaré & declare ſes biens meubles & le reuenu d'vne année des immeubles, acquis & cõfiſquez au Roy. Et pour l'execution du preſent Arreſt l'a renuoyé & renuoye par deuãt ledict Seneſchal d'Anjou, ou ſon Lieutenant Criminel à Saumur. Faict à Tours en Parlement le 12. iour d'Octob. 1593.

---

## *Arreſt & procedure faicte par le Preuoſt Royal de la ville d'Angers, contre Michel des Rouſſeaux, & Renée des Rouſſeaux ſa fille.*

MIchel des Rouſſeaux, agé de 50. ans, demeurant en la paroiſſe de Bourg, dict que le Rondeau, entourné de feu ou le Diable ſe mettoit au Sabbat, eſtoit de la lõgueur de vingt pieds, & douze de largeur; & ledict homme noir appellé Iupin, au milieu, & ſe transforma auſſitoſt en Bouc, & ſe fit baiſer le derriere: il bailloit cinq ou ſix pieces, qui eſtoient comme des pieces de cinq ſols, ſans croix, auec des lettres qui ne ſe pouuoient lire, qu'il en receut trois qu'il jetta, parce qu'il ne les pouuoit mettre. Du 23 Octobre 1593.

Et apres leur auoir baillé des boüetes de poudre, il ſe trãsforma en Bouuard, & ne le virent plus que fort peu, & euſt-on dict qu'il voloit en l'air, ne voyant qu'vn peu de fumée, menant du bruict comme vn petit tourbillon de vent, & dict que le Diable luy donna auant partir du Sabbat ſur l'eſpaule droicte, & luy fit aſſez de mal: ſi bien qu'il ſe print à crier, & ſentit en cet inſtant vne grande chaleur, comme ſi c'eut eſté

vn feu qui l'eut bruslé, & continua la douleur l'espace d'vne heure.

Qu'il auoit des poudres pour faire deuenir le bestail malade, & pour luy redonner la santé: Les premieres estoient blanches, & celles qui seruoient pour guerir estoient rouges.

Arrest au R. du M. de la Nauue.

VEV par la Cour le procez criminel faict par le Preuost de la ville & Quinte d'Angers, à la requeste du Substitut du Procureur General du Roy, demandeur & accusateur à l'encontre de Michel des Rousseaux, & Renée des Rousseaux sa fille, deffendeurs & accusez, prisonniers en la Conciergerie du Palais, appellans de la sentence contr'eux donnée le troisiesme iour de Septembre dernier. Dict a esté, que la Cour a mis & met ladicte appellation, & ce dont a esté appellé au neant, sans amande, & pour les cas mentionnez au procez, a condamné ledict Michel des Rousseaux, faire amande honorable en chemise, teste & pieds nuds, deuant la principale porte de l'Eglise de sainct Gatien de cette ville de Tours, ayant en sa main vne torche de cire ardante du poix de deux liures, & l'a à genoux, dire & declarer, que par vne abominable impieté, il a oublié Dieu, s'est laissé seduire & tromper par le Diable, l'a seruy & adoré: qu'il s'en repent, en demande pardon à Dieu, au Roy, & à la Iustice: Et ce faict estre mené & conduit par l'executeur de la haute Iustice, au grand marché de ceste ville de Tours, pour y estre pendu & estranglé à vne potence, qui pour cet effect y sera dressée, & son corps mort estre reduit en cendre. A declaré & declare ses biens-meubles, & le reuenu d'vne année de ses immeubles, acquis & confisquez au Roy. Et pour le regard de ladicte Renée des Rousseaux sa fille, Ordonne ladicte Cour qu'elle assistera à l'execution du present Arrest: Et ce faict les prisons luy estre ouuertes. Faict à Tours en Parlement, prononcé & executé le vingt-troisiesme iour d'Octobre mil mil cinq cens quatre-vingts treize.

Arrest du 23. d'Octobre 1593.

*Procedure*

## *Procedure contre vn insigne Sorcier, duquel pour certaines considerations ie tairay le nom & l'Arrest.*

C'Estoit vn homme de l'aage de 60. ans, de la Parroisse de Brigueil, du village d'Aleit, lequel a esté tousiours tenu pour noüeur d'eguillete dont il a esté cy-deuant accusé, & contre lequel infinis tesmoins ont rendu tesmoignage des ses venefices & sortileges, dont la preuue en est au procez instruit par le Preuost Prouincial, Lieutenant Criminel de Mommorillon, & le Iuge des lieux.

N'ayant rien voulu confesser il euada de prison: mais il fut reprins, & l'ayant admonesté de reuenir à Dieu.

Auroit dit qu'on pardonne bien aux heretiques qui retournent en l'Eglise: que n'ayant faict mourir personne, ny donné maladie, ains seulement adheré au Diable, il luy sera pardonné, & procedant de nouueau à son audition, il confessa ingenuëment, qu'il y auoit trente cinq ans, qu'il auoit esté au Sabbat, conduit par vn Maistre Thomas Legier Chirurgien.

Dict qu'estant derriere le bois de Coulongnes, où ledit Chirurgien l'auoit conduit, il y trouua enuiron iour failly cinq ou six personnes poussées d'vn vent tombant de la nuée, comme si c'estoit gresle, & aussi dru & menu, & à vn instant, le lieu fut remply d'hommes & de femmes, en mesme estat qu'il les voit en plein iour. *Transport.*

Qu'vne fois il fut transporté en lieu fort loing auec ledit Chirurgien, que le Diable luy promit le faire riche, & luy donner moyen de se venger de ses ennemis. Et moyennant ce il promit de donner son corps au Diable apres sa mort, lequel s'obligea de venir à luy pour l'assister toutes les fois qu'il le reclameroit & l'appelleroit Abiron.

*Quand on appelle le Diable, il luy faut tousiours donner quelque chose.*

Et dit qu'il est certain, que quand on appelle le Diable, il luy faut tousiours donner quelque chose: que tous ceux du Sabbat ont chacun vn Demon, le nom duquel leur est donné par le Diable audit Sabbat, lequel ils peuuent appeller & & faire venir quand ils veulent.

*Tous ceux qui vont au Sabbat ont chacun vn Demon, lequel ils peuuent appeller & faire venir quand ils veulent.*

Noüer l'eguillette.

Qu'il a apprins dudit Abiron à noüer l'eguillete, & ne faut dire autre chose, sinon qu'au lieu de dire, *Quod Deus, &c. Quòd Diabolus, &c.* Et proferant tels mots aux espousailles, sçachant le nom & cognom des mariez & autres choses impies qu'il n'est besoing de declarer, il noüe l'eguillete & la denoüe par autres paroles de malediction.

Le Diable luy a apparu souuent en grosse mouche, & quand il le vouloit voir il disoit; vien Abiron, sinon ie te quitteray.

Iamais ne pleut au Sabbat.

Que quand ils sont conduits au Sabbat, & qu'il pleuuroit en abondance, iamais ils ne se moüillent, & ne tombe d'eau sur eux.

Que si quelqu'vn qui n'est Sorcier, est couché auec vn Sorcier, il ne trouuera point auoir perdu sa compagnie, ains il luy semblera qu'il sera tousiours auec luy.

Que si quelqu'vn passe au lieu où est le Sabbat, il ne voit rien, sinon que quelque Sorcier l'appelle.

Chaque Demon conduit & esleue le sien, & quand ils sont esleuez ils n'ont sentiment ny iugement, mais estans arriuez au Sabbat, ils rappellent & recueillent leurs Esprits comme auparauant.

Comment & à qui se peut noüer l'eguillete.

Qu'il auoit noüé l'eguillete à ceux qui estoient foibles de foy, & ne mettoient leur appuy en Dieu craignant le Diable: mais à ceux qui estoient fermes en la croyance de Dieu, ne la pouuoient noüer.

Que le Diable l'a faict battre par son Abiron, pour le faire retourner à luy, & mesme luy a rompu vn bras: mais que pour cela il n'a voulu retourner au Sabbat il y a deux ans.

Ceste procedure se trouuera au Parlement de Paris, ensemble l'Arrest qui s'en est ensuiuy, dans laquelle il y a vne infinité d'autres choses execrables, lesquelles il vaut mieux supprimer que mettre au iour.

Digitized by Google

## *Procedure faicte par Messire Jacques de Murat Conseiller à Rion, à vn certain homme accusé de sortilege, noüement d'eguillete & autres malefices.*

IL estoit de Fama grand Sorcier & noüeur d'eguillete. Il luy fut trouué vn liure où il y auoit plusieurs figures & characteres, dont il y a plus de quinze ans, où il y auoit des motsincognus.

Il a confessé qu'il auoit guery plusieurs personnes de la fievre, en disant seulement ces mots, *Consummatum est*, faisant le signe de la croix trois fois, & faisant dire trois fois au patient, *Pater noster* & *Aue Maria*, abusant ainsi le mõde, & soustenant que ce n'estoit chose contraire à la Religion Catholique, & que Dieu auoit donné vertu aux herbes, aux pierres, & aux paroles. Il a aussi confessé auoir donné des billets pour pendre au col des chiens contre les loups, où estoient escrits certains mots qu'il n'est besoing de declarer.

Billets donnez aux chiens contre les loups.

Guillaume Chambon vn des tesmoings de l'information faicte contre luy, despose qu'il y a enuiron six ans, qu'il fut en la maison dudit accusé, vn Dimãche pour voir vn sien fils nommé Anthoine Chambon, qui se tenoit lors auec luy, où il ne le trouua, ains seulement vn nommé Guillaume nepueu dudit accusé, auquel il demanda quel liure c'estoit qui estoit lors tout ouuert sur la table: qui luy fit response, que c'estoit le testament de Iudas; ce qu'ayant esté entendu par luy qui sçait lire, il ietta sa veuë là dessus sans le toucher ne feuilleter, & trouua vn colloque en François de quelques Diables, l'vn desquels disoit à l'autre, Iudas est mort, l'autre luy demande ou est l'ame, & l'autre respondit nous ne l'auons pas, & l'autre repliquoit, il n'est donc pas mort; Ce que le desposant ayant leu, se retira d'aupres ledit liure sans le toucher, estant tout estourdy & offusqué, tellement qu'il ne cognoissoit plus personne.

Testament de Iudas.

Il a esté aussi conuaincu d'auoir ensorcellé vne accouchée nommée Marie Arnaud, de façon qu'il la fallut lier de peur qu'elle ne se tuast, tant elle estoit tourmẽtée, & de l'auoir pareillement guerie, & deliurée dudit sort, moyennant quel-

A ensorcellé & guery vne accouchée auec des paroles seulement.

ques paroles incognuës qu'il profera à ladite Armand eſtant au lict.

Les Sorciers enſorcellent en pluſieurs manieres.

A eſté auſſi conuaincu d'auoir empoiſonné & enſorcellé Hugues Pradelle de Ville neufue, & rendu tellement furieux qu'il ſe fut tué ſi on ne l'eut lié. Et vne infinité d'aûtres choſes ſi horribles, que ie n'oſe les inſerer en ce lieu, l'hiſtoire qui touche pluſieurs perſonnes de qualité, eſt ſi recente & ſi cognuë dans le pays d'Auuergne, où le Sorcier fut conuaincu, que ie n'en dy que trop pour le faire cognoiſtre, qui fera que ie paſſeray le reſte ſoubs ſilence.

---

*Arreſt & procedure contre Simon Achard, ſieur de Beaumont, demeurant au bourg de Marſillac en Poitou, Medecin Empiric accuſé de magie & Negromance: faicte par Pierre Aubin Conſeiller au Siege Preſidial d'Angouleſme le 21. Octobre mil cinq cens nonante ſix.*

21. Octobre 1596.

ENquis par quel moyen ledit Simon Achard à deſliez & gueris de certain charme, vn nommé Lamoyeux & ſa femme.

Reſpond qu'il l'a fait par le moyen des Meſſes du S. Eſprit, & du ſainct Sacrement de mariage qu'il a fait dire à l'intention deſdits Lamoyeux & de ſa femme, & de l'impoſition des mains que le Preſtre a fait ſur eux, ſans auoir vſé d'autres remedes & ceremonies.

Luy auons remonſtré qu'il ne confeſſe la verité, & pour le recognoiſtre luy auons faict lecture d'vn certain memoire qu'on nous a mis en main, & l'auons enquis qui eſt Iean Berthin, denommé en la ſeconde ligne de la premiere page.

Reſpond qu'il ſe diſoit domeſtique dudit Lamoyeux & qu'iceluy Berthin fut porteur dudit memoire.

Enquis ſemblablement qui eſt François Maſſon Eſcuier ſieur de la Nouche, denommé en la derniere ligne de la premiere page, & premiere ligne de la ſeconde page.

Reſpond que c'eſt vn Gentil-homme demeurãt en ſa maiſon de la Nouche prés la ville de Nantes, lequel enſemble Damoiſelle Ieanne Bouchey ſa femme, auoient eſté liez du charme de haine, ſemblable à celuy deſdits Lamoyeux &

Cheron, & que ledit qui reſpond les guerit, peut auoir trois ans ou enuiron.

Enquis qui eſt vn nommé Anthoine du Cheſne, dont eſt faict mention en la troiſieſme ligne de la derniere page.

Reſpõd qu'il n'a autre cognoiſſance dudit du Cheſne, ſinon pour l'auoir veu en la cõpagnie du dit le Berthin, lors qu'il luy apporta pour la ſeconde fois le memoire dont eſt queſtion, & à opinion que ledit du Cheſne luy ſeruoit de laquay.

Enquis s'il a receu l'argent mentionné par ledit memoire, qui reuient à deux eſcus, pour chacune fois que ledit Berthin eſt allé par deuers luy, & à quoy il les a employez.

Reſpond qu'il les a receus, & aſſignez pour la retribution de l'Eſprit, qu'il enqueroit du faict porté par ledit memoire, afin que luy, & celuy qui l'auoit employé, ne demeuraſſent engagez audit Eſprit.

Luy auons remonſtré qu'il eſt contraire à ſoy meſme; en ce qu'il a cy-deſſus reſpondu, qu'il n'eſtoit aucunement verſé en la magie & n'en faict aucune profeſſion; car il en eſt conuaincu par ledit memoire.

Reſpond qu'il voit bien qu'il s'eſt contredit, nõ pour enuie qu'il aye de nous deſguiſer la verité de ſes actions: ce qu'il eut peu faire en deſaduouant ledit memoire, lequel n'eſt ſigné ny eſcrit de ſa main, & ny eſt fait aucune mention de luy, pour le pouuoir conuaincre par iceluy. Mais y ayãt eſté adiuré par vn ſerment ſi ſolemnel, que nous luy auons fait faire de nous dire verité; Il a depuis penſé qu'il ne la deuoit plus taire: aymãt beaucoup mieux s'il a failly en cela, recourir à la miſericorde des Iuges, que malicieuſement perſeuerer en vn menſonge. Et que ce qu'il ne l'a confeſſé dés la premiere fois, que nous l'en auons interrogé, c'a eſté de crainte de ſe ſurprendre, n'ayant encore penſé à ce qu'il deuoit dire & reſpondre, cõme il a fait depuis. Nous ſuppliãs croire que la faute qu'il a faite en exerçant cét art magique, n'eſt autre, que pour auoir pratiqué cét art contre les inhibitiõs & deffences de la loy de ce Royaume, non en intention de nuire & preiudicier à autruy; car il ne ſe trouuera point que iamais il ait faict mal à perſonne, comme font ordinairement les Sorciers ennemis du genre humain. Au contraire ce qu'il a fait a eſté pour le ſalut de pluſieurs perſõnes pour leſquelles il s'eſt employé, ſoit pour deſcouurir leſdits Sorciers & les faire recognoiſtre à la Iuſtice, comme ſont ceux qui ſont deſnommez au preſent procez: ou

pour descouurir plusieurs larcins, charmes & autres malefices; outre qu'infinies personnes qui en estoient blessez, ont esté par luy secourus heureusemẽt & remis en santé. N'ayant iamais aussi refusé aux grands Seigneurs qui le luy ont commandé, Gentil-hommes, Capitaines & autres de quelque qualité qu'ils soient, de s'employer pour leur bien, guerison, & soulagement, en tout ce qu'ils l'ont recherché, comme ils en rendront touſiours tesmoignage si besoing est; De sorte que s'il a fait où commis nulle offence, ça esté à luy seul, pour auoir contreuenu aux Edicts & Ordonnances Royaux. Laquelle offence il n'a iamais apprehendé si grande, qu'il en pensast estre recherché par Iustice: attendu que s'il s'est seruy de l'Esprit familier, & dont il est faict mention par ledit memoire, c'a touſiours esté premierement, par l'inuoquation du nom de Dieu, & commandant audit Esprit de luy rendre obeyssance, se manifester aux enfans vierges & legitimes desquels il luy a parlé, pour leur manifester les choses secretes & cachées, qu'il desiroit estre cognuës & manifestes; afin de defferer à Iustice les mal-faicteurs, & pourſuiure la vindicte des fautes par eux commises, le tout à l'honneur & gloire de Dieu viuant: Iurant & protestant que pour paruenir à la descouuerte qu'il a recherché, il n'a iamais inuoqué autre que Dieu, ne s'est iamais assuietty à l'Esprit, luy ayant à chacune fois assigné sa retribution, selon la taxe que ses predecesseurs, qui luy ont transferé ce don de grace, en auoient faict auparauant luy: estant prest & se soumettant de quitter & renoncer audit art de magie, & iamais n'en faire exercice, s'il plaist aux Iuges de le luy commander; implorant de rechef sur ce leur misericorde, equité & droicture pour la faute passée: & c'est ce qu'il a voulu respondre.

Et aduenant le Mercredy vingt-troisiesme desdits mois & an, auons de rechef mandé, & faict venir pardeuant nous ledit Achard, pour l'ouyr & interroger d'abondant sur les faicts que dessus, à ceste fin luy auons faict faire serment à Dieu de dire & respondre en verité; ce qu'il a promis & iuré faire.

Luy auons remonstré procedans aux interrogatoires cy-dessus, que pour le regard du sort ietté sur la Damoiselle de la Barriere, il a desnié qu'elle eut esté ensorcellée, & maintenu qu'elle n'estoit trauaillée que d'vne humeur collerique &

ſanguin : Et neantmoins il eſt porté par le procez, qu'il a fait voir à deux ieunes enfans en vne fiolle de verre, comme les deux hommes cy-deſſus mentionnez, nommez Chamoulard & Dutrueil enſorcelloient ladite Damoiſelle en l'Abbaye de Gros-bois, par le moyen de quelques poudres que ledit Chamoulard eſpandit au derriere d'icelle; l'exhortant nous expliquer ceſte contrarieté, & nous dire au vray ce qui a eſté de la maladie de ladite Damoiſelle : & ſi ç'a eſté par ſortilege, qu'il nous dict les moyens par leſquels il l'a recogneu.

Reſpond qu'il n'y a rien plus certain, que ladite Damoiſelle de la Barriere auoit eſté enſorcellée par leſdits Chamoulard ; ainſi qu'il a eſté manifeſté à deux ieunes enfans vierges & legitimes, qu'il a premierement fait ſoliffier par le Preſtre Curé de Moſnac, ſoubs vne Meſſe du ſainct Eſprit, puis les a preſentez à ſon miroir, apres auoir premierement inuoqué le nom de Dieu, faict les prieres & oraiſons accouſtumées, ſelon qu'il les a appriſes, & qu'elles ſont contenuës par vn liure intitulé, *Pentaculum & ſigillum Salomonis*, lequel il auoit, non imprimé mais eſcrit à la main; qu'il ne ſçait s'il fut prins, lors que nous paſſames par ſa maiſon, ou s'il eſt comprins dans l'inuentaire & deſcription que nous fiſmes de partie de ſes meubles, leſquels enfans ayans veu dans le miroir, ce qui leur fut repreſenté par l'Eſprit qui y auoit eſté employé, par le commandement que luy qui reſpond en auoit au nom de Dieu, rapporterent par apres à ladite Damoiſelle & à luy, comme ils auoient veu dans le miroir la façon & poſture en laquelle elle eſtoit dans l'Abbaye de Gros-bois, appuyée ſur le bras, & comptant de l'argent ſur vn coffre prés dudit Chamoulard, lequel cependant luy verſoit par derriere des poudres, auec vn petit ſachet de cuir tané, ſur leſquelles en ſe retirant elle mit le pied, & fut par ce moyen enſorcellee, & comme ledit Dutrueil attendoit ledit Chamoulard à la porte de ladite Abbaye, ils s'en allerent de compagnie apres auoir faict le coup. Qui fut cauſe que leſdits ſieur & Damoiſelle de la Barriere, enuoyerent querir leſdits Chamoulard, & Dutrueil, leſquels arriuez audit lieu de Moſnac, meſmement ledit Chamoulard, confeſſa librement & ſans contrainſte, en preſence de pluſieurs, comme il auoit enſorcellé ladite Damoiſelle, eſtant en ladite Abbaye de Gros-bois, en la meſme ſorte que les enfans l'auoient rapporté. Toutesfois diſoit que

ce qu'il en auoit fait, estoit par le commandement dudit Dutrueil, qui luy auoit donné ladite poudre pour ce faire; ce que ledit Dutrueil nioit & ne vouloit confesser, iusqu'à ce qu'on luy eut faict faire le poil; Cependant les Sorciers se vengeoient l'vn de l'autre, & disoit ledit Chamoulard que ledit Dutrueil l'auoit suborné, & l'auoit faict traisner par les pieds autant que deux longes de bœuf se peuuent estendre, qu'il l'auoit mené à l'assemblée des Sorciers, & luy auoit pris la somme de treize liures en doubles bruslez, pour vn quartier de ses gages & salaires qui luy auoient esté ordonnez.

Surce enquis, a dit que la confession desdits Chamoulard & Dutrueil fut libre & volontaire, & n'a iamais veu que l'vn ny l'autre ayent esté violentez & forcez pour confesser le susdit crime, & ne l'a ouy dire sinon audit Chamoulard & Dutrueil, qui se plaignoient qu'on les auoit plongez en l'eau, & & qu'on leur auoit faict brusler les pieds, & qu'il n'en a point ouy parler à autre qu'à eux.

Luy auons remonstré, qu'il ne respond conformement à ce que les enfans ont rapporté, qu'ils auoient veu les choses susdite en vne fiolle de verre, & luy qui respond dit les auoir monstrées en vn miroir, l'exhortant de nous dire ce qui en est.

Respond que son miroir est composé d'acier poly de toutes parts, faict en figure ronde & de couleur, & sembloit ausdits enfans que ce fut vne fiolle de verre.

Enquis à quoy ont esté employez les deniers mentionnez par le memoire qui luy fut representé Lundy dernier, auquel il est faict mention d'vne consignation pour empescher, que l'Esprit n'eut ptinse surluy, & sur ceux qui l'employoient.

Respond que chaque conseil qu'il prend de l'Esprit, il luy faut consigner deux escus pour ses salaires & retribution, qui sont pliez dans vn papier, contenant le faict sur lequel on le veut consulter: lesquels on met au soir auec ce miroir dans lequel on assuiettit l'Esprit, dans vn cerne, pour y demeurer la nuict, & le lendemain on va querir le miroir, pour le representer ausdits enfans, enuiron l'heure de sept heures du matin, dans lequel miroir sont representez les responces que rend l'Esprit, aux demandes qui luy ont esté faictes par la representation des formes & façons comme la chose s'est passée. Mais quand à l'argent consigné pour la retribution de

l'Esprit

l'Eſprit, il ne ſe voit plus, & ne ſçait luy qui reſpond qu'eſt-ce qu'il deuient.

Enquis s'il eſt poſſible, que ceſte adiuration d'Eſprit ſe face, ſans s'obliger à luy par paction expreſſe ou tacite.

Reſpond, que ſi on luy veut permettre d'aller en ſa maiſon, faire perquiſition de ſon liure ſuſmentionné, & qu'il le puiſſe trouuer pour le preſenter à Iuſtice, il iuſtifiera amplement, qu'en ceſte expedition, il commence par l'inuoquation du nom de Dieu, tout ce qui ſe faict eſtant contenu ſous ce meſme nom, qui eſt ſi puiſſant qu'il eſtoit eſcrit, *In nomine Domini omne genu flectatur cœleſtiũ terreſtrium & infernorum*: Apres laquelle inuoquation, il commande à l'Eſprit de s'humilier, & rendre reſponce de ce qu'on luy demande, & pour cét effect ſe manifeſter aux enfans qui luy doiuent eſtre repreſentez, & qu'il ne ſoit vray que Dieu ait donné ceſte puiſſance à l'homme, de commander en ſon nom aux Eſprits, il eſt eſcrit, *Omnia ſubiecisti ſub pedibus eius*. Dict auſſi qu'il repreſentera ſon miroir, compoſé comme il a declaré cy-deſſus, & ne faut douter qu'il en puiſſe deſormais abuſer, ayant perdu ſon pouuoir depuis qu'il eſt entre les mains de la Iuſtice, ſans permiſſion de laquelle, il ne peut exercer ſa ſcience, qui luy a eſté transferée, par la ceſſion & trãſport que luy en a eſté faite par ſes predeceſſeurs; comme il a cy deuant confeſſé: à l'exemple deſquels, il a pratiqué ce qu'il ſçauoit de l'art de magie, à l'honneur de Dieu, & contentement de tous ceux qui l'ont employé; & c'eſt ce qu'il reſpond & a ſigné.

Et aduenant le Mardy 6. Nouembre audit an, auons de rechef mandé & fait venir pardeuant nous ledit Achard, lequel ſuiuant ſa promeſſe qu'il nous a cy deuant faite, nous a repreſenté vn miroir d'acier en table, taillé en rond, lequel nous a dict eſtre celuy dont il ſe ſert, pour manifeſter & faire voir aux enfans, les choſes ſecretes & cachées dõt on deſire auoir cognoiſſance, & ce par le moyen de l'Eſprit nommé Appes, qu'il aſſubiettit & contraint par la vertu & puiſſance du nom de Dieu, d'entrer dans ledit miroir, & obeyr aux commandemens que luy veut faire ledit Achard. Et pour le regard du liure duquel il auoit accouſtumé de ſe ſeruir pour ſes coniurations, dit qu'il en a fait deuë perquiſition, mais il ne la peu recouurer: & faut de neceſſité que quelqu'vn de nos Archers l'ait prins, lors que nous paſſames par ſa maiſon, enſemble ſes

dudit miroir comme vaquant.

Enquis de quelle faculté il entẽd parler, & qui ſont les Maiſtres d'icelle, par deuant leſquels il pretendoit de ſe pouruoir.

Reſpond qu'il y a en la ville de Tolede en Eſpagne vn College compoſé de treize maiſtres Clercs, & 73. diſciples, qui font profeſſion de lire & interpreter la Pentatenegre de Salomon, & autres liures de magie, leſquels Maiſtres Clercs, ont pouuoir & faculté, de conferer les dons de grace qui ſont neceſſaires pour la ſcience de l'art de magie, & ſans leſquels dons il eſt impoſſible à tout homme pour verſé qu'il ſoit en ladite ſcience, & quelques liures qu'il puiſſe auoir leu, d'aſſubiettir à ſoy les Eſprits, & ſe les rendre obeyſſans.

Dict en outre que les dons de grace ne ſont eſgaux & ſemblables les vns aux autres, ains y en a de plus amples pour commander à toutes ſortes d'Eſprits, communiquer & parler auec eux, & d'autres moindres, qui ne ſont que pour faire repreſenter les choſes en la façon qu'elles ſe ſont paſſées, & ſans que l'Eſprit ſe communique autrement, ny rendre aucune raiſon de ce qu'on luy demande. Et de ce dernier ordre, eſt le don que poſſede le reſpondant, tous leſquels ſe diſtribuent entre tous ceux qui ſont en ceſte faculté, à l'inſtar des Commanderies diſpoſées par la Chreſtienté, que l'on confere à ceux de l'ordre de Malthe. Mais il y a ceſte difference que les dons de grace, ne durent que treize années, à la fin deſquelles il les faut faire confirmer, ou en obtenir d'autres plus grands que celuy qu'on a poſſedé, ſi aucun en vacque audit temps. Et premier qu'obtenir ledit don de grace, il faut faire vn voyage en vne certaine Egliſe en perſonne, ou par procuration ſpecialement faicte, pour y adorer Dieu, & faire ſon oblation & offrande deuant noſtre Dame par l'eſpace de treize iours, en ieuſnant tout ledit temps au pain & à l'eau, dans le ſac & cendre: c'eſt à dire, coucher ſur vn ſac de cendre & de feuilles, veſtir la haire & vn capuchon, & ces choſes ainſi faictes, & portant atteſtation du tout aux maiſtres Clercs du College ſuſmentionné, l'on obtient le don de grace que l'on pretend. Ayant fait le ſerment au cas requis entre les mains deſdits maiſtres Clercs dudit College. Et quand à luy, il dit, qu'il n'a iamais faict ce voyage en perſonne: mais il a vn ſien oncle nommé Simon Achard comme luy, lequel tient vne

place de maiſtre Clerc audit College, qui a ſatisfaict pour luy qui reſpond, aux ceremonies ſuſmentionnées. Dit qu'autrement il euſt eſté tenu de l'acquiter en perſonne. Vray eſt que d'autant qu'il eſt en la treizieſme année, qui expirera la feſte de S. Hilaire prochain, il eſtoit ſur le poinct de faire voyage en Eſpagne, pour faire ſon adoration & ieuſne, obtenir vn autre don plus ample, & moins penible que celuy qu'il a, attendu ſon aage, qui ne luy permettra deſormais de faire les veilles requiſes & accouſtumées. Ou en tout cas rendre compte de ſes actions paſſées, & ſe deſcharger entierement de tous les dons & benefices qu'il tient dudit College, afin de paſſer le reſte de ſes iours en repos, & n'encourir la peine & le tourment que ſouffre aujourd'huy celuy de Charroux, pour ne s'eſtre deuëment deſchargé.

Enquis s'il eſt enroollé au nombre de ſoixante & treize diſciples.

Reſpond que non, parce qu'il luy euſt conuenu aller à Tolede, pour prendre inſtruction des Maiſtres; mais ſon don luy a eſté conferé par les reſignations de ſon oncle, qui pareillement l'auoit receu par le tranſport que le deffunct Pierre Achard pere de luy qui reſpond, luy en auoit fait. Car pendant ledit temps de treize années, on ſe peut demettre de ſon don & benefice en faueur de qui on veut, en baillant inſtruction à ſon reſignataire de ce qu'il aura à faire, ainſi qu'elle luy a eſté donnée par ſondit oncle.

Enquis s'il ſçait que le College ſoit inſtitué à Tolede de long temps, & s'il y en a d'autre que celuy là, où l'on face ſemblable exercice.

Reſpond qu'il a ouy dire, que d'ancienneté ce College ſouloit eſtre en la ville de Geneue, & que pour lors l'adoration ſe faiſoit en quelqu'autre Egliſe, que la premiere. Mais depuis ledit College a eſté transferé à Tolede, & par meſme moyen l'adoration en l'Egliſe qu'il auoit nommé la premiere fois, pour plus grande commodité des Eſcolliers: mais ne ſçait en quel temps a eſté faicte ladite tranſlation.

Enquis ſi le don de grace dont il a eſté pourueu, ne s'eſtend ſur autre Eſprit que ſur le nommé Appes, & s'il a pouuoir ſur autre que ſur luy.

Reſpond qu'il a eu cy-deuant trois bagues creuſes, compoſées d'or, en l'vne deſquelles il y auoit eſcrit ce mot Phi-

ton, en l'autre y auoit eſcrit, *Dominus poſſedit me* : ſoubs leſquels mots eſtoit aſſis l'Eſprit nommé Phiton, de plus grande experience que n'eſt Appes, bien qu'ils ſoient tous deux d'vne meſme legion; mais il n'eſt ſi traictable: qui eſt la cauſe pourquoy luy qui reſpond, ne s'en eſt guiere ſeruy. La troiſieſme bague n'auoit aucun effect, parce qu'elle n'eſtoit encore acheuée de conſacrer, & auoit eſté entrepriſe pour vn Gentil-homme de Quercy, duquel il ne ſçait à preſent le nom, qui deſiroit s'en ſeruir pour le jeu. Mais toutes ces bagues luy furent prinſes & rauies le iour de Noel, par le Lieutenant du Viſeneſchal de Xainctes, qui pilla la maiſon de luy qui reſpond, comme il fera apparoir par les informations qu'il en a faict faire & decreter par le Iuge de Marcillat; mais il n'en a peu faire pourſuitte pendant l'iniure de la guerre.

Enquis s'il a iamais conferé familierement auec les Eſprits, en quelle forme ils luy ſont apparus, & dequoy ils ont traicté & diſcouru entr'eux.

Reſpond qu'il n'a iamais eu conteſtation auec eux, pource qu'ils ne ſont apparus en forme humaine; ains Appes s'eſt monſtré en forme d'vne mouche à miel, & Phiton en forme d'vn aſne, qui ne s'eſt voulu rendre ſubiect & obeyſſant aux commandemens de luy qui reſpond.

Enquis d'où il a recouuert leſdites bagues.

Reſpond, qu'il les tient de ſon oncle ſuſnommé, vers lequel il s'attendoit touſiours faire vn voyage; pour apprendre le moyen d'aſſubiettir entierement Phiton à ſoy. Mais il a eſté retenu pour la crainte & danger des chemins, à cauſe des guerres qui ont eſté touſiours continuelles en ce Royaume. Mais il n'a laiſſé pourtant d'enuoyer tous les ans ſon oblation en ceſte premiere Egliſe, par vn voyageur de Normandie nommé Iean, vulgairement appellé le couureur de bouteilles, qui luy a chacune fois apporté certification de ſon voyage, & vn cierge duquel il s'eſt touſiours ſeruy en ſes conjurations, comme eſtant conſacré à cét effect. Et qu'il luy a conuenu faire ſes oblations par chacun an, ſelon qu'il eſt enioint aux ſoixante & treize diſciples, & autres qui tiennent quelques dons & offices du College ſuſmentionné, ſur peine (comme il aduient ordinairement à ceux qui deſpriſent les ceremonies ſuſdites) d'encourir vne maladie Eſ-

prit, ils demeurent tachez le reſte de leur vie, & que chacune oblation qu'il a faict, luy reuient à cinquante liures par an.

Luy auons remonſtré, qu'il appert clairement par ſes diſcours, que ceſte ſcience qu'il a exercé de la magie, eſt vn art vrayment Diabolique, veu que les Eſprits immondes ſont inuoquez; & qu'il ſe ſert d'iceux pour paruenir à ſes intentions. Par ainſi qu'il ne ſe peut excuſer, qu'il n'ait commis vne tres grande faute contre l'honneur de Dieu, la Religion, & pieté Chreſtienne.

Reſpond, que tant s'en faut qu'il ait penſé exercer vn art Diabolique & contraire à la Religion Catholique, ny moins adherer, ny faire paction aucune auec le Diable: Qu'au contraire il a touſiours creu, qu'il faiſoit vn grand œuure, & digne d'vn Chreſtien, de maiſtriſer les Eſprits, & de leur commander au nom de Dieu viuant, & par la vertu d'iceluy, pour deſcouurir les malefices des autres, les faire reparer à l'honneur de Dieu & de la Iuſtice, & du bien & commodité des particuliers, pour leſquels il eſtoit employé: Et en cela il ſe peut recognoiſtre ſa droicte intention, attendu qu'il ne ſe trouuera vn ſeul homme qui ait ſubiect de ſe plaindre d'iceluy, ny auquel il ait faict & procuré aucun deſplaiſir ny offence que ſi la ſcience de laquelle il a vſé, n'eſt receuë & approuuée par l'Egliſe, il confeſſe qu'il eſt ſi peu verſé en la Theologie, qu'il n'a peu luy meſme faire iugement de l'importance de ſa faute: & que s'il s'eſt exercé en icelle, il a eſté facile à le circonuenir, ſoit par les ceremonies ſuſmentionnées qu'il conuient faire en l'Egliſe, pour eſtre enregiſtré au nombre des diſciples de ceſte ſcience, ſoit par l'adoration ſuſdite, le ieuſne, oblation, les oraiſons & prieres toutes extraictes de la ſaincte Bible, la profeſſion publique qu'il s'en faict en l'vne des principales villes d'vn des plus puiſſants de la Chreſtienté, qui s'attribuë le nom de Roy Catholique. En conſideration dequoy, il prie la Iuſtice d'excuſer la faute qu'il peut auoir faicte, attendu qu'elle n'eſt preiudiciable qu'à luy ſeul, offrant ſe remettre, quitter & renoncer ceſte ſcience, & n'en faire iamais profeſſion aucune, voire d'aller en perſonne s'il luy eſt permis, acquiter & faire les penitences en l'Egliſe ſuſdite, telles qu'elles luy ſeront preſcrites & ordonnées,

tant pour l'acquit & deſcharge de ſa conſcience, que tuition & deffence de ſa perſonne contre les incurſions de l'Eſprit, qui le pourroit cy-apres perſecuter, comme a faict celuy de Charroux. Requerant pour cét effect, delay d'icy à la feſte de ſainct Hilaire prochaine, dans laquelle il offre rapporter certification de la penitence qui luy ſera enioincte, auec proteſtation de n'exercer iamais plus ledit art ſur peine de la vie.

Ledit Achard par Arreſt de l'an mil cinq cens nonante ſept, donné au rapport de Monſieur Boguier, fut condamné à eſtre pendu & eſtranglé, & fut executé à Paris, combien que pluſieurs grands ſe fuſſent employez pour le ſauuer. Monſieur le Preſident de Villiers Preſident à la Tournelle, où il fut iugé. Arreſt du Parlement de Paris, de l'an 1597.

---

## *Arreſt & Procedure du Lieutenant Criminel d'Angers, contre Jacques Roulet Lycanthrope & Andropophage, du mois de Nouembre, mil cinq cens quatre vingt dix-huict.*

SYmphorien Damon, Archer des Gardes du grand Preuoſt de l'hoſtel du Roy, demeurant à Angers, Parroiſſe de la Trinité, aagé de trente ans, dit qu'vn Mardy 4. d'Aouſt 1598. Il trouua vn Lycanthrope, & rapporte qu'allant auec le Prieur du Conuent des Auguſtins, à vn lieu qu'on appelle Caude en Anjou, ils rencontrerent vn homme couché ſur le ventre de ſon long, la face contre terre, au lieu de cinq cheſnes, & vit comme vn rayon, cét homme prés d'vne maiſon rompuë, en lieu où perſonne n'habite, vne lieuë prés de Caude, il eſtoit hideux & auoit de grands cheueux, & mauuais regard; & comme le depoſant retournoit vers luy, il print la fuite vers vn Generay. En Nouembre 1598.

Et eſtant à Caude au Conuent des Auguſtins, le bruit courut par tout que les loups auoient mangé vn enfant maſle, aagé de quinze ans, dedans les paſtis de Dautos, prés le village de la Ronde Halliere, Parroiſſe de Cournoüaille.

Incontinent on emmena à la porte des Auguſtins dudit lieu de Caude, le reſte du corps de l'enfant, mangé par leſdits

loups, sur vne charrete, conduit par son pere, & trois autres hommes, qui emmenoient aussi vn homme, qui se nommoit Iacques Roulet attaché au cul de la charrete, lequel ledit deposant recogneut, estre le mesme qu'il auoit trouué en chemin aux cinq chesnes, & luy ayant demandé si ce n'estoit pas luy, qu'il auoit rencontré vn Mercredy, enuiron à dix heures, couché sur le ventre. Il dict qu'ouy, & que sans qu'ils virent que le deposant, & ceux qui estoient auec luy auoient des espées, il dict que son pere & son cousin, qui estoient couchez à vn Genetay, les vouloient attaquer, qui fut cause que les laissans, ils allerent droit manger cét enfant; & ceux qui menerent la charrete dirent publiquement en presence de tout le monde, & mesme dudit Roulet, qu'ils auoient osté le reste de l'enfant d'entre les pattes de deux loups, compagnons dudit Roulet, & que ledit Roulet s'estoit ietté en forme de loup, en vn petit champ prés & ioignant le lieu, où ledit enfant auoit esté mangé; lesquels trois hommes apres auoir perdu la veuë de deux loups, prindrent la trace pour chercher le troisiesme, qu'ils auoient veu se ietter dans ce petit champ, comme loup, où estans trouuerent ledit Roulet en forme d'homme, ayant le visage & les cheueux longs espouuentables, & les mains sanglantes, auec de grands ongles.

Ils le saisirent, & luy ayant demandé qu'est-ce qu'il faisoit là; il respondit qu'il ny faisoit pas grande chose, & luy demandant qui auoit mangé cét enfant, il dict que ç'auoit esté luy, qui en auoit mangé la plus grande partie, auparauant que son pere & son cousin fussent venus à luy: Qu'ils enuoyerent querir les officiers du Côte de Chasteau-Roux, comme estant le delict fait en son fief, lesquels ayans dressé vn procez verbal, ils le commirent és mains du deposant, lequel l'emmena à Angers le 7. d'Aoust 1598. & le mit és prisons par commandement de Monsieur de la Rochepot, & le procez verbal és mains du Lieutenant general & Criminel Pierre Airaut le 8. d'Aoust 1598. Le Geolier des prisons de Caude en dit de mesme.

L'enfant auoit les cuisses, la nature, tout le gros du corps, & la moitié de la face mangé, & la chair qui estoit à l'endroit, paroissoit euidemment estre hachée & decoupée comme

comme auec des dents ou ongles de beſte, & que ledict Roulet auoit la face & le dedans des mains toutes ſanglantes: De Caude iuſqu'audict paſtis, ou ledict Roulet s'enfuit, il y a enuiron demy-lieuë.

Dict en outre, qu'en ladicte ville de Caude, il y a encore trois enfans bleſſez & offencez, que les peres y emmenerent, agez de douze à quinze ans, mãgez ou bleſſez par ces loups, ledict Roulet ayant accordé, que c'eſtoit luy qui l'auoit faict, & de l'vn n'y auoit pas deux iours.

Que quand ledict Roulet fuſt deſtaché de la charrete, il auoit les cheueux longs, les ongles des mains plus longues de deux doigts que la chair, le ventre grand, eſtandu & fort dur: & le ſoir qu'il fut mis en priſon à Caude, il beut vn ſeau d'eau, & depuis n'a voulu boire.

---

*Audition dudict Jacques Roulet Lycantrope du 5. d'Aouſt 1598. par deuant le plus ancien Aduocat de Caude, Nicolas de la Marche, à la requeſte de Julien Cornier pere de l'enfant.*

JAcques Roulet demeurant au village de Traiſſaincre, paroiſſe de Maurillon en Bretagne, agé de trente ans, fils de François Roulet & Guillemine Briaud.

Dict que ſes pere & mere ne ſe meſlent d'aucun eſtat, ains demeurent ſimplement au village de la Greſſiere à eux appartenant, qu'il a deux freres, Guillaume & Iean, & vne ſœur nommée Catherine, leſquels demeurent auec ſes pere & mere, mais qu'il y a bien huict iours qu'il ne s'y eſt retiré, pendant leſquels il a eſté és paroiſſes de Cornouailles, le Couroux, Angrie, & Vrain.

Qu'il y alloit chercher ſa vie, Iean ſon frere & Iulien ſon couſin eſtans auec luy, dict que pendant qu'ils alloient mendier leur vie, ils s'habiloient en loups.

Enquis comment ils s'habilloient en loups: A dict qu'ils ſe frottoient d'onguent que ſes pere & mere luy bailloient, & que d'iceluy meſme il en frotoit ſon frere & ſon couſin, & que puis apres ils deuenoient en loups.

Enquis où il auoit eſté ce iour-là 5. d'Aouſt 1598. Reſpond

qu'il fut au village de la Route-halliere & Baronie, paroisse de la Cornouaille auec son frere & son cousin, & qu'ils estoient tous trois transformez en loups.

Enquis s'ils ont mangé cet enfant: Dict qu'ils l'ont attaqué, & que luy-mesme la prins au trauers du corps le premier, & son frere & son cousin sont arriuez apres qui l'ont prins par les autres membres: Dict encore qu'il auoit tué ledict enfant auparauant que son frere & son cousin ne fussent arriuez à luy, parce qu'il l'auoit prins, & incontinent tué & estouffé, encore que ledict enfant se soit escrié lors qu'il le print la premiere fois. Que plusieurs personnes ont accouru au cry de l'enfant, qu'il recognoistra s'il les voit, & que c'estoit le matin à dix heures, que quand ils arriuerent il estoit vn ject de pierre de l'enfant, & qu'ils en auoient desià mangé.

Enquis que deuindrent son frere & son cousin, Respond qu'ils s'en sont fuis vers vn Genetay, proche du lieu où ils ont tué ledict enfant, & luy ont dict, qu'il ne les suiuit pas, & qu'il allast par vn autre lieu: Dict que quand il a esté prins, ç'a esté aupres où ils ont tüé ledict enfant, & qu'il n'estoit plus en forme de loup.

Enquis qui est-ce qui luy-a aprins à se transmuer ainsi en loup, dict qu'il n'en sçait rien, sinon qu'il fut excommunié par sentence d'excommunication, qui fut jettée en l'Eglise de Maumusson; & que ladicte querimonie auoit esté obtenuë par ses pere & mere, pour les hardes qu'il auoit cachées, qu'il auoit prins.

Enquis combien d'enfans il auoit deffaict, Respond plusieurs: & le premier qu'il tüa fut au village, en la paroisse de Fraigne pres Bournaut.

Enquis s'il cognoistroit son habit qu'il auoit lors qu'il fut prins: Dict que c'est son accoustrement de vieille toille, & de plusieurs pieces fort espouuentable, lequel il a recognu luy estant representé.

Enquis s'il recognoistroit l'enfant, dict qu'ouy, & qu'il est mangé au trauers du corps, & plus haut, & mesme en la teste.

Et l'enfant luy estant representé, a dict, ne le cognoistre, mais confesse qu'il est cause qu'il est mort ainsi & mangé: Et a monstré au doigt & à l'œil à Monsieur le Iuge, par où il l'a-

uoit prins, qui eſt au bout du ventre & aux cuiſſes, l'auons auſſi trouué (dict le Iuge) le viſage mangé, & l'eſpaule du coſté gauche, & meſme la nature, qui eſt l'endroit par où il nous a monſtré l'auoir prins, & les deux cuiſſes: Puis on luy a repreſenté le pere de l'enfant, nommé Cornier, & il a confeſſé & recognu que c'eſtoit luy, qui vint au ſecours de ſon enfant.

---

*Audition faicte par deuant Pierre Airaut Conſeiller du Roy, & Lieutenant General Criminel au ſiege d'Angers, & René Bautru Lieutenant particulier Aſſeſſeur audict ſiege le 8. d'Aouſt 1598.*

IAques Roulet agé de trente ou trente cinq ans, pauure mendiant & ſans meſtier. Enquis dequoy il eſt accuſé, d'eſtre larron. Enquis dequoy il eſtoit accuſé à Caude, Reſpond d'auoir offenſé Dieu: Que ſes pere & mere luy bailloient l'onguent qu'ils portoient, & auoient ſur eux, ne ſçait dequoy il eſtoit faict.

Enquis ſi en eſtant frotté, il deuenoit loup, dict que non, & neantmoins a confeſſé qu'il a tüé & mangé ledict enfant de Cornier, & qu'il eſtoit loup quand il le mangea.

Enquis ſi quand il fut prins, il eſtoit habillé en loup, & s'il eſtoit loup, dict qu'il eſtoit loup, & depuis a dict qu'il eſtoit habillé comme il eſt, quand il fut prins priſonnier: Confeſſe que quand il fut prins, il auoit le viſage & les mains ſanglantes, que le ſang qu'il auoit encore aux mains, venoit de ce qu'il auoit mangé ledict enfant.

Si les mains & les pieds luy vindrent pates de loup, dict qu'ouy.

Enquis ſi la teſte luy vint en teſte de loup, ou bouche plus grande: Dict qu'il ne ſçait comment il auoit la teſte quand il mangea ledict enfant, & qu'il l'attaqua auec les dents: Dict qu'il auoit la teſte comme il l'a à preſent: qu'il y auoit pluſieurs autres enfans mangez & bleſſez: Il confeſſoit auoir eſté au Sabbat, & auoir eu des graiſſes, dont il ſe frottoit pour deuenir loup.

Le Lieutenant Criminel d'Angers Airaut, le condemna à

la mort, dequoy il fut appellant: & ayant eſté ouy en la Cour de Parlement de Paris; la Cour iugea qu'il y auoit plus de folie en ce pauure miſerable idiot, que de malice & ſortilege: Tellement que par Arreſt elle mit l'appellation & la ſentence dont auoit eſté appellé au neant, & neantmoins ordonna que ledict Roulet ſeroit mis à l'hoſpital S. Germain dés Prez, ou on a accouſtumé de mettre les fols, pour y demeurer l'eſpace de deux ans, affin d'y eſtre inſtruict & redreſſé, tant de ſon eſprit, que ramené à la cognoiſſance de Dieu, que l'extreme pauureté luy auoit faict meſcognoiſtre. L'Arreſt fut donné ſur la fin de Nouembre, mil cinq cents nonante huict, au rapport de Monſieur de Cogneux, Preſident Monſieur du Thou, ſieur d'Emery.

Arreſt ſur la fin de Nouembre l'an 1598.

---

## *Arreſt & procedure contre vn Andropophage du quatorziesme iour de Decembre mil cinq cents nonante huict.*

Du 14. Decemb. 1598.

VN Couſturier de Chalon (il n'eſt nommé autrement) fut condemné par Arreſt de la Cour de Parlement de Paris d'eſtre bruſlé vif, pour auoir eſté attaint & conuaincu d'auoir meurtry pluſieurs enfans, & iceux mangez, tant roſtis que bouillis, comme ſi ç'euſt eſté chair de boucherie. On le trouua ſaiſi d'vn barril plein d'os des enfans qu'il auoit mangez. Il eſtoit d'ailleurs ſi impie, qu'il nioit l'Incarnation de noſtre Seigneur Ieſus-Chriſt, & eſtoit confit en toutes ſortes d'abominations qu'il n'eſt beſoin de ſçauoir. Et outre-ce, la Cour ordonna que ſon procez ſeroit bruſlé auec luy, tant il y auoit d'ordures, de villenie & d'impietez.

*Procedure faicte à Romorantin par le Iuge ordinaire, le 1. de Juin 1603. contre Marguerite Ragum femme de Germain Bouchey maçon, agée de 65. ans, chargée entr'autres choſes, de nourrir vne Marionete.*

CAtherine Miraut, ayant reproché à Marguerite Ragum qu'elle nourriſſoit vne Marionete, l'ayant reuoqué à iniure: le Iuge de Romorantin luy fit le procez, auquel elle confeſſa qu'il eſtoit vray, & que ſon maiſtre Iehan du Cigne, Cabaretier en la ville de Clois, à l'enſeigne du Cigne, la luy auoit faicte gouuerner trois mois, & luy donnoit à manger auec beaucoup de frayeur: Et quand ſon maiſtre alloit aux champs, il luy diſoit, ie vous recommande ma beſte, & que perſonne ne s'en approche que vous: Dict auſſi que ſon maiſtre eſtant aux champs, elle demeura trois iours ſans luy donner à manger: ſi bien que quand il fut de retour la Marionete l'offença grandement au viſage, & dict qu'elle eſtoit en forme de Guenon, & eſtoit tenuë en lieu eſtroit, ſi hideuſe, au reſte, qu'elle ne l'oſoit regarder, ſon maiſtre luy deffendant de le dire. Le Iuge la condemna à la queſtion, & puis il y eut appel en la Cour de Parlement à Paris, ou Monſieur Cotel fut Rapporteur, ſurquoy interuint Arreſt. En Aouſt 1603.

*Arreſt & procedure faicte à Françoiſe Bos, par le Juge de Gueille en Auuergne accuſée d'auoir eu accointance auec vn Incube, vn Lundy penultieſme Januier. 1606.*

DEpoſe que quelques iours auant la feſte de la Touſſaincts de l'an mil ſix cents cinq, elle eſtant couchée auec ſon mary, dans la maiſon de Iulien Vaiſſot, elle & ſon mary dormant, quelque choſe ſe ietta ſur ſon lict, qui fut cauſe qu'elle s'eſueilla de frayeur. Du 14. Iuillet 1606.

Puis vne autre fois celle meſme choſe s'eſtoit ietrée ſur ſon lict cõme vne boule, elle veillant & ſon mary dormant,

& que cela ayant la voix comme vn homme, apres qu'elle eut demandé qui eſtoit là, luy dict qu'elle n'euſt pœur en langage François, fort bas, & qu'il eſtoit Capitaine du S. Eſprit, & qu'il eſtoit enuoyé affin de iouïr d'elle comme ſon mary, & qu'elle n'eut crainte de le receuoir dans le lict: & que cela luy declara que l'Antechriſt eſtoit né puis ſeptans, & pluſieurs autres choſes, & ne luy voulant permettre d'entrer dans ſon lict, cela ſauta ſur vne met, puis à terre.

Dict plus, que cela vint à elle, & auec vne voix fort baſſe & piteuſe, luy dict ayant ſauté ſur elle, puis s'eſtant oſté & mis ſur le lict, tu es bien cruelle, que tu ne veuilles permettre que ie faſſe ce que ie veux; & deſcouurant le lict, luy print vne de ſes mammelles, la leuant comme vne perſonne, & luy dict, tu peux bien maintenant cognoiſtre que ie t'aime, & te promets que ſi tu veux que ie iouyſſe de toy, comme ie fis dernierement, tu ſeras bien heureuſe: car ie ſuis le temple de Dieu, qui ſuis enuoyé pour conſoler les pauures femmes cõme toy: & qu'elle luy dict, qu'elle n'auoit affaire de cela, & qu'elle ſe contentoit de ſon mary; & que cela luy dict, tu es bien abuſée, ie ſuis le Capitaine du S. Eſprit: il y a des femmes que trois de mes compagnons entretiennent: mais parce que tu es vieille, ie ſuis venu à toy pour te cõſoler & iouïr de toy, t'aſſeurant que ie iouïs preſque de toutes les femmes du monde, fors de celles des Preſtres: puis ſe mettant dans le lict, ie te veux monſtrer (luy dict-il) comme les garçons folient les filles; & cela faict, il commença à la tatoüiller, & luy mit quelque choſe dedans & à l'entour de ſa nature, & y demeura fort peu, & ce faict s'en alla; & ne ſçait comme il eſtoit faict, ny ſi cela opera & rendit de la ſemence: toutesfois elle croit que c'eſtoit quelque choſe bonne & ſaincte qui eut accouſtumé de iouïr des femmes.

Dict plus, que le premier iour de cette année eſtant couchée pres ſon mary enuiron minuict, veillãt & ſon mary dormãt, cela meſme vint ſur ſon lict, & la pria de permettre qu'il ſe mit dedans, affin de iouïr d'elle & la rendre bien heureuſe, ce qu'elle refuſa: & ce faict il luy dict, ſi elle ne vouloit pas gaigner le Iubilé qui eſtoit arriué à la Guaille, elle dit qu'ouy: c'eſt bien faict (dict-il) mais il luy dict qu'en ſe confeſſant elle ne parlaſt point à ſon Confeſſeur de cet affaire, comme penſant qu'il n'y eut offence de faire telle choſe: Et enquiſe ſi el-

le ne s'eſtoit pas confeſſée d'auoir couché auec cet eſprit, dict qu'elle ſçauoit bien, que qui couchoit auec autre qu'auec ſon mary pechoit: mais non pas que ce fut offence d'auoir accointance & affaire auec ledict eſprit, qu'elle croyoit eſtre bonne & ſaincte, & que ſi elle eut penſé le contraire, elle s'en fut confeſſée.

Dict qu'il la venoit voir toutes les nuicts, & la prioit de le laiſſer habiter auec elle: mais qu'elle ne luy auoit permis iamais, que cette fois qu'elle auoit dict: ſi bien qu'il l'auoit menacée qu'il feroit peur à ſa ſeruante, & autres de ſa maiſon: & luy declara qu'il ne venoit qu'auec celles qui eſtoient benignes, & non rudes & cruelles comme elle: puis cela ſautoit du lict à terre, & ne ſçauoit que cela deuenoit.

Que huict ou neuf iours auant eſtre miſe en priſon; cet eſprit ne venoit plus, parce qu'elle iettoit de l'eau beniſte ſur ſon lict, & faiſoit le ſigne de la Croix.

Dict que ſon mary le premier iour ou nuict que l'eſprit la vint voir, luy ayant porté des pommes de quelque marché, elle en donna la moitié d'vne à vn enfant, & l'autre moitié elle la mit dans ſa poche, & la pria luy donner ce qu'elle auoit dans ſadicte poche; ie le veux (dict-elle) car ie n'y ay rien: mais en fin le lendemain elle trouua ſa demy pomme à dire.

Dict qu'elle n'a iamais reuelé ce ſecret à ſon mary, ny à perſonne du monde, & qu'elle n'en a eu l'aſſeurance.

Par ſentence, pour auoir incité ſes voiſins de venir coucher auec l'eſprit, pour auoir pareille accointance, les aſſeurant qu'il les mettroit à leur aiſe, & ayderoit à marier leurs filles, & qu'aucunes d'elles y furent: & ſentant venir l'eſprit eſtant couchées auec elle, ſentirent qu'il eſtoit fort puant, & comme chair pourrie; & ayant peur ſe ietterent en la place, que c'eſtoit le S. Eſprit qui ne leur faiſoit que du bien: Fut condemnée a eſtre penduë, puis bruſlée, dont elle appella.

Et par Arreſt, au Rapport de Monſieur Monthelon de la grand Chambre, apres auoir nié ſur la celette tout ce qu'elle auoit dict deuant le Iuge; tout d'vne voix la ſentence fut confirmée, & y fut encore adiouſtée l'amande honorable, le 14. Iuillet 1606. Preſidens Meſſieurs de Seguier & de Molé. *Arreſt du 14. Iuillet 1606.*

*Arreſt & procedure faicte par André Charpignon Lieutenant du Juge ordinaire de la Chaſtellenie de Maupas et Morogues en Berry, contre Charles & Alain Pelé, & François Saulinere accuſez de ſortilege & malefices, & depuis iugé par appel en la Cour au R. de Monſieur Poille à la Tournelle la S. Jean 1608. Preſident Monſieur Seguier.*

De l'an 1608. LE 29. Auril 1608. FrançoisePlanſſon femme de Pierre Pouſſac fit ſa plainte par deuāt le Iuge de Mongues, nōmé Charpignon, diſant que ledict Charles Pelé luy auoit dōné vn ſort, & l'auoit faict venir malade en telle ſorte, qu'il luy ſembloit que les fourmis la māgeoient depuis la ceinture iuſqu'aux extremitez des orteils, diffamé d'eſtre Sorcier, & luy vouloit mal, parce que ledict Sorcier auoit opinion, que ladicte Planſon luy auoit faict mourir ſa chatte.

Gabriel Pellé dict que Iean Houy, il y a 20. ans le mena au Sabbat, ou le Diable eſtoit en vache noire, & que cette vache noire luy fit renoncer Dieu, luy faiſant mettre ſes deux mains ſur ſa teſte, & luy faiſoit dire qu'il ſe donnoit à luy, & tout ce qui eſtoit ſoubs ſes mains: Que le Diable luy donnoit des poudres pour faire mourir, & d'autres pour languir.

Il confeſſoit auoir eſté au Sabbat; il eſtoit accuſé de pluſieurs malefices, & ce par ſes propres freres & ſes enfans.

Par ſentence du Iuge, il fut renuoyé au Parlement de Paris, & n'auoit eſté condemné par ledict Iuge qu'à la queſtion, attendu ſa denegation: mais le 17. Iuillet 1608. ayant enuoyé querir le Iuge, & confeſſé ingenuëment tout ce dont il eſtoit accuſé, & requis qu'on eut pitié de luy: le Iuge le renuoye en ladicte Cour auec les autres: Et au rapport de Monſieur Poille Conſeiller en la 2. des Enqueſtes, par Arreſt de la Tournelle de la S. Iean 1608. ledict Charles Pelé & Alain ſon fils furent condemnez à eſtre pendus, & leurs corps reduits en cendres.

Arreſt.

*Arreſt*

*Arreſt & procedure faicte par le Preuoſt de la ville, Preuoſté & Chaſtellenie de Corbeil, Lieutenant Ciuil & Criminel d'icelle, contre Simon Trouué natif de Scez en Normandie, accuſé de ſortilege & appellant de la mort.*

DIt qu'il ne ſçauoit qui eſtoit ſon pere & ſa mere, ayant eſté trouué ſur la rüe petit enfant, dont il a retenu ce nom de Trouué, & qu'à l'aage de dix ans, il ſe mit auec les Egyptiens, où il apprint force belles receptes pour guerir pluſieurs maladies. Qu'il ſe tenoit au Pleſſis Chenay, au ſeruice de Conſtantin de la Court, & Iacques Bellemaniere, & qu'il leur ſeruoit de porcher, qu'il a ſeruy de Berger à d'autres qu'il nomme, & dit qu'il a quitté ce meſtier de Berger, par ce qu'il faut eſtre à toute heure ſur ſes pieds, & auſſi que l'on les blaſme d'eſtre Sorciers. Du 17. Nouemb. 1605.

Dit qu'il a eſté cy-deuant accuſé d'eſtre Sorcier, pour raiſon dequoy il a demeuré trois mois en priſon au Chaſtellet à Paris, ſans qu'il y ait eu aucun iugement.

Dit qu'il guerit les cheuaux du Maiſtre de la Poſte de Milly qui eſtoient malades, en mettant de l'encens, du tacq, de la poudre à canon, & de l'arſenic dans le feu, dont il parfuma l'eſtable ou eſtoient les cheuaux; afin d'en chaſſer le mauuais air: Dequoy les autres Maiſtres des Poſtes eurent mauuaiſe opinion de luy, & le firent conſtituer priſonnier à Paris, bien qu'il n'vſa ſimplement que d'vne recepte que les Egyptiens luy auoient enſeigné.

Dit que Pied-gaillard, demeurant chez le capitaine la Ferriere, a faict mourir les cheuaux de la Chapelle, Maiſtre de la Poſte de Beauuais.

Confeſſe ſçauoir deſenſorceller ceux qui ſont enſorcellez, par vne recepte que luy ont aprins les Egyptiens: Qui eſt, qu'il faut achepter vne poignée deſguilles ſans compter, & payer le marchand ſans marchander, & les mettre dans vn pot neuf, & les faire boüillir en l'eau, & en tirer tous les iours vne par l'eſpace de neuf iours, & quand il n'en y a plus la perſonne guerira.

Dit que les meſmes Egyptiens luy ont apprins à faire manger les perſonnes à vuide, & que cela ſe faict auec des pattes de taupe, qui ſe mettent ſoubs les aſſiettes : & faut que leſdites pattes ſoient ſeiches. Et dit qu'il ne s'en eſt ſeruy qu'vne fois au lyon d'or d'Eſſone, où il les mit ſous les aſſiettes de quelques pages, leſquels à la veuë de tout le monde mangeoient à vuide, & apres il les ietta au feu.

Dit ſçauoir faire mourir les perſonnes mettant de la grimoine, & de la mente franche ſous le cheuet du lict, & dire cinq fois, *Pater noſter.*

Dit qu'il eſt fort facile de cognoiſtre quand quelqu'vn ſe deſſorcelle, ſans pourtant qu'il ait voulu dire par quel moyen il le peuſt cognoiſtre.

Il confeſſe que par ioyeuſeté à vne nopce, il fit piſſer les filles qui dançoient, & que cela ſe faict auec le cœur d'vn Geay deſſeiché & eſtant en poudre, la mettre dans vn Rechaut de feu, & que les filles qui ont mesfaict, piſſent ſoubs elles, & autre choſe ne faut faire ne dire.

Dit auſſi qu'il fit dancer de femmes qui portoient vendre du beurre au marché: Et que quand il y a vne brebis morte, & que l'on l'enterre à l'entrée de la Bergerie, cela faict guerir les autres beſtes, quand elles ont paſſé pardeſſus. Qu'il a ſeruy en ſon pays de Scez enuiron vn an & demy vn certain Sorcier, ne ſçait le nom, lequel fut depuis bruſlé à Rouën auec pluſieurs autres Sorciers.

Dit que la Chapelle Maiſtre des Poſtes de Beauuais le voulut tuer, pource qu'il diſoit qu'il auoit faict mourir ſes cheuaux, & qu'il s'en garentit par le moyen d'vne dent de harſe, ſur laquelle il auoit faict vne recepte qu'il auoit declarée au procez: qui eſt de mettre ladite dent de harſe dans la terre prés d'vne Croix beniſte, & dire deſſus cinq fois, *Pater noſter & Aue Maria.*

Dit qu'ayant pitié de ce que les Poſtillons trauailloient les cheuaux par les chemins, il a faict quelque choſe pour les empeſcher, qui eſt qu'il prenoit de la Verueine, ſur laquelle il diſoit cinq fois *Pater*, & cinq fois *Aue Maria*, & la mettoit ſur le chemin, & auſſi-toſt les cheuaux ceſſoient de courir.

Enquis s'il a faict venir des loups à luy par pluſieurs fois, & entre autres s'il n'en a pas tondu vn ſoubs le ventre, & le

laiſſa aller, & le renuoya à celuy qui l'auoit enuoyé.

Reſpond qu'vn loup eſt venu pluſieurs fois au tour de ſon beſtial, qu'il le print, le tondit & le renuoya, & que depuis les veneurs du Roy eſtans à la chaſſe, le trouuerent prés Duueneaux. Que ledit loup eſtoit venu pluſieurs fois à luy, & qu'il le nourriſſoit bien.

Enquis s'il n'a pas deliuré la maiſon de Coudray d'vne grande quantité de rats qui incommodoient grandement & mangeoient les brebis, & venoient iuſques ſur la table, & faiſoient leur nid ſur le dos des pourceaux. A confeſſé auoir chaſſé leſdits rats, & que pour ce faire il fit vn vnguent de naueau ſauuage, auec de la graiſſe de pourceau & du ſel, ce qui les fit mourir, & qu'en iettant vne dent de harſe par deſſus la maiſon, cela les faict fuir de ladite maiſon.

Il confeſſa auſſi qu'il auoit eſté mené au Sabbat par ſon premier maiſtre en Normandie, & qu'il eut vne telle frayeur, qu'il penſa mourir, & cheut le nez en terre, & en fut longuement malade.

Il eſtoit d'ailleurs ſuffiſamment conuaincu par le procez, d'auoir enſorcellé pluſieurs perſonnes & beſtiaux, & en auoir gueri d'autres. Et demeuroit auſſi d'accord, qu'il contraignoit ceux qui auoient enſorcellé quelqu'vn, de le venir trouuer par le moyen de la recepte des aiguilles & de la Prouenche: Pour tous leſquels malefices, il auoit eſté condamné par ſentence du Iuge de Corbeil, d'eſtre pendu & eſtranglé: dont il appella en la Cour. Ou par Arreſt au rapport de Monſieur Viole du Chemin, il ne fut condamné qu'aux galleres perpetuelles. Preſident Monſieur Seguier, le 17. Nouembre 1609. Arreſt du 17. Nouembre 1609.

---

## *Arreſt contre vn Mareſchal Sorcier, qui auoit faict mourir en moins d'vn mois 114. cheuaux.*

PArdeuant le Preuoſt Royal de la ville-Iuifue, le maiſtre de la Poſte s'eſtãt plaint, qu'vn Mareſchal ſon voiſin luy auoit faict mourir cent quatorze cheuaux par charme & paroles enchantées: En ayant informé & faict ouyr pluſieurs perſonnages qui ſe plaignoient de ce Mareſchal ſur ce meſme Arreſt du 30. Ianuier 1610.

ſubiect, l'information fut decretée de prinſe de corps, duquel decret le Mareſchal fut appellant. Or eſtant aduenu, que le Maiſtre de la Poſte par impatience; ayant iniurié & battu le Mareſchal, il en fit informer, & decreter ſon information par le Preuoſt de Paris où ſon Lieutenant Criminel. Dequoy à ſon tour le Maiſtre de la Poſte s'eſtant porté pour appellant. Par Arreſt de la Tournelle du 30. Ianuier 1610. La Cour mit les appellations & ce dont auoit eſté appellé au neant, & euoquant le principal pour le bien commun des parties, & y faiſant droict, mit leſdites parties hors de cour & de procez.

Arreſt du 30. Ianuier 1610.

---

## *Arreſt ſur le ſubiect d'vn ieune homme, lequel aymant vne fille & ne la pouuant auoir eut recours aux Magiciens & Sorciers.*

POur monſtrer que la Cour de Parlement de Paris recognoiſt qu'il y a des Sorciers, puis qu'il permet d'informer du ſortilege.

Vn ieune homme eſpris de la beauté d'vne fille, cherche tous moyens pour l'attirer à ſon amour: En fin ſe voyant eſconduit, & ne pouuant s'oſter de deuant ſes yeux cét obiet.

*Quis enim celauerit ignem*
*Lumine qui ſemper proditur ipſe ſuo.*

A recours aux dons, leſquels ne luy pouuans ſeruir enuers la fille. *Cuius nuda ſimplicitas purpureuſque pudor ad hùc teneri in vultu lucebant.* Se voyant du tout deſeſperé de pouuoir attaindre où il aſpiroit, feint de la vouloir eſpouſer, ce qui luy eſt refuſé par les parens, qui luy font interdire de parler à elle par authorité de Iuſtice. Le ieune homme non content de cecy à recours à vne Magicienne experte en ſon art, qui luy baille des patinoſtres d'Ambre, dans leſquels elle diſoit eſtre vne ſecrete & merueilleuſe vertu pour l'attirer à ſon amour, & la rendre douce & ployable: Il trouue moyen de les mettre dans le ſein de la fille, qui ſent incontinant couler dans les veines vne extreme chaleur, qui luy cauſe vne griefue maladie. Ses parens aduertis du faict informerent de ce: En fin par ſentence du Iuge ordinaire, il eſt condamné en quinze eſcus de reparation enuers la fille. Il appelle en Parlement,

& remonſtre que la ſentence du Iuge ordinaire emporte infamie, & par ce moyen luy oſte ſon bon bruit. *Minuit auctoritatem apud graues viros.* Confeſſe auoir aymé la fille d'vn amour ſainct & loyal & pour l'eſpouſer. L'inthimée au contraire remonſtre & requiert que la Cour la reçoiue appellante de la ſentence. Que le ieune homme eſt accuſé de trois crimes, rapt, venefice & ſortilege. Et ſupplie humblement la Cour qu'il luy ſoit permis d'informer de nouueau, & que le procez ſoit faict & parfaict au ieune homme. A quoy Monſieur l'Aduocat adhere & conclud.

La Cour a ordonné, que les parties informeront de nouueau, & que le procez luy ſera fait & parfaict, reçoit la Cour ceſte fille comme appellante de la premiere ſentence du 29. Mars. Arreſt.

---

## *Arreſt & procedure faicte par le Lieutenant Criminel d'Orleans, contre Siluain Neuillon, Gentien le Clerc dit Niuelle, & Mathurin Ferrand du village de Nouan en Sologne, conuaincus de ſortilege le 20. Juin 1614.*

LE Vendredy 20. Iuin 1614. ledit Lieutenant procedant à l'audition dudit Neuillon couureur & Maſſon, aagé de 77. ans. Du 4. Feurier 1615.

Ledit Lieutenant Criminel luy ayant dit qu'il luy vouloit faire raire ou razer le poil & changer d'habits: afin qu'il dict verité. L'accuſé s'eſcria en ces mots, Comment me veut-on faire mourir, Meſſieurs, ſi ie vous confeſſe la verité vous ne me ferez pas razer.

A confeſſé auoir eſté au Sabbat prez Nouan, en vn lieu nommé Oliuet,

Dit que le Sabbat ſe tenoit dans vne maiſon, où il vit à la cheminée cõme ledit Sabbat ſe faiſoit, vn homme noir duquel on ne voyoit point la teſte, & deux cheures ou boucs en la meſme maiſon, ayant grand poil noir. Il y auoit 200. perſonnes tous maſquez, excepté vn nõmé Ferrand. Qu'allant à l'offrande aucuns baillent de l'argent comme à l'Egliſe.

Vit auſſi vn grand homme noir à l'oppoſite de celuy de la

cheminée, qui regardoit dans vn liure, dont les feuilles eſtoient noirs & bleuds, & marmotoit entre ſes dents ſans entendre ce qu'il diſoit, leuoit vne hoſtie noire, puis vn calice de meſchant eſtein tout craſſeux. Vit que tous les aſſiſtans dançoient en branſles dos à dos, & deux boucs ou cheures auec eux. Il y auoit des viandes ſi fades qu'il n'en peut aualler, & croit que c'eſtoit de la chair de cheual, & que ledit hõme noir parloit comme ſi la voix fut ſortie d'vn poinſon: Et vit enuiron douze enfans portez par des femmes, & que le Diable batit vne femme auec vn baſton, de ce qu'elle n'auoit pas apporté ſon enfant comme elle auoit promis, bailloit ledit homme noir des gaſteaux auſdits petits enfans.

Deffaut qui ſe payét pour n'aller au Sabbat.

Dit que ceux qui ne vont au Sabbat, payent huict ſols, qu'il y a des proceſſions où il a veu par fois ſix cens perſonnes, que les deux Diables qui eſtoient au Sabbat, l'vn s'appelloit l'Orthon, & l'autre Traiſneſac, & qu'ils ſe baiſſoient enuers ceux qui leur emmenoient leurs enfans comme pour les remercier, & baiſoient leurſdits enfans au cul.

Dit qu'il a veu le Diable en pluſieurs façons, tantoſt comme vn bouc, ayant vn viſage deuant & vn autre derriere, ores comme vn gros mouton.

Qu'on baptiſe des enfans au Sabbat auec du Creſme, que des femmes apportent, & frottent la verge de quelque homme, & en font ſortir de la ſemence quelles amaſſent, & la meſlent auec le Creſme puis mettent cela ſur la teſte de l'enfant en prononçant quelques paroles en Latin.

Dit auſſi auoir veu des Sorciers & Sorcieres, qui apportoient des Hoſties au Sabbat, leſquelles elles auoient gardé lors qu'on leur auoit baillé a communier à l'Egliſe, & que le Diable faiſoit des geſtes comme en depitant ſur icelles Hoſties, deſquelles on faiſoit de la poudre, & quelque fois on les mettoit dans l'eau, & que le Diable eſtoit fort ayſe quand on luy apportoit leſdites Hoſties.

Dit auoir ouy dire à Guilleaume le Clerc dit Nitelle, que pour auoir faict mourir vn homme, le Diable donnoit de recompence huict ſols, & pour vne femme cinq ſols.

Dit que le Diable les bat au Sabbat, quand ils ne ſçauent rendre compte d'auoir fait quelque mal, & qu'il leur dit en ſe ſeparant vengez vous, autrement vous mourrez.

Le iour qu'õ a eſté à la

Dit que le iour qu'on a eſté à la Meſſe, on ne peut eſtre enſorcellé, ou qu'on a vn *Agnus Dei* ſur ſoy, que bien ſouuent

ils appellent l'Hoſtie Iean le blanc, que les femmes chantent des châſons en l'honneur du Diable, & qu'à l'entrée & ſortie de table au Sabbat, on dit au Diable nous vous recognoiſſons pour noſtre maiſtre, noſtre Dieu, noſtre Createur. Meſſe on ne peut-eſtre enſorcellé.

Que le Diable dit le Sermõ au Sabbat; mais qu'on n'entend ce qu'il dit, parce qu'il parle cõme en grõdant, & qu'il iette de la poudre par toute l'aſſemblée, cõme on fait de l'eau beniſte.

Vit qu'on frappoit dans l'eau d'vne baguette, & auſſi-toſt vit comme il luy ſembloit que c'eſtoit de la greſle.

Dit eſtre allé ſouuent au Sabbat de ſon pied tout eſueillé, & ne ſe graiſſoit point, d'autant que c'eſt folie de ſe graiſſer quand on ne va pas loing. Sabbat où on va par ſois reellement tout eſueillé & ſans tranſport.

Dit que le Diable monſtre vne forme de membre viril au Sabbat, long comme vne chandelle, & qu'il vit vne femme qui le baiſa par là.

Dit que les Sorciers ne peuuent faire mal le Vendredy, à cauſe que Dieu y auoit ſouffert la mort, & eſtoit venu au monde ledit iour. Les Sorciers ne peuuent faire mal le Vendredy.

Dit qu'il y a des Sorciers qui nourriſſent des Marionettes, qui ſont de petits Diableteaux en forme de Crapaux, & leur font manger de la bouillie compoſée de laict & de farine, & leur donnent le premier mourceau, & n'oſeroient s'abſenter de leur maiſon ſans leur demander congé, & luy faut dire combien de temps ils ſeront abſens, comme trois ou quatre iours, & ſi elles diſent que c'eſt trop, ceux qui les gardent, n'oſent faire leur voyage ny outre-paſſer leur volonté. Les Sorciers nourriſſent des Marionettes.

Et quand ils veulent aller en marchandiſe ou ioüer, & ſçauoir s'il y fera bon, ils regardent ſi leſdites Marionettes ſont ioyeuſes, en ce cas ils vont en marchandiſe, ou ioüer: mais ſi elles ſont mauſſades & triſtes, ils ne bougent de la maiſon, & le plus ſouuent leſdites Marionettes vſent enuers eux de grandes menaces.

Interrogé ledit Neuillon par ledit Lieutenant Criminel, ſi à ſon aduis vn Iuge pourroit faire prendre leſdites Marionettes, veu que ce ſont Demons familliers. Bon pour les Iuges.

Reſpond qu'vn bon Iuge pourroit bien faire emporter leſdites Marionettes, d'autant qu'elles craignent fort les bons Iuges; mais qu'vn Iuge qui ne feroit pas bien la Iuſtice, ny gagneroit rien, & que les Sorciers peuuent enſorceller vn meſchant Iuge, parce que Dieu l'a abandonné. Les Sorciers peuuent offencer vn meſchant Iuge.

Dit qu'il a veu bailler au Sabbat du pain beniſt; & de

l'encens, mais il ne ſentoit bon comme celuy de l'Egliſe, & que c'eſtoit vn des Diables nommé l'Orthon qui le donnoit, lors que Trameſabot diſoit la Meſſe, & qu'auant la commencer il iettoit de l'eau beniſte qui eſtoit faicte de piſſat, & faiſoit la reuerence de l'eſpaule, & diſoit, *Aſperges Diaboli.*

Ledit Neuillon eſtoit conuaincu par le procez, d'auoir empoiſonné & faict mourir pluſieurs perſonnes & beſtiaux, & d'auoir faict d'autres maux.

Le Chreſme du Sabbat. Gentil ou Gentiẽ le Clerc dit, que ſa mere le preſenta (dit-on) en l'aage de trois ans au Sabbat, à vn boue qu'on appelloit l'Aſpic. Dit qu'il fut baptiſé au Sabbat, au Carroir d'Oliuet, auec quatorze ou quinze autres, & que Ieanne Geraut porta du Chreſme qui eſtoit jaune dans vn pot, & que ledit Neuillon ietta de la ſemence dans ledit pot, & vn nommé Semelle, & broüilloient cela auec vne petite cuilliere de bois, & puis leur en mirent à tous ſur la teſte.

La Marque. Il vit marquer pluſieurs perſonnes, mais les femmes principalement entre les tetins.

Qu'on baille à baiſer la paix comme à l'Egliſe, & que cela ſemble vne tuille, & qu'on y baille vn denier ou vn double allant à l'offrande, l'eau beniſte eſt iaune comme du piſſat d'aſne, & qu'aprez qu'on la iettée on dit la Meſſe, & que c'eſt le Diable qui la dit, qu'il a vne Chaſuble qui a vne croix: mais elle n'a que trois barres: & tourne le dos à l'Autel quand il veut leuer l'Hoſtie & le Calice, qui ſont noirs, & marmote dans vn liure, duquel la couuerture eſt toute veluë comme d'vne peau de loup, auec des feuillets blancs & rouges, d'autres noirs.

Et quand ledit homme noir a ietté, ou iette de l'eau beniſte, chacun des aſſiſtans, ſe iette en terre comme on faict à l'Egliſe ſur la foſſe des treſpaſſez, auec vn morceau de hou qui a trois feuilles au bout. Apres la Meſſe on dance, puis on couche enſemble hommes auec hommes, & auec des femmes. Puis on ſe met à table, où il n'a iamais veu de ſel. Et n'y a autre viande que grenouille & anguilles, & point de vin ains de l'eau.

Dit qu'il a cognu des hommes & s'eſt accouplé auec eux; qu'il auoit vne couppe ou gondolle par le moyen de laquelle toutes les femmes le ſuiuoient pour y boire.

Qu'au Sabbat on y blaſphemoit ſouuent, diſant chardieu, c'eſt

c'eſt vne belle choſe qu'ils font blanchir pour qu'on la voye de plus loing, & puis la mangent, & quand ils l'ont mangée il n'y en a plus, que les Preſtres font cela pour amuſer le monde, & que c'eſt vn beau Ianicot, qu'il y auoit plus d'acqueſt en ſa Marionette qu'en Dieu. Et auoit veu ſouuent la Marionette dudit Nenillon, qui eſt comme vn gros crapaut tout noir, comme d'vne fourrure noire, & eſtoit dans vne boëtte caché ſoubs vn carreau, qui ſautoit & leuoit quand on vouloit donner à manger audit crapaut. Qu'il l'a veu encore puis ſix ſepmaines en la ruelle du lict dudit Nenillon, & qu'il a veu qu'il l'apportoit vne autrefois dans ſon manteau, qu'il luy a dit vne douzaine de fois, que s'il vouloit il luy en feroit auoir vne. Qu'il y auoit plus profit en icelle qu'en Dieu, & qu'il ne gagnoit rien à regarder Dieu: mais que ſa Marionette luy apportoit touſiours quelque choſe.

Confeſſe auoir faict mourir pluſieurs perſonnes, & qu'il ſçait faire dancer les bœufs dans vn cercle qu'il fait, & qu'vne vieille luy a apprins.

Ils furent condamnez par ſentence à eſtre pendus & bruſlez. Appel en la Cour, ou au rapport de Monſieur Berulle, Conſeiller en la ſeconde Chambre des Enqueſtes, deux Sorciers moururent. Cependant Gentien le Clerc ſeul, fut condamné par Arreſt du 4. Feurier 1615. Arreſt du 4. Feurier 1615.

---

*Arreſt & procedure faicte en la Chaſtellenie de Brecy pays de Berry; en l'an 1616. & 1617. contre 18. Sorciers des Parroiſſes de Brecy & ſaincte Soulange, tiré des queſtions notables de Chenu.*

BErthelemy Minguet aagé de 25. ans, fut accuſé par Paſquet Rolland ſon voiſin, d'auoir tellement faulpoudré vn certain boudin, qu'auſſi-toſt qu'il en eut mangé, incontinant apres il deuint cõme inſenſé: & ſes parẽs ayans ſoupçon que ſon mal procedoit de ce morceau, ils amenerent ledit Minguet ſoupçonné d'eſtre Sorcier, pour guerir ledit Rolland, auquel il auroit apporté du potage qu'il mangeoit, & luy en auroit baillé, diſant à ceux qui l'aſſiſtoient, vous ne ſçauez que c'eſt que de guerir vn malade, ie m'en vay le guerir: que auſſi-toſt qu'il eut pris dudit potage, il auroit rendu Du 17. May 1616. & 19. Octobre.

par le nez du sang caillé, repris ses esprits, & recouuré sa santé, on informe & decrete contre luy il est prins.

Interrogé. Qu'est-ce qu'il auoit mis dans ledit boudin. Respond, qu'à la verité il y auoit mis de la poudre à canon. Interrogé. Qu'est-ce qu'il mit dans ladite escuelle de potage, pour guerir ledit Rolland de son mal. Respond, qu'il n'y mit autre chose que de la mesme poudre.

On luy remonstre qu'il est impossible que la poudre à canon, ait produit deux effects contraires, qui est de donner à vne mesme personne, maladie & gueriſon.

Respond, que parmy ladite poudre il a messé de la feuille d'aulne, broyée & cueillie la vigile de sainct Iean Baptiste, qu'il a fait benir vn Dimanche la mettant prés du benoistier, lors que le Prestre vouloit benir l'eau, qu'il en mit audit boudin, dont ledit Rolland fils ayant mangé se trouua malade; Et que pour le guerir, il mit de la mesme feuille broyée auec de la poudre de l'oing & du vin blanc dans son potage; afin de le faire guerir. Et que le deffunct Iean de Huidet laboureur, demeurant en la Parroisse d'Auor lequel il a seruy, luy a enseigné cela.

En fin apres auoir esté razé en tous les endroits de sõ corps où il y a poil, & les ongles rognez aux mains & aux pieds, pour cognoistre s'il auoit quelque marque du Diable, laquelle est ordinairement aux parties plus secrettes; & le Chirurgien luy ayãt razé le poil de la teste, l'on y apperceut vne marque blanche, proche le Couronnal, entre ledit Couronnal & l'os Petrus: dans laquelle ayant esté picqué par le Barbier d'vne esguille iusques à son apparent. Et ayant l'accusé esté interpellé d'où procedoit ceste marque, & comment il n'auoit pas ressẽty ceste picqueure si aspre: & si ce n'estoit pas la marque du Diable, il auroit ingenuement confessé qu'ouy: & de plus qu'il estoit Sorcier, & auoit esté mené au Sabbat dés l'aage de dix ans par vn sien oncle nõmé Anthoine de Selle, demeurant au bourg de Pierre Chastenay pays de Bourbonnois. Et continuant le Barbier à razer, se seroit trouué vne autre marque, laquelle auoit esté faite par le Diable au mesme temps, de la grandeur d'vn teston, sur le gras de la jambe, en laquelle il auoit pareillement esté picqué sans auoir senty aucune douleur, & sur ce enquis d'où elle procedoit, auroit varié; mais en fin recognu que c'estoit vne autre marque, la-

quelle luy auoit eſté imprimée au meſme temps que celle de la teſte par le Diable au lieu du Sabbat.

Enquis, en quel lieu ſe tint le Sabbat la derniere fois qu'il y fut.

Reſpond, que ce fut vers Billeron à vn Carroy qui eſt ſur le chemin tendant aux Aix, Parroiſſe de ſaincte Soulunge Iuſtice de ceans.

Enquis, de quelle façon il y va.

Reſpond, qu'il y va de ſon pied.

Enquis, comme il a aduis quand le Sabbat ſe doit tenir.

Reſpond, que c'eſt le Diable qui luy vient dire eſtant en forme de chien noir, faict comme vn barbet, parle à luy en ceſte forme.

Enquis, combien il y a eſté de fois depuis qu'il eſt marié.

Reſpond, qu'il n'y a eſté que quatre fois, & touſiours au meſme endroit de Billeron.

Enquis, en quelle forme ſe met le Diable eſtant au Sabbat.

Reſpond, qu'il ne l'a iamais veu autrement qu'en forme de barbet noir.

Enquis, quelles ceremonies ils obſeruent eſtant Sabbat.

Reſpond, que le Diable eſtant en la forme de barbet noir (comme deſſus eſt dit) ſe met tout droit ſur les pates de derriere, les preſche, & entre autres choſes leur dit, qu'ils ſe vengent de leurs ennemis, puis vont à l'offerte, tenant en leurs mains des chandelles de poix noire qui leur ſont données par le Diable, & le baiſent au nombril, que là eſtans quelques-vns luy offrent, & d'autres ne luy offrent rien, que la derniere fois il luy offrit vne glane de froment, de celuy qu'il auoit recueilly és meſtiues dernieres.

Enquis, qu'eſt-ce que le Diable leur dict eſtants au Sabbat.

Reſpond, qu'il leur dict qu'il ſe faut venger, & leur donne des poudres pour s'en ayder, ſelon qu'ils le deſirent.

Enquis, de quelle façon, le Diable leur peuſt donner ladite poudre, veu qu'il a dict qu'il eſt en forme de chien, & par ainſi n'a point de mains pour les leur diſtribuer.

Reſp. Que quand il veut donner leſdites poudres, il les fait tomber en ſon derriere par deſſus ſa queuë, & leur fait amaſſer par terre, ce qu'ils font, & le Diable leur dit ce à quoy

ils s'en doiuẽt ſeruir, que la derniere fois qu'il fut au Sabbat le Diable luy en donna, qu'il luy fit amaſſer, comme dit eſt, & luy dict qu'elles eſtoient propres pour faire languir les perſonnes ; qu'il en a encore chez luy dans vn coffre fermé de clef, & que ſa femme ne ſçait point où elles ſont, que s'il y eſtoit conduit il nous monſtreroit leſdites poudres qui ſont noires, & les mettroit entre nos mains s'il nous plaiſoit les receuoir. Que iamais il ne s'eſt aydé de ladite poudre, ſi ce n'eſt contre le fils dudit Rolland, auquel il en fit prendre auec le morceau de boudin, & ce pour plaiſir & non pour nuire audit Rolland. Et de faict il le guerit le meſme iour, ayant mis de la meſme poudre dans ſon potage.

Enquis, s'il prie Dieu le ſoir & le matin, & de quelles ſortes de prieres il vſe.

Reſpond, en fin, qu'il n'a point prié Dieu depuis qu'il va au Sabbat, & quand il s'eſt voulu mettre en prieres il a eſté diuerty par le Diable.

Enquis, ſi quand il va à la Meſſe, il regarde l'Hoſtie, & la regardant de quelle couleur il luy eſt aduis qu'elle ſoit.

Reſpond, que le Diable leur deffend de la regarder : mais qu'il ne delaiſſe pas pourtant de la voir blanche.

Enquis, qu'eſt-ce qu'on luy fit faire la premiere fois qu'il fut ab Sabbat.

Reſpond, que le Diable luy fit renoncer Dieu, ſon Creſme, & ſon Bapteſme, ſe donner à luy, auec promeſſe de ne le quitter iamais.

Enquis, ſi le Diable les bat quelques fois.

Reſpond, qu'ouy : mais que de ſa part il n'a iamais eſté battu qu'vne fois, que le Diable vint à luy en forme d'vn hõme noir, monté ſur vn grand cheual noir, & le battit à coups de baſton ſans autre ſubiect, ſinon qu'il auoit refuſé d'aller au Sabbat.

Puis apres auoir nommé quelques gens qu'il auoit veu au Sabbat.

Enquis, ſi au Sabbat le Diable a cognoiſſance charnelle auec les femmes qui s'y trouuent.

Reſpond qu'ouy, & en preſence de tout le monde.

Enquis, ſi depuis qu'il eſt priſonnier, le Diable s'eſt apparu à luy, en quelle forme, & ce qu'il luy a dit.

Reſpond, qu'hier au ſoir vne heure apres qu'il fut remis

en la priſon, il s'apparut à luy en forme de petit chien noir, le menaça fort de ce qu'il en auoit tant confeſſé, luy fit deffences de plus rien confeſſer, autrement qu'il le battroit: mais declaroit qu'il le renonçoit & ne vouloit plus adherer à luy, & que s'il pouuoit eſtre hors de priſon, qu'il ſe deliberoit de faire ſes Paſques.

Enquis, ſi depuis qu'il eſt Sorcier, & frequente le Diable il a receu ſon Createur.

Reſpond, qu'il n'a paſſé la feſte de Paſques ſans ce faire, & qu'il s'eſt touſiours confeſſé au Curé à la feſte de Paſques, mais il n'a iamais dit à ſon Confeſſeur qu'il fut Sorcier, ny qu'il allaſt au Sabbat.

Enquis, ſi ſa femme a eſté au Sabbat.

Reſpond, qu'elle y a eſté deux fois, & que le Diable l'a forcé de la mener: meſme l'a batuë, parce qu'elle en faiſoit refus.

Enquis, s'il va ſouuent au Sabbat, & en quel lieu.

Reſpond, qu'il y ſouloit aller tous les mois: mais qu'il n'y a point eſté depuis ſix mois en çà, & n'a eſté en autre lieu qu'audit Carroy de Billeron.

Enquis, ſi le Diable fut accouplé auec ſa femme, & a eu ſa cognoiſſance charnelle.

Reſpond qu'ouy, par deux fois audit Sabbat, &, que quelqu'autrefois la nuict ſadite femme eſtant couchée aupres de luy, le Diable eſt venu habiter auec elle, & pour luy qu'il a habité au Sabbat vne fois auec la femme de François Perrin, & non auec d'autres.

Enquis, s'il a veu le Diable au Sabbat en autre forme qu'en forme de chien, & en quel endroit il le baiſoit allant à la feſte & adoration.

Reſpond, qu'il l'a veu quelque fois en forme d'homme, tenant ſon cheual par le frein, & qu'ils le vont adorer tenans vne chandelle de poix noire en leurs mains, le baiſent quelquefois au nombril, quelquefois au cul.

Enquis, qu'eſt-ce qui ſe faict au Sabbat.

Reſpond, que l'on dance auparauant que d'aller à l'adoration, & à l'enuers ſans ſe voir en face. Que le Diable y celebre la Meſſe ſur vne table, ſur laquelle il met vn manteau noir, leue l'hoſtie qui eſt de pain fort noir, & apres la Meſſe les faict mettre à genoux, les faict communier, & pour la communion donne à chacun vn morceau de pain à la main

qui eſt fort noir, & le mangent : puis leur faict vn banquet de pluſieurs viandes, comme bœuf, mouton, poules & autres choſes qui ſont toutes noires, les voyent cuire à vn feu qui eſt beaucoup plus rouge & plus ardent que le noſtre : mangent leſdites viandes ſelon que le Diable les leur diſtribuë, ſans qu'ils y touchent autrement, que ſelon qu'il leur en donne, & apres cela dancent. Qu'auparauant la Meſſe, le Diable ſe conioinct charnellement auec toutes les femmes qui ſont au Sabbat les vnes apres les autres. Et que la derniere fois qu'il y fut, le Diable cogneuſt charnellement la veufue Chaſſignat, puis la Perrine de la Grange, de Farges, puis toutes les autres ſubſecutifuement. Et cependant les hommes habitent auec la premiere qu'ils rencontrent parente ou autre, & demeurent audit lieu du Sabbat iuſqu'au premier chant du coq, & ſi toſt que ledit coq a chanté, tous s'eſuanoüiſſent, les vns s'en retournent à leur logis de leur pied, & les autres ſont tranſportez par le Diable, & vont audit Sabbat veſtus ou nuds en chemiſe, ainſi qu'ils ſe trouuent à l'heure qu'il y faut aller.

Enquis, de quelle façon ſa femme fut au Sabbat la premiere fois.

Reſpond, qu'elle y fut tranſportée par le Diable, lequel la rapporta apres le Sabbat, & que la ſeconde fois qu'elle y a eſté, elle y fut de ſon pied auec luy, & s'en retourna de ſon pied, & qu'elle n'y a iamais eſté que ces deux fois là que le Diable eut cognoiſſance charnelle auec elle.

Syluine de la Plaine, femme de Barthelemy Meniguet aagée de vingt trois ans, confeſſe auoir eſté au Sabbat ; ne ſçait comme elle y fut tranſportée, & qu'eſtant dans ſon lict auec ſon mary, ils furent tranſportez à vn carrefour au deſſoubs de Billeron ſur le chemin tendant aux Aix, qu'au Sabbat le Diable cogneuſt charnellement toutes les femmes qui y eſtoient, & elle auſſi la marqua en deux endroicts, l'vn ſur le Couronnal de la teſte, l'autre à la cuiſſe droicte prés le genoüil, ce qui nous a apparu. Que le Diable la cogneu vne autrefois, & qu'il a le membre faict comme vn cheual, en entrant eſt froid comme glace, iette la ſemence fort froide, & en ſortant la bruſle comme ſi c'eſtoit du feu. Qu'elle y receut tout meſcontentement que lors qu'il eut

habité auec elle au Sabbat, vn autre homme qu'elle ne cognoiſt fit le ſemblable en preſence de tous, que ſon mary s'apperceut quand le Diable eut affaire auec elle, & que le Diable ſe vint coucher auprez d'elle fort froid, luy mit la main ſur le bas du ventre, dont elle effrayée en ayant aduerty ſon mary, il luy dict ces mots, Taiſe-toy folle, taiſe-toy. Que ſon mary vit quand le Diable la cogneuſt au Sabbat, enſemble cét autre qui la cogneuſt apres; Et que quand ils ſont audit lieu, ils ſe meſlent les vns parmy les autres en preſence de tous, & habitent peſle-meſle, ſans prendre garde ſi c'eſt du mary à la femme. Qu'apres que le Sabbat fut faict, ſi toſt que le coq eut chanté la premiere fois le Diable s'eſuanoüit, & elle ſe trouua dans ſon lict. Dict qu'vne fois comme elle eſtoit endormie elle ſe ſentit tranſporter, fit le ſigne de la croix, & auſſi-toſt fut delaiſſée & ſe trouua hors de ſon logis toute nuë en chemiſe, & s'en retourna en ſon lict de ſon pied; Et qu'vne autre fois comme elle eſtoit endormie dans ſon lict elle y fut tranſportée, ne fit point le ſigne de la croix, & demeura tout durant le Sabbat. Que des la premiere fois qu'elle fut au Sabbat le Diable leur deffend de parler les vns aux autres & conferer enſemble. Que quand elle fut marquée le Diable luy fit ſi grand mal qu'elle penſoit qu'il l'eut tuée, & en fut guerie ſept ou huict iours apres & pluſieurs autres meſchancetez. Tranſport.

Anthoinette Brenichon, femme de François Lochet aagée de 30. ans confeſſoit preſque meſme choſes.

Par ſentence du Bailly de Brecy leſdites Barthelemy Minguet, Syluine de la Plaine ſa femme, & Anthoinette Prenichon ſont, condamnez à eſtre pendus & eſtranglez, & leurs corps mortz bruſlez & conſommez en cendres. De laquelle ſentence s'eſtans portez pour appellans. Par Arreſt du Parlement de Paris, il fut bien iugé par ledit Bailly mal & ſans griefs appellé. Faict en Parlement le 17. May 1616. Arreſt du 17. May 1616.

Pendant que ces trois premiers furent à Paris pour faire vuider leur appel, on inſtruiſiſt le procez contre les autres priſonniers, & entr'autres contre Guillaume Legeret, François Lochet, Denis Forget, & Iacquette Suddõ fẽme Frãçois Perrin, leſquels furent auſſi condãnez par ſentẽce du meſme-

Bailly, du 11. Iuillet 1616. à eſtre pendus, eſtranglez, & leurs corps morts, bruſlez & reduits en cendre. De laquelle s'eſtans portez pour appellans. Par Arreſt la Cour en la Chambre des Vaccations, mit leſdites appellatiõs, & ce dont auoit eſté appellé au neant ſans amende ; & neantmoins pour les cas reſultans du procez, ledit Legeret fut condamné à eſtre pendu & eſtranglé en Greue. Et pour le regard deſdits Denis Forget & Iacquette Suddon, ils furent bannis du Bailliage de Brecy, & de la ville, Preuoſté & Vicomté de Paris, pour le temps & eſpace de neuf ans, le 10. Octobre, mil ſix cens ſeize.

Arreſt du 10. Octob. 1616.

Monſieur le Grieux rapporteur.

---

## *Si les Sorciers peuuent gaſter & enſorceller les perſonnes & le beſtial, par la veuë & ſoufflement, tiré des queſtions notables de Chenu.*

De l'an 1617.

POur finir le traicté des Sorciers ; Ie rapporteray vn autre faict fort eſtrange & meſchant. Comme la veille de la feſte Dieu 1619. és Parroiſſes de ſainct Palais, & Menetou Sallon, diſtantes l'vne de l'autre d'vne lieuë, & de cinq & quatre de la ville de Bourges. Vn mendiant nommé Gilbert Tourneau, natif du lieu de Monaiſtere, pays de Bourbonnois, noir comme vn Diable, veſtu de toile toute deſchirée, paſſant par le bourg dudit ſainct Palais, trouuant Louyſe Deſeleus, femme de Siluain le Feure, à la porte de ſa maiſon, luy demanda du pain, ceſte femme en fut prendre à ſa maiſon, & le luy preſentant il luy dit, Rompez-le, & ne m'en donnez que la moitié, & prenez l'autre pour vous & le mangez ; ce que ceſte pauure & ſimple femme fit, laquelle à l'inſtant auroit reſſenty d'extremes tourmens & douleurs par toutes les parties de ſon corps, & deuint tellement enflée, qu'elle creua quatre iours apres.

Ce miſerable Sorcier non content de ce meſchant acte, d'auoir perdu ceſte creature, eſtant arriué enuiron ſur les deux heures de releuée au bourg dudit Menetou, il rencontra Siluine Roy, femme de Pierre Poſtard, tenant vn enfant à la mammelle, aſſiſe au deuãt de la porte de la maiſon, à laquelle il dit ces paroles. Baillez moy du pain ſi vous voulez, ſans appro-

approcher d'elle de trois pas: Elle qui auoit cet homme en horreur, cria à ſon mary dans ſa maiſon, qu'il apportaſt viſtement du pain à ce pauure, ce qu'il fit, & trouuant ſon beau-pere en la ruë, luy deliura le pain à fin de le bailler à ce pauure, lequel dict à ce beau-pere, luy preſentant le pain, coupez ce pain en deux, ie n'en veux que la moitié: Le pere de la femme entendant dur, demanda à ſa fille, qu'eſt-ce qu'il diſoit, qui luy fit reſponce; mon pere, il dict que vous rompiez ce pain en deux, & que vous luy en bailliez ſeulement la moitié, qu'il n'en veut pas tant, baillez-luy, & vous retirez de là: Ces parolles proferées par cette femme; elle eſt regardée par ce miſerable d'vn œil eſpouuentable, baaillant inceſſamment: ce qui donna ſubiect à cette femme de s'eſcrier à ſon pere, oſtez-vous de là mon pere, autrement vous eſtes mort: Ces mots à peine proferez par elle, ayant ſon enfant entre ſes bras, ce miſerable tourna de rechef ſa veuë ſur elle grandement penetrante, baaillant perpetuellement en telle façon qu'elle reſentit auſſitoſt comme vn vent ſortir de la bouche de ce pauure extremement froid, qui luy ſembla de couleur bleuë, ſes yeux eſtincellans, & le reſſentit comme deux ſoufflets ſur ſes iouës, ſi bien qu'elle s'eſcria à haute voix, ie ſuis morte, tenez mon enfant, ie ne me puis plus ſouſtenir: Ces parolles & clameurs proferées, le meſchant veut tirer chemin & ſe haſta d'aller: mais il eſt auſſitoſt ſaiſi, & mis entre les mains du Iuge du fief Pot, qui ſe trouua ſur le lieu; il eſt mené és priſons, apres interrogé ſur la plainte faicte par le mary pour ſa femme, parce qu'elle demeura ſur la place, comme morte ſans parler, quoy qu'elle reſſentit d'extremes tourmens par ſon corps: Il confeſſa auoir demandé du pain, n'en auoir pris que la moitié; dict que l'on luy auoit baillé ce pain à regret, & tout ainſi que ſi on l'eut voulu ietter dans l'eau.

Enquis pourquoy il ne prenoit tout le pain que l'on luy preſentoit, & le faiſant rompre en deux, il n'en vouloit receuoir que la moitié, & ne le demandoit par aumoſme, non pas dire donnez moy du pain: reſpondit qu'il ne luy appartenoit pas de rompre luy-meſme le pain, duquel il n'en prenoit que la moitié, affin d'en auoir plus ſouuent, & que chacun luy en donnaſt: pour la reſponce pourquoy il ne demandoit le pain pour l'honneur de Dieu, il vſa de parolles contre l'honneur

de Dieu, qui ne ſeront inſerées, s'il n'auoit pas regret de voir cette femme ainſi tourmentée, reſpondit qu'il en verroit bien d'autres, qu'il n'eſtoit en eſtat de grace.

Enquis qu'il entendoit par ces mots, eſtat de grace: Profera quelques paroles d'impieté, auſquelles il adiouſta qu'il alloit auec ceux de la religion, qu'il auoit à mener cette vie iuſques apres les vendanges lors prochaines, puis qu'il prieroit Dieu & iroit à l'Egliſe & à la Meſſe: deſnia auoir touché à cette femme, ny meſme approché d'elle, & moins luy auoir mesfaict. Apres ces interrogations & reſponces hors la preſence du Iuge, l'on vſa cõtre luy de menaces de le faire mourir à petit feu, s'il ne gueriſſoit cette femme, que s'il la gueriſſoit qu'il ſeroit liberé de la priſon, meſme l'on feignit faire chauffer des fers: Elle luy eſtant amenée, il l'auroit priſe par les mains, l'vne apres l'autre, & à l'inſtant elle auroit repris la parolle & cognoiſſance qu'elle auoit auparauant perdüe: De ſorte qu'elle fut reconduite en ſa maiſon de pied, ſans entrer en la charrette: Mais retournée qu'elle y fut, & demi-heure apres, les douleurs la reprindrent; elle demeura de rechef ſans ſentiment ne cognoiſſance: de ſorte que l'on la retourna eſdictes priſons, ou eſtant, ce miſerable eſt de rechef exhorté de la guerir, & intimidé par menaces, que s'il ne le faiſoit, que l'on luy feroit ſur le champ endurer tous les plus griefs tourmens que l'on pourroit: il deſnia auoir pouuoir de luy apporter aucun ſoulagement, *Tandem metu cruciatus:* Il ſe fit apporter du vin blanc, du vinaigre & de la ſuie, meſla le tout enſemble, & le fit prendre à cette femme, laquelle apres cette potion priſe, reprit ſes eſprits, & ſembloit eſtre guarie.

Or comme l'on procedoit à la faction du procés, ledict Siluain le Feure de S. Palais, ayant eu aduis de la detention de ce miſerable, arriua à Menetou, fit ſa plainte pour ladicte Deſeleus ſa femme, laquelle il auoit laiſſée à ſon deſpart comme morte, ſouſtint que cet accuſé l'auoit enſorcellée, en luy preſentant du pain: le Procureur d'office requiſt qu'il en fut informé: le Iuge en continuant ſe tranſporta à S. Palais, où il trouua cette pauure femme extremement tourmentée, reçoit ſa plainte, interroge quelques teſmoins: il eſt fort bien verifié en quelle forme l'accuſé auoit demandé l'aumoſne à cette femme, que lors elle ſe portoit fort bien, & comme in-

continent apres le pain donné à l'accuſé, & en auoir mangé par elle de la moitié qu'il auoit refuſée, elle s'eſtoit trouuée mal auec extremes douleurs, & peu à peu enflée, meſme que l'vn des teſmoins depoſa auoir ouy dire à l'accuſé qu'il deuoit bailler le morceau ce meſme iour à trois femmes: Il eſt de rechef interrogé ſur l'accuſation de cette femme, il recognoiſt auoir receu du pain d'vne femme à vn village diſtant d'vne lieuë de Menetou, n'en auoir voulu prendre que la moitié, parce que c'eſtoit ſa couſtume, deſnie luy auoir faict aucun mal: Il recognoiſt auoir eſté laquay du Seigneur de ſon village, & depuis l'auoir ſeruy de palefrenier au voyage de la guerre de Sauoye, qu'il y auoit deux ans qu'il couroit par le pays de Bourbonnois, de Berry & de Tourraine, demandant ſa vie, viuant de pain & d'eau: feignoit n'eſtre pas bien compoſé de ſon eſprit, & deſnioit le ſortilege: Toute la preuue contre luy eſtoit des demandes qu'il faiſoit de pain, qu'il le falloit partir & n'en prenoit que la moitié, qu'il auoit faict cela à ces deux femmes le meſme iour qu'il fut faict priſonnier, qu'elles auoient eſté veuës auparauant en bonne ſanté, & incontinent apres griefuement malades & tourmentées, du rapport qu'il auoit faict à ce ſeul teſmoin, qu'il deuoit bailler le morceau à trois femmes ce meſme iour: Qu'eſtant en priſon, au lieu de demander du ſel pour ſaler ſa viande, il demandoit du ſable, ſans vouloir prononcer ce mot de ſel, quelque choſe que le Geollier luy dict, ayant le nom de ſel comme en horreur, duquel l'on vſe en l'Egliſe au Sacrement de Bapteſme, & à la benediction de l'eau: Recognoiſſoit auoir manié ladite Siluine Roy, & baillé le breuuage, pour éuiter aux menaſſes & penſant ſauuer ſa vie, mais que c'eſtoit ſans effect, & pour contenter la malade & les ſiens qui le preſſoient; qu'il auoit faict ce breuuage s'eſtant rememoré, qu'vn iour eſtant en Sauoye indiſpoſé, le cœur grandement chargé l'on luy auoit faict prendre vn ſemblable breuuage, par le moyen duquel ayant vomy, il ſeroit guery, qu'il eſtimoit qu'il en aduiendroit autant à ceſte femme, ſi elle pouuoit vomir. Le Iuge dudit fief Pot n'eſtimant pas qu'il euſt aſſez de preuue pour le condemner à la mort, ordonna qu'il ſeroit appliqué à la queſtion, dont le Procureur Fiſcal ayant appellé en la ſouueraineté de Bois-belle, & Henry Quarmon, ou les appellations de cette Iuſtice reſſortiſſent, Monſieur L'Abbé

Preſident aſſemble le Conſeil, pour proceder au iugement de l'appel, duquel ie fus, l'accuſé fut ouy par ſa bouche; il fut viſité par vn maiſtre Chirurgien, pour cognoiſtre s'il auoit des marques du Diable: Ie le vis auec luy, il le manie, & en ayant vne & deux ans auparauant pluſieurs: Il fut neantmoins poſſible d'en recognoiſtre & iuger certainement, tant ſon corps eſtoit noir: Interrogé, il recognoiſt tout ce qu'il auoit confeſſé par deuant le premier Iuge, mais il varia ſur ce qu'il auoit dict à ce teſmoin, qu'il deuoit bailler le morceau à trois femmes ce iour-là, continua en ces execrables blaſphemes contre la toute puiſſance diuine & impietez, l'on paſſa à la pluralité des voix qu'il auoit eſté mal iugé: & fut condemné à faire amande honorable audeuant de l'Egliſe de Menetou, nud en chemiſe, ayant vne torche ardante au poing, & illec dire & declarer, &c. Apres eſtre conduit par l'executeur de la haute Iuſtice en la place publique, là eſtre pendu & eſtranglé, ſon corps auec le procés, pour les blaſphemes & impietez y contenuës, bruſlé & conſommé en cendres: Ce qui fut conclud le 5. d'Aouſt 1619. & executé le lendemain: Le motif du iugement, fut qu'il y auoit preuue entiere qu'il auoit prins du pain de ces femmes à meſme iour, de l'vne auant, de l'autre apres midy, qu'elles eſtoient auparauant en plaine ſanté, à l'inſtant tombées en maladie, trauaillées d'extremes douleurs; que l'vne ayant mangé la moitié du pain auroit eſté enflée & creuée quatre iours apres, l'autre auoit eſté iugée poſſedée du malin eſprit, & menée en l'Egliſe S Vrſin de Bourges, pour y faire ſes prieres: que c'eſtoit vn vagabond valide, courant & tournant par ſa propre confeſſion le païs de Berry, Bourbonnois & Tourraine, ſans s'arreſter: Reſpondoit & ſe deffendoit, non comme vn homme incenſé, mais comme vn grandement meſchant: Ce iugement ſembloit bien hardy, mais Dieu offenſé par cet abominable Sorcier, aſſiſta les Iuges, ayant ce miſerable confeſſé à la mort, qu'il auoit baillé du ſort à ces deux femmes par l'aſpect & regard des yeux, & par le ſouffleſment & haleine, ce qu'il dict auoir apris en Sauoye, & auoit promis au Diable pendant deux ans de faire mourir pluſieurs perſonnes à certains iours: Il aduint que ce miſerable voulut vſer de ſortilege enuers le R. P. Roger Gitard de la compagnie de IESVS, en l'exhortant apres la prononciation du iugement, où il em-

ploya plus de trois heures, affin de le conuertir, d'vn aſpect & regard extraordinaire, il ſe trouua comme aueuglé: De ſorte qu'il eut recours aux prieres & imploration de la grace de Dieu, pour lequel il trauailloit, & meſme d'embraſſer ce miſerable hydeux, affin de l'exciter à ceſſer ſes charmes, & recognoiſtre la toute puiſſance du Createur, ſa veuë retournée, il continua ſes exhortations en telle ſorte, qu'il ſauua par la grace de Dieu vne pauure ame dans vn ſi meſchant corps qu'il rendit à Dieu auec repentance de ſes malefices. De ce procez l'on doit croire que le ſortilege ſe faict par l'aſpect & mauuais regard d'vn Sorcier, tant aux hommes, femmes, qu'aux animaux: Nous en auons teſmoignage de Virgile, *Ecloga 3.*

*Eheu quam pingui macer eſt mihi taurus in aruo,*
*Idem amor exitium eſt pecori, pecoriſque magiſtro,*
*His certè neque amor cauſa eſt, vix oſſibus hærent,*
*Neſcio quis teneros oculus mihi faſcinat agnos.*

POur les perſonnes, S. Thomas, *prima parte, qu. 117. art. 3. ad 2. & lib. 3. contra gentes, cap. 103. Ex gloſſa ordinaria*, rapporte, *Quoſdam habere oculos vrentes qui ſolo aſpectu, inficiunt alios.* Deffinit le mot de *faſcinatio, ab oculis infectis propter malitiam.* Ce qui ſe peut faire (dict-il) par la permiſſion de Dieu, par quelque pacte occulte cooperant la malice des Demons qui ont faict pacte auec les hõmes & femmes, leſquels abandonnent leur Createur. Les Philoſophes diſent que la cauſe eſt, *Potentia motiua vel impulſiua præſuppoſito appetitus imperio*: De faict l'inſigne Magicien & Sorcier Gaufridy, confeſſa auoir charmé Victoire du Courbier fille, par le ſouffiement qu'il auoit faict ſur elle, d'vn aſpect des yeux, de là eſt venu le prouerbe en Berry entre nos paiſans, lequels quand ils veulent ſignifier eſtre enſorcelez, diſent qu'ils ſont Mauveus, c'eſt à dire, qu'ils ont eſté mal veus d'vn mauuais regard, & leur beſtial, *Qui inuida & inimica inſpectione inficiuntur & deprauantur à faſcinatoribus*, par les Bergers, Sorciers & Guenaus que l'on appelle au pays, & deſquels le nombre eſt grand, & en ay reſſenty les mauuais & meſchans effects ſouuentefois, Dieu les veuille amander, & ceux qui s'en aident en la garde de leur beſtial, qu'ils sa pyent en fin.

## *Arreſt du Parlement de Tholoſe.*

De l'an 1577. GRegoire *in Syntagm. lib. 34. cap. 21. nu. xi.* dict qu'au Parlement de Tholoſe, en l'an 1577. on condemna plus de Sorcieres, aucunes à mort, les autres en autres peines ſelon les malefices, & ſelon la preuue qu'il y auoit contre chacune d'elles qu'il n'y eut de toute ſorte d'autres criminels en deux ans, & aſſeure qu'il en fut executé plus de quatre cents; dequoy ie me contenteray laiſſant à quelqu'vn du païs d'en rechercher les procedures & Arreſts nouueaux: car ie ſçay de bonne part qu'il y en a eu encore depuis autant qu'en Parlement de France.

## *Procedures & Arreſts du Parlement de Bourdeaux.*

IE lairray les procedures de ces Sorcieres qui furent emmenez audict Parlement, qui eſtoient en ſi grand nombre que les priſons en eſtans pleines, on remplit le chaſteau du Ha, comme auſſi celles de Labour & pays circonuoiſins à qui nous fiſmes le procez Monſieur le Preſident d'Eſpagnet & moy, parce qu'on les trouuera dans mon premier tome intitulé, le Tableau de l'Inconſtance des Demons, & toutes celles que nous peuſmes iuger en quatre mois que nous y fuſmes, qui furent menées en la Conciergerie dudict Parlement l'eſpace de deux ou trois ans à ſuite de noſtre commiſſion, & qui y ſont encore menées tous les iours enſemble l'Arreſt Preſidental du Lycãthrope qui eſt auſſi inſeré tout au long dans ce premier tome: comme auſſi ie tairay pour certain bon reſpect, le charme enragé qu'on a verſé ſur vne certaine famille tres-honorable qui a mis en admiration & eſmoy toute la Guienne, ſoit pour en punir les autheurs, ſoit pour oſter le charme qui tient encore par quelque bout, & ne peut finir.

## *Arreſt prononcé en robbe rouge ſur l'infeſtation des maiſons, par les manuais Eſprits & Demons, du 25. Mars 1595.*

C'eſtoit vne maiſon dans la ville de Bourdeaux que le locataire quitta parce qu'il diſoit, qu'il ſuruenoit en icelle vn eſprit, lequel trois ou quatre fois la ſepmaine apparoiſſoit és chambres d'icelle en forme d'vn petit enfant, qui dés l'entrée de la porte faiſoit trembler tous les meubles & vtenſilles, ſe promenoit par la chambre comme reueſtu de blanc, ſe monſtroit ores plus grand, ores plus petit, ores d'vne façon & puis d'vne autre, ſur le ſoir tiroit les rideaux du lict, montoit par le pied & ſe iettoit ſur l'eſtomach des perſonnes qu'il y trouuoit couchées, les opprimoit, leur fermoit la bouche, & empeſchoit la parolle & le ſouffle, trãſportoit les ſeruiteurs & ſeruantes du lict en la place, & du haut de la maiſon en bas. En auroit frappé & battu quelques vns, outre les bruits, & les tintamarres qui s'entendoient ordinairement en ladite maiſon. Du 25. Mars 1595.

Celle à qui appartenoit ladite maiſon ſouſtenoit, que tous les faicts ſuſdits, voire le faict general, qu'vn eſprit puiſſe par telles apparitions infecter vne maiſon, n'eſtoient point receuables, comme n'eſtans poſſibles ny pertinans.

Les raiſons de l'vne & l'autre partie y ſont à ſuitte fort doctes & pleines de doctrine, ſurquoy il interuint,

Arreſt dont la teneur s'enſuit: La Cour a iugé le faict poſé par les inthimez, que la maiſon de l'appellante eſtoit vexée & inquietée par des eſprits ou Demons, eſtre receuable, pertinent & admiſſible, conformemẽt à l'vſance & tradition de l'Egliſe, à l'authorité des Saincts Peres, à la reſolution des Scholaſtiques, à l'opinion des Philoſophes, & deciſions des Iuriſconſultes receus, & à l'experience inueterée depuis tant de ſiecles. Mais que pendant le procez, le bail à loyer deuoit tenir.

Le ſurplus de l'arreſt concernoit le loüage & la main leuée de l'argent d'icelüy conſigné par le locataire, & qui le voudra ſçauoir enſemble les raiſons alleguées pour & contre les eſprits & Demons, pourra les voir dans le Iiure des Remonſtrances, ouuertures & Arreſts prononcez

en robes rouges par Meſſire André de Neſmond, premier Preſident au Parlement de Bordeaux. Arreſt 1. du 25. Mars 595.

---

## *Arreſt & procedure contre Eſteuene d'Audebert Sorciere inſigne.*

Du 10. Mars 1619.

LE Procureur d'office du ſieur de Plas conſeigneur de Curmontes, ſe plaint le 23. Ianuier 1619. des malefices commis par Helix de la Bruë femme de Geraud Couſin du village du Garabie, parroiſſe de Begenne & d'Eſteuene d'Audebert femme de Louys Noal du village de Peire, ſuſdicte iuriſdiction: & meſme de ce qu'elles font ſortir & vomir des corps des perſonnes maleficiées les morceaux dont elles ont eſté enſorcelées tous entiers, comme morceaux de pommes & ammellettes toutes entieres.

Et en outre ont faict ſortir de leur corps du venin animé, comme des Sardetes & Grezouilles qu'on appelle communement Languerotes, qui ont eſté rendües viues, & veſcu pluſieurs iours.

Et particulierement ladicte Eſteuene d'Audebert ayant faict vomir à vn jeune homme nommé Iean Cardaillac, vn morceau de pommes, & leſdictes Languerotes, & à vn Cheminade des œufs mollets, & le lard entier.

de Cheuiller.

Il ſe plaignoit auſſi de ce qu'elle auoit arreſté le moulin de las Coudourlieres en ladicte parroiſſe de Begenne l'eſpace de ſept ſepmaines ſans moudre, & ayant viſité ledict moulin, & declaré qu'il eſtoit arreſté par ſortilege, elle le deſlia, ayant demandé d'y eſtre laiſſée ſeule au dedans, ce qu'elle fit, & ayant faict ſortir tous ceux qui eſtoient dedans: tout auſſitoſt elle le fit moudre auec plus de vehemence qu'il ne faiſoit auparauant.

Dauantage, il diſoit que ledict Cardaillac eſtoit tourmenté à heures indeües & de nuict, par viſions, ſouffletemens & egratignures iuſqu'au ſang, & tranſporté d'vn lieu en autre auec amortiſſement de tous ſes ſens, demeurant pluſieurs heures ſans mouuement & ſans parole, menaçant ledict Cardaillac qui les auoit deſcouuertes, de l'en faire repentir, de

tous

tous leſquels excez & malefices demande permiſſion d'informer.

Information.

24. Ianuier 1619. Iean Cardaillac Eſcholier fils d'autre Iean du lieu de Begenne, aagé de 15. ans. Dit, qu'il y a trois ans paſſez qu'il alla à Garabige, & en chemin luy & Pierre Cardaillac, rencontrerent Helix de la Bruë, femme à Berard Gouzine, dudit village de Gabarige gardant des brebis, laquelle s'eſtant approchée d'eux, & leur ayant demandé où ils alloient: donna audit qui depoſe vne pomme & des œufs qu'il print, & mangea vne partie de la pomme & l'autre partie, il l'a donna audit Pierre de Cardaillac. Et tout auſſi-toſt qu'il eut mangé ce morceau, le nez ſe mit à ſaigner, & ladite Helix le voyant arreſté s'approcha, & luy demanda que c'eſtoit, & luy ayant reſpondu que c'eſtoit le nez qui luy ſaignoit, ce qu'il n'auoit iamais fait, & à l'inſtant luy mit la main ſur l'eſpaule, & luy dit qu'il luy ſaigneroit bien dauantage; ce qui fut vray, & luy a touſiours preſqu'ordinairement ſaigné depuis, iuſqu'à le faire tomber en frenaiſie ſans pouuoir parler.

Et pour les œufs, il les rompit & trouua dans l'vn d'iceux la teſte & la queuë d'vn ſerpent formé, & a touſiours depuis demeuré entre les mains des Medecins ſans pouuoir guerir.

Dit en outre que ſa mere puis trois mois en ça enuoya chercher ladit Helix, & eſtant venuë, il luy demanda ſi elle ſe ſouuenoit de luy auoir donné vne pomme, elle dit qu'ouy, & qu'il y auoit long temps, & qu'elle ne croyoit point que ceſte pomme luy eût fait mal, & luy dit à ladite Helix, que ſon nez luy auoit touſiours ſaigné depuis: qu'il la prioit de le guerir. Elle dit qu'elle n'y ſçauoit aucun remede: mais qu'elle luy apporteroit trois grains qu'elle nomma Teſſones qu'elle iroit chercher au village del Batut, & les porteroit le meſme ſoir, mais ce ſoir, elle luy vint dire qu'elle ne les auoit peu recouurer: & le meſme ſoir elle luy apparut viſiblement prés de ſon lict, & depuis ſouuent prés la cheminée de ſa chambre du coſté gauche. Ce qu'il declara lors & à meſme inſtant à ceux de la maiſon & autres, & neantmoins perſonne ne la pouuoit voir. Apparition.

Et Albiac mere du depoſant aduertie qu'Eſteuene d'Adebert ſe meſloit de guerir, elle l'enuoya querir, laquelle venuë & ayant viſité le depoſant, dit qu'elle n'auoit iamais veu

perſonne au mõde bleſſée & offencée de la ſorte, & promit auec l'ayde de Dieu de faire ſortir le venin qu'il auoit dans le corps, & commença à le manier ſur le ventre & l'eſtomach, luy fit faire trois fois le ſigne de la croix, & dire le *Pater noſter*, luy deffendant de dire iamais ce mot, *Amen*, iuſqu'au dernier ſigne de la croix du *Pater noſter*, luy couppa trois petits eſchantillons de ſon pourpoinct, & luy couppa du poil en cinq endroicts de ſa teſte, & luy fit dire des mots que ledit qui depoſe n'entendoit point, & parloit toute ſeule ſans qu'il peut entendre ce qu'elle diſoit, luy fit quelque emplaſtre, & fit faire à ladite d'Albiac ſa mere quelque breuuage. En fin il vomit apres auoir faict tout ce que ladite Sorciere Eſteuene auoit ordonné, pluſieurs lezardes ou languerotes vifues, meſme la premiere qui auoit vn morceau de pomme en la gorge, auec de petits vers fort rouges à l'entour fut conſeruée vifue dans vne fiolle, & veſquit certain temps. Luy commanda de faire dire vne Meſſe à l'honneur de S. Coſme & S. Damian, & en honneur des treſpaſſez : & de faire faire des abſoluez, ſçauoir dix au deſſoubs des cloches de l'Egliſe de Vigenne & cimetiere d'icelle, & de le mettre confraire de la compagnie de ſainct Iean.

Ladite Sorciere luy fit vomir des languerotes en vie, dont l'vne auoit en la bouche vn morceau de pomme entourné de vers.

Vne languerote veſquit pluſieurs iours.

Albiac ſa mere qualifie les receptes, & dit qu'apres les auoir faictes, il vomit encore quatre ſardelettes plus grandes que la premiere, & en garda vne dans vne fiolle qui veſquit ſeize iours entiers. Si bien que de ce temps là, il eſt guery & n'a eu aucune ſaignée ; & depuis la capture deſdits la Bruë & d'Audebert, il n'a eu aucunes viſions.

La chambriere adiouſte, qu'elle demanda vn peu d'eau beniſte de Pentecoſte.

Cheuiller vn moulin.

Iean Eſtrade aagé de quarante ans, du village de Florenty, Parroiſſe de Betaille, Muſnier demeurant au moulin de las Coudourlieras, en la Parroiſſe de Vigenne. Dit qu'aux meſtiues dernieres en la ſaiſon qu'on couppe les foings, ſon moulin eſtant en tres-bon eſtat, ayant force bled & force eau, vint vne femme dicte Gachel Noals, du village d'Aujac Parroiſſe de la Chappelle aux Saincts, auec deux autres femmes ou filles, portant chacune vn peu de bled, leſquelles ayant preſenté leur bled à moudre, le depoſant leur dict qu'il ne pouuoit ſi promptement que le bled qu'il auoit puis ſept ou huict iours ne fut pluſtoſt rendu, elles ſe retirerent en

contenance d'eſtre meſcontentes : & en meſme temps ſurprins de ſommeil, il recommanda à ſa femme de faire moudre du bled qu'il auoit, pendant qu'il ſe repoſeroit. Mais il ne fut pluſtoſt ſur le lict, qu'elle l'alla eſueiller, & l'aduertit que le moulin eſtoit arreſté. Il ſe leue, & ayant veu que le moulin eſtoit en tres-bon eſtat, il ne peut empeſcher qu'il ne fut cheuillé l'eſpace de ſept ſepmaine. Il s'addreſſe à Iean Coſte ſon Maiſtre, lequel y appelle ladite Gache : elle entre dedans, & en ayant veu l'eſtat, elle demanda de l'eau beniſte, & ſe mit à genoux ſur le capmols ou pondros qui arreſtoient ledit moulin, ou ayant demeuré vn quart d'heure, ledit la Coſte & le Meſnier & tous autres ſortis dehors, pendant ledit temps, le moulin ſe debanda & commença à moudre de plus grande roideur qu'auparauant, ſans y apporter aucun artifice exterieur, & ce fait ladite Gache ſe retira, à laquelle on donna deux poigneres de bled.

Ledit Cardaillac ſur vne plus ample inquiſition, dit que durant la detention deſdits d'Audebert & de la Bruë, il n'a eſté aucunement tourmenté : mais depuis leur eſlargiſſement, durant trois nuicts il l'a eſté grandement, & dit que la nuict du Ieudy dernier ſur la poincte du iour, il fut traiſné de ſon lict & porté ſur le quarreau de la chambre où il dort, & fort battu ſur ſon corps & ſur ſa face, & luy fut donné vn tel ſoufflet, que la face fut toute couuerte de ſang, ſa chemiſe toute rompuë & deſchirée. Et hier matin ſur la pointe du iour, luy fut donné vn autre ſoufflet eſtant couché auec ſon pere ; & encore ce iourd'huy eſtant couché auec ſondit pere, comme il voulut empeſcher que ſon fils ne fut ainſi ſouffleté, quelque choſe luy ſaiſit le petit doigt du pied gauche, qui le fit eſuanoüir ſans qu'on ait peu iuger que c'eſtoit. Ce n'eſtoit illuſion.

Iehan Delmont dit, que Iana de la Cheminade ſa femme, ayant eſté longuement malade, il enuoya querir ceſte d'Audebert, laquelle luy deſcouurit que ſi on luy auoit donné ſon mal en mãgeant qu'elle la gueriroit : mais luy ayant eſté donné en ſoufflant aux eſpaules, elle ne la pouuoit guerir. Nota qu'elle ne peût guerir que les malefices du manger, & non du ſoufflet

Ce que Ieanne de Noals dite Gache luy auoit donné.

Pardeuant Iean Gimel Iuge de Curemontez, en abſence du Iuge de la Iuriſdiction de Plas, il eſt dit, que le Procureur d'office aduerty que Helix de la Bruë, & Eſteuene Audebert preuenuës de ſortilege, auroẽt eſté condãnées à la queſtion : 7. Mars 1619.

Iean Cardaillac trauaillé des Demons.

De laquelle ſentence ledit Procureur ayant appellé à *Minims*, cependant ce Iean Cardaillac ſe trouuant enſorcellé, il fut mis entre les mains d'vn Recolé qui eſt le R. P. Aymon Tachaut, de ceux de la ville de Tulle, & Predicateur de la ville de Beaulieu, auec frere Bernardin Audoy ſon compagnon. Et ayant mené ledit Iean Cardaillac dans le Chaſteau de Plas, où il eſt tenu pour poſſedé des malings Eſprits: ledit Iuge à la requiſition dudit Procureur, fut adiuré ou exhorté de ſe trouuer dans ledit Chaſteau, auec le ſieur Eueſque de Leitoure, leſdits deux P. Recolez, & bon nombre d'Eccleſiaſtiques, pour dreſſer ſon procez verbal.

Reſponces dudit Cardaillac ou du Demon, duquel il eſtoit poſſedé, eſtãt exorciſé par le P. Aymon Tachaut Recolé.

De maniere qu'eſtant preſſé de parler par ce bon Pere, le Diable dit, & que veux-tu? Que tu dies ton nom. Il dit qu'il s'appelloit Bartagot, en fin il dit qu'il auoit vn compagnon, qui s'appelloit Got, & qu'il n'en auoit pas dauantage.

Adiuré encore & preſſé, il a dit qu'il en auoit vn autre qui s'appelloit Magot; & encore preſſé s'il y en auoit d'autres: reſpond, non, non non. Puis Monſieur l'Eueſque de Leitoure eſtant entré dans la chambre, Interrogé de dire qui il eſtoit, il reſpondit, Monſieur l'Eueſque, Monſieur l'Eueſque.

Interrogé, combien d'Hierarchies d'Anges il y auoit, il dit deux: mais eſtant preſſé il reſpondit, trois, trois, trois.

Interrogé, de quelle Hierarchie il eſtoit deſcheu.

Reſpond, de la troiſieſme, & de l'ordre des Archanges.

Interrogé, qui eſtoit ſon Createur, reſpondit comme ſouriant moy Createur, moy Dieu.

Interrogé, qui eſtoit ſon Createur. Reſpond, vn Ange, vn Ange. Dequoy eſtant repris, il reſpond, Dieu, Dieu, Dieu.

Dit, qu'il commença à le poſſeder vn Mercredy.

Interrogé, combien de temps il y auoit. Reſpond, trois mois entiers ſont paſſez depuis.

Interrogé, de dire les mois, reſpond, ie me faſche des redites, aduiſe le mois dernier auant les trois paſſez.

Interrogé, qui l'auoit mis la dedans. Reſpond, & declara vn peu bas & dans le goſier, que c'eſtoit Eſteuene d'Audebert; & preſſé là deſſus, il a reïteré ces paroles autres deux fois, & la derniere plus hautement qu'aucune des autres.

Interrogé, comment luy qui ſe diſoit ſi fort & ſi grand,

il a obey à vne femmelette.

Reſpond, ô que c'eſt par le pacte que nous auons fait enſemble elle & moy.

Et puis preſſé par autres adiurations, & par l'application des doigts ſacrez dans la bouche du patient, enfonçans les yeux à la renuerſe, il dit, Eſteuene d'Audebert eſt là qui m'empeſche de parler.

Interrogé, de dire comment.

Reſpond, que c'eſtoit auec vn breuuage.

Interrogé, dequoy il eſtoit compoſé.

Reſpond, doiſie-ie. Preſſé encore, de l'hyſop: Preſſé en outre, de mente, de ſauge, de poiure & de vin clairet tout enſemble.

Puis il a dit, que ce garçon eſtoit malade auparauant, & qu'il y auoit long temps, & que c'eſtoit par enſorcellement.

Interrogé, qui l'auoit enſorcellé.

Reſpond, moy, moy.

Interrogé, & argué là deſſus de menſonge.

Il a reparty, tu mens, mais mens tu.

En fin il a reſpondu; c'eſt moy par le commandement de de Helix de la Bruë.

Et preſſé de dire la verité, a reïteré ſouuent ie la dis, ie la dis, ie la dis.

Interrogé, comment.

Reſpond, que c'eſtoit auec vne pomme, auec laquelle il luy auoit mis force venin dans dans le ventre.

Apres cela parlant vn peu plus librement, l'enfant tourna en ſes premiers cris, grincement de dents & tournement des yeux: & a dit comme en cholere donne moy quelque choſe. Le Pere luy reſpondit. Tu n'auras rien de moy; car tu es vn Eſprit maling & peruers qui t'es perdu toy-meſme.

Sur ce regardant ledit Pere affreuſement, luy a dit. He ſi ie t'auois, qu'en feroy tu dit le Pere, i'en feroy vn preſent à Lucifer.

Interrogé, ſi Lucifer eſtoit ſon maiſtre, a dit que non, qui donc dit lè Pere *Satanas, Satanas,* (dit-il.)

Et parce que parmy ſes reſponſes, il aduiſoit ſouuent derriere ſoy vers le cheuet du lict, preſſé de dire qui c'eſtoit.

Il a reſpondu, que c'eſtoit Eſteuene d'Audebert.

On fit venir ceſte Eſteuene d'Audebert ſur ce qu'elle auoit

dit à Beaulieu, qu'il estoit dans le corps de cét enfant,& qu'il parleroit, & qu'elle auoit esté n'aguieres au Sabbat,pressé de dire le temps & le iour. A respondu qu'il n'en feroit rien, & que ce seroit vne autre fois.

Ce Demon dict des nouuelles du Sabbat.

Adiuré de dire ce qu'on y faisoit,a respondu,bonne chere.

Interrogé, dequoy, & qu'est-ce qu'on y mangeoit, respond, du poisson.

Argué de mensonge, & menacé de luy faire redoubler ces peines,luy disant qu'il mentoit,a respondu,non, non.

Interrogé, qu'est-ce qu'on y mangeoit dauantage, respond, des petits enfans non baptisez.

Et des baptisez dit le P. ne sont pas bons (dit-il) Pressé de dire si Esteuene d'Audebert y en auoit iamais porté audit Sabbat à respondu, qu'ouy, trois.

Interrogé, d'où elle les auoit prins. Respond,l'vn d'Espagne, l'autre de Bordeaux,& l'autre de Bergerac.

Interrogé, de quelles maisons, a dit,charactere,charactere.

Charactere qui fut trouué à la Sorciere Audebert.

Interrogé, qu'est-ce qu'il vouloit dire parla: a respondu, que ladite d'Audebert auoit vn charactere.

Interrogé,où elle l'auoit. Respond, sous vn pillier qui est au dessoubs vne barrique de sa maison.

Pressé de dire combien il y auoit de barriques, dit vne.

Pressé de dire s'il y en auoit dauantage, dit qu'il y en auoit vne autre.

Interrogé, pourquoy il n'a dict au premier coup, qu'il y en auoit deux.

A respondu, parce qu'en l'autre il n'y auoit pas de vin.

Interrogé, qui auoit escrit ce charactere, respond, le Diable.

Adiuré quels mots il y auoit escrits, a respondu souuent, ie ne sçay, ie ne sçay.

Et comme on le pressoit vifuement là dessus, auec l'eau beniste & application des Reliques, le Baille mena ladite d'Audebert dans la chambre, laquelle approchée du lict où estoit le patient, elle l'aduisa fixement, sans dire autre chose si ce n'est Dieux demonstrez miracle.

Interrogé, s'il la cognoissoit, respond, qu'ouy.

Pressé & adiuré d'aller à elle pour la marquer : se seroit leué en sursaut assis, & l'auroit touchée ; comme aussi ladite d'Audebert luy auroit touché la main, sans qu'elle l'auançast de

ſon coſté, mais ſur l'elans du bras du patient: & en meſme temps eſtant tombé à la renuerſe du lict en ſa premiere poſture, ledit Pere l'a adiuré de declarer en la preſence de ladite d'Audebert, s'il eſtoit là dedans par ſon commandement: a reſpondu, charme, charme.

Et adiuré d'obeyr, puis qu'il eſtoit interrogé de la part de Dieu, auquel il deuoit pluſtoſt obeyr qu'à ladite d'Audebert, ny a quel autre que ce fut, a reſpondu, d'vne voix craintifue. Ie ſuis charmé, elle me commande de m'en aller ou de me taire. Et en meſme temps il a apparu viſiblement audit ſieur Eueſque, & à tous autres aſſiſtans, que le corps de ce garçon eſt venu ſans mouuement, & reſté tout eſtendu de ſon long, ſans qu'on y peut remarquer aucun indice de reſpiration.

Et là deſſus le Pere commanda qu'on ramenaſt ladite d'Audebert, craignant qu'en ſa preſence, le maling Eſprit ne ſuffocat ceſte creature.

Ayant ainſi demeuré vn quart d'heure ſans mouuement, comme on commençoit d'entrer en quelque opinion qu'il fut ſuffoqué, les veines & arteres du col, tout d'vn coup commencerent à palpiter du coſté droit.

L'Eueſque de Leictoure & leſdites Peres, ores l'vn ores l'autre, diſant les Oraiſons & Exorciſmes accouſtumez dans l'Egliſe, enuiron vn quart d'heure apres, tout à coup ce garçon s'eſt eſueillé comme d'vn profond ſommeil, tout esbahy & eſtonné de voir la chandelle, & tant de monde aupres du lict, auec le meſme viſage qu'il auoit auparauant, ſauf qu'il auoit vn peu les yeux ternis & machez.

Et exhorté doucement de dire d'où il venoit, à Reſpondu, qu'il venoit de dormir.

De toutes leſquelles reſponces, & de ce que parmy icelles, le maling Eſprit a reſpondu, qu'vne nommée Guilleaume de Leſtrade eſtoit Magicienne, le Procureur d'office à requis eſtre faite atteſtations auec tous les aſſiſtans, par forme de notorieté, & en eſtre dreſſé procez verbal par le Iuge.

Puis le Iuge de Curmontez prend lettres Rogatoires des officiers de Beaulieu, pour aller voir ledit demoniacle. Et l'ayant trouué qu'il auoit couché dans l'Infirmerie du Monaſtere dudit lieu, & qu'il eſtoit deſia tourmenté par le maling Eſprit: ledit Pere ſi a chemina, & fit les meſmes adiurations qu'il auoit faict au chaſteau de Plas, le Demon reïtera les meſmes reſponces.

& le Demon repartit, *Loquere tu si vis.*

Auroit dict de plus, que Ieanne de Noals estoit Sorciere, qu'on tenoit le Sabbat pres le lieu de l'hospital S. Iean, distant de cette ville de Beaulieu trois lieuës, à vne cauerne qu'il y a entre ledict lieu & l'hospital, & la ville de Turenne ou le Sabbat s'estoit tenu la nuict passée; & que ladicte d'Audebert estoit marquée au sommet de la teste, & au dessoubs l'aisselle gauche. Ieanne de Noals Sorciere.

Esteuene d'Audebert estant visitée par le Medecin & Chirurgien de la Conciergerie, a esté trouuée auoir deux marques, l'vne à chaque espaule, desquelles n'est sorty aucun sang, & à tesmoigné n'en sentir l'espreuue le dixhuictiesme Mars 1619. Marques trouuées sur le corps de ladicte Sorciere Audebert.

Helix la Bruë n'estoit marquée.

En l'audition de ladicte d'Audebert, elle dict que la Damoyselle de Cornils au lieu du moulin Darnac vsa enuers elle qui estoit malade de mesme maladie que ledict Cardaillac, de mesme recepte & s'en trouua bien, nie la ligature du moulin.

A touſiours nié le tout & par deuant l'ordinaire & en la Cour & au supplice, bien accorde auoir donné cette potion ou breuuage audict Cardaillac.

Ieanne Gache dicte Noals est celle qui a deslié le moulin.

Par Arrest du 20. Mars 1619. ladicte Esteuene d'Audebert fut condamnée à estre penduë, puis bruslée: ce qui fut executé en la ville de Bordeaux, en mesme iour & an. Arrest du 20. Mars 1619.

---

## *Arrest de la Chambre de Nerac contre certains Sorciers de Cleirac de la Religion pretenduë reformée.*

ARnaut Fondadouje, Bernard Pucherau, Anne Chinchinie, Antonie Clauſtre, Iehan Cabaille Chirurgien, & Bernard Chemillac, demeurans és enuirons de la ville de Cleirac furent accuſez de Sortilege, & furent conuaincus par leur propre confeſſion d'auoir baillé certain mal à pluſieurs perſonnes dont ils en eſtoient morts, s'eſtre dõnez à Sathan, & par ſon commandement auoir renoncé Dieu le Pere, le Du 26. Iuin 1610.

Fils & S. Eſprit, & toutes les puiſſances du ciel & de la terre & particulierement leur bapteſme: Auoir adoré le maling eſprit: Auoir prins & jetté des poudres ſur les fruicts, ſur le beſtail, & ſur les perſonnes; & faict & commis pluſieurs autres malefices, pour raiſon dequoy par Arreſt du 26. Iuin 1620. donné en la chambre de l'Edict à Nerac, furent condemnez a eſtre pendus & eſtranglez, & leurs corps bruſlez & mis en cendre: l'execution deſquels fut faicte; ſçauoir celle dudict Arnaut Fondadouie à Nerac, apres auoir faict amande honorable au deuant le Palais, attendu ſa qualité de la Religion pretenduë reformée, & les autres trois dans la ville de Cleirac.

Arreſt du 26. Iuin 1620. au R. de M. Meſtiuier lepuiſné le 3. Iuillet, & 21. Aouſt audict an.

Et pour les autres deux Cabaille & Chemillac Catholiques, ils furent condemnez en ſemblable peine, au R. de M. Lachieze en la Cour de Parlement de Bordeaux, & executez à Cleirac.

---

## *Procedure & Arreſt du Parlement d'Aix en Prouence, contre Louys Gauffridy.*

Du dernier d'Auril 1611.

EN la ville de Marſeille, il y auoit vn Preſtre nommé Louys Gauffridy, venu du coſté des montagnes de Prouence, Magicien depuis quatorze ans, faict tel en liſant vn certain liure eſcrit à la main, où il y auoit des vers François, auec des characteres, qu'il auoit trouué parmy les liures d'vn ſien oncle mort depuis quelques années; le Diable ſe monſtrant à luy viſiblement en forme humaine: luy diſant que veux-tu de moy, car tu m'as appellé? & apres certains propos, ledict Louys de Gauffridy, luy dict, Si tu as puiſſance de me donner ce que ie deſire, Ie te demande deux choſes: La premiere, que ie ſois ſuiuy de toutes les femmes que j'aymeray: La ſeconde, que ie ſois honoré & eſtimé par deſſus tous les autres Preſtres de ce pays, & parmy les gens de bien & d'honneur: Le Diable luy ayant promis ces deux choſes, reciproquement luy demanda de luy donner ſon corps, ſon ame & ſes œuures, lequel luy reſpondit qu'il luy bailloit librement ces trois choſes, ſe reſeruant l'adminiſtration des Sacremens, & pour plus grande aſſeurance ledict

Gauffridy luy fit vne cedule ſignée de ſon ſang, & le Diable luy en fit vne autre, luy promettant ce que deſſus.

Or eſtant ainſi d'accord auec le Diable, il taſcha de ſeduire vne fille aagée de neuf à dix ans nommée Magdelaine de Demandoul, autrement de la Pallud, fille du ſieur de la Pallud gentilhomme Prouençal, & ayant eu ſon conſentement, il l'a mena en la metairie du ſieur de la Pallud, dans vn antre ou cauerne, non loing de ladicte Metairie, ou elle vit vne grande troupe de gens (qui eſtoit la Sinagogue des Sorciers) dont elle fut fort esbahye: Lors le Magicien, luy dict, pour luy oſter l'eſtonnement, ce ſont icy nos amis, il faut eſtre marqué comme eux: Ainſi la pauure fille toute eſtonnée ſe laiſſa marquer & violer, & n'en dict rien à ſon retour, ny à ſon pere, ny à ſa mere, ny à aucun autre. Du depuis elle eſtoit ordinairement tranſportée par le Diable en leurs aſſemblées, & fut faicte la Princeſſe, comme ledict Louys eſtoit le Prince de la Sinagogue: Ce neantmoins demeurant en la maiſon de ſon pere, par la grace de Dieu qui auoit eſgard à ſa jeuneſſe, elle eut volonté de ſe rendre des filles de ſaincte Vrſulle, qui ſont en la ville d'Aix en Prouence ſoubs la doctrine des Preſtres qu'on appelle de la doctrine Chreſtienne.

Ayant communiqué ſon intention au Magicien Louys, il la deſtournoit de toutes ſes forces, & luy perſuadoit de ſe marier, luy promettant vn beau & riche homme pour mary: Ce nonobſtant elle perſiſtoit touſiours en ſa premiere reſolution, dequoy le Magicien irrité la menaça, diſant ſi tu y vas, ie ruineray toute la compagnie, tant des filles de ſaincte Vrſule, que des Preſtres de la doctrine: Ce nonobſtant y eſtant allée, le Magicien par vn malefice, & en vertu de ce qu'elle auoit faict vne cedulle au Diable ſignée de ſon ſang, la fit poſſeder à Belſebud & à pluſieurs autres de ſa trouppe: jettant encore vn autre malefice contre vne ſienne compagne appellée Louyſe Capel, & en vertu d'iceluy (comme auſſi à cauſe qu'elle auoit demandé pluſieurs fois à Dieu, de luy faire endurer toutes les peines, voire meſme de l'enfer, dont elle ſeroit capable, pour la cõuerſion de quelqu'vne de ſes ſœurs, qui ſe trouueroit en mauuais eſtat & hors la grace de Dieu) ladicte Louyſe fut poſſedée d'vn maling eſprit qui ſe diſoit

Verrine, & de deux autres ſes compagnons.

Le P. Iean Baptiſte Romillon ſuperieur des Preſtres de la doctrine s'eſtant prins garde qu'elles eſtoient poſſedées les faiſoit exorciſer ſecretement dans leur chappelle, craignant de diffamer la compagnie deſdictes filles, mais ayant continué l'eſpace d'vn an & quelques mois, voyant qu'il ne profitoit rien à ſon aduis, mena ladicte Magdelaine en la ville de S. Maximin ou giſt le corps de la ſaincte Magdelaine, pour prendre aduis du P. Sebaſtien Michaëlis Prieur du Conuent Royal de S. Maximin, lequel donna aduis audict Pere Romillon de les emmener à la ſaincte Baume, au lieu ou la ſaincte Magdelaine fit ſa pœnitence l'eſpace de trente ans.

Lors Verrine qui eſtoit au corps de Louyſe commença à diſcourir, & dict qu'il eſtoit là de la part de Dieu (bien que contr. int & forcé) pour conuertir & manifeſter deux perſonnes Magiciennes, & principalement celuy qui eſtoit Prince des Magiciens, commandant à tous les Magiciens d'Eſpagne, France, Angleterre, & Turquie, ayant Lucifer pour ſon Demon.

Il commença à deſcouurir & tancer Magdelaine, puis il s'en print au Prince des Magiciens, diſant, que s'il ne ſe conuertiſſoit, il ſeroit bruſlé tout vif, lequel ne faiſant aucun eſtat de ſe conuertir pour tout cela; vn iour il le nomma tout haut, en la preſence d'vne grande aſſemblée de peuple, & luy eſcriuit vne lettre par la main du P. exorciſte, de laquelle il ne fit point de conte.

Le P. Michaëlis fut à la ſaincte Baume les voir, & y demeura enuiron cinq ſepmaines: Or ayant le tout bien conſideré, & iugé qu'en verité ces deux filles eſtoiẽt poſſedées, il s'en alla à Aix où il deuoit preſcher, & cõmuniqua le tout à Monſieur du Vair premier Preſident du Parlement de Prouence; luy remonſtrant qu'il y auoit trois Realitez infaillibles en Magdelaine, que ledict ſieur ayant luy meſme eſprouuées, a procedé auec le Parlement d'Aix, & faict le procez à ce Magicien, ayant obtenu grace & abolition de ſa Majeſté pour Magdelaine, laquelle a eu eſgard à ſon aage, & à la ſeduction trop cauteleuſe.

On demeura en cet exercice d'interroger & exorcicer le Diable nommé Verrine, puis le commencement de Decembre

bre 1610. iuſques au 24. d'Auril 1611. Les actes y ſont iour par iour: Surquoy apres que le procez a eſté faict & parfaict audict Louys de Gauffridy, interuint Arreſt, par lequel il fuſt condamné à eſtre bruſlé tout vif, apres qu'il auroit eſté appliqué à la queſtion ordinaire & extraordinaire, & qu'il ſeroit prealablement degradé par l'Eueſque de Marſeille ſon Dioceſain, le dernier d'Auril 1611.

Arreſt du dernier d'Auril 1611.

I'en euſſe recherché des autres Parlemens, mais outre que cela ſeroit ennuieux, parauenture y a il des gens qui les ont deſia mis en lumiere, que ceux qui ſont curieux d'en ſçauoir d'auantage pourront voir, y en ayant d'vne ſeule procedure bien ſouuent vn liure entier, comme eſt celuy du P. Michaëlis, qui en a faict vn iuſte volume de celuy de Gauffridy.

Et le R. P. Domptius en a faict vn autre de ce qui s'eſt paſſé en la ville de l'Iſle en Flandres, en l'exorciſme de certaines Religieuſes du Monaſtere de ſaincte Brigitte, auſquelles on a faict le procés ſi authentiquement, & en preſence de tant de grands perſonnages, comme ſont l'Archiduc d'Auſtriche, le Nonce du Pape, & ſi bon nombre d'Archeueſques, Eueſques & Chefs d'Ordre, qu'on pourroit pluſtoſt debattre de malice & d'obſtination recherchée, à qui le voudroit reuoquer en doute, qu'on ne feroit ladite procedure de nullité. N'en voulant pas dire dauantage, pour laiſſer le moyen, à ceux qui ont eu la coruée d'en faire les exorciſmes & la procedure, d'en compoſer vn tres-beau liure, pour eſclaircir quelque iour la poſterité.

Le liure dudict R. P. Domptius eſt imprimé en ceſte preſente Année 1612. à Paris chez Buon.

Ie ſçay bien pourtant qu'on ne lairra pour tout cela d'en douter: Mais qui voudroit n'eſcrire ſur ce ſubiect choſe quelconque, qui ne fut vniuerſellement approuuée de tout le monde, & qui ne peut eſtre reuoquée en doute de perſonne: toutes les abominations des Magiciens & Sorciers demeureroient couuertes & enſeuelies en vn perpetuel ſilence, veu que le Sauueur du monde eſtant deſcendu du ciel en terre pour manifeſter ſa naiſſance, & eſtablir & inſinuer la verité de ſon Euangile: neantmoins les Iuifs, & vne infinité d'autres Hereſiarques n'ont laiſſé de le nier formellement, & de croire & ſouſtenir opiniaſtrement le contraire.

FIN.

*rent, & tiennent pour Dieu: & tout à rebours la gloire & pouuoir ſupreme de Jeſus Chriſt qu'ils meſpriſent: Il ſemble que ce ſoit l'vnique & vray moyen, que Dieu s'eſt reſerué pour les attirer, ſçachant qu'ils ont renoncé à tous autres moyens ordinaires, par leſquels il a accouſtumé de rappeller à luy toute ſorte de pecheurs: ſçauoir Inſpirations, Enſeignemens, Lectures, Confeſſions, & Communions, à quoy ils renoncent d'abord par pacte expres faict auec leur Maiſtre nouueau. Et Ieſus-Chriſt voyant qu'ils ne le veulent croire, ni adiouſter foy à ſa ſaincte parole, & qu'ils abandonnent & reiettent ſon Egliſe, il choiſit meſme les Diables, & ſe ſert par fois d'eux, d'autant qu'il ſçait tres-bien, que ces mauuaiſes gens les croyent plus qu'à luy.*

*Ce qui ſe void clairement és procedures de Gaufridi, & de cette Religieuſe du Monaſtere de ſaincte Brigitte Marie des Saincts, qui ſe diſoient tous deux Princes de la Magie: Où l'on void, ores en l'vn, ores en l'autre, vn Diable accuſer, trahir & deſcouurir Sathan & ſes alliez, deſconſeiller ſon party, & leur recommander celuy de Jeſus-Chriſt, lequel, tous ennemis qu'ils ſont, ils loüent & recognoiſſent, & taſchent à l'agrandir & exalter, ſe declarans & confeſſans vaincus, damnez & violentez par quelque plus haulte puiſſance que la leur. Ce qui tourne à l'opprobre & confuſion des malings eſprits, & donne occaſion & ſubiect aux Magiciens & Sorciers de les meſpriſer & abhorrer, & en fin de ſe ſoubſtraire de leur Cabale & Domination.*

*Et pourquoy eſt-ce que Dieu a choiſi des Diables pour s'accuſer eux meſmes, & deferer à la Iuſtice tous leurs ſupoſts? C'eſt en partie pour donner à entendre aux incredules, & aux Iuges les plus releuez & ſuffiſans, qu'ils ont tort de proteger ceux que les Diables meſmes accuſent, & leur monſtrer, que quoy que Dieu eut bien peu les punir ſans employer ni ſe ſeruir de la*

*Iuſtice humaine: que neantmoins il a voulu manifeſter par ce moyen, et deſcouurir les injures qu'ils ſont à ſa Diuinité, pour voir ſi les Juges Zeleroient plus ſon honneur, que ne font ces Idolatres, celuy de leurs faux Dieux.*

*Que s'il faut taire et paſſer ſoubs ſilence, les plus horribles blaſphemes & abominations execrables des Magiciens & Sorciers; ce ſera ſeulement pour contenter les ames et conſciences foibles, & non les conſtantes & bien fondees: car taiſant leurs plus damnables impietez, et les ſupprimant, c'eſt vouloir offuſquer & cacher les rayons de ce beau & grand Soleil qui les cherche, pour les illuminer & oſter de ces tenebres, dans leſquelles ils vont ſe plongeans en leurs aſſemblees nocturnes. En quoy le bon Dieu ſe faict voir d'autant plus miſericordieux et puiſſant, qu'on faict paroiſtre les Magitiens & Sorciers plus chargez de crimes, & plus obſtinez rebelles, & ſcelerats: parceque Dieu eſt autant glorifié quand on deſcouure et blaſme les Diables & ſes ſuppoſts, comme quand on louë et honore les Saincts & les bien-heureux.*

*Et ne peut-on qualifier ce qu'on dit ou publie des Magiciens & Sorciers (pour ſi execrable & exhorbitant qu'il ſoit) comme ſcandaleux & de mauuais exemple et edification, ſoubs le pretexte qu'ils luy donnent, que cela meſme ſert d'inſtruction à ceux qui veulent apprendre le meſtier.*

*Car on ne peut nier, qu'en la Bible et Cayers ſacrez, il ne ſoit encore faict vne plus ample mention des abominations de la Synagogue des Idolatres. Es Annales des Hereſies et blaſphemes des Heretiques: Et és Hiſtoires modernes, des Impietez & Sacrileges des Lutheriens & Caluiniſtes, à l'encontre de Dieu, de l'Egliſe, & des Saincts Sacremens. En la relation deſquels, ceux qui les ont le mieux et plus viuement repreſentez et deſcouuerts, ont plus de merite enuers Dieu, & enuers les hommes: veu que faiſans recognoiſtre, & mettans au iour*

*toutes ces abominations, le mal cogneu les faict deteſter, et induit les hommes d'en rechercher et preparer le remede, & les preſſe à eux meſmes de s'y porter, ſoit par vne conuerſion volontaire, ſoit par quelque autre voye agreable au Tout-puiſſant. Ouy: mais par ces narrations on trouue qu'il ſe dict certaine Meſſe aux Sabbats, & qu'il y a des Preſtres & Sacrificateurs Magiciẽs & Sorciers: ce qui ſemble teſmoigner que les Chreſtiens & Catholiques ſymboliſent en certaine façon auec Sathan, et auec ceux qu'on croit eſtre ſoubs ſa banniere.*

*Mais qui eſt ſi ignorant qui ne recognoiſſe, que nos myſteres, conferences, et communications, ſont tout à faict contraires à ce commerce de Sathan, & nos intentions toutes differentes? Car ils contrefont les ceremonies de la Meſſe pour outrager Jeſus-Chriſt, & nous pour l'adorer, loüer, et exalter. Et en quoy pechent & offencent Dieu les bons, s'il y a des meſchans? Si les Heretiques abuſent de l'Eſcriture Saincte, & des Saincts Sacremens, leurs abus et blaſphemes ſont blaſmables, mais pour tout cela l'Eſcriture Saincte & les Saincts Sacremens, ne laiſſent d'eſtre tres-bons & Saincts, & de demeurer en leur pureté? S'ils abuſent du Sainct Sacrifice de la Meſſe, cela teſmoigne que veritablement elle a eſté donnee aux Chreſtiens de la part de Dieu: car ſi elle venoit d'ailleurs, les Diables & les Sorciers la tenant pour neant, ne l'imiteroient comme Singes, & ne la vilipenderoient comme ennemis.*

*Et ſi le Ciel & la Terre, l'Egliſe & la Juſtice, l'Enfer & le Diable, cooperent à meſme deſſein, lors qu'on veut chaſſer les Demons par les Exorciſmes: C'eſt vne œuure qu'on peut dire eſtre conduitte par vne tres-haute & particuliere Intelligence qui eſt Dieu: veu que le Diable ne peut diſpoſer des myſteres de l'Egliſe: autrement on attribueroit la toute-puiſſance & ſouueraineté des choſes de ce mõde, les precieuſes au Diable, qui n'appartiennent qu'à Dieu ſeul: lequel peut operer en ce poinct,*

*comme en tous autres par ſes ennemis, autant ou plus que par ſes amis.*

*Dieu ſe ſert donc des Exorciſmes pour chaſſer les Demons hors des corps des mortels, & faict agir en ce poinct l'Egliſe, y employant ſes ſuffrages, affin de faire recognoiſtre ſon pouuoir, qui ne giſt pas ſeulement à chaſſer les malings Eſprits, ains auſſi à les gehenner, & contraindre de ſe deſcouurir eux-meſmes, & agir à la gloire de Dieu, comme il luy plaiſt, voire iuſqu'à leur propre ruyne & deſtruction.*

*D'autant que l'Exorciſme, qui eſt vn remede de l'Egliſe, eſt vne puiſſante gehenne des malings Eſprits, contre leſquels elle agit puiſſamment & legitimement, parce qu'ils ont malheureuſement & iniuſtement prins poſſeſſion, & rauy vn corps qui appartenoit à l'Egliſe. En quoy faiſant Dieu a accouſtumé ſe ſeruir du ſainct Sacrement, & autres graces & benedictions de l'Egliſe, pour le bien & creance de ſes enfans, & meſme par fois du Diable ſon ennemy, pour ramener les Magiciens & Sorciers qui l'adorent, au giron de l'Egliſe, teſmoignant par là qu'il eſt Createur & Redempteur des vns & des autres.*

*Et comme pour fonder la Synagogue & l'Egliſe, Dieu a faict prononcer autresfois la verité de la foy, par des Sybilles & par Balaam le Magicien, & par autres faux Oracles des Gentils, affin de conuaincre, & oſter tout à faict de la vraye Egliſe, l'incredulité & meſcreance des Payens, donnant des Eſcritures & traditions pour l'inſtruction des fidelles. Tout de meſme peut-on dire, que par la force des Exorciſmes, Dieu faict annoncer des verités au pere de menſonge: par ce que la parole de Dieu, ne perd rien, & n'affoiblit ſa vertu, pour eſtre proferee par vn malin Eſprit. Et pourroit-on ſouſtenir, que ce n'eſt pas proprement la parole d'vn mauuais Demon, ains de celuy qui le gehenne, & le contraint de la proferer, & publier*

*à haute voix. Sathan en eſt l'organe, & Ieſus-Chriſt en eſt l'Autheur.*

*Que ſi lors que nous voulons bien examiner, & faire vne bonne & forte procedure contre vn Magicien ou Sorcier, nous voulons ſupprimer, tous les traicts & operations du Diable les plus blaſphematoires: ce ne ſera pas cooperer à la gloire de Dieu, ny à la conuerſion des Magiciens & Sorciers: parce que les contraintes dont l'Egliſe a accouſtumé d'vſer enuers le maling eſprit, c'eſt ce qui teſmoigne, & manifeſte plus que toute autre choſe la puiſſance de Dieu, et l'impuiſſance du Diable. De maniere que ceſte ſeule verité bien cogneuë des Magiciens et Sorciers, pour obſtinez qu'ils ſoient, eſt ſuffiſante pour les faire deſmordre & quitter le party de leur faux Dieu, pour ſuiure celuy de Ieſus-Chriſt.*

*Ainſi voulant traicter des actions de ces gens-là, il ne faut en retrancher les plus execrables, ny manquer à les proclamer, et faire bien entendre, veu que ce n'eſt prophaner les Saincts Sacremens (comme aucuns veulent dire mal à propos) ny diffamer les maiſons Sainctes, ny ceux qui s'y ſont iettez pour louër Dieu: quoy que par ce moyen on deſcouure leurs afflictions, et les fleaux et eſpines qu'ils y reſſentent: Veu que ce que nous ſouffrons & endurons en ce monde, eſt la vraye eſchelle que le Sauueur preſte à ſes fauoris, pour monter au Ciel auec honneur & gloire, et y trouuer le Paradis. Ce qui ſe dit pour conuaincre l'incredulité de pluſieurs ignorans & fauteurs de la Magie. Dequoy vne infinité de bonnes & religieuſes ames, qui ont eſté affligees par de mauuais Demons, peuuent parler plus pertinemment, & plus veritablement que tous autres, s'il eſt vray ce qu'on dict que* vexatio dedit intellectum.

*Qui pourra donc trouuer mauuais qu'on mette au iour, voire en plein Soleil, les malefices plus horribles des Magiciens.*

*et Sorciers, veu que le Diable meſme, quoy qu'à ſon grand preiudice ne les peut taire ny ſupprimer?*

*Ce ne ſeront que des gens inſipides & delicats, qui comme ces femmes desbordees, leſquelles faiſans les deſdaigneuſes & doüillettes, aymẽt mieux boucher le paſſage de la parole, que celuy de leurs plaiſirs: gouſter les douceurs qu'elles croyent eſtre en la choſe, que ſouffrir l'aigreur, & l'infamie, qu'elles font ſemblant d'eſtre au mot: rougiſſant de la ſeule voix, & ne s'eſmouuant de l'effect.*

*De meſme les incredules, et meſcreans, ayment mieux tolerer les abominations, et malefices des Sorciers, que permettre & trouuer bon qu'on les publie: les ſentir, et ſouffrir, que les condamner & punir; les ignorer & couurir, que deſſiller les yeux, pour les voir mettre en euidence.*

*Ils ont horreur de les eſcouter, mais non parauenture de les gouſter, & practiquer: Car la curioſité eſt vne chaiſne, qui entraine ſouuent le fils apres la mere Sorciere, le diſciple apres le Maiſtre, le malade apres le Medecin. Et quand vne Sorciere applique vn remede malefique, le malade curieux s'informant d'iceluy, & deſirant le ſçauoir, ſe trouue bien ſouuent pris au piege. Et ſi pour l'apprendre il ne faict pacte exprez auec Sathan, il faict pour le moins vn pacte tacite, auec quelque autre qui l'a expres: et ainſi auec vn petit chaiſnon, il s'accroche luy-meſme à ceſte chaiſne de perdition, auec laquelle en fin Sathan le meine en leur aſſemblée, et a ſa ſuitte en Enfer.*

*Ce ſont des oreilles delicates, & des ames foibles, qui ayment mieux que les Sorciers, ioüent leur Tragedie tout à plaiſir ſur leurs perſonnes, enfans & famille, que non d'en entendre la ſeule narration & l'hiſtoire veritable de leurs malefices.*

*Et comment les voulez vous deſtourner de toutes ces execrations, & ſçauoir la peine qu'ils ont encouruë, ſi ceux qui leur ont faict autresfois le procez ne vous monſtrent leurs procedures?*

*cedures? Toutes vos commiſerations, & toutes vos raiſons, ne tendent qu'à l'impunité, & celles de ceux qui deſcouurent leurs meſchancetez, ne viſent qu'à leur iuſte chaſtiment. Jugez donc Meſſieurs qui lirez ceſt ouurage, lequel eſt le plus agreable à Dieu, qui commande aux Iuges de les faire mourir.*

*Il ne faut donc apprehender la cenſure de l'Egliſe pour toucher & examiner les crimes & impietez des Sorciers, et les eſcrire & faire voir à tout le monde. Ains il ſeroit à deſirer, que quelque bon eſprit, eut taſté le poulx à tous les meſcreans, & qu'il leur eut monté ſi haut la ceruelle, et mis leur creance en ſi bon eſtat, qu'ils creuſſent fermement, que ceux qui publient les geſtes des Magiciens & Sorciers, & ces ſainctes ames qui ſont commiſes a exorciZer les malings eſprits, ne le font et ne l'eſcriuent, que pour la plus grande gloire de Dieu: Puis que les vns ſe ſont cloiſtrez pour ſeruir Dieu tout jamais, & les autres ont prins ceſte bonne teinture, & ſaincte reſolution, de ne s'eſcarter ni en leurs eſcrits, ni en nulle autre de leurs actions, de la creance de l'Egliſe Catholique, Apoſtolique & Romaine.*

# TABLE
# DES CHOSES PLVS REMARQVABLES CONTENVES en ces Traictez.

*Le premier nombre marque le traicté, & le ſuyuant la page.*


A

AAge n'excuſe perſonne en matiere de crimes execrables. I. 41

Achemenide herbe ſemée parmy les eſcadrons les met en fuyte. III. 147

Adamites ou Picards de Boheme. VIII. 505

Adrian Empereur rebaſtiſt la ville de Hieruſalem. VIII. 457

Adulteres tenus pour galeuſes. VI. 317

Adultere eſprouué par l'eau. V. 298

Agromantie diuination. V. 233

Aymant. III. 138. a deifié Mahomet. 141

Agneau Scytique. V. 267

Alchimiſte ne peut par imagination faire l'or. VI. 334

Alectruomantie diuination. V. 235

Alphitomantie diuination. V. 234

Alueromantie diuination. V. 233

Ames des treſpaſſez reuiennent & apparoiſſent. VII. 391. & ſeqq.

Ames de Purgatoire comment apparoiſſent. VII. 394

Amnioma-tie diuination. V. 240

Anagrammes. V. 244

Andropophage condamné par arreſt. 790

Anges mauuais plus excellẽts és choſes & facultez naturelles que pluſieurs bons. IX. 553

Anges incorporels. I. 8

Anneau de temperance. VI. 311

Antropomantie diuination. V. 241

Apollonius vrayment Magicien & ſorcier. I. 61

Aporta Neapolitain en quelle eſtime. I. 28

Apoſtaſie des Sorciers. X. 621

Apparitions amplement traittées. VII. 361

Apparitions bonnes ſe diſtinguent malaiſément d'auec les mauuaiſes. VII. 426. Ce que reſpondit vn ſainct perſonnage, ſur vne apparition qu'il euſt de Ieſus-Chriſt. VII. 443

Apparitions des eſprits trompeuſes. VII. 398

Argent donné par le Diable quel. VII. 390

Arithmantie. V. 241

Argonautes eurent grand tort d'auoir recours aux enchantemens de Medée. X. 647

Arreſts du Parlement de Paris contre les Magiciẽs & Sorciers. 765. & ſeqq.
Arreſt contre vn qui nourriſſoit des marionettes. 791
Arreſt contre vne femme qui auoit eu accointance auec vn Incube. 791
Arreſt du Senat de Rome contre les Sorciers & Magiciens. 764
Aruſpicine. v. 262
Aſne faict qu'on gueriſt de la morſure d'vn ſcorpion, lors qu'on luy faict ſa plainte à l'oreille. vi. 343
Aſtragalomantie diuination. v. 249
Aſtronomantie diuination. v. 248
Athées diuers. viii. 509
Attouchement deffiny. ii. 119. maiſtre de la volupté & de l'amour. ii. 121
Attouchement ſeul des Sorciers ne peut faire le malefice, ains le venin que le Diable a mis entre leurs mains. ii. 131
Attouchement des Sorcieres plus venimeux que la peſte. ii. 131
Attouchement de la torpille. ii. 133. celuy du Baſilic. ibid. celuy de la Remore. ii. 135
Auguſtin n'eſt point autheur du liure *De Spiritu & anima*. ix. 535
Authorité de l'Eſcriture Saincte plus forte que toute clair-voyance. x. 628
Axinomantie diuination. 5. 251

B

Bapteſme du Diable. vii. 413
Bapteſme miraculeux de la fille du grand Cham Roy de Tartarie. vii. 414
Bible du Diable, & ſa Theologie. vii. 415
Bodin vſe preſque de meſmes exemples que Cardan. i. 21
Botanomantie. v. 251
Breuet d'vn mal des yeux execrable. vii. 404
Boüillon qu'on prẽd au Sabbat. x. 624

C

CAnon *Epiſcopi* amplement expliqué. ix. 524. & ſeqq. raiſons de ceux qui croyẽt que le Canon *Epiſcopi* parle de nos Sorcieres. ix. 581
Capnomantie diuination. v. 251
Cardan qui ne croit qu'il y euſt des Demons, ſe moque de ceux qui ont eſcrit que Trimegiſte en publioit vn ſi grand nombre, qu'il en a faict trente-ſix mille cinq cẽs volumes. i. 12
Cardan a eſté inſtruict en la Magie par ſon pere qui a gardé vn eſprit familier l'eſpace de 28 ans. i. 13. Il parle irreuerемment de ſainct Auguſtin. ibid. Il ne trouue pas bon qu'on attribuë tant de miracles en Italie à la ſaincte Vierge. i. 15. ſes raiſons ineptes touchant ſeptantes filles en vne nuict faictes Demoniaques. i. 19. il ne veut croire qu'il y ait des Demoniaques. i. 20. Il veut croire que les maux qui ſe font par la permiſſion de Dieu, c'eſt Dieu meſmes qui les faict. ibid. il raconte vne viſion d'eſprits qui apparurent à ſon pere. i. 21. venin caché és liures de Cardan. i 35. comment il explique ces vers de Virgile, *neſcio quis, &c.* a. 72
Cardan faiſant ſemblant de vouloir improuuer le ſortilege en a ſi bien eſcrit les circonſtances qu'il a faict on effect tout contraire. ix. 541. il loüe le ſieur de la Mirandole, mais apres il le meſpriſe & en meſdit. ix. 544
Caſaubon faiſoit entendre qu'il ne trouuoit dans l'Egliſe Catholique des gens aſſez doctes pour le reſoudre de certains paſſages. x. 608
Catulle dit que pour bien parler du Sortilege, il faut eſtre Sorcier ou fils de Sorcier, examen de cet opinion. traict. i. a

Cephalomantie. v. 257
Ceromantie diuination. v. 257
Charactere d'vne Sorciere interpreté. 828
Cheuillement. vi. 348
Chiromantie. v. 258
Chreſme du Sabbat. 802
Chriſtalomantie. v. 258
Citations diuerſes contre les Papes, Roys, & Empereurs. x. 645
Cleidonomantie, v. 259
Clironantie. v. 259
Clou fiché par le Dictateur. i. 3
Colombes peuuent eſtre repreſentées par les Demons. vii. 430
Colomne de Conſtantinople où ſont trois ſerpens d'airain erigez par Apollonius, de quelle vertu elle eſt. i. 61
Communion des idolatres. vii. 418
Concile d'Ancyre. ix. 530
Confeſſion du Diable. vii. 417. confeſſion du Roy des Indes au Soleil. vii. 418
Cordes des pendus. v. 271
Cocqs ſeruans à la diuination. v. 235
Coſquinomantie. v. 260
Critomantie. v. 260
Cromnyomantie. v. 260
Cubomantie. v. 261

D

DActulomantie. v. 261
Daphnomantie. v. 261
Deffaut qui ſe paye pour n'aller au Sabbat. 880
Del-Rio loüé par Antonius Faber. ix. 527
Demons euoquez dans les cercles. i. 66 ſe laiſſent enfermer dans des bagues, fioles, & miroirs. i. 67. ils ne gardent nullement leur foy. ii. 132. en forme de colombes gardans le ſepulchre de Mahomet. iii. 142. chaſſez par vn ſigne de Croix des Roys d'Eſpagne. iii. 166. peuuent eſtre euoquez par l'herbe Marmoritis. iv. 196
Demons en forme de nains aydans les ouuriers des minieres. vii. 388
Demons repreſentent les ames des treſpaſſez. vii. 398
Demons infectans les maiſons. vii. 382
Demons liurent ſouuent les Sorciers és mains des Iuges. x. 615
Demons incubes & ſuccubes. i. 9
Demons appellez chiens de la terre. x. 625
Demons en forme de gladiateurs. vii. 379
qu'eſt-ce qu'ils peuuent deuiner. v. 302. & ſeqq. s'ils peuuent decouurir nos penſées. v. 304
Demons gardiés des threſors. vii. 386
Demons donnans autant de coups à la porte qu'il y deuoit auoir de morts à la maiſon. vii. 370
Demonomantie. v. 261
Diable imite le Sauueur en baſtimens, Egliſes, adoration, ceremonies. vii. 401. il incite par fois à la deuotion & pieté. vii. 408
Diable ſe faict faire des ſacrifices à l'imitation de Dieu. iv. 205
Il apparoiſt en forme de Ieſus-Chriſt crucifié pour deceuoir les pauures religieuſes. vii. 422. en forme de ſoldat. ibid. en forme de S. Vrſule. ibid. il promit à vne Religieuſe d'eſtre comme la mere de Dieu. vii. 424
Il ſe faict donner trois noms pour entrer en parallele auec la Trinité. vii. 419
Il print la forme de la Vierge dans Bourdeaux. vii. 429
Pourquoy il ne veut les prieres par les nombres de cinq ou de ſept. 664
Diuination amplement traictée. 201. & ſeqq. en cõbien de façons ce mot de Diuination ſe prend. v. 227. Diumation des Chinois. v. 238
Diuination prohibée. v. 306
Doubte de la Magie a engendré cet autre, ſçauoir s'il y auoit des Demons.

mons. I. 7
Duo mot prononcé voyant le Scorpion l'arreste & emouſſe ſon aiguillon. IV. 192

E

EMbon-point trop grand eſt ſujet au decrin. II. 79
Enuie à quelque vertu de faſcination. II. 81
Enfers nullement creus de Seneque ny de Platon. X. 631
Enſorcelement ne nuiſt point le iour qu'on a entendu Meſſe. 801
Eraſme eſtant malade ſe voüa à ſaincte Geneuiefue & guerit: I. 25
Eſcroüelles gueries par les Roys d'Angleterre. III. 157. gueries auſſi en mangeant vn ſerpẽt. III. 159. par le fils aiſné du Baron d'Aumõt Cõte de Chaſteau-Roux. III. 162. par l'anneau du Roy Edoüard. III. 163. par vne fille vierge à ieun. ibid. par le Pape Alexandre VIII. III. 174
Eſprit en façon de corbeau. VII. 375
Euripide ſouhaittoit que les choſes peuſſent parler d'elles meſmes. X. 634
Extipicine. V. 262

F

FAſcination amplement traictée. II. 70. & ſeqq.
Faſcination des yeux definie. II. 71
Faſcination des enfans ne peut eſtre attribuée à la ſeule puanteur & mauuaiſe haleine des vieilles Sorcieres. II. 75. raiſons de ceux qui diſent qu'elle vient du ſeul regard ſans l'operation d'aucun Demõ. II. 75
Faſcination des Serpens. II. 77. ſi on ſe peut faſciner ſoy-meſme. II. 78
Faſcination Demoniaque. II. 82
Faſcination ne peut eſtre proprement ditte que de la malefique ou Demoniaque. II. 105
Febues noires iettées auec ceremonies pour chaſſer les Larues. V. 263
Fée Meluſine femme de Raimondin Comte de Poictou. VII. 374
Femmes pluſtoſt Sorcieres que les hommes, & pourquoy. X. 627
Fiebures gueries par ceux qui ſont nez le Vendredy Sainct en Flandres. III. 157
Fõtaine des Paliſques en Sicile. V. 266
Fougere de quelle façon cueillie par les Magiciens. III. 150
Frigidité naturelle & frigidité malefique. VI. 313. & VI. 322

G

GAlen ne croyoit pas au commencement les charmes. X. 605
Garoſmantie. V. 263
Gaſtromantie. V. 263
Genies vains ſans illuſion. IX. 549
Genie qui apparut à Brutus. VI. 367
Geomantie. V. 264
Goutte guerie par l'indoleãce. VI. 350
Guerir par quelques certains mots prohibé par les anciens. VII. 402
Gymnoſophiſtes faiſoiẽt encliner les arbres, & parler aux perſonnes. I. 33

H

HEcla mõtagne merueilleuſe. VII. 396
Herbes magiques. III. 147. contre le tonnerre. III. 148
Herodiane ou *hera Diana*. IX. 532
Hippocrate vergongneux. I. 27
Hoſpitaux pour les oyſeaux malades. V. 275
Hydromantie. V. 275

I

ICtumantie. V. 267
Idoles liez par les Saincts. VI. 351
Imagination n'eſt ſuffiſante pour em-

peſcher l'accointance coniugale. VI. 327
Imagination de quelle force. VI. 318. & ſeqq. comme les yeux ne peuuẽt changer ny alterer les choſes colorées, l'imagination ne peut alterer les choſes imaginées. VI. 333
Imaginatiõ ineſficace pour la reſſemblance des enfans. VI. 336
Imprecations contre les Sorciers & idolatres. X. 656
Incubes & ſuccubes diuers. 375
Incubes & ſuccubes. I. 38
Incredulité ou meſcreance des Iuges plainemẽt oppugnée. X. 599. & ſeqq.
Inſalmadores & Salutadores d'Eſpagne. III. 256
Interpretes du droict broüillons & confus. IV. 196
Iuge niant le ſortilege, & ne daignant punir les Sorciers ſe met en grand ſoupçon d'eſtre de leur party. I. 64
Iuge qui laiſſe le Sorcier impuny eſt comptable de tous les maux qu'il a iamais commis. X. 657
Iuges obligez en conſcience de faire mourir les Sorciers. VII. 363
Iuges ne doiuent craindre les citatiõs des Sorciers. X. 643
Iuges ne peuuent eſtre charmez par les Sorciers. II. 104
Iuges incredules ſont de foy ſuſpecte, lors qu'il eſt queſtion de iuger les Sorciers. X. 642
Iuifs nombrez entre les Magiciens & Sorciers. VIII. 446. chanſon iuifue. ibid. Portugays & Eſpagnols en France, Iuifs. VIII. 447. leurs blaſphemes contre Dieu & ſon Egliſe. VIII. 448. leur puanteur. VIII. 452. leurs impietez. ibid. leurs blaſphemes contre noſtre premier pere Adam. VIII. 454. leurs ceremonies ineptes auant ſortir de la maiſon. VIII. 455. ils mangerent la chair des Chreſtiens. 458. l'opinion que S. Chryſoſtome a d'eux. ibid. quand chaſſez de France. VIII. 462. attirez à Conſtantinople par Mahomet. VIII. 462. comment ils ont veſcu en France depuis 7. ou 8. cẽts ans. 463. comment ils ont veſcu, & ce qu'ils ont faict à Tholoſe. 464. & ſeqq. ordinairement grands Magiciens. VIII. 468. Edict cõtre eux. VIII. 487. ſemez par toute l'Italie. 489. ils ſe meſlent de deuiner. VIII. 491
Iuifue qui auoit caché le S. Sacrement dans vn mouchoir à S. Iean de Lus. VIII. 490
Iuifs comme conſeruent leurs femmes qui ſont en couche, & leur part. VII. 371

L

LAdres meſlez auec les Iuifs. VIII. 461
Lampadomantie. V. 268
Lares, Penates, Genies, &c. VII. 365
Lauriers de diſſention. VI. 311
Libanomantie. V. 269
Lieure marin. III. 143
Ligature ou liaiſon amplement traictée. VI. 309. Animaux peuuent eſtre liez cõme les chiens en chaſſant. VI. 347. remede contre la ligature des cheuaux. ibid.
Eſtre lié auec ſa femme & libre auec ſa concubine. VI. 18. exemples de pluſieurs qui ont eſté liez. VI. 319. ſi la liaiſon peut eſtre perpetuelle. VI. 322. moyen ridicule de deſlier. VI. 344. remede contre la liaiſon. ibid.
Lecanomantie. V. 268
Litomantie. V. 269
Loriot ne guerit la iauniſſe. 98
Loüange à quelque vertu de faſcination. II. 81. loüange ſuſpecte en Irlande. II. 81
Loup garous ſont ordinairement ieunes gens. I. 41
Loups liez. VI. 534

M

MAhomet fit aualler vn homme dans vn puits. IV. 191
Magie naturelle nullement neceſſaire ny vtile pour la ſocieté des hommes. I. 32
Magie Demoniaque. I. 54
Magie naturelle trop approfondie & tirée hors de ſon centre decline bien ſouuent en Demoniaque. X. 641
Magiciens de Ninine. I. 51
Magiciens concurrens à chaque Apoſtre. I. 52. 53. 54. 55. 56. & ſeqq. s'ils peuuent deuiner les choſes à venir. V. 300. ſe deſtruiſent l'vn l'autre. VI. 351
Magicien repreſenta en vn mauuais eſprit la femme à ſon mary. V. 253
Magicien faiſant voir au mary ſa femme prés d'vn ieune hõme les chauſſes aualées. ibid.
Main inſtrument des inſtrumens. II. 117
Maiſons infectées par les mauuais Eſprits & Demons. 817
Maiſons diuerſes infectées des eſprits. VII. 384. & ſeqq.
Malades parlent pluſieurs langues eſtrangeres, & d'où cela prouient. I. 23. & 25
s'ils peuuent eſtre gueris par des paroles tirées de la ſaincte Eſcriture. I. 33
Maladies cauſées par vn mauuais air ſe peuuent diſſiper par vn bon. II. 73
Malefices des Sorciers ſont de deux ſortes. X. 616. ils ſont ſans nombre. X. 611
Malefices que les Sorcieres font aux hommes ſont beaucoup moins puniſſables que les iniures qu'elles font à Dieu. X. 625
Mandragore comment cueillie par les Magiciens. III. 151
Mareſchal Sorcier qui auoit faict mourir en moins d'vn moys 114. cheuaux condamné. 797
Mareſts de Iumon. V. 266
Margaritomantie. V. 270
Mariage loüé. VI. 312
Marionettes des Sorciers. X. 617
Marques d'vne ame bien-heureuſe. VII. 438
Melancholie maladie ſi forte & violente qu'elle faict parler toutes langues. I. 27
Merlin fils d'vn incube. VII. 374
Meſſias des Iuifs Dauid Elroy. VIII. 460. il deſcendra en roſée d'or ſelon les meſmes Iuifs. VII. 490
Meurtrier s'approchant du corps qu'il a tué en faict reiaillir du ſang. III. 153
Magiciens & Sorciers ne ſont punis à Geneue, s'ils n'ont malefícié des hommes ou des animaux. IX. 585. ils abondent en ce ſiecle. IX. 601
Metoſcopie. V. 270
Miſſel Romain enterré auec pompe funebre. VIII. 511
Mouragne en quelle eſtime il eſt de l'Autheur touchant ſes Eſſais. VI. 340
Moriſques chaſſez d'Eſpagne. VIII. 470
Mouſches mouroient qui ſuçoient la peau du Roy de Qambaie. III. 154
Moulin ſcheuillé. 820
Moyſe de Candie capitaine Iuif ainſi appellé. VIII. 460

N

NAtiuité de Caluin celebrée à Caſtres. VIII. 511
Naturaliſtes voulans rendre raiſon de toutes choſes en rendent de ſi inepte, qu'il vaudroit mieux qu'ils diſſent n'en ſçauoir point. III. 144

Neucromantie. v. 270
Nil mot iſopſépheauec l'an. v. 243
Noix muſcade portée par vn ieune homme de bonne odeur conſerue & augmente la ſienne. II. 74
Nombres employez auec ſuperſtitiõ. VII. 407
Noüer l'eguillette ſi commun, qu'on ne s'oſe gueres maintenant marier qu'à la desrobée. VI. 314. cinquante ſorte de liaiſons. VI. 315
Noüeur d'eſguillette condamné à mort. VI. 357

O

OChoſias Roy de Samarie pour auoir recours à Beelſebut mourut. I. 34
Oculanomantie. v. 271
Oenomantie. v. 272
Omphalomantie. v. 272
Oniromantie. v. 272
Onomatomantie. v. 273
Oomantie. v. 272
Oracles & reſponſes des Dieux reduits à la raiſon naturelle. I. 26. & v. 231
Or caché au ſein de la terre, pourquoy. VII. 387
Ornithomantie. v. 274
Oyſeaux appellez langues des Dieux chantoient ordinairement aux oreilles du Roy de Babylone qu'il euſt à faire Iuſtice. X. 632

P

PAleote Cardinal guery plaiſamment. I. 27
Paradis de Mahomet. VII. 420.
Pardon & Iubilé du Diable. VII. 417
Parlemens de France ſont vrais Dictateurs du Royaume ſous l'authorité du Roy. I. 3
Paroles & mots barbares dont vſent les Magiciens & Sorciers. VII. 407
Pegomantie. v. 275
Peines contre ceux qui euoquent les eſprits. v. 271
Peintre oublieux de ſon repas. VII. 361
Penſées deuinées par l'Eſcot de Parmes. 304. ſi elles peuuent eſtre découuertes par les demons. ibid.
Perle eſtimée cent quarante mil eſcus. VII. 367
Pethimantie. v. 276
Pettimantie. v. 276
Petrarque des yeux de ſa Laure. II. 76
Pharmatie. v. 276
Phiole où eſtoit vn eſprit familier. v. 259
Phylactere des Iuifs trouué dans les foſſez de la maiſon de Ville de Bourdeaux. VIII. 484
Phyſiognomie. v. 276
Plomb fondu comment on s'en peut lauer les mains ſans leſion. III. 155
Polizele effrayé de voir vn ſpectre en la bataille de Marathon. VII. 393
Portes gardées par vne infinité de Dieux. IV. 188
Portugais de Bourdeaux accuſez d'eſtre Iuifs. 470
Poudres que le Diable faict prendre aux Sorcieres. II. 132
Pourceaux pourquoy peints aux portes des Egliſes. VIII. 450
Predictions de Noſtradamus quelles. v. 230
Priape dit *faſcinum* II. 109. porté au col pour empeſcher la faſcination. 110
Pſeaumes de Dauid s'ils ont quelque vertu occulte quand on dit quelques verſets. VII. 402
Pucelage de filles eſprouué en deux façons. v. 268. & 275
Purgations diuerſes. v. 293
Pyromantie. v. 276

Q

QVestions indifferentes & trop curieuſes, deſquelles il vaut mieux doubter que les decider. I. 11

R

RAbdomantie. V. 277
Ragalomantie. V. 278
Rauiſſement de S. Iean comme doit eſtre entendu. IX. 573
Rauiſſement de S. Paul comme doit eſtre expliqué. ibid. & ſeqq.
Regards des belles ſont pieces muettes qui n'ont charme que pour les idiots. II. 101
Regards des Sorciers ne peut charmer ſans le Diable. II. 103
Regards des amans peuuent faire languir, maigrir, & deſſecher. II. 78
Regliſſement ou agaſſemẽt de dents. VI. 342
Remedes prohibez. VII. 404
Remore veuë par Del-Rio. II. 137
Renegats. VIII. 513. quelle ioye les Tures font quand vn Chreſtien ſe faict renegat. VIII. 518. d'vn renegat qui donna aduis au grand Turc de ruyner les lieux Saincts. VII. 518
Reuelations de Dieu données par fois aux meſchans. V. 6

S

SAbbat nullement creu d'Alciat. IV. 197
Royne de Sabbat. I. 36. deffauts cõtre les Sorciers qui ont manqué de s'y trouuer. I. 37. ſi on s'y trouue en eſprit. I. 43. l'abnegation de foy qu'y font les Sorciers. I. 44. c'eſt folie de croire imaginaire le Sabbat. V. 296
quels crimes font ceux qui vont ſimplement au Sabbat, quoy qu'ils ne commettent aucun malefice. V. 623
Auſſi mal faict eſt-il d'aller de ſon pied au Sabbat, que par tranſport. X. 632
Sabbat tenu dans la chambre de l'Autheur. 547
Sacrilege des Sorciers. X. 621
Sage plus eſtimé que Iupiter. I. 4
Salamanque & Tolede autresfois deux Vniuerſitez fameuſes pour la faculté de Magie. X. 632
Saliation. V. 278
Salutadores gueriſſent par le ſeul ſouffle. VI. 343
Samaritain pris pour enchanteur. I. 34
promeſſe d'vne Sorciere ſignée auec du ſang des menſtruës. I. 38
Sang d'vn gladiateur gueriſt Fauſtine femme de M. Aurele. VI. 330
Sang d'Vlyſſe eſtanché par certains vers. VI. 343
Scopeliſme amplement expliqué. IV. 179. & ſeqq.
Serapis receuoit vn baiſer du Soleil. III. 140
Sideromantie. V. 278
Songes enuoyez de Dieu eſclairciſſent l'entendement, & ceux du Diable le troublent. IX. 551
Sonnet de Victoria Colomna à l'honneur de la Vierge. VII. 441
Spectre repreſentant la teſte de Symmache au Roy Theodoric Roy des Oſtrogots. IV. 382
Spectres qui firent le poil à deux ieunes enfans. 376
Spondanomantie. V. 279
Sorciers appliquẽt bien ſouuent tres-mal de fort bonnes & ſainctes prieres. I. 33. Magiciẽs & Sorciers & autres ſuppoſts de Satan ont diuers noms, & ſe prennent les vns pour les autres. I. 34. s'il n'y a point de Sorciers, mal à propos les loix ont eſtably des peines pour les punir. I.

34. s'il n'y a point de Sorciers, mal à propos les loix ont eſtably des peines pour les punir. *r.* 35. leurs marques ſont touſiours inſenſibles, ſauf lors qu'abandonnant le Diable, ils ſe reiettent tout à faict à Dieu. r. 37. leur pacte auec le Diable. r. 38. le Diable les abuſe autrement qu'en dormant. r. 39. realité en ce qu'ils diſent, & qu'ils font prouuée par S. Auguſtin. r. 48

Sorciers merueilleux dans Bourdeaux qui voloient la nuict les Egliſes. r. 63

Sorciers punis au prix de leurs vies quand ils oublient leurs ceremonies. r. 67. ils peuuent gaſter & faſciner les fruicts. II. 73

Sorcieres ne ſont touſiours vieilles. r. 41. elle ne peuuẽt toutes auoir faict meſmes ſonges. r. 42. en quelle façon elles ſont illudées. r. 45. elles n'ont antipathie auec ceux qu'elles empoiſonnent. II. 135

Sorcieres qui montoient ſur les perſonnes la nuict & les eſtouffoient. II. 173. on les faict baigner en pluſieurs endroits de l'Europe. v. 293. d'où vient leur ſurnagement. v. 294. & ſeqq. elles ne peuuent pleurer. v. 299. nouuelle inuention de les eſprouuer par les poids de quatorze liures, outre lequel elles ne peuuent abbaiſſer le baſſin. v. 300

Sorciers trouuent partout des puiſſans protecteurs. IX. 587

Sorcieres n'eſtoient encore en vogue du temps du Concile d'Ancyre. IX. 563

Sorciers abſolus & impunis des Venitiens & Charles le Quint. X. 693

Sorcier qui s'obligea par ſerment de deſrober le S. Sacrement en l'Egliſe de ſainct Sauueur à Blaye. 660

Sorciers ne ſont criminels que par la condamnation. X. 609

Sorcier bien aiſe de rencontrer l'incredulité des Iuges. X. 609

Sorciers ſemblables aux baſtards. X. 610.

s'ils peuuent charmer & maleficier par l'attouchement. II. 124. ils frappent fort legerement quand ils veulent charmer quelqu'vn. II. 125

Sorciers ont accouſtumé de dire qu'és Sabbats l'opinion & l'imagination nous bleſſe plus, & nous dõne plus d'effroy que la choſe meſme. X. 630

ſi le Diable les peut tirer hors de priſon. X. 617

s'il eſt expedient de les faire mourir tous, puis qu'ils ſont meshuy en ſi grand nombre. X. 619

Sorciers peuuent offenſer vn meſchant Iuge. 801

s'ils peuuent donner la lepre aux bourreaux. X. 615

s'il les faut garder de toucher terre. X. 616

Sorciers citent ſouuent les Iuges à comparoiſtre deuant le tribunal du grand Dieu. X. 642

Sorcieres dont il eſt parlé dans le Canon *Epiſcopi* ſont telles que les Sorcieres d'auiourd'huy. IX. 524

Sorciers ne peuuent faire mal le Vendredy. 801

Sorciers quittes du Sabbat en payant le deffaut. IX. 546

Sortilege eſt vn Ocean de doubtes. X. 606

Sortilege n'eſt illuſion, raiſons. r. 38

Sorts d'Homere & Virgile. v. 282. de la ſaincte Eſcriture. v. 283. ſorts par quatre Calices. v. 287

Stegarographie de Tithemius. I. 29

Steichomantie. v. 279

Sternomantie. v. 279

Stigmates de Ieſus-Chriſt en diuerſes perſonnes. VII. 435

Superieurs des ordres peuuent eſtre charmez. X. 618

Succube amusa 40. ans vn Italien. IX. 545
Sybilles reiettées de Ciceron. V. 209. ceremonies des Romains à garder encore les liures des Sybilles. V. 213. plusieurs ont tenu qu'il n'y auoit qu'vne Sybille. ibid.
Syluain de S. Augustin. VII. 371

T

TAlmud plein de blasphemes. VIII 449. bruslé par le commandement de S. Louys. ibid.
Tamarin ou bruyere propre pour la diuination. V. 251
Telchines fascination. II. 107
Tephramantie. V. 288
Theamedes pierre contraire à l'aymant. III. 139
Theomantie. V. 289
Thurifumie. V. 289
Tiromantie. V. 289
Transformation comme creuë de S. Augustin. IX. 537
Transport parfois reel, parfois illusoire. IX. 554
Transport des Sorciers tres-veritable. IX. 553
Transport d'vn homme & d'vne femme qui viuoient sainctement. IX. 554
Transport des Sorciers prouué. I. 38
Truye depeinte en l'Eglise de Vitemberg. VIII. 450

V

VEnts liez. VI. 350
Vers grauez à la lampe d'or offerte par le Roy Henry III. de Montserrat. VII. 442
Vers Chronologiques. V. 246
Vers d'vn Poëte Allemand contre les Iuifs. VIII. 475
Vers deprecatoires & comminatoires pour euoquer les esprits. VII. 380
Veuë & soufflement des Sorciers peuuent gaster & ensorceller les personnes. 810
Veuë par emission, veuë par reception expliquée amplement. II. 85. & seqq.
Vin des damnez. VII 418
Virgile prouué Sorcier. V. 280. il deliura la ville de Naples de sangsuës. ibid. son clocher son iardin merueilleux. 281
Visions du Sabbat addoucies par le Diable, afin que les Sorciers ne soient effarouchez. X. 642
Visions aduenuës aux Prophetes & aux Apostres. IX. 572

FIN.

BIBLIOTECA NAZ. ROMA

Digitized by Google